





ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 87

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

38e ANNÉE

TOME 87. — AVRIL-MAI-JUIN 1901



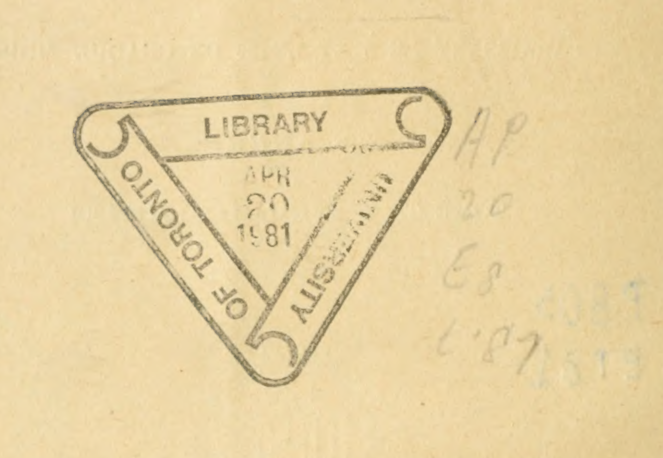


PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82



MONSEIGNEUR DE KETTELER[1]

SES PRINCIPES DE GOUVERNEMENT

Les principes qui dirigeaient Mgr de Ketteler dans le gouvernement de son diocèse se résument en deux mots : Union intime des catholiques, de tous les catholiques, laïques et prêtres, avec leur évêque; action ferme et constante dans cette union pour la défense des intérêts de l'Église. En d'autres termes, les affaires communes doivent se traiter d'un commun accord, et l'autorité la meilleure est celle qui, en maintenant ses droits, accorde aux subordonnés la plus grande initiative et la plus large part dans la délibération et dans l'exécution.

L'influence de Mgr de Ketteler n'a pas été renfermée dans les limites étroites du diocèse de Mayence; elle s'est étendue par toute l'Allemagne. De 1850 à 1877, il a été mêlé aux événements qui composent l'histoire de l'Église en ce pays. Pour saisir plus aisément son action, il importe de connaître ses principes politiques. — Est-il besoin de rappeler que j'emprunte les faits, les textes et la plupart des considérations à l'ouvrage du P. Pfülf ?

I. — LES OPINIONS POLITIQUES DE MGR DE KETTELER

La passion dominante de Mgr de Ketteler était l'amour de l'Église et de son indépendance, ou, plus exactement, c'était l'amour de toutes les libertés légitimes. En 1848, ses aspirations vers la liberté touchaient à l'exaltation. Élu député à

1. Voir *Études*, LXXXII, 721 ; LXXXIII, 49. — Les derniers événements accomplis en Chine ont attiré l'attention du monde sur le nom de Ketteler. Le baron de Ketteler qui est tombé sous les coups des Chinois, victime de son courage et de son dévouement, était le neveu de l'évêque de Mayence, le fils de son frère aîné, Auguste, baron de Ketteler, mort le 27 juillet 1858 avec le grade de major dans un régiment de uhlans.

l'Assemblée nationale de Francfort[1], il alla s'asseoir à l'extrême gauche. Il ne tarda pas à voir clairement ce que sont ces tyrans qui s'appellent libéraux. Chose étonnante! Malgré son désir et ses efforts, il ne prit jamais la parole. Le P. Pfülf attribue ce fait à une disposition particulière de la Providence, qui préserva le futur évêque des dangers où la violence de son caractère l'aurait peut-être exposé, s'il avait paru à la tribune. Mais s'il n'a prononcé aucun discours, il en a composé plusieurs sur les questions modernes. Il est démocrate, si l'on veut. « A mon sens, écrit-il, le principe de la souveraineté du peuple existe aujourd'hui en fait et en droit. Mais attribuer à cette souveraineté la toute-puissance est un mensonge... Le peuple, aussi bien que les rois, est soumis au précepte de la justice et de la charité... Une vérité que je ne puis trop souvent répéter, c'est qu'avec toutes les formes de gouvernement peut se rencontrer la plus honteuse servitude. On n'est pas précisément libre ou non libre parce qu'on est en république ou en monarchie... Le peuple n'est pas capable de s'occuper des affaires générales de l'État..., mais il veut se diriger lui-même et régler par lui-même les affaires de la commune et de la famille... Le peuple n'a pas combattu pour être réduit en esclavage au nom de sa propre souveraineté, mais afin d'être libre et de pouvoir prendre par lui-même les décisions qui l'intéressent. »

Dans un autre discours, il se montre fort sévère pour la noblesse. Plus tard, en 1868, il fit traduire un opuscule, attribué à saint Thomas d'Aquin[2]. Dans une lettre qui sert de dédicace et de préface à l'ouvrage, « il blâme l'esprit de décomposition, de division, d'isolement, qui domine l'aristocratie actuelle... Elle doit s'en dégager, si elle veut sauver ce qui reste encore de la noblesse comme état. »

1. Il était alors curé de Hopsten. Il avait choisi pour confesseur son propre doyen. Un jour, en 1848, celui-ci, après avoir entendu sa confession, dit brusquement à son pénitent que l'on pensait sérieusement à le présenter aux élections dans l'arrondissement. C'était là pour Ketteler un coup fort inattendu. En vain s'efforça-t-il de changer la résolution du doyen. « Vous m'avez promis, lui répondit celui-ci, de m'obéir dans tout ce qui regarderait le service de Dieu et le salut des âmes. Je reconnais que la volonté de Dieu est que vous vous présentiez et que nous ne négligions rien pour assurer votre succès. »

2. *Les Devoirs de la noblesse*

En 1871, il se présenta aux élections pour le premier Parlement allemand, dans une circonscription du grand-duché de Bade. Il obtint une belle majorité. Son désir était de contribuer à introduire dans la constitution du nouvel empire des lois protectrices de la liberté; et, dans la séance du 2 novembre, il soutint énergiquement le suffrage universel direct et secret.

Il ne revendiquait pas pour l'Église le monopole de la liberté; il demandait les mêmes droits pour toutes les confessions chrétiennes. L'évêque de Mayence a exposé ses vues sur ce sujet dans son livre : *Liberté, Autorité, Église. Considérations sur les principaux problèmes du temps présent.* Paru au commencement de 1862, ce livre avait atteint avant la fin de l'année sa septième édition. C'est le premier ouvrage de longue haleine qui soit sorti de la plume de Ketteler; le premier aussi qui ne soit pas de circonstance. On y trouve les qualités de composition et de style qui distinguent les écrits de l'évêque de Mayence : dimensions raisonnables; chapitres courts ; transitions naturelles ; style transparent; phrases brèves et coulantes; remarques peu nombreuses, mais justes et saisissantes. Intelligible pour tous, il n'est jamais d'une lecture fatigante. L'auteur évite les opinions extrêmes, toujours funestes, les mouvements passionnés. Sa pensée se développe dans une suite de déductions logiques et serrées; mais les paroles dont il la revêt ne peuvent sortir que d'un grand cœur, d'un cœur aux chaudes émotions. C'est un appel constant à l'honnêteté et au bon sens du lecteur.

Cet ouvrage souleva des tempêtes.

Le chapitre XXIII sur la franc-maçonnerie excita les colères des FF.·. Le Dr Rodolphe Seydel, la meilleure plume du parti, l'un des principaux rédacteurs de la *Bauhütte*, l'organe des francs-maçons, écrivit contre Ketteler un livre intitulé : *Catholicisme et Franc-maçonnerie.* Pour lui répondre avec plus de précision, Mgr de Ketteler pria l'éditeur de la *Bauhütte* de lui procurer la collection de son journal. Celui-ci, avec une grande politesse, la refusa, parce que le journal était uniquement destiné aux francs-maçons. Il se permettait seulement d'envoyer à l'évêque quelques numéros qui le concernaient. Grande fut la surprise de celui-ci en voyant dans

l'un de ces numéros un long discours qu'il avait prononcé contre la secte, au pèlerinage de Saint-Roch, devant une foule compacte d'ouvriers et d'artisans. Ketteler répondit à l'éditeur que le discours qu'on lui prêtait était inventé d'un bout à l'autre. Il publia ensuite sa célèbre brochure : *Un Chrétien peut-il être Franc-maçon ?* Seydel réédita la sienne avec un appendice, où, citant le prétendu discours de Saint-Roch, il raillait la naïveté de l'évêque, qui parlait de la franc-maçonnerie au peuple, comme si elle se recrutait parmi les mariniers, les journaliers, les paysans et autres gens de même espèce. On conçoit quelle réplique indignée Ketteler fit à cet impertinent.

Qu'il est difficile de traiter ces questions de liberté civile et religieuse sans blesser quelques-uns de ses amis ! En 1862, les protestants, soutenus par les ministres libéraux de Vienne, réclamaient le droit de s'établir dans les vallées du Tyrol et d'y exercer leur culte. Les Tyroliens résistaient de toute leur force à ces prétentions. Or, dans son ouvrage, Mgr de Ketteler avait émis cette proposition : Aucun principe de l'Église n'empêche un catholique de penser que la liberté religieuse ne peut être refusée longtemps sans injustice — sous certaines conditions — dans la plupart des pays de l'Europe. Les journaux ministériels s'emparèrent de cette phrase et l'exploitèrent contre les Tyroliens, qui en furent profondément affligés. Averti de cet état des esprits par son ami le baron von Moy, professeur à l'université d'Innsbruck, l'évêque de Mayence lui écrivit une longue lettre, destinée à la publicité. « L'unité de croyance, y lisait-on, est un grand bien pour un peuple. Quand il la possède, il est juste qu'il fasse de grands sacrifices pour la conserver... Singulière logique des libéraux ! En Allemagne, les catholiques ont tous les droits, depuis qu'elle est chrétienne, et les libéraux leur refusent toute liberté; en Tyrol, les protestants n'ont aucun droit, et les libéraux veulent leur accorder toute faculté ! Ketteler prévient les Tyroliens de ne pas trop compter sur ces remparts extérieurs pour protéger leur foi... Ces attaques contre la religion sont un avertissement que Dieu donne aux fidèles de s'attacher plus fortement, et par le cœur, à l'Église; aux prêtres, de mieux faire le catéchisme... Le danger véri-

table vient de la mauvaise presse; sa puissance en Europe enlève beaucoup de son importance à la question de la liberté de conscience... Que les Tyroliens se gardent bien de favoriser les mauvais journaux, tels que ceux de Botzen (*Botzenzeitung*) et de l'Inn (*Innzeitung*). »

Cette lettre, intéressante sous plus d'un rapport, consola et calma les Tyroliens, qui la firent imprimer à des milliers d'exemplaires.

A l'amour de l'Église Ketteler joignait un amour ardent de l'Allemagne [1]. Il la voulait unie; il la voulait grande et forte par cette union. Toutefois, il était « Grand-Allemand » (*Grossdeutsch*), c'est-à-dire qu'il appartenait à ce parti qui prétend que la grandeur de l'Allemagne doit s'appuyer sur la conservation des droits acquis et l'autonomie des États. La fin de la guerre d'Italie, en 1859, fut le signal dans ce pays d'un mouvement révolutionnaire très intense. Le parti « national » fut créé; son but secret, mais réel, était d'exclure l'Autriche de l'Allemagne et d'opprimer l'Église catholique. Il était odieux à Ketteler, qui l'a combattu sans relâche, ne perdant aucune occasion de démasquer ses batteries et de mettre au jour sa honteuse hypocrisie. A cette époque, l'évêque de Mayence déplorait amèrement que les principes de la justice et du droit eussent disparu de l'Allemagne et de la politique [2]. « Depuis 1809, disait-il, aucune année n'a laissé en finissant un horizon aussi sombre que l'année 1859. »

En Allemagne, ses préférences étaient acquises à l'Autriche. Fidèle à ses traditions de famille [3], il était profondément attaché à la maison de Habsbourg; catholique, il eût souhaité que cette dynastie catholique fût le centre de l'unité allemande. Il ne cessait de répéter que la guerre de 1866 était une guerre impie et fratricide, et un crime de la Prusse. La

1. Beaucoup de catholiques se font de grandes et naïves illusions sur les sentiments du peuple allemand. Son héros légendaire est Frédéric Barberousse. Le peu de sympathie des Allemands pour la France et l'exaltation de leur patriotisme se manifestent souvent dans les ouvrages de Janssen, de Pastor, d'Alban Stolz, de Ketteler, etc., etc.

2. Voir Pfülf, liv. IV, c. I.

3. En 1865 le nom de Ketteler fut effacé de la liste des candidats à l'archevêché de Cologne, vacant par la mort de Mgr de Geissel. Une des raisons données par Bismarck était celle-ci : « Le roi n'est pas favorable à la noblesse de Westphalie, qui sert souvent sous les drapeaux de l'Autriche. »

paix de Prague lui fit au cœur une cruelle blessure. L'empereur François-Joseph l'ayant fait remercier des services rendus à ses soldats pendant la guerre, Ketteler lui répondit : « Les événements qui viennent de s'accomplir — l'Autriche exclue de l'Allemagne — nous causent une douleur qu'aucune parole ne peut rendre. Ainsi les projets que la Prusse préparait depuis Frédéric le Grand sont accomplis !... Mais l'Allemagne sans l'Autriche et sans la maison impériale, est-ce encore l'Allemagne ? » — Dans cette même lettre, l'évêque de Mayence, très délicatement, attire l'attention de l'empereur sur l'indifférence religieuse des officiers de son armée.

Avec ses préférences pour l'Autriche, Ketteler savait allier un attachement sincère pour la Prusse. Comme fonctionnaire et comme soldat, il avait servi le roi et lui avait prêté serment de fidélité. Comme prêtre, il avait exercé son ministère à Berlin, et le roi lui avait conféré une décoration honorable. Il aimait le pays de sa naissance; il respectait et estimait la maison royale. D'autre part, il appréciait la force, la constance, l'habileté du gouvernement. Il ne faut pas oublier que la Constitution prussienne, jusqu'au *Culturkampf*, était très favorable à l'Église. Est-ce à dire qu'il admirait la Prusse sans réserve ? Nullement. Les tendances absolutistes de son administration bureaucratique ne lui échappaient point ; il reconnaissait parfaitement ses ambitions démesurées et son mépris du droit et de la justice.

Tels étaient les opinions et les sentiments politiques de Mgr de Ketteler.

II. — PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE FRIBOURG.

La province ecclésiastique de Fribourg a été créée au commencement de ce siècle par les papes Pie VII et Léon XII. Elle se compose de l'archidiocèse de Fribourg et de quatre diocèses suffragants : Rottenbourg, Mayence, Fulda, Limbourg. Elle comprend huit États souverains.

Depuis plus d'un siècle, les princes de toute dénomination, qui gouvernaient ces contrées, hérétiques ou libres penseurs, semblaient n'avoir qu'un but : opprimer l'Église catholique. Ils lui avaient enlevé l'une après l'autre ses

principales libertés ; ils employaient une armée de fonctionnaires à détruire la foi dans l'âme du peuple, et une multitude d'instituteurs à la déraciner dans l'âme des enfants. Ils y dépensaient des millions. Et pendant qu'ils ravageaient le troupeau, ils avaient eu l'adresse d'endormir les pasteurs. Comblés d'honneurs, les évêques se taisaient. En vain le Pape élevait-il la voix pour la défense de l'Église, les évêques restaient muets. Des jours meilleurs cependant avaient commencé à luire sur la province. Les évêques, qui tous étaient réunis à Mayence, le 25 juillet 1850, pour le sacre de Mgr de Ketteler, ignoraient le servilisme de leurs prédécesseurs. Ils avaient à leur tête un héros, Mgr Hermann Vicari. Déjà ils avaient fait, pour briser leurs fers, de louables efforts, mais qui n'avaient pas été couronnés de succès.

Le même jour, 25 juillet 1850, on remit à Mgr Vicari un bref de Pie IX, qui l'exhortait lui et ses suffragants à lutter pour les libertés de l'Église. Il les engageait à tenir bientôt un concile.

Cette coïncidence du bref du Pape, arrivant à Mayence le jour même du sacre de Mgr de Ketteler, ne paraîtra fortuite à personne. Elle montre quelles espérances le glorieux pontife fondait sur le nouvel évêque. Il lui écrivait, quelques mois plus tard, d'employer toutes ses forces à la défense des libertés ecclésiastiques.

Or, quel était, aux yeux de Mgr de Ketteler, le meilleur et le plus sûr moyen de les conquérir ? C'était d'établir, parmi les évêques, un accord parfait de vues, de sentiments et d'action. Toute sa volumineuse correspondance en fait foi. Dans les questions difficiles, il aime à écrire à ses collègues. Il leur expose ses vues et leur demande conseil avec simplicité, abandon et cordialité.

Les réunions, les conférences lui paraissaient plus efficaces encore. A son instigation et pour satisfaire au vœu du Souverain Pontife, Mgr Vicari convoqua, à Fribourg, ses quatre suffragants. Dans un mémoire rédigé en commun (mars 1851) et remis, au jour fixé, à chaque gouvernement, les évêques réclamèrent les libertés indispensables à l'Église pour qu'elle puisse exercer sa mission divine [1].

1. 1° Liberté complète pour la formation et le choix des ecclésiastiques suivant les lois de l'Église ; liberté pour les évêques d'exercer leur puis-

Le 8 février 1852, nouvelle conférence, nouvelle déclaration pour hâter la réponse des gouvernements.

Enfin, ceux-ci adressent leurs décisions à Mgr Vicari. Les principales réclamations des évêques sont rejetées.

Le 6 avril 1853, Mgr de Ketteler est chargé par ses collègues de préparer un projet de réponse.

Le 13 juin 1853, le projet est accepté et signé par tous les évêques, et remis aux gouvernements le 13 juillet.

Les Mémoires épiscopaux s'appuyaient sur les conventions précédentes, sur les engagements contractés, sur la raison et la justice. Deux gouvernements, Bade et Nassau, répliquèrent par la violence.

Interdiction à Mgr Vicari par le ministre badois d'exercer ses fonctions épiscopales, et aux prêtres de lui obéir [1].

Trois jours plus tard, Mgr de Ketteler, suivant son habitude, exposait à son peuple, dans une lettre pastorale, la vérité sur les événements qui venaient de s'accomplir. Il y fait un grand éloge de Mgr Vicari, de sa modération et de sa science.

Cependant l'Allemagne, qui suivait avec une attention passionnée les phases du conflit, était surprise de la tranquillité qui régnait dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Le mi-

sance disciplinaire (excommunication, etc.). En 1869, Mgr Kübel excommunia le maire de Constance. (Voir les *Annales ecclésiastiques* de dom Chamard. Paris, Gaume-Rondelet);

2° Liberté de diriger et de surveiller l'enseignement religieux dans les écoles; de nommer les professeurs de religion; d'approuver les professeurs nommés aux chaires de théologie dans les Facultés catholiques;

3° Liberté du culte extérieur et de la vie chrétienne (Processions. Missions. — Le droit d'association pour les communautés religieuses);

4° Liberté pleine et entière dans la formation des listes des candidats aux évêchés vacants; liberté pour les évêques de nommer ceux qui doivent les aider dans l'administration de leurs diocèses;

5° Liberté pleine et entière d'administrer les églises et les biens ecclésiastiques;

6° Rétablir l'influence de l'Église sur les écoles et sur la formation des instituteurs;

7° Suppression du placet.

Il faut avouer en toute humilité que l'Église de France ne possède pas toutes ces libertés. Il s'en faut bien.

1. Le P. Pfülf raconte très au long l'histoire de ces conflits et des rapports de Ketteler avec l'archidiocèse de Fribourg et le grand-duché de Bade; M. l'abbé Kannengieser, dans son livre si connu le *Réveil d'un peuple*, a fait le récit de la persécution exercée contre Mgr Vicari.

nistre ne parlait pas, et l'évêque, Mgr de Ketteler, gardait le silence !

On eut bientôt le mot de l'énigme. On sut que Ketteler et Dalwigk préparaient cette fameuse convention dont j'ai déjà parlé et qu'ils signèrent au mois d'août 1854. Malgré toutes les précautions dont l'évêque de Mayence s'était entouré, malgré toutes les réserves qu'il avait faites, elle fut très mal accueillie par les évêques allemands, et blâmée par le grand cardinal Geissel, archevêque de Cologne. Mgr Vicari écrivit au Souverain Pontife pour le prier de ne pas admettre des négociations séparées. Le prince-évêque de Breslau, qui se rendait à Rome, fut chargé d'obtenir du Pape, au nom de tous les évêques, le rejet de la convention. Tant ils étaient persuadés que toute leur force venait de leur union dans l'action ! De son côté, Ketteler résolut de défendre son œuvre auprès du Saint-Siège. Appelé à Rome pour la définition de l'Immaculée-Conception, il plaida lui-même sa cause devant les congrégations romaines. Leur lenteur mit sa patience à de terribles épreuves. Après s'être morfondu plusieurs mois à Rome et en Italie, il rapporta à Mayence sa convention avec plusieurs remarques critiques, mais sans approbation.

On pouvait craindre que ces dissentiments ne produisissent une division fâcheuse entre les évêques, jusque là si étroitement unis, ou du moins quelque froideur dans leurs relations.

Il n'en fut rien.

Ketteler continua à défendre les droits de son métropolitain par ses écrits, à le soutenir de son affection et de ses conseils ; il continua, comme par le passé, à donner la confirmation et les saints ordres dans le diocèse de Fribourg. Il y prêchait souvent, et ce fut lui qui prononça le discours d'usage aux fêtes jubilaires du vénérable vieillard. En 1855, à son retour de Rome, il remit à Mgr Vicari de la part du Pape un magnifique anneau pastoral, une émeraude précieuse entourée de brillants, avec cette inscription : *Eusebio redivivo*. Cet anneau avait été offert par la ville de Lyon à Mgr Fransoni, archevêque de Turin, que le gouvernement piémontais avait exilé, et Mgr Fransoni l'avait légué à Pie IX. Le grand pape l'envoyait à Hermann Vicari, au nouveau

confesseur de la foi, comme un témoignage de son affection. Mgr Vicari le légua en mourant à l'évêque de Mayence, à qui jusqu'au dernier moment il ne cessa de prodiguer les preuves de son estime et de sa reconnaissance.

Le conflit entre le gouvernement badois et le grand archevêque se serait facilement apaisé, si les ministres protestants du grand-duché ne s'étaient sentis appuyés par la Prusse. Pour les affermir dans leur résistance aux justes réclamations des évêques, elle leur envoya celui que l'on a nommé le chancelier de fer. Bismarck arriva à Carlsruhe en janvier 1854. Sa présence donna lieu aux bruits les plus inquiétants. On parlait d'une alliance des gouvernements protestants contre l'Église catholique. On trouva dans les papiers de Ketteler une brochure toute préparée sur ce sujet.

Cependant, pour apaiser le mécontentement toujours grandissant du peuple catholique, les gouvernements furent contraints d'entamer avec Rome des négociations, d'où sortirent de nouveaux concordats et un *modus vivendi* plus équitable.

En 1866, Mgr de Ketteler reprit avec ardeur l'idée de réunir à Fribourg un concile provincial. Il s'en ouvrit à M. Stehle, secrétaire de l'archevêque. Stehle le supplia, par égard pour l'âge de Mgr Vicari, — il avait quatre-vingt-treize ans, — de ne pas donner suite à son projet. Sa lettre est fort touchante et mérite de passer à la postérité comme un document de haute valeur.

III. — UNION DES ÉVÊQUES ALLEMANDS.

Pendant les solennités qui accompagnèrent la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, en décembre 1854, Mgr de Ketteler écrivait de Rome : « Ici je suis crucifié dans mes sentiments d'Allemand. C'est pour nous une douleur sans nom de constater, au milieu de ces grandes réunions de l'Église catholique, à quel point l'Allemagne a fondu. Il y a bien des évêques d'Autriche, de Bavière... ; mais la nation allemande a disparu. » Cette douleur était d'autant plus vive que l'année 1855 était le onzième centenaire du martyre de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne. Les évêques présents

à Rome résolurent de se réunir à Fulda, auprès du tombeau de saint Boniface ; ils adressèrent de la ville éternelle une lettre d'invitation à leurs collègues.

Les fêtes de Fulda durèrent du 5 au 12 juin. Le peuple y fut préparé par une mission que prêchèrent les Pères de la Compagnie de Jésus, et les évêques s'y disposèrent en faisant les saints exercices sous la direction d'un Père. Mais voilà que, le 3 juin, arrive de Cassel l'ordre d'interrompre les prédications. Les troupes sont consignées dans la crainte d'une émeute. Un chanoine de la cathédrale et le syndic du chapitre se rendent aussitôt à Cassel, et ils obtiennent le retrait de la mesure ridicule prise par le gouvernement. — Les fêtes de Mayence, métropole de saint Boniface, suivirent de près les fêtes de Fulda. Ce qu'il nous importe de noter, c'est que les évêques qui assistèrent à ces solennités s'engagèrent à revenir souvent à Fulda pour y faire tous ensemble les saints exercices.

Ce succès, si remarquable pourtant, ne suffisait pas à l'évêque de Mayence. D'après lui, les évêques devaient s'assembler pour discuter en commun les intérêts généraux de l'Église. En 1848, l'épiscopat allemand, emporté par le souffle de liberté qui agitait le monde, s'était assemblé à Wurzbourg, et cette conférence avait porté les plus heureux fruits. Mgr de Ketteler avait à cœur de la renouveler. Il écrivit à ce sujet, en 1863, une lettre pressante à Mgr Geissel, archevêque de Cologne. La maladie du cardinal ne lui permit pas de donner suite à ce projet. Cependant la situation de l'Église en Allemagne rendait la réunion des évêques de plus en plus nécessaire. Le siège de Cologne étant vacant, Ketteler se tourna vers l'évêque de Paderborn. Mgr Martin lui répondit, le 19 février 1867, qu'il partageait ses sentiments et se tenait à sa disposition... Il conseillait de traiter la question à Rome avec les évêques, qui devaient s'y rendre nombreux pour célébrer le centenaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul. Ce conseil fut suivi. La conférence se tint à Fulda, au mois d'octobre 1867, sous la présidence de Mgr Melchers, récemment élevé sur le siège de Cologne. On convint qu'une conférence semblable aurait lieu tous les deux ans et qu'elle ne durerait pas plus de sept jours.

Le vœu de Ketteler était rempli. De ces conférences est sorti le salut de l'Allemagne catholique.

Et, en effet, quelle puissance n'ont pas eue les lettres collectives de l'épiscopat allemand, publiées à Fulda en 1870[1], à Eichstädt en 1871[2], pour apaiser le trouble que la définition de l'infaillibilité du Pape avait produit dans les esprits! Et quand sonna l'heure du danger, c'est à l'union intime de leurs premiers pasteurs que les catholiques ont dû cet esprit de force et de cohésion qui les a soutenus dans la lutte.

Après quelques escarmouches, la bataille s'engagea définitivement au Parlement allemand (*Reichstag*), par la présentation et l'acceptation (juin 1872) de la loi sur les Jésuites. La prudence ne permettant pas au prince de Bismarck de la continuer sur ce terrain, il la transporta au Parlement prussien (*Landtag*). Du mois d'avril 1872 à la fin de 1875, les lois les plus oppressives furent présentées successivement et adoptées par les chambres prussiennes. Pour lutter contre leurs ennemis et donner aux catholiques la direction nécessaire, les évêques *prussiens* se réunissent à Fulda le 11 avril 1872; les évêques *allemands* au mois de septembre; les évêques *prussiens* encore le 30 janvier 1873 et le 23 avril. Ketteler avait été invité à cette dernière conférence[3].

Au mois de juillet 1874, nouvelle conférence des évêques *prussiens*; Ketteler y assiste par ordre du nonce.

Le 30 mars 1875, ils s'assemblent dans la ville de saint Boniface. L'entrée du séminaire leur est interdite; ils sont logés chez les particuliers.

« J'étais dernièrement à Fulda, écrit Ketteler. Notre assemblée était partagée entre la douleur et la consolation. La

1. Cinq évêques ne signèrent pas cette lettre.

2. Un seul évêque ne signa pas cette seconde lettre. Il venait de publier un mandement dans lequel il annonçait son adhésion à la définition du Vatican.

3. Il écrivit au nonce du Pape à Munich : « Chaque article de la loi proposée était discuté avec le plus grand soin; on déterminait ensuite la conduite à suivre relativement à cet article. On rédigeait un protocole sur chaque délibération, lequel était signé par tous les évêques. L'entente si parfaite qui existe parmi nous depuis le commencement de la persécution n'a pu être obtenue que par ce moyen. »

Le protocole était secret; il n'indiquait pas les opinions diverses qui avaient été émises. C'était prudent.

conviction de n'avoir pas pu agir autrement que nous ne l'avons fait, et la paix de la conscience qui en résultait, nous portaient à une union intime et joyeuse. Cette disposition de nos âmes n'était pas même troublée par cette pensée : Pourrons-nous nous réunir encore, et quand le pourrons-nous ? »

Les projets de loi sur les fabriques étaient l'objet de cette conférence. Il fut résolu qu'on exécuterait ces lois et des mesures furent prises en conséquence. Mais les lois ayant subi de grandes modifications pendant les débats parlementaires, restait à savoir si les résolutions adoptées à Fulda devaient être maintenues. Mgr Melchers consulta ses collègues. Il se trouva que la moitié des évêques fut pour l'affirmative, et l'autre moitié pour la négative. On en référa à Rome, qui approuva la première opinion. C'était celle de l'évêque de Mayence. Les autres évêques s'y rallièrent.

Tout incomplète que soit cette esquisse, elle suffit à nous faire comprendre l'admiration, l'enthousiasme, la confiance des catholiques allemands pour leurs évêques, à cette époque.

Mgr de Ketteler avait été l'âme de cette union dans l'action !

IV. — UNION DES CATHOLIQUES.

On dit souvent que l'union parmi les catholiques était plus facile à établir en Allemagne qu'en France, parce que les Allemands sont tous monarchistes, et que, parmi les Français, les uns sont monarchistes et les autres républicains. Il me semble que ceux qui parlent ainsi connaissent mal la situation de l'Allemagne en 1866.

« Il faudrait un volume, écrivait le rédacteur des « Feuilles jaunes » de Munich, en 1867, pour énumérer les changements que les événements de l'année dernière ont amenés en Allemagne, et par suite en Europe. On peut dire que les Allemands du Nord, aussi bien que ceux du Sud, ont été transportés dans un autre monde subitement et comme en rêve. Les idées politiques d'hier ne conviennent plus aujourd'hui. »

Mgr de Ketteler voulut aider ses compatriotes, et surtout les catholiques, à sortir de cette situation embrouillée. Sur une feuille écrite au crayon, que l'on a trouvée dans ses

papiers, il a jeté quelques réflexions pour se préciser à lui-même ses propres pensées. Que va devenir l'Allemagne? Voilà la question qu'il se pose.

A l'heure présente, quel est donc le Français qui ne se fait pas la même question! Que va devenir la France? Est-ce que chacun de nous ne devrait pas se dire aussi à lui-même ce que se disait Ketteler? « Parce que je ne vois aucune solution qui soit conforme à mes aspirations, attendrai-je, avec une résignation stupide, qu'une vague me porte au rivage ou qu'elle m'engloutisse tout à fait? L'amour de la patrie ne le permet pas.

« Le patriotisme exige que chaque Allemand voie clairement ce qui est possible... Quant à moi, je veux remplir ce devoir sans arrière-pensée; et cependant, je ne puis pas en douter, je vais frapper au visage ceux qui m'aiment et m'estiment le plus en Allemagne. »

L'évêque discute ensuite les diverses solutions que l'on met en avant. « Veut-on rétablir la prépondérance de l'Autriche? Alors il faut écraser la Prusse... Je conçois que beaucoup d'Allemands, outrés des injustices de la dernière guerre, soient disposés, pour les expier, à verser des flots de sang. Qui préfère le sang à la justice est un lâche ou un homme sans principes. Une condition, pourtant, est nécessaire. C'est que la solution préférée ait quelque probabilité de succès. »

Ketteler démontre qu'elle est illusoire. Quatre Bismarcks ne veulent pas que l'Autriche rentre en Allemagne. Le Bismarck prussien peut être vaincu. Mais les trois autres sont la chair et le sang de l'Autriche, la Hongrie, les Tchèques de Bohême, et le parti pagano-juif qui gouverne l'empire.

La conclusion est donc évidente. Les Allemands du Sud et du Centre doivent s'unir à la Confédération déjà existante des Allemands du Nord.

Mgr de Ketteler a développé ces vues dans son fameux ouvrage : *l'Allemagne après la guerre de 1866*, qui eut un immense retentissement en Allemagne et à l'étranger. Il fut traduit en français, à la prière de Mgr Pie. Dans la Hesse, où les Prussiens étaient détestés, ce livre refroidit l'affection de plusieurs catholiques pour leur évêque. A Berlin, on le représenta au contraire comme un ennemi acharné de la Prusse, parce

qu'il stigmatisait l'injustice de ses ambitions. Et en Italie? Un prélat, Mgr Bartolini, depuis cardinal, se croyant très au courant des choses de l'Allemagne, écrivit à Mgr de Ketteler qu'il obtiendrait un succès certain s'il composait une seconde brochure, pour prouver au roi de Prusse que son intérêt le plus évident l'obligeait à défendre Pie IX contre Garibaldi. En présence de cette ignorance naïve des affaires et des sentiments de l'Allemagne (*Gegenüber dieser kindisch ahnungslosen Unkenntniss*), Ketteler résolut de dire au prélat romain la vérité sans déguisement. Il lui écrivit une longue lettre qui se résume dans ces deux mots : Je suis, à Berlin. *persona ingratissima*. Il n'y a pas à compter sur la Prusse. Elle est avec la Russie et l'Italie pour restreindre le plus possible la puissance du Pape. Ce qu'elle fait ou dit en sa faveur n'est qu'apparence trompeuse.

La fondation de l'empire prusso-allemand en 1871 était une des formes de la solution proposée par Mgr de Ketteler[1]. Il accepta le fait accompli et il pressa les membres de sa famille, ses amis, tous les catholiques, de l'accepter comme lui, de ne pas se laisser diviser par les questions politiques, et de s'unir au contraire plus étroitement que jamais, pour tirer de la situation qui leur était faite le meilleur parti possible. Cette union lui paraissait d'autant plus nécessaire que, l'Autriche étant exclue de l'Allemagne, les catholiques du nouvel empire ne formaient plus que le tiers de sa population, et seraient infailliblement écrasés par la majorité protestante, s'ils étaient divisés. C'est ainsi qu'il s'exprimait, en 1871, dans une lettre pastorale écrite à l'occasion des élections au premier Parlement allemand.

Que cette entente lui tenait au cœur ! Il ne cessait de la recommander à tous et dans toutes les occasions. Au mois de septembre 1871, l'horizon était sombre ; le nom de la Prusse sonnait mal aux oreilles des catholiques du Sud et du

1. On l'a représenté comme ayant été fasciné par les victoires prussiennes. Il n'en est rien. En décembre 1870, il écrivait : « Sans cette pensée que Dieu gouverne les affaires humaines, on serait rempli d'angoisses pour l'avenir. » Les deux lettres qu'il écrivit à Bismarck. après la conclusion de la paix, témoignent de ses inquiétudes. J'ai pu m'en convaincre par moi-même. en 1870. Des catholiques allemands éminents étaient persuadés que le triomphe de la Prusse serait suivi d'une persécution contre l'Église catholique.

Centre. A cette époque, la vingt et unième assemblée générale des catholiques allemands se tenait à Mayence. Au dernier banquet, après le toast porté par le président au Souverain Pontife, Ketteler eut le courage d'en porter un second à l'empereur d'Allemagne. Mais quelle noblesse et quelle fermeté de langage! « Pour le patriotisme, les catholiques ne le cèdent à personne... Nous ne pouvons pas le dissimuler, nous n'apprécions pas de la même manière les causes qui ont amené la formation du nouvel empire, et nous sommes bien éloignés d'approuver les moyens qui ont été employés pour y parvenir.

« Ce serait toutefois une calomnie d'en conclure que nous sommes indifférents au nouvel ordre de choses ou ses ennemis acharnés... A nous, à notre foi, à notre conscience, justice est due par l'empereur. Il nous l'a promise ; il nous la doit... S'il a été victorieux de nos ennemis, c'est parce que nos frères ont versé leur sang sous ses ordres... »

Comme il redoute que le mécontentement des catholiques, croissant avec la persécution, ne leur soit funeste, il publie, en 1873, sa brochure : *les Catholiques dans l'empire d'Allemagne. Programme destiné à tous les hommes qui ont encore en Allemagne des sentiments d'honneur et de christianisme.* — Il leur rappelle qu'ils doivent s'attacher au nouvel ordre de choses et y chercher leur salut. « Certes l'empire nouveau n'est pas mon idéal. Je le préfère pourtant soit à la Confédération germanique, soit même à l'ancien empire tel qu'il était dans les dernières années de son existence. La fondation du nouvel empire a été un acompte payé au peuple allemand, qui a le droit de former une nation grande dans son unité. »

Il ne supporte pas que l'on accuse les catholiques d'être hostiles à l'empire. Il repousse avec indignation les calomnies de Bismarck et de ses séides. Le prince avait cité, devant le Parlement, le « programme » de Ketteler, pour prouver que les catholiques et le Centre veulent former un État dans l'État. L'évêque lui répondit dans la *Germania* : « Le prince de Bismarck n'a vraiment aucune idée des fonctions et de l'action d'un évêque catholique... Chose étrange ! Il admet les assertions mensongères de sectaires haineux, et il refuse d'ajouter foi aux affirmations, non seulement des

évêques et de tous les prêtres, mais encore des laïques qui sont de très fidèles croyants. »

Cette fermeté lui valut un jour l'honneur d'être condamné par un tribunal prussien. A l'occasion de son jubilé, les magistrats de Münster lui envoient une adresse de félicitations. Le président supérieur de la province les condamne à quatre-vingt-dix marks d'amende; car leur démarche est un indice d'hostilité au gouvernement, étant donnée la position que l'évêque de Mayence a prise envers l'empire. — Le président est catholique; sa sentence est un scandale. Dans une lettre publique, l'évêque relève vertement ses calomnies. Le président l'assigne devant le tribunal pour atteinte portée à son honneur. Les parents de l'évêque le dissuadent de paraître en personne; il pourrait être arrêté en arrivant à Münster. Il répond : « J'y ai pensé; c'est peu vraisemblable. En tout cas, il est mieux que je paraisse. » Il fut condamné à trois cents marks d'amende ; il y eut appel des deux côtés. La première sentence fut confirmée. Mais cette double comparution de Ketteler devant les tribunaux avait été un double triomphe. A la Chambre des députés, la conduite du président supérieur fut blâmée par tous les partis, et l'amende infligée aux magistrats supprimée par le ministre.

Ses sympathies étaient acquises aux associations qui contribuaient à imprimer aux catholiques une direction commune et conforme aux principes de l'Église. Ketteler s'abstenait cependant avec soin de ce qui pouvait paraître action politique. « Je ne suis pour rien, disait-il, dans la formation du Centre, ni dans la rédaction de son programme. On ne m'a consulté ni directement, ni indirectement, ni de vive voix, ni par écrit. Je n'ai appartenu à cette fraction que pendant mon séjour à Berlin comme député. » Cependant, il lui a rendu trois grands services : le premier, en obtenant du cardinal Antonelli un démenti formel du prétendu blâme que, suivant les affirmations mensongères de Bismarck, il aurait infligé au parti[1]; le second, en expliquant au cardinal la conduite du Centre, et en le priant de ne pas croire facilement aux rapports des ministres prussiens; le troisième, en

1. La lettre du cardinal Antonelli est citée dans les *Annales ecclésiastiques* de dom Chamard.

publiant sa brochure : *L'action du Centre pendant la première session du Parlement allemand*. C'est un compte rendu adressé aux électeurs, des travaux du Centre. « Je suis heureux, disait-il, de lui avoir appartenu, et d'avoir agi de concert avec des hommes dont je partage les principes, dont j'admire la modération, la perspicacité et le courage.

L'évêque de Mayence veillait aussi avec un soin jaloux sur l'honneur du parti catholique. Un jour, pour le débarrasser à jamais de toute compromission déshonorante avec le parti prétendu national, il éleva la voix, et sa voix retentit à travers l'Allemagne comme un coup de clairon (1874). Dans une lettre[1] très courte, mais pleine de vigueur et de raison, il interdit à son clergé toute participation aux fêtes dites « fêtes de Sedan ». La pensée qui préside à l'anniversaire de la bataille de Sedan n'émane pas de l'universalité du peuple allemand ; elle est surtout une manœuvre d'un parti. Elle ne jaillit point du sentiment populaire et général, elle est un produit artificiel, résultat d'intrigues de toute nature... et dont le but est de servir des intentions cachées qui n'ont rien à faire avec le véritable patriotisme. Par la crainte de paraître moins bons patriotes, — arme dont ce parti connaît la puissance, — il veut nous faire atteler à son char de triomphe et nous contraindre à nous réjouir de nos propres douleurs... Nous ne nous prêterons pas à ce jeu insultant. » Cette mesure fut accueillie par les huées des nationaux libéraux. L'évêque s'y attendait.

V. — LUTTES DE MGR DE KETTELER.

L'évêque de Mayence souhaitait ardemment l'union des catholiques, non pas dans le silence et le repos, mais dans l'action et la lutte pour les libertés de l'Église. Il marchait à leur tête et leur donnait l'exemple.

1° *Les Ordres religieux*. — Ce grand et généreux esprit n'était pas de ces catholiques, laïques ou prêtres, qui trouvent assez simple et de peu d'importance l'immolation des ordres religieux. Il les a constamment défendus. En mai 1862, le car-

1. Elle est tout entière dans les mêmes *Annales*.

dinal Caterini lui adresse, par ordre du Pape, un projet du *Syllabus*. Ketteler répond qu'il est heureux de cette condamnation solennelle des erreurs modernes; il présente de légères observations sur quelques-unes des propositions; il demande que l'on mette en regard de ces propositions un énoncé succinct de la doctrine catholique. On a donné satisfaction à ce vœu dans une certaine mesure, en indiquant les actes pontificaux d'où les propositions sont tirées. Enfin, il prie le Souverain Pontife de condamner aussi les principes qui inspirent les législations modernes relativement aux ordres religieux; il formule et qualifie lui-même ces erreurs. J'ai raconté brièvement avec quelle énergie il a défendu la Compagnie de Jésus contre ses ennemis.

2° *Liberté des élections épiscopales*. — Mais la liberté la plus précieuse à ses yeux était la liberté des élections épiscopales. L'esprit de Grégoire VII l'avait pénétré. « Toutes les libertés gagnées depuis trente ans, écrivait-il, sont perdues, s'il est possible aux gouvernements de mettre dans les places importantes — et ces places sont les sièges épiscopaux — des serviteurs de l'État et non pas des serviteurs de l'Église. »

On sait que le droit d'élection appartient, en Allemagne, quand un siège épiscopal est vacant, au chapitre de la cathédrale. D'après les instructions des papes, il doit éviter de choisir un sujet désagréable au souverain. L'usage s'est donc introduit que le chapitre présente à son gouvernement une liste de candidats. Qu'est-il arrivé? En Prusse, le roi s'arroge le droit de *veto* absolu. Il rejette, s'il lui plaît, la liste tout entière, oblige le chapitre à en dresser une autre, et lui indique même les noms qui lui seront agréables. Les autres princes souverains s'attribuent le droit de « veto irlandais », c'est-à-dire le droit d'effacer tous les noms inscrits, sauf un. L'archevêque de Fribourg, Mgr Vicari, étant mort le 17 avril 1868, le chapitre présenta au gouvernement une liste de huit noms. Le ministre Jolly les raya tous, excepté celui du chanoine Orbin.

Dans une lettre au cardinal Antonelli, Ketteler avait prévu qu'Orbin aurait les préférences du gouvernement à cause de la faiblesse de son caractère. Le chapitre, après avoir obtenu l'approbation du Pape, refusa, soit de former une seconde

liste, soit de nommer le chanoine Orbin. La presse alors s'empara de l'affaire et la bataille s'engagea avec violence. Les protestants, le Dr Schulte, professeur de droit canon à Prague, qui s'était acquis, on ne sait pourquoi, quelque autorité parmi les catholiques, son ami Reusch et des feuilles catholiques à leur discrétion soutinrent le droit du gouvernement. Ketteler et ses amis combattirent pour la liberté de l'Église. L'évêque de Mayence publia une première brochure qui fut traduite en français par ordre du Pape : *le Droit des chapitres et le « Veto » des gouvernements dans l'élection des évêques*. Pendant que cette guerre de brochures et d'articles de journaux se poursuivait avec éclat, le ministre Jolly avait travaillé en silence à mettre la division dans le chapitre. Quatre chanoines — c'était la majorité — prièrent le Pape de les autoriser à présenter une nouvelle liste au gouvernement. Informé de cette démarche, Ketteler se hâta d'écrire au cardinal Antonelli pour conjurer le Saint-Siège de rejeter la demande des chanoines. « Si Rome faiblit, disait-il, c'en est fait de la liberté de l'Église en Allemagne. »

Pie IX ne faiblit pas. Il écrivit au chapitre pour lui ordonner de persister dans sa première ligne de conduite ; il engageait fortement les quatre chanoines à défendre la liberté des élections et leur droit. En même temps, il conféra à l'évêque Kübel, qui était doyen du chapitre et vicaire capitulaire, les pouvoirs les plus étendus.

Le chapitre demanda alors au gouvernement de laisser trois noms sur la liste, afin qu'il pût exercer son droit de vote. Le gouvernement n'y voulut pas consentir. Comment sortir de cette situation inextricable ? Le Pape engagerait-il avec le grand-duc des négociations diplomatiques[1] ? Le chapitre nommerait-il un archevêque[2], ou bien le Pape le choisirait-il lui-même[3] sans tenir compte de l'opposition du gouvernement, puisqu'il violait toutes les conventions ? On ne

1. Le Pape ne voulut pas négocier avec le gouvernement. « Par ce refus, écrivait Moufang à Ketteler, le principe que le droit doit rester le droit et ne pas être escamoté par des intrigues, est sauvé. »

2. La majorité du chapitre n'avait pas assez d'énergie pour entrer dans cette voie et prendre la liberté qu'on lui déniait. On craignait que le ministère badois ne mît le séquestre sur les biens de la mense épiscopale.

3. Le Pape tenait à faire respecter les droits des chapitres.

se décida pour aucun parti. En 1874, dans l'intérêt de la paix, le Saint-Siège autorisa le chapitre à présenter une nouvelle liste au gouvernement. Celui-ci eut l'audace d'exiger par avance des cinq candidats qui lui étaient proposés un serment odieux; mais aucun d'eux ne voulut le prêter. Enfin, en 1882, la situation étant complètement modifiée, et les circonstances étant devenues tout autres, à la suite de négociations diplomatiques, le chanoine Orbin fut sacré archevêque de Fribourg le 12 juillet 1882. Mgr Kübel était mort l'année précédente. Ketteler ne vécut pas assez pour voir ce revirement dans les affaires [1].

3° *Le Culturkampf.* — Le *Culturkampf* tendait à supprimer toutes les libertés de l'Église et à la transformer elle-même en une simple institution d'État. Ce grand combat, Ketteler l'avait prévu. Afin de conjurer le danger, autant qu'il était en lui, il se présenta aux élections de mars 1871 pour le premier Parlement allemand. Cinq circonscriptions lui offrirent un mandat de député. Il choisit un district du grand-duché de Bade, et fut nommé à une assez forte majorité. Au Parlement, il déploya beaucoup d'activité. Il ne semble pas qu'il ait eu à un haut degré l'oreille de la Chambre. Ses discours étaient souvent hachés par les interruptions. Évidemment la majorité n'était pas favorable au prélat catholique. Pendant son séjour à Berlin, il eut une longue audience de l'empereur et deux longs entretiens avec Bismarck. De leur conversation il ne nous est resté aucun souvenir authentique. L'échange de pensées que Ketteler avait eu avec le chancelier lui revenait souvent à l'esprit et l'occupait parfois. On a trouvé dans ses papiers trois écrits, terminés en partie et en partie ébauchés, où il traite de la position du prince par rapport à l'Église et de ses sentiments personnels. Ketteler cherche à se rendre compte des motifs qui ont poussé Bismarck à engager le Culturkampf. Il en expose plusieurs. Le P. Pfülf observe spirituellement que le dernier est, sans doute, le plus vrai. « Nous ne doutons pas, dit l'évêque, que le chancelier n'ait eu aussi pour but de débarrasser la Consti-

1. Pendant le conflit, le Dr Hirschel, professeur de droit canon au grand séminaire de Mayence, avait écrit plusieurs ouvrages de grande valeur sur l'élection des évêques.

tution prussienne de tous les éléments de liberté qui s'y étaient introduits en 1837 et en 1848. Il voulait rétablir l'ancien prussianisme monarchique, militaire et absolu. »

L'activité déployée par Ketteler, comme écrivain, durant la persécution, tient du prodige. Pendant que les évêques, de concert avec lui, publiaient ces mémoires et ces lettres pastorales, auxquels l'unanimité de leurs sentiments communiquait une autorité irrésistible, il éclairait les esprits, réfutait les objections, attaquait les ennemis par ses ouvrages, par des articles de journaux, par ses discours.

J'ai énuméré déjà quelques-uns des écrits qu'il destinait plus spécialement à son peuple.

Parmi ceux qui s'adressaient à toute l'Allemagne, il faut citer en première ligne la brochure : *les Lois prussiennes sur les rapports de l'Église et de l'État* (février 1873[1]). Elle obtint rapidement sept éditions. « De tous les ouvrages de Ketteler, nul n'a produit autant d'impression, nul n'a rendu d'aussi grands services que celui-là. Dans l'histoire du Culturkampf, son apparition est un événement dont on ne peut pas surfaire l'importance. » Ainsi parle le P. Pfülf.

La réponse au ministre des Cultes : *Les idées du Dr Falk sur l'Église catholique, d'après son discours du 10 décembre 1873*, ne tarda pas à atteindre six éditions. Cette brochure parut au commencement de 1874.

Je ne puis oublier de mentionner ses écrits sur la séparation de l'École et de l'Église, et sur l'influence de l'Église dans l'École.

Dans tous les ouvrages composés pendant le Culturkampf, l'évêque de Mayence ne cesse d'encourager les fidèles à la patience et à la persévérance.

« Mettez-vous en garde contre ceux qui sont toujours tremblants sur l'issue du combat ; contre les lâches, qui sont toujours disposés à conseiller la soumission, qui rejettent sur les évêques la responsabilité de la situation... Si, nous

1. Les conséquences nécessaires de ces lois, dit-il, sont :
1° De séparer de Rome l'Église de Prusse ;
2° D'anéantir la puissance épiscopale ;
3° De décomposer et de détruire toute autorité ecclésiastique ;
4° D'établir la domination complète de l'État sur l'Église ;
5° De corrompre sans mesure l'Église de Prusse tout entière.

évêques, nous avions eu à nous décider uniquement d'après les considérations humaines, notre choix n'eût pas été douteux... Mais notre résolution devait s'appuyer sur les principes que l'évêque de Clermont[1] proclamait, le 2 janvier 1791, devant l'Assemblée nationale française, et auxquels tant d'évêques et de prêtres sont restés fidèles jusqu'au bannissement et à la mort. Chargés par Dieu, comme eux, de conserver la divine constitution de l'Église, nous avons la même obligation de la transmettre intacte à nos successeurs. Par suite, des évêques allemands ont été chassés, eux aussi, de leurs diocèses, des prêtres de leurs paroisses. Beaucoup de paroisses sont privées de leur pasteur, le culte divin a cessé dans beaucoup d'églises, les malades meurent sans sacrements, et les morts sont ensevelis sans le ministère du prêtre ; un grand nombre d'enfants ne reçoivent plus l'enseignement sacerdotal. Ce sont là de grandes, de douloureuses privations pour le peuple catholique ; ce sont de cruelles souffrances pour les évêques et les prêtres, qui ne peuvent dispenser aux fidèles les grâces de l'Église, et distribuer aux âmes le pain qu'elles réclament.

« Mais si, par manque de constance, ou par amour de la paix, nous consentions à exécuter les lois, l'Église d'Allemagne courrait le danger de devenir une institution d'État ; et, dans un avenir plus ou moins éloigné, au lieu d'apporter au peuple allemand les bénédictions célestes, et de lui procurer la liberté des enfants de Dieu, elle servirait d'instrument pour opprimer sa liberté[2]. »

Je termine cet aperçu des travaux de l'évêque de Mayence par une remarque que le P. Pfülf répète souvent. Mgr de Ketteler inclinait toujours vers les mesures les plus conciliantes. Cette disposition de son esprit n'a pas dû échapper à nos lecteurs. En voici une nouvelle preuve. Un homme, très répandu dans les cercles influents, lui écrivit un jour : « On désire connaître la pensée de l'évêque sur les moyens à prendre pour ramener la paix, sans abroger formellement les lois existantes. »

Mgr de Ketteler répond qu'il n'a aucune autorité pour

1. Mgr François de Bonal.
2. *Pourquoi nous ne pouvons pas exécuter les lois*. 1876. Brochure.

aborder un pareil sujet. Il dira cependant son opinion, puisqu'on la lui demande. Il indique les concessions que l'Église peut faire, selon lui, et les prétentions auxquelles l'État doit renoncer. Cette consultation est restée longtemps inconnue. Elle n'exerça aucune influence sur les événements postérieurs. Mais, six ans plus tard, les deux puissances, quand elles ont rétabli la paix, ont suivi, dans ses lignes principales, le plan tracé par Mgr de Ketteler.

La fermeté, l'*intransigeance* du noble prélat sur les conditions nécessaires à la liberté de l'Église, n'en est que plus remarquable.

Henri de BIGAULT, S. J.

L'ALCOOLISME DEVANT LA CHAMBRE

(Deuxième article[1])

Quelle était, en France, la situation légale de l'alcool, au moment où sa cause a été portée devant la Chambre? Quel changement a-t-elle subi, par le vote de la loi qui vient de clore le travail de nos législateurs, aux derniers jours du dix-neuvième siècle? On peut dire que l'agent toxique jouissait, sinon d'une pleine liberté, au moins d'une latitude assez grande pour lui permettre d'empoisonner les générations les unes après les autres. La loi de 1900, nous met-elle en sécurité, et enchaîne-t-elle d'une manière efficace le ravageur de la santé publique? C'est ce qu'il faut voir, afin de juger avec impartialité l'acte d'un parlement, qui compte à son acquit si peu d'œuvres utiles au bien social.

Quand on suit, à travers notre histoire, les vicissitudes si diverses qu'a subies l'impôt des boissons, on voit que ces variations portent la double empreinte du régime politique qui les a imposées, et des nécessités financières dont notre législation fiscale a subi le contre-coup. Ce n'est guère qu'au début du dix-septième siècle que l'eau-de-vie, employée jusque là pour confectionner des remèdes, devient une boisson et cesse d'être un simple article de pharmacie. Sous Louis XIV, le Code des aides commence à mentionner l'eau-de-vie parmi les objets soumis aux droits. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dès lors, les édits et règlements qui se succèdent de 1680 à 1718 établissent des dispositions fiscales dont l'empreinte presque intacte a persisté dans notre législation[2]. Les bouilleurs de vin, ou de cru, comme nous disons aujourd'hui, sont soumis aux visites et aux vérifications des employés de la ferme et des aides. Ils ne sont exempts que pour la quantité fabriquée dans leur domicile et pour leur

1. Voir *Études* du 20 mars 1901.
2. René Stourm, *l'Impôt sur l'alcool*.

consommation, estimée au maximum à un demi-muid ou un hectolitre trente-cinq. Tous les transports sont soumis à l'obligation d'un acquit-à-caution, et surveillés à leur point d'arrivée comme à leur point de départ. Néanmoins, jusqu'en 1789, il serait difficile d'exprimer, en un seul chiffre, des tarifs qui varient jusqu'à former une véritable « bigarrure », suivant l'expression de M. Stourm.

La ville de Paris fait cependant exception, parmi cette multiplicité et cette variabilité de taxes générales ou locales. Dès 1719, tous les droits sur les boissons se trouvent convertis en une taxe unique d'entrée, comprenant le gros et le détail. C'est une simplification de la régie, pour une ville, où le grand nombre de marchands en gros et en détail, rendait fort difficile et fort dispendieuse la perception des taxes par trop multipliées. Or, quand on examine ces divers tarifs d'entrée dans Paris, on trouve qu'ils ne s'écartent pas beaucoup des droits d'entrée et d'octroi perçus avant la loi récemment votée. Ainsi, en 1789, l'esprit-de-vin payait 157 francs par hectolitre d'alcool pur, chiffre qui n'est inférieur que de 41 pour 100 aux 266 francs payés à l'octroi de Paris jusqu'en 1901. Louis XVI allait, sur ce point comme sur tant d'autres, introduire des réformes qui devaient profiter au commerce et à la prospérité du pays, quand la Révolution de 1789 vint tout mettre en cause, l'ordre économique comme l'ordre politique.

L'Assemblée constituante se hâta de détruire une institution qui, pour être excellente, ne demandait plus que de légères réformes. Malgré les tentatives de Dupont de Nemours, elle ne consentit pas à revenir sur cette suppression, et, pendant la période révolutionnaire, l'eau-de-vie fut libre de tout impôt.

Après une interruption de treize ans, à la veille de l'Empire, la loi du 25 février 1804 rétablit un droit, très minime, il est vrai, sur l'alcool. Diverses ordonnances, de 1804 à 1816, vinrent successivement modifier ce premier régime, et tenter comme un essai de législation sur la matière. L'esprit-de-vin était frappé de trois taxes *ad valorem*, portant séparément sur la circulation, la consommation et le détail. Mais la coexistence de ces tarifs rendait difficile l'application de la loi et ne

permettait pas de donner à l'impôt une assiette précise. Aussi une loi, celle de 1824, ne tarda pas à intervenir. Elle unifia les droits et les taxes multiples, et les confondit en un seul tarif général de consommation, calculé d'après la richesse alcoolique. Ce droit fut fixé à 55 francs par hectolitre d'alcool pur. C'est de là que date, pour la France, l'organisation définitive de cet impôt qui variera, sans doute, quant à la taxe prélevée, mais dont la base restera la même jusqu'à la fin du siècle.

Vingt-six lois ou décrets sont venus, en effet, augmenter le taux de ces droits, ou modifier leur système de perception ; le principe de la législation de 1824 a toujours été respecté, et voici les taxes qui ont pesé sur l'alcool pendant le dix-neuvième siècle. Parti de 55 francs par hectolitre, le tarif général de consommation fut abaissé, en 1830, à 37 fr. 40. Sous l'Empire, il fut relevé, en 1855, à 60 francs, et, en 1860, il fut porté à 90. Sous la troisième République par deux fois, l'alcool subit une surtaxe, qui fit monter les droits de 150 francs en 1871, à 156 fr. 25 en 1873. Ce tarif nous plaçait au sixième rang parmi les États qui frappent d'un impôt les spiritueux. L'Angleterre occupait le premier rang avec un tarif de près de 500 francs.

L'alcool avait encore à payer un droit, dit d'entrée, dans toutes les communes dont la population agglomérée était au moins égale à quatre mille habitants. Ce droit, de 7 fr. 50 pour les communes de quatre à six mille habitants, s'élevait graduellement, avec la population, jusqu'au chiffre de 30 francs pour les villes de cinquante mille habitants et au-dessus. La ville de Paris conservait toujours son régime spécial et sa taxe unique qui, depuis 1873, atteignait le chiffre de 266 fr. 05. Enfin, les communes pouvaient être autorisées à percevoir un droit particulier d'octroi, variable, suivant les ressources que les municipalités recevaient l'autorisation de demander à cet impôt local.

Tel était le régime auquel étaient soumis les alcools destinés à la consommation. Ceux qui devaient servir aux arts et à l'industrie n'étaient passibles que d'un droit de dénaturation fixé à 37 fr. 50 par hectolitre. Le comité des arts et manufactures déterminait les conditions et les procédés de dénaturation, et celle-ci devait s'opérer sous le contrôle très

rigoureux des agents du fisc. Quant aux alcools qui ne devaient pas être consommés en France, ils étaient libres de tout impôt.

Quelle a été, à travers le siècle, l'influence des tarifs sur la consommation des spiritueux? Telle est la question qui se pose naturellement, et dont la solution n'est, ni aussi facile, ni aussi sûre qu'on pourrait le croire de prime abord. Une série de causes multiples, agissant en sens plus ou moins opposé, contrarie ou exagère cette influence, et déroute les prévisions tirées du fonctionnement normal de ces tarifs. Ce sont les fraudes des bouilleurs de cru, les distilleries de grains et de mélasses substituées aux fabrications d'alcool de vin, la facilité des transports, la transformation des procédés commerciaux, les variations annuelles de la récolte des vins, dont la disette ou l'abondance étend ou restreint la consommation des spiritueux[1].

Cependant les grandes lignes des statistiques de consommation, parallèles aux divers mouvements des tarifs, permettent de tirer de leurs variations quelques inductions rationnelles. En général, la consommation fléchit quelque temps sous le coup d'un relèvement des droits; mais, en définitive, l'augmentation successive des tarifs n'exerce pas une influence durable sur l'usage des spiritueux. En 1830, sous l'empire de la loi de 1824, avec un droit de 55 francs, la consommation est de 1 l. 12 par personne et par an. En 1831, après la loi qui abaisse le tarif à 37 fr. 40, il y a une légère diminution; mais, en 1855, elle est montée à 2 litres. La loi du 26 juillet 1860 augmente la taxe de 30 francs. La consommation s'élève à 2 l. 27. En 1871, la loi établit sur les alcools un droit de 150 francs, soit une augmentation de 60 pour 100. La consommation atteignait, en ce moment, 2 l. 81; elle fléchit, en 1872, à 2 l. 09; mais, après une nouvelle élévation de droits en 1873, elle ne cesse plus de croître, au point d'atteindre, en 1899, le chiffre effrayant de près de 5 litres par personne, exactement 4 l. 72. Voilà toute l'influence des tarifs dans la lutte vitale d'un pays contre l'alcoolisme.

1. René Stourm, *op. cit.*, chap. v.

II

En abordant l'étude de la nouvelle loi, la Chambre a trouvé devant elle une catégorie de producteurs d'alcool, dont le privilège devait soulever de vives discussions. Ce sont les bouilleurs de cru. On entend par là les propriétaires agricoles, ou les fermiers, qui distillent, pour leur usage personnel, les vins, cidres ou poirés, marcs et lies, cerises et prunes, provenant exclusivement de leur récolte. Le privilège ne s'étend pas aux propriétaires qui distilleraient la betterave, les pommes de terre et les grains, alors même que ces fruits seraient le produit du travail de leurs champs. On conçoit que les bouilleurs de profession protestent contre une situation qui les met en état d'infériorité, et qui viole le principe, cher entre tous, à une démocratie, le principe de l'égalité. L'Empire imposait bien à ces bouilleurs de cru un droit de licence de dix francs; mais, comme il ne les soumettait pas à l'inventaire, on peut dire qu'ils jouissaient d'une liberté absolue. La loi du 2 août 1872, tout en supprimant la licence, les soumit à l'exercice, et ne les exempta du droit de consommation que dans la limite de quarante litres par an. En 1874, l'immunité fut réduite à vingt litres; mais, devant les protestations des intéressés et de leurs amis, l'Assemblée nationale recula et la loi de 1875 consacra la liberté des bouilleurs de cru.

Au point de vue fiscal, comme au point de vue hygiénique, un tel privilège paraît avoir de graves inconvénients. Il favorise la fraude, car le bouilleur ne se gêne pas pour dépasser la limite de ce que réclame la consommation familiale. La quantité soustraite ainsi aux droits du fisc ne saurait être appréciée que d'une manière approximative, mais elle est toujours considérable. Les uns la portent au cinquième, les autres à la moitié de la production officielle déclarée. Les plus exagérés hasardent la proportion des trois quarts, la majorité s'arrête à l'estimation d'un tiers. La Commission du budget de 1887 alla jusqu'au huitième, c'est-à-dire à 300 000 hectolitres. Ce chiffre est aujourd'hui sûrement dépassé, car le nombre des bouilleurs de cru a augmenté depuis trente ans

dans des proportions extraordinaires. Ce nombre, qui n'était que de 277 865 en 1875, s'élevait, en 1893, à 678 000. En sorte que la fraude annuelle pourrait être aujourd'hui portée, sans témérité, au chiffre de 600 000 hectolitres[1].

C'est surtout dans les pays de cidre que la fraude des bouilleurs se pratique presque fatalement. Ainsi que le disait M. Marival au Congrès antialcoolique de 1899, « il arrive très fréquemment que la provision de cidre récoltée dans les fermes dépassant la consommation annuelle, lorsque la nouvelle récolte approche, chaque propriétaire se préoccupe de débarrasser les tonneaux encore remplis. Aucun débouché n'ayant été assuré à ce stock de cidre, ils se bornent à le faire distiller...; les quantités d'eau-de-vie ainsi fabriquées dépassent l'imagination. Dans un très grand nombre de maisons comptant huit ou dix personnes, il existe des provisions d'eau-de-vie s'élevant à un, deux et même trois tonneaux de 1 200 à 1 400 litres chacun[2]. » Et dès lors on conçoit que l'alcoolisation en famille doit se pratiquer sur une vaste échelle. Maîtres et domestiques, ayant à leur portée de telles provisions d'alcool, ne résistent guère à la tentation. Ils boivent des quantités prodigieuses d'un liquide d'autant plus toxique que le procédé de distillation est souvent très élémentaire et très imparfait. Et c'est là un inconvénient de la liberté des bouilleurs de cru, bien autrement grave que la perte d'argent subie par le fisc; car c'est l'abâtardissement fatal d'une partie de la race française. Malgré tout, on arrivera difficilement à supprimer ce privilège par voie législative. La lutte sera chaude, les intéressés sont légion, la politique s'en mêlera, et, comme dit un économiste, M. Moireau, « il y en aura pour vingt séances avant que le calme se rétablisse au Palais-Bourbon[3] ».

Nos législateurs vont trouver encore devant eux une institution, il faudrait dire une place forte, qu'ils n'auront pas même le courage d'attaquer. C'est le cabaret. Qui osera livrer l'assaut à cette forteresse, d'où sortent, à certains jours, les

1. Guillemet, *Rapport au nom de la Commission de la Chambre 1899.* — Triboulet et Mathieu, *l'Alcool et l'Alcoolisme*, chap. VI.
2. *Compte rendu du Congrès*, t. II, p. 395.
3. Triboulet et Mathieu, *l'Alcool et l'Alcoolisme*, p. 216.

meilleures troupes électorales des partis avancés, et même un peu des autres ? Et, cependant, il serait urgent d'arrêter, sur notre sol, cette pullulation d'officines où se débite, en toute liberté et à plein verre, le liquide enivrant et toxique.

Chez nous, le cabaret fonctionne sous le régime de la liberté. Le second Empire, à ses débuts, par la loi du 29 décembre 1851, modifia cette situation. Il soumit les débitants à l'autorisation préalable, et les plaça sous l'autorité discrétionnaire des préfets. L'hygiène n'entrait pour rien dans cette mesure restrictive de la liberté. Louis-Napoléon ne voulait que mettre la main sur ces centres d'agitation, d'opposition et de propagande politique. Quoi qu'il en soit, la politique se trouvait ici d'accord avec la morale et l'hygiène sociale, et le nombre des cabarets ne progressa sous l'Empire que d'une manière peu sensible. Tombé de 350 434 en 1850 à 291 244 en 1855, il n'atteignait, en 1869, que le chiffre de 364 875[1]. M. Siegfried, dans son rapport au Sénat, en 1899, sur la réglementation des débits de boissons, fait observer que les gouvernements des 24 et 16 mai exaspérèrent les républicains « par l'abus qu'ils firent de cette arme rouillée du régime disparu ». Aussi, ajoute-t-il, « quand les pouvoirs publics appartinrent tout entiers à la République, le législateur voulut se hâter d'effacer ce décret qui lui semblait, dès lors, un anachronisme. Il pensa qu'il suffisait, pour être dans la vérité, de prendre le contre-pied du décret ; là où il disait : Il faut une autorisation, on répondait par la liberté de l'industrie. La politique avait inspiré la répression ; la politique octroya la liberté[2]. »

Il serait difficile d'avouer avec plus de naïveté que le mobile de certains gouvernements, dans la confection des lois, est tout autre que l'intérêt du pays. Et cela se dit juste au moment où le rapporteur, qui critique si vertement l'Empire et le Seize-Mai, demande au Sénat de faire, à peu près, ce qu'avaient fait ces deux régimes abhorrés.

La loi de 1880 mettait cependant une restriction à la liberté du cabaret. Elle exigeait une déclaration à la Mairie et une communication au Parquet. Les individus condamnés pour

1. Rapport Guillemet, novembre 1899, p. 25.
2. Sénat, mars 1899, annexe nº 86.

vol, recel, abus de confiance, outrage public à la pudeur, excitation de mineurs à la débauche, étaient frappés d'incapacité et ne pouvaient ouvrir un débit de boissons. Sous l'empire de ces restrictions anodines, les cabarets ont pullulé, prospéré et absorbé une grande part du salaire des travailleurs. En 1898, le nombre des débits s'est élevé, dans le pays, en dehors de Paris, à 431 990. Pour la capitale, on évalue à 35 000 le chiffre des cabarets, et l'on ne compte pas les assommoirs clandestins qui sont assez nombreux. La France est donc dotée de 467 000 débits environ. Cela nous donne un cabaret pour 82 habitants, ou pour 20 électeurs. Dans le Nord, il y a un débit pour 46 habitants, c'est-à-dire, en défalquant les femmes et les enfants, un débit pour 15 adultes environ. En Bretagne, M. Georges Picot cite une localité qui possède 52 débits pour 850 habitants, un débit pour 5 électeurs. Pour toute la Normandie, la moyenne du nombre des cabarets est sensiblement supérieure à la moyenne générale de la France; elle est de 1 cabaret pour 66 habitants ou 16 électeurs[1].

Une telle pullulation de cabarets et de débits influe nécessairement sur les progrès de l'alcoolisme. Alors même que les statistiques, sérieusement interprétées, ne montreraient pas d'une manière évidente le parallélisme de ces deux progressions, le simple bon sens permettrait de conclure de l'une à l'autre, comme d'une cause à son effet naturel. Si l'occasion fait le larron, on peut bien dire que le cabaret provoque le buveur. Sans doute, les habitués de l'alcool vont y boire pour satisfaire leur passion toujours en éveil. Mais combien d'autres n'y entrent que pour se distraire, causer ou traiter des affaires! Une fois là, il faut consommer quelque chose, pour se donner le droit de séjourner dans un local où l'on n'entre pas sans boire. Ainsi se prend l'habitude, d'autant plus vite que l'occasion est plus fréquente. Voici comment s'exprimait là-dessus M. Claude dans son Rapport au Sénat en 1887 : « Les jours de paye, au retour du chantier ou de l'atelier, de combien de *tournées* s'allège le salaire si laborieusement gagné! Les débitants sont là, tout le long de la route et, comme les

1. André Korn, *l'Alcoolisme en France*, p. 73.

ronces d'un sentier sauvage qui, en arrachant quelques lambeaux d'étoffe, font parfois couler un peu de sang, eux aussi font chaque fois au malheureux qu'ils dépouillent, au détriment de lui-même et de sa famille, une blessure, moins apparente, peut-être, sur le moment, mais cependant sûre et profonde, et dont les suites ne tarderont pas à se manifester. »

Quand on songe qu'à Cherbourg, la voie d'accès de la ville vers l'arsenal et les casernes, sur une longueur de cinq à six cents mètres, ne compte peut-être pas six maisons qui ne soient des cabarets; quand on suit tel faubourg de Lille, et que, sur une étendue de plusieurs kilomètres, on rencontre un débit sur trois maisons, on se demande avec effroi quel sera l'ouvrier, allant à son travail ou revenant de son labeur quotidien, assez heureux ou assez énergique pour échapper au monstre qui le guette au passage.

Et c'est là, peut-on dire avec un auteur déjà cité, un effet « de ce faux progrès dû au développement désordonné de la grande industrie, qui, trop souvent, n'a su exploiter les découvertes scientifiques de ce temps que dans un intérêt propre, sans aucun souci d'ordre social, et qui a été encouragée dans cette voie par les capitalistes en quête de placements fructueux[1] ». La science a fourni, en effet, le moyen d'avoir des torrents d'alcool, et la cupidité n'a songé qu'à l'exploiter à son profit, avec la connivence d'une législation, plus soucieuse d'enrichir le fisc que de sauvegarder la morale et l'hygiène publique.

III

Nous en étions là quand nos législateurs ont semblé se réveiller, décidés à faire quelque chose pour enrayer le mal. Il n'était que temps. Depuis 1889, quatorze projets et dix-huit propositions de loi sur la réforme des boissons ont fatigué autant de rapporteurs, et donné lieu à un nombre égal d'exposés de motifs, dont aucun, jusqu'ici, n'avait eu les honneurs de la Chambre. Enfin, M. Caillaux vint, il y a un an, avec un projet qui devait être plus heureux. Il a mis une année à se rendre du Sénat à la Chambre, mais il a réussi à

1. Triboulet et Mathieu, *l'Alcool et l'Alcoolisme*, p. 209.

se faire adopter, et, depuis le 27 décembre 1900, la signature du président Loubet en a fait une loi, bien et dûment promulguée, et désormais exécutoire.

L'économie de la nouvelle loi est assez simple. Elle repose tout entière sur le principe que, pour combattre l'alcoolisme, il faut abaisser le prix des boissons hygiéniques, élever celui de l'alcool et rendre l'offre moins fréquente dans les lieux publics. En effet, la loi dégrève le vin, le cidre et la bière, qui remplissent en France l'office de boisson hygiénique ou alimentaire. Elle augmente, d'autre part, de 64 francs les droits sur l'alcool, et relève le tarif des licences et les étend à la ville de Paris. C'est bien là une déclaration de guerre à l'alcool : mais les armes dont on le menace ne sont peut-être pas de nature à le vaincre à elles seules. Encore ont-elles eu, telles quelles, bien du mal à se faire adopter, devant une Chambre trop habituée à se laisser émouvoir par l'intérêt plus que par l'hygiène et la morale.

Il fallait s'attendre à une lutte passionnée, comme les intérêts ont coutume de les faire naître ; mais on pouvait croire que le débat ramènerait un peu plus souvent, dans les discours des orateurs, la pensée de la race et du pays, dont l'alcoolisme compromet l'avenir. On avait quelque droit d'espérer que, dans une question vitale, les députés d'une grande nation n'hésiteraient pas à sacrifier au bien général l'intérêt particulier de leurs électeurs. Le spectacle n'a pas été d'ordre aussi élevé. Il s'est tenu dans le terre à terre des calculs particuliers des pertes ou des gains qu'allaient subir, par le fait de la loi, les intérêts locaux, et tout l'effort des opposants s'est uni pour faire échec au projet de réforme.

Il faut bien le dire, les débats de ce genre, peu faits pour donner une haute idée d'un parlement, doivent être mis au compte du gouvernement lui-même. Quand on dégrève d'un côté pour rejeter sur l'autre tout le fardeau, on doit s'attendre aux clameurs et aux plaintes de ceux sur lesquels tombe ce poids budgétaire. Or, depuis vingt ans, le pouvoir qui administre les finances du pays, bien loin d'économiser et de constituer la moindre réserve, n'a su que prodiguer les fonds publics, et, d'année en année, le contribuable a vu ses charges augmenter. C'est donc chose fatale qu'il faille, pour

alléger d'un fardeau, en imaginer un autre d'égale lourdeur qui, sous une autre forme, pèsera à peu près sur les mêmes épaules.

Dans le projet présenté par M. Caillaux et voté par la Chambre, tous les droits anciens prélevés sur le vin et sur le cidre sont abolis, et remplacés par un seul droit, le droit de circulation. Le fisc percevait jusqu'ici, pour le compte de l'État, 8 fr. 25 par hectolitre à Paris, et 7 fr. 13 à Lyon. L'octroi se chargeait de doubler ou de tripler ce chiffre au profit de la commune. Désormais, le droit de circulation qui subsistera sera uniformément pour tout le territoire de 1 fr. 50 par hectolitre. C'est là comme une moyenne entre 1 franc et 2 francs que payaient les départements, suivant la zone à laquelle ils appartenaient. Le cidre conserve son tarif de 80 centimes par hectolitre, et le droit de fabrication sur la bière est réduit de 50 centimes à 25 centimes par hectolitre et par degré. Les vendanges fraîches, circulant hors de l'arrondissement de récolte et des cantons limitrophes, en quantités supérieures à dix hectolitres sont assimilées au vin, à raison de deux hectolitres de vin par trois hectolitres de vendanges.

Ce dégrèvement des boissons hygiéniques est assurément fort légitime. Il fait cesser, dans notre régime fiscal, une improportionnalité choquante. Il favorise la consommation du vin et, par là même, établit contre l'alcool une concurrence qui, espérons-le, ne sera pas sans résultat sur la santé publique. Mais voici où finit le bon côté du système, et où commence, pour un gouvernement toujours à bout de ressources, la véritable difficulté. Ainsi diminués dans leur ensemble, les droits sur les vins, cidres et bières, au lieu de 197 millions qu'ils produisaient à l'État, ne lui en rapporteront plus que 71 environ. Voilà donc un déficit de 126 millions qu'il s'agit de combler. Ce ne sont pas les économies d'une administration vigilante et sage qui permettront de faire au contribuable un tel cadeau. On a vu de ces choses autrefois ; nous ne sommes guère sur le chemin où, dans l'histoire, on a coutume de les rencontrer. Il faut donc se résigner à voir reprendre d'une main ce que, de l'autre, on nous a donné.

C'est l'alcool, « ce bouc émissaire du budget », comme on

a coutume de l'appeler, qui payera la rançon du vin. Nous résistons facilement à la tentation de le plaindre. Il a joui assez longtemps d'une liberté relative, dont il ne s'est pas fait faute d'abuser. Il payera donc 95 millions en chiffres ronds, et, pour cela, au lieu d'un tarif de 156 fr. 25 par hectolitre que prélevait le fisc, c'est 220 francs qu'on lui réclamera. Le tarif des licences légèrement surélevé, le droit sur les sucres employés à la vendange, le nouveau règlement des bouilleurs de cru, achèveront la somme des 126 millions, sans laquelle le budget ne peut garder son équilibre.

Si la résignation était une vertu dont la pratique ne fût pas trop difficile aux intérêts qu'elle ordonne de sacrifier, on aurait pu s'attendre, de la part de la Chambre, à l'unanimité d'un vote sanctionnant une loi qui n'était pas, sans doute, la perfection, mais qui marquait cependant un progrès. Au lieu de cet accord nous avons eu le spectacle d'une bataille de quinze jours, entre les intérêts qui se sentaient lésés par la nouvelle loi. Les ennemis se partageaient entre deux groupes principaux : d'un côté, les partisans sincères de l'action contre l'alcoolisme, et du dégrèvement, dans ce but, des boissons hygiéniques ; de l'autre, les distillateurs d'alcool d'industrie, les bouilleurs de cru, les débitants ou marchands de boissons et les députés qui redoutent de perdre leur faveur. En somme, tous les intérêts alarmés sont entrés en lutte : intérêt viticole, intérêt commercial, intérêt industriel, intérêt fiscal de l'État et des communes sont venus chacun soutenir, défendre ses droits et tâcher de passer au voisin la note à payer. C'est ce qu'on a pu justement appeler la mêlée générale des intérêts.

M. Fleury-Ravarin n'a pas hésité à donner, comme motif de son opposition à la loi, la diminution de la consommation d'alcool qui en sera la suite. Avec une franchise digne d'une meilleure cause, il a dit de cette loi : « Les moralistes s'en féliciteront ; mais, en ce moment, nous ne faisons pas de la morale, nous faisons des finances, et je crains fort que le droit nouveau qui vous est proposé n'exerce une répercussion des plus fâcheuses sur les recettes de l'État. » Le Nord, en effet, fond sur le Midi ; l'alcool menace le vin. Laissez-moi vendre mon alcool, et je consens à vous dégrever. Donnez-

moi le moyen d'écouler le vin qui remplit mes fûts, et fermez vos distilleries qui ne nous donnent qu'un abominable poison. Le bourgogne, le mâconnais, le beaujolais se distinguent dans la mêlée avec M. Chaussier qui s'écrie : « Protégez ce délicieux, ce généreux vin de Bourgogne qui réjouit l'esprit et le cœur. » Le bordeaux, le roussillon, le narbonnais, voire carcassonne, font entendre de telles clameurs que l'ordre en est, à plusieurs reprises, profondément troublé. On a pu croire, un moment, que le phylloxera parlementaire menaçait nos vignobles d'un désastre, au moins égal à celui dont les avait frappés le *Phylloxera vastatrix*. Le cidre parle peu et fait peu parler de lui dans la mêlée générale. Peut-être a-t-il conscience d'être défendu par l'auteur même du projet de loi qui, pour être ministre, n'en demeure pas moins député d'un pays de pommes. Quoi qu'il en soit, le vin, après cette escarmouche, a gardé ses positions et l'alcool est rentré dans ses quartiers.

Il a fallu en sortir, et, cette fois, pour se défendre et non plus pour attaquer. Le cognac, l'armagnac et, un peu, quoique timidement, le calvados, marchaient à l'assaut de l'alcool. Nous n'avons rien de commun avec vous, clamaient les assaillants. Nous sommes hygiéniques, vous êtes toxiques ; nous prétendons faire consacrer par la Chambre nos propriétés bienfaisantes, et, quand on détaxe le vin, le cidre et la bière, nous n'admettons pas qu'on surtaxe des produits aussi propices que nous à la santé publique. — Vous valez moins que nous, réplique-t-on du côté de l'alcool ; quand nous avons corrigé nos défauts, ce que vous n'avez garde de faire, nous offrons au consommateur un élixir d'une pureté irréprochable. Les savants et les hygiénistes, sont là pour l'attester. — Vos savants sont des sots, répondent le cognac et ses cousins ; quant à vos hygiénistes ils doivent être payés pour soutenir une cause que l'expérience prouve être fort mauvaise. Nous défions les plus habiles de reproduire nos cognacs avec vos alcools de pommes de terre ou de grains. Du reste, où donc sévit l'alcoolisme, si ce n'est dans les régions où fleurissent vos distilleries industrielles ? Le fléau est à peine connu dans nos pays viticoles, où nous buvons nos eaux-de-vie extraites de nos vins, et salutaires comme eux. — Ici,

le calvados n'avait qu'à se taire, et il s'est tu, car la situation est loin d'être brillante dans les régions du Nord-Ouest, qui forment son domaine. Et les cognacs, de plus en plus enhardis par l'assentiment d'une bonne partie de la Chambre, se sont donné le malin plaisir de mettre les savants en contradiction les uns avec les autres, ou même en désaccord avec eux-mêmes.

Cependant la Chambre n'ose pas consacrer par un vote une doctrine si peu respectueuse de la science. Alors M. Plichon propose un moyen terme de conciliation entre ces deux intérêts ou, si l'on veut, ces deux frères ennemis. Que l'on dégrève complètement les alcools destinés à l'industrie. Ils iront alimenter l'éclairage, le chauffage, les arts chimiques, les moteurs, au lieu du pétrole qui nous rend tributaires de l'étranger. Les cognacs accepteraient cette solution, à condition toutefois qu'elle fût radicale, et que pas une goutte d'alcool d'industrie ne tombât dans le verre d'un consommateur. Tout devrait être soumis à la dénaturation en sortant de l'alambic. On a bien objecté que la fraude se donnerait carrière, et que l'art de régénérer les liquides dénaturés avait fait de tels progrès qu'on ne reculait pas devant la régénération de l'eau de Cologne, de l'eau de mélisse et autres alcoolats de tout genre. Heureusement on a fait observer que, l'opération étant fort coûteuse, il n'y aurait aucun avantage pratique à rendre à la liberté un alcool qu'il serait difficile d'écouler.

Néanmoins, cette idée d'ouvrir à l'alcool d'industrie un large débouché, pour laisser sur la table ou sur le comptoir la place à l'eau-de-vie naturelle, a paru conquérir les faveurs de la Chambre. Tout s'est terminé par un ferme propos d'étudier la question et d'appliquer aussitôt que possible le système, pour la satisfaction des distillateurs du Nord et des viticulteurs des Charentes et du Gers. L'alcool et le cognac sont sortis de la discussion tels qu'ils y étaient entrés, c'est-à-dire soumis, l'un et l'autre, aux tarifs fixés par le gouvernement dans son projet de loi.

Cependant cet accord, qui avait paru se conclure sur l'égalité des tarifs, n'était que momentané. La lutte reprend bientôt, quand on arrive à l'article qui vise directement les alcools dénaturés. Le Nord devient, sur ce terrain, plus pressant, et

plus convaincu de ses droits. Il réclame énergiquement la suppression d'un tarif de dénaturation qui lui paraît exorbitant. La question, du reste, s'élargit. Elle n'est plus seulement budgétaire, elle est agricole et industrielle, et, par là même, nationale. La culture de la betterave, de la pomme de terre et des grains, qui fournissent la matière de la distillation, sera d'autant plus prospère que l'alcool aura plus de débouchés, et fournira à l'industrie un produit plus économique. L'Allemagne consacre plus d'un million d'hectolitres d'alcool aux divers emplois industriels. Pour faciliter cette consommation spéciale, elle a ramené le coût de la dénaturation à un chiffre très bas. Pourquoi ne ferions-nous pas en France ce qui se fait en Allemagne, et serions-nous injustes à l'égard des produits de notre sol ?

La Chambre comprend d'abord l'urgence d'une réforme, utile à la fois à notre agriculture, à nos finances et à notre industrie. Elle vote l'abaissement du droit sur les alcools dénaturés. Au lieu de trois francs il ne sera plus que de vingt-cinq centimes. Elle va plus loin, et elle décide que le coût du dénaturant, et les frais de dénaturation cumulés, ne dépasseront en aucun cas trois francs par hectolitre d'alcool à cent degrés. La victoire du Nord était éclatante. Mais à la guerre, même quand elle se fait à coup de paroles, les retours de la fortune sont à craindre. C'est justement ce qui arriva dans ce conflit mémorable. La majorité n'était guère que de quelques voix en faveur de l'alcool. Les adversaires soulèvent une violente tempête. Ils accusent les partisans de la dénaturation de vouloir faire échec à la loi. On ne voit pas très bien comment. N'importe ; la Chambre, prise sans doute de panique, se hâte de repousser par 278 voix contre 256 ce que tout à l'heure elle avait admis par 267 voix contre 263. La déroute du Nord est non moins accusée que sa victoire de tout à l'heure.

Mais la nuit a passé sur ces évolutions de la majorité, et le lendemain, sur on ne sait quel ordre de volte-face, la Chambre défait ce qu'elle avait fait la veille. Cette contradiction s'ajoute à beaucoup d'autres, et ne paraît nullement coûter à ceux qui en endossent la responsabilité. C'est fort heureux, car leur entêtement aurait fait échouer une mesure salutaire. Il

est donc établi et, cette fois sans retour, que l'alcool dénaturé ne payera plus qu'un droit de statistique de vingt-cinq centimes. En ce qui concerne la dénaturation, il est entendu que « les frais du dénaturant seront inscrits tous les ans en dépenses au budget, et que la recette corrélative figurera parmi les recettes du budget ».

Le Midi se dit alors : Nous allons les prendre sur leurs sucres. En effet, le sucrage est mis sur la sellette. Il fut un temps où les viticulteurs l'acclamaient comme le sauveur de leur vin, dont la qualité comme la quantité laissaient à désirer. Le Nord y trouvait son profit. Ses sucres détaxés par l'État, allaient remonter la force alcoolique des vins médiocres, et se vendaient ainsi couramment. Il faut bien dire qu'ils ne servaient pas seulement à rendre meilleur, mais aussi à faire produire abondance de vin par des vignobles du genre de celui de Bercy. Or, nos vignes sont maintenant reconstituées, le vin naturel est en telle quantité qu'il séjourne dans les caves sans pouvoir en sortir honorablement. Il est donc urgent de faire cesser cette production d'un liquide artificiel, auquel on fait trop d'honneur en l'appelant du vin. Cette proposition paraît être du goût de la Chambre. Quelques voix s'élèvent bien pour réclamer en faveur des petits viticulteurs, auxquels le sucrage permet d'augmenter la provision de famille. Leurs raisons, il est vrai, n'entraînent pas le maintien de la détaxe générale, mais elles emportent un vote favorable à la fabrication familiale. « Le bénéfice du droit réduit de vingt-quatre francs par cent kilogrammes, déterminé par la loi du 27 mai 1887, sera limité aux quantités de sucres bruts ou raffinés employés au sucrage des vins, cidres ou poirés nécessaires à la consommation des familles des producteurs et jusqu'à concurrence d'un maximum de quarante kilogrammes par membre de la famille et domestique attaché à sa personne. »

L'un des épisodes les plus mouvementés de cette bataille parlementaire s'est déroulé sur le terrain des bouilleurs de cru. Nous avons vu d'abord aux prises les bouilleurs et les antibouilleurs. Ceux-ci n'entendent pas qu'on accorde à ceux-là le privilège de distiller le vin, le cidre, les cerises ou les prunes de leur récolte. Les bouilleurs de cru répondent que

ce n'est pas leur concéder un privilège, mais reconnaître un droit, aussi sacré que leur droit de propriété, dont il n'est qu'un corollaire. Les distillateurs de profession font valoir cependant de bonnes raisons. Vous allez, disent-ils, favoriser la fraude au détriment du trésor et de la santé publique. On pourra s'alcooliser en famille, et convier ses amis à s'abreuver du même poison. L'alcool ira, en guise de cadeau, tenter les parents, les connaissances et les voisins. Déjà, dans certaines régions, sous forme de payement partiel des salaires, l'eau-de-vie donne lieu à un trafic scandaleux. De malheureux ouvriers, au lieu de recevoir en numéraire le montant intégral de leur journée, touchent en bouteilles d'alcool une part plus ou moins forte de ce qui leur est dû. C'est donc un péril national, maintenu et aggravé par ce privilège des bouilleurs de cru. Quant au budget, le propriétaire bouilleur saura bien soustraire aux droits une partie de l'alcool qui sortira de la cave dite familiale, et qui ressemblera souvent à celle du débitant en gros ou en détail. De là, pour les finances de l'État, de grosses pertes.

A toutes ces raisons les bouilleurs répondent : C'est notre droit, nous pouvons faire ce qu'il nous plaît du fruit de nos récoltes. Nous n'entendons pas que le droit d'exercice autorise les employés du fisc à pénétrer chez nous. Du reste, nous sommes bouilleurs forcés et malgré nous. Dans les années d'abondance veut-on nous obliger à jeter au ruisseau le vin ou le cidre que nous ne pouvons ni consommer ni vendre ? Nous le distillons pour ne pas subir inutilement des pertes que nous pouvons éviter. Nous ne voulons être soumis ni aux droits de bouilleurs de profession, ce que nous ne sommes pas, ni aux visites du fisc, ce qui répugne à l'inviolabilité du domicile privé. Mais nous promettons d'être honnêtes et de ne rien livrer à la circulation sans payer les droits de tout le monde. S'il se produit des fissures dans le canal de vos recettes, elles seront légères ou ne viendront pas de nous.

Le dialogue se continue ainsi, souvent sur le ton aigre-doux, mais sans succès complet pour les antibouilleurs. Ils opèrent alors un mouvement qui semblait avoir des chances de meilleure réussite. Puisque nous sommes tous bouilleurs, ayons

les mêmes privilèges. Vous êtes affranchis, parce que vous distillez votre vin ou vos pommes. Accordez-nous la même faveur, quand nous mettons dans l'alambic les betteraves, pommes de terre ou grains de nos récoltes. Ou bien soyons tous traités en bouilleurs de profession, et soumis également aux droits et à l'exercice. C'était la lutte entre bouilleurs et bouilleurs qui menaçait de s'éterniser ou de faire échouer la loi.

Le ministre Caillaux, se souvenant qu'il était député de la Sarthe où fonctionne l'alambic de famille, prend alors en main la cause des bouilleurs de cru. Ce sont, assure-t-il, les plus honnêtes gens du monde. Ils ne se permettraient pas de soustraire au trésor la moindre parcelle de ses droits. Pour ce qui regarde l'hygiène, on ne semble pas, dans les hauteurs ministérielles, la mettre au rang des préoccupations sérieuses du pouvoir. Les bouilleurs de cru remportent une victoire un peu réglementée sans doute, mais assez sérieuse pour qu'ils soient satisfaits.

Désormais, seront soumis au régime des bouilleurs de profession les bouilleurs de cru, qui, dans le canton de récolte et les communes limitrophes, exercent, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'associés, la profession de débitant ou de marchand en gros de boissons. Les gros bouilleurs, c'est-à-dire ceux qui font usage d'appareils à marche continue pouvant distiller par vingt-quatre heures plus de deux cents litres de liquide fermenté, ou d'alambics d'une contenance de plus de cinq hectolitres, sont aussi exclus du privilège. Cependant, les alambics ambulants peuvent avoir une contenance supérieure à cinq hectolitres, sans que le privilège soit perdu. Il est seulement accordé à tous ces bouilleurs une franchise de vingt litres d'alcool pur par producteur, et par an, pour consommation de famille. Le privilège subsiste entier pour les autres bouilleurs de cru, à la condition, toutefois, de déclarer leurs appareils. Les infractions à la loi sont frappées de pénalités diverses que nous n'avons pas à signaler ici.

Sans provoquer une aussi bruyante mêlée, la question des licences a cependant ému les représentants auxquels sont chers les débitants et leur clientèle. Cette *licence*, ou *permis* d'exercer une industrie ou un commerce déterminé, n'attei-

gnait pas les habitants de Paris. Leur cause a été défendue avec une certaine timidité, comme si elle était mauvaise et d'avance perdue. Aussi ses défenseurs semblaient-ils vouloir la sauver, plutôt en faisant échouer la loi tout entière, qu'en produisant, en sa faveur, des arguments trop faciles à réfuter. Le projet de loi est sorti intact de ces escarmouches réitérées çà et là. Le tarif des licences se trouve ainsi remanié, dans une limite qui va de 5 francs à 112 fr. 50 par trimestre pour les débitants, et qui s'élève jusqu'à 125 francs pour certains marchands en gros et brasseurs. Pour apaiser les clameurs de ce peuple mercantile, pour lequel la morale se réduit trop souvent à vendre le plus possible, on a bien fait observer que cette charge matérielle les délivrait du joug de l'exercice, singulièrement plus assujettissant, puisqu'il donnait droit aux fonctionnaires du fisc de pénétrer à toute heure dans le domicile privé. Cela n'a pas suffi pour calmer leurs appréhensions. Ils savent que l'on pourra toujours entrer chez eux pour vérifier la quantité et la qualité, au moins dans les communes où il n'existe pas de surveillance effective et permanente aux entrées. Aussi avons-nous eu déjà, sur plusieurs points, des protestations de ce monde assez peu intéressant, que le législateur fera bien de ne pas écouter.

Au milieu de tout ce bruit, qu'est devenue l'hygiène? On l'a reléguée à l'arrière-plan, comme une personne encombrante, dont on promet de s'occuper plus tard et dont le tour ne vient jamais de prendre, au moins quelques instants, la place des intérêts du fisc. Il faut cependant reconnaître qu'une voix s'est élevée pour rappeler à la Chambre que sa première préoccupation devrait être de sauvegarder l'intérêt du pays, en arrêtant les progrès d'un fléau destructeur de la santé publique. M. Vaillant, à trois reprises, a bien mérité de la morale et de l'hygiène en essayant d'entraîner la Chambre sur le terrain des réformes directement opposées à l'alcoolisme. Une première fois, il enlève le vote du dégrèvement complet des boissons hygiéniques. Malheureusement, quelques instants après, les mêmes députés renversaient leur œuvre par un vote contradictoire. Une seconde fois, M. Vaillant entraîne la Chambre jusqu'à lui faire rendre un arrêt de mort contre le privilège des bouilleurs de cru. Mais, vingt-

quatre heures après, la nuit ou l'intérêt ayant porté conseil, les êtres fluctuants que sont nos législateurs se déjugent et s'empressent de rendre aux bouilleurs de cru ce que, la veille, ils leur avaient enlevé.

Les efforts du député socialiste ont cependant obtenu l'adoption d'un paragraphe qui n'est pas sans importance. Sur sa proposition, la Chambre a inséré dans la loi l'article suivant : « Le gouvernement interdira par décret la fabrication, la circulation et la vente de toute essence reconnue dangereuse et déclarée telle par l'Académie de médecine. » Ce n'est pas héroïque, il faut bien l'avouer. Nos honorables se gardent soigneusement de préciser et de nommer quelque produit que ce soit, absinthe ou vermout, sans doute afin de ne pas contrister les débitants et les amateurs d'apéritifs. C'est donc à l'Académie de médecine qu'il appartient d'épargner à la loi l'inconvénient de rester à l'état platonique. Espérons que, bientôt, ces défenseurs-nés de l'hygiène et de la santé publique rendront un verdict de condamnation contre ces empoisonneurs, qui, sous le nom d'apéritifs, ravagent les estomacs, sous prétexte de les disposer à la digestion normale.

En attendant, si, telle qu'elle est, la loi est encore bien imparfaite, il ne faut pas refuser à nos législateurs la part de justice qui leur est due. Il est trop certain que la discussion du projet a mis en lumière la faiblesse scientifique de la Chambre, qui a trop souvent semblé ne rien comprendre à l'alcoolisme. Elle a fait éclater aussi une lutte d'intérêts privés, dans laquelle l'intérêt public n'a pu se faire entendre, malgré quelques louables efforts pour signaler sa présence, et rappeler ses droits. Enfin, elle a évoqué, une fois encore, devant le public, le spectacle de l'incohérence et des fluctuations d'une assemblée de législateurs, dont le grand électeur le suffrage universel est soumis lui-même aux infirmités coutumières de ses élus.

Cependant, la loi du 27 décembre 1900 est un progrès sur celles qui l'ont précédée jusqu'ici. En dégrevant le vin, le cidre et la bière elle permet aux ménages peu aisés l'usage d'une boisson, sinon totalement inoffensive, du moins peu nocive, et même utile, quand elle est prise avec modération. Consommer trop de vin, c'est indirectement s'alcooliser.

L'excès est cependant plus difficile et plus rare que chez les buveurs d'alcool pur. On peut s'enivrer sans pour cela tomber dans l'alcoolisme, sinon à la longue, après un abus continu de boisson fermentée. Puisque désormais on boira plus difficilement de l'alcool, il y a lieu d'espérer une diminution dans les cas d'alcoolisme aigu.

L'expérience dira ce que vaut, en définitive, cette réforme des boissons. Mais déjà, sans être pessimiste, on peut prévoir qu'elle subira bien des échecs, et ne guérira qu'un nombre restreint de malades. C'est le cas de dire : « Que peuvent les lois sans les mœurs ? » Il faut donc travailler à la réforme de celles-ci. « On ne rend point un homme sobre par un bill du Parlement », disent les Anglais. La loi peut bien suppléer aux défaillances de la dignité individuelle, mais elle n'a pas pour but de réduire à néant la force morale. C'est celle-ci dont il faut faire l'éducation et stimuler la résistance. A l'école, à l'église, à l'armée, dans les réunions publiques, on peut exercer, par la parole, une influence souvent décisive sur la direction morale d'une vie. La presse quotidienne, le livre, le tract, l'affiche peuvent et doivent servir à dévoiler les dangers de l'alcool. Bien des fois nous avons eu lieu de voir avec quelle attention et quelle silencieuse réserve le peuple contemplait le tableau de l'alcoolisme exposé aux vitrines d'une librairie. C'est ainsi que se forme l'opinion publique. Son mouvement, bien dirigé, devient irrésistible, et, de proche en proche, en se communiquant, il refoule, en quelque sorte, l'alcool dans l'égout social.

L'État, de son côté, ne tardera pas trop, du moins espérons-le, à faire tout son devoir et à pratiquer une brèche dans cette muraille du cabaret, trop respectée jusqu'à ce jour. « Le branle est donné, disait M. Cheysson dans son discours du 26 novembre 1900, le pays commence à s'émouvoir et à marcher : la forteresse du cabaret est assaillie de tous côtés, même par ceux que l'on avait calomniés en les considérant à tort comme ses défenseurs attitrés. On peut donc prendre courage et caresser l'espérance, qu'après avoir longtemps descendu la pente, nous allons, enfin, la remonter. »

HIPPOLYTE MARTIN, S. J.

BONALD

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

(Deuxième article [1])

V. — SOUS CHARLES X (1824-1830)

J'ai dit que Bonald voyait venir de loin le règne de Charles X et que cette espérance le soutenait. Louis XVIII n'était, dans son esprit, qu'une sorte de *pont royal* pour arriver à son frère. « Je vous assure écrivait le député de l'Aveyron au comte de Senft en 1820, que si les motifs d'affection et de reconnaissance pour un prince qui peut, *dans cet espace de temps*, être appelé au trône, ne me retenoient dans cette galère, je me serois refusé à toute réélection [2]. »

La dernière session de la Chambre de 1816 avait été close le 22 juillet 1820, et Bonald, qui avait déjà fait partie de deux législatures, venait d'être une fois de plus réélu par ses fidèles collèges électoraux. Leur confiance, pas plus que le rôle important joué par lui tour à tour dans la majorité et dans la minorité royaliste des Chambres précédentes, ne parvenait à le rattacher au système constitutionnel.

On débattait alors très vivement la question de la durée du pouvoir des députés. Bonald eût volontiers tranché le nœud gordien en supprimant la Chambre, ce qui eût rendu superflue toute discussion sur son renouvellement. La Charte même y eût passé, qu'il ne l'eût guère regrettée. Mais il eût fallu un coup d'État. Il préférait l'action lente et corrosive du temps. Ses confidences sur ces points importants sont à connaître pleinement. Nous allons y saisir sur le vif son aversion pour le régime en vigueur.

Il faut le dire, mon cher Comte, et je ne peux presque le dire qu'à vous, *les constitutionnels sont des jacobins comme les autres*, jacobins

1. Voir *Études*, 20 mars 1901.

2. Au comte de Senft, 19 décembre 1820. — La nouvelle session législative avait été ouverte la veille.

non d'action mais de principes ; et, que les uns veuillent, et que les autres ne veuillent pas d'un monarque, ni ceux-ci ni ceux-là ne veulent de la royauté qu'ils ne connaissent pas plus les uns que les autres. Admirez comment, à force de philosophie, nous en sommes venus à combiner ensemble deux formes de gouvernement incompatibles, la monarchie héréditaire et la monarchie élective, — car les députés sont des rois puisqu'ils font la loi, — cette forme élective, dont Jean-Jacques dit, en parlant de la Pologne, qu'elle fait tomber cet État en paralysie cinq ou six fois par siècle. Nous ne tombons pas tout à fait en paralysie à chaque élection de nos rois temporaires, mais nous tombons en fièvre chaude, et la grande question qui occupe maintenant les esprits est de sçavoir si nous tomberons dans cet accès de fièvre annuellement, tantôt sur une partie du corps, tantôt sur l'autre, ou si nous tomberons, tous les cinq ou tous les sept ans, dans un accès qui affectera à la fois tout le corps. Voilà, il faut en convenir, une alternative bien consolante, et un état de société bien conforme à la nature et à la volonté de son auteur : *et cela s'appelle un* état *de société !* Je ne sçais que vous dire sur le renouvellement partiel et le renouvellement intégral, qui me paraissent aussi sots et aussi funestes l'un que l'autre. D'ailleurs, on ne peut pas en raisonner *a priori*, et nous sommes dans le vague des conjectures. On peut faire du mal avec l'un et avec l'autre, et peut-être nul bien avec aucun ; *et que voulez-vous qu'il sorte d'une source empoisonnée*[1] ?

Enfin faute de mieux, il se raccroche à la septennalité, cette fameuse septennalité qui devait, sous la troisième République, paraître aux partis conservateurs la planche de salut et qui ne les sauva point du naufrage.

Ce que j'aimerois assez de la septennalité, c'est qu'elle laisse reposer pendant un long intervalle les royalistes, et leur fait perdre de vue la Charte, en sorte que si, par impossible, il se trouvoit des conjectures assez heureuses et des ministres assez forts pour nous en délivrer, elle elle pourroit s'évanouir comme un songe de la nuit dernière, et auroit à peu près prescrit dans l'esprit des royalistes. Et pour les jacobins, ils y tiendront toujours comme à leur dernière ancre ; c'est le dépôt de leurs opinions et l'arsenal de leur artillerie ; et tout aussi mauvais, et peut-être plus, seront-ils dans sept ans qu'ils le sont aujourd'hui. Quand Chateaubriand[2], dit dans sa brochure qu'avec la septennalité les discours seront moins violents et les orateurs moins passionnés, je crois le contraire, et une inviolabilité de sept ans leur donnera plus d'audace et moins de retenue. Et cependant, mon ami, faudra-t-il, si

1. Même lettre.
2. Le nom de Chateaubriand, comme d'autres noms propres, est ordinairement écrit en abrégé dans la correspondance. La formule habituelle est : *Ch. B.*

nous sommes réélus, pendant sept ans encore entendre ce que nous avons entendu, voir ce que nous avons vu ! L'âme et le cœur se brisent, seulement d'y penser [1].

Ainsi le premier reproche fait par Bonald au régime parlementaire, c'est son instabilité, avec le malaise général qui en résulte. La fluctuation des majorités, les élections à jet continu ne permettent point d'avoir confiance dans un avenir même prochain ; elles ne laissent pas même la tranquillité dans le présent.

Le second, est de remettre perpétuellement en question non seulement la majorité, mais les sujets les plus sérieux et les bases mêmes de l'édifice social.

Bonald n'aime pas seulement l'immuable, il rêve l'intangible ou l'inaccessible. Le gouvernement, tel qu'il le conçoit, devrait être à l'abri de toute question ou interpellation gênante. Les mœurs parlementaires qui le mettent sur la sellette à jour fixe, lui semblent intolérables. Intolérables aussi les concessions où ces attaques l'entraînent.

Nous allons, ce me semble, de mal en pis. Quelles discussions que celles sur les missions [2], et que de pétitions de ce genre *chaque samedi* nous apportera ! C'est une invention infernale que celle des pétitions où le premier venu vient faire délibérer la Chambre entière sur les objets les plus graves de politique et de religion [3].

Quelle triste, et pauvre, et fausse manière de gouverner [4].

A l'époque où il écrivait ces lignes, dont le dernier blâme, rejaillit peut-être plus sur les ministres que sur les institutions, la machine parlementaire, après douze ans de fonctionnement, commençait à grincer furieusement. Une pétition célèbre, celle du comte de Montlosier lui avait donné le premier choc retentissant. Cet hiver de 1827 fut marqué, à la Chambre des pairs, par la mémorable discussion à laquelle Bonald prit part, sur l'établissement des Jésuites en France ; à celle des députés et dans les journaux, par la discussion

1. Même lettre. — Le projet de loi sur la septennalité ne fut adopté finalement par la Chambre des pairs que le 23 mars 1824.

2. Bonald était un grand défenseur de ces prédications apostoliques. Voir son opuscule *sur les Missions* (1820), dans les *Œuvres*, III, 743, et *passim*. — A Mme de Sèze, 10 mars 1818, sur la mission de Grenoble.

3. Ce droit avait été reconnu par l'article 53 de la Charte.

4. Au comte de Senft, 16 mars 1827.

aussi vive que prolongée du nouveau projet de la loi sur la presse.

Après avoir examiné ici, son attitude dans l'affaire de Montlosier, le moment viendra alors seulement de lui demander, en pleine bataille entre la réaction absolutiste et les assauts furieux du libéralisme, ce qu'il pensait définitivement de la monarchie issue de la Charte.

VI

Si Bonald allait être amené par la provocation directe de Montlosier dans le *Mémoire a consulter*, à entrer dans la lutte, ses sentiments sur la Compagnie de Jésus dataient de loin, et il n'avait pas attendu cette occasion pour s'en faire gloire devant le public.

En 1796, il était encore émigré et vivait retiré à Lausanne, quand il avait lancé sa *Théorie du pouvoir*. Le dernier grand fait historique relatif à la Compagnie était sa suppression achevée par le bref du 21 juillet 1773. Il attribua sans hésiter cette chute de l'Ordre, non aux vaines raisons mises en avant par « un très petit nombre de personnes qui fascinèrent les yeux des plus clairvoyants » ; mais à la rivalité entre ces missionnaires de l'Évangile et les « missionnaires d'athéisme [1] ». Il ne dit pas *déisme*, mais bien : *athéisme*. Et il reprenait à son compte le mot de d'Alembert : « Les sots et les ignorants attribueront la destruction des Jésuites aux magistrats ; les sages l'attribueront aux philosophes [2]. » Puis, dans son plan d'éducation sociale, il semblait déjà se poser la question de leur rétablissement. A tout le moins, il rêvait la constitution d'une université nationale, dont le corps enseignant eût été un corps religieux, un *Ordre*. On eût fait appel, pour recruter ce personnel homogène, à tous ceux qui, dans les diverses congrégations plus ou moins dissoutes ou disparues, se sentaient de l'attrait et des dispositions pour l'éducation ; aux Frères des Écoles chrétiennes, cet « Ordre excellent, qui

1. *Œuvres*, I, 326.

2. Ailleurs il cite ce mot plus exactement : « C'est proprement la philosophie qui, par la bouche des magistrats, a prononcé l'arrêt contre les Jésuites. » (*Œuvres*, III, 713.)

présentait dans ses principes, son objet et ses formes, plus d'une ressemblance avec celui des Jésuites, et dont l'Institut que peu de personnes connaissent, est un chef-d'œuvre de sagesse et de connaissance des hommes ». Bonald n'eût pas reculé davantage devant le rappel des anciens Jésuites.

Émigré, il n'était pas de ceux qui revinrent en France sans avoir rien oublié et sans avoir rien appris. J'ai déjà rapporté[1] qu'il confia l'éducation de son fils, le futur cardinal, aux Pères de la Foi. Et ç'avait été un de ses premiers actes après sa rentrée en France. Revenu de l'exil en 1797, il avait mis Maurice de Bonald, l'année suivante, à leur collège d'Amiens[2].

Ce nom de « Pères de la Foi » lui resta dans la mémoire, et, dans la suite, il a désigné sous ce nom les Jésuites. Il se trompait d'ailleurs sur ce point, aussi bien que Napoléon Ier, Cuvier et Jules Ferry[3]. Mais peu importe. Les Pères de la Foi, comme il persiste à appeler la nouvelle Compagnie de Jésus, du nom de la congrégation fondée sous l'Empire à l'image de l'ancienne, l'occupent dès 1820. Il voudrait les voir déjà en France et en Autriche. Comme il écrit au comte de Senft, il émet un vœu pour que l'empereur de cette nation catholique donne l'exemple à la France révolutionnaire :

On m'a dit que le collège de Sorèze étoit fermé par ordre; c'est le plus bel établissement de ce genre qu'il y ait en France. Tenu autrefois par les Bénédictins, il a passé par acquisition et par succession à

1. *Études*, 20 mars, p. 735.

2. En nous exprimant de la sorte, nous parlons par anticipation. A suivre l'histoire de ce collège dans le détail, voici quelles en furent les diverses périodes. MM. Bicheron et Sellier (le futur P. Sellier) ouvrirent à Amiens un petit pensionnat, de janvier 1798 à Pâques 1799. Alors ils se séparèrent, et M. Sellier, avec un laïque nommé M. Corbie, s'installa dans l'ancien Oratoire (Sacré-Cœur actuel). En octobre 1801, ils remirent leur maison aux Pères de la Foi. Le P. Sellier y resta, mais le directeur fut le P. Jennesseaux. En 1804, le pensionnat fut transféré au faubourg de Noyon (Sainte-Famille actuelle), et, le 5 août 1806, à Montdidier. C'est là que Louis-Jacques-Maurice de Bonald de Milhau (ainsi est-il désigné dans le palmarès des 22-23 août) termina sa rhétorique. Je dois ces renseignements très précis à l'obligeance du P. Desmarquest. Ils montrent combien était précaire la situation de l'enseignement religieux à sa renaissance, mais aussi avec quelle touchante fidélité les enfants suivaient les premiers Pères dans leur perpétuelle odyssée. — Consulter la *Vie du R. P. Louis Sellier, S. J.*, par le P. Guidée, 1858. In-12, p. 49.

3. Voir les éclaircissements donnés par le P. Dudon, dans son article des *Études* du 5 février 1901, intitulé : *Un Conseiller janséniste du ministère.*

des laïques, et, je crois, à des créanciers, qui ont mis l'éducation au rabais. Ce pensionnat étoit fréquenté par tous les enfants du midi de la France. On me disoit que les *Pères de la Foi* l'achèteroient peut-être, ils y feroient de grands biens. C'en seroit un que l'Autriche voulût prendre l'initiative du rétablissement de cet Ordre, et cet exemple retentiroit dans l'Europe entière et pourroit peut-être nous gagner[1].

Mais l'Autriche semblait s'endormir dans ses bonnes intentions et ne point se hâter vers l'exécution d'un projet en trop flagrante contradiction avec les idées dominantes encore du joséphisme. En décembre 1827, c'est-à-dire sept ans plus tard, le même Bonald en sera réduit à écrire à son même correspondant :

J'avois espéré, sur la foi de vos dernières lettres, voir enfin sortir du cabinet autrichien la déclaration que vous m'aviez annoncé touchant les Jésuites. Quel obstacle s'oppose encore à cette grande et politique mesure? Combien, dans ce moment, elle nous seroit utile et quelle force un pareil exemple venu de si haut donneroit à leurs amis, jeté ainsi au travers de nos discussions[2] !

Un parti bien différent de celui de Bonald, quoique animé lui aussi des meilleures intentions, rêvait d'une autre manière la réforme religieuse de l'éducation. Aux cris d'alarme poussés contre l'instruction de moins en moins chrétienne de l'Université, la Restauration avait répondu en faisant pénétrer ce corps enseignant par le clergé. L'ordonnance de M. de Corbière (27 février 1821) avait donné aux évêques droit de surveillance sur tous les collèges de leur diocèse en ce qui concernait la religion. Un grand nombre d'ecclésiastiques étaient introduits dans les principales fonctions scolaires, et un prélat, Mgr Frayssinous, nommé grand-maître de l'Université en 1822.

Mais, outre les maîtres, il aurait fallu réformer les élèves. Au commencement de 1824 (25, 26, 27 et 28 janvier), des désordres avaient éclaté à Louis-le-Grand. Le 7 février, un arrêt du Conseil royal de l'Instruction publique excluait de l'établissement, sans pouvoir y rentrer à l'avenir, tous les élèves internes ou externes ayant pris part aux troubles.

1. Au comte de Senft, 19 décembre 1820. — Sorèze fut réorganisé par un arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique du 1er mars 1824.

2. Même lettre, 15 décembre 1827.

C'est, sans doute, à cette occasion, que Bonald écrit, une semaine après :

La jeunesse devient tous les jours plus turbulente et plus indisciplinée... Je crains bien que la mesure qu'il (l'abbé Frayssinous) vient de prendre, ne remédie à rien et ne soit comme un émétique donné dans une inflammation de poitrine. Je ne connais pas de position plus fâcheuse : des enfants qui ont les passions et les vices des hommes faits et qu'on ne peut punir que comme des enfants! la religion n'a plus d'empire sur eux; on fait dans les collèges des cours de religion comme on y fait des cours de mathématiques; on l'enseigne et on ne l'inspire pas, et l'aumônier n'est qu'un professeur. La religion est pour les enfants comme une langue étrangère, qu'on parle correctement, mais dans laquelle on ne pense pas. Le mal ira toujours croissant jusqu'à ce que l'*éducation soit rendue aux corps religieux* et que *chaque collège soit réellement une paroisse*[1].

Notons, au passage, cette définition du collège idéal par Bonald. Pour cet esprit aux tendances absolues, il n'y a point de milieu. La religion doit être le tout de l'enfant, comme Bossuet veut que la piété soit le tout de l'homme. Elle ne doit pas être seulement juxtaposée à l'éducation ; elle doit l'envelopper, et, pour ainsi dire, l'imprégner. Ceux qui rêvent l'universelle laïcisation, même là où ils n'excluent pas le prêtre, limitent sa part d'influence et lui font la moindre place possible; Bonald, lui, veut la place prépondérante, exclusive.

C'est le système tout contraire qu'allait tenter de faire prévaloir un publiciste jusque là assez inconnu, désormais fameux. En février 1826, Montlosier publiait son *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*[2]. Ce pamphlet fut le signal d'une des plus grandes luttes parlementaires du siècle. La presse, l'opinion, le barreau, toutes les puissances morales et intellectuelles partirent en guerre avant les cours royales et les Chambres. Les ministres et la royauté devaient dire le dernier mot, hélas! celui de la capitulation.

Le *Mémoire* est l'œuvre d'un idéologue, écrivain exalté et

1. A Senft, 16 février 1824.

2. Je citerai la septième édition, revue, corrigée, augmentée et ornée du portrait de l'auteur (Paris, Dupont, 1826, in-8), parce que c'est celle à laquelle répondit Bonald. Il y eut huit éditions successives.

catholique sincère en apparence, mais gallican par tradition historique et janséniste par tradition locale. Montlosier n'était pas en vain du pays de Pascal et d'Arnauld.

Certains ménagements de forme envers Bonald qu'il avait tort de provoquer, car il se prenait à plus fort que lui, ne purent le sauver d'une écrasante réplique.

Le vieux solitaire du Monna vivait depuis dix mois retiré dans ses « rochers », comme Paul-Louis Courier dans sa vigne, Lamennais dans sa « Chesnaye », et Montlosier lui-même dans ses montagnes d'Aydat, en Auvergne, quand lui parvint la septième édition du *Mémoire à consulter*. Il y était accusé d'être, avec ce même abbé de Lamennais et le comte de Marcellus, un des principaux agents ou complices de la conspiration imaginaire.

C'était lui faire un honneur exceptionnel de le choisir sur quarante-huit mille personnes pour le dénoncer aux haines populaires. Il récusa cette distinction, et Montlosier se repentit, j'imagine, de lui avoir donné une si malencontreuse préférence. Quels coups ne s'attira-t-il pas! Il fut démontré que son agression était gratuite, injuste et violente, Bonald n'ayant jamais fait partie de la Congrégation[1].

Si quelque trait se détache, en effet, avec vigueur sur la physionomie morale de Bonald, comme sur sa mâle figure, c'est la loyauté dans la force, la franchise dans la puissance calme et énergique.

Une pointe d'humeur hautaine et dédaigneuse en affine la rudesse, l'une de ses maximes étant que les hommes vertueux ne haïssent pas, mais qu'ils méprisent. Aussi, avec quelle supérieure ironie il raille son antagoniste et ses révélations, ou fausses, ou odieuses!

Finalement, arrachant le masque à ces ambitieux, qui, sous des apparences de désintéressement et des dehors affectés de passion pour le bien public, ne cherchaient déjà, comme on

1. *Réflexions sur le Mémoire à consulter de M. le comte de Montlosier*, par M. le vicomte de Bonald, pair de France. Paris, Beaucé-Rusand, 1824, in-8, p. 9. — M. Geoffroy de Grandmaison, dans sa consciencieuse histoire de *la Congrégation* (*1801-1830*), qui épargnerait tant d'ignorances et d'erreurs à beaucoup de publicistes, a donné la liste exacte non pas des 40 000, mais des 1373 congréganistes qui existèrent pendant une période de trente ans. Le nom de Bonald n'y figure pas. (Voir p. 313 et 400.)

l'a tant vu depuis, qu'à parvenir au pouvoir : « Veut-on savoir enfin, s'écrie-t-il, ce que c'est que ce fantôme de congrégation dont on fait tant de bruit et un épouvantail pour les esprits faibles? C'est un moyen imaginé, en désespoir de cause, pour renverser le ministère... C'est une autre congrégation qui voudroit se servir habilement des préventions de quelques hommes de bien pour gouverner ce ministère ou tout autre, et Dieu sait dans quel sens[1] ! »

Nous avons assisté bien des fois depuis à la reprise de la même comédie politique. Qu'aurait dit Bonald, s'il avait contemplé cette autre congrégation qui s'appelle la franc-maçonnerie, agitant avec la même perfidie le spectre clérical et non plus le milliard des émigrés, mais le milliard-fantôme des congregations religieuses! Et dans quel but? Toujours le même : Donner le change.

La Congrégation, ainsi vengée par une charge offensive contre les sectes, Bonald revient aux Jésuites. Pas plus sur ce point que sur la question de l'ultramontanisme ou du *parti-prêtre* inventé par Montlosier, il n'esquive le débat.

Aux rédacteurs du *Constitutionnel* et du *Courrier*, Bonald ne veut pas opposer Grotius, Bacon, Montesquieu, Raynal et Voltaire, qui, sans doute, les écraseraient trop; mais on sent qu'il est fier, d'une fierté tout intime, dont l'éducation de son fils Maurice, l'évêque du Puy, nous a donné la clé, de pouvoir invoquer l'exemple des « *dix mille pères de famille des plus honorables* qui confient aux Pères de la Foi ce qu'ils ont de plus cher[2] ». Nous avons ici, de bonne source, le chiffre des élèves des Jésuites sous la Restauration, élèves apparte-

1. *Réflexions sur le Mémoire à consulter de M. le comte de Montlosier*, par M. le vicomte de Bonald, p. 14. Ce n'est pas sans raison que nous recourons à l'édition originale. Celle de Migne (*Œuvres*, III, 703 *sqq.*) donne, comme de Bonald lui-même, une note importante de la col. 711 et le très long *Post-scriptum* des col. 732-736. Or, ils sont de l'éditeur, Beaucé-Rusand.

2. On lit dans Crétineau-Joly : « Les hommes les plus éminents de l'époque faisaient élever leurs enfants à Saint-Acheul; de grands orateurs, d'illustres écrivains, des chefs de l'Église, tels que le *vicomte de Bonald*, le comte de Sèze, premier président de la cour de cassation, Frayssinous, de Bombelles, de Quélen, de Rohan et plusieurs autres dignitaires du clergé et de la science, venaient rendre hommage à cet établissement ». (*Histoire de Compagnie de Jésus*, 3e édit., VI, 161.) — Dans sa lettre du 8 octobre 1822 à Senft, Bonald écrit avoir été récemment à Amiens, où il a trouvé malade un de ses petits-fils.

nant aux familles les plus religieuses du pays. Entre cette élite de la France chrétienne et les « libéraux lettrés ou illettrés », qui menaient campagne contre les maîtres investis de la confiance générale, la loyauté de Bonald n'hésitait pas à prendre parti, d'autant plus que les libéraux poursuivaient ceux qu'ils ne connaissaient pas. Au-dessus des pères de famille catholiques, il y a le Pape ; or, le Pape avait parlé. Pie VII, réalisant le plan déjà ébauché par son prédécesseur, avait, par la bulle du 7 août 1814, prononcé le rétablissement des Jésuites dans tout l'univers.

Si un pape contraint a supprimé les Jésuites, dit Bonald, un pape libre les a rétablis ; si les couronnes les ont expulsés de leurs États, ces mêmes couronnes les ont rappelés, et la réhabilitation d'un condamné prouve bien mieux son innocence, que la condamnation ne prouve sa culpabilité.

Les réponses à Montlosier publiées en brochures furent nombreuses. Une seule, au dire de son dernier biographe et fervent admirateur, M. Bardoux[1], mérite de n'être pas oubliée : celle que fit paraître M. de Bonald.

Montlosier tout le premier avait eu conscience des qualités de cette œuvre simple et forte, rehaussée par le nom universellement respecté de l'auteur. Pour mieux parer les coups, il s'empressa de riposter, et il le fit de la façon la plus respectueuse :

Je ne puis que gémir, et déplorer sans cesse la position où je me trouve. M. de Bonald doute quelque part que j'aie lu ses ouvrages : je les connais tous. *C'est l'écrivain du temps qui me plaît le plus par sa franchise, l'élégance de son style, l'élévation de sa pensée.* Oh ! comme j'aurais été heureux de pouvoir être son ami ! Il me fait l'impression d'un génie grand, sublime, immense, et qui en même temps est... Il s'est présenté à moi un mauvais mot, je l'ai effacé, car je veux déplaire à M. de Bonald le moins possible[2].

La suite du texte laisse entendre que le mot retenu au

1. A. Bardoux, *le Comte de Montlosier et le gallicanisme*. Paris, 1881. In-8. p. 247.

2. *Post-scriptum. — Observation sur le dernier écrit de M. le vicomte de Bonald*, en tête de la *Dénonciation aux cours royales relativement au système religieux et politique signalé dans le Mémoire à consulter* ; précédée de nouvelles observations sur ce système et sur les apologies qu'on a récemment publiées, par M. le comte de Montlosier. Paris, 1826. In-8, p. LIX.

bout de la plume serait : « égaré ». Et c'est la flèche de Parthe, un peu lourde, quoique barbelée de gracieux compliments, que Montlosier décochait contre Bonald, au bout d'un long *Post-scriptum* faisant suite à une préface et précédant sa Dénonciation.

Montlosier, le « vieux constituant », venait de trouver sur le tard sa vraie voie en s'improvisant, à plus de soixante-dix ans, agitateur public. Il croit que le monde tourne désormais autour de ses pamphlets. En vain il écrit au ministre de l'Intérieur et de la police. Point de réponse. Alors il recourt au droit de pétition et s'adresse, le 26 décembre 1826, à la Chambre des pairs, Portalis fit le rapport.

Le débat s'engagea dans la séance du 18 janvier 1827 et dura deux jours. Dans la première séance, on entendit seulement trois discours. Bonald se tut, confiant dans le talent du cardinal de La Fare et du duc de Fitz-James. Il se réservait de prendre la parole parmi les six orateurs de la seconde journée. Il parcourut à grands traits l'histoire des Jésuites, ennemis nés de cette Réforme qui devint, après deux siècles, la Révolution, insista, devant les nobles pairs, sur les « dix mille, vingt mille, peut-être davantage, pères, mères de famille, parents, tuteurs, amis », qui donnaient leurs fils à ces instituteurs ; en appela à la liberté religieuse consacrée par la charte ; s'étonna de la tolérance laissée aux francs-maçons qui impriment publiquement leurs règlements et qui sont aussi des instituteurs de doctrines suspectes, dont l'opinion a signalé depuis longtemps le danger, s'indigna qu'on exhumât de la poussière « avec un respect hypocrite » les arrêts des Parlements.

Son argumentation sur ce point serait encore de circonstance aujourd'hui, puisqu'on ramasse la même arme rouillée dans l'arsenal des tyrannies brisées et des haines qui veillent toujours.

L'on pousse, remarque-t-il judicieusement, la dérision et l'insulte jusqu'à nous apprendre que toutes les lois de l'ancien régime qui pourraient nous défendre, ont été abrogées par la Révolution et la Restauration, mais qu'elles ont respecté celles qui pouvaient nous opprimer.

Et comme le duc de Fitz-James avait, la veille, touché à l'histoire de l'Angleterre, ce pays où des millions de catho-

liques attendaient encore la liberté et l'égalité, il prophétisa ce qui en France arrive, en effet, à l'aube du vingtième siècle.

Viendront à leur tour les expulsions et les violences, et, je le dis avec une profonde conviction et peut-être quelque connaissance, nos enfants un jour seraient réduits à solliciter cette émancipation que sept millions de catholiques en Irlande et en Angleterre demandent en vain [1].

Les fonctionnaires français d'aujourd'hui qui n'ont ni pour eux-mêmes la liberté du culte catholique, ni pour leurs enfants celle de l'école, peuvent dire si Bonald a prophétisé juste. Mais où est l'O'Connell qui émancipera ces modernes parias ?

Déjà sous Charles X, comme ensuite sous Louis-Philippe, comme après les décrets de 1880, les parents désireux de donner à leurs fils l'éducation des Jésuites, durent les envoyer à l'étranger et comme en exil.

De concession en concession, le faible et maladroit Charles X en était, en effet, arrivé à signer les ordonnances du 16 juin 1828 soumettant les collèges de la Compagnie à l'Université, et interdisant l'enseignement à quiconque n'affirmerait point par écrit n'appartenir à aucune congrégation non autorisée en France.

Bonald, indigné, écrivait un mois après au comte de Senft :

Avez-vous vu quelque chose de plus tyrannique que l'ordonnance contre les Jésuites ? Alléguer un ordre légal là ou cinquante mille loix se heurtent et se combattent, où l'on trouve des extravangances de la Constituante, des horreurs de la Convention, des lois où l'auteur de *Faublas* [2], Marat, Robespierre, Barrère, tous législateurs ont mis certainement quelque chose, alléguer cet ordre légal contre ce qu'il y a de plus légitime au monde, l'approbation de l'Église, de son chef, du corps épiscopal, les sentiments des hommes les plus éclairés, les plus vertueux, l'exemple de tous les peuples catholiques, le vœu de tant de mille pères de famille qui ont confié aux Jésuites ce qu'ils avaient de plus cher, est un excès de déraison, de méchanceté, d'insolence, de mépris pour tout ce qu'il y a de plus respectable, qu'on a peine à croire même lorsqu'on le voit et qu'on en supporte les con-

1. *Opinion sur la pétition du comte de Montlosier, 1827.* Dans les *Œuvres*, III, 744.

2. Louvet de Couvray.

séquences. J'ai des petits-fils dans leurs collèges, et, si leurs maîtres doivent se retirer, certainement ils les suivront à Fribourg ou ailleurs. *Comment un roi très chrétien a-t-il pu signer une pareille ordonnance et autoriser tant de fureur et d'impiété ?* Comment n'a-t-il pas respecté davantage l'exemple des autres gouvernements, surtout du vôtre, et des gouvernements amis ou alliés ? Dans quel mépris nous tombons chez les nations voisines, dont les ambassadeurs instruisent jour par jour leurs maîtres de tout ce qui se fait en France[1] !

Tel fut Bonald en face des ennemis de l'éducation chrétienne. S'il resta fidèle aux maîtres de son choix pour ses enfants et ses petits-enfants, ce n'est point qu'il fût en rien ennemi systématique de l'Université. C'est à sa tête, parmi ses grands maîtres et ses inspecteurs généraux, dans un Fontanes sous l'Empire, un Frayssinous et un Marigné sous la Restauration, qu'il avait rencontré plusieurs de ses amis les meilleurs. Son propre fils Victor était recteur de l'Académie de Montpellier et il estimait particulièrement M. De Sèze, le recteur de Bordeaux. Comme théoricien, il était même partisan du monopole de l'État et de l'uniformité dans l'éducation des jeunes Français. « Bonald, dit très justement le P. Longhaye, n'avait pas vu quelle arme il préparait au césarisme, au socialisme irréligieux, révolutionnaire ; trop entier dans sa logique à outrance, il n'avait pas vu que, l'unité de croyance une fois rompue, la liberté d'enseignement serait, en fait, la meilleure garante de la foi[2]. » Mais ces reproches s'adressent au Bonald de la *Législation primitive*. Celui qui lutta contre Montlosier en était loin.

VII

Un revirement analogue se produisit dans son esprit au sujet de la liberté de la presse, bien que dans un sens contraire. Le point de départ fut ici la liberté, et le point d'arrivé la censure. Son attitude dans les débats sur la loi dite

1. Bonald à Senft. Au Monna, 29 juillet 1828. — Le collège de Fribourg fut ouvert le 18 octobre 1828. Voir *le P. Labonde*, par le P. Charruau, p. 74. Parmi les petits-fils de Bonald qui y furent élèves, je dois citer Maurice de Bonald, plus tard juge à Rodez.

2. P. Longhaye, *Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales* Paris, 1900. In-12, p. 255.

de Justice et d'amour marque cette seconde évolution. Quoiqu'elle ait eu lieu à cette époque, nous la réservons pour l'étude de ses rapports avec Chateaubriand, dont elle est le principal épisode. Contentons-nous d'examiner ses sentiments vis-à-vis de la Charte.

Ici encore on peut relever quelque anomalie. Elle existe entre les votes du député ou du pair et les sentiments intimes, les confidences épistolaires. Dans les Chambres, Bonald avait trop de bon sens pour ne pas donner son appui au parti modéré. Au témoignage de son fils, qui fut un de ses biographes, le recteur de Montpellier[1], nous pouvons joindre, depuis quelques années, celui de M. de Villèle lui-même. La publication des Mémoires de l'habile et intelligent ministre, a montré combien Bonald lui était dévoué sur le terrain pratique de la vie parlementaire et dans le feu des discussions. Villèle admirait son éloquence forte et piquante. Il aimait à retrouver dans ses discours « l'empreinte de sa probité inaltérable de son esprit profond, de son style étincelant[2] »; il disait de lui, dans les circonstances critiques pour l'honneur : « On peut marcher sans crainte en telle compagnie[3]. » De son côté, Bonald, sans entrer dans le petit jeu des combinaisons ministérielles, proposait à l'occasion un candidat et poussait Mathieu de Montmorency aux Affaires étrangères contre Chateaubriand[4].

Et quand le comte de Villèle eut été renversé par la coalition de la gauche et des *ultras*, Bonald trouva des termes simples et émus pour réconforter le grand ministre qui, sept ans, avait été le principal soutien de la monarchie restaurée.

1. « Il est inutile de dire que M. de Bonald ne fit jamais partie de cette opposition malheureuse qui ébranla le trône et donna tant de force à ses ennemis. Toujours uni au ministere de M. de Villèle, sans l'approuver en tout, il n'affligea point le cœur si bon de Charles X en persécutant ses ministres... M. de Bonald n'était pas de ceux qui disaient à la tribune que *le roi n'avait point d'ennemis*, il pensait au contraire qu'il en était environné, mais il ne voulait pas leur donner plus force par une imprudente opposition ». (*De la Vie et des écrits de M. le vicomte de Bonald. Défense de ses principes philosophiques*, par M. le vicomte de Bonald. Avignon, Séguin, 1853. In-8, p. 69-70.

2. *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*. Paris, 1888, 5 vol. in-8, II, 4.

3. *Ibid.*, II, 476.

4. *Ibid.*, V, 72.

Il le consolait « contre l'injustice des hommes », estimant que son véritable refuge était en lui-même, dans la conscience de la droiture de ses intentions et des services rendus au pays. « Comme associé si longtemps à vos travaux, ajoutait-il, j'ai partagé les peines qu'ils vous ont attirées et la haine qui vous a poursuivi [1]. »

Bonald n'était donc point de ceux qui, par leurs exagérations, devaient tant nuire au pouvoir. Il eut bien certaines boutades de mauvaise humeur. Il se souciait peu de multiplier ses serments [2], et se laissait prendre au désir de démissionner quand le spectacle d'une politique indulgente aux régicides le révoltait ou l'écœurait [3]. Villèle alors le ramenait. Charles X qui, en 1816, daignait un jour l'appeler dans son intimité avec Bouville, Corbière et Villèle, « causant familièrement et franchement sous tous les sujets politiques qu'il leur convenait d'aborder [4] », approuvait ses articles de journaux [5], l'invitait au sacre de Reims, faisait appel à son dévouement dans les affaires de presse; mais c'était tout. Le regardant comme un ami, il lui demandait plutôt des corvées. Louis XVIII, au contraire, qui ne partageait pas les idées du penseur traditionnaliste et absolutiste, l'avait comblé d'honneurs.

Les choses mises ainsi dans leur vrai jour, nous sommes plus libres pour scruter la conscience de Bonald et saisir dans une correspondance qu'il ne destinait pas au public, l'expression vraie de ses préférences secrètes et de ses arrière-pensées.

Le 3 décembre 1822, à l'occasion du Congrès de Vérone, où les alliés ont décidé l'intervention en Espagne en faveur de Ferdinand VII, il s'écrie :

Je ne sçais si nos alliés y pensent, ou s'ils veulent, en Espagne, édifier de nouveau, comme ils ont fait en France, où ils croient peut-être avoir bâti quelque chose de solide et où ils n'ont élevé qu'une misérable *chaumière de bois et de paille* ouverte à tous les vents et autour de

1. *Mémoires et correspondance de Villèle*, V, 369. — A Mme de Sèze, 22 janvier, 9 avril 1818, et *passim*.
2. *Ibid.*, I, 356-361.
3. *Ibid.*, II, 211. Voir aussi ses lettres à Mme de Sèze.
4. *Ibid.*, I, 48.
5. *Ibid.*, V, 281.

laquelle il faut sans cesse multiplier les étais pour retarder l'écroulement.

Assez de gens de bien désirent sans doute qu'on emploie la force pour réduire les révolutionnaires d'*Espagne*; mais, quand on y regarde de plus près, on craint que les nations toutes malades ne puissent se secourir les unes les autres, et que le grand œuvre de la véritable Restauration ne soit réservé à d'autres temps et à d'autres mains. On veut réduire la révolution d'Espagne, et la France et l'Angleterre, et d'autres puissances sont travaillées par les mêmes principes de révolution, et c'est au nom de la division du pouvoir, consommée en France, qu'on veut relever le pouvoir chez nos voisins. Ceci ressemble un peu aux missions que font les protestants pour prêcher le christianisme qu'ils ont abandonné. Mon cher Comte, il y a, en Europe, des hommes de toutes les professions et de tous les talents, non des hommes d'État, et nous n'avons plus que des diplomates qui croient avoir fait de la politique, lorsqu'ils ont, avec esprit, avec ruse, en cherchant à se surprendre mutuellement, proposé ou accepté de misérables expédients, qui laissent les choses au même état, et par là ne font qu'éloigner le bien et affirmer le mal. Ils font la politique comme les jeunes gens font les affaires, au jour le jour, au plus pressé, sans prévoyance de l'avenir, et voulant toujours faire tenir la *pyramide sur sa pointe*. Elle tient tant bien que mal, tant que les souverains réunis y ont la main; mais quand ils seront séparés, alors recommenceront les ébranlements et les oscillations. Tout cela, mon cher monsieur, est désespérant. On parle d'envoyer des armées en Espagne, et cela peut-être pour faire la guerre autant aux principes qu'aux descamizados et pour y proposer et y faire accepter des constitutions anarchiques. Certes, anarchie pour anarchie, celle qui la dévore est préférable, *parce qu'elle durerait moins* et qu'elle n'est fomentée que par des bandits[1].

Ainsi, c'est clair. Bonald regarde la monarchie à charte comme le monde renversé et en équilibre instable. Mal pour mal, il préférerait encore le mal violent et passager au mal organisé et durable.

L'adhésion officielle de la Grande-Bretagne au Congrès de Vérone, qu'elle traitait d'ailleurs assez dédaigneusement de simple conférence, n'était pas pour le rassurer. L'action de l'Angleterre, si elle en exerçait une, ne pourrait se produire qu'en faveur de l'établissement du système représentatif. Alors, quel beau bénéfice de cette campagne ? Ce sont les réflexions que Bonald envoie au comte de Senft, le jour même où Louis XVIII, tenant séance royale pour l'ouverture de la session des deux Chambres, avait virtuellement

1. A Senft. Millau, 3 décembre 1822.

annoncé que la guerre contre l'Espagne était résolue. Bonald la voit déjà terminée et songe au lendemain de la victoire.

En cas de succès, quelles constitutions imposerait-on à l'Espagne ou peut-elle elle-même se donner ? Lui donnerons-nous ou prendra-t-elle d'elle-même une *charte* ? C'est une fièvre lente qui succède à une fièvre chaude, et voilà tout. Mon Dieu ! ne verra-t-on jamais le mal là où il est, et tant d'élections même royalistes, tant de sessions, tant de congrès qui laissent la France et l'Europe dans le même état d'alarme, de troubles, de craintes sur l'avenir, n'apprendront-ils rien aux chefs des nations ? Sans doute, il faudrait faire la guerre, et l'on vouloit se servir d'une armée devenue plus monarchique par ses succès, pour rétablir l'ordre naturel des gouvernements ; mais si c'est pour retomber dans notre *charte* et en donner une aux Espagnols, en vérité ce n'est pas trop la peine pour eux pas plus que pour nous. Mais cette pauvre armée de la foi, mais ces braves et fidèles Espagnols... Mon ami, je les pleure tous les jours. Mais en serait-il de quelques nations comme de ces grands coupables de l'antiquité païenne dévoués aux furies pour quelque grand forfait, et dont les malheurs, sacrés en quelque sorte et sous la garde des dieux, ne pouvaient recevoir d'adoucissement de la part des hommes ? La France, l'Espagne et le Portugal ont été, ou sont encore en proie à de terribles infortunes, et si, comme je le pense, *tout malheur est un châtiment*, il ne serait peut-être pas difficile d'alléguer l'époque assez récente, où le pacte de famille trop fidèlement exécuté devint *un pacte avec la révolution*, et le roi très-chrétien, le roi catholique, le roi très-fidèle arrachèrent des larmes de douleur au père commun et lui firent licencier la Compagnie de Jésus, bientôt remplacée par la Compagnie de Satan [1].

Par les derniers mots, Bonald désigne sans doute les francs-maçons et les affiliés des sociétés secrètes qu'il avait en horreur. Nous osons à peine citer les termes de profonde répulsion que lui inspiraient les sectaires des loges :

Ouvrira-t-on enfin les yeux sur ces *sectes à poignard*, et les jugera-t-on assez dangereuses et assez criminelles ? Je le disais naguère et je l'écrirai peut-être : L'Europe n'est pas malade parce qu'elle renferme dans son sein des Carbonari et mille autres sectes plus infernales les unes que les autres; mais elle voit pulluler ces sectes parce qu'elle est malade. Les Carbonari sont la maladie pédiculaire de l'Europe, semblables à ces insectes dégoûtants qui semblent sortir par tous les pores dans un corps en qui la masse de sang et des humeurs a subi une décomposition totale [2].

Même dans l'ivresse du triomphe, trois semaines après la

1. A Senft. Au Monna, 23 janvier 1823.
2. Au même. *Ibid.*, 7 octobre 1822.

capitulation de Cadix, s'il célèbre l'expédition d'Espagne comme « l'époque la plus glorieuse des annales de la France,... une guerre morale et religieuse autant que pratique, une guerre on peut dire d'humanité, et le plus bel usage qu'un grand roi ait jamais pu faire de ses forces », c'est uniquement parce qu'il voit la jeunesse française, jadis infestée de démocratie, se retrempant aujourd'hui dans les « sentiments religieux et monarchistes[1] ».

Mais il ne tarda pas à s'apercevoir combien il s'était illusionné. Si la royauté bourbonienne avait reconquis un réel prestige aux yeux de l'armée encore napoléonienne, notre « valeureuse » jeunesse n'en demeurait guère moins libérale. Un an après, il en est convaincu. Puis ce sont les colonies américaines qui se sont soulevées contre les métropoles espagnole et portugaise. Les formes libres de gouvernement, encore que le Brésil indépendant se constituât en empire, surgissaient donc de plus en plus nombreuses à la surface du globe. Ce spectacle nouveau l'exaspère et lui arrache la plus violente de ses boutades :

On a eu de grands succès en Espagne et le malheureux Ferdinand ne sçait à qui entendre et se balance, sans prendre parti, entre les conseils de la sévérité et ceux de la faiblesse. Le Portugal rentre sous l'obéissance de son roi, et le Brésil s'en sépare. Les puissances annoncent au moins le désir que les colonies espagnoles rentrent sous la domination de la métropole, et la *perfide Angleterre*, et les *brigands d'Amérique* les encouragent en leur laissant voir ou la certitude ou la possibilité d'une reconnaissance. On croyait que nos succès en Espagne auroient anéanti les libéraux ; à peine y font-ils attention et on les voit, aux approches des élections, aussi hardis dans leurs calomnies, dans leurs démarches, dans leurs espérances qu'auparavant. Mon cher Comte, je l'ai dit souvent, les moyens ordinaires d'administration, même la plus vigilante et la plus sage, sont insuffisants. Ils avoient été calculés sur les maux habituels de la société, sur les désordres individuels qui naissent de la cupidité, de la vengeance, de l'amour ; les loix avoient été faites contre des filoux, des assassins de nuit, des faux monnayeurs, des faussaires, etc., etc. ; elles n'avoient pas été faites contre des libéraux, contre une société toute entière d'hommes pervers, à qui on laisse le droit de tout dire en attendant qu'ils usurpent celui de tout faire. Vous aurez sans doute remarqué cette phrase extraite des procédures instruites à *Vérone* par le Sénat autrichien sur le *gouvernement constitutionnel*. Cette phrase, qui a dû si désagréablement retentir aux oreilles de tant de

1. *Œuvres*, II, 927.

beaux esprits que je connais, devrait être gravée en lettres noires dans le cabinet de tous les souverains honteusement dupes de cette grande mystification. Eh bien! on n'en persistera pas moins à proclamer ce gouvernement comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, et le résultat du progrès des lumières. Où allons-nous? à un extrême ou de malheur ou de régénération; car il n'est pas permis à la société de rester dans un état moyen, et, *passez-moi ce mot qui répond seul à mon idée, il faut que la société soit un monastère ou un... mauvais lieu* [1].

Ces paroles sont graves par l'état d'âme qu'elles nous révèlent. Ailleurs, Bonald réclame le *collège-paroisse*; il veut ici la *société-monastère*. Formules effrayantes pour des générations voltairiennes, partagées entre la raillerie et l'indifférence; mais naturelles chez un écrivain, qui, sans souci aucun de l'opinion publique, n'avait foi qu'aux principes d'un autre âge, et rêvait d'en ramener la réalisation dans un monde incroyant et sceptique. Cette intransigeance à l'égard du présent, cette fidélité tenace aux traditions les plus reculées de la France chrétienne, cette complète et presque cynique franchise froisseront sans doute plus d'un partisan de l'État neutre et de la société laïque, comme elles risquent d'étonner plus d'un courage abattu et d'un espoir amoindri.

Mais, n'oublions pas qu'à l'heure présente, de nobles esprits se prennent d'une recrudescente admiration pour le Bossuet de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, pour le défenseur du pouvoir absolu de Louis XIV, et de son système politique et religieux. J'oserai demander au moins à ceux-là de réserver une petite part de leurs bons sentiments pour l'auteur des *Méditations politiques tirées de l'Évangile.* Dans cette œuvre de Bonald, celle qui, peut-être, résume le mieux le chrétien social — à sa manière, plus qu'à la nôtre — qu'il y avait en lui, certaines pages sont austères et vont à l'encontre de nos maximes et de nos mœurs tolérantes; il estime que « le premier devoir d'un gouvernement chrétien est de donner la paix aux bons, en déclarant la guerre aux méchants »; il rejette « les fausses idées de clémence à l'égard des *crimes de la pensée*, qui ne tardent pas à produire des actions matériellement criminelles [2] »; mais aussi il a célébré, en termes

1. A Senft, 16 février 1821.
2. *OEuvres*, III, 631.

émus, le bonheur qui résulterait pour les peuples des leçons évangéliques, « ces hautes leçons que le monde n'avait pas entendues, base de nos lois civiles et criminelles, qui ont fait les nations chrétiennes ce qu'elles sont ; qui ont répandu cet esprit de *charité*, de *bienfaisance*, de *sociabilité*, de *civilité* même qui les distingue, et n'a fait, à beaucoup d'égards, qu'une seule famille, un peuple de frères, même au milieu des rigueurs inévitables de la guerre... Trop heureux, conclut-il, les gouvernements, s'ils connaissaient la dignité du nom chrétien, s'ils secondaient, autant qu'il est en eux, cette tendance à la perfection morale... ; s'ils employaient, enfin, à rendre meilleurs tous les soins qu'ils prennent pour les rendre plus riches[1]. »

Tel est le *monastère* de Bonald ; il vaut bien l'*abbaye de Thélème*, imaginée par Rabelais, aux applaudissements des beaux esprits de la Renaissance. A coup sûr, il n'est pas plus sombre que la Rome de Calvin. Bonald ne demande chez nous, pour l'observation du dimanche, ni la « rigidité judaïque » de Londres, ni la législation de Genève, interdisant « du moins autrefois, d'entrer dans la ville, ni d'en sortir pendant les offices ». A ses yeux, les protestants obéissent en *esclaves*, les catholiques en *enfants*[2] du Père céleste.

Maintenant que nous avons touché le fond de sa pensée intime, nous n'avons plus qu'à recueillir, sans longs commentaires, quelques-unes des doléances que ne cessera plus de lui arracher le tableau de son temps, si troublé.

Il me semble que la rage des *anticatholiques* redouble de jour en jour. Où veut-on nous mener, et n'y reconnaît-on pas la puissante et l'irrésistible influence du *gouvernement représentatif* sur la religion ! Elle me fait trembler, et nous marchons à grands pas à quelque religion représentative, qui sera aussi turbulente, aussi foible, aussi nulle que notre gouvernement. Nous aurons cette fois, et tout de bon, une religion gallicane, comme il y en a une anglicane[3].

La religion devait survivre à cette crise, comme à beaucoup d'autres ; il n'en était pas de même de la monarchie constitutionnelle.

1. *Œuvres*, III, 643.
2. *Ibid.*, III, 646.
3. A Senft. Académie de Montpellier, 15 août 1825.

Avec la terrible année 1827, Bonald aperçoit la vie parlementaire sous un jour de plus en plus défavorable. A la suite d'un séjour prolongé au Monna, et de huit jours de voyage à travers des chemins « affreux de boue et d'ornières », pour se rendre à Lyon, il écrivait de cette ville :

Je vais donc me lancer dans ce tourbillon d'intrigues, de haines, de factions, et de tout ce que l'esprit du siècle a produit de plus dégoûtant pour l'homme de bien, et de plus criminel aux yeux du citoyen. Jamais, je l'avoue, je n'étois allé à Paris avec plus de répugnance, et je vois ici de terribles orages se former dans nos assemblées, la presse, le jury, peut-être *les Congrégations et les Jésuites*, et, pour décider ces grandes questions, des opposants furieux, des royalistes tièdes ou divisés, et des princes peut-être peu d'accord entre eux sur ces questions elles-mêmes. Je ne parle pas de la politique extérieure ; je ne sçais si les ministres voudront répondre aux interpellations qui leur seront faites ; ils peuvent toujours se retrancher derrière le secret de la diplomatie ; mais il leur sera difficile de refuser tout éclaircissement sur les affaires du Portugal, si intimement liées aux nôtres et à celles de l'Espagne, notre alliée [1].

Dès lors, il voit tout en noir, ce qui ne l'empêche pas de voir juste. L'agonie du ministère Villèle, le plus long et le plus brillant de la Restauration, avait commencé avec l'ordonnance du 5 novembre 1827, prononçant la dissolution de la Chambre. Les élections d'arrondissement avaient donné une opposition écrasante, et celles des collèges départementaux, bien que plus favorables au grand ministre, n'avaient pas suffi à lui rendre sa majorité, de même que la nomination, par ordonnance royale, de soixante-seize nouveaux pairs n'avait pu lui rendre celle de la Chambre haute.

A mesure que les libéraux semblent gagner du terrain, la haine du royaliste pur contre ce système hybride augmenta. Elle tourna à l'ironie et à la diatribe :

Je vais, madame, voir le gouvernement *représentatif* dans toute sa pompe et toute sa majesté, ce gouvernement si bien d'accord avec l'esprit turbulent du siècle, avec la fureur de parler, l'ambition de gouverner, la cupidité de l'argent et des places, le mépris de toute autorité, la rage d'écrire, etc., etc. [2].

Mais Mme de Sèze ne partageait pas ces idées réaction

1. A Senft. Lyon, 15 décembre 1827.
2. A Mme de Sèze, 14 janvier 1828.

naires; nous le savons depuis sa lettre sur la *Monarchie d'après la Charte* de Chateaubriand. Bonald, qui ne rencontrait dans le comte de Senft qu'assentiment, se heurtait avec elle à des objections.

Vous me faites la guerre sur le *pouvoir absolu*. Ce mot absolu, qui n'est pas le synonyme d'arbitraire. trompe beaucoup d'esprits. Si on l'entendoit bien, il pourroit trouver grâce, car absolu ne veut dire que définitif, et quel est le pouvoir politique, et même domestique, qui ne soit pas définitif; et un pouvoir qui n'a pas, en définitif, le moyen de se faire obéir, est-il un pouvoir ?

Vous le voyés, je ne sais pourquoi, entouré d'échafauds; le *pouvoir populaire* est bien plus absolu, et surtout bien plus cruel; nous en avons vu de belles preuves.

Toute la différence est que le pouvoir royal *absolu* est *tempéré par conseil*, et que le pouvoir des chambres, tout aussi absolu, n'est tempéré par rien; car, sans doute, vous ne comptés pas pour quelque chose la sanction du roi, quand les Chambres mettent leur bonnet de travers. Lisés l'histoire d'Angleterre[1].

La faiblesse de Charles X, apposant sa signature au bas des ordonnances du 16 juin sur les petits séminaires, ne prouvait que trop l'impuissance du pouvoir royal. Sur quelles résistances compter désormais, puisque le souverain, malgré ses répugnances personnelles, malgré la majorité de la commission des Neuf, avait cédé ?

Bonald passe ses vacances au Monna ; il écrit à Senft, qui va se rendre aux eaux de Saint-Gervais :

Que de choses nous aurions à vous dire ! Que de malheurs à déplorer et à prévoir ! Qui auroit pu penser qu'après de si funestes expériences de ruines et de désordres, la France seroit retombée sous la domination de ce même parti à qui la France avoit dû toutes les calamités qui l'avoient accablée? Nous y voilà, cependant, mon cher Comte, et le fantôme hideux de la Révolution apparaît de nouveau dans nos Chambres; la Chambre des députés lutte encore contre la faction, et retarde encore les progrès; mais la Chambre des pairs, que nous regardions comme l'ancre de salut, par quel charme, quel sortilège, s'est-elle laissée ensorceler au point de céder sans aucune résistance que celle du petit nombre à toutes les volontés de la démocratie ? Cette augmentation du *nombre des pairs* n'a servi de rien, et les anciens, furieux contre les nouveaux collègues qu'on leur a donnés, se sont tournés contre l'ancien ministère, et il paraît qu'ils ont entraîné avec eux une partie des nouveaux venus; les ministres se fondent en concessions, les Chambres en

1. A Mme de Sèze, 14 janvier 1828.

complaisances, la cour en faiblesse; tout plie, il n'y a plus ni raison dans les esprits ni courage dans les âmes, ou s'il s'en trouve encore dans quelques-uns, la majorité les étouffe, et le vote d'un sot ou d'un méchant décide toutes les questions[1].

Au milieu de cette générale et lamentable défection, il était consolé par la fière attitude de son fils, l'évêque du Puy. Mgr de Bonald avait déjà adressé, le 10 juin, une lettre pastorale énergique à son clergé pour protester contre l'ordonnance du 21 avril sur l'enseignement primaire, ordonnance contraire aux dispositions de celle de 1824 qui avait rendu aux évêques la surveillance des écoles. Il défendit aux directeurs de ses petits séminaires du Puy et de Monistrol de rien changer à leurs règlements. Portalis, ministre de la Justice, ordonna au procureur général de Riom, M. de Chantelauze, de poursuivre le prélat devant les assises de la Haute-Loire. Chantelauze refusa et offrit plutôt sa démission. Portalis avait enfin rencontré en face de lui un évêque; il recula[2].

Le vieux philosophe assistait de loin, non sans paternel orgueil, aux luttes glorieuses du prélat :

Mon fils l'évêque du Puy a lancé une circulaire vigoureuse contre une ordonnance janséniste de Vatisménil. J'aurais voulu qu'il se fût concerté avec le corps épiscopal, qui le trouvera peut-être un peu jeune pour avoir ainsi élevé le premier la voix[3], je crains même qu'il n'y ait pas unanimité, et je ne sçais si je me trompe, mais je crois que l'archevêque de Paris a cédé. Le *Journal des Débats*, a déjà menacé mon fils du bannissement d'après quelque loi de Bonaparte[4]. Et plût

1. A Senft. Au Monna, 23 juillet 1828.

2. Voir Blanchon, *le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. Sa vie et ses œuvres.* Lyon, 1870. In-8, p. 10.

3. Né le 30 octobre 1787, Mgr de Bonald avait alors quarante ans.

4. En effet, les *Débats* du 6 juillet 1828 avaient publié, en premier Paris, un article assez vif contre Mgr de Bonald. On y lit : « A l'occasion, non pas des deux ordonnances royales relatives aux petits séminaires, mais de l'ordonnance du 21 avril qui les a précédées et qui organise l'instruction primaire, M. l'évêque du Puy vient de publier un écrit qu'il a plu à ce prélat d'intituler *Lettre pastorale*, et qu'il eût appelé plus justement manifeste ou déclaration de guerre contre un acte de l'autorité royale.

« M. l'évêque du Puy, fils d'un pair de France qui *s'honore* d'avoir été membre de la dernière commission de censure, se prévaudra sans doute des principes de la Charte sur la liberté d'opinion et sur la liberté de la presse... Mais ce qui est permis aux particuliers ne l'est par toujours à l'homme constitué en fonctions et en dignité... Aussi les lois ont prévu le crime et y ont attaché une pénalité sévère. Pour nous borner au sujet qui nous occupe en

à Dieu que je pusse aussi être banni moi-même et vivre dans quelque coin ignoré de la chrétienté [1].

L'évêque du Puy ne fut point banni et continua de lutter. Il signa la lettre admirablement motivée, adressée le 1er août par le cardinal de Clermont-Tonnerre et l'épiscopat français au pusillanime Charles X, — soixante-dix prélats sur quatre-vingts y adhérèrent; — mais il fit plus. Après l'expulsion des Pères, il leur ouvrit un asile dans sa maison de campagne. Retirés de leurs collèges, les Jésuites semblent n'avoir pas été inquiétés dans cette retraite de Vals.

Le vieux Bonald n'était pas homme à trembler plus que son fils. Sur la rumeur que les membres de l'ancien cabinet Villèle allaient être mis en accusation pour violation de la Charte, il se déclarait prêt à se rendre à son poste de combat contre le ministère Martignac :

Je ne suis pas allé à Paris. J'irois, cependant si les ministres (ce que je ne crois pas) étoient mis en jugement à la Chambre des pairs ; il y auroit des sujets bien mieux fondés d'accusation contre les nouveaux ministres qui ont livré les élections aux jacobins par leur loi sur les listes électorales, la France, la religion, la politique, le public et les particuliers aux journalistes, par leur loi sur les journaux, qui a levé toutes les barrières et n'a rien mis à la place [2].

N'importe ! Les Jésuites ne sont pas encore partis, et déjà, il voudrait les rétablir. Mais, il n'en voit pas, pour le moment, la possibilité. Les clameurs hostiles retentissent toujours trop bruyantes et trop générales :

Croiriez-vous que dans nos rangs, une foule de niais et d'imbéciles font chorus avec les libéraux, et crient haro sur les *Jésuites* ? On ne se

ce moment, voici ce que comporte l'article 204 du code pénal... » L'auteur se radoucit après sa citation et veut bien ne pas requérir le *bannisssement*, car il ne s'agit de rien moins, pour la censure d'un acte de l'autorité publique dans une instruction pastorale. « Voilà la loi ! reprend-il, elle est rigoureuse, et nous sommes loin d'en demander l'application contre M. l'évêque du Puy. Qu'il y ait de sa part ignorance du code, imprudence, excès de zèle, c'est ce que nous aimons à penser, et notre respect pour l'épiscopat ne nous laisse voir qu'une faute là où l'inflexible magistrature serait autorisée peut-être à reconnaître un délit. » Le publiciste défend ensuite l'ordonnance du 21 avril qui lui semble laisser encore une assez belle part au clergé dans la surveillance de l'instruction primaire.

1. A Senft. Au Monna, 29 juillet 1828.

2. Même lettre.

connaît plus ; les défections dans nos rangs sont nombreuses et nos anciens amis fraternisent avec nos ennemis. Les conséquences de certains principes politiques avoient été retardées, nous étions encore trop près de l'ancienne monarchie ou même du dernier despotisme, pour que les conséquences inévitables fussent parvenues à leur maturité. Mais à mesure que nous nous éloignons des temps anciens ou même des derniers temps, les principes *constitutionnels* portent leurs fruits, et nous nous enfonçons davantage dans la *démocratie* ; de là cet esprit d'irréligion qui se masque sous les livrées du presbytérianisme, et cet esprit de démagogie qui se couvre du manteau constitutionnel et arbore les couleurs du gouvernement représentatif [1].

En juin 1829, l'opposition, abritée derrière la Constitution, ne se contente plus du sacrifice de quelques religieux jetés en pâture aux fureurs parlementaires. Cet os à ronger l'a mis en appétit.

La Chambre des députés démolit pièce à pièce le gouvernement, la religion, la pairie, tout enfin ce qu'elle peut atteindre par ses lois [2].

Jusqu'au jour de l'émeute, les beaux joueurs de la comédie de quinze ans se couvriront du masque de la légalité et invoqueront la Charte.

Nous savons ce que Bonald pensait, et de ces hommes, et de cette institution. Que ses sentiments fussent exagérés ou non, il n'a pas joué à leur profit le rôle de dupe.

Ni dupe, ni ambitieux. Ou plutôt son ambition n'a rien de personnel; elle va toute au bien de ses amis et au triomphe de principes impersonnels. L'avènement du ministère Polignac (9 août 1829) ne lui rendit pas plus la confiance dans les mesures réparatrices qu'il souhaitait, qu'il ne lui ôta sa défiance vis-à-vis de la Charte.

Je n'oserois pas vous répondre que nos vœux religieux, pour trancher, les *Jésuites*, etc., soient du moins encore exaucés. Polignac [3], Montbel [4], Courvoisier [5], devenus extrêmement pieux, le désirent certainement ; je ne crois pas qu'il y eût à cet égard d'unanimité dans le conseil ; cependant je ne suis pas éloigné de penser que des mesures fortes, hardies, donneroient une haute opinion de la force des ministres et rani-

1. A Senft, 19 février 1829.
2. Au même. Paris, 11 juin 1829.
3. Ministre des Affaires étrangères.
4. Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique.
5. Ministre de la Justice.

meroient le courage ébranlé des royalistes. Car, jusqu'à présent, il y a défiance de leur durée ministérielle, et c'est un grand malheur, et tous ces refus, et toutes ces démissions, et toutes ces hésitations ont eu ce triste et inévitable résultat. Quelle pitié, mon cher Comte, que le roi de France propose les plus hautes places d'administration et la plus haute preuve de sa confiance et n'éprouve que des refus! Le mal est grand et peut-être incurable. Si ce n'étoit qu'une maladie d'administration, on la guériroit en changeant les ministres et par quelques ordonnances de discipline ou de police; mais c'est une *maladie de constitution* du genre de celles que les médecins appellent organiques, qui tiennent à une conformation vicieuse des organes essentiels à la vie, maladie avec laquelle on naît et par laquelle il faut finir. *Le mal est dans la Charte*, et tous les efforts du gouvernement, et toutes les instructions et les démarches des ministres ne vont qu'à l'exécuter le plus littéralement qu'il se peut[1].

Dans ce ministère, où tant d'appelés refusaient de prendre part, Bonald n'aurait-il pas dû être, lui, un des élus? Cette pensée, si elle traversa son esprit, fut aussitôt réprimée. Il avait soixante-quatorze ans, et depuis longtemps il était plus familier avec les livres qu'avec les hommes.

Je suis encore ici (au Monna) pour voir ce que cela deviendra, car vous me connaissez assez pour croire que même mon âge à part, je ne voudrois être dans le gouvernement. Heureusement, *mon opposition bien connue à la Charte* m'éloigne de toute proposition de ce genre et même m'a toujours épargné des demandes de conseil. J'avais, d'ailleurs, la dernière main à mettre à un ouvrage important, mais qu'il seroit je crois imprudent de faire paraître en ce moment, vu qu'on y trouveroit la démonstration historique et complète *de l'erreur de tout ce qu'on a fait et de l'impossibilité de l'affermir*; vous l'auriez déjà lu manuscrit si vous eussiez été ici, et je regrette bien sincèrement de n'avoir pu vous consulter sur la manière nouvelle et un peu géométrique dont j'envisage la société. J'y réponds en passant à un écrit que je voudrois que vous connussiez et que vous trouverez peut-être à Turin sous le titre d'*Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle*, par M. Ph. Damiron[2]. Vous, MM. de Maistre, Lamennais et moi, y jouons un grand rôle avec bien d'autres[3].

Y avait-il imprudence ou simplement absence d'à-propos à faire paraître, à la fin de 1829, la *Démonstration philosophique*

1. A Senft. Paris, 22 [août] 1829.
2. Paris, 1828. In-8. Le chapitre intitulé : *Bonald* se trouve aux pages 157-178. Damiron réfute diverses théories de l'auteur et lui reproche une « réserve chagrine et superbe ».
3. Même lettre.

du principe constitutif de la Société, avec dédicace « aux princes chrétiens » et appel à leur protection pour le « retour de la politique aux voies qu'elle a depuis trop longtemps abandonnées[1] »? C'est son dernier livre que lui, le vieil athlète, offre en suprême hommage aux puissances souveraines, et, dans l'accent de sa voix, on retrouve comme un écho du salut jeté par le gladiateur à César : *Morituri te salutant*. Dans l'arène, où si souvent il était descendu, il allait bientôt succomber; mais il ne tomberait pas sans avoir combattu.

Par les doctrines de son livre, si hostile au gouvernement représentatif qu'il traite de *polygamie*, si favorable à la religion qu'il envisage sous sa forme de société par opposition aux croyances purement individuelles, il fournissait une arme de plus au parti libéral, à qui tout était bon pour accuser le ministère de rétablir l'ancien régime. Là était l'imprudence. C'était encore plus un manque d'opportunité, car la mêlée était si vive qu'on en oubliait les controverses théoriques pour s'attaquer aux personnes et viser aux places.

Mais les penseurs, même aux heures de crise, n'abandonnent jamais la région sereine des idées, *sapientum templa serena*. Trente ans plus tôt, Bonald avait composé en exil sa *Théorie du pouvoir politique et religieux;* il publia sa *Démonstration philosophique* « dans les premiers *jours* de 1830[2] ». Archimède poursuivant un problème sous le glaive du soldat romain; Lavoisier continuant une expérience dans l'attente du tribunal révolutionnaire, donnèrent de ces exemples.

Henri CHÉROT, S. J.

(*A suivre.*)

1. *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société*; suivie de *Méditations politiques tirées de l'Évangile*, par M. le vicomte de Bonald, pair de France. Paris, Le Clère, 1830. In-8.

2. Cf. sa Notice, par son fils Victor de Bonald, p. 28. Migne met à tort : « dans les premiers *mois* ». (*Œuvres*, I, 3.)

LE MYSTICISME DANS L'ART[1]

Si vous voulez faire un pèlerinage en Ombrie, M. l'abbé Broussolle s'offre gracieusement à vous conduire. J'avoue qu'à première vue la proposition ne laisse pas d'être inquiétante. Quand on a fait quelques pas avec cet aimable guide, on se demande s'il ne serait pas prudent d'attendre une autre occasion et un compagnon, je ne dis pas plus expert, mais plus calme et moins pressé. Celui-ci, en effet, semble d'abord incapable de cette paisible lenteur sans laquelle les plus belles promenades ne donnent pas de plaisir. Il va, il vient, il court ; les idées se heurtent sous sa plume, et il ne prend même pas le temps de les formuler, les systèmes s'ébauchent devant son imagination, d'un geste nerveux il les établit ou les renverse et passe à autre chose avant que nous ayons compris à quelle opinion nous devions nous ranger ou de quels préjugés il entendait nous guérir. Avec cela, l'auteur est militant comme pas un. Il y a en particulier, je ne sais où, une certaine école mystique qu'il rencontre à chaque pas et qu'il poursuit d'une haine sans merci. Cette double fièvre de touriste enthousiaste et de batailleur nous promet sans doute un voyage mouvementé; mais, par ailleurs, ne menace-t-elle

1. Abbé Broussolle, aumônier du lycée Michelet, *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'école ombrienne.* Paris, Oudin, 1901. In-8, pp. VIII-552. — Je comptais aussi me servir, pour cet article, de l'admirable album que M. Boyer d'Agen vient de consacrer aux fresques du Pinturrichio (Boyer d'Agen, *le Peintre des Borgia : Pinturrichio. Sa vie, son œuvre, son temps* (1454-1513). Paris, Ollendorff, 1901). Mais, à mon grand regret, cet ouvrage, au lieu d'être une étude approfondie de ces fresques, n'est qu'une introduction à un travail plus considérable et dont nous retenons la promesse. L'histoire de ces fresques est curieuse. Quand le cardinal Borgia fut élu pape, pour orner les appartements du Vatican qu'il s'était réservé, il fit venir, sur les conseils de son fils César, un jeune peintre de Pérouse, dont le nom était encore inconnu. Le pape mort, on ferma, comme une tombe, ces chambres couvertes de chefs-d'œuvre ; et le peintre des Borgia partagea, pendant près de quatre siècles, la triste fortune de ses protecteurs. Enfin Léon XIII ordonna la restauration des fresques du Pinturrichio. M. Boyer d'Agen raconte avec beaucoup de poésie cette magnifique entreprise, et cé-

pas de troubler le recueillement dont nous aurons tant besoin quand nous aurons mis le pied dans les villes saintes de l'Ombrie ?

Eh bien ! non ; rassurez-vous, laissez-vous conduire par M. Broussolle, ou plutôt laissez-le redevenir pleinement lui-même devant les chefs-d'œuvre de son choix ; lui-même, c'est-à-dire, un critique d'art d'une rare valeur et un théoricien, plein de sûreté et de finesse.

I

Le contraste même entre l'agitation ordinaire de ce livre et les pages reposées et lumineuses où le critique s'abandonne à sa vraie nature, rend celles-ci plus séduisantes encore s'il se peut, et je verrais là un procédé littéraire si, manifestement, toute l'œuvre n'avait été écrite de prime saut. Qu'on en juge sur cette description d'un délicieux tableau de la pinacothèque de Pérouse. Le tableau représente une madone entourée d'anges et on l'attribue communément à Boccati da Camerino. M. Broussolle s'attarde un peu nerveusement à discuter l'influence possible de Lippi sur l'artiste ombrien.

Alors même qu'il aurait donné des conseils à notre peintre de Camerino, *je sais bien que Lippi n'a jamais fait rien de semblable*... en tout cas, ces leçons de Lippi... comme notre Boccati a su délicatement s'en servir... *Qu'on me cite quelque part un tableau qui ressemble à celui-là.* La scène, tout d'abord, où Boccati a placé son action, à qui l'a-t-il empruntée ? C'est, dans un jardin tout fleuri, une large chaise dressée, où la Vierge est assise, avec tout autour, une estrade... là, sur deux rangs superposés, des anges se trouvent dont on n'aperçoit que les têtes blondes, nimbées d'or, et les mains qui soutiennent sur les rebords de l'estrade, de grands livres de chant : ils y déchiffrent, avec application, les cantiques dont ils réjouissent la Vierge et l'Enfant...

lèbre avec une complaisance filiale la gloire du pontife qui l'a tentée. Son livre est donc une page de l'histoire artistique du pontificat de Léon XIII. Il contient vingt planches, hors texte, d'une singulière beauté. Je note, en particulier, trois portraits qui suffisent presque à évoquer cette époque, dont M. Boyer d'Agen parle avec un peu trop d'enthousiasme : le portrait de Lucrèce Borgia — une merveille — celui du peintre lui-même, où se marque si nettement l'obstination propre aux vrais artistes, et un troisième enfin, plus admirable encore, étonnant et troublant de vérité et de vie, de volonté et de passion, le portrait d'Alexandre VI.

Le charme du grand art opère déjà ; le ton se calme, la phrase s'allonge : nous sommes bien loin de Lippi, et des critiques et de la thèse même du livre, tout au recueillement et à l'extase. Extase consciente, puisque l'auteur veut qu'elle soit contagieuse, mais sereine tout à fait.

Ils chantent donc. Mais je veux dire les nuances délicates avec lesquelles ils s'acquittent de leur métier d'anges. Ils sont là dix-huit pour le céleste concert, mais pas un d'eux ne copie l'attitude de son angélique collègue. J'en excepte deux, cependant, tout au fond qui s'oublient à regarder, non sans un peu d'envie, le Bambino s'amusant avec une petite levrette : sans doute, ils sont tout jeunets ; car, pour arriver à leurs fins, voyez comme ils se dressent sur la pointe des pieds, appuyant leur menton sur le bord du siège de la Vierge, pour de là contempler les jeux innocents du petit Jésus ! Mais les autres sont des anges bien sages qui, sans aucune distraction, chantent chacun leur partie dans le céleste concert. Le premier à droite, chante de mémoire, la bouche largement ouverte, en praticien bien appris et sur son visage s'épanouit un gracieux sourire. Ses deux voisins, moins savants, paraissent tout occupés à déchiffrer leur musique. En voici deux autres qui chantent à pleine voix, la bouche bien ouverte ; mais l'un y met de la bravoure, l'autre plus de tendresse et de componction. Voyez maintenant le contraste des voisins de ces deux charmants braillards : tous deux sont timides, cela se voit tout de suite, mais avec des nuances ; encore, l'un semble-t-il par caractère, l'autre par conviction...

Ces trois points d'interruption ne sont pas de moi : ils indiquent cette soif de silence qui accompagne toute admiration ardente, cette peur des mots qui trahissent notre pensée profonde, et ce besoin enfin de nous abandonner à l'œuvre que nous contemplons et qui nous réclame tout entiers.

Qu'elle est délicieuse, n'est-il pas vrai ? toute cette psychologie angélique ! Peut-être à la trop approfondir la trouverait-on quelque peu hérétique ; car, dans les concerts du paradis, il ne saurait y avoir place, bien entendu, pour des musiciens distraits et pas même pour ceux qui auraient l'habitude de chanter le nez dans leur musique. Mais, que ces défaillances, dans l'œuvre de Boccati, sont délicates et charmantes ! on les lui pardonne tout de suite. Quand le tableau était jadis à *San Domenico*... j'imagine que les petits enfants, agenouillés tout autour, éprouvaient une douce joie à réciter, sans y prendre garde, beaucoup d'*Ave Maria*...

J'allais oublier un détail qui a son prix : le poète a placé tout son monde sous un immense toit de verdure tressé avec des guirlandes qui se tendent dans le sens de la largeur et auxquelles viennent s'attacher

des fleurs de toute sorte, mais surtout des roses... Tout cela est plein de fraîcheur et donne l'illusion d'une apparition printanière, d'un coin de paradis, un peu trop « terrestre » peut-être... mais chacun, comme il peut, se représente le paradis, et pas toujours, heureusement, selon les formules austères de la théologie! Fra Angelico y a mis des rondes d'anges; Boccati le rêve tout parfumé de fleurs et de cantiques. Pas plus l'un que l'autre ne sont tout à fait orthodoxes. Et si Boccati, moins surnaturel est plus délicieux, ce n'est pas une raison pour prétendre qu'il paraît moins bienfaisant [1].

Ne discutons pas ces dernières lignes. Il faut avoir vraiment un peu besoin de se tourmenter soi-même pour introduire, en pareille matière, des scrupules d'orthodoxie. De ce que seront les joies du ciel, les théologiens pas plus que les peintres ne savent rien, et, symbole pour symbole, ceux-ci ne sont pas plus loin de la réalité que ceux-là. D'ailleurs pourquoi insinuer, en finissant, cette inutile et impossible comparaison entre deux merveilles? En vérité, comment M. Broussolle nous montrerait-il que sa délicieuse maîtrise de petits anges est plus bienfaisante que l'exquise ronde angélique qui, dans le chef-d'œuvre d'Angelico, effleure avec tant de suavité les parterres du paradis?

« J'en veux parler avec quelque détail... » Je recommande aux lecteurs de la *Jeunesse du Pérugin* de se préparer à une joie nouvelle toutes les fois qu'ils rencontrent cette phrase ou une formule analogue. Cela rappelle un peu les pauses des anciens poètes épiques, s'arrêtant aux moments plus solennels, pour demander à la muse une inspiration spéciale. La muse répond toujours à notre aimable critique, si vite et si bien que je me demande pourquoi il ne l'invoque pas plus souvent.

« J'en veux parler avec quelque détail », nous dit-il donc à propos d'un tableau d'Alunno qui représente le couronnement de Marie.

Les mains croisées sur sa poitrine, la Vierge à genoux, son corps perdu dans les plis d'un grand manteau, reçoit de son fils la couronne qu'il dépose amoureusement sur sa tête inclinée et avec un beau geste bénissant. Je ne veux pas insister sur l'austère beauté, presque trop sévère de ces deux visages, sur le naturel non plus des mouvements, et la vie qui anime plus particulièrement les mains aux longs doigts effilés

1. P. 147-149.

et parlants. Il y a quelque chose dans ce tableau qui me ravit encore davantage. Autour de la Vierge et de son Fils, formant une double couronne, une troupe nombreuse de chérubins vient, en effet, d'arrêter son vol ; vous n'avez bientôt plus d'yeux que pour les regarder, tellement ils réalisent avec bonheur ce que vous avez jamais rêvé de plus naïf, de plus rare et de plus charmant.

Ils sont là vingt, si j'ai bien compté. La première couronne est formée des plus jeunes. L'expression de leur visage, je l'avoue, manque un peu de variété : mais il ne faut pas s'en étonner. Ils sont tous si jeunets! leur tête blonde commence à peine à se couvrir de rares cheveux... ils ne comprennent pas encore très bien les obligations de leur métier d'anges. Mais leurs grands frères, ceux de la deuxième couronne, qui, sous leurs longs cheveux, ont beaucoup plus de raison, voyez comme ils saisissent dans toute sa magnificence le spectacle auquel ils ont l'honneur d'assister! Avec quelle étonnante variété ils expriment, chacun à sa manière, leurs sentiments d'amour, d'étonnement, de joie, de tendresse ou de ravissement. Est-il possible d'aimer plus tendrement que ce délicieux chérubin qui se trouve à droite et dans le haut, les bras croisés sur sa poitrine et la tête inclinée ? Au-dessus de lui, c'est un gracieux blondin, aux mains qui s'ouvrent tout étonnées; et le voilà qui se penche en avant, pour mieux voir, avec un discret sourire, épanouissant tout son visage. Un peu plus bas, leur frère, un chérubin aux cheveux bruns, perdu dans une douce extase, écarte vivement ses mains pendant que ses yeux cherchent là-haut à deviner je ne sais quel secret et que sa bouche s'entr'ouvre pour les paroles muettes, celles du ravissement. Un autre, aux cheveux courts, et les mains jointes, ressemble à un enfant de chœur bien appris, distrait cependant, car il s'oublie à regarder curieusement dans la direction du grand saint Antoine et de son haut bâton. Voilà qui vaut bien toutes les rondes d'enfants de l'Albane et les « ragouts de grenouilles » du Corrège[1] !

Vous voyez, il faut toujours, à la fin de l'extase, une petite détente agressive. Encore ne suis-je pas tout à fait sûr que cette page charmante ne s'achève pas, comme la précédente, sur une légère critique du peintre de Fiésole, faiblesse vraiment surprenante chez un homme à qui, décidément, les anges portent bonheur.

Quoi qu'il en soit, nous sommes manifestement en face d'un critique d'art qui a pleinement compris sa mission et qui est de taille à la remplir. Admirateur un peu fougueux, il se calme devant les belles œuvres et les savoure à longs traits. Alors, seulement, il nous en parle, mais ne craignez pas

1. P. 209-210.

qu'il demande à une série de points d'exclamation le moyen de nous expliquer ses sentiments. Non, il analyse avec lucidité ce qu'il admire et il discute toutes les nuances de ses impressions, ce qui est la plus sûre manière et la plus loyale de nous les imposer. Enfin et surtout, il comprend et il explique ces œuvres dans l'esprit même qui les inspira jadis aux maîtres ombriens. Qu'on veuille bien relire, par exemple, pour mieux saisir cette dernière remarque, le beau portrait — hier encore presque inédit — de la religieuse idéale, gravé par Taine, d'après les tableaux de Memling.

Elle est là, *immobile*, enveloppé d'un *double* et *triple vêtement* dont rien ne dérangera jamais les plis *raides :* le corps *atténué* disparaît ; on le soupçonne à peine ; les épaules sont *étroites,* les bras *grêles :* toute la vie s'est concentrée dans la tête. Et quelle tête *étrange!* Sur un col long et délicat, un ovale qui va s'élargissant vers le haut, une lèvre supérieure très haute, une arcade sourcilière encore plus haute, un vaste front *bombé, vaguement bosselé et comme comblé de pensées mystiques; les yeux regardent sans voir.* Par la profondeur et l'intensité absorbante de son rêve, *une telle figure est hors du monde ordinaire, à tout jamais fixe dans son attitude, impassible et recueillie pour l'éternité...* c'est la placidité de la croyance absolue, la paix de l'âme conservée dans le cloître comme dans un Bois-Dormant. Rien ne la trouble dans sa quiétude douce et *un peu triste.* Autour d'elle, les actions sont réglées et *les objets sont ternes ;* tous les jours, les heures *uniformes* ramènent devant elle les *mêmes murailles blanches..., les mêmes plis tombant des capuchons et des robes, les mêmes bruissements des pas qui vont au dortoir ou à la chapelle...* elle se sent enveloppée, soutenue, portée à toute heure par la toute-puissance, par la divine bonté à laquelle elle s'abandonne et la piété tendre, comme une rose abritée des brutalités de la vie, s'épanouit loin de la grande route où se heurtent les pas humains [1].

Voilà, certes, une forte page admirablement fondue et où ni l'intelligence ni la sympathie ne font défaut. Tous les traits que la gravure reproduit sont bien dans la peinture originale, et cependant celle-ci laisse en nous une impression toute différente. J'ai essayé de souligner les passages où

1. Cet article de Taine avait été écrit pour servir de préface à une anthologie anglaise. M. Victor Giraud, en quête de morceaux inédits du maître, a retrouvé celui-ci dans le *Journal des Débats* du 11 février 1880. On pourra le lire, avec une soixantaine d'autres morceaux inédits, à la suite de l'*Essai sur Taine. Son œuvre et son influence*, par Victor Giraud. Paris, Hachette, 1901.

cette différence s'accuse, à une certaine tristesse de couleur et à l'absence de rayon. La douceur voulue des dernières lignes a elle-même quelque chose de métallique qui n'atténue pas suffisamment les teintes grises du tableau. C'est que Taine est bien loin de Memling, tandis que M. Broussolle — la comparaison ne porte évidemment que sur ce point — est tout simplement, d'esprit et de cœur, un contemporain d'Alunno ou de Boccati. Il les connaît familièrement, il vit avec eux et l'on croirait, à le lire, qu'il descend à peine des échafaudages où ses bons amis donnent à leurs fresques un dernier coup de pinceau.

On ne se querelle jamais si bien qu'entre amis. Soyez certains que plus d'un de ces chers Ombriens aura durement reproché à M. Broussolle de ne pas parler de Giotto avec assez de tendresse, et que lui, de son côté, ne laissera pas de tempérer par de sérieuses critiques la vivacité de ses éloges. Il possède, en effet, le sens très sûr des exigences de l'art, et plus particulièrement de la peinture religieuse. Les pages où il étudie le *Saint-Sébastien* du Pérugin sont à ce point de vue très instructives et, pour nous, doublement intéressantes, puisque nous pouvons aller au Louvre en contrôler la justesse. Pour mieux se faire entendre, notre auteur compare ce tableau à un autre *Saint-Sébastien*, œuvre extrêmement remarquable de la jeunesse du Pérugin.

Beaucoup de raffinement technique, il faut le dire tout de suite, dans ce *Saint-Sébastien* de la maturité ; mais, plus délicat, plus charmant, il semble que ce n'est pas plus parfait ni surtout plus plein de véritable religion. Toutes les fortes qualités du début se sont tournées, pour ainsi dire, en piperies délicieuses, en raffinements de grâce. On y trouve plus de séduction, on commence à y soupçonner moins de conviction. La beauté merveilleuse du jeune saint, vraiment trop plaisante, est plus faite pour nous charmer que pour nous convertir... Le « mysticisme « du Pérugin semble avoir perdu quelque chose de sa pureté, dans la mesure même où il renonçait, peu à peu, aux sévères traditions du naturalisme ombrien.

Ce début est excellent, mais il ne nous donne qu'une impression générale et telle qu'un simple amateur pourrait la formuler. La vraie critique d'art veut un examen de détail.

Le mouvement d'abord est déjà trop céleste pour rester sainement religieux et nous inspirer des pensées salutaires. Le *Saint-Sébastien* de

Cerqueto se tient vraiment debout, comme l'hymne le dit de la Vierge, debout, mais avec douleur. Sur son corps nerveux et viril, l'effort se laisse deviner qui lui conserve sa noble attitude. Il souffre cependant et sa grandeur d'âme ne vient pas de son impassibilité. Quant à notre *Saint-Sébastien* du Louvre, je lui en veux de sembler si parfaitement étranger à toute atteinte de la souffrance. Trois gouttelettes de sang, à peine, font tache sur le rose des chairs trop délicates, comme par crainte de les maculer. Le raccourci de sa tête est splendide, je le sais bien; mais son visage, à mon gré, trop complètement s'efface au profit de sa gorge et de ses épaules que, d'ailleurs, il a fort belles. Oserai-je dire que, de toute sa personne, c'est sa figure qui me semble la moins expressive, tellement la splendeur de son corps fait tout oublier? — Dans ma vieille fresque de Cerqueto, le corps, au contraire, ne semble que l'accessoire ; il est drapé largement, avec infiniment plus de délicatesse, presque vêtu, malgré sa nudité, et toute la vie de l'âme se concentre dans le visage héroïque, presque dans les seuls yeux, qu'on sent largement ouverts, par un suprême effort de sa foi immortelle et non pas noyés avec une délicieuse langueur, dans les jouissances déjà savourées des voluptés de l'au-delà!... plus de liens pour retenir ses bras, ou, s'il y en a, on ne les voit plus, on ne les sent pas. Plus rien, en un mot, des anciennes préoccupations de la vérité des choses, ou tout au moins, de leurs vraisemblances. Sans doute, je vois bien que c'est plus parfait... Mais cette perfection même m'inquiète beaucoup plus qu'elle me séduit[1].

Est-ce l'infaillible droiture du sens chrétien ou la délicatesse du sens artistique qu'il faut le plus admirer dans cette analyse, je ne sais vraiment; mais il me semble que de telles pages sont bien peu éloignées de la perfection.

II

La critique de M. Broussolle repose sur une théorie de l'art religieux que nous ne dégagerons pas sans profit des nombreux passages où l'auteur — je ne dis pas, l'expose — mais la suppose et surtout la défend. Voici à peu près comment on pourrait la formuler. Le véritable art religieux n'est pas celui qui, sous un vain prétexte d'idéalisation, néglige d'observer la nature; mais, tout au contraire, celui qui, pour exprimer les choses les plus idéales, les moins visibles, demande exclusivement à une étude minutieuse de la nature de lui en fournir les moyens.

1. P. 382-383.

Il n'est pas difficile de comprendre comment une idée si élémentaire a pu s'obscurcir et comment, lorsqu'il combat pour elle avec tant d'ardeur, M. Broussolle est loin de s'attaquer à des fantômes. La peinture religieuse doit raconter non seulement comme tous les arts l'histoire de l'âme, mais encore et avant tout de ce qu'il y a dans l'âme de plus spirituel et de plus céleste. Cette histoire, évidemment, le peintre ne l'exprimera que par des signes matériels, des lignes et des couleurs. Qu'il représente l'âme par une petite poupée blanche ou qu'il la fasse transparaître dans le geste, l'attitude et le regard de ses personnages, il ne peut, en définitive, peindre autre chose que des corps. Certains se résignent péniblement à cette nécessité humiliante, et puisque les symboles sont indispensables, ils entendent bien, du moins, les élever le plus possible et les spiritualiser de leur mieux. Esprit de chimère, ou paresse, ou exacte combinaison de ces deux fléaux, je ne sais, mais pour mieux montrer l'âme qu'emprisonne ce corps de boue, ils négligent de parti pris l'observation du réel, et pensent transfigurer la matière en la méprisant. Le plus triste et le plus invraisemblable est qu'ils osent parfois se réclamer de la tradition des primitifs. Ils prennent pour l'effet d'une préoccupation céleste ce qui reste de nécessaire gaucherie et de raideur dans l'œuvre de ces initiateurs de génie, et ils s'arrangent pour ne pas soupçonner leur réalisme solide, leur naïf, ardent et constant effort vers la vérité.

Vraiment, le bon Rio fut mal inspiré quand il parla — le premier, je crois — du *mysticisme* des peintres chrétiens. Ce malheureux mot, équivoque et sonore, est un nouvel élément de confusion et achève de tout brouiller. Puisque la mode nous l'impose, prenons-le, mais pour le faire descendre des nuages dans la simple et courante réalité.

Autrefois ce mot était réservé presque rigoureusement à certains états d'âme particuliers — oraison sublime, vision, extase — auxquels le commun des hommes n'est pas appelé. Aujourd'hui on tend de plus en plus à étendre le sens de ce mot à toutes les manifestations de la vie religieuse ; mais il n'en continue pas moins à éveiller dans beaucoup d'esprits l'idée de quelque chose d'extraordinaire et de rare. De sa

première acception, comme d'une vieille noblesse, il a gardé une apparence de raffinement et de mystère, et, chose plus grave, philosophes et poètes prennent de si grands airs pour le prononcer que longtemps encore les bonnes gens verront dans le mysticisme je ne sais quelle parure exotique ou quel bibelot de rêve à l'usage exclusif de quelques rares élus.

Mystiques pourtant, nous pouvons tous l'être, et tous, nous le sommes, chaque fois que bonnement nous essayons de nous rapprocher de Dieu. Amour ou crainte, besoin de l'apaiser ou besoin de le voir, chaque fois que sa pensée s'empare de nous, elle nous transporte en plein mysticisme, et la plus simple prière nous ouvre ce « royaume de Dieu » — à la fois si près et si loin — qui est « au dedans de nous ». Si maintenant nous appliquons ce même mot non plus à nous-mêmes, mais aux différentes causes qui nous rapprochent de Dieu, nous appellerons *mystique* toute peinture qui produira plus directement et plus sûrement cet effet en nous, toute peinture qui nous invitera à prier d'une manière plus pressante et nous aidera plus suavement à le faire.

Je ne comprends pas pourquoi on chercherait à y voir plus de mystère. N'est-ce pas là déjà une mission assez belle pour l'art religieux et à quoi peut-il prétendre, si cet idéal ne lui suffit pas ? Rendre notre prière ordinaire plus facile, plus tendre, plus intime, plus pressante, Fra Angelico n'a sûrement pas eu d'autre ambition, et il aurait été dans un grand embarras si on lui avait demandé de produire, avec ses pinceaux et ses couleurs, de plus sublimes effets.

Ces principes posés, on voit nettement qu'il ne saurait y avoir de contradiction nécessaire entre « naturalisme » et « mysticisme », entre les exigences de la religion et celles de l'art. Il est vrai qu'à cause de sa naïveté et de la foi transparente de l'artiste, à cause même de l'inachevé qui met en branle notre imagination, une peinture maladroite — comme parfois les fausses notes d'un harmonium — peut nous aider à prier. Mais, le même sujet, gardant les mêmes qualités et traité avec une plus sûre maîtrise, aurait produit évidemment un résultat au moins analogue et sans doute plus bienfaisant. Car enfin cet effet que nous attendons d'un tableau ou d'une image est comme une contagion des sentiments que

le peintre a prêtés à ses personnages. Ces sentiments, nous les supposons humains, il doit donc y avoir une façon humaine, « technique », de les exprimer, et cette façon le peintre ne l'apprendra qu'après s'être acharné à observer la nature. Plus la représentation sera exacte, et plus, toutes choses égales d'ailleurs, la contagion sera infaillible. Le vague, l'imprécis, « les aveux attendris d'impuissances mystiques[1] », pourront bien nous mettre sur la pente d'une rêverie langoureuse; mais il est inadmissible que ces défaillances de l'artiste soient utiles et encore moins nécessaires à la fécondité religieuse de son talent.

Non, pas plus que le saint, le peintre ne doit s'aventurer à « faire l'ange ». Comme la vertu se contente des plus humbles besognes et ne se réalise jamais mieux que dans la vie de tous les jours, l'art religieux recherche la simple et vulgaire réalité et ne nous paraît jamais si grand que lorsque avec une si misérable matière il évoque les pensées du ciel. Mystiques de l'oraison, ou mystiques du pinceau, ont également le souci, le respect, l'amour du détail ; rien n'est petit à leurs yeux, et sauf les spectacles qui troubleraient la pureté de leur âme, tout les intéresse, tout les attache, parce que tout leur parle de Dieu et les aide à parler de lui. « Il n'est créature si petite et vile qui ne représente la bonté de Dieu », dit l'auteur de l'*Imitation*[2], et cette ligne en dit plus long sur l'esthétique des primitifs qu'une dissertation enflammée sur ce qu'en un pauvre français nous appelons l'*idéal*.

Je ne voudrais pas prêter à M. Broussolle la responsabilité de ces dernières pages; mais, sauf quelques divergences de détail, on trouvera, je crois, dans son livre à peu près les mêmes idées, sous une forme moins scolastique et plus séduisante, plus agressive aussi et peut-être plus exclusive. Il nous dit quelque part que « la peinture priante » a trouvé avec le Pérugin « sa formule définitive[3] ». Des exagérations de ce genre sont doublement fâcheuses dans un étude d'où par ailleurs on peut conclure avec justesse que la « for-

1. P. 373.
2. II, 4.
3. P. 331.

mule » est la mort du grand art. On est moins inquiet lorsqu'on voit M. Broussolle pourfendre les dévots des vieilles idoles et enfoncer une fois encore les magasins de la rue Saint-Sulpice. Mais il ne s'arrête pas longtemps à cette facile besogne, et il a raison. L'important est, en effet, d'initier le public catholique à l'histoire vraie et aux lois de la peinture religieuse, d'exorciser ce prétendu mysticisme qui nous a fait tant de mal et de prêcher à nos jeunes artistes le retour à la vérité. Pour être un peu hâtive et confuse, la contribution que M. Broussolle apporte à cette œuvre n'en est pas moins d'un très grand prix. Si je n'ai rien dit de la *Jeunesse du Pérugin*, qui fait pourtant le fond de l'ouvrage, c'est qu'il m'a paru préférable de mettre en relief une méthode critique vivante et originale et un ensemble de théories excellentes, méthodes et théories qui nous vaudront, sans doute, — et bientôt, je l'espère, — quelque ouvrage définitif.

Henri BREMOND, S. J.

NÉCROLOGIE

LE R. P. ÉMILE RÉGNAULT

Dieu vient de rappeler à lui le R. P. Émile Régnault, mort à Rodez le 16 mars, à l'âge de soixante-douze ans, après cinquante-quatre ans de vie religieuse. Les *Études* lui doivent un souvenir spécial, car il compta à deux reprises parmi leurs rédacteurs: une première fois, de 1874 à 1877, et, une seconde fois, de 1878 à 1880, où la Revue, sous le coup des décrets, dut suspendre sa publication. Pendant ces deux périodes, il publia une série d'articles biographiques d'une réelle valeur historique et d'un grand intérêt. Il avait fait du dix-huitième siècle une étude spéciale. Mais, laissant à d'autres, moins délicats, le triste privilège de remuer les chroniques immondes de ce siècle malheureux, il s'appliqua à faire revivre quelques-unes de ces physionomies, qui se dégagent sereines et pures du milieu de tant de honte et de fange, accumulées autour du trône royal du fils de saint Louis.

Trois figures, d'un caractère également élevé, quoique de traits bien distincts, attirèrent l'attention du P. Régnault. Il les mit en un beau relief, dans trois biographies de première main, écrites avec un grand sens historique et pleines de détails d'un haut intérêt sur les mœurs et les choses de ce siècle, qui ne manqua ni d'hommes ni de saints. C'est d'abord la vénérable Louise-Marie de France, cette fille de Louis XV, devenue la mère Thérèse de Saint-Augustin, dont la cause introduite par Pie IX semble de celles qui doivent bientôt donner à la France une nouvelle protectrice. Son histoire est, en effet, une page admirable d'hagiographie. Le contraste entre la vie du père, livré aux plus tristes passions, et celle de la fille, si pure et si mortifiée, remplit le récit d'un intérêt qui a quelque chose de poignant. Le P. Régnault excelle déjà ici dans l'art de donner à l'histoire une allure vivante et de peindre avec détails, sans s'égarer toutefois en minuties fatigantes. La cause de la vénérable Louise de France lui était toujours chère, et jusqu'à sa mort il n'a pas cessé de prêter à son promoteur le concours le plus actif.

La biographie de Marie-Josèphe de Saxe, plus étendue, est aussi d'une portée historique plus marquée. La dauphine, mère de Louise XVI, n'étant plus une princesse d'origine uniquement française, son historien ne pouvait négliger les événements dont sa patrie était le théâtre, et dont le contre-coup n'était pas sans douleur pour son âme de fille et de sœur. Les libres penseurs de l'époque ont rendu à Marie-Josèphe ce témoignage qu'en scrutant sa vie on ne lui a trouvé que des vertus.

C'est bien là ce qui ressort de ces pages où nous voyons s'agiter autour de la Dauphine toutes les passions et toutes les jalousies, sans que son âme en soit jamais atteinte. Pour restituer sa vraie figure à la mère du roi martyr les recherches du P. Régnault furent des plus consciencieuses. Mémoires du temps, archives publiques et privées, correspondances inédites, il ne négligea, selon son habitude, aucune source. Cela fait de son livre une œuvre originale et sincère. C'est plus qu'une monographie, c'est une page de notre histoire nationale.

Mais, ce que nous pouvons appeler l'œuvre capitale du P. Régnault, c'est sa *Vie de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*. La grande figure de ce pontife, qui, durant un demi-siècle, soutint sans faiblir la lutte pour la liberté de l'Église et des ordres religieux, l'avait séduit. Il se mit avec amour au travail considérable qu'allait exiger, pour le traiter avec toute son ampleur, un sujet qui devait être, non plus une simple biographie, mais un tableau de l'Église de France à l'une des époques les plus troublées de son histoire. Nous ne croyons pas qu'on puisse ajouter à ce récit quelque détail important qui ait échappé aux recherches si scrupuleuses de l'auteur. Intrigues jansénistes, menées des philosophes, prétentions des parlements, faiblesse de la cour, tout est mis en œuvre pour vaincre la constance de l'évêque. Il subit l'exil à Conflans ou en Périgord, et il revient toujours aussi inflexible sur le droit de l'Église et de la vérité. Son historien nous fait suivre avec un grand intérêt les incidents de cette vie si calme au dedans et si agitée au dehors. Les nombreux évêques qui écrivirent au P. Régnault à l'apparition de son livre, en 1882, se plaisaient tous à louer l'opportunité d'une pareille lecture, pour ceux dont le devoir était de lutter dans des circonstances qui n'étaient pas sans analogie avec celles où se trouva Christophe de

Beaumont. Nous n'avons pas besoin de dire que les leçons d'une telle vie sont plus opportunes que jamais.

Le P. Régnault écrivit encore pour la Revue une étude sur Crétineau-Joly et ses livres, et une biographie de M. Gabriel de Belcastel, qui parut en 1890. A la mort du P. Ramière il fut nommé directeur de l'*Apostolat de la Prière et du Messager du Sacré-Cœur*, double charge qu'il remplit pendant une dizaine d'années. D'autres apprécieront cette partie de son œuvre. Nous pouvons dire qu'elle fut laborieuse et féconde; car le P. Émile Régnault était bien de ceux qui ne se reposent qu'à l'heure où il plaît à Dieu de les rappeler à lui.

Hippolyte MARTIN, S. J.



CHOSES
DE
L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

La Psychologie de la femme, par Henri Marion. *La Femme catholique et la démocratie française*, par la V[tesse] d'Adhémar.

Le féminisme est plus que jamais à l'ordre du jour. D'autre part, le soin d'adapter l'éducation des jeunes filles aux exigences, réelles ou non, de la vie moderne, met en travail nombre de cerveaux appartenant à l'un et à l'autre sexe. Aussi la littérature du sujet s'est enrichie, au cours de cette année, de quantités de publications dans lesquelles nous voudrions faire une cueillette. Non pas qu'il ne s'y trouve que des fleurs rares. Peut-être même estimera-t-on que la gerbe est plus fagot que bouquet. Il faudra s'en prendre à la maladresse du collectionneur, qui va ramassant non pas précisément ce qu'il y a de mieux, mais ce qui attire davantage ses regards.

I

De M. Henri Marion — *defunctus adhuc loquitur* — voici une *Psychologie de la femme*. En son vivant, professeur de la science de l'éducation à la Faculté des lettres de Paris, Henri Marion fut pour l'État enseignant quelque chose comme un oracle. Nul ne poussa plus que lui au mouvement de libéralisme pédagogique qui devait renouveler la face de la vieille Université et qui aboutit à un relâchement d'autorité et de discipline contre lequel il fallut réagir. « Nous avons trop écouté Marion », disait Francisque Sarcey, à propos de ce qu'on a appelé la crise universitaire. Conseiller quasi officiel des réformateurs de l'enseignement national, apôtre d'un esprit nouveau et, en quelque façon, directeur de conscience du monde de l'Instruction publique, il ne pouvait se désintéresser de la lourde tâche à laquelle l'État s'est attelé, en créant la branche féminine de l'Université. Deux années de suite, 1892-1893 et 1893-1894, il prit pour sujet de son cours la psychologie de la femme, envisagée au point de vue spécial de l'éducation. C'est la

substance de ces leçons, revues et mises au point par un collègue de l'auteur, qui est devenue un livre posthume.

Henri Marion était trop passionnément universitaire et trop étranger à la religion pour pouvoir rendre pleine justice à l'œuvre éducatrice de l'Église. Pour lui, l'instruction des filles date de la troisième République. Ce qui est chrétien, il l'ignore. S'agit-il de citer des femmes qui ont montré de la force d'âme, il ira en chercher dans le paganisme classique, mais pas un nom de martyre ne lui viendra en mémoire. Faut-il donner des exemples d'écoles professionnelles pour les jeunes filles, il mentionnera certaines tentatives philanthropiques ; et c'est tout ; les innombrables institutions catholiques ou religieuses sont pour lui quantité négligeable. Au demeurant, de la modération et de la tenue dans le langage, une sorte de respect négatif; on est censé ne pas voir et ne pas savoir. C'est l'injustice par prétérition.

Quant à la pédagogie féminine, j'entends la culture raisonnée, scientifique des facultés de la femme, il semble bien que Marion était, au fond, de l'avis de ces demoiselles de l'École de Sèvres qui tiennent, paraît-il, que cette science est à peu près du même âge qu'elles. Voici, en effet, ce que je lis dans le rapport sur le *Concours d'agrégation de* 1898 *pour l'enseignement secondaire des jeunes filles* (Ordre des lettres). Les candidates avaient eu à traiter ce sujet : *Quelle différence faites-vous entre le dressage et l'éducation ?* « Beaucoup d'entre elles, dit le président du jury, ont trop pensé ou trop dit que la pédagogie datait d'hier, et qu'il n'y avait pas d'éducation véritable avant notre temps. Non seulement Bossuet et Fénelon, mais même les maîtres de Port-Royal ont été parfois englobés dans cette condamnation par trop sommaire. Cette erreur est devenue dogmatique chez quelques-unes, en leur faisant voir du dressage partout où il y avait une règle ou une foi. »

Le maître ne s'emballe pas comme cette jeunesse, il a trop de bon sens et d'expérience de la vie; il cite avec éloges Fénelon, Dupanloup et d'autres *ancêtres*. Mais il n'en est pas moins persuadé, cela se voit, que le temps où il enseigna à la Sorbonne fut, pour la science de l'éducation en général, et pour celle des jeunes filles en particulier, une époque de rénovation et de progrès.

Chose étrange et qui montre bien à quel point le préjugé antichrétien peut aveugler un esprit d'ailleurs élevé et délicat. Henri Marion croit faire une grande concession en reconnaissant que

« le christianisme a contribué, au moins indirectement, à relever la condition de la femme et à l'adoucir ». Cette restauration de la dignité de la femme, l'un des fondements de la civilisation chrétienne et le trait le plus saillant peut-être de la transformation sociale accomplie par l'Évangile, est signalée en passant comme une opinion, à peu près certaine : « On ne peut nier que... » Cela prend environ deux lignes. Mais, comme si ce *satisfecit* donné au christianisme lui pesait, l'éminent professeur s'empresse de l'atténuer. Et de quelle façon, juste ciel ! En prenant à son compte une édition nouvelle et notablement augmentée de l'histoire du concile de Mâcon qui, au cinquième siècle, comme chacun sait, « agita la question de savoir si la femme a une âme ».

Je pense bien avoir, pour ma part, rencontré une centaine de fois cette ineptie dans des journaux, des revues ou même des livres. Mais, en vérité, je croyais les professeurs de Sorbonne un peu plus regardants. Il est vrai que l'illustre maître, soucieux de l'exactitude historique, comme il convient en pareil lieu, prend soin de préciser : C'est au cinquième siècle que la scène se passe ; et, détail inédit, l'assemblée conciliaire « ne la résolut (la question) par l'affirmative qu'en faveur de la Mère de Dieu ». Ce qui veut dire apparemment que, d'après la décision du concile, la sainte Vierge seule, parmi les femmes, aurait une âme ! Tout de même, c'est trop fort.

Paix aux mânes de Marion ! Mais, pour l'honneur de la Sorbonne, il n'est peut-être pas bien de faire savoir au genre humain quelles facéties on s'y permet sous le nom d'enseignement supérieur. Toutefois, puisque professeur et éditeur sont gens de grande autorité, dont personne n'oserait suspecter ni le savoir, ni le sens critique, et moins encore la bonne foi, il nous faut répondre sérieusement.

Il n'y a pas un mot de vrai dans ce que Marion déclare être un fait acquis à l'histoire et connu de tout le monde : « On sait que... » D'abord, il n'y a pas eu de concile à Mâcon au cinquième siècle ; mais il y en eut deux sur la fin du sixième siècle, le premier en 581, le second en 585. Aucun d'eux « n'agita la question de savoir si la femme a une âme », et moins encore la résolut par l'affirmative, mais seulement « en faveur de la Mère de Dieu ». Toute cette fable a pour point de départ quelques lignes

de Grégoire de Tours qui, à propos du synode de la nation franque en 585, rapporte, par manière de curiosité, qu'il s'y serait trouvé un évêque, de nom inconnu, *quidam*, qui aurait prétendu que la femme ne pouvait être appelée *homme* dans le sens complet du mot : *hominem non posse vocitari.*

Mon Dieu, c'était peut-être un savant qui avait lu Aristote, lequel enseigne que la femme est un homme diminué, *homo læsus.* Ses collègues lui prouvèrent qu'il avait tort; car, dirent-ils, le Christ est appelé le Fils de l'homme, et pourtant il n'est que le Fils de la Vierge. Rien ne prouve que l'évêque pointilleux entendît contester l'existence de l'âme féminine; il est probable que cette idée était à mille lieues de son esprit, car il administrait le baptême, parmi ses ouailles, aux filles comme aux garçons. Mais, en supposant qu'il ait effectivement émis la proposition saugrenue qu'on nous jette à la face, de quel droit et en vertu de quel raisonnement la présente-t-on comme une question doctrinale que l'Église soumet à l'examen de ses assemblées conciliaires? A ce compte, on pourrait aussi donner comme spécimen des discussions du Parlement français tel propos lâché par l'un de nos honorables et pour lequel il se fait rappeler à l'ordre. Cela prouve seulement que dans toute réunion d'hommes, fussent-ils députés ou évêques, il peut se rencontrer un excentrique. Pas n'est besoin pour établir cette vérité de compulser la *Collectio conciliorum.*

Heureusement, il y a mieux que des anecdotes dans la *Psychologie de la femme.* Qu'on n'y cherche pas cependant des vues originales, des aperçus inédits; les observations personnelles y sont même assez rares. Marion ne se pique pas de dire du neuf, et il a raison; car, en pareille matière, le neuf est bien près du faux et de l'extravagant. On a beau faire, la nature morale de l'homme — et, selon la doctrine du concile de Mâcon, par l'homme nous entendons aussi la femme — ne renferme guère de compartiment inexploré. Il faut donc se résigner à marcher sur les traces de prédécesseurs qui s'appellent Fénelon, La Rochefoucauld, La Bruyère, Mme Necker de Saussure, Dupanloup, etc... On pourrait même ajouter à la liste, ou plutôt inscrire en tête le nom de ce vieil Aristote, à qui le dédain des générations nouvelles fait expier sa royauté d'autrefois, mais auquel pourtant

on est bien obligé de revenir quand on veut remonter aux sources.

De tous les problèmes si fort agités aujourd'hui touchant l'idiosyncrasie de la femme, ses aptitudes physiques et mentales, ses droits dans la famille et la cité, il n'en est pas un seul qui n'ait été abordé par le Stagyrite ou par son émule, le divin Platon, lequel, soit dit en passant, leur donne des solutions qui n'ont absolument rien de divin. Comme l'homme encore, la femme n'est ni ange ni bête ; mais Platon semble bien voir en elle plutôt la bête que l'ange. Du moins, les féministes les plus déterminés doivent saluer en lui un précurseur; il ne se contente pas en effet de revendiquer pour elles la même éducation, par la musique et la gymnastique, que pour les hommes; elles auront dans la République leur part de toutes les fonctions, de tous les emplois, y compris le service militaire. Son communisme n'est pas moins radical que son féminisme. En vérité, nos théoriciens de révolutions sociales, nos réformateurs des mœurs publiques, nos entrepreneurs d'éducation nationale sur des bases nouvelles, ne sont que des plagiaires, et combien timides! alors qu'ils passent pour des novateurs d'une audace inquiétante.

II

Un de ces lieux communs que Henri Marion paraît avoir développé avec le plus de complaisance est celui de l'intelligence féminine. C'est le terrain préféré des féministes contemporains pour rompre des lances à l'honneur des dames. Que si, sur d'autres points, leur sexe semble avoir quelque désavantage, ici il n'a rien à craindre de la comparaison. Les traces d'infériorité intellectuelle que l'on croit rencontrer chez la femme sont uniquement imputables au manque de culture ou au mauvais régime dont leur esprit a souffert pendant des siècles. On a beaucoup écrit et discouru sur ce thème depuis quelques années, et particulièrement lors de la création dans l'Université d'un enseignement secondaire des filles.

Marion n'accepte pas l'affirmation en bloc. Sympathique dans une très large mesure aux aspirations du féminisme moderne, très chaud partisan surtout de la plus haute éducation intellectuelle des femmes, il se permet pourtant d'y regarder de

près et de marchander un peu son adhésion. Il distingue, accordant beaucoup, mais refusant presque davantage. « La femme est naturellement très intelligente », mais à sa façon, qui ne saurait toujours être la bonne. « C'est une intelligence essentiellement primesautière, c'est-à-dire tout intuitive, qui va droit à son objet, sans effort et sans méthode... Mais il faut prendre garde que c'est ordinairement du cœur que lui vient cette heureuse faculté d'intuition. » Voilà sa force, mais aussi sa faiblesse, du moment qu'il s'agit d'acquérir la connaissance de la vérité. Chez elle, le sentiment se mêle à tout, et « le sentiment empêche à peu près toujours le jugement d'être froid et calculé; et, par suite, asez souvent, d'être complètement sûr ou scrupuleusement juste ».

Les facultés proches parentes de la sensibilité, l'imagination et la mémoire, ont aussi dans l'activité intellectuelle de la femme une part quelque peu excessive. « Dans les examens, le fort des femmes, leur triomphe, ce sont toujours les épreuves où la mémoire joue le principal rôle; et même dans les autres, il est difficile de les empêcher de réciter, sans doute parce qu'elles se défient d'elles-mêmes et s'attachent aux formules retenues, comme plus sûres. C'est la plainte universelle, jusqu'à l'agrégation des jeunes filles; le jury leur reproche de ne parler, sur les choses de la morale même, qu'avec leurs souvenirs, comme si les idées ne leur inspiraient rien à elles-mêmes et ne les touchaient pas. » Quant à l'imagination, « maîtresse d'erreur et de fausseté », tous les observateurs, dit Marion, « signalent cette faculté comme un trait caractéristique de leur nature, qui fait la mobilité, l'agitation de leur esprit ».

D'autre part, c'est encore un fait, dit-il, dont les femmes sont les premières à tomber d'accord, qu'elles ont peu d'aptitude et pas du tout d'attrait pour l'abstraction et le raisonnement. « Leur pensée est essentiellement concrète, particulière, personnelle, intuitive... Leur vivacité naturelle et la force impulsive du sentiment les font volontiers sauter à pieds joints par-dessus les longues chaînes des raisons froides, tantôt, il est vrai, pour tomber mieux et plus juste que si elles usaient de la raison raisonnante; mais, tantôt aussi, et souvent, il faut le dire, pour tomber absolument de travers. » C'est une femme très distinguée, dit Marion, qui lui écrivait à lui-même : « La logique n'a été faite ni par la femme ni pour la femme. » Aussi, écoutez le grave pro-

fesseur; je me demande si ce passage de sa leçon a bien été servi tel quel à son auditoire féminin de la Sorbonne :

« Rien de fatigant, neuf fois sur dix, comme de discuter avec elles, j'entends avec les mieux douées, et même les mieux cultivées. Un jour, je causais paisiblement avec une femme supérieure des conférences que faisait le P. Félix à Notre-Dame sur le paupérisme; j'exprimais mon admiration pour la forme, et mes doutes sur l'efficacité pratique. « Le fond, disais-je, est peut-être un peu « maigre, pas assez neuf, sans proportion avec l'attente générale, « car il revient à dire : Que les pauvres soient résignés et que les « riches soient charitables. — Mais, monsieur, quand vous aurez « supprimé la charité, qu'est-ce qu'on fera ? » me dit avec passion mon interlocutrice. — De ce que je trouvais insuffisant le remède proposé par le prédicateur pour résoudre à l'avenir tous les problèmes économiques, elle concluait que je voulais supprimer la charité. Bel exemple d'inaptitude à distinguer, à voir comment se pose une question. »

Voilà qui est finement observé. Cette dame, très intelligente d'ailleurs, commettait une erreur de raisonnement, pour dire le mot, un sophisme. La promptitude même de son esprit et la vivacité de l'impression lui faisaient apercevoir dans une parole qui la contrariait plus qu'elle ne renfermait en réalité. C'est ce qu'on appelle tirer une conséquence qui n'est pas contenue dans les prémisses. L'accident peut arriver à tout le monde; mais, grâce à leur nature impressionnable, aux qualités, aussi bien qu'aux défauts de leur esprit, les femmes y sont plus particulièrement exposées.

Au reste, on arrive à ces conclusions illégitimes par des procédés divers; car, si le bon sens ne connaît qu'un chemin pour passer d'une idée à une autre, il y a mille manières de déraisonner. Une des plus ordinaires est celle qui consiste à opposer à une proposition que l'on veut combattre la proposition *contraire*, au lieu de la *contradictoire*. De deux contradictoires, l'une est certainement vraie, parce qu'elle renferme seulement la négation de l'autre, ni plus, ni moins. Cela est, ou cela n'est pas; c'est oui, ou c'est non; il n'y a pas de milieu. Mais deux propositions contraires peuvent être fausses, aussi bien l'une que l'autre. Je dis *tous* et vous dites *personne*. Nous sommes aux deux bouts de la chaîne, et peut-être aussi éloignés l'un que l'autre de la vérité qui est au milieu.

Si l'on me demande de préciser par un exemple, je pourrais commencer mon histoire comme Marion : « Un jour, je causais paisiblement avec une femme très intelligente » — elles sont toutes intelligentes — de questions d'enseignement. On sait que le grand argument, et, à vrai dire, le seul argument que l'on puisse invoquer pour établir la supériorité, soi-disant incontestable, de l'enseignement des lycées sur celui des collèges libres, c'est la supériorité des grades chez les professeurs universitaires. Tous agrégés, tandis que leurs rivaux ne montent guère plus haut que la licence, et non pas tous. Je me permettais de discuter la valeur de l'argument; car le grade prouve tout au plus une supériorité de savoir, mais non pas une supériorité d'enseignement; chose toute différente. Les professeurs les plus savants ne sont pas toujours les meilleurs professeurs, surtout quand il s'agit de faire la classe à des enfants ou à des adolescents. Là-dessus, mon interlocutrice de s'écrier : — « D'après vous, les meilleurs professeurs sont les plus ignorants ! »

Ainsi, l'excellente dame passait d'un extrême à l'autre, sautant à pieds joints, comme dit Marion, par-dessus toutes les propositions intermédiaires où s'est réfugiée la vérité : Une grande science n'est pas une garantie infaillible d'un bon enseignement; parmi les professeurs très savants, il pourra se trouver de bons professeurs, mais il pourra s'en trouver de médiocres et de mauvais ; les professeurs de savoir convenable, mais point transcendant, pourront être des professeurs excellents ; ils pourront aussi n'être pas même bons. Quant à cette affirmation : Les professeurs les plus ignorants sont les meilleurs professeurs, elle est fausse tout aussi bien, mais peut-être pas beaucoup plus que sa *contraire* : Les professeurs les plus savants sont toujours les meilleurs professeurs.

III

Voyons maintenant de quelle façon Henri Marion résume son étude : « Nous voici à même de conclure sur l'intelligence de la femme. Elle en a beaucoup, elle l'a très vraie et très brillante ; mais, moitié par le fait de la nature, moitié par le fait de l'éducation, elle l'a décidément un peu superficielle en sa vivacité même, un peu courte de vue, plus rapide que sûre, plus fine que solide, plus instinctive que scientifique. Ce n'est pas une raison pour ne

pas lui donner une forte culture ; au contraire. » Et pour que cette culture produise de bons fruits, Marion demande résolument qu'on apprenne la logique aux femmes. « Rien de plus nécessaire que de leur apprendre à discerner d'abord ce qui est en question, puis ce qui est prouvé et ce qui ne l'est pas, à distinguer les probabilités des certitudes, à peser les raisons de croire, à se défier de soi et des autres, à suspendre son jugement, à faire de patientes enquêtes. Tout cela est difficile à tout le monde ; mais la femme, jusqu'ici du moins, y est notablement plus impropre que l'homme. »

Il y a bien peut-être là-dessous quelques arrière-pensées passablement perfides ; on espère bien que, lorsque les femmes raisonneront davantage, elles seront non seulement moins crédules, mais moins croyantes ; que, en pesant les raisons de croire, elles ébranleront plus ou moins leur foi. Mais nous n'en applaudirons pas moins à la déclaration. Oui, vive la logique ! Qu'on enseigne la logique aux femmes et aux jeunes filles. Et, pendant qu'on y est, qu'on l'enseigne aussi aux hommes. Car, en vérité, si les femmes ont des difficultés spéciales à raisonner juste, ce n'est malheureusement pas un privilège incommunicable à l'autre sexe. Le bon La Fontaine n'aurait pas manqué de dire :

> Et je sais même sur ce fait
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Le journalisme est, en notre temps, une école où l'on pratique supérieurement le sophisme en tout genre et l'art de déraisonner de toutes les façons possibles. Et comme tout le monde fréquente cette école, l'esprit public en subit fatalement l'influence fâcheuse. Le journal est une arme de combat ; dans la chaleur de l'action, on se préoccupe moins de frapper juste que de frapper fort. Le journal est d'ordinaire un avocat plaidant de parti pris ; il a une cause à défendre, une idée maîtresse à promouvoir, une politique à faire triompher ; c'est sa raison d'être ; mais, dans ces conditions-là, il n'est pas possible que le jugement garde l'équilibre et aille son droit chemin. Prenez au hasard une de ces feuilles qui ont du succès, précisément parce qu'elles poussent leur pointe avec plus de passion. Le sophisme s'y étale à jet continu, et, comme aux fontaines lumineuses, y prend toutes les couleurs et toutes les nuances. C'est, par exemple, un mot, un fait isolé, un petit côté d'une question qu'on envisage sans tenir compte du reste, l'ac-

cessoire dont on fait le principal, sur quoi on bâtit toute une théorie et dont on fait sortir les conséquences les plus inattendues ; tel le prestidigitateur tire d'un chapeau une foule d'objets qu'il n'était pourtant pas capable de contenir.

Le journalisme n'est pas seul responsable de notre tendance à nous payer de mots et à suivre docilement ceux qui raisonnent par à peu près, pourvu qu'ils parlent avec élégance ou qu'ils crient bien fort. La paresse d'esprit, la légèreté de notre tempérament y sont bien aussi pour quelque chose, et plus encore peut-être l'instruction encyclopédique à laquelle sont soumises de nos jours les jeunes intelligences, les connaissances de toute sorte emmagasinées dans la mémoire sans prendre ni le temps ni l'habitude de la réflexion.

Oh ! oui, apprenons la logique, comme nous y exhorte Marion ; rien n'est plus nécessaire pour n'être pas dupe des beaux parleurs et des sophistes, race malfaisante qui pullule parmi nous. Cette bonne petite logique, on l'étudiait jadis sur la fin des humanités ; c'était même toute la philosophie du collège à une certaine époque ; on disait « la classe de logique ». On partait de cette idée, souverainement juste, que l'enseignement du collège a pour but, non pas de remplir l'esprit, mais de le former. On apprenait les règles du raisonnement, on s'exerçait à les appliquer dans des discussions *en forme* ; on s'habituait à se servir de sa raison, à discerner ce qui est prouvé de ce qui ne l'est pas ou de ce qui ne l'est qu'à demi, à percer à jour le sophisme, à reconnaître l'erreur quels que soient son accoutrement et son masque. C'était là une bonne préparation pour aborder des études supérieures, aussi bien que pour se conduire dans la vie. Nous avons changé tout cela ; la logique sentait trop la scolastique. Aujourd'hui, jeunes filles et jeunes gens sont invités à raisonner sur tout, au petit bonheur. La méthode peut bien faire des esprits raisonneurs ; mais les fera-t-elle raisonnables ?

Au surplus, toutes les infirmités signalées par H. Marion dans sa consultation sur l'intelligence féminine lui paraissent guérissables ; il fonde les plus grandes espérances sur la forte discipline éducatrice inaugurée depuis quelques années par le gouvernement de la République, et il demande, en conséquence, que devant la femme moderne s'ouvrent toutes grandes les portes de la science, aussi bien que celles des carrières libérales.

IV

C'est le même appel de clairon, mais avec plus de sonorité et d'éclat, qui retentit dans *la Femme catholique et la démocratie française*. Il semble même que l'on y pousse plus loin encore la revendication de la plus haute culture intellectuelle pour la femme aussi bien que les effets qu'on en attend. Je crois bien que le professeur de Sorbonne eût hésité devant certaines hardiesses. L'auteur, d'ailleurs, se place à un point de vue tout différent de celui de Marion. Cette haute culture, elle sera donnée, non par les maîtres et maîtresses universitaires, non par les agrégées sorties de l'École normale supérieure de Sèvres, mais bien par les religieuses. Ce sont les couvents, transformés, régénérés qui doivent élever la femme catholique pour la démocratie et pour la science.

Mais ils sont encore bien en retard. Ils n'ont commencé à ouvrir leurs fenêtres, pour faire entrer un peu d'air et de lumière, que depuis deux ou trois ans, grâce au bruit soulevé par une religieuse. Cette religieuse avait formé un projet qui devait être le salut des couvents menacés par les lycées et collèges de filles. Ce projet, après avoir déchaîné « une tempête formidable qui mit le monde religieux à feu et à sang », a finalement échoué. Pourquoi ? « Uniquement » parce que c'était un progrès démocratique. L'opposition qui lui fut faite, avec « un aveuglement invraisemblable, atteste trop clairement... la colère des ennemis de la démocratie ». « C'est une manifestation nouvelle des résistances implicites que l'opinion publique oppose en France, depuis cent ans, à la reprise normale de l'émancipation intellectuelle de la femme. »

C'est vrai, hélas ! l'œuvre a échoué; mais, nous dit-on encore, « ce sont les passions qui l'ont étouffée ». Cela prouve seulement « que la marche ascendante du progrès, aujourd'hui comme hier, rencontre sur sa route deux ennemis : l'inintelligence et les passions; qu'en tout temps ces deux ennemis trouvent de nombreuses recrues dans les groupes inévitablement médiocres qui sont partout... » L'opposition est venue des catholiques; parmi eux il y avait des prêtres et des laïques comptant parmi les meilleurs. « Mais cela montre une fois de plus que la complexité des choses humaines surprend les esprits incapables de

la pénétrer; il y a dans le clergé et parmi les fidèles des individus doués de facultés moyennes..., qui d'ailleurs avec une bonne foi complète, ont constitué des partis réfractaires aux évolutions philosophiques et morales de l'action évangélique. » Il est bien vrai aussi que l'Église s'est prononcée contre le projet, auquel elle a adressé « un blâme spécieux ». Mais « cela indique seulement que l'Église ne peut marcher vite, parce qu'elle est représentée par des éléments humains soumis aux infirmités de leur nature humaine ». Et, vraiment, ce n'est pas tout encore. Au chapitre sur la *Personnalité de la femme*, on donne de la résistance faite au projet une explication encore moins flatteuse pour les opposants que tout ce qu'on vient de lire. Si je comprends bien, des catholiques ont combattu le projet, parce qu'il visait le développement de la *personnalité de la femme*; or, la personnalité de la femme, ce serait une gêne dans la vie conjugale pour... ce qui n'est pas le meilleur dans l'homme.

Mon Dieu, tout cela n'est-il pas bien excessif? Et ne serions-nous pas ici en présence d'un de ces défauts de raisonnement que Marion voulait corriger en faisant enseigner la logique aux demoiselles ? La première chose à faire, quand on discute, c'est de bien poser la question. Or, il semble que cette opération prépatoire a été ici un peu négligée. On charge à fond contre des gens coupables d'avoir accueilli froidement, combattu même certain projet d'école normale pour religieuses; on leur reproche d'être hostiles à la culture intellectuelle de la femme, si désirable, si nécessaire. On se fait la partie belle ; certes, vouloir maintenir les femmes dans l'ignorance est cas pendable; tout le monde est d'accord là-dessus. Seulement, ceux que l'on malmène si fort répondront apparemment qu'ils souhaitent autant que personne que les femmes soient instruites, et très instruites; mais c'est le moyen proposé qui ne leur plaît pas. S'opposer « à la marche ascendante du progrès », c'est sans doute mériter tous les anathèmes; mais on peut entendre le progrès de façons différentes. Cela est de toute évidence. On pourra donc repousser certaines nouveautés sans être pour autant réfractaire au progrès; et, tout de même, on pourra être partisan déterminé de la plus haute culture intellectuelle des femmes, et ne pas goûter certaines entreprises et certaines méthodes de culture.

Voici, par exemple, dans ce livre, un paragraphe où l'on prétend nous persuader qu'il est nécessaire que les femmes du monde, les mères, les institutrices, les maîtresses chrétiennes, les religieuses, par conséquent, lisent les auteurs inspirés d'une philosophie hétérodoxe; on nomme Renan et Michelet. « Car il n'est pas de culture intellectuelle complète et solide sans les grandes lectures; et celles-ci embrassent forcément les œuvres contemporaines de toutes tendances. » Et pas d'*expurgata*, s'il vous plaît. « Quels sont aujourd'hui les travaux passibles d'un *expurgata* protecteur ? » La méthode a été essayée; elle n'a pas réussi; il n'y a pas « contre une tentative moderne d'*expurgata* d'argument plus probant que les essais tentés de nos jours sur les écrivains du dix-neuvième siècle par les philosophes indépendants ».

Je vois bien qu'on fera cette lecture « sous la direction de maîtres savants... au seul point de vue critique... »; je vois bien que l'intention est bonne; il faut savoir pour être en état de réfuter : « Une femme chrétienne ne saurait exercer sur le siècle incrédule l'apostolat qui lui incombe sans connaître, pour le bien juger, ce que tout le monde connaît et souvent juge mal. » Néanmoins je ne crois pas que des hommes d'expérience, que ceux surtout qui peuvent parler avec autorité en matière d'enseignement chrétien, souscrivent jamais à ce programme. Les raisons mises en avant ne sont point nouvelles. Si la *femme catholique*, pour remplir sa mission, doit être en état de répondre victorieusement à toutes les objections soulevées contre sa foi par la science contemporaine, sur le terrain de l'histoire, de l'exégèse, de l'apologétique, de la métaphysique, il n'y a pas de docteur capable de suffire à la tâche; et ce n'est pas la lecture de quelques volumes de Renan ou de Michelet qui armera sa main pour de telles prouesses. En tout cas, l'esprit de l'Église et sa législation paraissent peu favorables au système. « Nos maîtresses chrétiennes, déclare-t-on, demanderont à leur confesseur la permission de lire les livres mis à l'*Index*. » Malheureusement leur confesseur n'a pas le pouvoir de leur donner cette permission.

V

La Femme catholique et la démocratie française renferme des spéculations très actuelles et point timides. L'émancipation

intégrale de la femme, son rôle dans les sociétés modernes, la *sexualisation* et la *désexualisation*, la rénovation de la direction spirituelle, l'humanité régénérée par l'Ève nouvelle, l'*homme retrempant sa virilité dans celle de la femme*, voilà certes de beaux sujets pour la méditation philosophique. Il faut, la plupart du temps, un certain effort pour comprendre; mais, comme le dit l'auteur, « la pensée superficielle, dans la rapidité de ses conclusions ordinaires, est presque toujours surprise des découvertes qui la frappent, lorsque, plus sérieuse, elle quitte les surfaces pour sonder les profondeurs ». Malheureusement, nous devons nous borner à transmettre cet encouragement aux lecteurs studieux.

Mentionnons toutefois l'idée maîtresse, celle qui s'affiche dans le titre lui-même par le rapprochement des mots *catholique* et *démocratie*. Le grand souci des éducateurs doit être, nous dit-on, de réaliser ce que Paul Bourget, retour d'Amérique, appelle « l'identité de l'éducation et de la vie ». Or, ce qu'il faudrait entendre par là, ce serait « le ferme équilibre des principes théoriques et des vertus pratiques, qui, les uns et les autres, se trouvent être le plus utiles à chaque époque ». D'après les développements qui suivent, on veut dire, je crois, que les bases de notre état social étant, d'une part, le christianisme, de l'autre, la démocratie, l'éducation doit être chrétienne et démocratique ; moyennant quoi, il y aura identité de l'éducation et de la vie. Que si vous demandez ce qu'il faut entendre par éducation démocratique, on vous répond que c'est « celle qui est orientée vers l'avenir et accepte les modifications survenues dans l'existence, telle que la fait à tous la société actuelle ; tandis que l'éducation aristocratique est « celle qui est orientée vers le passé et cherche à éluder ou à enrayer les changements qui se produisent dans la vie depuis cent ans ». Or, ni l'éducation universitaire, ni l'éducation des couvents ne réalisent l'identité avec la vie ; l'éducation universitaire, parce qu'elle est démocratique, mais pas chrétienne ; l'éducation des couvents, parce qu'elle est chrétienne, mais pas démocratique.

Quoi qu'il en soit de ces définitions et de ces déficits, l'auteur pense que les couvents ont la meilleure part ; l'avenir est pour eux, s'ils le veulent, parce que leur œuvre porte sur un fondement solide, « l'intégralité du dogme et de la morale » ; tandis que

l'enseignement du lycée est flottant, faute de principes arrêtés. Mais encore que doivent faire les couvents pour se mettre à l'unisson de la démocratie ? S'orienter vers l'avenir est une métaphore qui aurait besoin d'être traduite en langage usuel.

Tout en invitant les couvents à donner le coup de barre sauveur et en leur prodiguant les déclarations de la plus chaude sympathie, on continue à leur dire les choses les plus désobligeantes. Les couvents perdent leurs élèves ; leurs pensionnats se dépeuplent ; il y en a même qui se ferment. Et ce qui explique « ce dépeuplement », c'est « l'infériorité de leur enseignement ».

On se porte en masse vers les lycées ; oh ! on préférerait bien les couvents. « Un grand nombre de familles confieraient plus volontiers leurs filles aux couvents. *Seule* la supériorité de l'enseignement universitaire, supériorité incontestable et incontestée, les sollicite et les détermine. Le jour où l'enseignement libre sera à la hauteur de l'enseignement officiel..., — et ce jour peut être demain, — les jeunes filles reviendront en foule au couvent. »

Voilà des avis charitables qu'on a entendus d'un bout à l'autre du pays, il y a quelque temps, grâce au fameux livre qui devait préparer la voie à l'École normale de religieuses. Ce livre a fait plus que du bruit, hélas ! il a fait un mal incalculable à la cause des religieuses enseignantes. Leurs adversaires s'en sont servis pour les accabler de mépris et de sarcasmes ; ils en ont tiré et en tirent encore leurs meilleurs arguments contre l'éducation des couvents ; autant de bénéfice pour celle des lycées. Ces gens-là auraient tort de se gêner. Quand on a l'obligeance de fournir des armes à l'ennemi, il ne faut pas s'étonner d'être battu. Il paraît que les amies des religieuses enseignantes éprouvent le besoin de renouveler la provision. Qui donc disait : Mon Dieu, défendez-moi contre mes amis ; je me charge de mes ennemis ?

Ainsi, il est entendu que le succès — d'ailleurs très discutable — des lycées et collèges de filles provient *uniquement* de ce que les couvents donnent une instruction inférieure. L'abominable pression du gouvernement sur les familles de fonctionnaires, la quasi-gratuité qu'il leur offre dans ses établissements, la perspective des faveurs et des places, tout cela n'y est pour rien. Si les religieuses enseignaient seulement aussi bien que les maîtresses universi-

taires, toutes les jeunes filles se précipiteraient au couvent, y compris les juives, les protestantes, les filles de francs-maçons et d'anticléricaux militants, aussi bien que celles des petits bourgeois qui ne peuvent prélever sur leurs maigres budgets les frais de l'instruction qu'ils ambitionnent pour leurs enfants.

Les patrons des lycées féminins ne paraissent pourtant point si enchantés du succès que nous leur attribuons avec une libéralité un peu naïve; ils ne constatent pas le moins du monde le dépeuplement dont nous nous plaignons. Ces établissements ont une clientèle qui leur était acquise d'avance; on voudrait bien en attirer une autre qui s'obstine à ne pas venir. Écoutez la jeune normalienne de Sèvres s'adressant à ses compagnes : « Dites-moi quelle est la clientèle de nos lycées? Les fonctionnaires, n'est-ce pas, et encore le fretin. La noblesse, la magistrature, l'armée, le haut commerce font élever leurs filles ailleurs [1]. » C'est une boutade, dira-t-on peut-être. Mais voici M. Legouvé, inspecteur général de l'École de Sèvres, qui fait entendre la même plainte et le même avertissement : « Le but est-il tout à fait atteint? Non. Un fait positif le prouve. Toute une partie de la société française, et non la moins notable, fait défaut dans nos lycées [2]. » Et le vénérable académicien demande qu'on y organise un enseignement nouveau pour « cette élite » qui leur manque et qu' « il faut conquérir à tout prix ».

VI

Et « cette supériorité incontestable et incontestée » de l'enseignement officiel ! Voilà donc que la formule gravée au frontispice des lycées de garçons va l'être aussi, par nos soins, sur celui des lycées de filles ! Nous avons déjà eu l'occasion de nous expliquer là-dessus dans les *Études*. Si nous y revenons, ce n'est certes pas de notre plein gré. Ce n'est pas nous qui engageons la conversation sur un sujet aussi agaçant.

« Incontestable et incontestée ! » Mais encore peut-on demander comment se prouve cette supériorité qu'il est interdit de contester ? Non, cela ne se prouve pas; c'est une vérité première, un axiome, un postulat. Il s'agit de l'enseignement d'État; or, comme

1. *Les Sévriennes*, p. 206.
2. *Dernier travail; derniers souvenirs*, p. 214.

disait Marion, du moment que l'État se mêle d'enseigner, son enseignement doit défier toute comparaison. En somme, c'est un acte de foi qu'on nous demande en la supériorité de ce que fait l'État, et parce que c'est l'État qui le fait. C'est là qu'il en faut revenir, à cette superstition que nous avons en France pour tout ce qui vient de l'État, qui veut que par cela seul que c'est l'État qui fabrique, le produit soit réputé supérieur.

Eh bien ! il est permis de ne pas trouver la raison suffisante. Qu'on le remarque bien ; je ne nie pas, je ne conteste même pas cette supériorité déclarée incontestable, je dis qu'on ne la prouve pas et qu'on n'en peut donner aucune preuve valable. Nous n'avons pas même ici l'argument tel quel du baccalauréat. Mais qui ne sait que quand les élèves des couvents se préparent aux brevets, elles y réussissent aussi bien que n'importe qui ?

Si l'usage se généralisait pour les jeunes filles de se présenter aux examens publics, j'ai la conviction qu'il arriverait pour les couvents ce qui est arrivé pour nos collèges libres ; ils auraient plus de succès que les maisons universitaires, et leurs ennemis se consoleraient en disant qu'on y fait du chauffage.

La seule raison qu'on puisse invoquer en faveur de la « supériorité incontestable et incontestée », c'est la haute culture, la science, ou plutôt les diplômes des maîtresses universitaires. Toujours comme pour les maîtres. L'École de Sèvres, les concours, l'agrégation, que pouvez-vous opposer à cela ? Au risque de paraître obstiné, j'ose répondre que je ne suis ni ébloui, ni convaincu.

Je vois bien qu'il sort de cette école un petit groupe de savantes agrégées ; mais c'est aux élèves que je pense, à ces enfants de douze à dix-sept ans. Je me demande si les savantes agrégées feront bien leur classe. J'ai peur qu'après avoir tant peiné, livré tant de combats, remporté tant de victoires, épuisé leurs forces et ruiné leur santé, elles n'éprouvent le besoin, une fois en possession du grade supérieur, de se reposer et de jouir des droits acquis. J'ai peur que, sachant tant de choses, elles ne sachent pas assez descendre des hauteurs où elles se sont accoutumées à planer, pour entrer en contact avec les petites intelligences de leurs élèves. Jules Simon riposta un jour par un mot charmant et profond à un ministre qui abusait un peu de sa supériorité en matière de finances : « M. Pouyer-Quertier, dit-il, sait

mieux que moi ce que c'est qu'un million; mais je sais peut-être mieux que lui ce que c'est qu'un sou. » Les illustres organisateurs de notre enseignement national pour filles et garçons, princes de la science pour la plupart, spécialistes éminents, ont quelque parenté avec ce millionnaire. En voyant l'entraînement auquel ils soumettent les futures maîtresses de classes, les programmes qu'ils ont rédigés pour leur formation, involontairement on se prend à penser : Tout ce monde-là sait fort bien ce que c'est qu'un étudiant; mais il paraît savoir assez mal ce que c'est qu'un enfant. Je note dans *les Sévriennes* un passage qui vient ici à propos ; c'est l'une d'elles qui écrit dans son journal :

« Une chose me frappe à l'École et me semble la caractéristique de l'enseignement qu'on nous donne : les Sévriennes parlent sans cesse de licence, d'agrégation, jamais de professorat.

« Jamais il n'est question de nos futures élèves. Jamais nos leçons ne visent l'esprit limité d'enfants de dix à quatorze ans. Foin de pédagogie théorique! semble-t-on dire; en forgeant, on devient forgeron : *faber*, *fabricando*. Sur la fin de notre carrière, nous serons peut-être capables d'enseigner, simplement, des choses élémentaires. »

La supériorité scientifique n'est pas la supériorité professionnelle; elle peut même fort bien se tourner en obstacle. Il n'est nullement paradoxal d'affirmer, avec M. Lavisse, qu'on voit de très brillantes agrégées faire de très médiocres professeurs. M. Hermitte eût peut-être enseigné de façon pitoyable aux enfants les quatre règles de l'arithmétique ou l'équation du premier degré. Il ne faut pas s'imaginer qu'on relèverait le niveau de l'école primaire en y envoyant des polytechniciens remplacer les instituteurs. Les professeurs de haute théologie sont généralement incapables de faire un catéchisme. On n'en finirait pas sur ce sujet.

Oh ! la supériorité de l'enseignement dans les collèges et lycées, quel nid à équivoques et, par suite, à illusions ! On nous jette à la tête les grades des maîtres et des maîtresses. Eh ! mon Dieu, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Mais la classe est-elle bien faite, les élèves suivis de près, leurs devoirs corrigés avec soin ; sait-on, à force d'industries, triompher de leur légèreté, tenir leur attention en éveil, provoquer leur émulation, les amener enfin à l'effort personnel ? Voilà ce qu'il faudrait nous

dire, à nous qui sommes du métier et qui ne nous payons pas de mots. Voilà où gît la supériorité de l'enseignement primaire et secondaire. En dehors de là, on pourra avoir des cours supérieurement faits, où maîtres et maîtresses s'écouteront parler, au risque d'être seuls à écouter. Ils donneront un enseignement supérieur, tellement supérieur même que les écoliers et écolières n'y pourront atteindre. C'est ainsi que certains prédicateurs, oubliant qu'ils ont à instruire le peuple, adressent leurs discours à des absents par-dessus la tête des gens qui sont là. Et c'est de ceux-la qu'on dit : Quel savant prédicateur !

VII

De ce que les maîtresses religieuses donnent un enseignement moins reluisant, il ne s'ensuit pas qu'il soit moins bon ; c'est peut-être même une raison pour qu'il soit meilleur. On en trouverait d'autres encore, et sans chercher bien loin ; par exemple, la modestie même de leurs programmes. « Nous ne prétendons pas, disait la directrice d'un grand pensionnat religieux de Paris, enseigner beaucoup à nos enfants ; mais ce que nous leur enseignons, nous faisons en sorte qu'elles le sachent bien. et elles le savent. »

En réalité, c'est la méthode même du bon sens, et pas d'autre.

Au surplus, il y aurait ici des distinctions à faire. On institue des comparaisons : D'une part, l'enseignement universitaire des lycées et collèges, avec ses programmes officiels, rédigés au ministère de l'Instruction publique, l'ordre du jour réglé une fois pour toutes, pour être observé du nord au midi, de Lille à Perpignan, partout le même, comme il convient dans une administration d'État. C'est un bloc. En regard, l'enseignement des couvents.

Mais quels couvents ? Le nombre en est grand, et la diversité y est plus grande encore. Ils ont, grâce à leur indépendance, assez de souplesse pour s'adapter aux besoins d'une clientèle variée à l'infini. Il en est dont l'enseignement n'a pas des visées bien hautes ; c'est vrai, et il faut leur en savoir gré. Voici ce qu'on peut lire quelque part dans ce livre où l'enseignement des lycées de filles est si fort exalté au-dessus de celui des couvents :

« Au plus beau temps de la féodalité, le manoir seigneurial ne vit jamais châtelaine dédaigner l'aiguille comme fait aujourd'hui la dernière fille des champs dès qu'elle a respiré l'air du lycée. » Et quelles sont donc les aspirations de ces petites aristocrates ? « La petite ville, le village, la campagne qui pourvoient de plus en plus les internats des lycées, leur confient bien moins des jeunes filles à élever que des candidates à diplômer et à placer. On souhaite moins une instruction supérieure qu'un brevet utile. »

On dira peut-être que c'est là le jugement d'une personne qui, tout éprise qu'elle soit pour l'enseignement des lycées de filles, n'a pas pour eux beaucoup de sympathie. Mais son témoignage est confirmé par celui des gens de la maison. Il y a en effet une « question des brevets dans les lycées de jeunes filles ». C'est le titre même d'un article de la *Revue universitaire* du 15 mars de l'année dernière. Les lycées devaient donner une culture désintéressée; c'était comme le caractère aristocratique qui classait leur enseignement dans la hiérarchie et le distinguait du primaire. Aussi n'avait-il d'autre sanction que les certificats d'études secondaires, titre purement honorifique ne conférant aucun droit. Cela ne faisait pas l'affaire des familles qui voient dans l'instruction surtout la clé des places. Les certificats ont été délaissés, et l'on s'est jeté sur les brevets, qui ouvrent du moins la carrière de l'enseignement et de quelques administrations. Les partisans de l'idéal, ceux qui avaient rêvé de plus hautes destinées pour la grande création de la République, se sont plaints amèrement que la « loi soit violée et que l'institution débite frauduleusement une marchandise autre que celle promise par son programme ». Ainsi s'exprime la *Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles*, par la plume de son directeur, M. Paul Souday. La *Revue universitaire* plaide les circonstances atténuantes; elle invoque la *suprême loi*, c'est-à-dire la nécessité pour les lycées d' « attirer et de retenir le plus grand nombre de jeunes filles », lesquelles ne manqueraient pas d'aller chercher dans les couvents la préparation qu'elles ne trouveraient pas au lycée. Le reste du plaidoyer est faible et témoigne de l'embarras.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas faire de reproches aux couvents qui n'envoient pas leur contingent à l'armée, beaucoup trop nombreuse déjà, des jeunes filles sans fortune qui comptent sur leur brevet pour se faire une situation. On sait que, pour une place

vacante, les candidates se comptent par centaines, quand ce n'est pas par milliers. Les couvents qui instruisent les jeunes filles de moyenne condition, sans les engager dans cette impasse, méritent des félicitations pour ce qu'ils retranchent de leurs programmes aussi bien que pour ce qu'ils y mettent.

Il y en a d'autres où la clientèle a certaines exigences dont il faut bien aussi tenir compte.

On sait dans quel esprit et selon quelles méthodes ont été dressés les programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Ils pèchent par excès et par défaut. On y a fait entrer toutes les branches du savoir humain, si bien qu'il n'y reste aucune place pour certains accessoires, agrément et ornement de la vie, dont un savant peut se passer sans doute, mais non pas une femme du monde. Le sens commun demanderait qu'on retranchât d'un côté pour ajouter de l'autre. C'est ce qu'on a fait dans les couvents, et c'est ce qui leur attire le reproche connu, de donner une éducation « élégante et superficielle », qui fait ressortir par constraste la supériorité de l'enseignement fort, solide, scientifique du lycée.

Fort bien ; seulement on commence à s'apercevoir qu'on a fait fausse route, qu'il manque quelque chose d'indispensable dans cet entassement de richesses. Voici ce qu'écrit une directrice d'école normale, dans un article sur la *Crise de l'Université et l'enseignement des jeunes filles*[1]. « Les jeunes filles riches sont-elles préparées pour le monde ? Peuvent-elles avec l'instruction qu'elles trouvent dans les établissements publics recevoir la culture esthétique, sans laquelle il n'est pas d'éducation complète, et acquérir un talent, un seul qui occupe leurs loisirs, qui donne une occupation intelligente à leur vie, qui flatte l'amour-propre ou la tendresse de leur mari et qui soit au besoin un refuge sérieux contre la misère inopinée ? Non. Quelles que soient leurs dispositions, elles n'ont pas le temps. Marche, marche ; il faut marcher..., disent les programmes. »

M. Legouvé est encore autrement vif sur l'erreur commise : « Mais pourquoi n'avons-nous pas la classe si nombreuse et si intelligente de la bourgeoisie riche et même aisée ? Pourquoi

1. *Revue des Revues*, 15 juillet 1899, p. 182.

n'avons-nous aucune des sommités sociales, professionnelles, artistiques ? Pourquoi ? Un mot que m'a cité un de nos derniers ministres de l'Instruction publique m'a éclairé sur un point important. Il demandait à un député de simple bourgeoisie pourquoi il n'envoyait pas sa fille à un de nos lycées.

« — *Parce que vous apprenez à vos élèves un tas de choses dont nos filles n'ont que faire.* »

« Qu'entendait-il par *nos filles* ? Ce qu'on entend par ce terme général, les jeunes filles du monde, les jeunes filles qui n'auront à y représenter que le goût, l'élégance, l'amour des arts, la distinction des manières, le loisir intelligent, et qui, à ce titre, ont une réelle influence sur le jugement du public dans les questions littéraires et artistiques. Or, nos lycées peuvent-ils se passer de cette sorte d'élite [1] ? »

Puis, le vénérable académicien — il avait quatre-vingt-treize ans quand il écrivait sa lettre à M. Gréard — indique comment il faut s'y prendre pour attirer cette élite. Et que faire donc ? Oh ! tout simplement des coupes sombres dans ce plan d'études, qui semble inspiré de cette idée que toutes les jeunes filles doivent être institutrices ou professeurs. En quelques pages pétillantes de verve, de lumineuse et chaude raison, il expose sa manière de voir sur cette réforme, dont le premier article est « rayer des programmes tout ce qui ne s'apprend que pour s'oublier au bout de six mois ou de six jours. Cela seul les allégera d'un grand quart... Puis instruire moins et élever plus... »

Après avoir, selon la recommandation classique, beaucoup retranché et ajouté quelque peu, on arrive, tout compte fait, à un programme idéal qui, en vérité, paraît bien être celui que la plupart des couvents pratiquaient jusqu'ici. On le trouvait faible, et on y revient. Tout récemment, le ministre de l'Instruction publique annonçait son intention bien arrêtée de réduire les programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Mais, alors, il ne faudrait plus affecter tant de dédain pour un enseignement rival, qui avait su rester plus raisonnable.

C'est aussi une supériorité.

Joseph BURNICHON, S. J.

1. *Dernier travail; derniers souvenirs*, p. 214.

NOTES

SUR

QUELQUES TRAVAUX DE SOCIOLOGIE

L'ouvrage de M. Tanon[1] sur l'**Évolution du droit et la Conscience sociale** est divisé en deux parties. Dans une première partie historique et critique, l'auteur expose la théorie de Savigny et de Puchta sur l'évolution du droit, et il fait ressortir le caractère de la nouvelle école dite historique, d'abord en l'opposant aux théories antérieures, spécialement au droit naturel de Rousseau, et à la *maxime de la coexistence* des kantistes, puis en résumant les objections, les additions, les modifications proposées au sujet de la nouvelle théorie par différents juristes et historiens du droit. De la théorie primitive de Savigny et de Puchta se dégagent deux idées maîtresses : le droit n'est subordonné à aucun principe absolu, il varie avec les civilisations : c'est l'idée de l'évolution ; le droit n'est pas d'ailleurs arbitraire, il sort de la conscience commune du peuple : c'est l'idée de la conscience sociale.

Dans une seconde partie, positive et dogmatique, M. Tanon se propose d'expliquer plus à fond, de corriger et de compléter ces deux notions. L'évolution a deux aspects : la solidarité des civilisations successives : c'est le côté conservateur de la théorie, celui auquel s'attachèrent surtout les fondateurs de l'École; le développement continu des sociétés : c'est l'aspect progressif. Quant à la conscience sociale, il faut la définir ; M. Tanon en précise les éléments et en délimite la sphère. Il constate que son influence dans la genèse du droit varie avec les degrés de civilisation, plus efficace et plus apparente dans les sociétés primitives et homogènes, moins immédiatement et moins universellement agissante dans les états plus avancés de civilisation. M. Tanon cherche à déterminer le sens de l'évolution juridique et sociale. Le progrès, en faisant prédominer dans le monde les idées de jus-

1. *L'Évolution du droit et la Conscience sociale*, par L. Tanon, président à la Cour de cassation. Paris, Alcan, 1900. In-12. pp. 166. Prix : 2 fr. 50.

tice et de solidarité, tend, non pas à supprimer l'intervention légale, mais à rendre moins nécessaire la contrainte matérielle, et plus efficace la libre coopération des volontés.

La pensée de l'auteur, ou du moins sa langue, manque parfois de rigueur philosophique. Quand il admet que la conscience sociale est une source éloignée du droit, entend-il qu'elle est un principe révélateur, ou un critérium de justice, ou un fondement d'obligation ? Sa définition de la justice est bien vague. Cette notion est certainement complexe ; mais pourquoi M. Tanon s'est-il privé des lumières des docteurs catholiques ?

Il déclare, à la page 62, que le droit « ne peut être subordonné à aucun principe absolu pour le droit de l'avenir non plus que pour celui du passé », et il parle, à la page 92, « des fondements indestructibles de la propriété individuelle ». M. Tanon ne devait pas laisser au lecteur la tâche de résoudre cette antinomie au moins apparente.

Est-ce en vertu de ses pouvoirs de juge suprême qu'il dépossède le mot *fons* du genre masculin, pour écrire : *fons remota* ? (P. 28.)

Sous prétexte d'étudier les **Causes sociales de la folie** [1] M. Duprat vient de publier sur des sujets variés un certain nombre de jugements qui, sans être frappés en formules immortelles, manifestent chez l'auteur une puissance d'affirmation peu commune. A la manière dont il expose la doctrine catholique sur les points les plus essentiels, en particulier sur les conditions du salut (p. 148 et 149), on pourrait croire qu'il a perdu de vue son catéchisme. Erreur : « la théologie la plus subtile » n'a pas de secrets pour lui ; car évidemment c'est en connaissance de cause qu'il écrit : « Qu'est la théologie la plus subtile, tout le système des doctrines aristotéliciennes y fût-il joint, auprès de nos connaissances en physique, en biologie, en mathématiques ? » (P. 82.) Il déclare que « les prédicateurs (au moyen âge) évoquaient sans cesse la puissance malfaisante du démon ». (P. 140). Sans cesse ! Combien M. Duprat a-t-il lu de sermons de l'époque ?

M. Duprat est victime d'une obsession : il est hanté par le rythme ternaire. « Le jésuite, nous dit-il, le protestant, le franc-

1. *Les Causes sociales de la folie*, par G.-L. Duprat. Paris, Alcan, 1900. In-12, pp. 202. Prix : 2 fr. 50.

maçon se proclament tour à tour persécutés et justiciers... » (P. 120.)

Il se représente, « au cri de : Vive Dieu ! (cri « absurde », paraît-il, dans la bouche d'un croyant), le mouvement formidable des croisades du moyen âge, ou les dragonnades du règne de Louis XIV, ou les mouvements antisémitiques de nos jours. » (P. 135.) Il nous parle des « sentiments également religieux et vulgaires » qui poussent « des milliers de pèlerins dans les eaux du Gange, dans la piscine de Lourdes ou dans les mosquées de la Mecque. » (P. 136.) On trouverait encore dans l'ouvrage de M. Duprat d'autres triptyques de cette valeur.

Il redoute l'influence des pèlerinages sur la santé mentale des nations : il a été vivement frappé par le cas de deux jeunes filles qui ont dû être internées, dès leur arrivée à Rome. (P. 136.)

Pour prévenir la dégénérescence des races, M. Duprat conseille le mélange des conditions. « La mésalliance, telle qu'on l'entend généralement, est un bien. » (P. 191.) Il souhaite la création d'une sorte de « sacerdoce laïque » chargé de faire l'éducation du peuple et de développer en lui le sens critique. (P. 202.)

Sachons gré à M. Duprat d'avoir dénoncé, parmi les causes sociales de la folie, l'immoralité croissante. (P. 92 et 178.)

On trouve dans l'ouvrage de M. Ludwig Stein [1], la **Question sociale au point de vue philosophique**, un certain nombre de *truisms* qui paraîtront à plus d'un sociologue de provocants paradoxes et qui font honneur à la liberté d'esprit de l'auteur. Exemple : « Les utopistes socialistes caressent le rêve d'un État sans religion... Ces utopistes se font des illusions insensées. » (P. 186.) M. Stein n'aime pas les « écrivains nerveux », les « agitateurs à la voix stridente » qui lancent dans la foule « d'une manière charlatanesque » des « affirmations effrontées ». (P. 26.) Malheureusement M. Stein lui-même, sous prétexte de reconsti-

1. *La Question sociale au point de vue philosophique*, par Ludwig Stein. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 506. Prix : 10 francs. M. Ludwig Stein trouverait à s'instruire dans deux ouvrages récents : *les Libertés modernes d'après les encycliques*, par Henri Hello, des Frères de Saint-Vincent de Paul. Paris, Vic et Amat, 1900. In-12, pp. VIII-78 ; et *la Propriété; sa nature, ses titres, ses bienfaits, ses limitations, son avenir*, par Pierre Valet, P. S. S. Lyon, Vitte, 1900. In-12, pp. 144. M. l'abbé Valet a su traiter des questions délicates avec mesure et un vif sentiment des nuances.

tuer l'histoire de la civilisation, s'égare dans le roman préhistorique, et il suppose au point de départ de ses longues, trop longues dissertations, que l'homme est apparu sur la terre dans un état de misère intellectuelle et morale. Le style de M. Stein est imagé, pittoresque, parfois obscur. Ses conclusions sur l'optimisme social sont particulièrement lyriques.

M. Daniel Folkmar[1] vient de publier les **Leçons d'anthropologie philosophique** données à l'Université nouvelle de Bruxelles. Qu'est-ce que l'anthropologie philosophique ? « Cette partie de la philosophie qui traite de la vie humaine, comprenant à la fois les généralisations les plus larges des sciences de la vie humaine et de la philosophie de l'art de vivre. » On eût désiré que le titre de l'ouvrage fût plus nettement expliqué. M. Folkmar propose lui aussi son système de morale. L'auteur ne donne pas le monisme matérialiste comme sa « philosophie propre, car la philosophie n'est pas sa spécialité ; mais il croit que le déterminisme et même le matérialisme peuvent fournir la base à un système adéquat de morale » (p. 161) ; et, après trois cents pages d'argumentation laborieuse, il pense « avoir accompli la tâche qu'il s'était imposée, en démontrant la possibilité d'un système adéquat d'éthique basé sur le déterminisme et le positivisme, voire même sur le matérialisme ». Il déclare du reste, en terminant, que ses affirmations sont provisoires, et qu'il « se réserve le droit de les modifier radicalement ». Nous l'exhortons vivement à user de son droit.

M. A. Brasseur[2] trouve dans les **Bases du Collectivisme**, cinq assertions principales : 1° La valeur est formée uniquement par le travail ; 2° les capitaux tirent leur origine de l'expropriation du travail des artisans, et de la main mise, par le capital, sur la plus-value du travail ; 3° la propriété privée doit faire retour à la collectivité ; 4° le travail régulier, c'est le travail corporatif, celui qui est fourni par le capital et le travail indissolublement unis ; 5° le capitalisme est condamnable (p. 440). M. Bras-

1. *Leçons d'anthropologie philosophique ; ses applications à la morale*, par Daniel Folkmar, Paris, Schleicher, 1900. In-8, pp. 336. Prix : 7 fr. 50.
2. *La Question sociale ; études sur les bases du collectivisme*, par Auguste Brasseur. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 464. Prix : 7 fr. 50.

seur repousse les quatre premières allégations, ou du moins nie qu'elles soient scientifiquement établies ; mais il estime que certaines critiques dirigées contre le capitalisme sont fondées en raison. Nous relevons, à la page 393, cette importante affirmation : « La question sociale est non seulement économique, mais encore et surtout morale. »

Si les doctrines collectivistes continuaient à se répandre, « la force religieuse », nous dit M. Brasseur, leur résisterait pour défendre « son patrimoine et ses prébendes ». (P. 445.) M. Brasseur connaît sans doute les trésors de l'Église ; mais faut-il lui apprendre que l'Église catholique, dès sa naissance, a défendu les droits des maîtres, de même qu'elle a prêché les droits et la dignité des pauvres, dix-neuf siècles avant l'avènement du socialisme ?

Dans son ouvrage sur **la France au point de vue moral** [1], M. Fouillée énumère les principaux agents de démoralisation. « Que de journaux malsains représentent la société actuelle comme une vaste exploitation des pauvres par les riches, la propriété comme un vol... croyez-vous que ces erreurs ou ces mensonges resteront longtemps à l'état de spéculation platonique ? » (P. 82.) « Le feuilleton obscène est, avec le feuilleton sanguinaire, en province comme à Paris, un des principaux agents de la démoralisation populaire. Heureux quand l'excitation n'est pas directe. » (P. 89.) M. Fouillée cite, dans une note de la page 174, cette appréciation de M. Tarde : « Il ne se commet pas un assassinat que la presse ne s'en émeuve, sauf quand il s'agit de trois cent mille assassinats d'Arméniens, qu'elle nous laisse ignorer, on sait pourquoi et pour quel *prix*. » « Elle (la presse), dit M. Fouillée, n'est pas seulement un quatrième État, elle est souvent une alliance internationale secrète. » (P. 101.)

« L'effroyable montée de la criminalité juvénile est l'indice d'une crise morale générale. » (P. 153.) M. Fouillée cite de scandaleux acquittements. « Les représentants mêmes de la justice érigent celle-ci en grand spectacle, par les billets qu'ils distribuent aux curieux et aux curieuses... N'en a-t-on pas vu un ré-

1. *La France au point de vue moral*, par Alfred Fouillée. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. VI-416. Prix : 7 fr. 50.

cent exemple dans la hideuse affaire des docteurs Boisleux et La Jarrige ? » (P. 189.)

M. Fouillée dénonce, d'accord avec M. Tarde, l'intrusion de l'anticléricalisme, et sa substitution à la neutralité, dans l'enseignement populaire (p. 174, note). Il déplore cette « concentration politique, ou plutôt politicienne, qui fait de l'instituteur l'instrument de tels ou tels préfets et ministres absolument étrangers aux préoccupations morales et éducatives, tout absorbés dans l'égoïsme de leur point de vue de parti... » (P. 270.) « Est-ce toujours par des procédés moraux qu'ils (les préfets) travaillent la matière électorale ? Fonds secrets, promesses, intimidations n'y ont-ils jamais part? Et c'est à des instruments de la plus mobile et souvent de la moins scrupuleuse politique que vous donnez l'autorité sur ceux qui doivent former l'âme nationale ! Vous accouplez deux termes qui hurlent, éducation et corruption ! » (*Ibid.*)

« Notre suffrage universel, tel qu'il est institué, enveloppe, sous les apparences de la justice, une interminable série d'injustices. » (P. 405.) « Non, la France ne mérite pas le gouvernement qui lui est imposé par la caste de ces usurpateurs qu'on nomme politiciens. Nous croyons être en démocratie ; nous sommes livrés à l'oligarchie des pires. » (P. 407.)

M. Fouillée dénonce le mal en termes lumineux. Mais s'il avait étudié, d'une manière plus attentive, plus *réelle*, l'action catholique ; si, pour prendre un exemple, à côté de ces théâtres et de ces cafés-concerts qu'il caractérise si énergiquement (p. 93, note), et où trop de jeunes gens vont s'avilir, il nous avait décrit ces patronages des faubourgs de Paris, où de jeunes chrétiens emploient leurs loisirs du dimanche à moraliser, en les christianisant, les enfants pauvres ; en un mot, s'il avait su voir les manifestations de la vie religieuse en France, il n'aurait sans doute pas réédité contre « les élèves des congrégations » des objections qui surprennent de la part d'un philosophe ; en revanche, il eût tracé un tableau plus complet de notre situation morale ; en rendant hommage aux bienfaits de la religion, il eût rendu justice à la France ; et les étrangers qui connaissent son livre ne seraient pas tentés de se demander si nous ne sommes pas devenus la dernière nation de l'Europe.

M. Fouillée propose différentes réformes politiques très sages ;

mais ses conclusions morales, ou plutôt irréligieuses, sont inattendues et embarrassées.

Pour ne vouloir pas de la solution chrétienne, il se perd dans un labyrinthe de subtilités. Tout en séparant la cause de Dieu de la cause de la religion révélée, il ne veut pas que la morale dépende de Dieu. Il distingue du reste sa doctrine de métaphysicien et ses théories de pédagogue. Les enfants doivent entendre parler de Dieu « en tant qu'idée et idée directrice de la plus notable partie de l'humanité ». (P. 248 et suiv.) Ailleurs, il essaie de disjoindre la religion et la moralité, en disant que, si les enfants des écoles libres fournissent un moins fort contingent de jeunes criminels que les enfants des écoles laïques, il faut remarquer qu'en entrant dans les écoles libres ils constituent déjà une élite; le fait qu'on veuille leur donner une éducation religieuse prouve des préoccupations élevées de la part des parents. Mais comment M. Fouillée ne s'aperçoit-il pas que, par cette explication, il rend encore hommage à la vertu moralisatrice de la religion?

A certains socialistes qui veulent bannir de l'école l'enseignement moral avec l'enseignement religieux, pour ce motif que l'un et l'autre seraient un empiétement sur la liberté intellectuelle de l'enfant, M. Fouillée répond que les prescriptions morales de l'éducateur n'ont pas de caractère oppressif, « parce qu'elles ne s'imposent pas à lui-même moins qu'à ses auditeurs »; et il cite cette parole de M. Boutroux : « Il n'y a pas de maître devant la morale. » (P. 252.) Et devant Dieu, y en a-t-il donc?

La France repousse la religion, prétend M. Fouillée. Conclusion : cherchons ailleurs le salut de la morale. — Mais d'abord, est-ce bien la France elle-même qui renie son Dieu? M. Fouillée nous dit : « Nous avons le gouvernement des moins nombreux par les plus nombreux, qui sont eux-mêmes gouvernés par un petit nombre d'intrigants. » De plus, si de la diminution de la foi, dans notre pays, il faut conclure à la nécessité de la supprimer, ou du moins de la combattre, que faudra-t-il conclure du tableau que trace M. Fouillée de l'immoralité publique?

Il est de mode aujourd'hui de fonder la morale sur la solidarité sociale, cette vertu peu précise, et encore moins gênante, de même qu'il était de mode naguère de prêcher la « morale indépendante ». Espérons que M. Fouillée, qui n'est pas un timide (son ouvrage le prouve), poussera un jour l'indépendance intellectuelle jusqu'à

reconnaître que la question morale est une question religieuse. Ce jour-là, il aura fait la meilleure action de sa longue carrière philosophique[1].

Dans son ouvrage sur les **Enquêtes**, M. DU MAROUSSEM[2] cite l'amusante anecdote des trois *gentlemen* qui s'étaient entendus pour traiter un sujet commun : le chameau. Le Français va au Jardin des Plantes, note quelques détails pittoresques, et publie le lendemain une brillante chronique, qu'il termine par un calembour. L'Anglais part pour l'Arabie, y séjourne trois ans, et revient avec force documents sur l'élevage des chameaux, leur nourriture, leur utilité, etc. L'Allemand s'enferme au sixième étage d'une vieille maison de Heidelberg, et, après six années de méditations, publie un ouvrage intitulé : *De l'idée fondamentale du chameau tirée de la conception du moi.* Depuis lors, observe M. du Maroussem, les Allemands se sont ralliés à la méthode anglaise. Les Français ont toujours de l'esprit, mais ils comprennent, eux aussi, la nécessité du document. Cependant, ils n'ont pas encore le plein contact avec la réalité, parce qu'ils ne s'attachent pas à des sujets d'étude suffisamment délimités. On fera, par exemple, une thèse sur le régime de la petite propriété en général, tandis que Lujo Brentano a posé cette question autrement nette : « Pourquoi n'y a-t-il pas de hobereaux dans telle partie de la Bavière ? » On s'imaginera être au vif d'une question concrète, en étudiant « l'alcool », alors qu'il y a trois espèces d'alcools : l'alcool de betteraves, l'alcool de cidre, l'alcool de vins, qui réclament autant de monographies distinctes. On parlera du Capital et du Travail; et, tout naturellement, ces deux abstractions personnifiées entreront dans un conflit insoluble. Tout l'ouvrage de M. du Maroussem tend à expliquer *théoriquement et pratiquement*, par des exemples, comment une question économique devient concrète.

L'enquête monographique de M. du Maroussem ne renie pas ses origines, elle se réclame de l'illustre inventeur de la mono-

1. A une époque troublée qui semble durer encore, M. Cl.-Ch. Charaux a voulu rassurer les âmes en leur rappelant *le Caractère national et le génie de la France*. Cette conférence, plusieurs fois donnée, paraît en brochure. (Paris, Pedone, 1900. In-12, pp. 66.)

2. *Les Enquêtes; pratique et théorie*, par Pierre du Maroussem. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 328. Prix : 6 francs.

graphie, Fr. Le Play. Mais, entre le procédé de 1855 et celui de 1899, il y a de profondes différences. Fr. Le Play, M. du Maroussem et tous les économistes qui procèdent par la méthode expérimentale, ont à résoudre ce difficile problème : le passage du cas particulier qu'ils ont étudié dans les détails, à toute la catégorie, à toute la classe. Dans son ouvrage sur les *Ouvriers de l'Orient*, Le Play a bien résolu le problème, ou, plus exactement, il n'a pas eu besoin de le résoudre. Surtout à cette époque (1855), les steppes de l'Oural, les steppes d'Orenbourg, les montagnes bulgares, les plaines hongroises, les pâturages du Haouran, présentent le spectacle de l'immobilité et de l'homogénéité sociales. Qui connaît la situation économique d'une famille, connaît l'état économique de toute la région. Il en va tout autrement dans une ville comme Paris, où un seul quartier, le « Marais », par exemple, offre le tableau de l'hétérogénéité économique et de la division du travail poussées à l'extrême. Ici se présente, dans toute sa complexité et toute son importance, le problème du choix de l'échantillon. Comment trouver la partie qui donnera la plus exacte notion du tout? Le Play choisit « la famille prospère ». Mais sa méthode a deux inconvénients. Elle n'indique pas assez nettement le moyen de déterminer les zones homogènes, celles qui sont composées de familles analogues. De plus, « la famille prospère » est un bon exemple, mais non un type moyen, un échantillon. Aussi, le coup de sonde à travers les couches sociales est-il souvent donné au hasard. M. du Maroussem modifie et corrige la « monographie de famille » de la manière suivante : 1° Il établit une série rationnelle entre les unités de même espèce, qu'il s'agit d'étudier; 2° il en détache, non plus un échantillon, mais trois ; 3° ce sont les deux termes extrêmes de la série, plus un terme intermédiaire. S'il s'agit de la France, les deux groupes extrêmes que M. du Maroussem s'efforcera de mettre en lumière, seront la cité moderne, Paris, vers lequel évolue la France (p. 19-118), et la région rurale (p. 119-199). Chaque groupe, du reste, est représenté par plusieurs monographies ou plans de monographie.

Comment parvient-on à se procurer les matériaux d'une monographie? Grande question. M. du Maroussem nous indique tout un programme de préparation éloignée, et tout un plan d'opérations. Il faut de la stratégie et de la tactique pour entrer en rela-

tions avec les personnes qui peuvent donner d'utiles renseignements, pour mener l'enquête rapidement et fructueusement, pour ne pas se heurter à la timidité ou à la défiance, pour ne pas avoir l'air d'un « huissier ». Mais on ne saurait tout prévoir et tout réduire en préceptes; le métier d'enquêteur demande des qualités innées. Nous pensons que l'ouvrage de M. du Maroussem enseigne à ce sujet tout ce qui peut s'enseigner [1].

Xavier MOISANT, S. J.

1. Le P. Th. Meyer, S. J., a donné récemment le second volume des *Institutiones juris naturalis*. Pars II, *jus naturale speciale*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1900. In-8, pp. xxvi-852. Prix : 9 marks (11 fr. 25). Ce volume, attendu depuis longtemps, — le premier date de 1885, — est en tous points digne de son devancier.

« UN SIÈCLE DE L'ÉGLISE DE FRANCE »

PAR

MONSEIGNEUR BAUNARD [1]

A toutes les gloires de l'Église de France au dix-neuvième siècle, gloires de la pensée et gloires de l'action, gloires de la chaire et gloires de la presse, gloires de la lutte et du martyre, de l'art et de la charité, je ne crains pas de dire qu'il ne manque plus aujourd'hui celle de sa propre histoire. Mgr Baunard, que ses grandes Vies des cardinaux Pie et Lavigerie, ses biographies d'hommes d'œuvres, de soldats chrétiens, de convertis illustres, de fondatrices, avaient initié mieux qu'aucun écrivain aux plus importantes parties d'un si vaste sujet, n'a pas craint d'aborder l'ensemble.

Si étendue que fût la tâche, il ne lui a pas été inégal.

C'était cependant un fier labeur, d'embrasser successivement des groupes de faits et d'idées aussi divers entre eux, d'en saisir la pensée dominante et maîtresse, puis non pas de la formuler, mais de la peindre, de l'incarner, de la faire revivre. Eh bien, tout cela, formules philosophiques, descriptions esthétiques, reconstitution des personnages et des époques, évocation de leur milieu, de leur influence, de leur activité ou de leurs souffrances, se rencontre, sans se heurter, dans ce livre superbe. Tantôt c'est la fresque à larges traits, dessinant sur le mur du temple les figures austères et souriantes de cette papauté tour à tour réparatrice avec Pie VII, militante avec Pie IX, constituante et conquérante avec Léon XIII ; tantôt c'est le poème aux divines harmonies, aux épisodes d'une suavité infinie ou d'une merveilleuse beauté, chantant le règne de Jésus-Christ qui rayonne sur le monde moderne par la dévotion au Sacré Cœur et le culte eucharistique, l'exaltation de Marie Immaculée, l'extension du dogme catholique, la propagande de l'apostolat, la floraison de

1. Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille, *Un siècle de l'Église de France* (1800-1900). Paris, Poussielgue, 1900. In-4 illustré.

la sainteté. Il est vraiment épique ce poème en prose, et par la variété de ses chants, et par la puissance de ses contrastes.

Mais la grandiose épopée est tout historique. Mgr Baunard, qui sait manier à la fois la plume du narrateur et celle du critique, les chiffres du statisticien et les calculs de l'économiste, s'est bien gardé de tomber dans le vague ou de s'égarer dans le lyrisme. Ce qu'il a accumulé de choses, de dates, de citations, est simplement admirable. Qu'on lise et aussi qu'on relise les chapitres consacrés soit à l'enseignement chrétien, soit à l'ordre sacerdotal et religieux, l'on y trouvera un trésor d'informations sur l'état de nos universités, de nos collèges, de nos écoles, le nombre des bâtiments, des enfants, des maîtres, des congrégations, des communautés.

De graves questions ont obsédé ce siècle tourmenté. Il a été partagé entre les vieilles erreurs du gallicanisme ou du jansénisme, puis, poussé contre l'Église par la conjuration du judaïsme, du protestantisme et de la franc-maçonnerie, ces trois têtes de l'anticléricalisme, — faut-il dire éternel ou contemporain ? — ballotté enfin au gré des systèmes rationalistes ou évolutionnistes, c'est le côté des ténèbres ; et de l'autre côté, du côté de la lumière, il s'est acheminé, par des voies providentielles, des préjugés gallicans à l'unité liturgique, à l'union intime avec Rome, à la doctrine de l'infaillibilité, à la soumission aux directions pontificales. Toutes ces étapes du mouvement religieux, toutes ces phases des problèmes les plus élevés et les plus complexes, passent sous les yeux des lecteurs, comme éclairées par d'éclatantes projections électriques, avec leur plein relief et leurs moindres détails.

Le pinceau lumineux, que dirige la main sûre et habile de l'auteur, se promène sur les figures déjà lointaines qui se dressèrent à l'aube du siècle : un Chateaubriand tenant son *Génie du Christianisme*, un Montalembert ouvrant l'école libre, un Lacordaire déployant dans la chaire de Notre-Dame le froc dominicain, un Ozanam fondant la Société de Saint-Vincent de Paul, après que la Congrégation du P. Delpuits eut donné à l'Église Laënnec et Cauchy. D'autres visages sont plus rapprochés de nous : Dupanloup, l'abbé de Broglie, Louis Veuillot, l'abbé le Prévost, Gratry, Mgr Freppel, Ravignan et Félix, dom Guéranger. Qui-

conque les a connus, les reconnaîtra. Au besoin leur portrait physique, heureusement reproduit en héliogravure Dujardin, aiderait à compléter leur physionomie morale.

A la suite de ces hommes supérieurs, chacun dans sa sphère, encore qu'aux rayons puissent se mêler des ombres, nous pénétrons dans les assemblées parlementaires et les salles d'œuvres, les cours de la Sorbonne et le cloître de Solesmes. Avec d'autres nous entrons dans les cathédrales restaurées, à la clarté des vitraux ravivés, au milieu des splendeurs et des fantaisies de l'art gothique retrouvé, au son des orgues accompagnant le plain-chant primitif, et nous ne pouvons nous empêcher de constater un retour au sens chrétien, dans le culte comme dans les doctrines, comme dans la vie privée et même sociale, sinon officielle.

Mais Mgr Baunard ne se fait aucune illusion sur la situation politique. Bien que sympathique aux progrès et à l'avènement de la démocratie, bien que trop sévère à notre gré envers les excès de pouvoir de Napoléon et les excès de faiblesse de la Restauration, il a déploré, en des pages douloureuses, la décadence de la France depuis 1870 : école neutre, divorce, loi militaire, projet de loi contre les associations religieuses. Ce qui ne l'empêche pas, et avec raison; d'espérer quand même du siècle nouveau. Assurément la lecture de son ouvrage, qui met en si bonne lumière, comme on le lit dans un bref de Léon XIII à l'auteur, « combien la religion catholique a excellemment mérité au dix-neuvième siècle de la nation française », est bien faite pour rendre courage.

Henri CHÉROT, S. J.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR

SERVIR A LA DÉFENSE DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

(*Suite*[1])

Liberté (La) d'enseignement et les projets de J. Ferry, par A. Duruy. Extrait de la *Revue des Deux Mondes*, 15 mai et 1er juin 1879. (*Paris, Quantin*, 1879.)

Liberté (La) d'enseignement. Les Jésuites et la cour de Rome, par le P. Ch. Daniel, S. J. (*Paris, Albanel*, 1866.)

Liberté (La) de l'enseignement, par H. de Lacombe. (*Paris, Perrin*, 1900.)

Liberté (La) de l'enseignement chrétien, par le R. P. E. Marquigny, S. J. (Voir *Études*, 1873, t. 29, p. 252.)

Liberté (La) de l'enseignement devant la Chambre, par M. de Margerie. (*Paris, Société Bibliographique*, 1880.)

Liberté (La) de l'enseignement devant l'histoire. Extrait de la *Revue de France*. (*Paris*, 13, *quai Voltaire, et chez Gervais*, 1879.)

Liberté (La) de l'enseignement devant le Sénat, par M. Lacombe. (*Paris, Sauton*, 41, *rue du Bac*, 1879.)

Liberté (La) de l'enseignement et les projets Ferry, par M. Laboulaye. (*Paris, Larose*, 1880.)

Liberté de l'enseignement et projets Ferry devant l'histoire, la justice et la raison. (*Paris*, 71, *rue des Saints-Pères*, 1879.)

Liberté (La) de l'enseignement et l'Université, par M. Beaussire. (*Paris, Hachette*, 1884.)

Liberté (La) de l'enseignement supérieur et la collation des grades, par le P. C. Clair, S. J. (Voir *Études*, 1870, t. 24, p. 456, 887.)

Liberté (La) des pères de famille et de l'enseignement devant le Conseil municipal de Paris, en novembre 1879. (*Paris, Librairie du Moniteur universel*, 1879.)

Libre (La) pensée, lettre à M. Monteil, par le P. J. de Bonniot, S. J. (Voir *Études*, 1880, t. 42, p. 102.)

* Loi (La) Camille Sée. (*Paris, Hetzel*, 1881.)

Loi (La) de malheur impie et tyrannique, par Ant. Lirac. (*Paris, Tardieu*, 1882.)

Loi (La) des suspects. Lettres adressées à M. Waldeck-Rousseau par le comte A. de Mun. (*Paris, Plon*, 1900.)

Loi (La) et les Jésuites, par H. de Riancey. (*Paris, Goupy*, 71, *rue de Rennes*.)

1. Voir *Études* du 20 février et 20 mars 1901.

Loi (La) sur l'enseignement supérieur, par le P. A. DECHEVRENS, S. J. (Voir *Études*, 1875, t. 33, p. 139.)

Loi (La) sur les Associations. Qu'est-ce qu'un religieux ? par le P. H. PRÉLOT, S. J. (Voir *Études*, t. 85, p. 721.)

Lois (Les) existantes. Conte indien, par O. B. (Voir *Études*, 1880, t. 42, p. 587.)

Lois sur l'enseignement. (*Paris, Delalain*, 1875.)

Loyola (A.) et Cie, par Lord ONE. Extrait des *Vivants et Morts*, portraits politiques. (*Paris, Ph. Reichel*, 1879.)

Lycées (Les) de filles en 1887, par F. GIBON, avec une lettre d'introduction de Mgr l'évêque d'Autun. Extrait du *Correspondant*. (*Paris, Gervais*, 1887.)

Manuel (Le) de Paul Bert, ses erreurs, ses falsifications historiques, suivi d'un examen de la morale laïque de M. J. Ferry, par Ch. BELLET. (*Tours, Cattier*, 1882.)

Manuels (Les) d'éducation civique et la condamnation de l'Index, par le P. J. BURNICHON, S. J. (*Marseille, Société anonyme de l'Imprimerie marseillaise*, 1883.)

Méconnus (Les). Ce que sont les Religieux, ce qu'ils font, à quoi ils servent, par le R. P. BELANGER, S. J. (*Paris, Lecoffre*, 1900.)

* Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône, par le comte DE MONTLOSIER. (*Paris, Moutardier et Cie, 4, rue Gît-le-Cœur*, 1826.)

Mémoire pour la défense des Congrégations religieuses, suivi de notices sur les Instituts visés par les Décrets du 29 mars. (*Paris, Poussielgue*, 1880.)

Mémoires remis à Napoléon III, par un de ses ministres des Cultes. (*Paris, Dumoulin*, 1879.)

Missionnaires (Nos) patriotes et savants, par A.-A. FAUVEL. (*Paris, Lecoffre*, 1900.)

* Monita secreta (Les). Instructions secrètes des Jésuites, par M. SAUVESTRE. (*Paris, Dentu*, 1863.)

M. l'abbé A. Crampon, chanoine, directeur de l'Ecole libre de la Providence et le Conseil académique de Douai, le 11 novembre 1880. (*Amiens, Imp. Lambert-Caron*, 1880.)

Morale (La) des Jésuites, par A. DE BADTS DE CUGNAC. (*Paris, Desclée*, 1879.)

Morale des Jésuites, adresse à Paul Bert, par un ancien élève de l'Université. (*Paris, Gervais*, 1879.)

Mot (Un) d'impartialité sur les Jésuites, par un jeune père de famille. (*Paris*, 15, *quai Malaquais*, 1845.)

Mot (Un) sur l'éducation. Les pères et les enfants au dix-neuvième siècle, par le P. J. NOURY, S. J. (Voir *Études*, 1869, t. 23, p. 35.)

Note à consulter au sujet du projet de loi sur l'enseignement dans ses rapports avec les intérêts matériels et moraux des départements, par le BARON DE MACKAU. (*Paris, Librairie générale*, 1879.)

Notes sur quelques propositions de lois relatives aux intérêts de l'Église. (*Paris, Goupy*, 1882.)

Notre haut enseignement ecclésiastique et les intérêts religieux au dix-neuvième siècle, par le P. J. FONTAINE, S. J. Extrait du *Clergé français*. (*Paris, Letouzey*, 1895.)

Nouveaux apôtres de l'ignorance, par FAYET. *Paris, Leclère*, 1877.)

Nouveaux (Les) projets de lois sur l'instruction publique, par Ch. JOURDAIN, membre de l'Institut. (*Paris, Levé*, 1882.)

Nouvelle lettre à Baul Bert, en réponse à son deuxième discours, par le R. P. Ch. CLAIR, S. J. (*Paris, Lecoffre*.)

Nouvelle réponse à une vieille accusation renouvelée contre l'école Sainte-Geneviève. (*Paris, Lecoffre*, 1899.)

Observations et vœux du Comité catholique de Clermont-Ferrand, à propos d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement supérieur. (*Clermont-Ferrand, Pestel*, 1873.)

Observations pratiques sur l'application en France du principe de l'instruction obligatoire. (*Paris, Chaix*, 1872.)

Observations sur le projet Brisson. (*Paris, Chaix*, 1880.)

Œuvre diocésaine des Écoles chrétiennes libres. Comptes rendus des réunions de 1880, 1883, 1884, 1885, par M. CHESNELONG, sénateur. (*Paris, 127, rue de Grenelle*.)

Œuvres du comte de Montalembert. Discours. Œuvres polémiques. (*Paris, Lecoffre*, 1860-1868.)

Œuvres et associations, leur existence et leur avenir, par le comte DE MADRÉ. (*Paris, Hachette*, 1873.)

Opinion (De l') de l'ancienne magistrature française sur la Société des Jésuites, par un ancien magistrat (M. CLAUZEL DE COUSSERGUES). *Paris, Poussielgue*, 1828.

Opportunité (De l') d'une loi d'association, par le P. H. PRÉLOT, S. J. (Voir *Etudes*, 1900, t. 82, p. 5, 309.)

Ordres (Les) religieux défendus par Mgr l'évêque de Rodez, par le P. F. DESJACQUES, S. J. (Voir *Études*, 1880, t. 42, p. 138.)

Où est l'ennemi ? (*Paris, Dentu*, 1879.)

Patriotisme (Le) des Jésuites, par A. DE BADTS DE CUGNAC (*Paris, Desclée*, 1879.)

Patriotisme des Jésuites et de leurs élèves. Les efféminés, par G. DELATTRE, avocat. (*Boulogne-sur-Mer, Delahodde*, 1879.)

Patriotisme (Le) des Jésuites et de leurs élèves. Un souvenir de Metz, par M. G. DELATTRE, avocat. (*Boulogne-sur-Mer, Delahodde*, 1879.)

Persécution (La) religieuse, par SAINT-GENEST (*Paris, Dentu*, 1879.)

Persécution (La) religieuse et la pacification. Réponse à la brochure « La Crise religieuse et la pacification ». (*Paris, Retaux*, 1880.)

Pétition (Une) au Sénat (pour l'expulsion des Jésuites), par le R.P. C. DANIEL, S. J. (Voir *Études*, 1869, t. 22, p. 788.)

Peut-on dissoudre les Congrégations religieuses non autorisées? (*Paris, Bonne Presse, Supplément au Pèlerin*, n° 170.)

Philosophie de l'Internationale par le P. V. DELAPORTE, S. J. (*Paris, Palmé*, 1872.)

Plaidoiries de MM. Choppin d'Arnonville, Hémar et Angot des Rotours pour les Dominicains, les Capucins, les Oblats et les Maristes. (*Paris, Chaix*, 1880.)

Poète (Un) réformateur de l'éducation. Laprade, par le P. Ch. CLAIR, S. J. (*Paris, Albanel.*)

Pour l'école laïque, par M. JACOB. (*Paris, Cornély*, 1899.)

Pourquoi ne pas se faire autoriser? par le R. P. MERCIER, O. P. (*Paris, Dentu*, 1880.)

Pouvoirs (Des) des Conseils académiques dans les affaires disciplinaires relatives aux établissements libres d'instruction secondaire. (*Paris*, 13, *quai Voltaire*, 1880.)

Première (La) aux radicaux, par un laïque. (*Paris, Normand.*)

Prétendues (Des) lois existantes contre les communautés religieuses, par P. BESSON. (*Paris, Leclère.*)

Prêtre et citoyen. Réponse à MM. de Freycinet, Goblet et *tutti quanti*, par l'abbé A. MEULEY. (*Paris, Gaume*, 1886.)

Principales raisons d'être des ordres religieux et injustes attaques, par Mgr l'évêque de Rodez. (*Paris, Gaume*, 1880.)

Procédés d'interrogation aux examens du Baccalauréat ès lettres devant la Faculté de Douai. (*Arras, Imp. de la Soc. du Pas-de-Calais*, 1880.)

Procédés d'un Ministre. Courte réponse à un discours officiel (*Paris, Lecoffre.*)

Procès (Le) de Saint-Sever. (*Pau, Imp. Vignancour*, 1891.)

Projet (Le) de loi Ferry devant les Conseils généraux (Session d'avril 1875), par le Baron DE MACKAU. (*Paris, Libr. génér.*, 1879.)

Projet de loi sur la liberté de l'enseignement, par le R. P. E. MARQUIGNY, S. J. (Voir *Études*, 1874, t. 30, p. 386; et *Paris, Lecoffre*, 1874.)

Projet (Le) de loi sur les Associations, devant la Constitution et le Concordat, par le P. J. BURNICHON, S. J. (Voir *Études*, 1892, t. 55, p. 398.)

Projets (Les) Ferry. (Extrait du *Figaro*, s. d.)

Projets (Les) de loi Ferry devant l'opinion publique. Chronique. (*Paris, Chaix*, 1879.)

Projets (Les) de loi sur les Associations religieuses : l'école libérale, l'école autoritaire ; par le P. H. PRÉLOT, S. J. (Voir *Études*, t. 82, p. 447 ; t. 83, p. 145, 312.)

Projets (Les) de loi de M. J. Ferry. Mémoire adressé à MM. de Larcy et Baragnon, sénateurs, par Mgr DE CABRIÈRES. (*Montpellier, Librairie catholique*, 1880.)

Propos (A) des lois d'association. Le Religieux-prêtre, par le P. H. PRÉLOT, S. J. (Voir *Études*, 1901, tome 86, p. 154, 338.)

Propos (A) d'un congrès récent sur le droit d'association, par le R. P. J. FORBES, S. J. (Voir *Études*, 1899, t. 80, p. 510.)

Proscrits (Les) du 30 juin 1880 à la Rue de Sèvres. Extrait du *Figaro*. (*Paris, Imp. Mersch.*)

Protectorat et Congrégations. (*Paris, 76, rue des Saints-Pères*, 1901.)

Que devons-nous à l'Église et à la Révolution en fait d'éducation publique? par le P. C. Clair, S. J. (*Le Mans, Leguicheux*, 1876.)

Question (La) de la liberté d'enseignement en 1899, par A. Rivet. (Voir *Revue de la Jeunesse catholique*, numéros 2 et 3, 1899. *Paris, 76, rue des Saints-Pères.*)

Questions de l'enseignement, par Mgr Landriot. (*Paris, Palmé*, 1872.)

Questions (Les) de l'enseignement secondaire sous la 3e République, par Em. Beaussire. (*Revue des Deux Mondes*, 1882.)

Que vont devenir les Facultés libres, par l'abbé d'Hulst. (*Paris, Poussielgue*, 1880.)

Rapport relatif à la loi de l'enseignement, par M. Spuller.

Rapport sur le rôle des facultés catholiques dans l'enseignement du droit, par M. Terrat. (*Assemblée du* 10 *mai* 1883 *du comité catholique.*)

Rapports sur la liberté de l'enseignement supérieur, par M. Baudon, (*Extr. de la séance du* 30 *mars* 1875 *des assembl. du Comité catholique.*)

Recours des Pères Jésuites à la cour d'appel de Nancy. Mémoire à l'appui. Juillet 1880. (*Nancy, Crépin-Leblond*, 1880.)

Recueil des lois et actes de l'Instruction publique (1879.)

Réforme (La) de l'enseignement secondaire (J. Simon), par le P. A. de Geyer, S. J. (Voir *Études*, 1874, t. 30, p. 823.)

Réforme (La) de l'enseignement secondaire, par A. Ribot, député. (*Paris, Colin*, 1899.)

Réforme (La) libérale de l'éducation scolaire, par G. Gory. (*Paris, Fontemoing*, 1900.)

Réformes (Des) dans l'enseignement secondaire, par E. Labbé. (*Paris, Durand*, 1865.)

Réformes (Les) de l'enseignement secondaire, par Fr. Godefroy. (*Paris, Gaume*, 1880.)

Republicains (Les) de la décadence, par Simon-le-Franc. (*Paris, Gervais*, 1879.)

République (La) ennemie du peuple. Conférence faite à Neuvic, le 24 avril 1881, par M. de Larmandie. (*Périgueux, Cassard*, 1881.)

Résistance (La) légale aux décrets du 29 mars, par M. de Bellomayre. (*Paris, Tardieu*, 1880.)

Rétablissement (Le) du monopole universitaire, par J. Auffray. (*Paris, Palmé*, 1883.)

Rétablissement (Le) du monopole universitaire. Étude sur le certificat d'aptitude pédagogique et les grades, par J. Auffray. (*Paris, Palmé*, 1880.)

Retour (Le) au monopole de l'État enseignant, par le P. F. Desjacques. (Voir *Études*, 1879, t. 40, p. 613.)

Révolution (La) maîtresse d'école, par le P. F. Rouvier, S. J. (Voir *Études*, 1879, t. 40, p. 862; t. 41, p. 69, 283, 698; et *Paris Lecoffre*, 1879.)

Scrupules (Les) de M. Paul Bert. M. Paul Bert en consultation chez le R. P. Gury, Jésuite, quatre séances. (*Arras, Laroche*, 1879.)

*Secrets (Les) des Jésuites. « Monita secreta. » (*Paris, Cornély*. 1901.)

Services rendus par les Jésuites aux Universités. (Voir *Études*, 1874, t. 31, p. 309.)

Si les Jésuites ont inventé le probabilisme. (*Paris, Lecoffre*, 1880.)

Société anonyme des Écoles secondaires libres. Statuts dressés par acte reçu par Mᵉ Georges Meignen, notaire à Paris, le 3 août 1880.) (*Paris, Soc. anon. des publications périodiques*, 13, *quai Voltaire*, 1880.)

Suis-je Français? Examen de conscience d'un Jésuite, par le R. P. G. Longhaye, S. J. (*Paris, Dentu*, 1879.)

Sus aux Jésuites! sus à la liberté! (*Paris, Palmé*, 1879.)

Sus aux Jésuites, sus à l'instruction en France! par M. de Lacoste. (*Paris, Palmé.*)

Sus aux Jésuites, sus à la Religion ! (*Paris, Palmé*, 1879.)

Syllabus (Le) Ferry. (*Lille*, 1879.)

Tactique (Une) parlementaire. Observations touchant le rapport de M. Barthélemy-Saint-Hilaire sur le projet de loi relatif au conseil supérieur. (*Paris, Lecoffre*, 1880.)

Tribunal des conflits. Plaidoirie de Mᵉ Bellaigue. (*Paris, Mersch*, 1880.)

Tribunal des conflits. Plaidoirie de Mᵉ Bonnet. (*Angers, Lachèse et Dolbeau*, 1880.)

Tribunal des conflits. Plaidoirie de Mᵉ Sabatier. (*Paris, Faivre*, 1880.)

Université (L') et les Jésuites. Deux procès en cours de parlement au XVIᵉ siècle, par Ed. Pontal. (*Paris, Baltenweck*, 1877.)

Valets, vous faites une triste besogne, par Vindex. (*Paris, Mersch*, 1880.)

Vérité (La) pratique sur l'Instruction gratuite et obligatoire ou la Liberté de la famille sous l'autorité de l'Église et son asservissement sous la tyrannie de l'État, par P. Fayet. (*Paris, Douniol*, 1872.)

Vérité (La) sur les Jésuites. (*Paris, 15, quai Malaquais.*)

Vérité (La) sur les Jésuites, par Boussu. (*Paris, Baltenweck*, 1879.)

Vérité (La) sur les « Monita secreta », par M. V. H. M. (*Paris, Douniol.*)

Vérité (La) sur l'instruction gratuite, par le P. F. Rouvier, S. J. (*Paris, Société bibliographique.*)

Vie (La) de collège chez les Jésuites, par F. Butel, avocat. (*Paris, Palmé*, 1882.)

Vieux mensonges! par Paul Féval. (*Paris, Palmé*, 1879.)

Voies (Des) de recours ouvertes aux expulsés. (*Paris, Levé*, 1880.)

Vraie (La) liberté, par le général de Cathelineau. (*Paris, Palmé*, 1882.)

Édouard CAPELLE, S. J.

REVUE DES LIVRES

ÉCRITURE SAINTE

Biblische Studien (V^e volume). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1900. — I. L. Fonck, S. J., *Streifzüge durch die biblische Flora* (« Excursions à travers la Flore biblique »), pp. viii-167. Prix : 4 marks. — II. J. Nikel, *Die Wiederherstellung des jüdischen Gemeinwesens nach dem babylonischen Exil* (« La Restauration de la Communauté juive après l'exil de Babylone »), pp. viii-228. Prix : 5,40 marks. — III. J. Göttsberger, *Barhebräus und seine Scholien zur heiligen Schrift* (« Barhebræus et ses scolies sur l'Écriture sainte »), pp. x-183. Prix : 4,40 marks.

Le cinquième volume des *Biblische Studien* contient, comme les précédents, de très remarquables travaux. Nous parlons ailleurs de la *Flore biblique* du R. P. Fonck.

Le second fascicule est consacré à la Restauration juive après le retour de l'exil. L'auteur, le Dr J. Nikel, de Breslau, connaît à fond ce difficile et intéressant sujet, et il possède l'art peu commun d'une exposition claire et méthodique. Il a su tirer bon parti des innombrables dissertations publiées dans ces dernières années sur le judaïsme et la vie d'Israël après la captivité. De vues bien originales et de résultats bien nouveaux, le lecteur ne doit pas s'attendre à en trouver beaucoup, dans un ouvrage qui vise surtout à faire connaître l'état présent de la question en résumant ou en discutant les travaux les plus récents. L'auteur prend résolument parti contre l'hypothèse de M. Van Hoonacker, qui place Esdras après Néhémie. Il faudra comparer la riposte que le savant professeur de Louvain publie dans la *Revue biblique* de janvier 1901 et qu'il se propose de continuer.

L'étude sur les scolies de Barhebræus s'adresse à un public plus spécial, sans être nécessairement spécialiste. Barhebræus, autrement dit Aboulfarage, la principale gloire de l'Église jacobite, fut un polygraphe extrêmement fécond qui aborda toutes les connaissances humaines, philosophie, théologie, histoire, médecine, philologie, liturgie, poésie, etc. Il était déjà très connu des orientalistes par sa chronique et ses ouvrages de grammaire; il l'était moins comme exégète. Ses scolies sont surtout intéressantes pour la critique textuelle de la Peschitto et des autres versions en usage dans les églises syriennes. C'est par des travaux consciencieux et approfondis, comme celui de M. Göttsberger, qu'on rendra possible une édition vraiment critique de la Bible syriaque. Joseph Brucker, S. J.

Des Apostels Paulus Brief an die Philipper übersetzt und erklärt (« L'Épître aux Philippiens de l'apôtre Paul traduite et commentée »), par K. J. Müller. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1899. In-8, pp. viii et 348. Prix : 7 marks.

L'exégèse catholique compte un bon ouvrage de plus. C'est un commentaire très inédit et très complet sur l'Épître aux Philippiens. L'auteur, M. le professeur K. J. Müller, connaît bien les opinions, nuancées à l'infini, des exégètes protestants contemporains; il les expose clairement et les réfute avec solidité.

Le destin des commentateurs est d'être jugés tout d'abord d'après quelques passages saillants du texte à expliquer. En général, M. Müller sortira avec honneur de cette épreuve. Il consacre une cinquantaine de pages au fameux texte Philip., ii, 5-11, qui renferme en abrégé toute la christologie de saint Paul. On est surpris de n'y pas trouver le nom de Vélasquez, dont l'opinion est si connue et si discutée.

Ferdinand Prat, S. J.

EXÉGÈSE ET ASCÉTISME

La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ et la Compassion de la très sainte Vierge Marie. Exégèse et ascétisme. — Choix de commentaires par le P. Paul-Joseph de Bussy, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lethielleux. In-8 carré de près de 600 pages, orné d'une gravure. Prix : 6 francs.

Nous regrettons de n'avoir pu rendre compte plus tôt de cet excellent volume. Mais aussi, n'est-ce pas de bon augure, pour un livre sur la Passion, d'être présenté au public le Vendredi saint?

Il y aurait beaucoup à louer dans le nouvel ouvrage du R. P. de Bussy. Il fera du bien longtemps, parce qu'il est puisé aux meilleures sources : Saint François de Sales, Bossuet, Bourdaloue, le P. Monsabré..., auront des lecteurs enthousiastes, tant qu'il y aura une France chrétienne. — Nous avons choisi quelques noms seulement, cueillis dans la très riche gerbe que l'auteur a déposée aux pieds du crucifix.

Le livre répond parfaitement aux promesses de son titre. Il nous donne l'exégèse la plus substantielle du texte, réuni en concordance, des quatre évangélistes, depuis la Cène jusqu'à la Résurrection. Le commentaire du discours après la Cène est particulièrement excellent. — Et quant à l'ascétisme, contentons-nous de signaler les chapitres d'une si forte et savoureuse doctrine, empruntés au *Livre des Élus* du P. Saint-Jure, et la Passion de Bourdaloue avec ses pages incomparables sur le silence de Jésus.

Mais impossible, dans les limites étroites d'un compte rendu, de faire l'inventaire complet de toutes les richesses que contient ce magnifique volume, véritable bibliothèque, ancienne et moderne, sur la Passion.

Lisez-en tous les jours une page : la Passion est de tous les temps, même du temps de Pâques, où l'Église aime plus que jamais à saluer la Croix, source des joies pascales : *O Crux, ave, spes unica, paschale quæ fers gaudium...!* Pendant le temps pascal, les plus joyeux mystères ne sont-ils pas célébrés par l'offrande du divin sacrifice où se renouvellent la mémoire et la réalité de la « très bienheureuse Passion, *tam beatissimæ Passionis* [1] » ?

Enfin, disons que ce livre s'adresse à toutes les catégories de lecteurs : les chrétiens vivant dans le monde, et les âmes consacrées à Dieu dans le cloître, y trouveront pareillement l'aliment de leur foi et de leur amour envers le Sauveur crucifié. Jean CHARRUAU, S. J.

QUESTIONS SOCIALES

La Crise sociale, par George FONSEGRIVE. Paris, Lecoffre, 1901. In-12, pp. xiv-498. Prix : 4 francs.

M. George FONSEGRIVE doit être un excellent professeur de philosophie. Sa pensée coule claire et limpide, d'un cours régulier et méthodique. Si elle ne ménage pas à l'esprit de fortes secousses ou d'émouvantes surprises, on sait toujours où elle vous conduit et on s'y laisse mener volontiers. Quelques-uns regretteront peut-être que le fleuve bienfaisant se change parfois trop en un canal aux rives rectilignes plantées de peupliers à perte de vue. On voudrait par instant un peu d'imprévu, ne fût-ce que dans un mot, une formule, une image. Mais le procédé didactique traite un peu en suspecte toute fantaisie.

Graves d'ailleurs entre tous à l'heure présente sont les problèmes que M. Fonsegrive aborde : La crise du libéralisme, le sens social, la division du travail social, l'ordonnance sociale, le fondement du droit d'association, l'idée républicaine, l'idée démocratique, etc.

Esprit ouvert, M. Fonsegrive n'a pas peur des idées et des choses nouvelles. Ame généreuse, il a confiance dans son temps ; il aime à voir dans tout ce qui y fermente le germe d'idées et de forces catholiques, au moins d'idées et de forces dont le catholicisme peut s'emparer facilement pour les rendre fécondes. Il s'impatienterait même plutôt des lenteurs de droite qu'il ne s'alarmerait des hardiesses de gauche. En tout cas, de quelque part qu'ils viennent, il s'efforce de dissiper les malentendus et les erreurs. Les catholiques ont manqué parfois de largeur de vue ; ils ont pu méconnaître les vraies nécessités de leur temps ; on le leur dit, tout en faisant remarquer — trop faiblement à notre sens — que la plupart des réformes étaient présentées par leurs adversaires comme des machines de guerre dirigées contre le catholicisme : par exemple la constitution d'une morale purement naturelle (p. 214-225), la neutralité de l'école et la distinction entre l'enseignement scientifique et l'enseignement moral et religieux (p. 227-243). Les progressistes ont gâté leurs réformes et excité une

1. Canon de la Messe.

juste défiance — il faut le leur dire hautement — par leur sotte passion antireligieuse.

Espérons avec M. Fonsegrive que, la poussière du combat venant à tomber, les esprits et les volontés se réconcilieront dans la seule poursuite du bien. Lucien Roure, S. J.

La Lutte des classes en France (1848-1850). Le XVIII brumaire de Louis Bonaparte, par Karl Marx, traduit de l'allemand par Léon Rémy. Paris, Schleicher frères, 1900. In-12, pp. v-362. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume, publié dans la Bibliothèque internationale des sciences sociologiques, n'est qu'un recueil de deux séries d'articles écrits par Karl Marx sous l'impression toute vive de la lutte, en 1850 et 1852. C'est l'histoire de la deuxième République française, racontée du haut de la tribune socialiste. La librairie du Vorwaert de Berlin éprouva, en 1895, le besoin de les reproduire, et l'éditeur qui les présenta au public, Fréd Engels, fit à K. Marx, un titre de gloire d'avoir jugé des événements si rapprochés comme la postérité... du collectivisme. Naturellement, il les juge d'après sa conception matérialiste, en partant de la situation économique de l'époque. Or, Engels observe fort justement que l'histoire contemporaine est fermée à l'appréciation matérialiste, par cette raison qu'elle n'est jamais en état de remonter aux causes économiques *dernières*, que la statistique n'a pu lui révéler. « Cela pourtant, dit-il, n'empêche personne d'écrire l'histoire contemporaine. »

Mon Dieu, non ; sans cette audace, il n'y aurait plus de presse quotidienne, et il paraît que ce serait un grand malheur. N'est-elle pas devenue, pour vous, comme pour moi, une habitude, j'allais dire un mal nécessaire ? Seulement, ni vous ni moi, n'avons la prétention d'exprimer sur les faits contemporains des opinions scientifiques ; nous les apprécions d'après les apparences, et, non moins que de la situation économique, nous faisons état de la situation morale et même religieuse. Au fond, K. Marx ne faisait peut-être guère autrement, et sa divination clairvoyante s'exerçait sur les données dont il était en possession pour résoudre les problèmes d'histoire. Sans doute, le jeu des intérêts économiques est pour une grande part dans la lutte des classes ; on savait déjà du temps de La Rochefoucauld que c'est l'intérêt qui gouverne le monde, et cette vérité n'était pas ignorée de la sagesse antique, pas même des vieux rapsodes de l'Inde. Il est vrai que K. Marx, par une habitude d'observer la rivalité des classes, sait mieux qu'un autre distinguer les intérêts opposés. Il a souvent sur ce point des vues d'une vérité saisissante, par exemple, quand il montre l'opposition irréductible entre légitimistes et orléanistes, qui assurait sous ses yeux, comme elle l'a fait depuis, l'existence de la République. Lorsque Thiers disait, en 1848 comme en 1873, que « les royalistes étaient les vrais soutiens de la république constitutionnelle », il ne faisait que traduire l'idée

de K. Marx. Elle est exprimée, à plusieurs reprises (Voir p. 91, 170, 236, 308), d'une façon bien vivante : « La monarchie blanche et la monarchie bleue devaient se neutraliser dans la république tricolore. » Lisez aussi ce qu'il dit de l'impôt des 45 centimes et de la revanche des paysans, qui fit le 10 décembre et restaura la dynastie des Bonaparte. Je le trouve moins heureux, parce que moins vrai, quand il pousse jusqu'à la caricature certains portraits, comme celui d'Odilon Barrot, ou quand il écrit de Louis-Philippe : « Robert Macaire était sur le trône. » Il a les excès, et aussi les mots à l'emporte-pièce d'un journaliste de génie ; mais ce n'est après tout qu'un journaliste, dont le style positif et tranchant s'illumine parfois des couleurs bibliques : « *Saül* Cavaignac abattit un million de voix; mais *David* Napoléon en abattit six millions. » Si la Montagne annonce à son de trompe, en juin 1849, la victoire de la démocratie, il dit : « Les démocrates croient aux trompettes dont les *coups* (est-ce une faute de la traduction pourtant très nette ?) faisaient tomber les murs de Jéricho. »

Ce style a bien son charme ; mais il révèle une pensée plus idéaliste qu'elle ne croit l'être. Non, les intérêts matériels ne sont pas les seuls qui comptent dans le monde; la question sociale est, même pour les socialistes, une question morale ou religieuse. Le socialisme n'est-il pas la religion de ceux qui n'en ont plus ? N'est-ce pas une aspiration au bonheur par les intérêts matériels vus à l'état mystique ? Si K. Marx voyait ce que nous voyons, il en serait peut-être aujourd'hui persuadé. Lui qui accuse les monarchistes d'avoir fait un pacte avec les « loups-cerviers » de la finance, que dirait-il à présent de son parti ? Il est évident, à voir ses actes, que le socialisme ne vit que de haines religieuses, qu'il a, par conséquent, sa religion ou plutôt son irréligion ; à moins que sa foi ne soit qu'une forme de ses appétits, et que la conscience ne lui paraisse une denrée supérieure qui se vendrait au poids de l'or.

A. BOUÉ.

Problèmes politiques du temps présent, par Émile FAGUET. **Paris, A. Colin, 1901. In-8 ; pp. XIX-331.**

« Par l'effet tout naturel de causes qu'il serait bien inutile d'énumérer, tant elles sont évidentes, la plupart des hommes de lettres considérables qui ne s'étaient depuis vingt ans occupés que de littérature, se sont, depuis quelques années, préoccupés avec inquiétude, avec ardeur et même avec passion, de questions politiques. C'est M. Jules Lemaître, c'est M. Anatole France, c'est M. Coppée, c'est M. Brunetière; je ne nomme que les plus grands. » C'est M. Émile FAGUET qui parle ainsi ; sa modestie ne lui permet pas de mettre son nom à la suite de ceux qu'il vient d'écrire ; mais qu'il doive y prendre place, ce livre même en est la preuve.

Ces problèmes politiques sont au nombre de cinq : Notre régime parlementaire, dont il dit l'incohérence et les abus et dont il propose la refonte ; l'armée et la démocratie, qui ont tant de mal à vivre ensemble ;

le socialisme dans la Révolution française; la liberté de l'enseignement, et, enfin, les rapports de l'Église et de l'État. M. Émile Faguet est un esprit très personnel, qui ne craint pas de pousser ses idées à fond, sans même s'arrêter toujours à ce point où l'originalité frise le paradoxe. J'ai cru qu'il argumentait *ab absurdo* quand il affirmait que l'État, par le fait même qu'il a la force, a aussi tous les droits; mais non, c'est bien, paraît-il, son opinion. Ainsi, non seulement la force prime le droit, selon la formule brutale de Bismarck, mais il n'y a pas de droit contre la force; ce qui revient à dire qu'il n'y a pas d'autre droit que celui de la force. Peut-être bien est-on obligé d'en venir là, quand on met Dieu hors de ce monde. Dieu est le ciment qui relie les matériaux de l'édifice social : *Rerum Deus tenax vigor*. Supprimez Dieu, la maison croule et nous écrase. Joseph Burnichon, S. J.

SCIENCES PHYSIQUES

Leçons d'électrotechnique générale professées à l'École supérieure d'électricité, par P. Janet. Paris, Gauthier-Villars, 1900. In-8, pp. IX-614.

M. P. Janet, actuellement directeur de l'École supérieure d'électricité, a publié, il y a quelques années, sous le titre de *Premiers principes d'électricité industrielle*, des leçons faites alors à la Faculté des sciences de Grenoble, ouvrage auquel la faveur du public a procuré plusieurs éditions; c'est dans le même esprit éminemment pratique que sont conçues les *Leçons* professées ces dernières années à l'École supérieure d'électricité (et qui ont été publiées récemment). Cet ouvrage est également éloigné, je ne dirai pas de deux excès, mais de deux extrêmes. L'auteur ne s'attarde pas à décrire en détail les types divers des machines dont la connaissance forme le but dernier de l'ingénieur; il laisse à d'autres le soin de faire connaître ce côté immédiatement pratique des choses. Par ailleurs, l'auteur ne perd jamais de vue la réalité pour s'enfoncer dans le domaine de la théorie pure, les emprunts faits aux mathématiques sont réduits au minimum et des notions très simples de calcul infinitésimal suffisent à le suivre; il ne faut point non plus chercher ici des aperçus sur la nature intime des phénomènes électriques. C'est aux propriétés essentielles des machines, aux conditions générales de leur fonctionnement, à ce que M. P. Janet appelle leur *physiologie*, qu'il s'attache, afin que l'élève, ici le lecteur, entre en possession de la trame fondamentale des idées qu'il devra, dans chaque cas particulier et suivant le type industriel considéré, garnir et compléter par des détails spéciaux. Ce caractère de généralité, non moins que la méthode et la clarté rendront cet ouvrage utile à un grand nombre de lecteurs, de professeurs en particulier, désireux de connaître les principes de la science des machines électriques dont les applications vont sans cesse croissant. Joseph de Joannis, S. J.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THÉOLOGIE

A. VERMEERSCH, S. J. — **Quæstiones de Justitia ad usum hodiernum scholastice disputatæ.** Paris, Lethielleux. In-12, 1901. pp. 661.

La plupart des questions économiques ou sociales dont le vingtième siècle a hérité de son prédécesseur, ressortissent à la vertu de justice entendue dans la plus large acception. A tous ceux qui veulent en cette matière acquérir des connaissances à la fois solides et pratiques, le traité du P. VERMEERSCH rendra le plus grand service. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir rompu avec le genre simpliste du manuel, d'être sorti des broussailles épineuses de la casuistique pour nous donner une étude scientifique, un travail de première main, une œuvre vraiment originale. Traiter en détail les innombrables controverses agitées dans les volumineux traités *de Jure et Justitia* eût été une entreprise d'une utilité contestable et en tout cas fatigante pour le lecteur. Aussi bien le P. Vermeersch a fait un choix, et il s'est arrêté aux questions les plus importantes et les plus actuelles. Qu'on en juge par les titres des chapitres : De la vertu de justice, de la justice légale et distributive, du droit de suffrage et de l'impôt, des privilèges du possesseur, des contrats en général, du juste prix, du prêt à intérêt et de l'usure, du louage de services, de l'équité et de la reconnaissance.

Parfois on reproche aux théologiens de planer dans les hautes régions de la métaphysique et d'ignorer profondément les conditions sociales ou économiques de leur temps ; pareil reproche n'atteint pas le professeur de Louvain, docteur en droit et en sciences politiques. A lire son livre, on s'aperçoit bien vite qu'il est aussi familiarisé avec les œuvres de saint Thomas, Suarez, Lessius, Lugo qu'avec les travaux d'Adam Smith, Leroy-Beaulieu, Roscher et Schmoller.

Franchement dogmatique, le traité *de Justitia* n'en fait pas moins une large part à la critique. Les controverses anciennes et modernes sont discutées avec impartialité, et une bibliographie mise au point permet de contrôler les citations et les chiffres. Donnons une mention spéciale à la théorie très lumineuse de l'impôt et à la discussion approfondie du juste salaire individuel et familial. C'est avec plaisir que les professeurs de théologie morale reconnaîtront dans le livre du P. Vermeersch la facture des grands ancêtres : Lugo et Lessius.

P. S. SCHIFFINI. — **Tractatus de gratia divina.** Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901. In-8, pp. 704.

Dans ce traité de théologie on retrouve les qualités maîtresses des œuvres philosophiques précédemment publiées par le savant professeur : la clarté de l'exposition, la profondeur des aperçus, la finesse de la dialectique, l'ordonnance impeccable des matières. Il semble même que le style, sans sortir du moule scolastique, ait gagné en limpidité. Les controverses épineuses, les théories obscures ou compli-

quées, les opinions d'école, tout est mis au point et dans une belle lumière.

Une étude générale de l'ordre surnaturel ouvre le traité, et ainsi le champ de la grâce se trouve délimité avec précision. Viennent ensuite les dissertations sur la nécessité, la nature, l'efficacité, la répartition de la grâce, et enfin sur le mérite des bonnes œuvres. Cet ensemble de thèses forme en toute vérité un traité classique.

Les controverses anciennes et toujours renouvelées de la grâce efficace sont exposées avec ampleur, et l'auteur répond avec autant de netteté que d'impartialité aux multiples objections de ses adversaires. Y a-t-il entre la théorie de l'efficacité de la grâce présentée par Molina et le système proposé par Suarez sous le nom de congruisme une opposition irréductible ? Faut-il, comme l'écrivait naguère de sa plume d'or le regretté P. de Régnon, revenir franchement au molinisme pur, délaissé par la plupart des molinistes contemporains ? La pensée moliniste au contraire ne s'est-elle pas conservée intacte dans ses traits essentiels, parmi les théologiens de la Compagnie de Jésus ? A ces questions du plus haut intérêt, le P. Schiffini répond en quelques lignes (n° 268). Peut-être regrettera-t-on qu'un plus long développement ne leur ait pas été consacré.

Parlant du mérite des bonnes œuvres, l'auteur pose en thèse, que tout acte moralement bon produit par le chrétien en état de grâce est susceptible de mérite théologique. Que cette opinion présente des difficultés sérieuses, le Revérend Père en convient loyalement ; aussi ne la défend-il que comme *sententia probabilis*. A cette modestie ne reconnaissez-vous pas le théologien de marque.

Ch. Antoine, S. J.

PHILOSOPHIE

François-Xavier Schouppe, S.J. — **Le Plan divin de l'Univers**. *Aspect philosophique du monde et de son histoire. Entretiens entre un savant naturaliste et un théologien.* Bruxelles, O. Schepens, 1900. In-12, pp. xxiv-200.

Réfuter les objections soulevées contre la foi chrétienne, est faire œuvre excellente. Exposer, dans sa synthèse lumineuse, la doctrine révélée, n'est pas chose moins utile et moins nécessaire. Bien des difficultés tombent devant cette seule vue de l'ensemble. Ici surtout, exposer, c'est par avance réfuter.

Après une douzaine d'autres ouvrages de théologie hautement appréciés et souvent réédités, le Rév. P. Schouppe, aujourd'hui professeur de sciences sacrées dans la mission du Bengale occidental, nous offre le *Plan divin de l'univers*. D'un heureux groupement des vérités révélées, la théologie la plus exacte a su faire jaillir une forte et saisissante lumière. Et la forme du dialogue, adoptée par le R. P. Schouppe, si elle peut paraître à plusieurs un peu démodée, donne à son exposé quelque chose de plus pénétrant et de plus intime. En ouvrant le livre, on croyait ne trouver qu'un théologien : on trouve aussi un homme, un des hommes qui, sans doute, auraient peuplé la terre dans cet état d'une humanité innocente que le Révérend Père décrit avec une si heureuse poésie.

Lucien Roure, S. J.

PRÉDICATION

J. Brugerette (abbé), professeur licencié d'histoire et de philosophie. — **Lettres à un jeune prédicateur. Comment faut-il prêcher.** Lyon, Nouvellet, 1901. In-16, pp. 354. Prix : 3 fr. 50.

S'emparant d'une pensée de La

Bruyère, et divisant son sujet en trois points, comme un discours classique du dix-septième siècle, M. l'abbé Brugerette donne au jeune clergé des conseils sur la prédication. Avec l'auteur des *Caractères*, il pense qu'il faut prêcher *simplement, fortement, chrétiennement*. Son ouvrage est donc une sorte de guide à l'usage des prêtres appelés à prendre la parole devant les auditoires de paroisse et les milieux populaires.

Beaucoup de remarques fines émaillent cette consultation très pratique, demandée à l'ancien professeur de Courpière par ses anciens élèves. L'auteur, qui a de la lecture et de l'érudition historique, cite fort à propos nombre d'écrivains d'autrefois, sans oublier les ouvrages les plus récents, tels que celui du P. Monsabré et même les conférences de M. Brunetière [1].

Henri Chérot, S. J.

ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

R. P. Dom. Besse, de l'abbaye de Ligugé. — **Les Études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon.** Paris, Bloud et Barral, 1900. 1 vol. in-18 jésus. Prix : 1 fr. 50.

Ce petit volume de cent quatre-vingt-dix pages, plein d'idées et de choses, rendra les plus grands services aux prêtres désireux de continuer, à leur sortie du séminaire, les études d'Écriture sainte, de théologie, d'histoire et de droit canon qui sont le fondement de la science ecclésiastique. Dom Besse n'a pas jugé à propos de rééditer Mabillon, mais il en a gardé la méthode, tout en le condensant et le revêtant d'une forme plus actuelle. C'est une excellente réponse aux conseils de Léon XIII dans sa récente lettre au clergé français, et un guide sûr et pratique dans ces études tant recommandées par le Souverain Pontife. L'auteur appuie, avec raison, sur l'importance, pour le prêtre, de posséder, avant tout, la science, qui est, à proprement parler, la sienne, c'est-à-dire la science ecclésiastique. Voilà pourquoi nous ne trouvons dans ce manuel aucune des règles qui concernent l'étude des sciences purement profanes. Néanmoins, les principes qui y sont exposés sur la critique, l'étude des manuscrits, des inscriptions, des médailles, sur la manière de prendre des notes ou de composer des livres, ont une portée générale et peuvent s'appliquer à toutes les sciences sans exception. Du reste, par son côté même plus ecclésiastique, l'œuvre de Dom Besse sera d'une grande utilité aux laïques désireux de mieux connaître l'objet de leur foi et l'histoire de l'Église. Deux appendices présentent, l'un une série de problèmes historico-théologiques et l'autre une bibliographie des sciences ecclésiastiques. Pour le premier, l'auteur a fait un choix dans la liste, dressée par Mabillon, de ces difficultés dont la solution doit stimuler le zèle du prêtre pour l'étude. Dans le second, il nous donne les moyens de travail, c'est-à-dire un catalogue d'ouvrages, anciens et modernes, dont l'ensemble formerait une excellente bibliothèque sacerdotale. On ne saurait trop recommander ce manuel de travail à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'Eglise et la défense des droits de la foi.

Hippolyte Martin, S. J.

1. Nous regrettons seulement que dans le *Catalogue de livres à l'usage d'un prédicateur*, les titres et noms propres n'aient pas été mieux corrigés, à l'impression. On ne lirait pas la *Phylosophie du Credo* (p. 310), *Samouillen* pour *Samouillan* (p. 316), *de Semedt* pour *de Smedt* (p. 318), *Salambier* pour *Salembier* (p. 323), *Dommeucch* pour *Domenech* (p. 328), *de Perraud* pour le cardinal *Perraud* (p. 331), Wilfrid *Word* pour *Ward* (p. 332).

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 11. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, discussion de l'article 13 de la loi sur les associations. M. l'abbé Gayraud réfute les objections de M. Zévaès, et établit que la Chambre n'a ni motifs, ni droit, ni pouvoir de détruire les congrégations.

— A **Washington**, notification du refus de l'Angleterre d'accepter les amendements du Sénat à la convention Hay-Pauncefote.

12. — A **Paris**, la Chambre des députés repousse, par 502 voix contre 33, l'amendement de M. Zévaès, tendant à supprimer les congrégations.

— A **Munich**, 80e anniversaire de la naissance du prince régent Luitpold.

— Du **Sud-Oranais**, le général Servière télégraphie la nouvelle d'un autre vif engagement qui a eu lieu le 2 mars à l'oasis de Charrouin (Touat). Nos troupes ont infligé une sanglante défaite aux Berabers, non sans perdre elles-mêmes vingt-cinq hommes, outre une quarantaine de blessés. Les chefs de Charrouin ont fait leur soumission.

14. — A **Paris**, la Chambre des députés repousse l'amendement de M. Piou, ainsi conçu : « Les congrégations religieuses seront soumises au droit commun. »

Un amendement de M. d'Iriart d'Etchepare, demandant que les congrégations puissent être autorisées par simple décret rendu en Conseil d'État, est repoussé par 281 voix contre 258, après une longue et orageuse discussion où M. Trouillot menace de donner sa démission de rapporteur.

15. — A **Montceau-les-Mines**, au sortir d'un meeting mouvementé, où est votée la continuation de la grève, manifestation dans la rue en faveur de la révolution sociale. Les ouvriers membres du syndicat « jaune », qui sont pour la liberté du travail, reçoivent des subsides obtenus par souscription parmi les partisans de l'ordre.

— En **Allemagne**, M. de Bülow déclare devant le Reichstag que l'intégrité de la Chine est garantie par l'accord anglo-allemand; mais que la Mandchourie n'est pas comprise dans le traité. Il affirme le maintien de la Triple alliance et l'accord de vues avec la République française.

— Au **Chili**, démission, après une durée de trois jours, du ministère libéral Anumategui Rivera.

17. — A **Rome**, l'*Osservatore romano*, publie une lettre de S. S. Léon XIII à S. Ém. le cardinal Vaughan. Le Souverain Pontife y renouvelle la condamnation du « catholicisme libéral » et du rationalisme.

— A **Lyon**, M. Jules Lemaître, président de la *Patrie française*, étant venu pour prononcer un discours, est poursuivi de manifestations hostiles. Un professeur de droit, M. Appleton, conseiller municipal, qui s'est signalé à la tête des antinationalistes, subit, le lendemain, les protestations de ses élèves et doit interrompre son cours.

18. — A **Paris**, la Chambre des députés vote le premier paragraphe de l'article 13 : « Aucune congrégation ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui détermine les conditions de son fonctionnement. »

— A **Marseille**, la grève se généralise et devient plus tumultueuse.

— A **Saint-Pétersbourg**, désordres graves. Énergique intervention de l'armée et de la police. Environ sept cents arrestations.

19. — A **Paris**, la Chambre des députés repousse à une faible majorité les amendements de MM. Berry, Beauregard, Dansette et Bertrand, qui essaient de diminuer la partie des mesures prises contre les congrégations ; vote pour demain une séance supplémentaire, mais refuse de siéger deux fois par jour comme l'a demandé M. Jules-Louis Breton, député socialiste du Cher. M. Prache commence à la tribune un réquisitoire contre la franc-maçonnerie.

20. — A **Paris**, M. Loubet, président de la République, reçoit la mission anglaise chargée, sous la conduite de lord Carrington, de lui notifier l'avènement d'Édouard VII.

— M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, répond par un refus à une demande d'entrevue, formulée en termes insolents par M. Flaissières, maire de Marseille.

— Au Palais-Bourbon, M. Prache continue son discours contre la franc-maçonnerie ; après quoi il retire l'amendement par lequel il demandait l'obligation pour les sectes maçonniques de se faire autoriser. M. Viviani reprenant l'amendement à son compte, la droite et une grande partie du centre s'abstiennent de prendre part au vote, et l'amendement est repoussé par 319 voix contre 3.

La Chambre commence ensuite la discussion de l'article 14 qui refuse aux congrégations non autorisées le droit d'enseigner. M. Aynard défend la liberté d'enseignement, que M. Massé attaque.

— A **Marseille**, les femmes interviennent dans la grève, et prennent la tête d'une nombreuse manifestation. Un coup de feu parti de la foule devient le signal d'une collision au cours de laquelle plusieurs agents de police ou gendarmes sont blessés.

— A **Montceau-les-Mines**, réunions révolutionnaires et violences des « rouges » grévistes contre les « jaunes » qui voudraient reprendre le travail.

— A **Saint-Pétersbourg**, **Moscou** et **Kharkow**, troubles universitaires. Fermeture des écoles supérieures. Il y a soixante-dix blessés et seize cent trente arrestations.

21. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, discours de M. le comte Albert de Mun en faveur de la liberté d'enseignement.

— A **Marseille**, la grève s'étend aux employés des tramways. La situation générale devient plus critique. Nouvelles attaques contre les gardiens de l'ordre.

— A **Montceau-les-Mines**, M. Merzet, président du syndicat rouge, réclame de M. Deschanel, président de la Chambre, le droit de présenter à la tribune du Palais-Bourbon les réclamations des grévistes. M. Deschanel s'y oppose au nom de la Constitution.

22. — A **Londres**, le **Livre bleu** relatant les négociations entre lord Kitchener et le général boer Louis Botha est publié. Il comprend onze documents, et confirme une entrevue entre Botha et Kitchener, à la date du 28 février. Les conditions offertes par le gouvernement anglais, et qui ne comprenaient pas l'indépendance des deux républiques, ont paru insuffisantes aux Boers, qui continuent la lutte.

— A **Marseille**, des troupes mandées de plusieurs villes du Midi et du Sud-Est viennent renforcer la garnison.

23. — En **Portugal**, le roi décrète la dissolution de plusieurs congrégations, notamment de l'ordre de la Visitation.

24. — Dans toute la **France**, recensement de la population.

— En **Angleterre**, la Chambre des communes étudie un projet de réorganisation de l'armée anglaise.

La Commission de la marine ordonne la construction de cinq sous-marins du type du *Holland*.

— En **Espagne** et en **Portugal**, le mouvement anticatholique s'est accentué pendant cette dernière quinzaine.

En Espagne, l'accès des écoles primaires a été interdit aux Jésuites, qui allaient y enseigner le catéchisme.

En Portugal, le gouvernement a, sous la pression des francs-maçons, renouvelé d'anciennes mesures de persécution contre les religieux.

— Dans l'**Afrique du Sud**, le général French annonce quelques avantages remportés sur les commandos.

D'autre part, les Boers ont encore fait sauter et pillé plusieurs trains, coupé les lignes de chemin de fer et les communications télégraphiques des Anglais.

— En **Chine**, à Tien-tsin, un grave conflit s'est élevé entre Russes et Anglais, à propos de la possession d'un terrain.

Paris, le 25 mars 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Édouard CAPELLE, S. J.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

MATÉRIALISATIONS D'ESPRITS

PHOTOGRAPHIES SPIRITES[1]

Aux adversaires, aux sceptiques, les spirites opposent une réponse triomphante : non seulement les Esprits, c'est-à-dire les âmes désincarnées, se mettent en relation familière avec les vivants, mais ils leur apparaissent sous des formes sensibles; ils se laissent même photographier.

Ceci est grave. Comment douter de l'existence d'Esprits qui ont l'obligeance, pour convaincre les réfractaires, de se montrer à notre appel, au moins à l'appel du bon médium, et de laisser, en souvenir de leur passage parmi nous, leur image sur une plaque photographique?

I

Il n'est guère d'époques dans l'histoire où l'on n'ait signalé des apparitions plus ou moins étranges. Les premières apparitions spirites, obtenues à l'aide d'un médium, qui ont fait quelque bruit en ce siècle, remontent à l'année 1871. C'est en cette année qu'une servante irlandaise, nommée Andrews, commença à opérer chez son maître, M. Keeler, à Moravia, dans l'État de New-York[2]. L'obscurité étant faite, on entendait par la chambre des voix, le piano résonnait sous un contact invisible, les assistants étaient touchés par des mains mystérieuses, des étoiles lumineuses se promenaient dans l'air. A la demande de l'Esprit, on allumait la lampe; le médium allait se placer derrière un rideau, et à l'ouverture de celui-ci, des Esprits se montraient, éclairés par la lumière de la lampe.

1. Voir *Études* du 5 février 1901.

2. *Spiritisme moderne. Katie King, Histoire de ses apparitions*, par un adepte. Préface de Gabriel Delanne. Paris, Leymarie, 1899, p. 17-31. — Les chapitres de ce livre ont paru dans la *Revue spirite* de 1897, sous la signature de B. de Laversay.

En Angleterre, quelques médiums obtinrent les mêmes phénomènes dans des séances obscures : des Esprits apparurent, une boule lumineuse à la main. A cette même époque, c'est-à-dire vers la fin de 1871, quelques expériences eurent lieu à Londres en présence de miss Florence Éliza Cook, alors âgée de quinze ans. Une table lui assura qu'elle était médium. Un Esprit se mit en communication avec elle : l'Esprit appartenait à Annie Morgan, qui s'était désincarnée à l'âge de vingt-trois ans et avait vécu de la fin du règne de Charles Ier au commencement du règne de Charles II; il avait adopté le nom de Katie King. Enfin, le 22 avril 1872, l'Esprit se matérialisa partiellement pour la première fois. « Katie King, raconte miss Cook elle-même dans une lettre adressée à M. Harrisson, avait promis de s'essayer à quelques phénomènes, si nous consentions à faire un cabinet noir à l'aide de rideaux. Elle demanda de plus une bouteille d'huile phosphorescente, afin d'éclairer sa figure. Katie, en effet, se montra à l'ouverture du rideau. Ses lèvres s'agitèrent. Elle parla même. Tous ceux qui étaient là, ma mère, ma tante, les enfants et la bonne, purent voir le mouvement de ses lèvres. Le haut du corps était seul formé, le reste apparaissait comme un nuage, vaguement lumineux. L'Esprit Katie apporta des feuilles fraîches de lierre ; il n'y en avait pas de pareilles dans le jardin. Puis on vit sortir du rideau un bras et une main, tenant la bouteille lumineuse. Une figure se montra enveloppée de draperies blanches. »

Dans une autre séance, rapporte M. Harrisson, la figure de Katie apparut, la tête enveloppée d'étoffes blanches, « pour empêcher, disait-elle, le fluide de se disperser trop vite ». On remarqua que les yeux étaient fermés. Elle se montrait pendant une demi-minute, puis elle disparaissait. A un certain moment, elle dit : « Éteignez tout, vous allumerez quand je vous le dirai. » On fit selon son désir. Au signal, on alluma : le visage de Katie se montra pour un instant à la clarté d'une allumette. Elle reparut une seconde fois de la même manière, demandant à être éclairée, lorsqu'elle se sentait « assez matérialisée pour supporter les rayons lumineux ».

Bien que ces deux récits émanent, l'un de miss Cook elle-même, l'autre d'un ami, M. Harrisson, et soient, par consé-

quent, justement suspects, nous avons tenu à les citer parce qu'ils montrent, entre autres choses, que le dispositif des expériences fut arrêté dès le commencement, et, comme on le verra, ne fut guère modifié par la suite : une salle à demi éclairée, un double rideau formant un réduit obscur où le médium se tient, pendant l'expérience, endormi ou en état de *trance*, un fantôme blanc se montrant à l'ouverture des rideaux, ou, s'il s'avance dans la salle, ainsi qu'il arrive parfois, ayant toujours le réduit obscur comme point de départ et comme lieu de retraite. Ce sera toujours ce même appareil de représentation théâtrale, pour ne pas dire foraine.

Le lecteur a remarqué combien miss Cook insiste sur le peu de lumière. Il y a d'autres recommandations, où la foi aveugle des spirites ne voit qu'un caractère scientifique. « Elle s'inquiétait, dit le récit auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts, de la distance à observer entre les spectateurs et le cabinet noir. Quelquefois, elle les priait de chanter tous en chœur. Les Esprits le demandent souvent, afin que l'attention des personnes présentes soit portée, non sur les phénomènes attendus, mais sur les cantiques ou refrains. La musique n'aide pas à la matérialisation des Esprits, mais elle occupe toutes les pensées; pendant ce temps, celles-ci ne contrarient pas, par leurs influences diverses, les opérations occultes [1]. »

Dans une séance, écrit le Dr Gully, « Katie nous pria de former la chaîne, afin de lui fournir le plus de force possible. Elle se retira pendant quelques minutes auprès de son médium, pour puiser une énergie nouvelle dans son fluide vital. Revenant parmi nous, elle fit le tour du cercle d'un pas délibéré, touchant chaque personne à son tour. A un monsieur, Katie dit d'étendre la main, qu'elle voulait la lui serrer : ce qu'elle fit [2] ». — Sans doute, miss Cook dira qu'en faisant la chaîne, les spectateurs fournissent plus de fluide que son Esprit emploie à se matérialiser. Et libre à chacun de la croire... sur parole. Mais des gens, peut-être à la foi moins facile, feront observer qu'il y a dans cette condition sollicitée un moyen très ingénieux pour empêcher les assistants d'aller

1. Ouvrage cité, p. 31.
2. *Ibid.*, p. 46.

voir ce qui se passe derrière le rideau, et aussi de s'assurer si cet habitant d'outre-tombe qui se promène ne serait pas miss Florence Cook en chair et en os. Et si le fluide des assistants est si utile à la matérialisation, pourquoi ce soin à ne pas laisser les assistants s'approcher trop du cabinet noir ? Que le médium n'opère-t-il au milieu de la chaîne, en contact avec tous les assistants, couvert, si l'on veut, d'un voile pour empêcher la déperdition du fluide (?), et matérialisant là son Esprit sous le contrôle de tous ? Les Esprits se rendent à tant de demandes saugrenues qu'ils pourraient bien accéder à celle-ci, qui n'est que juste.

II

Mais nous avons hâte d'en arriver aux observations faites sur miss Florence Cook par William Crookes. Ce sont les expériences de matérialisation typiques par excellence. Tous les livres spirites ne cessent d'y renvoyer. « C'est bien une des plus étranges histoires de ce siècle, dit, de son côté, Mgr Méric, celle de cette femme, tour à tour idéale et réelle, invisible et visible, immatérielle et matérielle, que de nombreux témoins ont pu voir, entendre, palper, pendant trois ans, dans le cabinet et le salon d'un homme qui occupe aujourd'hui le premier rang, en Europe, dans le monde savant[1]. » Grande, en effet, est l'autorité de William Crookes, mathématicien, chimiste, physicien, astronome, membre de la Société royale de Londres, l'équivalent de notre Académie des sciences, inventeur du thallium, d'un quatrième état de la matière, dit matière radiante, du photomètre de polarisation, du microscope spectral. Un savant de cette taille, un observateur si consciencieux a dû, sans doute, entourer ses expériences de toute la rigueur, de toute la sévérité désirables. Plus les faits sont étranges, plus le contrôle doit être exact. Voyons-le donc à l'œuvre.

Depuis trois ou quatre ans, William Crookes se livrait à

1. *Revue du monde invisible*, 15 février 1900, p. 513. Quand Mgr Méric dit trois ans, il veut sans doute parler de la première période durant laquelle miss Cook opéra à Londres. W. Crookes ne l'observa que du commencement de l'année 1874 au 21 mai de la même année.

des expériences de psychisme, en particulier avec le fameux médium Daniel Douglas Home et miss Kate Fox, quand, entendant parler de miss Cook, il voulut observer un sujet si extraordinaire. C'était en 1874. Lui-même a consigné le récit de ses expériences dans les journaux de l'époque[1].

La séance, dit-il, se tenait dans la maison de M. Luxmore, et le « cabinet » était un arrière-salon séparé par un rideau de la chambre de devant, dans laquelle se trouvait l'assistance.

La formalité ordinaire d'inspecter la chambre et d'examiner les fermetures ayant été effectuée, miss Cook pénétra dans le cabinet.

Au bout de peu de temps, la forme de Katie apparut à côté du rideau, mais elle se retira bientôt, en disant que son médium n'était pas bien et ne pouvait pas être mis dans un sommeil suffisamment profond pour qu'il fût sans danger pour elle de s'en éloigner.

J'étais placé à quelques pieds du rideau derrière lequel miss Cook était assise, le touchant presque, et je pouvais fréquemment entendre ses plaintes et ses sanglots, comme si elle souffrait.

Ce malaise continua, par intervalles, presque pendant toute la durée de la séance, et, une fois, comme la forme de Katie était devant moi dans la chambre, j'entendis distinctement le son d'un sanglot plaintif, identique à ceux que miss Cook avait fait entendre par intervalles tout le temps de la séance, et qui venait de derrière le rideau où elle devait être assise.

J'avoue que la figure était frappante d'apparence de vie et de réalité, et autant que je pouvais voir à la lumière un peu indécise, ses traits ressemblaient à ceux de miss Cook; mais cependant la preuve positive donnée par un de mes sens, que le soupir venait de miss Cook, dans le cabinet, tandis que la figure était au dehors, cette preuve, dis-je, est trop forte pour être renversée par une simple supposition du contraire, même bien soutenue.

On le voit, miss Cook a transporté chez le savant l'appareil de ses expériences tel qu'elle l'avait dressé chez les profanes : un rideau derrière lequel le médium se retire, une chambre éclairée d'une « lumière indécise ». Soudain un fantôme apparaît devant le rideau; le médium est censé rester par derrière. Ici le fantôme disparaît bientôt, en disant que le médium n'est pas en force de supporter sans danger l'éloignement de son Esprit. Songez donc, le fluide de miss Cook s'extériorise et prend la forme d'un spectre; on

1. Le récit de ces expériences a été reproduit à la fin des *Recherches sur les phénomènes du spiritualisme*, par William Crookes. Paris, Librairie des sciences psychologiques.

comprend qu'elle n'aime pas à le laisser se promener trop loin. Par malchance, les traits du fantôme ressemblaient à ceux de miss Cook[1]. Plus tard, les spirites donneront une explication de ces ressemblances entre le fantôme et le médium : c'est que le fluide qui sert à former le fantôme reste sous l'empire du médium. Mais W. Crookes ignore, pour le moment, cette explication, et, semble-t-il, miss Cook aussi, car on ne voit pas qu'elle se soit alors avisée de la lui donner. Et puis le fantôme et le médium ne se sont pas montrés ensemble côte à côte : chose cependant bien naturelle, puisque miss Cook est pour lors obligée de suivre de près son fluide. Cependant, affirme W. Crookes, ce sont deux personnages distincts. « Une fois que Katie King était devant moi, n'ai-je pas entendu distinctement le son d'un sanglot plaintif, identique à ceux que miss Cook avait laissé échapper pendant la séance ? et ce sanglot venait de derrière le rideau où elle devait être assise. »

Voilà la preuve, l'unique preuve de la distinction entre miss Cook et Katie King. On s'étonne qu'un savant comme W. Crookes ait osé la proposer au public. Ses yeux lui disent que ces deux personnages n'en font qu'un : il aime mieux en croire ses oreilles. Ne sait-il pas cependant aussi bien que personne avec quelle facilité notre ouïe nous trompe sur la direction d'un son ? Et puis n'aurait-il jamais entendu parler de cette chose vulgaire qui est la ventriloquie ?

A la fin de son récit, W. Crookes semble d'ailleurs se rendre compte des côtés faibles de son expérience. Il invite, en effet, ses lecteurs à « suspendre leur jugement » jusqu'à ce qu'il leur apporte « une preuve certaine ».

Cette preuve certaine, cette « preuve absolue », selon son expression, que miss Cook et Katie King étaient « deux êtres matériels distincts », il la tenait enfin le mois suivant, et il en faisait ainsi part au public :

Depuis quelque temps, j'expérimentais avec une lampe à phosphore, consistant en une bouteille de six ou huit onces qui contenait un peu

1. Voir encore *Katie King, Histoire de ses apparitions*, p. 129.

d'huile phosphorée, et qui était solidement bouchée. J'avais des raisons pour espérer qu'à la lumière de cette lampe quelques-uns des mystérieux phénomènes du cabinet pourraient se rendre visibles, et Katie espérait, elle aussi, obtenir le même résultat.

Le 12 mars, pendant une séance chez moi, et après que Katie eut marché au milieu de nous, qu'elle nous eut parlé pendant quelque temps, elle se retira derrière le rideau, qui séparait mon laboratoire, où l'assistance était assise, de ma bibliothèque qui, temporairement, faisait l'office de cabinet. Au bout d'un moment, elle revint au rideau et m'appela à elle en disant : « Entrez dans la chambre, et soulevez la tête de mon médium ; elle a glissé à terre. » Katie était alors debout devant moi vêtue de sa robe blanche habituelle et coiffée de son turban. Immédiatement, je me dirigeai vers la bibliothèque pour relever miss Cook, et Katie fit quelques pas de côté pour me laisser passer.

En effet, miss Cook avait glissé en partie de dessus le canapé, et sa tête penchait dans une position très pénible. Je la remis sur le canapé, et en faisant cela j'eus, malgré l'obscurité, la vive satisfaction de constater que miss Cook n'était pas revêtue du costume de Katie, mais qu'elle portait son vêtement ordinaire de velours noir, et se trouvait dans une profonde léthargie. Il ne s'était pas écoulé plus de trois secondes entre le moment où je vis Katie en robe blanche devant moi, et celui où je relevai miss Cook sur le canapé en la tirant de la position où elle se trouvait.

En retournant à mon poste d'observation, Katie apparut de nouveau, et dit qu'elle pensait qu'elle pourrait se montrer à moi en même temps que son médium. Le gaz fut baissé, et elle me demanda ma lampe à phosphore. Après s'être montrée à sa lueur pendant quelques secondes, elle me la remit dans les mains en disant : « Maintenant, entrez et venez voir mon médium. » Je la suivis de près dans ma bibliothèque et, à la lueur de ma lampe, je vis miss Cook reposant sur le sofa exactement comme je l'y avais laissée. Je regardai autour de moi pour voir Katie, mais elle avait disparu. Je l'appelai, mais je ne reçus pas de réponse.

Je repris ma place et Katie réapparut bientôt, et me dit que tout le temps elle avait été debout auprès de miss Cook. Elle me demanda alors si elle ne pourrait pas elle-même essayer une expérience ; et, prenant de mes mains la lampe à phosphore, elle passa derrière le rideau me priant de ne pas regarder dans le cabinet pour le moment. Au bout de quelques minutes, elle me rendit la lampe, en me disant qu'elle n'avait pas pu réussir, qu'elle avait épuisé tout le fluide du médium, mais qu'elle essayerait de nouveau une autre fois.

Je ne sais si le lecteur a pu aller sans humeur jusqu'au bout de la citation ; j'avoue que, pour ma part, j'ai été plusieurs fois sur le point de l'interrompre. M. Crookes va nous fournir la preuve certaine, la *preuve absolue* que Katie King

n'est pas la même personne que miss Cook. C'est sans doute qu'elles vont se montrer à lui toutes deux ensemble. Or, quand il voit miss Cook, Katie King n'est plus là; quand Katie King se montre à lui, miss Cook a disparu. Celle-ci semble prendre plaisir à se jouer de la crédulité du vieux savant. « Entrez, dit-elle, venez voir mon médium. » W. Crookes entre dans la bibliothèque et, à la lueur de la lampe, aperçoit miss Cook reposant étendue sur le sofa. Il regarde autour de lui pour voir Katie; elle n'est plus là. Il l'appelle : pas de réponse. Et il raconte cela comme une petite déconvenue sans conséquence, un léger incident d'expérimentation. Et cette Katie King qui lui dit : Ne regardez pas maintenant derrière le rideau; je vous avertirai quand le moment sera venu; — pour une fillette de dix-neuf ans qui parle à un membre de la Société royale de Londres, on avouera que c'est d'une jolie audace ; — et le bon savant obéit sans se permettre une remarque. C'est à se demander si, dans tout ce récit, il ne se conduit pas en pince-sans-rire.

D'ailleurs peut-être ne fut-il pas pleinement satisfait de l'expérience; car, dans une autre séance, il demanda une épreuve plus convaincante.

Katie me dit que, cette fois, elle se croyait capable de se montrer en même temps que miss Cook. Je baissai le gaz, et ensuite, avec ma lampe à phosphore, je pénétrai dans la chambre qui servait de cabinet... Il y faisait noir; et ce fut à tâtons que je cherchais miss Cook. Je la trouvais accroupie sur le plancher.

M'agenouillant, je laissai l'air entrer dans ma lampe, et, à sa lueur, je vis cette jeune dame vêtue de velours noir, comme elle l'était au début de la séance, et ayant toute l'apparence d'être complètement insensible. Elle ne bougea pas lorsque je pris sa main et tins la lampe tout à fait près de son visage; mais elle continua à respirer paisiblement.

Élevant la lampe, je regardai autour de moi, et je vis Katie qui se tenait debout tout près de miss Cook et derrière elle. Elle était vêtue d'une draperie blanche et flottante, comme nous l'avions déjà vue pendant la séance. Tenant une des mains de miss Cook dans la mienne, et m'agenouillant encore, j'élevai et j'abaissai la lampe, tant pour éclairer la figure entière de Katie que pour me convaincre que je voyais bien réellement la vraie Katie, et non pas le fantôme d'un cerveau malade. Elle ne parla pas, mais elle remua la tête en signe de reconnaissance. Par trois fois différentes, j'examinai soigneusement miss Cook accroupie devant moi, pour m'assurer que la main que je tenais était bien celle d'une femme vivante, et, à trois reprises différentes, je tournai ma lampe

vers Katie pour l'examiner avec une attention soutenue, jusqu'à ce que je n'eusse plus le moindre doute qu'elle était bien là devant moi. A la fin, miss Cook fit un léger mouvement, et aussitôt Katie me fit signe de m'en aller. Je me retirai dans une autre partie du cabinet et cessai alors de voir Katie; mais je ne quittai pas la chambre jusqu'à ce que miss Cook fût éveillée et que deux des assistants eussent pénétré avec de la lumière.

Ici le fantôme se montre en même temps que miss Cook; mais qu'est-ce que ce fantôme? Philip Davis a raconté[1] comment les médiums américains font naître à volonté des apparitions à l'aide de baudruche gonflée et d'autres menus bibelots. M. W. Crookes, en bon expérimentateur, aurait sagement agi non seulement en serrant la main de miss Cook assoupie, mais encore en s'assurant si la matière de ce fantôme était aussi impalpable qu'il convient à un revenant d'outre-tombe. L'apparition ne parle pas; on ne dit pas qu'elle respire; à peine a-t-elle un petit mouvement de tête que M. Crookes interprète comme un signe de reconnaissance. Tout cela n'est pas d'une vie bien intense. Au moment où le fantôme va se dissiper ou se dégonfler, miss Cook fait un mouvement qui se communique au spectre debout « tout près » d'elle. Et M. Crookes se retire : on ne peut être plus discret ni plus galant homme.

Dans d'autres séances, le groupe fut photographié à l'aide de la lumière électrique. M. Crookes raconte encore lui-même l'expérience avec sa naïveté coutumière et vraiment charmante.

Ma bibliothèque servit de cabinet noir : elle avait une porte à deux battants qui s'ouvrait sur mon laboratoire; un de ces battants fut enlevé de ses gonds, et un rideau fut suspendu à sa place pour permettre à Katie d'entrer et sortir facilement. Ceux de nos amis qui étaient présents étaient assis dans le laboratoire en face du rideau, et les chambres noires étaient placées un peu derrière eux, prêtes à photographier Katie quand elle sortirait, et à prendre également l'intérieur du cabinet, chaque fois que le rideau serait soulevé dans ce but.

Chaque soir il y avait trois ou quatre expositions de glaces dans les cinq chambres noires, ce qui donnait au moins quinze épreuves par

1. *La Fin du monde des Esprits*. Paris, s. d., p. 232-241.

séance. Quelques-unes se gâtèrent au développement, d'autres en réglant la lumière. Malgré tout, j'ai quarante-quatre négatifs, quelques-uns médiocres, quelques-uns ni bons, ni mauvais, et d'autres excellents.

Katie donna pour instruction à tous les assistants de rester assis ; seul je ne fus pas compris dans cette mesure ; car depuis quelque temps elle m'avait donné la permission de faire ce que je voudrais, de la toucher, d'entrer dans le cabinet et d'en sortir, presque chaque fois qu'il me plairait. Je l'ai souvent suivie dans le cabinet, et l'ai vue souvent elle et son médium en même temps ; mais le plus généralement je ne trouvais que le médium en léthargie, et reposant sur le parquet : Katie et son costume blanc avaient disparu.

Cette candeur ne désarme-t-elle pas la critique ? Katie avait certes bien sujet de ne pas se défier de son expérimentateur. La réserve de M. Crookes, qui était plus d'un parfait gentleman que d'un savant, pouvait lui donner toute sécurité. Miss Cook en profita pour varier sa façon d'opérer. C'est au moins ce que laisse entendre ce qui suit :

En entrant dans le cabinet, miss Cook s'étendait sur le plancher, la tête sur un coussin, et bientôt elle était en léthargie. Pendant les séances photographiques, Katie enveloppait la tête de son médium avec un châle, pour empêcher que la lumière ne tombât sur son visage. Fréquemment j'ai soulevé un côté du rideau lorsque Katie était debout tout auprès ; les sept ou huit personnes qui étaient dans le laboratoire pouvaient voir en même temps miss Cook et Katie, sous le plein éclat de la lumière électrique. Nous ne pouvions pas, alors, voir le visage du médium à cause du châle, mais nous apercevions ses mains et ses pieds ; nous la voyions se remuer péniblement sous l'influence de cette lumière intense, et, par moments, nous entendions ses plaintes. J'ai une épreuve de Katie et de son médium photographiés ensemble ; mais Katie est placée devant la tête de miss Cook.

Ici, de nouveau, Katie King apparaît en même temps que son médium. Mais qu'est-ce que ce personnage étendu sur le plancher, sans mouvement, dont la tête est enveloppée d'un châle ou cachée aux spectateurs par Katie King qui se tient devant ? L'être vivant est celui qui pose ici debout, qui va et qui vient, la vraie miss Cook qui s'affuble du nom de Katie King et s'enveloppe de mousseline. Ce qui gît à terre n'a pas plus de vie qu'un mannequin couvert des habits ordinaires de miss Cook.

Comme la manœuvre a réussi, miss Cook la répétera avec assurance. Elle se plaira à se faire photographier en com-

pagnie du personnage au visage invisible. Elle se promènera dans la salle en costume blanc, le prétendu médium restant dans le cabinet. Maintenant celui-ci est assez fort pour se séparer de son fluide matérialisé : nous le croyons sans peine. Du milieu de la salle, elle dira : « Levez le rideau et voyez mon médium ; nous sommes bien deux. » Et l'on apercevra un paquet de vêtements gisant à terre ayant plus ou moins forme humaine, un châle rouge à la place de la tête. Ce sont les vêtements du médium ; c'est le médium lui-même ! Émerveillement général.

Cependant, ajoute M. Crookes, la confiance qu'avait en moi Katie s'accroissait graduellement (le contraire seul étonnerait) au point qu'elle ne voulait plus donner de séance à moins que je ne me chargeasse des dispositions à prendre, disant qu'elle voulait toujours m'avoir près d'elle et près du cabinet. Dès que cette confiance fut établie, et quand elle eut la satisfaction d'être sûre que je tiendrais les promesses que je pouvais lui faire, les phénomènes augmentèrent beaucoup en puissance, et des preuves me furent données qu'il m'eût été impossible d'obtenir si je m'étais approché du sujet d'une manière différente.

Elle m'interrogeait souvent au sujet des personnes présentes aux séances, et sur la manière dont elles seraient placées, car dans les derniers temps elle était devenue très nerveuse à la suite de certaines suggestions malavisées qui conseillaient d'employer la force pour aider à des modes de recherches plus scientifiques.

Si la crédulité du bon savant était inépuisable, d'autres, on le voit, montraient quelque défiance. Katie King résolut donc de donner sa séance d'adieu. Celle-ci eut lieu le 21 mai 1874. Katie King fit expressément observer qu'elle n'y admettrait que le « peu d'amis convaincus, éprouvés qui se trouvaient présents à Londres [1] ». Elle se montra en robe de mérinos bleu clair. Le rideau du cabinet écarté laissait voir le médium « endormi, le visage couvert d'un châle rouge, pour le soustraire à la lumière ». Après avoir donné ses dernières instructions à M. Crookes et aux assistants, elle annonça qu'elle désirait s'en aller, que sa force disparaissait. Elle réitéra à tous ses adieux de la manière la plus affec-

1. Récit du journal *The Spiritualist* du 29 mai 1874.

tueuse. Tandis qu'elle dirigeait vers ses amis un dernier regard grave et pensif, elle laissa tomber le rideau et devint invisible. On l'entendit réveiller le médium qui la pria, en versant des larmes, de rester encore un peu ; mais Katie lui dit : « Ma chère, je ne le puis. Ma mission est accomplie ; que Dieu te bénisse. » Et nous entendîmes le bruit de son baiser d'adieu (Est-ce pour épargner à ses amis un excès d'émotion que Katie King ne les a fait assister à de si touchants adieux qu'à travers un rideau ? Quoi ! elle refuse même ce spectacle à l'excellent M. William Crookes ?). Puis, continue le récit du *Spiritualist*, Katie déclara « qu'elle ne pourrait désormais ni parler ni montrer son visage, qu'elle était résolue de s'élever à un degré supérieur de la vie spirituelle, que ce ne serait qu'à de longs intervalles qu'elle pourrait correspondre par écrit avec son médium ».

Dans cette scène des adieux que quelques auteurs, même catholiques, appellent touchante, et où nous ne parvenons à découvrir qu'une sensiblerie burlesque, il y a un point qui semble en contradiction avec les théories soutenues jusqu'alors par miss Cook elle-même. Comme, à l'entendre, l'Esprit se matérialise aux dépens du fluide du médium, tant que le premier agit et parle, l'autre reste inerte. Or, dans le cas présent, ils agissent en même temps et conversent l'un avec l'autre; ici des larmes, là un baiser. Pour une fin de séance et pour un Esprit qui se dit à bout de force, voilà de part et d'autre un effort bien extraordinaire. On comprend que le médium se soit présenté aux assistants complètement épuisé d'avoir pu ainsi parler en l'absence de son fluide ; on conçoit aussi que l'Esprit ait senti le besoin de prendre un peu de repos et de se refaire le tempérament. Quoique, à la réflexion, on se demande en quoi la matérialisation peut fatiguer un Esprit qui emprunte à cet effet le fluide d'un médium complaisant. Il est vrai que nous sommes si ignorants sur l'état de nos frères désincarnés!

Katie King avait annoncé que, de quelque temps, on n'entendrait plus parler d'elle. M. William Crookes, qui n'avait pas fait semblable déclaration, s'enveloppa cependant d'un impénétrable silence après la fameuse séance du 21 mai 1874.

L'opinion publique, qu'il avait fortement surexcitée par le récit de ces manifestations d'outre-tombe, s'étonna qu'il y eût mis si brusquement fin et s'énerva. De toutes parts, on lui envoie des lettres. — Quelques correspondants prirent soin de publier eux-mêmes les leurs. — Pourquoi ce silence soudain ? W. Crookes aurait-il été mystifié, et détrompé trop tard ? Aurait-il touché du doigt la réalité du monde des Esprits, ou encore aurait-il mis la main sur quelque diable facétieux, et le positiviste aurait-il craint de s'aventurer sur ce terrain ou même de laisser soupçonner qu'il pouvait en admettre l'existence ?

En 1898 seulement, W. Crookes se décide à parler. C'était à l'*Association britannique pour l'avancement des sciences.*

Aucun incident de ma carrière scientifique, dit-il, n'est plus connu que la part que j'ai prise, il y a nombre d'années, à certaines recherches psychiques. Trente ans se sont écoulés depuis que j'ai publié un compte rendu d'expériences tendant à montrer qu'en dehors de nos connaissances scientifiques, il existe une force exercée par une intelligence qui diffère de l'intelligence ordinaire commune aux mortels. Cette circonstance de ma vie est naturellement bien connue de ceux qui m'ont fait l'honneur de m'inviter à devenir votre président. Il en est peut-être parmi ceux qui m'écoutent qui se demandent si je parlerai hardiment ou si je garderai le silence. Je veux en parler, quoique brièvement. M'étendre sur une question encore discutable, serait risquer d'être importun. Bien que le sujet, comme Wallace, Lodge et Barrett l'ont déjà montré, puisse être utilement discuté à ces réunions, il n'intéresse pas encore la majorité de mes collègues en science. Paraître ignorer cette question serait un acte de lâcheté, acte de lâcheté que je n'ai pas l'intention de commettre.

Couper court à des recherches qui permettent d'élargir les portes de la science, reculer par crainte de difficultés ou de critiques adverses, serait blâmable au point de vue scientifique. L'investigateur n'a qu'un devoir, aller de l'avant : « Explorer en haut et en bas, pouce par pouce, le flambeau de la raison en main » ; suivre la lumière partout où elle peut conduire, dût-elle parfois avoir l'air d'un feu follet. Je n'ai rien à rétracter. Je maintiens les comptes rendus déjà publiés. Même je pourrais y ajouter beaucoup.

Cela paraît net, mais cela est peut-être moins net qu'il ne paraît au sujet des matérialisations. Il ne faut pas, en effet, oublier que les premières constatations de M. Crookes portèrent sur les tables tournantes, l'écriture automatique, les phénomènes de lévitation et d'apport d'objets : tous

faits qu'il faut se garder d'assimiler à la matérialisation des Esprits. C'est sur ce dernier genre d'observations que nous voudrions surtout connaître le sentiment réfléchi, et comme posthume, du savant physicien. Il ne nous dit pas clairement s'il maintient là-dessus ses constatations à l'égal des autres.

Il ajoute, parlant, semble-t-il, de l'ensemble de ses recherches psychiques :

Je ne regrette qu'une certaine forme indigeste dans l'exposé de ces premières expériences, qui contribua, sans doute avec justice, à en retarder l'acceptation par le monde scientifique.

A qui sait entendre le langage du désaveu, n'y a-t-il là qu'un regret à l'égard de quelques façons de dire ? Cela ne va-t-il pas au delà de la manière d'exposer et de raconter des expériences faites ? De vrai, M. Crookes continue :

Si je devais présenter ces questions pour la première fois au monde scientifique, je choisirais un point de départ différent de l'ancien. Il conviendrait de commencer par la télépathie, avec cette loi fondamentale, je le crois du moins, que les pensées et les images peuvent être transmises d'un esprit à un autre, sans l'intermédiaire des organes connus des sens, que la connaissance peut entrer dans l'esprit humain, sans être communiquée par quelqu'une des voies jusqu'ici connues ou admises.

Le changement du point de départ va plus loin qu'à atténuer la forme indigeste d'un exposé d'expériences. Surtout quand, dans toute la suite du discours, il n'est plus question que de télépathie, de communication de pensées et d'images entre divers cerveaux. Nous demandons à être renseigné sur la valeur de certaines expériences anciennes touchant la matérialisation des Esprits : on nous répond télépathie. Nous avons lieu de penser qu'on ne nous répond pas [1].

Mais alors faut-il dire qu'un savant, qu'un expérimentateur comme William Crookes a été joué par « une innocente écolière » de dix-neuf ans, ainsi qu'il appelle lui-même miss Cook ? — Répétons d'abord qu'il ne s'agit ici que des expériences de matérialisation, et ces expériences faites avec miss Cook par W. Crookes en personne durèrent non trois

1. C'est aussi en renvoyant à la télépathie que naguère M. Flammarion se dérobait à des questions trop pressantes. (Voir *Études* du 5 février 1901, p. 300 et 301.)

ans, comme beaucoup se plaisent à le dire, mais environ quatre mois. Ensuite devons-nous rappeler que les savants ne sont pas à l'abri de toute surprise? Kant ne fut-il pas un instant séduit par les visions du suédois Swedenborg? Descartes ne croyait-il pas avoir reçu, par une communication céleste, révélation de la mathématique universelle? Et l'histoire d'une certaine amulette ne tient-elle pas une grande place dans la vie de Pascal?

III

Au moment où W. Crookes passionnait ainsi l'opinion, un photographe de Paris, nommé Buguet, installé au boulevard Montmartre, s'avisa d'exploiter cette veine heureuse. M. Leymarie, successeur officiel d'Allan Kardec et directeur de la *Revue spirite*, lui avait dit un jour : « Voilà dix ans qu'on fait de la photographie spirite en Amérique. Mumler s'est acquis une célébrité universelle. Déjà Beattie, Reimers et Slater opèrent en Angleterre. Sans doute, nous ne prétendons pas lutter de hardiesse avec les Américains qui éditent des bibles avec les portraits authentiques d'Abraham, de Moïse et de David. Mais ne pourrions-nous pas fournir à nos clients la photographie posthume de leurs ancêtres, photographie qu'ils doivent maintenant faire venir de loin à grands frais? »

Buguet se mit à l'œuvre, et le succès couronna ses efforts. M. Leymarie put livrer aux amateurs le portrait de leurs regrettés défunts. Il ne cessa d'affirmer par la suite qu'il n'avait jamais demandé à son collègue son secret. Or, le procédé de celui-ci était assez simple. Pour avoir ces photographies posthumes, tantôt il faisait poser ses employés, tantôt il se servait de têtes découpées dans des photographies anciennes, suivant les indications fournies de lui-même par le client ou obtenues habilement par la caissière de l'établissement. Une poupée drapée d'un tissu flottant faisait le corps. Le spectre était photographié dans un cabinet voisin. On apportait dans le salon où se trouvait l'appareil la plaque ainsi préparée. On la plaçait dans l'instrument. Buguet prenait un air inspiré, faisait quelques passes évocatrices ; par-

fois une boîte à musique se mettait à jouer. Bientôt on remettait au client le portrait de l'Esprit évoqué. Mme Allan Kardec fut spécialement favorisée.

Je me suis rendue, le mardi 12 mai 1874, écrit-elle dans la *Revue spirite* de juin suivant, chez M. Buguet en compagnie de Mme Bosc et de M. Leymarie ; je n'avais dit à personne qui je voulais évoquer. M. Buguet, quoique étant malade, a bien voulu se rendre, appuyé sur deux cannes, à la salle des poses. Or, étendu sur un fauteuil, il souffrait atrocement. Les préparations ont été faites par M. Leymarie et l'opérateur. J'ai obtenu sur le même cliché deux épreuves, sur lesquelles, derrière moi, mon bien-aimé compagnon de travail, Allan Kardec, est venu dans les positions suivantes : sur la première épreuve, il tient une couronne au-dessus de ma tête ; sur la seconde, il présente un carré blanc, large de quelques millimètres sur lequel sont écrits, en lettres lisibles avec une loupe puissante ou un microscope, les mots suivants : « Merci, chère femme ; Merci, Leymarie ; Courage, Buguet. » Malheureusement, Buguet a laissé poser quelques secondes de trop, la figure de mon mari n'est pas aussi nette que je le désirerais. Remercions Dieu de cette consolation de pouvoir obtenir les traits d'une personne aimée, d'avoir de l'écriture directe [1].

Un certain nombre de personnes reconnurent ainsi le parent désiré. Il y eut cependant des mécomptes. Un épicier de Montreuil-sur-Mer avait demandé l'Esprit de son enfant mort à l'âge de dix ans et demi : on lui envoie le portrait d'un homme de cinquante ans. D'autres mésaventures de ce genre amenèrent les opérateurs en police correctionnelle. Mais c'est alors que l'affaire prit son comique le plus intense comme son intérêt le plus instructif. Les victimes de Buguet auxquelles on exhibait la poupée, le mannequin, la boîte aux ancêtres, protestèrent, pour la plupart, qu'elles n'avaient pas été trompées. Un monsieur répondait : « Qu'est-ce que cela prouve ? M. Buguet est médium, et j'ai confiance en lui. » Un autre : « Tout ce que vous voudrez ; mais je suis convaincu que c'est ma femme. » Il y eut deux cents lettres de province dans le même sens.

Me Lachaud s'efforça de prouver que la bonne foi de Leymarie avait été surprise. Sa ferveur spirite ne lui avait pas permis de soupçonner Buguet. Quant à celui-ci, « il a outragé les sentiments les plus respectables, il a jonglé avec

1. Cité dans le *Procès*, p. 17.

tout ce qu'il y a de plus saint en ce monde, il a battu monnaie avec les larmes de la mère, le désespoir de la veuve ». Le tribunal se montra plus sévère que Me Lachaud.

Cependant les spirites ne se tinrent pas pour battus. Mme Leymarie édita[1] elle-même les interrogatoires du procès, suivis d'une centaine d'attestations qui affirment soit la bonne foi de son mari, soit la parfaite ressemblance des photographies. On parut s'étonner dans le camp spirite de la facilité des aveux de Buguet. Bref, la légende s'établit parmi les fervents qu'il s'était laissé acheter, et quelques-uns feignirent de voir là-dessous la main des Jésuites. D'autres, comme le Dr Gibier[2], se contentèrent de dire que « la lumière n'est pas faite au sujet de ce procès ». On voulait ignorer tous les trucs découverts chez Buguet, et celui-ci saisi en flagrant délit de charlatanisme. On laissait aussi dans l'ombre l'histoire d'un certain compère de Buguet, nommé Firman, qui jouait le spectre du *petit Indien*. Or un jour qu'il croquait, derrière un rideau, des noisettes pour montrer la force de ses dents d'outre-tombe, une spectatrice soupçonneuse, cachée dans une armoire, se précipite, et aperçoit Firman qui avait ôté, pour mieux manger, son masque de tulle noir, le corps couvert d'un léger tissu, et les jambes raccourcies à hauteur des genoux. — Jusqu'ici le procès reste, et il est accablant pour les spirites.

Détail qui a passé inaperçu : D'après une lettre de Buguet, annexée au *Procès*[3], on voit qu'il a opéré chez M. Crookes, à Londres. Il ajoute : « Le monsieur m'a donné toutes ses félicitations. » Cette confiance du savant Anglais n'est pas faite pour relever son autorité en matière de psychisme.

IV

De vrai, l'aventure de Buguet fit tort à l'acclimatation en France des expériences de matérialisation. Il faut arriver jusqu'à Eusapia Paladino pour trouver une autre série de faits

1. *Procès des Spirites*, édité par Mme P.-G. Leymarie. Paris. 1875. C'est à ce curieux document que nous avons emprunté les détails précédents.
2. *Le Spiritisme*. Paris, 1887, p. 189.
3. P. 114.

dont le public se soit un peu ému, et qui aient pu mériter son attention.

Eusapia Paladino est une Napolitaine illettrée. Elle a opéré comme médium en Italie, en Angleterre et ailleurs. Les séances les plus remarquables qu'elle a données en France ont eu lieu à Montfort-l'Amaury, à la résidence d'été de Mme Blech, du 25 au 28 juillet 1897, en présence de quelques amis de la famille et de M. Guillaume de Fontenay qui en a fait le récit détaillé[1]. M. Albert de Rochas et M. Flammarion assistèrent à une partie de ces séances.

Un double rideau tendu dans un coin de la salle forme un réduit obscur; le reste de l'appartement est dans un demi-jour. Eusapia s'installe sur une chaise au point de jonction des deux rideaux, les mains tenues par les mains des contrôleurs, les pieds pressés par leurs pieds. Elle imprime d'abord des mouvements de lévitation à une lourde table de bois. « Le jour baisse; mais il fait encore assez clair, trop clair au gré du médium qui tombe en trance complète à peu près à ce moment-là, et demande : *Meno luce!* (Moins de lumière!) » On dispose un châle et une couverture de laine devant la baie vitrée. Nouvelle demande : *Meno luce!* Le piano, une sonnette placés derrière le rideau se mettent à résonner. Cette musique est attribuée à John King, l'esprit d'Eusapia. Puis une invisible main semble voltiger au-dessus de la table, effleurer presque simultanément toutes celles qui forment la chaîne. Main insaisissable : « On est toujours touché à un endroit où il est impossible de porter la main assez promptement : au front, à l'épaule, si vous êtes de la chaîne, ou bien sur la face dorsale de la main. Au premier mouvement que vous faites, la main vous quitte, s'évapore. »

Dans une seconde séance, la disposition de la salle étant la même, d'énormes gonflements se produisent dans le rideau. Une main serre la main de M. G. de Fontenay à travers le tissu. *Meno luce!* demande le médium. On ne conserve comme lumière que la clarté rouge d'une lampe photographique. Une grosse forme apparait au-dessus des rideaux. Mais ce n'est pas John; c'est la caisse d'une guitare. Puis

1. *A propos d'Eusapia Paladino. Les Séances de Montfort-l'Amaury. Compte rendu. Photographies. Témoignages et commentaires.* Paris, 1898.

celle-ci résonne. Enfin, la forme noire et fluidique d'une tête, au dire de Mlle Blech, se détache sur la blancheur du rideau et sur la clarté rouge de la lanterne. L'apparition paraît sortir du réduit et se pencher en avant vers Eusapia. M. G. de Fontenay ne voit qu'une sorte d'écran noir naître de la table et s'évanouir au-dessus d'Eusapia, après avoir partiellement éclipsé la lumière rouge. Ce qui le frappe le plus, c'est la structure intime et mystérieuse de l'apparition. « On a l'impression que c'est plutôt un plan sans épaisseur appréciable qu'une forme complète à trois dimensions. C'est noir, et pourtant ce n'est pas opaque... De l'ombre mince et un peu transparente », formant « un semblant de profil ». Enfin se faufila de dedans en dehors, par la fente des rideaux, une toute petite main paraissant très naturelle et vivante, de couleur chair et parfaitement modelée. Pendant ce temps, les deux mains d'Eusapia étaient tenues par les contrôleurs.

Dans une troisième soirée, la disposition de la salle étant toujours la même, par deux fois, au moyen de cinq coups dans la table, John demande *moins de lumière*. « Les yeux accoutumés peu à peu à l'obscurité perçoivent encore bien certains détails. » *Meno luce !* réclame-t-on de nouveau. Alors la boîte à musique, derrière le rideau, fait entendre un de ses airs. Eusapia, la main tenue par son contrôleur, décrit un cercle sur le visage de M. Flammarion, au niveau de la tempe gauche. Presque en même temps, la boîte à musique, qui s'était tue, commence à résonner. Eusapia cesse de mouvoir son doigt en cercle sur le visage de M. Flammarion, et la musique s'arrête. Le médium recommence : les sons recommencent aussi. Le phénomène a duré quatre ou cinq minutes. Puis une ombre passe au-dessus de la tête des assistants, se mouvant de gauche à droite et de droite à gauche, dans un plan vertical mené par l'axe de la table.

On essaie de prendre la photographie d'une main matérialisée, mais sans succès.

Telles furent les plus remarquables matérialisations des séances de Montfort-l'Amaury.

Sans qu'il soit besoin de faire remarquer combien Eusapia

reste inférieure à miss Cook, ce dont elle n'est peut-être pas responsable, deux observations s'imposent, que le lecteur aura déjà faites de lui-même.

Ces médiums ou ces Esprits sont vraiment peu inventifs, et les expérimentateurs se mettent bien peu en peine de faire varier les conditions des expériences. Il n'y a cependant pas d'expérimentations vraiment scientifiques sans cette variété, qui a pour objet d'écarter, autant que possible, toutes les causes d'erreur. Pourquoi toujours ce petit réduit obscur, si commode aux manipulations plus ou moins ténébreuses? Dans ce réduit se trouvaient, à la première séance, entre autres meubles, un piano et un sofa, un sofa aux deux autres. Dans les séances de matérialisation données ailleurs, il y a presque toujours un piano derrière le rideau ou devant le rideau. Sans doute, c'est pour permettre à l'Esprit d'en jouer. Mais ce sont là aussi des meubles excellents pour recéler un petit attirail de prestidigitation. S'il faut un rideau pour empêcher la dispersion du fluide prêté par le médium, qu'on se serve d'un drap de lit, déposé sur le sol à un endroit bien contrôlé d'avance, et sous lequel le médium s'étendra. Mais le réduit avec ses cachettes, sans compter les portes et les fenêtres ouvrant sur le dehors, est vraiment trop suspect. Aux séances de Montfort-l'Amaury, une fois le rideau tombe, et tandis qu'il est par terre, rien ne se produit, pas même le moindre bruit d'instrument.

Surtout l'insistance pour le *Meno luce !* est vraiment déconcertante. Quand on lit de près le récit de M. Guillaume de Fontenay, on voit que, dans ces expériences, il ne se produit à la lumière que des oscillations de table. Les phénomènes de musique commencent seulement lorsqu'on baisse la mèche de la lampe. Pour les matérialisations, même partielles, il faut une obscurité telle que les yeux ont besoin de s'y habituer pour distinguer les objets; encore demande-t-on de la faire plus complète.

Et il en est, il en a toujours été ainsi. Dans les séances données il y a une trentaine d'années à New-York, et décrites par Philip Davis, les apparitions de fantômes se faisaient dans l'obscurité. On a dit que Home refusait toujours l'obscurité, mais il paraît bien que ce n'était que pour les phéno-

mènes autres que les matérialisations [1]. Dans une séance donnée en 1898, à Varsovie, par Eusapia Paladino [2], John King (?) demande encore et toujours *Meno luce!*

Pour expliquer ces exigences, les spirites disent que la lumière nuit au développement de la puissance médiumnique. Suivant Aksakof, « les matérialisations ne supportent qu'une lumière faible [3] ». Soit; mais on avouera que voilà des conditions bien fâcheuses pour la garantie des expériences. « L'obscurité nécessaire à la production de certains effets physiques, écrit Allan Kardec, prête sans doute à la suspicion, mais ne prouve rien contre la réalité [4]. » C'est une malchance vraiment regrettable pour le spiritisme qui aspire à devenir une science que les conditions qu'il exige pour ses phénomènes les plus caractéristiques soient précisément contraires au contrôle scientifique. Il n'y a pas d'ailleurs que la lumière; le rayonnement du regard est nuisible à la production du phénomène lorsque la force animique est faiblement extériorisée [5], et Aksakof cite des expériences de photographies d'Esprit qui ne réussissaient que lorsque tous les assistants fermaient les yeux pendant l'opération [6].

Les spirites, en général, affectent un suprême dédain pour les miracles de l'Évangile et les autres admis par les catholiques. Qu'ils nous citent une apparition de la sainte Vierge, par exemple, consacrée par l'établissement d'un pèlerinage, où celle-ci, pour se *matérialiser*, aurait réclamé moins de lumière, ou bien aurait demandé aux assistants, pour lui permettre de parler, de fermer les yeux!

Un témoin, qui déposait au procès des spirites, a dit : « J'ai vu chez Leymarie des expériences de fantômes, d'esprits, qui apparaissaient aux spectateurs. Pour moi, c'étaient des transparents imbibés d'huile phosphorée, tenus avec des fils d'archal. C'était facile à voir, car il n'y avait pas de relief [7]. » Nous ne prétendons pas que toutes les apparitions

1. Aksakof, *Animisme et spiritisme*, p. 254.
2. *Revue du monde invisible*, 15 août 1900, p. 188-189.
3. *Animisme et spiritisme*, p. 175.
4. *Qu'est-ce que le spiritisme ?* P. 133.
5. Gibier, *Analyse des choses*, p. 208-209, note.
6. Ouvrage cité, p. 186.
7. *Procès*, p. 39.

spirites s'expliquent aussi facilement : tout se perfectionne en ce monde.

Mais il plane sur tout cela un immense soupçon de charlatanisme.

V

« Il est bien naturel, dit Aksakof, qu'on ait cherché depuis longtemps à obtenir des empreintes des mains qu'on voyait momentanément apparaître et disparaître aux séances; car une empreinte pareille devait servir à prouver positivement qu'il s'agissait, non d'hallucination, mais de formations réelles d'un certain corps[1]. » Dès 1867, il est fait mention d'empreinte reçue sur l'argile molle. Plus tard, ce sont des traces laissées sur de la farine ou du papier enduit de noir de fumée. Or, il arriva qu'on trouva ensuite sur les mains du médium des particules de la même substance. Fraude évidente ! s'écria-t-on. Nullement, répond Aksakof; « comme la main se forme aux dépens du corps du médium, qu'elle en émane et qu'elle y retourne, nous devons conclure que le noir enlevé par la main doit se retrouver sur le médium ; et comme la main apparue a (ou prend) son origine dans la main du médium, c'est sur cette main que nous devons retrouver le noir de fumée[2] ».

Explication ingénieuse, trop ingénieuse. Les spirites enseignent communément que l'Esprit emprunte le fluide où il peut, au corps du médium et même, en partie, aux assistants, et que ce qui sert à former tel membre fluidique n'est pas enlevé au membre vivant correspondant. Aussi, les médiums habiles tiennent-ils eux-mêmes à honneur de montrer après l'expérience patte blanche.

La mode fut ensuite à la paraffine maintenue à l'état liquide dans un vase d'eau chaude. On prie l'Esprit d'y plonger la main à plusieurs reprises. La main retirée laisse une sorte de gant qu'on laisse se solidifier et qu'on moule ensuite en plâtre.

Aux séances de Montfort-l'Amaury, des expériences de

1. *Animisme et spiritisme*, p. 113.
2. *Ibid.*, p. 122-123.

moulage ont été faites. Nous les citerons, parce que ce sont celles qui ont été exposées avec le plus de détails. Nous les résumons d'après M. Guillaume de Fontenay[1].

On avait déposé derrière le rideau, dans le petit réduit dont nous avons parlé, du mastic mou de vitrier, sur une assiette. A la première séance, le mastic et l'assiette sont apportés hors du rideau sur la table autour de laquelle on faisait la chaîne; mais aucune trace d'empreinte.

A la seconde séance, raconte M. de Fontenay, « le rideau est projeté violemment devant nous, en même temps qu'un objet lourd est renversé, partie sur le bras gauche de M. Blech, partie sur mon bras droit. Nous nous serrons instinctivement pour le retenir, et j'y porte la main gauche. Je m'aperçois alors que c'est le plateau renversé avec le côté mastic sur nos vêtements... Si le mastic ne s'était pas trouvé *dessous*, nos mains, dans le premier moment de surprise, auraient pu y mêler à celle de John une regrettable empreinte. Dès que nous connaissons la nature de l'objet qui nous a été ainsi confié, nous le manions avec les plus grandes précautions. » On vérifie le mastic. « Il y a vers le bord du gâteau une belle empreinte, pincée profondément, d'un pouce avec deux doigts. Mais la matérialisation ne paraît pas finie. On ne voit ni les ongles ni le réseau délié des papilles nerveuses. »

M. de Fontenay a beau dire que le mastic a été renversé la face supérieure *dessous*; vraiment, cette façon de culbuter l'assiette semble plus qu'une maladresse involontaire. En tout cas, elle est très suspecte.

On demande une nouvelle empreinte plus détaillée. « On attend quelques instants. Eusapia quitte la main de M. Blech *avant de me demander la mienne*, qu'elle prend, et, peu après, dit : *È fatto*. Il s'agit du mastic; mais nous hésitons un peu, tant ç'a été rapide. Elle reprend : *È fatto, tre dita*. (C'est fait, trois doigts.) Il y a, en effet, trois doigts *finis*, avec ongles et papilles. Mais je fais mes réserves au sujet du contrôle. Il n'a pas été suffisant. Eusapia aurait dû me demander ma main avant de quitter celle de M. Blech. » — Nous sommes de l'avis de M. de Fontenay.

1. *A propos d'Eusapia Paladino*, p. 34; 66-73; 106-107.

« Nous réparons le mastic, continue le narrateur, et nous demandons une troisième épreuve... Le contrôle étant tout à fait sévèrement repris, je me rapprochais de la table, le plateau serré solidement dans mes deux mains. Je m'étais à peine assis et je le tenais encore pour le poser avec précaution sur la table, que je sens la sensation d'une main passant lourdement sur le mastic et y formant une empreinte. Puis, la pression cessa, et une main à température normale serra très franchement le dos de ma main droite, en appuyant, comme pour dire : C'est fini... Étant allé à la lumière, j'ai constaté une magnifique empreinte de cinq doigts parfaitement finis pour la plupart, avec ongles et papilles. Cette fois, le contrôle avait été parfait, et d'autant plus à l'abri des contestations que je ne m'étais pas dessaisi un seul instant du plateau, que les mains du médium n'avaient pas été un seul instant abandonnées, et que, certainement, il ne s'était pas écoulé quatre minutes entre les deux vérifications du mastic; l'attention des contrôleurs ne peut donc être suspectée d'aucune défaillance. »

M. de Fontenay admire la rapidité avec laquelle cette empreinte est donnée. N'y a-t-il pas là plutôt une précipitation quelque peu excessive ? Eusapia semble avoir été réveillée (si elle était en *trance* ?) entre les deux vérifications du mastic. On reprend la séance; au bout de quatre minutes, l'empreinte est faite. Sans doute, les Esprits sont capricieux; ils n'agissent pas à moments fixes. Il est cependant permis de remarquer que cette rapidité d'exécution est absolument en dehors des habitudes d'Eusapia et de John, surtout pour un résultat aussi beau, au dire du narrateur. Le contrôle a été constant : resterait à savoir si Eusapia n'a pu opérer avant que le contrôle fût établi et l'opération officiellement commencée. Ce n'était pas M. G. de Fontenay qui surveillait de bien près Eusapia : il tenait le plateau entre ses *deux mains*, pour le poser avec précaution sur la table. On voit par là que le mastic était dans le voisinage du médium et du rideau. Il ne faut pas oublier enfin que tout cela se passe dans l'obscurité.

A la troisième séance, on obtient l'empreinte d'un profil, presque d'un trois quarts, le profil de John (?). Bien que le mastic ait une très forte odeur d'huile de lin, le visage d'Eu-

sapia est parfaitement inodore. — La remarque est des narrateurs et montre qu'ils n'adoptent pas la théorie d'Aksakof, citée plus haut. — Il y a, dans cette expérience, une aventure de chaise qui vient couronner une des spectatrices; de là, dans l'assemblée un émoi qui semble venir trop bien à point nommé pour que la cause en soit due au hasard.

M. de Fontenay a donné en phototypie la reproduction des empreintes. De son aveu, « ces figures sont déplorablement confuses et brouillées ». Il attribue cette imperfection à la maladresse des ouvriers qui... n'ont pas retouché les gravures. Les clichés originaux seraient beaucoup plus nets. Nous voulons bien le croire; mais l'accident est vraiment *déplorable*. — En tout cas, il reste dans ces expériences d'empreinte trop de circonstances mal précisées, et, je dirai, une exécution trop heurtée, allant par soubresauts, avec accompagnement de détails étrangers au résultat sollicité, pour qu'on puisse fonder là-dessus un jugement prudent. Ces expériences ont besoin d'être reprises d'une façon plus méthodique et plus scientifique.

De fait, Eusapia Paladino n'a pu éclipser miss Cook et son Esprit, et c'est toujours à celle-ci que les spirites aiment à renvoyer les sceptiques. « Il est certes assez décourageant, écrivait naguère un observateur exact des choses psychiques, M. Petrovo-Solovovo, après plus d'un quart de siècle d'intervalle, d'avoir toujours à invoquer les apparitions de Katie King comme preuve principale de la réalité des *matérialisations*. » C'est d'ailleurs un terme qu'il hésite à employer après les « fraudes innombrables des médiums américains [1] ».

Lui-même a tenté quelques recherches avec Sambor, ancien employé des télégraphes, qui débuta vers 1894 à Kiew comme médium de profession, puis opéra à Saint-Pétersbourg. « Ce sont, note-t-il, moins des expériences qu'il est possible de faire avec Sambor que des observations. Il est rare pour lui, comme d'ailleurs pour la plupart des autres médiums, qu'on puisse atteindre et réaliser l'objet précis

1. *Annales des sciences psychiques*, janvier-février 1900.

qu'on a en vue. Dans les circonstances les plus favorables, on obtient généralement quelque chose d'à côté, le plus souvent rien du tout. »

« Sambor est très porté à réclamer la lumière pour ses séances, et il cite des manifestations éclatantes obtenues dans ces conditions. Mais les résultats de mon expérience personnelle sont qu'on a très peu de chance d'observer des phénomènes à une lumière quelconque, même très faible... Je dois ajouter toutefois qu'il nous est arrivé d'avoir avec Sambor des expériences satisfaisantes, en le plaçant *devant un rideau* derrière lequel se trouvait un réduit obscur. »

« Sambor se trouve, ou est censé se trouver dans l'état de *trance* lorsqu'il se produit un phénomène[1]. »

Après avoir dit que certaines expériences de matérialisation faites avec Sambor lui semblaient constituer « un bon commencement de preuve », M. Petrovo-Solovovo ajoute dans une note postérieure : « Il est fâcheux qu'il n'y avait pas pour le médium impossibilité d'introduire un complice dans la chambre obscure, la clé ayant été, à ce que j'ai compris, laissée sur la porte[2]. »

Et plus tard encore, à propos d'un livre publié par lui-même, il se demande, après quelques expériences défavorables récentes, s'« il n'y a pas eu aussi dans les expériences précédentes des éléments d'erreur pareils à ceux qu'il croit avoir récemment relevés et qui suffiraient à en détruire la valeur[3]. »

VI

Que conclure de ces premières considérations ? — Qu'il faut rejeter en bloc comme faux tous les faits attribués aux médiums ? Nullement, mais qu'il faut être dans une extrême défiance, défiance trop justifiée, à l'égard de tout ce qui se colporte en ce genre. Et nous estimons que certains écrivains catholiques, d'ailleurs recommandables, sont là-dessus trop enclins à la crédulité.

Nous autres catholiques, nous croyons à l'existence des

1. *Annales des sciences psychiques*, novembre-décembre 1899.
2. *Ibid.*, janvier-février 1900.
3. *Ibid.*, juillet-août 1900.

esprits bons et des esprits mauvais et à leur intervention dans les choses de ce monde. Et, pour notre part, nous ne voyons aucune impossibilité à ce que les Esprits mauvais opèrent par l'entremise d'un médium. Mais dans les faits classiques, officiels, proposés par le spiritisme comme preuve de l'action d'une intelligence étrangère à ce monde, et dont nous avons rapporté les plus marquants, comment distinguer la part de la vérité et la part de la fraude ? Et quand on a éliminé ce qui paraît le produit de l'erreur consciente ou inconsciente, le peu qui reste demeure vicié d'un tel doute qu'on n'en peut rien tirer de solide.

Aussi nous avons peine à croire qu'on puisse établir sur les phénomènes extraordinaires, dont nous sommes en possession, une apologétique efficace. Quelques-uns l'ont pensé. Les faits, disent-ils, et des faits innombrables certifiés par la critique, prouvent l'action de forces supérieures à la nature. En face de prodiges si déconcertants, il faut de toute nécessité confesser l'existence des Esprits, du monde surnaturel. Ainsi les vérités révélées rentrent dans la science ; la science relève de ses mains ce qu'elle avait tenté de jeter bas. Du Potet n'a-t-il pas écrit : « Je ne croyais pas au diable ; mais, je le dis sans réserve, mon scepticisme a fini par être vaincu » ?

A notre avis, le merveilleux spirite pourra faire quelques conversions partielles : il est incapable d'agir sur un nombre un peu notable d'Esprits. Nous l'avons dit et montré, les faits qu'on invoque présentent toujours quelque fissure par où entre le soupçon d'erreur, par où s'échappe d'autant leur force à établir la réalité d'un monde surnaturel. Ceux qui ne se rendent pas devant les faits si nets, si rigoureusement établis, qui foisonnent dans l'histoire du merveilleux catholique, seront-ils amenés à composition par des phénomènes dont l'étrangeté déconcerte plus qu'elle ne subjugue ?

Loin d'être dirigés vers le christianisme par ces faits, les rationalistes essaient bien plutôt d'y ramener les miracles de notre foi. Rapprochement grossier. Mais il montre que le merveilleux spirite est plutôt une arme de combat entre les mains des adversaires de nos croyances qu'une objection dont ils aient à cœur de se défendre. Il n'est peut-être pas en notre pouvoir, non plus que bien sage, d'intervertir les rôles et de

transformer ici l'apologétique défensive en apologétique offensive. La défense d'ailleurs est facile, et elle a déjà été excellemment soutenue[1].

Ce qui ressort encore, croyons-nous, de ces premières études, c'est que le spiritisme ne saurait prétendre à être une religion capable de satisfaire l'âme humaine. Son enseignement spéculatif n'est qu'un mauvais plagiat de doctrines dont on a enlevé le suc et la sève. Son merveilleux est puéril ou grotesque. Et trop nombreux, hélas, sont les malheureux dont ce breuvage troublant a égaré pour toujours la raison !

Lucien ROURE, S. J.

1. Voir, en particulier, *le Miracle et ses contrefaçons*, par le P. de Bonniot ; et l'excellent opuscule du Dr Goix, *le Miracle*. Paris, Bloud et Barral, 1900.

NAPOLÉON ET LES CONGRÉGATIONS

La Chambre a voté le projet de loi déposé par M. Waldeck-Rousseau sur les associations. Elle ne pouvait mieux fêter l'anniversaire des décrets du 29 mars 1880.

Au dernier moment, par lassitude ou par politique, le gouvernement a laissé entamer les dispositions qu'il avait réglées concernant les biens des congréganistes, et la caisse des retraites ouvrières en devient un rêve irréalisable. Mais il semble que, dans cette discussion, la commission et le président du conseil aient pris plaisir à accumuler les contradictions les plus flagrantes.

Ils acceptent, comme un héritage de 89, la liberté de conscience et la liberté des cultes; sauf à dénoncer comme un délit contre les lois existantes et un attentat contre l'ordre social la tentative de ceux qui veulent vivre en religieux, parce que c'est le choix de leur conscience libre et la forme du culte qu'ils veulent rendre à Dieu.

Ils garantissent, par le maintien du Concordat, le libre exercice en France de la religion catholique, apostolique et romaine; sauf à proscrire le traditionnel exercice de ladite religion qui consiste à vivre en commun pour observer les conseils évangéliques.

Ils font appel aux précédents de la monarchie, à ses lois, à ses principes, à ses prétentions, à son gallicanisme; sauf à condamner, comme une violation des droits individuels et un système impolitique, la charge, que prenait le monarque d'autrefois, d'être vis-à-vis de l'Église un évêque du dehors.

Ils félicitent l'État moderne d'être arrivé, par un progrès de la vérité philosophique et de la science du gouvernement, à se placer en dehors de tous les dogmes et même de toutes les doctrines; sauf à poursuivre les religieux comme réfractaires à certains dogmes et à certaines doctrines qui seraient le fondement même de l'État moderne.

Ils prétendent que leur projet de loi n'est que l'application

du droit commun aux congrégations religieuses, en matière d'association; sauf à admettre, dans le texte même de la loi, des articles exceptionnels qui visent les congrégations seules.

Ils affirment qu'ils n'en veulent point à toutes les congrégations et qu'il y en aura d'autorisées ; sauf à mettre en avant, par exemple, au sujet des vœux, des accusations qui marquent tous les religieux d'une flétrissure.

Ils rendent impossible au dedans le recrutement et la vie des congrégations ; sauf à subventionner et à protéger leur action au dehors.

Les défenseurs de notre cause ont signalé d'autres contradictions encore entre les dires et les actes du gouvernement, et il faut espérer que ce ne sera pas en vain, ne fût-ce que pour l'honneur du bon sens français. Les justes remontrances portées à la tribune méritent d'avoir un écho intense et prolongé. Il faut qu'on sache que cette politique des contradictions est l'inévitable politique de ceux qui ne veulent donner à l'Église, ni la liberté promise par le Concordat, ni la liberté comme en Amérique. Pour mieux faire comprendre cette fausse situation, je voudrais rappeler quelles furent les contradictions de Napoléon vis-à-vis des ordres religieux, quelles furent les causes de cette attitude singulière, et quels en furent les résultats.

I

En quelques traits rapides, voici, tout d'abord, comment Napoléon se conduit à l'égard des congrégations religieuses.

Après Marengo, quand son prestige militaire l'a définitivement imposé au respect de tous et à la confiance du peuple, il invite à se reformer quelques congrégations d'hommes et de femmes dont les services frapperont les yeux de tous ; mais, le moment venu de traiter avec Rome, il se garde bien de mettre ces institutions sous la sauvegarde d'un texte précis et public.

Le Concordat signé, ses plénipotentiaires déclarent que le Souverain Pontife pourra, s'il le veut, faire un bref au sujet des congrégations; mais, dans les règlements du culte, qu'il édicte comme la loi nécessaire à laquelle *ses* évêques comme *ses* préfets devront se conformer strictement, le Premier

Consul indique les « établissements ecclésiastiques » de son goût; tous autres « sont et demeurent supprimés ».

Les *Sœurs de la Charité*, les *Sœurs hospitalières de Saint-Thomas*, les *Sœurs de Saint-Charles* et les *Sœurs Vatelottes* sont autorisées; le décret de messidor le déclare, en rappelant les arrêtés réguliers pris en faveur de ces congrégations, comme pour établir aux yeux de tous leur droit légal à l'existence; toutefois elles sont soumises « à la charge de représenter, sous le délai de six mois, leurs statuts et leurs règlements, pour être vus et vérifiés en Conseil d'État » — faute de quoi ces « agrégations » tomberont sous l'article premier du décret de messidor et seront dissoutes.

Les congrégations dans lesquelles on se lie par des vœux perpétuels sont prohibées; mais les vœux temporaires sont admis, et Portalis en donne pour raison que « la pensée et la conscience » ne sont pas « du ressort de la loi ».

Si des congrégations à supérieure générale demandent la reconnaissance officielle, Napoléon fait le difficile; en revanche il rêve de réunir en une seule toutes les congrégations enseignantes, en une seule toutes les congrégations hospitalières, en une seule toutes les congrégations qui ouvrent des refuges ou des orphelinats.

Assez volontiers, il dit et écrit, parfois, qu'il n'aime point les moines; mais il sait où les trouver quand il veut établir sur les routes des Alpes des étapes charitables; même il fait mettre à l'étude un projet de monastères, à ouvrir en France, où les hommes fatigués du monde pourraient se retirer « passé cinquante ans ».

Une visite à Cervara le met en goût pour les Trappistes; il les installe au mont Genèvre et aussi au mont Valérien dont ils gardent le fameux Calvaire; mais en 1811, les violences succèdent aux faveurs et les Trappistes disparaissent, comme aux mauvais jours de la Révolution.

Quand il annexe à l'Empire des pays conquis, il ne manque guère de décréter la suppression des couvents; mais il a soin d'excepter, en Italie par exemple, les « écoles pies » et les « conservatoires » de charité; mieux, il sait imposer un sursis à l'exécution des mesures spoliatrices.

Comme la Constituante, il semble distinguer entre congré-

gations régulières et congrégations séculières; par exemple, entre les Pères de la Foi et Saint-Sulpice. M. Émery est un homme dont il prise le caractère, la science et les services. Malgré tout, en 1810, il fera fermer Saint-Sulpice et son ministre reprochera à M. Émery d'être le chef d'une agrégation contraire au décret de messidor, tout comme s'il s'agissait des Pères de la Foi.

Même attitude à l'égard des Lazaristes, des Pères du Saint-Esprit et des Missions étrangères : il les veut d'abord fondus ensemble; puis il consent à respecter l'autonomie de chacun de ces groupes d'apôtres ; puis il les supprime tous.

Quand il estime les missions à l'intérieur bonnes à sa politique, il les commande, comme une manœuvre militaire; il en paye les frais; il favorise la formation de compagnies de missionnaires; puis un beau jour, un trait de plume, et c'en est fait des missions et des missionnaires.

On pourrait détailler plus au long les pratiques successives dont l'empereur à usé vis-à-vis des congrégations religieuses. Je n'ai voulu rappeler que celles qui sont plus connues ou qui ont une portée plus générale.

Comment expliquer toutes ces contradictions ?

II

Si extraordinaires que soient la personne et la fortune de l'empereur, il ne faut point faire de sa vie comme un bloc, nettement défini dès le premier moment et immuablement identique à lui-même jusqu'à l'heure où l'effort de l'Europe coalisée le met en pièces. Malgré la force exceptionnelle de son esprit, ses idées ne se sont pas faites tout d'un coup et une fois pour toutes; malgré son rare bon sens, ses passions ont souvent troublé ses idées; malgré son génie et son orgueil, il a subi parfois l'influence des idées et des passions d'autrui.

Certes, il entendait gouverner, et, dès le début, il l'a fait sentir. Ce n'est point pour une vaniteuse satisfaction qu'il a bouleversé la constitution élaborée par Sieyès; ce qu'il a voulu pour le Premier Consul, c'est, beaucoup plus que l'honneur, « la substance », comme il disait, et la réalité du pou-

voir. Cependant sa volonté, au début du consulat, ne s'impose qu'avec une certaine réserve.

Cette réserve me semble surtout frappante dans les choses religieuses.

Bonaparte a vite compris — ce n'était pas difficile — que la paix dans l'ordre est le suprême besoin et le suprême vœu du pays fatigué par dix ans de violences. Il se rend compte — et cette vue lui est plus personnelle — que, pour ramener la paix, il faut ramener la religion catholique. Bien que, dans tout le pays, jusqu'au 18 brumaire comme avant thermidor, la guerre à l'Église ait continué, le successeur du Directoire n'ignore pas que, « dans l'exacte vérité, le nombre des hommes qui, décidément et avec réflexion, ont renoncé aux principes religieux, est petit relativement à celui des hommes qui tiennent plus ou moins à leur croyance [1] ». Voilà pourquoi, malgré les jacobins, qui eux aussi prétendent bien écrire au frontispice du nouveau siècle : *Nomine christiano deleto* ; malgré les constitutionnels, qui entendent avoir secoué pour jamais le joug de Rome, il entame des pourparlers avec Pie VII : c'est l'unique moyen de résoudre avec sûreté cette question religieuse où la Révolution s'est engagée avec tant d'étourderie et d'insuccès. Et, en dépit de tous les obstacles, il ira jusqu'au bout de cette négociation, soutenu par sa clairvoyance politique, par la vigueur de son vouloir, par la conscience de sa supériorité et par le sentiment que le peuple est avec lui.

Toutefois, il n'est point sans redouter, chez les hommes qui l'entourent, la résistance qu'il brave. Aussi cherche-t-il, dans l'organisation de l'Église de France telle qu'elle va sortir du Concordat, un tempérament qui puisse contenter les catholiques et rassurer les jacobins.

A cent ans de distance nous pouvons être tentés de voir un jeu dans cette attitude. Les contemporains en jugeaient autrement : ils pensaient, avec Chaptal, que « l'opération la plus hardie qu'ait faite Bonaparte est le rétablissement du culte [2] ». Et Bonaparte lui-même sentait si bien les difficultés

1. Ces paroles sont d'Hauterive, dans un mémoire au Premier Consul sur le Concordat (22 nov. 1800). Cf. Boulay de la Meurthe, *Documents*, I, p. 131.
2. Chaptal, *Mes Souvenirs*, p. 236.

de l'entreprise qu'il crut devoir recourir à mille précautions pour obtenir des corps publics une ratification décente du Concordat [1].

Ses craintes étaient donc réelles. Mais nous pouvons dire aujourd'hui qu'elles étaient démesurées. Le Conseil d'État et le Tribunat auraient accepté de sa main une Convention où les moines et les nonnes auraient eu leur place définie à côté des curés et des évêques. Brune [2], Carnot [3], Augereau auraient crié un peu plus fort à la « capucinade [4] » et les constitutionnels auraient été un peu plus mécontents. Pour prévenir une plus redoutable agitation, le prestige du Premier Consul eût suffi ; il avait d'ailleurs la main assez prompte et assez forte pour réprimer les factieux à qui il aurait pris fantaisie de troubler, autrement que par des bavardages irrités, la paix religieuse voulue par le pays et par son chef.

On a dit parfois : Est-ce que les exagérations des ultras n'ont pas déchaîné une opposition dont finalement la religion n'a pas eu moins à souffrir que la monarchie? Supposé que Bonaparte n'eût pas fait aux jacobins, tout palpitants des passions de 93, quelques concessions habiles, la même réaction était avancée de quinze ans. — Le rapprochement est inadmissible : on oublie notamment que le parlementarisme, sous la Restauration, eut une liberté d'allures qu'il ne connut jamais aux plus beaux jours du Tribunat, et que, si les Bourbons avaient mis à étouffer « le mauvais esprit » la moitié de la vigueur de Napoléon, la tempête dont ils furent victimes se fût réduite à un bruit de paroles qui passent sans rien changer au cours des choses.

Lorsqu'on veut mesurer la liberté que le Premier Consul pouvait prendre vis-à-vis des hommes de la Révolution, on n'a qu'à regarder leur conduite. Ils ont accepté de renoncer à ce qui était la raison d'être et le principe même de leur vie politique : les jacobins à la République et les jureurs à la Constitution civile du clergé. A-t-on lieu de croire qu'à leurs yeux la question des ordres religieux fût plus importante et

1. Boulay de la Meurthe, *Documents*, V, p. 684.
2. *Ibid.*, IV, p. 255. Cobenzl à Colleredo, 26 octobre 1801.
3. *Ibid.*, V, p. 393. Lucchesini au roi de Prusse, 7 avril 1802.
4. *Ibid.*, V, p. 569. Cobenzl à Colleredo, 28 avril 1802.

qu'ils feraient, de la manière dont cette question serait tranchée, la condition suprême et *sine qua non* de leur soumission au Premier Consul? L'hypothèse fait sourire. En leur assurant la vie, leurs biens et des places, Bonaparte comblait leurs vœux. Au lieu d'être relégués à Sinnamari, ils étaient honorablement installés dans l'existence. Jouissant d'une fortune inespérée, que pouvait leur importer quelques couvents de plus ou de moins sur la terre de France?

A-t-on su que les éloges chaleureux décernés aux Sœurs hospitalières par Portalis, dans son grand discours sur « l'organisation des cultes », aient enlevé au Concordat une seule voix du Corps législatif?

Il semble bien que, deux ans avant l'empire, le regard de Napoléon était assez pénétrant pour deviner cette psychologie du jacobin; et, par suite, il est permis de penser qu'il ne tenait qu'à lui de donner hardiment aux religieux, dans le Concordat, une place visible à tous les regards. Mais il avait, contre les congrégations, des préjugés, et par là doit s'expliquer son attention jalouse à ménager, sur ce point, l'opinion jacobine.

A dix-huit ans, quand il n'était encore qu'un obscur lieutenant d'artillerie, il écrivait dans ses papiers intimes : « En suivant même le strict esprit du christianisme, l'unité est rompue dans l'État[1] »; et, un peu plus tard : « L'humiliation monacale est destructive de toute vertu, de toute énergie, de tout gouvernement[2]. »

D'où lui viennent ces idées à lui, qui, avant de franchir, en 1784, le seuil de l'École militaire de Paris, n'avait reçu que l'enseignement des prêtres et des religieux : celui des Sœurs et de l'abbé Recco, en Corse, et, en France, celui du collège d'Autun et des Minimes de Brienne? Les maîtres de Napoléon seraient-ils aussi responsables de ce qu'il n'a été ni un croyant fidèle, ni un fervent chrétien? Je laisse le problème à résoudre. Si je le pose, c'est simplement pour faire observer que le calcul des responsabilités de l'école est une vieille question. Et je me permets d'ajouter ceci : A qui voudra aller

1. F. Masson, *Napoléon inconnu. Papiers inédits*. Ollendorff, 1895, t. I, p. 157.

2. *Ibid.*, II, p. 310.

au fond des choses, pour Napoléon comme pour « nos anciens élèves », il sera, je pense, manifeste que, auprès de l'influence du milieu domestique et social, l'influence des maîtres demeure forcément assez petite.

A Ajaccio, Napoléon ne put apprendre de son père qu'à faire peu de cas de la religion[1]; quand il vint en France, il y trouva l'irréligion à la mode. Puis, le tourbillon révolutionnaire l'entraina : ardent républicain, par amour surtout de la Corse libre, il lui était difficile de ne pas suivre dans leurs passions antireligieuses ceux dont il partageait les passions antiroyalistes. Le *Contrat* de Rousseau était son bréviaire politique et social. Des études historiques, faites avec curiosité, mais d'après des sources suspectes[2], ne firent que confirmer les leçons des clubs jacobins; elles achevèrent de fixer, chez lui, certaines vues sur le rôle du Pape, des prêtres, des moines en Europe, certaines théories sur les rapports de l'Église et de l'État; théories et vues dont les formules, que je citais tout à l'heure, ne sont que l'expression immodérée.

Avec l'âge et les circonstances, le « Corse aux cheveux plats » perdit tout son républicanisme. Ses mauvaises idées sur les questions religieuses furent plus tenaces. Toujours le démocrate devenu monarque en garda, dans l'esprit, comme un incurable venin. Mais ce venin est autre que celui qui empoisonne la vie des conventionnels; sa virulence est moindre et même d'un caractère différent. Les conventionnels déportent, fusillent, guillotinent les prêtres, par haine de la religion catholique. Jamais Napoléon, même à ses plus mauvais jours, n'a connu ni ces excès, ni cette haine. La raison d'État n'a point pour lui les mêmes exigences que pour eux. Dans l'étroit cerveau des conventionnels, elle exige que la cité moderne soit fondée sur les ruines des autels. Pour le génie autoritaire de Napoléon, elle exige uniquement que la cité soit fondée sur son bon plaisir. Tant que les prêtres n'ont point disparu, les conventionnels ne sont pas en repos. Napoléon n'est inquiet que si les prêtres ne sont pas dans sa main. Bref, pour reprendre la formule du jeune lieutenant de Valence, par « le christianisme, l'unité de l'État est

1. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon. Brienne*. Colin, 1897, p. 44.
2. F. Masson, *op. cit. passim*.

rompue », les conventionnels et le Premier Consul en sont d'accord; mais eux en concluent que, pour sauver « l'unité », il faut expulser le christianisme de l'État; lui en conclut qu'il suffit de contenir, sous la puissance de l'État, le christianisme, pour que « l'unité » soit sauve.

Dix ans de révolution lui ont appris ce que devient un pays comme le nôtre, quand on s'applique à y détruire la religion nationale. Sans être lui-même un croyant, il est convaincu que l'Évangile est le meilleur fondement qui puisse être des mœurs publiques et de l'obéissance des peuples.

Cette conviction l'amène à « tirer parti » des prêtres, suivant son expression. Il y réussit, à la grande surprise des ennemis du Concordat, dont l'admiration s'accroît à l'égard de ce prestigieux chef d'État, qui, sans être dévot, bénéficie de l'influence de l'Église, — cette influence que les jacobins regardaient comme inévitablement acquise à l'opposition. Lorsque Laplace lit dans le *Moniteur* les extraits des mandements épiscopaux, il comprend la portée politique du Concordat. Il s'ouvre de son émerveillement à Portalis, qui riposte : « Vous voyez bien qu'un coup d'œil du Premier Consul vaut toutes les spéculations laborieuses des philosophes[1]. »

Mais cet art de faire de la religion un instrument de règne ne peut aller sans de graves inconvénients. Nécessairement, il aboutit à des libertés inconvenantes, à des exigences inacceptables, à d'ombrageuses défiances. Rien ne le prouve mieux que l'histoire des congrégations sous le premier empire. Et l'on doit voir, maintenant, où ont leur source profonde les contradictions, pitoyables chez un si grand homme, que j'énumérais en commençant.

Napoléon disait de lui-même : « Ah! si j'avais été mon petit-fils! » Le mot est aussi profond que pittoresque dans son laconisme. S'il avait senti son pouvoir appuyé par une longue suite d'aïeux, sans abandonner cette conciliation des partis qui fut la vue dominante, et si juste, de la politique du Consulat, il aurait été moins soucieux de ménager les préjugés et les hommes révolutionnaires, ou il les aurait ménagés

1. A. N. AF IV, 1044. Lettre de Portalis au Premier Consul, 14 messidor an XI.

autrement, — je veux dire avec la condescendance d'un chef qui juge les rigueurs inutiles, et non avec la préoccupation d'un parvenu qui partage sa fortune pour s'attacher des rivaux mécontents.

Et puis, ce soldat heureux, qui vis-à-vis de ses fonctionnaires se montra d'une probité toujours si rigoureuse dans les questions d'argent, ne comprit jamais complètement ce que c'est qu'une conscience. Tout jeune républicain, il s'indignait contre l'Évangile, qui commandait la soumission au pouvoir. Quand le pouvoir fut à lui, il s'indigna contre ceux qui osèrent lui répéter, avec l'Écriture, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Et, dans cette apparente contradiction, il était fidèle à son instinct, il suivait l'impulsion de cette horreur du joug qui est l'orgueil même. Son orgueil, son goût de la domination le rendaient comme incapable de penser qu'il pût y avoir des hommes qui missent plus de prix à leurs principes qu'à leur bon plaisir, et surtout au sien. De là, sa surprise et sa colère, en face d'une résistance qu'il sentait indomptable. Plus maître de lui, il aurait été moins jaloux d'être le maître d'autrui, le maître de ce Pape, dont la patiente douceur ne consentit jamais à se livrer à lui comme un complice servile, le maître de ces religieux qui devaient à leur nom même de servir Dieu comme Dieu le voulait, et non comme le voulait l'empereur.

Enfin, et par-dessus tout, il a manqué à ce grand génie d'être un croyant sincère. Il est vrai, bien des rois de France, qui se flattaient d'être des rois très chrétiens, et qui, comme Napoléon, écrivaient toujours au Pontife romain en s'appelant ses « dévots fils », ont été des fils fort indociles. Pourtant, l'idée que l'Église a une mission divine, — c'est-à-dire une mission dont Dieu seul est la source et la règle, — outre qu'elle comporte une notion exacte des rapports entre le sacerdoce et l'empire, offre, par elle-même, quelque sauvegarde contre la tentation de violer les lois sacrées de ces rapports. En tout cas, cette tentation est inévitablement plus prompte, plus fréquente, plus irrésistible pour une âme que la griserie du pouvoir trouve déjà impatiente, par orgueil, de toute entrave, et dégagée, par l'incroyance, de tout scrupule religieux. Catholique accompli, le Premier Consul aurait vu,

dans les congrégations, l'Évangile mis en acte; le sort des religieux n'aurait plus été à la merci d'un bulletin de police excitant la défiance ombrageuse du maître; les défaillances humaines, dont l'état le plus saint ne peut garantir, n'auraient jamais voilé, aux yeux du chef d'État, l'utilité de corporations vouées aux trois grands services — tous trois également nécessaires à la société — de la bienfaisance, de l'enseignement et du culte public; il aurait senti tout ce qu'il y avait d'inconséquence de sa part et d'injure pour l'Église à l'appeler à son aide et à se défier d'elle, à lui promettre la liberté et à lui fabriquer ses chaînes, à reconnaître qu'après dix ans de révolution, elle demeurait la première force du pays, et à prétendre plier cette force au gré de ses caprices despotiques.

III

Finalement, qu'est-ce qui advint? L'Église échappa à Napoléon, comme elle avait échappé au Directoire et à la Convention nationale. Et avec l'Église échappèrent les ordres religieux.

Je voudrais dire comment, en entrant dans quelque détail.

Napoléon ne s'est pas contenté d'interdire à tout Français d'être religieux sans sa permission. De tous les éléments de la vie conventuelle, il n'en est presque pas qu'il n'ait touché d'une main très hardie : recrutement, vœux, gouvernement, traditions, rien ne s'est trouvé au-dessus — ou au-dessous — de ses atteintes.

La loi du 13 février 1790 avait respecté le recrutement des ordres religieux. Treilhard, du moins, avait indiqué à la Constituante, dans son rapport sur la loi, qu'il fallait laisser « le droit et le moyen de se régénérer » aux maisons capables de fournir à l'État des infirmiers, des éducateurs et des savants. Aussi, lorsque Chaptal, par son arrêté du 1er nivôse an IX, reconstitua les Filles de la Charité en communauté légale, il les autorisa à « former des élèves », c'est-à-dire des novices. Rien ne paraît plus simple; mais tous les fonctionnaires de l'empire ne comprenaient pas ainsi les choses. Trois ans après le Concordat, nous lisons dans un bulletin de police :

Le préfet du Pas-de-Calais expose qu'une demoiselle ayant pris

solennellement l'habit de religieuse de Sainte-Agnès, il a demandé à l'évêque le motif de cette infraction à la loi.

L'évêque lui a répondu qu'il avait autorisé la directrice de cette maison à faire prendre l'habit de l'ordre. Il a pu, suivant sa lettre, donner cette permission, parce que la simple prise d'habit n'est pas contraire à l'esprit de la loi, qui ne prohibe que les vœux[1].

Ces subtilités administratives nous font pitié. Il s'est trouvé pourtant des communautés sous l'empire, autorisées à se former, mais non à ouvrir des noviciats. Et cette conception grotesque et odieuse, deux espèces d'hommes la jugent toute naturelle : les légistes du Conseil d'État et les jacobins du ministère de la police. Les jacobins y voient un moyen détourné de revenir à la loi du 18 août 1792, qui marque pour eux le vrai point où un « État vraiment libre » doit se tenir. Les légistes, hantés par les souvenirs de la commission des réguliers, et par les dispositions du code sur les mineurs, estiment, par ces difficultés mises à l'ouverture des noviciats, garantir les droits de l'État et le respect des lois civiles. Napoléon, sans être un légiste ni un jacobin, se rencontre avec eux, par simple vue utilitaire : pour lui, la communauté autorisée à vivre, sans moyen de durer, passe par un stage nécessaire; voilà tout.

Sous l'influence des mêmes préoccupations, le gouvernement consulaire et impérial s'immisce dans la question des vœux. Le 16 floréal an XI, une demande des « Sœurs de Charité, dites du Refuge », est discutée en conseil des ministres; on les approuve, « à condition que les Sœurs ne fassent pas de vœux[2] ». Une dénonciation arrive au ministère de la police concernant « une espèce de couvent qui s'est établi sans autorisation rue des Postes »; il paraît qu'on y « reçoit des sujets » et qu'on leur « fait faire des vœux ». Fouché donne l'ordre de « vérifier » soigneusement l'information[3]. Certaines congrégations ne sont autorisées qu'à la condition de ne point émettre de vœux perpétuels. Et là où l'empereur ferme les couvents, il pense que, par là même, les religieux sont déliés des promesses sacrées qu'ils ont faites. Si les

1. A. N. AF IV, 1491. Bulletin de police du 29 brumaire an XIII.
2. *Ibid.*, 931.
3. *Ibid.*, 1491. Bulletin du 26 brumaire an XIII.

évêques hésitent à lui reconnaître ce pouvoir, Portalis leur écrit pour leur démontrer qu'ils ont tort[1].

A plus forte raison, Napoléon n'a-t-il aucun scrupule à s'ingérer dans le gouvernement intérieur des congrégations qu'il approuve. Nommer le « directeur » des Lazaristes et le « directeur » des Missions étrangères[2] est pour lui une affaire aussi naturelle que de nommer un évêque ou un préfet ; c'est une prérogative de la couronne.

Devant cette prérogative, tout doit céder, même les constitutions approuvées par l'Église, même les traditions et l'histoire. A ses yeux, il importe peu de savoir ce que saint Vincent de Paul a voulu en fondant Saint-Lazare, et quel fut le dessein de ceux qui pensèrent à former des prêtres pour les Missions étrangères. Une seule question subsiste : il veut « donner, écrit-il au Pape, une nouvelle activité aux Missions de Chine » pour le « bien général de la religion », et aussi « par le désir d'ôter aux Anglais » un moyen d'influence ; dans ce but, il amalgame ce qui reste des communautés de Saint-Lazare et de la rue du Bac, comme il aurait amalgamé les débris de deux régiments.

Ces mesures sont trop contraires à l'ordre naturel des choses pour durer toujours. L'empereur le comprend en certains cas, et il y renonce. C'est ainsi qu'il laisse au séminaire des Missions étrangères et aux prêtres de la Mission leur autonomie respective[3]. C'esi ainsi que dès le premier jour où la congrégation de la Mère de Dieu reçoit la charge des maisons de la Légion d'honneur, Mme de Lezeau garde toute liberté dans l'administration de sa communauté[4]. C'est ainsi que Napoléon voulant envoyer en Piémont des Filles de la Charité, la Supérieure générale peut, sans difficulté, décliner l'offre ; ce refus est agréé, et les Sœurs de Nevers se chargent, dans la mesure où elles le pourront, de remplir ses intentions impériales[5]. Les autorisations, réservées d'abord aux seules congrégations hospitalières, vont de bonne heure

1. Portalis, *Discours*, etc. Lettre au Premier Consul, 20 floréal an XI.
2. Décret du 7 prairial an XII.
3. Décret du 2 germinal an XIII.
4. L'abbé de Verdalle, *Vie de Mme de Lezeau*. Bray, 1869, I, p. 299.
5. A. N. AF IV, 1045.

à d'autres, malgré les protestations de Fouché et les caprices du Conseil d'État[1]. Et, enfin, ni les articles organiques, ni le décret de messidor, ni la loi de 1809, n'empêchent de prospérer des congrégations qui jamais n'ont demandé la permission de vivre. Au plus fort de sa querelle avec Pie VII, Napoléon ne disperse pas les Carmélites de Vaugirard, dont il avait fait arrêter la prieure, l'intrépide Mme de Soyecourt[2].

Mais il faut convenir que, sur certains points, il est irréductible; et c'est alors la Providence qui lève la difficulté, en le laissant, lui si clairvoyant, préparer, par ses propres fautes, la catastrophe où il disparaîtra.

La chute de l'empire ouvre à M. Hanon, supérieur de Saint-Lazare, les portes de la prison où il expiait, depuis 1807, la prétention d'avoir revendiqué le libre gouvernement de sa congrégation. Saint-Sulpice se reforme. Les missions à l'intérieur recommencent. Les collèges se multiplient. Les Jésuites rentrent en France, et, après eux, combien d'autres de ces « congrégations de prêtres » dont Napoléon, en 1805, avait promis au Pape de s'occuper « avec maturité », et auxquelles il ne songea guère que pour les interdire !

Après cent ans, que reste-t-il des violences impériales ?... *Violentum non durat.* Et il ne faut s'étonner que d'une chose, c'est que le génie politique de Napoléon ne l'ait pas compris. D'autant que, dès les premiers jours de l'empire, Portalis le lui disait avec tout le respect de l'obéissance et toute la liberté du dévouement.

Un an après le décret de messidor, le maître demande d'examiner comment on pourrait réunir en une seule les congrégations existantes. Le rapport du conseiller d'État est fort étendu et fort intéressant[3]. Il détourne l'empereur de son projet : « les fils » de la discipline religieuse risqueraient de « se relâcher en s'étendant »; une « institution unique n'attacherait qu'une certaine trempe de caractère »; la « diversité des congrégations entretient l'émulation entre elles »; les « institutions morales ont besoin, pour prospérer, d'être

1. A. N. AF IV, 1490.

2. *Vie de la Révérende Mère Camille de l'Enfant-Jésus.* Poussielgue, 1897, p. 415.

3. Portalis, *Discours*, etc., p. 480. Rapport du 13 prairial an XIII.

adaptées à certaines différences de climat, de caractère et de mœurs qu'il est impossible d'effacer » dans « une grande nation » comme la France; enfin, « même dans le bien, chacun a sa conscience particulière dont il ne veut pas faire le sacrifice ».

L'empereur dut se rendre à ces raisons, puisqu'il ne donna pas suite à son dessein. Mais, pour lui faire comprendre la vertu de la liberté il eût dû suffire du tableau que le ministre des Cultes lui mettait sous les yeux, je veux dire le rapide développement des œuvres entreprises par les religieuses : en 1805, trois ans après la promulgation du Concordat, Portalis énumère près de trente congrégations occupées de bienfaisance et d'enseignement.

Les Filles de la Charité sont les plus nombreuses : deux mille dans plus de deux cents maisons; les Sœurs de Nevers ont quatre-vingts maisons et quatre cents sujets; les Sœurs de Saint-Charles de Nancy « soixante maisons et quatre cents sujets ». — Les Sœurs des écoles chrétiennes ont « quatorze maisons dans le diocèse de Lyon »; les Sœurs de Saint-Joseph « sont répandues dans les diocèses de Saint-Flour et de Mende et dans le département de la Loire »; les Sœurs du Saint-Esprit ont douze maisons « dans l'ancienne Bretagne ». — Des « Sœurs hospitalières » dont chacune forme une congrégation à part, desservent l'Hôtel-Dieu de Paris, les hospices d'Orléans, de Limoges, de Tréguier, de Montdidier, de Roanne, de Montbrison, de Lyon, de Villefranche et « d'autres hospices » encore. — Les Sœurs Ursulines et les Sœurs Visitandines, « au nombre d'environ deux cents, sont répandues dans différentes villes de l'empire ».

Et le rapport officiel ne dit rien des communautés qui ne sont pas légalement reconnues. Mais l'empereur n'a certainement pas oublié — lui qui n'oubliait pas la place d'une batterie dans son immense empire — ce que Fouché confia jadis au Premier Consul : à savoir que six mois avant le Concordat, à Paris, des communautés nombreuses tenaient « maison d'éducation comme avant 1789 » : les Ursulines « dans une portion de leur maison rue du faubourg Saint-Jacques, n° 112 », et encore « rue de la Cerisaye, n° 32 »; des religieuses de l'Enfant-Jésus « au cul-de-sac des Vignes »;

des religieuses de Sainte-Aure, « rue des Postes, n° 13 », et « rue Vieille-Estrapade, n° 14 » ; des Visitandines « rue de la Chaussée-des-Minimes, n° 136 », et « rue Notre-Dame-des-Champs ».

Ainsi faisaient les Sœurs de Picpus à Rennes, à Poitiers et à Châtellerault (1800) ; à Cahors et à Mende (1802) ; les Sœurs de la Retraite à Aix et à Lambese (1805) ; les Sœurs de Saint-Joseph à Conques (1798) et à Anzit (1790) ; les Sœurs dominicaines à Nay (1800) et à Langres (1804) ; les Filles de la Croix à Maillé (1804) ; les Sœurs de Saint-Paul à Chartres (1802) ; les Sœurs de la Présentation dans l'Ardèche (1796) ; les Sœurs de Notre-Dame à Bordeaux.

Dès les premiers jours de l'empire, la vie contemplative, aussi bien que la vie active dans les hôpitaux et les écoles, a ses recrues fidèles. A Châlons, Reims, Poitiers, Pamiers, Abbeville, Morlaix, Nantes, Beaune, Orléans, Rouen, Bordeaux, Tours, Amiens, Blois, Aix, Versailles, Lyon, comme à Paris, les Filles de Sainte-Thérèse continuent à prier et à faire pénitence, ainsi qu'elles le faisaient avant la Révolution. Des communautés de Clarisses se reforment à Amiens, au Puy, à Lyon. Je borne là cette liste fatigante de noms propres qui pourrait être beaucoup plus longue.

Et comment, au lendemain du jour où le Pape était venu à Paris sacrer l'empereur, les congrégations n'auraient-elles pas pris confiance dans l'avenir et usé hardiment de la liberté ? La question n'en est pas une, pour qui sait comment cent communautés de pauvres femmes ont traversé la Révolution.

Voici quelques traits, par manière d'exemple.

A Caen, les Bénédictines, chassées de leur couvent le 22 août 1792, se retirent dans une maison particulière où elles continuent, même aux plus mauvais jours de la Terreur, la récitation de l'office canonial et l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. En 1795, elles ne sont pas moins de vingt, fidèles à leur vocation. La police, qui les soupçonne de cacher des prêtres réfractaires, les surveille et les visite. La Providence de Dieu récompense leur générosité en les gardant de toute surprise ; et quand le Concordat rend la liberté aux catholiques de France, deux postulantes viennent frapper à la porte de ce cloître secret où Jésus-Christ se cachait encore

comme un proscrit; elles prennent l'habit des mains d'un vicaire général de Coutances, avec les cérémonies traditionnelles, au milieu des larmes de la Communauté qui se sent désormais sûre de perpétuer, à Caen, cette louange du Très Saint Sacrement de l'autel, que la vénérable Catherine de Bar y avait établi en plein règne de Louis XIV.

Les Bénédictines de Villarceaux ne sont ni moins tenaces ni moins heureuses. Le directoire du district consent à les laisser dans leur couvent pourvu qu'elles en payent le loyer. Lakanal, devenu acquéreur de ce bien d'église, ne se montre pas plus difficile; il prend seulement la précaution de porter le loyer à 1300 francs. Mais le jour vient où il se fatigue de loger des nonnes; elles partent en pleurant. A Gamache, à Omerville, à Bray, elles portent partout la même ferveur religieuse, et elles inspirent la même confiance aux familles qui leur amènent leurs enfants à instruire. Elles vivent de privations, mais elles vivent ensemble. Rien n'a pu les séparer, ni les empêcher de faire la classe, selon le vœu de leur institut. Si Bossuet n'eut guère reconnu dans la pauvre maison de Bray, habitée par des femmes en robes de paysannes, l'antique et royal prieuré Sainte-Marie dont il invitait Mme de Luynes à prendre la charge en 1695, au moins eût-il applaudi, dans la persévérance courageuse des anciennes religieuses de Villarceaux, cet « esprit de force » qu'il donnait comme une marque du vrai christianisme.

Il n'est pas une congrégation qui ne compte, dans ses annales, des pages toutes pareilles. Dans chacune de ces maisons religieuses que la Constituante prétendait ouvrir, comme des prisons maudites de ceux qui étaient, de par les lois, contraints d'y vivre, presque toutes les voix ont fait entendre la protestation de la vieille abbesse de Saint-Laurent au syndic de Bourges[1] : « Mon intention est de rester dans mon ordre jusqu'au dernier soupir. » On a beau les chasser de leurs couvents, parmi toute sorte d'embarras, de dangers, de privations et d'obstacles, au fond de ces âmes indomptables, de 1792 à 1802, il y a un rêve, toujours présent et toujours caressé : la liberté de vivre en servantes de Jésus-

1. *Les Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges*, 1891, p. 313.

Christ, comme elles en ont fait le serment sacré. Elles s'ensevelissent muettes dans des catacombes, parce qu'elles savent qu'un jour viendra où elles pourront louer Dieu, à pleine voix, dans ses sanctuaires, comme autrefois.

C'est là le secret de la renaissance des congrégations, à l'époque du Concordat, et le secret aussi de leur résistance au décret de messidor. Comment des âmes qui n'avaient point fléchi devant la menace d'une guillotine, auraient-elles fléchi devant un décret privé de sanction? On ne saurait, je le répète, s'étonner assez que Napoléon ne l'ait point compris, si ce n'était une illusion, naturelle à tous les hommes supérieurs aussi bien qu'à tous les hommes légers, de croire qu'ils réussiront là où les autres ont échoué.

Il importe donc de le remarquer, — et le fait est incontestable, — tout ce que Napoléon a tenté en faveur de la liberté religieuse promise par le Concordat a été heureux et fécond; tout ce qu'il a tenté contre cette liberté a été vain. Les esprits les plus divers en demeurent d'accord, dès qu'ils sont sincères.

Et on en peut conclure quelle issue attend les entreprises de tous les gouvernants qui, par faux principes, ou par opportunisme, se refusent à pratiquer de bonne foi le Concordat. Même si elles se bornent à entamer la liberté d'enseignement, ces entreprises doivent tôt ou tard échouer.

IV

Il y a cent ans, Chaptal proclamait que « l'enseignement doit être libre », parce que « le gouvernement, maître de l'instruction », aurait entre les mains « le premier mobile de la servitude ». Ces déclarations ministérielles, qui parurent tout au long dans le *Moniteur*, dès les premiers jours de brumaire an IX, ne furent point du goût de Bonaparte. Il avait, lui, une autre conception de l'école, comme le prouvent ses lois, ses décrets[1], ses lettres et ses actes. Quant à l'enseignement primaire, il n'est pas trop regardant : il subven-

1. Loi du 11 floréal, an X, art. 8; loi du 6 mai 1806, art. 1er; décret du 17 mars 1808, art. 2; décret du 17 septembre 1808, art. 3; décret du 9 avril 1809, art. 3; décret du 15 novembre 1811, art. 15, 19, 21, 25, 29, 32.

tionne des religieuses enseignantes et il incorpore à l'Université les Frères des Écoles chrétiennes. Un moment, il songe à confier la formation des classes moyennes à une corporation religieuse où il aurait réuni les débris de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne et de la Congrégation bénédictine de Saint-Maur. Lebrun l'en dissuade. C'est à la fin du Consulat. Et bientôt commence, contre les collèges ouverts par les Pères de la Foi, une guerre d'extermination qui n'était pas encore finie en 1811.

A cette date, le duc de Rovigo s'enquiert auprès des préfets, si, par hasard, dans les écoles secondaires de leurs départements, ne se cacherait pas quelque Père de la Foi se mêlant de faire métier d'éducateur. Et les préfets répondent négativement.

M. Waldeck-Rousseau n'aura plus à jalouser les lauriers du duc de Rovigo. Bientôt, sans doute, ses préfets lui écriront que, nulle part, on ne trouve trace, dans les écoles, d'un seul congréganiste non autorisé. Ce sera la vertu de l'article 14 de la loi sur les associations.

Par cet article, tout membre d'une congrégation non autorisée est déchu du droit d'enseigner. Le fait d'avoir appartenu à une telle congrégation le marque à jamais d'une flétrissure, puisqu'elle le rend indigne, fût-il couvert de diplômes, de tenir une école ou d'y entrer à titre de professeur.

En 1792, lorsqu'on supprima « *toutes* les corporations religieuses, tant d'hommes que de femmes », on laissa aux religieux enseignants la faculté de demeurer enseignants, « à titre individuel », — bien qu'alors la liberté d'enseignement ne fût point encore proclamée. M. Waldeck-Rousseau, lui, supprime le droit « individuel » pour une catégorie de citoyens pris en bloc, et il déclare que les trois lois de 1833, de 1850 et de 1875, qui garantissent ce droit à tous les Français, ne sont pas atteintes. Il n'est pas plus difficile que cela d'en remontrer à la Convention.

L'indignité des religieux est, aux yeux de M. le président du conseil, d'une évidence indiscutable, et elle résulte du fait qu'ils ne sont point autorisés. Par ce fait, ils donnent dans leurs écoles une leçon de choses dont l'inévitable résultat est d'inculquer aux élèves, par leur vie même, le mépris des lois.

Si c'est là le crime irrémissible de ces indignes, l'embarras n'est pas grand : l'État n'a qu'à les autoriser. Le veut-il ? C'est fort problématique. Et alors, comment ne pas songer à ces jours heureux de la Terreur, où les gens étaient traînés à l'échafaud parce qu'ils n'étaient point porteurs d'une « carte de civisme » qu'on se gardait bien de leur donner ?

Parmi les ordres enseignants non autorisés, il y en a qui datent de notre temps, et il y en a « qui ont traversé les siècles », comme a dit M. le président du conseil. De ceux « qui ont traversé les siècles » quel est celui qui n'a jamais demandé à un gouvernement quelconque l'autorisation ? N'est-ce pas la thèse même du gouvernement — et elle est juste — que, dans l'ancien régime, toute congrégation existante est une congrégation autorisée par lettres patentes ? Et s'il s'agit du dix-neuvième siècle, où est la loi qui oblige toute congrégation à solliciter la reconnaissance légale ? Si elle existe, comment se fait-il que M. Waldeck-Rousseau soit obligé d'en faire une ? Et si elle est si indispensable à la sûreté de l'État, comment se fait-il que tous les gouvernements, sans exception, depuis cent ans, aient toléré ce crime de lèse-nation qui révolte l'honnêteté et alarme la clairvoyance de M. le président du conseil ?

A l'entendre, les hommes politiques d'avant 1850 ont été les plus fermes esprits de notre siècle[1] : ce ne sont pas eux qui pensaient à prendre le chemin de Canossa ! En vérité, tout se falsifie sur les lèvres de M. Waldeck-Rousseau, et les mots les plus célèbres prennent un sens détourné. S'il ôte, lui, aux religieux le droit d'enseigner, pour éviter d'aller à Canossa, c'est sans doute que ceux-là sont allés à Canossa qui ont reconnu aux religieux ce droit. Et qui donc a reconnu aux religieux ce droit, sinon les hommes d'avant 1850, Thiers en tête ?

En jetant cette parole dans la balance parlementaire, le premier ministre l'a fait pencher de son côté. Et peut-être ne voulait-il pas autre chose. Ainsi fit Bismarck jadis. On sait ce qui advint, la balance des événements réglant ses hauts et ses bas autrement que la balance parlementaire.

1. *Journal officiel,* 26 mars 1901, p. 925.

Et pour revenir au Premier Consul, — auprès de qui Bismarck est un assez petit homme, — malgré son génie et sa force, il crut que jamais, sans le Pape et malgré le Pape, il ne ferait la paix religieuse en France. Un siècle s'est écoulé, et de la démarche du Premier Consul vers Rome le résultat demeure si précieux que M. Waldeck-Rousseau n'y veut point renoncer. Malheureusement le négociateur du Concordat n'hésita pas à devenir le contempteur des droits de l'Église. Il mit, dans ce sacrilège, son amour-propre de souverain, et il en fit un acte de « défense » impériale contre les « prétentions » romaines. Ce fut sa manière de proclamer qu'il n'irait point à Canossa, et ce fut aussi la fin de sa prodigieuse fortune. On peut douter que, dans cent ans, il reste, de la réponse brutale que M. le président du conseil fait à la lettre de Léon XIII plaidant la cause des moines de France, autre chose qu'un souvenir de tribune ironiquement démenti par les faits.

Paul DUDON, S. J.

DU RESPECT DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XVIIe SIÈCLE

I

Au milieu du mois de mars 1900, vers l'heure où la dernière année du siècle entrait dans son printemps et semait les violettes sous l'herbe, l'Académie française laissait dire au monde, par les cent voix de la Renommée, qu'elle venait d'achever la seconde lettre de l'alphabet, et qu'elle allait entreprendre le C aux environs de Pâques.

Preuve certaine que l'Académie travaille, mais à loisir; qu'elle poursuit sa tâche de géant, mais sans se presser ; un peu comme Sganarelle faisait des fagots. Depuis la septième édition de son *Dictionnaire*,

Qui toujours très bien fait, est toujours à refaire,

vingt-deux ans se sont écoulés, au cours desquels, la docte assemblée a perdu et remplacé plus de quarante de ses membres. Elle a employé ces quatre lustres, surchargés de deux ans, à régler la question de l'A et du B; et les gens d'esprit qui, souhaitent de prolonger leur vie par delà les confins de la vieillesse, peuvent formuler encore aujourd'hui le vœu rimé jadis par l'abbé de Boisrobert, académicien et favori de Richelieu. Boisrobert écrivait à Balzac que, dans une journée de grand labeur, l'Académie élucidait tout juste le tiers d'un mot ; qu'un mot, entamé par l'Académie aux premiers jours de l'Avent, n'était guère avancé au temps des Rois ; bref, disait-il,

Depuis six ans, dessus l'F on travaille ;
Et le Destin m'auroit fort obligé,
S'il m'avoit dit : Tu vivras jusqu'au G !

Vivre jusqu'au G, ce serait encore un brevet de longue vie [1].

1. Ne calomnions personne, pas même les Quarante. Dès le mois de juillet, la lettre C, l'une des plus chargées, était finie ; et, vers ce même temps, l'Académie s'insurgeait contre l'anarchie, dont un ministre menaçait l'orthographe. Par malheur, ce beau feu n'a pas assez duré, et l'Académie a fait trop de concessions aux fauteurs d'émeutes grammaticales.

L'Académie ne s'est jamais hâtée à la façon des Assemblées constituantes et législatives; elle sait que le temps efface vite ce qu'on ose faire sans lui. Les premiers académiciens traitaient les syllabes françaises comme les joailliers traitent les pierres précieuses. Chaque mot était pour eux un diamant, qu'il s'agissait de choisir, de polir, de sertir, de « mettre en place », comme parle Boileau et comme avait fait Malherbe, qui

D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir.

L'Académie française est née de l'amour respectueux et conquérant de nos pères pour la langue de France. Ils l'aimaient d'instinct; ils désiraient la mieux connaître; ils voulaient, en la fixant, en la réglant à l'image de leur génie souple, mesuré, hardi, hausser son influence et l'étendre. Richelieu vint; il entra tout naturellement dans ces grandes pensées, et il créa l'Aréopage des Quarante. Les Quarante devaient maintenir notre langue dans les régions sereines de la lumière, au-dessus du va-et-vient des choses humaines, loin de la rouille qui use même les mots, loin de la boue qui les salit.

Vérités d'antan, que l'on peut rappeler avec quelque profit, après l'agonie d'un siècle qui, sur son déclin, a traîné la langue française aux gémonies, l'a pliée à toutes les hontes, en lui apprenant le jargon du bagne et de l'égout chez les Rougon-Maquart, ou les patois de la *décadence* dans les Petites-Maisons du Parnasse.

Obscurcir les syllabes et la phrase des nuages du galimatias, était peu; souiller les mots de la fange des idées, c'était trop; on est allé plus outre. Non seulement on a déshonoré les mots, mais on les a dénaturés et faussés, en leur enlevant la franchise qui est chose toute française. Louis Veuillot disait que notre langue ne peut pas supporter le mensonge; langue de la clarté, langue de la vérité. On lui a appris le mensonge; au sens lumineux des mots, on en a substitué d'autres qui flottent au hasard d'un vague scepticisme, plusieurs qui suintent timidement l'erreur et d'aucuns qui la sèment à grand bruit. A travers les phrases françaises qui courent droit au soleil, on a glissé des formules qui

échappent, et qui mentent en fuyant ; de nos jours, on a créé le *style hypocrite* :

Notre langue, autrefois si loyale et si brave,
Sous cent perfides mains lentement se déprave :
Où régnait la franchise, on met la trahison :
Dans les mots frelatés on verse le poison.
Tout sert au grand complot : la brochure légère
Du sophisme courant fringante messagère ;
Le mince in-octavo comme l'ample journal.
Le mensonge sournois, équivoque, infernal,
Savamment distillé dans maint laboratoire,
Inonde le roman, le théâtre, l'histoire :
Il mêle un vrai péril aux récits fabuleux ;
La science en remplit cent petits livres bleus...
Partout un ennemi qui frappe et qui s'efface,
Le mot louche masquant l'idée à double face ;
Le sophisme bandit, malhonnête, fuyard ;
L'atome empoisonné flottant dans le brouillard [1].

Au milieu de ces nuages qui pèsent sur notre littérature, au soir bien sombre d'une époque si audacieusement qualifiée : *siècle des lumières*, souvenons-nous du respect que le grand siècle portait au langage qu'il façonnait définitivement à force de chefs-d'œuvre. Ce respect, dont nous allons citer les preuves, était par lui-même une des formes du patriotisme ; on admirait et honorait la langue française, parce qu'elle était française, faite par nous et à notre effigie. De cette admiration et vénération, parfois naïves, qu'on lui prodiguait, les témoignages déborderaient au delà d'un volume. Nous en cueillerons quelques-uns en courant, comme on cueille des fleurs sur les sommets ; et nous écouterons quelques échos lointains des louanges que les Français de ce temps-là décernaient avec conviction et enthousiasme à notre idiome national.

Nous en conclurons, comme eux, que notre langue mérite avant tout respect et révérence, selon le désir du grave Despréaux :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

1. P. G. Longhaye, *les Grands Mots*. Théâtre chrétien, t. II ; fin. — « Il nous semble qu'un assez bon monument figuratif de l'époque serait un immense point d'interrogation sur un immense amas de banalités oratoires, borné par deux colonnes, portant inscrits deux mots qui n'ont aucun sens déterminé : *Conservation ! Progrès !* » (L. Veuillot, *Mélanges*, 9 sept. 1869.)

Ç'avait été, cent ans plus tôt, la suprême prière de Ronsard vieillissant, et criant à la jeunesse aventureuse dont il avait été l'oracle et l'Apollon : « Respectez la Langue françoise; ne battez pas votre mère ! » Car le respect et l'amour de notre langue ne datent point de la grande époque où nous les prenons. Ce double sentiment avait inspiré à Ronsard son beau rêve patriotique d'une langue française idéale, riche des dépouilles de l'antiquité rajeunie à la française ; riche également des trésors de France ; c'est-à-dire de tous les termes « significatifs », choisis « dextrement » dans les dialectes du royaume, poitevins, normands, gascons, lyonnais et tous autres ; pourvu qu'ils fussent d'une juste sonorité et marqués au coin de France.

Ronsard alla trop loin et trop vite ; mais ses vues étaient grandioses, comme son culte pour notre langue était sincère. Il ne voulait point, ainsi qu'on le lui a reproché sans l'avoir lu, parler grec et latin en français, mais créer une langue unique au monde, incomparable, alliant le génie antique au génie moderne et populaire de France. Ce rêve avait été celui de toute la Pléiade et de son porte-voix l'angevin Du Bellay qui, à l'aurore de cette renaissance hâtive, en 1549, avait lancé son brillant manifeste : *Deffense et illustration de la Langue françoise.* La défendre et l'embellir, pour lui assurer le premier rang, voilà ce à quoi l'on employait déjà toutes les ressources de l'esprit et de l'érudition, toutes les énergies de volontés dévouées à la gloire de la France.

C'est le but que se proposait Henri Estienne, en publiant son gros volume, qu'il intitula bravement : *Précellence du Langage françois* ; vrai plaidoyer national, écrit par ordre du roi Henri III, pour établir la supériorité de notre langue sur les autres langues d'Europe ; ou plutôt sur les deux seules qui paraissaient dignes d'estime et d'étude : l'italien et l'espagnol. Henri Estienne répondit *con amore* au vœu de son roi, en démontrant de son mieux que le langage de France est « pur et simple, n'ayant rien de fard ni d'affectation ; lequel Monsieur le Courtisan n'a point encore changé à sa guise et qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes... »

Ne rien emprunter à l'italien, c'était fierté et patriotisme, quand « Monsieur le Courtisan » *italianisait*, pour plaire à

Catherine de Médicis ; et quand les gens de guerre demandaient à l'Italie les termes courants de leur métier. Un homme de lettres français se refusait à ces emprunts ; et c'est où *précellait* le digne Amyot qui, en tournant Plutarque à la française, n'admettait dans son style que des mots « bons français et non étrangers ».

Fierté nationale, avons-nous dit ; mais certes bien placée et qui aurait eu pour excuse — s'il en eût été besoin — l'estime que les plus habiles d'entre les étrangers eux-mêmes professèrent pour notre langue, du jour où ce doux parler commença de retentir sur les bords de Seine et de Loire. Rappelons seulement en passant l'admiration du frère Martin de Canal, un Italien du siècle de saint François d'Assise et de saint Louis, pour qui la langue française était « la plus dilettable à lire et à oyr que nule autre [1] ».

Brunetto Latini, le maître de Dante, écrivait en 1260, à Paris, son *Trésor*, en français ; par cette raison que « la parleure françoise est plus délitable langage et plus commun que moult d'autres ».

Signalons aussi ce grammairien anglais qui, au beau milieu de la guerre de Cent ans, déclarait le « doulz françois » le plus « gracious langage et plus noble parler — après latin d'escole — qui soit au monde ». Et ce langage se peut, ajoute-t-il, « comparer au parler des angels du ciel pour la grant doulceur et biautée d'icel [2] ».

Des Français n'étaient donc pas trop mal venus à penser et à dire de leur langue ce que, depuis des siècles, on en pensait et disait au delà des Alpes et outre-Manche. Souvent, par grandeur d'âme malavisée, et par humilité fort inutile, nous sommes enclins à déprécier ce qui est à nous, ce qui se

1. « L'empire de cette langue ne tient point à ses formes actuelles : il est aussi ancien que la langue même ; et déjà dans le treizième siècle, un Italien (frère Martin de Canal) écrivait en français l'histoire de sa patrie, parce que *la langue françoise couroit parmi le monde et étoit la plus dilettable à lire et à oïr que nule autre.* » (Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg* ; VI[e] Entretien.)

2. Traité composé par un Anglais, en 1396, sur *la Manière d'écrire et de parler le français.* — C'est un autre Anglais, né à Londres vers 1480, Jean Palsgrave, qui composa, sous le titre d'*Esclaircissement de la Langue françoise* (1530), la plus ancienne grammaire française complète qui soit connue.

fait chez nous, nos biens, nos gloires. Ce ne fut point, Dieu merci, le cas de nos écrivains et linguistes du temps jadis ; toutefois le culte national, si j'ose dire, de notre langue, ne commence chez nous qu'avec le grand siècle. De ce culte, trois manifestations principales : par respect pour la langue, on lui crée des lois qui assureront ce respect; on célèbre ses triomphes et sa *Précellence* ; on s'applique à la perfectionner et à s'y rendre maître. Pendant tout le dix-septième siècle, notre langue eut des législateurs, des panégyristes, des artisans de génie ; et c'est où je veux appuyer, en me bornant ; mais néanmoins sans endiguer cette causerie dans les limites trop méthodiques des dates ou des chapitres. Il suffit d'être clair. Tâchons de l'être ; ce sera un hommage rendu à la langue française, claire par essence ; tantôt comme l'eau de nos fontaines, tantôt comme le vin généreux de nos vignobles [1].

II

Les législateurs sont quelquefois des individus, dont l'autorité s'impose ; quelquefois une cour souveraine ; ici, un Lycurgue ; là, un aréopage. Le Lycurgue — d'aucuns diraient le Dracon — de la langue française au grand siècle, fut Malherbe. Enfin Malherbe vint... En Malherbe, on ne considère presque toujours que le réformateur de la métrique, l'austère éducateur de la muse qu'il réduit aux règles du devoir, qui apprend aux stances l'art de tomber avec grâce, qui maintient les alexandrins dans l'alignement et leur défend d'enjamber l'un sur l'autre. Malherbe fit plus, ou autre chose.

Le gentilhomme normand s'indigna des libertés *gasconnes* que prenaient, même à la cour, les vieux compagnons du bon roi. Les vainqueurs d'Arques et d'Ivry parlaient le langage des camps jusque dans les antichambres. D'autres continuaient à *italianiser* comme sous les Valois; quelques lettrés restaient « latineurs et grécaniseurs » à la manière des escholiers, condisciples de Gargantua. Malherbe entreprit de mettre bon ordre à ce dévergondage, à cette pédanterie, et d'enseigner à tout le monde le pur français de France.

1. « Voltaire est clair comme l'eau ; Bossuet est clair comme le vin. » (Joubert, *Pensées*.)

Rude tâche, où Malherbe ne s'épargne point. Le voilà qui bataille, qui épluche, selon l'expression de Peiresc, « ric à ric », les auteurs et les vocables. Il taille, il tranche et ne plaisante point; même alors qu'avec un demi-sourire, il se définit « grammairien en lunettes et en cheveux gris ». Il prend son rôle au sérieux, presque au tragique et se fait, comme l'appelle son ami Balzac, « tyran des mots et des syllabes »; et mots gascons, syllabes pédantesques, voient beau jeu. Où veut-il en venir, ce soldat pédagogue, honoré et bien renté par Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIII ? Nous l'avons dit : à *épurer* notre langue, pour la rendre toute française et rien que française.

A cette fin, 1° Malherbe n'admet que des mots français d'origine et d'usage. — « Sire, disait-il à Henri IV, quelque absolu que vous soyez, vous ne sauriez ni abolir, ni établir un mot si l'usage ne l'autorise. » Et pour consulter l'usage, il consultait — du moins on le raconte — sa servante, les crocheteurs du Port-au-foin, les portefaix de la place Saint-Jean. Tout le monde sait les plaisanteries du satirique Mathurin Régnier, dont les audaces dépassèrent trop souvent celles des crocheteurs, quand les crocheteurs s'abandonnent entre eux :

Comment ! il nous faut doncq', pour faire une œuvre grande,
Qui de la calomnie et du temps se deffende,
Qui trouve quelque place entre les bons Autheurs,
Parler comme à Saint-Jean parlent les crocheteurs [1] !

2° Malherbe laisse dormir en paix les Anciens, tous les Anciens; non pas seulement Pindare, chez lequel il ne voit que du *galimatias*, mais les Anciens de France; qui selon lui — à part Bertaut — ne furent que des gâte-métier. Il méprise Ronsard, il biffe Desportes; il efface partout les termes qui lui semblent gaulois, gothiques, c'est-à-dire vieillis; avec un zèle, partant d'un bon naturel, mais qui dépasse les bornes ; aussi bien plusieurs des mots supprimés par Malherbe lui survivent et dureront autant que les Stances de l'*Ode à Duperrier*. On aurait beau lui prouver que des mots, comme *poindre*, *complainte*,... sont d'origine française ; il n'y veut rien entendre et n'écoute point Horace, pour qui les mots, ainsi

1. Satire IX, à Rapin.

que les feuilles, tombent, renaissent, reverdissent : *Multa renascentur...*

Non ! vous criera Malherbe ; ce terme est hors d'usage sous le règne de Henri IV ou de Louis XIII ; mettons-le au rebut, supprimons-le. N'employons, dans le commerce de la parole, que la monnaie courante de France — il n'a garde d'ajouter : et de Navarre.

3° Où Malherbe est mieux inspiré par le respect de la langue française, c'est quand il bannit du style de France les locutions vagues, mal définies, et les à peu près. Sur la fin du dix-neuvième siècle, les « jeunes » ont créé l'*imprécis* qui est un contresens français ; et ce demi-clair-obscur où ils laissent flotter à l'aventure leurs frêles idées. Malherbe aurait impitoyablement harcelé et pourfendu de sa bonne plume ces chevaliers errants du crépuscule ; vrais ennemis de la langue française qui est faite de lumière ; car enfin, « ce qui n'est pas clair n'est pas français [1] ». Les poètes de France eux-mêmes parlent pour être compris ; et l'un d'eux, héritier de Malherbe, a eu raison de chanter la lumineuse puissance de notre langage qui rayonne sur tous les peuples, d'un pôle à l'autre ; ô France,

> Le jour se fait pour eux quand ta parole a lui ;
> Ils se comprennent tous en ton heureux langage,
> Clair comme le soleil et fécond comme lui [2].

Le clair génie de Malherbe exige la précision, l'exactitude ; il veut qu'on appelle chaque chose de son vrai nom populaire : un chat, un chat. Point de synonymes ; parce que — Fénelon devait le dire cent ans plus tard — il n'y a point de synonymes en français ; les synonymes sont des nuances. Ainsi Malherbe, « comme propriétaire normand, n'admet pas qu'à la place et au sens du mot *herbe*, on mette *herbage* » ; *herbage* chez le peuple de Normandie ne veut pas dire *herbe*, mais *pâturage* [3].

1. Cormenin ; *Orateurs* : Guizot.
2. V. de Laprade, *Poèmes civiques* : à la France.
3. Cf. Souriau, *De l'évolution du vers français*, p. 5, etc. — Voir surtout, pour les détails, l'étude de M. Ferdinand Brunot, dans l'*Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. IV, Dernier chapitre. — Rappelons que toute la doctrine de Malherbe se trouve consignée dans son *Commentaire sur Desportes*. Cf. M. F. Brunot, *la Doctrine de Malherbe*, 1891.

De même, pour les locutions banales de *cent*, de *mille*. Un jour, dit Racan, que M. de Malherbe voyait quelqu'un nombrer de cette sorte : *cent tourments*,... il s'écria plaisamment : « Peut-être n'y en avait-il que quatre-vingt-dix-neuf. »

4° Malherbe, le premier, partageait les mots, à l'image de la nation, en deux castes : noblesse et roture. On le lui a reproché; sans prendre garde que Malherbe n'a point créé les castes qu'il indique. Cette division existe dans le fond même des choses. Les mots représentent les idées ; or, il y a des idées d'un ordre élevé, supérieur, ou dépassant la moyenne; puis des idées communes, familières, vulgaires, triviales, ignobles. Ainsi, des mots qui les expriment. Bossuet, pour ses pensées qui montent et qui planent, rencontre naturellement le mot grand et sublime; « l'expression noble suit toujours la noble pensée[1] ». Rabelais et consorts, pour leurs idées qui traînent dans le ruisseau et s'y vautrent, rencontrent, sans même les chercher, les expressions sales et répugnantes. L'idée appelle le mot. Donc, chaque chose à sa place ; chaque mot à son rang; c'est la loi de nature, de la saine philosophie, et du style. Malherbe proscrit dans le style épique, la locution : *Faire du tintamarre*, qu'il renvoie au style de comédie et de satire. Pour peu qu'on ait de goût, on fera comme lui; et, quoi qu'ils disent, les plus osés même des romantiques l'ont fait.

Sans doute, Malherbe a exagéré ; par exemple, quand il bannit du style héroïque le mot *poitrine* ; vu que les bouchers et les cuisiniers, disent, dans leur style, nécessaire mais peu lyrique : *poitrine de veau*, *poitrine de mouton*. Ici, la raison ne vaut pas; en entendant les termes *tête*, *poitrine*, on ne pense point fatalement à une tête de veau, à une poitrine de mouton. Mais si, par un respect excessif, Malherbe rejette trop de locutions dans le style trivial et bas, il condamne du moins, longtemps à l'avance et fort justement la théorie folle du romantisme, qui n'admet point de termes inférieurs, bourgeois, plébéiens, rabelaisiens :

> Plus de mot sénateur, plus de mot roturier!...
> Discours affreux ! syllepse, hypallage, litote,

1. Chateaubriand, *Mélanges littéraires*, p. 44.

Frémirent. Je montai sur la borne Aristote,
Et déclarai les mots égaux, libres, majeurs.
(V. Hugo, *Contempl.*)

Malherbe était trop sévère ; Hugo fut absurde. Les mots ne seront jamais libres ni égaux ; on aura toujours des mots sénateurs et des mots roturiers. Il y a une échelle des êtres, des idées, et des mots qui en sont les images ; par suite, tous les mots n'auront jamais, en littérature, les mêmes droits ; l'égalité n'existe nulle part, pas plus dans le dictionnaire que dans l'humanité. Malherbe estimait que des termes comme *lion*, *aigle*, *chêne*... figurent des idées plus grandes, plus nobles, que les mots *crapaud*, *oie*, *citrouille*... Inutile de multiplier les exemples ; ils viennent d'eux-mêmes [1]. Pour n'en citer qu'un autre, Malherbe trouvait que le mot *onguent* ne saurait appartenir à la poésie sublime ; il eut,... au moins quatre-vingt-dix-neuf fois, raison.

5° Malherbe va plus outre. Non seulement il voulait que la langue fût claire, exacte, précise, polie, usant d'expressions hautes en haut lieu, et renvoyant les expressions *plébées* à leur place ; mais encore, il rêvait d'une langue chaste ; d'où fussent bannies les équivoques, les termes « sales » ; tout ce qui est, suivant La Bruyère, le « charme de la canaille ». Malherbe était croyant ; mais ce ne fut point, que je sache, par zèle chrétien, qu'il formulait pour les gens de lettres français le grave précepte de saint Paul : *Nec nominetur in vobis*. Ce fut par respect pour la langue de France, dont il se constituait le chevalier ; son culte quasi religieux du langage le rendit apôtre. Et l'on comprend mieux, à cette lumière, les fureurs du poète libertin Régnier, du poète trivial Courval-Sonnet, du poète impie Théophile de Viau, refusant d'obéir aux décisions de Malherbe. — « Tout reconnut ses lois », disait Boileau cinquante ans plus tard ; et alors, ce fut vrai. Mais il y eut d'abord des rebelles, qui décochèrent des

1. Clair Tisseur, dans ses *Modestes observations*, raille plaisamment Hugo de n'avoir pas osé appliquer ses principes ; d'avoir employé des mots *sénateurs*, au lieu de mots *roturiers* ; d'avoir écrit « porc fétide » au lieu de « cochon puant » ; et même *pommier* à la place de *poirier* ; *glaive* à la place de *sabre* ;... et combien d'autres ! « Essayez un peu, dit-il, d'écrire : le *sabre* de la justice. » Essayez de rendre « sénateurs » les mots *melon*, *cantaloup*, et généralement les noms des légumes ! (P. 221 et suiv.)

flèches de tout bois contre ce maître trop sage, dont l'austérité les gênait, et déclarait l'un d'eux,

Dont tout... le sçavoir ne s'estand seulement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphtongue...
(Régnier, *Satire* IX.)

Il n'en reste pas moins, que tout le grand siècle adopta résolument les vues de Malherbe. Quand Boileau, en 1674, rimait ce distique en l'honneur du vieux législateur,

Marchez donc sur ses pas, aimez sa pureté,
Et de son tour heureux imitez la clarté,

les qualités entrevues, voulues, imposées par Malherbe, étaient les qualités essentielles de la langue et des chefs-d'œuvre. Le chancelier d'Aguesseau admirait dans le style de Bourdaloue « la clarté, et, si l'on peut parler ainsi, la popularité de l'expression, simple sans bassesse et noble sans affectation [1] » ; c'était l'idéal du style français rêvé par Malherbe. Après tout, qu'on s'en souvienne, noblesse et clarté vont de pair ; la vraie noblesse fait la vraie clarté :

Qu'on s'adresse aux plus grands, aux plus humbles esprits,
Plus le langage est noble et mieux il est compris [2].

III

Sur ses vieux jours, Malherbe fréquentait l'hôtel de Rambouillet ; avec son disciple Racan et son futur successeur, Vaugelas. Nul doute, qu'il n'ait donné le ton parmi cette compagnie brillante, qui devait elle-même, durant vingt-cinq ans — de 1624 à la Fronde — donner le ton à la société française [3]. De l'hôtel de Rambouillet, comme de Malherbe, on peut dire : Tout reconnut ses lois, pour le langage, le goût, les manières, de France.

C'était une cour où, non moins qu'au Louvre, se formaient aux belles façons de vivre et de bien dire les grands seigneurs, les grandes dames, les grands génies aussi, de

1. IVe Instruction aux Jeunes Avocats.
2. V. de Laprade, *Pernette*, chap. VI.
3. Ce fut Malherbe qui, aidé de Racan, trouva l'anagramme d'*Arthénice*, dans le nom de *Catherine*.

Malherbe et Corneille, jusqu'au « petit Bossuet de Dijon ». Nous ne parlerons ici que de l'influence de l'Hôtel sur la langue française; influence qui continua celle de Malherbe, l'imposa et l'étendit. C'est là que l'on apprenait, non point le fin du fin des Précieuses de Molière, mais le secret de parler à la française. — « Chez la marquise de Rambouillet, régnait la suprême distinction, la noblesse, la familiarité, l'art de dire simplement les plus grandes choses [1]. »

On a trop médit de l'hôtel de Rambouillet et de la *Chambre bleue*; qui en médirait aujourd'hui, ferait preuve d'ignorance sans excuse. Ne nous attardons point à démontrer l'évidence. Par malheur, l'Hôtel et la Chambre bleue eurent des copies; d'autres salons, ou, pour parler le langage du temps, des *ruelles*, des *réduits*, prétendirent imiter l'aréopage sur lequel rayonnait Arthénice; comme M. Jourdain prétendit s'égaler aux gentilshommes du Petit-lever et de l'Œil-de-bœuf. Ruelles et réduits gâtèrent tout; on voulut avoir autant d'esprit que les habitués de l'Hôtel; or,

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

La copie tourna vite à la caricature; on parlait dans les ruelles cette langue soignée, mais jusqu'à l'afféterie et au pathos, dont M. de Somaize se fit le greffier et le défenseur dans son *Grand Dictionnaire des Prétieuses*. Le salon des Gorgibus et des Chrysale méritait d'être livré au rire vengeur des véritables honnêtes gens; et l'on sait que les derniers représentants de l'hôtel de Rambouillet, en 1659, applaudirent des deux mains aux critiques de Molière, qui tombaient dru sur les Cathos, les Madelons, les Jodelet et les Mascarille [2].

L'hôtel de Rambouillet avait réuni tous les maîtres *épurateurs* de la langue; on y avait fixé, dans la causerie familière, les règles pratiques du langage. Nulle part ailleurs, même au Louvre, on ne traitait la langue française avec autant d'égards, en évitant le solécisme, le jargon, les locutions douteuses ou messéantes; en consultant le meilleur maître des langues, qui est l'usage — mais « le bel usage », comme

1. V. Cousin, *Mme de Sablé*, p. 53.
2. Cf. Livet, *Précieux et Précieuses*. Indroduction et *passim*.

dit Vaugelas. Le bonhomme Chapelain, qui avait de l'esprit en prose, écrivait[1] à l'*ermite de la Charente*, l'épistolier Balzac : « Vous ne sçauriés avoir de curiosité pour aucune chose qui le mérite davantage que l'Hostel de Rambouillet. On n'y parle point sçavamment, mais on y parle raisonnablement; et il n'y a lieu au monde où il y ait plus de bon sens et moins de pédanterie. »

Avec l'hôtel de Rambouillet, commence le dix-septième siècle littéraire; toutes les questions de style, de goût, de grammaire, y sont à l'ordre du jour. On y discute, par exemple, sur les nuances des termes *besogne* et *ouvrage*[2]. Une autre fois, il s'agit d'une orthographe, et, par suite, d'une prononciation indécise : « Devait-on dire *serge* ou *sarge* ? Mme de Rambouillet disait *sarge*; mais elle changea d'avis au dire de Patru, et adopta *serge*; nous parlons encore comme elle. Devait-on dire *houme, Roume*, ou *Rome*, *homme* ? L'Hôtel, consulté, décida pour ces dernières formes[3]. » C'est à l'hôtel de Rambouillet que naquit la discussion — oh ! l'heureux temps ! — sur le mot *muscadin*. Fallait-il prononcer *muscadin*, ou *muscardin* ? Et l'affaire fut à tout jamais tranchée par une boutade, que Voiture s'avisa de rimer contre les partisans de l'*r* :

Au siècle des vieux Palardins,
Soit Courtisans, soit Citardins,
Femmes de Cour ou Citardines,
Prononçoient toûjours Muscardins,
Et Balardins et Balardines;
Mesme l'on dit qu'en ce tems-là,
Chacun disoit rose muscarde.
J'en dirois bien plus que cela,
Mais, par ma foi, je suis malarde,
Et mesme en ce moment, voilà
Que l'on m'apporte une panarde[4].

L'hôtel de Rambouillet était, de fait, une Académie avant la lettre, — je veux dire, avant les Lettres patentes du roi. Selon certains chroniqueurs, la Chambre bleue de la marquise fut le berceau de la docte Assemblée; et cela, avec d'autant

1. Lettre du 22 mars 1638.
2. Lettre de Chapelain à Balzac, 3 juillet 1639.
3. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 31.
4. Pellisson, *Histoire de l'Académie*, 1re partie, § 3.

plus d'apparence, que le conseiller Valentin Conrart, chez qui se tinrent les premières réunions des futurs Quarante, était un habitué de l'Hôtel; le salon de cet homme au silence prudent n'était, d'abord, qu'une succursale du salon d'Arthénice. « Mais si l'Académie n'est point née de l'Hôtel de Rambouillet, nous pouvons dire qu'elle y a été nourrie et élevée [1]. »

L'idée de l'Académie était dans l'air, dans l'air qu'on respirait à la Chambre bleue. En France, malgré nos allures bruyantes d'indépendance, nos appels sonores à la liberté, nos velléités, parfois terribles, de secouer tous les jougs, il nous faut des chartes, des codes, des constitutions, des décisions légales et fixes, des règles et des règlements. Il en va ainsi même pour la langue, la grammaire, l'orthographe. Dès là, qu'il y a jugement prononcé sur ces vétilles, la cause est entendue; on se soumet; le révolté passerait pour un sot: ce à quoi, personne, ou à peu près, ne se résout. Mais qui rédigera le code? Qui présidera aux destinées imposantes du dictionnaire, aux épineux problèmes de la grammaire, au va-et-vient de l'orthographe compliquée et flottante? L'homme le plus puissant, qui ait gouverné la France avant Louis XIV, y pourvut. Richelieu créa la Chambre haute du langage, la Cour de cassation des litiges du bel esprit; Cour suprême, sans appel; — dont l'historien Pellisson tirait ainsi l'horoscope, au sortir des troubles de la Fronde, et au matin « d'un règne qui devait être si beau »:

> La fortune de l'Académie suivra vraisemblablement celle de l'État, et sera bonne ou mauvaise, selon les Rois et les Ministres qu'il plaira à Dieu de nous donner [2].

Certes, c'est bien le cas de dire : *Quod Deus avertat!* C'est aussi le cas d'appuyer sur ce fait, qu'avant l'époque où nous avons l'heur de vivre, aucun gouvernement, pas même celui de Richelieu, n'eut la pédanterie de modifier par décret ministériel les règles et usages de l'orthographe.

Nous n'avons point ici à refaire l'histoire de l'Académie; notre but est simplement d'établir qu'elle fut, avant tout, pour notre langue, l'école du respect. Richelieu rêvait grand.

1. Livet, *lib. cit.*, p. 31.
2. *Histoire de l'Académie.* Conclusion.

Par la création de l'Académie, il voulut assurer la suprématie de la langue française, comme il voulait assurer la prépondérance de la monarchie sur tous les royaumes d'Europe. Nous régnerions par le langage, ainsi que par nos armes; d'autant que « notre langue (était) plus parfaite déjà que pas une des autres vivantes » ; et que « tous nos voisins la parleroient bien-tòt, si nos conquêtes continuoient comme elles avoient commencé[1] ». Quelques mois plus tard, il accordait à l'Académie ses lettres patentes royales, en vue de « rendre le Langage françois, non seulement élégant, mais capable de traiter tous les Arts et toutes les Sciences ». En vérité, c'était un concours de toutes les puissances de France, pour garantir, et agrandir ce bien national, notre conquête intérieure et déjà notre gloire au loin.

L'Académie se mit consciencieusement à l'œuvre; sans s'émouvoir des plaisanteries, — on rit de tout, en France, même parfois de ce qu'on respecte, — ni de la *Requête des Dictionnaires*, aiguisée par Ménage; ni de la comédie des *Académiciens* où s'essaya Saint-Évremont; ni de l'amusante histoire du *Car*, imaginée par Gomberville; ni des préventions des braves gens persuadés, dit Pellisson, « que l'Académie n'étoit qu'une troupe d'esprits bourrus qui ne faisoient autre chose que de combattre sur les syllabes ». Les premiers Quarante prirent leur travail à cœur, espérant trop vite avoir tôt fait avec le *Dictionnaire*, la *Rhétorique*, la *Grammaire*; ils dressèrent un catalogue des livres d'une autorité indiscutable; ils se livrèrent à l'examen des plus belles œuvres : ils s'acharnèrent à en écrire qui fussent des modèles. Ils avaient présumé de leurs forces; plus ils entreprenaient, moins ils avançaient. Une Assemblée délibérante — si elle n'est secouée par des passions vives, haines et ambitions, fièvres de politique ou d'argent — s'endort sur la besogne, ou tâtonne dans le vide. L'Académie, par excès de bonne volonté à bien faire, mettait trois mois à délibérer sur quelques stances de Malherbe ; on l'aurait vue,

Passer huit ou dix ans à réformer six mots[2] ;

1. Projet-lettre du 22 mars 1634 rédigé par M. de Sérisay et que Richelieu approuva, après se l'être fait lire deux fois. (*Hist. de l'Académie*, 1re partie.
2. Saint-Évremond, *les Académiciens*, scène I.

mais pas une ombre de dictionnaire, pas la moindre grammaire pratique à l'horizon. On discutait; il fallait agir. L'Académie, entre autres mérites, eut le bon sens de voir que quarante hommes d'esprit ne valent pas un homme d'action.

IV

Or, il y avait, parmi les Quarante, un Savoyard qui, à lui seul, valait une académie. Il était né académicien; son père avait fondé une académie, avec cet autre maître du bien dire que fut saint François de Sales. Lui-même n'avait guère fait autre chose, en sa vie, qu'étudier la langue de France, là où l'on parlait français; non point à la Porte-Saint-Jean, ni au Port-au-foin, mais à l'hôtel de Rambouillet et à la Cour : « J'ai vieilli dans la Cour », a-t-il écrit lui-même[1]. A la Cour, en ce temps-là, on se passionnait pour la langue française; les princes eux-mêmes faisaient bonne garde contre le solécisme et le pédantisme; si bien, qu'un auteur anglais, vers le milieu du dix-septième siècle, racontait ce fait à la Noblesse de Grande-Bretagne : « Le dernier prince de Condé et le duc d'Orléans actuel avaient chez eux un censeur; et si quelqu'un de leur famille prononçait un mot qui sentît le Palais ou les écoles, il était condamné à l'amende[2]. »

Celui qui allait être législateur au nom de l'Académie, était tout juste un gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans ; et « il vécut, dit M. Nisard, quarante ans à la Cour, non pour s'y mêler d'intrigues politiques ou pour avancer sa fortune, mais pour y être plus au centre du bon langage ». Il s'appelait Claude Favre, baron de Péroges, sieur de Vaugelas; il était pauvre; il mourut pauvre ; ne laissant, avec des dettes, que les cahiers du *Dictionnaire*, dont ses créanciers se saisirent. Il n'était ni importun, ni vantard; mais timide; ajoutons, et chrétien exemplaire. — « C'étoit, dit Pellisson, un homme agréable, bien fait de corps et d'esprit, de belle taille; il avoit les yeux et les cheveux noirs, le visage bien rempli et bien coloré... Il étoit fort dévot, civil et respectueux jusques à l'excès, particulièrement envers les Dames, pour chacune

1. *Remarques sur la Langue françoise.* (Édit. Chassang, t. II, p. 376.)
2. *Ibid.*, t. I, p. XLVII.

desquelles il avoit une extrême vénération. Il craignoit toûjours d'offenser quelqu'un ; et le plus souvent, il n'osoit, pour cette raison, prendre part dans les questions qu'on mettoit en dispute[1]. »

Mais il avait, suivant l'expression d'Henri IV, une « violente amour » pour la langue française, qu'il parlait avec une irréprochable justesse et correction. Il la défendait comme son honneur, et mieux que son bien; personne n'en a fait un éloge ni plus beau, ni plus sûr. Nous citerons ailleurs d'autres panégyristes; mais celui-là mérite d'être cité le premier de tous, par la raison qu'il fut le maître de tous. Écoutons Vaugelas :

... Il n'y a jamais eu de langue, où l'on ait escrit plus purement et plus nettement qu'en la nostre; qui soit plus ennemie des équivoques et de toute sorte d'obscurité, plus grave et plus douce tout ensemble, plus propre pour toutes sortes de stile, plus chaste en ses locutions, plus judicieuse en ses figures, qui aime plus l'élégance et l'ornement, mais qui craigne plus l'affectation... (Préface des *Remarques*, § 15.)

L'homme qui professait une admiration si vraie pour notre langue était digne du choix que firent de lui l'Académie, Richelieu, et Louis XIII qui lui assura une pension de deux mille livres, pour mener à bien la rédaction du premier dictionnaire. Mais ce qui l'établit maître et précepteur du grand siècle, ce furent surtout ses deux gros volumes des *Remarques*, où il passe en revue — et au crible — les mots et locutions alors en usage. Les *Remarques* devinrent le bréviaire grammatical de tous les honnêtes gens; y compris les Philaminthe qui chassaient leurs servantes pour l'impardonnable crime d'avoir écorché Vaugelas :

Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
Après trente leçons insulté mon oreille
Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas.
(*Femmes savantes*, II, 6.)

Seulement les Philaminthe avaient grand tort de vouloir inculquer Vaugelas à leurs cuisinières; ce n'était point pour Martine que Vaugelas avait entassé le trésor de ses *Remarques*; non plus que pour Chrysale, lequel vivait de bonne

1. *Histoire de l'Académie* : M. de Vaugelas.

soupe et point de beau langage; ni pour M. Jourdain, ni pour M. Dimanche, ou autres personnages peu occupés de savoir si les mots s'accordent ou se gourment entre eux. Vaugelas s'indigne même un peu, à la pensée que M. de Malherbe s'en fût allé prendre des leçons « dans la lie du peuple, les crocheteurs et les harangères »; car enfin, d'après Vaugelas, « le peuple n'est le maître que du mauvais usage »; ce n'est ni chez lui, ni pour lui, que Vaugelas travaille; il a en vue, avant tous autres, les honnêtes gens capables de donner le ton[1]. Et voilà pourquoi lui, greffier du bel usage, consulte la Cour, qui est « comme un Magazin, d'où nostre langue tire quantité de beaux termes ». (Préface.) Il en tirait quantité d'autres de chez Amyot et de chez Coeffeteau; et ne se serait jamais avisé, après avoir composé un ouvrage, de le lire — ainsi que faisait Malherbe — à sa servante, « avant que de le montrer aux gens de Cour, pour connoître s'il avoit bien réussi[2] ».

Au surplus, c'est à peu près le seul point sur lequel Vaugelas se sépare de Malherbe. Comme Malherbe, il est l'homme, j'entends le grammairien, de l'heure présente : s'il aime le vieux style d'Amyot, pour son naturel et sa naïveté française, il retrancha quasi la moitié de ses mots, déjà trop vieux d'un siècle. Rien que des termes frappés au bon coin du Louvre. Et ce fut là le grand secret de Vaugelas, pour triompher des beaux esprits chagrins ou revêches[3]. Quand l'érudit Angevin, Ménage, déclarait, en sa *Requête des Dictionnaires*, chose impertinente,

Qu'un étranger et Savoyard
Fasse le procès à Ronsard,

Vaugelas n'avait qu'à poursuivre sa besogne, en soulignant ses *Remarques* d'un argument péremptoire : On parle de la sorte, en ce moment-ci même, à la Cour; c'est le bel usage; telle locution est traitée de sauvage, tel mot est traité de

1. Notons, pour mémoire, quel dégoût soulevèrent bientôt chez les honnêtes gens, les déplorables tentatives des poètes burlesques qui parlaient, au Parnasse « le langage des Halles » ! — Et signalons le haut mépris de Fénelon pour le « jargon » des paysans, introduit par Molière dans ses comédies.

2. P. Bouhours, *Entretiens d'Eugène et d'Ariste*. II[e] Entr.

3. Cf. Chassang, *Remarques*, t. I. Introduction, p. XL et suiv.

gothique ou de bas, à la Cour. Que répondre ? Angevins, Gascons, Normands, Basques et Navarrais, n'avaient qu'à plier le front devant le Savoyard.

Seul, avec Ménage, deux ou trois vieillards essayèrent de venger les vieux mots, leurs contemporains, mis au rancart par l'auteur des *Remarques*; ainsi, la vieille « fille d'alliance » de Montaigne, Mlle de Gournay; ainsi l'historien Scipion Dupleix, qui, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, publia contre Vaugelas son livre *De la liberté de la langue française dans sa pureté*. Certes, c'était bien aussi le culte de la langue qui réveillait ces courages, au temps où le repos est de saison. Ils voulaient venger les maîtres de jadis, maintenir les anciennes façons de dire, qui, pour eux, étaient toujours jeunes; ils oubliaient que l'avenir était au présent; si bien, que Vaugelas, malgré sa modestie, croyait ses décisions éternelles. Il écrivait, en sa *Préface* : « Je pose des principes, qui n'auront pas moins de durée que nostre Langue et nostre Empire. »

De vrai, il domina son siècle; et, moins de dix ans, après l'apparition des *Remarques*, partout où l'on parlait bon français, on parlait Vaugelas. Des provinciaux savaient leur Vaugelas par cœur[1]; le P. Bouhours, prenant les qualités d'un gentilhomme Bas-Breton, en tête de son livre des *Doutes*, pouvait écrire à Messieurs de l'Académie : « Je me suis fort attaché à lire les *Remarques*... ; et j'ose vous dire, Messieurs, que, pour un Provincial, je sçais assez bien mon Vaugelas. » Racine, pendant son séjour dans le Midi, à l'ombre du grand micocoulier d'Uzès, lisait et annotait Vaugelas. Patru, l'oracle des beaux esprits, le créateur des Discours de réception à l'Académie, annotait Vaugelas; et ses *Remarques* subsistent avec celles du Maître. Vers la fin du siècle, en 1687, Thomas Corneille annota Vaugelas, et son édition parut une merveille. Fénelon, en 1693, saluait encore Vaugelas, devant ses collègues de l'Académie, comme l'indiscutable éducateur du grand siècle; c'était un hymne à l'unisson de tous ces disciples du Savoyard, reconnaissants et immortels.

Les *Remarques* de Vaugelas furent promptement suivies

1. Perrault, *Parallèles des Anciens et des Modernes.*

d'une floraison de grammaires françaises[1]. On avait désormais sur qui s'appuyer, pour décider et trancher. Nommons seulement deux des premières grammaires qui eurent grande vogue; l'une, d'un jésuite, le P. Chifflet (1659); l'autre du janséniste Lancelot (1660), l'auteur du *Jardin des Racines grecques* — dont les vers ne sont pas de lui[2].

De tous côtés on étudiait la langue dorénavant fixée, assurée, unifiée; car « l'unité de langue, c'est là ce qui distingue surtout le dix-septième siècle du seizième[3] »; mais aussi, glorifiée par l'éclosion incessante des chefs-d'œuvre et des panégyriques.

Victor DELAPORTE, S. J.

(*A suivre.*)

1. On peut en voir une liste chez Goujet, *Bibliothèque françoise*, t, I. p. 50 et suiv.

2. A la fin du siècle, les deux grammaires plus fameuses furent celles de Régnier-Desmarais et du P. Cl. Buffier.

3. Chassang, édition de Vaugelas, t. I, p. XLV.

UNE CONVERSION MANQUÉE

JOHN KEBLE (1792-1866 [1])

Peu d'hommes ont été plus aimés que Keble, et ceux même qui ne l'ont connu que par ses amis, ses lettres, ses livres, ne peuvent se promettre de parler de lui comme s'il leur était étranger. Aussi, voudrais-je éviter de reprendre, à propos de lui, une vieille et banale image qu'on a prodiguée à tant de médiocrités indifférentes ; mais il faut bien y avoir recours puisque, à mon sens, aucune n'éclaire mieux les profondeurs de cette âme charmante et ne résume plus exactement l'histoire de cette vie. Ame et vie ressemblent à un lac très pur dont les eaux donnent une beauté nouvelle aux fleurs des collines voisines et au bleu du ciel qu'elles reflètent. Assez vaste pour aider au rêve, assez étroit pour que l'œil puisse en embrasser les contours et en aimer la forme élégante, ce lac s'épanouit dans un paysage qui n'a rien de majestueux ni de grandiose, où tout respire la douceur et la paix. Le fond de ces eaux limpides semble à portée de la main et recule pourtant à mesure qu'on essaie de l'atteindre. Les cris de la terre s'arrêtent à quelque distance, et on n'entend sur ses bords que des cantiques, des voix d'enfants et des confidences d'amis.

La tristesse, quand elle pénètre jusque là, se rassérène bien vite, et les larmes n'ont bientôt plus d'amertume dans cet air baigné d'espérance et de charité. Une seule fois, dans sa longue histoire, ce lac fut bouleversé par une tempête violente qui, sur les mers voisines, multipliait les naufrages. Ses eaux inquiètes se soulevèrent ; on eût dit qu'elles voulaient

1. Œuvres de Keble. — Sir J. T. Coleridge, *A Memoir of the Rev. J. Keble* ; — W. Lock, *John Keble* ; — Ch. Yonge, *Musings on the Christian Year.* — Newman, *Apologia.* — Church, *the Oxford Movement.* — Fairbairn, *Catholicism roman and anglican*, etc. — Cette étude est le développement d'une conférence donnée, le 6 mars dernier, à l'Institut catholique de Paris.

briser et rejeter au loin les chères images qu'elles berçaient la veille encore avec amour. Ce fut court. Le calme revint et le temps, sans jamais effacer les dernières traces de ce grand ravage, eut bientôt rendu à ce petit coin du monde son inaltérable paix.

Ainsi de Keble. Un drame d'angoisse intime coupe en deux parties sa longue carrière, et, chose étonnante, ces deux parties, avant et après le drame, avant et après la conversion de Newman, sont, je ne dis pas, également heureux, mais également calmes, paisibles, confiantes. Sauf pendant ces quelques mortelles années de doute et d'incertitude, tout est douceur dans son âme et dans sa vie, et c'est ce qui lui donne, à nos yeux, un caractère d'attachante et troublante originalité. J'ai essayé d'expliquer ailleurs, comment Pusey était de ceux qui, humainement parlant, ne doivent pas se convertir[1]. Keble ne ressemble pas à Pusey. Il représente excellemment ces âmes complexes, indécises, d'esprit ouvert et de cœur parfois timide, ennemies des résolutions extrêmes, humbles et qui se défendent de chercher des clartés nouvelles avant d'avoir pleinement répondu à ce que les anciennes exigeaient d'elles, et qui, enfin, résignées plus que convaincues, s'arrêtent au milieu du chemin et y élèvent un abri provisoire, en attendant, dans le désir et la crainte, qu'une voix plus impérieuse leur commande d'avancer. Ces caractères sont de tous les temps et de tous les pays. Mais, au lieu que chez nous, par exemple, une telle attitude ne va pas sans gêne, contrainte et tristesse, pour l'Anglais, pour l'anglican, elle peut être, elle est souvent satisfaite, sereine, joyeuse. L'exemple de Keble va nous le montrer.

I

« *Sweet is the smile of home* : Doux est le sourire de la maison. » Ce vers d'un cantique de la *Christian Year* se présente naturellement à la mémoire quand, par la porte encadrée de jasmins et de roses, on entre dans le presbytère de Hursley. Afin que cette impression de douceur soit sans mélange, choisissons, pour notre visite, une de ces années fécondes et

1. L'*Inquiétude religieuse*, p. 23-90.

heureuses, de 1835 à 1840, où aucune sérieuse divergence d'idées ne fait redouter la catastrophe future. Depuis 1835, Keble est curé de cette petite paroisse d'où il suit et encourage au combat ses amis d'Oxford. Il a attendu la mort de son vieux père pour se marier et pour accepter ce bénéfice qu'il doit garder trente ans encore, jusqu'à sa mort.

Sweet is the smile of home. Keble, assis près de la fenêtre, corrige, en souriant, les épreuves d'une nouvelle édition de Hooker, pendant que sa femme chante au piano. C'est une des fantaisies de ce poète. Assez pauvre musicien lui-même, il aime qu'on chante pendant qu'il travaille, ou du moins, quand, la veille d'un sermon, le sens des paroles chantées pourrait le distraire, il veut qu'on reste au piano pour entraîner le mouvement de ses pensées. Le travail fini, il descend pour aller visiter l'école, ses pauvres et ses malades, ou bien il se promène lentement dans une allée de grands arbres qu'il appelle sa cathédrale. Il rentre, sa sœur ou Mme Keble lisent, à haute voix, quelques pages de la *Divine Comédie* ou un livre français. Des amis viennent, le jeune vicaire et sa femme, ou bien Moberly, principal du collège de Winchester, qui est tout près de Hursley, le juge Coleridge, Newman, Pusey, Williams ou quelque autre *tractarien*. On cause : on donne les nouvelles d'Oxford et du monde politique, et puis naturellement, sans ombre d'effort, sans contention, l'enjouement cesse, l'humour, s'interrompt, le sourire se fait plus grave. Une allusion, un souvenir, un mot ont ramené Keble à sa contemplation habituelle des choses saintes. C'est, par exemple, la pensée de l'état de l'âme après la mort. Il laisse tomber sa voix, signe ordinaire chez lui d'une émotion religieuse intense, et ses amis se rapprochent de lui dans un silence plus recueilli. « Ces morts bienheureux qui sont tout près de nous. Pensez donc. Libres du péché et de la tentation ; que cette certitude est réconfortante ! »; et sa voix descend encore pour parler avec un respect qui touche à la crainte, et qui n'en est pas moins suave, du bonheur de ces âmes qui voient de tout près le Christ. Mais bientôt, il se ravise, il a peur d'avoir trop parlé de lui, et d'avoir donné de sa vie intime une impression trop favorable, et le voilà qui relève ses lunettes au-dessus du front, et met de nouveau

l'entretien sur quelque sujet plaisant. Ses yeux pétillent de malice, tout l'amuse et il rit, comme un enfant, de quelque saillie qu'il a entendue ou de quelque malice qu'il prépare. Alors, on se met à table. Après le repas, tous se rendent ensemble à l'église pour le service. Puis, quand le temps est beau, on lambine dans le jardin avant de rentrer pour la prière du soir. La prière dite, Mme Keble entonne encore un cantique, les hôtes reprennent le refrain en chœur, et la maison s'endort sur une parole de confiance.

Soleil de mon âme, ô cher sauveur,
Si tu restes avec nous, nous ne sommes pas dans la nuit[1].

Que le lecteur veuille bien excuser ces citations poétiques. Le nom de Keble est attaché à quelques-uns des plus beaux cantiques d'Angleterre, et si ces deux principaux ouvrages la *Christian Year* et la *Lyra Innocentium* étaient moins inconnus en France, une glose anecdotique, qui relierait entre eux les principaux passages de ces deux poèmes, me donnerait le récit le plus simple et le plus vrai de sa vie.

L'enfance de Keble[2] s'était écoulée à l'ombre de l'église de Fairford, en Glowcestershire, dont son père, curé de Coln-St. Aldwyn's avait la charge. L'histoire de cette église est curieuse et elle racontait d'avance, d'un manière symbolique, la mission de cet enfant qui devait essayer de rajeunir et de réchauffer l'anglicanisme par ce que la piété catholique a de plus tendre et de plus charmant. Un pirate de Bristol, s'étant emparé d'un vaisseau flamand qui portait, je ne sais où, une série de riches vitraux, l'église de Fairford avait été élevée pour recevoir dignement cette magnifique capture. Rien n'est petit dans l'histoire des âmes et de la grâce, et il n'est pas indifférent de noter ces lointaines influences qui, à travers l'âme de son meilleur ami, devaient atteindre Newman. Ces vitraux ont sûrement leur part dans la formation religieuse du poète de l'*Année chrétienne* chez qui les impressions d'enfance devaient être si profondes. Il se rappellera toujours avec ferveur ces peintures qui associèrent les pensées de

1. *Christian Year, Evening Hymn.*
2. Il est né à Fairford en 1792, huit ans avant Pusey, neuf ans avant Newman, onze avant Froude.

l'Évangile à l'éveil de sa vive imagination, et quand, longtemps après, du prix de ses livres, il élèvera lui-même une église, il trouvera une grande douceur à s'inspirer, pour l'ensemble et le détail des vitraux, de ses souvenirs de Fairford.

Par une rare faveur, Jean Keble ne quitta sa famille que pour aller à Oxford. Son père avait assez de culture pour se charger de préparer lui-même ses enfants aux concours universitaires, et l'internat, le triste internat de ces temps reculés, leur fut épargné. Cette éducation exclusivement familiale devait avoir pour l'histoire qui nous occupe des conséquences infinies. Aubrey de Vere raconte dans ses Mémoires que Newman expliquait en partie par là comment Keble ne s'était pas converti. Une si profonde vénération se mêlait à son amour filial que la pensée de creuser un abîme entre son père et lui, aurait rendu presque impossible toute délibération sérieuse sur un tel sujet[1]. « Je ne crois pas avoir jamais reçu une lettre de Keble, écrit Coleridge où il ne m'ait donné des nouvelles de son père ou cité quelque remarque de lui ; et, dans plusieurs circonstances importantes, un mot de son père, un simple regard suffisaient à lui dicter une décision... Il resta toujours fidèle aux exercices de piété qu'il lui avait vu pratiquer, et quand il voulait approuver une doctrine religieuse avec plus de force, il avait l'habitude de dire : « C'est tout à fait ce que mon père m'a appris[2]. »

Pourtant, si je les ai bien compris tous deux, l'enfant ressemblait plutôt à sa mère. D'elle, sans doute, lui viennent les traits caractéristiques de sa délicate nature, cette fraîcheur et jeunesse de pensées, de sentiments et d'images, cette avide curiosité de ce qui, même dans les choses de piété, offre plus de grâce et de tendresse, cette souplesse à comprendre les autres âmes, et enfin une sorte d'instinct de tout ramener au calme, à l'apaisement, de se résigner aux compromis, de fuir les partis extrêmes, non pas certes par égoïsme, mais par une soif de concorde et comme par une peur religieuse de la souffrance. Ces choses se sentent mieux qu'elles ne s'ex-

1. *Recollections of Aubrey de Vere*, p. 276-277.
2. Sir J. Coleridge, *Memoir of the Rev. J. Keble*, p. 7 et 564 (édit. de 1869.)

pliquent, et je vais essayer de prendre sur le vif ce dernier ensemble de dispositions en feuilletant les lettres écrites par Keble dans quelques-uns des moments les plus douloureux de sa vie.

Voici, par exemple, au lendemain de la mort de cette mère, quelques lignes envoyées à Coleridge :

Je n'ai jamais rien vu qui ressemblât plus à un ange, que ma chère sœur Marie-Anne, venant m'éveiller dimanche matin, pour me dire que maman venait de s'en aller si doucement, presque sans un soupir.

On attache parfois peut-être trop de prix à ces circonstances qui sont, après tout, si peu de chose en comparaison du grand changement qu'elles précèdent. Mais, à mes yeux, il n'y a rien de plus précieux sur terre que de voir ceux que nous aimons le plus s'évanouir ainsi, sans peine, sans trouble, sans délire, et passer insensiblement de la terre au ciel [1].

Le lendemain de cette mort il eut la force de retourner à Oxford, où il devait faire passer des examens, et il y resta jusqu'au jour des funérailles. Un des candidats ayant préparé l'*Alceste* d'Euripide, l'explication tomba par hasard sur les lamentations d'Eumelus au moment de la mort de sa mère. Keble était debout, selon l'usage d'alors. Il se contint pendant toute la lecture du triste passage, puis, vaincu par son émotion, il se laissa tomber sur sa chaise, et il resta quelque temps la tête dans les mains et silencieux.

Il est clair que chez un homme de tant d'affection une telle résignation suppose une foi profonde. Mais la pensée religieuse n'explique pas tout ici ou du moins elle s'harmonise avec les tendances optimistes et l'allégresse naturelle d'une âme pure, frêle et confiante qui ne semble pas avoir été créée pour souffrir. Entraînée par ce double élan, la volonté maîtrise promptement tout ce qui menacerait de rompre l'harmonie intérieure et de troubler la sereine splendeur des visions accoutumées. Rien ne le montre mieux que les lettres écrites, trois ans après la mort de sa mère, sous le coup d'un nouveau deuil.

Marie-Anne, la plus jeune de ses sœurs, mourut à l'automne de 1826. Vive, spirituelle, pleine d'entrain, toujours prête à recevoir les railleries de son frère et à leur répondre,

1. Coleridge, I, p. 103-104.

l'aimable jeune fille était la joie du presbytère de Fairford. La sœur aînée, Élisabeth, étant toujours malade, Keble venait passer ses moments de mauvaise humeur auprès de Marie-Anne, et pour s'être plus souvent taquinés; tous deux s'en aimaient davantage. Comme pour sa mère, comme pour la jeune femme de Pusey, comme pour Froude, on se demande en la voyant prématurément disparaître, si Dieu n'a pas voulu épargner à cette âme un sacrifice qui lui aurait paru à elle, plus inévitable qu'à d'autres et devant lequel elle n'aurait pas reculé.

La chère âme, écrivait Keble à Coleridge, il n'y a, je crois, aucune présomption à se réjouir dans la pensée de sa nouvelle situation... Si ce n'était pour mon père et pour Élisabeth, cette vue me causerait une sorte de plaisir mélancolique, mais sans mélange [1].

La lettre qu'il adresse à Froude est plus caractéristique encore. Toujours inquiet, le jeune homme ne cessait de se préoccuper du souvenir de ses fautes et de la difficulté d'accomplir tout le bien que l'on rêve. Keble profite de la mort de Marie-Anne pour ramener son ami à des idées plus sereines.

Ma seule amertume est de me souvenir que je n'ai pas toujours été assez bon pour elle... mais je sais que j'ai tort de m'abandonner à ce sentiment, et je compte bien ne plus le faire. Un remords trop amer ne me semble pas compatible avec la foi dans la rédemption. Ainsi donc, j'entends bien, autant qu'il dépendra de moi ne plus me tourmenter (*I dont mean to be uncomfortable*) de la pensée de mes anciennes fautes. Cela n'est bon qu'à rendre les mains paresseuses, à paralyser notre courage et celui de nos amis. Donc si vous voulez bien, cessons, à l'avenir, de nous entretenir l'un l'autre dans des sentiments de mélancolie.

Regardons au contraire décidément toujours les choses par le bon côté (*Let us always resolutely look to the bright side of things*) ... Jamais, avant la mort de Marie-Anne, je n'avais si bien réalisé la valeur de l'allégresse comme vertu chrétienne... Le souvenir de son allégresse à elle nous donne du cœur à tous. Nous nous répétons combien elle serait fâchée de nous voir tristes à cause d'elle, elle qui voulait que son monde fût toujours content... Vous n'imaginez pas combien je pense à vous, depuis surtout que j'essaie de m'entraîner au contentement et à la joie, car je me figure que vous et moi nous avons besoin des mêmes méthodes... En tout cas, ne vous laissez abattre ni par vos fautes,

1. Coleridge, I, p. 137.

ni par aucune espèce d'ennui. Cela ne convient pas à ceux pour qui est mort le Christ... C'est la leçon que m'a apprise ma chère Marie-Anne... Elle parlait souvent de vous, et je suis sûr qu'elle prie pour vous, car elle devinait vos inquiétudes et ce genre de souffrances la désolait[1]...

Voir toujours et résolument le bon côté des choses, voilà dans quelle direction, au soir des années de jeunesse, il oriente sa vie intérieure. Déjà, il pourrait prendre pour devise le vers qu'il écrira plus tard dans un de ses plus célèbres poèmes : *Away with thoughts of gloom!* Pas d'idées noires, pas d'inconsolables tristesses, pas d'inutiles regards en arrière, pas de longues indécisions! Cette résolution très arrêtée fait prévoir d'avance quelle sera son attitude aux moments critiques, et avec quelle souplesse joyeuse ou résignée il se pliera aux circonstances sans essayer d'en modifier violemment le cours. Un des artistes qui travaillaient à l'église de Hursley, ayant sculpté des limaces sur le chapiteau d'une colonne, Keble se montra fort mécontent de cette idée. Pensant lui être agréable, on transforma les limaces en papillons; mais lorsque, le lendemain, Keble s'aperçut de la métamorphose : « A quoi bon, dit-il ; j'avais déjà trouvé un sens symbolique qui pût convenir au premier motif! »

Mais, sans perdre tout à fait de vue le tableau de poésie familiale et paroissiale que je décrivais tout à l'heure, revenons un peu en arrière, sur ces années d'Oxford pendant lesquelles les convictions religieuses de Keble se confirmèrent et se précisèrent sans rien perdre de leur grâce originelle et de leur fraîcheur.

Scholar de *Corpus Christi* en 1807, agrégé d'Oriel en 1811, sa carrière académique avait été exceptionnellement brillante; et quand, en 1831, il s'était présenté pour la chaire de poésie, il n'avait eu à redouter aucune sérieuse concurrence. Mais, rien de tout cela n'avait altéré sa simplicité. « Il a l'air si peu convaincu de son importance, et fait si peu d'embarras, — écrivait alors Newman, — qu'on le prendrait pour un étudiant, sans songer à voir en lui le premier homme d'Oxford. » « C'est un homme, dit un autre contemporain, comme on n'en ren-

1. Coleridge, I, p. 139-142.

contre pas tous les jours... Simple, timide, sans vernis mondain dans ses manières, et pourtant sans rien de rude ou de maladroit. Il parle très peu, mais semble toujours s'intéresser à ce qui se passe devant lui, et il dit, sans avoir l'air de s'en douter, les plus jolies choses... Sans ombre d'embarras, tout paraît l'intéresser, et toute sa personne respire une si joyeuse tranquillité, que je ne comprends pas comment sa famille peut vivre sans lui. Mais le côté religieux de sa nature est plus frappant encore; d'ailleurs, tout le reste vient de là. Je n'ai jamais vu personne qui répondit plus exactement à l'idée que j'ai de ce que doit être un homme vraiment religieux, et cela encore, bien entendu, passez-moi le mot, avec si peu d'étalage. — C'est un curieux mélange d'humilité et de tendresse; plus on le voit, et plus on s'oublie soi-même. »

Quand, par hasard, de tels hommes sont chargés de la formation de la jeunesse, on n'imagine pas quelle merveilleuse influence ils peuvent prendre sur elle. Ce fut le rare bonheur des quelques élèves d'Oriel qui furent sous la tutelle de Keble, et le bonheur de Keble lui-même, qui dut à ses relations avec eux le plein épanouissement de son talent, la révélation de lui-même et de sa véritable mission.

A Oxford, le *tutor* n'est, à proprement parler, ni un professeur, ni un surveillant. De la première de ces fonctions, il garde ce qu'elle a de moins majestueux et pédantesque; de la seconde, ce qu'elle peut permettre de plus encourageant et de plus fraternel. Dans le domaine du travail, une aimable formule résume son action : il *lit* avec ses élèves, ils lisent ensemble, c'est-à-dire que lui et eux vivent dans une intimité littéraire où tour à tour les grands écrivains sont conviés. En dehors des études, le *tutor* est un ami un peu plus grave, un donneur de conseils d'autant mieux reçus, qu'ils viennent de moins haut; un compagnon de promenade, un remueur d'idées morales, un apôtre, enfin, sans la robe et sans le sermon. On voit l'élasticité du programme, et comment le tuteur peut n'être qu'un camarade ordinaire, ou qu'un répétiteur morose et pressé; on voit aussi quels *tutors* durent être des hommes comme Keble, Froude et Newman.

Lorsque, en 1823, Keble, après la mort de sa mère, vou-

lant se rapprocher de sa famille, prit une petite vicairie près de Fairford, quelques-uns de ses plus brillants élèves, Robert Wilberforce, Isaac Williams et Froude, quittèrent Oxford et vinrent s'installer avec lui. — Voit-on d'ici quelques étudiants en Sorbonne se réfugiant, pendant deux ou trois ans, dans un petit village de Normandie, auprès d'un de leurs professeurs en congé ? — Années délicieuses et fécondes pour ces riches natures, dont aucune contrainte ne gênait l'épanouissement. Ils durent se les rappeler souvent plus tard avec reconnaissance et avec regret, quand la mort de Froude, ou quand des épreuves plus cruelles les ramenèrent vers ces souvenirs. Mais alors tout était à la joie, personne ne prévoyait les angoisses du lendemain, et le jardinier du presbytère, témoin de leurs ébats d'étudiants, répétait, avec une croissante surprise : « C'est encore notre patron qui est le plus grand enfant de la bande ! »

Cependant, Dieu travaillait sous cette ombre joyeuse, et ces jeunes hommes, qui, en d'autres temps, auraient fondé un nouvel ordre monastique, se préparaient, sans le savoir, à ressusciter le sentiment religieux dans leur Église et dans leur pays. L'influence de Keble augmentait chaque jour sur eux, et par eux devait s'étendre sur les élèves et sur les amis qu'ils allaient bientôt retrouver à Oxford. Chose étrange que le prestige de cet humaniste timide et souriant. La pensée de Dieu, la conviction du néant du monde dont il était pénétré, s'incarnaient en lui, pour ainsi dire, et forçaient les plus insouciants à devenir graves. Il avait comme un instinct de la présence de Dieu au plus intime du cœur de l'homme, et le don d'amener les âmes à se replier doucement sur elles-mêmes pour le rencontrer. « Je n'oublierai jamais, — raconte Isaac Williams, — une promenade avec notre *tutor*, d'où je date ma conversion. Il m'avait invité à venir avec lui à Southrop. Ce fut l'affaire de quelques pas et de quelques mots, et ma vie fut changée pour toujours. Si Dieu se montrait miraculeusement à moi, je n'aurais pas une plus forte conviction de sa présence que celle que j'eus ce jour-là. » Wilberforce, qui devait un jour devenir catholique, a dit lui-même que la pensée de la piété et sagesse de Keble l'avait seule empêché de se convertir plus tôt. D'ailleurs, cette merveil-

leuse action n'avait rien qui ressemblât à une direction officielle et à un apostolat organisé. C'était, dans l'humilité, la bonne humeur et le silence, le sûr rayonnement d'une conviction profonde et paisible ; c'était l'appel toujours entendu de l'âme à ce qu'il y a de meilleur dans les autres âmes, et le travail mystérieux et constant d'une vertu d'autant plus séduisante, qu'elle s'ignorait elle-même, et ne cherchait pas à s'imposer.

Parmi les premiers élèves de Keble à Oriel était un jeune homme que, dans une page admirable, le plus fin et le plus mesuré des lettrés anglais a pu comparer à Pascal. Il s'appelait Richard Hurrell Froude, et, au milieu de cette pléiade de nobles natures et de riches talents, je ne vois personne qu'on puisse lui égaler, sauf, bien entendu, ce Newman qui éclipse tout.

Les petits esprits que scandalisaient la mordante ironie, et les impertinences souvent gamines de Froude, ne pardonnaient pas à Keble sa complaisance pour un si libre caractère et pour un esprit aussi pervers. Rien de plus naturel cependant, que l'intimité entre ces deux hommes. Sous les indignations violentes et les inquiètes colères de Froude, il eût été facile de découvrir un immense dégoût de tout mensonge et un brûlant besoin de sentir, de toucher la réalité des idées, des sentiments, des vertus et de la foi. Cette critique si dure à toutes les tromperies des mots, des formules et des façades, s'arrêta court devant un homme dont l'humilité était sincère, la charité cordiale et la religion vivante. Dès sa première entrevue avec Keble, Froude était conquis, et l'on vit alors quels trésors d'attachement et de respect étaient dans son cœur.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les grandes choses qui furent la conséquence de cette rencontre entre Keble et Froude, puis, par Froude, entre Keble et Newman. Tout le mouvement d'Oxford est dans ces trois noms. Mais il nous suffit de constater comment ces relations universitaires accentuèrent chez le *tutor* d'Oriel les dispositions religieuses qu'il tenait de son éducation à Fairford et dans lesquelles son mariage et la pratique du ministère paroissial devaient le confirmer pour toujours.

Le fond de ces dispositions était, comme nous l'avons vu, une grande douceur de sentiments, une exquise réalisation de la présence et de l'action de Dieu et l'habitude de mêler les idées du ciel à ce que les joies et affections de la terre ont de plus suave et de plus saint. En communiquant discrètement à ses élèves cet évangile de divine et d'humaine tendresse, dont il avait vécu lui-même au presbytère familial, il en éprouvait mieux chaque jour le sérieux et la force, et il s'attachait davantage à ces idées et à ces sentiments, qui passaient de sa vie dans celle de ses amis.

Sans doute les sujets de tristesse ne manquaient pas, et Keble ne se faisait pas illusion sur l'état de lamentable décadence où l'Église anglicane était tombée. Mais cette vue ne troublait en rien sa paix intérieure. Il se rappelait que l'Église des premiers siècles avait connu de semblables épreuves ; il se rassurait en pensant aux nombreuses transformations morales que la grâce opérait autour de lui, et il saluait comme un signe évident d'une providence particulière de Dieu sur l'Église anglicane, la récente conquête de Newman.

Et puis, pour lui rendre cœur, pour tout apaiser en lui et pour lui faire trouver dans la tristesse même un charme céleste, la poésie était là. En 1827, il se décida à faire paraître un petit livre de poésies intimes, écrites au jour le jour, et qui se trouvaient enfin avoir formé comme un commentaire poétique de l'*Année chrétienne*. Il nous faut dire un mot de ce livre où l'auteur s'est peint lui-même tout entier.

La poésie telle que Keble la comprend, est une sœur jumelle de la dévotion et qui ressemble à sa sœur de telle façon que la plus délicate des analyses a de la peine à les distinguer. Chez lui, en effet, comme chez certains autres privilégiés, toute poésie tourne à la prière et toute prière est poésie. Il ne s'agit point ici de la haute contemplation mystique où l'image devient sublime par son insuffisance même et sa nécessaire obscurité. Non; Keble n'est aucunement un mystique au sens propre du mot. Cet homme d'église nourri de respect pour la tradition et la liturgie anglicane, ce chrétien à qui toutes les pages de la Bible sont familières, ce poète formé à l'école d'Homère et de Wordsworth, écoute

avec ravissement ce que l'histoire divine et humaine et ce que la nature lui apprennent sur les perfections et l'amour de Dieu. Il sait bien que Dieu est plus beau que tous les symboles, et qu'aucun sacrement ne nous rassasie pleinement de lui ; mais cette âme pure et harmonieuse se contente, en attendant une plus directe rencontre, des splendeurs que laissent entrevoir les symboles et de la suavité que recèlent les sacrements. En attendant la pleine lumière qui n'est pas de ce monde, Keble chantera la douceur du crépuscule et verra, dans l'incertitude même où nous sommes, je ne sais quelle jouissance et quelle vertu.

> Il y en a qui, seuls, dans les ténèbres
> Souhaitent voir la nuit finir
> Alors même que l'aurore devrait leur découvrir
> Le secret de leur propre souffrance.
> Plus que le tourment du doute
> Ils acceptent la torture de la douleur.
> « Disperse le nuage », crient-ils à Dieu.
> Et si nous devons mourir,
> Donne ton soleil et laisse-nous mourir !

Ils ne sont pas sages, ceux-là, ils n'ont pas compris combien il est bon de se laisser mener dans la nuit par la main invisible du Tout-Puissant, « et de laisser leur frêle barque dans l'étroit sillage de l'arche bénie ». Cette pièce, très importante pour l'étude qui nous occupe, est intitulée : *Bienfaits de l'incertitude : The benefits of uncertainty* [1].

Une autre fois, il loue le Seigneur des imperfections qu'il a laissées à nos sens. Notre œil voit si peu et si imparfaitement, notre mémoire laisse échapper ses plus précieuses richesses! C'est vrai, et cela est excellent. L'infirmité de notre vue nous épargne bien de tristes spectacles, et il y a tant de choses qu'il est si bon d'oublier !

Et puis, et surtout :

> Ces yeux qui, maintenant, clignent de faiblesse
> Éblouis devant les atomes qui brillent dans un rayon de soleil
> Verront le plein éclat de la gloire du roi
> Et ne se fermeront pas devant cette vision bénie [2].

Comment nous plaindre d'ailleurs de la part qui nous est

1. *Christian Year*, VIe Dimanche après l'Épiphanie.
2. *Ibid.*, IVe Dimanche de l'Avent.

faite, à nous qui avons le Christ et qui pouvons l'aimer comme un frère et comme un ami ?

« Tu es mon père, et ma mère chérie
Et mon frère aussi, doux époux de mon cœur ! »
Ainsi parle Andromaque dans l'angoisse du pressentiment.
Quand elle embrasse Hector pour la dernière fois.
— Ainsi nous, à tout jamais, à la lumière immortelle de la foi,
Nous nous fiançons au crucifix pour la souffrance et pour le bonheur [1].

Mais il faut le lire et le relire pour sentir combien le Christ lui est intimement présent :

Mon Sauveur, est-il vraiment possible
Qu'il me soit bon d'être loin de vous.
La mère veille et reste près du berceau
Alors même que le sommeil a fermé les yeux de son enfant.
C'est qu'il lui serait trop dur d'entendre sa plainte.
Mais moi, je suis plus faible qu'un enfant,
Et tu m'es plus cher qu'une mère
Sans toi le ciel serait un désert
Comment puis-je vivre ici sans te voir [2].

Il se plaint, mais il se résigne bien vite, en pensant aux dons du Saint-Esprit qui l'unissent plus profondément à Notre-Seigneur. Ainsi presque chacun de ces poèmes commencé dans la tristesse s'achève dans la consolation et dans la paix !

Pour que rien ne manque à la suavité de son inspiration religieuse, le poète invoque avec tendresse celle que la prière catholique appelle « notre douceur et notre espérance ».

Ave Maria ! Vierge bénie
Lys embaumé du paradis...

Ave Maria ! Mère bénie
Sur qui, caressant et caressé
Se serre l'Enfant Dieu...

Ave Maria, toi dont le nom
Sauf l'adoration, a droit à tous les amours [3].

S'il y a un écrivain anglican — écrivait Newman en 1846 — qui ait fait preuve d'une dévotion profonde, tendre, loyale à la sainte Vierge, c'est bien l'auteur de l'*Année chrétienne*.

1. *Christian Year*, Lundi de la Semaine sainte.
2. *Ibid.*, IVe Dimanche après Pâques.
3. *Ibid.*, l'*Annonciation*.

L'image de la Vierge et de l'Enfant semble être l'unique vision qui ait formé son cœur et son intelligence, et les anciens d'Oxford disent que, il y a vingt ou trente ans, tandis que les autres chambres d'étudiants étaient ornées du portrait de Napoléon à cheval, ou de sujets mythologiques, il y avait un homme jeune et plein d'avenir, qui avait suspendu aux murs de sa chambre la Madone de saint Sixte et le Saint-Jean du Dominiquin [1].

Mais je ne puis songer à donner ici une idée de cet exquis petit livre de cantiques. Je connais peu de lectures plus pieuses, plus pleines, plus bienfaisantes et, pour me servir d'une image chère aux tractariens, jamais Dieu ne fit porter, aux tribus séparées, par un plus aimable prophète, un plus tendre et plus gracieux message. La plupart de ceux qui l'ont reçu et qui en vivent encore sont restés anglicans, et Keble, lui-même, n'est pas allé jusqu'au bout des *soft*, *meek*, *tender ways* du Dieu qui n'est pas dans le tonnerre ou dans la tempête; mais ceux qui, formés par ce livre, ont vu la nécessité d'aller plus loin, ont pu cependant lui rester fidèles et n'ont eu à rétracter aucune de ses leçons.

Dans une de ses strophes les plus parfaites, Keble parle de ces hommes, qui, au milieu du monde, dans la poussière des rues et les cris du marché, écoutent, au dedans d'eux-mêmes, une musique délicieuse,

> Faisant avec plus de cœur la besogne de la journée,
> Parce qu'au fond de leur âme chante un refrain du ciel [2].

Il ne pouvait plus exactement se dépeindre lui-même et la facilité naturelle et surnaturelle qu'il avait de faire taire en lui les raisons de trouble et d'inquiétude pour écouter la musique de la confiance et de l'abandon. Il voit très clairement — et en cela il diffère de Pusey — les difficultés presque insolubles du chemin, mais il va quand même et s'en remet avec une sérénité d'enfant à la bonté infinie de Dieu.

Comme on peut facilement le prévoir, si la fièvre intellectuelle et les préoccupations littéraires d'Oxford n'ont en rien

1. Newman, *Essays,* II.
2. St Mathew's day.

troublé chez Keble ces sentiments de simple, affectueuse et confiante dévotion, le calme d'un petit presbytère de campagne va leur donner plus de force encore et plus de douceur. En effet, la carrière universitaire du poète de la *Christian Year* fut courte; le devoir filial d'abord, puis l'attrait du repos et du silence lui avaient fait choisir le ministère pastoral, et, après quelques postes provisoires, accepter définitivement la cure et le bénéfice de Hursley.

Or, comme si la Providence avait voulu que tout concourût à augmenter en lui l'inclination que je décrivais tout à l'heure, le curé de Hursley passa presque toute sa vie, à égayer, à distraire, à consoler, deux malades, sa femme et sa sœur Élisabeth. Nous les avons aperçues toutes deux, lisant, près de lui, la *Divine Comédie* dans le petit salon du presbytère. Rien de touchant que cette vie à trois, elles ne se soignant que pour lui, lui s'oubliant pour ne s'occuper que d'elles. L'épuisement physique avait rendu plus paisible encore la très calme nature d'Élisabeth. Les quelques traits qui nous restent d'elle nous font deviner ce que dut être, dans la maison, malgré tout heureuse, le rayonnement de cette pieuse résignation. Un jour qu'elle était assise au jardin, un coup de vent renversa à ses pieds quatre petits oiseaux et leur nid. On les remit dans leur nid sur les genoux d'Élisabeth et on courut demander au jardinier de les replacer sur l'arbre d'où ils étaient tombés. Dès que la jeune fille fut seule, le père et la mère, perchés sur une branche voisine, descendirent et s'occupèrent de leurs petits, comme si personne n'avait été là. Un autre jour, on parlait devant elle de la peine qu'avaient causée à quelqu'un des paroles de violent mépris : « Oh ! l'affreuse chose que le mépris ! » dit-elle, et sa douce figure prit une expression d'horreur.

Mme Keble — *la dear Charlot*, dont parlent presque toutes les lettres — avait tout à fait, dit un évêque américain, l'air de la femme d'un poète. Ce n'est pas à elle pourtant que rêvait le jeune agrégé pendant les délicieuses vacances de Sidmouth, quand il écrivit son joli poème sur le mystérieux épanouissement des fleurs, des étoiles et de l'amour.

Qui a vu jamais la première rose
Ouvrir son doux calice,

Ou, le soir, quand le soleil descend
La première douce étoile, dans la couronne du soir
Allumer les étincelles de son aigrette [1] ?

Tout porte à croire que la réalité valut mieux que le rêve ; et, en tout cas, Keble dut à cette union de longues années de calme et constant bonheur.

Le plus récent des biographes de Keble, gagné à la contagion d'optimisme qui se dégage de tous les livres de son héros, explique naïvement combien il fut avantageux à celui-ci d'épouser une personne d'une si chétive santé. « Ce fut là, dit-il, une bénédiction pour son mari, car cette santé imposait de fréquents changements d'air ; et, grâce à cela, les deux époux firent de nombreux voyages, au pays de Galles, en Suisse et ailleurs [2]. » Keble aurait souri de cette remarque judicieuse. Lui aussi, il regardait ce mariage comme une bénédiction, mais pour une tout autre raison.

Son ami Coleridge, très inquiet lui-même sur la santé de sa fiancée, avait écrit à Keble pour lui demander conseil.

Je suis désolé de ce que vous me dites sur la santé de miss B..., lui fut-il répondu. Je n'ai aucune peine à entrer dans vos sentiments. Je me suis souvent demandé comment il se fait que la maladie nous attache davantage à ceux que nous aimons. Il y a là une providence de sacrifice et de miséricorde... Oui, de miséricorde, parce qu'en nous donnant la mission de leur rendre plus de services, elle nous attire vers la pensée d'un autre monde... Mais, sans l'habitude du sentiment religieux et de l'abandon à Dieu, je ne conseillerais à personne de s'engager dans cette voie. — Que ce devait être dur pour les païens de perdre leurs proches, plus dur encore pour les chrétiens paganisés ! Mais, nous, chrétiens pour de bon, la crainte, ni même la certitude morale de la maladie, ne doit pas nous empêcher de conclure un mariage, qui, sous les autres rapports, nous convient [3].

Quand il écrivait ces choses, dix ans avant son propre mariage, Keble ne songeait pas encore à se les appliquer à lui-même, mais ajoute le bon Coleridge : « Je suis bien sûr qu'il n'aurait désavoué les sentiments de cette lettre à aucune époque, même la moins romanesque de sa vie. »

Telle qu'on la devine à travers des biographies insuffi-

1. *Christian Year*, IVe Dimanche de Carême.
2. W. Lock, *Keble*, p. 86.
3. Coleridge, I, p. 241.

santes, Mme Keble était une femme d'une aimable distinction, d'un grand charme d'esprit et de cœur. De son lit de malade, elle savait se faire entendre d'un regard, tout diriger, tout mettre en ordre et imposer insensiblement sa volonté autour d'elle. Toute prête d'ailleurs à prévenir les fantaisies de son mari. Celui-ci aimait fort les couleurs voyantes, et sa femme, dont le goût était plus discret, s'arrangeait, je ne sais comment, pour concilier ces deux exigences. Ce qui aurait déplu chez une autre devenait aimable lorsqu'elle le portait. Un peu confuse parfois du sacrifice qu'elle avait dû s'imposer : « Que voulez-vous, disait-elle, plus la couleur est éclatante, plus M. Keble est ravi ! »

« Ce mariage, dit W. Lock, désappointa Newman, qui dès lors avait une vénération pour la sainteté du célibat; mais pour Keble, ce fut le repos, la douceur et le salut. » Que veut dire ce dernier mot? Est-ce une façon délicate d'insinuer, après Abbott, que ce fut là une des heureuses chaînes qui fixèrent Keble dans l'anglicanisme? Je ne sais. En tout cas, nous connaissons assez Keble pour imaginer ce que dut être sur lui l'autorité de cette faiblesse et de cette grâce, et pour nous demander — oh ! sans ironie — mais avec une tristesse respectueuse si, aux heures difficiles de sa vie, cette petite main de malade ne lui montrera pas le chemin.

Henri BREMOND, S. J.

(A suivre.)

BULLETIN CANONIQUE

LE JUBILÉ

En donnant, dans un bulletin précédent[1], diverses indications sur le Jubilé, je me réservais de les compléter, quand cette faveur serait étendue à toute l'Église. Elle l'a été par la bulle *Temporis quidem sacri*, datée du 25 décembre 1900. Aux termes de cet acte, tous les fidèles peuvent durant six mois, mais une fois seulement, bénéficier des grâces jubilaires : le délai se compte, dans chaque diocèse, à partir du jour où la bulle y a été officiellement publiée. Par une dérogation spéciale du Souverain Pontife, les Ordinaires peuvent, au lieu d'assigner six mois continus, couper le temps jubilaire en plusieurs périodes, dont le total cependant ne dépasse pas un semestre : les fidèles ont la liberté, dans toutes ces périodes, d'accomplir les actes prescrits ; mais ils ne gagnent le Jubilé qu'une fois (Pénitencerie, 25 janvier 1901), et il est recommandé que la détermination du semestre soit la même pour tout le diocèse (Pénitencerie, 20 février 1901). Nul n'est exclu de cette concession, pas même les personnes qui auraient fait l'année passée le pèlerinage de Rome, ou qui, à un titre privilégié, comme les religieuses et les malades, auraient déjà profité du grand pardon[2].

Le Jubilé n'est pas applicable aux âmes du purgatoire[3]. Mais on a la faculté de gagner, même pour soi, concurremment avec l'indulgence jubilaire, les autres indulgences accoutumées : la suspension qui les avait frappées en 1900 a cessé le 25 décembre. Il faut en dire autant de la suspension des pouvoirs[4].

La bulle *Temporis sacri* peut se diviser en deux parties : l'une se rapporte aux conditions du Jubilé ; l'autre aux facultés excep-

1. *Études*, t. LXXXII, p. 813.
2. *Ibid.*, *id.*, p. 815.
3. Toutefois l'application aux âmes du purgatoire peut être faite par ceux qui ont le privilège de leur appliquer toutes les indulgences, même celle qui de droit commun ne leur sont pas applicables. Tel est le privilège dont jouissent certains ordres religieux, et celui dont jouissent les personnes qui ont fait l'*acte* dit *héroïque*. (Cf. Bérenger, *les Indulgences*, I, p. 501.)
4. *Études*, t. LXXXII, p. 818.

tionnelles accordées à son occasion. Je vais donner quelques indications sur ces deux points.

1° *Conditions du Jubilé.* — Elles sont au nombre de quatre : La confession, la communion[1], les visites et les prières. On ne peut y satisfaire par des œuvres déjà obligatoires, comme seraient la confession annuelle[2] ou la communion pascale. Dans leur accomplissement, aucun ordre n'est prescrit : il est seulement nécessaire d'être en état de grâce, au moins quand on s'acquitte de la dernière condition. Si, après avoir fait la confession jubilaire, on retombait dans le péché mortel, tandis qu'on remplit les autres œuvres, il ne suffirait pas de rentrer en grâce avec Dieu par la contrition; une seconde confession serait nécessaire[3].

De diverses réponses de la Pénitencerie[4], il résulte que l'on a la liberté de gagner le Jubilé hors de son propre diocèse, ou même d'accomplir une partie des visites et œuvres indiquées dans un diocèse ou un lieu du diocèse, et de les achever dans un autre diocèse ou autre lieu du diocèse; mais on doit alors, dans chaque endroit, pour celles des conditions qu'on y remplit, se conformer aux prescriptions de l'Ordinaire respectif.

Les visites des églises sont au nombre de soixante : elles doivent être distribuées en quinze jours, consécutifs ou espacés, par groupe quotidien de quatre : c'est-à-dire on doit en faire une, chaque jour, dans quatre églises différentes. L'une des églises à visiter est désignée dans la bulle : c'est l'église cathédrale, ou, à son défaut, l'église principale du lieu[5]; les trois

1. Ni une communion sacrilège, ni une communion spirituelle ne suffiraient : il faut une communion sacramentelle faite en état de grâce.

2. La confession annuelle est insuffisante pour le Jubilé dans la mesure où elle est de précepte. Par conséquent, une seule confession, suivie de deux communions, au temps pascal suffirait à ceux qui se sont déjà confessés ou se proposent de le faire à une autre époque de l'année. Mais on est tenu de s'approcher du saint tribunal, pour gagner le jubilé, alors même qu'on n'aurait sur la conscience que des fautes vénielles.

3. Benoît XIV, *Convocatis*, n. 47. On ne serait pas cependant obligé de recommencer les visites déjà faites; il suffirait de les achever (Benoît XIV, *Inter præteritos*, 79); ou, si elles étaient achevées, de recevoir la communion. (Pénitencerie, 20 février 1900. — *Études*, t. LXXXIV, p. 831.)

4. *Acta S. Sedis*, t. VIII, p. 486.

5. Le Souverain Pontife autorise cependant les Ordinaires à désigner une autre église pour les lieux très éloignés de l'église paroissiale. (Pénitencerie, 25 janvier 1901.) De plus, cette circonstance peut être un motif légitime de dispense à titre d'empêchement.

autres sont laissées à la désignation de l'autorité diocésaine, qui peut choisir même des oratoires publics, pourvu qu'on ait coutume d'y célébrer la messe[1].

Là, où il n'y a pas quatre églises, l'évêque peut n'en désigner que trois, deux, et, s'il n'y en a qu'une, une seule. Mais les visites devront y être faites en quinze jours, par groupe de quatre visites distinctes chaque jour[2].

Par jour, on est libre d'entendre, soit le jour *naturel*, qui va de minuit à minuit, soit le jour *ecclésiastique*, qui va des premières vêpres aux secondes vêpres (de deux heures de l'après-midi à la fin du crépuscule du jour *suivant*). Par conséquent, quelqu'un qui aurait achevé ses quatre visites à deux heures, peut s'acquitter de suite d'une seconde série, puisque, *ecclésiastiquement*, un jour différent commence[3].

A chaque visite, on est tenu de prier aux intentions du Souverain Pontife[4]. Ces prières doivent être *vocales*[5]. Rien, du reste, n'est prescrit quant à leur choix, mode et durée. Un usage louable recommande cinq *Pater* et cinq *Ave*, ou des prières équivalentes.

Il nous reste à indiquer les dispenses qui peuvent être accordées au sujet de ces diverses œuvres.

1° On ne peut dispenser dans aucun cas de la *confession*.

2° Les Ordinaires peuvent dispenser de la *communion*, mais les enfants seulement qui, dans les six mois jubilaires, ne doivent pas être admis à la première communion ; et cette dispense doit se donner en forme de commutation par l'imposition d'autres œuvres.

3° Les personnes qui, après avoir commencé les œuvres jubilaires, seraient empêchées par la *maladie* de les achever, peuvent, par le fait même et sans autre dispense, gagner le Jubilé, pourvu qu'elles aient fait ou fassent la confession et la communion.

1. Les religieux doivent s'en tenir, comme les autres, à la désignation faite par l'autorité diocésaine. (Pénitencerie, 1875.)

2. Une visite quatre fois plus prolongée ne suffirait pas. Il faut *entrer* et *sortir* quatre fois. *Per ingressum et regressum quater per quindecim dies Ecclesia visitetur.* (Pénitencerie, 1875.)

3. Pénitencerie, 28 janvier et 20 février 1900. (*Études*, t. LXXXIV, p. 831.)

4. *Études*, t. LXXXII, p. 815, note.

5. D'une façon générale, les confesseurs, pour le gain des indulgences, peuvent commuer aux sourds-muets les prières vocales en d'autres œuvres *extérieures, aliquo modo manifestata.*

Et, d'après une réponse de la Pénitencerie du 28 mars 1900, dans la circonstance, le viatique, bien qu'obligatoire déjà, suffirait à cet effet.

Mais on ne peut bénéficier de cette dispense que si l'on a *commencé* à s'acquitter avant sa maladie de quelqu'une des conditions. Dans le cas contraire, on retomberait, sous le rapport des commutations, dans la catégorie dont je vais parler sous le numéro 4.

4° Les *visites* peuvent être commuées aux religieuses et personnes du sexe vivant en communauté, aux religieux ermites[1], aux prisonniers, aux malades et à tous ceux *qui ont quelque empêchement légitime.*

Cette commutation doit être faite par l'autorité diocésaine, un confesseur autorisé par elle à cet effet, ou, s'il s'agit de réguliers, par leurs supérieurs *pareillement autorisés.* La commutation peut être accordée, même en dehors de la confession.

Les évêques ont aussi la faculté de réduire le nombre des visites en faveur des groupes paroissiaux, qui, sous la conduite de leur curé ou d'un prêtre délégué par lui, feraient ces visites *processionnellement.* Il faut en dire autant des congrégations, confréries et autres collèges, si l'évêque leur étend cette disposition. Là où les processions ne sont pas permises, il suffit de se réunir, à heure fixe, dans les églises désignées, sous la présidence du curé, du directeur ou de leur délégué[2]. (Pénitencerie, 25 janvier 1901.)

Enfin, les voyageurs de terre ou de mer, qui ne rentreraient chez eux ou ne feraient une halte suffisante qu'après les six mois jubilaires, peuvent, à leur retour ou durant cette halte, jouir du Jubilé, pourvu qu'ils se confessent et visitent *quinze fois* l'église cathédrale ou principale, ou, à son défaut, l'église paroissiale de l'endroit. Cette faveur leur est accordée par le fait même. D'après le sens général de la réglementation jubilaire, les quinze visites semblent devoir se faire en quinze jours différents.

1. Quels sont les religieux et les personnes du sexe compris dans cette catégorie ? Ce sont ceux que j'ai énumérés dans les *Études*, t. LXXXII, p. 816, n. 1.

2. Mgr Arizzoli pense cependant que, pour les collèges autres que les paroisses, la présence du directeur n'est pas requise. (*Dubia et responsa super extensione Jubilæi,* p. 25.)

5° Le pouvoir de dispenser des *visites* n'emporte pas celui de dispenser des *prières*[1]. Par conséquent, les fidèles qui auraient bénéficié d'une commutation au sujet des premières devront, néanmoins, faire les prières correspondantes. Cependant, une réponse de la Pénitencerie, donnée lors du Jubilé de 1875[2], paraît faire une exception pour le cas des visites *processionnelles* : la réduction qui en est accordée[3], ainsi que celle qui concerne les *voyageurs*, entraîne, ce semble, avec elle, la réduction équivalente des prières.

2° *Facultés accordées à l'occasion du Jubilé.*— Les confesseurs qui entendent la confession faite en vue du Jubilé sont munis de pouvoirs spéciaux.

Tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe, laïques ou ecclésiastiques, ont la facilité de s'adresser pour cet effet à n'importe quel prêtre, séculier ou régulier, approuvé par l'Ordinaire actuel du lieu de la confession. Les religieux[4] ne sont pas exclus de cette concession, malgré les privilèges contraires dont jouirait leur Institut[5] : ils peuvent choisir soit dans le clergé séculier, soit parmi les religieux de leur ordre ou des autres ordres, pourvu que ceux-ci aient l'approbation épiscopale. Cependant, s'il s'agit de réguliers strictement dits et qu'ils recourent à un confesseur de leur Institut, il suffit que ce dernier soit approuvé par le Supérieur pour ses religieux.

La liberté des religieuses des ordres à vœux solennels et de leurs novices est un peu moins étendue ; elles doivent restreindre leur choix parmi les confesseurs approuvés pour les *moniales* ; mais il leur est loisible de s'adresser soit aux confesseurs approuvés à titre ordinaire ou extraordinaire pour leur commu-

1. Benoît XIV, *Inter præteritos*, p. 58.
2. *Acta S. Sedis*, t. VIII, p. 360.
3. A moins de déclaration contraire du dispositif épiscopal.
4. « Etiam specialiter nominandi. » (Bulle *Temporis quidem*, § *Ceteri omnes.*)
5. « Non obstantibus privilegiis... præsertim in quibus caveatur expresse, quod alicujus Ordinis, Congregationis et Instituti Professores extra propriam Religionem peccata sua confiteri prohibeantur : quibus omnibus et singulis, etiamsi pro illorum sufficienti derogatione de illis, illorumque tenoribus specialis, expressa et individua mentio facienda vel alia exquisita forma ad id servanda foret, hujusmodi tenores pro insertis et formas pro exactissime servatis habentes ; pro hac vice et ad præmissorum effectum dumtaxat plenissime derogamus. » (Ibid., § *Præsentes.*)

nauté, soit aux confesseurs approuvés dans le diocèse pour toute autre communauté.

Les privilèges de la confession jubilaire sont les suivants :

1° Les fidèles peuvent se faire absoudre de toutes les censures et cas réservés. Il n'y a d'exception que pour les censures nominativement portées ou publiquement notifiées [1]. Toutefois, le confesseur ne peut absoudre qu'au for de la conscience et dans l'acte de la confession : il doit imposer une satisfaction salutaire, et, s'il y a lieu, des obligations de droit telles que seraient l'éloignement de l'occasion prochaine, la rupture du lien maçonnique, etc. Il lui est recommandé, en particulier, de n'absoudre les hérétiques, s'ils font profession publique de leurs erreurs, qu'après abjuration et réparation du scandale [2], et de ne relever les acquéreurs des biens ecclésiastiques des censures encourues, qu'autant qu'ils auront restitué ou promis sérieusement de s'adresser, pour composition, à l'Ordinaire ou au Saint-Siège [3] ;

2° Les confesseurs peuvent commuer en d'autres œuvres tous les vœux, même confirmés par serment [4] ou réservés au Souverain Pontife. Ce qui est accordé toutefois, c'est la faculté, non de dispenser, mais de *commuer* en des œuvres moralement équivalentes.

De plus, quatre exceptions sont faites à cette faveur. On ne peut commuer :

a) Le vœu parfait de chasteté, même simple et émis dans le monde, s'il est complet, absolu, perpétuel. Je dis *complet*, c'est-

1. On pourra voir aussi aux paragraphes 3 et 10 de la bulle de Léon XIII dans quelle mesure il est dérogé aux prescriptions de la Constitution *Sacramentum Pœnitentiæ*.

2. Dans certains cas un adoucissement est apporté à ces prescriptions. Voir *Études*, t. LXXXIV, p. 829, 8°, et 831, 7°.

3. Ces dispositions deviennent malheureusement d'application pratique chez nous depuis les nouvelles lois fiscales contre les congrégations religieuses. (Cf. *Études*, t. LXXIV, p. 713.) Les projets en discussion préparent des responsabilités du même genre à ceux qui les voteront, les exécuteront ou en tireront profit, ainsi qu'à leurs héritiers ou contractants.

4. On ne doit pas s'étonner que, comme *vicaire* de Jésus-Christ, le Souverain Pontife puisse remettre, au nom de Dieu, une promesse faite à Dieu ou en présence de Dieu. Il dispense alors, comme disent les canonistes, non *ut in foro suo* mais *ut in foro Dei*. Et quoique l'usage de ce pouvoir exige un motif convenable, c'est l'opinion de saint Alphonse que, dans le cas présent, ce motif suffisant se trouve dans les raisons générales du Jubilé, sans qu'il soit nécessaire que pour chaque commutation individuelle se surajoute une raison spéciale.

à-dire, qui ait pour motif l'amour de cette vertu et pour objet toute son étendue[1]; par conséquent, le confesseur a le pouvoir de commuer le vœu strict de virginité, le vœu de ne pas contracter mariage, le vœu de chasteté *sub levi*, le vœu extorqué par la crainte, même légère; *absolu*, c'est-à-dire indépendant de toute alternative ou condition; par conséquent, n'est pas réservé le vœu dont on aurait lié l'obligation à une circonstance, alors même, probablement, que par la réalisation de cette circonstance l'obligation prendrait un caractère absolu; *perpétuel*, c'est-à-dire auquel, ni directement ni indirectement, n'a été opposée une limite de temps; par conséquent, on a pouvoir sur un vœu temporaire, quand bien même l'intéressé aurait voué de le renouveler, et sur un vœu dont la durée serait remise à l'appréciation d'un tiers.

b) Le vœu de religion. On entend par là le vœu d'entrer dans un ordre religieux strictement dit. Il n'y aurait pas réserve, s'il s'agissait d'un Institut où la profession *solennelle* n'a pas lieu. Et, alors même qu'il est question d'un ordre à profession solennelle, le vœu, pour être excepté, doit être complet et absolu, comme dans le cas précédent.

c) Les vœux obligatoires, c'est-à-dire qui ont un caractère contractuel (ne s'agirait-il que d'un contrat gratuit), et dont, par suite, la dispense lèserait le droit d'un tiers. Dans cette catégorie rentrent les vœux acceptés par un autre, comme sont les trois vœux substantiels des religieux, les vœux de persévérance dans une communauté, etc.

d) Le vœu pénal ou préservatif, qui a été émis ou comme sanction d'une faute ou à titre de moyen pour l'éviter : tel le vœu que ferait un jeune homme, pour ne pas tomber dans l'inconduite, de s'abstenir d'une démarche ou d'une fréquentation. Plusieurs vœux que j'ai indiqués, dans le paragraphe *a*, comme libres de la réserve, pourront parfois y retomber de ce chef. Cependant, la commutation serait autorisée en une autre œuvre qui paraîtrait devoir procurer aussi efficacement le but désiré.

3° Le confesseur a le pouvoir de dispenser de l'irrégularité *ob violationem censuræ*, pourvu qu'elle soit occulte, n'ait pas été portée et ne semble pas devoir être facilement portée devant les

1. « Nomine autem castitatis perfectæ abstinentia intelligitur ab omni venerea delectatione tam intra quam extra matrimonium. » (Theod. a Spiritu Sancto, *De Jubilæo*, XI, 5.)

tribunaux ecclésiastiques[1]. Le Jubilé ne donne pouvoir sur aucune autre sorte d'irrégularités.

4° Le confesseur est autorisé à dispenser, *pro foro conscientiæ tantum*, des empêchements matrimoniaux de parenté spirituelle, de crime, de consanguinité et d'affinité. Au sujet du premier, il n'y a pas de limite[2]. Pour le second, le pouvoir n'est accordé que pour les cas occultes et pour la seule espèce *neutro machinante*. Quant à la consanguinité, sont exclus le premier degré et le second degré, soit seuls, soit mixtes (mais non le second au troisième); de plus, la dispense ne s'étend qu'à la parenté en ligne collatérale, et elle ne vise que les cas occultes et le mariage déjà contracté (sciemment ou par ignorance, peu importe). Les mêmes pouvoirs, et dans les mêmes limites, sont accordés pour l'affinité, quand elle provient de relations légitimes. Si elle provient de relations coupables, la faculté comprend le premier degré au second, et même le premier; et elle atteint non seulement l'union contractée, mais aussi l'union à contracter, là où il existe des causes graves et canoniquement suffisantes; mais elle n'est accordée que pour les cas occultes[3].

Dans ces diverses dispenses, on devra ne pas perdre de vue les règles de la théologie, *pro renovatione consensus* et *legitimatione prolis*.

On pourrait se demander si les pouvoirs accordés sont valables même pour les cas où plusieurs empêchements concourent dans le même sujet. La réponse paraît devoir être affirmative, s'il s'agit des empêchements ci-dessus; tous, en effet, sont supposés ou de la même espèce, ou, au moins, occultes. S'il était question d'autres empêchements, je pense qu'il faudrait appliquer, selon la variété des cas, les règles générales du cumul[4].

1. La bulle n'accorde expressément ce pouvoir qu'en faveur des clercs engagés dans les ordres *sacrés*. Mais l'interprétation authentique de Benoît XIV l'étend aux minorés. (*Inter multiplices*, n. 50.)

2. Cependant, puisque la dispense ne vaut que, pour le for intime, elle semble restreinte aux *cas occultes*. C'est, du reste, le renseignement que nous donne un officier de la Pénitencerie, Mgr Arizzoli : « Res ipsa ususque Curiæ Romanæ postulat ut applicetur tantum casibus occultis. (*Constitutiones Leonis XIII super Jubilæo*, p. 41.)

3. Elle vaut pour la ligne directe comme pour la ligne collatérale. On devra cependant tenir compte de la très grave restriction que fait la bulle (n. 6, *in fine*), et dont la raison est facile à saisir.

4. Je les ai résumées dans un bulletin précédent. (*Études*, t. LXXIV, p. 711.)

5° Enfin, la bulle, aux paragraphes 8 et 9, accorde le pouvoir de restituer le *jus petendi* ; les clauses de cette faculté varient suivant la diversité des cas.

On ne peut validement user de ces différents privilèges que si l'on a l'intention de gagner le Jubilé. Cependant, les dispenses accordées conserveraient leur effet, si, après en avoir profité sincèrement dans ces dispositions, on venait ensuite à changer d'idée et l'on renonçait à son projet. De plus, on ne peut bénéficier de ces faveurs qu'une seule fois; ce qui doit s'entendre en ce sens, que toutes les œuvres du Jubilé accomplies par un pénitent, le confesseur n'a plus pouvoir d'user de ses facultés à son égard; mais ce pouvoir subsiste, et il est loisible d'en réitérer plusieurs fois l'emploi, tant que le pénitent n'a pas achevé les œuvres jubilaires[1].

Il est vraisemblable que dans la pratique plusieurs doutes se se produiront au sujet du Jubilé. Voici les deux règles qui peuvent servir à les trancher :

1° Si ces doutes tombent sur les conditions fixées pour gagner le Jubilé, il sera sage de prendre le parti le *plus sûr*.

2° S'il s'agit d'un acte concernant la juridiction (par exemple, du pouvoir de dispenser de quelque œuvre jubilaire, ou d'accorder une des faveurs annexées au Jubilé), il n'y a pas d'inconvénient à appliquer les principes généraux qui règlent les cas de juridiction probable.

RELEVÉ DE QUELQUES AUTRES DÉCISIONS

I. Saint-Office. — 1° Un mariage contracté en Italie, hors de la présence du propre curé, entre une catholique et un hérétique anglais, est déclaré nul, quoiqu'il ait été célébré à la légation d'Angleterre, et devant le ministre protestant attaché à cette légation (1-3 avril 1900). On peut en déduire : *a*) que, selon la doctrine adoptée par la Congrégation du Concile, dans sa décision du 28 février 1898, *in Parisien.*[2], serait-on exempt *personnellement* du décret *Tametsi*, on y est *territorialement* soumis dès qu'on contracte là où il est en vigueur; *b*) que les légations et ambassades, en règle générale, ne jouissent pas, sous le rapport, canonique du privilège de l'extraterritorialité; *c*) que le ministre n'avait aucune juridiction paroissiale, ce qui est vrai à plusieurs titres.

1. Pénitencerie, 25 janvier 1901.
2. V. *Revue théologique française*, 1899, p. 65.

Une réponse du 29 novembre-1er décembre 1899, confirme la direction donnée en 1858 par l'instruction du cardinal Antonelli, au sujet de la célébration des mariages mixtes. Ce document rappelle les prescriptions de l'Église en cette matière et trace les limites dans lesquelles l'Évêque peut, pour de justes motifs, les tempérer.

2° Une importante instruction aux évêques grecs-unis relative à la fréquentation des **écoles catholiques** par les schismatiques, rappelle les principes qui dominent cette matière : par suite de ce mélange, les écoles ne doivent pas cesser d'être catholiques, on ne doit pas y violer les lois naturelles et divines, on ne peut y exposer la foi et les mœurs des enfants catholiques. De ces principes résultent les trois règles suivantes :

a) Au sujet de l'instruction religieuse à faire donner aux enfants schismatiques par un catéchiste de leur secte, les directeurs ne peuvent intervenir positivement en lui confiant cette mission, même sous la promesse qu'il s'en tiendrait dans son enseignement aux points confessionnels communs ; sous certaines conditions cependant il leur est permis de laisser faire [1].

b) Relativement aux élèves catholiques, il y aurait danger manifeste à confier à des maîtres schismatiques l'enseignement de la philosophie, de la morale et des sciences analogues; ce danger n'existe pas pour les leçons de langues, des sciences physiques et mathématiques et autres branches tout à fait distinctes de la religion, si l'on surveille l'enseignement et si l'on prend les garanties nécessaires.

c) Quant aux livres écrits par des schismatiques sur des sujets profanes, on peut les employer, s'il y a nécessité, et s'ils sont exempts ou expurgés d'erreurs.

3° On ne peut autoriser un hérétique à servir de parrain au **baptême** d'un enfant, même issu d'un mariage mixte (27-28 juin 1900). Dans l'espèce, les parents n'avaient été unis que devant le ministre ; mais cet élément n'a aucune influence sur la solution. Outre la communication *in sacris*, qui est défendue, comment un homme qui professe l'hérésie pourrait-il servir de père et de tuteur dans la foi ?

4° Pour recevoir le **serment supplétoire** *de statu libero*, dans les mariages de personnes sans domicile, un évêque avait demandé de pouvoir déléguer le curé de chaque paroisse au lieu des seuls vicaires forains; et d'introduire cette délégation générale dans les statuts diocésains. La pensée de la Sacrée Congrégation a été que cette insertion n'était pas opportune; mais, du reste, permission était accordée pour deux ans, en vue de la délégation désirée (8-10 août 1900).

5° D'après une décision du 9 novembre 1898, un prêtre, alors même

1. Autre chose est concourir positivement à la propagation d'une erreur, et laisser la liberté à ceux qui la propagent : dans un cas, il y a pour la conscience action déshonnête ; dans le second cas, il y a simple abstention : l'une est toujours réprouvée ; l'autre peut devenir légitime.

qu'il n'en aurait pas par ailleurs la faculté, peut absoudre des censures et cas réservés au Saint-Siège, sans recourir ensuite à la Pénitencerie, quand ni le pénitent ni le confesseur n'ont la possibilité d'écrire utilement, et qu'il est dur au premier de s'adresser à un autre prêtre muni des facultés nécessaires. Cette hypothèse est censée se vérifier dans le cas où le confesseur pourrait écrire, mais où le pénitent ne peut se rendre de nouveau auprès de lui pour avoir communication de la réponse (5-7 septembre 1900 [1]).

De plus, le recours, après absolution, peut se faire à l'évêque qui aurait par indult le pouvoir d'absoudre des cas réservés au Saint-Siège, ou à son vicaire général; mais non à un simple prêtre délégué *habitualiter* par l'Ordinaire pour absoudre de ces cas ceux qui en auraient été absous en vertu du décret de 1886 (19 décembre 1900).

6° Un décret du 22 avril 1898 a déclaré que toutes les facultés habituelles accordées par le Saint-Siège aux évêques, devraient être, à l'avenir, adressées à l'*Ordinaire du lieu*; et une autre décision du 23 juin 1898 a étendu cette interprétation aux facultés concédées antérieurement à l'acte du 22 avril. On doit entendre dans le même sens les facultés postérieures, alors même qu'elles seraient accordées non à l'Ordiniare, mais nominativement à l'évêque (5-7 septembre 1900). Il y a lieu, pour déterminer l'objet et les sujets que concerne cette décision, de se reporter aux deux déclarations antérieures auxquelles elle se réfère.

7° Signalons enfin cinq décisions relatives aux ordinations (4 juillet, 22 août, 28 novembre 1900 [2]). L'une d'elle exige essentiellement, *ad cautelam*, dans l'imposition des mains le contact physique; on peut déduire de l'autre qu'il faut, toujours *ad cautelam*, dans les premières impositions réciter non seulement l'*Oremus, fratres charissimi*, mais encore l'oraison et la préface, et que ces impositions doivent précéder la tradition des instruments ; d'où la nécessité, pour l'évêque qui les avait omises par mégarde et les suppléait après la communion, de répéter, après la cérémonie intégrale des impositions, celle de la tradition (4 juillet, 22 août, 28 novembre 1900, 16 janvier 1901 [3]).

II. Congrégation des Rites. — 1° Quand un évêque célèbre la messe, il ne doit pas faire le lavement des mains après le saint sacrifice (15 mai 1900).

2° Régulièrement on doit, le Samedi saint et la veille de la Pentecôte, faire la cérémonie intégrale de la bénédiction de l'eau baptismale, non seulement à l'église paroissiale, mais encore aux églises filiales

1. *Études*, juin 1899, p. 667.
2. *Acta S. Sedis*, XXXIII, 128, 224, 373, 374, 420; et *Analecta Ecclesiastica*, VIII, 339; IX, 15, 54.
3. On peut consulter à ce sujet un cas de conscience discuté aux conférences romaines de l'Apollinaire. (*Analecta Ecclesiastica*, VIII, 500.)

qui possèdent légitimement des fonts. Si cependant le manque de prêtre rend la chose nécessaire, cas dont l'appréciation engage sa conscience, le curé peut se contenter de porter dans les autres églises l'eau qu'il aura bénite dans l'église paroissiale principale (29 mai 1900).

3° Le diacre et le sous-diacre doivent, pour les inclinations et les signes de croix, se conformer au célébrant quand il chante ou récite même à voix basse, à la **messe solennelle,** la Confession, l'*Introït*, le *Gloria*, le *Credo*, l'Épître et le Graduel, l'Évangile, le *Sanctus* et le *Benedictus*. Il faut excepter le *Confiteor* que récite le célébrant, et pour le sous-diacre, le temps où il tient la patène (*Ibid.*).

Certains passages de la messe solennelle sont récités par le célébrant et chantés par le diacre ou le sous-diacre. Si la génuflexion est prescrite à quelques mots de ces passages (par exemple à l'*Emisit spiritum* de la messe des Rameaux), le célébrant doit s'en acquitter, non quand il lit ces paroles, mais quand ses ministres les chantent. (*Ibid.*).

4° Dans certains pays, on fait par privilège, le jour des saints Pierre et Paul, **commémoraison** de tous les apôtres : cette commémoraison doit s'omettre aux deuxièmes vêpres si le lendemain la fête de saint Paul se célébrait sous le rit de première classe (17 juillet 1900).

5° Durant l'exposition du **Saint Sacrement** à un autel, on peut exposer aux autres autels les reliques des saints, pourvu qu'on ne les fasse point baiser et qu'on ne donne pas la bénédiction avec elles (*Ibid.*).

Mais on ne peut célébrer la messe de *Requiem* à un autel qui fait face à celui de l'exposition ; ni chanter au salut, après l'oraison *Deus qui nobis*, l'oraison pour les défunts (16 juin 1900).

On ne peut non plus, là du moins où la coutume n'existe pas, exposer pendant un jour le Saint Sacrement, en forme d'adoration des quarante heures, pour un défunt, au lieu d'office des morts (17 juillet 1900).

6° A l'oraison **A cunctis,** les Réguliers doivent placer le nom du *titulaire* de l'église avant celui de leur *fondateur* (*Ibid.*). Cette réponse, dans sa teneur, vise directement un cas particulier d'une église des PP. Barnabites.

7° Quand par privilège, en dehors du jour propre ou assigné pour sa fête, on dit ou chante dans quelque église la messe d'un saint, *ut in die festo*, la **commémoraison** de l'office occurrent doit se faire à la messe basse, s'omettre à la messe solennelle (*Ibid.*).

8° On doit célébrer la **messe conventuelle** immédiatement après l'heure canoniale assignée par les rubriques : on ne peut la séparer par un temps plus ou moins long. S'il s'agit d'une messe solennelle qui ne soit pas conforme à l'office du jour, on la célèbre après *None* (9 avril 1900).

9° Une fête double ou semi-double qui se trouve dans un calendrier

particulier réduit pour toujours au rit simple, doit être regardée non comme *simplifiée*, mais comme *simple* (7 décembre 1900).

Il y a lieu de mentionner encore : 1° Diverses solutions qui intéressent les rédacteurs des calendriers diocésains ou réguliers. *Ordinis Minorum*, 9 avril 1900 ; *Parentin. et Polen. de Festo S. Thomæ Cantuar.*, 29 mai 1900; *Prægen. nonnull. consulto*, 2 mai 1900 ; *Hispaniæ*, 9 février 1901.

2° Des réponses relatives à l'encensement, au chant de l'*Exultet*, aux obligations canoniales et à la liturgie du très Saint Sacrement. *Urgellen. Dubia varia*, 29 mai 1900 ; *S. Jacobi de Benezuela*, 16 juin 1900; *S. Severini*, 17 juillet 1900; *Fanen.*, 17 juillet 1900.

3° D'autres réponses au sujet de diverses coutumes. *Novarien.*, 16 février 1900. *Tirasonen.*, 2 mai 1900.

III. Congrégation des Indulgences. — 1° L'indulgence de l'**autel privilégié** ne peut être gagnée pour un défunt à la messe que l'on célébrerait non seulement pour les morts, mais aussi pour les vivants (*Leopolien.*, 23 janvier 1901. Et Cf. *in Squillacen.*, 25 aug. 1897 [1]).

2° D'après la pensée (*mens est*) de la Congrégation, alors même qu'on aurait plusieurs titres à bénéficier de l'**indulgence** *in articulo mortis*, on ne peut la gagner qu'une fois. Quant à la question de savoir si le moribond, qui aurait fait l'acte héroïque, a la faculté ou même le devoir d'appliquer cette indulgence aux âmes du purgatoire, la Congrégation n'a pas voulu se prononcer (*Leopolien.*, 23 janvier 1901).

3° Aux termes d'un décret du 6 août 1757, dans l'exercice public du **chemin de croix**, il suffit que le prêtre et ses deux acolytes se rendent aux diverses stations, s'y arrêtent et récitent les prières, sans que les autres fidèles soient obligés de bouger de leur place. Eu égard à l'étroitesse du lieu, peut-on procéder de même dans les chapelles domestiques des communautés religieuses ? Et suffit-il qu'à la place du prêtre et des acolytes, un seul religieux parcoure les stations ? Il a été répondu affirmativement aux deux questions (27 février 1901).

4° Une nouvelle année, à compter du 28 septembre 1900, est accordée, pour se mettre en règle, aux confréries du **Rosaire** qui ne se trouveraient pas dans les conditions prescrites par la bulle *Ubi primum* (28 septembre 1900).

5° A la requête de S. Ém. le cardinal Perraud, le Saint-Père a accordé une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, aux conditions accoutumées :

a) Aux fidèles qui communieraient chaque premier vendredi du mois, cette année-ci ;

b) Et à ceux qui prendront part, dans le courant de l'année, à l'un des pèlerinages de Paray-le-Monial.

1. *Études*, t. LXXIV, p. 715.

Ces deux actes doivent être accomplis à l'intention de consacrer le vingtième siècle au **Sacré Cœur** (6 décembre 1900).

IV. Congrégation des Études. — 1° La Congrégation prescrit aux auteurs qui occupent une chaire ou quelque charge dans les **Facultés** relevant de sa juridiction, de lui envoyer un exemplaire des ouvrages qu'ils publient. Même prescription est faite au sujet des revues publiées par ces Facultés (10 février 1900).

2° Il est de principe dans les Universités ecclésiastiques que le doctorat soit conféré à l'issue des études, la licence dans le courant. Par suite, là où les documents officiels prescrivent, pour l'obtention des grades, deux ans d'études, la licence peut être conférée après la première année (21 mars 1900).

Signalons encore, en terminant : 1° Le nouveau règlement de la Congrégation des Évêques et Réguliers, relatif à sa procédure dans les affaires contentieuses (*Analecta*, VIII, 209; *Acta*, XXXIII, 117); et 2° diverses réponses au sujet des religieux sécularisés (*Analecta*, VIII, 300; *Acta* XXXIII, 218).

Jules BESSON, S. J.

LA LOI

SUR

LES SUCCESSIONS ET L'IMPOT PROGRESSIF

LE BUDGET DE 1901. — LA MÉVENTE DU BLÉ ET LES BONS D'IMPORTATION. — LES BUREAUX DE PLACEMENT. — UNE INSTITUTION SOCIALE : L'ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

Elle touche aux intérêts les plus graves, la loi sur les successions, qui vient d'être votée par le parlement français. Le nouveau régime fiscal se distingue par deux éléments essentiels qui le dominent et le caractérisent. C'est d'abord la *déduction du passif*, lors de la déclaration de la succession au bureau de l'enregistrement ; c'est ensuite la *taxe progressive*, qui varie suivant le degré de parenté et l'importance de la succession. Réclamée par la plus élémentaire justice, la première réforme recevra une approbation unanime.

De quel droit prélèverait-on un impôt sur une dette? Le passif d'une succession est-il une matière imposable? La question n'est pas nouvelle, et il y a longtemps que le législateur s'est préoccupé de la non-déduction du passif dans la liquidation des droits de mutation par décès.

Dès 1819, une commission officielle avait été instituée au ministère des Finances pour élucider la question, et elle avait conclu résolument au retranchement du passif hypothécaire. Depuis ce temps, l'opinion publique et les juristes n'ont cessé de réclamer le redressement de cette injustice, mais leurs efforts avaient été inutiles. D'où vient cet insuccès? Il faut l'attribuer à deux considérations qui pèsent d'un grand poids sur les hommes politiques. D'une part, la nécessité de mettre obstacle aux innombrables fraudes commises au préjudice du Trésor; de l'autre, les exigences croissantes d'un insatiable budget. Désormais, la réforme est enfin accomplie.

L'article 4 de la nouvelle loi déclare que, pour la liquidation et le payement des droits de mutation par décès, seront déduites les dettes à la charge du défunt, dont l'existence au jour de la

succession sera dûment justifiée par des titres susceptibles de faire preuve en justice contre le défunt.

C'est la disparition d'une des grandes lacunes de notre législation financière. Ce n'est pas la seule.

D'après la loi de frimaire an VII, qui était jusqu'à présent en vigueur, celui qui héritait de la nue propriété payait le droit comme s'il héritait de la propriété pleine et entière, l'usufruitier de son côté payait en sus la moitié du droit. C'est ainsi qu'à eux deux ils acquittaient une taxe égale au droit plein augmenté de sa moitié. L'injustice est flagrante : la nue propriété ayant payé le droit complet et entier, à quel titre réclamera-t-on une nouvelle taxe à l'usufruitier? L'article 14 de la loi récente remet tout au point; il détermine dans les différents cas la valeur de la nue propriété et de l'usufruit des biens meubles et immeubles soumise au droit proportionnel, de manière à répartir équitablement le droit entier entre le propriétaire et l'usufruitier. Ces dispositions constituent un remarquable progrès sur la législation de frimaire an VII, qui rançonnait véritablement l'usufruitier et le nu propriétaire dont les droits venaient en concours.

Pour justes qu'elles fussent, ces deux réformes n'en creusaient pas moins un trou dans les recettes de l'État. Il était donc nécessaire de rechercher, dans un relèvement des tarifs, la compensation de la perte causée au Trésor par les nouvelles dispositions fiscales.

Cette réforme devant, d'après les évaluations officielles, diminuer d'un cinquième la perception des droits de succession, il fallait relever les tarifs dans une proportion égale.

C'est alors que surgit la redoutable question de l'impôt *proportionnel* ou *progressif*. Tout le monde sait que, dans le régime de la proportion, la part du revenu ou du capital exigé par le fisc reste la même, quelle que soit la somme totale; dans le système de la progressivité, au contraire, cette part est variable suivant l'importance du revenu ou du capital.

Pour les socialistes, la progressivité de l'impôt est un merveilleux instrument de confiscation, ou, comme ils disent de *socialisation* des richesses; pour les radicaux socialistes, il est le moyen très simple d'égaliser les fortunes; enfin, les radicaux le considèrent surtout comme une excellente réclame électorale : faire payer l'impôt par les riches. Aussi, le principe de la pro-

gressivité dans les droits de succession a-t-il trouvé à la Chambre des députés une majorité enthousiaste. Il n'en va point de même au Sénat, où nos pères conscrits restent attachés à la vieille notion de la propriété individuelle et se montrent réfractaires aux tentatives avouées ou dissimulées de confiscation.

L'impôt progressif ayant mauvais renom à la Chambre haute, et ce mot sonnant mal aux oreilles de bien des gens, les rapporteurs du nouveau projet se défendirent énergiquement de nourrir de si noirs desseins et de vouloir établir l'impôt progressif sur les successions; il s'agissait tout simplement d'un impôt dégressif. Eh quoi! dégrever les petites successions, atténuer pour les humbles les rigueurs du fisc, n'est-ce pas une œuvre vraiment démocratique. D'ailleurs, si l'on diminue les droits pour ceux d'en bas, il faudra les augmenter pour ceux d'en haut. Et cependant, en dépit de toutes les subtilités oratoires, le changement d'étiquette produisit peu d'effet sur l'esprit des sénateurs. Au fond, rien n'était changé, les tarifs restaient identiques, le même impôt s'appelait dégressif, en comptant les degrés depuis le haut de l'échelle, mais il restait progressif dès qu'on faisait le même calcul en commençant par le bas. Que faire? On cherche un autre vocable plus accommodant, et le dernier rapporteur du projet de loi devant le Sénat, M. Monestier, fit une trouvaille géniale : l'impôt nouveau ne sera ni progressif, ni dégressif; il sera *gradué*. Toute la thèse du rapporteur se résume dans cette déclaration : « Graduation et progression visent deux tarifications analogues, mais non identiques. » — C'est une erreur absolue : Elles sont identiques, puisque le tarif proposé au Sénat avec la qualification de gradué reste le même, absolument le même — sans le changement d'un seul chiffre — que l'ancien tarif progressif ou dégressif. Graduation et progression sont donc synonymes.

Au reste, le rapporteur l'avoue lui-même un peu plus loin, puisqu'il ajoute : « Le premier de ces mots — graduation — est intentionnellement employé pour distinguer une progression modérée. » En vérité, comment les mots peuvent-ils changer de sens suivant « la direction d'intention » de celui qui les emploie?

Si *graduation* veut dire une progression modérée, c'est donc une progression.

Où a-t-on vu que la *graduation* emporte par elle-même et essentiellement l'idée de modération? — Graduer, d'après les diction-

naires, signifie marquer des degrés de division, *augmenter par degrés*. Dès lors, pourquoi avoir inventé une qualification nouvelle? Tout simplement pour échapper à la grande difficulté pratique de l'impôt progressif. Éviter de tomber dans l'arbitraire et d'aboutir à la confiscation.

Qu'au point de vue spéculatif, le principe de la progression soit plus conforme à la justice, c'est une manière de voir défendue par de bons esprits très conservateurs, il n'en demeure pas moins que l'application en est périlleuse, plus encore dans l'impôt sur les successions que dans l'impôt sur le revenu. Voici pourquoi. L'impôt sur le revenu dérive dans les caisses de l'État une partie du revenu des citoyens, c'est-à-dire une somme destinée à des consommations, pour la plupart non reproductives de richesses. L'impôt sur les successions atteint le capital, qui disparaît en tombant dans les caisses de l'État; c'est une portion de richesses déjà en voie de reproduction d'autres richesses; c'est le capital national lui-même qui se trouve diminué. Le capital national n'est, en définitive, que l'accumulation des patrimoines particuliers.

Au point de vue social, l'impôt progressif sur les successions est gros de conséquences menaçantes. Ne peut-il pas détruire plus facilement la famille, et ruiner des établissements industriels qui ont besoin, pour vivre et pour grandir, de conserver intacts leurs ressources et leurs capitaux? En outre, l'exagération des taxes fiscales fait fuir la matière imposable. N'est-il pas à craindre que l'élévation du taux de la progression n'encourage la fraude, ne la justifie même aux yeux de beaucoup de contribuables, jusqu'alors observateurs sérieux de la loi? Les valeurs mobilières, pour échapper à la spoliation fiscale, émigreront à l'étranger, et déjà cet exode est considérable.

On aura beau multiplier les injonctions, les pénalités, les grandes fortunes mobilières se dissimuleront pour une très grande partie, les fortunes modestes seules seront frappées sans merci; et tandis que les valeurs mobilières échapperont à la rapacité du fisc, la fortune immobilière seule restera exposée à tous les coups. La conséquence fatale sera une dépréciation notable des capitaux immobiliers urbains et ruraux, qui ont fait jusqu'ici l'élément le plus sûr de la fortune et du crédit du pays.

Ironie piquante, la loi qui avait été présentée avec l'intention

de soulager les successions modestes et de faire payer la différence aux grosses fortunes; cette loi, prétendue démocratique, rançonne les classes moyennes et épargne les millionnaires. La progression s'arrête net à un million. Au-dessus de ce chiffre, la taxe demeure invariable. Lorsque le budget revint du Sénat à la Chambre, on proposa de doubler le montant des droits pour une succession supérieure à vingt millions. M. Klotz et quelques-uns de ses amis voulurent surenchérir et étendre l'échelle de la progression de manière à porter le droit à 64 pour 100 sur un héritage de cent millions. M. le ministre des Finances se débattit contre la logique envahissante et menaçante de la progression, et dut se résigner, pour sauver son projet de loi, à accepter la disjonction de l'amendement.

Ces regrettables expédients financiers permettent-ils, du moins, de combler les déficits du budget? Il faut, hélas! renoncer à cet espoir.

Les deux rapporteurs généraux du budget à la Chambre des députés et au Sénat ont exprimé, avec un grand courage patriotique, leurs inquiétudes au sujet de la situation financière de la France. « Ainsi, la situation économique paraît devoir être moins satisfaisante pendant la période qui commence que pendant les années précédentes. Nous ne reverrons probablement plus, d'ici à quelque temps, les énormes plus-values de recettes, dont la prospérité exceptionnelle de l'industrie a, depuis trois ans, fait profiter nos budgets. Une grande prudence s'impose au parlement et au gouvernement pour qu'un malaise passager ne dégénère pas en crise aiguë et durable. » Telle est la conclusion de M. Guillain, rapporteur général à la Chambre des députés. D'autre part, M. Antonin Dubost, rapporteur général au Sénat, ouvrait, en ces termes, la discussion du budget : « Messieurs, le budget qui vous est soumis ne révèle pas, il s'en faut de beaucoup, une atténuation de notre situation financière; celle-ci reste difficile, elle pèse d'un poids trop lourd sur le mouvement économique; elle est un obstacle à son développement et à bien des améliorations réclamées par l'opinion. »

Loin d'être exagérés, ces jugements restent plutôt au-dessous de la réalité. Sans doute, sur le papier, et tel qu'il est voté par le parlement, le budget est toujours en équilibre; suivant l'expression courante, il est *bouclé*; mais ce n'est là qu'une appa-

rence. En réalité, les crédits votés ne sont jamais que des crédits minima, des crédits provisoires, destinés à grossir au cours de l'exercice, dans une proportion considérable. Ainsi, cette année, aux chiffres qui figurent sur le budget il faut ajouter :

En premier lieu, ce qu'on appelle les dépenses hors budget, c'est-à-dire les travaux de chemins de fer et de ports, qui, en 1901, s'élèvent à 76 300 000 francs.

En second lieu, les reports du compte spécial de l'armement, c'est-à-dire ce qui n'a pas été dépensé en 1900 et le sera en 1901, soit environ 22 millions.

En troisième lieu, les dépenses de l'expédition de Chine, pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans ce budget, et qui, d'après les déclarations d'un des ministres devant la commission des finances, s'élèveraient à 6 millions par mois, soit, pour l'année, à 72 millions.

En quatrième lieu, les crédits supplémentaires, dont la moyenne, pendant les huit dernières années, s'est élevée à 64 millions. De plus, une loi, récemment votée, consacre une somme de 644 millions de francs à la construction de nouveaux vaisseaux de guerre. Cette somme, à répartir entre les six années 1901-1906, représente une annuité de 107 millions, à laquelle il sera pourvu, comme le dit la loi, à l'aide des ressources ordinaires du budget de chaque exercice. Cependant, si l'on consulte le budget de la marine pour 1901, on n'y trouve que 84 millions pour les bâtiments neufs, soit un trou de 23 millions.

En cinquième lieu, les crédits pour exercices clos, dont la moyenne, pendant les cinq dernières années, s'élève à 26 millions.

L'addition de ces chiffres donne un total de 283 300 000 francs, valeur approximative du déficit annuel. De là cette inéluctable conclusion : les dépenses s'accroissent plus vite que les ressources. Aussi, pour couvrir ces dépenses, on est obligé de recourir à l'emprunt, on vit d'emprunt, ou d'expédients de même nature. Le gaspillage des deniers publics est toujours blâmable, mais il acquiert une gravité plus intense dans les conditions économiques et financières de la France.

Un pays dont les finances sont prospères, un pays qui n'aurait pas de dettes, ou n'aurait du moins qu'une dette peu importante, pourrait, à la rigueur, supporter le régime des emprunts successifs, surtout si le produit en était appliqué à des dépenses pro-

ductives et fécondes. Mais dans un pays qui voit sa dette s'élever à un chiffre supérieur de moitié à la plus grosse dette d'État qui soit connue dans le monde, — celle de l'Angleterre, — supérieure de plus de moitié aux dettes réunies, de l'Allemagne et de la Russie, la nécessité ne s'impose-t-elle pas impérieuse et urgente de restreindre les dépenses, de supprimer ou de diminuer notablement les emprunts? Le législateur ne devrait jamais perdre de vue l'influence d'une énorme dette de trente milliards sur la situation financière et économique du pays.

Pour solder les arrérages de cette dette, on demande un crédit annuel de 1 milliard 47 millions. Si on y ajoute les crédits nécessaires pour faire face à ce qu'on appelle la dette viagère, soit 245 millions, on voit que l'ensemble de notre dette exige chaque année un crédit de 1 milliard 292 millions. Ajoutez à cette somme les dépenses militaires de toute nature, soit plus de 1 milliard 100 millions, vous constaterez que le total des dépenses improductives — au point de vue économique — s'élève, dans notre budget, à environ 2 milliards 400 millions. Cela représente 67 pour 100 de la dépense totale, — le budget des dépenses s'élevant à 3 milliards 554 millions de francs, — en sorte qu'il ne reste pour les autres services que 1 milliard 150 millions, soit 33 pour 100 de la dépense totale. Ainsi, de l'énorme revenu de l'État un tiers est consacré à la prospérité économique du pays; les deux autres tiers sont employés au service de la dette et au maintien de la paix armée.

Toute différente est la situation financière des autres pays. Dans l'ensemble de leurs budgets, l'Angleterre et l'Allemagne consacrent à leurs dépenses productives une somme infiniment supérieure à celle que nous leur attribuons nous-mêmes. Voilà pourquoi leurs budgets étant moins élevés que le nôtre, ils pourraient, s'ils le voulaient, augmenter encore leurs dépenses productives, sans imposer une charge écrasante à leurs contribuables. Celle-ci, en effet, loin de grever la production en favoriserait, au contraire, le développement et la circulation.

Chez nous, les impôts de toute nature pèsent sur l'agriculture, sur le commerce, sur l'industrie d'un poids plus lourd que dans les autres pays; c'est là une conséquence naturelle et fatale de nos charges budgétaires à la fois plus élevées et consacrées pour une part plus importante à des dépenses improductives.

Ces charges, on les connaît; dans leur ensemble elles s'élèvent à un chiffre voisin de 4 milliards, soit 100 francs par tête d'habitant et 400 francs par famille. Veut-on les réduire aux seules charges du budget de l'État, on trouve encore 80 francs par tête d'habitant ou 300 francs par famille; tandis que dans d'autres pays la charge du budget de l'État pèse seulement : en Angleterre pour 44 francs, en Belgique pour 33 fr. 80, en Allemagne pour 30 fr. 50. Direz-vous que le rapport de l'impôt à la population n'a aucune signification, qu'un pays plus riche peut impunément supporter des charges plus lourdes qu'un pays moins riche, et qu'en dernière analyse le seul rapport qui mérite d'être pris en considération, c'est celui de l'impôt à la richesse publique? Erreur profonde.

Ne voyez-vous pas que l'augmentation de la population détermine un accroissement de consommation qui permet de faire monter la production nationale, un accroissement de contribuables qui diminue la charge individuelle de l'impôt? Un coup d'œil jeté sur la carte du monde civilisé montre que ce n'est pas seulement au point de vue militaire que les pays dont la population augmente rapidement constituent de plus en plus une force menaçante, mais que c'est encore, au point de vue économique, car ils y trouvent le moyen qui manque à d'autres, de se répandre, de créer des comptoirs et de trafiquer sur tous les points du globe.

Que la richesse soit un facteur important du développement économique, je n'y contredis point, encore est-il que l'usage de la richesse a sur ce développement une influence capitale. Dira-t-on qu'un pays dont la richesse, pour une part considérable, est représentée par des rentes d'État, fait de sa richesse un emploi productif? Est-il indifférent au point de vue de la prospérité industrielle que notre dette soit réduite de moitié, par exemple, et que l'on consacre quinze milliards au perfectionnement de l'outillage national? Il faut donc le reconnaître loyalement et franchement, notre situation financière est lourde, et nous place dans un périlleux état d'infériorité économique, vis-à-vis des autres nations. Cette situation est d'autant plus digne d'attention qu'elle coïncide avec une crise agricole.

Le phénomène caractéristique de cette crise consiste dans l'avilissement du prix des denrées, et en particulier, du prix du

blé. Après être descendu, il y a deux ans, au cours de 16 et 17 francs, le blé s'est relevé à 18 francs, et aujourd'hui il vaut 19 francs le quintal. Dans ces conditions il est incontestable que le prix du blé est inférieur au coût de production, et cependant le pain ne se paie pas sensiblement moins cher.

Parmi les causes de la mévente du blé, les deux principales sont la spéculation et le trafic des acquits-à-caution.

Pour les grands marchands de blé, le commerce n'est plus l'art d'acheter et de vendre avec un honnête bénéfice, c'est l'art de toucher des différences. Depuis la loi de 1885, le jeu est devenu licite et effréné, seulement il ne s'affiche pas publiquement comme en Amérique, où la lutte est publique et officielle. En France, le jeu est anonyme, il est l'œuvre de syndicats occultes ou de puissantes maisons, dont le rôle consiste à faire le vide au cas de déficit, ou à encombrer au cas de pléthore, c'est-à-dire à fausser les cours.

La spéculation ne fait que des marchés fictifs ; elle ne livre presque jamais ; cependant, parmi les spéculateurs faisant partie du syndicat, il se trouve toujours de gros négociants en grains ; ceux-ci, en cas de nécessité, pourraient se servir des stocks du marché de Paris, qui leur appartiennent, pour livrer au nom du syndicat.

La spéculation est singulièrement favorisée par le régime de l'admission temporaire.

Voici comment.

On sait qu'un droit de 7 francs à l'entrée sur les blés étrangers a été institué pour établir, entre les cours du blé en France et le prix des marchés extérieurs, une différence destinée à compenser les charges fiscales pesant sur le producteur national. Or, ce droit ne donne pas le résultat attendu. Si la récolte en France est déficitaire, on supprime ou on diminue le droit par application de la loi du 30 mars 1887 ; si, au contraire, la récolte est abondante ou simplement satisfaisante, l'admission temporaire vient troubler les conditions normales de l'offre et de la demande, et fausser le marché extérieur au détriment du producteur national.

Qu'est-ce donc que l'admission temporaire ?

C'est la faculté donnée par la loi au minotier d'importer, en franchise, du blé étranger à la condition d'en exporter la farine

dans un délai de deux mois. Comment ces blés importés en franchise temporaire influenceraient-ils les cours français ?

Parce que, dès leur entrée, ils peuvent être mis en vente sur notre marché, et qu'ils viennent s'ajouter à la quantité de marchandises à écouler provenant, tant de nos récoltes que des importations ayant payé le droit de 7 francs. D'ailleurs, la loi permet à cet importateur de se servir d'un autre minotier habitant à des centaines de kilomètres du point d'importation pour exporter la farine représentant le blé entré temporairement. Il en résulte que celui-ci est nationalisé dès son entrée, de sorte qu'en s'ajoutant au produit national dans les années de grosses récoltes, il joue le rôle de la goutte d'eau qui fait déborder un vase exactement rempli.

Mais, direz-vous, cet effet ne dure que deux mois, et si au bout de ce délai on exporte de la farine faite avec du blé français et représentant, ou à peu près, la quantité de blé admis temporairement, on atténue ainsi l'encombrement du marché.

Ce serait exact, si le minotier exportateur touchait les 7 francs que l'importateur devrait payer au trésor, puisque son blé a été consommé localement. Or, voilà que le trafic des acquits-à-caution permet de ne payer qu'une partie de cette somme de 7 francs.

On appelle acquit-à-caution la reconnaissance que l'importateur du blé en admission temporaire souscrit à la douane française et par laquelle il se reconnaît son débiteur de 7 francs par quintal de blé importé, s'il ne réexporte pas au bout de deux mois de délai la quantité de farine correspondante à son importation. Il doit, à l'expiration de ce délai, payer ou exporter. La douane alors lui donne quittance de la reconnaissance, et c'est ce qu'on nomme apurer l'acquit-à-caution.

Ces définitions et ces explications étaient nécessaires pour comprendre le trafic de ces acquits, le tort causé de ce chef à l'agriculture, et chercher le remède à ce mal. Pour être plus clair, prenons un exemple. Un minotier de Marseille fait entrer une cargaison de blé en admission temporaire. Au bout de deux mois, il doit payer à la régie le droit de 7 francs, car il a vendu en France son blé ou la farine qui en provient. Sachant que Dunkerque exporte des farines, il s'adresse à un minotier de cette ville, le charge d'apurer ses acquits-à-caution et en échange de ce service lui donne 3 francs par acquit. Vous voyez de suite le résultat

de ce petit commerce. Grâce à cet ingénieux stratagème légal, le blé au lieu de payer un droit d'entrée de 7 francs, ne paie que 3 francs — prix de l'acquit-à-caution, — le droit ne joue plus dans son entier, la protection douanière est éludée. Son blé n'ayant payé que 3 francs de droit, le minotier de Marseille, peut le vendre soit à l'état brut, soit sous la forme de farine avec un bénéfice fixe égal à la différence entre 7 francs et 3 francs. Voilà pourquoi il préférera acheter du blé étranger au lieu de blé national, et ainsi, comme nous l'avons démontré plus haut, il augmentera les stocks et fera baisser les prix.

Comment remédier à ce mal ? Que faire ? Supprimer purement et simplement l'admission temporaire ? Le gouvernement répond que cette suppression enlèverait à notre minoterie un commerce d'exportation important. — Alors, forcer l'importateur à exporter sa farine aussitôt après l'importation pour ne pas encombrer le marché ? On dit que les minoteries doivent avoir le temps nécessaire pour opérer leur fabrication. — Supprimer le droit de transmettre à un tiers ? On empêcherait ainsi le trafic de ces acquits et le droit de douane protégerait efficacement ? M. le ministre de l'Agriculture affirme que cette suppression n'est pas possible, le minotier du Nord ayant besoin du bénéfice provenant de la vente des acquits pour exporter ses farines. Encore une fois, que faire ? Il s'agit de trouver un système qui force le minotier à exporter sa farine avant de permettre l'entrée du blé en franchise temporaire et qui empêche l'agio de s'exercer aux dépens de l'agriculture française. Ce système existe, c'est celui des bons d'importation qui fonctionne en Allemagne depuis 1894. La Chambre des députés l'a adopté par une loi votée le 9 juillet 1900.

Le bon d'importation est une pièce que délivre la douane à tout exportateur de blé ou de farine de blé ; ce certificat lui donne le droit d'importer en franchise la quantité de blé équivalente à celle qu'il a fait passer dans le marché extérieur. De cette façon le marché intérieur ne subit pas d'encombrement.

De plus, la loi prévoit que si le détenteur du bon d'exportation ne peut l'utiliser pour faire entrer du blé, il pourra l'appliquer au paiement des droits de douane sur d'autres denrées frappées de taxes très élevées : les cafés, thés, cacaos. N'est-il pas à craindre que la spéculation ne s'empare de ce système pour l'exploiter à son profit ? Non ; car le bon ne peut baisser sensiblement de va-

leur. Il y aura dix acheteurs de bons pour un vendeur, au bas mot, et alors la demande étant supérieure à l'offre, l'agio ne pourrait s'exercer sur eux comme sur les acquits-à-caution. Au surplus, pour prévenir certaines attaques plus intéressées qu'intéressantes, la commission des douanes du Sénat a adopté une disposition excellente qui consiste à fixer légalement la perte commerciale que pourrait subir le bon par escompte, ou courtage, à 28 centimes par 7 francs. En effet, tout bon qui n'aura pas été utilisé dans les trois mois de sa création, pourra être remboursé par l'État moyennant une réduction de 4 pour 100. Il semble donc que la création des bons d'importation serait suffisante pour permettre d'atteindre le but poursuivi par la loi :

1° Forcer à exporter avant d'importer, — pas de surcharge du marché ;

2° Maintien du droit protecteur dans son intégrité, — pas de trafic des bons ;

3° Création d'une concurrence à la minoterie qui ne serait plus la seule maîtresse des cours, puisque le blé pourrait être exporté par l'emploi du bon comme la farine, afin que le cultivateur ne soit pas obligé de vendre son blé au prix du libre échange sous le couvert d'une protection illusoire.

Les chambres de commerce de Paris, les spéculateurs, la grande minoterie, font rage contre les bons d'importation. Cette levée de boucliers ne saurait étonner. Le commerce trouve que tout va bien pour lui, qu'il faut maintenir l'admission temporaire telle qu'elle est avec ses primes à l'importation du blé étranger, et à l'exportation des farines françaises ; qu'il faut surtout refuser tout avantage équivalent à l'exportation des blés qui encombrent nos greniers à la faveur des entrées gratuites que la spéculation multiplie pour déprimer les cours. Après avoir traîné huit mois dans les limbes de la Commission sénatoriale, le projet de loi voté par la Chambre venait en discussion au Sénat dans les premiers jours de mars, complété, perfectionné et supérieurement défendu par M. Viger, le promoteur initial du bon d'importation allemand. Néanmoins le projet a succombé, le 8 mars, après un discours de M. Caillaux qui a obtenu les honneurs de l'affichage ; et ainsi le bon d'importation, longuement et scrupuleusement élaboré par la Chambre, a été rejeté comme comme s'il n'en avait jamais été question.

Découragée par l'avilissement continu du prix des blés, l'agriculture attend avec impatience une solution dont le retard a été désastreux pour elle. Cependant, de croire qu'une loi suffise à relever le cours du blé, ce serait une illusion. M. Méline a montré, avec une haute compétence, le complément d'organisation qui manque encore à l'agriculture et qui explique en grande partie ses souffrances : « L'agriculture, disait-il[1], a assez fait pour la production ; il est temps maintenant qu'elle s'occupe de la vente et, pour cela, il est indispensable qu'elle se donne l'organisation commerciale qui lui manque. »

Ici encore, il faut qu'elle imite l'industrie et lui emprunte ses procédés. L'industrie ne se borne pas à fabriquer de la bonne marchandise. Quand elle crée, elle cherche à vendre dans les meilleures conditions possibles, en évitant soigneusement de se mettre entre les mains d'intermédiaires ou de spéculateurs qui lui prendraient le meilleur de ses bénéfices.

C'est là ce qui manque à l'agriculture, surtout au producteur du blé, et ce qui le perd. Il est à la merci des intermédiaires qui prélèvent sur lui tout ce qu'il pourrait gagner. On doit donc arriver à la réorganisation du marché des produits agricoles.

Théoriquement, comme l'a justement remarqué M. Domergue, les cultivateurs sont maîtres des prix. C'est faute d'entente qu'ils vendent à des prix dérisoires. Ils vendent, nous dira-t-on, parce qu'ils ont besoin d'argent; mais n'a-t-on pas fait à leur profit une loi sur le warrantage des récoltes ? S'ils l'ignorent ou s'ils ne veulent pas s'en servir, c'est aux sociétés d'agriculture à les éclairer ; c'est aux syndicats à les aider, en établissant des sociétés coopératives de vente, des magasins généraux, en un mot, en créant l'organisme commercial dont le besoin se fait vivement sentir.

De jour en jour le rôle social des syndicats prend plus d'extension ; un projet de loi récent leur confie le placement des ouvriers.

Depuis longtemps les bureaux de placement sont l'objet de plaintes nombreuses de la part des ouvriers contraints, par la

1. Discours de M. Méline au Congrès international de l'agriculture (2 juillet 1900). VI[e] Congrès international d'agriculture. *II. Compte rendu des travaux*, p. 53. — Comparer le discours de M. de Vogüé, à la 30[e] session de la Société des agriculteurs de France, le 20 juin 1900 (*Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 1[er] juillet 1900).

nécessité, de réclamer leurs services. Trop souvent les placeurs rançonnent sans pitié les travailleurs qui s'adressent à eux ; ils s'entendent avec leurs collègues de province et font miroiter aux yeux des ruraux naïfs les salaires élevés de la ville. L'appât de l'argent séduit vite les travailleurs des champs qui abandonnent une situation acquise pour un résultat problématique, exagéré à bon escient. On favorise ainsi l'immigration de la main-d'œuvre étrangère ; elle échappe plus facilement au contrôle ; ses plaintes n'ont qu'un faible écho. Enfin les placeurs se livrent au racolage ; ils vont autour des halles, des abattoirs, au marché aux grains proposer aux patrons des ouvriers qu'ils payeront moins cher que ceux qu'ils occupent. Tel est le réquisitoire prononcé contre les bureaux de placement. Est-il exagéré ? Oui, si l'on généralise à outrance, sans admettre d'exceptions ; non, si l'on considère la situation dans ses grandes lignes. Y a-t-il dans cet acte d'accusation les motifs suffisants d'une condamnation rigoureuse, absolue, sans pitié ?

Faut-il décréter la suppression pure et simple de tous les bureaux de placement existants et interdire d'en autoriser de semblables ? C'est la solution radicale chère aux modernes destructeurs de la société. Comme si aucune institution humaine pouvait subsister et s'étendre sans se heurter à quelques abus ! Si vous vouliez détruire tout ce qui donne lieu à des abus, que resterait-il de la société ? Sous une forme ou sous une autre, le bureau de placement est absolument nécessaire aux ouvriers. On devait donc, sans supprimer l'industrie, lui imposer les plus sévères garanties en faveur des travailleurs.

Tel n'a pas été l'avis de la Chambre des députés, qui, dans ses séances des 22 et 29 novembre 1900, a voté une loi détruisant les bureaux de placement payants, et rendant le placement absolument gratuit.

D'après l'article premier de la nouvelle loi, « tous les anciens bureaux de placement sont supprimés et demeurent interdits » ; d'après l'article 2, sont seuls admis à exister « les bureaux de placement gratuits créés par les municipalités,... les syndicats professionnels,... les bourses de travail,... les compagnonnages,... les sociétés de secours mutuels, etc., toutes les associations *légalement autorisées* ».

Comme conséquence, les bureaux ou agences libres, fussent-ils

gratuits, sont supprimés et interdits par la nouvelle loi ; on considérera même comme agences ou bureaux de placement tombant sous l'application de la présente loi, les journaux qui indiquent les offres et les demandes d'emploi ou se bornent à recevoir le prix de leur publicité. Étrange manière d'entendre la liberté et de sauvegarder les intérêts des ouvriers ! Pour le même motif, le travailleur regrettera que la Chambre n'ait point admis l'amendement de M. Prache ainsi conçu : « Les sociétés énumérées à l'article 2 ne pourront pas mettre, comme conditions aux placements par elles effectués, l'adhésion à leurs statuts, ou le versement d'une cotisation, participation ou souscription quelconque.

Pourquoi ces restrictions à la liberté ? Quelle est la raison sociale de ces entraves apportées à l'initiative individuelle ou collective ? Au fond on veut confier aux syndicats socialistes le placement des travailleurs, afin de grouper les ouvriers dans les cadres de l'armée collectiviste. Il est certain que syndicats et bourses de travail socialistes vont mettre en jeu toutes leurs ressources pour monopoliser les conséquences de la suppression légale des bureaux de placement. C'est sur ce terrain de l'association professionnelle que les catholiques doivent accepter et transporter la lutte. Que tous les privilèges accordés par le législateur au groupement syndical deviennent entre leurs mains un instrument puissant de régénération sociale catholique. Syndicats, cercles d'ouvriers, cercles d'études, patronages, mettez-vous à l'œuvre avec vaillance ; faites savoir au commerce, à l'industrie, que vous existez ; multipliez les syndicats, créez des bourses de travail indépendants du joug socialiste, dites aux travailleurs qu'ils peuvent frapper à votre porte, et qu'en vous présentant un certificat d'honnêteté, ils seront accueillis avec l'espérance de pouvoir gagner leur pain quotidien, sans être obligés d'abdiquer leur liberté de conscience ni leur indépendance. Du mal faire naître le bien, ce sera votre victoire, c'est la victoire du chrétien. *Vince in bono malum.* (Rom., xii, 21.)

En terminant ce bulletin, je signalerai aux lecteurs des *Études* une institution sociale de la plus haute importance ; c'est la section des sciences morales et politiques à l'Université catholique de Lille.

Pour les jeunes gens appelés à la vie publique, la culture purement juridique limitée au droit romain et au droit privé ne peut

plus suffire ; ils doivent posséder des connaissances plus ou moins étendues, mais exactes sur l'État et ses fonctions, l'économie politique, les questions ouvrières, sur tous les points qu'on traite journellement dans la presse, à la tribune du parlement, et qui touchent de près à la morale chrétienne.

Devançant les Universités officielles de France, l'Université catholique de Lille a essayé, dès 1893, d'organiser dans sa Faculté de droit une section spéciale et complète des sciences sociales et politiques. Cette création nouvelle, qui lui a valu les éloges et les encouragements du Saint-Siège, c'est grâce principalement à sa qualité d'Université pontificale qu'elle a pu la réaliser. Soumis aux doctrines romaines et spécialement aux encycliques mémorables sur la constitution chrétienne des États et sur la condition des ouvriers, tous les maîtres appelés à enseigner dans la section lilloise des sciences sociales et politiques, possèdent sur les principes cette vérité totale que la foi chrétienne peut seule procurer. Ils se sont proposé, et c'est la seule originalité à laquelle ils attachent quelque prix, de tirer des enseignements pontificaux toutes les conclusions scientifiques qui peuvent en être dégagées et de contribuer, pour leur part, avec leurs frères d'armes des autres universités catholiques de France, de Belgique, de Suisse et d'Amérique, à préparer cette synthèse du catholicisme social dont Léon XIII a fixé les grandes lignes.

En dehors des matières prescrites pour le doctorat ès sciences politiques, la section lilloise comprend un grand nombre d'enseignements monographiques qui ne sont donnés dans aucune Université française. C'est ainsi que figurent dans le programme des cours pour l'année 1900-1901 : la sociologie chrétienne, par M. le chanoine Didiot ; la réorganisation sociale par le régime corporatif, par le R. P. de Pascal ; les écoles socialistes, par M. de Seilhac ; les clauses protectrices du travail dans les adjudications publiques, par M. Bazire ; la représentation proportionnelle, par M. Fournier, etc., etc. Elle fait place à la sociologie, à la philosophie sociale, au droit naturel, elle introduit dans tous ses enseignements cette vérité latente du catholicisme qui éclaire et qui sanctifie. Enfin, par la clientèle studieuse à laquelle elle s'adresse, l'École des sciences sociales et politiques de Lille est plus large que les Facultés de droit préparant aux deux doctorats : elle convie à ses cours non seulement les étudiants en droit de toutes catégo-

ries et ceux des autres Facultés (lettres et sciences), mais les jeunes gens qui, n'aspirant à aucun grade universitaire, se destinent au journalisme ou à la politique, les étrangers qui veulent faire un séjour dans une Université catholique de France, les jeunes prêtres enfin, qui, par l'étude des questions sociales, entendent être mieux préparés à leur sublime mission.

Ch. ANTOINE, S. J.

NOTES ET DOCUMENTS

TEXTE OFFICIEL DE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Au cours de cette dernière quinzaine ont été clos, au Palais-Bourbon, les débats sur la liberté d'association. Voici le texte de la loi, telle qu'elle a été votée après des remaniements successifs, le 29 mars 1901 :

TITRE PREMIER

Article premier. — L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices.

Elle est en règle, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Art. 2. — Les associations de personnes autres que les associations religieuses pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Art. 3. — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

Art. 4. — Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Art. 5. — Toute convention d'association devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements, et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration et de sa direction. Il en sera donné récépissé. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Art. 6. — Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'État, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à 500 francs ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Art. 7. — En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Art. 8. — Seront punis d'une amende de 16 à 200 francs et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de 16 à 5 000 francs et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent.

Art. 9. — En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

TITRE II

Des associations reconnues d'utilité publique.

Art. 10. — Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 11. — Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs.

Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil et l'article 5 de la loi du 4 février 1901. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité; le prix en est versé à la caisse de l'association.

Elles ne peuvent accepter une donation immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

TITRE III

Des associations qui ne peuvent se former sans autorisation.

Art. 12. — Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger, et dont les agissements seraient de nature soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du Code pénal, pourront être dissoutes par décret du président de la République rendu en conseil des ministres.

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution seront punis des peines portées par l'article 8, paragraphe 2.

Art. 13. — Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État.

La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres.

Art. 14. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 15. — Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses; elle dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leur nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation.

Celle-ci est tenue de représenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués.

Seront punis de peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus dans le présent article.

Art. 16. — Toute congrégation religieuse formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2.

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

TITRE IV

Dispositions générales.

Art. 17. — Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour effet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 13, 14 et 16.

Sont légalement présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire:

1° Les associés à qui ont été consenties des ventes, ou fait des dons ou legs, à moins, s'il ne s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant;

2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association;

3° Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la requête du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Art. 18. — Les associations existantes au moment de la promulgation de la présente loi et qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues devront, dans le délai de six mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

En cas de dissolution d'une congrégation, les valeurs appartenant à ses membres avant leur entrée dans la congrégation ou qui leur seraient échues depuis, soit par succession, soit par donation en ligne directe, leur seront restituées.

Passé ce délai, les immeubles non repris ni revendiqués devront être vendus, et les prix de vente, ainsi que toutes les autres valeurs mobilières, devront être partagés entre les ayants droit.

De même, il devra être procédé au partage immédiat ou à la vente de

tous biens, meubles et immeubles dont deviendraient copropriétaires indivis, autrement que par voie d'hérédité en ligne directe ou collatérale, deux ou plusieurs membres d'une congrégation dissoute.

Si, dans le délai de six mois, les intéressés n'ont pas effectué les ventes et partages prévus aux deux paragraphes qui précèdent, l'administration des domaines mettra les immeubles en vente aux enchères publiques, encaissera les prix, se fera remettre les valeurs mobilières, et déposera titres et deniers à la Caisse des dépôts et consignations, pour le compte des ayants droit.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 463 du Code pénal sont applicables aux délits prévus plus haut.

Art. 20. — Un règlement d'administration déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 21. — Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du Code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même Code, relatives aux associations, l'article 20 de l'ordonnance du 5 juillet 1820, la loi du 10 avril 1834, l'article 13 du décret du 28 juillet 1848, l'article 7 de la du 30 juin 1881, la loi du 14 mars 1872, le paragraphe 2, article 2 de la loi du 24 mai 1825, le décret du 31 janvier 1852, et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi. Il n'est en rien dérogé, pour l'avenir, aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés de secours mutuels.

Nous avons tenu à publier intégralement le texte officiel de la loi sur les associations.

Les remaniements qu'il a subis au cours des débats et la façon incomplète ou inexacte dont il avait été reproduit par certains journaux sont, en effet, de nature à en faire méconnaître la portée actuelle. Nous avons emprunté ce texte à la *Vérité française*.

Édouard CAPELLE, S. J.

REVUE DES LIVRES

CRITIQUE CATHOLIQUE

La Religion des contemporains. Essais de critique catholique, par l'abbé L. Cl. Delfour. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1901. Troisième série. In-18 jésus, pp. 335. Prix : 3 fr. 50.

Le troisième volume de la *Religion des contemporains* est, comme les précédents, varié, plein de choses et de lumière. Les contemporains, dont M. l'abbé Delfour examine la religion, les idées morales et littéraires, l'évolution vers la foi, ou l'agitation dans la nuit du doute et des passions, vont, de Jouffroy, un mort qui ne parle plus, et de Louis Veuillot, un mort qui parlera toujours, à M. Paul Bourget, un vivant qui revient, ou plutôt qui est revenu.

Ces causeries s'étendent du *Roman de Lys*, de Gabriel d'Annunzio, un Zola fleuri, romancier qui « offense à peu près toujours la saine morale, et assez souvent... la saine littérature » (p. 16), jusqu'aux *Drames de famille*, où l'on voit poindre comme une lueur lointaine du « roman chrétien » (p. 334). Théâtre, roman, critique, biographie, hagiographie et philosophie, se succèdent ou se mêlent, dans cette quinzaine de conversations littéraires d'allure un peu flottante, mais d'une doctrine qui ne fléchit point. M. l'abbé Delfour n'est pas un « bénisseur ». C'est un lettré aux fermes principes, qui a beaucoup lu, qui a même lu tels et tels romans « pour éviter à d'autres cette fâcheuse aventure » (p. 16). Il possède deux qualités indispensables à tout juge intellectuel : franchise et courtoisie. Il dit poliment aux puissants, aux maîtres, la vérité qu'on leur doit; il rappelle à M. Émile Faguet, « obstiné penseur libre », qu'avant de parler du dogme catholique, il convient de savoir le catéchisme et de comprendre Bossuet (p. 89). Il plaint M. Gaston Deschamps, artiste qui ne manque point d'un certain esprit, d'être un pauvre théologien, selon Renan (p. 92). Au meilleur, au plus délicat des conteurs, M. René Bazin, il déclare qu'on attend de lui un chef-d'œuvre hors de pair (p. 202).

Voici trente-cinq pages sur le *Cyrano* de M. Rostand; non trente-cinq pages de louanges; loin de là. M. Delfour admire le lyrisme, la fantaisie éblouissante ; mais il trouve le drame bien faible ; encore qu'il soit à cent piques au-dessus de la *Samaritaine*, « œuvre très médiocre » (p. 115). Par où l'on voit que le succès, le bourdonnement de la gloire, la réclame, n'émeuvent guère le critique. Le critique devient prophète, quand il affirme que, dans trente ans, Louis Veuillot sera

proclamé par tous les bons esprits le « plus grand prosateur du dix-neuvième siècle » (p. 264).

Voilà le ton de ces causeries. Aux citations cueillies çà et là dans le volume, je n'ajoute qu'une petite phrase. Par endroits, peut-être, M. Delfour dit un peu longuement ce qu'il pense; mais il dit ce qu'il pense; et c'est plaisir de voir comme il pense bien.

Victor DELAPORTE, S. J.

HISTOIRE

Kléber et Menou en Égypte, depuis le départ de Bonaparte (août 1799-sept. 1801). *Documents publiés par la Société d'histoire contemporaine*, par M. François ROUSSEAU, avec une carte. (Collection de la Société d'histoire contemporaine.) Paris, Picard, 1900. In-8, pp. LIX-455. Prix : 8 francs.

Il y a cent ans, ce n'est point l'Angleterre qui occupait l'Égypte; c'était la France, et son intention n'était point de l'occuper temporairement, mais d'en faire une colonie. Quel recul pour notre pays de la bataille d'Héliopolis à celle de Tell-el-Kébir!

Ce sont les derniers jours de notre occupation que, dans une excellente introduction, nous raconte M. François ROUSSEAU, avant de laisser la parole aux successeurs de Bonaparte, Kléber et Menou. Ni l'un ni l'autre de ces deux commandants en chef ne fut à la hauteur de la situation. Kléber négocia longtemps avant d'en venir aux armes, et ce fut le hasard qui le contraignit à vaincre. S'il avait exécuté les instructions si précises laissées par Bonaparte, il n'eût point signé prématurément avec Sydney Smith la convention d'El-Arisch. C'était un découragé. Raide, formé au service en Autriche, il n'avait pas la souplesse du génie corse de Bonaparte. On a dit justement de lui : « Brave de cœur, mais poltron d'esprit. » Mais ce timide savait se donner des airs de confiance en entamant les négociations, de même qu'il se laissait pousser à la victoire par les circonstances.

Il avait seulement le tort, outre son manque d'énergie morale, de détester personnellement le général Bonaparte, et de n'avoir pas su deviner son étoile. Grande stupéfaction quand il apprit le 18 brumaire, lui qui avait envoyé au Directoire des rapports contre le futur premier consul et empereur. Il s'en vengeait spirituellement en faisant des caricatures de son rival. Le poignard de Soleyman lui permit de mourir en pleine gloire, à l'heure même où Bonaparte, qui lui eût peut-être demandé des comptes difficiles, triomphait à Marengo.

Menou succéda à Kléber. Cet apostat ne devait pas sauver une situation de plus en plus compromise. Mauvais administrateur, son prédécesseur était brave. Menou, très fort pour la parade, se tenait prudemment à distance les jours de bataille. Il laissa les Anglais débarquer, et réserva ses coups de canon pour les savants de l'expédition française, ces « faiseurs de collections », comme il les appelait dédaigneusement.

Mais, en dépit de sa précipitation brouillonne, c'était un financier et un réformateur. Il eût modernisé l'Égypte un siècle avant lord Cromer. Ses lettres du 24 septembre 1800 sont pleines d'aperçus les plus intéressants sur l'avenir de ces belles contrées. Il voit le commerce reprendre, les caravanes arriver avec des esclaves, de la poudre d'or, des dents d'éléphant, des plumes d'autruche, des cornes de rhinocéros, des drogues médicinales, des gommes, etc. Il recherche une soufrière et pense bientôt fournir « du salpêtre au monde entier ». (P. 355.) Kléber se plaignait de manquer de poudre. Lui, crée une manufacture qui lui en fabrique mille livres par jour.

Ce volume est un des plus intéressants, dans le genre documentaire, qu'ait encore publiés la Société d'histoire contemporaine.

Henri Chérot, S. J.

Un Janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps. Publiée avec des notes par Mme Albert Le Roy. Paris, Perrin, 1900. 2 vol. in-8, pp. xiv-429 et 464.

Le P. Quesnel, compagnon de l'exil d'Antoine Arnauld dans ses dix dernières années (1685-1694) et son successeur dans la direction du parti janséniste, l'auteur, entre beaucoup d'autres ouvrages de propagande janséniste, des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* condamnées par la constitution *Unigenitus* (1713), a joué un si grand rôle dans les « affaires religieuses de son temps » qu'on ne pouvait que souhaiter, en principe, la mise au jour de sa correspondance inédite.

Aussi, malgré les critiques que nous avions dû adresser au livre de M. Albert Le Roy : *la France et Rome de* 1700 *à* 1715 (*Études*, LX, 698), nous y avions appris avec plaisir qu'il préparait cette publication. Maintenant, dirai-je que les deux volumes parus sous le nom de Mme Le Roy me laissent moins de joie que de déception ? Peut-être serait-ce mal reconnaître le gros travail que supposent la reproduction de ces 600 ou 700 lettres et les notes qui les accompagnent.

Après tout, cette publication peut avoir son intérêt et son utilité, pourvu qu'on en sache les imperfections, qu'on ne la regarde pas comme une véritable publication *documentaire*, et qu'on ne songe pas à en faire la base d'une construction historique.

Pour cela, en effet, elle est bien trop incomplète. La préface, sans préciser comme il faudrait l'étendue des omissions, en laisse beaucoup entendre : « Dans la volumineuse correspondance de Quesnel, que renferment les archives du séminaire ancien-catholique (janséniste) d'Amersfoort,... il était indispensable de faire un choix. Pour rester dans la limite de deux volumes assez copieux, nous avons éliminé toutes les lettres trop exclusivement théologiques et retenu celles, plus vivantes et plus humaines, qui comportent un intérêt historique et littéraire. » Après cela, on est bien prévenu que cette correspondance ne fait pas connaître tout au naturel le janséniste et, pour dire

le mot, le sectaire et le chef de secte, qu'a été avant tout Quesnel. On a taillé, dans l'immense production de sa plume, de quoi faire un Quesnel sympathique, ce qu'il n'est assurément point quand il parle théologie. Avouons bonnement qu'on y a réussi jusqu'à un certain degré. Ces lettres prouvent que Quesnel, aussi opiniâtre qu'Arnauld dans l'attachement à Jansénius, aussi violent et batailleur dans la controverse, gardait cependant bien plus que lui de « l'humain ».

Si, des lettres qui remplissent les quatre premiers volumes de l'édition in-4 des *Œuvres* d'Arnauld, l'on retranchait celles qui sont à peu près « exclusivement théologiques, » il ne resterait presque rien. Il en va autrement de Quesnel; celui-ci ne borne pas tout à fait son horizon aux querelles sur la grâce; il fait passer à ses correspondants des nouvelles et des anecdotes de genre assez varié; enfin chez lui on rencontre jusqu'à de la gaîté, voire du badinage, phénomènes rares dans les correspondances jansénistes. C'est ce qui peut rendre plus d'une de ces pages agréables à toute sorte de lecteurs. Je n'ose dire qu'on en trouvera beaucoup de ce genre, et je suis sûr que le P. Quesnel ne prendra jamais place parmi les épistoliers qu'on lit et relit pour le plaisir. Même dans ces lettres choisies, le fond reste encore trop théologique, et surtout sectaire.

Aussi, je me demande s'il n'aurait pas mieux valu, en fin de compte, se préoccuper moins de faire un « choix » intéressant pour le grand nombre, et songer davantage à contenter ceux qui, dans les correspondances de personnages historiques, ne cherchent et n'apprécient que les informations ajoutant quelque lumière à l'histoire. Cette dernière catégorie de lecteurs est très gourmande, on le sait; elle n'aime pas les *choix* de documents; car elle appréhende toujours que ceux qui les ont faits n'aient omis le plus important, le plus intéressant, ou du moins bien des choses qui auraient eu leur utilité. La crainte, dans le cas présent, n'est pas sans fondement, si j'en juge par une partie de la publication que j'ai pu contrôler. En effet, l'éditeur a aussi puisé dans des recueils de la Bibliothèque nationale [1], que j'ai eu l'occasion, il y a longtemps, de consulter moi-même, et j'ai été surpris, en confrontant mes notes avec ses volumes, de ne pas retrouver dans ceux-ci bien des passages qui n'auraient pas été indignes, ce me semble, d'y prendre place. Par exemple, ce qu'on lit au tome II, p. 194, comme lettre du 4 septembre 1703, représente à peine un tiers de la pièce originale : dans les deux premiers tiers de sa lettre, Quesnel, écrivant de sa prison de Bruxelles, raconte sa comparution devant le tribunal de l'archevêque de Malines: cela valait assurément d'être publié. Il faut remarquer, en outre, que pas plus ici qu'ailleurs on ne nous avertit d'aucune suppression.

Si le « choix » a été fait de même façon dans la collection d'Amersfoort, on le regrettera d'autant plus que cette collection est moins accessible.

1. Manuscrits français nos 19730, 19735, 19736. L'éditeur tantôt indique, tantôt n'indique pas la provenance de ces lettres.

Et n'aurait-on pas pu nous donner au moins une idée sommaire de ce qu'on n'a pas utilisé dans ce grand dépôt ?

Au reste, une pareille publication devrait commencer, je crois, par un aperçu de toute la correspondance de Quesnel, notamment des lettres antérieurement publiées : or, les vingt-deux lettres à Magliabecchi, éditées par Valery, ne sont signalées que dans une note du second volume (p. 61); nulle part, si je ne me trompe, il n'est fait mention des nombreux fragments insérés dans le *Causa Quesnelliana*. Ce dernier ouvrage, d'ailleurs, ne semble pas familier à l'éditeur, à juger par cette note qu'il lui consacre (II, 231, note 3) : « *Causa Quesnelliana*, libelle moliniste où Quesnel était traité de « chien enragé et plus qu'enragé. » Le molinisme n'est pour rien dans le *Causa Quesnelliana*, qui est tout simplement le réquisitoire du vicaire général, faisant fonctions de procureur, dans le procès ecclésiastique intenté au P. Quesnel[1]. Je ne sais si celui-ci y est qualifié de « chien enragé »; ce ne serait toujours qu'en latin; mais je sais que le travail du procureur est fort sérieux, et qu'il établit solidement ses vingt-quatre chefs d'accusation contre l'agitateur janséniste, surtout à l'aide de la correspondance saisie chez Quesnel, lors de son arrestation, le 30 mai 1703.

Beaucoup d'autres notes de l'éditeur portent également la marque d'une grande partialité en faveur du jansénisme ; si les « molinistes », avec le pape et les évêques défenseurs de la foi catholique, n'y sont pas traités de « chiens enragés », il ne s'en faut guère. Plus mesurée de ton, la préface retrace la carrière du P. Quesnel d'une manière qui n'en appelle pas moins bien des réserves[2].

Quand l'éditeur conclut que ces lettres « éclairent d'un jour nouveau le règne de Louis XIV » (I, p. XIII), c'est une forte exagération : elles éclairent surtout d'un jour, non pas précisément nouveau, mais un peu plus vif, le caractère et l'action de celui qui les a écrites. En outre, elles peuvent fournir certaines informations utiles, principalement pour l'histoire religieuse, à condition de tenir compte des préjugés et des passions de l'informateur — ou des informateurs, car très souvent, dans cette correspondance, on n'entend que l'écho des cercles jansénistes de Paris et d'ailleurs. Joseph BRUCKER, S. J.

1. *Causa Quesnelliana sive Motivum Juris pro Procuratore Curiæ ecclesiasticæ Mechliniensis actore contra P. Paschasium Quesnel, Oratorii Berulliani in Gallia Presbyterum, citatum fugitivum.* Cui dein accessit sententia ab Illmo ac Revmo D. Archiepiscopo Mechliniensi... in Quesnellum lata. Bruxellis, an. MDCCIV. Petit in-4, pp. XVI-492 et 6 n. c.

2. Une bien singulière note (I, 415) semble indiquer que l'éditeur n'a pas d'idée nette du dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CRITIQUE RELIGIEUSE

Le Scapulaire du Mont-Carmel. Son double privilège : discussion théologique et historique. Revu et traduit de l'anglais du R. P. Clarke, de la Compagnie de Jésus, par Un carme déchaussé. Nemours, Henri Bouloy, 1900. In-18, pp. xlii-169.

En réponse à un article du *Catholic Dictionary* niant l'authenticité soit de la grande promesse en faveur du scapulaire brun, soit de l'indulgence sabbatine, le directeur du *Month*, dérogeant aux habitudes de la Revue « d'éviter les querelles domestiques lorsqu'il y a déjà tant à faire pour repousser les attaques des ennemis de l'Église », résolut de venger, et l'ordre vénérable du Carmel, et l'honneur même de la Mère de Dieu, en réfutant l'erreur d'un écrivain alors catholique mais qui depuis a apostasié la foi et est devenu ministre protestant. C'est de bonne encre et de plume bien trempée qu'il fustige l'œuvre de ces « catholiques singulièrement minimiseurs » et les procédés incomplets et parfois déloyaux de « l'hypercriticisme démolisseur », qui vont chercher des armes contre les traditions de l'Église dans l'arsenal de ses plus hypocrites ennemis et encensent de leurs éloges des ouvrages qu'elle a mis à l'*Index*. Ainsi l'auteur de l'article emprunte ses informations à Launoy dont il vante le prodigieux savoir, sans même se donner la peine de relever des inexactitudes qu'il reproduit après les avoir acceptées les yeux fermés.

Le P. Clarke prouve d'une manière irréfragable l'authenticité du fait de la vision de saint Simon Stock par le témoignage d'auteurs antérieurs au quatorzième siècle ; il le confirme par l'autorité des papes, non seulement Jean XXII et Alexandre V, mais encore Clément VII, Pie V, Grégoire XIII, Paul V (Or, nos pontifes, remarque judicieusement le savant traducteur, ne se sont pas sans doute ainsi prononcés sans avoir quelques bonnes raisons, parfaitement recevables au point de vue de la critique historique) ; par les leçons du Bréviaire romain rédigées sur l'ordre de ce dernier pontife par le cardinal Bellarmin ; par la confiance universelle de l'Église au saint scapulaire. Enfin, une dernière confirmation est tirée de la récente approbation pour l'Angleterre de l'office de saint Simon Stock ; à l'heure où Léon XIII, s'associant à la tendance si caractérisée de nos jours vers une critique plus exacte, a fait modifier certaines leçons du Bréviaire contenant « les assertions non suffisamment établies », il accepte soit dans la collecte, soit dans la leçon, la tradition de l'apparition de Notre-Dame et de la promesse faite au saint Général des Carmes.

Aussi victorieuse est la réfutation des attaques contre l'indulgence sabbatine, mais son analyse m'entraînerait trop loin : on la lira dans cette traduction fidèle, parfois à l'excès peut-être, au point de rendre quelques expressions moins correctes et quelques phrases moins élégantes. Ceci soit dit sans vouloir rien retrancher aux légitimes éloges mérités par le traducteur dont la modestie cache le nom sous l'anonyme, mais ne dérobe pas le savoir et la haute compétence. Paul Poydenot, S. J.

QUESTIONS SOCIALES

Fernand Pelloutier, enquêteur à l'office du travail au ministère du Commerce, et Maurice Pelloutier. — **La Vie ouvrière en France.** Paris, Reinwald, 1900. 1 vol. in-12, pp. 342.

Une enquête menée par deux ouvriers, buvant à la source des informations, au ministère, sur *la vie ouvrière en France*, sur *la durée du travail*, sur *les salaires*, sur *le travail des femmes*, sur *la mortalité professionnelle*, cela doit être fort intéressant ! Hélas ! l'enquête n'est ni impartiale, ni sérieuse. Le chapitre initial des considérations générales n'est guère qu'un lieu commun, rempli de déclamations banales contre les riches et les patrons et contre l'organisation sociale.

« Le Français, nous dit-on, est le plus imposé des citoyens. » A cette charge intolérable du budget, nos auteurs ne voient qu'une cause : « Cette armée ruineuse, dont rien ne justifie l'utilité. »

En revanche, MM. Pelloutier n'ont rien vu des autres causes qui surchargent très inutilement le budget : un gaspillage sans nom dans la construction des lycées et des écoles ; la lutte à outrance contre l'enseignement libre ; l'ingérence de l'État dans une foule de choses que l'association ferait cent fois mieux et sans frais ; l'accroissement indéfini de cette nuée de sauterelles voraces, les fonctionnaires.

Si le budget pèse sur l'ouvrier, ses propres folies l'écrasent encore plus. Car, enfin, les quinze cents millions que lui coûtent l'alcoolisme, le milliard qu'il dépense en débauche, les quatre cents millions du tabac qu'il fume font plus de trois milliards qui sortent de ses poches, — perte affreuse et insensée qu'aucune hausse de salaire ne compensera.

Sur les rapports des patrons et des ouvriers, les auteurs répètent les vieux clichés : « Les patrons élèvent leur fortune sur les cadavres de leurs ouvriers. »

Le chapitre consacré à la durée du travail, paraît mieux étudié. Les auteurs signalent beaucoup de faits certains et révoltants. C'est ici qu'il faut faire intervenir la justice légale ; car, enfin, le premier devoir de l'État, c'est de défendre l'hygiène publique. Il y a une durée *maxima* de travail, passée laquelle, exiger un effort de l'ouvrier est un crime. Que l'État l'empêche !

Il y a sur la limite de la durée *maxima*, une durée *major*, où le travail ne vaut rien et qui par conséquent n'est que nuisible. Mais où commence cette durée telle, qu'en lui substituant une durée moindre, on obtiendrait des résultats égaux ou même supérieurs ! C'est là qu'est la difficulté du problème ; car, enfin, la solution dépend beaucoup, et de la vigueur, et de la race des travailleurs.

Les faits accumulés par nos auteurs aideront à terminer cette enquête délicate.

Mais pourquoi n'ont-ils pas insisté sur le remède obvie, et souvent seul efficace : le repos hebdomadaire ? — Est-ce parce que le repos hebdomadaire sera, bon gré, mal gré, le repos du dimanche ?

Le chapitre des salaires est entièrement pénétré par cette idée socialiste, que toute la plus-value est due à la plus forte production par l'ouvrier.

Si on a enrôlé plus d'ouvriers en 1891 qu'en 1844, la production peut croître sans que chaque ouvrier ait produit davantage. Or, le tableau est muet sur le chiffre des ouvriers : première lacune dans l'enquête. Ensuite pour parler du charbon, bien d'autres causes que la production influent sur la hausse des actions, comme la spéculation, qui escompte des bénéfices plus ou moins certains,

la richesse présumée ou réelle des filons, la qualité du charbon, l'abondance des débouchés, la facilité de l'exploitation, la perfection des machines, le bon marché des transports, le prix de vente sur le marché. Dans le jeu de ces causes, l'abondance des capitaux mis en œuvre, l'intelligence et le savoir-faire du patron se font sentir plus encore que le fait brutal de la production; il n'est donc pas démontré qu'en justice, le salaire doive suivre dans une proportion rigoureuse la hausse des dividendes et des actions.

Alors même que, par hasard, quelques mines donneraient de gros dividendes, qu'est-ce que cela prouve? et en quoi ces faits isolés modifient-ils la situation générale? Or, c'est de l'état général qu'il s'agit ici.

Évidemment, MM. Pelloutier sont férus de deux idées maîtresses : d'abord l'égalité entre les salaires et les dividendes, et ensuite l'enrichissement des ouvriers par ce nivellement.

Or, dans l'ensemble, ces deux idées sont des chimères. D'abord, parce que la moitié ou les trois quarts des mines et autres entreprises n'enregistrent le plus souvent que des pertes. En France, en 1888, pour 226 mines de houille, de fer, etc. qui ont donné 46 360 461 francs de bénéfices imposés (dividendes et réserve) 221 mines ont été en perte et ont laissé un déficit de 5 523 606 francs [1].

Ce sont des chimères encore, parce que, ce qu'on prendrait à la somme des dividendes pour faire monter la somme des salaires ne donnerait à chaque ouvrier qu'un supplément de paie insignifiant.

En Belgique, de 1876 à 1884, si on avait réparti entre les ouvriers la part du capital, chaque travailleur eût touché 20 francs de plus par an ou 7 centimes par jour.

Il est inutile d'analyser un travail conduit avec tant de préjugés et avec un parti pris de ne regarder que d'un côté. Ce livre est suggestif et éveille le désir de faire une enquête sérieuse ; mais on ne peut accepter ses données que sous bénéfice d'inventaire. La politique est l'ennemie de la science.

James Forbes, S. J.

1. Cf. Claudio Jannet, *le Capital.*

Eugène Duthoit. — **Le Suffrage de demain.** Paris, Perrin, 1900. In-12, pp. 225.

Déterminer à la lumière de l'histoire et des principes du droit public les réformes du suffrage universel destinées à corriger les défauts du parlementarisme moderne et à le transformer en un régime représentatif pacifique, stable et fécond, tel est le but que se propose dans le *Suffrage de demain*, M. Eugène Duthoit, le savant professeur de l'Université catholique de Lille. Puisque la démocratie suppose la participation de tous les citoyens par le moyen du vote, à la conduite des affaires publiques, n'est-il pas nécessaire, sous cette forme de gouvernement plus que sous toute autre, que le droit de suffrage soit réglementé selon la raison et l'expérience?

C'est en vain que l'on voudrait *organiser* la démocratie, si l'on ne commence par *organiser* le suffrage. Aussi, l'auteur propose-t-il le *referendum* municipal, considéré comme préliminaire du *referendum* législatif, l'établissement du scrutin de liste proportionnel pour l'élection de la Chambre des députés, l'organisation professionnelle adaptée au recrutement du Sénat et à l'élection du président de la République.

Il conviendrait aussi de rendre le vote effectivement secret et obligatoire, enfin d'attribuer deux voix aux pères de famille.

Toutes ces questions, M. Eugène

Duthoit les traite avec une grande largeur de vue, avec l'assurance que donnent la science et le patriotisme. Professeur expérimenté, il expose avec clarté, discute avec ordre et méthode, et résout les principales difficultés qui, de divers côtés, ont été soulevées contre ces projets de réformes parlementaires. Ce petit livre éveille des idées et porte à l'action. Charles Antoine, S. J.

BIOGRAPHIE

T. Bourneix (abbé). — **Trois Limousines à la Visitation de Moulins, ou le Limousin et le Sacré-Cœur.** Brive, impr. catholique, 1900. In-8.

Voici un charmant volume qui n'intéresse pas seulement l'histoire locale du Limousin, comme son titre pourrait le laisser croire, mais l'histoire de l'Église catholique en France; car il apporte sa contribution à l'étude des origines du culte du Sacré Cœur de Jésus, et indirectement à l'étude d'une des plus belles époques de l'histoire nationale, époque féconde « toute en travail et production de saints », l'ère de saint Vincent de Paul. A quelle époque pouvait être mieux placé le berceau de la dévotion au Cœur très aimant du Sauveur ?

Dans le voisinage du monastère de la bienheureuse Marguerite-Marie, à la Visitation de Moulins, vivaient trois religieuses, enfants de nos grandes familles limousines, que Dieu tenait en réserve pour en faire les amies intimes de la Bienheureuse, les confidentes de ses communications avec le Cœur Sacré de Jésus, les propagatrices infatigables de son culte à travers la France, l'Angleterre, le Portugal, le Canada et jusqu'au fond de l'Amérique. C'étaient : Louise - Henriette de Sondeilles, Louise-Françoise de Sondeilles sa petite-nièce, et Marie-Henriette de Lévy de Ventadour, fille du puissant suzerain du bas Limousin. Raconter la part considérable qu'eurent ces trois grandes demoiselles du Limousin, non moins par leurs nombreuses et brillantes relations de famille que par leur piété et leur zèle de ferventes religieuses, dans les premiers épanouissements de cette dévotion, tel est le but de l'ouvrage.

Pour l'atteindre, l'auteur a su remonter aux sources les plus authentiques. Il a étudié notamment les archives visitandines de Moulins et de Paray-le-Monial, où abondent des richesses inédites, les archives des familles et des églises limousines, enfin tous les débris échappés aux ruines désolées des châteaux du Maumont, de Ventadour, de Sondeilles, de Bonnesaigue et du Lieuteret, berceaux de nos trois héroïnes.

Toutes ces recherches patientes et fécondes, font l'intérêt et la valeur de ce bel ouvrage, qui mérite d'être lu par tous les amis du Sacré Cœur, et tous les érudits de notre histoire nationale, bien au delà des étroites frontières du bas Limousin.

A. Farges.

Redon (l'abbé), vicaire général à Avignon. — **I. Vie de l'abbé Sadrin,** R. P. Joseph de Jésus-Marie, de l'ordre des Carmes. Avignon, Aubanel. In-8, pp. 172. — Le Même. — **II. L'abbé Léon Barnoin,** abbé de Sénanque et de Lérins. In-8, pp. 72. — Le Même. — **III. Le R. P. Marie-Benoît Barnoin,** supérieur du monastère de la Cavalerie. Aperçu historique sur la Cavalerie. In-8, pp. 96. — Le Même. — **IV. Le R. P. dom Charles-Marie Saisson,** général de l'ordre des Chartreux (1806-1877). Carpentras, Seguin. In-8, pp. 84. — Le Même. — **V. Les Fondateurs de Sainte-Garde.** Avignon, Aubanel. In-8, pp. 70.

Ces biographies font revivre des

prêtres d'une haute vertu. Tous appartiennent par leur naissance et leur formation sacerdotale au diocèse d'Avignon. L'abbé Sadrin devenu religieux carme, meurt après avoir fait à Dieu le sacrifice de sa vie, afin d'obtenir que Pie IX, exilé à Gaëte, puisse revenir à Rome. — L'abbé Barnoin, nommé d'abord premier supérieur des Frères Agriculteurs de la Cavalerie, ancienne commanderie située au sud-est du diocèse, transfère bientôt son nouvel institut à Sénanque dont il est élu premier abbé; puis, dans les dernières années de sa vie, il restaure l'abbaye de Lérins. — L'abbé Saisson, quelque temps professeur et économe à Sainte-Garde, entre chez les Chartreux, où il est promu aux charges de visiteur, de prieur et de général de la Grande-Chartreuse.

C'est surtout au petit séminaire de Sainte-Garde qu'ils ont appris à aimer et pratiquer les vertus, qui, en grandissant, leur ont inspiré le désir de la perfection religieuse. Aussi, les anciens comme les nouveaux fondateurs de la maison de Sainte-Garde, MM. Martin, Bertet, de Salvador ont-ils bien mérité non seulement de leur diocèse, mais de la France et de l'Église entière.

Autour des figures mises en plein relief par le savant biographe, nous en voyons apparaître beaucoup d'autres esquissées en quelques traits : parents, amis, professeurs, condisciples ou élèves de ces prêtres éminents. C'est Sainte-Garde, encore, qui est comme le fond de tout le tableau. De nombreuses vocations ont germé et grandi là, à l'ombre de la Madone, les unes ont versé leurs fleurs avec leurs fruits sur la terre qui les avait nourries; les autres, après avoir donné la primeur de leur zèle à la terre natale, ont fait briller plus au loin les exemples d'une vie sainte, également dévouée au salut des âmes.

Quand on écrira l'histoire du diocèse d'Avignon, au dix-neuvième siècle, les monographies publiées par M. le vicaire général d'Avignon fourniront à l'historien quelques-uns de ses plus intéressants chapitres, et des plus glorieux pour le diocèse. En attendant qu'elles se fondent dans une étude plus générale, nous en recommandons la lecture aux maîtres et aux élèves de nos séminaires et à nos communautés religieuses.

François Tournebize, S. J.

MÉMOIRES

Mémoires du baron de Bonnefoux, capitaine de vaisseau (1782-1855), publiés avec une préface et des notes par Émile Jobbé-Duval. Paris, Plon. In-8, Prix : 7 fr. 50.

D'une main pieuse et délicate, presque filiale, M. Jobbé-Duval, professeur de droit à l'Université de Paris, a extrait des papiers de Mme l'amirale Pâris, sa belle-mère, née de Bonnefoux, les très curieux *Mémoires* dont on vient de lire le titre complet. Ce sont, en réalité, des lettres écrites par Pierre-Marie-Joseph de Bonnefoux à son fils et à sa fille. Il y raconte les faits saillants, et souvent peu édifiants, de la vie de son père, sa propre enfance et sa première éducation au collège royal de Pontlevoy. Il nous dit comment ses classes furent brusquement interrompues, en 1793, par le licenciement de deux cents enfants, tous fils comme lui d'anciens militaires, et, à ce titre, devenus, aux yeux de la nation régénérée, des bouches inutiles, sinon dangereuses. Voici comment l'État s'en débarrassa. On les expédia « avec un petit paquet de linge plié dans un mouchoir bleu, un assignat de trois cents francs, qui, alors, en valait à peine la moitié, un passeport, un certificat de civisme », et la liberté de s'orienter à leur guise.

Celui qui débutait ainsi dans la vie avait onze ans. Déposé à Tours et li-

vré à lui-même, il prit, sous le nom républicain de *Cincinnatus* Bonnefoux, la route de Bordeaux, en compagnie d'une sans-culotte exaltée, qui n'eut rien de plus pressé, à leur arrivée, que de faire toucher à l'enfant, sur la place de la porte Salinière, le couperet de la guillotine. La famille de Bonnefoux résidait à Béziers. On peut s'imaginer la terreur du pauvre petit, quand il apprit, en entrant dans la maison paternelle, que son père venait d'être emprisonné, et que l'horrible instrument dont il avait approché sa main délicate allait peut-être trancher une vie si chère. Il en fut quitte heureusement pour la peur.

Ces *Mémoires* se recommandent à l'attention par une note très personnelle, qui donne à tout l'ouvrage un attrait irrésistible. De plus, l'auteur est un homme modeste, oublieux de lui-même, très empressé à décrire des dévouements obscurs et à faire l'éloge d'autrui. C'est ainsi qu'il prend plaisir à nous faire connaître les mérites de l'homme de mer auquel il devait son amour du métier, M. Casimir de Bonnefoux, son cousin germain, devenu sous l'Empire préfet maritime de Rochefort, et destiné par les circonstances à être, en 1815, le témoin ému des derniers moments vécus par Napoléon sur la terre de France. Une notice détaillée et fort intéressante est consacrée, à la fin du volume, à ce vaillant marin qui tint une si grande place dans la vie de son jeune parent.

Pour ce qui est de la carrière belliqueuse de Joseph de Bonnefoux, elle ne comprend que trois années d'une pénible mais glorieuse croisière dans les mers de l'Inde. Enseigne de vaisseau à vingt et un ans, il tombe, à vingt-quatre ans, aux mains des Anglais, qui le relèguent dans un de leurs trop nombreux « cautionnements », ou dépôts d'officiers prisonniers sur parole, disséminés dans les comtés de la Grande-Bretagne. Une évasion, qui conduit Bonnefoux jusqu'à Gravesend, lui vaut d'être enfermé sur le ponton le *Bahama*. Son nouveau malheur lui fournit l'occasion de nous décrire les terribles épreuves par lesquelles durent passer tant de braves Français, trahis par l'ambitieuse folie d'un despote et la capricieuse fortune des batailles. Ici les détails abondent, les tableaux se succèdent, vivants, pittoresques. Quels trésors d'énergie et de patriotisme ne nous révèlent pas ces audacieuses tentatives d'évasion, parfois couronnées de succès, souvent impuissantes, toujours renouvelées ! C'est à ces pages surtout que nous renvoyons la jeunesse éprise de l'extraordinaire et de l'aventureux.

Rentré en France à la fin de 1811, M. de Bonnefoux n'en avait pas fini avec les déceptions. Réduit à servir dans les ports jusqu'à la première chute de Napoléon, il ne put se rembarquer qu'en 1821. Malgré de remarquables travaux hydrographiques exécutés en Guyane à bord de la *Provençale*, dont il avait le commandement, il lui fallut attendre son rang d'ancienneté pour obtenir le grade de capitaine de frégate. En 1835, il reçut, avec sa nomination de capitaine de vaisseau, la direction de l'École navale, qu'il garda quatre ans. Mis à la retraite en 1845, il consacra les dernières années de sa vie à la publication du *Dictionnaire de la marine à voile et de la marine à vapeur*, ouvrage longtemps classique fait en collaboration avec son gendre, le capitaine de vaisseau Pâris.

Nous avons parlé du souffle patriotique qui anime ces *Mémoires*; pourquoi nous faut-il, en terminant, regretter que la note chrétienne ne s'y rencontre nulle part ! Cela tient sans doute à l'époque à laquelle ils furent écrits ; ce n'en est pas moins, selon nous, une fâcheuse lacune, dans un livre qui mérite, à d'autres égards, d'avoir beaucoup de lecteurs. A. H.

GÉOGRAPHIE

R. P. Martial DE SALVIAC, missionnaire de l'ordre des Frères mineurs capucins. — **Un peuple antique, ou Une colonie gauloise au pays de Ménélik. Les Galla, grande nation africaine.** Ouvrage enrichi de gravures et d'une carte géographique. Cahors, Plantade, 1901. In-4, pp. XX-424. Prix : 7 francs.

Laissant au P. MARTIAL la responsabilité de ses rapprochements entre les Galla et les Gaulois, nous ne pouvons que redire avec le regretté M. d'Abbadie, le savant, dont lui, missionnaire, a suivi les traces dans ces contrées : « Les Galla auraient les qualités des Français, s'ils étaient chrétiens. »

Dix millions de Galla occupent le vaste territoire situé entre les Abyssins et les Somali. L'auteur, qui a séjourné au milieu de ces tribus *naturistes*, a réuni dans ce volume, aussi intéressant par les illustrations que par le texte, mais qui est un livre de vulgarisation et d'édification plutôt que d'ethnographie, ses observations et celles de Mgr Cahagne. On trouve ici de l'histoire, des portraits de mœurs, des descriptions topographiques, des études sur la religion, bref, un peu de tout.

Henri CHÉROT, S. J.

SCIENCES PHYSIQUES

E.-F. SMITH. — **Analyse électrochimique.** Paris, Gauthier-Villars, 1900. In-12, pp. XVI-203. Prix : 3 francs.

M. J. Ronet a traduit, d'après la deuxième édition américaine, revue et augmentée spécialement en vue de la présente traduction française, l'excellent manuel de E.-F. SMITH. Celui-ci, rédigé d'une façon extrêmement nette et pratique, est de nature à rendre de vrais services aux personnes qui désirent connaître les méthodes d'analyse chimique quantitative par l'électrolyse.

Après quelques généralités indispensables et un historique de la question, l'auteur expose les procédés particuliers de détermination des divers métaux, les méthodes de séparation dans un certain nombre de cas plus importants, et termine en montrant comment on peut doser l'acide azotique par la méthode électrolytique et utiliser les propriétés oxydantes du courant pour analyser très rapidement certaines sulfures métalliques.

J. RODET. — **Distribution de l'énergie par courants polyphasés.** Paris, Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. VIII-338. Prix : 8 francs.

On sait l'importance prise depuis dix ans par les courants polyphasés dans l'industrie électrique, les appareils qui les emploient sont de ceux qui mettent en évidence au plus haut point la merveilleuse souplesse de l'électricité ; ils peuvent fournir, en effet, au moyen de transformateurs, convertisseurs, etc., le courant sous telle forme que l'on veut et qui est mieux appropriée à l'application que l'on se propose. C'est cette nouvelle branche de l'industrie électrique que M. RODET a étudiée en détail dans le présent ouvrage qui se recommande par sa clarté, sa méthode et son caractère éminemment pratique. Les principes fondamentaux concernant les courants alternatifs sont supposés, et l'auteur aborde immédiatement le sujet spécial en vue. Après l'historique et quelques généralités, M. Rodet passe en revue la production, la canalisation et la transformation des courants polyphasés, les moteurs qui leur correspondent, les compteurs d'énergie qui leur sont spéciaux, et décrit un certain nombre d'installations où ils ont été utilisés.

E. Lenoble. — **Contribution à l'étude des déformations permanentes des fils métalliques.** Bordeaux, Gounouilhou, 1900. In-8, pp. 127, avec 18 planches.

Ce travail, présenté à la Faculté des sciences de Bordeaux, par M. E. Lenoble, professeur suppléant à la Faculté libre des sciences de Lille, pour obtenir le grade de docteur ès sciences, met en relief, d'une part, l'habileté expérimentale et la sagacité de l'auteur dans l'étude détaillée d'un phénomène et, d'autre part, l'extrême complication des moindres questions dès qu'on les serre de près en utilisant les appareils de haute précision de la physique moderne. Quoi de plus simple, semble-t-il, que d'étudier l'élasticité d'un fil soumis à des tensions croissantes ? Rien n'est moins simple. Le coefficient d'élasticité de traction, longtemps admis comme caractéristique pour chaque métal à une température donnée, n'existe pas, ou, si l'on préfère, il en existe autant qu'on veut; il varie, en effet, suivant les états antérieurs parcourus par le fil, durée de l'application du poids, etc., bref ce n'est pas une quantité définie. M. Lenoble a étudié de très près les choses; nous ne pouvons analyser ici son travail tout expérimental, disons seulement que l'auteur conclut à la grande complexité des faits, qu'il a suivis cependant si méthodiquement; l'expérience, dit-il, est impuissante à donner seule les lois élémentaires des déformations permanentes des fils métalliques, elle ne peut que fournir des contrôles aux théories. Résultat un peu négatif semblera-t-il, mais c'est déjà se rapprocher de la vérité que d'écarter l'erreur, et c'est là souvent une tâche ardue.

I. Une excursion électrotechnique en Suisse par les élèves de l'École supérieure d'électricité, avec une préface par P. Janet. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-8, pp, IX-92. Prix : 2 fr. 75. — **II. Deuxième excursion électrotechnique en Suisse par les élèves de l'École supérieure d'électricité.** Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-8, pp. 38. Prix : 1 fr. 50.

L'industrie électrique se développe avec une rapidité et une variété surprenantes; et, en raison même de cette évolution, tandis que certains points peuvent être considérés comme acquis, d'autres sont loin d'être fixés d'une façon définitive, les dispositions, les méthodes varient et diffèrent, parfois grandement, d'une usine à l'autre. Aussi, pour initier ses étudiants aux procédés divers, et leur donner cette expérience qui ne s'acquiert que par la comparaison, résultat de l'observation immédiate, l'École supérieure d'électricité de Paris, a organisé, en 1898 et 1899, des voyages d'étude en Suisse. Le compte rendu de ces excursions a été confié aux élèves eux-mêmes. Il est impossible d'analyser ici ces rapports, mais ils sont à signaler comme documents des plus utiles à consulter pour ceux qui désirent connaître les grandes installations classiques de la Suisse, visitées au cours de ces intéresantes et scientifiques promenades.

Encyclopédie des aide-mémoire. Paris, Gauthier-Villars. In-12. Prix du volume : 2 fr. 50. — I. M.-E. Pozzi-Escot, **Analyse des gaz.** Pp. 200. — II. L. Gages, **Travail des métaux dérivés du fer.** Pp. 202. — III. H. Boursault, **Recherche des eaux potables et industrielles.** Pp. 200.

I. — Le manuel de M. Pozzi-Escot sur l'analyse des gaz est éminemment pratique, et me paraît devoir rendre de grands services à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de

chimie analytique. La matière traitée ici est d'une importance capitale, et l'on trouvera d'abondants renseignements sur les méthodes pour les prises d'essais, les appareils de manipulation et d'analyse, les propriétés de quarante ou cinquante gaz, les procédés d'analyse des principaux mélanges gazeux et de détermination du pouvoir calorifique de divers gaz combustibles.

II. — M. Gages nous fait parcourir rapidement un immense et bien intéressant sujet. Le traitement des aciers au carbone, manganèse, nickel, chrome, silicium, tungstène, a fait de si grands progrès au point de vue théorique et pratique, en ces derniers temps, qu'un petit volume paraît bien insuffisant pour en donner une idée complète. Toutefois, ces quelques pages concises, parfois un peu à l'excès, rappelleront ou révéleront au lecteur les admirables ressources que l'industrie trouve actuellement dans ces produits métalliques dérivés du fer, et le secours considérable que la théorie prête ici à la pratique.

III. — L'eau joue un rôle considérable dans l'industrie, comme dans la vie domestique. M. Boursault expose, dans ce manuel, la théorie et la pratique de la recherche des eaux, qui doit s'appuyer d'abord sur l'étude géologique de la région. Il faut ensuite capter les sources, établir les puits et les forages. Les renseignements donnés ici rendront d'utiles services. Des figures simples, bien appropriées, accompagnent le texte et sont d'un grand secours pour le lecteur.

Annuaire pour l'an 1901, publié par le Bureau des longitudes. Paris, Gauthier-Villars. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50.

Aux renseignements scientifiques si précieux qu'il fournit, l'*Annuaire* du Bureau des longitudes ne manque jamais de joindre des notices sur diverses questions à l'ordre du jour dans le monde savant. Celles qu'il publie cette année sont d'un grand intérêt. Citons-en quelques-unes.

M. A. Cornu expose, avec sa limpidité magistrale, le *transport électrique de la force*. M. le général Bassot donne une *notice historique sur l'établissement du système métrique*, à l'occasion du centenaire récent de cet événement célèbre. Trois autres notices nous font connaître l'état actuel d'un certain nombre de travaux grandioses intéressant au plus haut point l'astronomie et la géodésie : *Rapport sur le projet de revision de l'arc méridien de Quito*, par M. H. Poincaré; *Notice sur la conférence astronomique internationale tenue à l'Observatoire de Paris en juillet 1900*, par M. M. Lœwy; *Notice sur la 13e conférence de l'Association géodésique internationale tenue à Paris en 1900*, par M. Bouquet de la Grye. M. J. Janssen expose ensuite les *travaux de l'Observatoire du mont Blanc en 1900*. Toutes ces études sont à lire par ceux qui désirent ne pas rester étrangers aux grandes entreprises scientifiques actuelles.

Joseph de Joannis, S. J.

MÉDECINE

E. Vincent (Dr). — **Manuel des infirmières. Anatomie et physiologie.** Paris, J.-B. Baillière. 1 vol. in-16, pp. 552, avec 184 figures. Prix, cartonné : 6 francs.

Il est incontestable que des notions d'anatomie et de physiologie sont grandement utiles au personnel des hospices. Infirmiers, infirmières, ou gardes-malades, doivent avoir une certaine connaissance rationnelle des soins qu'ils sont appelés à donner aux infirmes, aux malades, aux blessés qui leur sont confiés. Le succès d'un traitement dépend beaucoup de la manière dont il est appliqué. Le médecin doit pouvoir se reposer, sur

l'intelligence de l'infirmier ou de l'infirmière, de l'exécution de ses ordonnances et des indications qu'ils peuvent fournir à son diagnostic. A tous égards un manuel théorique et pratique de l'art de soigner les malades est une œuvre de première utilité.

Cette œuvre, nul n'était mieux à même de la faire que M. le Dr Vincent, dont l'éloge n'est plus à faire, au double point de vue de la science et de l'honorabilité. Il a donc eu la bonne pensée de publier en un volume, accompagné de figures parfaitement choisies, les leçons faites par lui à l'École professionnelle des infirmières des hospices de Lyon. Ce volume contient vingt-sept leçons sur l'anatomie et la physiologie des divers organes du mouvement, de la circulation, de la respiration, de la nutrition, des sens et du système nerveux. Il sera bientôt suivi de son complément, c'est-à-dire d'un second volume consacré à la petite chirurgie, aux pansements, etc. Nous aurons ainsi la somme des connaissances nécessaires aux gardes-malades, dégagée des détails inutiles qui surchargeraient l'esprit, mais assez développée cependant pour initier à la pratique des soins thérapeutiques et chirurgicaux que réclament les infirmités humaines.

Quant à l'esprit dans lequel est donné cet enseignement médical, il suffit, pour l'apprécier, de lire les dernières lignes de l'ouvrage. « Permettez-moi, en terminant, dit le Dr Vincent, de vous exhorter à rester telles que vous êtes, humbles et dociles, ne vous enorgueillissez pas du peu de science qui vous a été distribuée et sachant bien que la vraie science ne peut conduire l'âme qu'à Dieu, c'est-à-dire à l'accomplissement du devoir et à la vertu. »

Hippolyte Martin, S. J.

GRAMMAIRE

Henrico Gismondi, S. J. — **Linguæ Syriacæ grammatica et Chrestomathia cum glossario scholis accommodata**. Editio altera. Berythi Phœniciorum ; typographia PP. Societ. Jesu, 1900. Prix : 7 fr. 50. (La Chrestomathie avec glossaire, paradigmes, alphabet et exercices de lecture se vend à part, 5 fr. 50. Les deux ouvrages se trouvent chez le Direttore del deposito di libri ; Roma, via del Seminario, 120.)

Voilà plusieurs années qu'on souhaitait une seconde édition de cet ouvrage, paru pour la première fois en 1890. Cette circonstance est à elle seule la meilleure preuve du succès dont il jouit dans les écoles. C'est qu'en effet la clarté et la sobriété, que l'auteur porte d'ailleurs dans tout ce qu'il écrit, font de ce livre un excellent texte d'enseignement. Il s'adresse à des débutants et ne suppose pas nécessairement la connaissance des autres langues sémitiques. Pour un cours de syriaque de deux ans, ayant une ou même deux leçons par semaine, on peut se contenter de la Grammaire du P. Gismondi. Ceux qui poussent plus loin cette étude auront alors recours, surtout en ce qui concerne la Syntaxe, aux traités de Nöldecke ou de Duval.

Cette nouvelle édition se recommande par des améliorations opportunes dans la partie didactique, mais surtout par des additions considérables faites à la Chrestomathie. On admirera la disposition des paradigmes, qui trahit dans l'auteur une compréhension toute pratique de l'enseignement. Les divers morceaux, dont se compose la Chrestomathie, sont gradués, non seulement comme difficulté d'interprétation, mais aussi au point de vue de la graphique. On y passe des textes vocalisés aux textes non vocalisés, des caractères jacobites aux caractères nestoriens ; des textes imprimés aux manuscrits reproduits par la phototypie.

Ces cent soixante-huit pages de textes empruntés aux meilleurs auteurs de la littérature syriaque, depuis Aphraate jusqu'à Barhebræm, représentent tous les genres : fond et forme. Un extrait du poème de Jacques de Sarug sur Alexandre le Grand ne compte pas moins de sept cents vers dodécasyllabiques. Nous n'hésitons pas à dire que celui qui saurait d'un bout à l'autre ce choix de morceaux pourrait aborder la lecture de n'importe quel auteur syriaque.

Inutile d'avertir que le glossaire explique dans ses cent trente-quatre colonnes tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour traduire les textes de la Chrestomathie.

L'ouvrage sort des presses de l'imprimerie de l'Université Saint-Joseph, à Beyrouth, dont l'éloge n'est plus à faire. Alfred Durand, S. J.

ROMANS

P. Jean Charruau, de la Compagnie de Jésus. — **Frère et Sœur**. Paris, Téqui.

Aimez-vous la franche et saine gaieté; cherchez-vous des situations émouvantes qui vous attendrissent jusqu'aux larmes ; vous plaisez-vous aux faits héroïques de guerre racontés de la façon la plus pittoresque par les acteurs eux-mêmes ; voulez-vous des études de mœurs à la fois originales et divertissantes ; le P. Charruau vous fera trouver tout cela dans son livre. Mais ce n'est pas là tout ce qui fait le mérite et le charme de l'ouvrage. L'auteur a su semer entre les scènes et tirer des faits eux-mêmes de belles et nombreuses leçons. Leçons pour les jeunes gens, qui les arment contre l'entraînement des passions, et leur montrent la voie par où l'on revient des pires désordres à la vertu comme au bonheur. Lecons pour les parents et les éducateurs de l'enfance, qui leur apprennent par quelles industries on forme des âmes nobles, vaillantes et fortes. Surtout leçons de vertu sublime, incarnées dans une jeune fille, modèle aussi parfait qu'attrayant de simplicité, de pureté, de dévouement et de charité ; la Providence des affligés et des pauvres ; l'apôtre dont la douce mais irrésistible influence rapproche de Dieu les indifférents ou les égarés ; cœur d'or, âme vraiment angélique qui se dégage de toutes les joies terrestres pour vivre de sacrifice et s'attacher uniquement à Jésus crucifié.

Frère et Sœur, c'est l'histoire de deux orphelins, Paul et Marguerite. Le colonel Leclère, dont ils sont les derniers enfants, est tombé glorieusement sur les barricades de 1848, l'honneur au front, la grâce dans le cœur, puisqu'il avait communié le matin même. La mère, mortellement frappée par l'annonce inattendue de cette perte, avait survécu peu d'heures à peine ; assez toutefois pour faire jurer sur le crucifix à Marguerite qu'elle la remplacerait auprès de Paul, son petit frère. Jamais serment ne fut plus scrupuleusement tenu. C'est Paul, fidèle d'abord à la direction de sa nouvelle mère, rebelle ensuite, et finalement converti par le sacrifice que Marguerite a fait de son bonheur terrestre et de sa vie même pour le prodigue, qui, sur le déclin de l'âge, publie ces attachants mémoires.

La vie du frère et de la sœur s'est écoulée, pour la plus grande part, sur la rive gauche de la Loire, dans cette *Vendée angevine*, parmi les témoins et les survivants de la *grande guerre*. On comprend quelle mine féconde s'ouvrait pour l'auteur ; d'autant plus qu'il a vécu lui-même, on le voit aisément, sur cette même terre, dont il a si heureusement rendu dans ses *Silhouettes* la physionomie, le langage et les coutumes.

En effet, les types qu'il nous présente, types de paysans et de paysannes, types de prêtres, de nobles

et de bourgeois, encore qu'il proteste avoir inventé la plupart des noms, n'appartiennent pas au domaine de la fable. Ces personnages ont agi, pensé, parlé, vécu dans l'histoire, avant de nous faire sourire, admirer ou pleurer dans son œuvre.

Du style, je ne dirai qu'un mot : c'est qu'il est vif, alerte, clair, plein de mouvement et d'entrain, si bien qu'on n'a qu'un regret en arrivant à la fin du livre, celui de dire adieu à de si intéressants et sympathiques personnages. Le P. Charruau émet quelque part le vœu qu'il se trouve un poète pour chanter l'héroïque épopée vendéenne. Ce désir, nous le partageons avec lui. Mais nous en avons un autre qu'il lui appartiendrait de satisfaire : qu'il nous donne d'autres récits dans le genre de *Frère et Sœur;* je lui promets qu'ils seront lus et qu'ils feront du bien.

Jean-Baptiste Terrien, S. J.

Marguerite de Malval. — **Pied léger**, dédié aux enfants de la première communion. Lyon, imprimerie Paquet, rue de la Charité, 46. In-8, pp. vii-193.

Un écolier américain, nommé Pierre Léger, transformé en *Pied léger*, nature espiègle, primesautière, commence à prendre une voie funeste. Saisi au moment opportun, il est mis dans le bon chemin, grâce à la patience de ses maîtres et à l'affection de sa sœur. Dès lors, la pensée de sa première communion, qui le préoccupe constamment, dirige sa conduite : progressivement ses défauts, combattus, s'effacent, ses qualités se montrent dans toute leur noblesse. Le jeune lecteur suit avec intérêt cette transformation croissante, il en subit l'influence à son insu, et achève la lecture, tout pénétré certainement de généreuses résolutions.

Ce livre est spécialement dédié aux enfants qui se préparent à leur première communions; mais ceux qui l'ont déjà faite le liront avec fruit. On a su le rendre intéressant pour cet âge. C'est un drame aux scènes variées, dont les acteurs agissent sous les yeux. Le petit écolier a du vif argent dans les veines : telle de ses saillies, prise sur le fait, frappe comme un instantané. Par-ci par-là on goûte une saveur américaine qui ne manque pas de charme. Si les jeunes garçons trouvent dans cette histoire des enseignements aptes à corriger leurs défauts en perfectionnant leur caractère, les jeunes filles y voient comment elles peuvent exercer sur leurs frères l'influence, que leur donnent les droits de l'âge, la science, un pieux dévouement.

L'auteur non seulement présente un ouvrage intéressant, mais il exercera par lui une sorte d'apostolat que béniront les mères. J. R.

Léon de Tinseau. — **Au coin d'une dot**. Paris, Calmann-Lévy. In-12, pp. 357.

Ce titre résume bien l'idée maîtresse du roman, idée excellente et trop méconnue. Rarement, les mariages heureux sont frappés *au coin d'une dot*; ce qu'il faut, avant tout, c'est la connaissance, l'estime et l'amour mutuels. Mieux vaut l'amour dans une humble aisance que la discorde ou l'asservissement dans l'opulence.

L'action est simple, rapide et pittoresque; les caractères sont vivants et fortement trempés, les coups de théâtre naturels et intéressants. Aisément, on tirerait un drame de ce gentil roman. Ces qualités résultent d'une profonde observation, d'une psychologie délicate et d'un grand art de mise en scène.

D'ailleurs, la plus stricte réserve dans l'expression et dans les tableaux, ce qui permet de mettre ce livre presque entre toutes les mains.

En fait, la libre éducation de l'Amérique produit peu de types désinté-

ressés, nobles et chastes comme Pascaline. Mais un roman n'est pas une thèse.

Au coin d'une dot est assurément une des créations les plus heureuses, les mieux enlevées, les plus morales de M. Léon DE TINSEAU, le charmant et fécond romancier.

Joseph THERMES, S. J.

Henryk SIENKIEWICZ. — **Suivons-le.** Illustrations de Jan STYKA. Traduction et Introduction par F. HALPÉRINE-KAMINSKY. Paris, Flammarion. In-12, pp. 254.

On continue à battre monnaie avec les romans de SIENKIEWICZ. Après une démonstration de la divinité du christianisme, voici qu'on nous offre un livre pour le temps de la Passion. On n'est pas plus apostolique... ou mieux avisé. *Suivons-le* est une nouvelle insignifiante, qui raconte la conversion d'une jeune femme païenne au passage de Jésus chargé de sa croix. Même pauvreté psychologique que dans *Quo vadis*, mais les tableaux ne sont pas brossés avec la même vigueur. Pour arriver à faire presque un livre de ce court récit, on l'a accompagné d'une longue Introduction, et on a semé à profusion les images, A qui sait lire, la préface, avec son petit couplet dreyfusiste, est très suggestive. Au texte et à la préface je préfère les images.

Henri BREMOND, S. J.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

ASCÉTISME. — *Jésus-Hostie ou l'Autel, le Tabernacle, la Table sainte*, d'après les Pères, les Docteurs et les Saints. Cinq beaux volumes de 600 à 800 pages, par l'abbé J. PAILLER, curé de Diou, par Reuilly (Indre). Tome 1er (83e édit.), *Les Merveilles de Jésus-Hostie*. — Tome II (7e édit.), *Les Titres de Jésus-Hostie*. — Tome III (3e édit.), *Jésus-Hostie dans l'Église*. — Tome IV (3e édit.), *Jésus-Hostie et l'année liturgique*. — Tome V (8e édit.), *Jésus-Hostie et la vie chrétienne*. Les cinq volumes brochés. Prix : *franco*, in-8, 25 francs ; in-12, reliés, 25 francs. Étranger, le port en sus. Pas d'édition in-12 brochée.

— MASSILLON. *Lectures spirituelles pour le temps de carême*, disposées par le P. GŒDERT, E. M. Paris, Garnier, 1901. In-12, pp. XXXI-660. Prix : 2 fr. 50. (*Collection littéraire de lectures spirituelles.*)

CATÉCHISME. — *Catéchisme de Léon XIII*. Les principaux enseignements de Léon XIII. Paris, X. Rondelet et Cie. Prix du fascicule : 75 centimes.

— *Repos dominical* (*Le*), bonheur de l'individu, de la famille et de la société, par le P. François TOURNEBIZE, S. J. Paris, Bloud et Barral ; B. Bloud, successeur. Brochure, pp. 63.

DISCOURS ET CONFÉRENCES. — *Conférences du Vendredi à Notre-Dame* (*Les*). Carême de 1901, par le R. P. AURIAULT, S. J. Paris, X. Rondelet et Cie.

— *Bossuet et Montpellier*. La grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet. Discours prononcé dans l'église Notre-Dame des Tables, à Montpellier, le 20 décembre 1900, par l'abbé Théodore DELMONT. Montpellier, librairie Vallat, place de la Préfecture. Brochure de pp. 38. Prix : 60 centimes.

— *Deux Témoins du Sacré Cœur* (*Les*). Discours prononcé à Paray-le-Monial, le 24 juillet 1900, par le R. P. Aloys POTTIER, S. J.

— *Union des Femmes de France*. Comité de Besançon. *L'Héroïsme en épaulettes*. Discours prononcé par l'abbé Jean LAGARDÈRE, en la métropole de Saint-Jean, le 9 décembre 1900. Besançon, imprimerie H. Bossanne, rue Rouchaux. Pp. 23.

Hagiographie. — *Vie de la sœur Saint-Pierre, carmélite de Tours*, écrite par elle-même, mise en ordre et complétée à l'aide de ses lettres et des annales de son monastère, par M. l'abbé Janvier. Paris, L. Carré. Brochure de pp. 502. Prix : 3 fr. 50.

Histoire religieuse. — *Rapport à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, sur la majeure portion de la croix d'Anseau, heureusement retrouvée*, par M. l'abbé Le Monnier, chanoine honoraire, curé de Saint-Ferdinand. Brochure de pp. 23.

Horticulture. — *Manuel théorique et pratique d'horticulture*, par un Religieux Jardinier, de vingt-six ans d'enseignement et de pratique. Paris, P. Téqui. Brochure de pp. 695. Prix : 4 francs.

Jubilé. — *Manuel des curés et des prédicateurs pour le Jubilé de 1901*, par M. l'abbé Moret, curé doyen de Saint-Menoux (Allier). Moulins, imprimerie Étienne Auclaire. Brochure de pp. 164. Prix, *franco* : 1 fr. 50. (Ouvrage très recommandé.)

— *Manuel populaire du Grand Jubilé de 1901*, par Joseph Jacquin, C. SS. R. Paris, librairie internationale catholique. Pp. 43.

— *Jubilé de 1901* (*Le*), manuel pratique à l'usage des prédicateurs et des confesseurs, par l'abbé A. Boudinhon, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, P. Lethielleux. In-18, pp. 228. Prix : 1 franc.

— *Jubilé* (*Le*), notions pratiques, par A. Bulot, S. J. Grenoble, imprimerie du patronage catholique, 4, rue Haxo, Brochure de pp. 48.

Médecine. — *Médecine anecdotique, historique, littéraire* (*La*). Recueil à l'usage des médecins, chirurgiens et apothicaires érudits, curieux et chercheurs, publié par fascicules mensuels sous la direction du Dr Minime. Fascicule Ier. Février 1901. Paris, Jules Rousset. Pp. 36. Prix du fascicule : 1 fr. 25. Cet ouvrage est loin de pouvoir être mis entre toutes les mains.

Morale. — *Morales indépendantes et la morale évangélique* (*Les*), par l'abbé J. Brugerette. Paris, Bloud et Barral ; B. Bloud, successeur. Brochure de pp. 69.

— *Destinée* (*La*), par Frédéric de Curley, S. J. Paris, Sueur-Charruey. Pp. 209.

Pèlerinage. — *Léon XIII*. Impressions de pèlerinage, par Fr. Marie Édouard, du tiers ordre de Saint-François. Perpignan, imprimerie Charles Latrobe. Brochure de pp. 23.

Protestantisme. — *Notes et documents relatifs à une tentative d'invasion du protestantisme anglais en Bretagne*, par l'abbé Camus, chanoine honoraire, recteur de Trémel. 2e édition. Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1900. In-12, pp. 115.

Questions coloniales. — *Statistiques coloniales pour l'année 1898*. Publiées sous l'administration de M. A. Decrais, ministre des Colonies. Melun, imprimerie administrative.

Questions sociales. — *Demain*. La dépopulation de la France, craintes et espérances, par D. M. Couturier. Paris, Maison de la Bonne Presse. Pp. 129.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 25. — A **Paris**, la Chambre des députés discute et vote, par 318 voix contre 239, l'article 14 de la loi sur les associations et supprime la liberté d'enseignement pour les congrégations non autorisées.

26. — A **Paris**, la Chambre des députés vote les articles 15, 16 et 17 du projet de loi sur les associations.

Un membre de la gauche, M. Perreau, réussit à faire passer un amendement qui, en dépit des efforts de MM. Waldeck-Rousseau et Trouillot, permet aux membres des congrégations, des sociétés civiles ou commerciales et des particuliers, propriétaires des immeubles occupés par des religieux, d'établir la légitimité de leur propriété.

— A **Washington**, le gouvernement des États-Unis, en réponse à une demande d'intervention faite par la Chine contre les exigences de la Russie, invite la cour chinoise à ne rien céder sans l'assentiment des puissances.

28. — A **Paris**, la Chambre des députés vote l'affichage, dans les écoles, de la déclaration des droits de l'homme, et accepte, par 291 voix contre 255, malgré le gouvernement, que les biens des congrégations dissoutes soient partagés entre les ayants droit.

— En **Gambie**, prise de Maudina par les Français, qui perdent douze hommes tués et plusieurs blessés.

— A **Berlin**, Guillaume II fait appel, à l'occasion de l'inauguration d'une caserne, au loyalisme du régiment qui va l'habiter, et lui demande de défendre la personne de l'empereur, dans le cas où des temps troublés comme ceux de 1848, se revoyaient à Berlin.

— Aux **Philippines**, le chef insurgé Aguinaldo est trahi et livré aux Américains.

29. — A **Paris**, la Chambre des députés vote, par 303 voix contre 224, l'ensemble du projet de loi sur les associations.

Le Parlement s'ajourne ensuite jusqu'au 14 mai.

31. — Dans le **Finistère**, l'amiral de Cuverville, catholique, est élu sénateur, en remplacement du général Lambert, décédé.

— A **Angoulême**, M. Mulac, maire, candidat ministériel, est élu, en remplacement de M. Déroulède, déchu de son mandat.

Avril 1er. — A **Paris**, maladie de M. Waldeck-Rousseau, président du conseil des ministres.

— Mort de l'abbé **Hertzog**, curé de la Madeleine.

2. — A **Kiew**, émeute réprimée par les troupes. Nombreux blessés.

3. — A **Vérone**, entrevue de M. de Bülow, premier ministre de Prusse, et M. Zanardelli, chef du cabinet italien.

— En **Serbie**, crise ministérielle.

5. — L'escadre russe, commandée par l'amiral **Birilew**, et qui devait assister à la réception de l'escadre italienne, est brusquement invitée par son gouvernement à quitter Toulon.

8. — A **Nice**, M. Loubet, président de la République française, est reçu par les autorités religieuses, militaires et civiles. Il répond à Mgr Chapon « que nous devons faire tous nos efforts pour faire triompher la tolérance et l'union entre tous les Français », et il recommande d'avoir « souci de ne jamais froisser inutilement les convictions et les consciences ».

9. — A **Nice**, M. le président Loubet visite les tombes de Gambetta et de la famille Garibaldi, et prononce, au banquet du conseil général, quelques paroles remarquées. Il recommande aux convives de rester « invariablement attachés aux principes de justice, de solidarité et de bonté qui sont la raison d'être de la République ». Il rappelle que « la France a soif d'union et de concorde ».

— Le duc de Gênes, commandant l'escadre italienne, débarque à Toulon, où il est reçu par l'amiral de Beaumont, préfet maritime.

— A **Barcelone**, l'amiral russe Birilew reçoit, par dépêche, l'ordre de ramener son escadre dans les eaux françaises et d'aller saluer à Villefranche le chef de l'État.

10. — A **Toulon**, M. le président Loubet reçoit le duc de Gênes et lui rend sa visite.

— En **Chine**, la cour Céleste refuse de signer avec la Russie le traité relatif à la Mandchourie.

L'Angleterre, l'Allemagne, et surtout le Japon, s'opposent énergiquement à toute cession de territoire. La Russie répond de son côté qu'elle ne permettra pas à un tiers de s'ingérer dans cette affaire.

Les négociations continuent à Pékin sur le chiffre de l'indemnité. Les puissances ne se sont pas encore entendues au sujet de la note à présenter.

— Dans l'**Afrique du Sud**, les commandos émiettés continuent la résistance sur un grand nombre de points. L'ouest de la colonie du Cap est plus tranquille; mais le centre est toujours le théâtre de vives escarmouches.

En Angleterre, l'opinion est qu'il faut écraser les Boers et ne plus essayer de traiter avec eux. Aussi la Chambre des communes a-t-elle refusé d'admettre à sa barre MM. Sauer et Merriman, députés afrikanders, venus pour « exposer la vérité devant le peuple britannique ».

— A **Capetown**, la peste fait tous les jours de nouvelles victimes.

Paris, le 10 avril 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE, S. J.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

UN CHAPITRE

DE

LA VIE DE LA SAINTE VIERGE

SES ORIGINES

I

La sainte Vierge devint mère de Jésus cinq ans environ avant notre ère; elle avait alors une quinzaine d'années. Sa naissance nous reporte donc à peu près à l'an 20 avant l'ère vulgaire.

Dès cette époque, l'état du peuple juif était le même, ou peu s'en faut, qu'il sera cinquante ans plus tard, au temps de la prédication de Jésus-Christ et des apôtres. Le contact prolongé d'Israël avec les nations, Chaldéens ou Perses, Égyptiens ou Syriens, et enfin avec les Romains, ses derniers maîtres, avait produit, d'après la différence des esprits et des âmes, deux effets contraires. Chez les uns avait grandi l'horreur de l'étranger et du profane; plus s'effaçaient les frontières politiques, plus ils se retranchaient obstinément derrière « la haie de la loi », fortifiée de prescriptions nouvelles et de scrupuleuses observances. Les autres s'étaient vite familiarisés avec l'impur voisinage; ils s'étaient laissé séduire, non plus comme leurs ancêtres par les cultes idolâtriques, mais par la civilisation brillante, le savoir, la richesse, la vie facile du monde gréco-romain; oublieux de l'alliance divine, ils se mêlaient aux gentils, en acceptaient les usages et en imitaient les mœurs[1]. Ces deux partis, dont on pourrait suivre les lointaines origines, le développement et les formes diverses à peu près depuis les jours de Moïse jusqu'aux nôtres, s'appelaient alors celui des Pharisiens et celui des Sadducéens. Les uns gâtaient l'orthodoxie de leur doctrine par l'orgueil, l'étroitesse d'esprit et la dureté de cœur; les autres n'appartenaient plus au peuple de Dieu que par le nom et quelques observances extérieures.

1. Cf. *I Macch.*, I, 12-17.

Mais, fort heureusement, la nation n'était pas engagée tout entière dans l'une ou l'autre des sectes rivales. Entre les deux, le vrai peuple d'Israël, fidèle à la grâce de l'élection divine, formait encore une masse nombreuse. C'étaient, dans les plus hauts rangs de la société, des prêtres comme Zacharie[1]; dans l'obscurité d'une vie sainte, des âmes d'élite comme Siméon[2] et la prophétesse Anne[3]; dans les bourgs et les campagnes, des foules comme celles qui, bientôt, suivront Jésus, toujours prêtes à glorifier Dieu de sa doctrine et de ses miracles[4]; dans la rude Galilée enfin, de ces natures droites et loyales comme Nathanaël de Cana, « le véritable Israélite en qui il n'y a point de ruse[5] ».

Et les fidèles du judaïsme d'alors présentaient certains traits qui déjà les rapprochaient du christianisme. « Au sage qui observe la loi divine, la loi elle-même est fidèle[6]. » Cette loi avait été donnée à Israël enfant comme un « tuteur[7] », comme un « précepteur[8] », pour le façonner peu à peu, et le préparer à la virilité du Christ : elle devait donc, pour les âmes dociles, atteindre cette fin.

Ses antiques enseignements étaient d'autant mieux compris qu'ils avaient été pratiqués par une plus longue suite de générations ; et, dans les siècles postérieurs à l'exil, le livre sacré s'était enrichi de nouvelles paroles divines où, par endroits, se faisait de plus en plus pressentir la doctrine du véritable maître, depuis si longtemps promis et attendu. Sous la loi de crainte on sentait germer la loi d'amour ; la communication de la créature avec le Créateur devenait plus confiante et plus libre ; un commencement d'esprit filial se répandait dans les cœurs.

Aux secours de la révélation écrite, s'étaient jointes les circonstances extérieures ; elles aussi avaient façonné les âmes, et les meilleurs des Juifs en avaient, même à leur insu, re-

1. *Luc.*, I, 5 et suiv.
2. *Ibid.*, II, 25 et suiv.
3. *Ibid.*, *id.*, 36 et suiv.
4. *Matth.*, IV, 25 ; VII, 28 ; IX, 8, etc.
5. *Joan.*, I, 47.
6. *Eccli.*, XXXIII, 3.
7. *Gal.*, IV, 2.
8. *Ibid.*, III, 24, 25.

cueilli les providentiels enseignements. Exilés ou envahis, ils avaient appris à se séparer surtout par le cœur du païen endurci, et à faire plus large dans leur sympathie et même dans la communauté de leur vie religieuse, la place de l'étranger « craignant Dieu[1] ».

Sans doute, l'ancienne alliance n'amenait rien à la perfection[2]; ces ébauches des vertus ou des sentiments chrétiens n'eussent jamais abouti au christianisme lui-même, sans la révélation personnelle de Jésus ; et la doctrine et les exemples du maître étaient avant tout nécessaires pour détacher l'homme des biens présents, pour lui apprendre à se renoncer et à souffrir, en un mot pour lui donner la science de la croix. Pourtant, cette grande nouveauté elle-même avait été insinuée et préparée. Exceptionnelle dans l'Ancien Testament, la loi de l'épreuve infligée au juste n'y était pas ignorée, et se révélait plus clairement aux approches de la rédemption. La leçon enveloppée dans les poétiques discours de Job, le livre de Tobie la donnait en propres termes : « Parce que tu étais agréable au Seigneur, il a été nécessaire que la tentation vînt t'éprouver[3]. » Le livre de la Sagesse flétrissait l'épicurien dont les ambitions se bornent à jouir de la vie présente ; il glorifiait le juste, mort dans les tourments « avec une espérance pleine d'immortalité[4] ». Et, en effet, au temps où furent écrits les derniers livres sapientiaux, l'alternative entre les biens terrestres et ceux de l'autre vie se posait, non plus devant quelques rares héros, mais devant les multitudes ; les rois d'Égypte et de Syrie, Ptolémée IV, Ptolémée VII, Antiochus Épiphane et ses successeurs, ouvraient l'ère des persécutions, et la Synagogue, figure de l'Église chrétienne, offrait à Dieu les prémices des martyrs. Alors se réveilla plus vive la foi à la résurrection et à l'immortalité ; en présence des supplices et de la mort imminente, ces grandes réalités d'outre-tombe parurent aussi se rapprocher ; l'attente de la vie éternelle ne fut jamais plus sûre

1. *Act.*, XIII, 16. et *alibi*. On sait que φοβούμενος τὸν Θεόν désigne proprement le *prosélyte de la porte*.
2. *Hebr.*, VII, 19.
3. *Tob.*, XII, 13.
4. *Sap.*, III, 4. Cf. II, III, IV, V, et *passim*.

d'elle-même que devant le tribunal d'Antiochus [1]. Assurément, on n'avait point à l'avance l'idée nette du « royaume des cieux », que Jésus allait prêcher ; mais les âmes justes étaient préparées à le comprendre sans trop d'étonnement et à l'accepter sans trop de résistance.

A cette portion fidèle du peuple appartenait la famille destinée à donner au monde le Messie ; et, pour elle, l'initiation à la loi évangélique de pauvreté et de détachement de la terre avait été favorisée par la perte de la richesse et de l'éclat mondain. L'Evangile parle de deux branches de la maison de David [2]. Il les fait aboutir l'une et l'autre à « Joseph, l'époux de Marie, de qui est né Jésus [3] » ; mais Marie elle-même appartenait très certainement à la famille royale [4] ; selon toutes les vraisemblances, elle ne descendait point d'une troisième ligne généalogique ignorée de nous ; il semble bien plutôt qu'elle tenait d'assez près à Joseph lui-même, et que les listes de saint Matthieu et de saint Luc nous amènent assez proche d'elle. Or, l'une des deux branches, celle de Nathan, était toujours demeurée dans une obscurité presque complète ; l'autre, au contraire, durant plus de quatre siècles, avait fourni toute la série de dix-huit rois de Juda, depuis David jusqu'à Jéchonias [5] ; puis, suivant l'oracle de Jérémie adressé à ce dernier prince, elle avait perdu le sceptre pour toujours [6]. Pendant l'exil, les deux branches se rapprochèrent un instant, et, en la personne de Zorobabel, qui, à des titres divers, appartenait à l'une et à l'autre, elles jetèrent un dernier éclat. Durant cinq siècles enfin, la descendance des deux fils de Zorobabel, Abiud et Resa, ne présente que des noms totalement inconnus, jusqu'à Jacob, père selon la nature, et Héli, père par adoption, du charpentier Joseph. En renversant le trône terrestre de Juda, Dieu n'avait point

1. *II Macch.*, VI, VII.

2. *Matth.*, I, 1-18, en descendant d'Abraham à Joseph, et en passant par Salomon, fils de David ; *Luc.*, III, 23-38, en remontant de Joseph à Adam, et en passant par Nathan, fils de David.

3. *Matth.*, I, 16.

4. *Luc.*, I, 32 ; *Rom.*, I, 3, etc. ; et l'unanimité de la Tradition.

5. Saint Matthieu mentionne quinze rois seulement ; mais on sait qu'il omet, entre Joram et Ozias, les trois noms d'Ochozias, de Joas et d'Amasias.

6. *Jerem.*, XXII, 30.

oublié ses promesses et ses miséricordes éternellement fidèles à David[1]; mais, suivant les anciens oracles, le Messie, rejeton et fleur de Jessé, ne devait pas paraître avec éclat, couronnant l'arbre séculaire; il devait, obscur et mystérieux, germer silencieusement des restes d'un tronc ruiné[2].

II

Quels étaient exactement les membres de cette famille, au moment où Marie vint au monde, il est bien difficile de le dire. On ne voit guère comment concilier les renseignements transmis par l'antiquité, ou comment les vérifier pour choisir entre eux. En prenant ses documents un peu au hasard, et en comblant à l'aide de ses chères légendes les lacunes de l'histoire, le moyen âge proposa quelquefois des systèmes généalogiques complets. Parfois même, les peintres d'alors s'essayèrent à représenter toute « la parenté de Madame sainte Anne ». Au centre, Anne et Joachim, Marie, et, devant elle, son divin Fils; tout autour d'eux, un groupe nombreux de parents et de parentes; et, courant d'un personnage à l'autre, des banderoles, où sont écrits le nom et la filiation de chacun.

Aujourd'hui, plus largement informés, nous nous déclarons moins instruits. La sainte famille se présente à nous, non comme un tableau net jusque dans ses détails, mais plutôt comme une peinture antique dont le temps a seulement laissé subsister des vestiges. Tout d'abord, le paysage a disparu; on croit reconnaître les collines de Nazareth, plutôt que la montagne de Sion, mais on n'ose l'affirmer[3]; puis, ce sont quelques visages et quelques attitudes assez bien conservés, d'autres effacés à demi, et, entre les fragments du groupe, des lacunes trop graves pour qu'il soit possible de saisir à coup sûr le rapport des divers personnages entre eux.

De tous les parents qui entourèrent le berceau de Marie, les

1. *Psalm.* LXXXVIII, 29-38; CXXXI, 11-18; *Is.*, LV, 3.

2. *Is.*, XI, 1 (voir les mots hébreux).

3. La question du lieu où naquit la sainte Vierge est une des plus insolubles de toute sa biographie. Si l'opinion favorable à Nazareth est insinuée ici plutôt que l'opinion favorable à Jérusalem, c'est à titre de pure probabilité, et sans y insister. — Quelques-uns proposent encore Bethléem ou Sephoris.

plus certainement connus sont Zacharie et Élisabeth. Le fait qu'Élisabeth, fille d'Aaron, fut cousine de Marie[1], prouve qu'il y avait eu, comme cela s'était vu souvent, alliance entre la famille royale et la famille sacerdotale; peut-être Anne elle-même appartenait-elle à la race consacrée; et ainsi, conformément à une convenance providentielle, la Vierge mère et le Messie tirèrent leur origine du sang des rois et de celui des prêtres[2].

Tout près de Notre-Dame encore, l'Évangile place cette autre Marie notablement plus âgée que la sainte Vierge, qui, vingt ans avant l'ère vulgaire, était probablement déjà mariée à Cléophas[3] et qui fut mère de Jacques, de Joseph, de Simon et de Jude[4]. Elle est tout spécialement nommée « la sœur » de Marie[5], de même que ses fils sont les « frères du Seigneur ». Peut-être cette étroite parenté venait-elle de sa naissance même, peut-être de son alliance avec Cléophas. Car Cléophas, disent quelques anciens, était le propre frère, sans doute le frère aîné de saint Joseph[6]; dans ce cas, l'union des deux Marie aurait été resserrée par le mariage

1. *Luc.*, I, 5, 36.

2. La parenté de Marie et d'Élisabeth prouve évidemment qu'il y avait eu alliance entre les deux tribus; mais elle ne suffit pas à prouver que la mère ou la grand'mère de Marie fût du sang d'Aaron; car on pourrait aussi bien supposer que la mère ou la grand'mère d'Élisabeth était du sang de David. Cependant, l'opinion commune paraît être en faveur de la première hypothèse : Marie descendait de la race royale, mêlée, par une alliance, avec la famille sacerdotale.

3. L'opinion exposée ici suppose que Cléophas est le même qu'Alphée. Beaucoup, pensent en effet, que ces deux noms sont simplement deux transcriptions différentes du même mot hébreu.

4. Comparer *Matth.*, XIII, 55; XXVII, 56; *Marc.*, XV, 40; *Jud.*, I, 1. Quant à l'âge de Marie de Cléophas, on peut le conjecturer à l'aide de témoignages anciens, qui ne sont pas sans autorité (Hégésippe, *Fragments*; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, liv. II; saint Épiphane, *Hæres.*, 78; cf. Bréviaire romain, au 18 février et au 1er mai). Saint Siméon de Jérusalem, l'un de ses fils et qui ne paraît pas avoir été l'aîné, avait cent vingt ans lorsqu'il fut martyrisé, vers l'an 107. On dit encore qu'un autre de ses fils, saint Jacques le Mineur, avait quatre-vingt-seize ans en l'an 61. Si ce dernier chiffre n'est pas exagéré, il faudrait reporter à l'an 36 avant notre ère le mariage de Marie et de Cléophas; Marie aurait eu, dans cette hypothèse, trente ans de plus que la sainte Vierge, et aurait été presque octogénaire au moment de la passion du Sauveur (probablement en l'an 29).

5. *Joan.*, XIX, 25.

6. C'est encore ce que dit Hégésippe.

de Notre-Dame; et les fils de Cléophas auraient été légalement les cousins germains de Jésus, ce qui répondrait bien aux relations insinuées par l'Évangile.

Saint Joseph lui-même, plus âgé que Marie d'une vingtaine d'années peut-être, semble avoir fait, dès avant son virginal mariage, partie de la famille sainte[1], attendant en silence l'heure des desseins de la Providence sur lui.

Enfin, penchées sur le berceau de Marie, paraissent deux figures vénérables et douces : celles des deux saints personnages désignés de tout temps sous les noms de Joachim et d'Anne. Les saints et l'Église elle-même se plaisent à répéter à leur louange le mot de l'Évangile : « Vous les connaîtrez à leurs fruits[2]. » Parfois, il est vrai, le juste naît de parents coupables, et, dans la généalogie même de Jésus, quelques noms évoquent de bien tristes souvenirs. Mais le contraste entre les fautes de l'humanité et la pureté réparatrice du Sauveur et de sa mère, beau et consolant tel qu'il se présente entre la sainte famille et ses lointains ancêtres, serait souverainement choquant s'il s'agissait de parents immédiats. Il est touchant de voir des pécheurs prosternés devant l'hostie expiatrice; mais le prêtre qui la touche et le vase qui la reçoit doivent être purs et consacrés. Ainsi, la maternité divine exigeait la sainteté suréminente de Marie; et la sainteté de Marie, éclatante dès le mystère de sa conception, exigeait une mesure surabondante de vertus pour ceux de qui elle devait tirer sa très pure origine. « O Dieu, qui avez daigné donner à la bienheureuse Anne la grâce de mériter de mettre au monde la mère de votre Fils unique... O Dieu qui avez voulu que le bienheureux Joachim, de préférence à tous vos autres saints, devînt père de la mère de votre Fils[3]... » Voilà par où la liturgie catholique nous fait juger des mérites de ces deux saints; et elle dit encore avec saint Jean Damascène : « O bienheureux époux, Joachim et Anne! la nature créée vous est tout entière redevable ; car, par vous, elle a

1. Mais ici encore, il est difficile de choisir entre les systèmes proposés, et de retrouver la place exacte de saint Joseph dans le cadre généalogique.
2. *Matth.*, VII, 20.
3. Oraisons de sainte Anne (26 juillet) et de saint Joachim (dimanche dans l'octave de l'Assomption).

offert au Créateur un don, le plus excellent de tous les dons, cette chaste mère, qui seule était digne de son Créateur... O bienheureux époux, Joachim et Anne! oui, assurément, au fruit de vos entrailles on reconnaît que vous aussi étiez sans tache... Vous aviez disposé tout l'ordre de votre vie selon qu'il était agréable à Dieu, et d'une façon digne de celle qui naquit de vous[1]. »

Ils devaient être, tous les deux, tels que les représentent les vieux récits où, sous les épisodes d'imagination, on retrouve la vérité des physionomies : pleins de gravité, de bonté, de charité pour les pauvres, d'amour de Dieu et de respect pour son Temple, aussi voisins du christianisme que pouvaient l'être des saints de l'Ancien Testament. Nous en avons pour garants, plus encore que les antiques auteurs des Évangiles apocryphes, la convenance ou plutôt la nécessité de leur vocation providentielle, et la persuasion de toute l'Église chrétienne.

Et les mêmes motifs nous certifient le fait que, dans un âge avancé, ils obtinrent de Dieu, par la prière, la naissance de leur enfant bénie[2]. Cette circonstance est dans l'harmonie générale du mystère. Dans la pensée des théologiens et des saints, l'Immaculée Conception fut une œuvre toute divine; la nature y eut le moins de part possible; tout son rôle fut de fournir ce léger fondement sur lequel doivent nécessairement s'appuyer la grâce et les merveilles de l'ordre surnaturel.

N'est-ce pas encore ce même effacement de la nature sous l'action divine dont nous retrouvons un autre aspect, lorsque nous comparons notre ignorance de tout l'extérieur du mystère, avec notre connaissance certaine de son intime beauté? Sur la patrie, la famille, les circonstances dans lesquelles

1. Saint Jean Damascène, *Premier sermon pour la Nativité de Marie*, cité aux leçons 5 et 6 de l'office de saint Joachim.

2. On sait que d'abondants détails sur Anne et Joachim, leurs prières, l'annonce qui leur est faite par un ange de la naissance de Marie, etc., se trouvent dans les Évangiles apocryphes. Voir, par exemple, dans les Apocryphes de Tischendorf, le *Protévangile de Jacques* et le *Liber de ortu Mariæ et infantia Salvatoris*. Les Pères grecs ont bien souvent puisé à ces sources. Parmi tous ces détails, quelques-uns portent en eux-mêmes le caractère de la fausseté; d'autres peuvent être vrais, et on se hasarderait beaucoup en les niant; mais aussi, il est bien difficile d'affirmer, et de séparer à coup sûr l'histoire d'avec les embellissements légendaires.

Marie vint au monde, rien à peu près que des incertitudes et des doutes ; mais, dans cette nuit de l'histoire, l'Immaculée apparaît lumineuse ; sa sainteté originelle réjouit toute l'Église ; elle s'impose à la foi comme révélation divine. Dans sa conception — il faudra même dire dans toute sa vie — Marie est vraiment la femme revêtue du soleil ; son éclat fait pâlir et disparaître tout ce qui l'environne ; ses traits humains eux-mêmes sont comme perdus dans un excès de splendeur ; on ne voit que cette éblouissante lumière dont elle est tout entière investie.

III

Cette splendeur, la foi et la piété chrétiennes l'entrevoient dans l'Immaculée Conception, sans toujours se bien rendre compte d'où viennent la grandeur et le charme indéfinissable de ce mystère. La réflexion confirme et explique les intuitions des simples ; elle découvre là un privilège singulièrement glorieux pour la sainte Vierge, en même temps qu'elle y retrouve comme une fête intime de son cœur ; c'est une glorification publique de Marie, exaltée par-dessus toute créature humaine, et c'est aussi, dans le secret, sa sainteté commençant à charmer le regard de Dieu.

Mais ce double aspect, éclatant et intime, de la Conception Immaculée, n'apparaît pas aussitôt à qui considère cette formule abstraite « Marie a été exempte de la tache originelle ». Pour comprendre quel honneur fut rendu à Notre-Dame par l'acte pontifical de 1854, ce serait trop peu de lire les deux lignes où est défini le dogme ; il faut méditer la bulle tout entière, et y entendre toutes les voix de la tradition célébrant la grandeur et la pureté de Marie. Et de même, pour comprendre comment Dieu la glorifia au jour de sa conception, il faut replacer ce premier fait dans l'ensemble de sa vie, et dans le plan de l'amour divin sur elle.

Suivant ce plan providentiel, Marie est la mère du Verbe incarné : c'est assez pour écarter d'elle toute tache ; celle qui devait porter, nourrir, tenir dans ses bras le Fils de Dieu, en l'appelant « mon Fils », ne pouvait être, même pour un instant, détournée de Dieu et rangée sous l'étendard du

démon. Mais il y a bien plus : Marie est mère du Verbe incarné aussi pleinement et aussi parfaitement qu'elle pouvait l'être ; elle lui est étroitement associée dans l'accomplissement de la rédemption tout entière ; sous quelque aspect que l'on considère le rôle et l'œuvre de son Fils, elle a près de lui sa place et sa fonction ; et, plus ces considérations se multiplient, plus la tache originelle apparaît clairement comme une flétrissure incompatible avec sa dignité, et au contraire la sainteté originelle, comme un privilège nécessaire qui s'harmonise avec tous les autres, les complète et leur donne un achèvement de splendeur.

Jésus vient pour racheter et sanctifier l'Église et pour s'unir à elle. Mais il s'unit d'abord à Marie, et se donne à sa mère plus parfaitement qu'il ne fera jamais à toute l'Église ; Marie représente idéalement l'Église, et la porte tout entière en elle-même[1]. Elle doit donc, par sa beauté sans tache, être le modèle de l'épouse, « sans défaut et sans ride[2] », recevoir d'une façon spéciale et plus parfaite la grâce du salut, et, première-née de la rédemption, épuiser pour ainsi dire en elle-même toute la puissance du Sauveur.

Jésus est à la fois prêtre et victime dans le grand sacrifice offert pour l'Église et pour toute l'humanité. Et Marie, dont la maternité renferme comme un sacerdoce éminent, doit la première, au nom de l'humanité et de l'Église, présenter à Dieu l'agneau immolé pour le péché du monde ; elle doit, en même temps, être immolée avec lui, et offrir pour les hommes ses propres mérites, agréables à Dieu par la vertu des mérites de son Fils. Elle sera donc, comme tout prêtre, surtout comme le prêtre suprême, « pure et séparée des pécheurs[3] » ; et, comme toute victime digne de Dieu, elle n'aura ni tache ni souillure.

Jésus est l'auteur de la grâce ; tous, et Marie elle-même, « puisent dans sa plénitude[4] ». Mais, près de lui, bien que dans un ordre différent, Marie sera médiatrice de cette grâce, et les autres hommes la recevront par elle[5]. Elle en sera donc

1. Cf. *Études*, 5 mai 1897.
2. *Ephes.*, v, 27.
3. *Hebr.*, vii, 26.
4. *Joan.*, i, 16.
5. Cf. *Études*, 13 mai 1896.

la première remplie, et remplie plus abondamment qu'aucune créature ; il n'y aura point de vide, ni dans une puissance de son âme, ni dans un moment de son existence ; à ce premier instant où la grâce manque à tous, elle débordera en elle.

Le type lointain d'Ève, que Marie reproduit en le corrigeant, éclaire toute cette doctrine de l'union de la corédemptrice avec le Rédempteur, de la première des rachetés avec le Sauveur du genre humain. Comme, au jour de la malédiction, Ève se tenait près d'Adam, complice de sa faute et cause secondaire de la ruine de l'humanité, ainsi, dans toute l'œuvre rédemptrice, Marie se tient près de Jésus, femme singulièrement bénie, par laquelle tous reçoivent la bénédiction. Entraînée dans la chute d'Adam, mais en même temps condamnée pour sa faute personnelle, Ève occupe une place toute spéciale dans l'histoire de la ruine ; préservée et non lavée de la souillure originelle, Marie tient, dans l'histoire du salut, un rang qui appartient à elle seule. Créée pour être une aide faite à la ressemblance d'Adam [1], Ève, après le péché, aura part avec lui à la naissance d'enfants de colère ; Marie, prédestinée pour être l'aide semblable à Jésus, prend avec lui part à la réparation de la première faute, et à la génération spirituelle des enfants de Dieu.

Cette place unique à côté du Christ, Marie, il est vrai, doit l'obtenir plus tard par ses actes propres et comme la conquérir par son libre consentement au mystère de l'Incarnation ; mais il convient qu'elle l'occupe toujours et que l'amour divin, la prévenant de ses bénédictions, l'y place dès le premier instant. Par sa conception sans tache, elle est dès l'origine détachée de la foule, séparée, mise dans un ordre à part, toute proche du Rédempteur. Le regard de Dieu, en se reposant avec complaisance sur tous ses élus, traverse comme un nuage ; avant de s'arrêter sur leur sainteté finale, il les voit, même les plus purs, enveloppés de ténèbres à leur première heure. Pour Marie, il la contemple toujours dans la lumière, toujours avec le Christ. Unie à son Fils « par un lien très étroit et indissoluble, avec lui et par lui, elle exerce d'éter-

1. *Gen.*, II, 18.

nelles inimitiés contre le venimeux serpent, et, pleinement triomphante, elle lui broie la tête de son pied immaculé [1] ».

IV

Ainsi, l'aspect splendide de la Conception Immaculée apparaît à qui regarde Marie, autant que nous pouvons le faire, à travers les idées divines et dans la gloire de son éternelle prédestination. L'aspect intime se montre dans l'accomplissement même du mystère. Le moment où fut créée l'âme de Marie fut, entre Dieu et elle, celui de la première rencontre.

Dans l'ordre actuel de la Providence, être exempt du péché c'est être sanctifié par la grâce. La grâce manque à l'enfant né d'Adam, et l'absence de cette perfection, exigée cependant par sa destinée surnaturelle, est précisément la tache qui dépare son âme. On le baptise, et la tache disparaît : c'est-à-dire qu'il reçoit la grâce sanctifiante avec tous les dons qui en sont l'essence même ou le brillant cortège : participation à la nature et à la vie divine, relation d'amitié avec Dieu, habitation de la Trinité sainte dans l'âme comme dans un temple consacré, dons du Saint-Esprit, dispositions infuses dans les facultés pour leur faire, au temps voulu, produire des actes surnaturels. A Marie la grâce ne manqua jamais ; elle reçut, à l'instant même de sa création, toutes ces richesses célestes, sans en avoir jamais senti l'indigence; et c'est là, essentiellement, le privilège de la Conception Immaculée. Mais, ici encore, à regarder non seulement l'essence du privilège, mais le privilège tel qu'il lui fut communiqué, il y a toute autre chose qu'une sorte de baptême anticipé.

La grâce baptismale donne à l'âme la vie divine, mais dans son plus bas degré. Enfant dans l'ordre de la nature, le baptisé l'est aussi dans l'ordre de la grâce. Le temps et l'action développeront en lui l'homme naturel ; et, de même, s'il est fidèle aux dons reçus, des actes méritoires répétés développeront l'homme surnaturel jusqu'à la perfection de la vie chrétienne ou jusqu'à la sainteté. Pour Notre-Dame, elle est

1. Bulle *Ineffabilis Deus*, vers le milieu.

créée dans la plénitude de la vie. Sans doute, chez elle aussi, la grâce sera capable d'accroissements ; mais, pour elle, le progrès ne sera pas d'arriver pour ainsi dire à l'âge adulte, ce sera de devancer dans une mesure inappréciable les plus parfaits des élus et toute la multitude des anges et des saints. Dès l'origine, elle les surpasse déjà. Car la grâce, avec les vertus et les dons qui l'accompagnent, lui sont dès le premier instant communiqués de la façon qui convient à sa dignité suréminente. Prédestinée à la maternité divine, sa sainteté est d'un ordre supérieur ; Dieu se complaît en elle avec plus d'amour que dans toutes ses autres créatures ; pour elle, les largesses divines ne doivent pas se mesurer par comparaison avec les autres saints, mais plutôt par comparaison avec l'auteur de la grâce, duquel elle est toujours rapprochée ; les trésors du ciel affluent dans son âme avec une abondance qui dépasse nos idées et n'est bien connue que de Dieu même [1].

Puis, chez le baptisé, la vie de la grâce survient après la vie naturelle. La nature, la première, prend possession de l'enfant ; elle est détournée de sa fin, et c'est là sa tache d'origine ; privée, par suite, des dons conférés jadis au premier homme, elle est inclinée au mal, et c'est le désordre de la concupiscence. Quand vient la grâce, la tache disparaît ; l'inclination au mal demeure. La grâce donnera les moyens de résister ; mais il y aura lutte ; chacune des deux vies, en cherchant à se développer librement, se trouvera souvent en opposition avec l'autre ; le plein triomphe de la grâce sera le prix de longs efforts. Chez Marie, au contraire, la nature n'a jamais été sans la grâce ; la grâce même a prévenu la nature, et y a mis l'ordre, avant tout commencement d'inclination au mal. En Marie, comme dans le premier homme encore innocent, et plus parfaitement même, la vie divine est pleinement maîtresse ; la vie et les forces naturelles lui obéiront sans la contredire jamais.

Enfin, Marie reçoit ces bienfaits dans une âme consciente

1. Voir la bulle *Ineffabilis Deus*, par exemple ces expressions du début : « Matrem... tanto præ creaturis universis est prosecutus amore, ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit... Ut ipsa... eam innocentiæ et sanctitatis plenitudinem præ se ferret, qua major sub Deo nullatenus intelligitur, et quam præter Deum nemo assequi cogitando potest... »

et libre, et avec une parfaite correspondance à l'action de son Créateur. La grâce est une mystérieuse union entre Dieu et la créature intelligente. La dignité de cette union demande, si rien ne s'y oppose d'ailleurs, qu'elle soit connue et librement acceptée, et que l'amour créé réponde, en se tournant vers lui, aux avances de l'amour infini. S'il n'en est pas ainsi sur notre terre, pour l'immense multitude des baptisés, cela tient à la condition de la nature humaine, non à la nature de la grâce ou à celle de l'intelligence créée. L'homme, encore incapable de pensée, naît détourné de Dieu par la faute de son premier ancêtre ; Dieu le réhabilite et l'adopte, toujours inconscient, en vue des mérites de Jésus-Christ. Il n'en fut pas ainsi d'Adam lui-même, ni de la multitude des anges, lorsque Dieu, en les créant, les éleva à l'ordre surnaturel. Leur intelligence et leur volonté, au moment même de l'infusion de la grâce, se livrèrent à l'action divine par la connaissance et l'amour[1]. En tout supérieure aux anges et à l'homme innocent, Marie n'a pu être sanctifiée d'une façon moins parfaite. Pour elle, il est vrai, l'usage de l'intelligence dès le premier instant, naturel pour l'ange et pour l'homme créé adulte, ne pouvait être que l'effet d'un miracle ; mais ce miracle, comment Dieu le lui aurait-il refusé au moment où il prodiguait pour elle ses merveilles[2] ?

Bien entendu, même avec l'usage de ses facultés spirituelles, Marie ne pouvait ni mériter la première grâce[3], ni se disposer à être sanctifiée par un acte qui précédât sa sanctification elle-même[4]; mais elle pouvait, par les actes de ces facultés qui échappent à la loi du temps[5], se tourner vers Dieu au même moment où il se tournait vers elle, et lui présenter ainsi une âme librement disposée à recevoir ses dons. Prévenue et envahie par la grâce, elle pouvait, dans le même

1. C'est l'opinion de tous les maîtres de la théologie, à la suite de saint Thomas.

2. Sur tout ce qui est dit ici, cf. Suarez, *de Mysteriis Christi*, disp. IV.

3. On sait que la première grâce est toujours gratuite.

4. Si la sainte Vierge avait agi *avant* d'être sanctifiée, elle n'aurait pas été sanctifiée au premier instant de sa création.

5. Saint Thomas répond pour un cas semblable (1ª p., q. XCV, a. 1) : « Cum motus voluntatis non sit continuus, nihil prohibet etiam in primo instanti suæ creationis primum hominem gratiæ consensisse. »

instant, lui ouvrir, aussi largement que possible, toutes les issues de son âme. Quand la lumière du matin vient toucher et ranimer la fleur, la tige se relève d'elle-même vers le soleil; la corolle s'ouvre et se dilate, comme pour boire avidement les chauds rayons. Comparaison bien imparfaite, qui peint, par des mouvements successifs, ce qui se passa dans cet indivisible instant; elle exprime du moins comment, sous l'action de la grâce, Marie présenta à cette même action les dispositions de son cœur.

Son âme s'éveille à la vie, pleine d'idées qu'elle n'a point acquises, mais que le Créateur y a mises en lui donnant l'être. C'est Dieu qui se présente à elle, non pas vu dans son essence, mais se révélant clairement comme l'infinie beauté, le bien parfait, la fin à laquelle il faut tendre par le Verbe médiateur. Excitée en même temps par la grâce prévenante, la volonté se jette tout entière dans ce bien suprême, qui l'invite et l'attire; elle acquiesce à la révélation qu'il fait de lui-même[1]; elle se donne sans réserve par le plus ardent amour. Et, dans le même instant où elle produit cet acte, la grâce déborde en elle, suivant la mesure de cet amour incomparablement plus parfait que celui d'aucun séraphin.

L'homme et les anges coupables étaient tombés pour s'être regardés eux-mêmes avec orgueil. Marie n'a pas un regard pour elle-même. A son premier instant, c'est vers Dieu qu'elle se tourne tout entière par cet acte le plus simple et le plus parfait qu'on puisse concevoir, où ne font qu'un l'humilité profonde et l'ardente charité; acte de la créature s'oubliant totalement pour se rapporter à son auteur. Et cette attitude de l'Immaculée ne sera-t-elle pas, jusqu'au dernier jour, celle de la « servante du Seigneur » ?

V

Dans cette illumination miraculeuse du premier moment, l'intelligence de Marie avait agi, non selon les lois ordinaires, en recevant des sens la matière de sa pensée, mais en vertu de déterminations directement imprimées par Dieu. Dans les

1. Pour la nécessité de la foi, dans les cas analogues de l'ange et du premier homme, voir saint Thomas, $2^a\ 2^{ae}$, q. V, a. 1.

états mystiques d'un ordre élevé, Dieu éclaire parfois ainsi les saints de lumières purement intellectuelles, et leur communique par instants un mode d'action supérieur à leur condition présente d'êtres corporels. Exceptionnelle et transitoire chez les contemplatifs, cette grâce fut permanente en Marie. Elle eut jusqu'à son dernier jour, à côté de la vie intellectuelle conforme à la nature de l'esprit humain, une vie intérieure plus haute dans laquelle, indépendamment des sens, sa pensée et ses affections s'exerçaient sur les connaissances surnaturelles infuses par Dieu dans son âme.

Et le mouvement de cette âme vers Dieu, si droit et si rapide dès le premier instant, ne connut ni détour, ni ralentissement, ni interruption. Toute sainte au jour de sa conception, Marie, lorsqu'elle vint au monde, avait fait dans la grâce d'incalculables progrès. Les anges, entourant son berceau, se réjouissaient en elle et déjà la vénéraient comme leur reine, sans pouvoir la suivre dans ses incomparables élans de contemplation et d'amour. Dieu seul connaissait complètement le plus excellent de ses ouvrages. Il la regardait avec prédilection, et, pour l'amour d'elle, son regard tombait plus bienveillant sur les hommes. Cette enfant bénie annonçait, par sa naissance, la joie au monde ; baignée des rayons de la grâce rédemptrice, elle était l'aurore du salut ; bientôt, le Messie allait paraître, et déjà la terre possédait pour ainsi dire quelque chose de lui.

Cependant, ce commencement du grand ouvrage s'accomplissait dans le silence, et demeurait ignoré des hommes. Seuls, les membres de la famille sainte se réjouissaient et entrevoyaient l'œuvre divine, mais sans en connaître toute la grandeur. Les parents, venus pour féliciter l'heureuse mère, admiraient la beauté céleste de l'enfant et sa paix souriante. Anne et Joachim, sans doute avertis d'en haut qu'un trésor sans prix était confié à leurs soins, remerciaient le Seigneur d'avoir surabondamment exaucé leur prière et lui demandaient d'accomplir jusqu'au bout ses desseins. Et Marie, dans le silence de sa vie intime, offrait à Dieu la louange la plus parfaite qu'il eût encore reçue d'une créature.

René-Marie DE LA BROISE, S. J.

LE RETOUR AUX CHAMPS

CELLES QUI N'EN VEULENT PAS

I

Dans l'*Abdication*[1], M. Gabriel d'Azambuja a raconté l'histoire du fils de famille qui délaisse le domaine paternel pour aller mener à Paris une vie élégante, inutile et ruineuse. Le roman s'ouvre sur une fête de village où s'affirme le bon accord du château et de la ferme. C'est pour la sixième fois que le comte de Blincourt est élu au Conseil général; il a vécu au milieu des paysans, tout dévoué à leurs intérêts; les paysans le paient de retour; ils ont voté pour lui à l'unanimité.

Le fils du comte de Blincourt, M. Robert, comme on l'appelle dans le pays, s'est résolument posé en continuateur de l'œuvre paternelle. Il a la passion de l'agriculture; déjà il a pris en main l'exploitation et réalisé plus d'un progrès. Aussi bien que son devoir de propriétaire, ses goûts et ses affections le retiendront aux champs. Il va épouser une jeune fille sans fortune, mais richement dotée de qualités sérieuses, ignorante des futilités et des sottises en usage chez les femmes du bel air, qui saura rester au logis, occupée de son mari et de ses enfants, qui ne dédaignera pas de surveiller

1. Nous avons déjà signalé à nos lecteurs ce remarquable roman. (Briguet, éditeur.) Il méritait plus qu'un article bibliographique perdu dans la masse. Écrit avec un incontestable talent littéraire, il renferme d'autre part une étude sociale du plus haut intérêt. Il fait, disions-nous, le pendant de la *Terre qui meurt*, et, à notre avis, n'aurait pas trop à souffrir de ce voisinage. Pourquoi donc passe-t-il à peu près inaperçu? *Habent sua fata libelli.* Mais cette *Fatalité* qui préside à la fortune des livres, donnant, à égalité de mérite, aux uns la vogue, aux autres l'oubli, n'est pourtant pas cette divinité aveugle, vulgairement appelée le Hasard. Du moins, il y a un art de diriger ses caprices et ses faveurs. Nous souhaiterions qu'un homme bien au courant de la psychologie des foules et des procédés de boutique nous expliquât le phénoménal succès de *Quo vadis*. Cela pourrait être utile à certains auteurs peut-être trop modestes. Car ce n'est pas tout de savoir faire un livre, il faut savoir le lancer.

la basse-cour du château ni d'aller voir au village et dans les fermes les petites gens.

Mais voici venir la tentation. Cette fois le diable a pris la forme d'une tante passablement mondaine, qui ne comprend pas qu'on puisse vivre six mois loin de Paris, au demeurant excellente dame, honnête et un brin malicieuse. Elle a pour lieutenant la sœur du jeune homme. L'assaut est livré entre la poire et le fromage.

Mme d'Ornoisel causait de la pluie et d'autres sujets indifférents. Au dessert elle échangea un coup d'œil avec Aglaé et prit la parole en ces termes :

« Tu sais, Robert, que je t'emmène à Paris. »

Le comte de Blincourt eut un geste d'étonnement. Robert ouvrit de grands yeux.

« J'espère bien, reprit Mme d'Ornoisel de son ton humoristique et enjoué, que tu ne vas pas continuer, jusqu'à ton extrême décrépitude, cette petite vie d'escargot provincial. Un jeune homme comme toi ne peut dignement compléter son éducation, acquérir le vernis indispensable au *high-life*, prendre du *chic*, en un mot, qu'en faisant quelques saisons à Paris. Oh! quelques saisons seulement. Je ne veux pas t'enlever à ton père; mais, franchement, n'avoir jamais vu la capitale!... Vois le jeune de Chérilly, vois Vincent Maulimbourg, vois ton ami Raoul de Gruzey, ton ancien camarade de chasse. Tous partis! tous là-bas! Je compte bien que mon aimable neveu voudra bien, cette fois-ci, avec la galanterie qu'on lui connaît, accompagner sa *vieille* tante.

— J'y compte bien aussi », dit Aglaé.

Robert, pris au dépourvu, demande l'avis de son père, lequel se récuse.

« A toi de voir si la proposition te convient... Je n'ordonne rien, je ne conseille rien. Il y a du pour et du contre en bien des opinions, et tu es d'âge à comprendre ce qui doit t'être utile dans la vie. Je serai heureux de t'avoir ici, heureux aussi d'apprendre que ton séjour à Paris — que je connais moi-même si peu — t'a servi à quelque chose. Donc, reste, pars, décide à ta guise. Tu es un homme, tu as droit de choisir; choisis. »

Robert, qui venait de croquer une poire, se mit à en peler une seconde pour gagner du temps. Il pensait à Blanche.

« J'aimerais mieux rester, dit-il avec une nuance d'embarras.

— Pourquoi? » firent deux voix.

Robert tâchait de ne pas rougir et apporta le soin le plus minutieux au pelage de sa poire. Mme d'Ornoisel riait sous cape. Arracher Robert à l'affreux péril d'un mariage pauvre était pour elle œuvre pie. Aglaé se mordait les lèvres et regardait sa tante à la dérobée. Le

comte, préoccupé, tambourinait sur la table avec le bout de la lame d'un couteau.

L'assiégé essaya quelques manœuvres. « Et ma chasse? Et mes lapins? Et les grives qui vont venir?... Et puis, je n'aime pas le monde... Et puis, ces expériences agricoles? Vous savez que je m'y intéresse, et vous ne me blâmerez pas de vouloir les suivre jusqu'au bout.

— *Justement!* » dit Mme d'Ornoisel. Une exposition de machines agricoles allait avoir lieu à Paris. C'était le cas de s'instruire. Le comte lui-même parut approuver d'un geste. Le pauvre Robert se débattit encore quelque peu, discuta la durée du séjour à Paris, la date du départ; mais enfin, poussé dans ses derniers retranchements, pris entre les feux combinés de sa tante et de sa sœur, « crispé, secoué, désemparé, il rendit les armes, approuva tout, consentit à tout ».

Sitôt le dîner fini, Aglaé, légère comme un oiseau, s'élança dans la chambre de son frère et s'empara de tout ce qui s'appelait chemises, caleçons, mouchoirs, chaussettes. Les hommes savent si mal ranger tout ça! En quelques tours de main, la malle de Robert était prête à boucler. Il fallait le lendemain partir de bonne heure.

Aglaé embrassa Robert, qui s'était assis sur son lit, les jambes pendantes, et avait regardé les opérations de sa sœur. Puis elle s'éclipsa, rieuse, avec des glissades. Elle aussi pensait rendre service à son frère, et l'idée de revoir Paris le lendemain la mettait en joie.

On devine la suite. Le vaincu de cette petite guerre en dentelles se laisse peu à peu engager dans le tourbillon de la vie parisienne. La terrible tante ne lâche plus son prisonnier, qui du reste n'a bientôt plus du tout l'envie de lui échapper.

Bref, l'agriculteur a disparu, et, à sa place, il y a un joli monsieur de plus dans le monde où l'on s'amuse. Entre temps, le comte de Blincourt meurt; Blanche est oubliée, et Robert, devenu un parti très sortable, guetté, entouré, assiégé par les mères qui ont des filles à marier, finit par tomber dans les lacs d'une pimbêche, riche, sémillante, tout heureuse d'acheter avec sa dot un titre de comtesse, pour qui, d'ailleurs, la vie c'est la toilette, l'Opéra, le bal, les courses, les casinos et les bains de mer. La diplomatie de la tante triomphait avec ce brillant mariage. Cette fois, l'*abdication* est complète

et la déchéance aussi. Il ne faut pas parler à Madame d'aller s'enterrer dans une gentilhommière de Bretagne. On passera une huitaine à Blincourt, en revenant de Luchon, et encore à condition qu'il y ait dans le voisinage du monde à voir et à recevoir. La terre patrimoniale sera confiée à un régisseur qui veillera à ce que les fermages soient exactement payés; c'est à quoi se réduisent les rapports entre les paysans et le propriétaire. On ne se connaît même plus.

Le politicien intrigant peut maintenant venir prêcher la bonne parole; le sol est préparé pour recevoir la semence.

Le récit se termine, comme il a commencé, au soir d'une élection. Stimulé par l'ambition de sa femme et par le besoin de faire quelque chose, Robert de Blincourt s'est présenté à la députation. Il est battu, grâce aux suffrages de sa propre commune qui vont à son rival avec une touchante unanimité. Pour comble, en rentrant chez lui, il manque d'être écharpé dans une bagarre qu'il a provoquée involontairement. La dernière scène vaut d'être citée :

Ses chiens seuls étaient là pour l'attendre et lui lécher les mains. Il sonna. Une femme de chambre vint ouvrir. Il demanda si madame était couchée. La servante répondit qu'elle l'ignorait. Le salon, le boudoir étaient déserts. Il monta. La chambre de sa femme était entr'ouverte et éclairée. Il frappa. Un « entrez » clair et froid lui répondit. Suzanne, assise devant un bureau, était en train de crayonner quelque chose. Connaissait-elle ou ne connaissait-elle pas les résultats de l'élection? Ce n'était pas cette pensée, en tout cas, qui absorbait sa veille. Des gravures étaient appuyées contre les tiroirs. Elle avait l'air de s'en inspirer pour quelque composition idéale. Ni les pas des chevaux, ni les aboiements des chiens ne l'avaient apparemment décidée à se déranger de ce travail. Quand Robert entra, elle ne détourna pas la tête. Seulement, en l'entendant approcher, elle dit d'une voix très calme :

« Vous le voyez, j'étais en train, puisqu'il n'y a rien de mieux à faire dans votre trou, de combiner une toilette Directoire pour notre prochain bal travesti. »

II

Ce mot de la fin est à retenir; avec son âcre saveur, il renferme la morale de l'histoire. L'histoire, c'en est une, en effet : l'histoire contemporaine de la désertion des champs, non plus par les garçons et les filles de la ferme, mais par

les héritiers du château ; c'est eux qui auraient dû paraître les premiers dans le triste défilé de la *Terre qui meurt*, car c'est bien eux qui mènent le convoi.

Mais eux-mêmes, circonstance atténuante, ils sont menés. Et par qui ? Par les femmes. Dans l'*Abdication*, elles se mettent trois, tante, sœur et femme, pour arracher Robert de Blincourt à la terre. En vérité, que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?

M. d'Azambuja paraît s'être attaché tout spécialement à ce côté de son étude sociale. Sans doute, ce qu'il prétend montrer tout d'abord, c'est que le riche propriétaire campagnard s'annihile en allant dans les grandes villes s'exposer aux séductions du luxe et de l'oisiveté. C'est là l'idée maîtresse, traduite par le titre même du roman, l'*Abdication*. Mais, à voir la place que ces dames occupent sur la scène, il semble bien qu'il ait voulu attirer sur elles une grosse part de notre attention. Et cela, pour nous donner à entendre de façon très claire que ce sont elles, les grandes coupables.

Le dédain des gens riches pour les professions agricoles, l'abandon des champs et l'émigration vers les villes qui en est la suite, constituent à l'heure présente une véritable calamité nationale ; mais, si le récit de M. d'Azambuja est un tableau fidèle de la réalité, — et malheureusement cela n'est guère contestable, — la responsabilité en revient aux femmes du monde. C'est elles, bien plus que les hommes, qui ne veulent plus vivre à la campagne. On trouverait encore des fils de famille pour se faire agriculteurs ; mais ces dames et ces demoiselles ont pris racine au bord des rues et des boulevards ; elles ont besoin d'être enfermées dans ces grandes murailles et de respirer cette fumée. Le grand air leur fait peur ; ne voir, quand on ouvre sa fenêtre, que des champs de blé, des coteaux verts, le rideau de peupliers qui encadre la rivière, des vaches qui paissent dans les prés, c'est affreusement monotone et ennuyeux à périr. Quelques semaines, pendant les grandes chaleurs, au milieu de cette paysannerie, c'est tout ce qu'elles en peuvent supporter ; mais s'y installer à demeure, elles appellent cela s'enterrer toutes vives.

Cependant, il faut être juste. L'aversion déplorable de la

plupart des femmes du monde pour la vie à la campagne a bien aussi son excuse. Les inconvénients qui en sont inséparables les atteignent plus que les hommes ; et par suite, certains agréments, certaines commodités du séjour à la ville les touchent davantage. En ville, la maîtresse de maison trouve à sa portée les mille objets nécessaires au train de son ménage ; le boulanger est en face, le boucher à quatre pas, l'épicier au coin de la rue, le marché à cinq minutes de chez elle. Médecins, pharmaciens, fournisseurs de toutes sortes, couturières et modistes, serruriers, maçons ou menuisiers habitent les alentours ; on a tout sous la main, on ne risque pas d'être jamais prise au dépourvu. Aux champs, tout au contraire ; il faudra peut-être aller chercher assez loin les choses de première nécessité ; les circonstances ne seront pas rares où l'on se trouvera dans des embarras plus ou moins sérieux. Voilà des perspectives qu'une femme qui a vécu à la ville n'envisage pas sans quelque effroi.

Puis, il y a les enfants. Ou bien ils sont encore trop jeunes pour aller en pension, au collège ou au couvent ; ou bien on a ses raisons pour les garder chez soi. En ville, ils suivront des cours, ici ou là ; ils seront externes ou demi-pensionnaires ; on n'a que l'embarras du choix. A la campagne, la plupart du temps, toutes ces ressources manquent. Il est certain que, à ce point de vue, le séjour de la ville offre d'incontestables avantages. Aussi, il n'est pas d'argument qu'on invoque plus volontiers pour y rester. Vivre à la campagne, oui, sans doute, nous le voudrions bien ; mais l'éducation de nos enfants nous oblige à habiter la ville.

Puis, il y a d'autres motifs dont on parle moins, mais qui sont peut-être les plus forts. Ces dames ont leurs relations de société, des amies et connaissances ; elles ont chacune leur *jour*, et une bonne partie de leur temps se passe à faire ou à recevoir des visites. Puis, il leur faut des distractions ; sans être des mondaines professionnelles, elles vont de temps en temps au spectacle ou en soirée ; elles ne veulent pas vivre en sauvages. Elles aiment la toilette ; et à quoi bon avoir de belles robes et de beaux chapeaux s'il n'y a personne pour les voir ? Leur dévotion elle-même a ses habitudes et ses besoins ; elles sont membres d'associations pieuses et charitables, qui

ont leurs œuvres, leurs réunions, des sermons et des retraites.

Ces occupations, ou semblants d'occupations, tiennent une place considérable dans la vie des femmes à qui le bon ton interdit tout emploi et tout travail en dehors du gouvernement de leur maison. Les supprimer, c'est faire le vide dans leur existence, et la nature a le vide en horreur.

Aussi ces dames ne se voient pas reléguées dans une maison à la campagne, où il y a peu ou pas de société ; plus d'après-midi à courir les magasins et les salons, plus de ces heures exquises où l'on se régale entre amies des *potins* du jour autour de la table à thé. Personne à voir, personne à qui parler. Une vie de taupe ! Horreur ! C'est le cri de la nature.

Il ne faut donc pas trop s'étonner si la plupart des femmes du monde regardent comme le pire malheur d'être obligées de quitter la ville. Cela rappelle les seigneurs et prélats de cour de l'ancien régime tombés en disgrâce et qu'on *exilait* dans leurs terres ou dans leurs diocèses. La campagne apparaît aussi à ces dames comme un exil maussade.

Certes, les agréments qu'on laisse en ville sont réels et nombreux. Cependant, si l'on veut être sage, on devrait tenir compte aussi des inconvénients ; et la liste en est longue. Je ne veux pas ici me donner le ridicule de développer un lieu commun où se rencontrent les moralistes, les prédicateurs, voire même les poètes. Je laisse à d'autres de dire les dangers de la vie telle que les usages la font dans les grandes villes à un trop grand nombre de femmes parmi celles qui ont de l'aisance, vie tout à la fois désœuvrée et affairée, où l'on se croit occupée parce qu'on est perpétuellement distraite et agitée, dévorée par mille riens qu'on appelle des devoirs de société, par une série sans fin de visites sans objet et de parlottes sans charité. Je laisse toutes les considérations qui s'offrent ici en foule, d'ordres très divers, moral, physiologique, économique. Mais, puisque c'est l'intérêt des enfants qui exige, dit-on, que l'on réside en ville, tenons-nous-en à ce côté de la question.

Sans doute, les grands centres urbains présentent pour l'éducation, il serait plus exact de dire pour l'instruction des enfants, certaines facilités qu'on trouve rarement ail-

leurs. Mais, quand on prend la peine d'examiner de quel prix il faut payer cet avantage, il paraît manifestement trop cher. Pour qui connaît les conditions ordinaires de la vie bourgeoise à l'intérieur des villes, il ne peut pas y avoir sur ce point deux manières de voir.

On occupe un appartement au troisième ou au quatrième étage, dans un de ces immenses cubes de pierres appelés maisons de rapport. On s'y installe au milieu d'un certain confort très apprécié des dames ; tapis sur le sol, tentures et rideaux amortissent les bruits et entretiennent une atmosphère tiède et ouatée. Mais l'espace est mesuré, l'air circule mal ou pas du tout, la lumière n'entre qu'à regret, honteuse et à moitié éteinte. Il y a quantité de salons luxueux et de chambres bien calfeutrées où jamais ne pénètre un rayon de soleil. Dieu sait quelles armées de microbes les envahissent quand on ouvre les fenêtres, moins méchants toutefois que ceux qui y prennent naissance. Grâce à l'accoutumance, le tempérament des grandes personnes peut résister aux influences débilitantes d'un tel milieu ; il est impossible que les jeunes enfants y prennent leur développement normal.

Le premier aliment nécessaire à ces organismes délicats, celui que rien ne remplace, c'est l'air pur. Aussi tout d'abord un grand nombre périssent, sans autre cause que la fatale insalubrité de l'habitation urbaine. La statistique démographique fournit à cet égard des arguments d'une netteté implacable.

Le nombre des enfants qui meurent dans le courant de la première année est partout considérable ; mais la proportion grandit régulièrement avec celui de la population agglomérée. Sur 100 enfants nés dans les chefs-lieux d'arrondissements de moins de 5 000 habitants, 19 seront morts avant d'avoir un an ; dans les villes de 30 000 âmes et au-dessus, le tribut sera de 24 victimes ; il atteindra et même dépassera 30, si le chiffre de la population est de 100 000[1].

Voilà qui est pour faire réfléchir les mères.

Supposez deux groupes de cent femmes vivant, celles du

1. Il y a pourtant une exception à cette règle en faveur de Paris, où des causes diverses font descendre le taux de la mortalité infantile à 26 p. 100. D'après le Dr Paul Strauss (*Dépopulation et puériculture*, p. 294), la

premier groupe dans les grandes villes, celles du second à la campagne; elles ont chacune dans leurs bras un petit enfant de quelques jours. Le curé de campagne ou M. le maire, comme on voudra, pourrait tenir au groupe rural ce langage : « Mesdames, avant la fin de l'année, dix-neuf d'entre vous auront eu le chagrin de perdre leur nouveau-né. » Quant au groupe des grandes villes, sans être prophète, nous pouvons leur prédire que ce n'est pas dix-neuf, mais trente d'entre elles, onze de plus, et, tout compte fait, à peu près une sur trois qui, avant les douze mois révolus, auront à pleurer sur un berceau vide [1].

En l'absence de statistiques détaillées pour les différentes périodes du premier âge, ce seul fait nous donne le droit d'affirmer que, chaque année, notre pays, si pauvre en enfants, en perd encore des milliers qu'il aurait gardés, si, au lieu de venir au monde dans un appartement de ville, ils avaient poussé au grand air des champs. L'expérience de tous les jours prouve que, pour sauver des enfants qui dépérissent en dépit des soins qu'on leur prodigue, il suffit de les éloigner de la ville; au bout de quelques mois, on retrouve des gars bien portants et joufflus. Pour arracher les petits citadins à la mort qui les fauche, il ne faudrait bien souvent que les transformer pendant quelque temps en petits campagnards.

Quant à ceux qui lui échappent ils deviennent, neuf fois sur dix, ces enfants fluets, graciles, sans chair, ni muscles, ni couleurs. Ils sont comme les plantes cultivées dans ces sortes de puits rectangulaires que possèdent encore certains immeubles des grandes villes et qu'on appelle des jardins. Les pauvres tiges s'allongent démesurément comme si elles espéraient aller plonger dans l'air et le soleil par-dessus les

moyenne générale de la mortalité pendant l'année qui suit la naissance serait seulement de *16 pour 100*. Ce qui prouverait qu'elle est encore inférieur à ce chiffre dans la population des campagnes. Mais, si cette moyenne est exacte, le taux de la mortalité infantile dans les grandes agglomérations devient véritablement effrayant.

1. Qu'on ne s'imagine pas qu'il suffit d'envoyer à la campagne les enfants nés à la ville pour leur assurer des chances meilleures. La catégorie des enfants confiés à des nourrices mercenaires, loin de leur famille, est en effet celle qui présente la mortalité la plus élevée. Tous ces renseignements et ces chiffres sont tirés des *Statistiques générales de la France* pour 1897.

grands murs qui découpent un morceau de ciel au-dessus de leur tête.

On distingue toujours l'adolescent des grandes villes de celui de la campagne ; il semble que ce soit une autre race, plus affinée sans doute, mais délicate, maladive, nerveuse, anémiée. On a beau l'alimenter, la chauffer, la couver, la plante humaine dégénère quand elle pousse à l'ombre de quatre murailles. Or, c'est bien le cas des enfants de la bourgeoisie dans nos grandes villes. Ils en sont réduits à regarder d'un œil jaloux à travers les vitres du salon les petits plébéiens qui vaguent, courent et piaillent en liberté comme les moineaux. Pour eux, c'est une affaire que d'aller respirer l'air pur de la rue. Il faut faire un brin de toilette, mobiliser une bonne, descendre les trois ou quatre étages, avec la perspective de les remonter. C'est d'ailleurs un gros assujétissement pour madame que d'accompagner ses enfants à la promenade et de rester là pendant qu'ils jouent. Voilà bien des sacrifices et des renoncements à s'imposer. Si dévouée que l'on soit, il y aura souvent des capitulations ; les prétextes ne manquent pas ; il fait mauvais temps, les petits pourraient s'enrhumer ; on a des visites, des correspondances en retard, que sais-je ? Et alors des journées se passent sans que l'enfant ait mis le pied hors de sa prison.

Ce n'est pas seulement la poitrine et les muscles qui en pâtissent. L'enfant enfermé devient vite insupportable ; il a un besoin physiologique de remuer et de faire du bruit. On le gronde, on lui dit d'être sage, entendez de rester immobile, ce qui est contre nature. Ou bien, plus raisonnable, vous le laissez prendre ses ébats. Mais alors c'est du vacarme, un meuble cassé, une étagère renversée, un rideau déchiré. Que faire ? Les Anglais, gens pratiques, ont inventé la *nursery*. Dans une famille qui se respecte, les enfants sont relégués dans un quartier à part, où madame va leur rendre visite, quand elle en trouve le temps. Il faut souhaiter que cette mode anglo-saxonne ne s'introduise pas chez nous avec les *five o'clock*, le *modern style* et les pantalons retroussés.

Au reste, le danger n'est pas là ; en France on ne se sépare pas si volontiers de ses enfants, quand on a des enfants.

Seulement, il n'y a pas à dire, dans un appartement en ville, les enfants sont des meubles de luxe, très chers, très encombrants, gênants pour les voisins au moins autant que les pianos ; si bien que leur présence déprécie les immeubles et que tels propriétaires stipulent dans les contrats qu'il n'y aura pas d'enfants. Et de fait, il n'y a pas d'enfants, ou du moins aussi peu que possible. C'est le parti auquel on s'arrête pour échapper à tant de dépenses et d'ennuis. Le remède est radical, sans doute, mais c'est le cas de dire qu'il est cent fois pire que le mal. Nous savons bien que le fléau ne sévit pas seulement sur les grandes agglomérations urbaines; mais ce qui, à la campagne, est seulement le fait d'une erreur coupable devient en ville presque une irrésistible nécessité. Nombre de personnes qui ne sont point à la gêne, mais qui habitent la ville, se trouvent par là même dans l'impossibilité morale d'élever une famille un peu nombreuse; il en irait autrement si elles vivaient à la campagne.

Les femmes du monde, qui veulent défendre leurs prédilections pour le séjour de la ville, ne doivent donc pas se retrancher derrière les enfants ; la position est plutôt mauvaise. Tout compte fait, il semble bien que l'intérêt des enfants demande non pas que l'on amène en ville ceux qui sont aux champs, mais qu'on emmène aux champs ceux qui sont en ville.

III

Il faut chercher ailleurs la cause vraie des attraits et des répugnances de ces dames.

On la trouvera, croyons-nous, dans l'éducation qu'elles reçoivent. Tout y semble ordonné pour les former à la vie urbaine et leur donner l'aversion de la campagne. Par des soins exagérés de leur santé et de leur toilette, par la terreur superstitieuse qu'on leur inspire des courants d'air, des coups de soleil, du froid, de la pluie, de la boue, on les persuade de bonne heure qu'elles sont des objets précieux et fragiles, que les influences extérieures pourraient aisément détériorer. Il ne faut donc point les exposer au dehors sans de grandes précautions et les rentrer au plus vite à la moindre apparence menaçante. Les attife-

ments mêmes que les mamans imposent aux petites filles pour se montrer dans la rue ne s'accommodent guère des intempéries. C'est parfait pour pousser le cerceau dans le jardin des Tuileries ; et de vrai, le spectacle est ravissant de ces centaines de poupées vivantes qui marchent, sautent, font mille gambades. Mais, précisément, c'est trop joli, trop pomponné, cela sent trop le salon; mieux vaudrait assurément la robe d'indienne, le chapeau à larges ailes et les libres ébats dans une vraie prairie. En tout cas, ni les toilettes de ces chères petites, ni leurs jeux, ni les habitudes qu'elles prennent, ni le tempérament qu'on leur fait ne sont pour les affectionner à la simple et salubre vie des champs.

Dans les maisons d'éducation, couvents ou institutions laïques, c'est bien autre chose encore. Rien n'est oublié de ce qui peut préparer la jeune fille à faire bonne figure dans un salon ; arts d'agrément, bonne tenue et bonnes manières, toutes les bienséances et toutes les élégances lui sont enseignées à haute dose, avec zèle et avec succès. On a raison. Mais quant aux connaissances spéciales nécessaires à une maîtresse de maison à la campagne, on ne voit pas que, jusqu'ici, elles aient trouvé place dans aucun de ces programmes, où cependant on a fait entrer tant de choses.

C'est une observation qui a été faite à plusieurs reprises au Congrès international de l'agriculture tenu à Paris pendant l'Exposition. Pour les jeunes gens, pour ceux de la classe aisée, comme pour les autres, la préparation à la carrière agricole est organisée chez nous d'une façon à peu près suffisante ; de grands efforts ont été faits et l'impulsion donnée en ce sens a déjà produit des résultats appréciables. Pour les filles, rien ou à peu près. Le branle n'est pas encore donné. C'est à peine si, en Bretagne, l'enseignement agricole commence à pénétrer dans quelques écoles primaires de filles, grâce à un manuel spécial rédigé pour leur usage par les Frères de Ploërmel. Quant aux établissements où l'on donne ce qu'on appelle une bonne éducation, il est entendu qu'on ne s'occupe pas de cela; les jeunes filles *comme il faut* doivent toutes se marier en ville, même celles qui viennent de la campagne. S'intéresser à ce qui se fait au jardin, à la basse-cour, aux vaches,

aux poules, fi donc ! mesdemoiselles, c'est bon pour des paysannes [1].

Voilà sur quoi doit porter la réforme, si l'on veut remédier au mal dont on gémit. Tout le monde s'accorde à déplorer le courant d'émigration qui entraîne les populations rurales vers les villes et qui va grossissant d'année en année. A quelque point de vue qu'on l'envisage, il apparaît comme un fléau qu'il faut enrayer à tout prix. Or, comme on le disait naguère chez nos voisins de Belgique, dans une assemblée de la *Société centrale d'Agriculture*, « le rôle de la femme est ici capital ; elle retiendra à la campagne son mari et ses enfants ou les en éloignera au profit de la ville, selon qu'elle aimera les champs ou qu'elle s'y ennuiera. Elle ne s'y attachera que le jour où elle les comprendra [2]... »

Mais pour qu'elle les *comprenne*, qu'elle s'y intéresse et s'y attache, il faut évidemment changer quelque chose à un système d'éducation où tout conspire à lui en donner de bonne heure le dédain et le dégoût. L'éducation des jeunes filles, du commencement à la fin, est exclusivement dirigée du côté de la vie urbaine, si bien que celles qui, plus tard, sont obligées d'aller vivre à la campagne, se trouvent complètement déroutées, exposées à des luttes violentes et à de fâcheuses crises d'âme. C'est cette orientation, trop uniforme et trop constante, qu'il faudrait changer. C'est donc un coup de barre à donner résolument dans un sens qu'on était convenu d'éviter jusqu'à présent. La famille et l'école devront y con-

1. Ce n'est pas seulement chez nous que les choses se passent ainsi. La *France agricole* (14 oct. 1900) reproduit un curieux article du *Journal d'agriculture de Montréal*, qui raconte comment la fille de l'*habitant*, — c'est le nom du cultivateur canadien, — envoyée au couvent pour faire son éducation, y prend en dégoût le séjour de la campagne, et plus tard exige de son fiancé la promesse d'aller s'établir en ville.

2. *Journal de l'Agriculture* (fév. 1900, p. 26). La lecture du rapport terminée, le président félicitait l'auteur : « Vous faites, lui disait-il, du féminisme, mais du bon. Si on pouvait maintenir les dames et les femmes à la campagne, il est très probable que les hommes y resteraient davantage. »

Il existe en Belgique une *Ligue de l'éducation familiale* qui s'est donné pour but de compléter l'instruction des jeunes filles après leur sortie des écoles et des pensionnats. Le programme comporte « un cours spécial pour *dames habitant la campagne* ; notions d'agronomie, zootechnie, laiterie, horticulture, aviculture, apiculture, floriculture et autres nécessaires pour les intéresser aux travaux de la ferme et à la vie de la campagne ».

tribuer chacune pour leur part; car ici, comme en toute chose, leur action doit s'unir, sous peine de s'annihiler. Je n'ai pas la prétention de définir exactement leur tâche respective, de dresser le programme de ce qu'il faudrait faire ici et là. Qu'on me permette cependant d'insinuer quelques idées en souhaitant qu'elles en fassent surgir de meilleures.

IV

Et d'abord en ce qui concerne la famille, on devrait, ce semble, ne pas accoutumer les enfants à certains propos désobligeants pour les personnes et les choses de la campagne. Sur ce point, comme sur les autres, ce sont les premières impressions qui se gravent le plus profondément dans l'esprit pour ne s'effacer jamais. Quand, pour faire honte aux petites filles de leur impolitesse ou de leur gaucherie, on leur dit qu'elles ressemblent à des villageoises, il se fait dans leur esprit une alliance, et bientôt une confusion, entre l'idée de la vie à la campagne et celle de la mauvaise éducation.

Le village et les champs deviennent dans leur vocabulaire d'enfant synonymes de grossièreté et de vilaines manières, et instinctivement elles enveloppent dans la même réprobation des choses qui leur paraissent inséparables. Mon Dieu, je sais bien que la langue elle-même autorise quelque peu cette confusion ; que *rustre* et *rusticité* viennent de *rus* qui veut dire *campagne* et que *urbanité* et *civilité* viennent de *urbs* et de *civitas* qui désignent la ville. Mais, précisément, nous voudrions modifier une situation qui, en ce siècle de progrès, est un anachronisme. Si les gens bien élevés voulaient bien rester à la campagne, ou y retourner en plus grand nombre, la politesse et le bon ton ne seraient pas le monopole des villes. D'ailleurs, rien n'oblige ceux qui vivent aux champs d'être grossiers ; il y en a qui ne le sont pas plus que les citadins les plus raffinés. Il s'agit d'en augmenter le nombre ; tout le monde y gagnera. Pour cela, il faut d'abord éviter d'inculquer aux jeunes filles des préventions injustes qui leur feraient regarder la vie à la campagne comme incompatible avec l'éducation qu'elles ont reçue et dont elles sont fières.

Ensuite, il faudrait, quand on a des enfants à élever, se résigner à quitter la ville, sauf les cas fort rares, heureusement, de véritable impossibilité. Les petits êtres qui auront grandi dans l'atmosphère cotonneuse d'un appartement urbain se trouveront toujours plus ou moins dépaysés et mal à l'aise loin de la rue natale, comme les oiseaux nourris en cage et qui ne savent que devenir quand on leur donne la liberté. Ceux, au contraire, qui de bonne heure auront connu l'espace et le grand air, y renonceront généralement sans enthousiasme, alors même qu'ils subiront plus tard les attractions de la ville.

Il ne s'agit pas de se retirer dans quelque village lointain, moins encore dans une maison perdue à travers champs. Même pour les personnes à qui leurs affaires interdisent de s'éloigner de la ville, il y a moyen de se ménager les avantages du séjour à la campagne. Avec le prix d'un logement au troisième, au quatrième, sinon plus haut encore, dans les quartiers populeux des grandes villes, on peut avoir, dans la banlieue, la jouissance d'une maison entière avec son jardin. Et voilà de quoi changer complètement, et de la façon la plus heureuse, les conditions de la vie. On est assez éloigné de la ville pour se croire à la campagne ; on en est assez rapproché pour profiter des mille commodités qu'on y trouve. On va à son magasin, à son comptoir, à son étude, et, les affaires terminées, on rentre chez soi. Rien de plus facile, grâce aux lignes de chemins de fer et de tramways qui rayonnent dans toutes les directions.

Cette multiplicité de communications rapides entre l'intérieur des grands centres urbains et leurs environs immédiats doit infailliblement avoir pour effet d'appeler au dehors une partie considérable de la population. Et ce sera un inappréciable bienfait. Les ménages ouvriers eux-mêmes y trouvent déjà leur compte. Depuis longtemps le système est pratiqué en Angleterre et aux États-Unis. Avec son goût pour l'indépendance et son culte du *home*, l'Anglo-Saxon répugne à s'installer sous le même toit avec une tribu d'autres locataires. Peu lui importe la façade, mais il veut avoir sa maison pour lui et les siens. C'est ce qui explique l'extension indéfinie des grandes villes an-

glaises et américaines. Le marchand, l'homme d'affaires ne calcule pas la distance à franchir deux fois par jour, pourvu qu'il ait son chez soi loin du tapage et de la fumée. A Paris on a tout fait pour enrayer l'exode des habitants vers la ravissante campagne qui entoure la capitale à dix lieues à la ronde. La municipalité s'est opposée par tous les moyens en son pouvoir à l'établissement des lignes de pénétration ; on s'est arrangé pour que le métropolitain ne pût jamais se raccorder avec les grandes lignes. La raison est facile à comprendre ; laisser les gens partir c'était diminuer la valeur des immeubles et les recettes de l'octroi. Mais la poussée est irrésistible ; nos villes ont depuis longtemps déjà renversé les vieilles murailles qui les étouffaient ; elles aspirent de plus en plus à prendre l'air. La facilité des transports qui, au début, a déterminé l'entassement de la population dans les grands centres, va désormais, en se perfectionnant, favoriser un mouvement en sens inverse.

Assurément l'installation dans une maison de la banlieue pour un homme qui a ses affaires en ville n'est pas sans quelques désagréments. Les allées et venues quotidiennes représentent une dépense ; c'est évident, mais, avec l'abonnement, cette dépense est réduite au minimum et largement compensée par l'économie qu'on réalise d'ailleurs. Si le trajet est un peu long, il faudra la plupart du temps que le père de famille se résigne à prendre pension au restaurant pour son déjeuner. Il en est que cette perspective effraie pour tout de bon. En pays anglo-saxon, où la pratique s'est généralisée, le repas du milieu du jour ne compte pas ; on le prend au *bar*, quelquefois debout ; c'est l'affaire de quelques minutes. Nos écrivains qui nous racontent leur voyage de vacances de l'autre côté de l'Atlantique ne manquent pas de dire quel spectacle pittoresque présentent ces établissements à l'heure du *lunch*. En tout cas, après une journée passée hors de chez lui, le père de famille éprouvera à se retrouver le soir au milieu des siens une jouissance qu'il n'aurait pas connue sans cette privation, et qu'il ne croit pas payer trop cher à ce prix. J'en parle sur le témoignage de ceux qui en ont fait l'expérience.

Et, d'autre part, comme on est dédommagé de ses sa-

crifices ! Comme on se trouve mieux dans une maison, petite et modeste, mais où l'on est chez soi, que dans la vaste armoire de pierre où l'on occupait un tiroir ! On n'a plus à compter les soixante ou quatre-vingts marches d'escalier, à se mettre en tenue sinon à changer de vêtement, à subir le contrôle des voisins et l'inspection des concierges, chaque fois que l'on veut faire quatre pas à l'air libre. Les enfants, puisque c'est d'eux surtout qu'il s'agit, peuvent sauter, courir, crier, se rouler sur la pelouse ou le sable ; c'est leur besoin autant que leur plaisir, et cela ne gêne personne. Les écoles de toute sorte et de tout degré ne sont pas bien loin ; s'il faut que les plus grands aillent en ville, ils feront comme leurs pères. A tout prendre, le trajet en chemin de fer ou en tramway a moins d'inconvénients pour les écoliers que le va-et-vient à travers les rues. Puis, en rentrant chez eux, ils n'échangeront pas l'air enfermé de la classe pour l'air enfermé d'un appartement.

En vérité, le système a de tels avantages, il supprime tant et de si graves inconvénients, qu'on a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas les préférences d'un plus grand nombre de familles. C'était la pensée d'un officier supérieur très distingué, dont je tairai le nom, mais dont je cite les paroles :

« Je ne comprends pas qu'on habite un appartement en ville quand on a des enfants à élever. »

Il est vrai que, habitant à quelques kilomètres de la ville, madame ne pourra pas aussi souvent faire sa visite aux chères amies et recevoir les leurs ; il sera plus difficile d'aller au théâtre ou en soirée ; on sera obligée de vivre dans une solitude relative. Voilà pourquoi, au joli cottage de la banlieue, avec son bosquet, sa pelouse et ses corbeilles de fleurs, on préfère un logement au quatrième dans le quartier le plus noir et le moins aéré de la ville.

Revenons à notre sujet.

Je suppose qu'on a préféré le cottage. Pour sûr, ce ne sont pas les enfants, pas même les petites filles, qui regretteront l'appartement, si confortable et capitonné qu'il fût. Mais ce n'est pas tout ; il ne faudrait pas transporter à la campagne les méthodes de *puériculture* de la ville. Puisqu'on a tant fait

que de les sortir de la serre chaude, qu'on laisse les jeunes plantes se développer, se fortifier, durcir un peu aux caresses du grand air leurs tissus trop délicats. Elles y perdront quelque chose de la grâce mièvre et maladive des enfants trop soignés. Mais c'est jouer à qui perd gagne. Les enfants ne sont pas douillets par goût ni par instinct ; c'est un défaut que l'éducation leur donne; ici, il est peut-être vrai de dire que la société gâte la nature. En tout cas, si l'on veut les retenir au coin du feu, les empêcher de mettre le nez dehors pour peu que le temps soit mauvais, les obliger à jouer sur le tapis du salon alors qu'ils aimeraient tant aller folâtrer au jardin, ce n'était pas la peine de quitter l'appartement. D'ailleurs, pour que les petites filles, devenues grandes, consentent à rester à la campagne, il faut qu'elles aient appris de bonne heure à supporter les inclémences des saisons. Autrement elles s'empresseront d'aller abriter derrière les grands murs de la ville leur tempérament impressionnable et leur santé débile.

Enfin, puisqu'on est à la campagne, on tâchera de les intéresser aux choses, aux occupations, aux travaux et aux plaisirs de la campagne. Avec les enfants on y réussira sans peine; plus tard, au contraire, on se heurte à d'autres goûts et à des habitudes toutes différentes; jeunes gens et jeunes filles demeurent réfractaires. Nous verrons plus loin comment il faut s'y prendre.

V

Parlons maintenant de l'école; et par l'école, je ne fais pas difficulté de l'avouer tout d'abord, c'est le couvent surtout que j'ai ici en vue. Il ne s'agit pas de parti pris contre aucune sorte d'institution; mais je crois que, dans l'état présent, nous n'avons pas à compter sur les écoles laïques, j'entends les écoles officielles, pour donner à l'éducation des jeunes filles l'orientation vers la vie rurale. L'école laïque, à tous les degrés, souffre de l'esprit qui l'inspire. On prétend élever le niveau de l'instruction, et c'est pourquoi l'on fait entrer dans les programmes une foule de notions dont les pauvres enfants n'ont vraiment que faire. Les connaissances utiles et pratiques sont sacrifiées d'autant. Les petites filles

de l'école primaire qui ont conquis le certificat d'études savent de l'histoire, de la géographie, de la littérature, bien plus que père et mère ; il y a certains faits en particulier sur lesquels leur érudition est remarquable ; la Saint-Barthélemy, par exemple. Voici une anecdote toute fraîche et dont je garantis l'authenticité. La scène se passe devant la colonnade du Louvre. Une nourrice, débarquée d'hier de son village, fait sa première sortie en compagnie de madame :

« Montrez-moi donc, lui dit-elle, la fameuse fenêtre d'où Charles IX tirait des coups d'arquebuse sur les protestants, le 24 août 1572. »

Mais en revanche ces demoiselles ignorent les rudiments de l'art culinaire ; coudre et tricoter sont choses indignes d'elles, et, quant à la pioche, au rateau et autres instruments en usage à la ferme, c'était bon pour les âges d'ignorance. On commence bien à se plaindre, aux champs comme à la ville, les hommes surtout, qui trouvent que leur pot-au-feu est mal soigné et leurs chausses mal entretenues. On a réclamé un peu de place pour la science ménagère dans ce que Jules Simon appelait la petite encyclopédie de l'école primaire ; les sociétés d'agriculture et les syndicats agricoles ont fait de louables efforts ; la *Ligue de l'enseignement* elle-même a daigné joindre ses vœux à ceux des simples mortels en faveur de la cuisine et du ménage[1]. Mais réclamations et encouragements restent sans effet appréciable. Mesdames les institutrices ne descendent pas à des détails d'ordre si peu scientifique. Il faut leur adjoindre des maîtresses spéciales de couture, par exemple. D'où nécessité de crédits

1. Vœux adoptés par le Congrès de Reims (août 1897) :

I. Il y a lieu de faire à l'enseignement de l'économie domestique, de la cuisine et du ménage une part plus large dans les programmes des écoles primaires de filles.

Et pour préparer convenablement le personnel enseignant, des cours d'économie domestique et de cuisine seront organisés : 1° à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses ; 2° dans les écoles normales d'institutrices ; 3° dans un certain nombre de grandes villes.

II. Les programmes du cours élémentaire et du cours moyen devront être modifiés en conséquence.

III. Les programmes normaux du certificat d'études primaires et des différents brevets de capacité seront, pour les filles, augmentés d'une épreuve écrite ou orale, portant sur l'enseignement théorique de la cuisine et du ménage, etc., etc.

non moins spéciaux, qu'on ne trouve pas toujours[1]. Quant à l'enseignement agricole, ces dames s'en désintéressent encore bien davantage[2].

L'enseignement secondaire des jeunes filles, celui qu'elles reçoivent dans les lycées et collèges officiels, est bien ce que l'on peut imaginer de plus antipathique au but que nous poursuivons ici. Ces établissements sont tous installés au cœur même des villes les plus populeuses; et il n'en peut être autrement, puisque leur régime normal est l'externat. En outre, étant donnée la clientèle qu'ils ont attirée jusqu'ici, rien ne serait plus contraire au vœu des familles que d'y introduire le goût de la campagne.

La quasi-gratuité de cet enseignement l'a jeté hors de sa voie; dans le plan de ses organisateurs, il devait donner une culture purement désintéressée; les certificats étaient une simple constatation d'études secondaires, ne conférant d'ailleurs aucun droit. Or, l'immense majorité de ses élèves lui demandent surtout de leur frayer le chemin aux places. Aussi, c'est un fait dont on gémit, mais qu'on avoue, les certificats sont délaissés et les jeunes lycéennes se jettent sur les brevets de l'enseignement primaire, qui, eux, leur ouvrent au moins la carrière d'institutrice. Ce n'est pas à ce monde-là qu'il faut aller prêcher le retour aux champs.

Voilà pourquoi j'estime qu'il n'y a guère que les couvents qui puissent à l'heure présente concourir à cet apostolat. Et encore pas tous, hélas! Il y a beaucoup d'institutions religieuses d'éducation établies en pleine ville, comme les lycées. De fondation récente, pour la plupart, c'est plutôt à elles que va la vogue. Elles répondent en effet aux exigences nouvelles des familles qui estiment que l'instruction y est plus forte peut-être qu'ailleurs, et qui, d'autre part, refusent de se séparer de leurs enfants. Nous avons vu que c'est même le motif qu'on allègue pour s'installer en ville.

1. Lors de la discussion du dernier budget de l'Instruction publique, un assez curieux débat s'est engagé sur cette question. L'enseignement du travail à l'aiguille dans nombre de petites écoles se trouvait, paraît-il, en souffrance, faute de savoir qui, de l'État ou de la commune, paierait les leçons. (*Officiel*. Chambre des députés, 1re séance du 7 décembre 1900.)

2. On peut consulter là-dessus le rapport de M. le baron de la Bouillerie sur l'enseignement agricole à l'Exposition universelle de 1900.

Je sais tout ce que l'on peut dire pour justifier cette faveur croissante du régime de l'externat pour les filles aussi bien que pour les garçons. Je connais le mot de Fénelon à l'adresse des couvents. Mais deux siècles et un peu plus ont passé depuis qu'il l'a écrit; et beaucoup de choses ont changé depuis lors dans les couvents et dans les familles. Si Fénelon revenait parmi nous, s'il voyait le train de vie du monde pour lequel il parlait et les jeunes filles s'en allant plusieurs fois le jour, à travers les rues de nos grandes villes, de la maison au couvent et du couvent à la maison, qui sait s'il ne retournerait pas la fameuse formule? Un fait du moins bien certain, c'est que, à raison des circonstances, le régime en question est en bien des cas absolument déplorable. Je n'ai pas à dire pourquoi; ce serait ici un hors-d'œuvre. Mais il ne faut pas espérer que les jeunes filles élevées de cette façon aient jamais du goût pour la vie des champs. D'où leur pourrait-il venir? Non pas certes de la maison paternelle. Et du couvent, moins encore. M. d'Azambuja ne le dit pas; mais je croirais volontiers que sa Parisienne avait été élevée dans un *cours*.

Dieu merci, la plupart des couvents se trouvent en dehors des villes, dans la banlieue, parfois même en pleine campagne. Les jeunes filles y sont à demeure, comme pensionnaires. Si ce n'est pas l'idéal, rien ne prouve jusqu'ici qu'on ait trouvé mieux pour leur éducation. Au point de vue spécial qui nous occupe, nous ne pouvons souhaiter des conditions plus favorables. Les couvents ont beaucoup plus de liberté que nos collèges pour organiser comme ils l'entendent leurs méthodes d'enseignement et d'éducation; rien ne les oblige à subir la servitude des programmes universitaires. On pourra donc, si on le veut, adopter un plan inspiré de vues un peu différentes de celles qui ont trop exclusivement prévalu jusqu'ici. On tâchera d'accoutumer les jeunes filles du monde à l'idée qu'il n'est point malséant de vivre à la campagne, et que, en somme, on peut s'y faire une existence agréable.

Tout d'abord, il faudrait introduire dans le programme des classes un enseignement nouveau. Comment l'appeler? L'enseignement agricole? Non, ce n'est pas précisément cela;

mais l'enseignement d'un certain nombre de choses de la vie rurale, très usuelles, très vulgaires, si l'on veut, mais qu'il faut connaître, sous peine de s'ennuyer mortellement à la campagne.

L'ignorance des personnes du monde à cet égard tient parfois du prodige. On prête à une princesse de la cour de Louis XV ce propos saugrenu : « Le peuple de Paris n'a pas de pain ; qu'il mange de la brioche. » Nos belles dames n'iraient peut-être pas jusque là ; — je ne dis rien des beaux messieurs ; — mais combien seraient embarrassées d'expliquer comment on fait pousser le blé qui sert à faire le pain et la brioche !

Puisqu'il est entendu qu'on doit avoir des clartés de tout ; puisque, outre l'orthographe, la grammaire, le calcul, l'histoire, les jeunes filles, aussi bien que les jeunes gens, sont tenues d'avoir une teinture de physique, de chimie, de géométrie, d'algèbre, d'histoire naturelle, de cosmographie, de minéralogie, etc., par quelle inconséquence le bon ton exige-t-il qu'elles restent étrangères à la seule science agricole ? Il est très bien porté de connaître le nom et l'emploi de chacune des pièces d'une locomotive, et surtout d'une automobile, mais non pas de celles d'une charrue ou d'une herse. On doit savoir la distance de la terre à la lune, et comment les planètes se comportent autour du soleil, mais il est permis d'ignorer comment le paysan tire de la terre sa nourriture et celle des citadins.

Serait-il donc déraisonnable de demander que même les jeunes filles du monde apprennent ce que c'est qu'une ferme, et ce que l'on y fait ; ce que c'est que le sol, comment on le travaille, et comment il devient fertile ; quelles sont les principales productions de nos champs, de nos jardins, de nos vergers, de nos prairies ; les animaux domestiques, les services qu'ils nous rendent ; comment on tire parti de tous ces êtres divers que le créateur a mis à la disposition de l'homme, mais qui attendent, pour devenir utiles, son labeur et son industrie ? Il ne s'agit pas, bien entendu, d'introduire dans l'éducation de ces demoiselles l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture et de ses annexes. Ce que nous voulons, ce sont des notions très simples, très élémentaires, que

l'on peut donner aux élèves des couvents sans être ni agronome, ni professeur breveté. Et certes, ces connaissances telles quelles leur serviraient plus que le carré de l'hypoténuse et la nomenclature des alcaloïdes. On peut, d'autre part, être bien persuadé qu'elles le trouveront beaucoup moins ennuyeux que l'exécrable piano qu'on leur impose, en expiation, sans doute, des péchés du monde.

Nous n'avons pas encore le manuel classique de cet enseignement ; dans cet ordre d'idées on ne s'est préoccupé jusqu'ici que des petites filles de l'école primaire. Comme on l'a dit au Congrès international d'agriculture, une jeune fille du monde qui voudrait s'initier à la science agricole serait obligée d'aller en Suisse, en Belgique ou en Allemagne. Mais rien ne sera plus aisé que de combler cette lacune. Voici, par exemple, le livre rédigé par les Frères des Écoles chrétiennes, un modèle du genre, où les choses de l'agriculture et de l'horticulture sont résumées en quarante leçons. Avec quelques modifications, quelques additions, peut-être quelques soustractions, on le mettrait au point. Ce serait l'affaire d'une dame. Il y en a, Dieu merci, qui ont vécu aux champs, qui connaissent par expérience le rôle de la maîtresse de maison sur un domaine rural; mieux que personne elles pourraient donner aux jeunes filles les indications convenables.

Je proposerais volontiers le sujet d'une leçon supplémentaire, qui donnerait à tout cet enseignement l'élévation et la noblesse qui paraît lui manquer. On y dirait les devoirs, la mission, le rôle social du propriétaire. Ces jeunes filles y apprendraient qu'une ferme n'est pas seulement un titre de rente sous forme de terres, de prés et de bois, mais qu'il y a là des gens qu'on n'a pas le droit de regarder comme des étrangers, des associés envers qui on a des obligations ; que les femmes riches et instruites peuvent faire beaucoup de bien et de mille manières aux populations laborieuses des campagnes en vivant au milieu d'elles, comme aussi elles peuvent leur faire beaucoup de mal, quand elles se contentent d'y montrer de temps à autre leur faste et leur oisiveté.

Mais on ne s'en tiendra pas aux leçons théoriques. Il y a au

couvent un jardin, une basse-cour, un verger, une prairie, peut-être une petite culture. Le gouvernement vient même de jeter à ce sujet le cri d'effroi que chacun sait; les couvents sont en train de reconstituer les *latifundia* de mainmorte qui sont la ruine d'un pays. En réalité, ce sont des lopins de terre qui ne rapportent pas grand'chose d'ordinaire, comme bénéfice net; mais ils seront infiniment précieux au point de vue de l'éducation que nous réclamons pour les jeunes filles. C'est un champ d'application tout trouvé.

On ira donc sur place donner les leçons de choses. On verra bêcher, sarcler, faucher, labourer même ; on assistera aux différentes opérations de la culture; on suivra le progrès de la végétation ; rien n'est plus intéressant. Le jardinier greffera un arbre devant un groupe d'élèves qui regarderont de tous leurs yeux. Quelle série de démonstrations et d'expériences plus attrayantes les unes que les autres au jardin potager! Ces légumes de toute sorte qu'on ne connaît que pour les avoir vus dans les plats, mais c'est un plaisir exquis de les trouver là vivants, et de surveiller toutes les phases de leur existence.

A certains jours on conduira les grandes à la laiterie, et, les manches retroussées, de leurs fines mains elles fabriqueront un fromage ou une molette de beurre. Soyez sûrs que ce sera jour de fête ; elles seront heureuses comme des reines. Toutefois, n'allez pas penser aux bergeries de Trianon. Il n'est pas question de s'amuser ; on donnera à l'expérience une allure scientifique. C'est ainsi que dans les universités féminines des États-Unis on fait des leçons de cuisine ; les Américains se sont aperçus que rien n'était plus nécessaire dans l'éducation des étudiantes ; seulement, pour les leur faire accepter, on intitule cela Cours de chimie culinaire. La laiterie du couvent devra pareillement être à la hauteur du progrès ; on y combattra la routine et ses pratiques arriérées ; elle sera pourvue des appareils perfectionnés ; ce sera une annexe du cabinet de physique, et ces demoiselles pourront, si elles y tiennent, dire qu'elles font des expériences de laboratoire.

J'aperçois d'ici le poulailler, le pigeonnier, le rucher. Cha-

cun de ces établissements sera visité à son tour; chacun d'eux fournit matière à un enseignement que l'on ne dédaigne que parce qu'on l'ignore. Pour ne parler que des abeilles, tenez pour certain que ce charmant petit peuple aurait tôt fait de conquérir l'affection enthousiaste des jeunes filles à qui on expliquerait les bonnes méthodes d'apiculture. Toutes voudraient un jour élever des abeilles.

Je n'ai encore rien dit de la culture des fleurs ; ce sujet mérite un paragraphe spécial. Sans doute, on trouvera dans le jardin du couvent beaucoup à voir en ce genre et à étudier. Mais il y a mieux. Ici on peut, dans toute la force du terme, faire de la pratique. On peut assigner aux jeunes filles un petit parterre qu'elles cultiveront elles-mêmes ; elles sèmeront les graines ; elles viendront chaque jour regarder si la tige sort de terre ; elles soigneront leurs plantes comme elles savent soigner ce qu'elles aiment ; elles rivaliseront à qui aura la première fleur et la plus belle ; ce sera un concours en permanence. Il y a quantité de maisons d'éducation, de garçons et de filles, où cet amusement est en honneur. Il en vaut un autre.

VI

Et à qui serait tenté de voir en tout cela de l'enfantillage, il serait aisé de répondre. Rien n'est enfantin de ce qui sert à élever les enfants. Ce n'est pas avec des théories transcendantes que l'on fait de l'éducation, mais bien plutôt avec ces menues industries qui font sourire les pédagogues en chambre, comme, du reste, leurs spéculations font sourire à leur tour les gens du métier. De tous les ressorts de l'éducation le jeu est peut-être le plus puissant ; on ne devrait jamais demander à la classe ce que la récréation peut donner. C'est sur ce principe que l'Allemagne a fondé pour le premier âge tout son système pédagogique des *Kindergarten*. Il n'y a pas de raison pour ne pas s'en inspirer dans la formation des adolescents toutes les fois et autant que la chose est possible. Pour être reçue sans dégoût, sans ennui et même avec plaisir, l'empreinte n'en sera que plus durable.

A cet égard, les couvents ont un sérieux avantage sur les collèges, parce que le nombre relativement restreint des élèves

s'y prête bien mieux aux méthodes familiales. Ces petits exercices, moitié leçon, moitié jeu, au jardin, à la laiterie, à la basse-cour, peuvent s'y pratiquer sans inconvénient aucun pour la discipline; les jeunes filles y trouveront une jouissance immédiate, qu'elles apprécieront fort, et un profit dont elles ne se douteront peut-être pas. Le goût des choses de la campagne sera entré, sans qu'elles s'en aperçoivent, dans leur tempérament. Au sortir du couvent quelques-unes d'entre elles aspireront peut-être à la vie des champs, ou du moins, si le sort les y appelle, elles ne se croiront pas pour cela victimes de la colère des dieux.

Et, en vérité, il se pourrait que celles-là eussent la meilleure part et que les chères compagnes fussent réduites quelque jour à leur porter envie. Dans un petit livre, très suggestif, comme on dit aujourd'hui : *Nos filles, qu'en ferons-nous ?* M. Hugues Le Roux parle d'une crise du mariage. Ici, nous sommes bien obligé de nous en rapporter au témoignage d'un homme beaucoup mieux placé que nous pour observer certains phénomènes sociaux. Donc, M. Hugues Le Roux nous apprend qu'il y a une crise du mariage, qui sévit dans la haute et surtout la moyenne bourgeoisie. Les jeunes filles qui ont de cinquante à cent mille francs de dot sont d'un placement extrêmement difficile. Les jeunes gens de leur monde ont des prétentions beaucoup plus élevées ; ils font la chasse aux héritières. Il faut qu'on se résigne à accepter un fonctionnaire modeste, un employé d'administration, quelqu'un qui a une *place*. Le traitement et la rente réunis, étant donnée la baisse de l'intérêt de l'argent, ne font pas une bien grosse somme. Quand on habite une grande ville, il y a juste de quoi vivoter. Avec l'éducation qu'on a reçue, les relations et les habitudes qu'on tient de sa famille, cette perspective n'est guère engageante. Beaucoup restent en route. Pour un ménage installé à la campagne, la même dot représente toute autre chose que la gêne ; les épouseurs sortables ne manqueront pas; la jeune fille pourra choisir.

Du même coup, elle échapperait à cette calamiteuse oisiveté que l'usage impose aux femmes du monde. C'est encore M. Hugues Le Roux qui parle :

« Certaine bourgeoisie, dit-il, a retenu la moitié du préjugé qui, dans la noblesse, repousse la loi du travail pour l'homme aussi bien que pour la femme ; elle permet à l'homme de travailler, mais l'interdit absolument à la femme. « Une « mondaine que des revers de fortune obligeraient à deman- « der le pain de chaque jour à un commerce verrait les « portes des salons se fermer immédiatement sur elle, « quelles que fussent sa culture et son éducation, et alors « même que, par un effort industrieux, elle aurait rétabli sa « fortune. La société bourgeoise est, en ces matières, aussi « impitoyable dans ses arrêts que la pure noblesse. Elle « considère qu'une femme déchoit en renonçant à l'oisi- « veté. »

Je sais de quelles raisons s'autorise cette intransigeance ; elles ne sont pas toutes sans valeur. Mais les conséquences n'en sont pas moins néfastes. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Ce que je veux faire remarquer, c'est que la tyrannique interdiction de la mode ne porte que sur le travail urbain. La mode ne tolère pas qu'une femme du monde exerce un emploi au magasin ou au comptoir ; mais, si elle habite les champs, personne ne s'étonnera qu'elle surveille son potager, voire même sa basse-cour. Un duc et pair peut faire de l'agriculture sans déroger ; pareillement la femme la plus titrée, et à plus forte raison la bourgeoise de haute et moyenne grandeur pourra s'adonner, si elle habite la campagne, à mille occupations utiles et profitables, sans heurter le préjugé.

Mais je n'ai pas à dire les avantages du retour aux champs pour les femmes non plus que pour les hommes. Sur ce point, l'opinion est faite et la partie gagnée. Nous avons vu que le mouvement risque d'être entravé par la résistance des femmes du monde, mal préparées par leur éducation à le seconder. C'est à l'éducation de modifier, à cet égard, leur état d'âme, en modifiant quelque peu ses propres allures.

Seuls, ou à peu près, les couvents peuvent quelque chose pour un changement aussi souhaitable ; mais ils peuvent beaucoup. D'autres les sollicitent de hausser le niveau de

l'enseignement qu'ils donnent aux jeunes filles. On leur jette comme mot d'ordre le grand nom de la Science, sans prendre garde à la monstrueuse équivoque dont il est farci, grâce à ceux qui en font le synonyme d'irréligion. Quoi qu'il en soit, s'il importe au pays que les femmes soient plus savantes, il lui importe aussi qu'elles aient moins de répugnance pour la vie saine et raisonnable des champs. Que les couvents ne regardent donc pas exclusivement du côté des villes ; qu'ils écoutent aussi l'appel désespéré de la *terre qui meurt* et la plainte des familles pour qui l'abandon des champs équivaut à l'*abdication*.

JOSEPH BURNICHON, S. J.

DU RESPECT DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XVIIe SIÈCLE

(Deuxième article[1])

V

A partir du jour où Bossuet, en pleine Académie, eut, si j'ose dire, donné le *la*, il y eut comme un concert d'éloges, où chacun s'essaya, pendant quelque trente ans, à exalter notre langue, au-dessus de toute langue, surtout des langues modernes. Les livres se multiplient, l'enthousiasme va croissant, les raisons triomphantes éclatent. Signalons quelques-uns des ouvrages, qui allaient se succédant — et parfois se répétant un peu ; j'en passe ; mais voici, je crois, la plupart des meilleurs :

1669 : *Les avantages de la langue françoise sur la langue latine*, par Louis Le Laboureur, bailli de Montmorency[2].
1671 : *Discours de réception à l'Académie*, de Bossuet.
1671 : *La langue françoise*, par le P. Bouhours ; dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*.
1674 : *Les doutes sur la langue françoise*, par le même.
1675 : *La défense de la poësie et de la langue françoise*, par Desmarets de Saint-Sorlin.
1676 : *Défense de la langue françoise*, par Charpentier.
1677 : *Considérations en faveur de la langue françoise*, par l'abbé de Marolles.
1683 : *De l'excellence de la langue françoise*, par Charpentier[3].
1685 : *Le génie de la langue françoise*, par le sieur d'Aizy.
1690 : *Questions de la langue*, par Aleman.
Discours sur le progrès de la langue françoise, par le P. Gaichiés, de l'Oratoire.
1693 : *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise*, par Audry de Boisregard.
1696 : *L'art de bien parler françois*, par M. de La Touche.
1703 : *Traité des langues*, par Frain du Tremblay, etc.

1. Voir *Études*, 20 avril 1901.

2. *Le Laboureur*. Avantages de la langue françoise sur la langue latine (avec des dissertations de M. de Sluse et de Sorbière à la suite). Paris. G. de Luyne, 1669.

3. « Notre langue n'a point eu d'apologie plus forte, plus solide, ni plus savante. » (Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. I, p. 17.)

C'est tout un rayon de bibliothèque à l'usage des curieux ; nous ne saurions secouer la poussière de tant de bouquins vénérables, dont la simple liste témoigne du goût de ces bons Français, à la fin du grand siècle, pour leur langue, qu'ils estimaient incomparable, et dont ils pouvaient dire, comme le P. Bouhours : « A vous parler franchement, la langue françoise est ma grande passion [1]. »

Glanons-en quelques témoignages ; chez Bossuet d'abord, puisque, pour le copier un peu lui-même, les autres noms languissent auprès de ce grand nom, et que cet évêque est « l'âme du siècle de Louis XIV [2] ». M. de Condom, précepteur du dauphin, fit son apparition à l'Académie, avec un panégyrique de la langue française, dont il loua surtout les trois qualités maîtresses, où il excelle lui-même : la justesse, le naturel, la noblesse : « La justesse est devenue le partage de notre langue. Elle ne peut rien endurer, ni d'affecté, ni de bas. » C'est tout le style de Bossuet. Un autre jour, quelque douze ans plus tard, en 1683, du haut de la chaire de Saint-Denis, en face des grands morts qui dormaient là leur grand sommeil, au milieu du plus bel auditoire de France et du monde, il proposait un modèle vivant et régnant de l'art de bien dire en français ; un homme qui parle notre langue avec *noblesse*, avec *précision*, avec *justesse*. Vous devinez que cet homme, puissant par la parole, comme par la victoire, c'est Louis XIV : « La noblesse de ses expressions vient de celle de ses sentiments ; et ses paroles précises sont l'image de la justesse qui règne dans ses pensées [3]. » D'où il suit que la langue française est la langue royale et que le premier des Français la sait et la parle, mieux que personne dans tout le royaume. N'est-ce pas le *nec plus ultra* de la louange ?

Descendons de ces hauteurs. La construction d'un arc de triomphe, ou plutôt, la question de savoir quelle langue on choisirait pour les inscriptions, soulevèrent une tempête d'apologies bruyantes et enthousiastes en faveur de la langue de France. Les érudits réclamaient pour la langue des Cé-

1. *Doutes.* Lettre préliminaire à Messieurs de l'Académie.
2. Demogeot, *Histoire de la littérature françoise* ; Bossuet.
3. *Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse.*

sars l'honneur de louer Louis XIV, sur la pierre des monuments éternels ; les gens de lettres de l'Académie se rallièrent presque tous à l'avis de Perrault leur collègue, et de Colbert leur protecteur : « Ils firent entendre qu'on ne devoit point faire cette espèce d'affront à la langue, qui est, par leur état, l'objet de leurs soins et de leurs veilles, de la déclarer en quelque sorte indigne de célébrer les actions du roi sur un monument public érigé en France[1]. » Le roi de France ne pouvait être glorifié dignement, et à la française, qu'en français.

De cette discussion mémorable, qui fut la première phase de la querelle des Anciens et des Modernes, sortit le colossal ouvrage de l'académicien Charpentier : *Défense de l'excellence de la langue françoise* ; deux volumes assez lourds, mais où les raisons, la science, l'esprit, ne manquent point. Charpentier — qui savait autant de grec et de latin qu'homme de France — démontre la supériorité du français, sa perfection, son harmonie, son aptitude à traiter ou enseigner toute matière, et l'immortalité qui d'ores et déjà lui est acquise ; les arcs de triomphe, le marbre, l'airain, ne dureront pas davantage. Ce qui s'écrit en français sur l'airain et le marbre, vivra — *ære perennius*.

Détachons une demi-douzaine de phrases, ou, si l'on veut, cinq ou six petites strophes de ce dithyrambe en prose :

La langue françoise... possède par excellence la netteté et la clarté... Elle est douce, elle est significative, elle est sonore, elle est éloquente, elle est nombreuse.

Ce n'est point une langue, dont les expressions soient heureuses, mais fortuites ; et qui n'ait point de règles pour s'assurer quand elle a bien fait, ou pour se corriger quand elle a failli.

Elle a ses lois, tirées des mêmes sources que la latine et la grecque.

C'est désormais une langue de réflexion et d'étude.

C'est une langue raisonnée, qui n'est pas moins ennemie de la superfluité que de la sécheresse.

Surtout, chaste jusqu'au scrupule ; et d'une délicatesse de goût presque infinie[2].

Quoi plus ? dirions-nous volontiers, en copiant Bossuet. Tout est dit, ou du moins, beaucoup, par ce vieil Académi-

1. Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. I, p. 11.
2. T. II, p. 610-611.

cien, dont chacune des assertions pourrait se développer et s'allonger en chapitres. Donnons à cette page un pendant et presque une antistrophe. Charpentier était un savant, à l'antique; voici un linguiste à la moderne, qui cite — comme feraient les nôtres, en 1901 — de l'anglais, de l'allemand, du flamand, de l'italien; il écrit pour le duc de Gloucester; son livre s'intitule : *L'art de bien parler françois*; l'auteur a nom M. de La Touche; et, selon lui, pas une langue vivante ne saurait disputer la palme à la langue de France :

Ce n'est pas que les langues de nos voisins n'aient aussi leurs beautés; mais elles ont des défauts qui ne se trouvent point dans la nôtre.

La langue allemande est énergique, mais elle est dure; l'angloise est abondante, mais elle n'est pas assez châtiée; l'espagnole est grave et pompeuse, mais elle est molle, et souvent languissante.

La langue françoise a tous les avantages de ces langues, sans avoir presque aucun de leurs défauts. Elle est tout ensemble douce et forte; exacte et abondante; simple et majestueuse; molle et délicate. Elle est propre à toute sorte de matières; pour la prose et pour la poësie, pour l'histoire et pour le roman; pour le sérieux et pour le comique.

Elle a été choisie préférablement à toutes les autres langues de l'Europe, pour être celle de la politique générale de cette partie du monde; et par conséquent elle est la seule qui ait triomphé de la latine [1].

J'ai, à bon escient, réservé pour la fin le linguiste, le puriste, le panégyriste — sinon le plus docte et hérissé de grec et d'allemand — du moins le plus attrayant; le plus autorisé aussi, durant le dernier quart du grand siècle; « celui qu'on peut dire à bon droit le plus considérable et le plus renommé, Bouhours [2]. » Rappelons d'abord que les maîtres (et quels maîtres!) saluaient en lui leur juge, mais un juge aimable et obéi.

Bossuet le consulta; en se félicitant de ce qu' « un homme dont la plume est si correcte et si délicate », n'était point « rebuté par la simplicité de son style », à lui, Bossuet [3]. Fléchier le lisait avec délices, estimant que « rien n'est écrit ni si purement, ni si judicieusement [4] ». Racine lui envoyait le ma-

1. *L'art de bien parler françois*. Préface. — Voir Goujet, *lib. cit.*, p. 5.

2. Georges Doncieux, *Un Jésuite homme de lettre au XVIIe siècle : le P. Bouhours*, p. 180. — « Le président Lamoignon lui soumettait ses discours d'apparat. » (Ferd. Brunot, *Histoire de la littérature*, Petit de Julleville, V, p. 732.

3. Lettre du 14 décembre 1671. Doncieux, p. 274.

4. Lettre du 9 septembre 1676. *Ibid.*, p. 275.

nuscrit des quatre premiers actes de l'une de ses tragédies avec prière de corriger les fautes « sans indulgence : « Je vous supplie, mon Révérend Père, de prendre la peine de les lire, et de marquer les fautes que je puis avoir faites contre la langue, dont vous êtes un des plus excellents maîtres. » La Fontaine, après lecture de la *Manière de bien penser*, lui écrivait, en 1687 :

Mon Révérend Père, sans un rhumatisme qui m'empesche presque de marcher, et d'aller plus loin que la rue Saint-Honoré, j'aurois esté vous remercier du plaisir que m'ont fait vos dialogues ; tout y est bien remarqué et d'un goust exquis. Tout y est parfaitement écrit ; car vous estes un de nos maistres [1]... »

C'était également l'avis de Boileau ; et de La Bruyère se moquant de ce *Capys* qui « croit écrire comme Bouhours [2] ». Bouhours était le Vaugelas vivant de cette fin du grand siècle ; et lui-même jurait par Vaugelas qu'il appelait « son héros », tout en raffinant encore sur cet illustre ancêtre et modèle. Bouhours a consacré l'un de ses plus curieux *Entretiens*, et des plus ingénieux, à l'éloge de la langue française. Il faudrait le citer d'un bout à l'autre ; nous engageons du moins les gens d'esprit et de loisir à le feuilleter pour leur agrément. Donnons-en, comme on aurait parlé au temps de Bouhours, un léger crayon.

Nulle part ailleurs, on ne trouvera réunies avec plus d'amour, accumulées avec plus de conviction, poussées avec plus d'entrain, toutes les raisons qu'un Français peut avoir d'estimer sa langue maternelle, de la cultiver, de la propager en deçà et au delà de nos frontières. On a dit bien haut, trop haut même, à notre époque où l'on se donne si peu le temps de réfléchir, que, pour vaincre les peuples voisins, il fallait d'abord bien savoir leur langage. Or, presque au moment où l'armée de Louis XIV, de Turenne, de Condé — où quasi personne ne savait l'allemand — passait le Rhin, et menait hardiment la campagne, le P. Bouhours rêvait d'une langue universelle ; à condition que ce ne fût point l'allemand : « Vous n'avez rien à craindre de ce côté-là », se hâtait de répondre un des personnages du dialogue.

1. G. Doncieux. Voir au même lieu les autres témoignages.
2. *Caractères*. Des ouvrages d'esprit.

Notons ici un fait qui est tout à la gloire du passé où vivait Bouhours. Jamais on ne fut plus Français, en France, même pour le goût et l'esprit. Cent ans auparavant, on avait un peu trop penché pour les finesses italiennes, ou pour le gongorisme d'Espagne; cent ans plus tard, on devait se laisser aller à l'anglomanie; plus tard encore, on courut au germanisme, puis aux brouillards du Nord crépusculaire. Le dix-septième siècle, en pleine floraison de ses chefs-d'œuvre, est avant tout français; il ne cherche ses horizons, ni au levant ni au couchant; mais chez nous. La langue universelle que rêve Bouhours, c'est, on le comprend de reste, le français; et Bouhours n'est pas loin de croire à la réalité de ses désirs :

On parle déjà françois dans toutes les Cours de l'Europe. Tous les étrangers qui ont de l'esprit, se piquent de sçavoir le françois...

Les dames de Bruxelles ne sont pas moins curieuses de nos livres que de nos modes; le peuple mesme, tout peuple qu'il est, est en cela du goust des honnestes gens [1].

Nostre langue a cours parmi les sauvages de l'Amérique, et parmi les nations de l'Asie les plus civilisées. Une lettre écrite d'Ispahan, porte en termes exprès... que les Persans étudient le françois avec une ardeur incroyable.

Je ne sais même si les Chinois et les Japonais ne l'étudient pas aussi, depuis qu'il y a des François parmi eux.

Au ton de ce début, aux vibrations de cette prose, on sent que ce Jésuite, ami de Boileau et de Racine, jouit pleinement du triomphe de notre langue et de ses conquêtes en Belgique, au Canada, en Perse, aux extrémités du monde, où l'on admire le nom de France et où l'on s'essaie à parler Vaugelas. Au demeurant, si la langue française devient universelle, n'est-ce point que, seule, elle mérite de l'être? C'est bien l'avis du P. Bouhours; puisque aussi bien notre langue a toutes les qualités d'une langue souveraine.

1° Elle est *noble*. « Elle a quelque chose de noble et d'auguste qui l'égale presque (ici Bouhours est modeste) à la langue latine, et la relève infiniment au-dessus de l'italienne et de l'espagnole, les seules langues vivantes qui peuvent raisonnablement entrer en concurrence avec elle. »

2° Elle est *simple*, dans sa majesté; non pas comme l'espa-

1. *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*; II[e] entretien.

gnol, fastueux dans la pompe et l'emphase, au point d'appeler *Mançanarès*, un méchant petit ruisseau presque toujours à sec, indigne même d'avoir un pont.

3° Elle est *modeste* et digne : « Ses mots sont d'une grandeur raisonnable, comme ceux de la langue latine ; ses expressions sont nobles et modestes tout ensemble. Elle fuit les façons de parler basses et les proverbes, jusques dans le discours familier; mais elle abhorre aussi les termes ampoulés, et le phébus jusques dans le style sublime. »

4° Elle est *grave*. Le français répudie les mignardises de l'italien aux terminaisons qui ont l'air de sautiller au bout des mots et des phrases; puis les diminutifs imaginés par la Pléiade, qui nous font honte aujourd'hui : *fontelette*, *montagnette*, *oyselet*, *ruisselet*; puis le retour des mêmes sons, dans la chute des périodes, autrement dit la rime en prose : « Vaugelas a fort bien remarqué qu'il ne faut que deux ou trois mots qui aient un même son pour rendre une période vicieuse. » Bien plus, l'oreille française est devenue si délicate qu'elle ne peut souffrir en prose « ce qu'on appelle consonances, comme *amertume* et *fortune*, *soleil* et *immortel* ».

5° Elle est *sage* et réservée, alors même qu'elle rit et joue; elle sait jouer et rire, tout ainsi que les gens du bel air, qui lui font l'honneur de l'employer, avec une discrétion qui les honore eux-mêmes : « Ses plaisanteries et ses débauches, si j'ose parler de la sorte, sont comme celles de ces personnes raisonnables qui ne s'oublient jamais, et à qui rien n'échappe contre la bienséance, quelque liberté qu'elles se donnent. »

Ne croirait-on pas assister, avec Bouhours, à quelqu'une de ces causeries entre gentishommes et beaux-esprits, comme ceux qui fréquentaient à Chantilly chez Condé, ou chez Lamoignon à Bâville? Les rires joyeux, mais circonspects, n'empêchent point d'ouïr, ici, les murmures de la Rachée; là, le bruit des jets d'eau qui ne se taisent ni jour ni nuit.

6° Elle est la plus « *naïve* langue du monde »; c'est-à-dire la plus naturelle; elle n'enfle point les choses et ne les embellit point aux dépens de la vérité; elle les exprime au vrai, même en poésie d'où elle bannit les métaphores extravagantes : « Nos Muses... n'ont garde de s'abandonner à cette fureur qui, toute divine qu'elle est, fait dire aux autres assez

souvent bien des folies. » Elle veut qu'on appelle les choses par leur nom. Et, à ce propos, le P. Bouhours fonce sur le jargon affecté des « fausses précieuses qui déplaisent aux gens de bon goût, avec toutes leurs façons et toutes leurs mines ». « Savez-vous bien que notre langue souffriroit plutôt des barbarismes que des afféteries ; et qu'un Allemand qui écorche le françois nous fait moins de peine qu'un faux bel-esprit qui ne dit que de beaux mots ? »

Enfin, « la langue françoise est peut-être la seule qui suive exactement l'ordre naturel, et qui exprime les pensées en la manière qu'elles naissent dans l'esprit. » Elle va droit son chemin, comme la raison ; et de là vient qu'elle est « la langue du cœur », tandis que les autres sont « plus propres à exprimer ce qui se passe dans l'imagination que ce qui se passe dans l'âme ».

7° Elle est *harmonieuse*; d'abord, parce qu'elle n'a « point d'accent sur les syllabes qui précèdent la pénultième » :

Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent; les Allemands rallent; les Espagnols déclament; les Italiens soupirent; les Anglois sifflent. Il n'y a proprement que les François qui parlent.

8° Elle est conforme au génie, au caractère, à l'humeur et aux habitudes de notre race; de là vient sa brièveté vive, ferme, expressive et forte :

Le langage des Espagnols se sent de leur gravité, et de cet air superbe qui est commun à toute la nation. Les Allemands ont une langue rude et grossière; les Italiens en ont une molle et efféminée, selon le tempérament et les mœurs de leur pays. Il faut donc que les François qui sont naturellement brusques, et qui ont beaucoup de vivacité et de feu, aient un langage court et animé qui n'ait rien de languissant...

Le François est infiniment éloigné de la rudesse de toutes les langues du Nord, dont la plupart des mots écorchent le gosier de ceux qui parlent et les oreilles de ceux qui écoutent. Ces doubles W, ces doubles FF, ces doubles KK, qui règnent dans toutes ces langues-là, toutes ces consonnes entassées les unes sur les autres sont horribles à prononcer et ont un son qui fait peur. Le mélange des voyelles et des consonnes dans le François fait un effet tout contraire. Nous n'avons point d'aspiration forte, ni aucune de ces lettres que les doctes nomment *gutturales*. Il n'y a rien de plus agréable à l'oreille que notre E muet, que toutes les autres langues n'ont point, et qui finit la plupart de nos mots. Il fait les rimes féminines qui donnent une grâce singulière à notre poësie.

Et reprenant, un peu plus loin, sa comparaison favorite avec les deux autres langues, issues du latin, les seules dignes d'entrer en ligne de compte, le P. Bouhours se livre à un élan de fantaisie descriptive :

L'espagnol... ressemble à ces fleuves dont les eaux sont toujours grosses et agitées, qui ne demeurent guère renfermés dans leur lit, qui se débordent souvent, et dont les débordemens font un grand bruit et un grand fracas.

L'italien est semblable à ces ruisseaux qui gazouillent agréablement parmi les cailloux, qui serpentent dans des prairies pleines de fleurs, qui s'enflent néanmoins quelquefois jusqu'à inonder toute la campagne.

Mais la langue françoise est comme ces belles rivières qui enrichissent tous les lieux par où elles passent; qui, sans être ni lentes, ni rapides, roulent majestueusement leurs eaux et ont un cours toujours égal.

9° La langue française est *claire*; « claire sans être trop étendue »; de là, point de périodes trop longues; « beaucoup de sens en peu de mots »; point d'épithètes de remplissage; point de synonymes « qui n'ajoutent rien au sens ». En quoi, elle est plus exacte que les langues anciennes, riches en synonymes redondants, en épithètes inutiles et hérissées de « particules superflues ».

Clarté, sobriété, qui en font la langue la plus *humaine*; celle que Charles-Quint estimait par excellence « langue d'Estat », et dont il se servit, pour cette cause, aux États de Bruxelles, lorsqu'il remit tous ses royaumes à Philippe II. Quel hommage rendu par un si grand homme et un si puissant ennemi[1] !

10° Elle est *chaste*. Pas une langue vivante qui puisse lui être comparée à cet égard. « Elle rejette non seulement toutes les expressions qui blessent la pudeur et qui salissent tant soit peu l'imagination, mais encore celles qui peuvent être mal interprétées; sa pureté va jusqu'au scrupule, comme celle des personnes qui ont la conscience tendre, et auxquelles l'ombre même du mal fait horreur. »

1. Bouhours n'a garde d'omettre un autre mot célèbre de Charles-Quint : il « disoit que s'il vouloit parler aux dames, il parleroit italien; que s'il vouloit parler aux hommes, il parleroit françois; que s'il vouloit parler à son cheval, il parleroit allemand; mais que s'il vouloit parler à Dieu, il parleroit espagnol ».

11° Elle est *riche*. « Ceux qui se plaignent de sa pauvreté devroient peut-être se plaindre de leur ignorance, ou de la stérilité de leur esprit. Car, enfin, elle est abondante en toute sorte de termes et de façons de parler : elle en a pour le discours familier et pour l'éloquence; pour le style médiocre et pour le style sublime; pour le sérieux et pour le burlesque; pour la chicane même et pour les affaires. On ne demeure jamais court, on exprime tout ce qu'on veut en notre langue, quand on la sait bien.

« Il n'y a point d'art dont nous n'ayons les mots propres; mais il y en a deux dont les François seuls semblent avoir une connaissance parfaite, selon la remarque d'un savant homme du siècle passé. Ces deux arts sont la Vénerie et la Fauconnerie » — qui fournissent eux-mêmes au langage littéraire des termes fort choisis; par exemple : *suivre les traces*, *être aux abois*, *rendre les derniers abois*, *prendre l'essor*, *leurre*, *leurrer*, *prendre le change*...; et, qui plus est, des adjectifs très familiers : *niais* et *hagard*.

« En outre, les termes de la monnoie sont nôtres. Enfin, combien de mots que les langues riches — le latin — nous envient; comme *reconnoissance*, *remerciement*, *désintéressé*, *complimens*, etc. ! »

Sur quoi, le P. Bouhours fait une remarque, qui vaut tous ces points de détail; c'est que richesse ne veut pas toujours dire abondance. « L'abondance n'est pas toujours la marque de la perfection des langues. Elles s'enrichissent à mesure qu'elles se corrompent; si leur richesse consiste précisément dans la multitude des mots. » Suivent des pages d'exemples et de locutions, pour prouver les innombrables ressources de notre langue, aux délicatesses et nuances quasi infinies. Au surplus, « la langue françoise est si riche en toutes sortes de livres, que nous n'avons pas besoin des autres langues pour être savans. Dites, après cela, que c'est une pauvre langue que la nôtre ! »

12° Elle est dorénavant *stable* et *éternelle*. Et Bouhours écrit à grands traits l'histoire de notre langue, qui est toujours allée s'épurant comme l'or. Le fonds de la langue des aïeux reste; seuls, les accidents, les oripeaux, les haillons, disparaissent; ç'a été le travail et la gloire des habiles, des

Vaugelas et consorts, de dégager la vraie langue, en lui enlevant les colifichets usés et embarrassants. Écoutez plutôt :

A la vérité, nos modes changent de temps en temps; mais avez-vous pris garde que ces changemens ne vont pas tant à l'essentiel des habits qu'aux ajustemens et à la petite-oie ?

Depuis que les vieilles modes ont été bannies avec le vieux langage, on a porté en France des étoffes et des rubans de toutes façons et de toutes couleurs ; on a resserré ou élargi les chausses, selon que la fantaisie en a pris ; on a donné mille formes aux collets et aux chapeaux ; mais on ne s'est point avisé de porter des robes à la Romaine, ou des vestes à la Persane ; on n'a point quitté le chapeau pour prendre le turban des Turcs, ou le bonnet des Polonois. Les fraises mêmes, les collets montés, les vertugadins, ne sont point revenus ; et, apparemment, ils ne reviendront jamais, parce qu'ils sont contraires à cet air libre, propre et galant, dont on s'habille depuis plusieurs années, et qu'on a soin de conserver avec toute sorte d'habillemens.

Disons aussi, pour ce qui regarde la langue, que le Nerveze, le galimatias et le phébus ne reviendront point ; par la raison qu'il n'y a rien de plus opposé à cet air facile, naturel et raisonnable, qui est le caractère de notre nation, et comme l'âme de notre langue.

Bouhours a-t-il été prophète ? Souhaitons-le. Le galimatias et le phébus ont essayé de revenir, sous d'autres noms ; ils se sont, tout récemment, appelés *Symbolisme*, *Décadence*, *Impressionnisme*..., sans parler d'autres folies en *isme*, qui ont traîné la langue dans les cabanons de Bicêtre, ou dans les ruisseaux d'orage ; si bien même qu'en français, poésie ou prose,

Apollon travesti devint un Tabarin.

Mais Bouhours espérait, avec tous ses contemporains, que les retours offensifs du galimatias n'auraient aucune influence sur notre langue faite de lumière, sur notre génie fait de bon sens. Espérons, nous aussi ; mais en nous tournant vers le passé, où l'on respectait la langue française. Revoir, c'est revivre.

A la fin de son *Entretien*, Bouhours se tourne vers le soleil. Nous avons plus haut entendu Bossuet déclarer que pas un Français ne parle sa langue d'une façon plus digne, plus précise, plus naturelle, que Louis XIV. C'est aussi l'avis de Bouhours : « Il n'y a personne dans le royaume qui sache le françois comme il le sait... Tous ses termes sont propres et

bien choisis, quoiqu'ils ne soient pas recherchés; toutes ses expressions sont simples et naturelles; mais le tour qu'il leur donne est le plus délicat et le plus noble du monde... Son langage peut donner une véritable idée de la perfection de notre langue. Les rois doivent apprendre de lui à régner; mais les peuples doivent apprendre de lui à parler. »

Les leçons du bien dire ne tombent plus de si haut sur les peuples ; et le soleil est couché.

VI

Après l'admiration, l'étude. L'étude est la marque et la mesure de l'estime; étudier, c'est aussi respecter. Célébrer les louanges, affirmer la *précellence* de la langue française, c'était, au dix-septième siècle, comme un besoin du génie national; mais on se faisait un devoir de la mieux connaître, pour mettre à profit les richesses dont on était fier ; pour aller au-devant des difficultés, pour éviter les fautes où choppaient les ignorants et les sots. Tous les gens d'esprit disaient, à la suite de Despréaux :

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme ;
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Citons Bouhours une fois de plus : « Une langue aussi belle que la nôtre mérite bien quelque application et quelque soin. » Et de ce principe, clair comme le jour, il tire tout aussitôt une conséquence, qui vaut pour les Français du vingtième siècle comme pour ceux du dix-septième. On savait alors le latin à miracle ; et plusieurs, sans être parents de Trissotin, savaient le grec ; presque toute la société polie pouvait parler italien et lire Don Quichotte dans l'original. Aujourd'hui, c'est le tour des langues du Nord ; mais ne ferait-on pas sagement de méditer un peu la remarque de ce maître grammairien de 1671 ? — « N'est-ce pas, dit-il, une chose ridicule de cultiver soigneusement les langues étrangères et de négliger sa langue naturelle ; d'entendre parfaitement le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, et de ne sçavoir ni parler, ni écrire, poliment en françois ? »

Un peu plus tard, à la fin du siècle, après la floraison de presque tous les chefs-d'œuvre, au lendemain d'*Athalie*, Boileau écrivait à son ami le chanoine Maucroix : « Notre langue veut être extrêmement travaillée[1]. » On la travaillait extrêmement; mais, selon les habitudes de ce temps-là, tout à loisir. Il faudrait ici reproduire telle ou telle page des manuscrits de ces illustres travailleurs, avec leurs larges ratures, les phrases biffées, les mots en surcharge. On s'appliquait ; on ne se piquait point d'une folle vitesse ; on se hâtait lentement ; et Oronte était un fat, qui ne mettait qu'un quart d'heure à bâtir un sonnet ; encore bien que Patru ne soit pas à imiter, pour avoir mis quatre ans à mal traduire une phrase du *Pro Archia*. On taillait, on élaguait la phrase, l'expression, les mots. Mme de La Fayette — avis aux romanciers — « disoit qu'une *période* retranchée dans un ouvrage valoit un louis d'or ; et un *mot*, vingt sols[2] ».

Dans une lettre à Racine, Boileau se désole des répétitions de mots — écueil ordinaire, même des habiles — qu'il découvre en ses vers frais éclos; le verbe *voir*, dit-il, y est rebattu jusqu'au dégoût. Il va être obligé de reprendre la plume, de tondre et ratisser l'œuvre nouvelle ; bref, de travailler extrêmement.

Au surplus, Racine ne s'épargnait point; il travailla jusqu'aux derniers jours, et longtemps après la création de ses tragédies.

Racine... lisait les bons auteurs, pour noter à la marge les expressions choisies qui pouvaient passer en français.

Nous autres, aujourd'hui, barbares écrivains de la décadence, nous avons peine à comprendre ces scrupules. On étudiait les mots alors, comme au temps de Raphaël on étudiait les contours ; on n'osait se permettre un sous-entendu, une construction un peu nouvelle, un terme violent; on consultait à chaque pas Vaugelas et l'usage.

On se justifiait, par exemple, d'Horace ou de Denys d'Halicarnasse; on pesait, on allégeait, on rechargeait chaque vers, selon qu'on le soupçonnait d'être trop plein ou trop vide; on se consultait par lettres sur un hémistiche. On ne trouvait aucune construction assez régulière, aucune image assez juste, aucune idée assez claire, aucune phrase assez correcte[3]...

1. Lettre du 29 avril 1695.
2. Segrais, *Mémoires anecdotes*. Nouvelle édition, t. II, p. 146.
3. Taine, *Nouveaux Essais de critique et d'histoire* ; Racine.

Relisez la lettre du 3 octobre 1694, où Racine épluchant son admirable cantique sur le *Bonheur des Justes*, explique à son ami pourquoi il a remplacé tel mot par tel autre ; pourquoi il appelle les réprouvés *misérables*, au lieu d'*infortunés* qu'il avait écrit d'abord ; et *pénitence*, au lieu de *repentance* ; et tout le reste : chef-d'œuvre de soin, de goût et de méritoire simplicité. Cette lecture, et d'autres semblables, vous aideront à bien entendre les conseils qui terminent le Premier Chant de l'*Art poétique* :

> Faites-vous des amis prompts à vous censurer ;
> Qu'ils soient de vos écrits les confidents sincères
> Et de tous vos défauts les zélés adversaires...

Et la suite ; car le poète s'étend sur cette matière et y appuie[1]. Mais ces conseils-là n'étaient point un simple exercice de littérature désintéressée, et ne restaient point lettre morte dans le code de Boileau. On les pratiquait ; on interrogeait Patru, Bouhours, et tout le monde. Les exemples abondent ; cueillons-en trois ou quatre parmi ceux qui comptent. La Rochefoucauld, tout grand seigneur qu'il était, se faisait très humble et petit, dès là qu'il s'agissait d'améliorer le style — extrêmement travaillé — de ses trop égoïstes *Maximes*. Il laissait jusqu'à cinq ou six semaines ses cahiers en pension chez le délicat poète Segrais, qui s'en porte garant dans ses Mémoires et ajoute : « Il y a des *Maximes* qui ont été changées plus de trente fois. »

Et Pascal ? N'allez pas vous imaginer que l'auteur des Petites Lettres, et ses complices, aient livré leur manuscrit à l'imprimeur et au public, avant d'avoir tout corrigé *ad unguem*, jusques à la dernière syllabe. Les *Provinciales* furent « vues et revues par une douzaine de ces Messieurs de Port-Royal[2] ». Besogne de Titans, ahanant et suant pour mieux mentir. Et combien de gens qui, du reste, n'ont point lu cette prose, vous affirmeront qu'elle a coulé de source, tout ainsi que l'eau de la Mère Angélique !

Revenons encore à Despréaux, et voyons comment il met ses maximes en pratique. Il envoie à Racine l'ébauche, déjà

1. Cf. Notre *Art poétique commenté par Boileau*, etc., t. I, p. 360 et suiv.
2. *Mémoires*, etc., t. II, p. 112.

bien avancée, de son Ode sur la prise de Namur ; avec prière instante « de ne la montrer à personne et de ne la point épargner... Vous en jugerez ; sauf à tout changer, si cela vous déplaît. » Voilà qui s'appelle, selon l'énergique expression de Despréaux lui-même, dépouiller l'arrogance d'auteur ; un poète acceptant que l'on change tout, dans son œuvre, cela ne se voit guère ; cela ne s'est vu qu'en ces temps héroïques. Au surplus, l'auteur d'*Athalie* réclamait le même service pour toutes ses œuvres ; et — Louis Racine l'affirme — Boileau corrigea les dernières éditions de son ami, comme s'il se fût agi des siennes. Quelle simplicité entre ces illustres ; avec quelle passion respectueuse de leur art et de la langue ! A la fin de l'année 1694, Racine annonce à Boileau qu'il va lui envoyer des vers à revoir et parfaire : « Je ne les donnerai point, qu'ils n'aient passé par vos mains. » Le musicien les réclame ; Mme de Maintenon les désire : « J'ai dit franchement que j'attendais votre critique, avant que de donner mes vers au musicien, et je l'ai dit à Mme de Maintenon[1]. »

J'ignore quel homme d'esprit revit et corrigea les *Caractères* ; mais j'ai lu, dès les premières pages de ce merveilleux petit livre : « Ne vouloir être conseillé ni corrigé sur son ouvrage, est un pédantisme » ; or, La Bruyère n'était pas un pédant.

Bornons-nous là. Puisque aussi bien il faut savoir se borner, pour savoir écrire ; puisque ce fut l'axiome de tous les maîtres, contemporains de La Bruyère ; puisque enfin nous avons encore à fournir d'autres témoignages du respect de la langue, en plus d'une occurrence. Soit, par exemple, lorsqu'on voulait hasarder un mot insolite, une locution neuve, une métaphore inaccoutumée ; on ne s'avançait qu'à bon escient, en s'assurant la permission des honnêtes gens qui sont, par droit de bon goût et par conquête d'une autorité reconnue, créateurs ou juges de l'usage. Nous autres, écrivains pressés, à l'esprit toujours en éveil, à la plume toujours levée, nous saisissons au vol le premier vocable qui passe ; nous le recevons de toute source, ou de toute fabrique, portant la marque de n'importe quel inventeur. Si le vrai terme, admis et consacré,

1. Lettres du 28 septembre, et du 3 octobre.

tarde à l'appel de notre mémoire, nous en façonnons un vaille que vaille, lourd, dur, long comme d'ici Pontoise; sans nous inquiéter — à quoi bon ! — de l'accueil qu'on lui fera dans le monde des lecteurs, aussi pressés que l'auteur, sinon davantage. On n'a même plus le loisir, ni l'envie, de s'en plaindre ; comme c'était encore un peu de mode, voilà tantôt cinquante ans ; lorsque M. Viennet exhalait à ce propos son chagrin classique dans une *Épître à Despréaux* :

... La loi de ces pandours est de n'en pas connaître;
Chacun, libre en sa marche, est son juge et son maître...
Ainsi les mots nouveaux nous pleuvent par milliers :
Philosophes, savants, voleurs et boutiquiers,
Artistes, prosateurs, poètes, tout s'en mêle;
Chacun fait son argot, sa grammaire nouvelle;
Chacun peut, à son gré, sans crainte d'un revers,
Dégingander sa prose et *déhancher* ses vers,
Barbariser son style, *empenner* son génie,
Et, comme ses lecteurs, *flouer* la prosodie...
(14 août 1855.)

Au grand siècle, il n'en allait point de la sorte. Aux environs du traité de Nimègue, l'apparition d'un mot français tout neuf était chose sérieuse pour la bonne compagnie de la Ville et de la Cour. Ce mot, de tournure bien française, on le prononce, mais en s'excusant ; on le présente, mais enveloppé de formules discrètes. — « Le jour vient où quelqu'un se hasarde à l'imprimer, moyennant la précaution des italiques, ou bien d'un *pour ainsi parler*, d'un *si j'ose dire*, ou de tout autre adoucissement analogue. L'œil s'y accoutume, comme a déjà fait l'oreille. Enfin, après plus ou moins de délais et d'aventures, le mot, *s'il est né sous une constellation heureuse*, entre décidément dans l'usage. Et notez que les termes rajeunis sont traités sur le même pied que les neufs ; n'y ayant point de différence, observe Bouhours, entre les mots récents et des mots en désuétude, *qui sont à notre égard comme s'ils n'étaient pas*[1]. » Bouhours (puisque nous le rencontrons encore) a pris soin d'indiquer, dans son Second Entretien, les adoucissements dont il faut entourer une métaphore inattendue ; il convient de la faire précéder ou suivre d'un : « Si j'ose dire ; pour parler ainsi ; pour user de ce

1. Georges Doncieux, *lib. cit.*, p. 185.

terme ; s'il m'est permis de m'exprimer de la sorte. » Ouvrez n'importe quel ouvrage en prose de cette époque, et comptez ces formules. Au milieu d'un Discours à l'Académie, Racine s'arrête et prépare avec un *Oserai-je le dire ?* une expression toute simple, que nous aurions employée sans l'adoucir. Nous n'avons point les scrupules de Racine ; si du moins nous avions hérité de certains autres secrets qu'il a gardés pour lui !

VII

Mais, avec de tels scrupules, les conquêtes du vocabulaire se faisaient rares. On gardait les richesses acquises, termes et tournures à l'effigie française ; on n'y laissait introduire ni billon étranger, ni fausse monnaie de contrebande ; toutefois, le luxe des précautions, imposées par l'usage, empêchait de grossir ce fonds public qui, à la longue, finirait bien par s'user un peu, au cas où l'on n'émettrait pas, dans le commerce des gens d'esprit, d'autres pièces neuves de cette monnaie nationale. Le respect était digne de tous éloges ; mais n'était-il pas outré ? Maintenir n'est pas enrichir. Une langue vivante, à laquelle on n'ajoute que deux mots et trois ou quatre métaphores, dans l'espace d'un lustre, ira s'appauvrissant ; le frottement est fatal au style qui court, comme à l'argent qui roule — fût-il monnayé à l'effigie de Louis XIV.

Plusieurs entrevirent ce danger, qui n'avaient point oublié la loi des choses humaines, de tout langage humain, affirmée jadis par Horace :

> Multa renascentur quæ jam cecidere ; cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula...

Et, pour la langue française si vivante, si brillante d'œuvres immortelles, ils redoutaient l'usure du temps, la rouille des siècles. Admiration mêlée d'inquiétude ; respect non exempt de crainte : autre forme du culte, aussi intelligent que sincère.

Saint-Évremont fut l'un de ces prévoyants, au plein midi du grand siècle :

> Vaugelas, dit-il, Ablancourt, Patru, ont mis notre langue dans sa perfection ; et je ne doute point que ceux qui vivent aujourd'hui ne la maintiennent dans l'état où ils l'ont mise.
>
> Mais si quelque jour une fausse idée de politesse rendoit le discours

faible et languissant; si un trop grand attachement à la Pureté produisoit enfin de la Sécheresse; si, pour suivre toujours l'ordre de la pensée, on ôtoit à notre Langue le beau tour qu'elle peut avoir, et que la dépouillant de tout ornement, on la rendit barbare, pensant la rendre naturelle; alors ne seroit-il pas juste de s'opposer à des corrupteurs qui ruineroient le bon et véritable stile[1] ?...

Sur quoi, le même Saint-Évremont proteste contre les auteurs dédaigneux et superbes, qui proscrivent certaines vieilles expressions « par dégoût » ; le dégoût, selon lui, n'est pas une raison : et les vieux termes devraient être pesés à un autre trébuchet, avant d'être condamnés au rebut. C'avait été, même du temps de Vaugelas, le sentiment de Ménage et de deux ou trois contemporains de Ronsard. Peu à peu, les réclamations se firent, ou plus nombreuses, ou plus autorisées. Les meilleures étaient celles qu'on appuyait du crédit d'un nom illustre et d'ouvrages qui valent tous les arguments de la logique.

La Fontaine, sans se préoccuper de Vaugelas et de Patru, s'était mis à parler l'ancien idiome de Marot avec les bêtes de ses fables; et on les laissait dire, alors qu'ils parlaient si bien. Boileau, même au beau milieu de l'*Art poétique*, estimait qu'on peut, « dans un vieux style, avoir des grâces nouvelles » ; les Fables du bonhomme le prouvaient avec une aimable surabondance. Bayle félicitait Bossuet et Fléchier d'avoir réhabilité et fait revivre vieux mots et vieilles tournures.

Vers la fin du siècle, le grammairien Aubry de Boisregard écrivait : « On peut se servir quelquefois de vieux mots; et pourvu qu'on en use sobrement, ils donnent au discours une force et une noblesse que les nouveaux n'y sauroient donner[2]. » La Bruyère consacrait deux ou trois jolies pages des *Caractères* au regret ou à la défense des termes vieillis, comme *Ains*, *certes, maint*, *moult*... et combien d'autres ! « *Certes* est beau dans sa vieillesse; la poésie le réclame, et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent en prose...

« *Maint* est un mot qu'on ne devroit jamais abandonner, et par la facilité qu'il y avoit à le couler dans le style, et par son origine qui est françoise.

1. Saint-Évremont, *les Véritables Œuvres*. 2e édition, t. III.
2. Cf. *Histoire de la littérature française*, *op. cit.*, t. V, p. 790 et suiv.

« *Moult*, quoique latin, étoit dans son temps d'un même mérite; et je ne vois pas par où *beaucoup* l'emporte sur lui[1]. »

Vingt ans plus tard, Fénelon allait être plus explicite encore : « Le vieux langage se fait regretter, quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat... Il avoit je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. » Et là-dessus, le grand prélat, hardi et vif lui aussi, demande que, pour enrichir notre langue, on ne perde aucun de ces mots antiques, et qu'on ose en façonner de nouveaux. Il va plus outre. Il propose, lui, si bon Français, à notre imitation, l'exemple des insulaires nos voisins qui, en fait de langage, prennent aisément et partout le bien d'autrui. Le dictionnaire anglais est plus fourni, plus gros, que tous autres; pourquoi ? C'est que les Anglais y admettent n'importe quels mots étrangers; sans même se donner la peine d'y coudre une terminaison saxonne : « J'entends dire que les Anglais ne se refusent aucun des mots qui leur sont commodes; ils les prennent partout où ils les trouvent chez leurs voisins[2]. » Fénelon estime cette façon d'agir à l'anglaise fort bonne et louable; aussi invite-t-il ses compatriotes trop réservés, au pillage des vocabulaires. Par amour pour la langue de France, par crainte de la voir s'appauvrir, le doux auteur de *Télémaque* sonne la charge, et nous exhorte au vol international. « Prenons, s'écrie-t-il; prenons de tous côtés! »

Heureusement, la suite de sa harangue tempère ses audaces et elle explique sa généreuse chimère : « Prenons de tous côtés tout ce qu'il nous faut pour rendre notre langue plus claire, plus précise, plus courte et plus harmonieuse. » D'où il s'ensuit :

1° Qu'on ne doit pas tout prendre, à l'exemple des Anglais ; mais seulement ce qui convient au génie de notre idiome, qui est clarté, précision, brièveté, harmonie;

2° Fénelon ne confie le soin de prendre, ou mieux, de choisir les termes nouveaux qu' « à des personnes d'un goût et d'un discernement éprouvés ». Il rejette le concours du vul-

1. *De quelques usages.*
2. *Lettre à l'Académie française.* Projet d'enrichir la langue.

gaire ignorant; même celui des femmes; même celui de l'Académie, au cas où l'Académie serait assez ridicule pour imposer des termes neufs, « avec une affiche » qui obligerait le public à s'en servir;

3° Après la belliqueuse déclaration de son début, voici que Fénelon revient, presque sans détour, à la routine de Vaugelas et de Bouhours. Lorsque, dit-il, on aura découvert ou inventé un mot bien clair, bien sonnant, bien commode, bien digne de son droit de cité, on le présentera à la meilleure compagnie, avec le cérémonial accoutumé depuis plus de cinquante ans : « Quatre ou cinq personnes le hasardent modestement en conversation familière; d'autres le répètent par le goût de la nouveauté et le voilà à la mode. » En vérité, Fénelon, quoi qu'on ait dit, n'a pas la moindre fibre révolutionnaire; et ce n'est point au créateur de la république de Salente que l'idée serait venue

De mettre un bonnet rouge au vieux dictionnaire;

4° Au surplus, Fénelon n'a garde de croire que les langues vivantes d'outre-Rhin, d'outre-Manche, de par delà les Alpes ou les Pyrénées, puissent indistinctement fournir des mots à la langue française. Somme toute, il ne connaît guère que le latin, dont les richesses soient vraiment de bonne prise : « Les mots latins paraîtroient les plus propres à être choisis; les sons en sont doux; ils tiennent à d'autres mots qui ont déjà pris racine dans notre fonds, l'oreille y est déjà accoutumée. » Remplacez la terminaison latine par une agréable finale française : et tout est dit, ils sont nôtres.

5° Fénelon résume, accentue et complète sa pensée à quelques lignes de là. Enrichissons notre langue; mais qu'elle reste française dans ses allures et dans ses formes. Il y a des trésors qui encombrent, et auxquelles la médiocrité suffisante, l'*aurea mediocritas* sera toujours préférable : « J'avoue que si nous jetions à la hâte et sans choix dans notre langue un grand nombre de mots étrangers, nous ferions du français un amas grossier et informe des autres langues d'un génie tout différent. » Par où Fénelon biffe tout ce qu'il a écrit plus haut, en nous proposant le pillage des vocables, à l'exemple des Anglais qui prennent tout et partout.

Lacordaire, en l'une de ses plus sonores conférences, commençait une tirade éclatante par cette phrase : « Fénelon dort dans sa mémoire harmonieuse... » S'il se réveillait comme Épiménide, ou comme l'*Ancêtre* de Victor Fournel, au milieu de notre monde moderne, dans la Babel du journalisme, parmi les sifflements des machines à vapeur et les cris fiévreux des gens de *sport*; s'il ouvrait les livres frais éclos; s'il écoutait les « intellectuels », les feuilletonistes, les politiciens, les décadents, les savants, il se croirait en plein pays barbare, et demanderait avec stupeur : « Ne sommes-nous pas chez les Hurons d'Amérique, ou chez les Topinambous? »

Les timides hardiesses qu'il conseillait, pour « achever d'enrichir » notre langue, sont dépassées de bien loin; de si loin, qu'on ne s'en souvient plus guère. Les sages conquêtes où nous conviait la *Lettre à l'Académie* ne furent point tentées par les contemporains de Fénelon, ni par le triste siècle qui suivit, — hardi contre Dieu seul; siècle de la périphrase, de cette banale « circonlocution » dédaignée par Fénelon comme une lâcheté chez l'écrivain, comme une misère du discours, un haillon du style.

Les vues du grand évêque n'ont été bien comprises qu'aux débuts de notre siècle, par l'homme qui fut l'initiateur, et qui reste le vrai père de toute notre littérature depuis cent ans. Dans ses *Mémoires d'Outre-tombe*, en particulier, Chateaubriand a créé, rajeuni, anobli une foule de mots français; avec l'autorité de son génie, évocateur des ombres qu'il colore, peintre magicien des scènes qu'il anime, semeur puissant d'images ou d'idées qu'il jette de haut, qu'il épand au loin, comme des pluies de diamants. D'autres l'ont fait, à qui leur science du passé, leur goût, leurs œuvres en octroyaient le droit; qui surent que notre langue veut et doit demeurer française, et que, même à cet égard,

... Le lecteur français veut être respecté.

Les meilleurs, les habiles, les maîtres — il y en a, et il n'en manque pas à l'Académie — ont toujours à cœur d'employer les seuls mots de France.

Gardons ce bien qui est à nous, veillons sur cette gloire nationale.

Pas une langue vivante ne possède la puissance de la nôtre; précisément parce que chaque mot porte une idée, c'est-à-dire une lumière et une force; une seule idée pour un seul mot. J'ai lu qu'un philosophe allemand, afin de voir plus clair dans sa pensée, et de mieux suivre la chaîne de ses raisonnements, écrivait d'abord en français. Le français est la langue de la vérité. Souvenons-nous-en; rappelons-nous que cette langue a été faite par des chrétiens, disciples de la vérité, instruits à l'école du seul vrai maître qui a formulé la loi primordiale du langage chrétien en quatre monosyllabes: *Sit sermo vester* : EST, EST; NON, NON.

Un de nos évêques de France, façonné à bien dire par le commerce intime du grand siècle, l'avait admirablement compris; et nous ne saurions mieux finir qu'en citant ces deux petites phrases d'un prince de l'Église, qui fut l'un des plus dignes pasteurs de Paris en cette fin de notre siècle :

« La langue française... est la langue *franche* par excellence; et l'on ne peut, sans faire violence à sa nature, s'en servir pour déguiser la pensée.

« Elle semble née du génie chrétien; nous dirions presque du texte de l'Évangile, dont elle reproduit bien souvent le tour, le caractère, et nous ne savons quoi de sage, de calme et de tempéré qui n'appartient qu'au texte sacré[1]. »

VICTOR DELAPORTE, S. J.

1. Cardinal Guibert, *Œuvres*, t. II, p. 307.

UNE CONVERSION MANQUÉE

JOHN KEBLE (1792-1866)

(Deuxième article[1])

II

« Je serai bien heureuse de laisser quelque temps mon mari à Oxford auprès de ce pauvre M. Newman, — écrivait Mme Keble au lendemain de la mort de Froude. — Il semble avoir tant besoin de lui et tous deux sont en si parfaite communion de sentiments et d'idées[2] ! » Quand elle s'exprimait ainsi, elle ne se doutait pas qu'un jour viendrait où cette mutuelle sympathie lui ferait peur, et où elle se demanderait avec angoisse si Keble aurait la force de se séparer de Newman.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment celui-ci avait été peu à peu amené à mettre en doute la légitimité de cette Église dont il avait, de toute façon, essayé de relever le prestige; mais il est important de remarquer chez Keble la tristesse croissante d'une semblable déception. L'attitude prise par les évêques anglicans en face des doctrines catholiques remises en honneur par les *Tractariens* le consternait, et dès 1841 il écrivait à Coleridge :

Pour que je me décide jamais à passer à Rome, il faudrait que Rome se fût grandement transformée ; mais je puis être forcé à quitter l'anglicanisme, et plusieurs qui seraient réduits à la même extrémité ne se résigneraient sans doute pas — comme pour ma part j'essaierais de le faire — à rester en dehors de toute église[3].

Quelques mois plus tard il disait encore :

L'éventualité à laquelle je songe est désolante, et cependant c'est à mes yeux la plus naturelle : sans aller à Rome, quitter l'anglicanisme et n'appartenir plus à aucune communion[4] !

1. Voir *Études*, 20 avril 1901.
2. Coleridge, I, p. 244.
3. *Ibid.*, II, p. 297.
4. *Ibid.*

Des épreuves qui lui étaient plus personnelles ajoutaient encore à son découragement et lui apportaient de nouvelles raisons de douter. Fils d'un curé de campagne, nous l'avons vu dire adieu à toutes les espérances d'Oxford pour se consacrer lui aussi au ministère paroissial. Son bon cœur, son imagination, le tour poétique de son esprit, enfin et surtout sa foi, transfiguraient à ses yeux cette existence et lui faisaient trouver dans chacun de ces humbles devoirs un plaisir nouveau. Or, voici qu'une ombre menaçait de troubler ses paisibles joies. Une voix insinuait à Keble qu'il lui manquait quelque chose d'essentiel pour être vraiment un pasteur d'âmes selon le modèle conçu par l'Église d'autrefois. Sans doute le succès de son œuvre à Hursley était grand. On l'aimait, on le vénérait, on se pressait à l'église pour entendre sa parole, et jamais le village n'avait été plus religieux et plus régulier. Mais tout cela ne suffisait pas à Keble, et il se demandait si son action, au lieu d'être celle d'un vrai prêtre, n'était pas plutôt, au milieu de ces braves gens, celle d'un voisin, aisé et instruit, homme de bon exemple et de bon conseil.

Lisez mon dernier article, — écrivait-il encore à Coleridge à la fin de cette même année 1841, — et remarquez ce que je dis sur la faillite effective de l'Église anglicane. Je sens cela plus profondément chaque jour... Je suis dans ma paroisse comme un aveugle, je ne sais pas ce qu'on y fait et le peu que je découvre par hasard me révèle des choses lamentables... Du sérieux chez quelques-uns, du respect, de la confiance, mais pas pour le prêtre en tant que prêtre, ou presque pas. En un mot, notre grand malheur est d'avoir négligé la confession [1].

Cette idée lui tenait au cœur. Trois ans après, il devait y revenir avec plus de force encore.

Nous travaillons dans la nuit, et cela durera tant que nous n'aurons pas rétabli l'usage de la confession. Voilà une des choses qui empêchent les laïques, même les plus compétents comme Gladstone, de juger sainement le fonctionnement de notre Église. A moins d'en passer par là, ils ne comprennent pas, ils ne peuvent pas comprendre que, dans nos paroisses, nous tâtonnons comme des hommes dont la lanterne est éteinte [2].

1. Coleridge, II, p. 299.
2. *Ibid.*, p. 300. — Le découragement alla si loin qu'un jour, en regardant l'église qu'il faisait bâtir à Hursley, Keble s'écria : « Elle ne sera pas pour moi ! » (Coleridge, II, p. 348.)

Ainsi, ce clair et logique esprit ne se dissimule aucune des insuffisances de l'anglicanisme et partage, sur tous les points, les incertitudes et les appréhensions de Newman. Ils marchent ensemble et d'un même pas, arrêtés aux mêmes difficultés et satisfaits du bénéfice provisoire des mêmes essais de solution.

Ce n'est pas du tout entre eux, comme entre Newman et Pusey, un simple accord de volonté, une harmonie de désir. Plus l'immuable Pusey s'efforce de persuader aux autres et à lui-même qu'il fait cause commune avec ses amis, plus il est évident qu'il a cessé de les comprendre. Si l'entente était complète, il n'éprouverait pas le besoin de l'affirmer si souvent. Humble et confiant, il ne mettra jamais en doute la sincérité de Newman; mais, étroit, fermé et prévenu, il sera jusqu'au bout incapable d'entrer dans cette pensée vivante et d'en suivre l'évolution.

Keble, au contraire, comprend, admet, réalise sans peine chez Newman des pensées qui ont été, qui sont encore proprement les siennes, et, à voir une telle communauté d'idées, il semble qu'on pourrait prédire : où l'un ira, l'autre doit aller ; où l'un s'arrêtera, l'autre doit aussi s'arrêter.

Et cependant cette prédiction serait téméraire, car il est vain de penser connaître un homme quand on sait seulement de lui les idées dont il a une nette conscience et qu'il peut se formuler. Si l'on avait pénétré un peu plus avant dans ces deux âmes, jusqu'à ces profondeurs où se préparent de loin nos résolutions, on aurait vu se dessiner, s'accentuer, se fortifier peu à peu des tendances divergentes. Quand Newman se défend de vouloir quitter l'anglicanisme, on devrait lire, dans l'ardeur même de ses protestations, l'annonce d'une conversion prochaine, et lorsque Keble se croit à la veille de laisser une communion hérétique, il y a, dans son angoisse, comme une promesse de résignation, d'apaisement et de silence.

Je crois, en effet, que son parti fut, en somme, bientôt pris et que, dès 1843, au moment où Newman battait en retraite à Littlemore, le curé de Hursley avait très nettement résolu de ne jamais penser à Rome et de rester anglican.

A vrai dire, en fixant ainsi son orientation d'une manière

presque irrévocable, au moment où Newman hésitait encore, Keble obéissait inconsciemment à ces obscures tendances où notre nature se révèle, et qui, plus ou moins, nous mènent souvent malgré nous. Ce n'est pas qu'il ait agi aveuglément et sans raisons; mais ces raisons auraient été insuffisantes si elles ne s'étaient augmentées de tout le poids de ces influences lointaines, dont nous voyions tantôt grandir en lui l'insensible et impérieuse douceur. Qui dira jamais ce que nous ajoutons innocemment de nous-mêmes aux motifs abstraits qui nous dictent nos décisions, et comment nos plus claires idées se troublent et se compliquent quand il en faut venir aux réalités de l'action.

Ces raisons, ces prétextes, ou si l'on aime mieux, ces compromis, vont prendre corps et s'affirmer chaque jour davantage dans les lettres que Keble écrira à Newman pendant les deux années qui précédèrent la conversion de celui-ci. « Qu'on me donne ce qu'on ne refuse pas aux bêtes blessées; qu'on me laisse mourir seul ! » s'était écrié le solitaire de Littlemore dans un accès d'impatience contre la curiosité cruelle des adversaires et la maladresse de certains amis. Mais Keble était de ceux auxquels il permettait de suivre son agonie un peu hautaine, et il ne refusa jamais d'entendre les paroles qui lui venaient de Hursley, « paroles de sympathie, d'encouragement, d'espérance, de délicates insinuations et de respectueuse tendresse[1] ».

En mai 1843, Newman avait demandé conseil à son ami pour savoir s'il devait donner sa démission de curé de Sainte-Marie. Voici comment on lui répond sur cette terrible question, *on this awful matter* :

... Vous retirer du ministère anglican serait maintenant une démarche périlleuse, sinon en elle-même, du moins dans ses conséquences; car cela vous rapprocherait, je le crains, de ce que je dois appeler la tentation d'aller plus loin. Accepter cette tentation, serait extrêmement grave. Si quelque chose est de travers dans la situation où la Providence divine nous a placés, ce n'est pas notre faute, et nous n'en sommes pas responsables, comme nous le sommes de ce qui serait de travers dans une position de notre choix... Une pensée me vient. N'auriez-vous pas exagéré les droits de Rome, comme pour réparer le tort

1. On trouvera une partie considérable de ces lettres dans la *Vie de Keble*, par Lock, p. 118-129.

que vos attaques d'autrefois auraient pu lui causer. Ne serait-il pas bon d'examiner à nouveau la question sans préjugés ni pour ni contre ?

Et maintenant, mon très cher Newman, j'ai une supplication ardente à vous faire : de grâce, ne vous en rapportez aucunement à mon avis et à mon opinion ; je n'ai pas ce qu'il faut pour vous donner des conseils ; je n'ai que mon amour pour vous. Je tremble de penser avec quelle imprudence, quel manque de préparation je me suis engagé dans ces grands sujets, et c'est un cauchemar pour moi de songer que j'ai pu concourir, par ma faute, à mettre le trouble dans les esprits, et, en particulier, à vous empêcher de trouver la paix. Pourtant, n'allez pas croire que je veuille vous défendre de m'écrire, si cela doit vous donner le moindre soulagement. Bien au contraire, je serais navré de n'avoir plus de vos nouvelles. Tout ce que je demande est de ne pas croire à ce que je vous dis, parce que c'est moi.

Je me cramponne quand même à cet espoir que vous avez entretenu vous-même en moi : même dans notre présente détresse, là où est la *succession apostolique* et le *credo*, là est aussi l'alliance divine, même si la communion entre les branches est interrompue.

Que Dieu nous pardonne et nous bénisse ; qu'il choisisse lui-même notre fardeau et nous aide à le porter ; et que tous deux, si c'est sa volonté, nous restions toujours dans la même communion !

Le 29 juillet, il disait encore :

Que vous dire à quoi vous n'ayez vous-même déjà pensé ?

Parfois il me semble qu'il vous serait bon de laisser pour quelque temps tout travail théologique et toute discussion épistolaire... Ou bien encore une confiance absolue en quelque bon confesseur pourrait parfois vous être d'un grand secours ; il vous indiquerait une ligne à suivre sans vous donner de raisons et vous vous soumettriez. Priez aussi contre la tentation de changer toujours, qui est le propre de certains esprits.

La lettre suivante, écrite en janvier 1844, insiste avec cette même adresse, humble et affectueuse, sur une raison dont Newman sentait lui-même tout le poids.

Voici quelques-unes de mes impressions. Et d'abord l'expérience de chaque mois, de chaque semaine, de chaque jour me fait sentir davantage le danger qu'il y a à tenter Dieu et de quelle lourde responsabilité je me chargerais en quittant l'anglicanisme. En même temps, je crois sentir de plus en plus la vérité, la beauté, la majesté de tant de choses qu'ils ont, eux, et qui, pour le moins, semblent nous manquer... Ne serait-ce pas, par hasard, votre devoir, selon une de vos idées, de faire taire vos doutes et même ce qui vous semble être une conviction de votre esprit, comme vous feriez de toute autre mauvaise pensée, vous persuadant que, puisque la conclusion est mauvaise, il doit y

avoir quelque illusion dans l'évidence des prémisses? Et puis je pense à l'absolue confusion, à la perplexité, à l'accablement d'esprit et de cœur où serait réduit un si grand nombre, si leur guide et leur soutien les abandonnait brusquement. Ce serait pour des milliers un bouleversement indescriptible et une épreuve intolérable qui les rendrait sceptiques à tout jamais... Ne faut-il pas une double évidence et des signes irréfutables pour qu'une telle démarche devienne un devoir? Pour qu'un homme comme Pusey soit obligé de quitter l'Église, il faut un prodige analogue à la voix qu'entendit saint Paul ; faute d'un tel signe, on doit rester où l'on est. Mais je bavarde à tort et à travers. Pourvu que je n'ajoute pas à votre détresse. Ah ! si je pouvais mieux exprimer ce que je pense et ce que vous-même m'avez appris... Si je vous afflige ou si je vous trouble, pardonnez-moi. Je ne sais comment, mais je suis vraiment forcé à vous écrire. Vous ne cessez pas de regarder vers moi, je le sais et je *dois*, de temps en temps, vous parler, et quand je parle, il faut bien que je dise ce que j'ai dans l'esprit. Au moins, si cela ne vous fait pas de bien, que cela ne vous fasse pas de mal. Le compte que j'ai à rendre est déjà bien assez chargé sans cela !

Les regrets, la contrition, la défiance de soi remplissent ainsi cette correspondance d'où pourtant on a fait disparaître les expressions trop fortes et les aveux trop humiliants. Ce dernier point a trop d'importance pour ne pas nous arrêter un instant.

Ces lettres, en effet, ont été remises par le cardinal Newman aux amis et aux héritiers de Keble, pour la bibliothèque du *Keble College*, à Oxford. Avant de s'en défaire, le cardinal effaça les passages trop intimes dont, en parfait *gentleman*, il croyait devoir garder pour lui seul la confidence.

J'ai fait quelques ratures, dit-il dans la note qui accompagne ce précieux dépôt, ratures qui pourront sembler étranges ou arbitraires, et je veux m'expliquer à cet égard.

Le pauvre cher Keble avait un cœur trop tendre, une piété trop vive pour n'être pas bouleversé par cette longue série d'épreuves... C'était trop pour lui, et il en fut réduit à un état d'accablement extrême qui se traduisait, avec ses meilleurs amis, par des paroles où il s'accusait, où il se méprisait lui-même. Obsédé par une sorte d'idée fixe, il s'accusait de s'être engagé sans une préparation suffisante au plus profond des questions religieuses et des controverses qui en résultent. Il s'était embarqué à la tête de plusieurs sur une route inexplorée, et il avait été l'aveugle qui conduit les aveugles. En particulier, il se demandait si ce n'était pas plus ou moins par sa faute à lui que, moi, j'allais quitter l'Église anglicane. Rien n'est plus pénible pour moi que le contraste entre la gaîté, l'enjouement de ses premières lettres et la tristesse des

dernières. De toute façon, il faut que cela demeure ; c'est l'histoire, c'est une part de sa vie ; il ne pourrait en être autrement. Mais, à cette âme suave, patiente, affectueuse, à cet ami chèrement et profondément aimé, je ne pouvais pas faire la cruauté de livrer aux générations futures le secret des torts imaginaires qui le tourmentaient. Certes, les souffrances qui avaient causé tout cela étaient assez réelles, et ces ratures même montreraient au besoin de quelle façon Keble avait été écrasé par cette épreuve [1].

On voit de quel jour ces détails éclairent la question qui nous intéresse. Cette humilité, poussée à l'extrême, tranche ou plutôt supprime toute possibilité de controverse. Comment, en effet, attendre d'un homme accablé par le sentiment de ses responsabilités antérieures, l'énergie nécessaire pour encourir des responsabilités nouvelles et plus lourdes encore ? Le pauvre malheureux Keble en est venu à se mépriser lui-même, et, quand une telle disposition est vive et sincère, elle interdit toute marche en avant et semble imposer comme premier devoir la résignation et le silence. Quelque misérable que paraisse à Keble l'Église anglicane, elle est encore assez bonne pour un homme comme lui ; elle garde encore, malgré tout, assez de grâce et de vie pour suffire aux besoins d'un *pauvre pécheur*.

N'espérons donc plus que Keble suive Newman. Voici d'ailleurs que, par une singulière rencontre, la vraie, l'intime raison qui le retient dans l'anglicanisme, va prendre, aux yeux de son cœur, une force nouvelle au moment précis où le drame de Littlemore touche au dénoûment. Dans les premiers jours de l'automne de 1845, on crut que Madame Keble allait mourir, et, devant le calme et la ferveur confiante de cette agonie, son mari réalisa mieux que jamais le fameux argument des *lits-de-mort*, dont Newman se servait autrefois pour montrer que Dieu n'avait pas abandonné l'Église d'Angleterre.

Mon cher Coleridge,

Que de terribles hauts et bas depuis ma dernière lettre ! Samedi, j'ai cru que tout était fini. Elle nous a fait ses adieux; ô, mon cher ami, tout ce qu'il y avait dans ses paroles et dans son regard !... et puis elle est revenue comme des portes du paradis [2] !...

1. W. Lock, chap. VII, p. 141-144.
2. Coleridge, II, p. 305.

Cette lettre est du 27 septembre. Le 3 octobre, dans le pressentiment de la catastrophe prochaine, il écrivait à Newman :

Je sens que j'ai quelque chose à vous dire, et je ne sais pas bien ce que ce sera ; mais puisque la maladie de Charlotte me laisse un peu de répit, je reviens à vous, mon cher ami, et à la pensée de l'agonie qui nous menace et qui nous viendra de vous. En même temps, je pense à mon frère gravement malade aussi. De tous côtés, tout semble tenir à un fil. A de pareils moments, on est plus près des réalités, et il faut que je vous avoue que j'ai senti davantage la réalité des choses au milieu desquelles la Providence m'a placé. Si parfois elles m'ont paru insuffisantes, c'était ma faute et non la leur. Cette impression se fortifie en moi dans ce voisinage de la mort, et, de plus en plus il me paraît trop dur de supposer que Dieu puisse permettre que des âmes, comme celles que je viens de voir et d'entendre, vivent et meurent dans l'illusion et se persuadent à faux qu'elles ont la grâce des sacrements !

Eh oui, on le voit ; elle a eu raison, elle devait avoir raison de tout, même de l'influence de Newman, la douce et frêle mourante, la *dear Charlot*, qu'en des jours plus heureux, nous avons vu sourire, pâle et gracieuse, à la fenêtre encadrée de roses et de jasmins. Comment Keble aurait-il résisté à cette prière suprême, aux tristesses, aux leçons et aux promesses de cette agonie !

Arrivé à ce point culminant de la vie de son héros, le vieux juge Coleridge a peur des commentaires malveillants qu'on pourrait donner à cette douloureuse histoire, et, de sa bonne volonté, un peu lourde, mais que l'affection rend ingénieuse et éloquente, il s'efforce de tout expliquer.

On aura souri peut-être, dit-il, mais sans mauvaise ironie, j'espère, en lisant ce passage de Keble sur ce qu'il croyait être les dernières paroles et le dernier regard de sa femme. J'avoue que de telles considérations ne seraient pas à leur place dans un argument de rigoureuse théologie et, cependant, à mon humble avis, étant données les préoccupations actuelles de Keble, je crois qu'il a eu pleinement raison de donner tant d'importance à un incident de cette nature. En effet, celle qui lui parlait ainsi au moment de mourir avait été mêlée de tout cœur à sa vie, l'avait aidé et conseillé dans son ministère pastoral et toutes ses autres inquiétudes, mieux que personne elle savait le vrai prix de l'œuvre accomplie par son mari dans la sphère où Dieu l'avait placé, et celle-là même, à cet instant d'épreuve, et peut-être aussi de plus abondante lumière, lui attestait avec conviction qu'il y avait pour elle des trésors de force et d'espérance dans le *credo* auquel elle le suppliait

de rester désespérément fidèle. Ces circonstances, qui n'entrent pas dans la catégorie des preuves mathématiques, peuvent néanmoins inspirer notre conduite ; et, pour ma part, si une conviction s'était formée en moi au contact d'un homme comme Keble et à la vue de ses « expériences » personnelles, je n'aurais garde de la mépriser [1].

Cet anglican est dans le vrai. Non, en soi, l'agonie pieuse, tranquille, confiante de sa femme ne dispensait pas Keble d'examiner plus attentivement les fondements de l'anglicanisme. Ce sont là de pauvres arguments dont le plus novice des logiciens n'aurait aucune peine à montrer la faiblesse. Mais nous ne sommes d'impeccables raisonneurs que lorsqu'il s'agit de discuter des questions indifférentes, et quoi que prétende l'orgueil de notre intelligence, Dieu permet que les plus grands esprits et les plus désintéressés s'abusent eux-mêmes et prennent souvent pour raison dernière de leurs actes le secret désir de leur cœur.

Le 8 octobre 1845, Newman fut reçu dans l'Église catholique. Voici la réponse de Keble à la lettre qui lui annonçait cette catastrophe :

11 octobre, minuit. — J'avais commencé cette lettre il y a huit jours et, de fatigue, je l'avais laissée. Comme j'allais la reprendre, j'apprends que la foudre vient de tomber sur nous, et que ce que nous redoutions si fort est arrivé. Je ne vous tourmenterai donc pas du récit que j'allais vous faire de ce qui s'est passé entre ma femme et moi, à votre sujet, il y a quinze jours... Elle va mieux, grâce à Dieu, et nous la conserverons, j'espère ; mais les paroles qu'elle me dit alors étaient telles que je dois les regarder toujours comme les derniers mots d'une sainte. Je voulais vous en répéter quelques-unes, mais certes ce n'est pas le moment.

... Mon frère, que nous avons failli perdre, va mieux. Et, là aussi, tout s'est passé de façon à nourrir en nous, à confirmer l'illusion — est-ce une illusion ? — que Dieu ne nous a pas abandonnés, que notre religion n'est pas vaine. Et vous, pourtant, vous êtes sûr du contraire. C'est bien mystérieux et déconcertant ! Mais puisqu'il en est ainsi, mon devoir est de rester où je suis, jusqu'à ce qu'un nouvel appel se fasse entendre. Si je n'avais d'autre lumière que mes sentiments à moi, je n'aurais aucune confiance ; car je sais très bien que je ne suis pas digne d'être guidé par Dieu ; mais quand je vois la fin d'autres personnes que je sens si près de lui, je suis sûr que se serait une sorte d'impiété de songer à m'en séparer.

1. Coleridge, II, p. 309-310.

Plusieurs mots ont été effacés dans cette lettre, où il s'accuse encore du malheur qui vient de briser tant de cœurs et de troubler tant d'intelligences. Il conclut par ces lignes désolées et cependant confiantes :

Mon très cher ami, personne n'a été pour moi bon et secourable comme vous. Et vous êtes mêlé dans mon esprit à tant de vieux souvenirs, de chères et saintes pensées. Je ne me résigne pas à me séparer de vous, tout indigne de vous que je sois — et cependant je ne puis vous suivre. Je me cramponne à cette idée que nous ne sommes pas réellement séparés. C'est de vous que me vient cette foi, et je ne puis croire que vous vouliez me la disputer. Cela me fait du bien de vous avoir dit ces choses : et maintenant plus qu'un mot ! Dieu vous bénisse et vous récompense cent fois pour le bien que vous m'avez fait de toutes façons, à moi indigne et à tant d'autres. Puissiez-vous avoir la paix là où vous êtes allé et nous aider nous aussi à la trouver. Je ne pense guère que ce puisse être par des controverses. Et ainsi désolé comme une année qui n'aura plus de printemps, je reste votre affectionné et reconnaissant.

III

Brusquement la scène change. Plus de controverses, plus d'inquiètes comparaisons entre Rome et l'Église d'Angleterre, plus de regards jetés avec terreur sur le chemin d'où peut venir à chaque minute une mauvaise nouvelle de Littlemore, plus de lettres timidement commencées et interrompues par les larmes, et voici que, dominant toutes ces craintes, calmant toutes ces souffrances, un chœur d'enfants traverse le théâtre en chantant des cantiques et en égrenant des grappes de fleurs [1].

Quelques mois à peine après la conversion de Newman paraissait un petit livre de poèmes avec ce titre rare et gracieux : *Lyra Innocentium : pensées en vers sur les voies et les privilèges des petits enfants*. C'était de cette façon que le poète de la *Christian Year* pensait répondre le mieux au grave argument que venait de fournir contre l'Église anglicane la défection du plus illustre de ses enfants.

Pour nous, qui n'avons pas d'autre but ici que de pénétrer

1. Je dois beaucoup pour les pages qui suivent à l'introduction de la *Lyra*, par M. W. Lock. J'ai pris même parfois les expressions et les images de l'auteur.

à fond cette âme suave, frêle et charmante de Keble, rien n'est plus révélateur que ce livre, soit en lui-même, soit à cause des circonstances au milieu desquelles il fut composé.

Keble n'avait pas d'enfants; mais tous ceux de ses amis étaient les siens, et il avait tant d'amis! Lui et sa femme ils aimaient à les voir jouer, à les entendre causer. Ces gros chagrins, si absorbants et si vite apaisés, étaient une source d'observations minutieuses et attendries. Cette double poésie de la nature qui s'éveille et de la grâce qui la devance les ravissait. Les petites manières des nourrissons avaient pour Keble un sens mystique et la terre où jouaient des enfants baptisés devenait sainte à ses yeux. Il était si convaincu de la grâce baptismale, si heureux et si fier d'administrer lui-même ce sacrement autour duquel les tristes bruits des controverses se taisaient!

Il fallait l'entendre — écrit un de ses amis qui avait assisté une fois à cette cérémonie en qualité de parrain — il fallait l'entendre quand, se tournant vers nous, d'une voix nette, d'un regard passionné et grave, il nous rappela notre devoir. Puis il bénit le petit enfant. Il semblait ne pas vouloir se séparer de lui : enfin, après une pause d'une ou deux minutes, il le remit dans mes bras. Comme nous revenions à la maison, il s'approcha de nous et s'arrêta pour baiser ce front encore brillant de la rosée baptismale [1].

Tous les jours aussi, pendant des années, cet ancien *tutor* d'Oriel faisait la visite de son école [2], attentif à tout ce qui pouvait intéresser ses enfants, et au moment où il leur parlait, il se répétait tout bas les vers de Wordsworth :

O cher, cher enfant ; mon cœur
Serait vain de chercher une science meilleure!
Ah ! si je pouvais enseigner aux autres la centième partie
De ce que j'apprends de toi!

Il en fut ainsi vraiment. Ces mignonnes créatures qu'après la cérémonie du baptême ses bras ne voulaient pas quitter,

1. Notes de Francis Wilbraham, à la fin des *Musings on the Christian Year*.

2. La formation chrétienne des enfants du village lui tenait au cœur, et il la suivait de très près. La Bible avait une grande place dans cette éducation. Tous les enfants devaient avoir leur Bible à l'église et suivre les leçons du jour. Keble en faisait venir tous les jours quelques-uns après le service et les interrogeait sur le chapitre qu'on venait de lire.

et les bambins qui jouaient sur les pelouses du presbytère et les enfants du village furent les maîtres de cet homme à qui la littérature anglicane était familière et qui lisait les psaumes dans le texte original. La grâce et l'innocence de ces petits ramenèrent l'ami de Newman et de Froude, le chef des Tractariens de quarante ans en arrière, vers le calme souvenir des fraîches et pieuses années où il croyait d'une foi candide et pleine en cette Église dont son père était le ministre et que sa mère lui faisait aimer. « Le sourire sans art » des enfants endormis ou éveillés, le « rayonnement de leurs visages », les éclairs de vive pensée dans leurs regards, la joie de leur babil, la pureté de leurs pensées, leurs jeux, leurs guirlandes de mai, leur sympathie pour les animaux, leur facile reconnaissance, le plaisir qu'ils ont à entendre encore et encore la même histoire, leurs premières solitudes, toute leur vie enfin lui prêchait à lui la confiance et la paix. « Ce livre, dit-il en parlant de cette *Lyra* où il a chanté ces choses, ce livre a été pour moi une grande force au milieu de la désolation et de l'angoisse de ces deux dernières années. » Et comme d'autres âmes restaient avec lui en détresse, il ne pensa pas pouvoir leur donner une meilleure consolation que celle qui lui avait rendu la force et la joie, et, dit encore W. Lock, si on me permet de parler ainsi en tout respect, il fit, ce qu'avait fait avant lui son maître à une époque de disputes et de controverses : « Il prit un enfant et le plaça au milieu d'eux. »

Mais qu'on le remarque bien, l'évocation de ces jeunes têtes n'avait pas seulement pour but, comme la harpe de David, d'apaiser les cœurs tourmentés et de relever les courages. La *Lyra Innocentium* est aussi dans la pensée du poète une œuvre d'apologiste. « Elle prouvait, dit Lock, que la grâce de Dieu est toujours présente, active et puissante au milieu de nous. » Preuve bien fragile en réalité, puisque, avec autant de vraisemblance, les hérétiques des premiers siècles auraient pu opposer aux Pères de l'Église la candeur et le sourire d'enfants au berceau. Mais l'heure des controverses était passée, et le doux poète, résigné à ne pas demander de preuves meilleures, répétait avec une naïve confiance les paroles d'Isaïe : « Les enfants que Dieu m'a

donnés, voilà dans Israël les signes et les miracles du Dieu des armées ! »

Ainsi, quand le théologien se dérobe, le poète demeure ; le poète, c'est-à-dire une âme qui a une peur instinctive de la souffrance, plus suave que forte, plus pieuse qu'héroïque, plus attachée aux douceurs des choses du ciel qu'aux joies austères de la pleine vérité. Je sais bien que, plus tard, Keble redeviendra théologien, et qu'il est encore, avec le doyen Church, le plus redoutable des controversistes anglicans ; mais il reste vrai qu'à l'heure critique de sa vie il a fermé les livres pour demander la lumière à l'innocence des petits enfants. A Dieu ne plaise que j'ose le condamner d'avoir ainsi suivi la pente de sa nature, qui avait besoin, par-dessus tout, de calme, de paix et de tendresse. Il l'a fait, sans qu'il s'en rendît compte, et même par une illusion assez fréquente en matière religieuse, en suivant son propre attrait, il croyait sincèrement s'abandonner à l'esprit de Dieu. Mais je ne puis m'empêcher de penser à ce que faisait, vers le même temps, un autre aveugle qui voulait à tout prix sortir de sa nuit. Quelle différence ! Lui aussi il chérissait de tout son amour une petite église bâtie par lui ; et les enfants du village, dont il accompagnait les cantiques sur son violon ; et l'autel, que sa sœur Jemima parait avec lui de fleurs nouvelles ; et, tout près du porche, la tombe où reposait le corps de sa mère. Tout cela, il l'avait laissé, non pas pour aller à Rome, — il ne savait pas encore où il irait, — mais pour chercher librement la vérité. Certes, je ne reprocherai pas à Keble son presbytère fleuri, mais je ne penserai jamais, sans un serrement de cœur et sans une secousse d'admiration, à ces basses et pauvres masures de Littlemore, où, pendant deux ans, le maître et les disciples prièrent, firent pénitence et cherchèrent le droit chemin. Et ce n'est pas moi non plus qui attaquerai cette délicieuse *Lyra Innocentium* ; mais, enfin, ce chef-d'œuvre est bien peu de chose auprès du magnifique livre sur le développement de la doctrine chrétienne, travail parallèle de ces deux mêmes années, et auquel l'Église romaine doit le cardinal Newman.

Henri BREMOND, S. J.

BULLETIN D'HISTOIRE

I

Il y a moins d'un an[1], j'annonçais la magnifique *Histoire du château de Versailles*, par le savant conservateur du Musée, M. Pierre de Nolhac. En attendant que cette publication, malheureusement suspendue, reprenne son cours, un nouveau monument littéraire et artistique vient d'être élevé à la gloire du palais des rois, par M. Marcel Lambert, l'architecte des domaines de Versailles et des Trianons, avec la collaboration du regretté Philippe Gille, de l'Institut[2]. Pour en faire l'éloge au point de vue esthétique il suffira de rappeler que cette grande entreprise a été exécutée par la maison Mame et qu'elle s'y est surpassée. Eaux-fortes et héliogravures, planches en couleurs et gravures sur bois, toute cette illustration au burin, à la lumière ou au pinceau, est une merveille d'exactitude et de goût. Elle ne sort pas en vain des ateliers de Deblois, de Dujardin, de Bauchart et de Reymond, des presses de Lemercier et de Wittmann. Les procédés les plus nouveaux ont prêté leur concours aux vieilles méthodes de perspective et de relevé, pour former un ensemble achevé.

M. Lambert a fait œuvre de science et d'art; M. Philippe Gille, œuvre d'histoire et de littérature. Ceux qui désirent savoir quels sont dans telle partie les murs du temps de Louis XIII, ceux de Louis XIV et ceux des architectes restaurateurs du dix-neuvième siècle, peuvent s'en rendre compte à loisir sur certains plans à teintes diverses. Toute facilité leur est donnée d'étudier le Versailles des trois derniers siècles, comme les élèves des écoles de Rome ou d'Athènes mesurent et reconnaissent une colonne du Palais des Césars ou une frise du temple d'Épidaure.

Il faut avouer qu'un guide aussi expert n'est que trop néces-

1. Voir *Études*, 5 octobre 1900, p. 117.

2. *Versailles et les deux Trianons*. Texte par Philippe Gille, et 475 illustrations par Marcel Lambert. Tours, Mame, 1900-1901. Prix de la souscription : broché, 300 francs; avec demi-reliure, 400 francs; avec reliure pleine, 550 francs.

saire. Si vous suivez à l'heure actuelle la démolition du pavillon Mansard, au château de Saint-Germain-en-Laye, et la construction de la nouvelle façade François Ier, vous comprendrez qu'en présence du monument le plus historique du monde, l'on soit hanté de quelque doute sur la moindre question locale d'authenticité. L'art du dix-neuvième siècle qui consiste surtout — en dehors des carcasses de fer — dans l'imitation et le pastiche, ayant passé un peu partout, l'on doit partout se demander si le neuf a bien été copié sur le vieux. En compagnie de M. Lambert, je crois que vous craignez peu de vous tromper. Ses moyens d'investigation ne sont point les mêmes que ceux de M. de Nolhac. Celui-ci compulse les comptes; celui-là gratte les pierres et fait des fouilles.

Pourtant, on trouve des comptes aussi dans cette superbe publication, et c'est M. Philippe Gille, l'érudit dont la mort récente est une perte pour le monde des lettres, qui les a mis définitivement en règle. Je veux parler des comptes généraux de la dépense de Versailles. C'est une question d'histoire qui depuis deux siècles divise l'érudition. Il était temps de la déclarer close, car il faut espérer qu'aux yeux du lecteur impartial, elle le sera.

M. Philippe Gille raconte que dans sa jeunesse un guide du Musée, au cours d'une visite, s'arrêta devant la cheminée de la salle du Conseil et lui montra, avec une prétendue indignation mal contenue ou mal simulée, la cheminée du légendaire autodafé : « C'est ici que Louis XIV, sentant ses derniers jours venir, se fit apporter des monceaux de papiers, des registres de comptes, qui contenaient le chiffre des *milliards* qu'il avait dépensés et les jeta lui-même dans un brasier qu'il avait préparé. La hauteur des flammes fut telle qu'elle atteignait à la hauteur du toit et qu'on pouvait les voir de la place d'Armes ! » Ce Louis XIV incendiaire aurait été le simple précurseur du fameux communard télégraphiant : « Faites flamber finances », pour détruire les traces de son passage au ministère.

Ces légendes sont aujourd'hui dissipées. Sans doute Louis XIV était capable de brûler des papiers compromettants. Il le fit pour le procès des poisons. Sans doute aussi il ne visait pas à la parcimonie, bien que Mazarin, qui trichait au jeu, lui reprochât un jour de ne pas assez jouer en roi, c'est-à-dire en prodigue ; enfin il tyrannisait la nature, qui parfois s'en vengeait, et malmenait

Colbert qui savait bien s'en plaindre. Mais il faut renoncer à voir avec Dulaure dans la construction de Versailles la cause de la ruine de nos finances. Laissons le philosophe Volney s'écrier : « Si Louis XIV eût employé en chemins et en canaux les quatre milliards six cents millions qu'a coûté son château, déjà en dégât, la France n'eût vu ni la banqueroute de Law, ni ses conséquences reproduites parmi nous. » Mirabeau se contentait de porter le montant à douze cents millions. Dans la bouche du grand déclamateur, l'assertion était modeste. La vision de la hideuse banqueroute eût pu lui arracher une exagération plus forte.

La vérité, facile à constater depuis que M. Guiffrey a donné au public les *Comptes des bâtiments du Roi*, — Guiffrey d'ailleurs avait été précédé par les travaux de Marinier et de Guillaumot, — est que dans cet « abîme de dépenses », comme Voltaire qualifiait Versailles, le grand roi jeta seulement la somme de *cent seize millions*, *quatre cent trente-huit mille*, *huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres*, soit en multipliant la livre de l'époque par cinq, l'équivalent d'une somme actuelle d'environ six cents millions.

Encore faut-il y faire rentrer les deux millions et plus du Clagny de Mme de Montespan [1], les quatre millions de la machine de Marly, les huit millions des travaux de l'Eure.

Sous Louis XV et sous Louis XVI, les travaux furent peu considérables. Là où Louis XIV avait fait grand, ses descendants dégénérés se réfugiaient dans le petit. Ils s'y complaisaient d'ailleurs, s'y trouvant à leur mesure. Louis XV pour faire de la tapisserie, Louis XVI de la serrurerie, et Marie-Antoinette pour jouer sur la scène de Monsigny des rôles subalternes, n'avaient plus besoin ni de la galerie des glaces, ni de l'escalier des ambassadeurs.

Aux yeux des historiens, Versailles incarne donc la grandeur et la décadence de la monarchie. Aux regards des artistes, c'est une sorte d'exposition universelle du passé. Là se sont donné rendez-vous, attirés par de bonnes pensions, peintres, sculpteurs,

1. A propos des libéralités faites par le roi à Mme de Montespan, au temps de sa faveur, M. de Boislisle, a relevé dans son dernier volume paru des *Mémoires* de Saint-Simon (t. XV, p. 600), une erreur commise encore récemment en un livre à sensation. « Jamais, écrit-il, la pension de Mme de Montespan ne put être de 10 000 pistoles par mois, ce qui équivaudrait à un demi-million de nos jours; elle n'était que de mille louis. » — Ce qui est encore beaucoup trop !

architectes, décorateurs, fondeurs, fontainiers, venus de l'Italie, des Flandres, de la Hollande. Mais cette exposition, outre son mérite d'être plus durable que nos palais de carton et de ferraille, avait l'avantage incomparable de l'unité. Certes, Desjardins, Tuby, Van den Meulen, Van Clève, le Bernin, Coysevox, Puget, Girardon, Francine, Mansart, Le Nôtre, Jouvenet, La Quintinie, eurent plus de talent que de génie. Mais tous, étrangers ou français, renonçant aux fantaisies de l'originalité et aux étrangetés de l'exotisme, pour se ranger sous la forte discipline de Le Brun et de Mignard, produisirent un ensemble décoratif unique en son genre. L'esprit français s'y retrouve avec son sens de la justesse, son instinct pratique, son culte des souvenirs gréco-latins, sa passion pour les visions de gloire, les tableaux de bataille, les gestes héroïques.

Plus modestes sont les souvenirs du premier château, cette maison de brique et pierre que Louis XIII avait fait construire par Jacques Lemercier, et que Saint-Simon traitait dédaigneusement de château de cartes. Mais du moins ce rendez-vous de chasse, témoin des brouilles fréquentes entre le roi et sa mère, ne le fut jamais alors des scandales des régimes suivants. Louis XIII mourant avait presque songé à le convertir en cloître! « Si Dieu me rend la santé, disait-il à son confesseur, le jésuite Jacques Dinet, j'arrêterai le cours du libertinage, j'abolirai les duels, je réprimerai l'injustice, je communierai tous les huit jours, et sitôt que je verrai mon dauphin en état de monter à cheval et en âge de majorité, je le mettrai en ma place et je me retirerai à Versailles avec quatre de vos Pères, pour m'entretenir avec eux des choses divines et pour ne plus penser du tout qu'aux affaires de mon âme et de mon salut. » (I, 43.)

Ce n'est donc pas tourner bride trop court aux souvenirs de la royale demeure et de son premier fondateur le roi Louis XIII, que de passer à la récente étude publiée sur un de ses confesseurs, qui fut surtout le grand directeur de conscience de Marie de Médicis, le P. Suffren.

Mais avant d'y venir je dois signaler une curieuse publication parue sous le titre de *Louis XIII et Richelieu* dans l'*Amateur d'autographes*[1]. Un ancien magistrat devenu grand collection-

1. *L'Amateur d'autographes*, 15 janvier-15 avril 1901. Paris, Charavay.

neur, M. La Caille, y a fait paraître, avec un excellent commentaire historique, dix-huit lettres de Louis XIII au cardinal. Il y démontre d'abord avec l'appui de ces pièces que le roi n'était ni un fainéant et un incapable gouvernant sous le nom d'un maire du palais. Il insiste ensuite sur ce second fait, qui ressort également de ces documents intimes, à savoir que l'attachement de Louis XIII pour Richelieu et de Richelieu pour Louis XIII était réel et profond. « L'affection du monarque pour le ministre qui secondait si bien ses desseins » y éclate.

II

A côté, et au-dessous de ces grands personnages, il y a une place à faire au religieux, qui, témoin de tant d'incidents tragiques, confident de la mère et du fils, fut, durant vingt-cinq ans, confesseur de Marie de Médicis, et même, pendant six années (1625-1631), officiellement confesseur de Louis XIII. Ce « bon jésuite, ami de la reine mère », comme l'appelle M. Hanotaux, se nommait le P. Jean Suffren. En s'aidant des Mémoires de Bassompierre, Fontenay-Mareuil, Montglat, Brienne, Mme de Motteville ; des historiens Le Vassor, le P. Griffet, Mme d'Arconville; de notices manuscrites et d'assez nombreuses lettres, la plupart encore inédites, le P. Fouqueray a reconstitué son histoire [1].

Jean Suffren ou de Suffren était né à Salon, diocèse d'Arles, le 30 novembre 1571. Il y avait quelque vingt-cinq ans qu'il était religieux, quand une prédication improvisée aurait, s'il faut en croire ces sortes d'anecdotes, révélé son talent. Le voilà qui, d'Avignon, prend son vol vers la Normandie; à la cathédrale de Rouen, on l'estime « le plus éloquent homme de son siècle », ce qui, pour l'époque, n'était peut-être pas beaucoup dire. Mgr de Gondi l'invite à Notre-Dame de Paris. En 1615, Marie de Médicis le choisit comme confesseur et prédicateur ordinaire.

Le rôle était difficile. La cour n'offrait qu'un foyer d'intrigues. Le petit roi Louis XIII, déclaré majeur l'année précédente, aspire à secouer le joug maternel. Il se crée un appui dans son favori

1. *Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII (1615-1643), d'après les Mémoires du temps et des documents inédits*, par le P. Fouqueray, S. J. (Extrait de la *Revue des Questions historiques*. 1900.) In-8, pp. 81.

Charles d'Albert de Luynes, et fait assassiner Concini. « J'ai régné sept ans, s'écria Marie de Médicis, à cette nouvelle; il ne faut plus penser qu'à la couronne du ciel. » Le P. Suffren devait l'entretenir dans ces sentiments de sacrifice, et la fortifier contre tout retour d'ambition. Mais la reine malheureuse n'en ressentait pas moins vivement les affronts que Louis XIII semblait multiplier à plaisir envers son infortune. Que l'ex-régente se fût montrée médiocre d'esprit, vaniteuse, incapable de refréner l'audace des grands, ce n'était pas une raison pour lui manquer des égards les plus élémentaires dus par un fils à sa mère.

Le Louvre était devenu pour elle une prison dorée. A la prison succéda l'exil en province. Richelieu accompagna Marie de Médicis et lui « conseilla incontinent d'envoyer quérir le P. Suffren, personnage de grande piété et de simplicité, éloigné de menées et d'artifices ». Le général des Jésuites, Vitelleschi, y consentit, et Suffren suivit la reine à Blois. Il faut bien le reconnaître, il ne semble pas que le vertueux confesseur ait exercé jamais grande influence sur sa royale pénitente. Le château de Blois n'était pour celle-ci qu'une nouvelle prison, et la détenue semblait peu s'accommoder du régime. En vain, le P. Suffren s'était abouché avec le P. Seguiran et avec le P. Arnoux, confesseur du roi, pour tenter d'opérer une réconciliation entre elle et la cour. La mauvaise volonté de l'entourage de Louis XIII fit tout échouer finalement. Alors, dans la nuit du 22 février 1619, sans avoir prévenu Suffren, Marie de Médicis descendit par une fenêtre, se jeta dans un carrosse et gagna Loches, puis Angoulême.

Suffren, qui l'y a rejointe, cherche à la raccommoder avec son fils, qui, déjà, fait marcher des troupes contre elle. La paix est signée le 31 avril. *Te Deum* à la cathédrale. Suffren monte en chaire et prononce un discours sur la concorde. Entrevue de la mère et du fils près de Tours. Mais Marie de Médicis rêve toujours inutilement de rentrer à Paris. Elle n'est pas plutôt rendue au château d'Angers, résidence qui lui a été assignée en échange de son gouvernement de Normandie, que les intrigues recommencent. « Prions Dieu, écrit Suffren à Vitelleschi, de soutenir le courage de la reine; car, depuis près de trois ans, elle souffre avec patience bien des épreuves qui semblent dépasser les forces humaines. » Ainsi, le confesseur, faute d'influence efficace, se renferme dans le silence et la prière. Il est impuissant à empêcher

Marie de se précipiter dans les pires aventures et d'organiser la guerre civile. Louis XIII repoussa la force par la force, et écrasa aux Ponts-de-Cé l'armée des grands seigneurs factieux. Raccommodement avec sa mère. Triomphe du bon P. Suffren : « Béni soit Dieu, écrit-il, qui ramène la sérénité après la tempête, et répand la joie après les larmes ! » Marie est de retour, en effet, à Paris, et Suffren l'y a suivie. Mais voilà que Louis XIII s'éprend d'admiration pour le mérite du digne religieux, renvoie son confesseur à lui, le P. Seguiran, et veut avoir le même que sa mère. Celle-ci laisse faire. Richelieu consentit également à tout; mais il écrivit, à cette occasion, au P. Suffren une lettre qui est un vrai monument de sagesse politique, bien que çà et là perce quelque préoccupation particulière au grand homme d'État. Si quelqu'un était disposé à prendre ces impérieuses prescriptions au pied de la lettre, c'était le bon et simple jésuite auquel elles étaient adressées. L'idée de se mêler des affaires du gouvernement, de parler « du tiers et du quart », de disposer de la feuille des bénéfices, ne paraît point lui être jamais venue à l'esprit. Je ne serais pas étonné cependant qu'en qualité de directeur de conscience, il ait inspiré à Louis XIII une des meilleures résolutions du pieux monarque. « Le roy, écrit-il, à la date du 28 juin 1629, a refusé l'evesché à des grands seigneurs qui le demandoient pour leurs filz, parce qu'ils n'avoient pas l'aage, et tient bon à la résolution qu'il a prise, il y a quinze mois, de ne jamais donner d'evesché qu'à ceux qui, outre le mérite, *auront deia esté sacrez prestres et dit leur première messe.* » (P. 50.) L'excellent épiscopat de la première moitié du siècle devait sortir de cette réforme. Guise à Reims, Retz à Paris, furent de tristes exceptions.

Suffren suivait la cour, confessant le roi, — quand le roi l'appelait, — prêchant et convertissant. Ce fut lui qui prit la parole dans la chaire de Sainte-Marguerite au jour de la Toussaint 1628, lorsque le roi fit son entrée triomphante à la Rochelle. Aurait-il manqué de prudence, dans une prédication à Compiègne en 1631, comme Oroux et l'abbé Grégoire (*Histoire des confesseurs des rois*, p. 338) l'en ont accusé, faisant « des allusions à la reine Marie de Médicis, comme persécutée; à Richelieu, comme persécuteur », en sorte que le cardinal, irrité, aurait obtenu son renvoi? J'aurais aimé voir cette légende dissipée. Le P. Fouqueray l'a dédaignée. Il avait trouvé mieux, d'ailleurs, qu'une réfu-

tation, dans une de ses intéressantes lettres inédites, celle du 24 juin 1631, où Suffren s'exprime ainsi : « Ce n'est pas un petit travail de vivre à la cour de Marie de Médicis, de façon à satisfaire la cour de Louis XIII, car leurs désirs et leurs tendances sont souvent opposés, et ce n'est pas à moi de juger où est le bon droit et l'équité. Jusqu'à présent, grâce à Dieu, il n'est rien survenu qui indisposât contre moi le roi ou sa mère, et, pourtant, sur un terrain si glissant, il est bien facile de faire un faux pas. » (P. 55.) Ce faux pas, le religieux ne le fit jamais. Il avait le tempérament d'un timide jusqu'à en attraper, un jour de crise, le *choléra morbus*, dont, ajoute Richelieu, « il faillit mourir ». (P. 52.) La reine mère ne le consulta même pas pour s'enfuir de Compiègne et gagner les Pays-Bas. Dès lors, il ne la quitta plus, avec l'agrément du roi et de Richelieu, à Bruxelles, en Hollande, en Angleterre. Il mourut peu avant l'épouse errante de Henri IV, et, comme elle, en exil. Sa seule politique avait été la fidélité au malheur.

III

Plusieurs auteurs ont donné de nos jours une importance spéciale à la bataille de la Hogue (29 mai 1692). A la suite de Crisenoy, de J. Delarbre et de M. de Boislisle, voici M. Toudouze qui vient d'en faire l'objet d'une étude très détaillée, très minutieuse, puisée aux sources anglaises et françaises, sans négliger cependant le côté général et philosophique de cette désastreuse leçon[1]. Son étude tient à la fois de la monographie et de la thèse; elle contient des dissertations techniques et de beaux récits historiques. Combien chaque événement gagnerait à être ainsi mis en bonne lumière, même pour des périodes aussi connues que le règne de Louis XIV !

L'idée maîtresse de l'auteur est une pensée tombée de la plume sentencieuse de Michelet, plume à l'encre très noire quand elle retraçait les faits et gestes du grand roi. Michelet a dit : « Il nous semble que jusqu'ici l'histoire a fait un peu comme la cour, ne tenant compte que de la perte matérielle qui fut médiocre et non de l'*incalculable portée de l'événement*; sous ce rapport, c'est *le grand fait du temps*. C'est au temps de Louis XIV ce que fut au

1. *La Bataille de la Hogue (29 mai 1692)*, par Georges Toudouze. Paris, Chapelot, 1899. In-8.

seizième siècle le désastre de l'Armada. Les brillantes victoires de Luxembourg et de Catinat, la vaste boucherie de Nerwinde, les fameux sièges de Mons et de Namur, les audaces incroyables de Jean Bart ne firent rien, ne produisirent rien. La Hogue, fort secondaire en apparence, *trancha le nœud de l'avenir.* »

Qu'avait donc fait la cour qu'on nous montre si dédaigneuse en apparence de ce désastre? « Il nous en coûte quinze vaisseaux », nota simplement Dangeau. « Tourville est-il sauvé, car pour des vaisseaux on en retrouvera, mais on ne pourrait retrouver un homme comme lui », dit simplement Louis XIV, à propos de l'illustre marin qui avait suivi, en effet, à la lettre, ses ordres impraticables. L'armée était au camp devant Namur. La capitulation de la fameuse citadelle lui fit oublier la perte de la flotte. Les Français aiment la gloire. On s'était battu toute une journée de douze heures à quarante-quatre vaisseaux contre quatre-vingt-dix-neuf, sans en perdre un seul et en coulant deux bâtiments ennemis. « Que fallait-il de plus? Vendôme écrivit à Tourville que bien des généraux, en remportant la victoire, n'avaient point acquis autant de gloire que lui en la perdant. » (P. 69.) Comparé aux plus grands hommes de mer de son siècle, le glorieux vaincu fut, dix mois après sa bataille, élevé à la dignité de maréchal de France. Les Anglais eux-mêmes lui rendirent justice, et son vainqueur, l'amiral Russell le complimenta sur « l'extrême valeur qu'il avait fait voir en l'attaquant avec tant d'intrépidité et en combattant si vaillamment, quoique avec des forces si inégales ».

Et qu'a vu Michelet, qu'a vu M. Toudouze? Ils ont estimé que de ce 29 mai 1692, la Grande-Bretagne pouvait dater une ère nouvelle de sa grandeur « celle de l'expansion coloniale sans cesse victorieuse et de l'omnipotence maritime. De ce jour va commencer, arrogant, insupportable, le despotisme de l'Angleterre, reine des mers. » (P. 71.) Désormais les flottes françaises éviteront longtemps de rencontrer l'ennemi en bataille rangée; elles n'attaquent plus que les bâtiments de commerce et les convois; la France se fait corsaire. Sa machine gouvernementale se désorganise lentement. Colbert et Seignelay ne sont plus là; nous ne cherchons point à venger et à faire payer cher nos quinze vaisseaux brûlés, comme l'eussent fait ces incomparables administrateurs. Le règne de Louis XIV est à son apogée, mais la décadence commence. L'union de l'Angleterre et de la Hollande est

affermie. Guillaume III n'a plus à craindre désormais pour sa couronne. Des hauteurs de Barfleur le maréchal de Bellefonds et l'infortuné Jacques II ont assisté avec angoisse et découragement à cette lutte de géants. Tout projet de débarquement d'une armée franco-irlandaise de l'autre côté du détroit est évanoui; toute restauration du prétendant Stuart est devenue chimérique. De là, conclut M. Toudouze, un nouveau système d'équilibre européen qui va s'ébaucher; la suprématie va bientôt passer « de la France affaiblie, régie au nom du *droit divin*, à l'Angleterre régénérée, gouvernée *constitutionnellement* au nom des droits de la nation; elle est donc le prologue du dix-huitième siècle ». (P. 73.) Ces conclusions se trouvent-elles véritablement dans les prémisses ? Le régime parlementaire nous eût-il dotés d'une meilleure marine? Nous ne le pensons point. Mais le récit consacré par M. Toudouze aux préparatifs de la campagne et son exposé des causes de l'échec sont si intéressants que nous les analysons avec plaisir. Au lecteur de faire retomber sur qui de droit la responsabilité.

Seignelay mort en 1691, la marine fut confiée au contrôleur général des finances, Phelypeaux de Pontchartrain. Il y a une dizaine d'années, Pierre Clément écrivait que la « misérable affaire de la Hogue ne pouvait être imputée à ce ministre improvisé de la marine, mais qu'il fit de son mieux pour en réparer les suites. On reconnaissait cependant qu'il « manqua de l'énergie et de l'esprit d'initiative qu'auraient réclamés les circonstances[1] ». M. Toudouze appuie sur ce dernier défaut. A ses yeux, Pontchartrain fut bon magistrat, bon conseiller, bon politique, mais point du tout homme d'exécution. Il accumula faute sur faute, et fit voir, écrit Valincour, « qu'un excellent esprit joint à de bonnes intentions ne peut suppléer à l'expérience que l'on n'a pas et aux connaissances que l'on n'a pas acquises ». (P. 7.) Il s'en remit à des agents et se prit de jalousie contre le seul personnage de tout ce monde de commis qui pouvait le servir utilement, le lieutenant de Seignelay, ce M. de Bonrepaus dont M. de Boislisle a fait revivre la belle figure[2]. Ce « très petit homme, gros, d'une

1. Pierre Clément, *les Successeurs de Colbert*, dans la *Revue des Deux Mondes*, mai 1893, p. 937, *sqq*.
2. *M. de Bonrepaus, la marine française et le désastre de la Hogue*, par A. de Boislisle, 1877.

figure assez ridicule, avec un accent désagréable, mais qui parlait bien et avec qui il y avait à apprendre et même à s'amuser », dit le caricaturiste Saint-Simon, était un organisateur hors ligne. Pontchartrain l'écarta, se rapprocha de lui, l'éloigna, le rappela, l'annihila.

On en était à la quatrième année de la Ligue d'Augsbourg. L'année 1691 nous avait vu perdre la bataille d'Aghrim et arriver deux jours trop tard pour sauver Limerick assiégé. Louis XIV avait résolu de venger ces échecs. Il dépensait beaucoup pour la marine, — 216 millions de 1672 à 1690, — et voulait en tirer l'intérêt. L'intendant général Bonrepaus proposa un plan de débarquement en Angleterre qui se terminait par la prise du Passage en Espagne. C'était en vérité trop beau. Louis XIV ne garda de ce projet que la descente. Deux moyens s'offraient : exécuter l'entreprise de très bonne heure et avec peu de vaisseaux, avant que la flotte anglaise ne fût armée, ou bien attendre l'été, être soi-même en forces suffisantes et nettoyer la Manche. Une armée irlandaise, écossaise et française se réunirait à la Hogue, au Havre, à Honfleur. L'escadre de Brest surveillerait la mer; l'armée d'invasion commencerait ses opérations près de l'île de Wight.

Ces énormes préparatifs exigeaient un secret absolu et une célérité extraordinaire. La levée de 24 000 matelots avait été demandée par Bonrepaus. Or, les effectifs furent réunis très lentement, et il en résulta un premier retard compromettant. La concentration se faisait à Toulon, Rochefort, Brest, Saint-Malo, la Hogue, le Havre. A Toulon seulement, on ne fut en retard que de quinze jours dans l'armement.

Pour appareiller la dernière escadre, il fallait encore 1 200 matelots. On résolut de ne pas les attendre. Tourville prit la mer le 12 mai avec 39 vaisseaux pour être rejoint par le reste de la flotte. Il laissait en arrière ou dans les ports, faute d'équipage, 32 vaisseaux dont la présence sur le champ de bataille du 29 mai, eût pu changer la face des choses.

La lutte fut héroïque. La flotte anglo-hollandaise ne parvint pas à envelopper la flotte française. Notre désastre ne commença que le lendemain, avec la retraite, au milieu de la brume, sur le littoral du Cotentin. La flotte s'était dispersée et semait ses vaisseaux un peu partout. Les brûlots anglais les poursuivaient et

les détruisaient par le feu. D'Estrées gagna Brest avec trois navires. A la Hogue, Tourville, aussitôt débarqué, avait pris les ordres de Jacques II, de Bellefonds et de Bourepaus. Personne n'osait prendre l'initiative. Là eut lieu le plus grand désastre.

Cherbourg, qui n'était pas fortifié, aurait fourni un point d'appui assez puissant pour sauver notre flotte en déroute. Mais la guerre est la meilleure maîtresse de géographie, et seuls les désastres apprennent aux peuples quels sont les points vulnérables de leurs frontières. Aujourd'hui le Cotentin « ce môle colossal jeté par la nature sur les côtes de Normandie », est une de nos plus solides défenses. On s'en doutait bien un peu alors. L'exécution avait manqué aux projets de fortification.

IV

Ils sont vraiment assez curieux ces Mémoires du chevalier de Quincy [1], mousquetaire, puis capitaine d'infanterie durant les dernières guerres du règne de Louis XIV, dont M. Léon Lecestre, bien connu par sa publication des Lettres inédites de Napoléon, vient d'enrichir la savante collection de la Société de l'Histoire de France.

Le manuscrit original du digne chevalier paraît avoir été écrit entre 1738 et 1742 (I, 27), il se trouvait entre les mains du général Fabre ; le voici mis entre celles du public qui en sera reconnaissant à son possesseur. En effet, ces Mémoires n'engendrent point mélancolie et nous reportent à cette époque de l'ancien régime où l'on goûtait la joie de vivre, même au milieu de cruelles misères. Ce n'est point que Joseph de Quincy ait jamais fait fortune. Bien qu'il eût la passion de la guerre, il n'y fut point heureux. Mais sa gaieté avait survécu à tous les déboires, et trouvant du plaisir à se rappeler ses débuts, il recueillit pour lui seul ces souvenirs dont tout le monde peut jouir désormais.

Il était né gentilhomme pauvre, triste sort aggravé par le spectacle de la plus capricieuse inégalité au sein même de sa famille. Son père Augustin Sevin, seigneur de Quincy, avait abandonné l'ordre de Malte pour épouser une demoiselle de Glapion dont la

1. *Mémoires du chevalier de Quincy*, publiés pour la première fois pour la Société de l'Histoire de France, par Léon Lecestre. T. I et II, pp. 372 et 394. Paris, Renouard, 1690-1703 et 1703-1709. In-8.

famille avait été très illustre et très puissante au temps de Guillaume le Conquérant, mais qui n'avait pour le présent plus « un sol de bien ». Des procès entre proches parents ne devaient pas les enrichir. Mais les époux s'aimaient ; ils eurent une nombreuse famille, douze enfants : trois filles et neuf garçons [1]. Notre chevalier vint au monde le onzième ; le dernier coûta la vie à sa mère. Une sœur, Marie-Anne, héroïne d'un roman à clef sous le nom d'Almasinde, entra à l'abbaye du Pont-aux-Dames. Ce fut un grand malheur pour le père, qui, privé de sa présence, s'abandonna au plaisir et se ruina en trois ans au point d'être saisi de fond en comble.

Un charitable curé se charge des trois plus jeunes et les place dans une méchante hôtellerie. Au moins c'était le vivre et le couvert moyennant quelques services, comme tourner la broche. Joseph en fut tiré au bout d'un an par un gentilhomme riche qui le logea chez un tailleur et enfin le fit entrer à Paris dans une pension d'enfants de qualité, anglais et français. Il y a là quelques pages qui rappellent, pour le charme et la naïveté, les Mémoires de Marmontel. C'est la peinture de la vie des pensions d'autrefois. Il faut reconnaître que la morale n'y était pas toujours respectée ; mais on s'y trempait fortement le caractère.

Le chevalier qui fut mêlé à beaucoup de farces, attrapa souvent la correction du fouet, même « à double carillon » (I, 11); mais il se vante de n'avoir jamais rien avoué sous la douleur. Son histoire la plus amusante, après l'abricotier dévalisé qui rappelle un trait des *Confessions* de saint Augustin, est la double bataille épique livrée entre les pensions qui suivaient les classes du collège des Jésuites, et celles qui dépendaient de l'Université. Le jeune chevalier logeait en effet dans une pension de la rue de l'Estrapade, d'où il allait à Louis-le-Grand. Les deux affaires se passèrent dans le jardin du Luxembourg. On se battit pour de bon, et de part et d'autre on se cassa la tête à coups de fronde. L'esprit de corps était très développé et aussi les goûts militaires. Le second combat fut un triomphe pour les Universitaires. Ils s'étaient portés les premiers sur le meilleur terrain et avaient

1. L'un d'eux, Charles Sevin de Quincy, est l'auteur de l'*Histoire militaire de Louis XIV*. 7 vol. in-4. Joseph, à qui il ne la montra point avant de la faire imprimer, lui reproche d'être tombé « dans plusieurs fautes inexcusables ». (P. 50.)

massé quatre pensions en réserve derrière un bosquet. Les élèves des Jésuites s'avancèrent d'abord en bon ordre et engagèrent la mêlée. Déjà le carnage était horrible. « On entendit alors des cris affreux ; les bâtons et les cannes pleuvaient comme la grêle ; les coups de poings, les coups de pieds, les coups de dents même n'étaient pas épargnés. Plus on était frappé, plus on était animé. » (P. 20.) Soudain un cri retentit : « Nous sommes coupés ! » La réserve ennemie venait de tourner les assaillants. Ce fut une débâcle. Beaucoup de têtes et de bras cassés. Le lieutenant de police La Reynie dut intervenir pour calmer l'effervescence et empêcher le retour de semblables scènes. On voit que la bataille des rues entre les petits laïques de Rouen et les élèves des Frères a ses précédents qui remontent loin dans l'histoire[1].

Au sortir de rhétorique, où il paraît avoir eu pour professeur le P. Tarteron, l'un des meilleurs traducteurs et commentateurs d'Horace (les écoliers l'avaient surnommé le P. *Trébuchet*, à cause de son art de diriger les vocations), Joseph de Quincy jugeant qu'il avait « assez étudié pour un militaire », entra au service et fut reçu, en janvier 1697, aux mousquetaires noirs. Un mois après il était présenté au roi. Il admira la bonté de Louis XIV qui, étant déjà éloigné lorsque l'introducteur le prévint, retourna sur ses pas et prononça quelques paroles de gracieux encouragement.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg tirait à sa fin. Il y avait plus de dix ans qu'elle durait. Une campagne dans les Flandres, cet éternel champ de bataille, fut résolue. Joseph de Quincy avait à s'équiper. Ses parents les plus riches ne voulurent même pas lui prêter quelque argent. Il se résigna à emprunter mille écus à un usurier « à moitié de perte ». Cette dureté des familles était dans les mœurs. Elle avait pour but de forcer les jeunes gens à ne compter que sur eux et à se tirer d'affaire.

Notre nouveau mousquetaire partit de Paris un lundi 19 avril, et, le soir, il couchait à Mitry dans la *chambre verte* d'un paysan, c'est-à-dire dans le grenier à foin. « Je n'ai jamais si bien dormi, écrit-il, et je n'ai jamais été si content. » Chaque jour il note ses étapes avec une scrupuleuse exactitude, remarque la physionomie des villes et de leurs habitants, se rappelle les souvenirs his-

1. Voir, dans l'*Univers* du 29 novembre 1900, l'article intitulé : *Aimables enfants.*

toriques dont elles ont été les témoins et rédige ainsi les *relations* qui ont été les premiers matériaux de ses Mémoires. Qu'il accepte des légendes et commette des erreurs, nul ne songerait à s'en étonner; on est plutôt surpris de voir une intelligence si ouverte, un esprit si curieux d'histoire et de géographie, chez un jeune homme frais émoulu de ses études classiques et ne rêvant déjà qu'art militaire. Il est vrai que ces carnets de voyage ou de campagne furent complétés plus tard à l'aide du *Moréri*. Le style appartient à la bonne langue française et en possède les finesses, malgré quelques constructions *à la diable* que l'on croirait empruntées à Saint-Simon. Les citations latines dénotent un humaniste ami de Virgile et de Martial. Une chose frappe nécessairement les lecteurs d'aujourd'hui, c'est que cet observateur si attentif et si avisé ne fait aucune remarque sur l'état social et administratif au milieu duquel il se meut. Toutes ces juridictions complexes, tous ces enchevêtrements, toutes ces inégalités et ces privilèges, héritage des développements historiques, lui semblent tout naturels. Une seule chose lui paraît insupportable, c'est de loger parfois à la caserne et non chez les bourgeois; il s'emporte alors contre les officiers, qu'il soupçonne d'avoir reçu de l'argent des échevins pour épargner les bourgeois. (I, 65.)

Arrivé devant Ath dont il fit le siège aux côtés de Catinat, toujours dans la tranchée, une remarque plus sérieuse s'échappe de sa plume. « Cette place, écrit-il, a été fortifiée par Vauban; on prétend que c'est le chef-d'œuvre de ce grand homme... Je ne puis revenir de la politique de Louis XIV d'avoir fait fortifier si parfaitement bien tant de places et de ne les avoir pas gardées, ou bien de ne les avoir pas fait démolir auparavant de les rendre. Toutes les fois que je passois à Ypres, à Menin, à Tournay, le cœur me saignoit de voir entre les mains de nos voisins de si bonnes et belles places, de voir les armes de la France, accompagnées de trophées faits à la louange de Louis XIV, sculptées sur toutes les portes, et les fleurs de lis sur toutes les guérites. Je ne pouvois pas m'empêcher de me dire à moi-même : « Ces tro-
« phées en bas-relief sont bien plutôt à la gloire des ennemis de
« la France qu'à la gloire de la nation françoise. » Quelles fortifications Louis XIV n'a-t-il pas fait faire à Luxembourg et à Fribourg-en-Brisgau! Ce sont des places presque imprenables, et de terribles armes que nous avons formées contre nous. » (I, 43.)

Ath n'en fut pas moins pris, et bientôt après commencèrent les conférences pour la paix entre le maréchal de Boufflers et mylord Portland. Elles devaient aboutir au traité de Ryswyk, signé le 20 septembre, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande ; avec l'Empire, le 30 octobre. Louis XIV avait eu toute l'Europe sur les bras, et c'est ce que le chevalier de Quincy n'avait pas manqué de faire remarquer à un jeune Anglais qui lui faisait admirer dans le prince d'Orange, un souverain toujours à la tête de ses armées. Louis XIV, avait-il répondu, a lui aussi longtemps payé de sa personne ; à présent l'âge le retient ainsi que le devoir de rester au centre de son royaume, pour faire face à une coalition.

La première campagne de Quincy avait duré six mois. Il rentra à Paris, le 15 octobre (1697).

Catinat, qui avait poussé la courtoisie jusqu'à se proclamer son parent dans une circonstance critique où le jeune mousquetaire avait mérité la prison, ne lui avait pourtant procuré et ne devait jamais lui valoir aucun avancement. « M. de Catinat, écrit Quincy, orné de toutes les qualités qui forment les grands hommes, n'a jamais voulu faire plaisir à personne ; et surtout à ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir. » Cette réflexion donne peut-être tort au proverbe :

> L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux;

mais elle prouve que même dans l'armée aristocratique du grand roi tout ne dépendait pas du favoritisme.

Point davantage les troupes de Louis XIV n'étaient livrées à l'oisiveté. Dès l'automne de 1698, le monarque jugea bon de faire voir à toute l'Europe que malgré une longue guerre soutenue contre ses forces conjurées, le royaume n'était à bout ni d'hommes, ni d'argent, et il fit exécuter des grandes manœuvres autour de Compiègne. Cent trente-deux escadrons de cavalerie et trente-trois bataillons d'infanterie, armée considérable pour l'époque, furent massés aux environs, avec le maréchal de Boufflers pour général et le duc de Bourgogne pour généralissime. Six lieutenants généraux sous leurs ordres.

L'esprit militaire était excellent ; mais le faste gâtait les effets naturels de ces démonstrations guerrières et leur enlevait le caractère d'exercices purement techniques qu'elles auraient dû

conserver. L'argent ruisselait sur les costumes écarlates des gendarmes et des chevau-légers du roi. Toutes les troupes étaient habillées de neuf. « Jamais la magnificence française, écrivait le chevalier de Quincy dont les souvenirs ne remontaient point à l'entrevue du Drap d'or, n'a tant éclaté que dans ce camp. » Saint-Simon, qui en a parlé aussi, dit que beaucoup d'officiers s'y ruinèrent. Qu'on en juge par la table ouverte que tint Boufflers durant toute la durée des manœuvres. Soixante-douze cuisiniers et trois cent quarante domestiques y étaient occupés du matin au soir.

L'armée, telle que le génie de Louvois l'avait naguère organisée, était toujours prête à la guerre et toujours entraînée. Les grandes visées de Louis XIV n'eussent point d'ailleurs permis de relâche dans le maintien des cadres et la rigueur de la discipline. La cour de France savait le roi d'Espagne Charles II près de sa fin, et les traités de partage de sa monarchie signés en 1668 et 1686 n'avaient plus d'autorité. Louis XIV voulait par la manifestation militaire de Compiègne exercer une pression morale, inviter indirectement le souverain mourant à disposer autrement de ses États. L'invite fut comprise en effet, et ce fut le 11 octobre 1698, à la suite de ce camp demeuré historique, que le roi signa avec Guillaume III, reconnu roi d'Angleterre par la France au traité de Ryswick, le traité de partage qui paraissait définitif, de l'héritage de Philippe II et de Charles-Quint.

Mais, notre mousquetaire ne voyait pas alors si loin dans la politique. Aux attaques des grand'gardes il avait brûlé le visage d'un cavalier. A la revue générale, il avait contemplé Louis XIV se tenant tout le temps à cheval, son chapeau sous le bras, auprès du carrosse de la reine d'Angleterre. A l'attaque du camp, il fut victorieux. Au fourrage général, il perdit son cheval, et, comme la duchesse de Bourgogne lui demandait ce qu'il en avait fait : « Les ennemis me l'ont pris », répondit-il. — « J'en suis fâchée », répliqua-t-elle.

Chantilly l'avait intéressé encore plus que Compiègne, et il en fait une description qui ne manque pas d'exactitude. On y retrouve, fort bien, et le Châtelet, et la galerie des Batailles avec la toile encore existante du *Quantum pœnituit!* Les fossés, les cascades, le canal de la Nonette, les carpes monstrueuses — dont il reçut une du roi, le vendredi, et la partagea avec un camarade,

— la forêt aux allées taillées en palissade, la statue du connétable de Montmorency, il sut tout voir en peu de temps, et il assure que « Chantilly est le plus aimable séjour de l'Europe ». (I, 88.) — De menus faits remplissent les années suivantes. Notre mousquetaire, qui a joyeuse humeur, assiste à tous les spectacles curieux, va voir décapiter Mme Ticquet, cette femme d'un conseiller au parlement qui avait fait assassiner son mari, et découvrir, sur la place Vendôme, la statue du roi par Girardon. Le cortège exécute de telles prostrations, imitées paraît-il, de la consécration des statues des empereurs romains, que cela lui paraît « tenir un peu du nabuchodonosorisme ». Son occupation principale, quand sa compagnie séjourne dans les petites villes, est de prendre part aux concerts donnés aux dames. « J'avois fait en très peu de temps un si grand progrès dans la basse de viole, écrit-il, que j'étois des concertants et que j'accompagnois toujours à côté du clavecin. » (I, 119.)

En l'année 1700, Charles II, roi d'Espagne, étant mort le 1er novembre, après avoir nommé le duc d'Anjou pour lui succéder, Louis XIV accepta en faveur de son petit-fils, le bénéfice du testament. En 1701, les deux compagnies de mousquetaires assistent au départ du nouveau monarque. Le roi son aïeul le conduisit jusqu'au carrosse et dit au cocher : « A Madrid ! »

Sur les entrefaites, Chamillart devint secrétaire d'État de la guerre après le décès de Barbézieux. Comme le maréchal Catinat, M. de Chamillart était parent du chevalier de Quincy, et, comme Catinat, il ne fit rien pour son avancement.

Cependant, l'Europe pouvait bouger. Louis XIV mobilisa ses troupes sur toutes les frontières. Les mousquetaires en furent quittes pour une immense promenade militaire. Ils firent un voyage de trois cents lieues, sans tirer un coup de fusil. Partis de Paris, le 12 mai 1701, ils passèrent par Nogent-sur-Seine, Troyes, où ils donnent un concert aux Champenoises, la basse de viole de Quincy était portée sur son petit équipage, à Vesoul, Belfort, Strasbourg, Saverne, Marsal, Metz, Thionville, Luxembourg, Givet, Rocroy, Noyon, Compiègne, Senlis ; ils rentrèrent à Paris, le 3 novembre.

Déjà on se battait ferme en Italie. Quincy comprit qu'il ferait mieux son métier de soldat en face de l'ennemi, et qu'il y trouverait peut-être plus d'avantages. Il accepta une lieutenance d'in-

fanterie au régiment de Bourgogne, s'équipa en empruntant un millier d'écus, et, le 15 mars 1702, après avoir entendu la messe, il faisait ses adieux à la vie molle de la capitale pour aller mener là-bas celle des camps, durant cinq années consécutives.

A l'habitude, il note et observe toutes les étapes : Corbeil, Melun, Nemours, Montargis, Gien, La Charité, Nevers, Moulins, Roanne, Lyon, Vienne, Grenoble, Gap, Embrun, Briançon, Suse, Rivoli, Pavie, Crémone.

Il arrivait en cette dernière place trois mois après la surprise des Français par le prince Eugène, cette surprise chantée par toute l'armée, heureuse d'avoir conservé la place et perdu son chef, l'incapable maréchal de Villeroy. A suivre toutes les marches et contremarches décrites par le lieutenant de Bourgogne, on sent que le prince Eugène, toujours aux aguets d'un mauvais coup, agissant moitié en lion, moitié en renard, est un adversaire fatigant. Le général français, duc de Vendôme, surnommé par les Français *le Blondin* ou *le caporal Vendôme*, adoré de tous les soldats auxquels il a le tort de ne pas imposer une discipline assez sévère, est un véritable homme de guerre, suivant l'ennemi de près, énergique et capable aussi bien de parer une surprise que d'improviser vivement une affaire. Quincy raconte bien le combat heureux pour nous de Santa-Vittoria. Il faillit se battre à Luzzara, autre rencontre honorable pour nos armes, mais la réserve dont il faisait partie ne donna pas. Est-ce pour se consoler de son inaction involontaire ? Un beau jour, il boit tant de champagne et de bourgogne que ses copieuses libations lui donnent une fièvre maligne. Sa triste odyssée de malade commence. Huit heures de léthargie et mainte aventure funèbre. Une comtesse italienne remarqua pourtant cet officier ruiné de santé et s'éprit de lui. Au milieu de maintes galanteries avec d'autres il lui resta fidèle. Une fois rétabli, il faisait des voyages de trente lieues, s'exposant à être assassiné par quelque paysan ou enlevé par les housards allemands, pour aller la revoir.

Après le spectacle de ces désordres, il n'y en a point de plus triste que celui du pillage et de l'incendie des villes prises, des fermes, des cassines, des villages. Quincy eut à exécuter lui-même, par ordre supérieur, une de ces vilaines besognes et à faire flamber une cassine. « Le fermier, sa femme et ses enfants se jetèrent à mes genoux pour me prier de ne point les mettre à

la mendicité ; mais malheureusement j'avais des ordres précis de ne point retourner sans les avoir exécutés. » (I, 274.) Une autre fois, à l'entrée dans Arco, il fut plus heureux. La population, hommes, femmes, filles, enfants, s'était réfugiée dans l'église. Il y pénétra, fit sa prière et se releva pour dire à ce peuple, « qui lui demandait la vie à genoux et avec des cris épouvantables », de n'avoir rien à craindre. Il prit des mesures si habiles que ces pauvres gens furent sauvés, tandis que les grenadiers se livraient dans toutes les maisons à un pillage de quatre ou cinq jours. (I, 303.)

L'eussent-ils voulu, les officiers étaient impuissants à empêcher soit la maraude, soit le sac des places conquises. Luzzara eût été une grande victoire, si la majeure partie de nos soldats, — ce que le prince Eugène savait d'avance, — ne se fût répandue dans la campagne pour voler. Vendôme avait été obligé de laisser faire.

Dans la marche sur Trente, il fallut enlever une montagne très escarpée. Un millier de paysans, commandés par leurs curés, la défendaient avec quelques soldats réguliers. Quincy fut chargé de l'attaque, et réussit. Une centaine de prisonniers restèrent entre ses mains; il les envoya au duc de Vendôme. Le général français les fit tous passer par les armes, à l'exception d'un seul qui eut ordre de rapporter à ses camarades « de quelle manière ils avoient été traités, et que l'on en useroit de même contre tous ceux que l'on trouveroit armés, et que l'on brûleroit leurs villages ». (I, 307.) Les femmes avaient cru trouver dans ce fort un refuge assuré. Un régiment de mercenaires irlandais y accourut après la victoire, et ils se conduisirent en soldats barbares.

Telles étaient les mœurs des Français et de leurs régiments étrangers. Celles des Impériaux leurs ennemis étaient pires. Quand le duc de Savoie, ayant trahi la France, un corps d'Allemands conduit par Stahremberg opéra sa jonction avec lui, après une marche célèbre par sa hardiesse, les habitants se lamentaient en comparant à la *politesse* de l'armée française la *brutalité* des troupes impériales.

On ne peut s'empêcher, à lire ces récits d'un soldat honnête et sincère, de plaindre l'infortunée Lombardie foulée aux pieds, durant des siècles, par ses puissants voisins et devenue à perpétuité l'un des champs clos de l'Europe.

A la fin de la campagne de 1702, le chevalier de Quincy avait reçu sa commission de capitaine au régiment de Bourgogne. Ce devait être son bâton de maréchal, et, bien qu'il reproche aux hommes et aux événements son arrêt dans la carrière, l'on est porté à leur rendre au contraire justice. Il avait l'âme de l'officier subalterne. Dévoué, dur à la peine, guérissant ses fièvres par la diète et la fatigue, ne sacrifiant jamais son service à la passion, brave devant l'ennemi, humain envers les gens sans défense[1], minutieux dans ses observations, robuste et joyeux convive et même ne manquant pas des vues élevées et du savoir étendu qui font les officiers supérieurs, il détestait les courtisans, se contentant d'estimer les vrais soldats et les bons citoyens. Cent ans plus tard il eût fait un héroïque grognard.

Ainsi, lorsque après Malplaquet (1709), il doit reconstituer sa compagnie restée presque tout entière sur le champ de bataille, il ne fait durant ses quartiers d'hiver que peu de voyages à Paris et à la cour, renonce aux galanteries qui lui étaient trop familières et dont trop souvent dans ces Mémoires il donne le détail, et ne s'occupe que de son devoir professionnel : « Je puis dire, conclut-il, que passer ainsi son temps, c'est le véritable bonheur de la vie. Si les plaisirs ne sont point grands, au moins les peines sont légères. » (II, 390.)

Le tome deuxième, où il raconte nos malheurs en Italie, le siège de Toulon par le duc de Savoie et nos défaites en Flandre, contient, à côté de mainte anecdote secondaire, des jugements importants sur les causes de nos désastres. La principale lui paraît l'incapacité de nos officiers généraux. Tant que Vendôme, qui est à ses yeux le dieu Mars incarné, reste à la tête de nos troupes en Italie, le prince Eugène et Victor-Amédée, si grands capitaines qu'ils soient, ne peuvent rien contre notre armée

1. Dans son récit de la retraite de 1703, il écrit : « A mesure que nous nous retirions, on faisait mettre le feu à tous les villages. Malgré le vers de Lucain :

Nulla fides pietasque viris qui castra sequuntur,

je puis assurer que cette cérémonie me faisait un véritable chagrin. Je sollicitai si fortement M. de Médavy pour que le village du paysan qui nous avait servi de guide pendant tout le temps que nous avions été dans le Trentin ne fût point compris dans l'embrasement, qu'il m'accorda cette grâce. » (I, 314.) Cette citation latine arrivant au milieu des réflexions d'un cœur sensible à la pitié, ne semble-t-elle pas un indice que les humanités tendent à *humaniser* ?

aguerrie et bien conduite. Tout au plus quelques lieutenants se font-ils battre. Mais le roi rappelle Vendôme en Flandre et alors, c'est une série noire de désastres avec La Feuillade, Marsin et le duc d'Orléans. « La plupart des colonels, écrit Quincy, et même des officiers généraux, ne s'appliquent nullement à étudier... L'abus qu'il y a en France d'acheter les régiments est la véritable cause qu'il y a si peu de bons officiers généraux. On donne l'agrément, à un enfant qui sort du collège d'acheter un régiment. Il se dit à lui-même : Dans huit ans je serai brigadier, dans quatorze ans maréchal de camp, dans vingt ans lieutenant général. Ainsi, sans se donner la moindre peine et sans aucune application, il devient officier général par ordre du tableau. Grand Dieu, quel officier général ! » (II, 287.) Villars même est sévèrement jugé par lui et presque dans les mêmes termes que par Saint-Simon. (II, 307.) Heureusement la France d'alors était, dit-il, « inépuisable en ressources ». (II, 162.) Elle n'en fut pas moins à quelques doigts de sa perte.

Henri CHÉROT, S. J.

LE LIS DE LA BIBLE

Le lis tient une belle place dans la liturgie catholique. Les justes — et à leur tête le juste Joseph — germent comme le lis, les martyrs fleuriront comme le lis, l'Époux divin des vierges se plaît parmi les lis, et la Vierge des vierges est un lis entre des épines. Qui ne songe, en lisant ces gracieuses comparaisons, à cette fleur élégante et modeste, d'un coloris si pur et d'un parfum si suave, qui serait la reine des jardins si la rose n'existait pas ? On a beau savoir que l'usage liturgique n'est pas toujours fondé sur le sens littéral, que l'Église ne tranche pas ainsi les questions d'exégèse, plusieurs éprouvent une sorte de déception pénible quand on vient leur dire que le lis de la Bible ne saurait être le lis blanc.

Pourtant, il fallait bien en prendre son parti. Les champions du lis blanc se faisaient de plus en plus rares. Déjà, les rabbins — et Luther à leur suite — identifiaient le lis biblique à la rose, Tristram préférait l'anémone rouge, Post se déclarait en faveur du glaïeul, d'autres pensaient à l'iris, au nénuphar, à la violette, à la renoncule, à la tulipe, que sais-je encore? Mais tous, catholiques et protestants, s'accordaient à écarter le lis blanc, pour cette raison péremptoire que le lis blanc n'existe pas en Palestine.

Dans un livre où il passe en revue la flore biblique[1], depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, et en parle toujours avec intérêt, parfois avec charme, sans pédantisme comme sans dilettantisme, le R. P. Fonck vient de reviser ce jugement trop hâtif. Son travail doit servir de base aux articles de linguistique et d'archéologie que le savant auteur fournira à la grande collection du *Cursus Scripturæ sacræ*. Nous croyons qu'il réalisera, dans ce domaine de la science, un progrès très sérieux. On a trop vécu jusqu'ici sur le fonds de Tristram, ornithologue distingué, mais botaniste médiocre. On

1. Streifzüge durch die biblische Flora. Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1900, pp. xiv-167. Prix : 5 francs. C'est le premier fascicule du cinquième volume des *Biblische Studien*.

avait bien le magistral ouvrage de Boissier; mais Boissier avait le défaut de n'être ni Saxon ni Anglo-Saxon, et le tort impardonnable d'écrire en latin.

Pour nous en tenir au lis, la longue dissertation[1] du P. Fonck peut se résumer ainsi : Le lis blanc existe en Palestine, et son parfum, non moins que sa couleur, doit entrer en ligne de compte pour l'exégèse des passages où il figure.

Tout le monde savait que le lis blanc croît à l'état sauvage sur les pentes occidentales du Liban. Il abonde dans les collines rocheuses du Kesrouan, et une vallée située non loin de Ghazir lui doit son nom de Wâdy-ez-zanbaq. Peyron l'avait rencontré audessus de Feitroun, à plus de mille mètres d'altitude. Les missionnaires jésuites de Beyrouth l'ont trouvé en grande abondance près du village actuel de Féroua, à dix kilomètres sud-est de Sidon. Nous sommes encore hors des limites de la Terre promise ; mais en franchissant le Léontès (Nahr-el-Qasimiyeh), nous entrons en pleine Palestine. C'est le Belad-Bechâra. Deux témoins irrécusables, les PP. Jullien et Salhani, y ont vu le lis blanc, notamment dans le Wâdy-el-Azziyeh, à trois ou quatre lieues sud-est de Tyr. Nous regrettons que le R. P. Fonck ait arrêté ici son enquête et se borne, pour le Carmel et la Samarie, à renvoyer aux récits de voyage. Il sait mieux que personne combien les guides et les touristes ont besoin d'être contrôlés, soit qu'ils racontent de mémoire, soit qu'ils emploient ce style littéraire pour lequel toute roche dure est du granit et toute belle fleur une rose ou un lis.

Un des plus récents parle des lis mêlés d'anémones et de tulipes qui émaillent, au printemps, la plaine de Saron, et nous décrit la Palestine, à l'époque des premières pluies, vers la minovembre, se couvrant de lis, de jacinthes, de renoncules, de mandragores et de mille autres fleurs[2]. Ce serait là un fait bien

1. Elle avait déjà paru dans les *Stimmen aus Maria-Lach*, et avait fourni au Dr Christ (*Nochmals die Lilie der Bibel*, dans *Zeitschrift des deutschen Pal.-Vereins*, 1899, p. 65-80) le sujet d'une critique où on ne trouve rien de bien neuf, sauf le ton discourtois qui n'est pas de notre âge.

2. *La Palestine d'aujourd'hui*, par le P. Zanecchia, traduction de M. l'abbé Dorangeon. Paris, 1899, t. I, p. 64 et 87. Dans un intéressant article, intitulé : *As-soûsan*, publié par la revue arabe *Al-Machriq*, le P. Mattern se réfère, pour l'existence du lis blanc sur le Carmel, en Samarie et dans la basse Galilée, au témoignage de Strand, de Lynch, de Thomson et de

extraordinaire, si ce n'était une simple figure de langage ou peut-être une petite trahison du traducteur.

Le second point mis en relief par le R. P. Fonck est celui-ci : L'auteur du *Cantique des cantiques* associe plusieurs fois la mention du lis à celle de son parfum, et les fleurs inodores ou peu odorantes, qu'on a voulu identifier au lis biblique, se trouvent par là même exclues du concours. Il en serait ainsi, en particulier, dans ce texte que les partisans de l'anémone rouge (*anemone coronaria*) allèguent avec le plus de confiance : « Ses lèvres sont des lis qui distillent la myrrhe. » (Cant., v, 13.) Des lèvres blêmes ou blanches comme le lis seraient peu en harmonie avec l'esthétique orientale. Mais toute la question est de savoir si la comparaison porte sur la couleur ou sur le parfum, et, comme le montre fort bien le P. Fonck, la mention de la myrrhe que les lèvres distillent favorise la seconde alternative.

La controverse est-elle close ? Non, sans doute. On discutera à l'avenir, comme par le passé, sur la nature du lis biblique, et quand les tenants des divers systèmes seront las de combattre sans résultat décisif, voici peut-être le compromis qui sera accepté d'un commun accord.

Le mot lis a dans notre langue, du moins aujourd'hui, une signification très nette. Il évoque l'idée d'un parfum suave, d'un port gracieux et d'une blancheur virginale. En nommant le lis tout court, notre pensée ne s'égare pas sur les cent espèces de fleurs appartenant aux familles les plus diverses des amaryllidées, des fritillaires, des iridées, des nymphéacées, telles que le lis du Japon, le lis de Perse, le lis des étangs, le lis des vallées, le lis de la Saint-Jean, ni même sur les espèces ou variétés du genre lis,

Mgr Mislin. Ce témoignage est trop peu précis pour trancher la question. Mgr Mislin, par exemple, réveille un lointain souvenir : « Dans une autre occasion, j'ai traversé la pleine de Saron au printemps (*le 28 mars*) ; combien son aspect était différent ! Les plus belles fleurs cultivées dans nos jardins, les tulipes, les lis, les roses blanches, les narcisses, les anémones, s'épanouissaient spontanément et couvraient cette vaste plaine d'un tapis comme n'en a jamais eu Salomon, même dans toute sa gloire ». (*Les Saints Lieux*, 3e édit. 1876, t. II, p. 159.) Donner à ces descriptions rétrospectives une valeur scientifique, c'est en méconnaître le caractère et la portée. La seule date suffit à nous mettre en garde, car la floraison des espèces énumérées ne coïncide pas.

comme le lis martagon, le lis orangé ; nous songeons d'instinct au lis par excellence, au *lilium candidum*.

Les Latins probablement faisaient de même. Pline, bien qu'il connaisse un lis rougeâtre appelé, dit-il, *crinon* par les Grecs, — c'est notre lis orangé, — et un autre lis couleur de pourpre, nommé vulgairement narcisse, par lis sans épithète, entend comme nous le lis blanc. Les traits de sa description ne laissent aucun doute à cet égard, ni la taille élancée, ni la blancheur superbe, ni l'arome agréable et capiteux, ni le cou languissant trop faible pour la tête : *Languido semper collo et non sufficienti capitis oneri* [1]. Les poètes aussi quand ils chantent le lis argenté, éclatant de blancheur, aux lèvres entr'ouvertes, à la vie éphémère, ont tous présent à l'esprit le *lilium candidum* [2].

Pour les Grecs, c'est autre chose. Ils avaient deux mots pour désigner le lis. Leur *lirion*, répondant au *lilium* latin, était en principe le lis blanc; tandis que le *crinon*, le seul que nomme la Bible, était plutôt le lis orangé [3]. Cependant la distinction n'était pas rigoureuse, et Pollux fait observer que, pour Homère, toute belle fleur est un lis (*lirion*). Le chantre d'Achille compare quelque part les beaux parleurs du temps aux cigales perchées sur leur arbre et envoyant à tous les échos leurs voix de lis [4]. On connaît le goût des anciens pour le chant des cigales, goût difficile à comprendre aujourd'hui, soit que les règles de l'esthétique aient changé, soit que les musiciennes éthérées de Platon se soient enrouées à la longue. Aussi la voix de lis des cigales ne laisse pas de nous étonner un peu. Du reste, le lis d'Homère est un *lirion* et, comme nous l'avons dit, le *lirion* n'apparaît jamais dans la Bible; il n'y est parlé que du *crinon*. Or, le *crinon* avait en grec une signification moins précise encore que le *lirion* et pouvait embrasser les espèces botaniques les plus diverses. Hérodote raconte qu'il pousse en Égypte, au moment de la crue du Nil, une

1. *Histor. natur.*, XXI, 11.
2. Argentea (Prop., IV, iv, 23); lucida (*Id.*, III, xi, 30); candida (Virg., *Æneid.*, VI, 789); hiantia (Ovid., *Amor.*, II, 115); breve (Hor., *Od.*, I, xxxvi, 16).
3. Théophraste (*De Causis*, IX, 21; *Hist.*, VI, 6) les distingue expressément. Dioscoride (III, 16) parle des fleurs pourpre du *crinon*.
4. *Ibid.*, III, 152. L'épithète n'est pas ridicule : une voix de lis est une voix dont le son est suave à l'oreille comme le parfum du lis l'est à l'odorat. Nous parlons avec beaucoup moins de raison d'une voix blanche, malgré le phénomène de l'audition colorée constaté de nos jours.

foule de lis appelés lotus par les indigènes, et d'autres lis pareils à des roses qui naissent également dans l'eau. Il désigne ainsi le nénuphar. On voit si nous sommes loin du lis blanc.

Les Sémites étaient encore moins fixés que les Grecs sur le sens précis du mot que nous traduisons d'ordinaire par lis. Ce nom, le même dans toutes les langues sémitiques en tenant compte des différences dialectales, leur venait d'Égypte, où il désigne le lotus, à moins qu'il ne soit un héritage commun de l'idiome en usage avant la séparation de ces deux familles de peuples [1]. Les Sémites ne furent jamais grands naturalistes ; leur langage ne distingue pas le lièvre du lapin, ni le crapaud de la grenouille ; à plus forte raison, ne faut-il pas s'attendre, dans le règne végétal, à des distinctions bien subtiles. De fait, le lis des Arabes — le *sousan* comme le *zanbaq* — comprend aussi la famille des iridées [2].

Rien n'indique une plus grande précision chez les Hébreux. Leur genre lis pouvait donc renfermer des espèces très différentes, et nous ne saurions affirmer *a priori* que l'anémone, si répandue en Palestine, en fut exclue. Malheureusement, les textes bibliques, étudiés sans parti pris, ne nous tirent pas d'embarras. Le lis est bien nommé dix-sept fois dans le texte hébreu de l'Ancien Testament ; mais les psaumes à chanter *sur le lis* — soit qu'on entende par là un instrument de musique de forme inconnue, soit qu'on y voie le titre ou les premiers mots d'un air populaire — ne nous apprennent pas grand'chose sur la nature de cette fleur [3]. Le motif d'architecture appelé lis ne nous instruit pas davantage. En fait d'art et d'architecture, les Juifs furent toujours tributaires des Égyptiens et surtout des Phéniciens, si dépourvus eux-mêmes d'originalité et si enclins à copier l'Égypte. Or, dans la décoration égyptienne et phénicienne, le *lilium candidum* n'apparaît pas, que je sache ; le lotus, au contraire, y joue un grand rôle. C'est

1. En égyptien, *sesheni* (Pierret, *Vocabulaire hiéroglyphique*, p. 544), est accompagné d'un double déterminatif, celui de la plante et celui de la fleur de lotus. Ce nom (*sousan* en arabe, *shoushan* en hébreu, *shoushanto* en syriaque) paraît dériver du mot *six*, nombre de ses pétales. Le mot *six*, à part les différences phonétiques ordinaires, est le même dans toutes ces langues.

2. Le P. Mattern, dans l'article de la revue arabe *Al-Machriq* cité plus haut, fait très bien ressortir l'élasticité des mots *sousan* et *zanbaq*, élasticité qu'il est aisé de vérifier en ouvrant le premier lexique venu.

3. Ps., XLV (XLIV), 1 ; LXIX (LXVIII), 1 ; LX (LIX), 1 ; LXXX (LXXIX), 1.

donc lui, sans doute, que désignent les textes où il est question de cet ornement [1].

Restent les huit exemples du Cantique des cantiques et un passage d'Osée. Joignons-y, pour être complet, les deux endroits de l'Ecclésiastique et les deux autres du Nouveau Testament où le lis est nommé [2].

Mais une circonstance nous empêche de trop préciser. Le lis n'est employé que dans le style allégorique ou comme terme de comparaison. Quand un historien ou un naturaliste me parle de roses ou de palmiers, j'ai le droit de rechercher quelles espèces botaniques il décrit; mais si un poète compare un enfant à une rose épanouie ou un adolescent à un palmier élancé, il serait ridicule de lui demander quelle espèce particulière de palmiers ou de roses il a en vue. Le style figuré ne comporte pas cette minutieuse exactitude. Il s'en tient aux notions génériques et emploie les mots dans leur acception la plus étendue. Tout ce qu'on peut accorder, c'est qu'en prenant le lis pour terme de comparaison d'une très belle chose, l'auteur inspiré songeait en général à l'espèce la plus noble qui lui fût connue.

Le lis blanc reconquiert ainsi tous ses droits dans l'exégèse, à condition d'avoir été connu des écrivains sacrés qui le nomment, et pourvu qu'aucun trait de leur description n'oblige à penser à une autre fleur.

Tels sont les deux points que le R. P. Fonck s'évertue à mettre en lumière. Il prouve l'existence du lis blanc en Palestine, du moins en Galilée, et il fait voir que tous les traits de l'Écriture lui conviennent à merveille : la grâce, le parfum, la blancheur immaculée, le riche coloris, même la croissance au milieu des ronces. Les lis de l'Ecclésiastique qui fleurissent le long des rigoles pourraient donner à penser, car le lis se passe d'eau facilement; mais, dans l'aride Judée, l'excès d'humidité n'est jamais à

1. Ouvrage en forme de lis (Vulgate : *Opus lilii*) III Reg., vii, 19, 22; fleur ou bouton de lis (Vulgate : *Flos lilii*) III Reg., vii, 26; II Paral., iv, 15. Notez que les Septante qui emploient ici le mot κρίνον, se servent du même mot là où le texte a simplement fleur (*peraḥ*), désignant un motif d'ornementation. (Exod., xxv, 31, 33, 34; xxxvii, 18, 20, 23; Num., viii, 5.) Cela prouve qu'ils n'attachent pas au mot κρίνον le sens précis de lis.

2. Cant., i, 2; ii, 2, 16; iv, 5; v, 13; vi, 2, 3; vii, 3; Os., xiv, 6; Eccli., xxxix, 19; l, 8; Matth., vi, 28-30; Luc., xii, 27-28.

craindre. Plusieurs déclareront aussi que les lis des champs du Nouveau Testament ne sauraient être nos lis blancs. En tout cas, ce n'est pas l'expression *lis des champs* qui s'y oppose ; le lis des champs, selon le langage biblique, est simplement le lis qui croît spontanément dans la campagne, par opposition au lis cultivé des jardins. Reste à savoir si le lis blanc fut jamais assez commun en Galilée pour justifier la comparaison du Sauveur.

Nous ferons cependant une exception pour le lis des vallées du Cantique des cantiques. Le lis sans épithète, même le lis des champs, nous venons de l'accorder, peut bien désigner le lis blanc ; mais le lis des vallées serait une appellation singulière du *lilium candidum*. Celui-ci se plaît, au contraire, sur les hautes collines ; et bien que le mot traduit par vallée ne signifie ni une gorge ni un ravin, mais une plaine entourée de collines, parfois une vaste dépression de terrain telle que la plaine d'Esdrelon, en nommant le lis blanc « le lis des vallées » on ne saurait plus mal le qualifier.

A cette raison naturelle s'ajoute une raison exégétique, beaucoup plus puissante à nos yeux. C'est l'Épouse qui prononce ces mots : « Je suis la fleur des champs et le lis des vallées. » Or, dans tout le Cantique, le langage de l'Épouse ne respire que modestie et qu'humilité ; elle est brunie par le soleil, elle est noire comme les tentes de Cédar, elle n'a pas su garder sa vigne, elle est pauvre et n'a presque rien à offrir à son céleste Époux. Dans notre texte même, elle s'appelle la fleur des champs, une petite fleur sans prétentions et sans éclat, — on croit communément que c'est le colchique ; — le lis des vallées doit être du même ordre. Il en est autrement de la réponse de l'Époux : « Comme le lis entre les épines, telle est ma bien-aimée parmi les jeunes filles. » Le mot lis est un nom générique. Profitant de l'ambiguïté de ce terme compréhensif, le Christ le retourne à l'éloge de l'Église, comme s'il disait : Non, tu n'es pas l'humble lis des vallées ; tu es le lis superbe qui élève au-dessus des ronces environnantes sa blanche corolle.

Ces remarques modifient assez peu les savantes conclusions du R. P. Fonck. Nous suivons des voies parallèles, non opposées ; et la distance qui nous sépare est si faible qu'en inclinant légèrement, l'un à droite, l'autre à gauche, nous pourrions peut-être nous donner la main.

Ferdinand PRAT, S. J.

CENT ANS DE L'HISTOIRE DES MISSIONS

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT[1]

L'histoire des missions au dix-neuvième siècle est l'image d'une véritable résurrection. Comme le dit si bien M. Étienne Lamy, dans la conclusion de sa magistrale étude sur l'*Apostolat*, la France moderne a réparé, durant ces cent années, tout le mal que le philosophisme de l'âge précédent avait fait à l'expansion catholique hors de notre pays. « Elle consacre au Christ plus de vertus qu'elle ne lui a prodigué de haines, lui donne plus de soldats qu'elle ne lui a opposé de persécuteurs. » (P. XCVI.)

Parmi ces soldats de l'apostolat chrétien, recrues de la vieille armée de missionnaires entretenue dans le Levant par la France depuis François Ier, figurent les Assomptionistes. Un jour de 1862, comme le P. d'Alzon, leur fondateur, se trouvait à Rome, lors de la canonisation des martyrs japonais : « D'Alzon, lui dit Pie IX, avec cette bonhomie supérieure qui s'alliait chez lui avec une souveraine autorité, je bénis vos œuvres d'*Orient* et d'Occident. » Ce fut pour le public une surprise et une révélation. Mais ceux qui connaissaient la ténacité du pape auraient dû moins s'étonner. Le mouvement d'union de la Bulgarie et de Rome, si riche en espérances et en désillusions, venait d'avorter (1860-61). Là où le catholicisme avait échoué dans la tentative du retour en bloc, il allait désormais tenter une série d'efforts partiels en vue du rapprochement. Ces mesures d'influence limitée et régionale, ce sont l'école de filles tenue par les Oblates, l'école de garçons ou le séminaire dirigés par les Pères, le dispensaire ouvert aux malades pauvres sans distinction de race ou de religion, la société de Saint-Vincent de Paul, la procession du

1. *La France au dehors. Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, publiées sous la direction du P. J.-B. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. I. *Missions d'Orient*. Paris, Colin, 1901. In-8, pp. XCVI-430. Prix net : 12 francs.

Saint-Sacrement, mais surtout la paroisse desservie en rite grec ou slave, et le grand séminaire de hautes études spéciales.

Sur le triple théâtre de leur apostolat au Levant, en Bulgarie, en Asie mineure et à Constantinople, — sans parler de leurs œuvres bien connues à Jérusalem, — les Augustins de l'Assomption se distinguent par l'adaptation de leur enseignement et de leur culte aux mœurs, aux habitudes, aux croyances des populations qu'ils évangélisent. Raviver la foi des catholiques latins ou grecs perdus au milieu de ces masses de Musulmans et de schismatiques, ou égrenés le long des voies ferrées que le progrès lance à travers les solitudes de l'Asie mineure, ne leur a point paru un but suffisant. Sur les rives du Bosphore ou dans les montagnes de la Turquie d'Asie, la poussière que soulèvent leurs pas d'apôtres est, plus que la cendre de Pompéi, un gisement de races et de civilisations, un amalgame de débris historiques. A Pharanaki, devant les nappes bleues de la mer de Marmara, assis à l'ombre des arbres séculaires, ils rêvent de Justinien et d'Héraclius, de Théodora et d'Irène, de Théophile et de Basile; des empereurs de Byzance qui eurent là leurs villas princières. A Koniah, quand la bise des hauts plateaux soulève autour du caravansérail la neige abondante des longs hivers, ils songent que dans cette âpre nature l'Islam eut un de ses berceaux. Ici le grand chef des Derviches tourneurs, le *Tchélébi* garde l'épée d'Othman qu'à chaque aube de règne doit ceindre le successeur du farouche conquérant.

Devant cette vision de mondes successifs, écroulés les uns sur les autres, mais dont chacun a laissé son indestructible épave, ils ont compris que le passé a droit à certains respects du présent. Ils ont donc ramené leur triple forme d'apostolat, enseignement primaire, formation du clergé indigène et ministère sacré, à une idée commune : se faire tout à tous : Grec avec les Grecs, Slave avec les Slaves. Dans leur grand séminaire de Kadi Keuï, ouvert en 1895 aux études de théologie, les élèves ajoutent celle du droit canon des Églises orientales, de leur liturgie, de leurs relations historiques avec Rome, des questions controversées avec les latins, enfin de la musique et des langues du pays. Avec l'autorisation du Saint-Père, plusieurs de leurs prêtres ont passé au rite grec. Si en retour les conversions sont encore assez rares, du moins les préjugés tombent; le peuple bulgare compare le

clergé latin à ses popes ; et le bon grain germe pour les futures moissons dans les écoles catholiques.

Le P. Alfred nous a raconté ces heureux résultats obtenus en si peu d'années par l'esprit entreprenant et le dévouement actif de ses frères en religion. Mgr Altmayer, ainsi que les PP. Bernard, Galland et Giannantonio font passer sous nos yeux le tableau des missions de Mossoul, de Bagdad et de Mardin.

Divers ordres religieux avaient pénétré et s'étaient établis en Mésopotamie depuis 1638. Aujourd'hui, Mgr Altmayer, dominicain, est le onzième évêque latin de Bagdad.

La mission de Mossoul a été transférée aux Dominicains français du P. Lacordaire, par Pie IX, en 1856. Elle a beaucoup travaillé pour ramener les Chaldéens. Si leur schisme n'est pas entièrement terminé, il a été momentanément enrayé. Le patriarche, presque tous les évêques et la meilleure partie des fidèles de cette communauté sont revenus à l'obéissance de Rome. Un mouvement catholique très étendu fait rentrer dans le sein de l'Église, mère de toutes les Églises, Grégoriens et Nestoriens, chrétiens du Kurdistan et de l'Arménie, dont plusieurs échappés aux récents massacres. En 1750, il n'y avait dans ces contrées, schismatiques depuis treize siècles, qu'un mince noyau de catholiques romains. En 1856, il y en avait de 30 000 à 40 000. On en compte actuellement 66 000. Le retour total des Nestoriens porterait ce chiffre à 140 000. (P. 271.)

Dans la Perse, le christianisme a toujours rencontré beaucoup de contradiction. Cette mission difficile fut confiée, en 1840, aux Lazaristes français. En 1862, elle s'est établie à Téhéran, la nouvelle capitale de l'empire qui a supplanté Ispahan. Elle s'élève à proximité de la Ragès antique, célèbre par l'histoire des Mèdes et le livre de Tobie. Un délégué apostolique y réside depuis 1872, Le premier fut Mgr Cluzel. Après M. Eugène Boré, qui, à la fois savant et missionnaire, avait, trente ans plus tôt, frayé la voie à sa Congrégation, personne n'exerça une influence plus féconde. En sept ans, cathédrale, chapelles, oratoires et écoles couvrirent le sol. Les Sœurs de charité contribuèrent à ce développement. Le clergé indigène est aussi dévoué, mais peu instruit. Grande liberté laissée à la propagande religieuse. Américains et Anglais protègent les protestants; les Russes favorisent les orthodoxes. Les catholiques sont restés, comme au moyen âge,

« les Francs ». Les indigènes nous aiment comme des frères. En 1870, ils parlaient de descendre de leurs montagnes, pour aller défendre la France envahie et refouler les Allemands comme de simples Kurdes. C'est dire assez combien, avec la foi romaine, les Lazaristes maintiennent nos traditions nationales et font aimer jusque là-bas la patrie de saint Vincent de Paul.

MM. Bray et Touzé nous ont donné ce réconfortant spectacle. Le P. André en met sous nos yeux un autre non moins consolant. Entre la Grande Arménie évangélisée par les Dominicains, les Carmes, les Capucins, et le centre de l'Asie mineure occupé par les Assomptionistes, s'étend la Petite Arménie formée des anciennes provinces de la Cilicie, de la Cappadoce et du Pont. Le pape Léon XIII fonda cette mission en 1881 et la confia aux religieux de la Compagnie de Jésus. Le P. de Damas, l'ancien aumônier de Crimée, en fut le premier supérieur.

Les sept premières années ne furent qu'une lutte continuelle contre le mauvais vouloir des tyranneaux de l'administration. Aujourd'hui les écoles fonctionnent; des sœurs sont venues de Nîmes pour les filles. D'anciens missionnaires d'Algérie, pères et frères, ont été les premiers apôtres et les premiers maîtres, les premiers bâtisseurs et les premiers médecins. Même dans la schismatique Marsivan, d'importants établissements catholiques pourront bientôt regarder en face le collège américain et le temple protestant. Tokat, sur ses trois collines aux ruines pittoresques a vu se dresser les constructions des catholiques au milieu des sept églises des Arméniens schismatiques et de leur université nationale. Dans les faubourgs de Sivas, s'allongeant au bord des ruisseaux et des grands chemins, comme pour s'égarer dans la campagne, se dresse aussi école contre école. Celle des catholiques compte cinq cents élèves. Académie, fanfare, cabinet de physique et de chimie. C'est à se croire en Europe. Il en sort des lauréats diplômés et des candidats aux places de caïmacan. Césarée, la vieille ville gréco-seldjoucide, construit une cathédrale catholique qui sera quelque jour l'une des plus belles églises de l'Asie mineure. Adana, entassée sur son monticule, fournit des étudiants ecclésiastiques et des docteurs en médecine. Tout cela est l'œuvre de vingt ans, de trente religieux, d'une cinquantaine de religieuses, d'autant de maîtres indigènes et d'une douzaine d'institutrices. La mission donne l'enseigne-

ment à trois mille élèves et distribue soins et remèdes à plus de cinquante mille malades indigents. Là, comme en Perse et un peu partout, les jeunes générations apprennent à unir dans leur affection la religion romaine et la France.

L'Égypte ne s'est vraiment ouverte aux influences de la civilisation européenne qu'en 1835 ; mais dans cette voie elle a bientôt dépassé des contrées plus anciennement favorisées. Lazaristes et Sœurs de Saint-Vincent de Paul, Jésuites et Frères des Écoles chrétiennes y ont multiplié leurs œuvres. Le percement de l'isthme de Suez a d'abord attiré les familles françaises ; aujourd'hui s'étend l'influence anglaise. Et cependant, grâce aux collèges de Saint-François-Xavier à Alexandrie, de la Sainte-Famille au Caire, aux Missionnaires de Lyon, aux religieuses de Notre-Dame de Sion, de la Délivrance, du Bon-Pasteur, de la Mère-de-Dieu et de la Sainte-Famille, grâce enfin aux laïques, l'influence catholique va croissant. En 1889-1890, les écoles religieuses réunies renfermaient huit mille élèves ; elles en avaient, en 1898-1899, plus de dix mille. « C'est par nos missionnaires et nos religieuses, écrit M. l'abbé Pisani, que les Égyptiens ont vu pour la première fois pratiquer le dévouement, la charité, l'abnégation. C'est vers la France qu'ils se tournent encore, lorsqu'ils veulent qu'on fasse de leurs enfants des hommes instruits, des hommes de devoir, des chrétiens. » (P. 430.)

Avec le même auteur, qui connaît si bien son Orient antique et moderne, nous aimerions faire visiter à nos lecteurs les missions de Constantinople, de Salonique et de Macédoine, de Smyrne et de l'Archipel, de Syrie et de Palestine. Nous nous laisserions volontiers attarder à étudier cette vaste université Saint-Joseph, à Beyrouth, qui est le cerveau du catholicisme en cette Asie dont Jérusalem est le cœur. Mais souvent les *Études* ont parlé de ce magnifique établissement que les deux continents ont construit de leurs offrandes. Rome l'encourage et le gouvernement français le soutient. Par l'enseignement, par les examens, par la presse, son rayonnement est considérable.

Depuis le seizième siècle, il n'y a pas eu d'époque d'apostolat comparable au dix-neuvième. Telle est l'idée qui se dégage de la lecture du bel ouvrage sur les Missions. A cette œuvre remarquable dirigée par le P. Piolet — un apôtre de l'expansion française — ont concouru par la plume ceux-là même qui en ont

fourni plus d'une page par l'action. Çà et là quelque tache de sang y apparaît; mais ce n'est point le martyre qui fait ici la grandeur de la conquête des âmes. Le labeur patient et obscur des vaillants ouvriers se heurte au préjugé, au mauvais vouloir, à la force d'inertie. Il refait une trame souvent brisée. Il reprend pierre par pierre un édifice maintes fois renversé.

Dans les volumes qui suivront, nous assisterons à des scènes plus tragiques. Peut-être regretterons-nous alors la douce lumière qui, des rives de la Méditerranée et du ciel d'Orient, semble avoir passé dans les illustrations souriantes de cette limpide et transparente histoire.

Henri CHÉROT, S. J.

CICÉRON ET CÉSAR

LEUR LANGUE ET LEUR GRAMMAIRE[1]

Voici deux thèses de doctorat auxquelles la Sorbonne n'a point ménagé les éloges[2]; y insister pourrait sembler superflu. Mais nous indiquerons brièvement ce qu'a voulu faire l'auteur et ce qu'il a fait.

Si connue qu'elle soit dans ses grandes lignes, la langue de Cicéron offre encore bien des points obscurs, sur lesquels une étude plus approfondie peut apporter un supplément de lumière. Ce sont quelques-uns de ces points que le P. Lebreton a choisis pour objet de ses recherches; et bien qu'il n'ait pas prétendu épuiser la mine, je crains qu'il n'ait rendu la tâche bien ingrate aux travailleurs à venir.

Une élégante introduction nous renseigne sur sa méthode. Après avoir dépouillé intégralement les lexiques de Merguet pour les discours (4 in-4, 1877-1884), et pour les ouvrages philosophiques (3 in-4, 1887-1894), il a relu, la plume à la main, et à plusieurs reprises, le texte complet de Cicéron. Le fruit de ces travaux d'approche a été un recueil méthodique de vingt-cinq à trente mille notes, base de statistiques exactes. Restait à s'orienter dans le champ des théories grammaticales, et d'abord à préciser ce que l'on entend par usage cicéronien. Dès ce premier pas, les idées les plus divergentes se font jour. Tandis que, de l'autre côté du Rhin, M. Dittmar nie l'évolution historique de la langue latine, et ne voit que des nuances entre Ennius et Juvénal, M. Tyrrell, en Angleterre, établit dans les écrits mêmes de Cicéron des catégories tranchées, au point d'isoler la langue épistolaire, qu'il iden-

1. *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, par Jules Lebreton, S. J., docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1901. In-8, pp. XXVIII-472. — *Caesariana syntaxis quatenus a Ciceroniana differat.* Scripsit Julius Lebreton, S. J. Paris, Hachette, 1901. In-8, pp. VIII-118.

2. Le P. Lebreton a été reçu docteur ès lettres, le 20 mars, avec mention très honorable.

tifie presque au latin populaire des anciens comiques. La position prise par le P. Lebreton est aussi franche que brillamment défendue. Après avoir écarté d'un mot les assertions étranges de M. Dittmar, il entame, avec M. Tyrrell, une discussion serrée, retourne contre lui ses propres arguments, et montre dans la langue de Cicéron un tout homogène, où la diversité des circonstances introduit seule quelques différences de surface.

Le terrain une fois déblayé par cette discussion préliminaire, il traite successivement de l'*accord* (chap. I) : les conclusions sur le verbe et l'attribut se rapportant à plusieurs sujets, sont entièrement nouvelles ; — du *substantif* (chap. II) : on remarquera deux tables précieuses : l'une, sur l'emploi des abstraits au sens concret (p. 50-74) ; l'autre, sur leur emploi au pluriel (p. 421-427) ; — du *pronom* (chap. III) : sur plusieurs points notables, les règles classiques de Riemann sont complétées ou redressées.

L'étude du verbe remplit trois chapitres : chapitre IV, *de la force transitive* ; chapitre V, *des temps* ; chapitre VI, *des modes*. Les pages relatives à la concordance des temps du subjonctif (p. 208-278) nous ont semblé particulièrement remarquables. Sur cette question embrouillée, les meilleurs livres n'ont guère que des règles mécaniques, en défaut dans un grand nombre de cas. Quelques théoriciens, en Allemagne surtout, ont essayé de grouper les faits sous des idées maîtresses ; mais ils n'ont pas évité l'écueil des généralisations hâtives, et leurs constructions, pour ingénieuses qu'elles soient, ont le malheur de ne pas cadrer toujours avec les faits. M. Kluge a reconnu que la concordance n'est pas spéciale aux temps du subjonctif, et s'exerce aussi bien à l'indicatif ; mais il néglige la valeur propre des divers temps. M. Hale et M. Wetzel comblent cette lacune ; mais ils restreignent arbitrairement la sphère d'influence du verbe principal. M. Lattmann a vu clairement que la concordance des temps n'est que l'emploi de temps relatifs au lieu des temps absolus ; mais il n'a pas tiré de ce principe fécond toutes les conséquences auxquelles conduit une étude attentive des diverses propositions. En cette algèbre grammaticale, les variables évoluent capricieusement, et il faut suivre des yeux plusieurs facteurs à la fois. Le P. Lebreton résume les débats dans une très belle analyse ; puis, reprenant la notion de relativité, qui est au fond de ce problème linguistique, il pose un vigoureux ensemble, qui part d'une défi-

nition précise, et encadre aisément toutes les données de la statistique. Il y a ici plus que de la lexicographie ingénieuse; ces pages solides et sobres appartiennent à la meilleure philosophie du langage. L'exploitation pédagogique en peut paraître laborieuse; du moins, il faut rendre hommage à la justesse des observations finales : « Si l'on objecte que c'est compliquer à l'excès des règles déjà difficiles, je répondrai que je ne me propose pas ici un but pédagogique; la grammaire est une science, et non pas seulement une méthode pratique donnant des préceptes ou des formules qui permettent d'écrire correctement. J'ajouterai que, même au point de vue de l'enseignement, il y aurait peut-être intérêt à apporter à l'énoncé des règles quelques restrictions indispensables, sous peine de voir les exceptions se multiplier à plaisir. » (P. 277.)

Il nous faut passer plus rapidement sur l'emploi des modes. Notons du moins une étude approfondie sur le *cum* d'équivalence (p. 327 *sqq.*) ; une autre, très précise, sur le subjonctif des temps principaux dans les conditionnelles (p. 349 *sqq.*); une autre, brève et suggestive, sur l'omission du sujet de la proposition infinitive (p. 376 *sqq.*); une encore sur le sens du gérondif et de l'adjectif en *-ndus* chez Cicéron, celle-ci étroitement liée à une étude sémantique publiée précédemment par l'auteur[1].

Dans le chapitre final (VII), qui traite des particules, nous signalerons des recherches délicates sur l'emploi de *ab* après les verbes passifs ; et une statistique — la plus ample qu'on en ait encore dressée — sur les enclitiques *que*, *ne*, *ve*, après *e* bref.

Comme on nous le disait doctement en Sorbonne, un auteur qui cite et commente huit à dix mille faits, d'appréciation parfois délicate, doit prêter le flanc à des observations de détail[2]. Il peut arriver que sur tel point l'exégèse cicéronienne, sur tel

1. *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XI, p. 145-164.

2. En voici quelques-unes, pour l'honneur de la critique. P. XVI, note. Les paroles attribuées à Brutus sont en réalité d'Atticus. — P. 80. Le sens collectif du mot *decumanus* peut être contesté. On remarquera en effet que, dans tous les exemples cités, ce mot se trouve en regard de *arator*. Or, le laboureur n'avait pas affaire au corps entier des *decumani*, mais à tel *decumanus* en particulier. Il semble donc permis d'entendre : les laboureurs, chacun avec son *decumanus* respectif, sans qu'il soit nécessaire de considérer, en face de la population agricole, tout le personnel de l'administration financière. — P. 90 sur *Or.*, 1, 4. Même en se rendant aux conclusions de l'auteur, on peut hésiter sur les dernières lignes de son argumentation. —

autre encore la critique de texte n'ait pas dit son dernier mot. Mais, à coup sûr, les grandes lignes de l'ouvrage ne seront pas ébranlées.

Nous passerons plus rapidement sur la thèse latine. Ce n'est pas qu'elle nous paraisse moins digne d'attention. Mais ne faut-il pas nous excuser déjà d'avoir été trop technique?

Ainsi qu'on l'a fait observer, cette thèse est une *synthèse*. Elle ne saurait être parachevée que le jour où l'on connaîtra parfaitement la langue de Cicéron d'une part, celle de César de l'autre. Or, si les lexiques et grammaires nous renseignent assez complètement sur l'usage de César, pour Cicéron nous sommes beaucoup plus loin du but, car son œuvre, au moins dix fois plus étendue, est aussi plus difficile à embrasser d'un coup d'œil. L'auteur des *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron* le savait mieux que personne, et s'il a pu, grâce à ses recherches personnelles, pousser la comparaison plus loin qu'on n'avait fait avant lui, il n'a pas entendu nier que des travaux ultérieurs pourront apporter quelques résultats nouveaux.

Voici, d'après sa conclusion (p. 109), les traits distinctifs de César : Phrase non point harmonieuse et ample, mais rapide et brève, allégée de nombreuses prépositions et conjonctions. Soin extrême de la clarté, à laquelle César sacrifie parfois la brièveté même, par exemple en répétant l'antécédent dans une phrase relative, en préférant *res* aux pronoms neutres. Emploi plus libre du subjonctif, soit après *cum* de répétition, soit surtout après *priusquam* et *antequam*. En général, César évite beaucoup plus soigneusement que Cicéron les façons de parler populaires : d'où une plus grande réserve dans l'emploi de l'infinitif, l'absence de propositions dépendantes d'un substantif, la préférence donnée à la construction impersonnelle, l'élimination de certains adverbes archaïques, de particules, telles que *haud*, *ni*, *ob*, *quando* ; une grande délicatesse dans l'emploi de divers mots : *et*, *deinceps*, *de*, *pro* ; un soin constant de l'euphonie, qui lui fait éviter la forme

P. 101 et p. 103. Ne pourrait-on pas établir des catégories dans ces précieux répertoires? Je remarque d'abord que dans les textes où, les deux pronoms étant au même cas, le second n'est pas nécessaire, le démonstratif est relativement rare (4 exemples sur 19). Le dernier, Tusc., 5, 6, 17, me paraît hors de cause, par suite de la répétition du *si*; le relatif est beaucoup plus fréquent (32 exemples sur 80). Et ceci mettrait peut-être sur la voie d'observations nouvelles quant à la valeur respective des deux constructions.

ac et même la forme *nec* devant les lettres *c*, *g*, *k*, *q*. — Les connaisseurs trouveront ici encore à glaner bien des nouveautés intéressantes. Par exemple, cette doctrine sur le *cum* de répétition, qui contredit les idées reçues. On peut élever des doutes sur la valeur démonstrative de quelques textes allégués : dans l'ensemble, il faut reconnaître chez César une tendance marquée vers l'usage qui prévaudra dans la prose de l'époque impériale. De même, cet emploi de *omnis* au sens de *nullus* (p. 22), ou plutôt, comme on l'a fait observer, dans un sens pratiquement équivalent; car, tandis que *totus* marque un total continu, on ne voit pas bien que *omnis* perde le sens de total discontinu. Enfin, cette imposante liste des pronoms neutres aux cas obliques relevés dans les œuvres philosophiques de Cicéron (p. 111-116).

Une lecture attentive nous avait fait estimer que la place des *Études sur Cicéron* est à côté, mais nullement au-dessous, des célèbres *Études sur Tite-Live*, par Riemann. L'impression de la soutenance n'est pas pour affaiblir cette conviction. On ne savait qu'admirer davantage dans le jeune docteur : étendue de l'information, sûreté de la science, aisance à porter une documentation parfois très lourde, lucidité de l'exposition, souplesse à saisir l'objection et à relancer l'argumentation dans des voies nouvelles.

On peut prédire à ces thèses une bonne fortune assez rare : celle d'entrer de plain-pied dans le domaine de la vulgarisation. En effet, les points acquis sont assez notables, les aperçus ouverts assez féconds pour que, désormais, toute grammaire classique doive citer les *Études sur Cicéron* ou s'en inspirer. De tels travaux font progresser la science et honorent l'enseignement d'un maître.

Adhémar D'ALÈS, S. J.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Notre-Dame de Lourdes. Récits et Mystères, par le P. L.-Jos.-Marie Cros, S. J. Toulouse, Édouard Privat; Paris, Victor Retaux, 1901. In-12, pp. xxx-620. Prix : 4 francs.

On a beaucoup écrit à propos de Notre-Dame de Lourdes. Les manifestations de piété et de foi dont la grotte de Massabielle est le théâtre, les miracles qui s'y opèrent ont déjà fourni la matière de nombreux et intéressants volumes. On a moins écrit sur les origines du célèbre pèlerinage, et sur le fait miraculeux qui a placé ce coin de terre au premier rang parmi les rendez-vous de la prière. En général, l'histoire ne se fait complète ni par un seul homme, ni par une première enquête, si consciencieuse soit-elle. Quand il s'agit d'un événement aussi considérable que celui de Lourdes, il faut, pour le juger dans sa vraie nature, ne point se borner à ce qu'il peut avoir extérieurement d'extraordinaire et d'éclatant aux yeux des hommes. Il importe d'aller au fond, jusqu'à ce qu'il y a de plus minime en apparence et de plus humble. C'est là que se révèle, d'ordinaire, le caractère surnaturel d'un fait. Le P. Cros nous semble avoir très heureusement comblé cette lacune, qu'il est facile d'observer dans quelques-unes des histoires de Lourdes.

Son livre, pour venir un des derniers dans l'ordre de la publicité, date déjà de loin et se rapproche beaucoup, dans sa composition, des origines mêmes du pèlerinage. Dès 1884 il était terminé, revêtu de l'approbation de l'autorité et prêt à paraître. Pourquoi a-t-il dormi, dans les cartons de son auteur, un sommeil de si longues années ? Sans doute pour de bonnes raisons. Quoi qu'il en soit, ce livre ne vient pas aujourd'hui soulever d'inutiles ou fâcheuses polémiques. Il vient simplement édifier par le récit des événements de Massabielle, tels que les virent se succéder les contemporains, et les acteurs mêmes de ce drame mystérieux. Dès 1864, l'auteur interrogea Bernardette et, sans retard, écrivit ses réponses. De 1877 à 1880, chargé officiellement par l'autorité religieuse, d'écrire l'histoire de Lourdes, le P. Cros multiplia les enquêtes, les interrogatoires, allant jusqu'aux détails les plus minutieux, et recueillant, des lèvres des témoins ou des acteurs, les paroles, les démarches, les impressions, tout ce qui peut donner à l'histoire ces garanties de certitude que rien autre ne saurait suppléer.

Voilà pourquoi toute la partie historique du livre n'est que le récit

des événements fait au lecteur par Bernadette, par ses compagnes, ses parents ou par les heureux témoins de ses extases à la grotte. Au point de vue de l'art on pourrait reprocher à l'ensemble de manquer un peu de liaison et de suite, mais dans l'ordre, le seul voulu par l'auteur, de la vérité historique, ces récits, se succédant les uns aux autres sur les lèvres des témoins oculaires, produisent dans l'esprit du lecteur cette satisfaction spéciale que le vrai seul est capable de donner. Souvent naïfs, toujours simples, ils ont de plus le charme pénétrant de tout ce qui est humble, gracieux et sans apprêt. C'est bien la physionomie d'une œuvre divine, dont la genèse est ordinairement environnée de calme, de paix, de simplicité, voilée, pour ainsi dire, d'une obscurité qui ne permet pas de la confondre avec une œuvre humaine. Tel est, nous semble-t-il, le caractère du livre que le P. Cros intitule justement *Récits*.

La seconde partie, ou les *Mystères*, est une sorte d'application à la vie chrétienne des leçons qui se dégagent des récits. Les circonstances qui ont accompagné les apparitions, les paroles de l'Immaculée, les ordres qu'elle a donnés à Bernadette fournissent un cadre de réflexions que l'auteur a su remplir avec beaucoup d'à-propos et avec une grande richesse d'idées. En somme, ce travail, très intéressant par lui-même, mais incomplet par certains côtés, fait vivement désirer au lecteur la publication des volumes qui doivent le compléter, et nous donner une histoire documentée du grand événement de Lourdes.

Hippolyte Martin, S. J.

Le Chemin conduisant au but de la vie, par l'abbé Jules Claraz. Paris, Bloud et Barral.

L'abbé Claraz écrivait naguère un très beau livre intitulé : *le But de la vie*. Encouragé par de nombreuses approbations, il répond aujourd'hui à ces louanges et à ces encouragements en présentant au public un autre travail, faisant suite au premier, et pleinement digne de son aîné. Il est intitulé : *le Chemin conduisant au but de la vie*. A le bien prendre, c'est tout un traité de spiritualité, et mieux encore, un traité de l'amour de Dieu. L'auteur, en effet, après avoir établi que la valeur morale de l'homme est dans son cœur, dans sa volonté et sa liberté, conclut en montrant que sa grandeur suprême et sa perfection consistent dans son amour pour Dieu. Là où règne cet amour, là aussi règne la vie; là où il manque, il n'y a que la mort : *Qui non diligit manet in morte* (I *Joan.*, 3, 14). La création tout entière n'a pas d'autre but que d'aider l'homme à aimer Dieu, et à le servir. Rien ne remplace cet amour, et cet amour tient lieu de tout. Aucun travail, aucune œuvre, aucune austérité n'ont leur suprême valeur que si l'amour les anime et les vivifie.

L'auteur, dans des développements aussi remarquables par la sûreté de la doctrine que par la variété et la richesse des détails, expose, dans un langage plein de charme, l'influence de l'amour divin sur tous

les actes de la vie chrétienne, depuis la sainteté initiale et essentielle, qui consiste dans l'état de grâce, jusqu'aux plus hauts sommets de la perfection.

Dérogeant aux habitudes de la plupart des écrivains ascétiques, qui commencent le travail de la sainteté par la méditation des fins dernières, par la haine du péché, la purification du cœur, dans le sacrement du repentir, et montent ensuite, par la méditation de la vie du Sauveur, aux plus sublimes vertus, l'auteur entre, d'un bond, dans les profondeurs de l'amour divin, pour épancher, de ces hauteurs, la lumière et la chaleur sur les âmes. C'est ainsi que le soleil commence par dorer la cime des montagnes pour descendre de là aux plus humbles vallées et les inonder de ses rayons.

Disons toutefois que cette méthode, avantageuse aux âmes déjà avancées dans la perfection, ou du moins en voie de perfection, ne peut guère convenir aux âmes mal affermies dans la vertu, et aux prises avec toutes les passions. Il importe qu'avant d'aspirer à ces hauteurs, elles se dégagent des entraves du péché, qui mettent une barrière entre elles et Dieu.

Quoi qu'il en soit, ce livre est vraiment un hymne d'amour au Créateur, et l'auteur associe à ce concert le témoignage des saints qui se sont fait le plus connaître par l'ardeur de leur charité. Ce qui touche à la méthode d'exposition, comme nous l'indiquions tout à l'heure, au classement des sujets, à la suite logique des pensées, en un mot, à l'ordonnance générale du livre, semble peut-être laisser à désirer et constituer l'endroit faible de l'ouvrage. Mais, à vrai dire, on ose à peine le regretter. Cela, en effet, donne au travail son caractère spécial de spontanéité, d'imprévu, d'originalité qui en bannit le convenu et la monotonie. C'est comme un parterre embaumé où s'épanouissent mille fleurs de nuances et de parfums différents. On y trouve des pages toutes doctrinales et catéchistiques, et, à côté, des morceaux pleins de poésie et parfois de lyrisme. Jean Noury, S. J.

Sulla Comunione frequente et *sul decreto Quemadmodum*, consultazione per M. C. G. Naples, tipografia Degli Artiglianelli, 1900. Br. in-8, pp. 80.

Ce n'est, je pense, manquer à aucun devoir que de lever l'anonyme : les initiales ci-dessus cachent mal, d'ailleurs, — au moins en Italie, — le nom de Mgr Gennari, que Léon XIII vient d'honorer de la pourpre.

La consultation du savant théologien est le résultat d'une polémique doctrinale. Il s'agit de savoir ce qu'il faut penser de la communion fréquente en général, et si l'on peut admettre à la communion quotidienne les personnes qui s'y présentent en état de grâce, sans autre disposition extraordinaire. A cette dernière question l'auteur dit : oui, et les règles pratiques qu'il établit, après avoir exposé la controverse, sont la sagesse même, parce qu'elles sont conformes et à la pratique des premiers siècles et à la notion essentielle du sacrement de l'autel.

Quant au sens du décret *Quemadmodum* concernant les communions des religieuses, Mgr Gennari observe, avec raison, que le confesseur est établi seul juge, mais à charge de décider suivant la vraie doctrine et pour le bien du pénitent, non à sa guise ou d'après ses vues personnelles.

Paul Dudon, S. J.

LITURGIE

Nuovo studio su Giovanni Pier Luigi da Palestrina e l'emendazione del Graduale Romano, *con Appendice di documenti*, par Mgr Carlo Respighi. Rome, Desclée-Lefebvre et Cie. In-8, pp. 138.

L'ouvrage de Mgr Respighi est une nouvelle édition d'une brochure publiée l'année précédente chez les mêmes libraires. L'auteur fait l'historique des travaux de Palestrina sur le plain-chant, et démontre que cet artiste est étranger à la rédaction du Graduel de Rome dit Médicéen. Il profite des pièces récemment découvertes par le R. P. Molitor, et réfute les réponses à son premier travail, formulées en divers journaux et revues par le Dr Haberl.

Mgr Respighi étudie les vœux du concile de Trente au sujet du chant liturgique, et se demande quel fut au juste le travail de Palestrina, et pourquoi il fut interrompu. On savait déjà que le grand musicien, après avoir écrit la moitié d'un Graduel, avait abandonné l'œuvre que lui avait confiée Grégoire XIII ; mais on s'épuisait en conjectures sur la cause qui lui avait fait quitter ce travail. Les lettres trouvées par le R. P. Molitor nous donnent le mot de l'énigme : le roi d'Espagne, Philippe II, ne voulait pas d'une édition obligatoire pour l'Église entière. En 1578, il fit agir son ambassadeur auprès du Saint-Père, et le projet de la cour de Rome fut abandonné.

La seconde partie de l'ouvrage nous reporte après la mort de Palestrina. Vient d'abord l'histoire si connue du manuscrit complété par son fils Hygin ; des débats de celui-ci avec le libraire, qui a découvert la fraude ; du dépôt au Mont-de-Piété, en 1602, de ce manuscrit qu'aucune des deux parties ne voulait reprendre et dont, alors, on perd la trace.

Fut-il retrouvé en 1614, pour servir de base à l'édition Médicéenne ? A Rome, on aime à se le persuader, et M. Haberl défend cette thèse, qu'attaque, non sans raison, Mgr Respighi. Une pièce authentique, la supplique de l'éditeur Raimondi au Saint-Père, nous donne le nom des deux musiciens qui ont travaillé à cette édition : ce sont Anerio et Soriano. M. Haberl est mal fondé à arguer de ce que le livre ne porte pas de noms d'auteurs pour adjoindre Palestrina à ces deux artistes, car un nom si célèbre n'aurait pas été passé sous silence par Raimondi, si l'on s'était servi du manuscrit du maître défunt.

Il fait grand bruit d'une pièce du 15 mars 1597, par laquelle il est donné reçu à Hygin « de certains plains-chants réformés par Palestrina, qui se chantent dans l'Église, d'après un bref de Grégoire XIII ».

Mais ce n'est là qu'un simple enregistrement du titre qu'Hygin prétendait donner aux documents qu'il livrait et ils ne peuvent pas s'expliquer autrement. En effet, comment ces plains-chants pourraient-ils se chanter dans l'Église lorsqu'ils sont encore manuscrits et qu'on ne trouve pas même un imprimeur pour les éditer ?

Mgr Respighi réfute les preuves musicales données par M. Haberl. A notre avis, une seule eût pu faire impression. L'écrivain allemand prétend reconnaître le style de Palestrina dans l'édition Médicéenne; or, il est certainement l'homme qui connaît le mieux ce style, ayant édité toutes les œuvres polyphoniques du maître. Mais n'importe ; son assertion fait plus que nous étonner. Comment, dirons-nous en complétant les preuves de Mgr Respighi, M. Haberl reconnaîtrait un contre-pointiste dans une œuvre qui n'est pas du contre-point ; qui n'est pas, au moins en substance, l'œuvre de Palestrina ; qui, d'après d'autres écrits de M. Haberl, serait le plus pur texte de saint Grégoire que l'on puisse trouver !

Mais, poursuit M. Haberl, l'édition Médicéenne est abrégée; or, c'est justement ce que voulait faire Palestrina. Malheureusement toutes les éditions de cette époque raccourcissent l'ancien chant. Et Mgr Respighi va plus loin que M. Haberl. Observant que jadis Palestrina a revu et approuvé une édition de Gaudetti, le *Directorium chori*, il compare les morceaux communs à ce livre et à l'édition Médicéenne. Or, l'abréviation n'est pas la même : donc l'argument se retournerait plutôt contre M. Haberl.

Un dernier chapitre démontre facilement que Paul V n'avait donné aucun caractère officiel à l'édition Médicéenne, surtout quand il s'agit de l'Église universelle.

Quelques pièces justificatives terminent ce volume, qui ne manque pas d'intérêt, et vient à son heure apporter un peu de lumière sur une question que l'on s'est plu souvent, semblerait-il, à obscurcir de parti pris. Eugène SOULLIER, S. J.

PHILOSOPHIE

La Crise de la Foi; *ses causes et ses remèdes*, par l'abbé GAYRAUD. Paris, Bloud et Barral, 1901. In-12, pp. XIV-234.

Quelle est la raison dernière de la guerre au catholicisme en France ? — C'est, répond M. l'abbé GAYRAUD, l'opposition de fait qui existe entre la doctrine catholique et la pensée moderne au triple point de vue philosophique, théologique et politique. Le scepticisme de la raison mine la valeur des motifs de crédibilité ; et cependant pour croire, il nous faut *voir* qu'il faut croire. Le recours aux « preuves morales », en vue de montrer la rationabilité de notre foi, recours excellent à titre subsidiaire, témoigne, par l'usage qu'on en fait, de l'affaiblissement de notre confiance en la raison. D'autre part, le criticisme biblique ne sévit pas avec moins de violence que le scepticisme positiviste et kantien. Enfin, l'esprit public, imbu de rationalisme, voit dans les maximes

du droit moderne condamnées par l'Église, non de simples règles pratiques de gouvernement, mais des vérités théoriques, des droits naturels de l'homme et du citoyen.

Sans doute, l'Église aura raison de ce triple rationalisme. Mais la foi de notre pays y résistera-t-elle ? Et la fin du catholicisme en France ne serait-elle pas la fin de la France dans le monde ?

Tel est le cri d'alarme que jette M. l'abbé Gayraud.

Le remède, où est-il ? Il est surtout, pense-t-il, dans la *science théologique* contre le scepticisme et le criticisme, dans l'*action sociale* contre le faux libéralisme des politiciens.

Ce livre, fait d'émotion sacerdotale et de crainte patriotique, mérite d'être lu par tout homme soucieux des intérêts de notre pays. On y rencontre la ferme pensée du théologien avec la chaleur communicative de l'orateur.

Notons ce passage : « Nul ne sait ce que sera demain ; on peut s'attendre au pire ; l'on doit, à mon avis, prévoir la suppression du budget des cultes, la dénonciation du Concordat et le régime de la séparation de l'État et des Églises. »

La Crise de la croyance dans la philosophie contemporaine, par Albert Bazaillas. Paris, Perrin, 1901. In-12, pp. XII-309. Prix : 3 fr. 50.

L'abbé Gayraud placerait volontiers le salut dans la scolastique, entendant par là la fermeté d'une raison puissamment déductive. M. Bazaillas serait tenté de dire : Ce qui nous perd, c'est la scolastique. Il est vrai qu'il ne voit guère en elle qu'un mécanisme artificiel (p. 46). L'un déplore l'atteinte portée à l'élément rationnel de la foi. L'autre salue l'avènement de la foi, d'un élément moral dans la philosophie. Car c'est de cet avènement heureux, bien plus que d'une crise qu'il est question dans son livre.

La doctrine du philosophe éminent que fut Ollé-Laprune est d'une interprétation délicate. Il faut aller au vrai, a dit Ollé-Laprune, avec toute l'âme ; il faut vivre la vérité ; la vérité se laisse saisir par la vie mieux que par la raison isolée ; l'abstrait n'est pas le vrai. Oui, mais il ajoute : Si nous participons au vrai par l'expérience, la vie véritable est dans la pratique du vrai, comme philosopher c'est s'activer vers le vrai. Or, ce caractère objectif du vrai, nettement reconnu par Ollé-Laprune, est laissé trop dans l'ombre par M. Bazaillas. Il estime « importune » la question « de la valeur et de la légitimité des certitudes. » La vie de la croyance l' « intéresse autrement que les résultats qu'on en peut toujours détacher et que les formes immuables par lesquelles elle s'exprime. » L'action pour M. Bazaillas est ainsi un travail sur soi-même (p. VII) ; pour Ollé-Laprune, c'est une marche vers un but. Pour M. Bazaillas, le vrai vivant est un vrai qui devient et se transforme (p. 189) ; pour Ollé-Laprune, c'est un vrai qui passe en acte.

Parlant de M. Balfour et de son livre *les Bases de la Croyance*, M. Bazaillas y découvre une sorte de *dilettantisme* et d'*esthétisme* (p. 208-9). Beaucoup auront peine à admettre ce jugement, même expliqué. Aux apparences, on trouverait plutôt du *dilettante* et de l'*esthète* dans M. Bazaillas.

Le scepticisme de Newman nous semble aussi forcé.

Bref, il y a là, suivant une expression chère aux écrivains de la croyance, une étude pénétrante. Mais la lumière, surtout la lumière progressive, y manque. Et, chose curieuse, soit nature d'esprit chez l'auteur, soit influence des deux derniers penseurs qu'il analyse, la doctrine de la croyance de grecque qu'elle est chez Ollé-Laprune, devient anglo-saxonne avec M. Bazaillas; d'agissante elle devient chose *sentie*.

Lucien Roure, S. J.

QUESTIONS SOCIALES

Le Communisme au Nouveau Monde. *Réductions du Paraguay. Sociétés communistes des États-Unis. Étude d'histoire économique*, par François Sagot, avocat à la cour d'appel. Paris, Larose, 1900. In-8, pp. 236.

« Une sorte de camp retranché entouré de douves... et gardé par des pelotons de cavaliers..., le régime de la caserne, de la corvée et de la gamelle.., voilà le Paraguay! Aux Jésuites tous les produits du travail, aux Indiens une botte de paille, une chemise de cotonnade et une écuelle de bouillie; voilà, messieurs, pris sur le fait, le communisme de la Compagnie de Jésus! » — Ainsi parlait à la tribune du Sénat l'honorable M. Eug. Pelletan, vice-président, le 24 février 1880. Et toute la gauche, tumultueusement, applaudissait. Et sans retard, au nom de la justice immanente de l'histoire, on exigeait du gouvernement l'application des décrets contre ces pires ennemis de la propriété.

Communistes? Voilà un crime de lèse-société que M. Trouillot s'est bien gardé, en l'an 1901, de relever dans son réquisitoire contre ses maîtres. C'est que les temps ont marché, et l'extrême-gauche, à cette nouvelle, n'eût pas manqué de saluer de ses bravos ces premiers essais de la Commune. Comment voter, après cela, contre les Jésuites, ces frères et amis?

J'imagine aussi que M. Trouillot, dans ses scrupules de documentation, aura compulsé avec soin le nouveau livre, si impartial et si précis, de M. Sagot, et il aura vu qu'il est impossible désormais de travestir l'histoire. Car voici une étude serrée, minutieuse, du gouvernement politique et du régime des biens immobiliers dans les Réductions du Paraguay. L'auteur établit nettement, en se fondant sur des données économiques et historiques incontestables, que les Jésuites non seulement n'ont pas exproprié les peuplades indiennes, comme Pfotenhauer s'est plu à le répéter, mais qu'ils n'avaient d'autre but que d'habituer progressivement ces races insouciantes et apathiques au régime de la

propriété privée. Les essais tentés dans ce sens sont des plus intéressants, et M. Sagot a traité tout ce chapitre avec une grande profondeur de vues et suivant les règles de la plus rigoureuse critique. Tout ce qui concerne le travail, les conditions de la vie, le commerce intérieur et extérieur des Réductions, est finement analysé, très vivement mis en lumière, et l'on ne peut que louer sans réserve cette remarquable étude.

Il va sans dire que la partie historique est sommairement traitée. Elle sert uniquement de cadre au sujet; mais le cadre a beaucoup de relief. L'auteur est au courant de tous les travaux publiés en France et à l'étranger : il donne toutes les conclusions établies par la science. La légende des Jésuites prenant les armes contre l'Espagne est définitivement réduite à néant, et toute la responsabilité de cette calomnie revient à Pombal. Justement, la *Declaracion de la Verdad* publiée dans l'*Obra inedita* del P. José Cardiel (Buenos-Aires, 1900) vient confirmer de tous points ces données de l'histoire. Inutile d'ajouter que la légende de l'empereur Nicolas — c'est bien dommage pour les Trouillotins de la politique — a fini son temps, elle aussi.

M. Sagot discute brièvement les assertions fantaisistes qui ont élevé jusqu'à 500 000 le chiffre de la population des trente Réductions au moment de l'expulsion de l'Ordre et s'arrête au chiffre minimum de 150 000 en comprenant dans ce nombre les 24 000 Chiquitos. Puisque M. Sagot, en véritable historien, montre à chaque ligne de son œuvre un souci absolument scrupuleux de l'exactitude, il me permettra sans doute de mettre le dernier point sur le dernier *i* en lui faisant observer que, d'après les pièces officielles, l'état de la mission du Paraguay, en 1767, porte le chiffre exact de 113 716 Indiens : ce qui coupera court à toutes les discussions.

La deuxième partie de l'ouvrage passe en revue les récentes sociétés communistes du Nouveau Monde, depuis la Mission du Caroni et les Shakers jusqu'aux Icariens, Harmonists, Perfectionnists et colons de Brook Farm. Ces diverses monographies, très soignées, ont beaucoup moins d'ampleur que l'étude sur le Paraguay : elles sont loin aussi d'exciter le même intérêt.

Toutes nos félicitations au jeune auteur : nous espérons bien que ces premiers essais, qui font honneur à son talent, l'achemineront peu à peu, et brillamment, vers la grande histoire. Paul Bernard, S. J.

QUESTION JUIVE

L'esprit juif, par Maurice Muret. Paris, Perrin, 1901, pp. 322.

Voici enfin, sur cette question, un livre de science, de science pure, détachée, désintéressée, impartiale, uniquement et simplement avide de vérité. L'auteur se demande s'il y a un esprit juif; et, si cet esprit existe, de quelle façon les circonstances historiques et, en particulier, le mouvement contemporain, l'ont modifié. De telles questions n'auraient pas effrayé la bravoure *généralisatrice* des écrivains d'il y a vingt ou

trente ans; mais, à force de déceptions, nous commençons à devenir plus modestes et plus hésitants. Aussi M. Muret se borne-t-il à étudier, mais à fond, un certain nombre de types qu'il estime plus *représentatifs* : Spinoza, H. Heine, Beaconsfield, Karl Marx, M. Georges Brandes et M. Max Nordau.

Cette méthode est excellente : je me demande seulement si l'application en a été faite avec assez de rigueur. Les personnages qui défilent devant nous ont tous été choisis parmi des écrivains, sous prétexte que « le livre est le document moral par excellence. » J'y consens, mais à condition que l'on tienne compte — autant qu'il se pourra — des *stigmates professionnels*, de tout ce qui, dans une telle vocation et l'exercice d'une telle besogne, tend presque nécessairement à exagérer, à déprimer, à fausser enfin les tendances communes de la race et de l'humanité. Même dans la société israélite, Henri Heine (pour ne pas parler de M. Max Nordau) est un anormal; et bien qu'il soit très intéressant de découvrir avec M. Muret ce qui reste de profondément juif dans cet individualisme exaspéré, on voudrait pour contrôler et vérifier l'enquête, que l'auteur eût aussi choisi ses types dans un milieu mieux équilibré et plus rassis. J'ai vu avec un grand plaisir que M. Muret nous promettait deux autres études de psychologie religieuse : l'*esprit protestant*; l'*esprit catholique*. S'il veut avoir de son sujet une idée exacte et complète, il lui faudra de toute nécessité quitter le monde des livres et l'étude des écrivains.

Mais, ces remarques faites, quelle sûreté et finesse d'analyse, et quel don de saisir les traditions de la race chez ceux-là mêmes qui croient s'en être difinitivement affranchis! Et, à côté de l'esprit juif, quelle sérieuse peinture et quelle solide défense de l'esprit chrétien! Je recommande, à ce dernier point de vue, le chapitre excellent consacré à M. Max Nordau. Henri Bremond, S J.

ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION

Essai critique sur l'enseignement primaire en France (1800-1900), par Émile Gossot. Paris, Téqui, 1901. In-8, pp. xxiii-370.

Par ses travaux précédents, M. Gossot était tout préparé à écrire un essai sur l'enseignement primaire en France. Les phases par lesquelles cet enseignement a passé, au cours de ce siècle, ont une grande importance; M. Gossot en marque fort bien le caractère. Très nourri d'idées et de faits, son ouvrage paraît destiné à rendre de réels services.

L'auteur nous permettra seulement de regretter qu'il n'ait pas cru devoir consacrer aux lois scolaires de la troisième république un chapitre spécial. Ce qu'il en dit, çà et là, indique assez quel jugement il en porte. Mais toute l'économie de cette législation demandait à être exposée et appréciée. Quand on sait, comme M. Gossot, donner de justes éloges à l'initiative de Guizot et de Duruy, aux ordonnances de

la Restauration et à la loi de 1850, on a l'esprit assez libre pour essayer, avec chance d'y réussir, la critique du régime de l'école d'aujourd'hui. Cette lacune sera comblée dans la seconde édition.

Cempuis, par Gabriel GIROUD. Paris, Schleicher, 1900. In-8, pp. xx-395.

Voilà longtemps que les journaux n'ont parlé de Cempuis. Un ancien élève de cet établissement, M. Gabriel GIROUD, présente au public ses maîtres et son école, avec une fierté ardente. Le livre est intéressant, mais il ne modifiera pas, sur l'essai de M. Robin, l'opinion des gens qui pensent qu'il n'y a pas d'éducation intégrale possible sans une affirmation de l'absolu. L'organisation de la vie matérielle, intellectuelle, professionnelle paraît bien entendue à l'orphelinat Prévost. Le principe de la coéducation des sexes y est appliqué ; et c'est une expérience d'un vif intérêt, qui laisse toutefois place à toutes les réserves et à toutes les controverses. Quant à la formation morale, elle est manifestement insuffisante : « ignorer Dieu » et « abhorrer l'autorité » ne saurait être que l'infaillible moyen de faire des consciences incomplètes et des citoyens insociables. Aucune « marche de l'humanité » ne changera le fonds de la vie individuelle ni de la vie sociale. La cité idéale « sans Dieu ni maître » n'est qu'un rêve absurde.

Discours aux étudiants prononcés devant l'Association générale des étudiants de Paris. Paris, Colin, 1900. In-12, pp. xi-352.

L'Association générale des étudiants de Paris semble vouloir préparer et réaliser une cité future, par la vertu de la science. A dix-sept ans, — c'est juste l'âge de l'Association, — on ne doute de rien.

C'est sûrement un grand honneur pour les étudiants de Paris que d'être harangués par les célébrités contemporaines, et on comprend que la fierté et la reconnaissance les aient poussés à publier ces harangues. Elles sont bien diverses. Mais le Dr Tissier, ancien président de l'Association, qui a écrit la préface du volume, nous garantit que la jeunesse d'aujourd'hui est capable de choisir entre tous ces conseils qui lui viennent de partout. Tant mieux, pourvu que le choix ne soit point dicté par le scepticisme. En tout cas, il serait regrettable que cette jeunesse qui étudie crût que la science est tout ici-bas. Faire, sur cette barque de la science, la traversée de la vie, « le cap sur la vérité et la justice inconnues », peut sembler très noble. Mais si voyageur que l'homme se dise et se sente, il lui faut le port, à la fin : quel est-il ? Ni Renan, ni Zola, ni Lemaître, ni Larroumet, ni Ferry, ni Vogüé, ni Lavisse, ni France, ni Duclaux ne l'ont dit à cette jeunesse. Et c'est, en somme, le seul « éclaircissement utile » qu'elle eût besoin de recevoir d'eux.

Notes sur l'éducation publique, par P. DE COUBERTIN. Hachette, 1901. In-12, pp. 319.

C'est une « rapide excursion » que fait M. DE COUBERTIN à travers

l'école, le collège et l'Université, dans le monde de 1900. Pour caractériser au juste ce qui est, dans un si vaste ensemble de choses si diverses, il faudrait avoir beaucoup vu, beaucoup retenu et autre chose encore... Heureusement, l'auteur écrit, dès le début de son livre : « Méfions-nous des généralisations. » Le lecteur averti se sent plus à l'aise pour juger celles qui abondent dans ces *Notes sur l'instruction publique*. — Quant aux appréciations, je serais en dissentiment avec M. de Coubertin sur bien des points : ainsi, à mon avis, il y a, à l'école primaire, une question religieuse ; et la crise de l'enseignement secondaire ne tient pas à la méthode synthétique ; et le rôle de l'enseignement supérieur ne peut tenir tout entier dans ce mot : la science ; et l'inspection de l'État ne peut être un principe indiscutable que dans certaines limites ; et l'Église a de la formation des âmes une idée fort différente de celle que M. de Coubertin lui attribue. Sur les exagérations féministes, certains avantages des exercices physiques, les tendances de la démocratie à l'uniformité plutôt qu'à la liberté, nous serions à peu près d'accord. Mais ce sont peut-être les idées auxquelles l'auteur tient le moins.

En somme, le livre est intéressant, contestable, et trop sommaire, je ne dis pas pour décider, mais pour renseigner à fond sur les questions examinées.

Paul DUDON, S. J.

HAGIOGRAPHIE

Saint Prosper d'Aquitaine, par l'abbé L. VALENTIN. Paris, Picard, 1900. In-8, pp. 933.

Sur ce grand homme qui fut, au cinquième siècle, un des soutiens de l'orthodoxie, les problèmes abondent : M. VALENTIN les a tous abordés, et cela suppose une souplesse et une pénétration fort enviables. L'homme, l'écrivain, le docteur seront désormais mieux connus, je ne dis pas définitivement connus. Pour la biographie de son héros, M. Valentin n'a pu que marquer l'état actuel de la question qui laisse beaucoup aux conjectures. Il est plus heureux quand il étudie le talent, la langue, la grammaire, les vers, la prose, le *cursus* de saint Prosper. Le professeur de littérature se retrouve avec ses dons aussi brillants que solides. Et je ne sache pas qu'on l'ait trouvé désarmé, le jour de la soutenance, même en ce qui concerne saint Prosper historien. Reste la question doctrinale. Le jury ne s'y est guère aventuré. Il a eu raison. Mais je serais surpris que les conclusions de M. Valentin fussent admises, sans conteste, par les professionnels de la théologie patristique.

Depuis le cinquième siècle, la discussion n'a point cessé sur la prédestination de la grâce. La mort du jansénisme ne l'a point close. Quand le sera-t-elle ?...

Sans vouloir entrer à fond dans ce débat, qu'il me soit permis de remarquer ceci : saint Augustin est le docteur de la grâce. Si ce titre n'est pas un vain mot, — et il ne l'est pas, — il semble dur d'admettre

que sa doctrine fondamentale ait besoin, pour être vraie, d'être « adoucie » par saint Prosper. M. Valentin a gagné au panégyrique de ce grand homme de notre Aquitaine un bonnet de docteur, — et combien j'en suis heureux pour lui et pour l'Institut catholique de Toulouse! — mais ne serait-ce pas dommage que saint Augustin y perdît le sien?

Paul DUDON, S. J.

BIOGRAPHIE

Angélique Arnauld, par M. R. MONLAUR. Préface de Mgr DE CABRIÈRES. Paris, Plon, 1901. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50.

Il y aurait quelque témérité à traiter après Sainte-Beuve le sujet de la mère Angélique, disait, en 1893, un écrivain qui, du reste, ne se faisait pas faute de donner son avis sur la célèbre abbesse. M. R. MONLAUR n'a pas cru qu'il fût obligatoire d'accepter, comme close, l'histoire de Port-Royal, parce qu'il avait plu à l'auteur des *Lundis* de faire en sept volumes le panégyrique, à peine atténué, des dames et des messieurs de la grâce. Il fallait cependant un courage, qui n'est pas des plus communs, pour oser toucher, avec indépendance, à cette espèce d'idole, devant laquelle universitaires et académiciens du dernier siècle, depuis Royer-Collard, Cousin, Villemain, Rémusat, jusqu'à Victor Hugo, sans parler des autres, ont voulu brûler un grain d'encens, en l'honneur d'une vertu qui « unissait l'extrême douceur de saint François de Sales à l'extrême dureté de saint Cyran ». Le préjugé historique est si difficile à déraciner, que, souvent, les meilleurs et les plus habiles reculent devant la tâche. Or, rien de mieux établi dans l'esprit d'un grand nombre de nos contemporains que la haute vertu de la mère Angélique, l'injustice des attaques dont elle fut l'objet, et de la persécution qu'elle subit. Mais les causes difficiles ont coutume de tenter les esprits droits et élevés. Voilà pourquoi M. R. Monlaur n'a pas hésité à aborder une figure qui contraste singulièrement avec cette aimable et douce duchesse de Montmorency, dont nous avions admiré le portrait, il y a deux ans.

Il faut savoir gré à l'auteur de cette détermination, car elle nous vaut une œuvre nouvelle sur un sujet que l'on pouvait croire épuisé. Sans offrir, en effet, et à proprement parler, des documents inédits, son livre a tout l'attrait de la nouveauté. L'histoire ne se fait pas seulement par les choses elles-mêmes, mais aussi par la manière de les grouper et de les présenter. Le document isolé est souvent chose morte, c'est à l'écrivain à le faire revivre et parler. Telle est la manière de M. R. Monlaur, et c'est là ce qui fait le charme et le nouveau de son œuvre.

Nous l'appellerions volontiers le tableau d'une évolution morale et religieuse. Cette vie de la mère Angélique, sous le contraste apparent de ses débuts avec son déclin, est d'une inflexible homogénéité. Dans la petite et fière abbesse de onze ans, il y a le germe, bien vivant, de la révoltée qui résistera aux évêques et au pape. Un orgueil étrange,

chez une enfant, la possède déjà. Elle veut être religieuse, à condition d'être abbesse. Elle parle de faire faire aux autres leur devoir, sans se préoccuper le moins du monde de faire d'abord le sien. Le fier Arnauld, de son côté, obtient par un mensonge le titre et le bénéfice envié pour sa fille. Vraiment Pascal pouvait, sans sortir de la famille, trouver de beaux cas de cette restriction mentale, qui, cette fois, se confond bien avec la contre-vérité. C'est là ce qu'on peut appeler le péché originel de l'abbesse de Port-Royal. Il donne ses fruits naturels, c'est-à-dire, dans une âme qui, du reste, pratique la vertu, la dureté envers les autres et l'exagération dans l'extérieur de l'austérité religieuse. Même dans l'œuvre de réforme, que la mère Angélique accomplit à Port-Royal et à Maubuisson, on retrouve cet esprit personnel et ce désir de faire triompher ses idées, qui caractérisent les illusionnées de l'amour-propre dans les questions d'ascétisme et de vie religieuse.

Il y a comme trois phases dans cette évolution, ou, si l'on veut, trois actes dans ce drame. La première finit à la réforme de Maubuisson. C'est encore une sorte de début, un essor qui peut s'arrêter, une direction qui peut ne pas être définitive dans le travail d'évolution. L'auteur nous fait suivre la jeune abbesse avec un intérêt qu'on serait tenté de lui reprocher. Dans une œuvre d'art et d'imagination, ce serait une faute. En histoire, c'est une haute qualité. Elle révèle dans l'historien l'absence de parti pris, et devient une garantie de sa véracité. C'est l'impression que nous fait éprouver l'œuvre de M. R. Monlaur. On sent que, si l'auteur n'épargne pas le blâme à la mère Angélique, ce n'est pas le préjugé, mais bien la vérité seule qui guide sa plume et dicte ses jugements.

Entre la première et la troisième partie du drame nous rencontrons une figure qui contraste singulièrement avec celles qui évoluent autour de Port-Royal. C'est le doux François de Sales qui vient jeter un peu d'azur dans ce ciel d'ordinaire si sombre, et révéler le Dieu plein d'amour à des âmes qui semblaient ne croire qu'au Dieu plein de colère. Angélique subit l'ascendant du saint évêque, et, peut-être, dans la galerie des bienheureux, l'abbesse de Port-Royal aurait servi de pendant à la fondatrice de la Visitation, si cette influence avait pu produire tous ses fruits. L'évolution de l'orgueil serait devenue l'épanouissement de l'humilité, dans la force et la douceur qui caractérisent la sainteté.

Mais François de Sales disparaît, et l'abbé de Saint-Cyran s'empare de Port-Royal et de son abbesse. L'ombre fatale du sectaire janséniste ne les quittera plus, et même après sa mort, le sombre directeur exercera sur ses disciples une action néfaste. C'est la troisième partie de ce drame qui aboutit à la ruine matérielle et morale de Port-Royal. La pauvre abbesse, victime de son propre entêtement, finit, en face de la mort, par jeter à Dieu un cri d'angoisse, qui, espérons-le, aura provoqué le pardon d'une vie à laquelle, pour être grande, il ne manqua que l'humilité.

Ces simples indications suffisent pour faire pressentir au lecteur

tout l'intérêt contenu dans ces pages. La manière dont l'auteur traite son sujet en augmente singulièrement le charme, et cette histoire de Port-Royal, un peu sèche et froide en elle-même, devient, sous la plume de M. R. Monlaur, un récit des plus attachants. On pourrait même y trouver une étude très fouillée d'ascétisme et de psychologie féminine. Non pas que l'auteur se donne l'air de poser en psychologue. Mais la loyauté, la sincérité, l'analyse fine et profonde de son sujet, produisent naturellement ce que d'autres obtiennent à force d'artifice. Quand nous aurons ajouté que la *Vie de la mère Marie-Angélique Arnauld* est honorée d'une préface pleine de charme, écrite par Mgr de Cabrières, nous aurons deux fois le droit de dire que M. R. Monlaur nous a donné un beau livre. Le lecteur ne nous contredira pas.

Hippolyte Martin, S. J.

MATHÉMATIQUES

Analyse infinitésimale, à l'usage des ingénieurs, par E. Rouché, membre de l'Institut, et L. Lévy, répétiteur d'analyse et examinateur d'admission à l'École Polytechnique. T. Ier. Paris, Gauthier-Villars.

Bien qu'écrit spécialement pour les ingénieurs, cet excellent ouvrage sera d'un grand secours à quiconque veut aborder l'étude des mathématiques supérieures, sans avoir la possibilité de suivre un cours de Faculté. On n'avait guère à choisir jusqu'ici qu'entre le livre de J. Serret, passablement démodé et incomplet sur certains points, et les grands Traités d'analyse de MM. Picard, Jordan, etc., dans lesquels un étudiant novice risque fort de se trouver débordé.

En raison du but qu'ils se proposent, les auteurs ont repris certaines théories du cours de spéciales, telles que les premières notions sur les dérivées, la recherche des tangentes et des asymptotes, etc. Ils emploient les méthodes géométriques ou analytiques suivant qu'elles leur paraissent plus commodes et plus expéditives.

Le premier volume consacré au calcul différentiel contient les infiniment petits, les dérivées et les différentielles, les déterminants fonctionnels, les changements de variables, les séries numériques, la formule de Taylor, la méthode d'approximation de Newton avec extension au cas de deux inconnues, les formes indéterminées à une ou plusieurs variables, les maxima et les minima, des notions sur les séries entières et la convergence uniforme, les fonctions d'une variable imaginaire, etc.

Vient ensuite l'étude des courbes planes (contact, courbure, enveloppes, etc.). La règle du polygone de Newton, perfectionnée par Puiseux, pour séparer les branches de courbe en un point singulier est exposée avec une précision remarquable. Signalons aussi une élégante démonstration des propriétés fondamentales des courbes de genre zéro ou de genre un, et de leurs transformations birationnelles.

La théorie des courbes gauches et des surfaces est complétée par des notions sur les congruences et les complexes de droits, avec le célèbre théorème de Malus sur les rayons lumineux normaux à une surface sur les congruences de courbes.

Le dernier chapitre traite des lignes tracées sur les surfaces. Outre les questions courantes (lignes de courbure, asymptotiques, géodésiques, il contient l'étude des réseaux conjugués, les théorèmes de Dupin et de Joachimstahl, les formules d'Olinde Rodrigues et de Codazzi, les cyclides, les surfaces applicables, le théorème de Gauss sur la courbure totale, etc.

Par cette rapide énumération, on voit que les auteurs, laissant de côté toute question trop abstraite ou non encore nettement élucidée, ont voulu présenter sous une forme à la fois précise et appropriée à l'enseignement actuel les notions susceptibles d'être utilisées par les jeunes ingénieurs ou les aspirants aux grades universitaires. On ne peut leur faire un reproche de s'être élevés parfois un peu au-dessus de ce but immédiat. N'est-il pas arrivé que des notions qui semblaient destinées à rester théoriques, ont donné lieu à des applications aussi utiles qu'imprévues ?

En résumé, l'Analyse à l'usage des ingénieurs est un ouvrage d'initiation, un livre *classique* au meilleur sens du mot. Nul doute que complété bientôt par le second volume, il ne soit destiné à rendre les plus grands services.

Le Traité des sinus, par Michel Coignet. Publié par H. Bosmans, S. J. Bruxelles, Polleunis et Centerick, 1901.

Michel Coignet (1545-1623), ingénieur des archiducs Albert et Isabelle, était, dit Adrien Romain, très versé dans toutes les parties des mathématiques. Il est connu surtout par son instruction sur l'art de naviguer. Toutefois ses principaux ouvrages sont restés manuscrits. Le P. Bosmans vient d'en retrouver une partie à la Bibliothèque royale de Belgique. En les résumant, et en publiant ce remarquable Traité des sinus, où l'on trouve, entre autres curiosités, la formule de l'addition des ans démontrée par le théorème de Ptolémée, le P. Bosmans a bien mérité de tous ceux qui s'intéressent au développement de la pensée mathématique. Des notes historiques et bibliographiques très détaillées complètent cette intéressante publication.

Cours d'algèbre élémentaire, à l'usage des cours moyens et des classes d'humanités, par B. Lefebvre, S. J. (Deuxième édition). Namur, Wesmael-Charlier.

Cet ouvrage destiné aux commençants contient, outre les notions strictement élémentaires (calcul algébrique, équations du premier et du second degré, progressions et logarithmes), des compléments sur les déterminants, la racine des polynômes, les maxima, les imaginaires, sans toutefois donner cette dernière théorie sous une forme vraiment

rigoureuse. Le chapitre sur les rentes viagères et les assurances, ainsi que les tables qui s'y rapportent, et d'autres tables non moins utiles, suppléent à une lacune qu'on rencontre dans la plupart des traités de ce genre. Toutes les théories sont présentées avec clarté et méthode ; en outre, on trouve dans ce livre une grande variété de problèmes et d'exercices, dont la forme souvent originale ne peut manquer d'intéresser les élèves. Robert D'ESCLAIBES, S. J.

LITTÉRATURE

Études sur la littérature française, par René DOUMIC. (Quatrième série.) Paris, Perrin, 1901, pp. 314.

C'est une leçon d'ironie que nous donne tous les mois le critique littéraire de la *Revue des Deux Mondes*, d'ironie et d'impitoyable sévérité. Ironie et sévérité sont ici au service d'un très grand et ferme bon sens. Souvent, et alors même qu'on voudrait trouver chez M. DOUMIC une sympathie plus accueillante, on est bien forcé de reconnaître qu'il est indispensable que ces vérités soient dites et répétées, et il faut lui savoir gré d'apporter à cette besogne un tel souci de la langue et de la dignité morale de l'écrivain. On remarquera plus particulièrement peut-être l'article consacré à la « Comédie nouvelle », les études sur « nos humoristes », « l'œuvre du symbolisme », et « Résurrection ».

Henri BREMOND, S. J.

EXPOSITION

En flânant à travers l'Exposition de 1900, par André HALLAYS. Paris, Perrin, 1901, pp. xx-308.

Les lecteurs des *Débats* savent le charme et le prix des flâneries de M. A. HALLAYS. C'est, tous les huit jours, une exquise leçon de goût, discrète, spirituelle, jamais pedante ni ennuyeuse. Voici, en un volume, tous les articles consacrés à l'Exposition. Il est encore temps de les lire, et je puis affirmer qu'il y a très grand plaisir à les relire. Que de choses, par exemple, dans le chapitre sur *les portraits de l'exposition centennale*, sur le *modern style*, sur *la majesté de sainte Foy !* Les chroniques de H. Rigault, que l'auteur rappelle au chapitre *des jouets* et que nos pères ont tant admirées, sont à la fois plus lourdes et moins sérieuses que ces aimables causeries. Rigault ne parvenait pas à dissimuler tout à fait sa robe de professeur, et il aurait peut-être cru manquer à la tradition en parlant avec tendresse de ce bijou de Daphné et de ce petit pavillon de Grèce, « le plus séduisant de tous et le plus évocateur ». Henri BREMOND, S. J.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

PÈLERINAGES

Raoul de Lagénardière. — **Une représentation à Oberammergau.** Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1901. In-12, pp. 28.

A tous ceux qui ont fait, l'été dernier, le pèlerinage d'Oberammergau et qui ont vu se dérouler, dans le décor de la grande nature, les scènes émouvantes, et si charmantes à la fois, du Mystère de la Passion, ces pages se recommandent. Elles serviront pour plus d'un, je n'en doute pas, à fixer les souvenirs flottants les impressions fugitives. L'agreste poésie du lieu, les magnificences du spectacle, la noble et touchante simplicité des acteurs, et la beauté des chants, et le relief des tableaux, surtout la grandeur et les émotions du drame, ces accents du Christ qui font encore frissonner l'âme des foules, M. Raoul de Lagénardière nous redit tout cela *con amore*, chrétiennement, d'une plume facile, élégante et bien à lui. Un simple écho, mais qui rappelle de douces choses.

Paul Bernard, S. J.

QUESTIONS SOCIALES

G. d'Azambuja. — **L'Esprit chrétien et les affaires.** Paris, Bloud et Barral, 1901.

Pour me servir d'une vieille formule, je dirais volontiers que le petit livre que M. d'Azambuja vient de publier dans la collection *Science et Religion* vaut son pesant d'or; mais ce serait lui faire tort, car l'or est bien lourd et le livre bien léger de poids. Il vaut plus que cela, et ne coûte que douze sols. Avec une autre formule disons qu'il devrait être entre toutes les mains, et tout particulièrement dans celles des parents qui ont à se poser l'angoissante question : Que faire de nos fils ?

Cette alliance de mots *l'esprit chrétien et les affaires* ne manque pas d'une certaine hardiesse; la thèse de M. d'Azambuja n'en est pas dépourvue non plus. On trouvera même à ses propositions un petit air de paradoxe; mais qu'on lui fasse crédit; qu'on aille au bout de ces chapitres de quatre ou cinq pages, fort bien écrits d'ailleurs, et on sera obligé de se dire : Vraiment, il a raison.

Les *affaires*, ce n'est pas seulement la manipulation de l'argent, c'est toute entreprise matérielle qui demande de l'initiative et de l'activité, qui a pour objet d'ajouter au bien-être général et de laquelle on espère un profit pour soi-même. Rien en cela de contraire à l'esprit chrétien. Cependant, il y a chez les meilleurs chrétiens certaines préventions contre les affaires; du moins, il est incontestable que sur le terrain des affaires, ce sont les non-chrétiens qui tiennent le haut du pavé. On pourrait ajouter que cette constatation se trouve dans l'Évangile : les enfants du siècle sont plus avisés que les enfants de la lumière. Mais enfin, il paraît bien que cette infériorité des enfants de la lumière est tout spécialement fâcheuse au temps où nous vivons. Il y aurait quelque chose à changer à cet égard dans la manière de voir et surtout la manière d'agir des parents chrétiens; ils devraient orienter davantage vers les affaires les idées et les ambitions de leurs fils.

Ici, l'auteur s'enhardit jusqu'à proposer l'organisation d'un ensei-

gnement vraiment libre, qui, renonçant résolument aux professions encombrées et aux fonctions qui se ferment devant les jeunes gens catholiques, les lancerait dans les carrières indépendantes et productives. J'applaudis d'autant plus volontiers à ce programme que, seule, la crainte de paraître abandonner des positions qu'on nous dispute, m'a empêché de le développer dans la *Revue*. Ce ne serait pas une raison pour sacrifier les études classiques; elles sont et resteront un excellent instrument de culture, le meilleur, quoi qu'on en dise, même pour ceux qui veulent faire des affaires. Seulement, il faut se déshabituer d'y voir une sorte de couloir étroit aboutissant fatalement aux carrières dites libérales ou aux fonctions publiques.

Joseph Burnichon, S. J.

MÉMOIRES

A. de Boislisle, de l'Institut. — **Mémoires de Saint-Simon.** Nouvelle édition. — Tome XIV. In-8, pp. 700. — Tome XV. In-8, pp. iv-670. Paris, Hachette, 1899-1901.

Le tome XIV de la nouvelle édition des *Mémoires* [1] nous conduit des derniers mois de l'année 1706 aux derniers de 1707. C'est donc la guerre de la succession d'Espagne qui continue de fournir à l'écrivain ce qu'il a de grands événements à raconter. Le volume s'ouvre sur le désastre de l'armée française sous les murs de Turin (7 septembre) et se clôt sur la victoire d'Almanza et la prise de Lérida. Pour ces deux campagnes, Saint-Simon devient presque un informateur de première main, par suite de son intimité avec le duc d'Orléans, futur Régent, qui y commandait.

En dehors de cela, les affaires qui prennent le plus de place dans ce volume sont de ces contestations de noblesse pour lesquelles notre duc et pair a tant de goût, comme on sait. Il y en a surtout deux qu'il expose longuement, bien qu'elles ne viennent pas tout à fait à leur date. L'une est le procès entre le duc de Rohan et le prince de Guéméné, celui-ci disputant au premier le droit de porter le nom et les armes de Rohan. L'autre, bien plus mouvementée, concerne les Bouillon et ne remplit pas moins de soixante-dix pages. De plus, la mort de Vauban (30 mars 1707) lui donne occasion de parler des idées économiques du maréchal « patriote » (l'épithète est de Saint-Simon) et de les comparer avec celles d'un autre précurseur des économistes du dix-huitième siècle, Boisguilbert. Saint-Simon met ce dernier fort au dessous de Vauban; M. de Boislisle observe que les économistes d'aujourd'hui jugent tout différemment.

Pour parler de l'œuvre propre du savant éditeur, il enrichit singulièrement, encore dans ce volume, le fond historique des célèbres *Mémoires*. Outre les nombreuses notes qui en accompagnent le texte à toutes les pages, dix-sept appendices donnent un précieux complément d'informations et de rectifications sur les points les plus intéressants qu'a touchés Saint-Simon. On y trouve beaucoup de pièces inédites : par exemple, vingt-neuf lettres extraites de la correspondance du duc d'Orléans pendant la campagne d'Italie; plusieurs lettres du duc du Maine, etc.; des mémoires contre les prétentions princières des maisons de la Trémoïlle et de Bouillon ; d'autres relatifs aux projets de Vauban et de Boisguilbert pour la réforme des impôts. Sur la grosse question des origines de la maison de la Tour (d'Auvergne) et

1. Pour les volumes précédents, voir *Études*, t. li, p. 337; t. lviii, p. 327.

des *manipulations* de documents faites en sa faveur par divers généalogistes, sous l'inspiration surtout du cardinal de Bouillon, M. de Boislisle nous promet tout un volume, dont il donne, en attendant, un résumé partiel dans l'appendice VIII. Après un examen approfondi des « documents innombrables » qui se rapportent à cette affaire, notamment du procès du faussaire De Bar, qui dura près de trois ans (1700-1703), sans parler de la correspondance du cardinal de Bouillon et des papiers de son historien gagé, Baluze, il conclut en sens contraire de MM. Reyssié et Fage, qui, dans leurs publications récentes sur le cardinal de Bouillon et sur Baluze, « ont présenté les faits sous un jour favorable à leurs deux héros, par conséquent avec des interprétations et des conclusions absolument opposées à celles de Saint-Simon. » Le résumé anticipé est de nature à faire désirer vivement le volume.

Dans l'appendice XII, M. de Boislisle publie une autre étude personnelle qu'il avait présentée, en 1865, à un concours de l'Académie des sciences morales et politiques, mais qui était restée inédite. Le sujet en est Boisguilbert, cet émule rouennais de Vauban comme réformateur de l'impôt, et qui ne réussit pas mieux que lui à faire triompher ses plans d'allègement des charges du peuple. On y suit avec beaucoup d'intérêt les recherches de ce « précurseur » malheureux, ses publications clandestines, ses efforts à peu près totalement infructueux pour faire accepter ses idées par les ministres de Louis XIV. Enfin, l'appendice XIV raconte le premier essai réalisé en France du papier fiduciaire, sous le nom de « billet de monnaie » : l'essai fut mal dirigé par les contrôleurs généraux des finances, et le premier ancêtre de notre billet de banque ne vécut pas au delà d'une dizaine d'années (1701-1712).

Les lignes qui précèdent, sur le tome XIV, allaient paraître dans les *Études*, quand nous avons reçu le tome XV. Ce volume, au frontispice duquel est inscrit pour la première fois le nom de M. L. Lecestre comme collaborateur de M. de Boislisle, continue les *Mémoires* de la fin de 1707 jusqu'au milieu de 1708. Nous réservant d'y revenir quand nous l'aurons parcouru, nous nous bornons, pour le moment, à cette annonce, en ajoutant seulement une bonne nouvelle que le savant et laborieux éditeur nous donne, dans un *avertissement* préliminaire : à savoir que l'accélération dans la marche de la publication, déjà sensible depuis quelque temps, va s'accentuer de plus en plus, sans préjudice de la valeur des volumes et sans s'écarter du plan tracé, il y a plus de vingt ans, sous la haute inspiration de Montalembert. Joseph BRUCKER, S. J.

SCIENCES PHYSIQUES

HENRI VIVAREZ, ancien élève de l'École polytechnique, expert devant les tribunaux. — **Les Phénomènes électriques et leurs applications. Étude historique, technique et économique des transformations de l'énergie électrique.** Paris, Georges Carré et C. Naud. In-8. Pp. VI-574.

M. VIVAREZ a entrepris de rendre abordable à tous une *science* qui n'est plus nouvelle, mais que beaucoup de gens ne connaissent pas encore, je veux dire l'électricité.

Son ouvrage est un rudiment, un « ensemble de notions claires, précises, dégagé de la complication des démonstrations et de la description des appareils ». Il sera utile non seulement aux ingénieurs, chefs d'industrie, etc... qui ne sont pas des professionnels, mais encore à de nombreuses personnes, désireuses

de ne point paraître ignorer ce que tout le monde doit savoir.

En quelques pages, M. Vivarez résume l'histoire de l'électricité, résumé bien rapide puisqu'il pourrait tenir en quatre lignes : Vingt siècles d'ignorance, trois cents ans de tâtonnements, trois quarts de siècle de recherches scientifiques, vingt-cinq années d'une étonnante floraison industrielle.

Puis, il expose sommairement les théories, les lois, la terminologie usuelle de la science électrique, ses applications et ses résultats économiques. Il le fait de manière à initier le lecteur sans le fatiguer, à lui rendre familières ces notions contre lesquelles il va se heurter à tout instant dans la vie courante et auxquelles les programmes si ridiculement élaborés qui président à l'éducation de la jeunesse française l'ont laissé totalement étranger.

L'idée qui a fait naître cet ouvrage est excellente, et son exécution répond pleinement, semble-t-il, au but que s'est proposé l'auteur.

G. Chevrier. — **La Pratique industrielle des courants alternatifs.** (*Courants monophasés.*) Paris, G. Carré et C. Naud. In-8. Pp. 270. Prix : 9 francs.

Le but que se propose M. G. Chevrier dans cet ouvrage est d'être utile à l'électricien qui passe de la pratique des courants continus à celle des courants alternatifs, et qui n'a pas eu précédemment l'occasion de faire une étude approfondie d'un ordre de phénomènes bien différents de ceux auxquels l'ont habitué les courants continus.

L'auteur laisse de côté les calculs et les conditions d'établissement pour s'attacher davantage aux *conditions de fonctionnement* de ces appareils : c'est dire qu'il vise d'une façon exclusive à en apprendre le maniement, sans se préoccuper de la façon de les établir.

Il a de préférence recours à la méthode graphique basée sur l'emploi des vecteurs. Le raisonnement revêt par suite une forme concrète, tendant plutôt à l'analyse des causes qu'à la détermination numériquement exacte de la grandeur des effets.

Ce travail restreint et cependant assez complet, étant donné le but à atteindre, s'ouvre par un exposé sommaire des notions indispensables à connaître, telles que la génération du courant, sa variation en fonction de temps, les rapports de phase, les valeurs efficaces, etc,..

Alors commence une étude plus détaillée du courant dans le circuit principal et les circuits dérivés, de la self-induction et des phénomènes qui en découlent, des circuits comprenant un condensateur, des condensateurs en dérivation aux bornes du réseau ou en série sur une self.

M. Chevrier traite ensuite des conditions de fonctionnement d'un alternateur considéré isolément et en parallèle, des transformateurs des moteurs à courants alternatifs et de la distribution de ces mêmes courants.

Cet abrégé à la fois théorique et pratique, se distingue par sa netteté et sa précision. Nous croyons qu'il est appelé à rendre de réels services.

P. Guichard. — **Analyse chimique et purification des eaux potables.** (*Encyclopédie scientifique des Aide-mémoire.*) Paris, Gauthier-Villars. In-12. Prix : 2 fr. 50.

La question de la purification de l'eau est à l'ordre du jour. Les journaux lui consacrent de longs articles ; les revues scientifiques la discutent passionnément. C'est de fait un sujet d'un intérêt majeur dont les municipalités et les particuliers se préoccupent à juste titre. C'est aux uns et aux autres que l'auteur s'adresse dans cet ouvrage, et il fait connaître

les principes rationnels qui doivent les diriger.

En peu de pages, il définit l'eau potable, indique les différents procédés en usage pour l'analyser, énumère les impuretés organiques ou inorganiques qui la souillent.

Là se place une partie vraiment originale : l'auteur publie les premiers résultats d'une enquête qu'il poursuit lui-même sur la distribution de l'eau dans les villes, complète ou redresse les documents anciens ou faux déjà publiés sur cette question, et nous promet une étude fort intéressante, le jour où son enquête sera terminée.

Édouard Capelle, S. J.

ROMANS

H. Sienkiewicz. — I. **Sans dogme**, traduit par le comte Wodzinski. Paris, Calmann-Lévy. Grand in-18, pp. iv-397. Prix : 3 fr. 50. — II. **Hania**, traduit par H. Chirol. Paris, Calmann-Lévy. Grand-18, pp. 286. Prix : 3 fr. 50.

Voici deux romans d'un auteur qui nous inonde. Le comte Wodzinski a condensé en un in-18 les trois volumes de *Sans dogme*. Cet abrégé est encore long, malgré les grandes qualités du traducteur. — I. Léon Ploszowski, à l'âge de trente-cinq ans, se met à écrire son journal. Il veut nous offrir un document humain. Il nous raconte donc qu'il a été élève des Jésuites à Metz, d'où il s'échappa pour aller rejoindre l'armée de Don Carlos, et que ses supérieurs furent fiers de son escapade. Grignon lui donna une haute idée de l'agriculture... Enfin, ce jeune Polonais retourne en Pologne, où il a ses romans. Il ne veut pas se marier, « pour ne pas ressembler à un polype qui suce le sang de sa victime » (p. 75). Il voudrait dans le mariage la certitude que de l'union dépendît le bonheur commun ; mais cette foi au bonheur, il l'a perdue. Il a perdu aussi la foi en la beauté : « Belle religion qu'un bouton au bout du nez suffirait à détruire » (p. 130). Il perd bien autre chose et finit par se trouver *sans dogme*. Mais, comme « l'individu le plus taré possède un arsenal de belles phrases » (p. 316), il arrive à Léon Ploszowski de nous faire, au cours de ses confidences, une assez belle morale : « L'amour de la femme d'autrui est une bassesse ou un grand malheur » (p. 286), et encore : « Je vole la bourse d'un passant : châtiment et infamie. Je lui vole sa femme, c'est moi qui triomphe et c'est le volé qu'on regarde avec mépris. » Il faudrait reprendre dans ce volume un christianisme qui n'est pas le christianisme, et il faut y signaler un abus d'expressions mythologiques ou précieuses : Junon devrait s'appeler Circé... Je me suis vu transformer en compagnon d'Eumée... Aspasie loge en compagnie de Xantippe... Une beauté qui a mérité le surnom d'*étoile*, se transforme en *grande ourse*... et en *croix* pour son mari... Cette prêtresse de Diane... Le disciple d'Esculape, etc., etc... Enfin, ce héros, qui finit si tristement, fait non seulement son journal, il fait du style.

II. *Hania* est un récit charmant, joliment traduit par H. Chirol. Hania, à la mort de son père, est confiée à son jeune maître Henri. La fille du serviteur entre dans la famille, et le tuteur, âgé de seize ans, aime sa pupille comme une sœur. Henri se sépare pourtant de Hania, et, avec son ami, le mahométan Sélim, il va achever ses études à Varsovie. Au retour, Henri aime Hania, mais Sélim le supplante, enlève Hania, etc. Après toutes les tortures de la jalousie, Henri, à la suite d'un duel avec Sélim, tombe dangereusement malade ; de son côté, Hania est atteinte de la variole. Quand on se retrouve, la beauté s'est envolée et l'amour s'envole aussi. Alors, les deux amis, qui, par amour, s'étaient disputé la belle Hania, veulent, par honneur, épou-

ser Hania, devenue laide. A l'un, ni à l'autre, elle n'imposera cette épreuve. Elle entre au couvent. Il y a dans ce roman de jolies pages, de jolies pensées, des descriptions charmantes. Mais ce prêtre Ludwig est bien un peu un prêtre de littérature et le catholicisme de Henri se ressent trop du voisinage mahométan de Sélim.

Lucien GUIPON, S. J.

VOYAGES

Commandant DE PIMODAN. — **Promenades en extrême Orient.** Paris, H. Champion, 1900. In-8 carré, pp. VIII-379.

Ces *Promenades* datent, non pas d'hier, mais d'avant-hier (1895-1898) ; autant dire qu'elles sont déjà un peu anciennes. Depuis quelques années on va vite en extrême Orient, et les chapitres d'histoire s'y succèdent avec une abondance déconcertante.

L'extrême Orient, c'est la Chine d'abord, puis le Japon, l'Indo-Chine, les grandes îles de la Sonde, les Philippines, la Corée, la Sibérie elle-même. M. le commandant DE PIMODAN, attaché militaire à la Légation française au Japon, a pris des notes sur toutes ces régions; mais, c'est le Japon qui lui a fourni ce que l'on peut appeler un sujet d'étude. Cette partie de son livre, la plus considérable et la seule rédigée, est d'une lecture attachante et instructive. La prodigieuse évolution de ce pays, en ce dernier tiers de siècle, constitue un phénomène sans précédent. Mais un peuple qui a un passé, une civilisation, une personnalité fortement accusée, ne transforme pas ses mœurs comme il change de costume. Le conflit entre le vieil homme et le nouveau, l'amalgame des idées occidentales avec le vieux fond de japonisme, voilà ce qui ouvre à l'observateur un champ d'exploration où les découvertes et les surprises ne manqueront pas de sitôt. Le commandant de Pimodan ne se flatte pas d'avoir débrouillé un problème aussi complexe ; car, voici comme il conclut certaine analyse assez fouillée :

« Maintenant, je me demande si je ne dois pas effacer tout ce que je viens d'écrire, et constater seulement que les Japonais sont fort différents de nous; qu'ils nous comprennent peu, que nous les comprenons moins encore, et que, plus on les voit, moins on les connaît. »

Les touristes écrivains ne nous ont pas accoutumés à tant de modestie.

Joseph BURNICHON, S. J.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

ASCÉTISME. — *De Imitatione Christi*, tractatus quatuor. Textum autographi Thomani accurate descripsit et novo modo distinxit, brevem Introductionem et Appendicem orationum addidit P. Michaël HETZENAUER, O. K. Œniponte, Typis et sumptibus Fil. Rauch. 1901.

— *Jubilé (Le)*. Instruction familière et manuel pratique, par M. le chanoine GUESDON, curé-archiprêtre de Séez. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1901.

— *Mois de Marie* à l'usage des femmes chrétiennes, par M. DE MÉZANGE DE SAINT-ANDRÉ. Paris, Poussielgue, 1901. Un vol. in-16 carré avec encadrement bleu. Prix : 2 francs.

— *Petites méditations sur les litanies de la sainte Vierge*, par le R. P. OLLIVIER, des Frères Prêcheurs. Paris, Lethielleux.

— *Reine du Paradis*, chez M. le chanoine Rolland, curé-doyen de Neuilly-l'Évêque. (Haute-Marne.)

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 11. — A **Toulon**, M. Loubet assiste aux expériences des bateaux sous-marins, prend part, avec le duc de Gênes, à un banquet offert par la municipalité et se rend à Montélimar.

12. — A **Paris**, mort de M. A. Sabatier, doyen de la faculté de théologie protestante.

13. — A **Lens**, le Congrès socialiste vote à l'unanimité un projet de *referendum* à adresser à tous les mineurs de France, sur l'opportunité de la grève générale.

14. — A **Rambouillet**, M. le comte de Caraman, catholique, est élu député en remplacement de M. Marcel Habert, nationaliste, déchu de son mandat.

— Dans la **Loire-Inférieure**, M. Henri Le Cour Grandmaison est élu sénateur, en remplacement de son frère Charles, décédé.

— A **Vienne**, le kronprinz, fils de Guillaume II, est reçu par l'empereur François-Joseph.

— A **Chablis** (Yonne), mort du général Gras, inventeur du fusil modèle 1874.

15. — A **Rome**, S. S. Léon XIII a promu au cardinalat, en consistoire secret :

Mgr Sanminiatelli, patriarche latin de Constantinople ;
Mgr Casimir Gennari, archevêque de Lépante ;
Mgr Della Volpe, majordome de Sa Sainteté ;
Mgr Luigi Tripepi, camérier de la secrétairerie d'État ;
Mgr Maria Dell' Olio, archevêque de Bénévent ;
Mgr Guilio Boschi, archevêque de Ferrare ;
Mgr Bartolomeo Bacilieri, évêque de Vérone ;
Mgr Agostino Ribaldi, évêque de Pavie ;
Mgr Sabastiani Martinelli, archevêque d'Éphèse, délégué apostolique aux États-Unis ;
Mgr Jean Kniaz, prince de Kolzielsko Puzina, archevêque de Cracovie ;
Mgr Léon Shrbensky, archevêque de Prague.

De nombreux évêques ont été préconisés dans le même consistoire. Parmi eux, nous distinguons neuf prélats français :

Mgr Bonnefoy, archevêque d'*Aix*. Né dans le diocèse de Fréjus ; successivement vicaire dans cinq paroisses de Paris : Saint-Ambroise, Saint-Germain-des-Prés, la Madeleine, Saint-Roch et Saint-Augustin ; curé de Neuilly en 1890 ; évêque de la Rochelle en 1892 ;

Mgr Andrieu, évêque de *Marseille*. Né à Seynes (Haute-Garonne), en 1849 ; secrétaire particulier, puis vicaire général du cardinal Desprez ; vicaire général de Mgr Mathieu et de Mgr Germain, archevêques de Toulouse ;

Mgr Le Camus, évêque de la *Rochelle*. Né à Paraza (Aude), en 1839 ; théologien de Mgr Las Cases au concile du Vatican ; successivement vicaire à Narbonne, directeur à Sorèze, fondateur du collège Saint-François de Sales à Castelnaudary, chanoine de Carcassonne ; très connu par ses nombreux ouvrages, notamment sa *Vie de Jésus* ;

Mgr Bouquet, évêque de *Mende*. Né à Paris, en 1839 ; tour à tour professeur au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs, docteur de théologie en Sorbonne, vicaire à Saint-Germain-des-Prés, puis à Saint-Vincent de Paul. Aumônier militaire pendant le siège de Paris en 1870, fait prisonnier sur le champ de bataille de Champigny, chevalier de la Légion d'honneur ; de 1876 à 1901, aumônier du lycée Saint-Louis ; en 1881, suppléant de Mgr Maret à la Sorbonne, dans la chaire de dogme ; en 1896, administrateur de l'église de la Sorbonne ;

Mgr Ricard, évêque d'*Angoulême*. Né au diocèse de Cahors, en 1852 ; secrétaire particulier du cardinal Bourret ; chanoine en 1891, vicaire général sous les trois derniers évêques de Rodez ;

Mgr Dubois, évêque de *Verdun*. Né à Saint-Calais (diocèse du Mans), en 185[illegible] ; vicaire général du Mans en 1898. Il est le plus jeune des évêques de France.

Mgr Lacroix, évêque de *Tarantaise*. Né en 1855 ; prédicateur, aumônier du lycée Michelet, à Vanves, docteur ès lettres ;

Mgr Delamaire, évêque de *Périgueux*. Né en 1849 ; depuis plusieurs années curé de Notre-Dame-des-Champs, à Paris ;

Mgr Canappe, évêque de la *Guadeloupe*. Né à Sully (diocèse d'Amiens), en 1849 ; secrétaire de Mgr Porchez, évêque de la Guadeloupe, aumônier de la Visitation de Rouen.

A l'occasion du consistoire, S. S. Léon XIII prononce une allocution où il flétrit énergiquement la campagne qui se poursuit dans plusieurs États catholiques, et tout spécialement en France, contre les congrégations religieuses et contre les droits de l'Église.

17. — M. Loubet, président de la République française, rentre à Paris.

— A **Gênes**, **Civita-Vecchia** et **Naples**, grèves parmi les ouvriers des ports.

— A **Pékin**, incendie du palais de l'impératrice. Le général Schwarzhof, chef d'état-major, périt dans les flammes. Le maréchal de Waldersee s'échappe à grand'peine. Le colonel Marchand se fait particulièrement remarquer par son courage et sa décision dans les secours qu'il dirige.

18. — A **Paris**, sous la présidence de M. Émile Ollivier, M. Émile Faguet est reçu à l'Académie française.

20. — A **Paris**, départ de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, se rendant à Saint-Pétersbourg.

22. — A. **Lourdes**, pèlerinage national des hommes. Le chiffre des pèlerins s'élève à environ 60 000.

— En **Europe**, le mouvement anticatholique s'étend. Les ordres religieux sont en butte à des persécutions violentes.

— Dans l'**Afrique du Sud**, la peste fait des ravages de plus en plus inquiétants.

Les hostilités se poursuivent entre Anglais et Boers; mais aucune nouvelle saillante ne nous est parvenue pendant cette quinzaine.

Les dépenses occasionnées à l'Angleterre par cette lutte prolongée atteindront bientôt le chiffre de cinq milliards. Aussi de nouveaux impôts ont-ils été votés par les Chambres. Ces charges ont paru bien lourdes aux commerçants britanniques. Des protestations, émanant surtout des propriétaires de mines ou négociants en charbon, s'élèvent sur tous les points du royaume et menacent le ministère.

— En **Chine**, la Cour Céleste, loin de céder, devient plus menaçante. La Mandchourie est envahie, la ligne du chemin de fer de Moukden est détruite sur une grande longueur.

Les opérations militaires se poursuivent; une colonne franco-allemande se dirige vers les passes du Chan-si.

Paris, le 25 avril 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE, S. J.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

SIÈGE DE FAN-KIA-KATA

PAR LES BOXEURS

(JUIN - SEPTEMBRE 1900)

On sait comment, dans le courant de mai 1900, un décret de l'impératrice, mettant les chrétiens en demeure d'apostasier sous peine de mort, fut le signal d'un déchaînement de fanatisme sectaire de la part des Boxeurs. En un instant, tout le peuple, emporté par une haine longtemps contenue, se souleva contre les chrétiens. Il n'y eut plus de fuite possible.

C'est dans cette tourmente que presque toutes nos paroisses du Tche-li sud-est furent détruites.

Cependant, la Providence permit que çà et là fussent conservés quelques centres où les chrétiens, en nombre suffisant, purent tenir tête aux brigands, moins grâce aux faibles remparts élevés par eux à la hâte qu'à une aide toute spéciale de Dieu.

Fan-kia-kata fut du nombre [1].

Ce n'est pas un grand village. Il ne compte guère plus de deux cent cinquante habitants ; mais c'est un village entièrement chrétien, fondé par le P. Hœffel, il y a une quinzaine d'années, sur la rive droite du *Cha-ho* ou *Tseu-ia-ho*, contre les inondations duquel il est protégé par des digues.

Le 1er juin, les Pères du district, que leur ministère avait appelés dans différents villages, recevaient de nos supérieurs l'ordre de se replier sur Fan-kia-kata. Le P. Paul Wetterwald y arrivait le 3, et le P. Siao, jésuite chinois, le 4.

En même temps, nous apprenions que le P. Baudoux avait été reconduit de *Jenn-kiou*, centre de son district, à Tchang-kia-tchoang par une forte escorte de soldats. Cela signifiait que le mandarin ne pouvait, ou plutôt, ne voulait rien faire.

1. *Fan-kia-kata* est situé par 114° 5′ de long. E. et 38° 35′ de lat. N.

Lui autrefois si empressé à nous rendre service, soudain, en revenant de Pao-ting-fou, où il avait été prendre le mot d'ordre de ses chefs, changeait complètement de conduite, et se tournait brutalement contre les chrétiens.

Fan-kia-kata s'offrit à ceux qui ne pouvaient rester chez eux sans danger, comme un asile tout naturel. Ils y accoururent.

Le 11 juin, le district de Jenn-kiou était perdu, et toutes ses chrétientés livrées aux Boxeurs.

Voyant que nous n'avions aucun secours à attendre des soldats chinois, dont les chefs nous amusaient avec des promesses qu'ils ne tenaient point, nous nous adressâmes aux Russes et écrivîmes dans ce sens à Tien-tsin.

Notre demande fut prise, paraît-il, en sérieuse considération, et l'on en délibéra ; mais l'on craignit de s'aventurer à l'intérieur à une si grande distance, loin des centres d'opérations militaires.

Le P. Becker, tout en nous laissant libres de nos décisions, semblait croire que nous serions obligés de nous échapper, et nous conseillait, dans une lettre du 16 juin, de le faire, s'il fallait en venir là, durant la nuit et à cheval, armés de revolvers. Le 17, il se déclarait impuissant à nous porter secours, et s'informait des dispositions de nos chrétiens : « S'ils ne veulent pas se battre à outrance, disait-il, il faut qu'ils se dispersent. Or, la résistance servira-t-elle à autre chose qu'à augmenter le nombre des massacres ?... Que le Saint-Esprit vous inspire ! »

Il nous inspira de rester avec nos chrétiens, pour les soutenir jusqu'au dernier moment et mourir avec eux s'il le fallait. Nos supérieurs en furent informés, et de Tchang-kia-tchoang le P. Séneschal nous écrivit pour nous bénir au nom de la Compagnie. Le moment était grave. On ne savait pas si l'on se reverrait en cette vie. « Je comprends, disait cette lettre, le parti que vous avez pris. Le bon Pasteur donne sa vie *avec* ses brebis. Adieu ou au revoir, comme le bon Dieu voudra. »

Jusqu'à ce jour nous avions pu communiquer assez régulièrement avec la Résidence, en faisant voyager nos courriers

de nuit. Désormais cette consolation nous sera enlevée. Tout le peuple fait cause commune avec les Boxeurs. Les chemins sont bien gardés, et la nuit même des patrouilles parcourent la campagne.

Plus de huit cents chrétiens sont accourus des environs se réfugier chez nous. Il est clair qu'il n'y a point, dans l'étroite enceinte de Fan-kia-kata, assez de maisons pour les loger tous. Ils se font des cabanes avec tout ce qu'ils peuvent trouver. La plupart, sur la terre battue, posent simplement une couche de paille, puis des cerceaux comme pour un chariot, et, par-dessus, quelques nattes. Nous sommes à la saison chaude ; il suffit de se mettre à l'abri de la pluie.

Tous les jours nous voyions quelque incendie dans les villages voisins : c'étaient les maisons des chrétiens qui flambaient ; c'étaient les pauvres chapelles qui disparaissaient les unes après les autres. Pendant quelque temps, on avait encore pu aller au marché, qui est distant de sept kilomètres. Il fallait pourtant y aller le fusil à la main et la baïonnette au canon, ce qui n'effrayait pas nos jeunes gens ; c'était au contraire à qui accompagnerait la voiture. Mais cela même est devenu impossible. De tous les côtés apparaissent des bannières hostiles. Cela veut dire : « Vous êtes cernés. »

Oui, nous sommes décidément cernés, complètement séparés de tout le reste du genre humain, et presque à la merci de ces démons furieux que sont les Boxeurs. Mais nous avons confiance en la Providence qui veille sur nous, et cette confiance est notre grande force.

Armés de cette force, nos gens travaillent avec activité à élever autour de leur refuge un rempart en terre battue, entouré d'un fossé. Le fossé mesure un mètre cinquante de large et autant de profondeur ; le remblai, de trois à quatre mètres de haut ; il est percé de meurtrières. Ce rempart nous garantira des surprises de nuit, arrêtera l'élan de ces masses fanatiques et les empêchera de mettre le feu au village, ce qui est leur tactique ordinaire.

Pendant que les terrassiers se livrent à ce travail, nos artilleurs mettent en place une dizaine de canons, que nous avions fait fondre et amener ici avant que les communications fussent coupées. D'autres font de la poudre. Notre armement

comprend encore vingt-six grands fusils de rempart, cent dix fusils à chien, six fusils à tir rapide, quelques revolvers, quarante-cinq lances et quelques sabres. Rien de plus dans notre « arsenal » ! Les hommes capables de porter les armes sont environ trois cent cinquante. Notre petite forteresse a la forme d'un carré dont le nord-est forme un angle rentrant. Le village se compose de deux groupes d'habitations, l'un au nord, l'autre au sud-est, séparés par une place où est l'église. La maison des missionnaires est au sud-ouest, près d'une des portes du rempart.

Pour ne pas être pris à l'improviste, nous envoyions tous les jours quatre cavaliers résolus faire des reconnaissances aux alentours et prendre des renseignements sur la marche des Boxeurs. Un jour même, le 26 juin, deux d'entre eux acceptèrent d'aller jusqu'à la Résidence de Hien-hien. Ils partirent la nuit avec un guide, et arrivèrent sans accident jusqu'à mi-chemin, au village de Lei-teou, qu'ils ne pouvaient éviter. Là, ils furent remarqués, et on tira même assez vaguement dans leur direction quelques coups de fusil, auxquels ils eurent la présence d'esprit de ne pas répondre. Ce sang-froid les sauva : on les prit pour des Boxeurs ou des estafettes du tribunal, et ils purent passer sans être arrêtés.

Le 28, ils nous revenaient sains et saufs par un autre chemin, nous apportant un peu d'argent et quelques lettres. Nous apprîmes alors le meurtre des PP. Isoré et Andlauer à Ou-i. Mgr Bulté, en nous envoyant sa bénédiction et ses encouragements, écrivait : « Que ne puis-je sauver tout le monde en me sacrifiant ! Dieu veut peut-être se choisir des victimes plus précieuses et Il l'a déjà fait. Parfois, quand tout paraît désespéré, c'est le moment que la Providence choisit pour intervenir. Courage donc, et confiance toujours ! »

Nos ennemis, qui avaient pillé et incendié toutes les chrétientés autour de nous, sentaient qu'il ne leur serait pas si facile de venir à bout de Fan-kia-kata. Ils se concertèrent donc avec le ban et l'arrière-ban des fanatiques, et essayèrent de provoquer une levée générale contre notre petit village. Ils vont partout, organisant des festins, faisant chanter des comédies, avec l'argent pris aux chrétiens pillés. Ainsi, ils

se comptent, rassemblent des armes et des munitions, et décident l'attaque pour les premiers jours de juillet.

Des espions nous avertissent de ces projets, et nos éclaireurs, par des sorties quotidiennes, nous renseignent sur le mouvement d'investissement. On apprend ainsi que les canons sont préparés dans les villages voisins. Nos gens auraient voulu aller les enlever; mais nous avions la consigne d'éviter toute sortie offensive, pour qu'on ne pût pas prétendre que c'étaient les chrétiens qui suscitaient ces troubles. Force fut donc d'attendre patiemment l'attaque.

Le 2 juillet, les Boxeurs, réunis à *Siu-tchoang* (3 kil. S.-O. de nous), se payèrent la fantaisie d'une reconnaissance jusqu'à cinq ou six cents mètres de nos remparts.

Ils étaient une cinquantaine. Un nombre égal de nos chrétiens sortit à leur rencontre, et les fit rentrer au pas de course dans leur repaire.

Le lendemain, un des principaux Boxeurs de *Tchang-ko* (4 kil. S.-S.-O.) ayant été aperçu par un chrétien dont il avait massacré les parents, fut poursuivi par deux ou trois des nôtres. Il s'échappa en laissant entre leurs mains un bœuf et un peu de grain.

La première attaque n'eut lieu, en somme, que le 4 juillet, dans la soirée. Les Boxeurs étaient une centaine. Dès qu'ils furent aperçus, nous fîmes marcher contre eux une soixantaine d'hommes. Les deux partis restèrent quelque temps à se considérer, cherchant sans doute comment surprendre les adversaires, quand un de nos bons tireurs, armé d'un fusil Gras, se porta à l'avant de la petite troupe et fit feu sur les soi-disant invulnérables. Le coup porta, et fut le signal d'une débandade. Tandis que les Boxeurs s'enfuyaient, notre tireur leur abattit encore un homme, ce qui donna un nouvel élan à leur course, et nos gens reprirent le chemin du village en riant. Ils ne devaient bientôt plus avoir l'envie de plaisanter.

Dans la matinée du 5, en effet, commença un défilé bien capable de nous effrayer. L'armée ennemie débouchait en masse de Siu-tchoang, et, nous tournant par le sud-ouest, le sud, l'est et le nord-est, opérait son mouvement d'investis-

sement. Dans un rayon moyen de dix-huit cents mètres, elle formait une ligne ininterrompue et déployait fastueusement ses nombreux étendards[1]. Les hommes brandissaient leurs longs sabres avec menace. Même, vues de loin, ces vilaines têtes coiffées de bonnets rouges faisaient l'effet de démons sortis de l'enfer.

Chez nous, durant ce temps, ceux qui avaient la direction de la défense examinaient avec soin les mouvements des ennemis et les positions qu'ils prenaient, pour tâcher de deviner leur plan d'attaque et de préparer une vigoureuse riposte. Ils virent bientôt d'autres groupes partir de Tchang-ko, et, par le sud-ouest, l'ouest et le nord, se rejoindre aux autres. L'investissement était complet.

Il faut savoir qu'à l'ouest de Fan-kia-kata coule le fleuve, entre la rive droite duquel et nous s'élèvent deux digues qui courent du sud au nord, presque parallèlement à l'enceinte de notre village. Ces digues, en temps ordinaire notre protection contre les inondations, faillirent être, cette fois, la cause de notre perte, en offrant aux Boxeurs des remparts tout faits pour s'y retrancher, et, de là, nous attaquer plus facilement. Aussi nos gens, dès qu'ils eurent vu la manœuvre des ennemis, résolurent-ils de les empêcher d'occuper au moins une des digues, la plus rapprochée, distante du village d'environ six cents mètres. Ils craignaient avec raison que les Boxeurs n'y installassent leurs canons. Ils s'y embusquèrent donc, et quand les Boxeurs, ayant passé le pont du fleuve et s'étant glissés derrière la première digue, débouchèrent devant la seconde, ils furent reçus par une fusillade qui les fit changer de direction. Ils restèrent sur la première digue, qu'ils suivirent jusqu'à ce qu'ils fussent hors de portée des nôtres, passèrent alors sur la seconde, et, se repliant sur la poignée de nos défenseurs, vinrent l'attaquer sur son terrain.

Nos gens n'étaient guère qu'une quinzaine, mais le courage suppléait au nombre. Du haut de nos remparts nous pûmes admirer leur bravoure. Les Boxeurs, les voyant si peu

1. Ces étendards sont pour la plupart triangulaires, à bordure dentelée. Tous portent une devise, ordinairement la formule bien connue : « Vivent les Tsing ! Mort aux étrangers ! » et le nom du village.

nombreux, croyaient n'avoir qu'à les massacrer. Aussi, s'avançaient-ils avec frénésie; mais ils furent arrêtés net par une décharge générale. Plusieurs d'entre eux restèrent sur le terrain; les autres firent leurs superstitions accoutumées, et reprirent leur marche en avant.

Les nôtres ne pouvaient tenir contre la masse qui s'avançait. Telle n'était pas non plus leur intention. Ils voulaient seulement, tout en se retirant, abattre le plus d'ennemis possible. Ils battirent donc lentement en retraite, sans cesser de faire face à l'ennemi, dont, à certains moments, ils n'étaient éloignés que d'une trentaine de mètres. Quand ils furent au point le plus rapproché de notre porte, ils s'élancèrent au pas de course, tandis que, du haut des remparts, nos fusils menaçants arrêtaient net les Boxeurs tentés de les poursuivre. Ils rentrèrent ainsi tous sains et saufs, et, pendant que nous les félicitions de cette belle défense, les gardiens de la porte la renforçaient intérieurement d'un revêtement de terre. Elle ne devait plus se rouvrir avant sept jours. Dans cette affaire, les Boxeurs avaient perdu une cinquantaine des leurs.

Cependant, obligés d'abandonner la poursuite de notre petite troupe de braves, ils s'étaient portés au bastion que forme l'angle nord-ouest du village, pensant pouvoir l'emporter de force. Ils durent en rabattre. Le bastion était bien défendu, et non seulement ils ne purent donner l'assaut, mais ils furent vite forcés de se replier derrière la digue, après qu'une dizaine de morts eurent jonché le sol.

En même temps, du côté opposé, une bande, entraînée par une espèce d'énergumène, s'avançait pour attaquer notre bastion sud-est. Ils n'étaient plus qu'à une trentaine de pas de nos fossés, quand un coup de canon, chargé à mitraille, en tuant leur chef et blessant un grand nombre d'entre eux, les fit reculer avec encore plus d'ensemble qu'ils n'étaient venus. Ils passèrent leur soirée à s'installer hors de la portée de nos fusils, et ainsi se termina cette journée du 5 juillet.

Il n'y eut pas d'incident bien notable le 6. Nos assiégeants se mirent à creuser des tranchées et des parallèles pour approcher de la place sans trop s'exposer. Ils commencèrent

ces travaux bien au delà de la portée de nos armes. Ils se faisaient, en effet, de nos moyens de défense une idée exagérée, et grande était leur crainte. Entre autres choses, ils se persuadaient que tous les abords du village, dans la plaine, étaient minés. On se garda bien de les détromper.

La chaleur était torride. Les Boxeurs, dans leurs travaux de terrassements, devaient se faire apporter à boire. Nos gens, ne pouvant atteindre les travailleurs, abrités dans leurs tranchées, imaginèrent de prendre pour cibles les porteurs d'eau qui les ravitaillaient. On en « descendit » quelques-uns. Parfois, pour éviter les coups, le pauvre porteur visé se jetait à terre, et ses seaux se renversaient, au grand désespoir des assoiffés de la tranchée.

La nécessité, mère de l'invention, suggéra à ceux des assiégeants qui devaient se découvrir un nouveau moyen de se protéger. Ils s'avançaient en tenant devant eux, en guise de bouclier, une large planche ou un battant de porte. Mais nos balles ayant plusieurs fois percé le bouclier et son porteur, engagèrent nos assaillants à chercher un genre d'abri plus sérieux.

Ce furent des *abris roulants*. Ils étaient formés de charrettes sur lesquelles on avait disposé d'épaisses planches ou des bottes de paille de sorgho. Cinq ou six hommes poussaient ces machines devant eux. L'idée n'était pas mauvaise, et, dans la journée du 8 juillet, nous ne pûmes guère mettre hors de combat qu'une demi-douzaine d'hommes.

Voyant que ces engins de siège rendaient de bons services. les Boxeurs en multiplièrent le nombre. Dès le 9 juillet, il y en avait, tout autour de nous, plus de cent.

Tandis que nos ennemis prenaient, c'était facile à voir, leurs positions en vue d'un assaut général, nous activions nous-mêmes, en prévision de ce coup décisif, la défense de nos points faibles. Les femmes elles-mêmes s'étaient armées de lances, de faucilles, ou, faute de mieux, de gourdins, et priaient en attendant le moment de se battre.

Durant toutes ces journées, le tir presque continu de l'ennemi, de nuit comme de jour, ne nous laissait aucun repos. Ils n'épargnaient ni la poudre ni les projectiles, mais nous

réussissions, malgré tout, à leur tenir tête. Un de nos canons de l'ouest avait même éteint le feu d'un de leurs fortins. Leur pièce avait fait explosion, et le poste avait dû être abandonné.

Mais ils profitaient de la nuit pour avancer leurs tranchées, et pousser plus près leurs abris roulants. Le 10, au matin, nous fûmes peu agréablement surpris de les trouver très proches de nous en plusieurs points. Au nord-est, en particulier, ils n'étaient plus qu'à un jet de pierre. C'étaient les bourreaux qui serraient de près ceux qu'ils regardaient déjà comme des victimes destinées à la boucherie.

Au nord, ils essayèrent, ce même jour, de forcer le rempart et de mettre le feu aux maisons qui l'avoisinent. Il fallait entendre cette musique continue de détonations et de sifflements des balles et des biscaïens. Cela dura toute la matinée.

Après midi, nous nous attendions à un assaut général; mais rien ne vint. C'était le calme précurseur de la tempête.

Dès trois heures du matin (11 juillet), nos trompettes, sonnant l'alarme, nous mirent tous sur pied, et, en un clin d'œil, chacun fut à son poste sur les remparts. L'obscurité empêchait encore de voir l'ennemi signalé; on entendait seulement une clameur immense poussée par tous ces sauvages : « *Cha! cha!* (Tue! tue!) »

Bientôt leurs masses profondes commencèrent à se dessiner vaguement à deux ou trois cents mètres. Pendant qu'ils hésitaient à aborder les fossés de nos remparts, une décharge générale jeta la mort et le désordre dans leurs rangs, et arrêta ce furieux élan. Avec le jour, nos gens purent mieux viser. Les Boxeurs comprirent que la position n'était pas tenable; ils décampèrent, et, à six heures, tous étaient rentrés dans leurs retranchements.

On en profita pour respirer un peu. Mais un de nos jeunes gens, agacé de voir les Boxeurs pousser leurs abris roulants trop près de nous, chercha à leur jouer un mauvais tour. Il mit dans un gros papier une brique, de la poudre et du soufre, trempa le tout dans du pétrole, et lança contre un abri ce brûlot allumé. Le projectile tomba juste. La paille du sorgho prit feu, et nul n'osa sortir de derrière l'abri pour éteindre l'incendie. Deux charrettes, qui se touchaient presque, ne

furent bientôt plus qu'un vaste brasier. Les Boxeurs étaient morfondus; les nôtres, tout heureux de leur trouvaille, ne songeaient plus qu'à renouveler ce coup sur un autre point.

Ils décidèrent d'attaquer ainsi trois chars; et, si le coup réussissait, de pousser une pointe en avant, de prendre à revers, si c'était possible, les tranchées ennemies, et, alors, de charger à outrance pour dégager la place.

La chose ainsi réglée, une demi-douzaine des nôtres escaladent le rempart au sud-est, et se jettent sur un petit poste de Boxeurs. Les sentinelles qui le gardaient furent tuées en un tour de main, et le feu mis aux charrettes qui servaient d'abris roulants. Les Boxeurs de la tranchée, témoins de ce coup d'audace, n'osent pas bouger. Alors le gros de nos gens, qui se tenait prêt, opère une sortie, se jette, en criant, sur l'ennemi, le prend en flanc, et lui donne une chasse des plus vives. La panique s'empare de l'armée des Boxeurs; tout fuit, abandonnant à la hâte les travaux et le matériel de siège. Chars-abris et tentes sont incendiés, pour que la flamme et la fumée jettent au loin la terreur et arrêtent les partisans d'une nouvelle attaque. En peu de temps, toute la plaine, à deux kilomètres à la ronde, fut débarrassée de ces bandits.

On pense avec quelle joie les vainqueurs se mirent à recueillir les trophées de leur victoire. L'ennemi laissait entre nos mains douze canons, trente-cinq fusils, quarante-quatre étendards, des sabres, des lances, de la poudre et quarante-cinq chars. Nous n'avions pas poussé la poursuite assez activement du côté de la rivière, de sorte que les fuyards avaient encore pu remorquer trois barques : une de morts, une de blessés, et une d'hommes valides et de munitions. Nous venions de battre au moins cinq mille Boxeurs, et nous n'avions eu qu'un homme tué.

Des félicitations nous arrivèrent le jour même des villages voisins pour cette victoire et notre délivrance. Les mieux avisés furent ceux qui nous envoyèrent des présents en nature, car nous avions besoin d'être ravitaillés.

Ce fut la grande occupation des jours suivants. Provisions de bouche et munitions de guerre furent achetées : et heureusement; car à peine jouissions-nous de cinq ou six

jours de paix, que des amis vinrent nous donner l'avis officieux d'un nouvel appel à la guerre contre Fan-kia-kata. Les vaincus, pour venger leur honteuse défaite, réclamaient le concours des frères et amis du Nord, qui n'avaient pas encore donné contre nous. Ce concours leur avait été accordé, et ils faisaient leurs préparatifs de guerre.

De notre côté, nous nous préparâmes aussi. Les armes furent remises en état, les remparts réparés. Il nous survint bien un surcroît de charge en la personne de quelques chrétiens qui, pourchassés par les Boxeurs furieux de leur défaite, étaient venus nous demander asile; mais pouvions-nous leur refuser l'hospitalité ? Nous les reçûmes volontiers, comptant sur la Providence pour nous sauver tous.

Ce fut le 22 juillet que commença pour nous un second siège, qui devait durer trente trois jours.

Dans l'après-midi fut signalée l'apparition, au village de Siao-wang-kiao, de quatre ou cinq étendards. On distingue autour d'eux quarante ou cinquante hommes. Pas de doute: ce sont les Boxeurs.

La trompette sonne aussitôt l'alarme, et, en quelques instants, tout notre monde est rentré, et les portes fermées.

L'ennemi approchait lentement, et se dissimulait derrière la seconde digue du fleuve. Dès qu'un homme se découvrait, une balle partie de nos remparts allait lui dire à l'oreille qu'il n'était pas en pays conquis. Cela lui suffisait, et il retournait vivement se cacher derrière la digue.

Le caractère de cette seconde agression fut, du côté des Boxeurs, une crainte et une lâcheté sans pareilles. Malgré la supériorité du nombre et des armements qu'ils avaient sur nous, jamais ils n'osèrent donner l'assaut à nos pauvres remparts de terre. Leur plan, comme il nous fut facile de le comprendre dès le commencement, était de nous réduire par la famine. Aussi s'installèrent-ils commodément, comme des gens décidés à faire là un long séjour. Ils dressèrent des tentes, établirent des cuisines et des magasins; ils allèrent même jusqu'à couper les arbres du voisinage et à les fixer sur la digue, pour s'y créer contre un soleil de feu des ombrages artificiels. Les postes ainsi établis étaient relevés

chaque jour par des contingents tout frais. Rien n'était épargné pour garder une proie dont la capture devait, pensaient-ils, payer tous les frais de la guerre.

Cette si étroite surveillance n'empêcha pas un courrier de nous arriver de Tchang-kia-tchoang, le 27 juillet. Il s'était fait passer pour un Boxeur à la recherche d'un sien frère, avait appris en route beaucoup de choses intéressantes, et, profitant d'une pluie torrentielle, s'était faufilé jusqu'à Fan-kia-kata sans être aperçu. Il nous apportait une lettre du P. Becker, nous annonçant le massacre de Tchou-kia-ho et la mort glorieuse des PP. Denn et Mangin. Par lui nous sûmes aussi que les Boxeurs accusaient sept ou huit cents morts tués par les chrétiens au premier siège. Ce chiffre comprend, bien entendu, ceux qui sont morts chez eux des suites de leurs blessures.

Quant au siège de Fan-kia-kata, ils étaient résolus à le pousser jusqu'au bout, pour rentrer, disaient-ils, dans leurs frais; car ils croyaient fort riche ce pauvre village, et se faisaient une fête de le piller. Plusieurs nous avaient déjà crié : « Nous resterons ici jusqu'à ce que vous soyez tombés en pourriture ! »

Au commencement, ces menaces nous faisaient peu d'impression; mais quand nous dûmes constater la rapidité avec laquelle les vivres diminuaient; quand il fallut restreindre des rations déjà bien faibles; quand l'air exténué de beaucoup de gens montra clairement que la privation de nourriture faisait son œuvre, force nous fut de nous dire que nous ne nous en tirerions pas, si le bon Dieu ne nous sauvait lui-même. Il est vrai que si souvent déjà dans cette guerre nous avions éprouvé sa protection, qu'en douter eût été un manque de foi impardonnable. Nous comptions donc sur un secours providentiel, et nos chrétiens, pour s'en rendre dignes, acceptaient volontiers en esprit de pénitence les privations du siège et les dangers du combat. Aussi, tandis que le camp des Boxeurs retentissait continuellement de cris et d'injures à notre adresse, on restait chez nous dans le silence et la prière. Toute la journée, les chrétiens se relevaient pour prier à tour de rôle dans notre église dédiée à saint Joseph. Plusieurs fois, les Boxeurs, furieux d'entendre

de loin ces prières, firent de l'église l'objectif de leur tir. Quelques balles, quelques biscaïens, brisèrent des vitres ou des barreaux de fenêtres, et passèrent par-dessus la tête des fidèles, mais jamais personne ne fut atteint, et jamais la prière ne fut interrompue.

Voyant que nous ne nous rendions pas, les Boxeurs augmentèrent le nombre de leurs canons. Ces canons étaient généralement d'un calibre plus fort que les nôtres; ils lançaient des boulets d'au moins cinq à six livres. Pour économiser nos munitions, nous ne répondions rien. A quoi bon tirer sur un ennemi qui ne se montre pas? Nous aurions préféré une attaque plus franche; mais les gaillards étaient trop défiants. Que faire? tenter une sortie? enlever la digue d'assaut? nous étions trop mal montés en fusils et en cartouches pour y arriver, sans laisser beaucoup de morts sur le terrain.

Notre position devenant ainsi fort critique, nous poussâmes vers les autorités consulaires et militaires françaises un dernier cri de détresse. Le courrier envoyé réussit à passer jusqu'à Tien-tsin. En attendant, les menaces des Boxeurs redoublaient. Ils avaient vite appris le massacre des deux mille sept cents chrétiens de Tchou-kia-ho, et nous criaient : « Tchou-kia-ho était plus fort que vous ; nous l'avons pris ; vous n'avez plus que deux jours à vivre ; vous verrez comment nous vous arrangerons. »

Vers le 5 ou le 6 août, le blocus devint plus étroit encore. Environ deux cents hommes quittèrent le campement de la digue, pour installer leurs tentes dans la plaine, au nord-est de Fan-kia-kata. Ils restaient à quinze cents mètres au moins de nos remparts, et cachés dans les hautes tiges des champs de sorgho.

Cela n'allait pas du tout à nos gens. Je dus les rassurer en leur expliquant l'avantage qui pourrait résulter pour nous de cette position : « C'est justement par là que nous les attaquerons quand nous ferons une sortie : les sorghos qui les dérobent à nos regards leur cacheront de même la marche de nos hommes. »

Mais avant d'en venir à un si beau coup, il fallait lasser la patience de l'ennemi et endormir la vigilance de ses sentinelles. Or nous n'en étions pas encore là.

Nous entendions au contraire des railleries comme celle-ci : « Vous devez avoir bien faim ! Patience, nous vous enverrons de gros pains. » Et le lendemain deux canons de quinze centimètres de diamètre étaient installés sur la digue, juste en face de notre église. L'un lançait des boulets creux pesant six livres, et de forme conique comme certains pains chinois : l'autre des boulets pleins de dix-huit livres. Les premiers artilleurs n'étaient pas précisément des plus habiles : ils n'avaient pas l'idée de la charge requise pour lancer ces projectiles. Les boulets sortaient bonnement du canon, roulaient dans la plaine comme dans un jeu de boules, et venaient à grand'peine expirer au bord de nos fossés.

Mais avec l'expérience leur vint quelque habileté. Ils reçurent aussi le concours d'un canonnier de l'armée régulière, qui leur apprit à charger et à viser. Ce canon nous tua un homme, et nous avions quelque peur de voir ses coups porter sur l'église. Nous en fûmes quittes pour la peur. Un seul coup vint s'amortir au pied du mur. Puis cette fameuse pièce se tut : une surcharge de poudre avait fait sauter la culasse et blessé les servants. Dès lors on fut tranquille de ce côté.

Mais la famine continuait, et je craignais que nos assiégés ne perdissent courage.

On imagina divers moyens pour les récréer. La Société philharmonique de Fan-kia-kata se mit en frais et nous joua ses plus beaux airs. Cela faisait enrager les Boxeurs.

Une autre distraction consistait à habiller un mannequin et à le faire mouvoir au-dessus du rempart. L'ennemi tirait dessus, et c'étaient autant de cartouches brûlées en pure perte, à la grande hilarité de la galerie.

Nous étions ainsi arrivés au 15 août, et le siège ne cessait pas, et nos provisions touchaient à leur fin.

Si grande et si générale était la misère, que personne n'osait m'en parler : c'eût été augmenter ma peine sans utilité,

puisque je n'y pouvais rien. D'ailleurs, le grenier vide parlait assez de lui-même.

Nos ennemis soupçonnaient bien cet état de choses, et voulaient l'exploiter pour nous porter au désespoir et nous amener à nous rendre sans combat. Dans leurs harangues habituelles du soir, ils criaient aux chrétiens : « Sauvez votre vie, au moins ! Vous êtes des Chinois comme nous. Pourquoi suivre des étrangers ? Livrez-nous vos missionnaires, et vous aurez la vie sauve. Voyez : nous vous laissons une route assez large pour vous enfuir. Nous vous laisserons passer. Si vous attendez, nous vous massacrerons tous. »

Nous ne nous laissâmes pas prendre à ce piège. Tandis que chez nous la résignation et la confiance étaient toujours aussi grandes, il était aisé de voir que les Boxeurs n'avaient plus la même patience. Fatigués de rester là exposés à des pluies torrentielles et à un soleil de feu, sans aboutir à aucun résultat, ils parlaient de se séparer et de regagner chacun son logis.

Ainsi la discorde était au camp, et il nous était facile de nous en apercevoir à leurs manœuvres. Quand ils s'approchaient pour nous attaquer, ils s'injuriaient les uns les autres, personne ne voulait s'exposer aux premiers rangs. Aux heures où on relevait les gardes, le nombre de ceux qui revenaient à leur poste diminuait chaque fois sensiblement.

Alors les grands chefs intervinrent, essayant de les retenir par des prières et des promesses. Ils firent venir de nouvelles recrues et résolurent de tenter une action décisive.

Le 19 août, les Boxeurs nous donnèrent une fausse alerte, qui leur coûta un homme ou deux.

Le 21, ils essayèrent décidément de donner l'assaut. A la pointe du jour, ils se massèrent au nord, derrière les sorghos. Ce mouvement ne nous échappa point, mais nous attendions. C'est alors que nous fûmes renseignés sur leur bravoure. Les chefs avaient beau exhorter leurs hommes à marcher en avant, personne n'obéissait. Il fallait en venir aux injures et aux malédictions. Elles semblèrent produire un certain effet sur ces braves. Quelques groupes, avec mille précautions, tantôt se cachant derrière des bottes de sorghos, tantôt s'accroupissant dans des trous, osèrent s'approcher.

Quand ils ne furent plus qu'à une vingtaine de mètres, nous ouvrîmes le feu. Cela fut suffisant pour calmer le peu qui leur restait de fanatisme. Ils étaient loin de s'attendre à pareille réception. On leur avait dit que nous n'avions plus ni poudre, ni cartouches. Et, de fait, nos fusils et canons s'étaient tus longtemps; mais, ce jour-là, ils purent se dédommager. On leur avait dit aussi que nous étions à peu près tous morts de faim, et qu'il ne restait plus qu'une quarantaine de combattants. Il leur fallut bien se détromper, quand ils virent nos remparts garnis d'un bout à l'autre d'hommes dont les cris, l'activité, faisaient assez voir qu'ils avaient autre chose qu'un souffle de vie, et qu'ils sauraient encore se défendre hardiment.

Aussi les assaillants ne se le firent-ils pas dire deux fois; et, dès la première décharge, ils retournèrent au plus vite derrière leurs sorghos et dans les fossés d'où ils étaient sortis.

Il y avait justement une bande qui était allée se blottir dans un trou bourbeux, à quelques dizaines de pas seulement du rempart. Leur position devenait critique. D'une part, ce trou n'était pas relié aux tranchées; et, d'autre part, nous avions d'habiles tireurs qui les guettaient, prêts à faire feu sur quiconque se découvrirait. Aucun d'entre eux n'osa sortir; et, pour les délivrer, il fallut que leurs frères et amis se résignassent à creuser un fossé de communication entre la tranchée qui leur servait d'abri et ce trou. Ce travail ne fut terminé qu'à trois ou quatre heures de l'après-midi. Nos braves étaient là depuis quatre heures du matin. Vous pensez s'ils y étaient à l'aise, et encore leur donna-t-on un joli pas de conduite à coups de fusil quand ils se retirèrent. Les Boxeurs laissèrent ce jour-là dix-huit morts sur le champ de bataille, et la vue de leur lâcheté rendit courage à nos chrétiens.

La journée se termina pour nous par la résolution, prise à l'unanimité, d'en finir au plus tôt en effectuant une sortie générale. Un grand conseil de guerre se tint donc le lendemain 22, et voici ce qu'il régla pour le jour suivant.

On formerait trois compagnies. La première, de quatre-vingts hommes, devait attaquer l'ennemi à l'est; la seconde, de soixante hommes, se porter au sud-ouest; et la troisième,

également de soixante hommes, droit à l'ouest, pour se joindre ensuite à la seconde vers le village de Siao-wang-kiao. La première compagnie, ayant plus de chemin à faire, partira un quart d'heure avant les autres. C'est elle qui donnera le signal de l'attaque. Une réserve de cent cinquante hommes restera au village, prête à tomber sur l'ennemi au cas où il voudrait opérer un mouvement tournant, ou à porter secours aux nôtres s'ils étaient tenus en échec par les Boxeurs. Les femmes ont aussi leur place assignée aux remparts.

Cet ordre fut communiqué à toute la petite garnison, et chacun se prépara à la part d'action qui lui était assignée.

Vers minuit, la colonne expéditionnaire fut réveillée. Comme la fatigue devait être grande, il fallait, autant que le permettaient les circonstances, faire un bon repas. Toutes les cuisines se mirent donc à fonctionner, et, vers deux heures, les portions furent distribuées. Chacun savait qu'il ne restait plus, après celles-là, que deux rations par tête. Aussi n'était-ce pas sans émotion qu'on mangeait ces derniers morceaux de pain. Désormais il fallait vaincre, sous peine de mourir de faim.

Une fervente prière, et les trois compagnies sortent comme il avait été convenu. Elles avancent dans le plus profond silence jusqu'aux tentes de l'ennemi qui ne se doutait de rien.

Toutefois les Boxeurs ne dormaient pas. Ils devisaient sur la situation. « Que c'est donc ennuyeux, disait l'un, de monter toujours la garde inutilement autour de ce *cimetière* ! (C'est ainsi qu'ils appelaient notre village !) — Bah ! reprenait un autre, nous sommes bien nourris, bien payés, et quand nous aurons notre part de butin... » Il n'eut pas le temps d'achever. Une décharge générale arrêta net l'entretien, et une clameur immense s'éleva, à laquelle répondirent les gens du village et les deux compagnies sorties de l'autre côté.

La fusillade éclata partout à la fois, et bientôt la lueur des incendies vint indiquer que les nôtres étaient maîtres du terrain. L'ennemi affolé s'enfuyait dans toutes les directions.

Il y avait là deux mille Boxeurs contre deux cents chrétiens. Ils ne pensèrent, ni à riposter, ni à se masser, mais uniquement à détaler au plus vite.

Nos trois compagnies arrivèrent en même temps à Siao-wang-kiao : elles y tuèrent une dizaine de Boxeurs, parmi lesquels le bonze qui leur servait de chef, firent main basse sur les marmites de bouillie préparées pour le déjeuner, et, sans perdre de temps, continuèrent la chasse vers le nord. Elles atteignirent ainsi Chenn-kia-fang-tze, à deux lieues de Fan-kia-kata. Les Boxeurs s'y étaient réfugiés dans une vaste et solide maison, appartenant à un eunuque, et dont ils avaient fait leur entrepôt de grains. Quelques décharges bien dirigées les délogèrent et leur firent reprendre leur course folle vers le nord, jusqu'au fleuve, qu'ils repassèrent, en partie sur des barques, en partie sur le pont de Liou-kou-tchoang (à 4 lieues de chez nous), dont ils démolirent deux arches après l'avoir passé.

Nos gens s'étaient arrêtés à Chenn-kia-fang-tze, pour y recueillir les grains dont ils venaient de se rendre maîtres, et ravitailler Fan-kia-kata en les y transportant. Le magasin une fois vidé, on y mit le feu. Jeter la terreur parmi les bandits était le seul moyen de les disperser. L'incendie de ce vaste bâtiment dura deux jours et une nuit.

Mais pendant que le nord de la place était ainsi balayé par nos troupes, ceux des Boxeurs qui avaient fui au sud-ouest, ne se voyant pas poursuivis, et croyant Fan-kia-kata dépourvu de défenseurs, essayèrent de reprendre l'offensive. Soixante-dix environ des plus hardis s'en revinrent parader sur la digue. Ils comptaient sans notre réserve. Une soixantaine de nos hommes opéra une sortie et leur donna la chasse. Ils rebroussèrent chemin bien vite et retournèrent dans leurs anciens repaires. Eux aussi eurent soin, après avoir mis la rivière entre eux et nous, de nous couper les ponts, mais nous n'en étions que mieux débarrassés.

Ainsi, la veille encore victimes condamnées à mort, nous étions devenus en quelques heures la terreur des brigands et les maîtres du pays. Sentant qu'ils avaient affaire à des hommes résolus qui ne se laisseraient pas écraser sans résistance, les Boxeurs se rendaient compte maintenant du mauvais cas dans lequel ils s'étaient mis par leurs injustes violences contre nous, et ils s'attendaient, selon les mœurs païennes, à des représailles équivalentes. Ce n'eût été qu'une

juste vengeance, et tout le monde, aux environs, comptait qu'elle allait commencer. Mais nous, en chrétiens, nous raisonnions autrement, et nous étions décidés à ne nous servir de nos armes que pour la défense de nos vies et de notre liberté.

On s'arrêta donc dans la poursuite des Boxeurs, et la journée du 24 août se passa à voiturer les grains trouvés dans le camp ennemi. Les greniers étaient bien pleins, et nos affamés purent faire d'abondantes provisions.

Pourtant, ils eurent l'imprudence de ne pas faire escorter tous les convois ; et les Boxeurs, s'en étant aperçus, dressèrent une embuscade et arrêtèrent un char dont ils prirent et emmenèrent l'attelage.

Si nous étions débarrassés de nos ennemis au nord, notre tâche n'était pas finie pour cela. Au midi, ou plutôt au sud-ouest, le passage était encore intercepté par le village de Siu-tchoang, où les Boxeurs en déroute s'étaient réfugiés et retranchés au nombre d'environ quatre cents. Ce village est à quatre kilomètres de nous, non loin de la digue et entouré d'eau sur trois côtés, ce qui en fait une position facile à défendre. Comprenant que la nécessité de les déloger de là s'imposait à nous, les Boxeurs s'attendaient à une attaque et avaient préparé une vigoureuse résistance.

Néanmoins, comme nous ne pouvions que perdre à attendre, l'assaut de Siu-tchoang fut résolu et fixé au jour suivant, 25 août.

Au point du jour, cent cinquante hommes environ se mettent en marche, et, se glissant derrière la digue, arrivent en face du village ennemi, du côté ouest, qui est le seul accessible. La petite troupe se déploie vivement en tirailleurs, et, malgré une fusillade bien nourrie de l'ennemi, malgré la chute d'un tué et de deux blessés, elle cerne la place au pas de course. Au bout d'une demi-heure, le feu était aux quatre coins du village, et les Boxeurs, effrayés par cette intrépidité que rien n'arrête, s'enfuient en pleine déroute. Une dizaine d'entre eux avaient mordu la poussière.

Pous nous, maîtres du terrain, nous entrons immédiate-

ment en possession des provisions que l'ennemi avait amassées dans ce quartier général. Le transport des grains dura deux jours, pendant lesquels personne ne songea à nous inquiéter. Grâce à leur bravoure, nos chers habitants de Fan-kia-kata purent enfin se dédommager de leurs longues privations. Désormais, nous étions libres, et la plaine était à nous.

Fan-kia-kata est vainqueur et n'a rien à craindre pour le moment dans un certain rayon; mais, au loin, le pays n'est pas soumis, et l'apparition des troupes européennes n'est pas encore imminente. C'est ce qui fait que les villages voisins trouvent prudent de ménager les deux partis. A nous, ils envoient des félicitations, des paroles d'amitié, quelques petits présents; envers les Boxeurs, ils ne manifestent aucune hostilité. Ils craignent un retour offensif.

Ils ne se trompaient pas. Quelques-uns des meneurs, n'ayant plus rien à perdre, étaient allés requérir l'appui de nouveaux complices. Ils en trouvèrent, dans une région plus éloignée, qui se laissèrent enrôler. On leur promettait, de par les esprits, que, du premier coup et sans assaut, ils emporteraient la place de Fan-kia-kata. Ils n'avaient pas encore fait connaissance avec ses défenseurs. Ils vinrent donc, au nombre d'environ six cents. Le triomphe ne faisait aucun doute pour eux. Ils avaient avec eux, comme pour le garantir, un Bouddha vivant. C'était une explosion de fanatisme.

Ils signalèrent leur passage par un redoublement de cruautés; mais quand ils arrivèrent dans nos environs, les villages, qui les redoutaient, avaient fait alliance avec nous, et leur refusèrent d'établir chez eux des dépôts de vivres. Ce refus ne devait pas leur permettre un long séjour dans le pays; mais que leur importait, puisqu'ils devaient vaincre sans coup férir?

Le 2 septembre, ils étaient à Liu-ning-kia, à sept kilomètres de nous; ils y brûlaient les maisons des chrétiens et même des apostats; et, le 4, ils occupaient notre digue de l'ouest, où ils recevaient bientôt des renforts des frères et amis de la région.

Avant le combat, ils se livrèrent à toutes leurs simagrées superstitieuses. C'était assez récréatif et peu dangereux.

Tout notre monde se porta sur les remparts pour voir le spectacle de cette farce comique. Après avoir gambadé comme des singes, les Boxeurs se précipitèrent vers nous en hurlant. Ordre avait été donné de les laisser s'approcher le plus possible, et de ne tirer, pour ainsi dire, qu'à bout portant. Mais l'ardeur du premier élan se refroidit presque aussitôt, et il n'y eut que quelques hommes qui osèrent venir à portée. On leur tira quelques balles qui en tuèrent une dizaine, parmi lesquels trois bonzes, et firent prendre à tout le reste la poudre d'escampette.

Le Bouddha vivant n'avait pas osé mettre son invulnérabilité à l'épreuve, et était resté prudemment en arrière. Quelques mois plus tard, le mandarin de son pays l'ayant saisi, lui délivra, en lui tranchant la tête, un brevet de vulgaire mortalité.

Cette fois, c'était bien fini. Fan-kia-kata est entièrement débloqué et renaît à la vie. La rage des Boxeurs s'est brisée contre ce pauvre petit village, qui a su s'organiser, résister deux mois entiers à toutes les attaques, tuer plus de quatre cents de ces fanatiques, tandis qu'il ne perdait que sept de ses défenseurs.

Notre victoire ne nous a pas seulement débloqués, elle nous a donné le droit de parler haut et ferme. Nous en userons pour rétablir dans le pays l'ordre et la sécurité. Il ne faut pas compter pour cela sur les mandarins. Privés de toute direction depuis le commencement de la tourmente, ne sachant que faire et n'osant rien faire, aujourd'hui que les alliés sont les maîtres à Pékin et à Tien-tsin, ils restent les spectateurs muets de tout ce qui se passe.

Le peuple comprend d'instinct qu'il peut davantage compter sur nous. Voyant que nous ne tirions aucune vengeance des dommages que nous avions subis, il vint spontanément, de tout le pays environnant, nous faire sa soumission et s'offrir à nous payer des indemnités de guerre. Afin d'en régler le montant, nous agréâmes comme arbitre un païen honnête et intelligent, homme considéré de tous, qui n'avait pas hésité à se mettre à la tête d'une réaction contre les Boxeurs.

Ce fut lui qui, d'après le degré de culpabilité des divers

villages, fixa les amendes à payer, amendes bien au-dessous de ce qu'eussent exigé en rigueur les crimes à expier et les injustices à réparer. Aussi les Chinois vinrent-ils avec empressement profiter d'une réconciliation offerte à des conditions si douces. A ces tributaires, comme nous les appelions en plaisantant, nous donnions un beau drapeau de protection avec inscription en chinois et en français, qui devait leur être de grande utilité, le jour où les alliés viendraient régler le compte des Boxeurs et de leurs partisans.

Ces différents traités de paix rétablirent la tranquillité autour de nous dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Ce beau mouvement, après avoir duré d'abord jusque dans les premiers jours d'octobre, se ralentit peu à peu. Certains villages, menés par de plus fortes têtes, voulaient se donner la gloriole de faire autrement que tout le monde. D'autres se croyaient trop compromis pour obtenir leur pardon et émigraient, pour échapper au châtiment qu'ils redoutaient des armes européennes.

C'est qu'en effet, le 7 octobre, la colonne française destinée à porter secours à Hien-hien avait quitté Tien-tsin. A peine le bruit de sa venue se fut-il répandu, que la plupart des récalcitrants déposèrent leur fierté et vinrent implorer notre pardon avec notre amitié. Nous fûmes assaillis soudain par une affluence de suppliants; ce fut pendant quelques jours un vrai surmenage que de répondre à toutes ces sollicitations. Mais nous étions heureux de montrer combien sont généreux ces chrétiens si calomniés. Et ce ne furent pas seulement les paysans qui venaient implorer notre protection : les mandarins eux-mêmes se montraient friands de nos drapeaux; ils savaient trouver en eux un *palladium* contre de fâcheuses méprises.

Enfin, le 14 octobre, la colonne française, si longtemps appelée de nos vœux, faisait son entrée dans nos murs. Quelle joie pour nous de voir nos braves petits *marsouins*, et de faire la connaissance de leurs officiers! On ne resta que deux jours ensemble, mais c'en fut assez pour apprécier leur exquise amabilité et leur distinction, ainsi que l'admirable entrain de nos troupes.

De Fan-kia-kata, les soldats arrivèrent en deux jours à Hien-hien, où ils avaient mission de protéger notre Résidence de *Tchang-kia-tchoang*, et ils y prirent leurs quartiers. Ce que voyant, les Boxeurs s'imaginèrent d'abord que tout était fini et qu'on n'exigerait rien de ceux qui ne s'étaient pas encore soumis. Ils durent bientôt se détromper. La colonne n'était pas rivée à Hien-hien, et quelques promenades militaires, exécutées en vue de réduire certains villages récalcitrants, firent comprendre à tous qu'il fallait s'exécuter loyalement, et réintégrer les chrétiens dans leurs propriétés volées [1]. Déjà le vice-roi avait signifié aux mandarins qu'ils eussent à faire rendre justice aux chrétiens spoliés; mais on est fort en Chine pour éluder les ordres qui ne plaisent pas : tandis que, dès qu'on vit les soldats européens, tous les mandarins civils et militaires s'empressèrent à qui mieux mieux de régler les différends encore pendants entre chrétiens et Boxeurs.

C'est ce qu'ils font en ce moment (décembre 1900), et nous sommes plus occupés que jamais à accueillir les demandes de conciliation qui nous viennent de tous côtés. Notre modeste village de Fan-kia-kata, jadis entouré d'ennemis qui ne songeaient qu'à demander nos têtes, se voit aujourd'hui transformé en véritable centre de pacification, où se rendent à l'envi notables et anciens Boxeurs, pour reconnaître et réparer leurs torts, et demander l'oubli du passé. Nous l'accordons volontiers, et sans arrière-pensée, sachant bien que nous travaillons pour l'honneur de la religion et le plus grand bien du pays, en employant tous nos efforts à rétablir la paix commune et la bonne entente entre païens et chrétiens.

Fan-kia-kata, 31 décembre 1900.

P. S. 8 février 1901. — Les mandarins reprennent peu à peu possession de leur autorité; les choses vont ainsi peut-être plus régulièrement, mais à coup sûr plus lentement. Du moins, on ne pourra pas accuser les missionnaires (calomnie que colportent certains mandarins, dont le cœur est encore

1. La colonne, durant sa marche, n'avait levé aucun impôt ou contribution. Les vivres fournis à la troupe par les Chinois leur avaient toujours été payés argent comptant.

tout entier aux Boxeurs) de vouloir accaparer l'autorité publique [1].

Pour offrir un refuge aux chrétiens qui ne peuvent rentrer chez eux, nous avons acquis, avec les indemnités de guerre, une ferme à l'ouest, sur la rive gauche du fleuve. Ce sera sans doute le noyau d'un nouveau village chrétien.

Le peuple et les notables du *Tai-tcheng* sont venus nous offrir un parasol d'honneur! Nous avons, à Fan-kia-kata, réglé les affaires de plus de mille villages.

JULES BATAILLE, S. J.

1. Des calomnies semblables, et d'autres plus odieuses, se lisent néanmoins dans presque tous les numéros de certains journaux français, qui paraissent eux aussi plus portés pour les Boxeurs que pour les missionnaires et même les soldats français. Le mensonge a atteint son comble dans ce que l'*Aurore* du 13 mars et la *Petite République* du 15 mars ont donné comme une lettre écrite de Tien-tsin par « un officier français », au sujet de l'expédition envoyée de Tien-tsin à *Chen-Chen* (lisez : Hien-hien). On pourrait déjà juger du crédit que mérite ce prétendu « officier » par ces simples détails : 1° Il place Chen-chen (Hien-hien) « entre Tien-tsin et Pékin » ; c'est à peu près comme si on mettait Tours entre Paris et Rouen, Tien-tsin étant à trente lieues sud-est de Pékin, et Hien-hien à cinquante lieues au sud de Pékin ; 2° Il fait accompagner la colonne expéditionnaire par le P. du Cray, qui n'a pas quitté Tien-tsin. La colonne a été accompagnée par le P. de Becquevort, lequel est actuellement en France, et donne le plus complet démenti aux accusations du faux « officier ». D'ailleurs, le simple récit qu'on vient de lire, suffit à réfuter ce que le correspondant de l'*Aurore* et de la *Petite République* raconte des prétendues *exactions* des missionnaires. (*N. D. L. R.*)

LA

LOI WALDECK ET LE DROIT D'ASSOCIATION

C'est le vendredi 29 mars, bien avant dans la soirée, qu'a été close, au Palais-Bourbon, la discussion de la loi sur les associations, et que l'ensemble du projet a été voté à une majorité de soixante-dix-neuf voix.

Avant que la Chambre ne passât au scrutin final, des protestations ont été apportées à la tribune contre l'acte inique, contre l'œuvre d'intolérance et d'oppression légale qui allait s'accomplir. Une de ces protestations est partie de la droite ; une autre est venue de l'extrême gauche, de l'extrême gauche « indépendante ». Au scandale, et à la grande irritation de la majorité radicale et socialiste, cette petite fraction du parti a déclaré, en la personne de M. Fernand Brun, ne pouvoir voter cette loi, « parce qu'elle consacre des mesures arbitraires et attentatoires à la liberté », et qu'il importe de défendre la liberté contre toutes les attaques « de quelque côté qu'elles viennent, même contre les attaques imprudentes de ceux dont on est l'ami ». Le rôle que l'on se donnait ainsi ne manquait pas d'originalité ; c'était tomber honorablement dans le schisme et l'hérésie.

Une autre protestation, moins particulière, et qui est en quelque sorte le résumé de l'opposition si vigoureuse faite au projet du gouvernement par tout ce que la Chambre compte d'esprits libéraux et honnêtes, a été présentée par M. Renault-Morlière. M. Renault-Morlière avait ouvert la discussion par un savant et judicieux discours, où il démontrait à quel point la loi proposée était contraire aux principes du droit comme de l'équité. C'est à lui aussi que fut confié le soin de dire le dernier mot.

Les signataires de la déclaration constatent tout d'abord que du projet primitif il est resté fort peu de chose. On peut aisément s'en convaincre en comparant les textes. Les théories juridiques très subtiles, que M. Valdeck-Rousseau avait

imaginées pour masquer la brutalité de ses desseins, se sont effondrées. Il voulait, disait-il, le droit commun. Il ne nommait pas même les congrégations. Il se contentait de les envelopper dans des formules captieuses. Par d'ingénieux artifices, il donnait à croire que ce n'était pas la passion antireligieuse, mais la saine doctrine juridique qui les condamnait. Il avait l'air de ne rappeler que des principes généraux; il les revêtait de la formule des lois. Que si ces principes entraînaient, sous peine d'amende et de prison, la dispersion des membres des communautés et la confiscation de leurs biens, le législateur n'était pas responsable des conséquences logiques de maximes certaines. De la hauteur où il s'était élevé, il n'avait pas même aperçu les congrégations. Il a fallu renoncer à cette pudeur ou à cette hypocrisie. Bientôt il n'a plus été question que des congrégations religieuses, appelées sans ambages ni périphrase par leur nom. On a fait pour elles, contre elles, une loi d'exception qui n'a plus la prétention d'être autre chose.

Ce sera, dans l'histoire, la loi Trouillot plus encore que la loi Waldeck-Rousseau. Elle porte l'empreinte de l'ouvrier. Il y a en elle quelque chose de bas, de louche, de difforme, de malvenu, qui fait ressortir davantage son injustice et sa violence. Liberté d'association, liberté d'enseignement, droit de propriété s'y trouvent également atteints.

La liberté d'association. Et ici nous voudrions dissiper un préjugé trop répandu, à savoir que les associations laïques n'ont qu'à se louer de la loi nouvelle, qu'elles gagnent, en fait de liberté, tout ce que perdent les congrégations. Rien n'est moins exact. Les associations civiles elles-mêmes sont loin de trouver dans la loi Waldeck-Rousseau un sûr abri. Sans le dire *ex professo*, les législateurs du Palais-Bourbon distinguent, en dehors des congrégations, quatre catégories d'associations :

1° Les associations sans autorisation ni déclaration;

2° Les associations déclarées;

3° Les associations autorisées, reconnues d'utilité publique;

4° Les associations entre Français et étrangers.

Or à aucun de ces groupements n'est départie la mesure de droits nécessaire à leur formation ou à leur fonctionnement normal. Sans doute, l'article 1er dispose : « L'association n'est régie, quant à sa validité et sa formation, que par les principes de droit communs à toutes les obligations. » Et nous voilà tout de suite rassurés; on peut s'associer comme on peut vendre, louer, emprunter, échanger, etc. Autrement dit, l'association est libre; mais la suite des articles ne tarde pas à détruire cette impression.

I

La première catégorie d'associations est affranchie de toute formalité ; point d'autorisation, pas même de déclaration préalable ; il semble qu'on ne puisse se montrer plus facile. Oui ; mais lisez plus attentivement le texte, vous allez constater qu'à cette association, qu'aucune entrave n'a empêchée de naître, tout acte de propriété collective est interdit; autrement dit, que la vie civile lui est rendue impossible. C'est, d'après une conception chère à M. Waldeck-Rousseau, l'association pure, celle qui n'engage que les connaissances et le savoir-faire des contractants, et nullement leurs biens. Or l'association ainsi envisagée n'est-elle pas une abstraction, une chimère qui n'existe que dans le cerveau qui l'a enfantée? On peut bien imaginer, dans l'isolement du cabinet, une association qui soit un simple faisceau d'activités individuelles, par exemple une association d'académiciens discourant sur la place publique. Mais les réalités de la vie ne répondent guère à ces types créés par un jeu de l'esprit. Si désintéressé que soit le but de l'association, il faut à celle-ci des ressources matérielles pour fonctionner et se développer. Est-il beaucoup d'associations qui n'aient une caisse commune confiée à un trésorier, ou quelques meubles, ou un toit qui l'abrite, ou un local siège de ses réunions?

Que deviendra l'association libre de M. Groussier, — c'est un amendement de M. Groussier qui nous l'a value, — si, contrainte par la force des choses, elle se hasarde à faire œuvre de propriété commune ? La voilà du coup exposée aux rigueurs de l'article 8 : amende de 16 à 200 francs, qui se

double en cas de récidive; exposée aux menaces de l'article 7 : invitation au tribunal de dissoudre l'association contrevenante.

La loi, dira-t-on peut-être, ne sera pas appliquée rigoureusement contre ces humbles associations qui n'ont besoin pour vivre que d'un modeste avoir : sociétés de musique, de gymnastique, de jeu de boules, ou de jeu de paume, à qui il ne faut que quelques instruments, une cour ou une chambre en location. Distinguons : elles ne seront pas appliquées contre celles qui ont les sympathies du député officiel, nous en sommes sûr; mais elles le seront contre celles qui lui portent ombrage, nous en sommes tout aussi certain.

Notons en passant la fâcheuse modification que l'article additionnel de M. Groussier a subie avant le vote, et où se révèle déjà l'esprit sectaire de la loi. M. Fournière, un autre député socialiste, avait proposé un sous-amendement tendant à refuser aux associations religieuses les franchises demandées par son collègue. Il fut expliqué qu'il ne s'agissait pas des associations dont les membres vivent en commun, c'est-à-dire des congrégations, dont on aurait à s'occuper plus tard, mais des associations *laïques ayant un caractère religieux*, cercles catholiques, sociétés de bienfaisance dirigées par des membres du clergé, etc. C'était comme une escarmouche avant le grand assaut préparé contre les communautés proprement dites. L'issue de l'intervention de M. Fournière n'était pas douteuse; son vœu fut exaucé. Donc, toute association qui, de près ou de loin, tient à l'Église, sera exclue du bénéfice de l'article 2, et ne trouvera point place parmi les groupements à qui l'on ne demande, ni autorisation, ni déclaration.

II

Les associations simplement déclarées forment la seconde catégorie. Dans la pensée des auteurs du projet, elles constituent, pour l'ordre civil, et abstraction faite des congrégations religieuses, le type normal, le régime ordinaire des groupements sociaux. L'exercice du droit d'association n'y est plus soumis à la nécessité d'aucune autorisation préalable, législative, administrative ou judiciaire. Ce serait le renver-

sement du système archaïque organisé par le Code pénal et si violemment battu en brèche par l'opinion ; et ce serait la liberté, si les règles de publicité imposées à l'association n'étaient pas si compliquées ; si la capacité juridique, octroyée en principe, ne lui était pas si parcimonieusement mesurée ; si enfin les dangers de mort ne se multipliaient pas sous ses pieds. Malheureusement, aucune de ces conditions de vitalité et de développement régulier n'est assurée à l'association. Que de difficultés pour naître ! que de difficultés pour vivre ! que de facilités, au contraire, à mourir par sentence de dissolution !

Que de difficultés pour naître ! Qu'une certaine publicité soit exigée des associations qui veulent avoir leur place au soleil, nous n'y contredisons pas. Qu'on leur demande une déclaration préalable du titre qu'elles se donnent, du but qu'elles se proposent, du siège principal de leur administration comme aussi du nom de leur directeur, nous n'y voyons pas grand mal ; quoique, à vrai dire, il n'y ait aucune raison décisive d'imposer cette démarche à ceux qui font un contrat d'association plutôt qu'à ceux qui font un contrat de société, ou un contrat de vente, ou un contrat quelconque. Il faudrait seulement que cette déclaration fût rendue aussi aisée que possible pour les fondateurs de l'association ; qu'elle pût être faite, avec ou sans écrit, à la mairie, à la charge, pour le maire, d'en dresser acte, et d'envoyer copie du procès-verbal au procureur ou au préfet. Une légère amende de simple police serait, pour assurer l'observation de la règle, une sanction plus que suffisante.

Au lieu de cela, le projet voté par la Chambre exige que la déclaration soit faite, par les soins des fondateurs, à la préfecture du département, ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège principal : ce qui entraînera dans bien des cas des déplacements gênants et coûteux. Il exige que cette déclaration soit accompagnée du dépôt des statuts en double exemplaire : ce qui implique que, dorénavant, toute association aura des statuts imprimés, tout au moins monumentés par écrit, avec un certain talent de rédaction. Voilà des conditions qui plongeront dans un

grand embarras ces intéressantes associations d'artisans et de villageois, qui sont si nombreuses en certaines de nos provinces, et qui répandent parmi leurs populations tant de vie et de bonne joie. Il faudra dire, non seulement le titre, le but, le siège des établissements de l'association, mais encore le nom, la profession, le domicile de tous ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de sa direction ou de son administration. On se demande vainement en quoi l'ordre public ou la sécurité des tiers sont intéressés à ce luxe de détails personnels.

Il faudra encore faire connaître, dans un délai de trois mois, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction, ainsi que toutes les modifications apportées aux statuts. Ces modifications et changements seront consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. Si donc le lieu des réunions de l'association est changé, si elles sont portées d'un jour de la semaine à l'autre, ou du matin au soir, si une société de gymnastique change la forme et la couleur de la tenue de ses membres, si une fanfare devient une harmonie, si un commissaire donne sa démission ou est remercié, il faudra le consigner par écrit et qu'un des administrateurs se rende au chef-lieu d'arrondissement pour en informer qui de droit. Autrement, ce sera l'amende (art. 8, § 1), et, peut-être même, la dissolution de l'association (art. 7, § 2).

Les formalités fastidieuses et inquisitoriales que nous venons d'indiquer devront être accomplies par toutes les associations, même par celles qui, sous le Code pénal, étaient dispensées d'autorisation. Ainsi, les associations de moins de vingt et un membres, et les associations dont les membres ne se réunissent pas, perdent leur liberté et sont assujetties au nouveau régime. Ces inoffensives compagnies n'avaient pourtant fait de mal à personne. Elles n'ont jamais empiété sur les droits de l'État, quelque vastes et indéterminés qu'on les fasse aujourd'hui. Dorénavant, douze ou quinze personnes ne pourront pas s'associer pour faire de la musique, pour jouer au whist, pour se livrer à quelque étude ou à quelque bonne œuvre, sans expédier l'une d'elles au

chef-lieu de l'arrondissement, et sans faire connaître, avec les nom et qualités de celui qu'elles reconnaissent pour président, les lieux, jour et heure de leurs réunions. Dorénavant, les associations où l'on se borne à payer une cotisation, comme la *Propagation de la foi*, l'œuvre de *Saint-François de Sales* et tant d'autres; les associations de prières seront astreintes aux mêmes obligations. Il n'en ira pas autrement sans doute des associations formées en vue de l'enseignement et qui étaient libres, en vertu des lois du 15 mars 1850 et du 12 juillet 1875; elles aussi seront soumises à toutes ces servitudes; le projet de loi n'exempte formellement de ses prescriptions que les syndicats professionnels, les sociétés de commerce et les sociétés de secours mutuels (art. 21, *in fine*). Enfin, il est inutile de le dire, les associations dont les membres habitent sous le même toit, et que le Code pénal déclarait libres, perdent aussi leur immunité.

Difficultés pour naître et se constituer dans la légalité. Difficultés non moins grandes pour vivre, pour fonctionner, ou, ce qui revient au même, pour posséder. L'association, pas plus que l'individu, ne peut vivre et se développer, s'il lui est interdit d'avoir ses ressources à elle.

Nous nous plaisons à le reconnaître : sur ce point spécial de la capacité juridique de posséder, le projet voté par la Chambre commence par poser un principe excellent; malheureusement, il le combat ensuite, le restreint de toutes parts, et ne laisse qu'une efficacité dérisoire.

Le principe, c'est que l'association non autorisée, non reconnue d'utilité publique, l'association simplement déclarée, peut posséder; et, cependant, elle ne jouit pas de la personnalité civile que confère seule l'autorisation ou la reconnaissance. L'accouplement de ces deux idées doit profondément étonner la foule des légistes, unanimes à enseigner que la personnalité civile et le droit de posséder sont inséparables pour l'association; qu'il est impossible à l'association non reconnue de posséder parce qu'elle n'a pas la personnalité légale; que tout apport, toute libéralité, toute aliénation à titre onéreux consentie au profit d'un groupe d'associés et en vue de leur entreprise est nulle, parce qu'elle s'adresse à

un être qui n'existe pas civilement, à un néant juridique absolument incapable d'être propriétaire, l'association non personnifiée. Que de fois, au cours même de la discussion, on nous avait rebattu les oreilles du développement de cette doctrine prétendue scientifique ! A l'encontre de ces théories, la loi Waldeck déclare que l'association, autrement dit les associés comme tels, n'ont nullement besoin, pour posséder collectivement, du secours d'une fiction créée par la loi ; et, en effet, qu'est-il besoin d'une personnalité factice là où la personnalité réelle des associés suffit amplement à l'exercice de la vie civile et de tous les actes de la propriété ?

Mais, si la science peut rendre ici des actions de grâces aux rédacteurs du projet, il n'en est pas de même de la justice et de la logique. Ce droit de propriété des associés qu'ils viennent de proclamer, tout à l'heure ils le nieront effrontément quand il s'agira de prononcer la confiscation des patrimoines congréganistes ; à l'instant même, ils le mutilent par des limitations et prohibitions absolument arbitraires ; ils le réduisent presque à rien.

En dehors des subventions officielles, moyens d'asservissement, et que l'on ne peut accepter sans engager sa liberté à qui les donne, l'association n'a qu'une source de richesses : les cotisations de ses membres ; encore ne faut-il pas que leur valeur annuelle dépasse 500 francs (art. 6).

En particulier, elle ne peut acquérir à titre gratuit ; les legs et dons adressés à l'association simplement déclarée sont nuls ; l'énumération que fait l'article 6 des actes dont elle est capable a un sens limitatif ; le mot « recevoir » ou tout autre équivalent n'y est pas inscrit. Et, de la sorte, si je donne une médaille à un homme qui s'est distingué par son courage, la donation sera valable ; mais si je donne la même médaille à une association de sauveteurs, la donation sera nulle. Vous léguez 3 000 francs à un jeune licencié en droit, à la condition qu'il fera son doctorat, le legs est valable. Mais si vous léguez la même somme à une association d'aspirants au doctorat pour monter la bibliothèque commune, le legs sera nul. Des savants se sont unis afin de rechercher, déchiffrer et publier des manuscrits. Puis-je leur

faire une libéralité pour les aider dans leur œuvre qui m'intéresse vivement? S'il n'y en avait qu'un, je le pourrais certainement, mais ils sont plusieurs; voilà qui complique tout : je ne le puis plus.

Et des ressources qu'elle se sera créées avec les cotisations de ses membres, quel usage pourra faire l'association? « Elle pourra, dit le texte de l'article 6, acquérir le local destiné à l'administration de l'entreprise commune, à la réunion des associés; ainsi que les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose. » Vous entendez : « les immeubles strictement nécessaires ». Si un cercle ou une société savante s'est fait bâtir un monument majestueux qui pourrait abriter trois fois plus de membres; si une école libre, dont le plan suppose cinq cents élèves, n'en a encore que cent cinquante, on pourra soutenir en toute vérité que l'association ne possède pas seulement, en fait d'immeubles, ce qui lui est « strictement nécessaire ». Pour une part de l'immeuble, l'association sera en contravention avec la loi; il faudra opérer un retranchement, et, pour le rendre possible, liciter le tout. Comment les tribunaux s'y prendront-ils pour décider la question de savoir ce qui est strictement nécessaire en pareille matière? Ce collège, bâti par une société de pères de famille, pourra-t-il avoir aux portes de la ville une maisonnette avec quelques arpents de terre, but de promenade les jours de congé, lieu de récréation après les longues fatigues : cette modeste campagne n'est pas de stricte nécessité. Et, qu'est-il besoin à cet hôpital, fondé par la charité privée, de pièces si hautes, de cours ou de jardins si vastes?

Le ridicule l'emporte sur l'odieux dans ces incapacités capricieuses. C'est l'inévitable vengeance, contre les lois dictées par la seule passion politique, de la liberté, de la justice, du bon sens opprimés et méconnus. Si l'on voulait à tout prix restreindre la faculté de posséder des associés pris comme tels, il n'y avait qu'une limite, pratiquement, que l'on pût poser : il fallait leur permettre de posséder tous les biens et *seulement* les biens appliqués à l'objet social. En leur défendant de posséder des biens qui ne seraient pas affectés à l'objet social, on violait encore la liberté des contrats hon-

nêtes, mais du moins on n'entravait pas la marche de l'entreprise, on n'arrêtait pas l'essor de l'association.

Nous n'avons rien dit des valeurs mobilières. L'association pourra-t-elle capitaliser ce qui lui restera, tous frais payés, des cotisations annuelles de ses membres? Si elle le peut, sera-ce en titres sur l'État? nominatifs ou au porteur? La loi ne le dit pas expressément; elle se contente de stipuler, en un terme vague, que l'association pourra « administrer » : 1° les cotisations de ses membres...

En résumé, après le vote du projet, le sort des associations, au point de vue du droit de posséder, risque d'être, en fait, pire qu'auparavant; car si la théorie déniait absolument, dans les livres, aux associations non reconnues, le droit de posséder, dans la pratique, pourtant, grâce à la sagesse des tribunaux qui refusaient de suivre les légistes jusqu'au bout de leurs déductions, grâce à la loyauté des particuliers qui ne se servaient presque jamais des armes qu'on leur donnait contre les associations, celles-ci n'étaient généralement pas spoliées et réusissaient à vivre. La nouvelle loi les enferme dans un cercle de fer et les réduit à l'impuissance.

Difficultés pour naître, difficultés pour vivre; en revanche, que de facilités à mourir! Nous ne parlons pas des amendes prononcées par l'article 8 pour punir l'omission des formalités minutieuses que nous avons indiquées, du doublement de ces amendes en cas de récidive. Nous attirerons plus spécialement l'attention du lecteur sur le droit de dissoudre dévolu aux tribunaux.

Il y a d'abord la faculté de dissolution qui résulte de la combinaison de l'article 7 avec l'article 3. « En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution, dit l'article 7, sera prononcée par le tribunal civil... » Relisons l'article 3 : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet. » Il serait aisé de faire une amusante nomenclature de toutes les choses auxquelles, en vertu d'un texte aussi gé-

néral surtout dans sa première partie, l'association pourrait être contraire. « Je démontrerais sans peine, dit à ce propos M. Barboux, qu'à l'exception de la Société pour la protection des éléphants, il n'y en a pas une qui, à un moment donné, et suivant l'interprétation capricieuse d'un ministre, ne soit exposée aux foudres des articles 3 et 7. Que cet article proscrive déjà sournoisement les congrégations religieuses, il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les déclarations dont on a fatigué le bon sens publié sur « l'amoindrissement », « l'anéantissement de la personne humaine », sur « l'abdication immorale des droits essentiels à l'individu », qui serait le propre de la profession monastique. Mais, en dehors des congrégations, qu'il sera facile aux pouvoirs publics de trouver dans toute association gênante quelque vice rédhibitoire ! »

Ajoutons une remarque qui a son importance : A qui appartiendra-t-il d'invoquer la nullité prévue par l'article 3 ? L'article 7 répond : « La nullité sera prononcée soit à la requête de tout intéressé, *soit à la diligence du ministère public*. Il y a ici une innovation grave, et le renversement des règles usuelles de procédure. Le Code civil, lui aussi, avant la loi actuelle, prévoit des contrats illicites, susceptibles d'être annulés par l'autorité judiciaire. Mais tant que les contractants se tiennent en deçà des limites du Code pénal, — nos lois pénales réservent leurs sévérités aux fautes d'une gravité exceptionnelle ; pour les autres infractions, si elles sont blâmables au point de vue des règles de l'honnête, elles sont ignorées de nos lois positives, — tant que les contractants se tiennent en deçà des limites du Code pénal, le ministère public n'est point admis à prendre l'initiative de la demande en nullité. Ce n'est que dans le cas où les parties contractantes abordent la barre du tribunal que le magistrat du parquet est autorisé à élever la voix pour appuyer la requête d'annulation. Il n'est point partie principale, il n'est que partie jointe. Désormais, ce qu'il ne pouvait faire que subsidiairement, il le fera à lui tout seul. Le but de cette nouveauté est apparent. Jusqu'à présent, quand une association déplaisait, le préfet retirait l'autorisation ; à l'avenir, comme l'autorisation ne sera pas nécessaire, le parquet poursuivra, comme

pacte *déshonnête*, sous un prétexte quelconque, l'association déclarée ; et la magistrature docile et complaisante condamnera. Dans l'un et l'autre cas, le sort des associations sera toujours entre les mains du gouvernement et de ses agents.

Une autre menace de mort plane sur le contrat d'association, qui n'a plus même, celle-ci, pour prétexte le caractère déshonnête du pacte, mais une simple contravention à un règlement. Il est stipulé, en effet, article 7, § 1, que le tribunal peut dissoudre en cas d'infraction aux formalités de la loi. Or, on l'a vu, les infractions pour lesquelles l'association risque d'être prise en défaut sont nombreuses et faciles à commettre : omission de la déclaration préalable à la préfecture ou à la sous-préfecture, indication inexacte du domicile ou de la profession des directeurs et administrateurs, omission du dépôt des statuts en double exemplaire, omission de déclaration pour la moindre modification aux statuts primitifs ou à la composition du personnel dirigeant, etc., etc.

Pour chacune de ces vétilles, le tribunal peut dissoudre ; c'est comme un cercle de chausse-trappes qui enserre l'association, et où celle-ci se prendra inévitablement. Dans tous ces cas, le ministère public a le droit d'agir aussi bien que les intéressés : son action n'est limitée par aucun délai ; le danger est perpétuel.

Une fois que la sentence de dissolution a été prononcée, des précautions rigoureuses sont prises pour en assurer l'effet et empêcher le maintien ou la reconstitution de l'association dissoute. L'article 8, § 2, décrète : « Seront punis d'une amende de 16 à 5 000 francs, et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue illégalement après le jugement de dissolution.— Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent. »

Notons ce paragraphe 2 de l'article 8 ; l'ensemble de pénalités qu'il édicte paraît avoir eu le don de satisfaire le goût de répression de nos législateurs ; ils vont y trouver désormais la sanction habituelle des dispositions qu'il leur reste à voter, et où il s'agit presque uniquement des congrégations.

III

La troisième catégorie d'associations que nous avons distinguée comprend les groupements qui ont sollicité et obtenu la reconnaissance d'utilité publique.

La reconnaissance fait de l'association une personne morale, une personne civile. La conséquence de la personnification est, non pas de conférer à l'association le droit de posséder — elle le trouve en elle-même — mais de lui en faciliter l'exercice, en mettant au premier plan, en avant de la troupe changeante des associés, un être légal, qui, bien que fictif, a le droit d'agir comme s'il existait réellement.

Une autre conséquence de la personnification, plus précieuse peut-être que la précédente, est de permettre à l'association de se constituer pour un temps illimité. A la différence des personnes physiques, les personnes morales ne meurent pas ; elles sont, de leur nature, perpétuelles. Leur patrimoine échappe ainsi aux dispersions et partages que la mort entraîne ; au lieu de s'amoindrir avec le temps, il s'accroît indéfiniment.

Ces avantages ont leur contre-partie.

Pour remplacer les droits de transmission, qui leur sont en grande partie épargnés, les associations personnifiées sont soumises à des impôts spéciaux ; par exemple, à la taxe représentative, établie par la loi de février 1849, du 70 pour 100 du principal de l'impôt foncier.

Pour ralentir l'accroissement de leur fortune qui, en sa qualité de *mainmorte*, ne peut manquer d'inspirer de l'ombrage à l'État, elles sont assujetties à une surveillance et à des restrictions exceptionnelles ; en vertu des articles 910 et 937 du Code civil, elles ne peuvent recevoir de dons et legs qu'avec l'autorisation des pouvoirs publics.

Telles étaient du moins, jusqu'à ce jour, les dispositions légales prises à leur égard. Quelles sont les mesures édictées par la loi nouvelle? La loi nouvelle commence bien par déclarer (art. 11) que « les associations reconnues d'utilité publique peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont point interdits par leurs statuts ». Mais cette assurance

est un leurre; voici, immédiatement après, dans la suite du texte, des limitations à la faculté de posséder, qui ne proviennent pas de la volonté des contractants, mais leur sont imposées d'autorité : l'association reconnue ne pourra plus posséder que les immeubles nécessaires au but qu'elle se propose. La voilà frappée d'une incapacité que rien n'explique, si ce n'est le bon plaisir gouvernemental. Que le droit de posséder indéfiniment, pour les associations personnifiées, puisse aboutir, comme tant d'autres droits incontestables, à l'abus, à l'excès : nous ne le nions pas. On dit couramment que l'association personnifiée, étant destinée à se perpétuer, risque d'accumuler entre ses mains une quantité démesurée d'immeubles; d'immeubles qui deviennent inutiles et inféconds ; que, si les patrimoines de ce genre se multiplient, le pays souffrira du sommeil ou du demi-sommeil de tant de richesses. Acceptons l'existence de ce péril, si lointain, si incertain qu'il soit en réalité. N'y avait-il pas moyen d'y parer, sans limiter, avec tant de parcimonie, à l'association, les ressources dont elle a besoin, sans la faire périr d'anémie ? Y avait-il grand inconvénient à lui laisser le droit de posséder : 1° Tous les immeubles appliqués, en fait, à la poursuite du but social ; 2° en dehors même de ces immeubles affectés à l'œuvre commune, une certaine quantité de terres déterminées suivant tel ou tel critérium ?

Au lieu de cela, la loi n'accorde à l'association reconnue que la quantité d'immeubles nécessaire à son fonctionnement. Nous avons déjà eu l'occasion de dire à quel point une pareille limitation est de nature à paralyser la vie des groupements sociaux ; quelle arme redoutable elle met entre les mains d'une administration ou d'une magistrature malintentionnée envers telle ou telle catégorie d'associations. Depuis quelques années, les théories émises par le Conseil d'État sur la *spécialisation des établissements publics* tendent de plus en plus à resserrer leur champ d'action, et, par suite à restreindre la valeur des immeubles nécessaires pour le remplir. Elles ont inspiré la loi de février 1901 : et c'est à cette loi, précisément, que renvoie l'article 11 du projet sur les associations.

Inutile d'ajouter que le projet maintient la nécessité de

l'autorisation administrative pour recevoir les dons et legs : si les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire ne sont pas nécessaires au fonctionnement de l'association, ils seront aliénés dans les délais et la forme prescrite par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association, qui, du reste, en fait de valeurs mobilières, n'est pas limitée, mais ne doit avoir que des titres nominatifs.

IV

La quatrième catégorie d'associations que l'on peut découvrir dans la loi nouvelle comprend les associations entre Français et étrangers. Les règles spéciales qui les régissent sont contenues dans l'article 12.

L'histoire de cet article 12 (ancien article 11, § 1er) est curieuse au point de vue des remaniements multiples subis par le texte primitif et de l'incohérence qui en résulte dans la rédaction définitive. L'article 12 est placé sous le titre III : *Des associations qui ne peuvent se former sans autorisation.* De cette codification le lecteur ne peut manquer de conclure que les associations entre Français et étrangers sont assujetties à l'autorisation préalable. Cela n'est plus vrai ; il y a ici une dernière trace, appelée à disparaître, du premier libellé du projet. L'ancien titre III visait effectivement les associations astreintes à l'autorisation, et il mentionnait tout d'abord les associations entre Français et étrangers. On y lisait : « Ne peuvent se former sans autorisation préalable, par décret rendu en Conseil d'État, les associations entre Français et étrangers. »

« Ne peuvent se former, sans autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de leur fonctionnement :

« 1° Les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers ;

« 2° ..... »

Il y a en France plus d'un million d'étrangers qui sont intimement mêlés à notre vie nationale ; ils sont entrés de plain-pied dans la grande association qui s'appelle la France ;

il leur est permis d'être propriétaires, de faire le commerce, la banque, de diriger de vastes fabriques, d'être journalistes. Ils pénètrent comme ouvriers ou employés dans toutes nos industries, dans les chemins de fer, jusque dans les ateliers de l'État; on dit même qu'ils ont réussi parfois à pénétrer dans les Chambres et jusque dans le gouvernement. La naturalisation leur est largement offerte, quelquefois imposée. La loi se montre à leur égard, sur ces différents points, très confiante, très coulante, très généreuse. Et voici que si quelques-uns de ces mêmes étrangers voulaient faire partie d'une association, entrer dans une conférence de Saint-Vincent de Paul, dans une société savante, dans un cercle d'agrément, le législateur de 1900-1901 se montrait alarmé, il feignait de croire la patrie en danger, il prenait des précautions extraordinaires. Les précautions redoublaient s'il s'agissait d'associations fondées au delà des frontières et comprenant des Français.

Cette peur était-elle sincère? En aucune façon. On cherchait tout simplement un prétexte, une périphrase, pour tyranniser, sans les nommer expressément, les congrégations religieuses.

Deux formules avaient été trouvées : d'une part, « Associations dont les membres vivent en commun »; d'autre part, « Associations composées d'étrangers, administrées par des étrangers, ou ayant leur siège à l'étranger. » L'arbitraire prenait un masque; l'injustice se doublait d'hypocrisie. On comptait sans la brutale franchise des radicaux et des socialistes de la Chambre. Dans l'impétuosité de leurs attaques contre l'Église et ses institutions, ceux-ci eurent vite fait de se débarrasser de toutes ces précautions puériles; ils appelèrent choses et gens par leur nom; la seconde moitié de la loi vise ouvertement et sans détour les congrégations.

Les rigueurs de l'ancien article 11 avaient perdu leur principale raison d'être, en même temps que leur excuse, auprès d'une notable fraction de la Chambre. Les partisans du socialisme international n'acceptaient les dispositions de défiance et de restriction à l'égard des étrangers qu'à titre de mesures hostiles à l'Église; ils y voyaient un péril pour eux-mêmes et pour leurs propres desseins; assurés qu'ils étaient main-

tenant de pouvoir satisfaire d'une autre manière leur haine antireligieuse, ils en demandèrent l'abolition, ou, du moins, l'adoucissement. Force était de condescendre à leurs exigences, sous peine de perdre l'appoint de leurs votes. Déjà il avait fallu, pour leur complaire, accepter l'amendement Groussier, et créer la classe des associations libres de toute formalité. Sous l'empire du même sentiment, les associations entre Français et étrangers furent affranchies de l'autorisation, et même, si elles consentaient à ne rien posséder, de la déclaration préalable.

Cependant, le gouvernement n'entendait pas rester vis-à-vis d'elles complètement désarmé. Ce qu'il perdait d'un côté, il essaya de le ressaisir de l'autre. Dépossédé de la faculté d'autoriser ou de ne pas autoriser, il se réserva le droit de dissoudre. Il y avait déjà la dissolution judiciaire; nous en avons parlé; il y eut de plus la dissolution administrative, prononcée par les ministres, ou, plus exactement, par le président de la République, en conseil des ministres, et condamnant l'association à une existence toujours menacée, toujours précaire et provisoire, quand elle est composée en majeure partie d'étrangers, quand elle a des administrateurs étrangers, quand elle a son siège à l'étranger.

Ainsi transformé, l'article 12 n'en met pas moins à la discrétion du gouvernement, en dehors des congrégations, une foule d'associations, soit religieuses, soit laïques. Que de groupements sont internationaux ! La Propagation de la foi, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, des sociétés savantes de toute espèce se recrutent fraternellement dans tout le monde civilisé. La franc-maçonnerie tombe elle-même sous le coup de la loi; et qui sait si, un jour, dans un avenir éloigné, très éloigné, elle n'entendra pas cette condamnation : *Patere legem quam ipsa tulisti* ? Un bien plus grand nombre encore d'associations, établies exclusivement en France, reçoivent, sans compter, les étrangers qui résident chez nous, et leur font l'honneur de choisir parmi eux un des administrateurs ou représentants. Elles ne pourront plus, sans danger de plusieurs sortes, se montrer hospitalières et courtoises.

Sans doute, par l'adjonction de deux amendements, la Chambre a essayé de corriger ce qu'il y avait de trop absolu

dans le pouvoir décerné au gouvernement; il faut, pour justifier le décret de dissolution, que l'association visée constitue, par ses agissements[1], un danger économique, politique ou social. Mais, où commenceront les agissements répréhensibles de l'association, et où finiront-ils? A quel moment et à quelles conditions seront-ils de nature à effrayer le gouvernement au point de lui permettre de prendre la mesure extrême dont il est constitué seul juge?

S'agit-il de crimes perpétrés, de délits accomplis? il a le Code pénal à sa disposition; d'excitations coupables par la voie de la presse? il a l'article 24 de loi de 1881; de but illicite, de desseins dangereux? il peut recourir à la dissolution judiciaire qui résulte de la combinaison des articles 3 et 7 de la loi en discussion. Pourquoi demander au Parlement un texte nouveau qui permettra à l'administration de frapper, sans discussion aucune, quiconque lui portera ombrage? L'article 12, même amendé, est dangereux pour la liberté de tous. Il laisse aux mains du pouvoir exécutif une arme dont il se servira suivant les impressions du jour, au gré de ses terreurs vraies ou simulées. Il crée un véritable délit de tendances; c'est la première fois qu'un principe semblable est introduit dans la législation[2].

De ce qui précède, il résulte que, abstraction faite des congrégations, et à rester sur le terrain purement civil, la loi Waldeck est loin de fonder la liberté d'association. M. Renault-Morlière, dans la déclaration dont il a donné lecture à la Chambre, au moment du vote final, a reproché à la loi, en outre des mesures tyranniques, destructives de toute liberté

1. Voici l'article 12 dans sa teneur définitive : « Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger... », — ceci est la partie ancienne de l'article 12; — « ... et dont les agissements seraient de nature, soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises... », — c'est l'amendement de M. Fournière. Vient ensuite la partie du texte nouveau proposée par MM. Perreau et Bouctot : « ... soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du Code pénal, pourront être dissoutes par décret du président de la République rendu en conseil des ministres.

« Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution, seront punis des peines portées par l'article 8, paragraphe 2. »

2. Il n'est appliqué qu'aux étrangers, et à titre individuel, par la loi de 1849.

religieuse qu'elle renferme, de s'être inspirée d'un sentiment général de défiance à l'égard du droit d'association. Rien n'est plus vrai. Que la persécution contre les communautés se soit déjà embusquée dans plusieurs des articles que nous venons d'analyser, le lecteur l'aura remarqué au passage; qu'à partir de l'article 13, la loi devienne explicitement l'arrêt de mort de l'immense majorité des ordres religieux, chacun le sait, et nous aurons à dire tout ce qu'elle renferme, dans cette seconde moitié, d'arbitraire et de violent. Dès maintenants nous pouvons affirmer que toutes les promesses de liberté faites aux associations civiles, comme compensation ou contre-partie de l'oppression des associations religieuses, n'ont été qu'une duperie et un mensonge[1].

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

1. Dans son numéro de mai, la *Revue politique et parlementaire* contient un très intéressant article de M. Eugène Rostand, où l'auteur, laissant de côté la question des congrégations religieuses, recherche, lui aussi, ce que la loi votée par la Chambre a fait pour les associations laïques. A la question ainsi posée, il répond : « Rien ou à peu près rien... L'association laïque reste soumise à la tutelle administrative la plus étroite. On fait semblant de lui donner la liberté : on lui refuse, en même temps, ce qui est la condition essentielle de la liberté ; elle n'a pas de ressources pour agir. »

Dans le même numéro de la Revue, M. Trouillot défend avec beaucoup d'ardeur le projet dont il est le père. Il s'étonne qu'on n'ose pas trouver parfait « un pareil acte de générosité et de courage ». Mais les critiques de M. Rostand subsistent.

MONSEIGNEUR DE KETTELER
ET
LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN [1]

I. — AVANT LE CONCILE.

Dieu a donc confié à Mgr de Ketteler une magnifique mission, celle de rapprocher pour une action commune les fidèles de leurs pasteurs, les prêtres de leurs évêques, les évêques entre eux; celle de grouper ensemble les différentes classes de la société. Plus que personne, il a imprimé à l'Église d'Allemagne une impulsion puissante et un merveilleux élan pour la défense de la liberté religieuse et la propagation des œuvres catholiques. Un prélat ne rêvant qu'assemblées et congrès catholiques, synodes diocésains et conciles provinciaux, a dû se préoccuper aussi parfois de concile œcuménique. Dans une lettre pastorale (1862), sur les fêtes célébrées à Rome, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais, il disait : « Quelle force l'unité de l'Église n'acquerra-t-elle pas dans ces assemblées d'évêques, si la divine Providence permet qu'elles se transforment en conciles œcuméniques et qu'elles pénètrent, avec la puissance divine qu'elles possèdent, dans l'Église de l'avenir! » Il accueillit donc avec joie l'annonce du futur concile, adressée par Pie IX, le 26 juin 1867, aux évêques réunis à Rome pour le centenaire de la mort de saint Pierre. La bulle d'indiction était promulguée le 29 juin 1868, et l'ouverture fixée au 8 décembre 1870.

Avant d'aller plus loin, constatons un fait important. *Dès l'année 1867*, Mgr Dupanloup était hanté de la crainte que l'infaillibilité pontificale ne fût définie, et qu'elle ne le fût par les évêques, alors sur le point de se réunir à Rome au mois de juin. Son historien prétend que cette crainte lui avait été inspirée par les lettres de plusieurs évêques, et notamment

1. Voir *Études*, LXXXII, 721; LXXXIII, 49; LXXXVII, 5.

par une lettre de Mgr de Ketteler. Mais la lettre de Ketteler n'est qu'une réponse aux appréhensions qui lui avaient été manifestées par l'évêque d'Orléans. L'évêque de Mayence ne dissimule pas la surprise qu'elles lui causent. « Je serais fâché de tout mon cœur, écrit-il, si l'infaillibilité du Pape et d'autres points importants de doctrine devaient être terminés tout à coup et pour ainsi dire en passant. D'après ma persuasion individuelle, dans notre temps, il ne s'agit pas d'accroître le nombre des dogmes et, en particulier, je ne désire point, seulement pour des raisons d'opportunité, que l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife soit définie. Je pense au contraire qu'il serait beaucoup plus important d'inciter fortement l'esprit de sainteté dans tous les membres de la hiérarchie ecclésiastique. Mais naturellement, je soumettrais absolument et volontiers cette persuasion individuelle à une sentence supérieure. Cependant, il me paraît nécessaire, surtout en ce temps, que si des dogmes doivent être déclarés, cela se fasse dans un concile général. Plus le monde est malade *des efforts de l'absolutisme*, plus l'Église, qui renferme une économie si admirable dans sa hiérarchie, devra éviter toute apparence qui la pourrait faire croire influencée elle-même par cet esprit dominant[1]. »

J'ai cité tout au long ce passage, parce que Mgr de Ketteler y expose en peu de mots les idées qui ont inspiré sa conduite durant tout le concile. Il est infaillibiliste, et ne s'en cache pas ; il doute de l'opportunité d'une définition ; il souhaite que la question soit complètement étudiée ; enfin, par horreur naturelle de l'absolutisme, il en repousse les moindres apparences.

Mgr de Ketteler professait, à cette date, une grande admiration pour l'éloquence et le caractère de Mgr Dupanloup. Il lui empruntait de longs passages dans ses lettres pastorales. Les communications auxquelles nous avons fait allusion, provenant d'une telle source, firent sur lui une vive impression. L'évêque de Mayence et l'évêque d'Orléans, répondant l'un et l'autre à une aimable invitation de Mgr Dechamps, se rencontrèrent à Malines le 2 octobre 1868. On a fait grand

1. *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, t. III, p. 49-50 (2e édit., 1884, in-8°).

bruit de cette visite. Le P. Pfülf démontre qu'on y attacha trop d'importance. Toujours est-il qu'elle laissa à Mgr de Ketteler un précieux souvenir. Les lettres qu'il écrivit à son frère Wilderich en font foi.

L'année 1869 fut l'année des grandes luttes contre le concile et la définition du dogme de l'infaillibilité papale. Le 1er septembre s'ouvrit à Fulda, avec la bénédiction du Souverain Pontife, l'assemblée des évêques allemands[1]. Cette réunion n'avait rien d'extraordinaire. Elle eut lieu en vertu des résolutions prises les années précédentes par les évêques. La première question à l'ordre du jour fut la question conciliaire. Mgr de Ketteler, suivant son habitude, s'était fait rédiger plusieurs rapports sur ce sujet par le Dr Heinrich ; il lut celui qui traitait de la question de l'infaillibilité. « Il n'appartient pas aux évêques réunis à Fulda, disait-il, de décider sur le fond de la question, ni sur son opportunité ; mais il importe qu'ils soient d'accord sur la manière de la traiter, si elle est soumise à leurs délibérations. Ils doivent demander qu'elle soit étudiée sérieusement, en même temps que l'ensemble de la doctrine sur l'Église. » Mgr de Ketteler lut ensuite une dissertation composée par un jeune professeur de Wurzbourg, nommé Brentano, contre l'opportunité de la définition, avec les observations critiques du Dr Heinrich, qui réfutait le rapport de Brentano. Mgr Héfelé combattit les propositions de l'évêque de Mayence, et, sur la demande de ses collègues, il fit le lendemain un long discours contre l'opportunité d'une définition. L'assemblée prit alors deux résolutions. Une lettre collective sur le concile, destinée aux fidèles, fut signée par tous les évêques. Une adresse au Souverain Pontife, pour le prier de ne pas soumettre la question de l'infaillibilité aux délibérations du concile, fut ensuite rédigée. Elle fut signée par quatorze évêques, parmi lesquels Mgr de Ketteler. Les cinq autres refusèrent leur signature[2].

1. Quand je dis évêques allemands, je n'entends pas parler des évêques autrichiens, ni des évêques hongrois.

2. L'assemblée prépara d'autres questions qu'elle désirait soumettre au concile.

Comment les évêques d'Allemagne ont-ils été amenés à adopter cette ligne de conduite? Ne croyaient-ils pas à l'infaillibilité du Pape? Ils y croyaient et, de plus, ils ne s'en cachaient pas. Depuis le commencement du siècle, l'Allemagne avait été le théâtre de violentes discussions théologiques. Elle en avait cruellement souffert; aucun diocèse n'avait été épargné. Ces disputes étaient une suite de l'influence contagieuse des principes protestants, et la situation religieuse des universités allemandes ne permettait pas d'espérer un avenir meilleur. Suscitées par les disciples d'Hermès et de Günther, par les Baltzer et les Frohschammer, ces querelles odieuses avaient produit du moins ce résultat qu'elles avaient montré aux fidèles la nécessité absolue de reconnaître et de respecter, dans le chef de l'Église, l'autorité de juger en dernier ressort les questions doctrinales. Tous les évêques réunis à Fulda professaient ces vérités, et plusieurs même les avaient solennellement proclamées dans le concile provincial de Cologne, en 1860.

Pourquoi donc redoutaient-ils qu'elles fussent définies par le concile du Vatican?

A peine le bruit de la convocation du concile s'était-il répandu, qu'un parti remuant avait commencé à agiter les esprits. Cette agitation s'était propagée avec rapidité. Nulle part elle ne rencontra un terrain mieux préparé que dans les universités allemandes et dans le corps enseignant. Depuis plusieurs années, les correspondances et les articles relatifs aux affaires de Rome, publiés par l'*Allgemeine Zeitung*, dénotaient une extrême animosité contre l'unité de l'Église et contre le centre de cette unité. Ces sentiments s'étaient accumulés dans l'âme de plusieurs savants, qui avaient une position officielle dans le monde ecclésiastique. Le journal semblait n'avoir d'autre raison d'être que d'entretenir ces préventions. A la fin de janvier 1869, la *Civiltà cattolica* publia une correspondance venue de France, suivant laquelle un grand nombre de prêtres et de fidèles espéraient que l'infaillibilité pontificale serait proclamée par acclamation. Cette correspondance n'avait rien d'officiel, ni pour le fond, ni pour la forme. On pouvait lui reprocher seulement d'employer des termes trop enthousiastes (*sanguinischer Aus-*

druck). Mais l'occasion attendue si longtemps était enfin trouvée. L'*Allgemeine Zeitung* poussa le cri d'alarme : c'était une déclaration de guerre. Alors, avec toute la presse anti-catholique, que favorisaient l'ignorance et les préjugés d'un grand nombre d'hommes religieux, elle mena une campagne longue, acharnée, savante et habile contre la papauté, le concile et l'Église. Une partie notable de la presse catholique se mit au service de cette coterie de professeurs (*Professoren-clique*) qui avaient sans cesse la science allemande à la bouche. L'agitation devint bientôt générale ; elle prit des proportions inquiétantes. Sa force parut d'autant plus grande que l'on voyait à la tête du mouvement des personnages tels que Döllinger, célèbres par les services qu'ils avaient rendus autrefois à l'Église.

Obéissant à ces influences multiples, le chef du ministère bavarois, prince de Hohenlohe, envoya à ses agents diplomatiques, le 9 avril, sa fameuse circulaire contre le concile. Le mois suivant, l'évêque de Trèves reçoit une adresse inspirée du même esprit et signée par un groupe de catholiques réunis à Coblentz. Le 17 juin, les membres catholiques du parlement s'assemblèrent à Berlin. On a appelé cette réunion le concile laïque. Ils envoyèrent une lettre confidentielle à leurs évêques pour leur faire part de leurs inquiétudes.

Il était difficile aux pasteurs de ne pas être gagnés par le trouble profond qui régnait parmi leur troupeau. D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, les préoccupations politico-religieuses s'ajoutaient aux préoccupations purement religieuses. L'horizon était sombre en Allemagne à cette époque ; des signes certains annonçaient la tempête. Depuis les temps les plus malheureux de la Réforme, le peuple allemand n'avait pas connu de jours aussi angoissants.

Quand les évêques se réunirent à Fulda [1], la situation était donc fort grave. Cinq d'entre eux méprisèrent, par amour de la vérité, les craintes qu'elle inspirait à tous. Ils sont dignes

1. Ils reçurent à Fulda plusieurs écrits contre la définition, entre autres une brochure sans date, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, avec ce titre : *Est-il opportun de définir l'infaillibité du Pape ?* Mgr Dupanloup en était l'auteur; il l'avait fait traduire en allemand, en italien, etc.

de toute notre admiration. La plupart reculèrent par condescendance pour la faiblesse de leurs ouailles. Redoutant des complications nouvelles et des apostasies [1], ils exprimèrent au Pape, par une lettre confidentielle, leurs appréhensions, et ils résolurent de s'opposer, dans la mesure de leur droit, à une définition qui augmenterait sans doute leurs difficultés et les dangers qui menaçaient l'Église d'Allemagne. Avant de les condamner et de les taxer de faiblesse, il faut se rappeler « qu'ils ont été les martyrs de cette définition combattue par eux. Ils ne se sont pas contentés d'obéir, ils ont défendu, jusque dans les fers, le dogme proclamé par le concile [2]. »

II. — PENDANT LE CONCILE.

Mgr de Ketteler arriva à Rome le 27 novembre ; il était accompagné de son neveu, le comte Maximilien von Galen, et de son secrétaire particulier, le Dr Raich. Il logea au Collège germanique. Le travail et la piété des élèves étaient pour lui un sujet continuel d'édification. Il eut aussi la consolation de retrouver dans la Ville sainte un grand nombre de ses parents et de ses meilleurs amis. Le 5 décembre, il prêcha à l'église allemande *de Anima* sur les sentiments que le concile doit inspirer à un vrai catholique. Le second sentiment est celui de la joie. Voici l'esquisse qui nous reste de cette partie de son discours :

« L'Allemagne nous présente un heureux phénomène. Le peuple est plein de joie, d'entrain ; il a l'intelligence de notre réunion. C'est facile à concevoir. Les membres d'un corps, par suite de la vie qu'ils possèdent en commun, se comprennent les uns les autres... Ainsi le peuple.

« De l'autre côté un petit groupe, presque entièrement composé de professeurs. Aucune parole joyeuse, aucune re-

1. Aux réflexions du P. Pfülf qu'il me soit permis d'ajouter un souvenir personnel. Je suivais à cette époque, avec d'autres Français, les cours de théologie — très infaillibilistes assurément — de l'université d'Innsbruck. Nous avions pour condisciples des étudiants venus de toutes les parties de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie. Ils manifestaient à l'égard de la définition une répulsion qui ne laissait pas d'être inquiétante.

2. Ces dernières paroles sont tirées d'une lettre de Mgr Lavigerie à Mgr Lagrange.

connaissance ; aucune flamme ; rien que crainte, soupçons et défiance. Pour épancher leurs sentiments, ils choisissent les plus mauvais journaux. Par eux l'Église est accusée devant ses pires ennemis ! »

Ces pensées et ces développements étaient conformes à tout le passé de Ketteler. Ils causèrent parmi les étrangers, comme parmi les Romains, un certain étonnement. L'*Univers* ne dissimule pas son extrême surprise : « Le plus vanté comme libéral de tous les évêques de Fulda, a clairement affirmé sa foi à l'infaillibilité du Pape. »

C'est le propre des époques troublées que des esprits même sérieux fondent trop souvent sur de légers indices les plus graves accusations. Des bruits fâcheux avaient précédé à Rome les évêques allemands et produit quelque défiance à leur égard. Depuis un an, la presse allemande — et non pas seulement les journaux juifs et protestants — accablaient le siège apostolique d'injures et d'indignes soupçons. Elle attaquait avec une perfide animosité aussi bien la constitution de l'Église que l'infaillibilité du Pape.

Or, voilà qu'au mois de septembre, Pie IX est informé que Mgr Dupanloup, dont il n'ignorait pas les mouvements, a entrepris un voyage à travers l'Allemagne. Il a reçu l'hospitalité de l'archevêque de Cologne ; il a eu des entrevues avec les laïques de Coblentz qui jouissent d'une certaine célébrité parmi les adversaires de la définition. A Hernsheim, il s'est rencontré avec Döllinger, que toute l'Allemagne, à tort ou à raison, regardait comme l'auteur de *Janus*, — qui parut à la fin d'août, — l'un des livres les plus méchants, les plus venimeux qui aient été écrits contre l'Église[1].

Ce n'est pas tout ; dans ce même mois de septembre, parvint au Pape l'adresse des quatorze évêques, et un rapport peu favorable du Nonce sur la dernière réunion de Fulda.

La lettre collective des évêques aux fidèles avait encore

1. « Il se rencontra avec Döllinger, le savant professeur que l'Allemagne catholique entourait alors encore de tous ses respects ! » (Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*.) Il est difficile d'être plus à côté de la vérité. En 1869, Döllinger avait perdu la confiance des catholiques. En 1863, au Congrès des théologiens, à Munich, il avait déjà donné un véritable scandale, et les professeurs de Mayence s'étaient énergiquement déclarés contre lui.

augmenté les défiances romaines. Du projet rédigé par Heinrich et proposé par Ketteler, on avait retranché ce qui concernait la question brûlante et l'on assurait les fidèles qu'aucun dogme nouveau ne serait défini. L'*Allgemeine Zeitung*, exploitant ce silence et ces affirmations, avait détruit l'apaisement que cette lettre, d'ailleurs fort belle, commençait à produire dans les esprits, et mis les évêques en fâcheuse posture.

Enfin, pour comble de malheur, cette adresse confidentielle destinée au Pape ; cette adresse, que l'on avait expédiée par la poste pour éviter retard et indiscrétion, parut le 19 novembre dans l'*Allgemeine Zeitung*. Cette publication causa une émotion extraordinaire. Les signataires de l'adresse crurent d'abord que la poste avait violé le secret des lettres. Il parut démontré plus tard que l'évêque de Passau avait communiqué ce document au gouvernement bavarois, lequel l'avait divulgué. Or, coïncidence fâcheuse ! Mgr Dupanloup lançait dans le public, au même moment (11 novembre), sa lettre pastorale (*Observations*), laquelle contenait une virulente attaque contre l'infaillibilité du pape, et surtout contre ceux qui en jugeaient nécessaire la définition.

La conclusion découlant de cet ensemble de faits ne paraissait-elle pas claire ? Entre les évêques d'Allemagne et ceux de France il y avait alliance pour imposer au concile la ligne de conduite qu'il devait suivre. Cette conclusion était fausse; mais, par sa vraisemblance, elle obtint crédit auprès du plus grand nombre.

Le 23 novembre, Mgr de Ketteler eut une audience du Souverain Pontife. C'était une grande distinction ; car il était impossible au Pape de recevoir chaque évêque en particulier. Pie IX exprima son mécontentement à l'évêque de Mayence, qui lui répondit en toute franchise. Ses explications parurent rassurer le Souverain Pontife.

Au lieu de conduire le lecteur à travers le labyrinthe des délibérations conciliaires, — il faudrait, pour les suivre, la patience des théologiens de profession, — je me contenterai de tracer en peu de mots le rôle de Mgr de Ketteler pendant le concile.

Il prit énergiquement la défense de l'Assemblée contre ses adversaires.

Au milieu de février, il avait publié un ouvrage intitulé : *le Concile œcuménique et son importance dans les temps présents.* Il y expose et adopte la doctrine de Bellarmin sur l'infaillibilité ; il donne la belle réfutation des quatre articles de 1682, d'après le cardinal Litta.

Cette brochure est bien faite, écrite dans un sens très catholique, plus psychologique que philosophique. Elle produisit, sur beaucoup d'esprits, une heureuse impression d'apaisement.

Pendant le concile, l'*Allgemeine Zeitung* continua ses violentes attaques contre les évêques, contre les dogmes catholiques, contre l'Église. De coupables indiscrétions lui permirent de publier des documents importants. Une prétendue correspondance romaine, sous le titre : *Lettres de Rome sur le concile*, répandait à travers le monde faussetés et calomnies. Le 19 janvier, ce journal inséra *Les observations de Döllinger sur l'adresse en faveur de l'infaillibilité papale*, et la lettre par laquelle il refusait le titre de citoyen de Munich que la municipalité lui avait offert.

Dans son *Tagebuch* (journal), à la date du 3 janvier 1870, Friedrich, ce professeur et prêtre dévoyé, qui avait accompagné un évêque à Rome, écrit cette note : « L'évêque Ketteler est saisi d'accès de fureur contre les articles de l'*Allgemeine Zeitung*. A toute occasion, il rugit contre eux. Hier, dans un salon très fréquenté, il s'écria tout à coup : « Les journaux « allemands sont devenus si grossiers et si menteurs, qu'on « ne peut plus les lire. Les articles de l'*Allgemeine Zeitung* « doivent soulever une indignation générale. »

La publication des lettres de Dollinger mit le comble à l'indignation de l'évêque de Mayence. Il envoya au *Katholik* de Mayence une déclaration publique, dans laquelle il se défendait de partager en rien les idées du professeur de Munich. Il met en pleine lumière la conduite de ce malheureux savant, par rapport au concile. « Je suis d'accord avec le Döllinger d'autrefois, qui inspirait à ses élèves ardent amour et enthousiasme pour le Siège apostolique ; mais je n'ai rien à faire avec le Döllinger d'aujourd'hui, que les ennemis de l'Église accablent de leurs éloges. »

Par des télégrammes adressés aux journaux catholiques, il redressait, sans relâche, les erreurs qu'on répandait sur son compte.

Il publia aussi une brochure : *les Faussetés contenues dans les* « Lettres romaines sur le concile ».

Cette brochure fut une œuvre de salut. Les catholiques, après sa publication, respirèrent plus à l'aise. Pie IX, informé du résultat des premiers articles de Mgr de Ketteler contre Döllinger, lui adressa, de sa propre main, quelques mots de félicitation, L'évêque de Mayence remercia, avec effusion, le Souverain Pontife de cette très insigne et très rare faveur.

Mgr de Ketteler continua jusqu'à la fin, soit par lui-même, soit par ses amis, de combattre l'*Allgemeine Zeitung* et les autres adversaires du concile. Il organisa aussi, avec le secours des personnes de son entourage, un service de correspondance pour les journaux catholiques. Ce moyen était excellent pour éclairer les esprits sur la nature et la portée des événements.

L'évêque de Mayence réservait ses foudres pour les ennemis de l'Église. Tandis qu'il écrivait et faisait écrire par ses amis dans les journaux qui tenaient pour l'opportunité de la définition, tels que le *Mainzer Journal*, son propre grand vicaire, le Dr Heinrich, combattait l'opinion de son évêque. Or, leur correspondance n'en était pas moins cordiale.

Mgr de Ketteler disait très haut qu'il admettait l'infaillibilité du Pape, et le reproche d'être gallican lui était insupportable.

Le 23 mai, il critiqua vivement, dans un long discours, le schema *de Romano Pontifice*. Le 4 juin, l'*Allgemeine Zeitung* triomphe ; le journal libéral annonce au monde que l'orateur, l'adversaire de l'opportunité de la définition, est devenu l'adversaire décidé de l'infaillibilité elle même. Le 5 juin, Mgr de Ketteler écrit au *Katholik* : « L'*Allgemeine Zeitung* ne peut pas prononcer mon nom sans y joindre une fausseté... Je n'ai jamais douté de l'infaillibilité du Pape ; je l'ai toujours enseignée aux fidèles.

« Depuis que cette question est agitée, deux considérations m'ont guidé. Je me suis demandé si la preuve de cette vérité par l'Écriture sainte et la tradition atteint le degré

d'évidence indispensable pour qu'elle puisse être définie dogme de foi. J'ai examiné en second lieu si la nécessité qui précède toute définition dogmatique existe pour celle-ci... Je dois avouer que les articles de l'*Allgemeine Zeitung* m'inclinent maintenant à le penser.

« Si ferme d'ailleurs que soit ma croyance à l'infaillibilité du Pape,... ne reste-t-il pas un grand nombre de points importants à discuter, son objet, son étendue, les conditions dans lesquelles elle doit s'exercer... etc., etc. ? »

Cette énergie à défendre l'honneur du concile, cette fermeté à confesser l'infaillibilité du Pape, la bonne entente qu'il conservait avec les opportunistes, ne sont-ce pas là trois traits qui distinguent profondément Mgr de Ketteler des grands chefs de la minorité ?

Mgr de Ketteler regarde comme une calomnie et une injure d'être appelé homme de parti ou d'opposition.

En arrivant à Rome, les évêques se partagèrent en plusieurs groupes suivant leur nationalité et la similitude de leurs opinions. La plupart des évêques allemands, autrichiens et hongrois se réunirent autour des cardinaux Rauscher et Schwarzenberg. Plus tard, Mgr Dupanloup et Mgr Haynald organisèrent parmi les membres de la minorité une commission internationale, chargée d'arrêter le plan de l'action commune, de transmettre aux groupes particuliers les décisions prises et de préparer les actes collectifs.

Malgré les apparences contraires, Mgr de Ketteler a toujours soutenu que le groupe des évêques allemands ne formait pas un parti d'opposition, et que le prétendre était une calomnie. Après trois mois d'observation et d'expérience, il écrivait : « Nous sommes animés, nous évêques allemands, dans nos conférences, du sentiment de la plus sincère fraternité... Quelque amour que je porte à l'Allemagne et à mes collègues, je n'appartiendrais pas une heure durant à un groupe qui, au milieu de cette magnifique assemblée de tous les évêques de la terre, se donnerait comme un parti d'opposition. Cet esprit serait absolument contraire à celui qui nous dirige. »

Le comte d'Arnim et l'évêque de Mayence se sont fait réciproquement plusieurs visites. Il est injuste d'en conclure que celui-ci ait désiré exercer une pression sur les décisions du concile. La simple politesse explique ses relations avec l'envoyé prussien; car il ne faut pas oublier qu'il appartenait par sa naissance à la Prusse et qu'une partie de son diocèse avait passé sous la domination prussienne. Mais demander l'intervention d'un gouvernement dans les affaires du concile! Cette seule pensée le révoltait.

Mgr de Ketteler avait à cœur que les questions proposées fussent discutées avec le plus grand soin, étudiées à fond et sous toutes leurs faces. Ce sentiment a été l'une des causes principales qui l'ont retenu dans l'opposition. Il se croyait obligé de présenter au concile, sur toute question et spécialement sur l'infaillibilité du Pape, toutes les objections imaginables.

Il donnait lui-même l'exemple du travail le plus assidu.

Le 6 mars, un chapitre sur l'Infaillibilité du Pape est ajouté aux deux chapitres sur la Primauté. Le résumé, composé par la commission *de Fide*, des observations écrites par les Pères sur ce schéma, forme un volume in-quarto de 346 pages. L'analyse des remarques de Ketteler occupe un des premiers rangs. La voici :

« 1) En général, j'accepte entièrement la doctrine de la primauté du Pape telle qu'elle est contenue dans le chap. XI. » Il préférerait pourtant une autre rédaction.

« 2) Je propose de retirer le projet annexé. (Infaillibilité.)

« 3) Éventuellement, je demande que la question soit étudiée sous toutes ses faces, d'après l'Écriture, la tradition, l'histoire.

« 4) Je demande l'*unanimité morale des Pères* pour l'adoption d'un décret. » — Suit l'exposé des motifs.

Plusieurs évêques, entre autres Mgr Héfelé, adhérèrent au Mémoire de Ketteler. Sa grande importance lui vint de ce que, pour la première fois, il demandait l'unanimité morale dans les décisions de foi.

L'évêque de Mayence suivait avec une attention soutenue les discussions du concile, comme le prouvent les notes, les

réflexions, les critiques qu'il nous a laissées. Lui-même a prononcé trois grands discours.

Son désir d'épuiser les débats sur un point donné l'ont conduit à signer plusieurs protestations contre les mesures prises par le concile. A la demande réitérée de la majorité, le schema *De Romano Pontifice*, modifié par la commission *de Fide*, est remis aux Pères, et, le 27 avril, on décide qu'il sera discuté avant tout autre sujet. Le 8 mai, paraît une protestation de la minorité contre ce changement dans l'ordre des délibérations. Elle a été rédigée par Mgr de Ketteler.

Le 3 juin, le concile déclare que la discussion générale est close et qu'on passera immédiatement à la discussion des articles. Nouvelle protestation signée par quatre-vingt-un évêques de la minorité, parmi lesquels l'évêque de Mayence.

Le 5 juillet, pour épargner le temps, la commission *de Fide* propose au concile de voter immédiatement, et sans lecture d'un rapport préalable, sur une modification apportée au schéma. Protestation de soixante-deux évêques, parmi lesquels Mgr de Ketteler. On fit droit à cette réclamation le 11 juillet.

Voici enfin que le moment approche de donner son vote définitif sur un projet : *Placet*, *Non placet*. Ce projet, ce schéma préparé par la commission sur la foi a été distribué aux Pères du concile, qui ont remis à la commission leurs observations écrites.

Le schéma a été modifié, distribué de nouveau ; alors, commence le travail des congrégations générales. Un rapport est lu sur les amendements présentés et les changements apportés à la rédaction primitive. On passe à la discussion. Enfin, on vote, les uns *Placet*, les autres *Non placet* et d'autres *Placet juxta modum*. Ces derniers désirent encore des améliorations. Nouvelles corrections, nouvelles discussions. Enfin les délibérations sont closes ; c'est le vote définitif. Avec quel soin Mgr de Ketteler s'y préparait !

Représentez-vous cet évêque chez qui tout respire la puissance, l'énergie indomptable, le sentiment profond du devoir, la droiture, la loyauté et aussi la bonté. Il tient à la main le schéma tant de fois amendé. Il le lit avec attention. Pour se mieux rendre compte de ses pensées, de ses souvenirs, de

ses impressions, sur chaque phrase, il dicte à son secrétaire, le Dr Raich, ses réflexions. Mais il a écrit de sa propre main, au crayon, celles que lui inspire le schema sur l'infaillibilité. L'écriture est beaucoup plus régulière et lisible que d'habitude.

« Mon premier doute est le suivant : Je crois à l'infaillibilité du Pape parlant *ex cathedra;* mais, suis-je en mesure de prouver que cette croyance est la foi antique et constante de l'Église universelle?... Ce doute n'a pas été résolu dans les discussions trop confuses du concile.

« Ma principale difficulté : Dans le quatrième chapitre, on déclare que... le Pape possède toute la plénitude de la suprême puissance doctrinale... S'il en est ainsi, il est infaillible sans aucun rapport avec l'épiscopat; il est seul infaillible ; il est la source de toute infaillibilité dans l'Église. — C'est là le vrai sens, le seul légitime, le seul loyal de cette définition.

« Comme *témoin*, relativement à cette doctrine, puis-je affirmer devant Dieu qu'elle a été la foi antique et constante de l'Église universelle ? Je ne crois pas possible de dire oui, etc. »

Ces réflexions nous découvrent que Mgr de Ketteler n'était pas assez versé dans l'étude des théologiens scolastiques, ni assez familier avec les termes qu'ils emploient[1]. Il ne cessait de répéter qu'il admettait l'infaillibilité papale telle qu'elle est enseignée par Bellarmin et Melchior Cano ; mais il croyait voir une différence notable entre la doctrine de ces théologiens et celle des canons du concile. Il s'efforça de la mettre en évidence dans son discours du 25 juin.

Mgr Dechamps s'était proposé d'éclaircir ces difficultés. Il renonça à la parole; mais, le 7 juillet, il envoya son discours à Mgr de Ketteler avec une lettre remarquable. Lorsque le Dr Raich voulut la faire imprimer dans la correspondance de Ketteler, Mgr Dechamps en adoucit certaines expressions. La comparaison des deux textes montre la vivacité avec laquelle les membres des deux partis se jugeaient alors et l'apaisement qui se fit peu à peu dans les esprits.

1. Le P. Pfülf remarque que ce manque de science théologique se retrouvait chez plusieurs évêques de la minorité. Fort intéressante sa comparaison entre le concile du Vatican et le concile de Trente.

« Le point essentiel, dit l'archevêque de Malines, est celui-ci : Il ne faut pas que la définition soit faite de manière que les fidèles puissent dire à l'arrivée d'une constitution dogmatique : C'est bien, mais il faut voir maintenant si le Pape a examiné, s'il a consulté, s'il a constaté la tradition et la foi de l'Église, etc. Bellarmin, dans le chapitre cité par V. G..., ne veut pas cela et il dit pourquoi, comme nous le disons dans le chapitre IV du schéma...

« *Votre Grandeur m'a fait souffrir en me nommant homme de parti. Je suppose qu'en se servant de ce mot dans une conversation, Elle n'en a pas mesuré toute la portée.* Il faudrait n'avoir pas de conscience pour être un homme de parti dans une question de foi. J'ai enseigné la théologie pendant de longues années, suivant les vrais maîtres... et je sais quelle est la doctrine de l'Église mère et maîtresse. Ce n'est pas pour soutenir ma pensée que j'ai écrit ; c'est pour défendre ce que je sais être la foi du Saint-Siège : *Scio cui credidi.*

« *Il n'en est pas de même de notre ami, Mgr X... Au contraire. Prions pour lui.* » Le texte imprimé porte : Il n'en est pas de même de notre ami : ce n'est pas la doctrine catholique-romaine qu'il a le plus à cœur de défendre. Prions pour lui.

Enfin Mgr de Ketteler était animé du désir le plus ardent de trouver une formule qui réunît tous les suffrages. Ce désir lui a inspiré une démarche qu'on lui a vivement reprochée.

Le 13 juillet, le projet sur l'Infaillibilité avait été voté par quatre cent cinquante et un *Placet*, soixante-deux *Placet juxta modum* ; mais la plupart des modifications demandées provenaient des évêques de la majorité : elles avaient pour but d'accentuer davantage la définition. Enfin quatre-vingt-huit évêques avaient voté *Non placet.*

La minorité appelait ce vote un triomphe. Mgr Darboy, dit Otto Russell, qui s'en attribuait le mérite, voulait poser ses conditions aux présidents du concile. On espérait que la majorité enverrait des délégués pour proposer une formule plus douce, une formule dans laquelle on ferait dépendre plus ou moins l'infaillibilité du Pape du consentement des évêques. La journée du 14 se passa, et personne ne vint. Le 15 au soir, le comité international députa auprès du Pape

les archevêques de Paris, de Lyon, de Munich, de Gran (Hongrie); les évêques de Dijon et de Mayence. Les délégués furent accueillis par Pie IX avec une grande bienveillance; ils le supplièrent d'ordonner que l'on introduisît dans la définition que le Pape est infaillible — *non exclusis episcopis*, ou toute autre restriction analogue; l'assurant qu'ils la voteraient unanimement. Mgr de Ketteler, raconte Mgr Lagrange, pleura aux pieds du Souverain Pontife. Pie IX répondit qu'il s'en rapportait au concile. — Mgr Pie appela cette démarche « un effort désespéré ». Les évêques de la minorité n'assistèrent pas à la congrégation générale du 16. Le 17, on leur remit le schéma définitif sur lequel on devait voter le lendemain, dans la session publique, par *Placet* et *Non placet*. Il ne contenait aucune des modifications qu'ils avaient proposées au Pape. Les amendements adoptés accentuaient encore la définition de l'Infaillibilité.

Quelle décision devaient-ils prendre relativement à cette session publique, où le dogme allait être proclamé avec tant de solennité?

Ils se réunirent aussitôt. A l'instigation de Mgr Dupanloup, on convint de ne pas assister à la congrégation du lendemain. Une protestation, dont il était l'auteur, fut rejetée. Plusieurs évêques signèrent une lettre collective dans laquelle ils exposaient au Souverain Pontife les raisons de leur conduite. Mgr de Ketteler lui écrivit la lettre suivante: « Très Saint Père, le schéma que je reçois à l'instant montre que Votre Sainteté n'a pas cru pouvoir tenir compte du vœu que nous l'avons suppliée d'exaucer. Pour ne pas me trouver en votant *Non placet* dans une situation qui serait en opposition avec tous les sentiments de ma vie, j'userai ce soir même de l'autorisation que vous m'avez accordée (9 juillet) de retourner à Mayence. Mais avant de partir, je ne veux pas omettre de déposer à vos pieds en toute humilité cette déclaration que je me soumets aux décisions du concile, absolument comme si j'avais voté *Placet*. » Cette lettre fut remise au Pape le 17 *juillet à onze heures du soir*, par les soins du neveu de Mgr de Ketteler, le comte Maximilien de Galen, qui devait rester à Rome quelques jours encore.

III. — APRÈS LE CONCILE.

De retour à Mayence, Mgr de Ketteler ordonna des prières solennelles dans la ville et les paroisses environnantes en l'honneur de Notre-Dame de Perpétuel Secours, dont il avait apporté l'image. Le 10 août, la *Semaine religieuse* publia les décrets du concile et la sentence portée par l'archevêque de Cologne contre le *Mercure rhénan,* organe des « Vieux-Catholiques ».

Des écrits composés par Mgr de Ketteler sur le concile, j'indiquerai seulement sa réponse à lord Acton, le grand ami de Döllinger ; elle a pour titre : *La minorité des évêques pendant le concile* ; et son ouvrage : *Explication des décrets du concile touchant l'infaillibilité du pape.*

Le 16 juin 1871, Pie IX célébrait son jubilé de vingt-cinq années de suprême pontificat : Mgr de Ketteler ordonna des prières publiques; il prêcha à Mayence, pendant le triduum, des sermons pleins d'enthousiasme sur l'amour dû au Pape.

Le 3 juin 1877 était le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX : à cette occasion, Mgr de Ketteler voulut faire une dernière fois le pèlerinage de Rome. Il arriva le 11 mai dans la ville éternelle. Il y rencontra de nombreux évêques ayant appartenu à la majorité du concile. Ces entrevues n'eurent rien de pénible ; elles furent animées de part et d'autre de la plus franche cordialité. On le voyait sans cesse avec Mgr de Ratisbonne et Mgr Martin, évêque de Paderborn.

Le 17 mai, le Pape reçut les pèlerins allemands, qui lui furent présentés par l'archevêque de Cologne et le comte de Loë. Pour ne pas augmenter la fatigue de Pie IX, Ketteler n'avait pas demandé d'audience privée. Il se rendit donc avec la foule dans la salle ducale. La place qu'on lui avait assignée était assez éloignée du trône pontifical. Le Pape s'étant assis, le défilé des délégations des divers diocèses, avec leurs présents, commença. Quand on annonça la députation de Mayence : « Où est l'évêque Ketteler ? » demanda Pie IX. On lui répondit qu'il était dans la salle, et on le lui montra. « Ah ! Ketteler ! Ketteler ! » s'écria le Pape. L'évêque dut s'avancer ; il baisa

la main du Souverain Pontife, qui le fit placer tout près de lui, manifestant sa joie de le revoir.

Immédiatement après cette réception générale, les principaux personnages passèrent dans les grandes salles de la Bibliothèque. Pie IX vint s'entrenir quelques instants avec eux; il avait un mot aimable pour chacun. Arrivé auprès de Mgr de Ketteler, il rappela les incidents de son élection au siège de Mayence : « Vous avez autrefois combattu les combats du Roi; depuis lors, vous combattez les combats du Seigneur. — Nous marchons, répondit l'évêque, sur les traces de Votre Sainteté. » Quelque temps après, Pie IX lui dit, en riant : « Vous avez une bonne plume, mon fils. Je crois qu'elle écrit mieux que la mienne. » Alors Pie IX se retira dans ses appartements. Le soir du même jour, il fit appeler en audience privée l'évêque de Mayence. Nous ignorons quel fut le sujet de cette conversation. Nous savons seulement que Mgr de Ketteler se félicitait des témoignages de bonté que le Saint Père lui avait prodigués.

Il quitta Rome le 3 juin au soir, dans un état alarmant de faiblesse et de souffrance. Cependant il fit un détour pour aller à Burghausen, chez les Pères Capucins. Il désirait revoir un vieil ami, le baron Clément von Korff, ancien chef d'escadrons de hussards, qui, après vingt ans de prêtrise, était entré depuis deux ans chez les Capucins. Quand il arriva au couvent, la communauté était au réfectoire. Il s'y rendit aussitôt et salua les religieux du : « Loué soit Jésus-Christ. » Ce fut pour eux une grande joie de le voir. Mais il dit aussitôt qu'il se sentait très mal, et il se retira dans la chambre du Père provincial.

Il avait souvent et publiquement exprimé le vœu de passer les derniers temps de sa vie dans un couvent de capucins. Depuis longtemps il avait pour cet ordre une prédilection marquée... A Burghausen, pendant sa maladie, il dit à un visiteur : « Quel bonheur ! quelle faveur d'être dans une maison de saint François ! » Son vœu était maintenant exaucé.

Le 4 juillet, le P. Augustin lui parla de recevoir l'extrême-onction. « Cela peut être bon », dit-il. Le lendemain matin, le Père entra dans sa chambre et lui dit qu'il allait lui administrer ce sacrement. L'évêque s'unit avec piété à toutes les

prières. La cérémonie finie, il dit au P. Augustin : « Je vous remercie, mon Révérend Père, de m'avoir administré l'extrême-onction sans tergiversation ni délai ; cela est conforme à l'esprit de l'Église ! Oh ! ce saint sacrement, il a le don de nous communiquer une consolation particulière. » Le 13 juillet, vers neuf heures du matin, pendant qu'on récitait les prières des agonisants, il rendit son âme à Dieu, sans qu'on s'en aperçût, tant son agonie avait été calme et sereine.

Il disait dans son testament : « Je ne laisse d'autre bien que la somme d'argent qu'on trouvera dans mon secrétaire. J'ai employé tout le reste en bonnes œuvres. »

Ses funérailles à Mayence furent un triomphe. Mais sa mort était un deuil pour l'Allemagne entière.

Le nom de Guillaume-Emmanuel baron de Ketteler, évêque de Mayence, appartient maintenant à l'histoire, et la postérité l'inscrira dans les annales de l'Église à côté des noms des plus grands prélats.

Henri de BIGAULT, S. J.

BONALD

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

(Troisième article[1])

VIII. — SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET (1830-1840)

La révolution de Juillet n'éclata point comme un coup de foudre dans un ciel serein. Depuis longtemps, les observateurs attentifs, et Bonald était de ceux-là, voyaient un vaste orage se former. Sa correspondance est pleine de ces sombres pressentiments. Philosophe, il lisait de loin les effets dans leurs causes. Pair de France, il connaissait par ses hautes relations les menées de plus d'un personnage politique.

La cause originelle qui lui semblait déchaîner les menaces et accumuler les points noirs à l'horizon était l'ambition insatiable de la bourgeoisie. Ce mouvement lui paraissait général en Europe, et par suite irrésistible.

Vous avez, écrit-il au comte de Senft qui voyage en Allemagne, trouvé le peuple bon, et les *classes moyennes* infectées de toutes les détestables maximes du jour. C'est partout la même chose. Il y a même une raison politique et philosophique; le peuple est dans l'état le plus bas (politiquement); la noblesse dans le plus haut; la *classe d'entre-deux*, sortie du point inférieur, qui s'efforce, par une tendance bonne en soi et naturelle, d'arriver au point supérieur, est dans un état de passage et de désir. Elle n'a plus la simplicité du peuple et n'a pas encore acquis les sentiments de la classe élevée, et si quelques circonstances lui fournissent les moyens en lui donnant l'espoir d'arriver promptement sans travail et sans mérite, elle culbutera tout ce qui lui fait obstacle et renversera ceux qui occupent les places auxquelles elle aspire. Ces circonstances sont les révolutions, et l'égalité qu'elles proclament n'est que l'anéantissement de toute supériorité ancienne et reconnue.

Certes, on a vu depuis les démocraties, par nature jalouses et niveleuses, faire parvenir à tous les sommets leurs médio-

1. Voir *Études*, 20 mars et 5 avril 1901.

crités favorites, pour en écarter les supériorités individuelles et les sommités sociales.

Mais alors l'opposition de la bourgeoisie se recommandait en France des grands talents du parti doctrinaire. Décrivant la curée des places et l'« insurrection des solliciteurs » au lendemain de la victoire des *Trois glorieuses*, Thureau-Dangin ne trouve point surprenant qu'on destituât beaucoup de fonctionnaires et que leurs places fussent distribuées aux opposants de la veille. « Quand ceux-ci, dit-il, s'appelaient Villemain, Vitet, Mignet, Thierry, Lenormant, de Barante, Dupin, Barthe, etc., la chose publique s'en trouvait bien. » Il se moque seulement des quarante mille solliciteurs de Paris et des soixante-dix mille demandes apostillées par La Fayette[1]. Si à l'élite de la bourgeoisie ne s'appliquait point le dur reproche de Bonald, car elle avait, et du *travail*, et du *mérite*, les lourdes masses de quémandeurs plus ou moins incapables ne le justifièrent que trop.

Derrière la bourgeoisie, déjà perçait le roi bourgeois. La perspective de la branche cadette remplaçant à son profit la branche aînée se posait aux yeux de ceux qui savaient la révolution de 1688 et n'oubliaient pas Stuart détrôné par Orange.

Avec la nomination du ministère Martignac (4 janv. 1828), Bonald vit s'ouvrir la perspective de ce grave événement.

Voilà une *première victoire remportée sur les volontés du roi*; vous en verrés bien d'autres, et, si vous vouliés avoir une idée assés juste de notre situation, relisés, je vous prie, les quatre derniers volumes de l'*Histoire d'Angleterre* par le Dr Lingard[2].

C'est l'heure où le *Væ victis* retentit contre Villèle tombé. Bonald se demande la cause de cet acharnement contre le maître d'hier.

S'il étoit d'usage qu'un ministre qui sort fît un inventaire de ce qu'il laisse, comme un fermier ou un locataire, le ministère sortant pourroit montrer qu'il laisse le royaume dans l'état le plus prospère où il se soit trouvé. Jamais des finances en meilleur état, les nombreux créanciers du trésor public mieux payés, les impôts mieux répartis et levés à moins de frais et de rigueurs; jamais plus de communications par terre et par

1. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, I, 93.
2. A Mme de Sèze. Au Monna, 14 janvier 1828.

eau ; jamais plus d'entreprises de commerce et d'industrie, etc., etc. Et la seule indemnité des émigrés conçue, commencée et terminée en si peu de temps, et, pour qui en connoit les détails, la plus hardie et la plus vaste opération[1] !...

Mais cette loi en faveur des émigrés, reprochée à Villèle autant que l'émigration même à la noblesse, est-elle l'unique grief des libéraux ?

Ils en ont un autre contre un ministère royaliste et légitimiste. C'est de contrarier *leur vue profonde, et aujourd'hui à peu près manifestée* : une révolution en France, comme celle de 1688 en Angleterre. Aussi ont-ils mis plus d'importance à se débarrasser de la police de MM. Franchet et Delavaud que des ministres eux-mêmes. — Croyés, madame, que je ne vous parle pas en l'air et pour conjectures, et que je suis assés instruit de ce qui se passe, *pour vous parler avec quelque certitude*[2].

Les changements du personnel administratif, prélude du partage des places tant convoitées, ne font que confirmer chez Bonald les craintes d'une révolution.

En attendant le parti qui veut ce désordre et un grand désordre, mais qui *va à ses fins* avec infiniment d'art et de profondeur de vues, se renforce à vue d'œil par les nominations nouvelles presque toutes dans son sens[3].

A cette poussée incoercible de la bourgeoisie ambitieuse, héritière des aspirations du tiers état de 1789, il ne voit nulle part de barrière solide à opposer. La faiblesse de la majorité qui soutient le ministère Martignac augmente ses inquiétudes. Libéraux et royalistes dissidents fomentent à la fois l'irritation contre le nouveau cabinet. Il cède, le 8 août 1829.

L'avènement du ministère Polignac (9 août) ne semble guère à Bonald qu'un palliatif. C'est l'écluse qui momentanément arrête le torrent; le calme passager entre deux tempêtes.

A présent, mon cher Comte, nous allons voir à l'œuvre le premier ministre; il a, du reste, une grande confiance. Je crois qu'il la puise dans la religion; mais je crois qu'elle est aussi dans son esprit et dans son caractère. Est-ce étendue de l'un, fermeté de l'autre ? J'espère. Jamais les circonstances n'ont été plus graves; quelques-uns croient qu'on dissoudra la Chambre avant la session prochaine, pour briser

1. A Mme de Sèze. Au Monna, 14 janvier 1828.
2. Même lettre.
3. A la même. Au Monna, 22 mai 1828.

les projets de nos libéraux, d'adresse hostile et de refus du budget. Mais quelle Chambre remplacera celle-ci? Comment rompre le faisceau malheureusement si bien lié des comités directeurs et s'assurer une élection royaliste? Et si la Chambre revient plus séditieuse, comment gouverner *et comment sauver la monarchie de ses fureurs*? Il n'y a pas même de conjecture à faire, et il faut plier les voiles et se laisser aller à la dérive sans sçavoir où l'on abordera[1].

L'adresse hostile, dite *adresse des 221* fut repoussée; mais la guerre était déclarée entre le pays et le roi. Or, Charles X trouvait peu d'appui, même dans son entourage ou dans son ministère. Seul, le nouveau ministre de la Guerre paraissait à Bonald assez fort pour arrêter un soulèvement.

Le comte de Bourmont, homme d'esprit et de cœur, homme d'État, même aujourd'hui où ils sont si rares et où l'on ne trouve que des hommes d'affaires, le comte de Bourmont a pris en faveur de l'armée une mesure du plus haut intérêt et qui a fait la plus grande sensation dans les troupes; il en prépare d'autres du même genre et fait tout ce qu'il peut pour donner au roi une armée fidèle et dévouée. Il serait possible que ce dévouement fût un jour mis à l'épreuve, et je crois que le ministère sera entraîné plus loin qu'il ne veut et qu'il ne croit[2].

Mais l'honnête et imprévoyant Charles X, plus soucieux de l'honneur de la France et des intérêts de la nation que de sa sûreté personnelle, venait de confier à Bourmont l'expédition d'Alger. Il s'était séparé ainsi, dès le 18 avril 1830, d'un de ses plus précieux soutiens.

Depuis l'ouverture de la Chambre (2 mars) prorogée bientôt au 1er septembre, Bonald ne voyait plus guère d'espoir.

Notre campagne de guerre législative est commencée, il est bien difficile d'en prévoir l'issue. Tant que nous ne sortirons pas du cercle vicieux où nous nous sommes renfermés, nous ne faisons que nous traîner misérablement d'une session à l'autre, si même nous venons à bout de sortir avec honneur de celle-ci; la faction est évidemment la plus forte dans la Chambre des députés[3].

La Chambre des pairs ne lui inspire pas plus de confiance.

Les ministres seront outrageusement traités, ils peuvent s'y attendre, on leur dira en fait ce qu'on leur écrit dans les journaux depuis huit mois, ce sont des victimes dévoûées qu'on promène autour de l'autel de sacri-

1. A Senft, s. l. n. d.
2. Même lettre.
3. *Ibid.*

fice en attendant de les immoler. *La Chambre des pairs empêchera-t-elle quelque mal? Mais peut-elle faire de grands biens?* Je ne le crois pas. Elle ne connoît pas sa force, elle craint la guerre, tandis que l'autre Chambre craint la paix.

Puisque les institutions ne fonctionnent plus régulièrement, reste la ressource suprême d'un coup d'État. D'où qu'il vienne, Bonald ne l'approuve pas. Il n'eût donc point signé les ordonnances du 25 juillet.

Tous, et peut-être les ministres eux-mêmes, et peut-être d'autres encore, veulent se retenir sur ce *glissoir constitutionnel* qui les entraîne, malgré qu'ils en aient, au fond du précipice. Un coup d'État constitutionnel, comme seroit la dissolution de la Chambre, aggraveroit le mal s'il falloit courir la chance d'une élection générale à la barbe du comité directeur; et un coup d'État monarchique qui seroit, je crois, incomplet, et que peut-être on désavoueroit le lendemain, n'avanceroit pas beaucoup plus nos affaires...

... Le désordre est dans tous les esprits, et la littérature monstrueuse, barbare de style comme d'invention, en est l'expression fidèle. On cherche partout des auxiliaires, des parleurs surtout, et l'on fait des choix qui font rire les uns et pleurer les autres...

On ne peut pas prévoir comment l'on en sortira, l'on s'indigne contre les hommes de milieu, et l'on ne voit pas que notre système tout entier est un système de milieu entre la démocratie et la monarchie, et l'on veut, malgré la nature de ce gouvernement, rester royaliste dans un système qui ne l'est pas.

L'expédition d'Alger, si admirablement préparée, si parfaitement conduite, l'étonne plus qu'elle ne lui donne d'espoir. Il n'y aperçoit point le dérivatif qu'aux yeux d'un patriotisme plus éclairé que celui des masses démocratiques, elle aurait dû offrir aux difficultés intérieures. Du succès de nos armes il ne doute pas, et se déclare plaisamment fort tranquille du côté des Arabes d'Afrique. « Mais ce sont nos Arabes français, mille fois plus dangereux, qui m'occupent. » Il songe donc déjà à émigrer de nouveau et à reprendre ce chemin de l'exil que, de Heidelberg à Constance et de Constance à Lausanne, il avait suivi quarante ans passés. Cette fois, il rêve l'Autriche.

Que vous êtes heureux, mon cher Comte, d'appartenir à un gouvernement qui gouverne! Trouvez-moi dans vos vastes états quelque libéral las des douceurs du gouvernement monarchique, qui veuille goûter celles que lui promet le libéralisme, qu'il ait à peu près autant

de bien qu'en a ma famille, et, si elle y consent, je suis prêt à changer avec lui de pénates et à dire un *longum vale* à mon pays. Et cependant il y a encore de la raison, de la religion, de bons esprits, des vertus; mais quelque chose plus fort que les hommes nous entraîne vers la dissolution de la société, et ce n'est pas une restauration qu'il faudroit, mais une rénovation, *et renovabis faciem terræ.*

Il compte bien un peu sur la Cour, mais si peu !

...Le roi paroît sérieusement et fortement décidé à ne pas reculer davantage, et vraiment il est acculé aux dernières limites de son autorité. M. le Dauphin est aussi, dit-on, disposé à seconder des mesures vigoureuses [1].

Quant à la duchesse de Berry, pas plus maintenant que plus tard, Bonald ne semble prendre cette Italienne beaucoup au sérieux. Le voyage en France de son père, le roi de Naples, François Ier, reçu au mois de mai à Paris, non plus que l'accueil enthousiaste fait à *Madame* elle-même, à Nîmes, à Montpellier et dans tout le Midi ne lui semblent de bon augure. Il eût préféré que Leurs Majestés napolitaines ne vinssent pas promener dans notre capitale « leur tournure un peu grotesque », et que Madame, aimée et populaire, conservât en notre pays une étiquette plus sévère que celle du sien.

Il y a en tout cela plus d'abandon que de dignité. On reçoit tout le monde, on danse avec tout le monde; jamais la royauté n'a été plus au rez-de-chaussée; et, comme on la traite sans façon, on obéit aussi à volonté.

Réflexion étonnante sous sa plume. Ne regrette-t-il pas ailleurs le bon vieux temps où l'on se moquait librement en France des maires, des échevins, et même des intendants du roi ?

IX

La tourmente révolutionnaire arriva à son heure, comme il l'avait prévue. Vers la fin de juin, il était rentré au Monna, suivant sa coutume en cette saison. Là, du fond de son asile de province, il apprit que la tempête prédite avait emporté la monarchie légitime.

1. Lettre à Senft. Paris, 17 mai 1830.

Découragement ou prudence, il interrompit quelques semaines sa correspondance avec le comte de Senft et cessa d'écrire à Mme de Sèze. Six semaines seulement après les journées de Juillet, il reprit ses relations épistolaires avec son cher diplomate.

Retiré dans mes rochers depuis la fin de juin, c'est de ce poste, peu sûr contre les vents, que j'ai observé le terrible orage qui a causé de si grands naufrages. Ma tranquillité personnelle, un moment menacée, n'en a pas été atteinte, et ma nombreuse famille, réunie presque toute entière auprès de moi, a pu jouir sans trop d'inquiétude de l'obscurité où elle est confinée. Je n'ai guère de relations avec Paris que par les journaux ; tous mes amis l'ont quitté, soit pour aller voyager, soit pour leurs campagnes, d'où sans doute ils ne reviendront pas de sitôt. Les destitutions m'ont atteint comme tant d'autres. Mon fils y est pour son rectorat, et moi pour mon ministère d'État dont je n'ai jamais exercé la moindre fonction. Vraisemblablement, un autre refus me privera d'une autre dignité. *Deus dedit, Deus abstulit*, et ce n'est pas le seul trait de ressemblance que j'aurai avec le saint homme Job. J'espère que la Providence veillera sur moi et sur mes nombreux enfants, presque tous à la veille de prendre une carrière [1].

Ce fut sa seule plainte sous un si rude coup. Encore ne l'épanchait-il que dans le cœur ouvert d'un ami.

Son fils Victor, recteur de l'Académie de Montpellier, avait abandonné ses fonctions plutôt que de prêter serment au nouveau souverain [2]. Bonald, par un semblable refus, allait perdre, ainsi qu'il vient de l'annoncer, son titre de pair de France. Au demeurant, il avait bien jugé naguère ses collègues de la haute assemblée, en ne faisant pas grand fond sur eux au cas où la monarchie serait en danger. Ils jouèrent dans ces circonstances fatales pour la royauté bourbonnienne un rôle assez effacé. Au lendemain des journées de Juillet, lorsque le duc d'Orléans, lieutenant-général, demande à la Chambre des pairs de compléter l'œuvre de l'insurrection par un semblant de légalité, les cent quatorze membres présents sur trois cent soixante-quatre sanctionnent les faits accomplis. Eux-mêmes en étaient les premières victimes, et c'est leur suicide qu'ils décrétaient. Déjà le gouvernement provisoire de l'Hôtel de ville avait exigé l'annulation des

1. A Senft. Au Monna, 7 septembre 1830.
2. Au même. *Ibid.*, 25 septembre 1834.

pairs nommés par Charles X; il ne restait plus qu'à abolir l'hérédité de la pairie, à quoi les pairs se résignèrent (7 août[1]).

Bonald était un des pairs de Louis XVIII; il aurait donc pu continuer à siéger, sous l'obligation du serment. Il dédaigna de reparaître à Paris, et ce fut sa manière à lui, simple et digne, de sortir de la vie publique. Après le témoignage de sa conscience, sa plus douce satisfaction dut être de voir son ancien adversaire, le délateur Montlosier, honoré de ce titre de ce pair de France que lui ne regardait plus comme compatible avec son honneur. Montlosier, moins fier, ne refusa point un des sièges vacants.

Le patriarche du Monna — ainsi pourrait-on appeler désormais Bonald — partage maintenant son temps entre la vie de famille, le travail des champs, la rédaction d'articles de journaux, la correspondance avec ses amis et l'observation désintéressée de la politique européenne. Le cercle de famille, hélas! s'était douloureusement rétréci. Le 21 janvier 1826, il avait perdu la douce compagne de sa vie. Il s'avançait seul, arrivé au soir de la vieillesse, dans ce chemin où, près d'un demi-siècle, elle avait marché près de lui. Type de femme chrétienne, humble et discrète, elle était tout entière à ses devoirs de mère et d'épouse, comme lui tout entier à ses goûts d'écrivain et à ses devoirs d'homme public.

Cette séparation l'avait tellement brisé, que, cette année-là, il n'était point retourné passer l'hiver à Paris.

J'ai perdu, écrivait-il au comte de Senft, tout ce que je pouvois perdre, un autre moi-même, *après quarante-huit ans de l'union la plus intime*, qu'aucun nuage n'avoit troublée, celle qui fut l'amie de mes jeunes ans, la compagne de toutes mes traverses, dont le cœur ne battit que pour moi et pour ses enfants, son unique pensée, sa seule affection; elle me laisse seul, isolé, dans l'âge où sa compagnie étoit une plus douce consolation, ses soins si précieux et si utiles.

Mon cher ami, elle est heureuse, si toutes les vertus domestiques et chrétiennes, la foi la plus ferme, la charité la plus continuelle, la pratique de la religion la plus assidue, méritent ce bonheur. Je l'invoque comme une sainte, et c'est dans ce malheur, au-dessus de toute autre consolation, qu'on sent tout ce que la religion, avec ses espérances, mêle d'adoucissement à tant d'amertume et de baume à une plaie si douloureuse[2].

1. Thureau-Dangin, I, 38.
2. A Senft. Au Monna, 13 mars 1826.

Mais, autour du vieil arbre, devenu solitaire, de nombreux rejetons grandissaient. « Il me reste, écrivait-il, trois enfants de mon fils (Victor) et neuf de ma fille (Mme de Serres), dont le mari a renoncé à une bonne place de finance. » Il lui faut bien s'occuper de caser tout ce monde, qui a préféré une pauvreté honorable à la reconnaissance d'un pouvoir réputé usurpateur. L'avenir devait lui démontrer que Dieu bénit les nombreuses familles et que la Providence n'abandonne pas les siens. Mais il pratique la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Les enfants de mon fils ont quelque bien de leur mère; l'aîné pourra faire un mariage avantageux; ses deux frères sont encore au collège, les sept garçons de ma fille sont dans une position plus embarrassante pour eux et pour moi; l'Église en recueillera quelques-uns; le plus jeune n'a pas fini ses études chez les Jésuites. Mais il m'en reste deux, dont l'aîné, âgé de vingt-deux ans, qui a dans l'esprit et la volonté tout ce qu'il faut pour être utilement occupé dans quelque bureau d'administration, mais qu'une raison de santé ne permet pas d'employer autrement, et dont le second, âgé de dix-neuf ans, sorti cette année de Fribourg, d'un physique agréable, est tout à fait propre au service militaire. Mon vœu le plus ardent serait de les voir employés tous deux au service du roi de Sardaigne, préférablement à tout autre, à cause de la proximité et de la langue italienne plus facile pour nous autres méridionaux que les langues du Nord, je n'ai pas pu oublié que S. M. le roi de Sardaigne, alors prince de Carignan, se trouvant à Paris, s'exprimoit sur mon compte en termes très obligeants et ne refuseroit peut-être pas la protection à un vieux et obstiné royaliste[1].

Fils et petit-fils surent fort bien se tirer d'affaire, en dépit des contretemps et des révolutions.

Le plus en vue de ses enfants était Mgr de Bonald, l'évêque du Puy. Son père a les yeux attachés sur lui, et, dans ses lettres, ne se lasse point d'en parler. Il eut la consolation, mêlée de douleur, un an avant de quitter ce monde, de le voir nommé à l'archevêché de Lyon. Un instant, il avait cru à sa prochaine disgrâce.

La guerre est dans ce moment entre notre gouvernement et la cour de Rome, dont on veut obtenir la réduction du nombre des évêchés; car c'est toujours à l'épiscopat qu'en veut la doctrine protestante qui nous inonde. On menace de donner à mon fils le diocèse de Viviers. Ce sera le plus vaste et le plus difficile diocèse de montagnes. Il avoit déjà

1. A Senft. Au Monna, 25 septembre 1834.

les Cévennes; il aura de plus les Alpes, et ce diocèse sera aussi impossible à diriger qu'à visiter. On réclame de toutes parts; mais que sont les réclamations, les pétitions, les plaintes, contre un gouvernement qui dispose des forces financières, judiciaires et militaires de la France[1]?

Louis-Philippe ne tint cependant pas rigueur à Mgr de Bonald du nom qu'il portait et de son opposition religieuse, sous la Restauration, aux ordonnances de Juin. En 1839, Bonald peut écrire :

Mon fils l'évêque est à Rome, depuis le 15 mai, avec Henri, mon fils aîné, et les deux neveux aînés de mon second fils et de ma fille. Sans doute, vous allez aller à Rome! Si j'étois moins âgé[2]!

Le futur cardinal s'était rendu dans la capitale du monde chrétien, pour assister à la canonisation du bienheureux Alphonse de Liguori, et aussi afin de rendre compte au pape de l'administration de son diocèse, usage éminemment canonique, mais alors tombé en désuétude. Il y était arrivé le jour même où son ancien protecteur, le cardinal Fesch, rendait son âme à Dieu. Fesch, l'oncle de l'empereur, était archevêque de Lyon. L'abbé d'Isoard, nommé son successeur, mourut subitement. Le 4 novembre 1839, Mgr de Bonald fut proposé par le gouvernement, et, le 27 avril, préconisé par Grégoire XVI, pour occuper le siège archiépiscopal deux fois de suite vacant[3]. Le vieux Bonald d'écrire :

J'ai éprouvé depuis votre dernière lettre un vrai chagrin, la nomination de mon fils, l'évêque du Puy, à l'archevêché de Lyon. Un moment j'ai craint, puis le Saint-Père lui a écrit la lettre la plus aimable et la plus pressante pour le déterminer à accepter; il eût dû, je crois, refuser, même au Saint-Père; mais c'est ce qu'il n'auroit jamais fait. Il attend ses bulles au Puy; je crois qu'elles ne viendront pas encore[4].

Avec sa famille si chrétienne, si unie, si serrée autour de son chef, ce qui occupait le plus Bonald, c'était l'exploitation de son domaine. Il aimait la terre avec la passion instinctive d'un paysan, et la cultivait avec la complaisance intellectuelle d'un lettré.

1. A Senft. Au Monna, 7 janvier 1833.
2. Au même, 27 mai 1839.
3. Blanchon, 12.
4. A Senft. Au Monna, 28 février 1840.

Comme tout homme chérit sa patrie, si sauvage soit-elle, il s'était attaché de cœur à ce coin de terre. Ses montagnes sont de vraies montagnes « un peu plus montagnes que ces joujoux de Paris, où l'on voit une foule de badauds dégringoler tout le long de la journée, au risque de se casser le cou[1] ». De tout temps ce paysage austère s'était harmonisé avec son état d'âme. Déjà, en 1817, il se vantait de se livrer à ses « travaux champêtres ou littéraires, dans une solitude tout à fait propre aux pensées graves et même sombres, et où une nature sauvage, pour laquelle on n'a rien pu faire, ne peut guère en inspirer d'autres[2] ». Qu'on juge ce qu'il en fut, après 1830, alors qu'il se compare à un « pauvre reclus[3] », ses principes ayant toujours été qu'« il ne faut pas plus déplacer la vieillesse des hommes que celle des meubles[4] ».

Au Monna, parfois on meurt de chaleur l'été :

Nos chaleurs sur cette terre de roches et de sables sont excessives. Je suis revenu hier de Rhodez, et, quoique sur les plus hautes montagnes de ce département, hommes et bêtes n'en pouvoient plus[5].

Mais quels bons hivers ! Au comte de Senft qui, durant les mois les plus rigoureux de 1836, rudes à supporter même dans le Midi, « n'a pas quitté le coin du feu de Vienne et les bureaux de la sage et circonspecte diplomatie », il envoie d'ironiques compliments.

Pour moi, malgré mes quatre-vingt-deux ans, j'ai passé un hiver de froid et de neige sans trop m'en ressentir[6].

Deux ans plus tard, l'ambassadeur d'Autriche est en Hollande, « ce pays, où, comme disoit Grotius, les quatre éléments ne valent pas grand'chose ». Bonald le félicite de nouveau d'avoir échappé cette fois aux froids des marais.

Nous avons traversé, *nous*, les froids des montagnes, plus vifs, mais plus sains[7].

1. A Mme de Sèze. Au Monna, 17 juin 1818.
2. A la même. *Ibid.*, 17 avril 1817.
3. A Senft. *Ibid.*, 25 juillet 1834.
4. A Mme de Sèze. *Ibid.*, 17 avril 1817.
5. A Senft. *Ibib.*, 28 avril 1821.
6. A Mme de Sèze. *Ibid.*, 9 juin 1826.
7. A Senft. *Ibid.*, 15 mai 1838.

Aussi l'on n'y craint guère le choléra, même en cette terrible année 1832, qui fit à Paris seul dix-neuf mille victimes.

J'ai été peut-être moins sédentaire que vous, et j'ai été obligé de galoper dans nos montagnes pour aller visiter des ruines, c'est-à-dire des débris de propriétés qui encore ne m'appartiennent pas, mais à mes enfants. J'ai souffert dans ces voyages des chaleurs excessives de 30 à 31 degrés, chaleurs un peu apaisées, mais qui nous laissent une sécheresse opiniâtre de trois mois entiers sans goutte d'eau, et qui après avoir tué les récoltes de mai et d'automne menacent la récolte prochaine, par l'impossibilité où l'on est de préparer les terres pour les ensemencer. C'est un fléau ajouté à tous les autres, et le grand fléau, le choléra, s'approche peu à peu de nous et a pris position sur les montagnes de l'Ardèche, pas trop loin de nous, et d'un autre côté vers Bordeaux et le cours de la Garonne. Si notre air pur et nos eaux vives et salubres ne nous en préservent pas, nous ne pouvons guère compter sur les secours de l'art, si imparfait dans nos provinces, ni sur les soins de la police qui ne s'occupe que de chercher des conspirations et des conspirateurs[1].

Nous prenons ici Bonald sur le vif du plaisir qu'il éprouve au milieu de ses travaux de culture. Comme tout propriétaire, il ne manque pas d'ennuis. Une année, on refait les toits, et sa maison est en partie découverte au mois de novembre[2]. Mais qu'est-ce que ces misères, auprès de la joie de transformer et d'améliorer ses terres, surtout quand on croit s'y connaître !

Le temps est chaud et la saison belle. J'en profite pour courir où m'appellent des affaires qui ne sont pas les miennes, mais celles de ma belle-mère. Je suis obligé à surveiller et à rétablir des biens dont elle a à peu près tout l'usufruit; ils sont dans un département voisin et assez éloignés de moi... Cet exercice m'est très utile, et j'aime beaucoup les détails d'agriculture qu'on dit que j'entends assez bien, peut-être un peu trop en grand[3].

A la longue, il avait fini par « faire des prés, des champs et des vignes ; tout en miniature. *Agitur de paupere regno* ». Il avait terminé par ce qui était purement personnel et qui pour lui passait, après le reste (encore un trait de vrai cam-

1. A Senft. Au Monna, 20 septembre 1832.

2. A Mme de Sèze. *Ibid.*, 14 novembre 1824.

3. A la même. *Ibid.*, 3 août 1817. On trouve semblable note dans cette lettre de 1826 : « Obligé ici à des travaux considérables pour mettre en valeur *un bien qui a un besoin extrême de réparations*. D'autres peut-être les feraient avec plus d'économie, mais je crois ne les feroit pas mieux. »

pagnard, son habitation. L'intérieur de sa maison avait la figure d'un « petit castel[1] ».

Défricher, amender, planter! La correspondance en pâtit nécessairement. Plus de lettres, ai-je dit ailleurs, à Mme de Sèze. La pauvre dame n'était sans doute plus guère d'humeur, de son côté, à entretenir un commerce épistolaire de pure coquetterie et à disserter sur une politique fertile en déceptions. Son premier grand deuil avait été la mort de son beau-frère, le comte de Sèze, premier président de la cour de cassations, l'ancien défenseur de Louis XVI (2 mai 1828). Bonald lui avait écrit :

Je viens, ma bien chère amie, mêler mes larmes aux vôtres sur la perte que nous venons de faire, vous d'un frère que vous chérissiez et dont la mort aura été bien sensible à M. votre époux; moi d'un bon et véritable ami ; la France d'un homme illustre associé d'une manière si honorable au plus déplorable événement de notre histoire. Je me flattois de le revoir, je l'avois laissé plein de force et de santé, oubliant peut-être un peu trop son âge et se livrant à une activité qui n'étoit plus en proportion avec ses forces.

C'est une grande perte, Madame, que celle d'un digne et vertueux magistrat placé à la tête de l'ordre judiciaire et maintenant, par son équité personnelle et son influence sur la cour qu'il présidoit, l'uniformité de jurisprudence dans un vaste royaume.

Si je lui appliquois ces belles paroles de Tacite, parlant d'Agricola : « heureux et par l'éclat de sa vie et par l'opportunité de sa mort », vous ne me croiriés que pour la première partie, et vous renverriés la seconde à l'exagération de mes opinions. Le temps décidera entre nous : il ne faut que l'attendre[2].

Et le temps décida pour lui, contre l'ancienne libérale, éprise de la Charte et de Chateaubriand ! Mais, quelques mois avant d'assister aux désastres publics du pays, Mme Victor de Sèze avait eu la douleur de voir la mort dévaster son foyer conjugal.

Cette dernière épreuve manquoit à vos malheurs, bonne et chère amie ; et après tant de peines cruelles, la plus cruelle de toutes vient mettre le comble à vos douleurs. Que je vous plains, Madame, et je sais trop, hélas ! quel vide affreux laisse dans la vie ce lien si doux et si fort, brisé sans retour après de longues années d'un bonheur et d'une intimité à laquelle nulle autre au monde ne peut être comparée.

1. A Senft. Au Monna, 15 mai 1838.
2. A Mme de Sèze. *Ibid.*, 22 mai 1828.

Vous savés mieux que moi, ma bien chère dame, où se trouve, pour des chrétiens, les seules consolations qui puissent s'égaler aux plus grandes douleurs, et vous les avés déjà demandées à Celui-là seul qui est la source des consolations parce qu'il a été l'exemple du malheur ; mais s'il est permis de les chercher sur la terre, détournés un moment, s'il est possible, votre pensée de ce que vous avés perdu, pour considérer ce qu'il vous a laissé et ce qu'il vous reste : un digne fils, qui vous ravivera les vertus et les talents de son père, et votre aimable et chère Indiana, si jeune et si malheureuse, et qui pourra à son tour vous rendre les consolations que, dans un pareil malheur, elle reçut de vous. C'est même une consolation que de nourrir désormais votre douleur des vertus de celui que vous avés perdu, du bonheur que vous aves goûté, de l'estime dont il a été l'objet, des services qu'il a rendus, et de tout ce que la considération publique faisoit réfléchir sur sa compagne et son amie [1].

Une fois encore, une seule, Bonald reprit la plume pour Mme de Sèze. Elle venait de marier son fils Aurélien, le député de la Gironde. Il lui adressa des félicitations, mais si mêlées de condoléances que cette lettre donne plutôt une impression de funérailles. On dirait un long commentaire du mot de Louis XIV à Villeroy : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. » Lui veuf ; elle veuve ; la France veuve de son roi légitime ! Et toutes ces séparations, tous ces déchirements marqués du sceau de l'irréparable ! Jamais Bonald n'avait été plus pessimiste.

Il étoit bien temps, Madame et bien chère amie, que vous reçussiés quelque consolation après les peines cruelles que vous avés éprouvées, et que vos amis pussent se réjouir avec vous, après avoir été si souvent affligés avec vous. Aussi, Madame, je ne peux vous exprimer avec quelle satisfaction j'ay partagé le bonheur que doit vous causer l'heureux mariage de votre cher Aurélien. J'ay vivement applaudi aux succès de cet éloquent défenseur de toutes les bonnes causes et de toutes les infortunes dont tant d'honnêtes gens ont été accablés. Il soutient avec honneur le beau nom qu'il porte et qui semble destiné à venir au secours de tous les innocents persécutés. Oui, Madame, j'ay eu l'honneur de connaître Mme de Chauvet, et j'ay pu apprécier tout ce qu'il y avoit et de parfaitement aimable et de singulièrement solide dans cette excellente personne. La perte que vous fîtes de cette digne amie commença, me dites-vous, la longue chaîne de malheurs sous lesquels vous avés failli succomber. J'espère que du mariage qui unit sa fille à M. votre fils commencera une autre série, celle des consola-

1. A Mme de Sèze. Au Monna, 7 avril 1830.

tions qui vous sont dues après tant de souffrances ! Il ne faut pas désespérer du bonheur domestique lorsque celui que devroit nous donner la vie politique paroit s'éclipser tous les jours davantage, et qu'il faut le trouver dans sa maison et ne pas porter ses regards au dehors, où nous ne verrions que des sujets de désolations sans une lueur d'espérance. On nous parle bien de changements, et, sans doute, il peut y en avoir de plus d'une sorte ; mais l'on ne voit encore rien qui fasse pencher la balance du côté de ceux que nous désirons, tandis que, dans l'autre bassin, on voit un terrible poids de coupables projets et de funestes espérances de désordre et d'anarchie. C'est, cependant, à ces dieux que l'on a l'air de sacrifier, c'est ce que rappellent à nos souvenirs des fêtes hypocrites ; car ceux qui les donnent n'en veulent pas plus que nous, mais se croyent obligés de caresser le monstre pour ne pas en être dévorés ; ce ne sont pas ces gâteaux que demande la faim de nos cerbères : et il leur en faut de plus solides[1].

Bonald souhaïte ensuite à Aurélien de Sèze de recommencer « une noble génération de talents, de vertus et de dévouements », mais de parcourir une carrière plus heureuse que celle de la génération qui s'en va et de n'avoir ni roi à défendre ni révolution à subir. Puis il arrive à sa propre situation.

Vous avés la bonté de me demander des détails sur moi et les miens. J'avance en âge sans gagner en avantages. J'avais recueilli une fortune, elle m'a été enlevée ; j'ay donné, je crois, de bonnes leçons, elles ont été perdues. J'ay de nombreux petits enfants qui ne peuvent être placés. J'ay conservé ma santé et mon seul [bien, les] facultés de mon esprit. Je ne regrette et ne désire rien pour moi. Je n'avois rien demandé de ce qu'on m'avoit donné, je l'ay quitté sans murmurer. Je vis dans une triste et pauvre campagne, qu'avec quelques ressources (que je n'ay pas) je rendrois plus agréable et surtout plus fructueuse ; ces travaux seroient ma passion, si je pouvois la satisfaire. Je n'y voudrois pas le luxe que je n'aime pas, mais utilité et commodité, qui ne vont guères l'une sans l'autre. Je vis ici avec ma fille et quelques-uns de ses enfants, tantôt les uns, tantôt les autres. Mon fils, jadis recteur à Montpellier, a perdu ses deux filles, et la dernière à quinze ans tout récemment ; elle auroit été sa consolation, — il lui reste trois garçons. Ma fille en a sept et deux filles. Voilà une statistique, elle est plus longue que mon budjet[2].

On sent combien cet homme, qui avait renoncé à un traitement de pair de France, souffrait de la pauvreté. Jadis il

1. A Mme de Sèze. Au Monna, 6 août 1833.
2. Même lettre.

se surnommait gaiement « Jean sans terre[1] ». Aujourd'hui, il y a une expression de tristesse contenue, dans cette lettre à son confident. Il se dépeint :

Occupé de travaux littéraires, qui se réduisent à quelques articles de journaux et à des travaux agricoles, pour réparer contre l'abandon et les dilapidations des acquéreurs nationaux et la négligence des fermiers, la petite terre, la seule de mon ancien patrimoine que ma famille ait pu acheter, en laissant à l'avidité du fisc national tous les droits féodaux qui en faisoient la meilleure partie, et qui composoient dans des terres plus considérables toute ma fortune, et dont les indemnités des émigrés n'ont pu réparer la perte. Mais les pertes et les malheurs domestiques sont les moindres de tous, et nous avons bien d'autres malheurs à réparer[2].

Littéralement il traduisait en actes l'éloge des belles-lettres dans Cicéron : *Senectutem oblectant... adversis perfugium ac solatium præbent... peregrinantur, rusticantur.*

Tel il était en 1826, tel on peut se le représenter encore. Voici tout son règlement à la campagne :

Je travaille le matin dans mon cabinet ; le soir, je vais à mes champs ; cette vie d'occupations sédentaires et d'exercice m'est très salutaire[3].

Durant ces promenades de l'après-midi il songeait à ses affaires, à ses contributions pour la presse, aux nouvelles politiques. Il nous reste à lui demander le fruit de ses réflexions philosophiques au grand air.

X

Toute la philosophie du vicomte de Bonald sur les trois derniers règnes dont il fut le témoin, tient en ces quelques lignes, écrites six ans après la révolution de 1830 :

Je crains qu'il n'y ait un jugement sévère porté sur l'Europe. La monarchie ne veut plus de la religion, et les peuples ne veulent plus de la monarchie, et une fureur insensée de démocratie et de républicanisme gagne les gouvernements qui aspirent tous à s'emprisonner dans des chartes comme la nôtre. Funeste présent d'un roi qui sera jugé sévèrement par l'histoire. *N'est-ce pas Louis dix-huit qui a tout perdu*,

1. A Mme de Sèze. Au Monna, 14 janvier 1828.
2. A rapprocher le début de la lettre à Senft, du 25 septembre 1834 : « J'ai perdu toute ma fortune patrimoniale », etc.
3. A Mme de Sèze. Au Monna, 9 juin 1826.

la religion, par l'indifférence sous le nom de tolérance; la monarchie; par le partage du pouvoir; la noblesse, par le patriciat de la pairie? Il falloit pour cela un roi philosophe, et malheureusement son successeur, bien chrétien, a manqué de force pour renverser l'ouvrage de son frère, que la révolution de Juillet a consacré. L'imagination s'épuise en vain à chercher quelque moyen de salut. Il n'y en a aucun dans les forces humaines. Il faut que le ciel intervienne, si la France peut encore le mériter [1].

En dépit ou à cause même de vingt années d'expérience, il ne croit pas, et il n'avait jamais cru, aux bienfaits du parlementarisme. Eût-il admis en théorie le régime constitutionnel, ce système ne lui semblait pas compatible avec le caractère français. Le long gâchis où piétina sur place, durant ses pénibles débuts, la royauté de Juillet, l'avait confirmé dans son sentiment. En moins de deux ans, Louis-Philippe avait déjà consommé quatre ministères. On en était à celui de Montalivet (16 mai 1832), qui devait bientôt laisser la place à la combinaison Soult, Thiers, Guizot, Broglie (11 oct.). Dès le mois de septembre, Bonald aperçoit la lutte qui s'annonce aussi vive qu'aux temps les plus agités de la Restauration.

Vous voyez par nos journaux où nous en sommes, et ils vous donnent une idée assez juste de notre *gâchis*, pour me servir du mot consacré. Nous attendons avec anxiété la prochaine session [2]; elle décidera de nos destinées; tous les partis préparent leurs armes les uns contre les autres, et tous contre le ministère, qui, lui-même, ne peut pas se composer et ne sçait à qui entendre. Chaque parti veut y mettre des siens, et ils sont tous plus à s'exclure mutuellement du ministère qu'à y parvenir [3].

Puis une sorte d'indifférence le reprend à la pensée de la stérilité de toutes ces combinaisons, et de leur inefficacité pour le bonheur du pays. Après une digression sur le Portugal, il revient à la France en ces termes :

Notre position à nous n'est pas si claire et ne s'éclaircira pas, tant qu'on s'obstinera à croire à la possibilité du gouvernement représentatif parmi nous. J'en ai soutenu l'impossibilité dans le *Rénovateur*, et je n'ai pas varié un seul instant depuis l'invasion de ce gouvernement en France. Vous sentez que tout ce que je vois n'est pas propre à chan-

1. A Senft. Au Monna, 14 juillet 1836.
2. La session de 1831 avait été close le 21 avril 1832. La suivante devait s'ouvrir le 9 novembre 1832 et durer jusqu'au 25 avril 1833.
3. A Senft. Au Monna, 20 septembre 1832.

ger mes idées à cet égard, et, quoique je me trouve sur cette question, avec des hommes dont j'admire le talent, dont j'estime le caractère, en désaccord formel, je m'en tiens à mon opinion, et ne crois à aucun talent, à aucune capacité, les moyens de rendre avec ce gouvernement la France heureuse et tranquille [1].

L'article auquel il fait allusion avait paru le 25 août [2]. C'est un des écrits les plus vifs de Bonald. Le pamphlétaire y coudoie le philosophe. Les fausses prophéties y abondent. La souveraineté du peuple y est fort malmenée en compagnie de la démocratie. Mais des vues supérieures y apparaissent dans la discussion de principes, et de justes observations éclairent d'un jour vrai, tantôt cruel, tantôt mélancolique, plus d'un fait contemporain.

Bonald a beau jeu, par exemple, pour se déclarer à nouveau le défenseur de la liberté de la presse à laquelle le garde des sceaux, M. Barthe, venait de porter atteinte dans une circulaire aux procureurs généraux. « Cette liberté, dit Bonald, est regardée, à tort ou à raison, comme le *palladium*, ou plutôt la vie du gouvernement représentatif. » N'est-ce pas la presse qui, par les bras de ses ouvriers, a renversé une royauté de quatorze siècles, et en a improvisé une nouvelle en quelques heures ? A voir la façon dont les partis d'opposition, arrivés au pouvoir, procèdent envers toutes les libertés publiques, il cesse d'ailleurs d'en appeler à la justice, et constate simplement ce fait général que le vote du projet de loi relatif au contrat d'association par nos députés, le 29 mars 1901, vient de singulièrement confirmer : « Qu'on ne s'y trompe pas : la *liberté* dont nos révolutionnaires font tant de bruit, n'est pas la liberté de la presse... ; n'est pas la liberté des cultes, qui n'est pour eux que la liberté de l'indifférence religieuse ; n'est pas la *liberté de l'enseignement, qui ne leur a servi qu'à expulser les corps enseignants les plus habiles et les plus respectables* ; c'est la liberté de l'athéisme, la liberté de la révolte, la liberté de la licence, la liberté de tous les vices que condamne la morale sévère de la religion catholique [3]. »

1. A Senft. Au Monna, 20 septembre 1832.
2. *Du gouvernement représentatif.* (*Œuvres*, II, 891.)
3. *Ibid.*, 901.

Ni la révolution accomplie en France, ni l'orientation de l'Espagne vers une politique dynastique aux mêmes tendances libérales, ni la concession de constitutions écrites faites par quelques petits souverains allemands à leurs sujets, ni les soulèvements populaires en Italie n'avaient en rien modifié ses idées. Cet absolutiste et ce croyant était doublé d'un stoïcien ; l'ébranlement de la vieille Europe le laissait immobile, sinon impassible, sur le roc de sa foi religieuse et philosophique. Sa plus grande tristesse était d'avoir à contempler l'apostasie générale des peuples, surtout celle des deux grandes nations catholiques, l'Espagne et la France.

Nous en sommes venus, écrit-il vers le milieu de 1832, aux derniers résultats de la grande évolution de la Réforme, et jamais le catholicisme n'a été plus dangereusement compromis (s'il pouvoit l'être), ni jamais plus mollement défendu. Là, cependant, est le salut de l'Europe, et vainement on le chercheroit dans d'autres doctrines. Il n'y a plus de foi sur la terre, puisqu'il n'y en a plus dans les gouvernements qui la représentent, et vous sçavez comme moi, mon cher Comte, ce qui est réservé à cette triste époque d'incrédulité. Il n'y a plus de foi, dans les pouvoirs politiques, à la religion ; il n'y en a pas même à eux-mêmes ; et l'on ne fera jamais rien de grand, rien de fort, rien de bon, avec des doutes ou avec des erreurs. Une bergère une fois a sauvé la France ; mais il y avoit alors de la foi et à la religion et à la royauté, et, de nos jours, elle a manqué à l'homme le plus fort des temps modernes et même le plus habile, et qui n'a pu, après d'étonnants succès, que se ménager un exil et se creuser un tombeau. Le voilà fini dans ce qui restoit de lui dans son fils. Je ne me réjouis pas de sa mort, il nous étoit fort indifférent, et ce n'est ni lui, ni ses partisans qui étoient à craindre, même quand une politique ennemie de la France eût voulu se servir de lui, ce que je n'ai jamais redouté ; tout au plus il auroit pu diviser et faire craindre une concurrence [1].

C'est toute l'oraison funèbre du duc de Reichstadt qui venait de s'éteindre à Schœnbrunn (22 juillet 1832). Bonald se trompait en s'exagérant l'extinction ou l'effacement de l'idée napoléonienne. Ce dédain provenait de son mépris pour la politique des personnes substituée à la politique des principes. Dans l'Empire, il n'avait guère vu que Bonaparte. Une fois l'« homme de Sainte-Hélène », comme il affecte de l'appeler, à jamais disparu, le roi de Rome emporté à son tour par la mort, il n'imaginait pas que la légende de l'aigle pût

1. A Senft. Au Monna, s. d.

redevenir une réalité. Ce n'est pas que, malgré des termes qui nous révolteraient aujourd'hui, il n'ait compris la beauté du rôle de Napoléon, et admiré en lui le dompteur de la Révolution, le restaurateur du culte, le souverain ami des grands noms et des vieilles formes monarchiques, l'adversaire du libéralisme quelconque ; mais l'œuvre impériale lui semblait fatalement précaire et instable. « Dans la position où il s'était placé, il lui fallait vaincre toujours ou mourir [1]. » C'était donc une œuvre essentiellement personnelle, due à des circonstances uniques et impossible à recommencer.

La principale conséquence actuelle, remarquée par Bonald et à laquelle on ne songe plus guère aujourd'hui, de la mort de Napoléon II, c'est qu'elle permettait à Charles X, errant en exil, de quitter Holy-Rood pour le Hradschin, près de Prague, la prison de l'aigle, pour la cage de l'aiglon.

Voilà nos malheureux princes qui vont chercher un azyle chez leurs plus proches parents, où la mort du duc de Reischtadt leur permet aujourd'hui de se rendre. Car jusqu'à cet événement ils ne pouvoient guère résider si près d'un fils de Bonaparte, et celui-ci ne pouvoit non plus résider chez une autre puissance que chez son ayeul. J'aime mieux nos exilés en Autriche qu'en Angleterre, et je n'élève pas le moindre doute sur la générosité de votre gouvernement [2].

Le roman, moins grandiose, quoique héroïque à sa manière, que venait de tenter la duchesse de Berry, cachée depuis le commencement de juin à Nantes [3], alors que ses fidèles allaient s'illustrer à la Pénissière (30 août), ne l'émouvait d'ailleurs pas plus que le souvenir de la gigantesque épopée impériale. Tout en gémissant sur l'inertie de ses compatriotes, il se contentait d'y voir une belle matière à philosopher. Les théories l'absorbent trop pour que des aventures, même princières, changent rien à son attitude d'observateur et de boudeur! Allions-nous avoir la guerre avec l'Europe, tandis qu'une guerre civile couvait en Vendée? Déjà nos troupes envahissaient la Belgique et marchaient sur Anvers, afin d'en faire le siège et d'enlever à la

1. *Œuvres*, II, 636 *sqq.*, et *passim*.
2. A Senft. Au Monna, 20 septembre 1832.
3. Sur les retraites de Madame chez les Kersabiec, puis chez les demoiselles de Guiny, voir *la Duchesse de Berry*, par H. Thirria. Paris, 1900, p. 71.

Hollande son dernier poste de combat dans ce pays rendu à la liberté.

Les paris sont ouverts en France, pour ou contre la guerre ; mais la guerre la plus heureuse n'affermiroit rien, si elle n'appuyoit et n'accompagnoit la guerre aux doctrines, ces grandes et puissantes ennemies de l'Europe. Ces doctrines en sont aussi à leurs derniers développements, à l'athéisme ; elles ne sçauroient aller ni plus bas ni plus loin que le néant, et après vient le chaos, et, après le chaos, la création si jamais elle doit venir. Mais le chaos de la fin est d'une tout autre nature, que le chaos du commencement, l'un étoit la confusion de tous les éléments matériels, l'autre de tous les éléments moraux ; et il faut, en vérité, un plus grand effort à Celui qui peut tout, pour en tirer l'ordre moral. D'où nous viendra-t-il ? quand verrons-nous poindre à l'horizon son aurore [1] ?

Voilà, mon cher Comte, les tristes réflexions que je nourris et qui me nourrissent dans ma solitude ; j'y suis tranquille et le pays que j'habite l'a toujours été, même quand de hautes et cependant de généreuses imprudences auraient pu le troubler. Elles n'ont eu ici aucun retentissement, et dans cette province toute centrale, toute agricole, il n'y avait ni obstacle à craindre ni secours à espérer. C'est la faute des gouvernements. Quand ils n'occupent les esprits et les cœurs que de matériel, les peuples ne s'occupent pas d'autre chose, et ne sont préparés à rien de grand, de généreux, de spontané. Les peuples fabricants font de fort beaux tissus, et leurs gouvernements ourdissent de fort mauvaises trames et font de la toile bien lâche. Passez-moi ce calembour. Il n'y a de grandeur, d'élévation, de désintéressement, de sacrifices que chez les peuples pauvres. Je l'ai dit ailleurs : *les gouvernements doivent faire peu pour les plaisirs du peuple, assez pour leurs besoins et tout pour leurs vertus.* Je crois que là est toute la science de l'administration, et malheureusement les gouvernements modernes ne voient comme les anciens que *panem et circenses*, et lorsqu'ils ont besoin des peuples, ils y trouvent des commerçants, des fabricants, des banquiers, des agioteurs, des usuriers, et point d'hommes [2].

On avait levé cependant encore des paysans et des gentilshommes en Vendée ; mais que pouvaient-ils sans le nombre ? Une femme, fût-elle Caroline de Naples, était incapable de les conduire à la victoire. Aux yeux de l'histoire, l'héroïne est sortie de l'audacieuse, de la folle, de la malheureuse tentative, grandie par l'odieuse trahison de Deutz et par l'ignominie de ses geôliers dans la citadelle de Blaye. Aux yeux de Bonald, qui sans doute ignorait son mariage secret

1. A Senft. Au Monna, 10 août 1832.
2. Même lettre.

mais parfaitement régulier avec Lucchesi-Palli, l'enfant né dans la prison avait enlevé à la duchesse de Berry son prestige. Il craint que la princesse remise en liberté ne reparaisse à la petite cour exilée de Prague et n'abuse de la faiblesse du vieux roi détrôné, pour reconquérir une situation politique ou même quelque influence sur le jeune duc de Bordeaux.

Il y a à Paris de grandes intrigues pour la pousser auprès de son fils, la conseiller, la dominer, et en tirer parti pour les intrigants. Je pourrois vous les nommer, et au bruit qu'ils font et à leurs éternelles flatteries sur la mère et sur le fils, vous les avez déjà devinés ! Elle se présenteroit à Prague, non plus comme régente, mais comme mère, quoiqu'elle ait étrangement compromis la première maternité *par la seconde — honteuse aventure, et dont il faudroit ensevelir la mémoire au fond d'un désert, et y pleurer le mal qu'elle a fait à l'héroïque et fidèle Vendée, et qui n'a pas cessé !* — Quels pitoyables conseils lui avoient été donnés ! J'avois été sondé sur tout cela, comme l'avoit été aussi Villèle, et vous jugez, aisément, mon cher Comte, quelle avoit été notre réponse. Mais il est dit que dans ces graves circonstances, les sages et les habiles *ne seront jamais écoutés*, et qu'on ne jugera ni les temps, ni les lieux, ni les hommes[1].

La famille royale, qui pensa comme Bonald, et avant et après, refusa de remettre, entre les mains de la duchesse, l'éducation du futur comte de Chambord.

Mais enfin, l'équipée vendéenne avait eu lieu.

Ce rôle de Cassandre, où il se reconnaissait, Bonald ne cessa de le jouer jusqu'au bout de sa carrière. Soit qu'il jetât ses regards sur la carte de l'Europe, soit qu'il les ramenât vers la France, il ne voyait que des sujets d'inquiétude pour l'avenir, et, en même temps, il avait conscience de l'inutilité de tous les efforts pour ramener le monde à son idéal personnel.

Les insurrections des Romagnes (1831), comprimées par l'Autriche, ne le préoccupaient point autant que la brusque occupation d'Ancône (22 fév. 1832) par un régiment français. Il doute des bonnes intentions du gouvernement de Louis-Philippe, et préférerait voir l'Autriche agir en maîtresse dans la péninsule.

Les Français devaient bel et bien rester six années dans la cité, si insolemment emportée de vive force, et que Gré-

1. A Senft. Au Monna, 7 janvier 1833.

goire XVI consentit à leur laisser occuper, tant que les Autrichiens maintiendraient leurs troupes sur le territoire pontifical. Les beaux jours du siège de Rome par nos soldats, et du rétablissement, puis du maintien de Pie IX par nos armes dans la capitale du monde chrétien, étaient encore à luire à un lointain horizon, et Bonald ne les pouvait guère prévoir, non plus que le bien qui résulterait pour la France de ce contact permanent avec la cité des papes. Hanté sans doute par le souvenir des occupations toutes différentes de l'État romain sous le Directoire et sous l'Empire, il craignait que, même à Ancône, l'exemple de nos troupes ne fût plutôt funeste à l'esprit des populations italiennes.

Un jésuite, homme d'esprit, récemment arrivé de ce pays-là, m'a paru extrêmement alarmé sur les dispositions qu'il a cru y apercevoir, et même ayant trouvé le Saint-Père très inquiet et croyant à peine pouvoir rester là où il est et doit être. Il est vrai que notre gouvernement a donné quelques satisfactions aux puissances étrangères en comprimant le mouvement et empêchant la propagande. Peut-être se rassure-t-on un peu trop de cette politique provisoire, tant que le principe révolutionnaire antireligieux et antimonarchique est tout vivant dans le gouvernement même, jeté et fondu dans ce moule. Au reste, j'ai toujours pensé que nous devions sortir de l'abyme où nous sommes tombés, par nos propres efforts et notre propre lassitude; on a manqué des moments favorables et ils ne reviennent plus. Tant qu'on ne comprendra pas que la pensée fixe des révolutionnaires, leur but unique, quoique déguisé sous les apparences politiques, n'est autre que la destruction du catholicisme, on ne connoîtra rien à la révolution, et le moyen alors que des puissances anticatholiques, non précisément par inclination et par haine, mais par leur constitution même, puissent travailler efficacement à combattre cette révolution [1] !

L'avenir n'a ici donné que trop raison au clairvoyant philosophe. La suppression du pouvoir temporel a été, dans l'intention des sectes antichrétiennes, un pas de plus vers la ruine de l'Église, si jamais sa ruine pouvait être accomplie.

Henri CHÉROT, S. J.

(*A suivre.*)

1. A Senft. Au Monna, 6 février 1833.

JAVA ET SES HABITANTS[1]

I

Depuis quelques années, l'idée coloniale est en progrès chez nous, à ce point qu'elle menace de reléguer au second plan d'autres préoccupations et d'autres aspirations de revanche, d'éducation, de libre association, de relèvement économique, agricole ou industriel, de réfection de notre armée et de notre flotte, et plusieurs autres semblables, qui furent prédominantes à certains moments, qui conservent encore aujourd'hui une souveraine importance, mais qui ne suffisent plus à cette ardeur d'expansion vraiment merveilleuse, qui s'est emparée des vieilles sociétés européennes. — Dans l'espace de vingt-cinq ans, nous avons parcouru une grande carrière et réalisé d'énormes progrès dans la création, dans l'organisation, dans la mise en valeur d'un empire colonial, quatorze ou quinze fois plus étendu que la France, renfermant une population une fois et demie plus nombreuse que celle de la mère patrie, et nous offrant, malgré des parties moins fertiles, un ensemble de richesses naturelles telles que de longues générations ne parviendront pas à les épuiser.

Et par un contre-coup inévitable, en ce temps de publicité à outrance, de télégrammes, de presse et d'opinion, ce qui se passe au loin dans nos possessions d'outre-mer s'est répercuté en France, où tout le monde aujourd'hui parle de colonies et de colonisation, d'entreprises et d'affaires coloniales, d'expansion au dehors, d'émigration et d'installation dans les pays étrangers.

Il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour s'en rendre compte.

Parmi les nombreux congrès qui ont marqué l'Exposition, les congrès de colonisation, de sociologie coloniale et la session de l'Institut colonial international ont eu une importance particulière.

Nos sociétés de géographie, depuis la grande Société de géographie ou la Société de géographie commerciale de Paris jusqu'à

1. *Java et ses habitants*, par Joseph Chailley-Bert. Paris, Armand Colin. In-12, pp. 400. Prix : 4 francs.

la plus petite réunion de province, s'occupent surtout de l'étranger et de nos colonies, et ce sont nos explorations ou nos missions coloniales qui font ordinairement le sujet de leurs conférences si suivies ou la matière de leurs bulletins.

Et comme si ce n'était pas assez de leur propagande, pourtant si influente, d'autres associations se sont fondées pour promouvoir exclusivement l'idée coloniale : Comité de l'Afrique française, Société africaine de France, Société des études maritimes et coloniales, Ligue coloniale de la jeunesse, Société pour l'émigration des femmes, Office colonial, Union coloniale, etc., pour ne parler que de celles qui se sont formées à Paris.

L'Union coloniale, fondée en juin 1893, dans le but de défendre les intérêts coloniaux existants, généraux et particuliers, et de créer des intérêts nouveaux, a dépensé pour la cause coloniale près de 800 000 francs, fait plus de 400 conférences, reçu et écrit plus de 30 000 lettres, envoyé près de 90 000 imprimés, favorisé l'envoi en Nouvelle-Calédonie de 892 émigrés emportant un capital de 3 millions et demi, et en Tunisie de 161 familles avec un capital de 7 millions et demi. Elle compte actuellement plus de 1 600 membres.

En même temps que s'organisent et agissent ces diverses sociétés, parallèlement à leur action, et parfois par leur initiative, une autre action se produisait très puissante et très efficace, celle de la presse.

Non seulement les journaux déjà existants, et surtout les plus répandus, comme le *Temps*, les *Débats*, l'*Éclair*, le *Petit Journal*; non seulement nos grandes revues, la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue de Paris*, le *Correspondant*, la *Quinzaine*, les *Études*, etc., faisaient aux entreprises et aux choses coloniales une part de plus en plus grande; mais une presse exclusivement coloniale se fondait de toutes pièces, qui grandit chaque jour et acquiert une influence de plus en plus considérable : la *Quinzaine coloniale*, la *Feuille d'information* de l'Office colonial, les *Questions diplomatiques et coloniales*, la *Revue des cultures coloniales*, la *Politique coloniale*, la *Dépêche coloniale*, etc.

Toute une littérature coloniale naissait aussi : thèses de doctorat, relations de voyages et de découvertes, monographies illustrées ou autres, livres de doctrines et de statistiques, questions particulières ou d'ensemble, de quoi remplir chaque mois

un long et remarquable bulletin bibliographique dans la *Quinzaine coloniale.*

La question coloniale est donc aujourd'hui agitée, étudiée, répandue, prônée, acceptée partout.

Et, symptôme encore plus favorable et plus rempli de promesses, des applications et des études on arrive à la pratique.

On n'en est plus à se demander depuis longtemps si nous tirerons parti de nos colonies, ni si nos enfants voudront aller coloniser. Ils y vont chaque jour plus nombreux, et avec eux nos capitaux eux-mêmes commencent à émigrer. Le branle est donné, le mouvement est commencé, et l'on peut être tranquille, de longtemps il ne se ralentira. Il ne fera au contraire que s'accroître et se précipiter chaque jour davantage, parce qu'il est déterminé par la plus irrésistible de toutes les causes, par la nécessité, une nécessité qui nous pousse inévitablement à aller au dehors chercher des entreprises lucratives que la mère patrie ne nous donne plus, des débouchés qui, partout, se ferment devant notre commerce et nos industries, des cultures que notre sol ne peut produire, des matières premières dont nos usines ont de plus en plus besoin, des placements rémunérateurs pour notre argent, des occupations utiles pour nos intelligences, nos activités trop souvent inutilisées et stériles.

Donc nous avons des colonies, nous irons aux colonies, et de grands efforts seront faits pour mettre en œuvre nos colonies.

Seulement le fera-t-on avec sagesse, avec méthode, avec toutes les connaissances voulues ?

II

La colonisation, elle aussi, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de l'organisation même de notre empire colonial par les pouvoirs publics, la colonisation est une science très difficile et très variée et souverainement importante, de laquelle dépendent l'avenir et l'existence même de notre empire colonial.

Il importe donc de créer cette science et de la créer sérieusement, la basant, comme toute science positive, sur l'observation et sur la pratique, sur l'observation de ce qu'ont fait nos émules et nos devanciers, les Hollandais, par exemple, dans leurs colonies asiatiques, les Anglais un peu partout; sur l'observation de ce que, autrefois, nous avons fait nous-mêmes dans la création et la

mise en œuvre de notre premier empire colonial ; sur cette observation consciencieuse et suivie, et non pas sur des théories humanitaires ou autres, créées *a priori* et qui n'ont qu'un tort, celui de ne s'adapter en aucune façon aux circonstances, aux races, au milieu, aux climats, aux croyances, aux mœurs des pays auxquels on prétend les appliquer.

« Les nouveaux venus de la colonisation, écrit M. Chailley-Bert dans la préface du livre que je voudrais aujourd'hui recommander aux lecteurs des *Études*, — et c'est bien ce qu'est la France, dont la rentrée dans la politique coloniale date de moins de vingt ans, — ont intérêt à se mettre à l'école de leurs devanciers, Anglais et Hollandais.

« Cette idée, je l'ai émise il y a plus de dix ans, et je l'applique depuis lors avec persévérance. Elle est l'origine de presque tout ce que j'ai écrit, l'origine aussi de la fondation, en 1893, avec l'appui de mon regretté maître, M. Léon Say, et de quelques étrangers amis des colonies, de cet *Institut colonial international* qui a déjà rendu d'éminents services à la science.

« C'est cette même idée qui pousse aujourd'hui les Américains, engagés dans la politique coloniale par la conquête de Cuba, à diriger sur l'Europe, en particulier sur l'Angleterre et sur la France, tant de professeurs et de journalistes, avec mission de s'enquérir de nos méthodes de politique et d'administration coloniale.

« C'est cette idée encore qui engage même les Anglais et les Hollandais, malgré leur avance, à s'inquiéter de ce qui se passe dans nos colonies, et à faire étudier ce qui leur en semble bien : témoin la belle enquête hollandaise sur le régime de l'opium à Saïgon.

« Cette idée, au début, fut chez nous froidement accueillie. Mais comme elle est juste, elle a fini par s'imposer.

« Et ce n'est qu'un commencement.

« Chaque jour établit mieux l'utilité de semblables études. L'adaptation (j'insiste sur le mot), selon ce qu'exigent notre génie et nos institutions, des procédés, sans cesse perfectionnés, de nos rivaux, semble devoir être féconde en résultats. Pourquoi prétendre inventer quand l'invention existe ? mieux vaut regarder autour de nous ; j'ajoute : regarder même derrière nous. Il y a, dans l'histoire de la France, deux cents années d'expérience colo-

niale que nous ne savons qu'à demi et où nous aurions beaucoup à apprendre. »

On ne saurait mieux dire, et personne ne saurait mieux poser les principes de telles études ou nous en donner les premiers modèles, que celui qui a écrit ces lignes. Aussi est-ce avec plaisir que l'on voit un homme comme M. Chailley-Bert, nous faire la promesse suivante par laquelle il termine sa préface : « Pour moi, le temps ne fait qu'affermir ma conviction ; avant de mourir, j'ambitionne de mettre sur pied certains travaux jusqu'ici seulement ébauchés ; tous sont des travaux de colonisation comparée. Je voudrais, dans l'intérêt de la science et de nos colonies, consacrer les jours qui peuvent me rester encore, à écrire trois ouvrages dont, depuis douze années, je rassemble patiemment les matériaux : La Politique et l'administration anglaise aux Indes ; La Politique et l'administration hollandaise dans l'Insulinde ; La Politique et l'administration coloniales de l'ancien régime. Cela fait, j'estime que j'aurai rempli ma tâche et payé ma dette à mon pays. »

Je souhaite vivement que le secrétaire général de l'Union coloniale française puisse mener à bonne fin cette tâche immense. Ce n'est ni le talent, ni la préparation antérieure, ni l'amour du travail qui lui feront défaut. Puisse seulement le temps ne pas lui manquer, et les exigences extérieures ne pas trop l'arracher à des études si importantes et que personne ne saurait aussi bien exécuter !

J'ai suivi avec lui les divers congrès coloniaux auxquels a donné lieu l'Exposition ; j'ai entendu ou lu la plupart de ses conférences ; j'ai étudié presque toutes ses publications coloniales, et partout je l'ai trouvé connaissant son sujet, l'exposant avec clarté et sincérité, ayant une doctrine et des idées larges, saines, pratiques, basées sur les faits, en un mot tout ce qu'il faut pour réaliser l'œuvre gigantesque qu'il nous annonce.

III

En attendant, il nous a donné, après son retour de Java, et comme un résumé du grand ouvrage qu'il prépare sur « la Politique et l'administration hollandaise dans l'Insulinde », un substantiel et intéressant petit livre, qui est déjà à sa seconde édition

et que nous aurions dû signaler depuis longtemps à nos lecteurs.

Il n'est pas long, mais il est plein de choses et d'enseignements; il n'est pas cher, mais il vaut son pesant d'or; il n'a pas de prétentions, mais il pose une foule de problèmes, et en résout un grand nombre; il est facile à lire, car il est admirablement écrit, et, après l'avoir parcouru, vous avez une idée juste et vraie de Java, de ses habitants, de ses administrateurs, de ses richesses et de ses faiblesses. Donc lisez-le.

M. Chailley-Bert aurait pu nous raconter son voyage qui dut être ravissant; nous dire les fêtes auxquelles il assista ou qu'on lui donna; nous raconter les scènes de mœurs qu'il observa; nous décrire les paysages qu'il contempla; nous présenter les gouvernants hollandais qui lui ouvrirent leurs archives, les chefs indigènes qui étalèrent pour lui le reste de leur grandeur; nous faire pénétrer dans l'intérieur des sérails ou nous conduire à des chasses royales; nous éblouir en nous disant les splendeurs javanaises, les merveilles et les richesses orientales, tout ce qui plaît, tout ce qui captive, tout ce qui amuse. Cela lui eût été facile, et l'on sent à la fraîcheur de certaines descriptions qu'il voit et sent vivement, et que lui aussi aurait pu écrire un livre brillant et étincelant; il a préféré faire un livre utile; il a mieux aimé nous instruire que nous distraire : son but a été admirablement atteint.

Je ne veux pas analyser, à plus forte raison résumer son livre. Cela me serait trop difficile, tellement il est plein de choses. Il dit tout, le bien comme le mal; il le dit avec tact, avec réserve, avec respect; il le dit pour avertir plutôt que pour blâmer, en ami et non pas en critique; mais enfin il le dit, et nous devons lui en savoir gré; car, de tous les livres, les plus dangereux sont ceux qui n'exposent qu'un côté de la question, qui ne disent que les seules qualités ou les seuls défauts; car, inévitablement, ils nous trompent.

La société indigène, avec sa variété de races et de types, avec ses différences de castes et de naissance, « cet accident dont les Javanais ont fait une vertu », avec sa politesse et son urbanité exquise, qui vont parfois jusqu'à l'hypocrisie, avec sa folie bureaucratique et son amour inouï du fonctionnarisme, avec son manque d'énergie, de prévoyance, de courage, son absence d'amour et d'idéal, de morale et presque de religion; avec ses riches rizières où s'écoule une grande partie de sa vie;

La société européenne, ou plutôt hollandaise, avec sa vie, ses mœurs, son amour de la patrie absente et son désir de la revoir, et l'éternelle question des métis ;

La concurrence économique entre le Japonais, l'Arabe, l'Européen, et surtout le Chinois, dont le pouvoir chaque jour grandissant appelle des mesures urgentes et difficiles à trouver ;

L'administration hollandaise, tendant de plus en plus à l'administration directe, tout en sauvegardant l'apparence du protectorat ; les institutions indigènes ; la protection appliquée à tout le monde et à tous les intérêts, aux natifs en particulier, même contre les Européens ; les fonctionnaires européens et les fonctionnaires indigènes, la besogne écrasante des premiers et l'emploi insuffisant des seconds ;

La difficile question de l'éducation des indigènes, ce que l'on a fait jusqu'ici et ce qu'il conviendrait de faire ;

Enfin une conclusion très remarquable que l'auteur résume dans ces desiderata : « Plus de pouvoirs concédés et de liberté laissée aux régents ; éducation de l'aristocratie indigène ; un rouage à créer pour contre-balancer son despotisme possible ; conciliation des fonctionnaires européens et indigènes ; modifications dans l'éducation des fonctionnaires européens ; retour vers un protectorat mitigé ; décentralisation administrative ; » avec un long et remarquable appendice sur l'Institut botanique de Buitenzorg :

Tels sont les principaux chapitres de ce remarquable travail.

IV

Tout y est, et rien n'est oublié ; mais rien n'est amplifié non plus, et les détails vécus ou observés, les traits de mœurs, les remarques du fin lettré, de l'historien érudit, du penseur ou du politique ou de l'administrateur, se succèdent avec une rapidité merveilleuse. Et le récit se presse dans une langue variée, alerte, vive, toujours sobre, souvent émue.

Je cite presque au hasard.

Par exemple cette boutade qui nous conviendrait, à nous Français, sur l'amour du fonctionnarisme :

« Leur pire faiblesse est leur folie bureaucratique. Le plus fier, avec trois siècles de noblesse derrière lui, le plus opulent avec

mille bows de terre autour de sa demeure, le plus affairé avec famille à conduire et fortune à gérer, nul n'est satisfait s'il n'a sa part du gouvernement du pays ou plutôt son rang dans la hiérarchie officielle. Car, c'est à l'ordinaire la vanité qui le pousse, non pas le souci du bien public, non pas même l'ambition. Il tient au pouvoir moins qu'à l'apparence du pouvoir ; il ne prétend que rester ou monter en la place qu'occupait son père, et ne pas déchoir devant ses égaux. Et tout un peuple pense comme lui. »

Et un peu plus loin :

« Ne leur parlez pas d'argent ! Oh ! ils n'en font pas fi ; qui mieux qu'eux excelle à le gaspiller ? Du plus haut au plus bas, ils sont dans les dettes jusqu'au cou, et cela retentit sur toute la politique intérieure. Mais quoi ! de l'argent qu'on gagne ? qu'on gagne par le commerce ? — Bon pour le Chinois ! Par l'usure ? — Bon pour l'Arabe ! Par l'industrie ? — Bon pour l'Européen ! Par l'épargne ? — Sauf quelques Madœrais, qui songe à cela ? Non ! l'argent qui honore, l'argent qui réjouit, c'est l'argent reçu de l'État, l'argent levé sur le contribuable. »

Le trait n'est-il pas joli ?

Et cet autre pour dépeindre la lâcheté des Javanais :

« Quelqu'un a dit plaisamment : « Il y a le courage civil et le « courage militaire : le courage civil, c'est quand il n'y a pas de « danger. » Le Javanais a le courage civil. »

Et de ce courage civil l'auteur nous fait la curieuse peinture qui suit :

« On traversait une forêt. C'était à la nuit tombante, à cette heure où les ombres s'allongent, où les proportions se faussent et où l'homme, ami de la clarté, cesse de brider l'imagination et cède à la peur. On allume les torches ; soudain des paons s'envolent : le tigre est là. C'est la croyance populaire. Et voici que tout ce convoi, serré sur la piste étroite, se prend à chanter. Un chant de guerre ? une provocation ? Non, un chant de paix ; pas encore des supplications, mais déjà des flatteries. Celui qu'on flatte, c'est le tigre. On ne le nomme pas, certes ; rien qu'à dire son nom, un frisson vous secoue ; mais lui comprend, lui sait. Quand il entend : « Tœan Nau Gedang : le Seigneur qui est grand », pensez-vous qu'il s'y trompe ? Donc, le procantor se lance dans son improvisation et le convoi se déroule. « Le bois est dur et dur le fer qui coupe le bois ; mais plus dur que le bois

et le fer le Grand Seigneur à la griffe puissante, qui déchire le bois et rompt le fer de la lance. Haïlah ! Haïlah ! qui est plus fort que le Tœan Nan Gedang ? — Le buffle est grand, le buffle est fort. L'ennemi craint ses cornes, ses cornes dures et aiguës et ses sabots pointus qui broient l'assaillant retombé. Mais plus fort que le buffle... Haïlah ! Haïlah ! — L'homme est fort ; il tourne le bois, il forge le fer, il plie le buffle au joug et le force au travail. Mais plus fort que l'homme et plus fin est le Grand Seigneur. Le Grand Seigneur est l'ami de l'homme et ne lui veut pas de mal. Haïlah ! Haïlah ! Le puissant et le bon, c'est le Tœan Nan Gedang. »

Le Tœan Nan Gedang chasse-t-il donc au loin, ou bien s'est-il laissé toucher ? Toujours est-il que la forêt s'épuise et que voici la plaine libre. Aussitôt le ton change.

On éteint les torches ; on crache à terre, on fait claquer la langue au palais. « Ah! puanteur ! ah ! bâtard, fils de bâtard ! trembler à cause de toi, honte de ta mère, et chanter quand tu n'es pas là ! » Enfin, toute la gamme. Des injures atroces. Mais à qui ces injures ? A celui que naguère encensaient tant de louanges ? Ce n'est pas le Javanais qui vous le dira ; même tiré de danger, il demeure prudent : s'il allait demain le trouver sur sa route ! Et, quand vous insistez, il répond effrontément : « Nous crachions pour cracher, nous chantions pour chanter. »

Très pittoresque, très curieux aussi, le récit de l'élection d'un lœra (chef de village) dans l'est de Java ; mais il est trop long pour être reproduit intégralement. J'en détacherai seulement les passages suivants :

« Le contrôleur hollandais, figure intelligente, allure décidée, parole nette, débuta par haranguer les électeurs. Il leur parlait dans leur langue, en madœrais, aussi couramment, à en juger par le débit, que j'eusse pu le faire en français. C'est une force qu'une pareille facilité. Et comme on l'écoutait ! « Voici, disait-il « en substance (on me traduisait à mesure son discours), que vous « allez nommer les fonctionnaires, et d'abord le chef de votre « commune. Gardez-vous de choisir — comme on le fait parfois — « le plus faible, pour qu'il ferme les yeux sur vos manquements ; « choisissez le plus fort et le plus vigilant, qui effraiera les vo- « leurs et les assassins. Et élisez un homme jeune, valide, qui « n'ait jamais subi de condamnation et ne s'abrutisse pas d'opium,

« afin que le résident puisse sanctionner l'élection. Je déclare le « scrutin ouvert ; que les candidats avancent au centre. » Un silence, un temps : un homme se leva et s'avança ; puis un autre, puis un troisième ; il y en eut jusqu'à cinq. « *Wedono*, dit le « contrôleur, est-il à votre connaissance que ces candidats aient « usé d'intrigue ou de corruption pour s'assurer des votes ? — « Comment l'eussent-ils pu ? répond le wedono, c'est hier soir « seulement qu'ils ont su que l'élection aurait lieu ce matin. » Le wedono était-il ou ingénu ou un malin ? Je n'ai pu m'en rendre compte.

« Les candidats postés, les électeurs se lèvent en masse et vont s'asseoir chacun derrière l'homme de son choix. Un des candidats se retourne : personne dans son dos ; il comprend, et, sans mot dire, s'accroupit derrière l'un de ses concurrents. Dans l'assemblée, pas un mot, pas un rire ; ni raillerie, ni approbation. Restent quatre candidats : le secrétaire actuel de la dessa, deux propriétaires, un marchand. Le secrétaire — prestige du fonctionnaire et autorité des services rendus — groupe évidemment derrière lui la majorité des électeurs. Les candidats se regardent, les électeurs se comptent ; après examen, toujours en silence, un des deux propriétaires se résout à abandonner la lutte. « Trois candi- « dats ! dit le contrôleur, c'est encore trop ; il n'en faut que « deux. » Le second propriétaire, à son tour, va se retirer, mais ses électeurs l'arrêtent ; quelques-uns même l'invectivent. Il hésite, se lève, se rassied ; enfin, il s'en va ; et voici qu'il ne reste plus en présence que le secrétaire et le marchand.

« Ces Orientaux sont impassibles, du moins ils s'efforcent de l'être : chez eux, cela fait partie du code de la civilité. Mais, chez eux comme chez nous, les passions sont les plus fortes ; tandis que l'on dénombre chaque groupe, les visages peuvent ne pas remuer, mais les mains tremblent. Enfin, on proclame les chiffres : 86 pour le secrétaire, 42 pour le marchand, soit 128 ; joignez-y les deux candidats, total : 130 électeurs.

Le secrétaire est élu. Le secrétaire a trente ans (il en paraît vingt) ; le marchand en a cinquante. « Ni l'un ni l'autre n'a subi de condamnation ? interroge le contrôleur. — Non, répond l'assistance. — Ni l'un ni l'autre ne fume l'opium ? — Non, répond l'assistance. — Vous savez tous deux écrire ? (Tous deux l'affirment.) — Quel est votre avoir ? (Ceci pour permettre la compa-

raison quand ils sortiront de charge.) — Une maison et deux chevaux, répond le secrétaire; une maison, un cheval et quatre bœufs », répond le marchand. Le contrôleur enregistre leurs réponses; puis il demande au peuple : « Combien de corvéables allouerez-vous à celui qui sera élu? » Des corvéables pour leur service; car s'ils s'occupent des affaires de la commune, ils négligeront les leurs et auront besoin de quelqu'un qui les assiste. Le peuple leur en alloue deux. »

Je m'arrête : il y aurait trop à citer. En tout cas, pour peu que l'on veuille connaître Java tel qu'il est, il faudra avoir tout lu.

Et certes, il vaut la peine d'étudier Java, et spécialement ce que l'on y a accompli en fait d'administration et en fait d'éducation (ch. IV et V), si nous voulons profiter de l'expérience des autres et éviter dans nos colonies les fautes commises par nos voisins.

En attendant le magistral ouvrage que nous a promis M. Chailley-Bert, lisons et relisons ce petit volume, et méditons à loisir tous les renseignements qu'il nous y donne.

Méditons en particulier la conclusion si nette et si pleine de raison qui termine l'ouvrage; elle contient un magnifique programme de gouvernement colonial.

Les idées de M. Chailley-Bert sont à répandre; c'est pour cela que nous avons fait une si large part à un livre aussi petit par le format, mais aussi important par les matières qu'il traite, par les enseignements qu'il renferme, et l'esprit si généreux et si libéral qui l'anime.

J.-B. PIOLET, S. J.

AUTOUR D'« ELECTRA »

Mensonges, calomnies, insinuations perfides, accusations à la légère, interprétations déloyales, et j'en passe, quand il s'agit des catholiques et surtout des Jésuites, toutes les armes sont bonnes. On comprend que ces derniers courbent la tête quand souffle le vent de la persécution, et, se rappelant qu'ils portent le nom de Jésus, ne s'étonnent pas outre mesure d'être traités comme le fut leur Maître et comme l'a demandé leur saint fondateur. Mais est-il du devoir des catholiques de plier sous les coups leurs épaules et de remercier à genoux les ennemis de l'Église de n'avoir pas frappé plus fort ? Les catholiques d'Espagne ne l'ont pas pensé.

Nos lecteurs se souviennent des scènes de désordre qui désolèrent, au mois de février dernier, la capitale et les villes les plus considérables de l'Espagne.

Au moment où le peuple, tout au bonheur, se préparait à célébrer par des réjouissances et des fêtes le mariage de la princesse des Asturies, sœur aînée d'Alphonse XIII, avec le prince Charles de Bourbon-Caserte, un mouvement révolutionnaire secoua violemment la péninsule.

Deux événements, l'un d'ordre littéraire, la représentation, au théâtre espagnol, d'une pièce de M. Pérez Galdós, *Electra* ; l'autre judiciaire, l'arrêt rendu par les tribunaux madrilènes touchant la prétendue séquestration et la remise à sa famille d'une jeune fille très riche, Mlle Ubao qui, d'elle-même, avait renoncé au monde et embrassé la vie religieuse, furent l'occasion de cette tempête.

Le drame d'*Electra*, véritable charge à fond contre les ordres religieux, mettait en scène un fait analogue à celui dont la justice avait été saisie. Il n'en fallut pas davantage pour que l'auteur fût porté aux nues ; la représentation de son drame devint le signal d'une série d'émeutes.

Au cours de cette agitation, les couvents furent assiégés, des

religieux et des prêtres poursuivis à coups de pierre, le nonce du Saint-Siège insulté et sa voiture attaquée dans la rue.

Enflé par le succès de sa pièce, M. Pérez Galdós ne voulut pas que sa gloire demeurât claquemurée entre les limites étroites de son pays. Les agences, presque toutes à la solde des ennemis de la foi catholique, avaient cependant exalté son œuvre bien au-dessus de ce qu'elle méritait. Il eut recours à la presse étrangère et publia lui-même des articles dont l'un vient de donner lieu à une polémique où il est loin d'avoir le beau rôle.

Il existe à Madrid une congrégation célèbre, établie sous l'invocation de saint Louis de Gonzague et connue dans le public sous le nom de *los Luises*. Là se réunissent, au sortir du collège, les jeunes gens qui, désireux de conserver dans leur intégrité leur foi et leur vertu, y trouvent, unies à des pratiques sérieuses de travail et de charité, des récréations honnètes, des distractions dont leur âge a besoin et qu'ils ne rencontrent pas à leur gré dans d'autres milieux. Œuvre des Jésuites et dirigée par eux, la Congrégation de Saint-Louis ne pouvait manquer d'être le point de mire des sectes antichrétiennes. M. Pérez Galdós, devenu par le succès retentissant de son *Electra*, le porte-étendard de l'irréligion en Espagne, a cru devoir déverser sa bile contre *los Luises* jusque dans les colonnes d'un journal juif de Vienne, la *Nouvelle Presse libre*. Je ne sais trop pourquoi l'auteur n'a pas engagé la lutte à Madrid même : il eût été plus chevaleresque de porter des coups en face que d'envoyer au loin des articles diffamatoires dont l'Espagne pouvait risquer de n'avoir pas l'écho. L'écho toutefois en a retenti avec fracas : les *Luises* ne sont pas des religieux ; ils ont relevé le gant et envoyé aux principaux journaux et revues de la péninsule ou de l'étranger une réponse et une protestation.

On tressaille d'aise en voyant comment elle sait parer les coups, cette vaillante jeunesse espagnole que nous avons connue à travers dix années d'exil et que nous n'avons pas cessé d'aimer. Je voudrais laisser la parole aux *Luises* de Madrid. Mais comment traduire littéralement en français ce langage vibrant et sonore ? Je m'attacherai du moins à n'en pas déflorer les idées.

M. Pérez Galdós est un romancier : ses romans ont trouvé

grâce devant certaine critique. S'il suffit de cela pour raisonner juste, nul doute que le cléricalisme ne passe un mauvais quart d'heure ; mais s'il faut, pour soutenir une affirmation, autre chose qu'un creux verbiage, s'il faut des arguments et des preuves, je doute que l'article de la *Nouvelle Presse libre* mérite aux yeux des hommes sincères, un qualificatif plus bénin que celui d'indigne pamphlet.

Sans doute, et nous le comprenons sans peine, l'auteur a puisé dans ses idées mêmes et dans son désir d'aduler la populace qui exalta son drame, des motifs d'en vouloir à ceux dont le sens critique plus délié ou le goût plus sûr s'avisèrent d'en risquer la censure : mais il est impardonnable à un homme de talent d'entrer en campagne sans autres armes que des banalités inconsistantes et des phrases à effet.

Car enfin que prétend prouver ou démontrer M. Galdós ? Qu'il faut en finir avec les moines, les sœurs, et surtout les Jésuites ? C'est entendu : mais le motif, s'il vous plaît ? Nous avons beau serrer de près, creuser en quelque sorte sa longue diatribe : nous n'y relevons ni une charge sérieuse, ni une raison plausible qui justifie cette haine. A tout instant, il va dénoncer des délits, des crimes, des infamies. Le lecteur haletant se précipite pour voir, examiner, juger, et puis... rien. Rien que des mots, des mots, des mots...

Cette élucubration embrouillée tend à démontrer que, grâce à l'anémie morale qui alanguit le peuple espagnol, les cléricaux se sont jetés sur lui comme sur une proie. Ils en ont fait leur chose, ils lui ont inoculé de force leurs idées. L'Etat peut-il donc se dispenser de les combattre, de les anéantir, dût-il à cette fin allumer une nouvelle guerre civile ?

Liberté de pensée, liberté d'enseignement, liberté d'association, tout cela est bon, au gré de M. Pérez Galdós ; mais bon, entendons-nous, pour ceux qui pensent comme lui ; quant aux cléricaux, la mort, l'extermination, c'est tout ce qu'ils méritent, et on les en gratifiera au nom de la liberté.

Cruelle ironie des choses : ces gens qui ont tant clamé contre l'Inquisition, les dragonnades, à peine ont-ils franchi les degrés du pouvoir ou été caressés de l'*aura popularis*, qu'ils rêvent table rase de tout ce qui n'est ni eux ni leurs idées. Elle est vraiment belle la tolérance de M. Galdós. C'est celle du Torquemada de la légende ou des héros de 93. Singulières sont les analogies que

présente le libéralisme de l'auteur d'*Electra* et de ses pareils avec celui des pires oppresseurs de l'humanité.

Étudions maintenant avec M. Galdós l'œuvre néfaste du cléricalisme. Il la stigmatise d'un mot. Le cléricalisme tend à imposer son esprit à tous les citoyens. Quel est cet esprit? Le Pape et les évêques d'Espagne l'ont proclamé bien haut. C'est l'esprit vivifiant du christianisme. Chose bizarre, le pamphlétaire affirme sans le vouloir la même vérité : « *Disputer au péché la race humaine*, dit-il ; *faire en sorte qu'hommes et femmes apprennent à dominer leurs passions ; enseigner à la jeunesse qu'elle n'est pas venue au monde pour jouir ; recommander les dévotions qu'encourage le catholicisme...* » Et le reste. L'auteur frémit au seul narré d'aussi « noires machinations », et il lève contre les prédicateurs de telles insanités l'étendard sacré de la révolte. Ses coups visent les ordres religieux, mais ils portent plus loin, et frappent en plein cœur l'Église catholique : car les doctrines reprochées aux Congrégations sont les doctrines de l'Église même et de sa tradition vingt fois séculaire. En vérité, pouvions-nous attendre de nos ennemis si glorieux hommage? Merci à M. Galdós; il a implicitement redit au delà des Pyrénées le mot de M. Viviani à la tribune française : C'est à la religion, à sa morale, à sa doctrine que nous en avons. Notre but avoué, notre volonté ferme est de les détruire.

« Pour dominer le monde les Jésuites ont recours à deux moyens : L'éducation de la jeunesse et la dévotion de la femme. » Comment le pamphlétaire va-t-il stigmatiser ces deux procédés? Quel monceau d'arguments va-t-il entasser contre nous? Des arguments, M. Galdós n'en a cure, ou il oublie une fois de plus d'y recourir. « La science qu'enseigne la *Compagnie de Jésus*, dit-il, *n'est ni savoureuse ni nutritive.* » Et il en donne sa parole d'honneur. Qu'en sait-il? On le lui a dit. Et ceux qui le lui ont dit, d'où le tiennent-ils?

C'est toujours le même procédé. Les congrégations méritent la mort ou la dissolution, parce que leur enseignement est pervers. Tout le monde l'assure. Tout le monde? De combien et de quelles unités se compose cette multitude? Y comprenez-vous les milliers de pères de famille, qui depuis tant d'années leur confient l'éducation de leurs enfants, les milliers d'élèves qui sor-

tent de leurs collèges et parmi lesquels les ingrats sont une exception, Dieu merci ! assez rare, les professeurs des universités qui les reçoivent en masse aux examens ? Si oui, les parents méritent d'être taxés d'infamie ou d'imbécillité, les enfants de mauvaise foi, les professeurs d'une partialité qui frise la trahison.

Et si les uns et les autres sont unanimes à louer cet enseignement, où donc M. Pérez Galdós a-t-il puisé ses informations ? Quel est ce « tout le monde » qu'il met en avant ? La haine et la colère sont des conseillères dont il faut d'autant plus se défier qu'il leur échappe parfois des aveux significatifs. Écoutez ce qu'il dit de l'éducation donnée par les Jésuites. C'est une perle à enchâsser dans l'or.

« Les enfants acquièrent sous leur tutelle des formes polies et une certaine froideur tonique qui, plus tard, lorsqu'ils sont hommes faits, les préservent contre leurs passions. » Est-ce un blâme ? Aurait-on voulu dicter un éloge, l'on n'aurait pas mieux dit.

Bien haïssables sont donc les maisons d'éducation tenues par les religieux ; mais là ne réside pas le péril le plus à redouter : il n'y passe que des enfants et les impressions chez l'enfant ne sont pas durables. « *La vraie peste des sociétés, ce sont les cercles, conférences ou congrégations, dites de Saint-Louis, où les jeunes gens, sous la direction du jésuite, se réunissent, emploient nuit et jour de longues heures à faire alterner les exercices de dévotion avec des passe-temps plus honnêtes et la lecture des livres les plus insipides qui aient jamais été écrits au monde.* »

On le voit, M. Galdós est au fait de tout ce qui concerne les conférences de Saint-Louis : pour un peu on le prendrait pour un de ces transfuges qui parlent avec d'autant plus de compétence des milieux où ils ont vécu qu'ils les ont plus longtemps aimés. Les *Luises* de Madrid voulurent en avoir le cœur net. Le 13 avril dernier, une commission composée du président, du secrétaire et du bibliothécaire demanda audience au célèbre dramaturge. Dans cet entretien, mis au pied du mur, l'auteur d'*Electra* dut confesser qu'il ne connaissait la congrégation que par ouï-dire. Il donna spontanément sa parole d'aller visiter le cercle de la rue de Zorilla.

Les dignitaires de la conférence ne se sont pas enquis du motif

pour lequel M. Galdós avait eu le front de qualifier d'insipides et sots des centres de réunion qu'il ignore à ce point : ils espèrent que, mieux informé ou simplement informé, le romancier n'hésitera pas à publier une rectification. *Errare humanum est* : Erreur et légèreté sont inhérentes à l'humaine faiblesse, mais tout homme d'honneur a le devoir, quand il se voit en faute, de confesser qu'il s'est trompé : nous ne doutons pas que D. Benito Pérès Galdós ne le fasse. Quand il aura parcouru les salles de jeu, de concerts, d'escrime, de gymnase, il ne manquera pas de reconnaître que les distractions y sont prodiguées autant que dans les autres cercles ; quand il aura visité le patronage où tous les jours les membres de la conférence donnent à plus de cent enfants l'instruction primaire, la salle d'exercices où toutes les semaines se discutent des thèmes de philosophie ou de sciences, il n'aura plus le courage de flétrir du nom de *limbe* l'hôtel où se tiennent ces réunions.

Au cours de l'entretien que nous venons de rapporter, M. Galdós parut pénétré de confusion d'avoir été induit en erreur par de mauvais conseillers au point d'avoir pu qualifier d'insipides les livres qui peuplent les rayons de la bibliothèque des *Luises* Il est vraiment dur pour un homme de lettres, et ceux qui connaissent la littérature espagnole en conviendront, de déclarer insipides des auteurs tels que : Cervantès, Calderón, Lope de Vega, Alarcón, Feijóo, sainte Thérèse, Góngora, le Père de Isla, Zorrilla, Pereda, Selgas, saint Thomas, Donoso Cortès, Balmes, Ceferino González, Mariana, La Fuente, Pirala, Menendez Pelayo, Tamayo y Baus, Hartzembusch, Ayala et une multitude d'hommes illustres dans les lettres, les sciences et les arts. S'il est dur pour un homme de lettres d'avoir émis sur de tels ouvrages pareille appréciation, un homme de talent est inexcusable d'avoir parlé de ce qu'il ne connaissait pas. Mais, cette fois, la pénitence a suivi de près la faute, car parmi les œuvres inconsidérément déclarées insipides par M. Galdós se trouvent les *Episodios nacionales*, de M. Galdós lui-même. C'est vraiment n'avoir pas de chance. Du reste, l'auteur d'*Electra* protesta devant ses visiteurs qu'il n'avait jamais eu l'intention de les offenser. L'aurait-il voulu, il n'y a pas réussi. Quelle offense peut-on voir dans l'accusation de prier et de se divertir honnêtement; de se récréer dans la lecture des meilleurs auteurs ? La critique

de M. Galdós n'a servi qu'à mettre plus en lumière cette phalange de jeunes gens que les jésuites dirigent, et à leur honneur.

Il y a aussi en France des cercles analogues. Je ne parlerai pas des cercles de Paris, ils sont trop connus ; que l'on me permette de citer une conférence de Saint-Louis en province. J'ai vu, jadis, sur les bancs de l'école, plusieurs de ses membres : ils n'étaient pas les moins espiègles de ma classe, ni les moins tapageurs ; mais ils savaient ce que vaut leur jeunesse, aimaient Dieu, leur pays et leurs maîtres. Grandis aujourd'hui, ils n'ont rien renié de ce qu'ils aimaient hier : bien plus, ils ont commencé à agir comme on le leur avait enseigné. Vous les rencontrerez souvent, tous les jours peut-être, à tour de rôle, gravissant le raide escalier qui mène aux mansardes les plus désolées. Chacun a ses pauvres : ils les visitent à deux et prodiguent aux déshérités de la vie le pain matériel du corps et l'aliment spirituel de l'âme. Il faut avoir vu, pour comprendre la valeur de ce qu'ils donnent en se donnant ainsi, il faut avoir vu quel prix attachent les malheureux, indigents, vieillards ou malades, aux conseils et aux consolations qui tombent de ces lèvres de vingt ans.

Ils font le catéchisme aux petits ramoneurs, aux enfants trop abandonnés, italiens ou autres, qui courent les rues en mendiant leur pain. Quand est venu pour ces pauvres petits le jour de la première communion, ils vident, pour les vêtir, leur bourse d'étudiant et les conduisent à l'autel pour y communier avec eux.

Le dimanche, ils se dispersent par la ville et vont, de paroisse en paroisse, faire aux ouvriers, aux pauvres gens, des conférences à leur portée, organiser des séances de projection, jouer même devant eux les meilleures pièces de nos grands poètes et ravir des applaudissements qui feraient rêver bien des acteurs de profession.

Ils n'en sont pas moins assidus aux écoles. Souvent même si vous désirez connaître leur nom, ouvrez le livre d'or des Universités qu'ils fréquentent, et choisissez, notamment parmi les lauréats des facultés de droit, les plus brillants de tous. Vous êtes certains de ne pas vous tromper.

Les Jésuites, dit encore M. Galdós, trouvent dans la dévotion de la femme un second moyen d'accaparer l'influence au sein des

sociétés où ils vivent. Ici, le célèbre romancier est vraiment sans excuse. Se faire gloire d'avoir su, dans ses fameux *Episodios nacionales*, présenter sous son vrai jour l'histoire d'Espagne et qualifier comme il le fait les dévotions prônées par les Jésuites, cela dénote un défaut de critique ou de pudeur peu commun. Écoutez plutôt l'auteur lui-même : « Sans manquer au respect que je lui dois, je dirai que cet Ordre a fait preuve de mauvais goût et de sottise, a montré qu'il était absolument dénué de sens poétique, en manifestant, dans le culte de Marie, sa préférence pour l'invocation de « la Vierge sans enfant », celle qui, par la subtilité même et l'élévation du dogme qu'elle représente, est la moins faite pour exprimer l'harmonie entre le divin et l'humain. Le Carmel, le Rosaire, les Sept Douleurs, la Compassion ! Combien plus belles, combien plus ardemment émouvantes sont ces appellations pour une âme chrétienne, surtout pour une âme espagnole ! »

Pardonnons à M. Galdós l'ignorance dont il fait preuve en attribuant exclusivement à la Compagnie de Jésus la dévotion au mystère de l'Immaculée-Conception, cette dévotion si chère à l'Église universelle. L'ignorance est le patrimoine de l'erreur. Mais ce qu'il n'est pas permis à M. Galdós de ne pas savoir, c'est le b-a-ba de l'histoire de son pays ; or, il manifeste qu'il ne connaît même pas les rudiments de son histoire, en qualifiant de peu espagnole l'invocation incriminée. Peu espagnol le culte de l'Immaculée-Conception ! Mais les derniers enfants du peuple savent déjà le contraire et le disent dans leurs premiers bégaiements. Il nous souvient d'un gracieux épisode qui montre à quel point la dévotion à Marie Immaculée est populaire dans la péninsule.

C'était en 1882. La terre de France était devenue inhospitalière aux membres des congrégations.

L'Espagne est le pays le plus chevaleresque du monde : on nous avait accueillis à bras ouverts, et l'on avait fait trêve, en notre faveur, aux haines inexorables que depuis la guerre de l'Indépendance, tout Espagnol bien né couvait en son cœur contre les Français. Quand nous sortions, à travers villes et villages, une nuée d'enfants sautillaient après nous, demandant nos mains à baiser, et implorant aussi de notre munificence une image ou une médaille.

Le cadeau se faisait parfois attendre, et les bébés devaient, pour le gagner, faire preuve d'une connaissance suffisante de la doctrine chrétienne ou des prières les plus usuelles.

En remettant un jour à une fillette de sept ou huit ans une jolie médaille de Notre-Dame de Lourdes, il me prit fantaisie de demander à l'enfant si elle connaissait bien le sujet représenté :

« *Es la Imaculada* : C'est l'Immaculée », me répondit-elle.

« *¿ Y que es la Imaculada* : Qu'est-ce que l'Immaculée ? »

Elle me regarda avec des yeux tout surpris. Peut-on faire une pareille question, semblait-elle dire ? Et, sans perdre son aplomb :

« *Es la santa española que se apareció en Francia* : C'est la sainte d'Espagne qui a apparu en France.

Cette réponse nous a été faite à nous-même, et nous en garantissons l'authenticité. Et l'auteur d'*Electra* viendra nous dire, après cela, que la dévotion à l'Immaculée Conception n'est pas une dévotion espagnole !

Et ce n'est pas tout. « Que M. Galdós, dit éloquemment dans sa défense la *Junta directiva* de la conférence Saint-Louis, que M. Galdós, visite nos musées ; et les plus grands maîtres de l'École espagnole, les Murillo, les Ribera et les autres, le convaincront de son erreur. Qu'il parcoure l'*Armeria real*, ces archives de la grandeur nationale ; et il verra, brodée sur les bannières et les étendards qui flottèrent le plus glorieusement dans les luttes épiques de notre race, l'image de la Mère de Dieu représentée dans ce mystère si auguste. Qu'il feuillette l'histoire de ces moines guerriers dont l'épée élargit à grands coups les frontières de notre pays ; qu'il ouvre les annales des ordres militaires, et il apprendra que cette dévotion, si peu espagnole à l'en croire, est la dévotion préférée des légions de héros qui portèrent jusqu'au ciel, à travers le moyen âge, le nom du peuple espagnol. Qu'il demande, par exemple, au comte de Romanones, quel serment il prêta devant Dieu, en se faisant armer chevalier, et qu'il écoute sa réponse : J'ai juré sur mon honneur de défendre ce mystère et de lutter l'épée à la main contre qui s'arme pour le combattre.

Que M. Galdós, si la publication de ses romans et de ses drames lui en laisse parfois le loisir, revienne un jour ou l'autre sur l'œuvre grandiose accomplie dans sa patrie par les universités ibériques, il y verra, en passant, qu'avant de recevoir les grades,

les étudiants devaient jurer de défendre cette croyance, à son dire si peu espagnole. Ainsi donc, elle est jésuitique, cette dévotion, qui, florissante bien avant la naissance de la Compagnie de Jésus, reçut la sanction royale, le jour où Marie Immaculée fut proclamée patronne de l'Espagne et des Indes, du monarque même qui chassa les Jésuites de la péninsule. Il est peu espagnol le sentiment qui a fait donner pour patronne à notre infanterie la Conception Immaculée.

J'ajoute un mot, l'auteur d'*Electra* a cueilli parmi les hauts faits qui signalèrent la guerre de l'Indépendance ces épisodes dont il a su tirer gloire et argent; il ne devrait pas oublier qu'alors, comme dans les siècles passés, le mot d'ordre et le salut ordinaire des Espagnols était : *¡ Ave, Maria, purísima ! ¡ Sin pecado concebida !*

Ceci est de l'histoire, et de l'histoire élémentaire; mais l'histoire des ennemis de la foi ne ressemble pas à l'autre. On ne pardonnera pas à un catholique de justifier l'inquisition, on poussera des cris d'aigle s'il veut, avant les droits de l'homme faire passer les droits de Dieu ; et, au delà, comme en deçà des Pyrénées, on effacera d'un trait de plume, des dix-neuf siècles de notre histoire catholique, tout ce qui fut l'âme même, et, en quelque sorte, la raison d'être, des peuples chrétiens, je veux dire la foi en Jésus-Christ et dans les dogmes définis ou non de son Église.

M. Galdós n'aime pas les Jésuites; à ce titre, il ne pouvait manquer de décocher un trait de Parthe à la dévotion au Sacré Cœur. Il la trouve froide, de mauvais goût, et exclusivement jésuitique. Froide, la dévotion de l'amour, ce sentiment le plus chaud du cœur de l'homme; de mauvais goût, la dévotion de l'amour, elle qui, du premier au dix-neuvième siècle de notre ère, a inspiré tant de chefs-d'œuvre dans tous les arts; jésuitique, la dévotion de l'amour, qui naquit au calvaire même, et peupla cloîtres et solitudes, quinze cents ans avant la conversion de saint Ignace de Loyola.

Car, enfin, M. Galdós n'ignore pas, ou, s'il l'ignore, il devrait apprendre que le culte du Sacré Cœur n'a pas pour objet exclusif l'adoration du cœur charnel de Jésus-Christ, mais aussi de l'amour dont il est le symbole.

Ces Jésuites abhorrés, il faut lire les crimes et menées perverses dont l'auteur d'*Electra* les accuse.

Ils flattent l'œil des riches et les attirent dans leurs églises par un apparent souci de l'hygiène dans l'aménagement du local, la recherche et le goût dans la décoration, et jusqu'à un raffinement d'ordre et de propreté qui contraste avec ce que l'on voit ailleurs.

Sans doute, dira-t-on, ces façons d'attirer les riches n'éloignent pas les pauvres, car les sanctuaires demeurent ouverts à tous, et je ne sache pas que le bon ordre, la propreté, le soin de l'hygiène aient jamais été interdits ou déconseillés par aucune loi humaine ou divine. N'importe, M. Galdós ne s'arrête pas à ces considérations, et les Jésuites demeurent damnables de se conformer à ce que le progrès moderne demande, et que ne réprouvent d'ailleurs ni la morale ni le bon sens.

Et s'ils n'étaient coupables que de cela! Ces hommes que nous avons vus tout à l'heure s'essayer à façonner une humanité sans passions, sans joie, sans péché, voici qu'il nous les présente maintenant comme souverainement rompus à concilier les exigences de la morale avec la vie facile, le bon ton, la jouissance de tous les biens terrestres.

Ailleurs, il pose en principe que la Compagnie de Jésus se plaît uniquement parmi les puissants et les heureux de ce monde; et, quelques lignes plus bas, il affirme qu'elle s'évertue à tendre ses rets dans les dernières couches sociales.

Bon nombre de maris et de pères de famille exemplaires, enflammés de haine contre les Jésuites, n'ont pas, d'après lui, le courage de les chasser de leur demeure, de crainte de déplaire à leurs femmes, leurs fils ou leurs filles; mais ils ont assez d'énergie pour aller chanter sur tous les tons, dans les clubs, l'indignation qui les étouffe, raconter au premier venu les maux dont ils souffrent, et se rendre ainsi, eux et leurs familles, ridicules aux yeux de tous.

Auprès des riches, les Jésuites ont des espions. Ce sont les servantes qu'ils s'efforcent de soustraire au vice, en les faisant entrer dans des congrégations pieuses.

Et pourquoi se donnent-ils tant de peine? C'est qu'ils travaillent à la fois pour le présent et pour l'avenir. Ils se préparent, dans l'avenir, à des luttes, à des campagnes que M. Galdós devine, mais qu'il oublie de spécifier. Quant au présent, ils rêvent d'im-

poser aux jeunes filles des dévotions prolixes et de leur rendre difficile l'accès des bals et des théâtres. « Ce qui bouleverse, en effet, les compagnons de Jésus, c'est que les femmes s'amusent et fréquentent trop les hommes. S'ils le pouvaient, ils enfermeraient dans des séminaires le sexe masculin tout entier, dans des couvents de béates toutes les fillettes et demoiselles ; de cette façon il ne se commettrait plus de péchés. »

Tels sont les délits que l'un des plus fameux adversaires du catholicisme en Espagne reproche aux ordres religieux. On vient de le voir, les accusations qu'il lance contre eux à si grand fracas sont des puérilités, indignes d'un homme qui se respecte; mais il les assaisonne de tant de faconde, il y souffle tant de haine, que le peuple, trompé, se prend instinctivement à redouter et à haïr ces moines, ces sœurs, ces Jésuites qu'on lui dépeint si noirs. Demain il descendra dans la rue pour faire l'assaut des couvents; demain, entre cette foule aveugle et les soldats de l'ordre, des balles seront échangées, le sang coulera, des cadavres joncheront les rues. Ce seront les cadavres des religieux, et aussi des enfants du peuple ; et tandis que des centaines de familles seront dans le deuil et les larmes, M. Pérez Galdós, qui, bien à l'abri dans son cabinet de travail, aura de loin dirigé l'action, préparera satisfait de lui-même, et supputant déjà le nombre de *duros* qu'il en va retirer, un nouvel *Episodio nacional*, dans lequel il burinera, pour l'immortalité, les gestes des héros tombés sur les barricades en défendant la liberté du peuple contre la tyrannie des congrégations.

Édouard CAPELLE, S. J.

DEUX NOUVEAUX INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les saisons sont dérangées ! c'est du moins ce que l'on entend dire souvent ; l'hiver ne vient plus à son heure, l'été est excessif ou trop froid, la perturbation est partout. Malgré ces appréciations, parfois très sincèrement émises, je crois bien que, si l'on établissait exactement le bilan des saisons, on trouverait que, pour un écart en plus, il y a d'autres écarts en moins et que finalement la moyenne se rétablit. L'hiver, une année trop hâtif, sera une autre année plus tardif ; mais les beaux jours finissent toujours par venir. C'est à l'occasion de leur arrivée que je voudrais faire connaître aux lecteurs des *Études*, deux instruments d'optique fort intéressants, qui se rattachent à des types déjà connus, sans doute, mais qui ont été assez notablement transformés pour pouvoir être qualifiés de nouveautés. L'un est une modification fort heureuse du microscope solaire, l'autre une longue-vue adaptée d'une façon remarquable à un but nouveau et qui porte, pour caractériser cette destination, le nom de *télémicroscope*, c'est-à-dire : appareil destiné à voir de loin les petits objets. Commençons par ce dernier.

*
* *

La lumière plus abondante, les richesses de la nature renouvelées, fleurs et insectes surtout, tout nous invite au printemps à examiner avec plus d'attention les merveilles qui nous entourent et que trop souvent on soupçonne à peine ou même que l'on dédaigne. C'est un phénomène bien étrange que l'ignorance profonde où nous vivons par rapport aux êtres qui nous environnent. Sans aller jusqu'au mystère où se cachent avec obstination la constitution des corps et les lois de leurs actions, plus près de nous, beaucoup moins difficiles à connaître, les détails de la vie des plantes, les mœurs des insectes, ne sont-ils pas pour le plus grand nombre des hommes un livre absolument fermé ? Combien dont toutes les préoccupations entomologiques se bornent à se préserver des moustiques et autres pestes affli-

geantes pour l'humanité, à protéger ses arbres et ses récoltes contre les hannetons, ses vêtements et ses lainages contre les mites ! Quant à se demander quels sont les us et coutumes de ces moucherons et de ces vermisseaux, c'est ce qui semble absolument puéril à nombre de gens. A quoi cela peut-il bien servir ! C'est toujours là le grand argument. Une réponse péremptoire et radicale pour tout croyant consiste à dire : Dieu les a faits, je puis bien les regarder. Rien n'est petit dans l'œuvre du Créateur et toute parcelle de vérité recueillie dans l'étude du monde est un caractère déchiffré dans l'immense et admirable livre qu'il a daigné écrire pour nous. Le moucheron est petit, mais son auteur est grand. Outre cette réponse, fondamentale en quelque sorte, je crois qu'il suffirait de dire à beaucoup : Essayez, et vous verrez. Essayez d'examiner un peu la nature, de la comprendre, et vous serez intéressé, intrigué, ravi ; la nature est belle, et si vous la méprisez, c'est que vous l'ignorez.

Ici même, j'ai eu l'occasion de parler à nos lecteurs, des travaux de M. J. H. Fabre sur les mœurs des insectes. Depuis lors, cet auteur a ajouté de nouveaux chapitres à ses observations, et, de toutes parts, surgissent des travaux du même genre. Tout récemment encore, M. le Dr P. Marchal faisait connaître la manière de vivre d'un de ces êtres minuscules qui, bien qu'habitant à nos portes, avait échappé jusqu'à présent à notre connaissance. Tout le monde a vu, sur les étangs, ces insectes allongés qui courent sur l'eau, avançant par saccades au moyen de leurs grandes pattes fines et longues. Ces insectes sont les hydromètres, — *arpenteurs d'eau* pourrait-on traduire, — et portent le nom latin de *Gerris*. Ces *Gerris* pondent leurs œufs en rangées bien alignées à la face inférieure des feuilles flottantes de certaines plantes aquatiques. Les voilà bien protégés contre les ennemis, n'est-il pas vrai ? Cachés sous les feuilles, baignés dans l'eau et comme chauffés au bain-marie par le soleil. Hélas ! la sécurité absolue n'est pas de ce monde et voici que l'ennemi va venir attaquer le *Gerris* dans l'œuf lui-même. Va-t-il venir de l'air ou de l'eau ? C'est ici l'un des points les plus curieux de l'histoire.

M. P. Marchal avait ramassé des œufs de *Gerris* et avait placé dans un grand verre, en partie rempli d'eau, les fragments de feuilles de *Potamogeton* sous lesquels se trouvaient les pontes. Parmi ces œufs examinés au microscope, il en avait trouvé qui

présentaient une couleur anormale, et, en les ouvrant, il y avait aperçu une larve d'un petit hyménoptère. Au bout de quelques semaines, en juin, apparurent les insectes parfaits de ce parasite ; six petits hyménoptères, n'ayant qu'un millimètre de long ou un peu plus, voltigeaient dans le verre que fermait un disque servant de couvercle. Leur envergure ne dépasse guère trois millimètres. Or, la surprise de l'observateur fut grande quand il vit ces petites bêtes ailées plonger dans l'eau et là se mouvoir à l'aise en ramant d'un mouvement cadencé avec leurs petites ailes ou cheminer tranquillement sur les plantes aquatiques ! Cette petite mouche est donc amphibie, et après avoir pris ses ébats au grand soleil, elle va faire un tour dans l'eau en quête des pontes de *Gerris* ; car c'est dans les œufs de celui-ci qu'elle pond elle-même ses propres œufs. La suite se devine aisément [1].

C'est à chaque pas, à chaque instant, que la nature réserve de telles surprises à ceux qui ont la patience de se pencher sur elle et de l'interroger de près. Il est vrai que la découverte de ces petits insectes, quasi microscopiques, exige de patientes et minutieuses recherches que tous n'ont pas le temps de faire ; mais, sans aller jusque là, que d'autres faits plus obvies et non moins charmants s'offrent à nous ! Voyez ces grandes fleurs en ombelles, baignées de soleil, et sur lesquelles tout le monde des insectes semble s'être donné rendez-vous : les fourmis y font leurs excursions, les abeilles y récoltent miel et pollen, les mouches et les guèpes, avec les innombrables espèces que la nomenclature sommaire du public comprend sous ces termes vagues, sont là pompant, butinant, allant et venant, voletant, se battant. Ailleurs, ce sont les constructions savantes et les drames des toiles d'araignée ; là, les industries compliquées, les travaux cyclopéens des fourmilières, ou bien encore les évolutions des insectes d'eau dans un coin de mare ; que sais-je ?

C'est déjà un plaisir de s'arrêter à regarder, tout simplement avec nos yeux tels que Dieu les a faits, ces spectacles charmants ou terribles, indéfiniment variés et sans cesse renouvelés. Mais que de choses échappent dans ces conditions ; on ne peut s'approcher assez près, examiner à la loupe ces bestioles sans jeter l'effroi au milieu de leurs troupes et les mettre en fuite : les

1. *Annales de la Société entomologique de France*, 1900 (février 1901), p. 171.

fourmis que vous observez de trop près s'arrêtent, inquiètes, puis vous montent aux jambes ; l'araignée s'enfuit en sa cachette de refuge ; bref, vous vouliez voir mieux, et vous ne voyez plus rien. Or, c'est ici que vient en aide à l'observateur décontenancé le télémicroscope de M. l'abbé Deschamps[1]. Je ne me cacherai point ici du désir de lui faire une bonne réclame, et aucun de ceux qui se laisseront séduire ne le regrettera[2].

M. Deschamps avait combiné, depuis de longues années, une longue-vue, très spéciale, lui permettant de se livrer tranquillement, à la campagne, à l'observation de la nature. Tout récemment cet appareil a été construit et mis dans le commerce sous le nom de télémicroscope. Comme longue-vue permettant de voir à grande distance ou même à quelques mètres, cet instrument est déjà excellent, très limpide, donnant des images extrêmement pures ; mais s'il se bornait à cela, il ne présenterait rien de nouveau, ce serait une bonne lunette d'approche et rien de plus.

Une longue-vue n'a d'emploi généralement que pour les objets très éloignés, on ne songe guère ordinairement à s'en servir comme de loupe ; dans certaines opérations topographiques, on a parfois à viser des points situés à des distances très inégales, plusieurs kilomètres ou quelques mètres ; mais l'usage d'une semblable lunette pour les très faibles distances paraît un peu illusoire ; — n'y voit-on pas aussi bien avec ses yeux ? et d'ailleurs souvent le tirage et les verres de l'appareil ne permettent pas de regarder des objets très rapprochés. Or, c'est précisément ici que nous rencontrons le caractère absolument spécial du télémicroscope : celui-ci permet d'observer un objet situé seulement à vingt-cinq centimètres de l'objectif.

L'avantage est évident ; le grossissement de douze ou treize fois que possède l'instrument s'appliquant alors à des objets si rapprochés, le résultat pour l'œil est absolument celui que donne une forte loupe : chaque détail est grandi considérablement, et moucherons et fourmis deviennent des monstres ; les attitudes, les mouvements sont saisis dans toute leur perfection. D'un autre côté, il est facile de comprendre que, restant à vingt-cinq centimètres de l'insecte, on l'effarouche beaucoup moins ; et si cette

1. M. l'abbé A. Deschamps, curé doyen de Beaumont (Dordogne).

2. Le télémicroscope (prix : 30 fr.) se trouve en dépôt ainsi, que le microscope solaire dont nous parlerons plus loin, Cours-la-Reine, 22, à Paris.

distance était trop courte, si l'on courait risque de troubler encore la scène que l'on veut observer, on peut facilement se reculer un peu plus sans perdre l'avantage du grossissement. D'ailleurs, il ne faut pas oublier de remarquer ici que la lunette, à plein tirage, a environ soixante centimètres de longueur, ce qui place la tête de l'observateur à quatre-vingt-cinq centimètres de l'objet, au minimum ; or, c'est bien plus l'approche de l'homme que celui du verre de l'objectif qui inquiète et fait fuir les insectes. Mais, dût-on se reculer, et ce sera souvent nécessaire, tant que l'on n'est pas à plus de deux mètres cinquante de l'objet que l'on observe, on le voit, dans cet appareil, plus grand que nature, et il sera bien rare que l'on soit obligé de s'écarter dans de telles proportions, de l'objet à examiner.

Placez-vous donc maintenant à une distance moyenne, un mètre par exemple, d'un petit coin de nature, et voyez ce qui s'y passe ; regardez tous les agissements de ce petit monde de bestioles ignorées, méconnues, et vous serez reconnaissant à M. l'abbé Deschamps de vous avoir permis de pénétrer dans les secrets de la vie privée des araignées, fourmis, mouches et guêpes. S'il s'agit d'une scène relativement tranquille et se développant dans un faible espace, on peut en suivre aisément toutes les phases presque sans bouger ; si au contraire les acteurs se déplacent, la main toujours placée sur l'oculaire aura vite fait, avec un peu d'habitude, d'entretenir l'appareil au point. Un support permet, d'ailleurs, de fixer l'instrument et rien n'est plus simple, en pleine campagne, où ce support serait peu pratique, que d'attacher la lunette en travers d'une canne fichée en terre et servant de support improvisé ; et après les insectes, ou avec eux, vous examinerez les fleurs : les détails de la corolle, les couleurs, tout cela prend une intensité, un relief étonnants ; et je serais bien surpris si après avoir essayé de ce genre de récréation, vous n'étiez tenté d'y revenir, et souvent.

*
* *

Le second appareil de M. l'abbé Deschamps est d'un autre genre et destiné à rendre d'autres services.

Rien n'est plus à la mode que les appareils à projections. La lanterne magique des anciens temps a changé son nom d'allure un peu charlatanesque, et, grâce aux nombreux perfectionne-

ments qu'elle a reçus, elle a pénétré définitivement dans les milieux les plus relevés et les plus scientifiques. Tous les genres d'enseignement y trouvent un précieux auxiliaire : cours, leçons publiques, conférences, en même temps qu'elle fournit l'une des plus charmantes récréations qui se puissent voir; et son intérêt a encore doublé, centuplé, lorsque, en ces dernières années, elle a évolué de nouveau et s'est transformée en cinématographe.

La source lumineuse à employer est toujours une des graves questions : arc électrique, lumière oxhydrique, acétylène, pétrole, que sais-je ? tous ces systèmes ont du bon et peuvent être employés suivant les circonstances où l'on se trouve placé; toutefois, la meilleure source reste encore et toujours le soleil, quand on peut en disposer. On a d'ailleurs considérablement augmenté le pouvoir grandissant de la vieille lanterne en remplaçant la lentille de projection par une sorte d'objectif de microscope fournissant sur l'écran une image grossie jusqu'à quinze cents fois.

Le microscope solaire, ainsi qu'on nomme l'appareil transformé de cette façon, donne des résultats vraiment superbes; mais, il faut l'avouer, au prix d'une dépense assez considérable. M. l'abbé Deschamps a modifié cet appareil d'une façon heureuse; et tout en lui laissant ses qualités, mais en simplifiant plusieurs de ses pièces, il a pu le réduire à une valeur de cent cinquante francs environ.

Le porte-lumière de ce nouveau modèle est constitué comme toujours par un miroir mobile, mais dont l'orientation se fait par un moyen très simple, très ingénieux et plus facile à suivre que le jeu des deux boutons à vis du porte-lumière classique[1]. Mais le point spécialement intéressant ici est le suivant. Dans le microscope solaire ordinaire, l'objet à examiner se place au foyer où la lumière solaire vient se condenser; il en résulte cet inconvénient, certainement énorme, que la chaleur étant concentrée au même point, l'objet s'échauffe considérablement, peut même éclater parfois — si c'est une plaque de verre, par exemple — sous l'influence de dilatations brusques et trop intenses; mais, surtout, l'on se trouve dans l'impossibilité d'observer les animalcules

1. Nous n'entrons pas ici dans les détails, la notice accompagnant l'appareil les fournissant avec la plus grande précision.

vivants, autrement que pendant un temps très court, car ils sont infailliblement cuits, c'est le mot.

On essaie bien d'employer des cuves à faces parallèles contenant des liquides absorbant la chaleur; mais, outre que chaleur et lumière sont diminuées forcément du même coup, ces cuves n'ont pas toujours une action très efficace. M. Deschamps a adopté une autre solution. Au delà du foyer du condenseur, se trouvent deux lentilles d'égale distance focale, trente-deux millimètres environ, ayant leur foyer l'une sur l'autre; grâce à leur interposition, les rayons solaires se réunissent en un faisceau assez peu convergent; or, si l'on place l'objet à examiner dans ce faisceau, un peu avant — ou un peu après — le foyer, les rayons n'y sont pas encore assez concentrés pour échauffer l'objet dans des proportions désastreuses; et par ailleurs, la section de ce faisceau lumineux est assez petite pour fournir une fort belle lumière, à peine teintée d'une coloration légèrement bleuâtre qui ne nuit en rien à l'éclairage. Si l'on place en ce point du faisceau un insecte aquatique dans un porte-objet convenable, il ressentira une douce chaleur, comme il en éprouve en été dans les eaux de sa mare, mais c'est tout; on le verra donc se remuer à son aise, se lécher les pattes ou se frotter les antennes, et cela pendant des heures, si l'on maintient toujours le soleil en place au moyen du porte-lumière.

C'est vraiment là le meilleur des cinématographes, où au lieu d'assister tristement à la cuisson lamentable d'une bestiole, on peut l'étudier en paix, évoluant tranquillement tout le temps désiré. Cet instrument si simple et, somme toute, peu coûteux à établir, pourrait rendre de grands services, en été, dans un patronage, par exemple, pour donner des séances récréatives, d'autant plus que l'on peut varier à l'infini les objets que l'on projette.

Il a semblé utile de signaler ici ces deux appareils d'optique, grâce auxquels il sera possible à bien des gens de faire connaissance avec les secrètes beautés de la nature dans ses détails les plus petits, qui, souvent, sont les plus merveilleux, suivant le mot célèbre : *Natura maxime miranda in minimis.*

Joseph de JOANNIS, S. J.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR

SERVIR A LA DÉFENSE DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES[1]

(*Deuxième série*[2])

Cette deuxième série comprend, outre les ouvrages de fond et les articles de revue, un certain nombre d'articles de journaux. Il n'est pas possible de faire l'énumération complète des articles publiés à l'occasion de la loi qui vient d'être discutée à la Chambre. Nous signalons seulement ceux qui, pour des motifs souvent d'ordre bien divers, ont appelé d'avantage l'attention. Le titre même du journal indiquera dans quel esprit ils ont été écrits.

A bas les Jésuites et les calotins! par Un penseur libre. (*Lille, J. Lesaffre*, 1879.)

Abbaye (Une) bénédictine aux environs de Soleure. — La Sainte Trinité de Cava, par G. Gruyer. (*Correspondant*, 10 septembre 1880.)

Abbayes (Les) de l'Estramadure portugaise, par Stan. de Nolhac. (*Correspondant*, 25 décembre 1883, *sqq.*)

Abbaye (L') de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France, par l'abbé Fircher. C. R. de P. Douhain. (*Correspondant*, 24 mai 1883.)

Abbaye (L') du Val-Richer, étude historique, par M. Dupont. (Art. de L. Arbaud, *Correspondant*, 25 mars 1867.)

Abbé (L') Maury et le clergé français avant 1789, par A. Ricard. *Revue du Monde catholique*, 157, 1886.

Accord (De l') de l'Église et de l'État, par M. Jaugey. (*Paris, Palmé.*)

Action (De l') catholique en France depuis cinquante ans, par Léon Lefébure. (*Correspondant*, 10 janvier 1886.)

Administration (Notre) coloniale au Congo. Ce qu'on fait de la femme et de la famille, par le P. Lejeune. (*Correspondant*, 10 février 1900.)

Affaire des RR. PP. Assomptionistes, 22-24 janvier 1900. Plaidoiries de MM^es^ Bazire et Reverdy. (*Paris, imp. Quelquejeu*, 1900.)

A l'école primaire, par G. Martin. (*Paris, Lamulle et Poisson*, 1892.)

1. Voir *Études* des 20 février, 5 et 20 mars, et 5 avril 1901.

2. Seront marquées d'un astérisque les publications contraires aux congrégations.

Allemands (Les) en Chine. Leurs missions, etc., par A. Fauvel. (*Correspondant*, 10 mai 1898 *sqq.*)

Allemands (Les) et l'enseignement en France, à propos du livre du P. Didon, par O. Hermand. (*Revue du Monde catholique*, 1er avril 1884.)

Allemands (Les) en Palestine et la question du protectorat des missions catholiques. La lettre du Pape au cardinal Langénieux, par P. Pisani. (*Correspondant*, 10 septembre 1898.)

Allemands (Les) en Syrie, par Ch. Demory. (*Correspondant*, 25 janvier 1888.)

Ancien (L') régime jacobin, par M. de Marcère. (*Echo de Paris*, 7 janvier 1900.)

An (Un) d'application de la loi du 28 mars 1882, par A. Deville. (*Correspondant*, 25 mars 1883.)

Anciennes (Les) écoles dans les Vosges (1654-1803), par A. Lahache. (*Revue du Monde catholique*, 1er novembre 1883.)

Anciennes (Les) paroisses monastiques, par dom Benoît. (*Revue du Monde catholique*, 1er novembre 1890.)

Apostolat et enseignement, par le R. P. Dudon, S. J. (*Études*, 1900, t. 85, p. 634.)

Après l'école. Les œuvres des Frères, par M. Turmann. (*La Quinzaine*, 15 mars 1897 *sqq.*)

A Propos d'accroissement ou d'abonnement, par M. de Chanterac. (*Paris, Maison de la Bonne Presse.*)

A Propos de la loi sur les associations (Congrégations et Missions), dans le *Temps* du 28 février 1901.

Archives (Les) de l'histoire religieuse de la France, par B. de Lacombe. (*Correspondant*, 10 avril 1901.)

Arguments (Quelques) contre la liberté d'enseignement. Réponse par le P. A. Belanger, S. J. (*Versailles, H. Lebon*, 1899.)

Article 69 de la Charte. État de la question en 1846; liberté d'enseignement; instruction publique; résumé, par le duc de Valmy. (*Correspondant*, 25 décembre 1846.)

Articles (Les) organiques, par Ch. Clair, S. J. (*Revue du Monde catholique*, 15 mars 1883.)

Assistance publique et bienfaisance privée. Les enfants assistés, par H. Joly. (*La Quinzaine*, 16 février 1901 *sqq.*)

Assistance (De l') publique en Espagne, Doña Concepcion, area a de García Carrasco, par Ant. de Latour. (*Correspondant*, 25 novembre 1864.)

Assistance (L') publique en France; étude statistique. Assistance par l'État, par les départements et les communes, par des établissements publics de charité, par A. Legoyt. (*Correspondant*, 10 septembre 1873.)

Association (L') populaire catholique en Allemagne, par l'abbé Kannengieser. (*Correspondant*, 25 décembre 1892 *sqq.*)

Associations (Les) en Grèce, par G. Boissier. (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1875.)

Associations (Des) religieuses, par Ch. Lenormant. (*Correspondant*, 15 mai, 15 juin, 25 juillet, 10 août 1844.)

* Associations (Les) et la médiation de Mgr Fuzet, par J. de Bonnefon, dans le *Journal*, 7 et 14 février 1901.)

Associations (Les) libres, seule ligue contre le socialisme. Discours de M. P. Deschanel à la Chambre des députés dans l'*Officiel* du 23 Juin 1896.)

Associations (Les) religieuses en Angleterre. (*Petit Temps*, 17 février 1901.)

Associations (Les) religieuses, par MM. Cunéo d'Ornano et Flament. (*Paris, Dentu*, 1872.)

* Assomptionistes et Jésuites, par Dombasle. (*Siècle*, 12 novembre 1899.)

* Assomptionistes et Jésuites, par M. V. (*Radical*, 8 novembre 1899.)

Attitude passive des Congrégations religieuses en présence de la loi d'abonnement, par le R. P. Ange Le Doré, supérieur général des Eudistes. (*Paris, Maison de la Bonne Presse.*)

Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution, par l'abbé Sicard. (*Correspondant*, 25 mai 1892 *sqq.*)

Autorisation (De l') préalable en matière de réunions ayant pour objet l'exercice du culte, par E. de Fontette. (*Correspondant*, 25 septembre, 10 et 25 octobre 1846.)

Autorité (L') paternelle et le temps présent, par Jules Lacointa. (*Correspondant*, 25 février 1884.)

Avertissements à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours, par Mgr Dupanloup. (*Paris, Palmé*).

Baccalauréat (Le), par le R. P. de Gabriac. (*Études*, 1890, t. 49, p. 556; t. 50, p. 107, 529; t. 51, p. 140.)

Baccalauréat (Le) dans le passé et dans l'avenir, par le R. P. A. de Gabriac, S. J. (*Études*, 1869, t. 22, p. 821.)

Baccalauréat (Le) en France et en Allemagne, par M. Bréal. (*Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1873.)

Baccalauréat (Le). Rapport présenté au Congrès de l'enseignement à Lyon, par le R. P. Trégard, S. J. (*Études*, 1899, t. 79, p. 721.)

* Bastilles intellectuelles, par E. Lesigne. (*Radical*, 27 janvier 1900.)

Beaux traits religieux dans nos armées françaises, pendant les dernières guerres, par M. Audouy. (*Paris, Palmé.*)

Benoît (Saint) dans les Apennins et les Bénédictins en Italie. (*Correspondant*, 25 février 1845.)

Bernard (Saint) et son temps, d'après un nouvel ouvrage, par E. Julien. (*Correspondant,* 25 juin 1896.)

Biens (Les) des Congrégations non autorisées. Consultation de

M. H. Barboux, ancien bâtonnier des avocats à la Cour d'appel de Paris et adhésions. (*Gazette des Tribunaux*, 28 février 1901.)

Biens (Les) de l'Église et le budget des cultes, à l'occasion d'un récent incident parlementaire, par Marius Sepet. (*Correspondant*, 25 décembre 1894.)

Bismarck (M. de) et la persécution de l'Église en Allemagne, par Lescœur. (*Correspondant*, 25 novembre 1878.)

Brisson (Monsieur) et les congrégations, par Ch. Scherer. (Journal des *Débats*, 16 février 1900.)

Buisson (Monsieur) et la morale d'État dans l'enseignement primaire (Voir *Revue de la jeunesse catholique*, N° de janvier 1899.)

Budget (Le) des cultes et le Concordat, par S. Billard. (*Revue du Monde catholique.*)

Budget (Le) des cultes et la Révolution, par E. Méric. (*Revue du Monde catholique*, 1er novembre 1885.)

Campagne (La) antireligieuse dans le Parlement, par A. Deville. (*Correspondant*, 10 août 1882.)

Campagne (Une) contre l'Église d'Amérique, par H. Delorme. (*Correspondant*, 25 juin 1898.)

Capacité civile et juridique des religieux non autorisés. (*Marseille, Olive*, 1878.)

Cardinal (Le) de Bérulle et les Carmélites en France, par l'abbé Houssaye. (Art. de L. Lescœur.) (*Correspondant*, 10 mars 1873.)

Cardinal (Le) W. Czacki, par le comte Saderini. (*Correspondant*, 25 avril 1888.)

Cardinal (Le) Lavigerie, par l'abbé F. Klein. (*Correspondant*, 10 décembre 1892.)

Cardinal (Le) Lavigerie et l'Église d'Afrique, par Ch. Buet. (*Revue du Monde catholique*, 15 juillet 1882.)

Cardinal (Le) Pie, par G. de Grandmaison. (*Revue du Monde catholique*, 1er février 1886.)

Carte (La) à payer. A Jacques Bonhomme, par Saint-Genest. (*Paris, Plon*, 1879.)

Catéchisme de Léon XIII, par le R. P. G. Cerceau, S. J. (*Paris, X. Rondelet*, 1901.)

Catéchisme politique, par Un homme d'État. (*Paris, Palmé.*)

Catholiques, unissons-nous ! par Chanday (*Paris, Palmé.*)

Catholicisme (Du) dans l'éducation, par Mgr Gaume. (*Paris, Palmé.*)

Catholicisme (Le) en Australie, par l'abbé Lemire. (*Correspondant*, 25 juillet 1894, *sqq.*)

Catholicisme (Le) en Norvège, par l'abbé Kannengieser. (*Correspondant*, 25 juin 1898.)

Catholicisme (Le) en Russie, par A. Castaing. (*Revue du Monde catholique*, 1er mars 1886.)

Édouard CAPELLE, S. J.

(*A suivre.*)

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

De Victore Vitensi episcopo. *Dissertatio historico-theologica quam scripsit* Dr Albertus SCHONFELDER. Breslau, 1900.

Dans sa minuscule paroisse de Rentschen, en un coin paisible du Brandebourg, M. le Dr SCHÖNFELDER a voué aux études sacrées, avec les loisirs de son ministère, toutes les ressources de sa large intelligence et de sa vigueur d'athlète. C'est un ermite de la science, mais qui fait profiter le monde érudit des travaux de la solitude. Très avantageusement connu dans l'Allemagne du Nord par une curieuse dissertation exégétique sur le texte fameux de saint Ambroise : *Pro octava enim multi inscribuntur Psalmi et mandatum accipis octo illis partem dare benedictionibus*, dont il propose une interprétation nouvelle, je n'oserais dire définitive, voici qu'une œuvre plus sérieuse de critique et d'histoire, lentement sortie de sa plume, vient enrichir la littérature patristique, et mettre au point une question vivement discutée naguère par *Goerres* dans la *Real-Encyclopädie des christlichen Alterthums*, et par *Auler* dans son *Victor von Vita* : la valeur testimoniale de l'historien de la *Persécution des Vandales*.

Un premier chapitre, serré et nourri, sur la bibliographie du sujet et l'histoire des nombreuses éditions de l'*Historia*, nous amène naturellement à la critique littéraire du sujet. Les remarques personnelles, sur ce point, sont fort restreintes et quelque peu confuses. L'auteur ne paraît pas s'être rendu compte rigoureusement de la différence qui existe entre la λέξις et le stilus. Du moins, n'en a-t-il pas tiré le parti qui convenait. Mais sur les questions d'ordre purement historique, il se ressaisit au mieux, et, après un résumé substantiel et solidement documenté de la vie de saint Victor, il entreprend résolument la discussion même de l'œuvre. La date de la composition de l'*Historia* est fixée en 484, avant la mort d'Hunéric. C'est peut-être un peu hardi. Le P. Van Hecke n'eût point accepté, que je sache, cette chronologie. Mais, vu l'état des hypothèses, on peut la défendre. Le reste de l'ouvrage est surtout employé à défendre la haute autorité de l'évêque de Vite contre les attaques virulentes des rationalistes et des protestants. Cette partie-là est fort bien traitée, et c'est de beaucoup la plus importante. Le Dr Schönfelder combat une à une toutes les objections élevées contre la valeur historique de l'*Historia*, toutes les accusations qui tendent à faire de Victor un ignorant et un naïf, et il en montre parfaitement, d'aussi près que possible, l'inanité. Aux prétentions de l'hypercriticisme, pour qui l'histoire n'est plus qu'une science conjecturale et dé-

cevante, c'est-à-dire tout le contraire d'une science, le Dr Schönfelder oppose les procédés calmes et méthodiques d'une saine critique, qui juge à la lumière des faits et du sens commun, non pour détruire ce qui ne plaît point aux préjugés, mais pour conserver ce qui est et pour retrouver ce qui fut.

Suit un dernier chapitre sur le *Livre de foi*, inséré dans l'Histoire, et dont l'authenticité est dûment établie; puis, en forme de conclusion, une sorte d'appendice sur la *Notice d'Afrique*, éditée par Sirmond.

On voit, par ce rapide exposé, que l'ordre des matières et la marche de la dissertation pourraient être utilement modifiées, suivant les règles précises de la logique. Le style est lui-même assez pénible et dur. L'auteur a cru bon, suivant les vieux errements, de latiniser les noms des historiens modernes; et nous voyons défiler devant nous, comme sous la toge, *Petschenigius*, *Papencordtius*, *Nirschlius*, *Poetzschius*, *Chiffletius*, et *Schroekhius*, et *Janus* (?), et *Parvus* (c'est Jean Petit), et *Mommsenius*. Or, ces us et coutumes de la Renaissance romano-byzantine, à quoi bon, pour le dire en passant, s'acharner à les faire revivre dans un âge où le culte de l'exact, du réel, du vécu, va jusqu'à discuter la place d'une virgule dans un texte, et le caractère d'un accent dans un mot? Bardenhewer, par exception, est appelé, dans le même ouvrage, Bardenhewer, et Du Pin reste Du Pin. Alors, pourquoi pas Mommsen, et Chifflet, et les autres ? Mais, ce n'est là qu'une réflexion, et par parenthèse. Elle ne peut en rien atténuer le mérite de l'œuvre, qui constitue une importante contribution à l'histoire de l'Église d'Afrique au cinquième siècle.

Tractatus de virtutibus in genere, *de virtutibus theologicis*, *de virtutibus cardinalibus, ad usum alumnorum seminarii archiepiscopalis Mechliniensis*. Editio altera. Mechliniæ, Dessain, 1900. In-8, pp. 531. — **Tractatus de Sacramentis Extremæ Unctionis et Ordinis ad usum alumnorum. Sem. arch. Mechlin.** Editio quarta. Mechliniæ, Dessain, 1900. In-8, pp. 180.

Ces deux ouvrages, dont les éditions s'épuisent rapidement, sont destinés aux élèves des grands séminaires; mais ils peuvent largement suffire aux besoins ordinaires du clergé paroissial. On voit qu'ils sont le fruit d'un long et très sérieux enseignement. L'ordonnance est des plus claires, ce qui rend les recherches extrêmement faciles, et la méthode est des plus simples, ce qui n'est point un mérite banal en pareille matière. En somme, c'est la méthode catéchistique, par demandes et par réponses, habilement combinée avec les procédés de la thèse scolastique. Les deux manières se fondent harmonieusement, sans se confondre. C'est ingénieux, à coup sûr, et, en même temps, fort pratique, par exemple, pour la préparation des catéchismes, des instructions ou des conférences; car on peut s'en tenir, suivant le cas, soit au simple exposé de l'enseignement de l'Église, soit à l'explication scientifique de la doctrine, comme on peut s'aider aussi des nombreuses

références pour recourir aux sources et pour traiter avec ampleur chaque question. Une heureuse variété de caractères typographiques permet de poursuivre au choix, et sans méprise, l'un ou l'autre. La partie morale est semée de judicieuses observations, parfois très fines, qui constituent le fond d'une excellente direction pastorale.

S. Ém. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, en revêtant l'ouvrage de sa haute approbation, a mis en relief ses principaux mérites. « Remarquable par la pureté de la doctrine, par son érudition solide, par sa lucidité dans l'exposition et dans la preuve, ce *Cursus* est appelé à produire les plus heureux fruits de science et de piété. » C'est bien aussi notre humble avis.

Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im christlichen Alterthum : Eine dogmengeschichtliche Studie, par J. P. Kirsch. Mainz, F. Kirchheim, 1900. In-8, pp. 230.

Sous le titre de *Forschungen zur christlichen Litteratur-und Dogmengeschichte*, M. le Dr Ehrard, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Vienne, et M. le Dr Kirsch, professeur de patrologie à l'Université de Fribourg (Suisse), ont entrepris la publication d'un nouveau périodique, appelé, sans nul doute, à rendre les plus importants services à la science catholique, tout particulièrement à l'histoire de la littérature chrétienne et du dogme. Le but est de grouper, sur ce terrain spécial, les efforts individuels, et de rendre plus méthodiques les recherches, en publiant, à intervalles réguliers, chaque trimestre, si possible, la monographie d'une vérité dogmatique, d'une œuvre, de toute question intimement liée à l'histoire de la théologie.

Le premier fascicule, signé du Dr Kirsch, apparaît comme un type du genre. L'auteur recherche dans les inscriptions chrétiennes du deuxième siècle, et dans quelques passages de Tertullien, les premiers linéaments de la doctrine catholique touchant la communion des saints, et nous montre, en détail, l'enseignement de l'Église se développant et se précisant, au cours des premiers siècles, dans les écrits des Pères, pour atteindre, dès la fin du cinquième, avec Faustus de Riez et Nicétas d'Aquilée, son plein développement. Non seulement Mgr Kirsch recueille avec une patience de bénédictin, et ordonne entre eux, avec la rigueur d'un philosophe, les nombreux textes et débris de textes qui constituent le fond solide de son œuvre; mais il indique çà et là les causes historiques qui ont influé, à des degrés divers, sur l'évolution extérieure de la doctrine. C'est là un modèle de monographie et l'œuvre d'un vrai savant [1].

Paul Bernard, S. J.

Les Effets de la Communion, par l'abbé Bellamy. Paris, Retaux, 1900. In-18, pp. vi-350.

Le théologien auquel nous devions déjà un beau livre sur la vie sur-

1. Sur les fascicules qui ont suivi, voir *Études*, t. LXXXVI, p. 103.

naturelle a pensé que son œuvre appelait un traité sur l'aliment par excellence de cette vie. Rien de plus juste, ni de plus opportun. Le jansénisme n'est pas mort encore tout entier, et, d'autre part, bien des âmes usent de la communion, par routine ou par entraînement. Aux relâchés comme aux rigoristes l'idée exacte manque des vrais desseins de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Cette idée ils la trouveront dans le livre de M. Bellamy, solidement appuyée sur les données théologiques, la pensée des saints et les faits de la vie sociale de l'Église. On ne pouvait trouver de meilleures bases pour établir, dans les esprits chrétiens, la conviction si nécessaire que la communion conserve, répare, développe et répand la vie surnaturelle en nous.

La Communion fréquente. Études de théologie pastorale, par Mgr Amédée Curé. Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 1900. Un vol. in-18. pp. 535.

C'est dans des Revues destinées au clergé que ces pages ont d'abord paru. Ce fait en marque assez le caractère. L'auteur y aborde une à une les difficultés des théologiens rigoristes, surtout celles qui se produisent en Allemagne, et les objections d'ordre pratique qui parfois se posent dans l'esprit des directeurs de conscience. Mgr Curé adapte les solutions larges qui sont, je crois, dans la matière, les seules solutions exactes. Avec beaucoup de tact et de savoir, il discute les cas les plus embarrassants, ne perdant jamais de vue ce principe premier et évangélique que le pain de l'autel est le pain institué par Notre-Seigneur pour nous faire vivre.

Tous ceux qui ont goûté ces études de théologie pastorale, dans l'*Ami du clergé*, aimeront à les retrouver réunies en volume.

Paul Dudon, S. J.

DISCOURS ET CONFÉRENCES

Discours patriotiques, par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul. In-18 jésus, pp. 262. Paris, Roger et Chernoviz, 1901. Prix : 2 fr. 50.

Au cours de son récent voyage à travers la France, l'intrépide évêque de Pékin, Mgr Favier, racontant le siège de sa cathédrale, soulignait parfois son récit de cette phrase vibrante : Si, dans le combat, le drapeau tombait des mains défaillantes de nos soldats, il serait relevé par les évêques.

Mgr Turinaz pourrait donner cette épigraphe à ses *Discours patriotiques*; et ses discours, avec leur triple devise : « Dieu, honneur, patrie », avec la gravure représentant l'évêque de Nancy à Mars-la-Tour, au jour anniversaire de Gravelotte, prouvent bien qu'il serait un de ces évêques dont le bras ne tremblerait pas en face du danger — pas plus que le bras de messire Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, guerroyant à Bouvines. Le volume comprend une douzaine d'allocu-

tions, où respire le plus pur et le seul vrai patriotisme ; celui qui aime « la France, l'Église et Dieu » ; celui que Mgr Turinaz prêche « depuis dix-huit ans, auprès de nos frontières. » (P. 5.) L'un des douze discours porte ce titre : *Il faut aimer la France ;* et les autres discours disent la même chose, tout en la disant autrement.

Quatre, au moins, chantent la miraculeuse épopée de Jeanne la bonne Lorraine ; un, célèbre le courage de Jeanne Hachette ; plusieurs, au nom de la Croix-Rouge, saluent l'héroïsme des soldats morts pour la patrie. Le livre s'achève par le *Miserere de France*, paraphrase éloquente de foi, de prière et d'espoir. Puissent ces généreuses pages « persuader à tous ceux qui les liront de mettre un terme à toutes nos dissensions, de placer la France au-dessus de tous les intérêts qui nous divisent. » (P. 6.) C'est notre vœu, comme celui de l'évêque orateur et patriote. Victor DELAPORTE, S. J.

Conférences prêchées à Nancy en 1842 et 1843, par le R. P. H. D. LACORDAIRE, publiées par les soins du R. P. TRIPIER. Paris, Lecoffre, 2 vol. in-12, pp. xv-334-330.

Malgré les imperfections inévitables d'une rédaction que l'auteur n'a point lui-même revue, on ne pouvait, je crois, hésiter à donner au public ces deux volumes de conférences. Ce n'est plus le style des conférences de Notre-Dame ; mais il semble que si l'œuvre y perd en valeur littéraire, elle n'en est que plus intéressante, plus vivante, plus vibrante. A cette fois nous croyons l'entendre tel que l'ont entendu nos pères, et si tel ou tel de ses arguments nous touchent moins aujourd'hui, nous continuons à ne pas pouvoir refuser l'adhésion de toute notre âme à cette merveilleuse éloquence. D'ailleurs la pensée profonde qui a inspiré toute cette œuvre n'a pas vieilli et je n'en veux pour preuve que la conférence sur les *Moyens employés par Jésus-Christ pour convaincre de sa divinité.* Il y a là sur l'affirmation « maîtresse du monde » des idées qui sont encore plus de saison aujourd'hui qu'il y a soixante ans. Louis Veuillot, qui se trouvait parmi les auditeurs de Nancy, écrivait à son père : « Je suis ravi de ces conférences. J'en ai déjà entendu deux, qui sont inexprimablement belles. » Le R. P. TRIPIER a raison d'espérer que le public ratifiera ce jugement.

Entretiens sur les paraboles évangéliques, par l'abbé GRÉPIN. Préface du R. P. FEUILLETTE. Paris, Bloud et Barral, pp. XII-438.

Zèle, vérité, onction, grâce, les entretiens de M. l'abbé GRÉPIN sont un des meilleurs commentaires des paraboles dont un prédicateur puisse s'inspirer. Qu'on prenne, par exemple, la parabole du *riche insensé* et on aura une idée de cette pureté et de cette vigueur d'accent chrétien. Rien ici qui rappelle la dignité compassée, le vague, et la solennité refroidissantes du sermon classique d'antan. M. Grépin fait plutôt songer à cet admirable P. Lejeune, d'une originalité et familiarité si savoureuse. Mais il est lui-même et je vois peu d'exemples qui

montrent mieux comment doit s'y prendre un prêtre pour être écouté, pour être compris, goûté et suivi.

Pages d'Évangile. — I. Quelques-unes des déclarations de Notre Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Planus. Paris, Poussielgue. In-18, pp. xii-504.

Ce ne sont là, à proprement parler, ni des discours, ni des méditations, ce sont des souvenirs d'une brillante carrière oratoire et apostolique, des idées prises dans un contact intime avec Notre-Seigneur. On connaît la sûreté doctrinale et la parfaite distinction des autres œuvres de M. Planus, ces *Pages d'Évangile* recevront des fidèles et des prêtres le même accueil que les *Retraites pastorales* et les *Conférences ecclésiastiques*.

Paroles de foi et de patriotisme, par le R. P. Gaffre. Paris, Lecoffre. In-18, pp. 340.

« Jeanne d'Arc et la réconciliation nationale », — « Jeanne d'Arc et le patriotisme », — « Justice et miséricorde sur le champ de bataille », — « L'Honneur militaire », — « La France, soldat du Christ », — « Vive l'armée », — « Pourquoi nous les aimons », — « Godefroi de Bouillon », — Le sang de France », — « La France, chevalier de Marie ». — Le R. P. Gaffre ne pouvait donner un meilleur titre à ce choix de discours. Livre de fierté chrétienne, de vaillance et de réconfort. Sans doute, le plaisir et le profit sont plus grands, d'entendre cette admirable parole ; mais écrite, elle n'a pas perdu toute son originalité et tout son éclat. Henri Bremond, S. J.

JURISPRUDENCE

Le Barreau, par Me Saint-Georges. Préface de Me Émile de Saint-Auban. Tours, Alfred Mame et fils. In-8, pp. 192. (Collection : *Les Chemins de la Vie*.)

Il est, disait Rousse, dans sa célèbre préface des plaidoyers de Chaix d'Est-Ange, il est « un peuple étrange : des hommes que le monde connaît mal, qu'il craint beaucoup, qu'il raille souvent, qu'il honore à regret, et dont il sollicite chaque jour les services sans se piquer d'en garder longtemps la mémoire .» — Voulez-vous bien connaître ce *peuple étrange*, voulez-vous être avocat ? Lisez ce livre de Me Saint-Georges. Il n'est pas de guide plus précis et plus spirituel. C'est le *Joanne* du Palais, — y compris *les images*, — mais, sans médire de l'autre, un Joanne moraliste et lettré. Depuis l'École de droit, en passant par la cléricature et le stage, et même par le Cercle du Luxembourg, jusqu'à ce bâtonnat envié, qui consacre le grand avocat, Me Saint-Georges suit pas à pas les étapes de ce « chemin de la vie » qu'il connaît si bien. Il ne recule pas devant les renseignements pratiques : ainsi, étudiant, vous saurez quels livres il vous faut acheter,

quels programmes il vous faut étudier. Stagiaire, vous apprendrez les traditions et les usages de l'Ordre, bien mieux qu'en de longs traités ; ces pages aimables vous feront pénétrer dans les mœurs du barreau, dans cette vie intime de l'avocat, qui sera la vôtre. Mais Me Saint-Georges ne plaide pas seulement pour sa paroisse : si vous n'êtes pas avocat ou ne cherchez point à le devenir, vous prendrez cependant un plaisir extrême à ces anecdotes, à ces peintures si vives et si vraies d'un monde qu'il faut connaître en ce temps essentiellement judiciaire, où tout évènement qui compte, finit, non plus par des chansons, mais par un procès. « Depuis dix ans, dit Me de Saint-Auban, l'histoire au Palais, c'est presque toute l'histoire. » C'est sous le patronage de l'éminent avocat, de l'auteur de *l'Histoire sociale au Palais de Justice*, que ce volume se présente au public. Toute autre recommandation serait superflue.

La Coutume de Paris, par V. A. Poulenc, avocat à la cour d'appel. Paris, Chevalier-Marescq, 1900. In-8, pp. 441.

Vous croyez, en ouvrant ce volume sur la foi de son titre, y trouver une étude complète sur *la Coutume de Paris*. Point. Il s'agit, en réalité d'une étude historique et critique sur un certain nombre de questions rentrant dans la matière du partage et dans celle de la communauté entre époux, où la Coutume de Paris n'intervient que comme élément historique. Assurément, c'est le droit de l'auteur de choisir tel sujet qui lui convient. Mais un peu de précision dans le titre, quelques mots de préface indiquant où il en voulait venir, n'auraient sans doute pas nui à l'intérêt de ce travail consciencieux ; et l'auteur n'aurait point encouru la mauvaise humeur de ceux qui viennent y chercher autre chose que ce qui s'y trouve. Enfin, encore qu'un peu d'originalité, dans le style, et de vivacité, dans l'expression, ne diminuent point la valeur d'un ouvrage de droit, on ne laisse pas que d'être un peu surpris quand, à propos des rédacteurs du code civil, on lit des phrases comme celle-ci : *Ces braves gens-là raisonnent comme des hannetons dans un tambour, et distribuent les quarts* (*de succession*) *comme si c'étaient des bureaux de tabac* ; ou celle-là, à l'occasion d'une note du professeur Labbé, sur un arrêt de la cour d'Agen : « Cette note vaut un long poème ; *un savant ingénu et plein de vigueur y gambade et bondit parmi les chiffres, sans crainte des précipices.* » Ailleurs nous voyons un parfait notaire traité de *simple mazette*. — A cela près, ce travail dénote un esprit sérieusement critique et très personnel. Il est le fruit de recherches approfondies et il apportera d'intéressants éléments à ceux qui voudront étudier à fond la matière particulièrement épineuse du partage, des rapports, des imputations en avancement d'hoirie. Ce dernier sujet tout spécialement mérite de fixer l'attention des lecteurs. Lucien Treppoz.

HISTOIRE

Le serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, maître et modèle des ouvriers apostoliques (1791-1838), par le P. Fr. Bouchage, rédemptoriste, Paris, Beauchesne, 1900.

Le nom de Joseph-Marie Favre n'encombre pas les grandes biographies universelles. Les nombreuses éditions de ses deux principaux ouvrages *le Manuel du pénitent* et *le Ciel ouvert par la confession sincère et la communion fréquente*, nous montrent bien que le défunt parle encore; mais quel est ce défunt? Le R. P. Bouchage vient de nous le dire dans un beau volume illustré. L'auteur ne dogmatise pas; son récit pressé, entraînant, pousse sans répit le lecteur jusqu'au bout de sa course. Une réflexion brille parfois comme un éclair; un demi-sourire de spirituelle bonhomie va tout droit à l'intelligence. Serait-il téméraire de dire qu'il se dégage de cette biographie une thèse très puissante, la thèse du bon sens dans la direction des âmes? Si je ne me trompe, c'est bien là que se trouve la valeur exceptionnelle de l'œuvre. Le héros est un missionnaire de la Savoie; mais la direction des âmes regarde tous les pays. L'histoire des ravages du jansénisme est encore à faire; on n'a jamais bien su jusqu'où s'est étendue cette hypocrite hérésie. Le savant qui voudra faire cette histoire trouvera dans le volume du R. P. Bouchage les plus précieux documents. Il appartenait à un enfant de saint Alphonse de Liguori de nous redire les luttes héroïques de ce saint missionnaire pour faire triompher le bon sens dans la casuistique. Pendant sa vie, le serviteur de Dieu, Joseph-Marie Favre fut un directeur de conscience très recherché; les pages qui racontent sa vaillante carrière consoleront en les éclairant les âmes qui les liront.

Dom Couturier, abbé de Solesmes, par A. Houtin. Angers, Germain et Grassin. In-18, pp. 384.

Il y a des pages très intéressantes dans cette notice qui peu à peu, et sans un plan initial bien arrêté, est devenue un livre. Notons, en particulier le chapitre sur l'*Idéal monastique*, tel que le second abbé de Solesmes le concevait. Le simple nom de bénédictin évoque chez tous aujourd'hui l'idée du travail scientifique et les grandes figures de Mabillon et de ses confrères. Dom Couturier n'entendait pas qu'on faussât de la sorte l'esprit de son ordre; « la formule couramment employée, « un savant bénédictin » l'impatientait ». Et M. Houtin ajoute excellemment : « La vocation du moine est accomplie quand, fidèle à mettre pleinement son âme d'accord avec sa voix, il a payé de son mieux, par la confession liturgique, à laquelle il a fait concourir toute sa vie, le tribut surnaturel d'action sociale qu'exige son état, *pensum servitutis suæ*.

Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chan-

celier de France. Deuxième partie (1555-1560), par E. Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la Cour de cassation. Paris, Fontemoing, 1899. In-8, pp. 277.

En ce temps où la question de la tolérance est à l'ordre du jour des assemblées parlementaires et de la presse, le livre de M. Dupré-Lasale ne manque pas d'une réelle opportunité. Ce n'est point que l'auteur, magistrat studieux et avant tout appliqué à son devoir professionnel, ait jamais songé, je crois, à escompter un succès d'actualité. Il y a plus de vingt-cinq ans qu'il fit paraître son premier volume. Ses occupations lui laissaient peu de loisirs, mais assez pour qu'il ait pu suivre le futur chancelier de l'Hospital, de 1505 à 1558. Aujourd'hui, il le prend ou le reprend de 1555 à 1560. C'est dire avec quelle conscience, quel labeur, quelle patience cette étude a été poursuivie.

Le ton est celui de la monographie. Le souci de l'exactitude domine l'ensemble aussi bien que les moindres détails, qu'ils intéressent ou non tout lecteur, parce qu'ils intéressent toujours la vérité. M. Dupré-Lasale ne vise point aux tableaux de genre, ni aux tirades à effet. Il recherche les documents, les rassemble, les analyse et les expose, froidement, méthodiquement, impartialement.

Les huit chapitres que renferme ce volume, d'une impression peu compacte, sont consacrés aux amis et aux protégés de l'Hospital, parmi lesquels Montaigne n'apparaît qu'à titre de vague et fugitive connaissance (p. 159), et Jean du Bellay, bienfaiteur du collège (et non de l'*école*) germanique, qui proclame les Jésuites « les meilleurs des moines », Scévole de Sainte-Marthe, etc. ; — consacrés ensuite au mariage de la fille de l'Hospital avec Robert Hurault, conseiller au grand conseil (1556 ou 1557), cousin du futur chancelier Hurault de Cheverny ; — aux rapports de l'Hospital avec le cardinal de Lorraine ; — à son rôle au conseil privé ; — à son voyage à Nice après la paix de Cateau-Cambrésis qui unissait les maisons de France et de Savoie ; — à la conspiration d'Amboise ; — enfin, à l'Hospital chancelier ; — et à un jugement général sur ce personnage si complexe.

La plus grande modération dans les idées et dans les expressions règne d'un bout à l'autre de cet ouvrage qui n'a rien d'un panégyrique. M. Dupré-Lasale met tout lecteur à même de suivre l'évolution de l'Hospital, longtemps soutenu par les princes de Lorraine, donneur d'admirables conseils au jeune roi François II, partisan passionné de la magistrature qu'il voudrait voir élevée au rang de quatrième état, « littérateur distingué, jurisconsulte habile, juge intègre », ambitieux par conscience de son mérite. (P. 199.)

On sait combien est débattue la question de savoir s'il prit part oui ou non à la conjuration d'Amboise. Sainte-Beuve et Forneron se sont prononcés pour l'affirmative ; M. de Ruble et M. Dupré-Lasale concluent, et légitimement à notre avis, en faveur de la négative. L'examen critique des documents à charge est de nature à dissiper les doutes à cet égard.

M. Dupré-Lasale tout en traitant de *martyrs* les protestants victimes de nos guerres religieuses, établit avec équité la part des responsabilités : « L'invasion du protestantisme avec ses discordes et ses haines mêlés d'instincts révolutionnaires, fut, dit-il, un grand malheur pour la France. Partout où il s'était établi, sous l'impulsion des princes et des oligarchies, dans le Nord, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, il se montrait oppresseur. Dans notre pays, repoussé par le roi et par le peuple, il dut subir les dures lois qu'il imposait ailleurs. » (P. 177.) L'auteur fait remarquer fort justement que le conseiller Dubourg, dans son interrogatoire, n'invoqua point la liberté de conscience, et qu'il « reconnut au magistrat le droit et le devoir de punir les hérésies ».

Nous ne voudrions cependant point donner à penser un seul instant que M. Dupré-Lasale approuve les bûchers. Il reproche seulement à l'Hospital d'avoir oublié que « les calvinistes s'insurgeaient les armes à la main, ne se contentaient plus de la liberté de conscience et du culte, visaient à la domination, à la conquête de la souveraineté, au partage des biens ecclésiastiques », et que si la minorité protestante avait triomphé, l'immense majorité catholique eût été persécutée en France aussi cruellement qu'en Angleterre. (P. 201.) La politique préconisée par M. Dupré-Lasale est celle de Henri IV. Ce fut aussi la meilleure.

Henri CHÉROT, S. J.

Honorat de Bueil, seigneur de Racan (un gentilhomme de lettres au XVIIe siècle), par Louis ARNOULD, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers. Édition entièrement revue et abrégée. Paris, Armand Colin, 1901. In-8, pp. XLII-559.

Du superbe et monumental ouvrage, couronné par la Sorbonne et par l'Académie française, M. L. ARNOULD offre au public lettré, ou, comme il dit modestement, « aux simples gens de goût », une édition très complète encore; mais un peu élaguée des notes de pure édition, et d'un colossal appareil critique où les doctes se plaisent, où les chercheurs fourragent, où les lecteurs ordinaires hésitent à s'aventurer. Tel qu'il se présente, le volume est toujours d'une noble taille, — plus de 600 pages ; — il reste très digne du bon gentilhomme des *Bergeries*, dont, au frontispice, il porte les armes : or et argent sur champ d'azur.

Pour reposer le regard, il étale, au travers de ses vingt chapitres, dix-huit belles planches hors texte : portraits, autographes, vues de châteaux et vues d'églises; car le seigneur de Racan fréquentait assidûment la maison de Dieu; tout ainsi qu'il traduisait les *Psaumes*, tandis que sa chrétienne épouse brodait une chasuble ou une étole. Et tous deux auraient été doucement réjouis, s'ils avaient assisté, le 1er octobre 1899, aux fêtes très chrétiennes célébrées en l'honneur du vieux poète, dans l'église d'Aubigné, non loin de sa maison natale. Le récit de ces fêtes, organisées par M. L. Arnould, ouvre le volume, qui est la plus curieuse étude sur l'homme, son époque et son œuvre ; —

volume qui se recommande par lui-même, mais sur lequel on nous saura gré d'attirer, une fois de plus, l'attention des « gens de goût ».

Ceux que j'ai connus, ceux que j'ai aimés, par Charles de Ricault d'Héricault. Paris, Delhomme et Briguet, s. d. In-12, pp. xv-354.

A la dernière page du livre, au beau milieu d'une causerie sur M. Chesnelong, cette note de trois lignes arrête le lecteur : « L'article est resté inachevé sur la table de l'auteur qui, déjà très souffrant quand il le commença, fut surpris par la mort avant de l'avoir pu terminer. » L'aimable érudit, le vaillant chrétien, qui, depuis cinquante ans, a produit toute une bibliothèque de bons livres, — dont le premier fut une édition de l'*Internelle Consolacion*, et le dernier *les Grands Saints de France et leurs amis*, — est tombé les armes à la main.

Cette œuvre posthume, galerie de petits portraits, est faite de souvenirs, de notes et anecdotes intimes accrochées aux noms les plus divers : Sainte-Beuve et l'empereur Maximilien, V. Hugo et L. Veuillot, Trochu et Montalembert, et combien d'autres! Les titres mêmes invitent à lire : *Gens de plume*, *Gens de bien*, *Gens de Dieu*, *Chez les poètes*... Rien qui sente l'étude profonde ou la psychologie pénétrante. Toutefois, les hommes et les choses y sont jugés hardiment; un mot, un trait y suffisent. Ces pages interrompues par le suprême appel de Dieu sont éclairées des lumières de la foi, comme toute la vie de l'écrivain gentilhomme, qui fut aimé, lui aussi, de ceux qui l'ont connu. De M. Charles d'Héricault on pourrait écrire ce qu'il dit quelque part, dans son style à lui, d'un journaliste croyant, M. Cucheval-Clarigny : « Il n'a point caché qu'il adorait le Nazaréen. Il n'aura pas de statue comme Bobèche, ni de plaque comme Galimafré; il vivra dans de bons écrits; il sera estimé dans de vaillantes âmes; et le Nazaréen sait qu'il Lui a été fidèle. » (P. 321.)

Victor Delaporte, S. J.

Histoire militaire de Masséna. La Première campagne d'Italie (1795-1798), par Édouard Gachot. Avec gravures, plans et cartes. Paris, Perrin, 1901. In-8, pp. xx-405.

M. Gachot nous donnait, il y a deux ans, *la Deuxième campagne d'Italie*[1]. Voici aujourd'hui la première. Assurément ce n'est pas l'ordre naturel de remonter de Marengo à Rivoli; mais tout écrivain n'est-il pas plus ou moins entraîné par ses découvertes ? Et comment résister à ces dossiers inexplorés du prince actuel d'Essling où se retrouve l'histoire, à peine effleurée par Koch, de l' « Enfant chéri de la victoire » ? En présence de ces lettres inédites de Bonaparte, de ces plans, de ces ordres particuliers de l'empereur, de ces confidences semées dans la correspondance de famille, M. Gachot vit se dresser devant lui l'image d'un Masséna inconnu, j'ajouterai même, d'un Masséna méconnu. Aussi

1. Voir *Études*, 5 février 1900, p. 425.

commence-t-il, dès sa brillante introduction, à combattre certaines assertions du prestigieux conteur. Les Mémoires de Marbot auraient-ils été retouchés et maladroitement retouchés ? M. Gachot se le demande ; mais sans apporter de preuves bien solides. Les accusations principales subsistent contre le richissime maréchal.

Par contre, il nous donne un Bonaparte assez nouveau et même quatre : le Bonaparte timide et gêné, des débuts jusqu'au passage de l'Adda ; le Bonaparte sévère et déjà quelque peu fier de l'entrée à Milan ; le Bonaparte séduisant du lendemain de Castiglione ; enfin, le Bonaparte absolutiste de Léoben. Cette division semble répondre à la réalité de la transformation, ou, si l'on veut, de l'évolution du futur Premier Consul.

Tout lecteur essaiera de s'en rendre compte par lui-même, en lisant attentivement les lettres inédites du nouveau général en chef de l'armée d'Italie à Masséna. Celui-ci, qui sentit tout de suite son maître et ne cessa jamais de considérer Napoléon comme le premier des hommes de guerre, s'était empressé de saluer Bonaparte avec respect et presque admiration : « Je vous fais de bien bon cœur mon compliment... Depuis longtemps vous connaissez la justice que je rends à vos talents militaires. Je ferai en sorte de mériter votre confiance... » (P. 89.) Bonaparte répond au général sur un ton plutôt autoritaire, bien que très atténué encore par la politesse des formes. Mais, ce qui frappe le plus dans cette correspondance, c'est d'abord l'intérêt continu et efficace que le général en chef témoigne à ses troupes, les futurs instruments de ses victoires. Il n'a point de repos que ces soldats, mal payés jusqu'ici et manquant de tout, ne reçoivent une partie de leur prêt, viande fraîche cinq fois par décade et de bon pain, sans compter l'eau-de-vie. Avec les vivres, Bonaparte faisait sortir du sol des fusils, des vêtements et même de l'artillerie de campagne qu'il tirait des dépôts de Toulon.

Il ne lui suffit pas d'améliorer le sort matériel de ses troupes, en vue de décupler leur courage de se créer une popularité. Il prépare ses plans d'action, sans omettre aucun détail des combinaisons stratégiques et de la reconstitution des différents services auxiliaires. Ici, ce qui perce à chaque ligne, c'est la méthode du secret imposée aux officiers. Toute manifestation extérieure est interdite. Aucun indice ne doit paraître. L'artillerie de Toulon arrive par mer et doit demeurer d'abord en quarantaine, « afin qu'on ne sache pas ce que c'est ». C'est ce que Bonaparte appelle, avec la surveillance pour observer l'ennemi, et la jactance pour le démoraliser d'avance, les *moyens communs*. Ces moyens, à son avis, « sont toujours bons et réussissent. » (P. 97.)

M. Gachot continuera l'histoire des campagnes de Masséna. Si les volumes qui suivent sont aussi vivants et aussi documentés que celui-ci, ils seront fort intéressants. Henri Chérot, S. J.

Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899), par le lieutenant Gatelet, du 14e régiment de chasseurs à cheval.

Avec vingt-neuf croquis hors texte et dans le texte. Paris, Berger-Levrault, 1901. In-8, pp. VIII-520. Prix : 10 francs.

Une histoire complète et méthodique du grand effort militaire mené à bonne fin par la France au Soudan, faisait encore défaut, malgré de nombreuses et estimables publications. Le plus souvent, on avait traité le Soudan comme une simple annexe du Sénégal. Trop souvent aussi, l'on mêlait les relations des explorateurs et les rapports des officiers commandant les troupes expéditionnaires.

Le lieutenant GATELET divise nettement son ouvrage en trois périodes. La première (1878-1888), consacrée à la création de la colonie, comprend les campagnes du colonel Borgnis-Desbordes, puis des lieutenants-colonels Frey et Galliéni. L'œuvre de Galliéni fut à la fois militaire et diplomatique. La seconde période est celle de la constitution de la colonie et va de 1888 à 1895. Les campagnes du lieutenant-colonel Archinard ont agrandi nos domaines par le démembrement des États nègres qui nous enserrent. Ahmadou a été écrasé; Samory est refoulé. La flottille du Niger conduit nos soldats victorieux à Tombouctou, et, malgré le désastre de Dongoï (15 janvier 1894), le drapeau français flotte sur la mystérieuse cité. Le Soudan, ainsi élargi, obtient successivement son autonomie financière, militaire, administrative et judiciaire. Un gouvernement civil fut constitué en 1893. La troisième période rappelle surtout les noms du colonel de Trentinian, des lieutenants Hourst, Voulet et Blondiaux, du lieutenant-colonel Audéoud.

L'extension économique du Soudan est de plus en plus en progrès. Ce pays où se mêlent agréablement, disait Pelletan, « la stérilité du désert et les vapeurs empoisonnées des marécages tropicaux », voit de hardis commerçants apporter leur courageuse initiative et les capitaux nécessaires.

Le décret du 17 octobre 1899 a disloqué le Soudan, en vue d'une poursuite plus efficace des intérêts économiques, et l'administration civile a été substituée au régime militaire. L'avenir dira si cette mesure venait à son heure.

Aux annexes de ce volume figurent, outre le texte de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898, de nombreuses cartes, avec plans des combats et itinéraires des missions. Henri CHÉROT, S. J.

Fouché, par Louis MADELIN. Paris, Plon, 1901. 2 vol. in-8, pp. XXXIV-529 et 568.

Ce livre est du plus vif intérêt; on lit, jusqu'au bout, comme un roman, ce millier de pages où M. MADELIN a rassemblé sur Fouché tout ce qu'en peuvent livrer les papiers imprimés ou inédits. Lors de la soutenance, à la Sorbonne, on a reproché à l'auteur d'avoir tenté « la réhabilitation d'un gredin ». M. Madelin a une idée trop nette de la morale pour ignorer à quoi elle oblige; il a de la politique et de l'histoire une conception trop élevée pour louer Fouché d'avoir été « sans scrupules ». Mais il lui a paru qu'un « gredin » pouvait être

intelligent, et, à l'occasion, honnête, et il a montré que c'était le cas du duc d'Otrante. Peut-être, la *maestria* et la chance de « l'intrigant sans vergogne » ont-elles, parfois, arraché, par surprise, à l'historien qui les raconte, comme d'involontaires atténuations. Au fond, son jugement définitif sur l'âme de Fouché est celui de Guizot.

Les rapports du ministre de la police avec le clergé ont naturellement attiré davantage mon attention. Je n'admettrais pas, sans réserves, tous les faits ni toutes les appréciations de M. Madelin. Sur les Pères de la Foi, il a été induit en erreur par les travaux de M. Flourens qui sont sans valeur aucune. — L'opposition de Fouché au Concordat me paraît plus tenace que M. Madelin ne l'indique : à mon avis, il a été un de ceux qui ont le plus aidé Napoléon à fausser le statut légal qui aurait dû mettre la religion en dehors des tracasseries. Savary était plus brutal, je le veux bien ; mais Fouché avait-il une idée plus exacte de la légitime et nécessaire influence que l'Église doit avoir en France, aux termes mêmes du Concordat ? Si le pouvoir civil se donnait le droit d'interdire tous les actes que Fouché, dans ces circulaires et ses bulletins, flétrit du nom de « fanatisme », que resterait-il de la religion catholique et de sa liberté ?

M. Madelin comprendra ces réserves de détail ; elles ne sauraient empêcher de voir dans son *Fouché* une œuvre historique, à la bonne manière française, où l'information minutieusement exacte et très étendue se dérobe sous l'aisance de la mise en œuvre. Volontiers, on souhaiterait que la Sorbonne n'eût à juger que des thèses de cette valeur.

Paul Dudon, S. J.

Le général de Ladmirault (1808-1898), par J. de La Faye. Paris, Bloud et Barral, 1901. In-8, pp. xxxii-367

La plume élégante de J. de La Faye, à qui l'on doit déjà les Histoires de Sonis et de Courbet, de Laveaucoupet et d'Ambert, vient de retracer, en un nouveau volume, la physionomie de Ladmirault. C'est un livre fait de première main, écrit sur les documents fournis par la famille, et précédé d'une superbe préface du comte de Mun.

On aimerait à s'attarder à l'analyse de cette introduction. Les souvenirs de la sanglante trilogie des batailles sous Metz y sont rapportés avec des couleurs si vives et une allure si entraînante ! Ces rencontres au soir de Borny, de Rezonville ou de Saint-Privat, aux heures critiques qui décident d'un demi-siècle d'histoire, dans l'angoisse du succès entrevu et du fatal abandon ; puis, ces lendemains de capitulation, ces propos de prisonniers à Aix-la-Chapelle, et ces retours en France pour se reformer face aux murs de Paris insurgé, et bientôt contempler l'incendie de la capitale du haut de Montmartre jonché de cadavres ; ce sont autant de tableaux dramatiques où le regard voudrait vraiment s'arrêter.

Mais les chapitres variés par lesquels J. de La Faye nous entraîne à la conquête de l'Algérie, à la campagne d'Italie, aux exercices du

camp de Châlons, ne permettent pas davantage au lecteur de faire halte, tant l'auteur a soin d'éviter les détails inutiles, et de concentrer l'intérêt autour de son héros.

Parfois, telle scène, particulièrement suggestive, lui arrache quand même une réflexion. Le général a été nommé, la veille de la guerre, commandant du 4e corps de l'armée du Rhin. Il n'a point foi dans l'avenir, car il sait les Allemands beaucoup plus nombreux et non moins bien préparés. Il est chrétien, et, avant de partir, il va mettre en règle sa conscience au confessionnal du P. Olivaint : « Lorsque le confesseur et le pénitent se séparèrent, émus tous les deux par cette ombre de la mort, dont un pressentiment les enveloppait, ils ne se doutaient pas l'un et l'autre que ce serait le religieux qui tomberait sous les balles meurtrières. » (P. 185.)

Les grandes journées de Ladmirault furent celles du 14 et du 16 août. Le 14, il marcha au canon, et sauva peut-être l'armée de Metz, en retraite sur la rive droite de la Moselle. Le 16, il toucha un moment la victoire.

Un seul reproche peut-être à lui adresser : son esprit de discipline absolue et sa passivité. Il acceptait trop volontiers les ordres, mais aussi les non-ordres d'un chef tel que Bazaine.

Ce n'est pas qu'il ne le connût à fond et ne le méprisât profondément, même avant le désastre, même avant les batailles sans résultat, les longs mois d'inaction dans la boue des camps; enfin, avant la honteuse reddition. Sitôt qu'il sut le maréchal investi du commandement en chef par l'empereur, il écrivit à sa femme : « Je n'ai aucune confiance dans Bazaine, il n'est ni honnête, ni habile. » Et il recommandait aux siens de retirer leur argent déposé à la Banque de France pour se réfugier en province (p. 195). Cette lettre a été brûlée; mais le témoignage paraît sûr.

Dans la guerre civile, comme dans la guerre étrangère, Ladmirault se montra toujours « le meilleur des hommes et le plus humain des généraux ». (P. 187.) Gouverneur de Paris, repris par les Versaillais, il encouragea l'œuvre naissante des cercles catholiques. Nous recommandons vivement son Histoire. Il y revit tout entier.

Un général de l'armée d'Italie. Sérurier (1742-1819), d'après les archives de France et d'Italie, avec portraits, gravures et cartes, par Louis Tuetey, rédacteur à la section historique du ministère de la guerre. Paris, Berger-Levrault, 1899. In-8, pp. VII-380.

Sérurier ne fut pas un homme de guerre, mais un bon divisionnaire. Il aurait pu prendre pour devise cette épitaphe d'un officier anglais à Waterloo : *Servir*. Né à Laon, il avait le flegme picard, et, quand il eut à commander l'armée d'Italie, au milieu de ces soldats d'origine gasconne ou provençale, lui, l'homme froid du Nord, qui n'avait rien de l'exubérance du Midi, se trouva quelque peu désorienté.

Par son origine familiale, il appartenait à cette petite noblesse de province, intarissable pépinière de capitaines et même de majors, avec la croix de chevalier de Saint-Louis pour couronnement de la carrière. Les grades supérieurs allaient à la noblesse de cour. Quand le marquis de Ségur, — ce ministre de la guerre sous Louis XVI, qui, pour les places d'officiers, n'exigeait pas moins de quatre quartiers de noblesse, et cela à la veille de la Révolution, — passa en revue le régiment de Beauce, en 1762, à côté du nom de Sérurier il écrivit : « Point de condition, mais sujet d'espérance. »

L'espérance eut à le soutenir longtemps. Comme maint fils de gentilhomme, Philibert Sérurier, âgé seulement de treize ans et à peine frotté de latin, mais formé pour la vie à la vertu par un oncle chanoine, s'était engagé dans un régiment de milice. Il vit, en Allemagne, les derniers désastres de la guerre de Sept ans, fit beaucoup de garnisons et d'étapes en France, parvint enfin au grade de major et demanda sa retraite après trente-quatre ans de service. Mais il était de ces gens dévoués auxquels on n'accorde guère de repos. Ne connaissait-il pas à fond le dur métier d'instructeur !

Voilà que la Révolution change complètement la face de l'armée. Mêmes divisions au sein des régiments que dans la population civile. Les sous-officiers rendent la vie impossible à beaucoup d'officiers nobles, afin de les contraindre à l'émigration et de prendre leur place. Un jour, Sérurier s'apprête à passer la frontière d'Espagne ; un hasard le ramena. On le dénonça bien un peu plus tard au Comité de salut public ; mais, alors, il avait trop bien mérité de l'armée d'Italie pour que la délation pût l'atteindre. Bonaparte d'ailleurs veillait déjà sur *ses* officiers. Lorsque le jeune général en chef prit possession de son commandement (1796), le vieux général Sérurier vint le saluer le premier. Bientôt Bonaparte lui sait gré de sa victoire à Mondovi et surtout de la prise de Mantoue, après un siège long et mémorable, et il l'envoie porter au Directoire vingt-cinq drapeaux conquis sur l'ennemi.

Malheureusement, Bonaparte se rend en Égypte, emmenant le meilleur de ses troupes, Sérurier est entouré par les Russes à Verderio et fait prisonnier avec deux mille quatre cents hommes (1799). On le laisse prisonnier sur parole ; il retrouve à Paris le futur Premier Consul et l'aide aux journées de Brumaire. En retour, il est créé maréchal, puis gouverneur des Invalides (1804). Il vécut jusqu'en 1815 dans le vieil hôtel, et mourut en 1819, à demi-disgracié. Ce général, qui avait pillé Venise, par ordre, mourut pauvre. Son intégrité lui avait valu auprès de ses troupes le surnom de *Vierge d'Italie*.

Figure sympathique d'un soldat honnête et dévoué au pays, et que M. Louis Tuetey a bien fait, pour l'honneur des armées de la France patriote, de tirer d'un injuste oubli. Grâce à sa conscience d'érudit, il lui a rendu sa place et il la gardera dans l'histoire.

Henri Chérot, S. J.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THÉOLOGIE

F. Paranque, S. J. — **La Dévotion au Sacré Cœur**, étudiée en son image. Considérations et élévations pour le mois de juin. Retaux, 1901.

Qu'on nous permette, à la veille du mois de juin, d'insister un peu sur ce tout petit livre, et d'attirer sur lui l'attention de plusieurs, qui, à la première vue de son titre et de son allure, seraient peut-être tentés de le négliger. *Mois du Sacré Cœur*, il y en aura bientôt presque autant que de *Mois de Marie*, et l'on sait combien cette littérature est ordinairement désolante de pauvreté doctrinale, de vague et fausse douceur. Les considérations et élévations du R. P. Paranque semblent être, avant tout, d'un théologien, et il faut être entré dans l'intimité de ce livre pour savoir de quelle piété, de quelle poésie il est rempli. Là est son charme propre et son originalité. On est touché de voir ce théologien exigeant, presque scrupuleux, mettre en œuvre toute sa science pour mieux comprendre, expliquer, aimer, faire aimer la modeste image dessinée par une religieuse ignorée dans une cellule de couvent. Car l'idée maîtresse de ce livre est précisément de montrer dans l'image du Sacré Cœur « un résumé plein d'amour, et où tout se change en amour de toute la doctrine pratique et morale de Jésus-Christ », et « la plus haute expression de cet amour, ainsi que l'abrégé de toute sa doctrine spéculative et dogmatique ». (P. 72.)

Il y a sinon plus de rigueur, du moins un appareil plus scientifique dans les premiers chapitres qui nous donnent comme une somme théologique de l'Incarnation. Ces pages sont d'une lecture parfois un peu difficile, et je voudrais presque qu'avant de les aborder on étudiât les chapitres directement mystiques. Qu'on prenne d'abord, par exemple, les considérations sur le *silence* prêché par l'image du Sacré Cœur. « Le silence garde la pureté de la souffrance, comme la souffrance garde la pureté de l'amour »; ou bien, l'exquise méditation sur la *douceur*. Après avoir lu lentement quelques pages, ceux qui ont le goût des choses intérieures, et pour qui seuls ce livre a été écrit, ne pourront se défendre contre cette grâce enveloppante, cette fraîcheur et élévation de sentiments. Le style même du livre et le tour archaïque des phrases leur donneront l'impression d'une voix du passé, et évoqueront devant eux l'image lointaine d'un contemporain de la Bienheureuse, qui, volontairement oublieux de la foule, aurait caché toute sa vie à l'ombre du « cher Paray », pour mieux approfondir les merveilles du cœur de l'homme et du cœur de Dieu.

Henri Bremond, S. J.

Reynaud (P.), aumônier de l'École Albert-le-Grand. — **La Civilisation païenne et la morale chrétienne**. Paris, Perrin, 1900. In-18, pp. xv-296. — Le même. **La Civilisation païenne et la famille**. In-18, pp. xi-307.

C'est une démonstration du progrès par le christianisme que le P. Reynaud tente après bien d'autres. Le sujet est toujours d'actualité, puisque les hommes publics s'obstinent à chercher non seulement en dehors

du catholicisme mais de toute religion, la morale individuelle domestique et sociale. Les études du P. Reynaud semblent destinées à ce que l'on appelle le grand public, c'est-à-dire le public qui n'a ni le temps de s'instruire, ni la force de réfléchir. Il y a, dans ces pages, d'une sobriété élégante, dictées par un zèle tout sacerdotal, la quintessence des longs travaux historiques, qui sont l'honneur de notre temps, sur la société païenne et les transformations qu'y amena l'Évangile.

Henri Bolo. — **Ceux qui pleurent et ceux qui espèrent**. Paris, Haton. In-18, pp. 300.

La source de bonheur qu'il y a dans la souffrance et dans le désir de la justice n'est guère connue ni fréquentée. Que de chrétiens qui mettent en doute que ce soit là l'Évangile qui s'adresse à tous !

M. Bolo a grandement raison de développer, à l'usage de ceux qui ne savent pas les méditer eux-mêmes, les réflexions que doivent suggérer les « béatitudes » du sermon sur la montagne. C'est la substance même de notre religion. Devant ces réflexions justes, spirituelles, pénétrantes, élevées, je n'assure pas que la lâcheté humaine cédera toujours; mais elle se sentira déconcertée: les beaux prétextes, derrière lesquels elle cache l'horreur de la peine, sont démasqués.

La lecture de ces pages — est-il besoin de le dire ? — est agréable. Les métaphores et les jolis mots y abondent. Dieu veuille leur donner l'efficace, auprès de la foule de ceux qui ne savent ni pleurer ni espérer!

Elisée Lazaire (Mgr). — **Les Œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde**. Montpellier, 1900. In-8, pp. 176.

Voici des sermons auxquels on n'a point dû dormir. Ils sont courts, et, dans leur brièveté, ils renferment beaucoup de choses intéressantes. L'histoire profane et sacrée, les pensées des Pères de l'Église et des contemporains célèbres s'y réunissent pour graver dans les âmes les leçons de l'Évangile. Leçons nécessaires à l'égoïsme de notre temps et que Mgr Lazaire donne avec une amabilité persuasive.

Casabianca (abbé). — **Jésus mieux connu**. Poussielgue, 1901. In-12, pp. xv-389.

Ce livre est un recueil d'instructions aux enfants. Il y en a trente et une. Peut-être chacune d'elles n'offre-t-elle pas, pour mieux connaître Jésus, un point de vue différent, et une logique sévère pourrait demander une autre distribution. Mais la logique sévère n'est pas le fait des enfants. En revanche, ils aiment beaucoup les histoires. M. Casabianca leur en donne à pleines mains. Il n'est pas trop difficile pour le choix; quelque part il avertit qu'il ne garantit pas la rigoureuse exactitude de tout ce qu'il raconte. Pourquoi ne pas s'imposer cette rigueur? L'histoire incontestable offre, certes, assez de leçons utiles pour qu'on n'ait point la tentation de recourir à d'autres sources. Et je regrette cette imperfection dans le livre de M. Casabianca, si pieux, si simple, si instructif.

Paul Dudon, S. J.

Jeanne de Coulomb.— **La Croix lumineuse**. H. Gautier, 1900. In-12, pp. 318. Prix : 3 francs.

La croix lumineuse, c'est la souffrance résignée qui éclaire et transforme, qui met en saillie nos qualités et nos défauts, qui nous révèle enfin à nous-même et aux autres, après nous avoir révélé les sublimes mystères de Dieu, les misères et le néant du monde. Cette leçon morale, une des plus élevées de la religion chrétienne, Jeanne de Coulomb a su la rendre sensible, aimable, pleine d'attraits séduisants. De dissertation,

pas une ombre, pas même une tirade de sermon; elles ennuient; rien qu'une action très commune et très simple qui se développe rapidement sans à-coups imprévus, amène des situations d'un pathétique charmant et montre des âmes faibles par moments, mais toujours victorieuses parce qu'elles sont chrétiennes. Bon et beau livre à mettre entre toutes les mains, un de ceux qu'on peut relire avec plaisir et profit pour l'esprit comme pour le cœur.

PHILOSOPHIE

Henri Delacroix. — **Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au quatorzième siècle.** Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. xvi-288.

La curieuse soutenance de thèse que celle-là ! L'auteur, à la lettre, instruisait ceux qui devaient juger s'il était digne d'être docteur, sur la vie et les écrits d'un vieux dominicain allemand qui eut des démêlés avec l'Inquisition, il y a six cents ans.

M. Delacroix est un travailleur : la besogne qu'il a faite en témoigne parce qu'elle était hérissée de difficultés : difficulté de lire comme il faut un dialecte allemand archaïque et un latin qui ne l'est pas moins, difficulté de comprendre une doctrine théologique mélangée de vues philosophiques médiévales, difficulté de synthétiser les idées d'Eckart. Pour un esprit peu familiarisé avec le catéchisme et très familiarisé avec la philosophie moderne, ces difficultés se compliquaient d'une tentation, à peu près inévitable, celle de voir dans Eckart un ancêtre du panthéisme allemand et un descendant des Alexandrins. A cette tentation M. Delacroix a succombé, malgré la conscience de ses recherches, la ténacité de son application, la précision de son esprit.

L'auteur a la pensée de continuer ces études. Le champ est ouvert, et il s'en faut que Hauréau l'ait parcouru tout entier. Mais sans une longue et complète initiation à la doctrine catholique elle-même et aux systèmes philosophiques du moyen âge, les efforts de M. Delacroix n'aboutiront qu'à une histoire fantaisiste des mystiques dont il prétend retrouver la vraie pensée. Lucien Roure, S. J.

QUESTIONS SOCIALES

Antoine Baumann. — **La Vie sociale de notre temps.** Paris, 1900. In-12, pp. 278.

Le sous-titre que M. Baumann a mis à son livre me fournira le cadre des remarques à faire : *Notes, opinions et rêveries d'un positiviste.* Ces *notes* sont des observations justes, spirituelles sur les différents types de bourgeois et d'hommes du peuple qu'on rencontre dans notre pays. Ces *opinions,* de valeur inégale, portent sur l'emploi des richesses, qu'il veut régler par une stricte justice sociale, sur le mouvement féministe dont il condamne les extravagances. Ces *rêveries* nous font entrevoir un avenir où la religion de l'Humanité sera celle de tous pour le plus grand bonheur de tous. M. Baumann est *positiviste,* non pas à la façon de Littré, qui ne voyait dans l'homme que le cerveau et le voulait faire de science, — mais à la façon de Comte, pour qui le « positivisme » était « une affaire de cœur » et la religion le terme nécessaire de la pensée.

Tel quel, le livre de M. Baumann est très intéressant; la partie critique et négative y est meilleure que la partie positive, laquelle demeure contestable, précisément parce que le « positivisme » — quoi qu'en ait dit Comte — n'est pas « le bon sens systématisé ».

Maurice Talmeyr. — **La Cité du sang.** Paris, Perrin, 1901. In-12, pp. 288.

Ceci n'est pas un roman de cape et

d'épée, comme on pourrait le croire. On est ému pourtant en lisant ces pages où l'auteur nous promène chez les bouchers de la Villette ou les verriers d'Albi, dans un bourg de France qui s'appelle Brantôme ou la maison de cet agent du mal qui s'appelle un marchand de vin, à travers les jardins du Trocadéro où étaient « exposées » les colonies l'an dernier, ou les rues aux bords desquelles les affiches se disputent les regards du passant. Que de questions et de théories économiques, politiques, sociales, morales, religieuses, ont là leur contre-coup et leur contre-épreuve! Au milieu des descriptions où se complaît un chroniqueur de journal, M. Talmeyr pose ces questions, indique ces théories. En allant jusqu'au bout de ces indications le lecteur ne peut guère conclure qu'à la faillite nécessaire du socialisme et au mépris des politiciens. C'est fort salutaire. Paul Dudon, S. J.

POLÉMIQUE

Fénelon Gibon, secrétaire de la Société d'éducation et d'enseignement. — **La Loi contre les congrégations devant le pays.** Chez l'abbé Buguet. Imprimerie-librairie de La Chapelle-Montligeon (Orne). Brochure in-8, pp. 16. Prix : 1 exemplaire, 30 centimes ; le cent, 20 francs.

Article alerte et documenté que nous félicitons l'auteur de publier à part. C'est en effet une étendue de la plus pressante actualité. Aujourd'hui que le néfaste projet de loi contre les associations religieuses et contre la liberté d'enseignement est passé à la Chambre, il reste à l'opinion d'en appeler à la justice du Sénat. Dans ce but, M. Fénelon Gibon trace la marche à suivre pour les anciens élèves des collèges menacés. Leurs protestations bien dirigées peuvent exercer une influence importante sur le vote définitif. C'est donc avant tout un ouvrage pratique. Il est à mettre au plus tôt entre les mains de ceux, encore nombreux qui désirent agir mais ne savent pas de quelle manière faire entendre utilement et efficacement le cri de leur indignation et de leur espérance.

François Bournand, professeur à l'École professionnelle catholique. — **La Patrie française au XIXe siècle.** Préfaces de François Coppée et Jules Lemaître. Introduction de l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée militaire. Paris, Haton, 1901. In-8, pp. xxx-444.

Moitié livre d'histoire, moitié livre de combat, ce bon gros volume, coupé çà et là d'une gravure héroïque, et paré à la couverture des noms de deux écrivains amis de l'armée, de la liberté, de la vieille France, s'adresse aux jeunes gens et aux lecteurs des bibliothèques d'œuvres. L'intérêt ne languit pas au milieu de ces récits en prose et en vers, avec des épigraphes tirées des derniers discours de la tribune, et des notes fort humoristiques de l'auteur sur la Commune de Paris.

La typographie des noms propres pourrait être plus soignée ; mais qui donc y songera dans l'entraînement de ces pages qui enjambent les années et les régimes ?

Henri Chérot, S. J.

PALÉOGRAPHIE MUSICALE

H. Villetard (abbé), vicaire à Saint-Lazare d'Avallon. — **Un manuscrit de chant liturgique du XVe siècle**, conservé à la bibliothèque d'Avallon. Étude historique, paléographique, liturgique et musicale sur un Missel plénier. In-8, pp. 38.

Destiné au bulletin de la *Société d'études* d'Avallon, ce travail ne nous révèle, à la vérité, rien de nouveau ni en liturgie ni en paléographie mu-

sicale. Le manuscrit est du quinzième siècle, très moderne par conséquent, et il ne renferme aucune particularité bien intéressante. Mais l'auteur se proposait deux choses : vulgariser autour de lui certaines notions sur les anciens livres de chant, leur écriture, leur notation, leur contenu, etc.; puis aider aux RR. PP. Bénédictins, lorsqu'ils dresseront le catalogue général des manuscrits du chant conservés en France dans les bibliothèques publiques et privées. L'intention est excellente, on ne peut que la recommander à d'autres. Souhaitons seulement, que M. l'abbé Villetard trouve à employer son zèle et ses talents d'autres occasions meilleures encore.

Le même. — **Recherche et étude de fragments de manuscrits de plain-chant.** In-8, pp. 10.

Ce mémoire lu, si nous ne nous trompons, au Congrès des fêtes musicales d'Avignon, en août 1899, est un chaleureux appel que M. l'abbé Villetard adresse aux amateurs du chant grégorien, en vue de recueillir le plus possible les fragments de manuscrits dispersés par le temps et employés souvent à de tout autres usages que liturgiques ou archéologiques.

De fait, quantité de ces fragments sont déjà réunis dans les bibliothèques publiques ; mais combien d'autres on pourrait y ajouter encore ! Très peu, sans doute, parmi ces débris sauvés du naufrage, ont une réelle valeur et seront jamais de quelque utilité. Qui sait pourtant ce que l'érudition peut tirer parfois d'une page, en apparence insignifiante, pour élucider certains points obscurs en histoire, en archéologie, en musique, etc. ? A ce point de vue, M. l'abbé Villetard a donc raison. Ajoutons seulement que, pour avoir quelque chance de devenir utiles, les fragments ainsi découverts devraient tous être déposés dans les bibliothèques des villes et catalogués, afin que chacun pût les examiner et s'en servir à l'occasion.

Villetard (abbé), curé de Serrigny. — **Le Chant grégorien et sa restauration**. Conférence lue au cercle catholique d'Avallon. In-8, pp. 48.

M. l'abbé Villetard est un partisan enthousiaste de l'œuvre accomplie par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes dans la réforme du chant grégorien, et sa Conférence n'avait d'autre but que de faire partager à ses auditeurs l'admiration dont il est plein. Nous sommes donc en présence, non d'une page d'histoire proprement dite, mais d'un panégyrique, où les gloires du héros sont chantées sur tous les tons. L'auteur semble le proclamer lui-même, en donnant à la suite de sa Conférence le catalogue bibliographique des ouvrages, qui ont été ses sources : il n'est pas long, et l'on y chercherait vainement un livre, une brochure, qui ne soient pas de l'école bénédictine.

Nous n'en faisons aucun reproche à M. l'abbé Villetard ; il est dans son droit, et il en use. Pourtant, ni la science ni la vérité n'auraient souffert d'une étude un peu plus étendue et plus approfondie des sources, et peut-être l'auteur y aurait-il trouvé de quoi corriger maintes assertions fort risquées, surtout dans son chapitre sur le *véritable rythme du plain-chant.* N'en déplaise au panégyriste, le dernier mot n'a pas été dit sur les mélodies grégoriennes ; il n'est même pas bien sûr que l'avenir consacre définitivement l'œuvre de Solesmes, telle du moins qu'elle se présente à nous dans le Graduel et l'Antiphonaire renouvelés des treizième et quatorzième siècles. Ne soyons pas trop pressés dans nos apothéoses des vivants.

Antoine Dechevrens, S. J.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

ASCÉTISME. — *Lectures spirituelles* sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, disposées par P. GŒDERT, E. M. Lille, Taffin-Lefort.

— *Saint-Bernard.* Lectures pieuses pour tous les dimanches et les principales fêtes de l'année, disposées par P. GŒDERT, E. M. — Propre du temps. Paris, Lethielleux.

— *Vénérable Louis de Grenade.* Lectures spirituelles sur les Fêtes de la Très Sainte Vierge, disposées par P. GŒDERT, E. M. Paris, Garnier.

— *Ventura de Raulica.* Lectures spirituelles pour la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, disposées par P. GŒDERT, E. M. Paris, Garnier.

— *Petit Directoire pour la première communion et la confirmation.* (Retraites et cérémonies). Chez M. l'abbé Laude, 53, rue Saint-Vincent, au Mans (Sarthe).

— *Mystiques et Mystique,* par le R. P. PACHEU, S. J. Leçons d'Introduction à un cours de critique religieuse.

— *La Comunion Semanal,* par le R. P. COUBÉ, S. J. Cet ouvrage est la traduction espagnole du beau livre du P. Coubé sur la Communion hebdomadaire. Nos lecteurs en trouveront le compte rendu dans le numéro du 5 février 1900, p. 413 (t. LXXXII). Imprenta y Encuadernacion de Andres P. Cardenal, Bilbao, 1901.

— *R. P. Barthélemy Froget.* De l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes. 2e Édition. Paris, Lethielleux.

BIOGRAPHIE. — *Claude Sarazin, intendant des archives du Chapitre de Notre-Dame de Paris, et sa collection d'extraits des Registres capitulaires de Notre-Dame,* par Léon LE GRAND, archiviste aux Archives nationales. (Extrait du *Bibliographe moderne,* septembre-décembre, 1900.) In-8, pp. 39.

CATÉCHISME. — *Catéchisme de Léon XIII,* par G. CERCEAU, S. J. Les principaux enseignements de Léon XIII. Extraits des Encycliques, Lettres et Allocutions de Sa Sainteté, réunis et disposés en leçons catéchistiques. Fascicules IV, V et VI. Paris, X. Rondelet et Cie. Pp. 50. Prix : 75 centimes.

DICTIONNAIRES. — *Le Nouveau Larousse illustré.* (Tome IV, in-4, broché, 32 francs ; relié demi-chagrin, fers spéciaux de E. Grasset, 37 francs. — Librairie Larousse, 17, rue Montparnasse, Paris, et chez tous les libraires.)

DISCOURS ET CONFÉRENCES. — *Conférences du Vendredi à Notre-Dame,* par le R. P. AURIAULT, S. J. Carême de 1901. Les vraies forces : IVo La sainteté aux origines du christianisme. Quatrième conférence : La sainteté, élévation sociale. Paris, X. Rondelet et Cie.

— *Entretiens sur les fêtes chrétiennes,* publiés par les éditeurs X. Rondelet et Cie, 1901. 1 vol. in-18. Prix : 1 franc.

ÉVANGILE. — *Au Prétoire.* Scènes évangéliques. Extrait de l'enseignement chrétien du 1er avril 1901. Paris, Poussielgue, 1901.

HAGIOGRAPHIE. — *Sainte Catherine de Sienne,* par TINENVAL DE RIADPEN. Paris, P. Téqui, 1901.

HISTOIRE. — *Ernest Lavisse : Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution.* Tome troisième. I. Louis VII. Philippe Auguste. Louis VII (1137-1226), par Achille LUCHAIRE.

— *Petite Histoire Sainte* (ancien et nouveau Testament), publiée par M. l'abbé Laude, missionnaire apostolique. 2e Édition. L'unité : 0,20 ; 25 et au-dessus : 0,15 l'exemplaire. *Port en sus.* 53, rue Saint-Vincent, au Mans (Sarthe).

LITURGIE. — *Notions de Liturgie*, par A. MOUCHARD. Chez M. l'abbé Laude, 53, rue Saint-Vincent, au Mans (Sarthe).

JURISPRUDENCE. — *Les Jugements du président Magnaud*, réunis et commentés, par Henry LEYRET. Paris, P. V. Stock, 1900. Prix : 3 fr. 50.

MÉMOIRES. — *Mémoires de Jacques Pape de Saint-Auban* (capitaine huguenot dauphinois) *1563-1587*, publiés par Edmond MAIGNIEN, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble. Grenoble, Falque et Perrin, 1900. In-4, pp 70, avec illustrations.

PALÉOGRAPHIE. — *Un missel manceau du XIIe siècle*, par l'abbé Ambroise LEDRU. Laval, Imprimerie-Librairie, A. Goupil, 1901.

POÉSIE. — *L'Hémicycle.* (Revue mensuelle), n°s 10 et 11. Étampes, L. Didier des Gachons, éditeur. Le numéro : 50 centimes.

POLÉMIQUE. — *Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy* au clergé et aux fidèles de son diocèse sur la *Persécution présente de l'Église*. Paris, Lethielleux, 1901. Prix : 10 centimes.

— *Pour qui voterons-nous?* Avis offerts à tous par l'évêque d'Annecy. Paris, Lethielleux, 1 Ex. : 5 cent.; 10, 45 cent.; 25, 1 fr. 10; 50, 2 fr. 10; 100, 4 fr.; 500, 18 fr. 75; 1 000, 32 fr. 50. *Port en plus.*

POLÉMIQUE. — *Au Peuple! Aux Électeurs!! — La Loi sur les Associations et l'opinion publique.* Brochure de propagande. Office catholique, 9, rue Le Pelletier. Paris, 1901.

QUESTIONS INDUSTRIELLES. — *La Question du gaz à Paris*, par J. LORIN. Prix : 30 centimes. Chez Dangon, 123, rue Montmartre. Paris, 1901.

QUESTIONS SOCIALES. — *L'Aurore de la civilisation ou l'Angleterre au XXe siècle*, par J. C. S'PENCE, traduit de l'anglais par Alfred Naquet et Georges Massé, avec une préface d'Alfred Naquet et une lettre postface de l'auteur. Deuxième édition. Paris, P. V. Stock, éditeur, 1900.

— *Tableau d'une léproserie en 1336, Saint-Denis de Léchères, au diocèse de Sens, par* Léon LE GRAND. (Extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes.* T. LXI, année 1900.) Paris, 1900. In-8, pp. 60.

— *Études pour jeunes filles.* Revue mensuelle (3e année.) T. II, 1er février et 1er mars 1901. Fascicules XII et XIII, pp. 80. Prix : 1 fr. 25. (Théâtre, musique, philosophie, histoire et littérature.) Abonnement : Un an, France, 12 francs; Union postale, 15 francs. Paris, X. Rondelet et Cie.

ROMAN. — *Quo Vadis*, par Henri SIENKIEWICZ. Roman des temps néroniens. Traduction de B. Kozakiewicz et J. L. Janasy, autorisée et approuvée par l'auteur. Nouvelle édition à l'usage de la jeunesse, ornée d'un portrait et d'un plan des XIV régions de la Rome ancienne. Paris, Lethielleux. Prix : 3 fr. 50.

SCIENCES. — *Nouveau Dictionnaire général des Sciences et de leurs applications*, par MM. P. POIRÉ, professeur au lycée Condorcet, Ed. PERRIER, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, R. PERRIER et A. JOANNIS, chargés de cours à la Faculté des Sciences de Paris. Paris, Ch. Delagrave, 1900. 2 in-4, pp. 3000, 4000 gravures, paraissant en 48 livraisons, une par quinzaine. Prix : 1 franc. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 40 francs, payables en trois termes. — Derniers fascicules parus : XVII, Eau — Piles électriques; XVIII, Piles électriques — Équivalents chimiques; XIX, Équivalents chimiques — Fer. — *Ouvrage recommandé.*

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 25. — A **Saint-Pétersbourg**, entrevue de M. Delcassé avec S. M. Nicolas II.

— A **Montluçon**, quatre ouvriers des forges de Commentry sont arrêtés sous l'inculpation d'avoir livré à l'étranger les secrets de la défense nationale.

26. — A **Margueritte**, dans l'arrondissement de Miliana (Algérie), la tribu des Beni-Men-Asser envahit et saccage le village, tue huit Européens et emmène plusieurs prisonniers.

27. — A **Washington**, accord des États-Unis et de l'Angleterre au sujet du canal du Nicaragua.

28. — Dans la **Charente-Inférieure**, élection de M. Rouvier, ministériel, en remplacement de M. Barbedette, sénateur, décédé.

— En **France**, le referendum des mineurs au sujet de la grève générale, donne les résultats suivants :

Total des inscrits : 117 552.

Pour.	29 912
Contre.	18 272
Abstentions.	69 234

30. — A **Alger**, M. Max Régis, maire d'Alger, est blessé dans un guet-apens, de deux balles dans la tête. Désordres : sept personnes blessées. La troupe ramène la tranquillité.

Mai 1er. — En **France**, la journée est calme, malgré les prévisions pessimistes. Bagarres sans gravité dans quelques centres.

2. — A **Paris**, réception de M. Berthelot, membre de l'Académie des sciences, élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Bertrand, décédé.

3. — Au **Japon**, crise ministérielle. Démission du cabinet Ito.

4. — A **Berlin**, clôture du Landtag.

— A **Laval**, le préfet de la Mayenne fait apposer les scellés sur les portes du collège de l'Immaculée-Conception. Le Saint Sacrement, mis sous scellés, ne peut être retiré que le lendemain.

6. — A **Montceau-les-Mines**, reprise du travail après plus de cent jours de grève.

— A **Berlin**, le *Journal officiel* publie un décret relevant de leurs fonctions, les ministres MM. de Miquel, Brefeld et Hammerstein-Loxten.

7. — A **Londres**, la Chambre des communes vote, après trois séances de discussion, par 333 voix contre 227, la surtaxe du charbon.

8. — A **Orléans**, fête en l'honneur de Jeanne d'Arc. Panégyrique par M. l'abbé Frémont.

— A **Barcelone**, violente émeute. Arrestations nombreuses. L'état de siège est proclamé.

— En **Chine**, les négociations semblent de nouveau près d'aboutir. Le prince Tuan est condamné à la prison perpétuelle. La Chine s'engage à ne jamais commuer sa peine. Mais on ignore où le coupable s'est réfugié.

— Dans l'**Afrique du Sud**, les opérations, d'abord lentes, ont été menées plus activement ces jours derniers. Les Boers et les Afrikanders tiennent la campagne avec la même énergie. Les Anglais, s'il faut en croire les dépêches, ont remporté quelques succès partiels sans importance.

La peste ne décroît pas.

Paris, le 10 mai 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE, S. J.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'ÉVANGÉLISATION DE L'INDE

AU MOYEN AGE

I

Entre tous les champs de l'apostolat, l'Inde occupe une place à part. Avec ses deux cent cinquante millions d'habitants, ses races diverses appartenant presque toutes aux groupes ethnographiques les plus élevés, son organisation compliquée en « couleurs » et en castes ; avec ses multiples religions, où les croyances les plus enfantines et les plus honteuses pour l'esprit humain, s'enveloppent de théories métaphysiques transcendantes ; avec le souvenir des grandeurs passées, son art luxueux, ses architectures écrasantes, sa littérature raffinée, la plus abondante qui soit au monde, ses incomparables richesses commerciales et industrielles, sa place géographique, à mi-chemin entre l'Europe et l'extrême Orient ; l'Inde, dès qu'elle fut connue, fascina les Occidentaux.

Marchands, conquérants, touristes en apprirent vite la route. Pêle-mêle, ils en rapportèrent des parfums, des épices et des pierres précieuses, des spéculations philosophiques, des mystères et des légendes. En revanche, selon les temps, on y laissait des rois parthes, des garnisons grecques, des artistes hellènes, des courtisanes syriennes, des colonies juives. Un courant continu allait de l'Euphrate à l'Indus, et de l'Égypte au Dékan.

Il serait assez étrange que les premiers temps de l'Église se fussent écoulés sans que les caravanes arabes, ou les vaisseaux de la mer Rouge, n'y eussent porté aucun prêcheur de la bonne nouvelle. Mais qu'en a-t-il été dans la réalité ? Où sont les faits et les dates ?

Les traditions répondent par le grand nom de saint Thomas. Mais que valent ces traditions ?

Ici, comme partout, les origines sont enveloppées d'obscurité, et les savants, catholiques ou non, se partagent. Nous

n'avons point à discuter ce délicat problème, ni à prendre parti entre les défiants qui croient plus sage de tout rejeter en bloc, et les autres qui cherchent à faire la part du vrai et du légendaire. Il suffit d'indiquer les principales données de la question.

D'une part, les renseignements fournis par les anciens Pères sont vagues. Presque partout où ils assignent aux apôtres leur terrain d'apostolat, l'Inde est, entre autres pays, du domaine de saint Thomas. Mais ils ne précisent pas davantage ; et l'on sait que ce mot, les « Indes », comme celui d' « Éthiopie », avait souvent, chez les anciens, une signification assez élastique.

Ceux qui parlent du tombeau de l'apôtre le signalent comme un lieu connu et que tous ont pu visiter. C'est à Édesse, — le martyrologe dit Hiéronymien nous en est témoin, — que, vers le septième et le huitième siècle, on mettait cette sépulture. Quant au lieu de la mort, c'était la ville énigmatique de Calamine. Telle est ce qu'on peut appeler la tradition des catholiques.

Les gnostiques du troisième siècle consignèrent la leur dans un petit roman, *Acta Thomæ*, rempli d'inventions absurdes, mais où les critiques ont su discerner plus d'un trait historique et d'une couleur locale suffisamment hindoue[1]. Il fait venir l'apôtre dans le royaume d'un prince connu, — on a de ses monnaies, — Gondopharès, qui, vers l'an 50, régnait à Minnagara sur le bas Indus. De là, saint Thomas s'enfonce dans l'Inde ultérieure, jusqu'à la capitale d'un roi Misdéos : il y subit le martyre sur une montagne voisine, et son corps, pieusement recueilli par les chrétiens, est porté en Mésopotamie.

Au moyen âge et au seizième siècle, les traditions locales sont nombreuses et précises. L'apôtre est arrivé de Syrie, ou d'Afrique, par Socotora : il évangélise cette île, puis vient débarquer à Malankura, au Malabar. De là, il rayonne au nord et au sud ; et, comme il est architecte, partout on conserve des églises en bois qui sont son œuvre. Au nord, on signale son passage à Supéra, près de Bombay; au sud, on le

1. *Notes sur les Indo-Scythes*, III. *Saint Thomas, Gondopharès et Mazdéo*, par Sylvain Lévi. (*Journal asiatique*, 9e série, IX, 1897, p. 27, 47.)

montre à Ceylan. On lui fait fonder, — souvenir des sept églises de saint Jean, — sept chrétientés dans le Malabar[1]. En témoignage, tout le long de la côte, on montre les communautés chrétiennes qui se réclament de lui.

De l'Inde, il passe en Chine. Il en revient, et, à Méliapur, — aujourd'hui San Thomé, faubourg de Madras, — il meurt, tué par les Brahmes à coups de lances. Dès lors, la petite ville devient le grand pèlerinage des chrétiens aux Indes. Une vieille chapelle abritait le tombeau de l'apôtre[2]. A une lieue du rivage, sur une butte rocheuse isolée au milieu de la plaine, autre sanctuaire : c'est l'ermitage de saint Thomas, et le lieu de son martyre. Plusieurs cependant disaient qu'il avait été tué plus loin, sur le « Grand mont », autre rocher de syenite qui domine tous les environs, et où le saint parfois cherchait une solitude plus complète.

Telles sont, allégées des récits merveilleux qui les encombrent, les traditions en présence. Elles soulèvent une multitude de problèmes. Faut-il identifier Calamine, Méliapur et la capitale du roi Misdéos[3] ? Si le corps de saint Thomas a été porté à Édesse, et, de là, plus tard, à Ortone, que penser des « reliques » dont l'invention se fit en 1522, et qui furent plus tard portées à Goa[4] ? Que penser des prodiges racontés par tant de voyageurs, et opérés dans les sanctuaires de San Thomé ? Les chrétiens « thomistes » sont-ils, comme ils l'affirment, les arrière-petits-fils des indigènes convertis par l'apôtre sur les lieux mêmes ? Descendent-ils de colons venus des bords de l'Indus et du royaume de Gondopharès, ayant essaimé tout le long des côtes, emportant avec eux le souvenir du saint, et ayant fini par croire que, là où ils se fixaient, Thomas avait passé, et que le point extrême de leur expan-

1. Cranganor, Palur, Nord-Parur, Sud-Pallipuram, Naranam, Nellakhul. Quilon.

2. Remplacée aujourd'hui par la cathédrale. San-Thomé est le siège d'un évêché, distinct de celui de Madras, et suffragant de Goa.

3. Sans parler de la ville dont parle Grégoire de Tours, que visita le prêtre Théodore, d'où le corps de l'apôtre avait été porté à Édesse, et où se produisaient une foule de prodiges. (*De Gloria Martyrum*. Migne, P. L., LXXI, p. 733, 734.)

4. Voir du Jarric, *Histoire des choses plus mémorables advenues tant aux Indes orientales*, etc., Bordeaux, 1608, I, p. 504 ; *Lettres édifiantes et curieuses, Indes*. Lettre du P. Tachard, 18 janvier 1714.

sion était aussi le terme de sa carrière ? Ou enfin ne sont-ils que les convertis de missionnaires perses et chaldéens, se réclamant de saint Thomas en souvenir de l'église d'Édesse ?

Beaucoup rejettent, — un peu vite, ce semble, — tout apostolat de saint Thomas aux Indes. D'autres, en grand nombre, tiennent pour très vraisemblable sa prédication dans le bassin du bas Indus, mais déclarent apocryphes ses voyages dans le sud et les légendes de Méliapur. On l'aurait, disent-ils, confondu avec deux autres personnages de même nom, un Manichéen du troisième siècle, et un Arménien du huitième ; et c'est le tombeau de ce dernier qu'au moyen âge, on aurait pris pour le tombeau de l'apôtre.

Voilà le problème, et, comme bien d'autres de même espèce, il est à craindre qu'il ne reçoive jamais de solution définitive[1].

II

Presque aussi obscure est la période suivante. Pour cinq ou six siècles, tout ce que nous savons se réduit, ou peu s'en faut, aux points suivants :

Présence à Nicée[2] d'un évêque de Perse, Jean, qui représentait, outre sa province, les « Grandes Indes ; » existence d'une église assez bien constituée déjà pour connaître la vie monastique et envoyer ses pèlerins en Terre-Sainte[3] ; échange d'hérésies, l'Inde passant à l'Occident ses rêveries bouddhiques par l'intermédiaire du manichéisme, et recevant en retour le *Credo* d'Arius ; peut-être aussi, prédication arienne à Socotora, puis à Diu par le moine indien Théophile, élève du funeste Eusèbe de Nicomédie[4].

Au sixième siècle, le marchand Cosmas, dit Indicopleustès, parcourant les Indes, trouvait à Socotora et à Ceylan des

1. Notons que la leçon du bréviaire romain pour saint Thomas est une de celles qui, dans les projets de réforme élaborés sous Benoît XIV, devaient disparaître comme contestables. (Batiffol, *Histoire du Bréviaire*, p. 307.)

2. *Gelas. Cysic.*, Migne, P. G., LXXXV, p. 1310.

3. Saint Jérôme, *Ep.* 107 (*ad Lætam*) n° 2.

4. *Philostorge*, Migne, P. G., LXV, p. 470 et 482. Cette prédication de Théophile, mise en doute par Baronius (ad ann. 356) est niée par Tillemont. (*Mémoires*, VII, p. 289.) Letronne (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1833, p. 218) regarde Théophile comme un Éthiopien.

églises desservies par des prêtres perses. A Malé, la « ville du poivre », autre chrétienté avec son clergé. A Kalliana, un évêque perse. Partout, en Perse comme aux Indes, la vie monastique florissait[1]. Mais tout cela était-il encore catholique ?

Officiellement, l'Inde chrétienne dépendait de la Perse. Or, l'église perse, avait, au milieu d'épouvantables persécutions, donné des preuves d'une extraordinaire force d'expansion. Sa métropole, Ctésiphon-Séleucie, était, pour l'Asie centrale, ce que Rome était pour l'Occident, et Constantinople pour l'Europe orientale et l'Asie antérieure. Elle s'étendait sur toutes les régions à l'est de l'Euphrate : pour pays de mission, elle avait les côtes de l'Arabie méridionale, Socotora, l'Inde et Ceylan, peut-être déjà la Chine et le Turkestan.

Les relations avec le reste de la chrétienté étaient rares, à cause, moins encore de la distance, que des rivalités politiques et des guerres. Mais l'union n'en était pas moins réelle. On acceptait, au delà de l'Euphrate, les canons édictés dans les conciles asiatiques et européens, et le monde grec servait de lien entre le *Catholicos* de Ctésiphon et le pape de Rome[2].

Survint, au cinquième siècle, la controverse nestorienne. On sait ce qui arriva. La grande ville d'écoles, Édesse, devenue le boulevard de l'hérésie, vit son université fermée par ordre impérial (489). Poursuivis dans l'empire grec, les nestoriens allèrent chercher un refuge en Perse. Bientôt, à la recrudescence de persécution dont furent victimes les catholiques, partisans cachés, disaient leurs ennemis, du César romain, on put constater combien les nouveaux venus étaient en faveur. Dès 498, les orthodoxes avaient à peu près disparu. Sur les ruines de leur église, s'élevait l'église nouvelle des nestoriens.

Que devinrent alors les missions de l'Inde et de l'extrême Orient ? L'hérésie profita de l'élan donné ; de nouvelles conquêtes furent faites à travers l'Asie, en Chine, en Tartarie, en Indo-Chine. Partout où passeront les missionnaires du treizième siècle, ils auront été devancés par les prêcheurs

1. Migne, P. G., LXXXVIII, p. 170.
2. Duchesne, *Églises séparées*, p. 23.

nestoriens. Quant aux vieilles églises du golfe Persique, d'Arabie et des Indes, elles se divisèrent.

Quelques-unes, comme Socotora, semblent s'être rattachées plutôt aux jacobites d'Éthiopie, l'église la plus voisine[1]. Les autres ne pouvaient que suivre leur métropole; elles passèrent au nestorianisme.

A quelle date, et dans quelles circonstances? il est malaisé de le définir. On peut croire que le changement fut insensible. Si difficiles étaient les communications; si vaste, le territoire de cette église asiatique; si éparpillées, les communautés; si impraticables, les chemins qui, des bords du Tigre, menaient aux extrémités de l'Orient, qu'il avait fallu diviser les provinces du patriarcat en deux catégories. Dans les régions voisines, Élam, Perse, Chaldée, Assyrie, tous les quatre ans, les évêques étaient astreints à une sorte de voyage *ad limina*. Les autres, ceux des Indes, de Chine, du Pégu, n'étaient tenus qu'à un rapport tous les six ans[2].

Avec des relations aussi sommaires, on ne devait guère se rendre un compte exact des controverses qui divisaient l'Occident. Il est permis de penser que, dans les missions du moins, on se trouva nestorien sans le savoir.

Quoi qu'il en soit, les chrétientés indiennes restèrent six siècles sans rapports connus avec l'Occident catholique. Séparées du centre de l'unité, elles tombèrent dans une lamentable décadence, subissant les influences les plus contradictoires, grecques, iconoclastes, jacobites, païennes, musulmanes, juives, n'ayant plus de chrétien que le nom, sans doctrine et, désormais, sans vie apostolique[3].

III

Les relations ne furent renouées qu'au treizième siècle.

La géographie du temps était assez sommaire. L'Orient s'offrait à l'imagination des Occidentaux comme une masse compacte d'idolâtres, de schismatiques et de Sarrasins. Tout se

1. Yule, *Marco-Polo*. Cependant les voyageurs, comme Abulfeda et Nicolo de Conti, parlent de Nestoriens.
2. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, III, p. 347.
3. Pisani, *A travers l'Orient*, p. 31.

perdait dans un lointain confus, sans notion précise des distances et de la position relative des peuples. Innocent IV mettait cet en-tête à l'une de ses lettres (23 juillet 1253) : « A nos chers fils de l'Ordre des prêcheurs qui partent pour la terre des Sarrasins, Païens, Grecs, Bulgares, Cumanes, Éthiopiens, Syriens, Ibériens, Alains, Gazares, Cathares, Ziques, Ruthènes, Jacobites, Nestoriens, Géorgiens, Arméniens, Indiens, Moscelites, Tartares, Hongrois de la Grande-Hongrie, chrétiens captifs chez les Tartares, et autres nations infidèles... »

Lentement, dans cette masse indistincte, certains groupes se dessinèrent. Mais l'Inde fut lente à sortir de la pénombre. Ce n'est pas vers la terre de saint Thomas que regardait alors la papauté ; elle visait plus loin, à la Chine des Tartares.

Innocent IV avait conçu le hardi projet de se servir contre l'ennemi séculaire, les Musulmans, de ces Tartares envahisseurs, qui venaient d'apparaître.

En 1246, à Kara-Koroun, au fond de l'Asie centrale, on couronnait le nouveau khan, Gonyouk, fils d'une nestorienne. A côté des ambassadeurs du calife de Bagdad, on pouvait voir deux pauvres moines en robe grise, les franciscains Jean de Plan-Carpin et Benoît de Pologne. Dans le même temps, des frères prêcheurs étaient, comme diplomates, accrédités en Perse auprès du général tartare, Baijounovian. Il s'agissait, par des alliances entre l'Occident et l'extrême Orient, de prendre l'empire des califes entre deux feux.

Je n'ai pas à raconter ici comment les intrigues musulmanes, la jalousie nestorienne, la versatilité des chefs tartares, leur profonde indifférence religieuse, et surtout, hélas ! l'inconcevable insouciance des princes européens — saint Louis, excepté — réduisirent à néant la politique papale. Du moins, les résultats spirituels furent considérables.

En 1260, l'empereur Koublaï, maître de l'Asie, des mers de Chine à la Syrie, commandait au plus vaste empire qui jamais ait existé. Sa capitale était Khan-Balik, ou Pékin. Très tolérant, — si tolérant qu'en Europe on le croyait baptisé, — d'esprit large et entreprenant, il attirait à sa cour bouddhistes et chrétiens, marchands et apôtres. C'est lui qui renvoya en Europe les deux Vénitiens, Nicolas et Maffeo Polo,

avec la mission de lui ramener cent missionnaires, et de le fournir d'huile du Saint Sépulcre. Grégoire X ne put donner que deux Frères prêcheurs; encore leur fut-il impossible de parvenir au terme du voyage. Les deux marchands rentrèrent seuls en Chine. Ils amenaient avec eux leur fils et neveu, le fameux Marco Polo, alors âgé de quinze ans.

Dès lors, le va-et-vient entre Rome, la Perse et Pékin, fut continuel. Dominicains et franciscains s'unirent fraternellement dans la Société des *Peregrinantes propter Christum*. Sans cesse partaient de nouvelles caravanes; elles semaient les morts sur la route; et, après bien des mois, et bien des épreuves, arrivaient en Chine, décimées, mais vaillantes.

Or, il y avait, pour gagner l'extrême Orient, plusieurs itinéraires possibles. On pouvait contourner la Caspienne au Nord, traverser la Dzoungarie, et longer le désert de Chamo; aux trois quarts du chemin, on rencontrait la vieille capitale tartare, Kara-Koroun. Ou bien, prenant la route du Turkestan, on entrait en Chine par la frontière nord du Thibet. C'étaient les deux grandes voies commerciales qui avaient transformé le centre de l'Asie en un gigantesque tiers-marché, par où se faisait presque tout le transit. Tout l'Orient, chinois et indou, arabe et tartare, défilait dans les bazars de Samarkand, de Boukhara, de Kaboul et de Hérat[1].

Les missionnaires eurent bientôt des stations éparses dans cette vaste région. Leur point de ralliement, du côté de l'Ouest, était Tauris, en Arménie; du côté de l'Est, Ili-Balik, dans les monts Tian-Chan. Mais, en dépit de ces lieux de repos, la route était dure à l'excès pour des pauvres comme eux. La mort les guettait partout. Car, si l'empereur des Tartares favorisait les chrétiens à Pékin, partout ailleurs le parti musulman restait puissant. Et plus d'un, sur les grands chemins de l'Asie centrale, trouva le martyre qu'il allait chercher en Chine. De plus, le voyage était effroyablement long. Les deux Polo avaient mis trois ans à faire la traversée du continent, de Pékin à Saint-Jean d'Acre. Encore étaient-ils munis d'une tablette d'or au sceau impérial, à laquelle ils durent de n'être pas vingt fois massacrés ou détroussés en

1. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, II, p. 888; III, p. 930.

route. Il fallait affronter des nations toujours en armes; ne voyager qu'en fortes caravanes; attendre, par conséquent, qu'un nombre suffisant de voyageurs fût réuni. Puis, il y avait les fleuves débordés, les avalanches de neige, les tribus en révolte. Le plus sûr était souvent de prendre par les pays dévastés d'où la guerre s'était retirée. Mais alors où s'approvisionner[1]?

Le premier, le franciscain Jean de Monte Corvino, essaya d'un troisième itinéraire. Il avait séjourné assez longtemps en Perse pour savoir que les commerçants arabes, outre leurs entrepôts et leurs routes à caravanes de l'Asie centrale, avaient une autre voie pour pénétrer en Chine. S'embarquant à Ormuz, et longeant les côtes, ils avaient contourné l'Inde, jalonné de leurs comptoirs les rives du Malabar, dépassé de proche en proche les extrêmes limites du commerce gréco-égyptien, pénétré en Chine par le Pégu, ou bien contourné l'Indo-Chine, exploré les îles de la Sonde et fondé un riche entrepôt à Canton.

Les missionnaires de Perse devaient connaître les premières escales de cet itinéraire : ils avaient dû pénétrer dans l'Inde du nord-est. Entre 1278 et 1285, le bienheureux Raymond Lulle, cet étrange personnage qui rêvait de lever une grande armée, faite d'une multitude d' « amants expérimentés », à qui il eût donné pour titre le nom de Jésus et qu'il eût menés à la conquête des infidèles, obtenait du pape Nicolas III l'envoi de cinq missionnaires en Tartarie. Lui-même partait en voyage d'exploration. Par l'Allemagne, la Grèce, l'Arabie, la Tartarie, il arrivait aux frontières des Indes. Jusqu'où alla-t-il? nous n'en savons rien. De là, il gagna — par mer sans doute — l'Afrique, l'Égypte, le Maroc, et rentra en Europe par l'Angleterre[2].

Mais cette course à travers le monde infidèle ne pouvait avoir aucun résultat appréciable. Raymond Lulle est des plus anciens parmi les *globe trotters* du moyen âge, âmes mystiques et quelque peu inquiètes, apôtres, mais plus avides encore du martyre que du salut des âmes.

Très différent était le franciscain Jean de Monte Corvino :

1. Huc, *Christianisme en Chine*, I, p. 377.
2. Marius André, *Le bienheureux R. Lulle*, chap. VII. (Collect. *Les Saints*.)

homme pratique et ardent, il était de ceux qui savent fonder et bâtir.

Légat du pape, — comme plus tard saint François Xavier, — il s'aventure, en 1291, sur la route qui, par mer, devait le conduire du golfe Persique en Chine. Bien probablement, aucun Européen ne l'avait encore suivie. Il est accompagné du Frère prêcheur Nicolas de Pistoie et d'un marchand italien. Alors, pour la première fois peut-être depuis cinq cents ans, l'Inde vit passer des prêtres catholiques. Hélas ! ils ne firent que passer.

Jean de Monte Corvino ne perdait pas de vue son dernier but, qui était la Chine. C'est là que le pape l'envoyait : c'est en vue de l'église à y fonder qu'il explorait la route. Il comptait établir tout le long des relais pour les nouveaux apôtres.

Une ville était toute désignée pour la première fondation de ce genre : Méliapur. A peu près à égale distance de la Chine et de Tauris en Arménie, ce n'était alors, au rapport de Marco Polo, qu'un lieu de transit sans grande importance commerciale. La plage était dangereuse; mais il n'y avait guère d'autre port sur la côte, et c'est à cet endroit que la route se bifurquait entre le Siam et les îles de la Sonde. De plus, c'était, pour les chrétiens indigènes, une ville sainte. Il fut donc décidé que Monte Corvino laisserait à Méliapur le Frère prêcheur, son compagnon. En même temps qu'une ville de relâche sur la route de Chine, on aurait là le centre d'un nouveau champ d'apostolat.

Pour lui, en homme pratique, il faisait ses observations. La route d'abord : tout bien pesé, elle ne vaut pas mieux que l'autre; la différence est dans la nature des périls[1] : au lieu de la guerre et des tempêtes de neige, on a les pirates et les typhons. La durée du voyage était la même, sinon plus longue. Marco Polo, qui laissera la Chine peu après l'arrivée du franciscain, mettra trois ans et demi à parvenir en Occident, et il aura à sa disposition les belles jonques du grand Khan avec leurs quatre mâts et leurs douze voiles. Le missionnaire, lui, devra sans doute affronter la mer sur ces barques qu'il nous décrit, frêles et mal jointes, cousues avec des

1. Wadding, VI, p. 70.

cordes, comme un vêtement, si bien que, le fil se brisant quelque part, tout se disloque. Les dangers, dit-il, sont tels, que lorsqu'un navire arrive à bon port, on dit que c'est Dieu qui l'a conduit; l'homme n'y est pour rien.

En somme, tout bien pesé, les missionnaires semblent avoir, pour le moment, préféré la voie de terre. L'Inde ne fut pas absolument délaissée pour cela, et l'on reprit un peu plus tard le projet de Jean de Monte Corvino d'établir des couvents et des stations dans les principaux ports.

Le séjour à Méliapur se prolongeant, nous ne savons pourquoi, au delà de toute prévision, les deux missionnaires eurent, en treize mois, le loisir d'étudier le pays.

Que savait-on de l'Inde alors, dans l'Occident chrétien? Monte Corvino arrivait, l'imagination pleine des merveilles qu'on racontait partout, que ses contemporains empruntaient au pseudo-Callisthène, qu'ils chantaient dans leurs épopées, peignaient dans leurs miniatures, racontaient avec délices dans leurs compilations; — hommes extraordinaires, animaux prodigieux, forêts où les femmes poussent comme les fleurs au printemps et se fanent en automne, restes du paradis terrestre. « J'ai beaucoup questionné, dit-il... beaucoup examiné moi-même. Je n'ai rien vu de tout cela. » D'autres seront moins défiants.

Laissons de côté ses observations sur le climat, les productions, l'ombre du soleil : tout dénote un esprit pratique allant au fait utile et significatif. Une seule chose nous intéresse ici, l'impression morale que firent sur lui les Indiens. Le tableau est bizarrement mêlé de vérités et d'erreurs :

« Idolâtres, dit-il, ils sont sans loi, sans littérature, sans livres... sans idée du péché. Le péché de la chair n'en est pas un à leurs yeux... Sur les côtes, beaucoup de musulmans, et ils sont puissants. Il y a quelques chrétiens à l'intérieur : peu de juifs, et peu considérés, tandis que les chrétiens sont estimés. Ces derniers vivent réunis par églises : ils sont fort hostiles aux juifs... L'Indien est serviable mais parle peu... Il mange gloutonnement, comme un porc... Le pays est sûr : brigands et voleurs sont rares. Il y a beaucoup de péages à payer. Peu d'artisans; l'art et les métiers sont peu estimés. »

Conclusion : « La prédication évangélique serait fructueuse,

mais le pays abonde en délices, et il n'y faudrait envoyer que des hommes solides[1]. »

Monte Corvino avait le droit de bien augurer des Indes au point de vue apostolique : déjà il avait pu grouper une centaine de chrétiens.

Enfin, le moment de mettre à la voile arriva. Il allait partir, heureux de laisser derrière lui un commencement d'église, qu'il comptait bien suivre de loin. Mais les voies de Dieu sont impénétrables. Frère Jean de Pistoie tomba malade et mourut. Le franciscain n'eut que le temps d'ensevelir son compagnon d'armes dans l'église de Saint-Thomas. Les ordres du pape étaient précis : c'est en Chine qu'il fallait aller. Il partit donc, laissant les néophytes à la garde de la Providence (1292). On ne sait ce qu'ils devinrent. Marco Polo, rentrant peu après en Europe, passait par Méliapur. Il vit les chrétiens. Distingua-t-il les catholiques ? On peut en douter. Il se contente de parler de saint Thomas, de son sanctuaire, de la vénération que les musulmans eux-mêmes ont pour lui, et des guérisons qu'on obtient en faisant absorber aux malades de la terre du saint tombeau, délayée dans de l'eau[2].

Parvenu en Chine, Jean de Monte Corvino y vécut isolé pendant une douzaine d'années, sans compagnons, sans nouvelles d'Europe. Mais, tandis qu'à lui tout seul il fondait, au milieu des plus grandes difficultés, l'église de Pékin, il n'oubliait pas les Indes.

En 1305 et en 1306, il jetait, en faveur de cette région délaissée, un cri de détresse, appelant au secours ses frères de Perse, nombreux, sachant les langues orientales, et déjà rompus aux luttes de l'apostolat. Il leur décrivait ce champ qui s'ouvrait à eux. Malheureusement, on ne put lui répondre immédiatement. Le chemin de l'Inde n'est pas oublié ; beaucoup de marchands italiens vont et viennent, sains et saufs, le long des côtes. Mais on ne voit pas que les missionnaires aient pu les suivre[3].

1. Wadding, VI, p. 70, 72.
2. Ch. 170.
3. Yule, *Cathay and the way tither*. (Collect. de la Société Hakluyt, t. XXXVI et XXXVII); Londres, 1866, p. CXXXIII. — A. de Gubernatis, *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie Orientali*. Livourne, 1875, p. 98.

Quinze années se passèrent donc. C'est l'extrême Orient qui, alors, fixait l'attention de Rome. Là-bas, en Chine, une église nouvelle se fondait de toutes pièces. On y envoyait d'un seul coup sept évêques. Cinq meurent en route; les deux survivants arrivent enfin, consacrent Jean de Monte Corvino, qui devient leur archevêque; et ils se partagent les trente mille fidèles de la jeune église (1308). L'apostolat chez les Chinois et leurs maîtres tartares était trop fécond en promesses, trop important à toute la chrétienté, pour ne pas primer tous les autres.

IV

Déjà cependant travaillaient en Perse ceux que la Providence avait marqués pour être les apôtres de l'Inde ou ses martyrs. Là aussi, la mission s'était transformée en église régulière. Frères mineurs et Frères prêcheurs se mêlaient d'un bout à l'autre de l'Asie en vue du but commun. Mais, tandis que la nouvelle hiérarchie chinoise était franciscaine, aux dominicains était confiée l'église perse, avec sa nouvelle capitale Sultanieh pour métropole (1316), et un territoire qui comprenait toute l'Asie antérieure, des Indes et du Turkestan, jusqu'à l'Arabie et à l'Éthiopie[1].

Là donc vivait le franciscain Thomas de Tolentino, vieux missionnaire, marcheur infatigable, que, par trois fois déjà, les intérêts des Églises d'Asie avaient ramené en Europe; et c'était, aller et retour, l'affaire de deux ans. En 1292, il s'était agi d'intéresser le pape et les princes au roi d'Arménie; en 1302, il était allé chercher du renfort; en 1307, il avait lui-même porté au pape la nouvelle des succès de son confrère Monte Corvino, démarche qui avait abouti à l'envoi en Chine des sept évêques[2].

Un autre franciscain, Odéric de Pordenone[3], entrait dans les missions de Perse en 1318, et y travaillait neuf ans. Ame contemplative, il avait longtemps rêvé de vie érémitique, et

1. Fontana, *Monumenta dominicana*, ad annum 1316.
2. Gubernatis, p. 95.
3. Cordier, *Odéric de Pordenone*. Paris, 1891. (T. X du *Recueil de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle*, par Ch. Schefer et Cordier.)

ses supérieurs l'avaient laissé libre de suivre son attrait. Dieu vint le chercher dans la solitude, et lui donna pour ermitage les grands chemins de l'Asie.

De ces deux missionnaires, l'un ne devait que paraître dans l'Inde pour y mourir martyr; l'autre ne devait que la traverser. Tous deux sont sur les autels, avec le titre de bienheureux.

Le vrai fondateur des missions indiennes au moyen-âge est un Frère prêcheur, probablement Français, Jourdain de Sévérac, auteur du fameux et curieux *Livre des merveilles*[1].

Il avait déjà, plusieurs années durant, missionné en Perse. A une date que nous ne pouvons préciser, il paraît être déjà descendu le long de la côte indienne et avoir visité le Malabar[2].

Dans les derniers mois de 1320, nous le voyons quitter Tauris avec quatre Frères mineurs qui gagnaient la Chine par la voie de mer. C'était Thomas de Tolentino, Jacques de Padoue et Pierre de Sienne, prêtres, et un Frère lai géorgien, Démétrius de Tiflis. Deux mois plus tard, tous s'embarquaient à Ormuz, pour, de là, faire escale à Columbum (Quilon ou Coulam), sur la côte malabare. Jourdain avait-il l'intention de suivre ses compagnons plus loin, jusqu'à la cour de Pékin? Plus probablement, il devait rester aux Indes[3].

Fut-ce mauvais vouloir, fut-ce nécessité? le patron de barque allégua les vents contraires, et, en dépit du contrat passé, au lieu de conduire les voyageurs droit à Coulam, il

1. *Le vénérable P. Jourdain Cathala de Séverac*, par le P. Balme, O. P. (Année dominicaine, 1er avril; réédition, Lyon, Jevain, 1889. — *Mirabilia descripta per F. Jord. Cathalam, oriundum de Severac*, édition Coquebert Montbrée, dans le *Recueil des Voyages publié par la Société de Géographie*, t. IV (1822). Traduction anglaise du même ouvrage, par le colonel Yule. (Collect. de la Société Hakluyt, 1863.) — Voir encore Quétif et Echard, O. P., *Scriptores Ord. prædic.*, Paris, 1719; Le Quien, *Oriens Christianus*, 1740, etc.; P. André Marie, O. P., *les Missions dominicaines dans l'extrême Orient*, Paris, 1865, t. I.

2. Gubernatis, *op. cit.*, p. 97; Yule, *Cathay*, p. 184.

3. Les événements qui suivent nous sont connus par les récits d'Odéric de Pordenone, par une lettre de Jourdain de Séverac, et une autre de François de Pise, O. P. (Cf. Wadding, *Annales*, ad ann. 1320-1325; Marcellin de Civezza, *Histoire générale des missions franciscaines*, I, p. 244; Quétif et Echard, I, p. 549, 584; Fontana, *Monumenta dominicana*, 1330-1336.

les débarqua au port de Tana, dans l'île de Salcette, près de Bombay[1].

Cette partie de l'Inde était alors aux mains des musulmans, mais le fond de la population était Parsi, et adorait le feu. Il y avait une communauté nestorienne d'une quinzaine de familles, et c'est dans une de ces maisons que descendirent les Frères mineurs. Il y avait aussi là des marchands européens : un jeune Génois aura son rôle dans la tragédie qui va se jouer.

Le bruit se répandit assez rapidement de l'arrivée à Tana des missionnaires latins : car bientôt, Frère Jourdain fut invité à partir pour le nord, dans la Guzérate, à deux cent cinquante ou trois cents kilomètres de là. On l'y attendait ; il y devait trouver des âmes de bonne volonté à instruire et à baptiser. Le séjour à Tana allait vraisemblablement se prolonger. On était en avril, et la mousson, d'ici à plusieurs mois, interdisait tout voyage vers le sud. Il avait donc du temps devant lui ; il prit deux nestoriens pour interprètes et partit.

Il gagna d'abord Supéra, dans le Cambaye, autrefois, disait-on, évangélisé par saint Thomas. Puis il nolisa un navire pour traverser un bras de mer. Les flots étaient calmes et le ciel serein. Tout à coup, nous raconte-t-il lui-même, la haute mer s'agite comme en tempête : on eût dit que Dieu voulait lui barrer la route; c'est ainsi du moins qu'il interpréta ce phénomène extraordinaire. Il débarqua donc, dépêcha les deux chrétiens venus avec lui, vers ses confrères, et, inquiet sur ce qui se passait, s'en alla prier Dieu à l'église[2].

On était au vendredi d'avant les Rameaux. Quelques jours se passent. Un jour ses chrétiens le réveillent : un exprès vient d'arriver de Tana, les Frères mineurs sont en prison ; le dominicain n'a plus qu'une ressource, s'éloigner au plus vite, car la persécution sévit.

Il estima que, bien au contraire, son devoir était tout tracé :

1. Il ne faut pas confondre cette île avec la Salcette de Goa.

2. Plusieurs détails de ce récit ont fait supposer que Jourdain n'en était pas à son premier voyage aux Indes : l'invitation qui lui est faite, et l'existence à Supéra d'une église, où lui, catholique, pût aller prier. Peut-être cependant, s'agit-il de l'église nestorienne, mais bâtie sur l'emplacement de celle qu'avait construite saint Thomas, d'après la tradition locale.

revenir sur ses pas, et profiter de la connaissance approfondie qu'il avait des langues persanes en usage dans le pays pour se faire l'avocat de ses frères, et il partit.

Arrivé près de Tana, il entra dans une maison connue de lui : il y trouva des chrétiens effarés qui se cachaient, et, parmi eux, ses messagers. On lui raconta ce qui s'était passé.

Tandis qu'il s'éloignait vers Supéra, trois des franciscains étaient cités au tribunal musulman, comme témoins dans un vulgaire procès. Il ne s'agissait que d'une plainte portée par une femme nestorienne contre son brutal mari. Ils obéirent à la sommation : c'était les Frères Thomas, Jacques et Démétrius. Le quatrième était pour lors absent.

Du procès, il fut à peine question. Un certain Joseph d'Alexandrie, avait eu la maladresse de pousser le « cadi » à entrer en controverse doctrinale avec ces maîtres occidentaux qu'il disait gens de grand savoir. On eût pu le prédire : la controverse se termina, pour les Frères mineurs, par des injures et des coups. N'avaient-ils pas déclaré que Mahomet était aux enfers, où il attendait les sectateurs de son abominable loi ?

Frappés et menacés de mort par le cadi qui déjà brandissait son épée, ils furent liés, et maintenus, six heures durant, nu-tête, aux rayons du soleil.

Il y avait de quoi mourir dix fois dans ce supplice. Mais ils chantaient, et n'éprouvèrent aucun mal.

Par manière de jugement de Dieu, on alluma un bûcher. « Si la flamme vous respecte, disait-on, nous croirons. » Les Frères protestèrent : ils acceptaient le supplice, mais se refusaient à tenter le ciel. « Si nous en mourons, cela ne prouvera qu'une chose, c'est que nous avons des fautes à expier. »

Frère Thomas de Tolentino entrait déjà dans le brasier, quand on le tira par le capuce : « Tu es vieux ; tu dois avoir des secrets magiques : laisse la place à un plus jeune. » Et l'on jeta au feu Frère Jacques de Padoue. Il disparut au milieu des flammes, et l'on n'entendait plus que sa voix qui invoquait Marie. Quand le feu tomba, le martyr était debout, intact, les bras en croix.

« Ce sont des saints, des justes, criait l'immense foule

accourue au spectacle. — Bah ! reprit le cadi, s'il n'a rien souffert, c'est qu'il est vêtu en laine du pays d'Abraham. » On dépouilla donc le Frère, on l'enduisit d'huile et de graisse, et le feu se ralluma. Une fois encore le Frère en sortit sain et sauf. Le soir tombait, la foule, ébranlée par la vue des prodiges eût fait un mauvais parti à qui aurait osé toucher aux missionnaires. Le magistrat de la ville les fit évader et conduire au delà d'un bras de mer.

J'abrège à regret le récit de ces luttes glorieuses. Le cadi, fanatique musulman, fit de vifs reproches au magistrat. Celui-ci eut la faiblesse de céder : il laissa carte blanche. Aussitôt les chrétiens de Tana sont jetés en prison, et l'on fait poursuivre les fugitifs. Il était minuit ; les Frères venaient de se lever pour dire matines quand ils furent rejoints. On les conduisit sous un arbre, dans la campagne, et ils furent décapités. (1er avril 1321[1].)

Le lendemain matin, le Frère Pierre de Sienne, qui s'était trouvé absent, eut son tour. Saisi, torturé pendant deux jours, pendu, laissé entre ciel et terre une journée entière, trouvé le soir vivant et valide, il fut enfin coupé en deux par le milieu du corps.

Tels étaient les faits que l'on racontait ; et je n'ai rien dit des prodiges qui avaient accompagné toutes ces scènes de martyrs. Le Frère prêcheur, l'âme navrée de n'avoir pas été jugé digne de partager le sort de ses compagnons, rentra en ville. Il espérait bien y trouver la mort à son tour.

Aidé par un jeune marchand génois, il parvint à donner la sépulture aux victimes. Restait à encourager les chrétiens. Ce dut être chose facile, car le roi de Delhi, de qui dépendait Tana, fit mettre à mort le gouverneur qui, dans toute cette affaire, avait joué le rôle de Pilate. Le missionnaire resta dans la contrée, prêchant et convertissant. Le nombre des fidèles grandissait ; Tana devint le centre d'une église dispersée sur tous les ports de la côte.

1. On trouvera dans la relation du bienheureux Odéric, le récit détaillé des prodiges qui eurent lieu alors, et des miracles obtenus par l'intercession des martyrs.

V

Le 12 octobre de la même année 1321, il était à Caga (aujourd'hui Khounouk), sur le golfe Persique. De là, il écrivait à ses frères de Perse et d'Arménie, pour les mettre au courant des événements. Il avait déjà, disait-il, baptisé près de quatre-vingt-dix personnes à Parocco (Barotch). Vingt autres allaient recevoir la même grâce. Il avait trente-cinq néophytes entre Tana et Supera. Il comptait bien qu'on allait lui envoyer du renfort. Dans cet espoir, il préparait pour les missionnaires à venir trois pied-à-terre : à Supéra, à Parocco et à Coulam. Ils y trouveraient une église toute prête. Pour lui, chose assez étrange, il ne comptait pas rester dans les Indes. Il laisserait à ses confrères son pauvre vestiaire, celui des martyrs et leurs livres, et s'en irait évangéliser l'Éthiopie[1].

D'où venait au missionnaire ce changement dans ses plans d'apostolat? Il ne s'en explique pas. François Xavier, lui aussi, parlera de passer en Afrique chez le « Prestre Jean ». C'est qu'il se sentira gêné dans son zèle par les scandales des Européens. Cette entrave, Jourdain ne pouvait la connaître. Mais, sans doute, il avait eu communication, alors qu'il était encore en Perse, d'une lettre datée de Pékin, 1306, où Jean de Monte Corvino disait : « Il m'est arrivé d'Éthiopie des messagers qui me demandaient, ou bien d'aller moi-même évangéliser leur pays, ou d'y envoyer des prédicateurs. Ils disent que leur Église est à l'abandon depuis le temps de saint Matthieu et de ses disciples. Ils ont un vif désir d'être instruits dans la vraie foi. Qu'on leur envoie des apôtres et ils se convertiront[2]. »

Tout est mystérieux dans ce document. Quelle est cette Éthiopie? l'Éthiopie proprement dite, ou Socotora, ou quelque autre terre habitée par une race noire ? Quand ces messagers vinrent-ils jusqu'à Jean de Monte Corvino ? avant son départ de Perse ? pendant son voyage ? après son arrivée en Chine ? Quoi qu'il en soit, on voit que, de jour en jour, le champ de

1. Quétif et Echard, I, p. 549-550.
2. Wadding, V, p. 91.

l'apostolat tendait à s'élargir; et il y avait des âmes ardentes pour qui déjà le monde semblait trop étroit.

Frère Jourdain paraît avoir été de ceux-là. A tout le moins, il cherchait un terrain d'action, où, à égalité de travail, il récolterait une plus belle moisson. L'Inde, avec sa civilisation avancée, son mélange de races et de religions, sa corruption, la présence des musulmans, devait lui paraître un champ stérile au prix de ce qu'il entrevoyait en Éthiopie.

Mais Dieu le voulait dans les Indes. Il y resta. Il pouvait d'autant moins partir qu'aucun secours efficace ne lui venait de Perse.

Ce n'est pas qu'à la nouvelle des événements de Tana les ordres apostoliques d'Asie et d'Europe ne se soient sentis électrisés. Il y eut, au contraire, comme un renouveau de ferveur et de zèle. Le souverain pontife, Jean XXII, en pleura de dévotion. La béatification eût suivi de bien près le martyre, si d'autres causes pendantes ne l'avaient ajournée; surtout, si le rôle joué par certains Frères mineurs dans le conflit du pape avec Louis de Bavière, et les tendances hérétiques de quelques-uns, n'avaient, en ce temps-là, diminué le crédit de l'ordre entier [1].

Il y eut des départs de missionnaires. Le vicaire des dominicains en Perse, Fr. Nicolas de Rome, à la réception des lettres de Jourdain, prit le chemin des Indes, et puis l'on n'entend plus parler de lui (1321 [2]).

VI

Vers ce temps-là, et probablement la même année, partait un autre ouvrier, le fransciscain Odéric de Pordenone. Nous avons ses mémoires. Œuvre assez étrange; à lire la rédaction que, mourant, il écrivait pour ses confrères, il est malaisé de soupçonner ce que fut son apostolat.

Dans un but pratique, sans doute, il observe que telle ville abonde en provisions, qu'on a dans telle autre des perdrix pour rien, et qu'ailleurs tout coûte fort cher. Il cherche à

1. Le culte du bienheureux Thomas de Tolentino, a été récemment reconnu pour l'ordre franciscain. La fête se célèbre le 6 avril.

2. Quétif et Echard, *op. cit.*, p. 549.

intéresser par des détails de mœurs souvent piquants ; mais il ne dit à peu près rien, — sauf pour la Chine, — ni des maisons de missionnaires qu'il a rencontrées, ni de ses propres prédications, ni de la durée de son séjour dans les diverses villes qu'il traverse.

Est-il chargé de quelque mission officielle ? est-il légat, visiteur, simple semeur de la parole divine ? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est, dans toute la force du terme, un *peregrinans propter Christum*.

Parti de Tauris, centre des couvents de son ordre en Perse, il descendit la Mésopotamie, visita la « Tour de Babel » en passant, prit la mer, et débarqua à Ormuz. Encore vingt jours de navigation, et il est à Tana. Il s'y trouve, nous dit-il, « quinze manières de chrétiens mécréants, schismatiques, nestoriens. » Des catholiques, des disciples de Jourdain de Cathala, il ne dit rien. Mais il se fait raconter en détail l'histoire des martyrs, et recueille leurs reliques qui ne le quitteront plus jusqu'à son arrivée en Chine.

Il repart : chemin faisant, il prêche, il sème les miracles, il a des visions. Il est persécuté jusqu'à être mis à la torture. On essaie de le brûler dans sa cabane, et il est sauvé par les saints ossements qu'il emporte. D'étape en étape, il gagne Coulam, puis Méliapur.

Il trouva l'« église Monseigneur-Saint-Thomas » aux mains des infidèles, encombrée d'idoles. Il y en a d'or et de pierres précieuses. Une surtout est « bien grant ou plus comme saint Cristofle en ce païs ».

Odéric ne fit qu'effleurer les Indes. Il s'enfonça de là dans le dédale des îles où, à son tour, devait plus tard travailler François Xavier, et il pénétra en Chine.

VII

Fr. Jourdain de Sévérac l'avait sans doute vu passer, et d'autres encore après lui, qui allaient renforcer les églises d'extrême Orient. Pour lui, il restait seul. Rien n'est touchant comme la lettre du pauvre abandonné, toujours hanté par le souvenir des martyrs, et la pensée qu'il n'était pas digne de partager leur sort, mais un peu consolé par le bien qu'il fait.

« Qui dira mes souffrances ? Les pirates me prennent sur mer; les musulmans me jettent en prison. On m'accuse, on m'injurie, on me maudit. Et voilà longtemps que, comme à un criminel, il m'est interdit de porter le saint habit de mon ordre. La faim, la soif, le froid, le chaud, les fureurs, les malédictions, la maladie, le dénuement, la persécution, les accusations des faux frères, les intempéries des saisons, bien d'autres maux encore, j'ai tout enduré ; j'en ai souffert plus que je ne puis dire, et, pendant ce temps, ceux qui m'avaient été associés pour le travail jouissaient déjà de leurs palmes de vainqueurs. J'ajoute que je suis dans le dernier dénuement et que je souffre affreusement dans tout mon corps. La tête, la poitrine, tous mes organes, tous mes membres ont leur infirmité. A ces misères du corps et de l'âme joignez ma solitude. Je n'ai personne à qui demander conseil. Enfin, j'ai été l'occasion d'une scission dans le peuple : j'ai des jours heureux, j'en ai de pénibles, selon que les intrigants réussissent ou non dans leurs cabales.

« Au milieu de toutes ces épreuves, j'ai eu la joie de baptiser plus de cent trente personnes des deux sexes. Je suis sûr que si des Frères venaient ici, prêts à tout souffrir avec patience, y compris le martyre, ils feraient un grand bien. Sachez-le, en effet, bien-aimés frères, votre nom de Latins est, de tous, le plus considéré des Indiens. Ils épient sans cesse pour voir si quelqu'un des nôtres ne va pas venir à eux, quand ce ne serait qu'en passant. Ils disent que leurs livres ont prédit cet heureux jour, et ils prient sans cesse qu'il plaise à Dieu de le hâter. »

Ici, le missionnaire semble devancer les temps et prévoir les jours où des flottes chrétiennes, transporteront la croisade de la Méditerranée dans l'océan Indien.

« Ah ! si le pape, s'écrie-t-il, pouvait entretenir dans ces mers au moins deux galères ! Quel tort il ferait au Soudan d'Alexandrie, et quel profit ce serait pour la foi ! Mais qui le fera savoir au Souverain Pontife ? Ce ne sera certainement pas moi, pauvre et chétif pèlerin ! » (1324 [1]).

Ce fut lui pourtant. Cinq Frères prêcheurs avaient répondu

1. Wadding, *Annales*, ad ann. 1321; Echard, I, p. 584.

à son appel, et s'étaient dispersés dans le Mangalore, le Maïssour, le Malabar, le Travancore. Les conversions se multipliaient. Les persécutions ne manquaient point. En 1326, un missionnaire de Chine, André de Pérouse, signale le massacre, au sud de l'Inde, de Nicolas de Bauterra, d'Andrusio d'Assise et d'un évêque[1].

Jourdain de Sévérac pouvait reprendre la route de l'Europe; il visita en passant l'Arabie, et, bientôt, il était à Avignon, aux pieds de Jean XXII, lui exposant les progrès de la foi aux Indes. En même temps, il faisait connaître à l'Europe par son célèbre livre des *Merveilles*, ces terres sur lesquelles on continuait à faire tant de récits étranges.

On peut croire qu'il fut pour quelque chose dans cette extraordinaire levée de missionnaires que fit, en 1328, l'infatigable Jean XXII. Il fut imposé au chapitre général de l'ordre des Frères prêcheurs réuni à Toulouse, d'envoyer en Orient, cinquante frères, ni trop vieux ni trop jeunes, bons religieux, discrets et suffisamment instruits[2]. Vers le même temps, des bandes nouvelles de Frères mineurs se dispersaient dans l'Inde, au Turkestan, en Perse, et ailleurs[3].

Enfin, Jourdain de Séverac fut créé évêque de Coulam et congédié. Il portait le pallium à son métropolitain, l'archevêque de Sultanieh, Jean de Cor. Il avait des lettres pontificales pour les rois de Delhi et de Coulam, ainsi que pour le chef des Nestoriens du Malabar.

Il venait à peine de quitter l'Europe qu'un autre missionnaire y rentrait. C'était Odéric de Pordenone. Après avoir prolongé quelque peu son séjour en Chine, il était reparti, avait, en passant, évangélisé les royaumes inconnus de Caoli et de Prééézoan, pénétré dans le Thibet, où il retrouvait les traces de missions antérieures; il avait prêché, converti, traversé le pays du Vieux de la Montagne; et, toujours suivi de son fidèle compagnon, Fr. Jacques l'Irlandais, il reparaissait en Italie, amaigri, défait, bronzé par le soleil, méconnaissable. Arrivé à Udine sa patrie, il y mourait au moment où il rêvait de repartir avec la nouvelle armée de mission-

1. Wadding, VII, p. 63; Gubernatis, p. 4, n. 4.
2. Raynaldi, *Annales*, 1328, nº 85.
3. Wadding, ad ann. 1328, nº 26, et 1330, nº 11.

naires que son ordre envoyait en Asie (1331). Ses voyages avaient duré douze ans[1].

Quant au nouvel évêque, revenu dans son église avec de nouveaux coopérateurs, on dit qu'il y trouva le martyre ainsi que bon nombre d'autres; mais les détails manquent.

VIII

L'Inde devenait de plus en plus familière aux Européens. Les voyages de missionnaires et de marchands étaient si fréquents au quatorzième siècle, qu'on en vint à rédiger à leur usage de véritables « guides ».

On fit hommage à Philippe de Valois d'un *Directorium ad faciendum passagium transmarinum editum per quemdam fratrem O. P. scribentem experta et visa potius quam audita*[2]. On a de même l'itinéraire d'un certain Frère Antoine, compagnon d'un autre Frère Thomas, lequel était allé dans les Indes[3]. Il n'était même pas toujours nécessaire d'y être allé pour en discourir : témoin les romans géographiques de Mandeville. Témoin aussi l'*Iter euntis de Venetiis ad Indiam ubi jacet corpus B. Thomæ apostoli*[4]; compilation faite sur des récits de missionnaires par un bon moine qui n'était jamais sorti d'Europe et n'avait de la géographie du Levant qu'une idée fort confuse. L'auteur, après avoir conduit son pèlerin à l'église de Saint-Thomas, déclare qu'il est à peu près impossible d'aller au delà ; et que bien peu en sont revenus.

On en revenait pourtant, et l'on rédigeait, une fois rentré dans son couvent d'Europe, le récit parfois fantastique de ses aventures. Malheureusement, dans ces relations faites de mémoire, pour des lecteurs avides de merveilleux, ce qui nous intéresserait le plus est précisément ce qui fait le plus défaut : les renseignements sur l'état des missions. On y trouve de tout, sauf de la statistique.

Un des plus connus parmi ces voyageurs est encore un franciscain, Jean de Marignollis. En décembre 1346 ou 1347,

1. Cordier, *op. cit.*, p. xxix.
2. Gubernatis, *op. cit.*, p. 98.
3. *Op. cit.*, p. 8.
4. *Ibid.*, p. 7.

il quittait la Chine, où le pape l'avait envoyé porter un message au grand-khan, et, quelques mois plus tard, il arrivait à Coulam, où il séjournait une année[1].

Coulam était alors le centre des missions de l'Inde[2]. C'est un des plus anciens ports de la côte du Malabar : on y exportait en grand le poivre, le gingembre et le bois de « brésil ». Outre le siège épiscopal, dont le premier titulaire, — l'unique peut-être, — fut Jourdain de Sévérac, il y avait là un couvent, avec une église destinée aux Latins, dédiée à saint Georges et ornée de peintures. Les chrétiens indigènes paraissent avoir été assez riches : plusieurs possédaient des poivreries. Marignollis ajoute que juifs, musulmans, nestoriens tenaient les Latins pour idolâtres, parce qu'ils admettaient des statues dans leurs églises. Enfin, nous savons par lui qu'il y eut vers ce temps-là de nouveaux martyrs, les Frères François d'Alexandrie et Laurent d'Ancône, avec le marchand Gilotti. C'est, à peu de choses près, tout ce que le chroniqueur nous fournit de détails. Il est impossible avec cela de se faire une idée de l'état de la foi aux Indes à cette époque[3].

A en croire le brave et naïf voyageur, il aurait lui-même accompli là des merveilles : *Multis patratis gloriosis operibus* ; mais lesquelles ?

Il raconte assez au long l'histoire merveilleuse d'un fakir vénérable à barbe blanche, qui, un jour, l'aborda au seuil de l'église, se prosterna trois fois, frappant la terre du front et voulait lui baiser les mains.

Or, voici le récit que le vieillard lui fit par interprète :

Il venait de très loin, d'au delà des mers. Il avait mené dans sa patrie une vie austère et pure ; ne mangeait jamais que des herbes et un peu de riz ; jeûnait rigoureusement quatre mois par an. Ses nuits se passaient en prières. Avant d'entrer dans son oratoire, il se lavait tout le corps, se revêtait d'une robe de lin sans tache. Il était le prêtre unique de

1. Yule, *Cathay*, p. 340.

2. Aujourd'hui Quilon : quinze mille habitants. C'est, dit-on, l'Elangkon Emporion de Ptolémée. Polo l'appelle Coilum, et les documents ecclésiastiques Columbum. On trouve encore Kaoulam, Kollam, Colon, Columba.

3. Gubernatis, p. 98.

son île, laquelle était située à l'extrémité des Indes. Un jour, son idole parla : « Tu n'es pas sur le chemin du salut. Dieu le veut, va à Coulam ; tu y trouveras l'envoyé céleste qui t'enseignera le chemin du salut. » Et le vieux fakir était parti. Il avait voyagé deux ans, et était enfin arrivé au Malabar. Or, il avait un fils unique que des pirates lui avaient enlevé. Il le retrouva là, baptisé, et serviteur d'un marchand génois. Son enfant lui servait d'interprète.

« Maintenant, disait le vieillard, me voilà à tes pieds, je t'obéirai en tout. C'est toi que j'ai vu en songe, je reconnais ton visage. » — Je lui donnai son fils pour catéchiste, ajoute le narrateur. Trois mois après, je le baptisai sous le nom de Michel, je le bénis et le renvoyai prêcher à ses compatriotes la foi qu'il avait reçue. »

Le franciscain avait l'imagination ardente et l'enthousiasme facile. Ceylan n'était pas loin. Or, Ceylan, c'était le paradis terrestre, et les musulmans y montraient le lac formé des larmes d'Adam et d'Ève pleurant leur fils Abel. Mais, avant de gagner la grande île, Marignollis, parvenu à l'extrême pointe de la Péninsule, au cap Comorin, voulut le consacrer au Christ. « Plus glorieux qu'Alexandre le Grand, dit-il, qui avait dressé sa fameuse colonne[1], moi, à cette extrémité de la terre, en face du Paradis, j'ai élevé une pierre *in titulum fundens oleum desuper*[2], c'est-à-dire un pilier de marbre marqué d'une croix et capable de durer jusqu'à la fin du monde. Je l'ai consacré, bénit, orné des armes du pape et de notre ordre, et j'y ai gravé une inscription en italien et en indien. »

Naturellement, la stèle de Marignollis fut plus tard attribuée à saint Thomas[3].

Le missionnaire ne pouvait rentrer en Europe sans avoir fait son pèlerinage au tombeau de l'apôtre. Huit à neuf cents kilomètres de plus n'étaient pas pour le faire reculer. Après un séjour d'un an et de quatre mois à Coulam, il profita de la mousson et partit pour Méliapur (1348 ou 1349). Il y

1. Allusion aux douze autels élevés par Alexandre, sur l'Hyphase, au moment de revenir en arrière, après sa tentative sur les Indes.

2. *Gen.*, XXVIII, 18.

3. Yule, p. 345, note.

resta quatre jours, recueillit toutes les légendes qui avaient cours alors, et dont plusieurs avaient encore du crédit au seizième siècle.

Nous ne suivrons pas le voyageur dans le reste de ses pérégrinations. Rentré en Europe, il fut nommé évêque de Bisignano. Chargé de rédiger les chroniques de Bohême, il mêla son récit de digressions sur ses voyages. C'est là, parmi les exploits des Venceslas et des Ottokar, qu'il faut aller chercher les bribes éparses de ses souvenirs d'outre-mer, avec ses dissertations sur le Paradis terrestre.

IX

Les autres voyageurs du temps ne nous donneraient guère plus de renseignements précis. En somme, sur les missions de l'Inde au quatorzième siècle, nous savons une chose, elles existaient. Pour le reste, progrès, organisation, épisodes, nom des ouvriers, c'est une page d'histoire qui reste à écrire.

En ce temps-là pourtant, les papes, alors fixés à Avignon, faisaient des missions étrangères une de leurs grandes œuvres.

« On n'apprécie pas à sa juste valeur, dit Pastor[1], tout ce que les papes français ont fait pour la propagation de la foi dans l'Inde, en Chine, en Égypte, dans la Nubie, dans l'Abyssinie, dans les États barbaresques et au Maroc. Les deux premiers de ces papes, précisément, Clément V et Jean XXII, consacrèrent tous leurs soins à cette question de la propagation de la foi en Orient, et ils jetèrent les bases de toute une série d'œuvres magnifiques dont ils attendaient les résultats les plus féconds. Ces fondations portent le cachet d'une sagesse admirable et leurs successeurs eurent surtout à s'occuper d'entretenir et de conserver ce qu'ils avaient créé... Les papes d'Avignon ne négligèrent jamais de profiter de toutes les conjonctures à moitié favorables, ou favorables en apparence, qui pouvaient se présenter en Orient, depuis la Crimée jusqu'à la Chine, pour envoyer des missions, créer des évêchés, en un mot travailler à la propagation de la foi

1. *Histoire des papes*, I, p. 74.

par tous les moyens, et leur conduite est d'autant plus digne d'admiration que la papauté avait, précisément dans le même temps, à lutter avec des difficultés immenses. »

On ne sera en mesure d'apprécier cette œuvre que lorsque sera fait le dépouillement méthodique des soixante à quatre-vingt mille pièces qui composent au Vatican les dossiers du seul Jean XXII, sans parler des autres pontifes [1].

L'évangélisation de la Chine et de la Tartarie est un peu mieux connue. La raison en est qu'à cette époque la conversion des maîtres de l'extrême Orient était de bien plus grande conséquence pour l'Église. Ce n'est pas qu'à Rome on se désintéressât de l'Inde : la création d'un évêché à Coulam en est la preuve. Mais les côtes du Dékan n'étaient qu'un lieu de passage, et rien de plus.

Pour le moment, le grand duel entre l'islam et la croix se livre dans la Méditerranée, et il a ses contrecoups jusqu'aux extrémités de l'Asie. On ne s'est pas encore assez rendu compte à quel point l'empire musulman est puissant dans les mers de l'Inde, et quelle importance aurait une guerre portée jusque là. Jourdain de Sévérac l'avait entrevu : il souhaitait voir les galères pontificales faire la chasse aux boutres arabes du golfe Persique. Il rêvait pour la France la gloire de nouvelles croisades en pleine Asie. Le roi de France, écrivait-il dans ses *Mirabilia*, est capable de subjuguer et convertir le monde entier à la foi chrétienne. Mais les temps ne sont pas venus, et c'est aux Portugais qu'est réservée la gloire de ces entreprises. En attendant, il faudra voir se ruiner toutes les œuvres fondées et s'évanouir toutes les espérances.

X

Les premières ruines se produisirent en Chine. En 1368, une révolution renversait la puissance mongole et la remplaçait par la dynastie des Ming. Avec ses protecteurs, l'Église chinoise disparut. De 1308 à 1368, Péking avait eu ses évêques résidents. De 1370 à 1483, il n'eut plus que des titulaires, lesquels, à leur tour, n'eurent plus de successeurs.

1. Pastor, *op. cit.*, p. 97 note; p. 76 note.

Lorsqu'en 1601, le jésuite Mathieu Ricci vint habiter la capitale de la Chine, tout souvenir des missions antérieures avait péri.

Après la Chine, ce fut le tour de la Tartarie, de la Perse et de l'Inde. Le quinzième siècle vit l'Asie antérieure retomber sous le joug musulman. Comme trois cents ans plus tôt, la route de l'extrême Orient se trouva barrée, non plus par les Arabes, mais par les Turcs. Les florissantes missions franciscaines furent étouffées sous les invasions. Tout disparut. En peu de temps, il n'y eut plus que des ruines : les ruines elles-mêmes avaient péri, quand, au seizième siècle, l'Église revint à la charge.

On signale encore des départs de Frères mendiants. On a des lettres de papes touchant la Chine, le Caucase, la Tartarie, la Perse, les Indes. Grégoire XI écrit jusqu'à huit lettres de félicitations aux dominicains d'Asie qui continuent à travailler et à subir le martyre[1].

On ne se résigne pas à perdre de si belles conquêtes. Mais les temps ont changé : il s'agit maintenant de prêcher la croisade contre les Turcs. D'églises constituées et vivantes, il n'en est plus guère question.

Ce n'est pas que des Européens ne parviennent encore à franchir la zone musulmane. Les marchands vénitiens savaient bien passer. On a retrouvé en grand nombre leurs monnaies dans la ville ruinée de Bisnagor, au Dékan[2]. Il est vrai que plus d'un dut payer d'une apostasie le droit de voyager et de faire son commerce en paix. Tels le célèbre Niccolo de Conti et Ludovico de Varthema. Les Portugais, à leur arrivée aux Indes, vers 1500, y trouvèrent des Vénitiens qui, ne pouvant s'opposer à eux, se mirent à leur service. Mais si l'on avait laissé passer les marchands, on tuait les apôtres[3].

Ajoutons que les temps sont mauvais. Il a fallu traverser le grand schisme et subir la peste noire. Quand on en fut sorti, il y avait trop de blessures intérieures à panser. L'esprit religieux s'était affaibli. Les missions du dehors, nécessai-

1. Fontana, *ad ann.* 1371; Raynaldi, *ad ann.* 1374.
2. E. Reclus, *Inde*, p. 504.
3. Par exemple Bonavita d'Albano, 1482-1504. Cf. *Studii Bibliographici e Biographici nella storia della geogr. en Italia.* Roma, 1875.

rement, devaient en souffrir. Il y a là, dans l'histoire de l'expansion catholique, une période de stérilité relative analogue au demi-siècle qui suivit la suppression de la Compagnie de Jésus et coïncide avec le triomphe de la révolution. Elle cessera quand la découverte des nouveaux mondes ouvrira de nouvelles voies de navigation. Lorsque, désespérant de forcer la barrière opposée par l'Islam, du Nil à la mer Noire, à tout essai de conquête apostolique, on aura trouvé moyen de la tourner, alors les missionnaires rentreront par le sud. L'Inde verra reparaître la robe grise du franciscain et la robe blanche du Frère prêcheur en attendant la soutane noire de François Xavier.

Alexandre BROU, S. J.

LA
VOCATION DE L'ABBÉ DE BROGLIE[1]

« Il pensait tout droit devant lui. »
(Sainte-Beuve, *M. de Broglie*[2].)

Si, comme le voulait Joubert, un livre tient en une page et cette page en une phrase de peu de mots, l'histoire d'un homme, quoique naturellement plus complexe que le plus embrouillé de tous les livres, doit cependant pouvoir se résumer en quelques anecdotes significatives et en un petit nombre de détails révélateurs. On ne trahit donc pas l'aimable, brillant et savant auteur de la Vie de l'abbé de Broglie, le R. P. Largent, en ramenant à une scène unique le beau livre qu'il a consacré à la mémoire de son ami. La scène d'ailleurs n'est pas vulgaire, et loin d'en épuiser la richesse, nous ne ferons qu'indiquer à peine les idées qu'elle suggère et les souvenirs qu'elle remue.

I

Un fils demandant à son père la permission de quitter le monde et de se donner à Dieu, la situation est d'une banalité héroïque et se rencontre tous les jours. Rien même ici, à première vue, n'ajoute une grâce plus touchante à la beauté essentielle du sacrifice, et nous sommes plus attendris en assistant par la pensée aux adieux de la fille de Corneille à son père ou en relisant la page de Montalembert sur les douloureuses victoires de l'appel divin. Dans les adieux que nous raconte le R. P. Largent, celui qui s'en va n'est plus un jeune homme, il sait nettement ce qu'il laisse derrière lui, et son enthousiasme réfléchi ne s'exagère pas les douceurs de la route inconnue où il s'engage. Celui qui reste est un vieillard sans doute et que la vie a beaucoup éprouvé; mais enfin, il

1. Augustin Largent, prêtre de l'Oratoire, *L'abbé de Broglie, sa vie, ses œuvres*. Paris, Bloud et Barral, 1900.
2. *Causeries du lundi*, t. II.

ne sera pas seul dans sa tristesse, et d'autres enfants, déjà sa force et sa gloire, entoureront ses derniers jours. Tout cela est vrai, et cependant l'histoire de la vocation de Paul de Broglie est extrêmement attachante, et peu de conversations, d'âme à âme égalent en pathétique discret et poignant celle qui fut échangée, le 7 juillet 1863, entre le duc Victor de Broglie et le plus jeune de ses enfants.

A cette date, Paul de Broglie a vingt-neuf ans. Lieutenant de vaisseau, il s'oriente obscurément depuis quelques années vers une direction de vie nouvelle. La résolution, qu'il entrevoyait, vient enfin de s'imposer à son esprit et, du même coup, à son cœur. Il veut être prêtre, il sera prêtre; et déjà, avec cette droiture et simplicité qui fait le fond de son caractère, il prépare ce grand changement.

A la suite du mois de Marie, après un temps passé dans de longues méditations, la pensée m'est venue que Dieu m'appelle à l'état ecclésiastique. Cette idée m'est apparue subitement, très claire, et, depuis, ne m'a plus quitté. Mon projet serait de quitter la marine à la fin de cette année, et d'entrer au séminaire l'année prochaine... J'ai déjà annoncé mes nouvelles idées à mon père et à ma tante ; ils ne m'ont répondu que fort laconiquement ; mais je soupçonne que cela leur a fait beaucoup de peine. Je saurai bientôt la nature de leur opposition.

Le duc de Broglie était à Coppet quand il fut informé des « nouvelles idées » de son fils, et c'est à Coppet qu'arrivait, peu de jours après, le jeune officier de marine pour y discuter lui-même, et de vive voix, l'affaire de sa vocation.

Coppet! ce Coppet, dont Sainte-Beuve, même dans ses chagrines années de vieillesse n'entendit jamais le nom avec indifférence, voilà certes un cadre assez singulier pour les conversations qui vont s'engager entre ces deux hommes! En des temps déjà reculés, mais dont le respect filial a pieusement respecté l'empreinte, ces mêmes murs et ces mêmes ombrages avaient assisté à des scènes bien différentes. Là, vers l'automne de 1790 venait s'abriter la disgrâce du ministre de Louis XVI. Deux ans après, Mme de Staël, chassée de Paris par les premiers massacres, rejoignait son père en Suisse, d'avance lassée de cette « paix infernale [1] » qui l'attendait, et

1. Le mot est de Mme de Staël. (Cf. d'Haussonville, *le Salon de Mme Necker*, t. II, chap. IX. *Coppet pendant la Révolution*, p. 251.)

révoltée contre cet exil dont cependant elle était si loin de prévoir l'interminable durée.

On se rappelle, en effet, comment malgré le violent désir qu'elle avait de retrouver le « petit ruisseau de la rue du Bac », le Directoire d'abord, Bonaparte ensuite la contraignirent, coup sur coup, à repasser la frontière. A partir de 1802, Coppet, « Coblentz de l'esprit[1] », centre de l'émigration littéraire et libérale, rayonne, le mot n'est que juste, sur l'Europe et sur la France. Voilà l'étroit bureau de bois peint sur lequel a été écrit le livre de l'*Allemagne*; voilà, au rez-de-chaussée, la salle de spectacle, le théâtre où Corinne a joué *Phèdre,* où la « divine Juliette » s'est laissé imposer le rôle d'Aricie; voilà tout à côté la chambre de Mme Récamier. Enfin, et surtout, voilà le salon, le « triomphant portrait de Mme de Staël, par Gérard, dans une toilette passablement romantique qu'on n'a pas le temps de remarquer, tant on se sent attiré par l'éclat de ces grands yeux d'où rayonnent la force, la vie, l'enthousiasme : figure régulière, incorrecte, mais ardente qui éclate en jets de flamme et vous inonde de lueurs. Au moment où le peintre l'a saisie, elle parle, elle va parler, elle est tout âme, tout feu... Voilà le canapé, autour duquel pendant douze années se tint une cour plénière d'éloquence et d'esprit célèbre dans toute l'Europe. Faites descendre de son cadre cette étonnante figure. Rassemblez autour d'elle tous ces personnages si divers d'origine, d'habitudes, de caractère, d'esprit : les Montmorency, les Laval, les Schlegel, les Benjamin Constant, les Sismondi, les Bonstetten, Zacharias Werner, Byron, oui, Byron lui-même qui comme les autres a subi le prestige. Voilà cette foule d'élite, groupée autour de cette femme illustre dont la gloire est chère à chacun d'eux, comme si elle était la sienne propre, et représentant, près d'elle, dans ce salon cosmopolite, toutes les parties de la société européenne, réunie par un charme commun[2]. »

Tout cela est bien loin. Il y a près de cinquante ans que le duc de Broglie, dans ce même Coppet, a fait ouvrir la chambre sépulcrale de Necker pour y déposer les restes de Mme de

1. Caro, *la Fin du XVIIIe siècle*, t. II, p. 151.
2. *Ibid.*, *id.*, t. II, p. 122.

Staël. Mais au cœur du gentilhomme octogénaire qui s'apprête à discuter la vocation sacerdotale de son fils, l'âge et l'émotion activent sans doute le flot des images et précisent le contour des souvenirs. Il n'a pas d'effort à faire pour voir descendre de son cadre et retrouver vivante devant ses yeux une autre figure que la fascination du tableau de Gérard nous empêchait tout à l'heure de remarquer. Elle aussi, elle a disparu cette Albertine de Staël, duchesse de Broglie, noble, fière, gracieuse et charmante, toute vive de l'inquiétude qu'elle tenait de sa mère et « en qui le don de plaire était le moindre de ceux qu'elle avait reçus de Dieu[1]. « Elle est morte depuis plus d'un demi-siècle, et le dernier de ses fils, celui-là même qui ravive en ce moment toutes les douleurs paternelles, ne l'a pas connue. Mais ici, à Coppet, sa mémoire est partout présente et peut-être, en cette circonstance solennelle, le vieux duc vient-il de feuilleter une fois encore, ce petit livre dont il parle lui-même dans ses mémoires, en faisant effort pour ne pas s'attendrir.

Le service catholique, écrit-il en racontant son propre mariage, fut fait (à Livourne, le 15 février) par un prêtre délégué à cet effet par le curé de la paroisse, et le service protestant (à Pise, le 20 février) par un ecclésiastique irlandais, appartenant au culte anglican, nommé de Lacy. Il donna à Mlle de Staël une petite Bible anglaise que je conserve et conserverai, s'il plaît à Dieu, toute ma vie, comme l'inestimable relique de ce qui n'est plus ici-bas.

Pise, 20 février. — Midi. — Casa Roncioni.

Je n'ai pas le courage d'ajouter un mot à ce peu de mots tracés sur cette Bible par une autre main que la mienne[2].

Tous ces détails ne sont pas inutiles à qui veut réaliser les difficultés particulières auxquelles la vocation de l'abbé de Broglie se heurtait. En effet, ce n'est pas du tout par une considération égoïste que son père hésite avant de le laisser partir. Une autre affection, à laquelle ni lui ni son fils ne montreront jamais assez de reconnaissance, les retient tous deux. Que l'on y songe. Ce Coppet où nous sommes est encore presque tout protestant. Les Necker, Mme de Staël et la duchesse de Broglie, étaient protestants ; protestante aussi

1. Guizot, *le duc de Broglie.*
2. *Souvenirs du feu duc de Broglie,* t. I, p. 340.

une autre femme, qui vit encore celle-là, et qui a servi de mère à Paul de Broglie, orphelin. Chose étrange, et pourtant si naturelle, la baronne Auguste de Staël ne peut se résigner à voir son neveu devenir prêtre de cette religion catholique dans laquelle, pourtant, elle-même l'a élevé avec tant de soins. Devant sa douleur, qui menace d'être inconsolable, les deux hommes s'arrêtent dans un sentiment de tendre et respectueuse délicatesse. Ce conflit des deux religions, après une si longue et si généreuse harmonie, conflit si différent de celui qui, à d'autres époques et dans d'autres milieux, aurait aigri les cœurs et accusé plus violemment les divergences, voilà, semble-t-il, le caractère spécialement attachant d'une telle histoire. Les droits de la vérité ne perdent rien à cette charité, qui se fait plus discrète et plus attentive en face de ceux qui n'ont pas reçu l'intégrité de la foi, et l'on sait bien, qu'en définitive, ce n'est pas Genève qui aura le dernier mot.

Nous pouvons maintenant comprendre la lettre dans laquelle Paul de Broglie raconte sa première entrevue avec son père :

Ce matin, écrit-il de Coppet, le 7 juillet 1863, j'ai eu une longue conversation avec mon père. Il a porté uniquement la question sur la peine que ma résolution fera à ma tante. Il dit que ce sera pour elle un coup mortel ; que même, pour sa santé, ce serait extrêmement grave. Il a ajouté qu'il se sentait lui-même responsable dans cette affaire ; qu'il m'avait confié à ma tante contre le conseil de tout le monde ; que ma tante a dû souffrir, pour m'élever comme elle l'a fait, des luttes soit avec ses parents, soit avec ses coreligionnaires, et des luttes intérieures de conscience, dont rien ne peut donner l'idée. Il dit, qu'après cela, il ne peut pas croire que ce soit la volonté de Dieu que je lui fasse cette peine ; et il a fini en me demandant de renoncer, pour le moment, à ce projet ; de le renvoyer à l'époque où ma tante et lui ne seront plus de ce monde, ou, du moins, à une époque indéterminée, comme cela était précédemment convenu. Il m'a dit, que depuis qu'il a reçu ma lettre, il n'a point passé une demi-heure sans demander à Dieu de lui faire connaître sa volonté ; mais qu'il se croyait obligé, *en conscience*, d'après la part de responsabilité qu'il avait prise dans l'existence de ma tante, de s'opposer de toute son autorité à mes desseins. Vous dire sa tendresse, sa bonté, ses accents qui allaient au cœur, serait impossible. Si j'avais agi d'après *moi* et *mon goût*, je n'aurais pu répondre que oui ; mais comme ce n'est pas moi qui agis, je lui ai dit simplement : « Je crois que vous avez raison, et je vous obéirai, si Dieu me le per-

met » ; et j'ai remis la décision définitive au 16, comme je l'avais toujours projeté [1].

Tout est grand et bien près du sublime dans cette page où le père et le fils se montrent à nous avec leur tendresse timide, leur esprit raisonneur, leur infaillible droiture et noblesse de volonté. On a honte de noter, même en passant, combien ce style terne répond mal à l'élévation constante des pensées et des sentiments. Mais cette imperfection, que les admirateurs de M. l'abbé de Broglie regretteront souvent dans ses livres, ici met plus en relief la simplicité héroïque de son âme, et son insouciance absolue de tout ce qui n'est pas le devoir.

II

La lettre qu'on vient de lire, comme toutes celles de Paul de Broglie, et comme toute sa vie, est, en même temps, très décevante. Les curieux des choses de l'âme devinent sans doute pourquoi. Vue de loin et *a priori*, cette vie leur promettait de rares plaisirs en leur présentant un de ces problèmes enchevêtrés où la curiosité s'enfonce avec tant de joie. Quoi donc ! un prêtre, un penseur, un théologien, qui a de telles origines ! D'un côté, arrière-petit-fils de Suzanne Curchod, fille elle-même d'un pasteur protestant ; petit-fils de l'auteur de *Delphine* ; fils d'Albertine de Staël, qui, selon le mot de Guizot, « avait gardé la flamme de sa mère en l'unissant à la lumière céleste » ; élevé, dès le berceau, par une protestante convaincue et fervente ; — de l'autre côté, ayant pour bisaïeul le dernier maréchal de Broglie ; pour aïeul un constituant de 1789, qui, avant de monter sur l'échafaud, fit ordonner à son fils, encore enfant, de rester fidèle à la Révolution française ; pour père, le duc Victor de Broglie ; pour frère, le duc Albert de Broglie ; en résumé, d'une part, presque toutes les formes du protestantisme ; de l'autre, l'esprit doctrinaire, la fronde, la générosité et l'illusion libérale [2] ; par là-dessus, l'influence de Doudan ; et, pour qu'aucune de ces actions lointaines ou immédiates ne fût perdue, dix ans

1. R. P. Largent, p. 101-103.
2. Sur le libéralisme des Broglie on peut voir, dans la *Revue hebdomadaire* du 2 février 1901, un remarquable article de M. Ch. Maurras.

de vie maritime, de solitude et de réflexion : en vérité, que va-t-il sortir d'un pareil cliquetis de tendances, et que seront devenues, au milieu de ces traditions contradictoires, la pureté de l'esprit catholique et l'intégrité du sentiment religieux? On voit combien la question serait intéressante, et le plaisir qu'il y aurait à démêler dans la vie, comme dans l'œuvre de l'abbé de Broglie, ce qui vient de Rome, ce qui vient du salon du duc son père, et ce qui vient de Coppet. Malheureusement, ce beau problème n'existe pas, et il faut que nous pardonnions à notre héros de n'être pas plus compliqué. La plus minutieuse analyse ne trouvera, en effet, dans sa foi et dans son attitude, aucune trace d'esprit de secte ou de parti. « J'ai connu d'assez près l'abbé de Broglie, écrit Mgr d'Hulst, pour pouvoir affirmer que, dans sa religion à la fois si éclairée et si tendre, il n'entra jamais le plus petit élément d'esprit huguenot [1]. » Et, par ailleurs, bien que, de confiance, au début surtout, quelques-uns aient tenu le fils de Victor de Broglie pour un libéral dangereux, le R. P. Largent n'a aucune peine à faire justice de tels soupçons.

Mais, s'il en est ainsi, le problème se retourne, pour ainsi dire, et nous voulons savoir comment a pu naître et grandir chez l'abbé de Broglie cette admirable simplicité de cœur, et par quel travail inconscient il n'a retenu des influences héréditaires que ce qui pouvait s'accorder avec l'intégrité de sa foi.

Il est étrange, écrivait-il un jour à son directeur, l'abbé Alléosse, qu'élevé par une protestante, entouré d'exemples de protestants de la piété la plus vraie et la plus pratique, n'ayant jamais été gêné dans mes exercices religieux et n'éprouvant pas le moindre ébranlement dans ma foi, je ressente cependant une répugnance aussi grande pour le protestantisme. C'est une sorte de jalousie provenant de mon amour pour l'Église... ; les œuvres des protestants, surtout leurs missions, leurs écoles, me font de la peine ; il me semble que je vois autant d'enfants enlevés à l'Église, leur mère [2].

Le duc Albert de Broglie, grand chrétien lui aussi, et qui n'avait pas non plus ombre d'esprit huguenot, n'aurait pour-

1. Mgr d'Hulst, *M. l'abbé de Broglie*, dans le *Correspondant*, 25 mai 1895.
2. R. P. Largent, p. 8. La lettre est du 23 novembre 1869. L'abbé de Broglie n'était encore que sous-diacre.

tant, je crois, jamais écrit de pareilles lignes. C'est que, chez lui, à première vue du moins, et quoiqu'il fût Broglie jusqu'aux moelles, l'empreinte des Staël est peut-être plus sensible, tandis que, chez l'abbé de Broglie, on ne découvre pas, sans une certaine difficulté, la part de l'héritage maternel.

En effet, sauf certaines tendances libérales, qui, tenaces chez les Broglie, n'en étaient pas moins parasitaires[1], les caractères des deux familles se ressemblaient peu. Mme de Staël, si vite affectueuse pourtant, ne semble pas avoir eu pour son gendre d'autre sentiment qu'une sympathie de raison. Elle qui comprenait tout de ceux qu'elle aimait, affectait plaisamment de ne rien entendre aux discours du jeune pair[2]. Cette vertu trop grave, cette sagesse trop mûre la touchait moins que la foi naïve et un peu exaltée de Mathieu de Montmorency[3]. La duchesse de Broglie était assurément d'un autre avis, et les vingt années que les deux époux vécurent ensemble furent constamment et pleinement heureuses. Mais le contraste entre leurs deux natures n'en était pas moins piquant. « Rarement en repos, jamais en trouble intérieur », — c'est encore le mot de Guizot, si digne de goûter un pareil mélange de sérieux et de grâce, — Albertine de Staël rappelait avec plus d'intensité de vie morale et une religion plus complète les principaux traits de sa mère. On remarquait de part et d'autre la même rencontre d'une

1. Ce libéralisme remonte, comme nous l'avons vu, au père du duc Victor. On peut se demander si l'influence de M. d'Argenson ne fut pas plus grande sur les idées du duc de Broglie que celui-ci ne semble le croire. (*Souvenirs*, t. I, p. 100.) On sait que d'Argenson avait épousé en secondes noces la mère du duc de Broglie, et avait veillé sur l'éducation du jeune Victor.

2. « Elle passa sa plume à travers le manuscrit de son premier discours et le lui rendit en observant qu'elle ne savait pas ce qu'il voulait dire. » (Lady Blennerhasset, *Mme de Staël et son temps*, t. III, p. 606.) Le même auteur, sans doute après Mme de Staël, reproche à Victor de Broglie d'avoir été distrait, sauvage : « Il s'habillait négligemment et avait coutume d'enfoncer profondément sur sa tête son chapeau démodé. » (Cf. Des traits assez analogues chez l'abbé de Broglie. (R. P. Largent, p. 27-28.)

3. Il y aurait une curieuse étude à faire sur les rapports entre Mme de Staël et Mathieu de Montmorency. Celui-ci a eu sûrement une influence sur l'évolution religieuse de la fille de Suzanne Curchod. « Cet homme n'est pas tout à fait sur la terre », écrivait-elle à C. Jordan. (*Nouveaux lundis*, p. 321.) Corinne bien moins foncièrement protestante que sa mère était quelquefois capable de comprendre ces hommes-là.

vivacité passionnée et d'un grand bon sens. Seulement, chez la duchesse de Broglie, le bon sens était ou moins intermittent ou plus fidèlement obéi[1].

Nous avons d'elle quelques pages, en trop petit nombre, des notes prises au jour le jour, et que le duc de Broglie a enchâssées pieusement dans ses propres *Souvenirs*. Certes pas n'est besoin d'être averti par les guillemets pour savoir le moment où le noble écrivain passe la plume à sa femme. Le lecteur le plus négligent a bientôt vu que la duchesse, même quand elle raisonne, est presque toujours emportée par son impression, tandis que le chef des *doctrinaires*, même quand il appelle à son secours une imagination grandiose mais un peu rebelle, ne cesse pas de raisonner[2].

Raisonneur, Victor de Broglie l'avait toujours été.

> Je n'étais pas, nous dit-il, en racontant sa première enfance, je n'étais pas non plus entièrement dépourvu de réflexion. Je vois encore d'ici, près de la salle de bains, la place où, frappé, je ne sais pourquoi, de cette idée que *j'étais moi-même* et que je ne pouvais être un autre que moi, les idées d'*identité*, de *personnalité*, de *nécessité* m'apparurent sous leurs formes rigoureusement métaphysiques. Je n'y ai jamais pensé depuis sans que ce premier éveil de la méditation ne me revînt en mémoire[3].

Or, cette « tendance métaphysique », vraie marque de la famille, selon le mot extrêmement juste d'un critique[4], explique assez bien, si je ne m'abuse, comment Victor de Broglie et son fils furent assez naturellement préservés contre la contagion de l'esprit protestant. A Dieu ne plaise que nous reconnaissions une condition nécessaire et toujours suffisante d'orthodoxie dans cette tendance qui jadis, au contraire, fut

1. « Un bon sens inexorable », c'est le mot de V. de Broglie sur sa belle-mère. (*Souvenirs*, t. I. 266.) Le R. P. Longhaye revient à plusieurs reprises sur le bon sens de Mme de Staël. (*Dix-neuvième siècle*. Esquisses..., p. 99, 123, etc.)

2. Qu'on veuille bien comparer, par exemple, la belle page sur la fuite de Louis XVIII (*Souvenirs*, t. I, p. 296) et le portrait de Lanjuinais (*ibid.*, t. II, p. 103), ou bien encore qu'on mette la petite esquisse, vive et nette, de Chateaubriand (t. II, p. 310-311) en regard du tableau laborieux et vague qui nous est donné (t. I, p. 278-280). Comme exemple de cette contrainte d'imagination, cf. t. II, p. 402-403.

3. *Souvenirs*, t. I, p. 18.

4. *Eclair* du 21 janvier 1901.

si tristement féconde en hérésies de tout genre. Mais, il n'en est pas moins vrai que, chez certains hommes supérieurs, ce goût des méditations abstraites et des déductions scolastiques entretient la pureté et la vivacité de la foi. Nés en dehors de l'Église, cette même activité aurait peut-être prolongé ou augmenté leur erreur; élevés dans la vérité, ils s'accommodent à merveille d'une religion, qui, tout en définissant exactement les frontières du dogme, laisse cependant une large carrière aux spéculations de l'esprit. Le protestantisme, au contraire, par la part plus grande qu'il fait au sentiment dans les choses religieuses et par son libéralisme théologique, n'a pour eux aucun prestige; quand les circonstances les amènent à le voir de plus près, ils s'en détournent avec défiance et trouvent alors plus solide et plus belle l'Église romaine, qui leur présente de si fortes constructions théologiques et qui répond si pleinement aux exigences de leur raison.

Si l'on veut prendre garde à l'époque où ces pages nous ramènent, il est extrêmement intéressant de suivre, dans les *Souvenirs* du duc de Broglie, les manifestations d'une tendance si favorable à l'acceptation intégrale du dogme chrétien.

Comme la plupart des hommes de mon temps, écrit-il, je veux dire de ceux dont les sentiments étaient honnêtes et la conduite régulière,... j'en étais resté depuis ma première communion à la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Je n'avais jamais douté des grandes vérités de la théologie naturelle exposées magnifiquement dans la première partie de cet écrit. J'admirais, comme le bon vicaire (bon tout au plus, pourtant!), la vie et le caractère de Jésus-Christ; je trouvais comme lui l'Évangile humainement inexplicable ; mais je trouvais, à mon grand regret, sans réponse, ses objections contre les *miracles et les mystères ; c'est-à-dire contre la révélation proprement dite ;* et cela étant, *je ne me faisais aucune illusion.* Je concevais parfaitement que, dans un tel état d'âme, si je n'étais pas irréligieux, *je n'étais pourtant d'aucune religion.* Point de religion sans pratique ; point de pratique qui ne soit, ou la commémoration d'un miracle, ou le symbole d'un mystère.

Il est difficile d'être plus catégorique. La pratique, d'une part ; de l'autre, les miracles et les mystères ; c'est un « bloc » qu'il faut prendre ou rejeter tout entier. Voilà quel était déjà, entre dix-huit et trente ans, l'état d'esprit du père de

l'abbé de Broglie. Voilà dans quels principes le futur apologiste devait être un jour élevé. Ce qui suit n'est pas moins remarquable.

Je trouvais dès lors (il n'a pas varié depuis) très inconséquent et quelque peu puéril le protestantisme qui consistait à tenir l'Évangile pour vrai, en s'arrêtant au côté moral et sentimental et à détourner les yeux de tout le reste sans en rien admettre et sans en rien rejeter : il n'y avait à cela, selon moi, ni virilité, ni dignité, ni sécurité solide et sérieuse [1].

Les idées qu'on vient de lire se formulaient ainsi dans l'intelligence de Victor de Broglie pendant les vacances de 1820. Le plus curieux est qu'au moment même où, chrétien encore hésitant, il se prononçait si nettement contre le protestantisme, il subissait lui-même et très profondément une influence protestante. La Suisse était alors « en plein réveil ». Elle traversait, nous dit-il, une de ces périodes « de ferveur extraordinaire et de recrudescence de zèle religieux, où la grâce divine, par d'abondantes effusions, réchauffe les âmes engourdies, ranime les croyances et multiplie les conversions [2] ».

Le mouvement « datait déjà de plusieurs années ». Mme de Staël l'avait vu naître en 1816 » ; mais « son latitudinarisme piétiste » s'y était prêté peu volontiers. La duchesse de Broglie, « très fervente et très sérieusement orthodoxe », s'était, au contraire, engagée de plus en plus dans cette voie, et son mari suivait, avec un intérêt qui n'était pas de pure curiosité, les discussions auxquelles ces essais de renaissance donnaient lieu.

La société de Genève, dit-il encore, et celle de Lausanne étaient partagée ; nos meilleurs amis s'attaquaient réciproquement avec une vivacité croissante ; il en était de même des pasteurs les plus accrédités. Mon beau-frère (Auguste de Staël) hésitait encore. Il n'y allait de rien moins, en effet, que du fond du protestantisme, *voire même du christianisme*. Il s'agissait de savoir si le protestantisme resterait un oreiller de paresse pour les âmes tièdes, et de rêverie pour les âmes tendres, un rationalisme honteux de lui-même, une sorte de compromis... entre la sincérité des vrais philosophes et celle des vrais chrétiens [3].

1. *Souvenirs*, t. II, p. 179-180.
2. *Souvenirs*, t. II, p. 177-178. Cf. aussi (t. I, p. 368-369) quelques observations très curieuses sur les influences catholiques qui préparèrent ce réveil.
3. *Souvenirs*, t. II, p. 177-179.

De là, de ces semaines qui, de son propre aveu, firent époque dans sa vie [1], de ces discussions auxquelles il ne pouvait manquer de se mêler, date, pour le duc de Broglie, l'acheminement vers la conversion définitive. Il n'est pas encore convaincu de la vérité du christianisme ; mais il conçoit clairement que cette vérité, une fois bien établie [2], la pleine doctrine catholique s'impose en toute rigueur. Si l'on peut ainsi parler, il est presque catholique avant même d'être tout à fait chrétien. L'orthodoxie ne coûte rien à de pareilles intelligences. Elles la réclament, elles la saluent, elles l'aiment avant d'en avoir complètement vérifié les assises. Pour elles, le protestantisme n'a pas d'attrait. Et voilà, entre autres raisons, pourquoi il était intéressant de voir un de ces esprits obligé par un spectacle de ferveur protestante à aborder sérieusement le problème religieux. En vérité, on ne sait ici ce qui doit nous suprendre davantage, ou de voir ce grand raisonneur dont la métaphysique ne se met en branle qu'après que le cœur a été touché, ou de constater que, pour le père de l'abbé de Broglie, la première étincelle de conversion partit d'un foyer protestant.

Ces recherches, où je m'attarde peut-être trop volontiers, ne sont pas cependant une digression. Nous avons, en effet, maintenant moins de peine à comprendre comment aucune ombre d' « esprit huguenot » ne se mêle à la foi de l'abbé de Broglie et comment cette foi fut simplement, absolument, pleinement catholique. Sans doute, l'honneur en revient aussi à la délicatesse de conscience de la pieuse femme qui se fit un strict devoir d'élever son neveu dans une religion qu'elle-même ne professait pas ; mais nous avions l'obligation, en sondant les origines de Paul de Broglie, de reconnaître qu'entre autres causes naturelles d'un si rare privilège, il doit en grande partie la pureté de ses convictions religieuses à l'influence, à l'exemple de son père et, plus encore, à la tournure d'esprit métaphysique et dogmatique qu'il avait héritée de lui.

Nous sommes déjà assez embarrassés pour démêler les causes qui ont agi dans la formation d'une intelligence et

1. *Souvenirs*, t. I, p. 177.
2. *Ibid.*, t. II, p. 449.

d'un caractère et on ne saurait nous demander de savoir ce ce qui serait arrivé si d'autres causes, qui de fait restèrent inactives, avaient eu leur libre jeu. Qui nous dira ce que Paul de Broglie serait devenu s'il avait vécu quelque temps sous le charme et l'action de sa mère ? La marque des Staël serait alors sans doute plus sensible en lui, comme elle a dû l'être dans l'âme et le talent de son frère aîné[1]. Le R. P. Largent, parlant quelque part du style de son ami, pense avoir vu cette prose « austère et nue[2] », s'éclairer parfois d'un rayon de Mme de Staël. Tous les lecteurs n'ont pas eu la même joie et pensent, au contraire, que la vérité sur ce sujet a été dite longtemps avant que l'abbé de Broglie eût envoyé son premier manuscrit à l'imprimeur.

C'est bien, c'est ingénieux, c'est profond, mais c'est un peu dense, — écrivait Sainte-Beuve, à propos de quelques articles littéraires du duc Victor de Broglie, — il y manque du jour et de la lumière, quelques éclaircies par-ci par-là... On voit trop l'esprit sérieux qui s'est appliqué tout entier à la chose même et qui n'écrit qu'en présence de son sujet, sans s'inquiéter assez de l'effet sur ses lecteurs... En général, quel que soit le sujet qu'il traite, l'auteur remonte aux origines, aux causes ; il s'y complaît, il reprend tout dès le principe et il redescend de là jusqu'à l'extrême conclusion, sans passer un seul anneau de la chaîne. Il ne compte pas assez avec la légèreté française, cette légèreté que son père et tout le dix-huitième siècle connaissaient si bien et que le dix-neuvième siècle n'a pas encore tout à fait oubliée[3].

Si, plus tard, il avait eu connaissance des *Souvenirs* du duc de Broglie, Sainte-Beuve aurait légèrement modifié son jugement, sauf à l'appliquer ensuite, par une coquetterie d'amour-propre, à l'auteur de l'*Histoire des religions*.

Si j'avais à tracer ici le portrait de Paul de Broglie, ce serait le moment de montrer comment, dans les affections aussi, il ressemblait à son père par une certaine réserve et une apparente sécheresse de sentiments. Ils étaient tous deux, semble-t-il, de cette race des timides que la foule trouve sans cœur, qui souffrent d'être jugés tels et qui finissent par se

1. Le problème serait d'autant plus curieux qu'il faudrait encore démêler — dans cette influence — ce qui viendrait du protestantisme de Necker et de la nature si personnelle de Mme de Staël et de sa fille.

2. R. P. Largent, *l'Abbé de Broglie*, p. 257.

3. *Causeries du lundi*, t. II.

ranger tristement à l'opinion qu'on a sur leur compte. « Les affections naturelles sont presque nulles chez moi », écrivait l'abbé de Broglie ; « et, malheureusement, je me fais souvent l'illusion de me complaire dans cet état [1]. » Non, l'illusion n'est pas là pour lui. Le cœur de Paul de Broglie ne manque pas de tendresse, mais la timidité, l'abstraction métaphysique, et parfois aussi le souci de laisser à Dieu, dans son propre cœur, la première place, l'empêchent de laisser voir ses vrais sentiments.

Je sens de plus en plus d'affection pour ma tante et pour mes parents, — écrivait-il un peu après la lettre qu'on vient de lire, — et de plus en plus de facilité de leur témoigner mes sentiments. Néanmoins, il ne me semble pas que je prenne la moindre attache, le moindre sentiment selon la chair [2].

Il eut même, par la suite, dans ses premières années de séminaire, la surprise de la brusque apparition de ces sentiments affectueux, auxquels ce timide et ce distrait n'avait pas encore donné audience : sorte de printemps retardataire, dont le R. P. Largent a été bien inspiré de fixer l'amusant et curieux souvenir [3].

Cependant, en dépit de cette défiance de lui-même, l'abbé de Broglie ressentit toute sa vie un ardent besoin de zèle, d'action et de dévouement. Cette tendance lui vient peut-être de Mme de Staël, mais l'humilité chrétienne en a tout à fait transformé l'inspiration et modifié le cours. C'est aux pauvres, aux humbles, aux petits que, polytechnicien, lieutenant de vaisseau, ou professeur d'apologétique, il eut toujours la passion de se consacrer.

C'est ma spécialité, écrivait-il à l'abbé Alléosse, je suis dans la marine pour instruire les matelots et les amener à se confesser et non pour faire ma carrière. Quand l'amiral Rigault de Genouilly me disait, en m'annonçant ma nomination, que mes soins pour les mousses n'avaient pas été oubliés, j'avais envie de lui répondre : Croyez-vous que c'est pour vous et pour vos épaulettes que je travaille [4] ?

Je ne puis vous dire, écrit-il encore, combien je me sens une vocation particulière pour les matelots [5].

1. R. P. Largent, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 41.
3. *Ibid.*, p. 184.
4. *Ibid.*, p. 29.
5. *Ibid.*, p. 31.

Non, il avait plus simplement la vocation de se donner aux âmes et pour lui « l'apostolat passait tout[1] ».

III

Revenons à Coppet. On se rappelle que nous y étions tantôt, avant cette longue parenthèse, et que la vocation sacerdotale du futur abbé de Broglie s'y discutait devant nous. Un scrupule nous avait pris. Lui, prêtre, et, sans doute à cause de son nom et de ses talents, bientôt docteur, n'y avait-il pas à craindre que, dans cette voie nouvelle et sacrée, un reste d'esprit protestant, héritage des ancêtres maternels, ne compromît, malgré les meilleures intentions, la doctrine, l'influence et les livres futurs ?

Cette sollicitude, nous le savons maintenant, était inutile. Tout se réduit à savoir si Paul de Broglie pourra suivre ce qu'il croit être l'appel de Dieu.

On se rappelle, en effet, que, dans la discussion avec son père, il s'était provisoirement soumis à ne point partir encore tout en réservant les droits de Dieu. L'unique effort des mois d'incertitude qui suivirent fut de chercher simplement ce que Dieu voulait de lui.

> J'ai demandé à mes parents la permission de faire une retraite au mois de mai : ils me l'ont accordée... Je veux laisser Dieu me manifester sa vocation sans y mettre du mien, si c'est possible[2].

Docilité d'enfant ou générosité absolue, tout est également admirable chez ce marin de trente-deux ans. Sa volonté, son goût propres semblent ne plus compter. S'étant attaché aux exercices de saint Ignace, il aurait personnellement préféré faire cette retraite chez les jésuites ; « mais, » dit-il, « ma tante n'a pas confiance en eux[3] », et il s'en remet à la décision du directeur que Mme de Staël a choisi pour lui. L'abbé Martin de Noirlieu fixe le lieu même de la retraite.

1. Mgr Batiffol, *Revue du Clergé français*, 1er juin 1895. Cette esquisse est des plus suggestives. L'auteur note, entre autres traits, chez M. de Broglie « l'impuissance à rire ». (R. P. Largent, p. 7.) — Je n'ai rien dit dans toute cette étude de l'influence de Doudau, qui fût, en somme, peu sensible. La différence entre ces deux esprits était trop profonde pour qu'il pût y avoir, dans leur commerce, autre chose que de l'affection.
2. *Ibid.*, p. 119.
3. *Ibid.*, p. 116.

Elle se fera à Lyon, au séminaire de Saint-Irénée, et Paul de Broglie, à peine arrivé, écrit ces lignes :

Vif sentiment de paix, en arrivant dans cette maison. Je suis où Dieu m'envoie. Sûrement il me parlera.

Dieu parla au cœur du retraitant et plus encore à sa raison. Le R. P. Largent a reproduit intégralement les notes qui furent prises pendant cette « retraite d'élection », vrai monument de générosité et de droiture [1]. J'aurais voulu qu'on citât en note les quelques pages de *Delphine* qui ont pour titre : *Raisons qui ont déterminé Léontine de Ternan à se faire religieuse.* Entre ces deux écrits le contraste est absolu, et mieux que toute réponse directe, le journal intime de l'abbé de Broglie réfute, corrige, efface les erreurs et les préjugés de sa grand'mère.

Légers indices, indications plus sérieuses, vraies et décisives raisons, l'examen est mené avec une implacable lucidité. Et, chose touchante, ce savant appareil n'a pas d'autre but que d'aborder enfin la grande objection, la seule qui eut une valeur aux yeux de Paul de Broglie, et celle pourtant dont il fallait, en définitive, abandonner la solution à Dieu seul.

3e objection. — Reste la principale objection, celle que je n'ose pas aborder et qui me serre le cœur quand j'y pense, la répugnance de ma tante, la douleur inexprimable que cela lui cause.

Si cette objection était jointe à d'autres, s'il me restait d'autre part une incertitude quelconque sur ma vocation, elle est assez forte pour faire pencher la balance contre. Mais j'espère que Dieu donnera à ma tante la force de supporter cette épreuve. Si je suis appelé à la noble mission de sauver les âmes, peut-elle désirer que je ne la remplisse pas ? Peut-elle vouloir que j'aie une vie brisée, une vocation manquée, et que, sorti de la vraie voie où Dieu me conduit, je devienne inutile, ou du moins beaucoup moins utile à sa gloire ?

Ainsi, je crois que la volonté de Dieu est que, nonobstant toute objection, je me prépare au sacerdoce [2].

Le 15 mai 1866, au dernier jour de sa retraite, Paul de Broglie écrivait à Mme Auguste de Staël la lettre suivante :

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, la communication du

1. Voir, en particulier, comme psychologiquement très curieuses les notes intitulées : *Réflexion sur la vocation de M. de M... comparée à la mienne*, p. 151-153.

2. R. P. Largent, p. 149-150.

Saint-Esprit et l'amour de Dieu le Père soit avec vous ! Dieu m'a béni dans cette retraite mille et mille fois plus que je ne l'aurais espéré. J'ai vécu en sa sainte présence, dans sa communion sensible, comme jamais je ne l'avais fait dans ma vie, si abondamment inondée néanmoins de ses grâces. Il m'a conduit dans la solitude pour parler à mon cœur... J'ai senti mon âme se renouveler dans l'amour du Sauveur, et se purifier de ses affections terrestres et charnelles. Mais, en même temps, *Dieu m'a donné, plus que je n'aurais osé l'espérer, la lumière que je lui demandais.* Je vois clairement que sa volonté est que je devienne le ministre de son Évangile... J'ai soigneusement examiné ce désir et éprouvé l'esprit qui m'animait pour savoir s'il venait de Dieu, et toujours le témoignage de ma conscience et cette paix qui ne peut tromper m'ont démontré que ce don venait d'en haut.....

Sa tante n'en pouvait pas douter non plus ; ne lui avait-il pas écrit, cinq ans auparavant, ces lignes déjà décisives :

Retourner du côté des choses temporelles, me lier à quelque créature, mettre mon espérance, ma vie, mes désirs de ce côté du tombeau, avoir quelque chose à moi, spécialement une femme, une famille, une propriété, être autre chose que purement et simplement l'instrument dans les mains de Dieu et le dispensateur de ses grâces, cela me paraît aussi étrange que l'idée d'aller dans la lune ; je vais plus loin : après les grâces extraordinaires que j'ai reçues de Dieu et le vif désir qu'il m'a inspiré de n'être qu'à lui, cela me fait pour ainsi dire l'impression d'une infidélité, d'un adultère [1].

Quand un homme comme Paul de Broglie écrit de pareilles choses, on peut être sûr que, dût le cœur se briser, il agira en conséquence. Il fallait que, par une consolation douloureuse, Mme Auguste de Staël apprît de lui-même que le cœur s'était brisé pendant cette retraite dernière où, disait-il encore lui-même, il avait vieilli de dix ans [2].

Vous étiez cependant présente à mon âme, pendant toute cette délibération, et bien des fois, j'ai senti avec une profonde amertume toutes les souffrances que je vous fais et que je vous ferai. Le glaive qui traverse votre cœur atteint aussi le mien, et je songe encore avec une douleur poignante et une sorte d'effroi à la visite que je vais vous faire. Il me semble que je vais vous faire subir une opération chirurgicale, sans savoir jusqu'où le couteau pénétrera. Mais je sentais aussi la voix de Dieu plus forte et ces paroles terribles : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi*, ne me permettaient pas d'hésiter.....

Je ne me suis pas senti la force d'aller vous annoncer moi-même la première nouvelle de ce dessein mystérieux de Dieu sur moi. Je reste

1. R. P. Largent, p. 92.
2. *Ibid.*, p. 160.

encore ici deux jours pour me fortifier de plus en plus dans la communion avec Dieu [1].....

Tout ce que j'ai dit n'était que pour amener cette page et pour réaliser plus intimement la lutte qu'elle résume et qu'elle couronne. D'autres étudieront dans le livre du R. P. Largent, le zèle du jeune lieutenant de vaisseau, les vertus du prêtre et la carrière magnifique du penseur. D'autres voudront aborder l'œuvre féconde, solide et neuve de l'abbé de Broglie, apologiste [2], pour moi, je n'ai voulu voir que le catholique en face de la protestante qui lui a servi de mère. Parfois, en face de ce spectacle, on se sent tenté de maudire avec plus d'amertume, les hommes qui ont, les premiers, creusé l'abîme et créé l'irréparable entre des âmes que Dieu avait faites pour une entière communion de croyances, mais bientôt, plus puissant que cette haine stérile, monte au cœur un flot d'admiration attendrie devant cette force unifiante de la grâce évangélique et de la vraie charité. « En Dieu, chère tante, je vous embrasse », n'est-il pas évident, que malgré tant de cruelles divergences, ces deux âmes sont profondément unies et pour toujours? Et, sans rien oublier ni sacrifier des droits imprescriptibles de l'Église, sans donner un instant de créance au vain libéralisme de Corinne [3]; mais en nous rappelant que l'âme de l'Église élargit ses frontières pour y recevoir tous ceux qui restent de bonne foi dans l'erreur, on voudrait avoir le droit de répéter ici, au sens où l'abbé de Broglie lui-même les aurait entendues, ces ardentes paroles que, dans un moment de vive tristesse, Mme de Staël écrivait à Chateaubriand :

Ah! mon Dieu, *my dear Francis*, de quelle douleur je suis saisie en recevant votre lettre!... pouvez-vous, pouvez-vous me parler d'opinions différentes sur la religion, sur les prêtres?... Est-ce qu'il y a deux opinions quand il n'y a qu'un sentiment [4]?

Henri BREMOND, S. J.

1. R. P. Largent, p. 170-172.

2. Cf. la belle préface que M. Piat a mise à l'œuvre posthume de l'abbé de Broglie. *Religion et critique*.

3. Sur le chapitre de *Corinne* auquel je fais allusion, cf. un page extrêmement intéressante du R. P. Longhaye, *Esquisse*, p. 108-109.

4. *Mémoires d'outre-tombe*. Édition Biré, t. II, p. 383-384.

BONALD

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

RELATIONS AVEC LAMARTINE ET CHATEAUBRIAND

(Fin [1])

XI. — BONALD ET LAMARTINE

Un jour que Bonald, plein de noires appréhensions, ne voyait déjà plus que soulèvements dans les provinces, embauchages dans les casernes, et, pour compléter le tableau, une seconde Convention, « tout aussi Convention que la première, qui feroit autant de mal et le feroit beaucoup mieux », brusquement sa plume, qu'il laissait aller la bride sur le cou, sembla s'arrêter comme devant un horizon nouveau :

Peut-on encore parler littérature?... Un jeune poète que je connois beaucoup et que j'ay même retiré de la poésie *érotique*, du genre cependant le plus agréable et le plus décent, *et que j'ay dirigé vers un genre plus noble*, *plus élevé*, *plus utile*, M. de la Martine (*sic*), a donné un recueil, un petit volume de *Méditations poétiques* qui a eu un succès prodigieux et sont déjà à leur seconde édition [2]. Il se trouve dans celle-ci une *ode* à votre serviteur, que je connoissois depuis longtemps et que je n'avois pas voulu qu'il publiât, et qu'il a publiée sans mon aveu. La gloire me touche très peu, et, si je ne m'étois pas proposé un autre but, j'aurois gardé le silence. Ce jeune homme, d'une figure intéressante, d'un caractère mélancholique, d'une faible poitrine, a été attaché à l'ambassade de Naples où il a été longtemps et dont le climat lui convient [3].

Ne sont-elles pas piquantes ces révélations sur le *jeune* poète âgé de vingt-neuf ans, ses débuts dans la littérature légère, sa vraie vocation tracée par Bonald? Dès lors, l'Ode sur *le Génie* ne prend-elle pas un caractère spécial d'intérêt?

1. Voir *Études* 20 mars, 5 avril et 20 mai 1901.

2. La première édition, qui était anonyme, avait paru en mars 1820. La seconde, avec le nom de l'auteur, s'imprima au commencement d'avril. Reyssié, *la Jeunesse de Lamartine d'après des documents nouveaux et des lettres inédites*. Paris, 1892. In-12, p. 313.

3. Lettre à Mme de Sèze. Paris, 10 avril 1820.

Jusqu'ici l'on savait seulement ce que Lamartine a raconté de sa genèse et des circonstances romanesques d'où jaillit, comme par contraste, cette poésie d'une religion sévère. Nous avons maintenant le jugement de Bonald. Une nouvelle exploration à travers les souvenirs du poète est nécessaire. Peut-on toujours croire Lamartine? Sur le tard il a orné le poétique chef-d'œuvre de sa seconde jeunesse, les *Méditations*, de commentaires en prose, qui sont d'une musique de style enchanteresse et d'un coloris d'imagination ravissant; mais peut-être convient-il d'y voir plus de vanité que d'exactitude et plus de désir de plaire que de passion du vrai; du moins, jusqu'à ce que la plume d'un Biré nous ait appris si l'on doit se fier à ces révélations autobiographiques plus qu'aux aveux soi-disant tels de Victor Hugo. Depuis que le regretté Félix Reyssié[1] a déjà tenté un essai dans ce genre, il semble que le résultat de plus minutieuses investigations ne donnerait pas des résultats sensiblement différents. Les deux *enfants sublimes* ne seraient guère plus dignes l'un que l'autre de créance lorsqu'ils se racontent ou se font raconter eux-mêmes. Les critiques, tels que Sainte-Beuve et Saint-Marc-Girardin, raisonnant sur leurs données sans fondement, n'ont établi que des conjectures en l'air et ont achevé de fausser l'histoire ou de lui donner des apparences trompeuses[2]. Ne vous fiez pas plus aux *Confidences* des poètes qu'aux « Témoins de leur vie ».

Voici donc la notice historique dont le Lamartine de 1849 a illustré son Ode d'avant 1820.

Je ne connaissais M. de Bonald que de nom : *je n'avais rien lu de lui*. On en parlait à Chambéry, où j'étais alors, comme d'un sage, proscrit de sa patrie par la Révolution, et conduisant ses petits-enfants par la main sur les grandes routes de l'Allemagne. Cette image, d'un Solon moderne, m'avait frappé ; de plus, j'avais un culte idéal et passionné pour une jeune femme dont j'ai parlé dans *Raphaël* et qui était amie de M. de Bonald. En sortant de chez elle, un soir d'été, je gravis, au clair de lune, les pentes boisées des montagnes qui s'élèvent derrière la jolie petite ville d'Aix en Savoie, et j'écrivis au crayon les strophes que l'on vient de lire. Peu m'importait que M. de Bonald connût ou non ces vers : ma récompense était dans le sourire que j'ob-

1. Mort au mois d'avril de cette année.
2. Voir Reyssié, p. 21, 22, 149 et *passim*.

tiendrais, le lendemain, de mon idole. *Mon inspiration n'était pas la politique, mais l'amour.* Je lus, en effet, cette ode, le lendemain, à l'amie de ce grand écrivain. Elle ne me soupçonnait pas capable d'un tel coup d'aile : elle vit bien que j'avais été soutenu par un autre enthousiasme que par l'enthousiasme d'une métaphysique inconnue. Elle m'en sut gré, elle fut fière de moi ; elle envoya ces vers à M. de Bonald, qui fut bon, indulgent, comme il l'était toujours, et qui m'adressa l'édition complète de ses Œuvres. Je les lus avec cet élan de la poésie vers le passé et avec cette piété du cœur pour les ruines, qui se change si facilement en dogme et en système dans l'imagination des enfants. Je m'efforçai de croire pendant quelque temps aux gouvernements révélés, sur la foi de M. de Chateaubriand et de M. de Bonald...

Que de mise en scène, et à qui Lamartine fera-t-il croire qu'une poésie, expression si exacte, traduction presque, des idées de Bonald, dans la *Théorie du pouvoir* et surtout la *Législation primitive*, ait été composée par intuition, par divination ou plutôt par suggestion, au sortir d'une causerie de salon ?

Dans *Raphaël*, ce récit très idéalisé, Lamartine avait parlé à peu près dans les mêmes termes qu'ici[1], et du vieux vicomte de Bonald et de la « jeune étrangère », il veut dire de la jeune parisienne. M. de Bonald, écrit M. Reyssié, s'était pris d'affection pour cette enfant, et tâchait de l'amener aux

1. A la suite des premiers vers offerts à la dame par Lamartine, « elle me pria, continue-t-il, de lui composer une ode qu'elle adresserait comme un tribut d'admiration et comme un essai de mon talent à un des hommes de sa société de Paris, pour lequel elle professait le plus de respect et d'attachement. C'était M. de Bonald. Je ne connaissais rien de lui que son nom et l'auréole de législateur philosophe et chrétien dont ce nom était alors justement entouré. Je me figurai que j'avais à parler à un Moïse moderne puisant dans les rayons d'un autre Sinaï la lumière divine dont il inondait les lois humaines. J'écrivis cette ode en une nuit. Je la lus, le matin, sous un châtaignier de la montagne, à celle qui me l'avait inspirée. Elle me la fit relire trois fois. Elle la copia, le soir, de sa main légère, mais ferme. Les caractères glissaient comme l'ombre des ailes de ses pensées sur le papier blanc, avec la rapidité, l'élégance et la limpidité du vol de l'oiseau dans l'air. Le lendemain elle l'envoya à Paris. *M. de Bonald lui répondit des choses de bon augure sur mon talent.* Ce fut l'origine de mes relations avec cet excellent homme, dont j'admirai et je chéris toujours depuis le caractère, sans partager les doctrines théocratiques. Mon adhésion à ses symboles que j'ignorais n'avait été qu'une complaisance à l'amour. Elle eût été depuis un hommage à la vertu. Mais M. de Bonald était comme M. de Maistre, un de ces prophètes du passé, un de ces vieillards d'idées qu'on salue avec vénération... » (*Raphaël*, édition Hachette, p. 93.)

doctrines du catholicisme dont son mari, libre penseur, et la société qu'elle fréquentait, imbue de l'esprit sceptique du dix-huitième siècle, la tenait éloignée[1].

Cette société, où Lamartine devait retrouver bientôt dans la capitale celle qu'on y appelait Mme C... et qu'il a immortalisée sous son prénom de Julie, a été ainsi décrite par lui dans *Raphaël*. C'était un salon composé de « l'élite de ces vieillards célèbres dans les lettres, dans la philosophie et dans la politique, qui avaient été l'éclat du dernier siècle et qui avaient échappé à la hache de la Révolution et à la servitude volontaire de l'Empire ». Plus loin, il les nomme, et cette énumération ne nous est pas indifférente. « C'étaient, dit-il encore, le plus habituellement des hommes parlementaires, des orateurs éminents des deux Chambres : Suard, *Bonald*, Mounier, Rayneval, Lally-Tollendal, vieillard à l'âme juvénile, Lainé[2]. »

Il ressort de ce témoignage que Lamartine a pu, en effet, recevoir les encouragements dont Bonald nous parlait tout à l'heure, quand il disait avoir arraché le jeune poète au genre érotique[3]. Dans le court espace de temps qui précéda la mort de Julie, emportée par sa maladie de poitrine, à la fin de 1817, et l'ode au *Génie* dont la composition a été fixée par M. Reyssié en 1816, les relations durent continuer entre le poète et le philosophe. Mme C... en était le trait d'union.

Mais revenons à la scène des montagnes de Savoie qui en fut le point de départ et que Lamartine nous a narrée à sa manière. Comment, dans cette conversation d'un soir, celle qui fut pour le poète « sa Laure, sa Béatrice, son Éléonore,

1. Reyssié, *op. cit.*, p. 191.
2. *Raphaël*, p. 56 et 168.
3. On trouve des spécimens de cette poésie légère, qui fut la première manière du chantre religieux des *Méditations*, dans sa *Correspondance* éditée par Mme Valentine de Lamartine (6 vol. in-8, t. I et *passim*). M. Reyssié les apprécie ainsi : « Pour le moment sa muse est celle de Parny, de Bertin, de Dorat, de Voltaire. Ce sont petits vers gentils, coquets, bien coulants,... ou guillerets et folâtres ;... la muse devient libertine. C'étaient bouillons de jeunesse, folle avoine de vingt ans. » (Reyssié, p. 114.) — Il suffit heureusement d'un voyage à Naples, en 1811, pour arracher le génie du futur grand poète à ces misérables imitations des petits versificateurs du dix-huitième siècle.

et davantage encore[1] », en un mot l'Elvire du *Lac*, avait-elle pu lui parler, en *1816*, du philosophe errant sur les routes de l'Allemagne, comme Solon en Asie mineure et en Égypte, alors que dès *1797* Bonald était rentré en France ?

Quel que soit l'anachronisme, l'Ode sur *le Génie* a le précieux avantage d'être, en vers, un portrait fidèle, et de dessiner, dans un langage vague en apparence, très exact en réalité, la physionomie du théoricien, j'allais dire du « prophète du passé », qui vit et parle dans le Bonald de la *Législation primitive.* Le penseur chrétien rattachant au dieu de la Genèse l'origine du langage et même de l'écriture, et reliant anneau par anneau les générations humaines, familles et peuples, au créateur de tous les êtres, envisagé comme leur nécessaire éducateur, n'avait pu que se reconnaître dans cette strophe où il était comparé à Moïse :

Ainsi, quand parmi les tempêtes
Au sommet brûlant du Sina
Jadis le plus grand des prophètes
Gravait les tables de Juda :
Pendant cet entretien sublime,
Un nuage couvrait la cime
Du mont inaccessible aux yeux ;
Et, tremblant aux coups de tonnerre
Juda, couché dans la poussière,
Vit ses lois descendre des cieux.

La théocratie, telle que la concevait l'auteur de la *Théorie du pouvoir*, c'est-à-dire toute autorité légitime émanant non de l'homme souverain en vertu du pacte social, mais de Dieu maître de l'humanité, ne revivait-elle pas dans ces beaux vers :

Ainsi des sophistes célèbres
Dissipant les fausses clartés,
Tu tires du sein des ténèbres
D'éblouissantes vérités.
Ce voile qui des lois premières
Couvrait les augustes mystères,
Se déchire et tombe à ta voix ;
Et tu suis la route assurée
Jusqu'à cette source sacrée
Où le monde a puisé ses lois.

Assis sur la base immuable
De l'éternelle vérité,

1. Reyssié, p. 213.

Tu vois d'un œil inaltérable
Les phases de l'humanité...
Partout où nous voyons des hommes,
Un Dieu se montre à tes regards.

Même insensible à la flatterie, Bonald n'eût pas moins été touché de la comparaison de sa raide et fière attitude avec celle du chêne « orgueil des vallons », du « chêne aux profondes racines », qui demeure quand le torrent populaire a passé[1]. Cette comparaison prophétique le peignait en effet tout entier tel qu'il devait être et tel que nous l'avons montré parmi ses rochers du Rouergue, après 1830.

Par un singulier contraste, la période où il vécut retiré de la politique fut celle où Lamartine s'y lança. L'ancien pair de France salua de loin les débuts de l'« éloquent député » de Bergues dans la carrière parlementaire, mais se réserva de discuter publiquement ses idées sur le développement exagéré de l'instruction ; il les combattit même dans le *Rénovateur*[2], ne tombant d'accord avec lui que sur les inconvénients sociaux du *déclassement*.

Encore moins devait-il prendre goût aux rêveries incohérentes du poète, de plus en plus livré aux divagations d'une imagination fantasque. A la date où parut la *Chute d'un ange*, on lit dans la correspondance de Bonald cette simple phrase, empreinte à la fois de pitié et de dédain : « Connaissez-vous la *Chute d'un ange* ? Voilà encore un esprit distingué que l'orgueil a perdu[3]. »

Assurément, l'ouvrage est d'une poésie extravagante et inégale, gâté par des peintures sensuelles, et écrit dans un style si coulant que la pensée a peine à s'y prendre. Mais le sujet lui-même, ce tableau d'un monde tout biblique, allant de l'Éden à Babel, mêlant en des scènes grandioses la vie primitive et les plus lointaines civilisations de l'Orient, les anges et les hommes, le ciel et la terre, aurait pu arrêter un

1. Méditation dix-neuvième.
2. Article du 26 mai 1834. *OEuvres*, III, p. 1234.
3. A Senft. Au Monna, 3 août 1838. — Dans son *Histoire de la Restauration*, Lamartine, pour qui Bonald était « la plus noble et la plus pure figure que l'ancien régime pût présenter au nouveau », a fait de lui un beau portrait trop connu pour être reproduit ici. (Voir la notice biographique, en tête des *OEuvres* de Bonald, I, p. XXVIII.)

instant l'attention de Bonald. Ne s'y serait-il point retrouvé un peu lui-même ? Qui sait si la lecture que Lamartine avait faite de ses œuvres n'inspira point au poète de la *Troisième vision* cette scène attendrissante où Cédar, incapable d'inventer le langage, reçoit les leçons de Daïdha ?

> Si déliant enfin sa langue avec la mienne
> Le son de ma pensée allait toucher la sienne !
> S'il répétait les mots que ma mère m'apprit !

Envers Victor Hugo, c'est plus que du dédain. La colère s'en mêle. Avec beaucoup de sagacité, le P. Longhaye a deviné quels avaient dû être les sentiments de Bonald à l'égard de la dramaturgie romantique, lui qui voulait la tragédie morale, généreuse, capable d'élever l'âme, terminée à la récompense du bien et de la vertu[1]. En l'année 1830, qui vit le triomphe d'*Hernani* et la chute de la royauté, Bonald, demeuré à Paris assez longtemps pour être témoin seulement du premier des deux faits, écrivait, lors du séjour des souverains de Naples :

> Notre littérature (expression de notre société) le dispute de désordre et de déraison à notre politique. Avez-vous lu *Hernani* ? Si vous ne l'avez pas lu, je désespère de vous en donner une idée, non plus que du fanatisme inconcevable de ses adorateurs, car admirateurs serait trop faible ; je crains qu'*Athalie*, qui se joue demain pour nos illustres hôtes, ne soit sifflée même en leur présence. Cette aberration des esprits fait trembler et paraît le dernier rêve de l'agonie[2].

Patience ! A l'Exposition de 1867, *Hernani* sera joué devant l'empereur Alexandre II, et, depuis, il n'a guère cessé de figurer au programme des grandes représentations sur la scène de notre premier théâtre classique. Mais je crois, qu'en dépit de toutes les apothéoses décernées à Hugo, à ses héros, et à ses œuvres, Bonald, qui, dit-on, avait applaudi au « poète naissant[3] », lui conserverait encore en 1901 ses rigueurs de 1830.

1. « On voit comment Bonald aura jugé *Hernani* ou *Christine*, le théâtre de Victor Hugo et celui d'Alexandre Dumas. » (Longhaye, *Esquisses*, p. 269.)
2. A Senft. Paris, 17 mai 1830.
3. *Notice*, par Henri de Bonald, p. 100.

XII. — BONALD ET CHATEAUBRIAND

Ce n'est pas abandonner le terrain mouvant où nous ont entraîné Lamartine et Hugo, que d'aborder les relations entre Chateaubriand et Bonald. Chateaubriand appartint à ces deux mondes, celui des affaires publiques et celui des belles-lettres; il inaugura la série des nombreux écrivains, prosateurs ou poètes, que le dix-neuvième a vus à l'œuvre, depuis les doctrinaires et les libéraux de la Restauration, jusqu'à François Coppée ou Jules Lemaître. Près de trente ans, de sa rentrée en France à la révolution de Juillet, son existence côtoya celle de Bonald, et les points de contact furent fréquents. Tous deux anciens émigrés, tous deux journalistes, tous deux pairs de France, combien de fois ne se rencontrèrent-ils pas, du salon de Mme de Beaumont aux bureaux du *Conservateur* et à la Chambre des pairs [1] !

En l'année du *Génie du christianisme*, l'année du Concordat, l'année de la naissance de Victor Hugo, *ce siècle avait deux ans*, — et il faut avouer que le berceau d'un pareil siècle promettait beaucoup, — Chateaubriand, l'homme du jour après Bonaparte, avait vu son chef-d'œuvre salué par Bonald [2]. Cette sanction de son « foible travail », émanant d'un critique aussi grave, lui avait été d'autant plus consolante, que l'ouvrage, classique aujourd'hui, sembla alors

1. « Des émigrés m'arrivèrent, entre autres MM. de Bonald et Chênedollé ». (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, année 1801, édition Biré, II, p. 254.) — « Je me rendais chaque soir chez elle (Mme de Beaumont), avec ses amis et les miens, M. Joubert, M. de Fontanes, M. de Bonald, M. Molé, M. Pasquier, M. Chênedollé... » (*Ibid.*, p. 257.)

2. Voici, d'après le comte de Marcellus, ce que Bonald avait dit du *Génie du christianisme*. « Il est du petit nombre des heureuses productions qui joignent à tous les genres de mérites celui de l'à-propos, et qui sont à la fois des ouvrages de tous les temps et des ouvrages de circonstance. Il prouve que la littérature peut être redevable à la religion d'ornements graves, de beautés majestueuses et sombres qui sont la parure de toutes les choses nobles et élevées. » — « Beautés d'ensemble et de détail, d'inventions et d'aperçus; pensées souvent profondes, sentiments toujours tendres et mélancoliques, style original répandu partout ». (Marcellus, *Chateaubriand et son temps*. Paris, 1868. In-8, p. 130 et 136.)

un signe de contradiction, et même, pour quelques-uns, un scandale[1].

Le *Traité du divorce* et la *Législation primitive*, deux des chefs-d'œuvre de Bonald, ayant paru dans cette même réparatrice année 1802, l'auteur du *Génie du christianisme* avait aussitôt célébré, par revanche de courtoisie, le génie profond, « plus profond qu'il n'est haut », l'esprit solide et fin, l'imagination spirituelle et ingénieuse de son frère d'armes et de son rival de gloire[2]. Il retrouvait, en ses écrits, doués de plus de calme que de mouvement, et de plus de lumière que de chaleur, quelque chose du vieil « honneur françois », et de la probité des hommes du grand siècle, en un mot, autant de droiture de cœur que de force d'esprit.

Dans la *reconstruction de la France* qui s'opérait alors, pour employer les termes consacrés par Taine, Chateaubriand déclarait voir en Bonald « le savant architecte du temple » ; car, c'est de la France religieuse qu'il parle, et il réduisait modestement son propre rôle à celui d' « inhabile décorateur ».

Ces deux longues études sur la *Législation primitive*, datées de novembre et décembre 1802, renferment, avec de justes critiques des paradoxes du trop systématique philosophe, un éloge à peu près continu de ses nobles pensées et de ses vues nouvelles sur la famille, la société, l'éducation. Tout au plus, Chateaubriand lui reproche-t-il, comme le fera plus tard Damiron, de s'égarer parfois dans la subtilité, et d'appuyer de grandes vérités sur de petites raisons. Toujours il salue en lui un homme supérieur, et il va jusqu'à s'écrier, dans un élan de lyrisme : « Heureux les États qui possèdent encore des citoyens comme M. de Bonald ; hommes que les injustices de la fortune ne peuvent décourager ; qui combattent pour le seul amour du bien, lors même qu'ils n'ont pas l'espérance de vaincre[3] ! »

1. Sur l'accueil fait au *Génie du christianisme*, voir G. Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis. Études critiques avec documents inédits.* Bordeaux, Paris, 1896. In-8, p. 63, *sqq*.

2. Chateaubriand. *Œuvres complètes*, édition de 1826, t. XXI, p. 176.

3. *Ibid.*, même édition, t. XXI, p. 146. En 1806, Fontanes écrivant à Bonald, lui dit en *post-scriptum* : « *Notre ami* Chateaubriand doit être en Asie. *Il me parle de vous* dans une lettre datée des îles de l'Archipel ». (Pailhès, p. 367.)

Lorsqu'après 1830, Chateaubriand, à demi écrasé par la chute de cette royauté que, plus que personne, il avait ébranlée, composa ses *Mémoires d'outre-tombe*, dans la misère et les regrets, il a tracé de Bonald un portrait moins flatteur :

M. de Bonald avait l'esprit délié; on prenait son ingéniosité pour du génie; il avait rêvé sa politique métaphysique à l'armée de Condé, dans la forêt Noire, de même que ces professeurs d'Iéna et de Gœttingue, qui marchèrent depuis à la tête de leurs écoliers, et se firent tuer pour la liberté de l'Allemagne. Novateur, quoiqu'il eût été mousquetaire sous Louis XVI, il regardait les anciens comme des enfants en politique et en littérature; et il prétendait, en employant le premier la fatuité du langage actuel, que le grand-maître de l'Université (Fontanes) n'était *pas encore assez avancé* pour entendre cela[1].

Admirateur sincère du génie de Chateaubriand, mais ami intime de Bonald, le comte de Marcellus n'a point laissé passer ces traits agressifs sans réplique. Il écrit dans sa réfutation des *Mémoires d'outre-tombe*.

« Lorsque sa disgrâce de 1824 sépara l'auteur de la *Monarchie selon la charte*, de l'auteur de la *Législation primitive*, l'humeur prit la place d'une amitié qui n'avait jamais été bien confiante. Cette humeur a sans doute dicté ce qu'on vient de lire. M. de Bonald, de son côté, m'a souvent dépeint le caractère de M. de Chateaubriand sous des traits fidèles et observés avec cette intuition profonde que lui donnait une grande expérience des hommes. On aurait dit qu'il avait lu par avance les *Mémoires d'outre-tombe*, publiés dix ans après sa mort. Mais ces traits, encore gravés dans mon souvenir, il ne les a jamais publiés. »

Il est fâcheux que M. de Marcellus n'ait pas cité ici de mémoire ce jugement *oral* de Bonald sur Chateaubriand; mais çà et là, il y est revenu et nous en a donné de précieux fragments : « *J'ai entendu dire à M. de Bonald* que M. de Chateaubriand avait toutes les qualités du style, hors le naturel, et nous venons de voir que l'auteur du *Génie du christianisme* reprochait à Alfieri le même défaut[2]. » Plus loin, il y revient : « La prose de Chateaubriand, *me disait M. de Bonald*, a parfois beaucoup trop d'apprêt : il ne faut pas vouloir

1. *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 262.
2. Marcellus, *op. cit.*, p. 145.

tout peindre et toujours peindre. Son école prodigue les couleurs et délaye la pensée. On affaiblit l'art, quand on exagère les effets ; et le bel esprit usurpe alors le trône réservé au génie[1]. »

M. Biré lui-même trouve que Chateaubriand, dans ses *Mémoires*, n'a pas rendu toute justice au grand esprit de Bonald. Mais, après 1830, Bonald aussi aura changé envers Chateaubriand.

Les *Martyrs* (1809) avaient eu plus de peine que le *Génie du christianisme* à frapper les oreilles du grand public, distraites par l'épopée napoléonienne. Le succès un peu factice du roman actuel de Sienkievicz eût-il été aussi européen si le cri de l'admiration avait dû couvrir la voix des canons d'Eckmühl, d'Essling, de Wagram ? Chateaubriand n'avait guère eu, pour se consoler de son échec relatif, que des stances de Fontanes et le bel article de Bonald : *du Poème épique, à l'occasion des Martyrs* (14 mars 1810[2]). Il ne pouvait pas apercevoir, après tout, au travers des murs du collège de Blois, un jeune élève dévorant sa description des Francs, et les *Récits mérovingiens* germant dès lors dans le cerveau du petit Augustin Thierry[3]. Il eut à se contenter pour le moment du certificat que lui délivrait Bonald : esprit, érudition, élévation de caractère, force irrésistible prêtée à la vérité par un grand talent. Bonald avait seulement regretté que les *Martyrs* ne fussent pas écrits en vers, — lui-même en faisait à ses heures et des plus médiocres, — et aussi que Chateaubriand eût attaché quelque importance à la mythologie payenne, tout en la proclamant inférieure au merveilleux chrétien.

Le service ne fut pas oublié. Quand, en 1818, Chateaubriand, devenu l'un des orateurs les plus distingués de la Chambre haute et l'un des oracles de l'opinion, voulut donner l'assaut à la Chambre libérale et aux ministres, l'idée lui vint de fonder une feuille libre, pour combattre la *Minerve*, organe de l'extrême gauche. « Je parlai, écrit-il, à mes amis MM. de Bonald et de Lamennais. Je leur demandai s'ils voulaient

1. Marcellus, *op. cit.*, p. 425.
2. *OEuvres*, t. III, p. 1079
3. Voir mon étude sur la *Conversion d'Augustin Thierry*, 1895, in-8, p. 10.

s'associer. Ils y consentirent, et le journal ne tarda pas à paraître sous le nom de *Conservateur*[1]. » La fugitive existence du *Conservateur* tint du météore. En deux ans (octobre 1818-mars 1820), grâce au plus brillant personnel de rédaction qu'aucune feuille de combat ait jamais eu à sa tête, il opéra une révolution pacifique dans le pays, changea la majorité et ramena les royalistes au pouvoir. Lorsque Chateaubriand, le chef de cet état-major, parlait, là ou ailleurs, de ses illustres collaborateurs, il ne tarissait pas d'éloges. N'accorder que de l'*ingéniosité* à son collaborateur Bonald, en ces temps héroïques, c'eût été une félonie. La métaphysique de Bonald prend alors « sa source dans la morale et sa lumière dans le ciel ». Bonald lui-même est « un homme de génie et de plus un homme de bien[2]. »

La même année encore, Chateaubriand prenait occasion de répéter son compliment, en le partageant *ex æquo*, cette fois, entre Bonald, auteur des *Mélanges philosophiques, politiques et littéraires*, et Lamennais qui venait de lancer ses *Réflexions sur l'état de l'Église de France* : « Nommer ces deux hommes supérieurs, c'est en faire l'éloge. Les royalistes qui les comptent avec orgueil dans leurs rangs, les présentent à leurs amis et à leurs ennemis. Ils prouvent l'un et l'autre que les vrais talents sont presque toujours du côté de la vertu, et que la *probité* est une partie essentielle du *génie*[3]. »

Même après 1820, les bons rapports et l'estime réciproque se prolongent. Chateaubriand trouve encore quelque hommage à décerner à Bonald à propos de son attitude favorable aux Grecs contre leurs injustes oppresseurs ; il vantera alors « la conviction de sa foi et la force de sa logique[4] ».

Il lui savait autant de gré peut-être d'avoir plus ou moins médit d'un autre conquérant que tous deux eussent sans

1. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 152.
2. *Ibid.*, *Polémique*, 12 mai 1819, dans les *OEuvres*, t. XXVI, p. 178.
3. *Op. cit.*, t. XXI, p. 398.
4. *Op. cit.*, t. XXVI, p. 178 Voir, dans les *OEuvres* de Bonald, t. II, p. 909, son article intitulé : *Sur la Turquie*, extrait des *Débats* du 19 septembre 1821. Il y soutient cette thèse, que les Turcs ne sont pas souverains légitimes de l'empire de Constantinople. — Chateaubriand mentionne Bonald dans ses *OEuvres complètes*, t. VIII, Avant-propos, p. 42.

doute traité volontiers de sultan. Bonald et Chateaubriand se sont rencontrés dans la haine de Napoléon. Les tirades imprimées de Chateaubriand contre « Buonaparte » sont assez connues ; celles de Bonald également ; mais, dans ses lettres inédites, celui-ci trouve moyen de renchérir sur lui-même. En 1818, il croit voir s'ourdir sur plusieurs points de l'Europe une conspiration trop réelle pour rouvrir l'*enfer de Sainte-Hélène* et en laisser sortir *Satan*[1]. Auprès de ces métaphores, elle est bien pâle cette pensée de Bonald approuvée par Chateaubriand : « L'école de Bonaparte a pu former quelques administrateurs, mais elle ne pouvait pas faire des hommes d'État[2]. »

La haine de l' « Homme de Sainte-Hélène », commune alors à beaucoup de Français trop oublieux, ne pouvait cependant rapprocher suffisamment sur le terrain politique l'optimiste, le constitutionnel Chateaubriand, le pessimiste, l'absolutiste Bonald. Dès 1820, nous les avons vus différer de sentiment sur les futurs effets de la septennalité parlementaire[3]. L'angle de divergence alla toujours en s'écartant, et Bonald finit par ne parler de l'auteur du *Génie du christianisme* qu'avec mauvaise humeur, comme Chateaubriand ne traite plus l'auteur de la *Législation primitive* qu'avec acrimonie.

D'après Marcellus, « la guerre que M. de Chateaubriand déclara au ministère Villèle, le lendemain de sa sortie de l'hôtel des Affaires étrangères, inspirait à M. de Bonald les réflexions suivantes :

« Qu'avons-nous à faire dans ce chaos, ou plutôt dans cet enfer ? Si les royalistes de toutes nuances dans les Chambres

1. Lettre à Mme de Sèze. Au Monna, 30 novembre 1818. — Il est vrai que Bonald est assez prodigue de ces images. « Quels hommes affreux vous avez à Bordeaux, écrit-il un autre jour; c'est un détachement de l'*enfer*, dont le quartier général est ici [à Paris];... ce ne sont pas des hommes, ma chère dame, ce sont des êtres possédés du *démon*, et, en vérité, si j'avais douté de la possibilité de ces possessions, ces êtres affreux, que je n'ose nommer des hommes m'en donneraient la conviction. Ces puissances de troubles, répandues dans l'air de toute l'Europe, sont partout, et l'Espagne aujourd'hui, la généreuse, la malheureuse Espagne, semble être un *soupirail de l'Achéron* ». Lettre à la même. Paris, 10 avril 1820. — Cet exemple n'est pas unique dans la correspondance de Bonald.

2. Bonald, *Pensées*, dans ses *OEuvres*, t. III, p. 1289. — Voir Chateaubriand, *OEuvres*, t. XXV, p. 174.

3. Voir *Études*, 5 avril, p. 51.

ne sentent pas que les destinées du royaume sont entre leurs mains, et s'ils continuent à prêter à l'opposition libérale l'appui de leur opposition, il n'y a plus qu'à s'envelopper la tête comme les marins dont le vaisseau coule à fond. On me croira lorsque j'ai soutenu que cette forme de gouvernement nous entraînait dans l'abîme. Mais, dit Bossuet, dans les révolutions, les gens sages sont-ils écoutés[1] ? »

Les jours du *Conservateur* s'éloignent donc à jamais. Chateaubriand règne aux *Débats*. Bonald se plaint de ce que ce journal lui est « livré » et semble écœuré de ce qu'il ne lui épargne pas « le plus grossier encens[2] ». Et puis Chateaubriand n'ose-t-il pas se mesurer avec le grand ministre étranger si cher à Bonald ?

Voilà *Chateaubriand et le prince de Metternich* en guerre ouverte. Je n'ai pas vu l'*Observateur autrichien*, mais j'ai lu la réponse qui lui a été faite dans les *Débats* ; elle était bien aigre[3].

Les questions de personnes sont peu auprès des questions de principes. La discussion éternellement ouverte sur la liberté de la presse mit en présence Chateaubriand complètement versé dans le libéralisme depuis 1824, et Bonald, assez revenu de ses idées tolérantes de 1817, pour passer avec armes et bagages sous le drapeau de la censure.

Cette institution rétablie, après des phases diverses, le 15 août 1824, supprimée moins de deux mois après (30 septembre 1824) par Charles X monté sur le trône, remise en vigueur par l'ordonnance du 24 juin 1827, avait encore été aggravée par le projet de la loi de *Justice et d'amour*. La discussion de cette loi de police de la presse avait occupé la Chambre des députés durant l'hiver de 1827 et n'aboutit qu'au retrait. Mais, en 1826, les deux Chambres s'étaient montrées hostiles à la *licence effrénée de la presse, licence réprouvée par la raison et la conscience publique*. D'innom-

1. Si je cite ce fragment d'une lettre déjà publiée, c'est pour attirer l'attention sur la correspondance entre Bonald et Marcellus ; jointe à celles de Bonald avec Senft et Mme de Sèze, ainsi qu'avec M. de Castelbajac (je crois savoir que cette source existe) elle permettrait de reconstituer intégralement l'histoire du grand philosophe.

2. A Senft. Au Monna, 23 janvier 1823.

3. Au même. *Ibid.*, 13 mars 1826.

brables écrits avaient paru pour ou contre. Ceux de Chateaubriand forment tout un volume[1], ceux de Bonald en formeraient autant[2]. Le libéral rappelle à l'absolutiste son *Opinion* de 1817. L'absolutiste rappelle au libéral ses articles du *Conservateur*. « Mon illustre ami, le vicomte de Bonald », aime à dire Chateaubriand. Et Bonald de déclarer, en sa fierté, que les brochures de « MM. de Chateaubriand et Hyde de Neuville » sont les seules auxquelles il daignera répondre. Puis, il explique ce qu'il appelle spirituellement son *Histoire des variations*[4].

Les passes de ce duel de plume entre deux écrivains de race présentent encore aujourd'hui un vif intérêt, en dehors du côté personnel. L'un parcourt l'histoire à grands traits; l'autre s'échappe vers de hautes considérations philosophiques. Bonald ne se contenta point d'écrire. Il paya de sa personne et accepta la présidence du conseil de surveillance de la censure. Avec quelle inflexible fermeté il s'acquitta de ces fonctions impopulaires, on peut en juger par la correspondance échangée entre le duc de Choiseul et lui, en juillet 1827. Chateaubriand l'a reproduite[5]. Elle le méritait. Par cet échantillon, on voit quel ministre eût été Bonald. Un de ses traits caractéristiques est le dédain. Il ne suppose pas que la presse lutte pour des idées et n'y voit qu'une entreprise industrielle :

... L'opposition des journaux est une opposition de *cupidité;* ils craignent les lois répressives ou préventives de la licence de la presse, qui leur oteroient quarante, cinquante, cent, deux cent, trois cent mille francs de rente[6].

1. Le tome XXVII de ses *OEuvres*, intitulé *de la Liberté de la presse* et paru en 1828.
2. *OEuvres*, t. III, p. 1402-1572.
3. Une brochure parut en 1827, intitulée : *la Loi de justice et d'amour jugée par ses pères*. Elle démontrait par des extraits que ses partisans d'aujourd'hui étaient ses adversaires d'autrefois. Le *Journal des Débats* (9 février 1827) s'en empara et mit en lumière, dans un curieux article, ce contraste entre les opinions des mêmes hommes prises à dix ans de distance : *Défense de la liberté de la presse contre les attaques du comte de Peyronnet, par MM. de Villèle, Corbière, de Bonald, de Castelbajac*, etc. Les citations de Bonald y sont les plus fréquentes.
4. *OEuvres*, p. 1533 et 1551.
5. *Ibid.*, t. XXVII, p. 285, *sqq.*
6. A Mme de Sèze. Au Monna, 13 janvier 1828.

Dans la session législative de 1828, le ministère Martignac avait fait maintes concessions sur la presse. Bonald ne changea point d'avis avec les nouveaux maîtres du gouvernement.

En France, on a voulu employer un topique autrefois si efficace, *la censure*, et vraiment elle empêche quelque mal, et, du moins, en attendant la session où elle expire, procure aux départements quelque tranquillité[1]. Mais le génie du mal, indigné de la contrainte momentanée qu'on lui imposoit, les a toutes franchies, par la publication légale de brochures continuelles et non *périodiques*, répandues par toute la France au nombre (lisez bien) de 540 000 (cinq cent quarante mille) exemplaires; et, pour cette publication, un nombre de personnes qu'on porte à cent, ont donné chacune une somme par dévouement; car ces brochures se donnent bien plus qu'elles ne se vendent, et s'expédient par quintaux dans les départements, où elles font moins d'effet que les journaux qui contiennent des nouvelles de toute espèce, tandis que les brochures ne ramassent que les rognures des journaux rejetées par la censure.

Au fond, mon cher comte, nous ne sommes pas bien[2].

La loi nouvelle, votée par la Chambre des députés, et par laquelle le droit de rétablir la censure dans l'intervalle des sessions législatives était supprimé, vint en discussion l'année suivante à la Chambre des pairs.

Nous allons discuter après Pâques la loi *sur la liberté* ou plutôt *la licence de la presse*. Vous avez dû voir comment elle a été déléguée à la Chambre des députés, et, sans doute, nous y mettrons bien aussi notre cachet. Au reste, la loi, même telle qu'elle a été présentée, était faible encore en passant par les mains des députés; *il n'y a qu'une bonne loi possible : la censure*, et, dès lors, dès qu'on y renonce, on se jette dans des difficultés inextricables et l'on porte *une loi plus embarrassante pour les juges qu'elle n'est répressive pour les coupables*. Nos ministres

1. Sur Charles X et la censure, l'*Intermédiaire* du 22 avril 1901, col. 709, a publié cette lettre inédite du roi à M. de Martignac, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Prenés garde à ce que l'on met dans votre gazette (*la Quotidienne*). Je vous l'envoie. Les deux lignes que j'ai soulignées sont un mensonge puant, puisque depuis près de quatre ans que je suis devenu Roi, la censure n'a existé que quatre mois en tout. Punissés l'écrivain comme il le mérite et que *demain sans faute*, il contredise ce qu'il a annoncé très faussement. Exécuté (*sic*) mes ordres sans délai, je suis sûr de l'empressement que vous y mettrez. Bonjour mon cher Martignac.

« CHARLES.

[P. S.] « Quelle canaille que les écrivains des journaux! »

2. A Senft. A Paris, 5 décembre 1828.

ont fait de grandes concessions sur la censure, et des concessions qu'ils seront un jour forcés de retirer. Cependant, malgré l'intérêt que les libéraux mettent à cette discussion, vous ne verrez pas de scènes pareilles à celles qui eurent lieu, lors de la loi des élections, sur la place Louis XV. Nos libéraux sont aujourd'hui trop sûrs de leur fait, ils se sont placés sur le terrain de la Constitution et, tout le mal qu'ils veulent faire, ils le font *légalement* et sans employer de moyens qui tourneroient contre eux, ils ont commandé la tranquillité à leurs troupes, et leur champ de bataille sera la tribune. Nous ne sommes pas bien, mon cher comte, et le pire de tout est que je vois bien comment on peut s'enfoncer davantage dans le bourbier, mais que je ne vois pas comment on peut en sortir [1].

Et, une fois le ministère Polignac arrivé, bien qu'il se réjouisse de voir au pouvoir des hommes tels que Bourmont, Montbel et La Bourdonnais, avec Mangin pour préfet de police, il ne laisse pas d'être inquiet de l'exaspération des libéraux, telle qu'elle se traduit par les voix acerbes de la presse :

Les journaux, que, sans doute, vous ne lisez pas tous, sont ce que vous pouvez imaginer de plus injurieux, de plus grossier, de plus atroce. Ils n'ont pas cessé de chanter sur ce ton depuis la nomination des ministres, et, en vérité, il y a de quoi admirer la fécondité de leur esprit. Ce sont tous les jours trente colonnes de journal, d'injures, d'impostures, de sarcasmes. Ce n'est pas de la fureur, c'est de la frénésie, et si les sauvages du Nouveau Monde se faisaient une guerre de plume, ils n'écriroient pas autrement. Toute vérité, toute humanité, toute décence, tout respect de soi-même et des autres est banni de ces dégoûtantes et furieuses diatribes, et les noms les plus odieux de l'histoire ancienne et moderne, des Néron, des Marat, sont appliqués à qui ? même à M. de Polignac, plus qu'un autre l'objet de leur fureur. Que feront les ministres ? Rien encore, mon cher comte, et peut-être devroient-ils braver cette rage et se prononcer audacieusement.

Ils ne paroissent pas vouloir sortir de l'ordre légal et s'en remettent aux tribunaux du soin de venger, non leur propre injure, ils ne s'en occupent pas, mais les outrages faits à la royauté ; il y a déjà plusieurs poursuites intentées dont nous attendons l'issue, les tribunaux paroissent mieux disposés; mais les lois sont foibles et les magistrats ne les rendront pas plus fortes ; ils ont porté la peine au maximum dans l'affaire du Mouton enragé, mais je doute qu'ils y reviennent, et cependant il y a tous les jours des articles de journaux, moins grossiers, mais plus dangereux et d'une perfidie satanique [2].

1. A Senft, s. l., 19 février 1829.
2. Au même, s. l. n. d.

Ici encore, qu'on me permette d'entremêler un souvenir du comte de Marcellus à ces lettres inédites.

« Il est curieux de voir, écrit l'auteur de *Chateaubriand et son temps*, quelle terreur cet avènement du ministère de 1829 était envisagé même par les plus constants amis de la royauté. M. de Bonald m'écrivait à cette occasion :

« Je ne comprends pas l'envie d'être aujourd'hui ministre « en France. J'en écarte l'appât du traitement, qui ne peut « tenter ni le prince de Polignac ni tout homme qui a du pain « à manger, et je demande quel honneur on compte se faire en « ces places si éternellement disputées et combattues. Certes, « il faut une bien grande présomption de ses propres forces « pour croire pouvoir gouverner les deux Chambres et « conduire de front un char attelé de deux chevaux, dont l'un « tire à droite et l'autre à gauche.

« Ah ! de tant de conseils événement sinistre,
« Prince aveugle ou plutôt trop aveugle ministre [1] ! »

En présence de ces deux aveugles, dont l'un conduisait l'autre et qui tous deux tombèrent au précipice, Bonald contemple sans espoir le flot de la révolution qui gronde et qui monte.

La Bourdonnais vient-il à se retirer (18 novembre 1829) du ministère de l'Intérieur, nouveau dévergondage dans la presse :

Les journaux ennemis s'en donnent à cœur joie sur ce changement, ils détestoient La Bourdonnais. On diroit qu'ils le regrettent ; ils lui supposoient l'intention et la force des coups d'État, et ils font semblant de croire plus que jamais aux mesures violentes, si M. de Montbel le remplace ; homme sage, judicieux, et qui puise sa fermeté dans d'excellents principes [3].

Le doux Montbel succédait, en effet, au farouche La Bourdonnais, et gardait son portefeuille jusqu'en mai 1830, pour le remettre au comte de Peyronnet, le futur signataire des ordonnances de Juillet.

Mais si, dans sa correspondance, Bonald continue, comme homme politique et comme penseur, d'exprimer de douloureuses alarmes et un poignant découragement, dans les

1. Marcellus, *op. cit.*, p. 140.

salons et comme du monde, il semble que, comme *Figaro* sous l'ancien régime, il ait pris spirituellement les choses en riant, de crainte d'en pleurer.

Quel charmant épisode conté par M. Marcellus ! « J'étais, un soir de janvier 1830, dans le salon du ministère des Affaires étrangères, chez le prince Jules de Polignac, écoutant, dans l'embrasure d'une fenêtre, quelques réflexions que m'adressait M. de Bonald sur la politique du jour. M. de La Ferronnays vint se mettre en tiers dans notre conversation. « Eh bien, monsieur de Bonald », dit-il à mon interlocuteur, « vous qui vous êtes effrayé de notre système à la dernière « session, que dites-vous de celui qui nous remplace ? » — « Mais je ne vois là aucun système », répondit l'auteur de la *Législation primitive*. — « Quoi, ce ministère ne vous « semble-t-il pas fou ? » — « Hélas ! non, très peu fou. La « folie, c'est l'excès des idées. Et ici je ne remarque que « leur absence. » Et après ces mots, prononcés en souriant, le philosophe s'éloigna [1]. »

M. de la Ferronnays alla ensuite, continue le narrateur, régaler Polignac de ce compliment. Le ministre le reçut à brûle-pourpoint et sans paraître s'en troubler.

Parmi les nombreux remaniements ministériels qui trahirent en ces dernières années de la Restauration le déclin du pouvoir royal, Bonald entrevit la possibilité d'un retour de Chateaubriand aux affaires.

> Vraisemblablement, il y aura quelque changement dans le ministère après la fin ou la séparation des Chambres, et Portalis passera à la Cour de cassation. Par qui sera-t-il remplacé aux Affaires étrangères ? Je crois qu'il le sera par *Chateaubriand*, non que les libéraux comptent tout à fait sur lui, mais parce qu'il déplaît au roi et que ce sera une jouissance délicieuse, pour eux et pour lui, de contrarier ses répugnances. Au reste, il s'y perdra, soyez-en sûr, soit qu'il voulût, comme Mirabeau, rétablir ce qu'il a détruit, soit qu'il voulût se jeter à corps perdu dans le parti libéral, car il faudroit alors qu'il fût *ultra libéral*, pour donner des garanties de sincérité à ce parti [2].

Jugement sévère, mais juste, et d'une clairvoyance prophétique sur le vaniteux grand homme de lettres, aussi impuis-

1. Marcellus, *op. cit.*, p. 399.
2. Bonald à Senft. Paris, 11 juin 1829.

sant à enrayer la machine parlementaire de 1830 que Mirabeau celle de 1789.

Bonald avait donc laissé descendre dans son estime celui qu'il y avait jadis porté bien haut.

Vous sentez combien j'ai été déchiré dans les journaux de la faction, à la tête desquels est M. de Chateaubriand, dont la haine ne se ralentit pas un instant et dont, pour cette raison, la considération est beaucoup déchue auprès de ceux dont l'opinion donne et peut seule donner la considération [1].

Son fameux voyage à Prague, comme envoyé de la duchesse de Berry, son entrevue avec Charles X, où il se mit « à pleurer comme un enfant », toute cette fantasmagorie à effet, — nous dirions aujourd'hui ce *cabotinage*, — n'eut point de prise sur Bonald.

Nous ne savons au juste rien de ce qui s'est passé à Prague. J'ai peur comme vous du compte que M. de Chateaubriand voudra peut-être rendre de sa mission, s'il a eu une mission, et de la manière dont elle a été accueillie; il paraît que pour empêcher la duchesse d'arriver jusqu'à Prague, on est allé au-devant d'elle avec ses enfants et Chateaubriand est revenu à Paris. Son orgueil blessé seroit une puissance offensée, et l'enthousiasme avec lequel ses phrases sont accueillies par la jeunesse romantique en propageroit le scandale, s'il en faisoit ce qui lui est souvent arrivé. Il est pour beaucoup dans ce que nous voyons, et sa défection à la Chambre des pairs, qui en a entraîné tant d'autres, a puissamment hâté la révolution de Juillet. La Cour a souvent pratiqué cette maxime de l'Évangile, qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence, etc., etc.; mais elle se contente de quelque semblant bien équivoque de pénitence, et c'est ainsi qu'on perd ses amis sans gagner ses ennemis [2].

Tel fut le suprême jugement de Bonald sur la ridicule scène du prétentieux acteur.

J'ai raconté, dans ce dernier article, les principales phases des relations entre Bonald et deux des plus illustres écrivains de son temps, Lamartine et Chateaubriand. On pourrait, en dépouillant ses lettres, y glaner bien d'autres gerbes.

Avec les événements, Bonald jugeait volontiers les hommes, moins les hommes politiques que les écrivains, moins

1. Bonald à Senft. Paris, 5 décembre 1828.
2. Au même. Au Monna, 14 octobre 1833.

ceux qui agissent ou qui parlent que ceux qui écrivent. Témoin de l'immense transformation que les philosophes avaient produite à la fin du dix-huitième siècle, par la seule force d'expansion des idées, il croyait plus à la puissance du livre qu'à celle de l'émeute. Celle-ci lui semblait produite par celle-là. Aussi aime-t-il, dans sa correspondance soit avec Mme de Sèze, soit avec le comte de Senft, à noter d'un trait court et précis ou à développer, au contraire, posément et presque solennellement, son appréciation sur les grands ouvrages aussi nombreux alors qu'ils sont rares aujourd'hui.

Il suffit de mentionner les trois noms qui reparaissent le plus fréquemment dans ses lettres : Mme de Staël, Joseph de Maistre, Lamennais.

A d'autres, moins limités par le cadre de leur travail, d'étudier les rapports entre ces publicistes qui résument le mouvement d'une génération et presque d'un siècle. « On n'a pas recueilli les lettres de Bonald, écrit le P. Longhaye, et c'est grand dommage. Ses douze réponses au comte de Maistre nous permettent d'entrevoir un autre Bonald, fort capable d'aisance, de causerie et de badinage; bien plus digne de tenir tête à son merveilleux correspondant que jadis Bussy-Rabutin à sa cousine Sévigné. »

Je m'associe de tout cœur à ce vœu. Puisse-t-il paraître la conclusion naturelle de ces pages !

Henri CHÉROT, S. J.

UN
NOUVEL INTERPRÈTE DE SAINT AUGUSTIN

I

M. Martin vient de nous donner une importante étude sur la philosophie de saint Augustin, et il interprète le grand docteur d'une façon qui ne saurait passer inaperçue [1].

La *Préface* (VII-XVI) indique rapidement la suite des écrits d'Augustin, leur place dans le mouvement de sa pensée, et leur importance respective pour l'étude de sa philosophie. On y trouve déjà les traits caractéristiques du livre : une vue singulièrement compréhensive des travaux de ce vaste génie, et, sous les dehors de la plus stricte objectivité, les idées propres de l'auteur, avec et à travers lesquelles il verra *son* saint Augustin.

L'ouvrage est ainsi divisé : Livre I, La connaissance; livre II : Dieu ; livre III : La nature. On voit que l'*homme* n'a pas de livre à part; c'est peut-être parce qu'il a sa place partout.

Livre I (p. 1-98), en cinq chapitres : Les divers modes de connaissance, la formation intellectuelle, la certitude, l'intelligence humaine, l'erreur.

Livre II (p. 99-264), également en cinq chapitres : Existence de Dieu, nature de Dieu, création, Dieu et l'homme, le souverain bien et l'optimisme.

Livre III (p. 265-388), aussi en cinq chapitres : Notre connaissance du monde extérieur, origine et nature du monde extérieur, les faits surnaturels, les êtres vivants, la société.

Chacun de ces chapitres se divise à son tour, quand il y a lieu, en autant de paragraphes qu'il y a de questions distinctes, de façon à grouper sous des chefs très précis l'ensemble des idées philosophiques d'Augustin.

En tête de chaque paragraphe sont réunies de précieuses

1. *Saint Augustin*, par l'abbé Jules Martin. Paris, Alcan, 1901. Le livre fait partie de la collection des *Grands philosophes*, qui se publie sous la direction de M. l'abbé Piat.

indications sur les principaux passages qui ont trait au sujet du paragraphe. Là, comme par tout le livre, il est tenu grand compte de la chronologie, en vue de saisir le développement de la pensée et le perfectionnement graduel des formules. Le corps même du livre est formé principalement de textes groupés et reliés, annoncés par la proposition dont ils seront la preuve, commentés par quelques réflexions ou rapprochements sobres et courts.

Pour finir, une conclusion (p. 389-396), et une table chronologique des principaux ouvrages d'Augustin, avec quelques indications bibliographiques (p. 397-400).

Toute courte qu'elle est, cette conclusion est de grande portée, et, comme la préface, elle montre un homme maître de son sujet. En deux mots, M. Martin dit ce que saint Augustin doit à ses devanciers, ou plutôt ce qu'il ne leur doit pas, et ce qu'il doit au christianisme. Il rappelle ensuite les idées les plus saillantes du père de la philosophie chrétienne, celles qui lui sont le plus personnelles, et il dit rapidement ce qu'elles sont devenues et l'influence qu'elles ont eue après lui.

On voit, par ce simple coup d'œil, que l'auteur s'est installé au cœur même de son sujet; il l'étudie du dedans; il nous le montre en lui-même, comme il l'a vu. Rarement un esprit si personnel et si puissant s'était ainsi enfermé dans saint Augustin pour essayer de saisir dans son fond, dans son unité vivante, cette pensée si vaste et si variée.

Dans ces conditions, M. Martin ne pouvait guère manquer de voir et de mettre en relief des aspects nouveaux de cette merveilleuse figure, qu'il admire et qu'il a étudiée *con amore*. Les richesses d'Augustin sont inépuisables : qui sait chercher est sûr d'y faire des découvertes. Et cela seul expliquerait que le livre de M. Martin soit si original, et nous présente un saint Augustin philosophe si différent de celui qu'ont essayé de nous montrer MM. Nourrisson, Ferraz, Dupont, tant d'autres qui ont écrit sur la philosophie du plus grand de nos docteurs.

La pensée philosophique de saint Augustin est étroitement liée avec la philosophie catholique : on ne saurait dès lors se désintéresser d'une étude qui nous la présente sous des

aspects tout nouveaux. Beaucoup des conclusions de M. Martin sont, en effet, fort inattendues : elles sont parfois déconcertantes, et plus d'un, sans doute, en sera quelque peu scandalisé. Un ami comparait l'auteur à ces enfants qui, du jardin où ils jouent, jettent, sans plus songer, des pierres par-dessus les murs : quoi d'étonnant si les passants crient et se plaignent ? On criera peut-être à propos du *Saint Augustin*. Je vais tâcher de mettre le lecteur qui entendrait les cris et les plaintes au courant de la question. Pour cela, voici, parmi les idées lancées par M. Martin, celles qui probablement étonneront davantage. Après les avoir énumérées à la suite dans l'ordre même du livre, et exprimées autant que possible dans les termes de l'auteur, j'ajouterai quelques mots d'explication ou de critique.

II

1. *Sur la distinction entre le mode dont nous connaissons le monde physique et celui dont nous connaissons la vérité spéculative, l'absolu.*

« Saint Augustin énumère parfois trois modes de connaissance : L'intellection, la perception sensible, et l'intuition de soi-même; mais, pour l'ordinaire, là où il a parlé plus philosophiquement, il en indique seulement deux : L'intellection et la perception sensible. » (P. 1.) Il y a, pour lui, « une profonde différence entre l'activité intellectuelle qui se termine à une certaine intellection de l'absolu et toute autre activité sensible par laquelle on saisit l'extérieur des choses ». (P. 6.)

Où tend cette remarque ? A établir « que la connaissance des choses extérieures, la physique ou la science, n'a aucun rapport nécessaire avec la connaissance intellectuelle,... que rien dans l'univers extérieur ne nous est intelligible », et qu'il ne faut « donner aucune place, dans les questions de pure doctrine, aux hypothèses ni aux découvertes de la science ». (P. 393.)

2. *Sur le déterminisme intellectuel, et « combien il est difficile, sinon impossible, d'atteindre et de transformer une intelligence philosophique ».*

« Parmi les causes de cette conversion (d'Augustin), plu-

sieurs, et les seules vraiment décisives, ont précédé, et elles ont déterminé l'effort intellectuel réfléchi, cet effort qui se connaît et qui tend vers un résultat bien voulu. » (P. 17.)

Ces causes, qui « ont réellement suscité en saint Augustin une volonté chrétienne et une intelligence chrétienne », « se réduisent à deux : « L'influence de la première éducation, et une disposition générale de l'intelligence et de la volonté. » (P. 17.)

Il ne pouvait rester manichéen, « car une intelligence philosophique ne peut pas admettre deux absolus » ; mais « le progrès dans la réflexion philosophique pouvait aboutir à des doctrines bien diverses » ; et si, « pour saint Augustin, il aboutit à la conviction chrétienne », c'est qu'il se fit « en lui, à des moments décisifs, une transformation profonde : il comprenait autrement ;... il était comme un autre homme » ; et son intelligence « arrivait toujours à se reconnaître enfin comme intelligence de plus en plus chrétienne ». (P. 18.) Pour exprimer cette transformation, saint Augustin n'a d'explication que dans le recours aux « moyens secrets et merveilleux » de la Providence. Bref, Augustin n'a pas été changé (on pourrait dire *converti*) pour avoir été convaincu ; il a été convaincu pour avoir été changé.

Le cas d'Augustin est la loi générale, constatée maintes fois par Augustin lui-même, et qu'on peut formuler ainsi : « Toute intelligence doit subir, d'abord, une formation, et c'est après l'avoir subie, qu'elle est enfin en état de voir la raison des choses ». (P. 21.) Pourquoi? Parce qu'« il y a pleine incompatibilité entre l'adhésion actuelle à l'erreur et une perception intellectuelle de la vérité » (p. 22). Il y a identité entre adhésion actuelle à une doctrine et la force actuelle de raisonnement philosophique, ou, plus brièvement, « il y a identité entre la conviction doctrinale et la raison philosophique actuelle ; donc, si actuellement on n'adhère pas à la vérité, on n'a pas non plus la force actuelle de percevoir en philosophe la vérité » (p. 26). Plus clairement encore : « Si un philosophe ignore la vérité, il n'a actuellement aucune force effective pour la reconnaître » (p. 26). « Ce philosophe, quelle que soit son erreur, n'a pas actuellement une raison apte à percevoir la vérité, ni même apte à conclure que

d'autres pourraient l'y conduire » (p. 27). Peut-il au moins la recevoir d'autrui? M. Martin, toujours au nom d'Augustin, répond que non. « Une intelligence philosophique est, précisément comme telle, une intelligence exclusive. » (P. 23.) Et il ajoute que c'est là « un fait que l'exemple de tous les philosophes vérifie » (p. 23). Voilà, selon lui, ce que saint Augustin enseigne avec insistance, et il cite à ce sujet une page du *De Utilitate credendi*, « la plus forte, dit-il, et plus encore, la seule page totalement vraie que, d'Aristote à Kant et au delà, un philosophe illustre ait écrite » (p. 25). M. Martin, qui a écrit sur ce sujet plus d'une forte page, ne se regarde pas évidemment comme « un philosophe illustre ». Toujours est-il que, sans parler expressément de déterminisme, il trouve dans saint Augustin la doctrine d'un certain déterminisme intellectuel.

Ce philosophe (et M. Martin dit la même chose, proportions gardées, de tout homme qui raisonne, une fois qu'il s'est établi dans le faux, de toute intelligence encore ignorante ou insuffisamment formée, qui aurait d'abord été mal conduite); ce philosophe est-il donc irrémédiablement voué à l'erreur? M. Martin répond, avec saint Augustin : « Dieu seul peut donner le remède » (p. 28); et il le donne à qui cherche avec bonne volonté. Avant de changer les idées, il faut changer « la détermination intellectuelle », changer l'intelligence, et ce changement est l'œuvre de la volonté. C'est donc par la volonté que doit commencer le travail : avant de vouloir convaincre, il faut tâcher d'agir sur la volonté. « Si l'on ignore cela, dit sentencieusement M. Martin, on ignore l'essentiel ; et si, connaissant cela, on croit que l'action sur la volonté aboutira certainement, on se fait une grande illusion » (p. 31).

3. *Sur Dieu, objet inné, perpétuel, et, pour ainsi dire, unique de notre pensée et de notre connaissance spéculative.*

« L'intelligence humaine est la force individuelle qui perçoit toujours l'absolu. C'est l'enseignement de saint Augustin » (p. 49). Ainsi toute intellection, comme telle, a Dieu pour objet » (p. 52, 99, 107, etc.). Notre sentiment, de même que notre intelligence, a pour objet réel, Dieu » (p. 53). De là l'innéité. « Dès qu'il se met à écrire, saint Augustin

enseigne la doctrine de l'innéité ; et il s'y est toujours tenu » (p. 51). « Toute connaissance spéculative, censée aquise récemment, est la vision moins obscure ou plus claire de la connaissance innée » (p. 52).

Pour que nous ne condamnions pas à la légère, l'auteur ajoute : « Saint Augustin a écrit aussi un mot pour défendre l'innéité contre des attaques dont il déplorait sans doute l'inintelligence : « Qu'on se moque de mes paroles parce « qu'on ne voit pas, et je déplorerai une pareille dérision » (p. 55).

C'est au sens d'innéité qu'il faut entendre la réminiscence augustinienne : « Apprendre une doctrine spéculative, c'est constater en soi-même une connaissance primitive très obscure ;... c'est arriver à la conscience de ce que l'on savait » (p. 58). « L'âme se connaît toujours comme pensant l'absolu, mais elle n'a pas toujours conscience de se connaître » (p. 61).

Il suit de là que toutes « nos perceptions purement intellectuelles... se ramènent... à une seule perception, ou, en d'autres termes, manifestent en bien des manières notre perception définitive très confuse de l'absolu, ou de Dieu » (p. 69). Saint Augustin, remarque M. Martin, ne tire pas cette conséquence, comme telle; mais il a vu la chose, « et il a enseigné directement l'unité fondamentale de toute notre connaissance spéculative » (p. 70). L'auteur conclut que, suivant saint Augustin, « ce qui, après cette vie, sera changé, ce ne sera pas le fond même de notre science, ce seront les conditions selon lesquelles nous arrivons à saisir notre science » (p. 74). Le mot d'*ontologisme* n'est pas prononcé, mais on voit quelle place est donnée à la chose dans la doctrine de saint Augustin.

4. *Sur l'existence et la nature de Dieu.* — Comment prouve-t-on l'existence de Dieu ? « Selon saint Augustin, l'intelligence humaine pense toujours Dieu ; mais, en cela, elle accomplit une action que, pendant longtemps, elle ne connait pas ; elle fait enfin effort pour transformer sa pensée primitive, très confuse, en une pensée convenablement claire : c'est dans cet effort que consiste la preuve de l'existence de Dieu » (p. 99). Cette doctrine se comprend, admis l'ontologisme, l'innéité, la réminiscence.

Pour la nature de Dieu, M. Martin n'admet pas, semble-t-il, la distinction entre l'idée philosophique de Dieu et l'idée théologique. « Saint Augustin ne cherche pas à se faire en dehors de la Trinité une notion philosophique de Dieu, ou plutôt une notion censée philosophique » (p. 118). Ceci encore peut être regardé comme une conséquence de l'ontologisme.

5. *Sur l'immortalité de l'âme.*

« La seule preuve métaphysique possible, ou la seule conception purement métaphysique de l'âme immortelle... se ramène à ceci : Toute unité substantielle subsiste tant que Dieu ne l'anéantit pas, c'est-à-dire ne cesse pas de la créer » (p. 160). On voit que, pour M. Martin, la preuve par la *spiritualité* n'existe pas. Celle qu'il indique est plutôt une preuve par la *simplicité.*

6. *Sur la liberté et sur l'ignorance invincible.*

« La liberté, pratiquement réduite à ne pouvoir choisir que le mal, ne cesse pas d'être une vraie liberté ; elle ne cesse pas non plus d'être coupable » (p. 214). La conclusion s'applique à l'ignorance invincible : « Il ne suffit pas d'être sincère avec soi-même ; il faut, de plus, ne pas prendre, même invinciblement, le mal pour le bien » (p. 220). M. Martin ne veut pas, d'ailleurs, qu'on entendre cet invinciblement d'une manière absolue ; « il ne désigne, et il ne peut désigner qu'une difficulté de laquelle, en fait, on ne sort pas » (p. 220). Il ajoute : La sincérité avec soi-même peut donc, quelquefois, ne pas suffire; et voilà le mystère » (p. 222).

7. *Connaissance du monde extérieur, espace et temps.*

« Notre connaissance intellectuelle atteint l'absolu; mais notre connaissance du monde extérieur n'atteint que notre modification » (p. 265).

Et d'abord, « nous concevons le monde extérieur dans le temps et dans l'espace ». Or, « notre perception de l'espace n'atteint et ne représente que notre manière d'être » (p. 266). Et, quant au temps, « les trois déterminations du temps, passé, présent, futur, sont trois manières d'être de notre âme » (p. 272.) Le temps lui-même n'est pas autre chose. Augustin ne le définit-il pas « une distension de l'âme ? » (p. 273). N'objectez pas qu'il s'exprime à chaque instant « comme si le

temps et l'espace avaient chacun une réalité propre ». Il y a là « une inexactitude fatale, imposée par le mode de notre représentation » (p. 273).

Voilà pour le temps et l'espace. Passons aux choses matérielles.

« Ce qui... dans notre connaissance du monde extérieur, n'est pas une perception sensible, n'est pas non plus, à proprement parler, ce que nous entendons par *connaissance du monde extérieur*. Ce sont des vues générales qui dépassent toute expérience. Mais la vraie connaissance du monde extérieur, celle qui se contrôle, part de la perception sensible, et elle y aboutit. Et, à son tour, la perception sensible ne nous révèle que notre propre modification. Ainsi, nous ne connaissons définitivement du monde extérieur que son existence. Nous avons conscience que les sens nous révèlent quelque chose, et nous avons une conscience non moins vive et non moins impérieuse de la vérité qui se trouve dans le témoignage d'autrui. Voilà comment nous sommes certains d'être en rapport avec des réalités différentes de nous » (p. 274).

« En un mot, ce n'est pas selon leur nature, mais c'est selon le rapport établi par Dieu entre elles et nous que les réalités extérieures nous sont connues, et qu'elles nous donnent une impression agréable ou désagréable. Saint Augustin oppose formellement cette considération au manichéisme de Fauste » (p. 277).

Qu'est-ce alors que la connaissance scientifique, ce que les savants connaissent du monde extérieur ? C'est une « divination », et rien de plus. « Cette connaissance ne pénètre pas le fond même des choses... Les savants devinent, et quoi qu'ils fassent, il ne leur est pas donné de comprendre la réalité substantielle des choses, ni le pourquoi fondamental de ce qui se passe » (p. 278).

Quelle est au juste la question ? C'est « de savoir si les choses du monde extérieur sont, pour nous, intelligibles. Saint Augustin a très bien vu qu'elles ne le sont pas » (p. 280). Toute cette théorie se rattache étroitement à ce qu'on a vu plus haut sur la distinction profonde entre notre connaissance du monde extérieur et notre connaissance de l'absolu. (Cf. n° 1 et n° 3.)

8. *Sur le miracle.*

« Le miracle, considéré précisément en lui-même, n'a rien d'extraordinaire » (p. 317). Non moins que le phénomène naturel, il a son principe dans la nature ; il n'y a pas de phénomène proprement exceptionnel (p. 321-325).

9. *Comment nous connaissons les âmes, et notamment l'âme des bêtes.*

« Nous percevons l'âme des autres hommes, et, notamment, l'âme des animaux, par un acte tout particulier qui ne nous permet pas le doute... L'on n'a contre la théorie des bêtes machines qu'une ressource certaine, c'est d'affirmer que nous sommes faits pour percevoir spontanément l'âme des animaux » (p. 348). Ceci encore se rattache étroitement à l'ensemble des vues de l'auteur sur la connaissance.

III

Sur chacun de ces points deux questions se posent : Ces idées sont-elles vraies ; ces idées sont-elles les idées d'Augustin ?

Pour l'ontologisme, la première question est tranchée ; non seulement l'ontologisme ne tient pas devant la raison et l'expérience ; M. Martin sait bien que l'Église le réprouve, et il n'attend pas, sans doute, un décret infaillible et les anathèmes pour se faire une opinion à cet égard. Est-il avéré, au moins, que saint Augustin ait tenu les opinions que l'auteur lui prête ? La question a été longuement et bien des fois débattue, et les beaux travaux de Schütz, de Franzelin, de Kleutgen, de Liberatore, de Lepidi, de Zigliara, de de San, de tant d'autres encore, ont mis hors de doute que si les expressions d'Augustin sentent, au premier abord, l'ontologisme, une étude plus approfondie découvre chez lui une pensée qui n'a rien d'ontologiste. Saint Thomas l'avait déjà entendue en un sens très beau et très juste ; l'interprétation de saint Thomas était décidément la bonne.

L'ontologisme écarté, l'innéité, la réminiscence, l'unité de la doctrine spéculative, prennent une toute autre signification. Ici encore la pensée d'Augustin revient à celle de saint Thomas, ce qui est tout naturel : saint Thomas n'ayant fait

autre chose que de dégager et, pour ainsi dire, d'*abstraire* la pensée même d'Augustin.

Du même coup disparaît, sinon la « différence profonde », au moins la séparation absolue qu'on veut établir entre notre science du monde extérieur et notre connaissance du monde intelligible. Que prouvent les textes apportés par M. Martin en faveur de cette séparation ? Que la science et la sagesse, la raison inférieure et la raison supérieure, regardent des objets distincts; que nos sens n'atteignent pas l'intelligible, mais seulement notre raison; qu'il ne faut pas s'en rapporter sans contrôle aux sens pour juger de la réalité; qu'on ne doit pas inconsidérément faire intervenir la Bible dans les questions de science, ni la science dans les questions bibliques, ou plus généralement, qu'on ne doit pas gêner la libre étude des faits par des considérations *a priori*, ni lier les vérités immuables aux hypothèses changeantes. J'avoue n'y pas voir autre chose. Or, il en eût fallu de bien évidents pour croire qu'Augustin eût ainsi songé à *scinder* l'homme, à mettre ses connaissances dans trois ou quatre compartiments séparés, et sans communication de l'un à l'autre, à rompre cette admirable continuité entre le sensible et l'intelligible, mystérieuse sans doute comme l'union de l'esprit avec la matière, mais manifeste dans le domaine de la connaissance comme elle est manifeste en nous-même et dans le monde.

Dès lors aussi il ne reste plus aucune raison d'affirmer, en dépit des textes, que « la preuve de l'existence de Dieu » consiste uniquement « dans l'effort pour transformer sa pensée primitive très confuse en une pensée convenablement claire » (p. 99). Et c'eût été dommage vraiment de ne trouver que cela dans ces admirables élévations où Augustin entend les créatures qui lui parlent de Dieu et l'invitent à chercher au-dessus d'elles celui qui les a faites — beau, car elles sont belles; bon, car elles sont bonnes; sage, car la sagesse éclate en elles.

Relèverai-je le mot de M. Martin contre une notion de Dieu « censée philosophique »? D'autres auteurs, teintés d'ontologisme, font plus ouvertement aux scolastiques le reproche d'étudier un Dieu de la raison qui ne serait pas le Dieu de la foi, de faire ainsi une théodicée qui ne sait rien

de la Trinité, et partant de la vraie nature de Dieu. Le reproche est si énorme, et il suppose un principe si évidemment faux (l'impossibilité d'une conception rationnelle de Dieu distincte de celle que nous devons à la révélation) que j'aime mieux croire à un malentendu de part ou d'autre.

Le malentendu est facile aussi sur l'espèce de déterminisme intellectuel prôné par M. Martin. Augustin dit bien qu'il n'en est pas de la sagesse comme de l'or ou de l'argent : tandis qu'on peut voir et reconnaître de l'or sans posséder d'or, on n'a pas, sans posséder la sagesse, un œil intellectuel qui la puisse voir et reconnaître, *non enim ut aurum et argentum ceteraque id genus, et cognoscere eum videas et non habere concessum est, ita sapientiam mentis ejus oculo, qui ea careat, videri fas est*, (p. 25) ; et il y a là, pour qui sait l'entendre, une profonde vérité morale déjà constatée par Aristote, et à laquelle saint Thomas devait faire une large place dans sa théorie des vertus. Mais M. Martin enlève la doctrine d'Augustin à son milieu, aux circonstances individuelles et relatives ; il la pose en système absolu et, comme en vérité nécessaire ; on dirait qu'il en fait un axiome de logique. Bref, on ne voit plus comment il échappe au déterminisme (car la volonté même sera prise dans l'engrenage), ni comment, l'erreur étant invincible, il peut la rendre imputable. Pourquoi ne veut-il regarder que d'un côté une question complexe, dont la solution, pour être juste, doit tenir compte de toutes les données ? Que ne dit-il plus clairement que cette « détermination intellectuelle » dont il nous parle est, après tout, un effet de la volonté libre, et qu'elle reste sous l'empire de cette volonté ? Que ne fait-il aussi sa part à la force de la vérité et à l'aptitude *naturelle* que nous avons de la découvrir et de la reconnaître ? Par là il s'épargnerait bien des critiques plus ou moins fondées ; il calmerait les inquiétudes des croyants qui peuvent ne pas voir comment telle ou telle de ses assertions se concilie avec des vérités acquises et nécessaires ; il rendrait sa thèse plus acceptable en lui ôtant ses apparences de paradoxe intenable ou de fausseté manifeste ; il se tiendrait enfin plus près de son cher saint Augustin. Lui, certes n'a pas diminué le rôle de la raison ni méconnu ses forces ou ses responsabilités ; pour avoir

été « une intelligence philosophique », il n'a pas été « une intelligence exclusive ».

On pourrait faire des remarques analogues sur ce que dit M. Martin de la liberté « pratiquement réduite à ne pouvoir choisir que le mal », sur l'ignorance invincible et pourtant imputable, sur les vertus des païens toujours viciées par quelque endroit, etc. Mais ici l'auteur peut répondre qu'il signale, sans moins ni plus, les positions de saint Augustin; et il est vrai que saint Thomas, en disant sur ces points un mot plus clair et plus satisfaisant, a quelque peu dépassé le maître, sans rien dire d'ailleurs qui ne fût dans ses principes, et qui peut-être ne fût dans sa pensée.

Ici, comme souvent, M. Martin en appelle au mystère. Soit, puisque, aussi bien, nous ne savons le tout de rien. Mais, outre que cette réponse, si elle est seule, n'est pas *augustinienne*, elle ne suffit pas devant une contradiction palpable; et même n'est-il pas meilleur de « résoudre facilement des questions difficiles », suivant l'éloge que l'Église fait de saint Thomas, que d'assembler des nuages, pour faire alors appel au mystère ? J'ai peur qu'à cet égard M. Martin n'ait quelque peu excédé. Il pouvait montrer chez Augustin le sens du mystère, — et quel homme ne l'a, dont l'esprit soit quelque peu philosophique ? — mais d'en faire une des caractéristiques d'Augustin philosophe, un des traits saillants de sa doctrine philosophique, n'est-ce pas fausser un peu la réalité en faussant la perspective ?

Après tout, c'est là chose délicate, et l'on comprend que les appréciations puissent différer. Mais la déformation me paraît manifeste dans l'exposé des doctrines d'Augustin sur notre connaissance du monde extérieur. Et, d'abord, une bonne théorie de la science suppose une bonne théorie des universaux : il faut, pour expliquer notre science du monde, admettre que l'universel est *dans* les choses individuelles, que *l'homme* est dans *chaque homme*, et qu'il y est non pas en acte, mais en puissance; qu'il y a son fondement réel et objectif, mais non sa formalité d'universel : bref, il faut donner une réalité à la nature commune, sans lui donner une réalité d'universel. Il faut admettre ensuite que nos sens eux-mêmes atteignent la substance *dans* le phénomène,

l'objet *dans* la sensation, et cela *en tant et autant* précisément que la substance se trouve ou se met dans son action sur nos sens, *en tant et autant* que l'objet se reproduit dans l'image. Il faut admettre enfin que la connaissance sensible et la connaissance intellectuelle ne sont pas en nous deux connaissances *séparées*, sans communication de l'une à l'autre : l'homme est un, une est sa connaissance ; le sens nous met en rapport avec la réalité individuelle et concrète, l'intelligence dégage de cette réalité individuelle, et concrète l'élément universel qui s'y trouvait en puissance, l'idée abstraite sur laquelle elle travaille. Et de là, dans la connaissance humaine, cette union de l'idée et de l'image, de l'universel et du singulier, de l'abstrait et du concret ; de là, cette connaissance de l'absolu, de Dieu, se dégageant de la connaissance du sensible et fondée sur elle, tout cela selon la nature même de l'esprit humain. Nous n'avons pas d'idées innées, mais nous avons la faculté innée d'abstraire l'idée de l'objet concret ; nous n'avons pas la connaissance innée des principes, mais nous avons innée la faculté de voir immédiatement les principes spéculatifs ou pratiques (de contradiction, de causalité, etc.) ; nous ne voyons pas Dieu en lui-même et tout le reste à la lumière divine, mais Dieu a mis en nous comme un rayon créé de sa lumière incréée, et cette lumière créée nous sert à voir ce qu'il y a d'intelligible dans les choses.

Sans doute, saint Augustin n'a pas dit tout cela, et peut-être ne l'a pas vu, avec la précision et la netteté qu'y devait mettre saint Thomas. Mais c'est là, si l'on y regarde bien, sa base d'opération ; et celui-là risque fort de ne pas comprendre l'idéologie d'Augustin et sa théorie de la connaissance, qui ne veut pas se mettre à ce point de vue. Je ne puis discuter les textes avec M. Martin, ni apporter ceux qu'il élimine, ni expliquer ceux qu'il apporte ; mais lui-même verra, s'il veut bien changer sa « détermination intellectuelle », qu'il y a loin de l'Augustin quasi kantiste qu'il nous donne au véritable Augustin. Augustin montre très bien ce qu'il y a de relatif dans nos appréciations des distances et de la durée, très bien ce que nous mettons du nôtre dans les notions de temps et d'espace ; mais il est visible qu'il admet la réalité du *nunc* et de l'*ubi* : bref, on peut dire que, pour lui comme

pour les scolastiques, temps et espace, sont des êtres de raison mais avec fondement dans la réalité. Est-ce aussi la pensée de M. Martin? C'est possible, et je suis presque porté à le croire, quand je le vois traduire : *Sunt enim hæc* (les trois divisions du temps) *in anima tria quædam, et alibi ea non video*, par : « Ce sont dans l'âme trois manières d'être, et je ne les vois pas ailleurs » (p. 271); mais ce n'est pas l'idée qu'éveillent des phrases comme celle-ci, que « notre perception de l'espace n'atteint et ne représente que notre manière d'être » (p. 266), que « nous n'avons la perception du temps que selon les convenances arbitraires de notre humanité » (ce qui d'ailleurs est fort différent du texte latin qui est censé y correspondre) (p. 268).

Mais, direz-vous, Augustin définit (équivalemment) le temps comme une distension de l'âme, *distentionem... ipsius animi* (p. 273). D'accord, et cela signifie précisément que le temps conçu comme un continu successif, n'est pas un être réel, mais une conception de l'esprit, agissant d'ailleurs sur des données réelles.

C'est aussi fausser la pensée d'Augustin, et abuser de quelques expressions de circonstance, de dire que selon lui « la perception sensible ne nous révèle que notre propre modification » et que « nous ne connaissons définitivement du monde extérieur que son existence » (p. 274). Qu'Augustin disputant contre les sceptiques se contente de la formule : « Je sais que cela *me paraît* blanc ou amer » (p. 276); qu'il nous mette souvent en garde contre les jugements formés sur les apparences sensibles, rien de plus naturel : il veut, dans le premier cas, une formule qui ne laisse aucune prise à la chicane; et, dans le second, il nous rappelle que les sens sont trompeurs pour qui ne veut juger que sur leur rapport. Mais cela ne mène pas aux conclusions qu'on en tire; et ces passages mêmes, à défaut de cent autres, tendraient plutôt à prouver la thèse du bon sens (auquel d'ailleurs Augustin s'en rapporte lui-même expressément, p. 275).

IV

On pourrait faire d'autres réserves encore et relever d'au-

tres choses qui étonnent. Mais souvent, c'est affaire d'expression ou de relief. Ainsi, la doctrine sur la nature du miracle est tout à fait celle d'Augustin et elle est admirable : saint Thomas n'a eu qu'à la mettre en formule. L'air de paradoxe tient à plus d'une cause. D'abord, M. Martin est plus frappé de ce qui est singulier, de ce qui est extraordinaire. Qu'Augustin dise ou suppose, comme tout le monde, que le miracle est le grand motif de la crédibilité (p. ex. : *In Joan.*, *tract.* II), l'interprète ne songe guère à le noter (bien qu'il y ait dans les textes mêmes qu'il cite plus d'un mot en ce sens, p. 81-82); mais que, pour des cas spéciaux, Augustin émette l'idée que c'est plutôt « la doctrine qui discerne les miracles »; que, pour montrer, comme il aime à le faire, l'impuissance du miracle si la grâce intérieure n'accompagne le fait extérieur, la chose lui paraît « fort caractéristique » (p. 82). Qu'Augustin montre « comment, dès le principe, il aurait pu avoir conscience de se tromper, et, par là, se défaire de son erreur » (p. 83), on ne le note qu'en vue d'une thèse spéciale. N'était-ce pas aussi le lieu d'en faire la remarque, quand on inculquait si fortement « l'incompatibilité entre l'adhésion actuelle à l'erreur et une perception intellectuelle de la vérité », quand on ne reconnaissait « à l'intelligence pervertie ou déçue d'autre activité actuelle que de se complaire dans l'erreur »? (p. 22).

M. Martin n'aime guère les grands chemins battus, les pensées communes, les vérités qui courent les rues ; citant quelque part une réflexion de Taine, fort juste d'ailleurs et de simple bon sens, il ajoute méchamment qu'en cela Taine « a pour lui cette plénitude de raison dont peut se prévaloir quiconque propose une naïveté » (p. 385). Lui, ne veut pas à ce prix la plénitude de raison, et les pensées même les plus simples prennent chez lui je ne sais quoi de profond, de mystérieux, et parfois d'étrange.

Il faut reconnaître aussi qu'Augustin est d'interprétation difficile : ses réflexions sont parfois si subtiles et si déliées, qu'on se demande si elles sont encore solides ; il voit les choses sous des aspects si divers, et il se préoccupe si exclusivement de sa pensée actuelle qu'on est souvent embarrassé de le concilier avec lui-même ; il pousse si fort l'argument

ad hominem qu'on ne sait plus s'il parle en thèse ou dans l'hypothèse, s'il bataille ou s'il dogmatise ; enfin il ne nous donne pas seulement sa pensée toute faite et achevée, mais il la prend à son origine, il la suit dans son développement, il la montre dans son devenir; et de là, pour une bonne part, l'intérêt et la vie dans son style, mais de là aussi une difficulté parfois sérieuse à reconnaître sa pensée définitive.

Ces raisons, et d'autres du même genre, expliquent que saint Augustin ait été et soit encore si diversement interprété : la philosophie catholique a trouvé chez lui au moins le germe de ses principales solutions, et il n'est guère d'erreur ou d'hérésie qui ne se soit réclamée de lui.

Pour le comprendre, il ne suffit pas de connaître ses œuvres ; il faut encore se rendre un compte exact des questions qu'il traite, de leurs multiples aspects, des circonstances où il écrivait; et, même alors, malheur à qui l'aborde avec des vues trop personnelles, avec des idées faites, avec le secret désir de trouver chez lui un appui pour des théories chères ! Il trouvera ce qu'il cherche.

On conçoit plusieurs façons d'exposer la philosophie de saint Augustin. Il y a une manière quasi photographique, qui ne choisit pas, qui ne juge pas, qui représente. M. Nourrisson l'a essayée dans la première partie de son ouvrage sur la philosophie de saint Augustin ; mais il rend moins le fond de la pensée que son extérieur ; M. Martin l'emploie pour certaines questions, avec une tout autre puissance de pénétration et d'expression. Avec cette méthode, tout ne sera pas clair, peut-être; mais on aura des vues exactes.

Il y a la manière systématique, qui donnera des résultats fort différents, suivant la valeur des systèmes. Ainsi M. Dupont, par exemple, ramène saint Augustin à saint Thomas et trouve en lui les thèses mêmes de la *Somme*. Ainsi M. Martin, la plupart du temps, le met en face des philosophies modernes, et trouve chez lui beaucoup de leurs conclusions. Augustin scolastique n'est pas tout Augustin : il déborde de toutes parts ces systèmes tout faits et ces compartiments symétriques; cet Augustin cependant diffère moins de l'Augustin vivant et vrai que celui de M. Martin ; car les liens sont autrement solides et nombreux qui rattachent Augustin

à la scolastique, que ceux par lesquels on veut le relier à l'ontologisme ou au kantisme.

Il y a enfin la manière historique et scientifique, qui étudierait Augustin à la fois du dedans et du dehors, en lui-même et pour lui-même, mais en s'éclairant de toutes les lumières — et notamment de celles que fournissent la tradition chrétienne et la philosophie scolastique. — Le livre de M. Martin n'est pas encore cela. C'est une étude par le dedans et très pénétrante, mais c'est une étude faite sous un faux jour. Et si, comme il semblerait, saint Augustin lui-même a *collaboré* pour faire au disciple cette intelligence avec laquelle il a vu la pensée du maître, les connaisseurs cependant devront dire que, malgré le talent, la science et l'admiration de l'auteur, ce n'est pas là « saint Augustin ».

JEAN BAINVEL, S. J.

LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE

CHEZ LES ANCIENS[1]

A deux reprises, en 1887 et en 1890, l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours le sujet suivant : *La philosophie de la nature chez les anciens*. Il n'est pas surprenant qu'au premier appel aucun mémoire n'ait répondu — et que l'Académie ayant fait une nouvelle tentative, sorte de requête plus instante, deux concurrents seulement se soient présentés.

Il s'agissait « d'exposer historiquement les notions, les doctrines, les théories des anciens sur la nature », de les chercher « non seulement chez les philosophes, mais dans les religions, dans les mythologies, chez les poètes, chez les savants, chez les moralistes[2] ». Matière immense — et la difficulté de l'étude s'augmentait encore de la complexité et de la gravité des questions soulevées, au triple point de vue de la science, de la morale et de la philosophie.

C'est dire le haut intérêt de l'œuvre couronnée. On y reconnaît aisément deux des principales préoccupations contemporaines : histoire de l'esprit humain, et surtout histoire des religions.

De tous côtés, l'étude de la philosophie ancienne sollicite l'attention des esprits. D'une part, chez les catholiques, une impulsion vigoureuse a été donnée par deux papes à la restauration de la philosophie du moyen âge. Elle a nécessité l'intelligence des philosophes grecs, qui, par l'intermédiaire de l'école d'Alexandrie, de saint Augustin et des Arabes, ont fourni tant de matériaux à la tradition catholique. Au théologien comme au philosophe, il est nécessaire d'en acquérir une connaissance plus que superficielle, — soit que l'on veuille montrer l'intime conti-

1. *La Philosophie de la nature chez les anciens*, par Ch. Huit, docteur ès lettres, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Fontemoing, 1901. In-8, pp. 583.

2. Rapport présenté par M. Ch. Lévêque, au nom de la section de philosophie, à l'Académie des sciences morales et politiques, sur le concours relatif à la philosophie de la nature chez les anciens.

nuité du passé avec le présent dans l'héritage transmis par les générations de penseurs, — soit qu'on aspire à dégager l'éternel fonds de vérités traditionnelles, la *philosophia perennis*, des éléments accessoires et superficiels où elle a pu se trouver engagée, alors que la métaphysique devait accepter ou subir, comme un vêtement provisoire (parfois moins qu'un vêtement : un simple reflet), l'influence des conceptions scientifiques ambiantes.

D'ailleurs, en dehors du cycle des programmes traditionnels et des préoccupations habituelles de nos séminaires, des sciences nouvelles sont en voie de développement — qui tiennent une grande place dans l'orientation de la pensée protestante et rationaliste. Depuis les spéculations métaphysiques de Schleiermacher et de Benjamin Constant, depuis les travaux érudits de Creuzer et de Max Müller, on se demande de plus en plus ce qui fait le fonds du sentiment religieux, et quelle en fut la genèse historique — quelles furent ses premières manifestations dans les plus anciennes littératures — quelles furent, sur sa formation et son développement, l'influence objective du monde extérieur aussi bien que l'influence subjective des conditions psychologiques. On veut savoir, on veut tracer de plus en plus exactement l'intime processus de l'esprit humain, puisant une métaphysique religieuse dans le spectacle de la création et fécondant cette mataphysique de toutes les données subjectives, apport de la conscience et fruit de l'expérience intérieure. On cherche à décrire cet incessant va-et-vient par où, comme l'a dit M. Croiset (cité par M. Huit, p. 89), « en transformant la nature, les Grecs ne faisaient que lui rendre ce qu'elle leur avait donné. La vie était venue à eux pleine d'images et de sensations : elle sortait d'eux et elle retournait aux choses, pleine de dieux. »

Tous ceux qui s'intéressent aux différents problèmes dont nous venons d'esquisser les données principales, devront lire l'ouvrage où le savant lauréat de l'Institut a su accumuler les trésors de sa vaste érudition. Je ne dis pas qu'ils trouveront les problèmes résolus : peut-être même l'état de la question ne semblera-t-il pas suffisamment accusé au gré des profanes. Mais, du moins, l'information la plus riche sera mise à leur disposition. M. Huit a tout lu, tout compulsé, et, très généreusement, il veut tout communiquer. De la sorte, on entend perpétuellement le pour et le contre, et il n'est pas de discussion où l'auteur ne tienne à hon-

neur de vous renseigner, non seulement exactement, mais complètement. S'il nous affirme, par exemple, qu'au génie grec « il a manqué le sentiment habituel de la vie universelle dont la conception devait enchanter plus d'un de ses philosophes »; que « ce qui séduit son imagination, ce ne sont pas les horizons infinis où l'âme se perd en même temps que le regard, les silences profonds, les immensités, le besoin de se pencher sur les abîmes de la montagne comme sur ceux de la pensée, d'errer sur les grèves solitaires comme à travers le dédale des systèmes »; il nous avertit immédiatement qu'il « n'ignore ni le vers 84ᵉ du Vᵉ livre de l'*Odyssée*, ni les vers 614-615 du Vᵉ livre de l'*Énéide;* mais ce sont des exceptions » (p. 75).

Nous conseillerions spécialement cet ouvrage à ceux que tourmente la question du progrès intellectuel, et qui, soucieux de la valeur et de l'autorité des enseignements traditionnels, en spéculation aussi bien qu'en pratique, s'inquiètent outre mesure, sans doute, de la disproportion entre la pensée ancienne et la pensée moderne, spécialement en ce qui concerne les sciences de la nature et leur aptitude à fournir la solution des grands problèmes philosophiques et religieux. C'est un des soucis dominants, c'est le travail continuel de l'auteur dans la deuxième partie (p. 159 à 513 : *Recherche scientifique*, *Métaphysique de la nature*, *Science de la nature*). A cet effet sont accumulées les citations les plus persuasives, les autorités les plus inattendues ; et pour nous sortir des banalités accréditées depuis un siècle, c'est un plaisir d'entendre les dépositions récentes des Barthélemy-Saint-Hilaire, et des Soury, des Tannery, des Boutroux et des Milhaud[1]. Fort de ces témoignages, l'auteur en condense toute l'énergie persuasive dans une très remarquable conclusion, ainsi résumée par M. Lévêque : « L'auteur y dégage et y fait ressortir avec sûreté les rapports qui rattachent la philosophie de la nature des anciens à la science, à la philosophie et à la philosophie scientifique des modernes. Comme les maîtres les plus éminents d'aujourd'hui, il refuse de dire qu'entre les systèmes antiques et

1. Signalons dans cet ordre d'idées l'important travail de M. Duhem, dans les deux premières livraisons de la *Revue de Philosophie* (Carré et Naud). Le savant professeur de la Faculté des sciences de Bordeaux fait aux anciens, je veux dire à l'école péripatéticienne, des concessions plus généreuses, surtout plus précises que celle de M. Ch. Huit.

les théories modernes sur la nature il y a un abîme. Il établit, non par de simples affirmations, mais par des comparaisons précises, qu'en toute grande question les anciens nous ont frayé la voie, de telle sorte que l'on retrouve chez eux les commencements de solutions que les esprits légers sont seuls à regarder comme absolument nouvelles (p. 587). »

Ce sont là de grands et difficiles problèmes : plus ardus encore ceux qui s'agitent autour de l'histoire des religions, spécialement à l'occasion des premières manifestations du sentiment religieux. C'est, au fond, le sujet traité dans deux chapitres fort intéressants : la nature et la pensée religieuse (p. 13-62) ; la nature et le sentiment poétique (p. 62-94). Ici, du moins, à défaut de conclusions fermes et précises, nous avons des documents nombreux, et les représentants de toutes les opinions sont admis à comparaître. A la lecture attentive de ces abondantes citations, on peut entrevoir la portée du problème central autour duquel gravite une partie de la présente étude ; et l'on comprend comment chez les peuples enfants « avant de creuser les problèmes soulevés par l'existence et la marche de l'humanité, avant même de posséder une langue assez souple, assez riche pour traduire ses sentiments en face de l'univers, et de transformer en poésie les mouvements intimes de son âme, l'homme, obéissant à un instinct secret, a lu dans les divers aspects du spectacle du monde l'affirmation de la divinité. » (P. 14.)

Toute l'œuvre est bien faite pour nous convaincre que le divorce entre la philosophie et la science ne saurait être durable. Si Cousin et ses disciples immédiats, se cantonnant dans l'introspection morale et psychologique, ont laissé entièrement de côté la nature et l'univers, on se voit forcé d'y revenir par plus d'une route : d'une part, les conquêtes de la science moderne s'imposent à l'attention du philosophe ; d'autre part, l'étude impartiale des anciens, les recherches historiques plus exactes, ont fait deviner quelles profondes intuitions renferment leurs cosmogonies et leurs systèmes du monde. Peut-être aussi l'esprit moderne s'est assagi, après tant de désenchantements, tant d'égarements dans le labyrintbe des systèmes ; l'élite des penseurs tourne désormais vers la grande voix de la tradition une oreille plus confiante et plus respectueuse.

André DE LA BARRE, S. J.

PLINE LE JEUNE ET SES HÉRITIERS[1]

Les amis des lettres latines devront faire bon accueil à cette étude sur *Pline le Jeune*, qui offrira, en trois volumes, un tableau complet de la vie romaine sous Trajan. Elle se distingue de nombreux travaux d'érudition classique par une aimable liberté d'allure : les travailleurs, qui ont de bonnes raisons pour canaliser la science, pourront critiquer la méthode de l'auteur; mais il me semble que le grand public lui en saura gré.

A vrai dire, ce livre renferme quantité de choses qu'on trouve ailleurs : non seulement la correspondance de Pline, qu'on nous fait relire presque tout entière en français, mais bien des développements qui ne naissent pas immédiatement du sujet : une galerie complète des Césars sous lesquels Pline a vécu, des études rétrospectives sur les diverses charges qu'il fut appelé à remplir; puis, — car l'auteur a de grands ciseaux, — beaucoup d'extraits textuels : ici un paragraphe de Willems, là une page de Victor Duruy ou de M. Gaston Boissier, sans compter d'innombrables notes signées de noms très divers. L'ouvrage n'en est que plus précieux comme instrument de travail; mais on souhaiterait des références plus précises : Boissier, religion romaine, ou Gréard, morale de Plutarque, c'est bien vague. Par ailleurs, je sais des philologues tatillons qui épilogueront sur bien des détails. Ainsi, page 113, on refusera d'identifier Quintilien, le correspondant de Pline, avec le célèbre rhéteur du même nom, et, sur ce point, on en appellera à M. Allain lui-même (p. 40). Quintilien, né en 42, gratifié par Vespasien d'une pension de 100 000 sesterces, précepteur impérial, cité par Juvénal comme un riche propriétaire, veuf très jeune, précédé dans la tombe par tous les siens[2], mort, selon l'opinion commune, vers la fin du premier siècle, pouvait-il bien être, après 100, ce père besoigneux que Pline aidait à marier sa fille ? — On pourra encore trouver les apparences d'un cercle

1. *Pline le Jeune et ses héritiers*, par Eugène Allain, substitut du procureur général, à Besançon. Ouvrage illustré d'environ 100 photogravures et de 15 cartes ou plans. Tome I. Paris, Fontemoing, 1901. In-8, pp. 608.

2. Inst. Or., VI. *Procemium*.

vicieux au raisonnement par lequel (p. 338) est fixée à l'année 106 l'entrée de Pline au collège des augures. Il est bien vrai que Pline y succédait à Frontin, récemment décédé; mais, pour dater la mort de Frontin, on n'a, je crois, d'autre document que la lettre où Pline nous apprend ce fait. Donc, pour assigner une date à cette lettre, il faut écarter les assertions fantaisistes des biographes de Frontin. On relèvera encore certaines allusions modernes qui donnent au récit une saveur piquante et parfois étrange. Il est question, page 196, du calvinisme d'Auguste; page 243, de décrets Crémieux rendus par les Césars en faveur des Juifs de l'empire; page 244, d'émeutes présentant un caractère d'antijudaïsme algérien; pages 245 et 248, de philosophes décernant leurs filles à des gendres modèles, comme des prix de vertu; l'empereur Domitien, et bien d'autres, sont des intellectuels, etc.

Assurément, le livre serait autre, s'il eût passé par le laminoir universitaire. Il y aurait plus de mesure dans les citations, plus de raideur gourmée dans le style, plus de méthode dans la critique. Mais il y aurait aussi moins d'humour, et moins de cette spontanéité qui fait que, cherchant un auteur, on trouve un homme. Faut-il reprocher à l'écrivain de n'être pas fraîchement sorti de l'école normale? C'est un magistrat français, qui cherche dans les lettres le plaisir des esprits élevés; — mieux que cela, l'oubli de patriotiques douleurs. Il y apporte, outre l'autorité d'un maître en droit romain, une large intelligence de l'histoire, l'art de lire les auteurs anciens et d'évoquer des figures vivantes; il y apporte des connaissances philologiques remarquables, dont témoignent des discussions de textes aussi fines que judicieuses (ainsi, p. 84 *sqq.*, 524); une puissance d'investigation que n'arrête aucun problème historique, et qui sait, au besoin, reviser les solutions des maîtres. C'est ainsi que, par une argumentation très serrée, il fixe, contre M. Mommsen, à 94 la date de la préture de Pline (p. 287-288). M. Allain considère comme clos définitivement le débat qui passionnait les latinistes de France, il y a un quart de siècle, sur l'authenticité des lettres échangées entre Pline et Trajan, au sujet des chrétiens. Nous sommes entièrement de son avis, et l'Allemagne savante ne daigne plus revenir sur cette question[1]. Ce que nous trouvons ici de plus neuf, c'est, à

1. *In frivoler Weise wurde die Korrespondenz in Bezug auf die Echtheit verdaechtigt.* (M. Schanz, *Geschichte der Roem. Litt.*, II, II, (1901), p. 275.)

propos des fournisseurs de temples païens, qui voyaient leur commerce menacé, l'évocation d'un souvenir récent : la plainte portée à la tribune de la Chambre par l'industrie des couronnes destinées aux cercueils (p. 445).

Avec une modestie charmante, mais excessive, l'auteur nous dit que s'il a multiplié les notes, c'est que cela convient à un disciple (p. 8); que s'il a beaucoup cité Pline, ç'a été pour s'effacer derrière son auteur (p. 7); que s'il modernise, c'est que Pline est, par l'âme, presque notre contemporain (p. 6); que s'il a écrit trois gros volumes, — sans compter ceux qu'il garde en portefeuille, — ç'a été faute d'en pouvoir écrire dix, car un Pline complet n'en demanderait pas moins (p. 448).

Le premier volume fait déjà bien connaître ce gentilhomme campagnard, qui a tant de villas; cet homme du monde, qui a tant d'amis; ce fonctionnaire consciencieux, cet avocat habile. Nous le voyons occupé de faire face à de multiples devoirs, d'équilibrer son budget; nous apprenons, avec intérêt quel fut son train de maison; comment il possédait un capital de quatre millions, avec environ 180 000 livres de rente. Pour achever de fixer les idées, on nous suggère une comparaison : « Représentons-nous un maréchal de France, *anno* 186..., sans revenus patrimoniaux, mais avec 100 000 francs de solde, et 30 000 francs d'indemnité sénatoriale; supposons-lui, à titre d'immeubles improductifs, hôtel à Paris, villa à Trouville, château en Touraine, chasses dans le Jura, chalets aux lacs du Bourget et d'Annecy; ajoutons les secrétaires, les plantons, les ordonnances, les chevaux fournis, payés, nourris par l'État, et nous attribuerons sa portée véritable à la définition que Pline donne de sa fortune : *Dignitas sumptuosa; reditus nescio minor an incertior; omnino modicae facultates*, si nous mentionnons, qu'au lieu d'une vingtaine de valets de chambre, cochers, jardiniers, régimentaires, le propriétaire romain devait avoir quatre à cinq cents esclaves. » (P. 96.)

Des photogravures, choisies avec beaucoup de goût, ajoutent au charme de ce beau livre. Souhaitons prompte venue aux derniers volumes, où l'on nous fait entrevoir des pages exquises.

Adhémar D'ALÈS, S. J.

LES RAPPORTS PRÉSENTÉS
AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE PHYSIQUE
RÉUNI A PARIS EN 1900[1]

Parmi les Congrès dont l'Exposition universelle de 1900 s'est montrée si prodigue, l'un des plus instructifs a été le Congrès international de physique. Le monde des savants y était représenté par nombre de notabilités accourues de tous les points du globe. Tous étaient venus dans la plus cordiale des confraternités, se voir, s'entendre, heureux de reconnaître et de fixer en commun les limites conquises jusqu'à l'heure présente par le raisonnement et l'expérimentation dans l'immense domaine des connaissances physiques.

On multiplia les commissions, on prolongea les séances; mais trop rapides coulèrent les journées pour qu'il fût possible de traiter dans toute leur plénitude les nombreuses questions proposées à l'examen des congressistes. C'est pour combler cette inévitable lacune que MM. Ch.-Ed. Guillaume et L. Poincaré ont réuni en trois forts volumes les rapports lus ou présentés dans ces assises scientifiques, afin d'en perpétuer le souvenir.

« Alors même que, suivant le cours ordinaire des choses, les années futures viendraient à bouleverser complètement nos manières de voir actuelles, il semble utile de marquer aujourd'hui l'étape atteinte par l'esprit humain dans son éternel voyage vers la vérité. »

Que les sujets abordés soient parvenus au terme de leur évolution ou qu'ils doivent longtemps encore exercer la patience des travailleurs avant d'avoir pris leur assise définitive, il sera toujours intéressant pour la science de retrouver le jalon posé au seuil du vingtième siècle par les hommes de notre âge sur la route triomphale de ses conquêtes.

1. *Rapports présentés au Congrès international de physique*, réuni à Paris en 1900 sous les auspices de la Société française de physique, rassemblés et publiés par Ch.-Éd. Guillaume et L. Poincaré, secrétaires généraux du Congrès. Paris, Gauthier-Villars. 3 vol. in-4, pp. 1894.

Résumer en quelques lignes une œuvre, qui, pour étendue qu'elle soit, n'est elle-même qu'un aperçu des plus brefs serait besogne trop ardue; nous n'essaierons pas de l'entreprendre; mais nous voulons du moins faire une analyse rapide du travail qui en est comme l'introduction et indiquer ensuite brièvement l'ordre dans lequel se présentent les rapports.

En tête des études qui ont tenu le congrès sous le charme, et comme frontispice au monument qu'il a édifié, se place, par sa nature même le beau discours de M. H. Poincaré sur les relations qui unissent la physique mathématique et la physique expérimentale. Elles ont marché toutes deux en se donnant la main, surtout pendant la dernière moitié du dix-neuvième siècle; c'est à l'harmonie constante de leurs rapports que la science est redevable d'une grande partie de ses découvertes. Il est souvent arrivé sans doute que l'une a mis avant l'autre le pied sur un terrain nouveau; mais elles ne se sont pas désunies pour cela, et le mutuel appui qu'elles se sont prêté nous a rendu d'indéniables services.

Si, dans le domaine des faits, l'expérience est la source de la vérité, c'est seulement par la coordination des phénomènes observés, c'est-à-dire par la généralisation, que l'intelligence est pleinement satisfaite. Que me sert en effet d'accumuler des documents si je ne sais les classer ou les cataloguer pour en user plus tard, que me sert de connaître à merveille ce qui est arrivé hier mille et mille fois si je ne puis en déduire ce qui doit arriver demain?

Cette déduction ne me donnera pas la certitude absolue, j'en conviens; mais j'aurai du moins une probabilité, je dis mieux, une certitude relative; car, si je n'édifie par la généralisation que des hypothèses, je puis donner à ces hypothèses une solide base, la conviction que la nature est une, que ses lois sont constantes et immuables. Il y a, du reste, trois sortes d'hypothèses: les unes découlent de l'*essence même des choses*. Comment ne pas admettre par exemple que l'influence d'un corps sur un autre diminue à mesure qu'il s'en éloigne et que, passé une limite, cette influence devient négligeable?

Les autres sont *indifférentes*: elles fixent nos idées, les rendent concrètes par des images, mais n'ont pas d'autre valeur; telle est la continuité de la matière, ou sa division en atomes.

La troisième catégorie embrasse les généralisations proprement dites, et ce sont là les hypothèses fécondes pour la science.

Si ces généralisations revêtent ici de préférence la forme mathématique, il faut en rechercher la cause dans la nature même du phénomène observable, constitué par la superposition d'un grand nombre de phénomènes élémentaires *tous semblables entre eux*. Les mathématiques nous apprennent à combiner le semblable au semblable et à deviner le résultat de cette combinaison sans avoir besoin de la reconstituer pièce à pièce.

Il suit de là que la physique mathématique suppose nécessairement l'homogénéité approchée de la matière, telle que l'expérience l'a montrée aux physiciens.

Passons maintenant aux théories physiques proprement dites. Et, disons-le tout d'abord, ce n'est pas dans les ruines accumulées par l'effondrement successif des théories à la mode pendant le dix-neuvième siècle qu'il faut voir ce que M. Brunetière a appelé la *faillite de la science*. Les vrais savants n'ont jamais demandé à la science plus qu'elle ne pouvait donner, c'est-à-dire, s'il m'est permis d'unir des mots qui semblent jurer ensemble, l'assouvissement relatif de nos appétits intellectuels par rapport à des objets qui tombent sous les sens. Certains ont voulu mettre la science en opposition avec la foi, et ils ont en vain prétendu faire goûter aux masses, dans les bribes de savoir qu'ils leur distribuaient, cette pleine satisfaction de l'âme et de l'être tout entier, que les plus grands esprits n'ont jamais su trouver en dehors de Dieu; et ceux-là ont vraiment fait faillite. Cette réserve était nécessaire.

Les théories scientifiques servent à exprimer les rapports qui existent entre un phénomène et un autre phénomène, quelle que soit d'ailleurs l'appellation souvent éphémère par laquelle on les traduit.

Il peut arriver et il arrive, en effet, qu'entre deux théories ayant déjà servi à expliquer des faits, des contradictions se produisent. Doit-on pour cela se hâter d'abandonner l'une ou l'autre? Non, car il ne faut pas chercher en elles, plus que le poète ne cherche dans une métaphore. Et voilà pourquoi certaines théories, en apparence condamnées à jamais par l'expérience, sont tout à coup reprises par des esprits sérieux et remises par eux en faveur. Tel est le principe de Carnot, établi sur des hypothèses fausses, aban-

donné pour un temps, puis transformé par Clausius en une des lois fondamentales de la thermodynamique.

Mais, pour être d'une réelle valeur, une théorie scientifique doit réunir deux conditions : Ne pas affirmer de rapports faux; ne pas dissimuler de rapports vrais. C'est la raison pour laquelle ont été rejetés les anciens fluides : calorique, électricité, etc., créés par les premiers physiciens et qui rompaient les liens réels existant entre les diverses parties de la matière.

De nos jours, c'est surtout à la *mécanique* ou à la *dynamique* que les théoriciens empruntent leurs explications. soit qu'ils rendent compte des phénomènes par le seul mouvement des molécules soumises à des attractions déterminées ou à des trajectoires rectilignes dont seuls des chocs peuvent les écarter, soit que, « réduisant la dynamique à une sorte de cinématique », ils supposent les molécules subordonnées à des liaisons géométriques analogues, par exemple, à celle des systèmes articulés.

Il faut cependant l'avouer, certains phénomènes, les phénomènes irréversibles entre autres, se plient mal à une explication mécanique.

Quoi qu'il en soit, les connaissances anciennes se classent de plus en plus aisément, et si tous les jours des faits nouveaux viennent demander leur place au catalogue et embarrasser parfois singulièrement ceux qui sont chargés de le tenir à jour et de l'ordonner, les progrès accomplis par l'union de la physique mathématique et de la physique expérimentale permettent d'espérer que nos arrière-neveux se rapprocheront de bien près de cette unité où nous tendons tous les jours davantage, de cette imposante synthèse qui sera alors la vraie science.

Au seuil du premier volume se présente la *métrologie*. C'est sa place naturelle. Dans la physique entrent pour une grande part la mesure des grandeurs, la connaissance des rapports qui existent entre elles. Il faut donc connaître tout d'abord les règles auxquelles on aura recours. Histoire de la métrologie, récapitulation critique de toutes les définitions et décisions adoptées par les différents comités ou congrès, étude sur les laboratoires nationaux et les déterminations métrologiques par les franges d'interférence, mesure des températures, détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur, fixation de l'unité de chaleur, etc... Voilà bien des sujets qui sont du domaine de la métrologie et

qui ont été successivement abordés au Congrès par les maîtres de cette science.

Après les questions de mesure et d'unité viennent celles qui se rattachent à la physique mécanique et à la physique moléculaire. Ici encore, que d'études intéressantes! Signalons, au hasard de la plume, celles qui traitent de la propagation d'un mouvement vibratoire dans un milieu élastique, des propriétés élastiques des corps cristallisés ou amorphes, des déformations permanentes ou temporaires des solides, des propriétés des alliages, ou encore les travaux sur la diffusion des solides, la rigidité des liquides, la capillarité, la diffusion des gaz, la théorie cinématique, l'hydrodynamique, la cristallisation, les phénomènes osmotiques, la statique des fluides non mêlés, la statique des mélanges, l'état critique et les propriétés thermiques des gaz.

Le tome II est plus spécialement affecté aux questions d'optique pure, d'électricité et de magnétisme.

Il débute toutefois par un mémoire de lord Kelvin sur le mouvement d'un solide élastique traversé par un corps agissant sur lui par attraction ou répulsion.

Puis sont présentés successivement des rapports d'un haut intérêt sur la production, l'émission et la propagation de la lumière, les radiations, le spectre.

La vitesse de la propagation de la lumière conduit naturellement à celle de la propagation des oscillations électriques. Nous voici sur un nouveau terrain : vaste est le champ qui s'ouvre sous nos pas. Nous citerons les études sur la détermination du rapport des unités électromagnétique et électrostatique de quantité d'électricité, les ondes hertziennes, les radioconducteurs, les diélectriques gazeux, les théories modernes de l'électrolyse et de la pile, les étalons de force électromotrice, la détermination de l'équivalent électrochimique de l'argent, les propriétés magnétiques des corps, l'hystérésis, la magnétostriction, les modifications physiques dues à l'aimantation.

Plus disparate dans sa composition est le tome III; mais les sujets qui y sont traités éveillent un puissant intérêt. Tels sont les articles sur les phénomènes magnéto-électriques récemment découverts, la théorie de la dispersion dans les métaux fondée sur la considération des électrons, les nouvelles substances radioactives, les rayons cathodiques, le passage de l'électricité à travers

les gaz, les charges électriques et les gaz ionisés, les phénomènes actino-électriques produits par les rayons violets, la force contre-électromotrice de l'arc électrique, les courants polyphasés, l'inscription directe des courants variables.

La théorie des moteurs thermiques et ses progrès est brillamment développée à son tour.

Enfin de nombreux rapports appartenant à la physique cosmique et à la physique biologique terminent ce volume. Ces deux sciences semblent déjà autonomes; mais, comme le disent agréablement les deux savants qui ont présidé à la confection de l'ouvrage, ne doit-on pas maintenir des relations entre la métropole et les colonies, alors même que ces colonies ont grandi et vivent d'une vie propre? Nous bénéficierons par suite des mémoires relatifs à la gravitation, à l'intensité de la pesanteur, à la détermination des surfaces de niveau newtoniennes et magnétiques, aux théories actuelles de l'électricité atmosphérique, aux oscillations des lacs, aux glaciers, aux aurores polaires. De l'aurore au soleil, il n'y a qu'un pas à franchir. Nous étudierons donc la constante solaire, la constitution physique du soleil, et nous pourrons établir la comparaison entre la lumière de cet astre et celle de quelques étoiles.

La physique biologique nous permettra, d'autre part, de jeter un coup d'œil sur les transformations de l'énergie dans l'organisme, les phénomènes rétiniens, la théorie de la vision, l'accommodation, sur des analogies entre les phénomènes moléculaires produits par l'électricité dans la matière inorganique et la matière vivante, enfin sur les applications de la spectroscopie à la biologie, et notamment sur l'hématospectroscopie.

Pouvons-nous terminer cette analyse rapide d'un travail si étendu, sans rendre hommage à la phalange de savants qui ont mis en commun leurs efforts pour le mener à fin, et tout spécialement à MM. Ch.-Ed. Guillaume et L. Poincaré, secrétaires généraux du Congrès, qui ont su coordonner des éléments quelquefois disparates et en former, avec l'aide de M. Gauthier-Villars, notre grand éditeur scientifique, une de ces œuvres qui font époque dans les annales de l'esprit humain.

Édouard CAPELLE, S. J.

DÉCRETS IMPÉRIAUX CONTRE LES BOXEURS

ET EN FAVEUR DES ÉTRANGERS

Les principaux décrets parus durant ce premier trimestre de 1901, se rapportent à l'exécution des promesses signées dans les douze articles préliminaires de la paix. Nous allons en donner ici des extraits, encadrés de quelques observations.

I. — Le deuxième article, dans son premier paragraphe, stipule que « les châtiments les plus sévères seront infligés aux coupables mentionnés dans le décret du 25 septembre, aussi bien qu'aux diverses personnes dont les représentants des Puissances pourraient indiquer les noms subséquemment ». La Chine s'est fait beaucoup trop prier pour l'accomplissement de cette promesse. Tout le monde était d'accord sur l'insuffisance des pénalités marquées aux coupables, dans ledit décret du 25 septembre et dans celui, un peu plus sévère, du 15 novembre. Pour donner satisfaction à l'opinion et avoir l'air de vouloir tenir l'engagement pris dans les préliminaires de la paix, la Cour lança, le 13 février, un décret exposant d'abord, en général, les maux causés par les Boxeurs, encouragés et patronnés par des princes et de grands officiers. Vient ensuite le détail des crimes de ceux-ci et la pénalité qui leur est infligée. Cette dernière partie, la plus importante du décret, la voici [1] :

A. — Le grand prince du premier rang Tchoang Tsai-hiun, déjà dégradé, a permis aux Boxeurs d'attaquer les légations et, de sa propre autorité, a publié une proclamation contraire aux traités. En donnant légèrement son adhésion aux pouvoirs magiques des Boxeurs, il a tué injustement plusieurs personnes. Cette conduite est en vérité celle d'un homme ignorant, cruel, borné et téméraire. Nous lui donnons l'ordre de se suicider, et Nous enjoignons à Ko Pao-hoa, président du Censorat, de présider à l'exécution de cet ordre.

1. Nous avons publié la traduction française complète de ce décret et des suivants dans la *Revue de l'extrême Orient*, qui paraît à Chang-hai.

Le grand prince du deuxième rang, Toan Tsai-i, déposé déjà de ses charges, s'est mis à la tête des princes de tous rangs pour embrasser légèrement les doctrines des Boxeurs, pour pousser témérairement le Gouvernement à la guerre, ce qui a mis la discorde entre Notre Empire et les Nations étrangères ; les choses étant ainsi, il pourra donc difficilement se justifier.

Tsai-lan, duc du quatrième rang, baissé déjà de son degré, se plaçant à la suite de Tsai-hiun, nommé en premier lieu, a témérairement lancé une proclamation en opposition avec les traités. Sa faute mérite aussi un châtiment. Nous ordonnons que Tsai-i et Tsai-lan soient dégradés de leurs dignités. Attendu cependant qu'ils sont nos proches parents (cousins de l'Empereur), par faveur spéciale, Nous ordonnons qu'ils soient exilés à Sin-kiang et que pour toujours ils y soient gardés en prison. Que des officiers soient aussitôt délégués pour les surveiller.

Yu-hien, à présent dégradé, lorsqu'il était gouverneur du Chan-tong, a donné sa foi et confiance aux procédés magiques des Boxeurs. Venu après à la capitale, il s'y est fait leur introducteur ; c'est à cause de lui que plusieurs princes et grands officiers ont été trompés par les Boxeurs. Quand enfin il fut nommé gouverneur du Chan-si, il a mis à mort plusieurs missionnaires (étrangers) et plusieurs chrétiens. Pour cette conduite, il doit avec raison être considéré comme un homme déraisonnable, insensé, cruel et méchant, comme le chef des coupables et première cause des malheurs. Par un précédent décret, Nous l'avons envoyé en exil à Sin-kiang, et Nous pensons qu'il doit déjà être arrivé au Kan-sou. Nous ordonnons aux autorités de cette province de le mettre aussitôt à mort. En même temps, Nous enjoignons à Ho Fou-k'oen de présider à l'exécution du coupable.

Kan-i, auparavant sous-chancelier du Conseil privé et président du Ministère des charges, en patronnant les Boxeurs, a occasionné de grands malheurs à l'Empire ; en outre, conjointement avec d'autres, il a lancé une proclamation contraire aux traités. Par ses crimes, il a mérité un grand châtiment. Attendu qu'il est déjà mort de maladie, Nous ordonnons qu'il soit dégradé des dignités et des charges qu'il avait avant sa mort.

Tong Fou-siang, général de division du Kan-sou, privé de son titre tout en continuant de rester en charge, est entré dans la capitale à la tête de son armée pour Nous protéger, mais il n'a pas su faire observer à ses troupes la discipline militaire, s'est montré ignorant des affaires du Gouvernement et des relations internationales et a agi à sa guise sans considération aucune. Bien que le siège et l'attaque des Légations aient été entrepris par les ordres des princes dégradés ci-dessus, cependant, leur ayant obéi, il pourra difficilement se justifier et a mérité d'être sévèrement puni. En considération de ses éclatants services antérieurs dans le Kan-sou et de ce que les Mahométans et les Chinois de cette province lui sont bien soumis, par faveur extraordinaire, Nous ordonnons qu'il soit privé de sa charge.

Yng-nien, président du Censorat, puni de changement d'emploi avec abaissement de degré, lorsque Tsai-hiun lança sa proclamation violatrice des traités, lui fit opposition, et pour cela il est digne d'excuse ; mais, attendu que son opposition ne fut pas assez forte pour empêcher la proclamation, difficilement il pourra se justifier. Par faveur spéciale, Nous le dégradons et le condamnons à la peine de mort à attendre en prison.

Tchao Chou-kiao, président du Ministère des Peines, privé de son titre tout en continuant à en remplir la charge, en temps ordinaire n'a pas nourri des sentiments contraires aux bonnes relations de l'Empire avec les royaumes étrangers et, après une enquête sur sa conduite, il a été constaté qu'il n'a

pas patronné les Boxeurs; cependant, il a été inconsidéré et téméraire dans sa manière d'agir et, par là, il a donné occasion à des bévues regrettables. Par faveur spéciale, Nous ordonnons qu'il soit dégradé et le condamnons à la peine de mort à attendre en prison. De plus, Nous ordonnons que Yng-nien et Chao Chou-kiao, dernièrement condamnés, soient aussitôt gardés en prison dans la capitale du Chen-si.

Siu-tong, chancelier du Conseil privé, et Li Pin-heng, vice-roi dégradé du Se-tch'oan, sont déjà morts, s'étant suicidés à cause des malheurs (du mois d'août). Attendu que, par leur faute, notre Gouvernement est devenu l'objet de la critique des gens, Nous ordonnons qu'ils soient privés des titres qu'ils avaient avant leur mort. Nous annulons aussi les décrets précédents par lesquels Nous leur avons accordé des honneurs funèbres.

Après ce décret de haute justice, Nous espérons que les gouvernements étrangers seront bien persuadés que les malheurs derniers ont été causés par les Boxeurs aidés par de puissants patrons, qui leur ont fait faire ce qui est arrivé, et que tout cela s'est fait contre les pensées de Notre Cour. D'un autre côté, Notre peuple, en voyant comment Nous avons puni les principaux auteurs des malheurs, sans leur montrer la moindre indulgence, comprendra aussi l'extrême gravité de toute cette affaire. — Décret impérial.

Les peines infligées par ce décret sont sans doute plus graves que celles contenues dans les décrets du 23 septembre et du 15 novembre. Mais sont-elles suffisantes? Les ministres étrangers, avec raison, ne les ont pas jugées telles. C'est pourquoi ils ont réitéré leurs demandes de sévère justice; et, pour être mieux entendus, cette fois, ils les ont accompagnées de la menace de recommencer les opérations de guerre. Des ordres ont été, en effet, adressés aux chefs des troupes et des préparatifs faits pour reprendre la campagne dans les premiers jour de mars. Du coup la Cour chinoise de Si-ngan-fou a eu peur et s'est empressée de donner un nouveau décret, qu'on dirait dicté par les représentants des Puissances, tant il est conforme au texte de leur communication parue dans les journaux chinois. Voici ce décret, daté du 3e jour de la 1re lune (21 février).

B. — Ces jours derniers, Nous avons donné un décret infligeant des punitions aux princes et aux grands officiers, cause première des malheurs. A présent le prince King Y-koang et Li Hong-chang Nous font parvenir un télégramme pour Nous faire savoir que les plénipotentiaires des Royaumes étrangers, par une communication officielle, leur ont manifesté leur volonté que des punitions plus graves fussent appliquées, et pour Nous prier d'y penser et de prendre une détermination. Déjà Nous avons ordonné au prince Toan Tsai-hiun de se suicider et Nous avons condamné Yu-hien à la peine de mort. Des fonctionnaires ont été désignés pour présider à la sentence.

Par le présent décret Nous condamnons les princes Toan Tsai-i et le duc Tai-lan à la peine de mort à attendre en prison. Mais, vu que ces deux coupables sont Nos proches parents, par faveur spéciale, Nous commuons la peine susdite en exil perpétuel aux limites extrêmes de Sin-kiang (Kasgar),

où ils seront en prison. Aujourd'hui Nous déléguons un fonctionnaire pour les y conduire sous escorte et aussitôt ils devront se mettre en route.

La faute de Kang-i étant extrêmement grave, il a mérité la peine de mort à exécuter sur-le-champ ; mais puisqu'il est déjà mort de maladie, il est inutile de délibérer davantage sur son compte. Yng-nien et Tchao Chou-kiao, il y a quelques jours, ont été condamnés à la peine de mort à attendre en prison ; Nous ordonnons qu'ils se suicident immédiatement et Nous chargeons Tch'en Tch'oen-hiuen, gouverneur du Chen-si, de présider à l'exécution de nos ordres.

Les ministres des royaumes étrangers dénoncent Ki-sieou et Siu Tcheng-yu comme coupables d'avoir tout spécialement causé des malheurs aux étrangers. Ces jours derniers Nous les avons dégradés et Nous ordonnons à présent à Y-koang et à Li Hong-tchang de réclamer ces deux grands coupables auprès des ministres étrangers (qui les ont pris et les gardent en prison), pour leur appliquer la peine de mort, et de déléguer un grand mandarin du Ministère des Peines pour présider à leur exécution.

Siu-tong a donné à la légère son adhésion aux Boxeurs, et, par là, causé de graves préjudices à l'État. Li Pin-heng était un fonctionnaire qui aimait à faire de grands discours, et, par son opiniâtreté, il a fait fermenter de grands malheurs. Ces deux grands officiers devraient être condamnés à mort et exécutés en prison ; mais attendu qu'en face des difficultés (du mois d'août dernier) ils se sont donné eux-mêmes la mort, Nous les avons dégradés des titres qu'ils avaient auparavant, et avons annulé les décrets qui leur accordaient des honneurs funèbres ; par conséquent, il convient de ne plus délibérer à leur sujet. Quant aux crimes commis par les princes et grands officiers ci-dessus, première cause des malheurs, ils ont été exposés en détail dans le décret d'il y a quelques jours. — Décret impérial.

II. — Ces deux décrets, une fois publiés, ont-ils été mis à exécution ? On est certain de la mort de Ki-sieou et Siu Tch'eng-yu, qui étaient prisonniers des Japonais et ont été remis par ceux-ci aux autorités chinoises ; quant à l'exil des deux cousins impériaux et à la mort des autres condamnés, je n'en vois pas encore de preuves assurées. Rien de plus facile en Chine que de subir une peine, même capitale, par procureur. Le suicide de Li Pin-heng et de Siu-tong, attesté par l'empereur, n'est pas plus certain. Les journaux de Chang-hai ont enregistré des bruits d'après lesquels ces grands coupables seraient cachés quelque part.

Les ministres européens, dans leur note comminatoire pour obtenir la sentence ci-dessus, acceptaient les mesures secrètes proposées par le gouvernement chinois pour la punition du général Tong Fou-siang, et manifestaient leur désir de les voir le plus tôt possible mises à exécution. Nous ignorons quelles sont ces mesures.

III. — D'après l'article 2 donné ci-dessus, les représentants des

Puissances se réservaient le droit de signaler au gouvernement chinois d'autres coupables, en outre de ceux qui ont été punis. A plusieurs reprises, on a dit à Chang-hai que deux listes, portant en tout plus de cent noms, ont déjà été transmises aux plénipotentiaires chinois. Les noms de la deuxième liste n'ont pas été publiés; dans la première, je lis ceux de vingt fonctionnaires; parmi eux se trouvent Lieou Chou-tang, ex-gouverneur du Tché-kiang, à cause des meurtres de Kiu-tcheou; Yu Lien-san, ex-gouverneur du Hou-nan, à cause des meurtres de Heng-tcheou; Song-tcheou, ex-gouverneur du Kiang-si, à cause de la destruction de plusieurs églises; Yu-tchang, ex-gouverneur du Hou-nan, à cause de sa négligence à protéger les étrangers, soit à Nan-yang, soit ailleurs; Si-liang, ex-trésorier du Hou-nan, à cause de l'affaire de Heng-tcheou; Yong-ts'iuen, grand juge du Tché-kiang, à cause de l'affaire du Kiu-tcheou; Lieou Tch'oan-lin, ex-gouverneur du Kiang-sou, à présent un des plus hauts fonctionnaires à Si-ngan-fou, je ne sais pas pour quelle cause. Les autres personnages de la liste sont moins connus.

IV. — Les négociateurs européens, tout en s'occupant du châtiment des coupables, ont aussi pris à cœur la réhabilitation de certaines victimes des Boxeurs. Cinq grands officiers de la Cour avaient été condamnés à mort et exécutés, en juillet et août derniers, pour s'être opposés à l'attaque des légations et avoir conseillé, dans leurs paroles et placets, la paix avec les étrangers. Sur la demande des représentants des Puissances, la Cour a réhabilité les victimes par le décret suivant, donné le 13 février.

C. — Durant la cinquième lune de cette année chinoise, les Boxeurs ont commencé à se révolter et leurs forces sont devenues chaque jour plus grandes. Dans cette circonstance la Cour s'est trouvée bien embarrassée; fallait-il réprimer les rebelles par la force ou les subjuguer par la douceur? Afin de prendre une bonne résolution, Nous avons appelé plusieurs fois Nos grands officiers à Notre audience et Nous leur avons demandé de Nous exposer leurs sentiments. Siu Yong-i, président du ministère de la Guerre, Li-chan, président du ministère du Cens, Hiu King-tcheng, vice-président du Ministère des charges, Lien-yuen, membre du Conseil privé, et Yuen-tch'ang, directeur de la Cour des Sacrifices, ont été interrogés par Nous, une et deux fois, et leurs réponses furent indécises. A ce moment, les grands officiers, principaux auteurs des malheurs actuels, profitèrent de l'occasion qui leur était donnée pour Nous les dénoncer dans plusieurs mémoires consécutifs; le résultat fut que lesdits cinq grands officiers encoururent des peines graves (furent condamnés à mort et exécutés). Cependant, attendu que

Siu Yong-i et les quatre autres grands officiers se sont dépensés au service de l'Empire plusieurs années, pendant lesquelles ils se sont acquis des mérites éclatants par leurs procédés conciliants dans l'expédition des affaires avec les étrangers, Nous ordonnons que, par faveur spéciale, Siu Yong-i, Li-chan, Hiu King-tcheng, Lien-yuen et Yuen-tchang soient réhabilités et reçoivent les titres et charges (qu'ils avaient au moment de leur châtiment). Que le ministère que l'affaire concerne en soit averti. — Décret impérial.

V. — Après la punition des coupables, la question la plus importante à traiter est celle des indemnités. La Chine s'est engagée à les payer par le sixième article des préliminaires; jusqu'à présent, on ne connaît ni le chiffre de la somme demandée, ni les garanties exigées par les Puissances pour en assurer le payement. On a parlé de deux milliards cinq cent millions de francs, qui seraient payables en cinquante années, et assurés par le monopole du sel donné aux étrangers. On n'accorde pas cependant grand crédit à cette rumeur. Les négociateurs chinois ont rappelé à leurs collègues étrangers le mauvais état des finances chinoises, vu que les dépenses surpassent ordinairement les recettes, et qu'une bonne partie des droits des douanes maritimes sont employés au payement des intérêts et à l'amortissement des emprunts anciens. Ils ont proposé d'augmenter les droits de douane, ce qui nuirait au commerce étranger; d'élever les tarifs miniers, d'établir dans tout l'empire la poste et l'usage du papier timbré. Je ne sais ce que rapporterait l'augmentation des droits sur les mines; mais la poste, même là où elle fonctionne bien, produit peu de revenus au gouvernement, et bon nombre d'années se passeront encore avant que des communications faciles et régulières dans toutes les directions permettent l'établissement de la poste universelle. Quant à l'emploi du papier timbré, de l'avis de plusieurs, c'est une innovation qui ne peut venir qu'après diverses autres.

VI. — Je passe à l'article 10. Dans son premier paragraphe, il porte que, durant une période de deux ans, le gouvernement chinois maintiendra affiché dans toutes les villes un décret contenant : 1° Prohibition permanente, sous peine de mort, d'appartenir à aucune société antiétrangère; 2° le détail des punitions qui ont été infligées aux coupables. Le deuxième paragraphe oblige le gouvernement chinois à publier un édit dans tout l'empire « déclarant que tous les vice-rois, gouverneurs, fonctionnaires

provinciaux ou locaux, seront tenus responsables du maintien de l'ordre dans leur juridiction », avec menace de dégradation perpétuelle pour les fonctionnaires coupables de négligence dans la répression des tumultes et dans la punition des auteurs des désordres.

C'est pour se conformer à ces stipulations que la Cour chinoise porta, le 1er février, deux décrets, l'un dirigé contre les sociétés secrètes et l'autre en faveur des étrangers résidant en Chine.

Dans le premier, l'empereur fait d'abord un résumé des crimes commis par les Boxeurs. Après quoi il continue :

D. — Déjà Nous avons enjoint aux grands officiers, chefs des troupes, de réprimer énergiquement par la force la rébellion et d'en arracher le tronc avec les racines. De plus, Nous avons ordonné que les princes et les grands officiers, qui ont patronné les Boxeurs, soient punis, d'après leur culpabilité, selon toute la rigueur des lois. Quant aux villes et aux marchés où des attentats auraient été commis contre des étrangers, ils seront privés pendant cinq ans du droit aux examens civils et militaires de toute sorte. Par ces punitions Nous voulons inspirer à tous une crainte salutaire.

Mais comme il est à appréhender que le petit peuple des campagnes retirées n'en ait pas encore eu connaissance, Nous renouvelons aujourd'hui les prohibitions antérieures, afin de Nous épargner le malheur de punir des coupables qui n'auraient pas été prévenus d'avance.

Vous, gens du peuple et de l'armée, vous devez tous savoir que les lois prohibent rigoureusement la formation des partis et l'entrée dans des sociétés (secrètes), et que, dans le jugement des crimes commis par des malfaiteurs membres desdites sociétés, les autorités n'ont jamais montré la moindre indulgence. A plus forte raison doit-il en être ainsi, à présent que Nous sommes en relations d'amitié avec les royaumes étrangers, et que les chrétiens sont aussi Nos sujets (petits enfants) que Notre gouvernement traite et regarde avec des sentiments d'égale bienveillance.

Si, par hasard il arrivait que vous, non chrétiens, eussiez à subir quelque injuste vexation de la part des chrétiens, vous devez en avertir vos mandarins et attendre qu'ils jugent l'affaire avec justice. Comment pouvez-vous écouter à la légère de faux bruits, et sous le prétexte de venger l'injure reçue et de suivre l'élan de votre patriotisme indigné, mépriser comme une chose de rien les lois pénales ? Une fois que le coup mauvais a été accompli, les meneurs astucieux s'en vont au loin, et les faibles pris par les autorités sont punis à faire pitié. La loi, il est vrai, ne leur pardonne pas ; mais on ne peut s'empêcher de les plaindre.

A partir du présent décret, que chacun se repente du mal fait et cherche à s'en corriger. Si, de nouveau, des mauvais sujets obstinés et incorrigibles formaient en secret des sociétés antichrétiennes, prenaient des armes pour attaquer les gens et se livrer publiquement au pillage, d'abord les chefs seront secrètement pris et punis de mort ; les adhérents de plein gré à la sédition, qui seront convaincus de s'être livrés à l'incendie et au pillage, seront aussi sévèrement punis d'après la législation établie pour les habitants des pays semi-sauvages soumis à la Chine. Que personne ne s'attende à être traité avec indulgence. Les maréchaux tartares, les vice-rois et les

gouverneurs des provinces, chargés de la responsabilité de gouverner les gens de leur juridiction, doivent enjoindre rigoureusement aux autorités qui leur sont soumises, de donner des proclamations claires et pressantes au peuple ; de plus, ils feront imprimer le présent édit sur papier jaune et le feront afficher partout, de sorte que tous Nos sujets sans exception en étant avertis, s'efforcent de se bien conduire. De cette manière ils ne frustreront pas les excellents désirs que Nous avons en donnant à tous ces très sincères instructions. Que le présent décret soit porté à la connaissance de tous. — Décret impérial.

VII. — Le décret donné en faveur des étrangers commence par des considérations sur les bons rapports entre la Chine et les nations étrangères ; il déplore les attentats commis contre des étrangers dans leurs vies et dans leurs biens ; après cela, s'adressant aux fonctionnaires locaux, l'Empereur dit :

E. — A partir d'aujourd'hui vous devez exciter votre activité pour remplir votre devoir, et pour vous défaire de vos idées préconçues. Vous devez savoir que le maintien des bonnes relations avec les royaumes étrangers est un devoir qui a toujours été reconnu ; que les étrangers venant de loin en Chine sont des marchands qui veulent faire le commerce avec Nos sujets, ou bien des voyageurs qui, en parcourant le pays, veulent acquérir de nouvelles connaissances ; que les missionnaires eux-mêmes ne se proposent que de prêcher leur religion, dont le but fondamental est de porter les hommes à faire le bien, et que, dans leur long voyage pour venir en Chine, ils ont éprouvé toute sorte de fatigues. Notre empire, célèbre pour son amour de la civilité et de la justice, doit à leur égard accomplir exactement les lois de l'hospitalité.

En ces dernières années, le nombre des Chinois qui sont allés aux royaumes étrangers pour leurs affaires, n'est pas au-dessous de plusieurs centaines de mille, et tous comptent sur les royaumes étrangers pour la protection de leurs personnes et de leurs champs. Par conséquent, à ne considérer que l'obligation de manifester Notre reconnaissance pour la protection que ces royaumes accordent à Nos sujets, comment Nous serait-il permis de regarder les étrangers vivant en Chine avec la moindre partialité ?

A ces causes, Nous renouvelons encore une fois Nos ordres aux grands fonctionnaires civils et militaires des provinces ; ils enjoindront à toutes les autorités de leur juridiction d'accorder, suivant les traités, une protection efficace aux étrangers, mandarins ou gens du peuple, qui passeraient par leur pays. Si des gens sans aveu, sous prétexte d'une juste indignation, se permettaient d'insulter des étrangers ou de leur nuire, les autorités se porteront immédiatement sur les lieux pour rétablir l'ordre et protéger les étrangers. Dans l'accommodement de l'affaire et la punition des coupables, elles ne se montreront, à aucun degré, négligentes. Si quelques fonctionnaires paresseux ne prenaient aucune mesure, se conduisaient comme s'ils ne savaient rien, ou bien, ce qui est plus grave, volontairement lâchaient la bride aux malfaiteurs, en sorte que de graves malheurs arrivassent, ils seront immédiatement dégradés ; plus jamais ils ne seront inscrits sur la liste des candidats aux emplois, et ils ne pourront passer dans une autre province pour y exercer des charges, avec espoir de voir leurs punitions remises. Que

le présent décret soit imprimé et publié partout, afin que mandarins et gens du peuple se portent mutuellement à une crainte salutaire et arrêtent pour toujours le cours des pratiques blâmables. — Décret impérial.

Les promesses et les menaces coûtent généralement peu ; c'est pour cela que l'Empereur se montre si prodigue des unes et des autres. Il est à craindre encore que tout cela reste *verba et voces*.

VIII. — A l'occasion de ce dixième article, les négociateurs chinois ont répété à leur tour l'allégation attribuant les troubles de l'an dernier au manque d'entente entre chrétiens et non chrétiens, comme qui dirait que les ravages causés dans un troupeau par des loups sont dus au manque d'harmonie entre ceux-ci et les brebis. Ce n'est pas la logique qui préside à de telles explications. Mais les négociateurs en tirent cette curieuse conclusion :

« Afin d'éviter le retour d'affaires religieuses, chaque jour plus nombreuses, qui rendraient la vie aux gens du peuple (non chrétien) intolérable et amèneraient aux mandarins des dénonciations sans fin, il conviendrait d'élaborer, d'un commun accord, des règlements détaillés conçus dans un esprit d'équité, qui serviraient à arranger ces sortes d'affaires. »

Si je comprends bien les négociateurs, ils voudraient réglementer la prédication de l'Évangile, faire des chrétiens une classe de citoyens à part, et les gouverner par des lois d'exception. Espérons que les représentants des puissances n'accéderont pas à leurs désirs. Les chrétiens ne veulent pour le moment que la franche application du principe de la liberté religieuse, qui leur a été promise par l'Empereur, et la participation entière au droit commun, sauf en ce qui pourrait blesser leur conscience.

IX. — De tous côtés on a accusé la Cour chinoise de complicité dans le mouvement antiétranger des Boxeurs. Les représentants des puissances se trouvent parmi les accusateurs et ont consigné leur plainte dans le préambule des préliminaires de paix. M. Pichon y revient plusieurs fois dans des documents qui font partie du livre Bleu sur les affaires de Chine. La Cour n'a pas voulu laisser l'accusation sans réponse. Elle a essayé de se justifier dans un décret donné à son peuple le 16e jour de la 1re lune (14 févr.) C'est un des plus longs décrets qu'on ait vus depuis

longtemps ; mais, malgré son verbiage, il convaincra peu de personnes, du moins parmi celles qui ont suivi les événements avec quelque attention.

Les principaux chefs de défense sont les suivants :

F. — Ceux qui nous accusent ignorent que, dans la 5e et la 6e lune, Nous avons donné plusieurs décrets ordonnant de réprimer les Boxeurs et de protéger les Chrétiens ; mais les rebelles et leurs violents protecteurs poussèrent les hommes et les choses à des extrêmes irrémédiables. Nous éprouvâmes une grande douleur de voir que les prohibitions et les instructions avaient été inutiles, et Nous ressentîmes une grande peine de constater que Nous ne pouvions plus protéger la dynastie en ruine.

Quand les affaires du 21e jour de la 7e lune (15 août) arrivèrent, l'Impératrice mère et Nous fîmes le serment de sacrifier Nos vies ensemble pour l'Empire, et de donner ainsi satisfaction aux Mânes des Empereurs, Nos Ancêtres ; mais au moment où Nous étions hors de Nous-mêmes à cause de la profonde affliction que Nous ressentions, des princes et des grands officiers Nous soutinrent et Nous encouragèrent ; alors Nous sortîmes de la capitale au milieu d'une forêt de fusils et à travers une pluie de projectiles, et en grande précipitation Nous Nous dirigeâmes vers l'Ouest.

Ainsi donc l'Impératrice mère et Nous avons éprouvé la crainte et les dangers ; les temples des Empereurs Nos Ancêtres ont été menacés de ruine ; des lieux populeux sont devenus déserts ; les habits et les ornements ont rempli les fossés : voilà le résultat obtenu par les Boxeurs ; après cela, comment peut-on encore dire que Notre Cour patronne les Boxeurs ?

Vraiment, cette justification n'est pas valable. Car pourquoi les ordres contre les Boxeurs furent-ils donnés si tard ? Pourquoi furent-ils si indécis et si mous ? Pourquoi leur exécution fut-elle confiée à des amis et à des patrons des Boxeurs ?

Le décret poursuit en exposant les responsabilités du mouvement des Boxeurs. Elles sont partagées entre les autorités locales, qui n'ont pas su bien régler les litiges des chrétiens avec les non-chrétiens ; les autorités militaires, chargées de rétablir l'ordre troublé par les Boxeurs, et qui, au lieu de s'en prendre aux séditieux, ont opprimé le petit peuple et l'ont poussé à se mettre du côté de ces Boxeurs ; enfin les princes et grands officiers, qui ont introduit les Boxeurs dans la capitale et leur ont prêté leur appui. Voici en quels termes les causes des troubles sont rapportées par la Cour :

G. — Le soulèvement des Boxeurs et la confiance que plusieurs donnèrent aux chefs de la rébellion ne manquèrent pas de prétextes. Les missionnaires des royaumes étrangers prêchent leur religion en Chine depuis longtemps. Lorsque chrétiens et non-chrétiens avaient des procès entre eux, il y a eu des mandarins qui ont manifesté des préférences pour une des parties ; tantôt, craignant l'embarras des affaires, ils ont favorisé les chrétiens et

maltraité les non-chrétiens ; et tantôt, voulant acquérir de la renommée, ils ont favorisé les non-chrétiens au détriment des chrétiens. A cause de ces injustices dans le règlement des affaires, les animosités entre chrétiens et non-chrétiens sont devenues de plus en plus fortes et de plus en plus profondes, et les Boxeurs en ont profité pour préparer peu à peu un grand coup.

Ainsi, parce que les autorités locales, aux jours ordinaires, n'ont pas bien administré leurs inférieurs, les Boxeurs, à un moment donné, se sont trouvés réunis en si grand nombre, qu'il n'y a pas eu moyen de les arrêter. Voilà le tort des autorités locales dans cette rébellion.

Après que les Boxeurs de Lai-choei et de Tcho-tcheou eurent brûlé les églises et détruit les chemins de fer, des ordres furent envoyés au chef de l'armée du Tche-li de rétablir l'ordre ; mais les soldats chinois qui y furent envoyés se répandirent de tous côtés ; et, comme des gens sans loi ni discipline, ils traitèrent cruellement les braves gens du peuple et leur causèrent de graves dommages. D'un autre côté, les Boxeurs prétendant qu'ils n'en voulaient qu'aux chrétiens, n'inquiétaient pas les gens des campagnes.

Le résultat de cette double façon d'agir fut que le peuple craignait les soldats et aimait les Boxeurs, et que les bandes de ces derniers devinrent de jour en jour plus nombreuses. Voilà le tort des autorités militaires dans ce mouvement.

Les Boxeurs, à l'aide de paroles superstitieuses et de procédés magiques, trompaient les gens ignorants. Parmi les princes et les grands officiers de la Cour, il y a eu des gens aimant à agir à leur guise ; des caractères extravagants qui n'étaient pas au courant des affaires ; des hommes qui ordinairement nourrissaient des pensées envieuses contre les étrangers, à cause de la force de leurs royaumes, et ignoraient Notre faiblesse. Ces gens se sont laissé tromper par les procédés magiques des Boxeurs, et, à la légère, ont cru pouvoir s'en servir pour opérer des faits merveilleux ; c'est pour cela que, dans leurs maisons et dans les rues, ils s'exerçaient aux pratiques des Boxeurs. Les uns ont fourni des provisions de bouche aux Boxeurs, et les autres des armes. Bref, quelques hauts personnages ont élevé la voix en faveur des Boxeurs, et aussitôt des milliers de gens du peuple leur ont fait écho. Alors l'Impératrice mère et Nous prîmes la résolution énergique de faire arrêter les chefs du mouvement et disperser ceux qui par force ou par entraînement s'étaient joints à eux. A cet effet, Nous envoyâmes Kang-i vers les rebelles pour leur communiquer Nos instructions et Nos prohibitions, mais il fut impossible de les disperser. Bientôt plusieurs dizaines de mille de ces rebelles, couverts de bonnets rouges et portant à la main des épées dégaînées, pleins d'audace, remplirent la capitale, brûlèrent les églises et attaquèrent les Légations.

L'Impératrice douairière, derrière le rideau, a tenu la régence pendant quarante années, et Nous, monté sur le trône, Nous avons reçu ses conseils pour gouverner l'Empire. Toujours Nous avons vécu en bonne harmonie avec les nations étrangères ; Nous avons protégé les religions chrétiennes, leurs missionnaires et leurs adeptes, montrant aux étrangers beaucoup de sympathie et de bonté. De plus, nulle part sous les cieux, on ne voit les gens honnêtes (bons patriotes) se livrer ni à l'assassinat ni à l'incendie. Par conséquent, comment peut-on admettre que Notre Cour ait voulu s'appuyer sur des malfaiteurs et violer les traités conclus pour gouverner l'Empire ?

A ce moment les principaux auteurs des malheurs proférèrent toutes sortes de menaces, et des bandes de rebelles mirent tout en confusion. Le danger Nous menaçant aussi Nous-même et l'Impératrice mère, Nous Nous

trouvâmes dans cette triste situation où les rigueurs de la loi ne peuvent atteindre la multitude de ceux qui la violent, et Nous Nous vîmes dans l'impossibilité d'employer les moyens de salut. Lorsque Nos paroles touchent à ce sujet, Nous versons des larmes abondantes ; mais, hélas, ces larmes sont inutiles.

Voilà le tort des princes et des grands officiers, cause première des malheurs arrivés.

Ces paroles impériales appellent quelques remarques. La religion est prêchée en Chine depuis trois siècles ; autrefois, comme aujourd'hui, il a dû y avoir des procès entre chrétiens et païens ; les mandarins d'antan ne devaient pas être meilleurs que ceux d'à présent ; comment, pendant ces centaines d'annés, n'a-t-on pas eu à déplorer des mouvements semblables à ceux de l'an dernier ?

En ce moment, la Chine est partout évangélisée par des missionnaires catholiques et protestants ; les litiges doivent se produire un peu partout ; les mandarins des diverses provinces ont tous été formés dans le même moule ; et cependant le mouvement des Boxeurs ne s'est déclaré que dans un coin de la Chine ! Si le raisonnement impérial était fondé, il aurait dû se manifester partout à la fois.

Quant aux désordres des soldats envoyés contre les Boxeurs, ils peuvent être vrais, et personne parmi ceux qui savent comment l'armée chinoise est composée et formée n'en sera étonné ; mais il est aussi vrai que des soldats et des chefs, qui avaient fait leur devoir, ont été blâmés et punis ; ils ont été accusés d'avoir frappé trop fort. Qu'on se rappelle certains décrets de la Cour, adressés soit à Yu-lou, vice-roi du Tche-li, pour modérer l'ardeur des troupes envoyées contre les Boxeurs, soit au général Nié qui, avant les affaires de Tien-tsin, avait pris au sérieux la répression des Boxeurs.

Les princes de la Cour ont été trompés par les Boxeurs, c'est vrai ; mais qui les y a introduits ? N'est-ce pas Yu-hien, lorsque, du Chan-tong où il était gouverneur, il fut appelé à Pékin, au commencement de l'an dernier ? Et, à cette occasion, Yu-hien ne fut-il pas honoré par l'impératrice d'une manière spéciale ? Au moins dans deux audiences, elle lui donna en cadeau, comme marque de son estime, le caractère *Fou* (Bonheur). Après l'avoir entretenu encore plusieurs fois, elle l'envoya, en qualité de gouverneur, au Chan-si. Or, à ce moment, Yu-hien était connu de

tous comme un des premiers patrons des Boxeurs. Pendant deux mois qu'il passa à la cour, entouré des faveurs impériales, il en profita pour faire adopter ses plans et propager l'engouement pour les Boxeurs. On a dit même que ceux-ci auraient donné quelques séances devant l'impératrice, pour exciter sa confiance en leur merveilleux pouvoir.

Quant à l'ambassade de Kang-i vers les Boxeurs, quel enfantillage! Ce Kang-i n'était-il pas, en même temps que le bras droit de l'impératrice, un des xénophobes les plus en vue? L'impératrice pouvait-elle sérieusement espérer que Kang-i, en se présentant seulement devant les Boxeurs, et en leur disant quelques paroles polies, réussirait à les calmer, à les convertir à de meilleurs sentiments, et à les faire rentrer dans leurs foyers?

Vers ce temps-là [5-12 juin], l'impératrice ne donna-t-elle pas plusieurs décrets en faveur des patriotes I-houo-toan? Or, qui ne sait que ces patriotes n'étaient autre chose que les Boxeurs?

Dernièrement, l'impératrice a avoué dans un décret, qu'à partir du 20 juin plusieurs décrets ont été donnés sous son nom, mais qui, en vérité, sont l'œuvre des princes patrons des Boxeurs[1]. Acceptons à présent cet aveu pour ce qu'il vaut; mais j'en conclus que les décrets antérieurs sont authentiques. Or, ces décrets sont déjà favorables aux Boxeurs, qui y sont honorés du nom de patriotes; en particulier, celui par lequel le prince Toan, chef des Boxeurs, est nommé président du Tsong-li yamen, est antérieur au 20 juin.

Continuons à citer le décret apologétique, et voyons si les autres preuves alléguées par l'impératrice en sa faveur sont plus solides.

II. — Alors que les légations étaient assiégées, Nous avons plusieurs fois envoyé Nos ordres aux membres du Tsong-li yamen, leur enjoignant d'aller faire arrêter l'attaque et de se rendre aux légations pour parler aux ministres et les consoler. Mais, à cause des projectiles lancés de part et d'autre, personne n'osa s'y rendre. La confusion devint telle qu'il n'y avait plus moyen de faire des investigations pour aller au fond des choses. La situation était semblable à celle causée par l'incendie et l'inondation qui surviendraient en même temps; quoi que l'on fasse, on ne peut pas tout sauver. Si, enfin, la grande catastrophe n'a pas eu lieu, cela est dû, en toute vérité, à ce que Notre cour a employé toutes ses forces pour résister aux uns et soutenir les autres. A cause de cela, Nous avons plusieurs fois envoyé aux assiégés du vin, des fruits, de la glace et des pastèques. En agissant de la sorte, Nous secondions les sentiments de l'impératrice mère. Les royaumes amis, ce Nous semble, doivent bien connaître Nos sentiments.

1. Nous donnons plus bas ce décret.

Durant les troubles survenus à Pékin, Nous envoyâmes aux grands officiers chargés des provinces l'ordre de garder vaillamment leur pays contre toute agression, et Nous les avons empêchés d'ouvrir partout, en même temps, les hostilités. Si les autorités majeures des provinces du Sud-Est ont conclu des arrangements avec les étrangers pour garder la paix ; si elles ont employé toutes leurs forces pour observer ces arrangements et protéger les étrangers, tout cela vient de ce que ces autorités ont obéi à Nos ordres, et se sont conformées à Nos désirs de ne pas violer la bonne harmonie. En conséquence de ces arrangements, le commerce étranger a pu être protégé, et les vice-rois et gouverneurs des provinces du Sud-Est ont pu fortifier leurs positions.

En deux mots, la Cour a essayé de rendre service aux assiégés des légations, et elle a su faire maintenir la paix dans les provinces du sud-est de la Chine. La futilité de la première raison est évidente à tous ceux qui ont lu un des *journaux du siège* récemment publiés. Pour se convaincre du peu de solidité de la dernière, il suffit de se rappeler que la fameuse convention, entre les vice-rois et gouverneurs des provinces méridionales et les consuls européens de Chang-hai, est due à l'initiative privée des premiers, et que le gouvernement central ne fit qu'approuver l'arrangement conclu.

Parmi les preuves nombreuses de la complicité du gouvernement de Pékin dans le coup de l'an dernier, les décrets portés après le commencement du siège des légations viennent en premier lieu. Pour les annuler et s'en laver les mains, la Cour a donné, en date du 13 février, le décret suivant :

I. — Durant l'été de cette année (chinoise), les Boxeurs se sont révoltés, se sont emparés de la capitale, et, par des menaces, ont placé Notre Cour sous leur domination. Les décrets parus alors ne sont pas l'expression de Nos sentiments ; ils sont l'œuvre des [grands officiers et des princes, patrons des révoltés], principaux auteurs des désordres, qui ont profité des troubles pour fabriquer ces pièces et les promulguer de leur seule autorité. Le chagrin que Nous avons eu peut être imaginé, sans que Nous le manifestions en paroles, par Nos fonctionnaires, tant de la Cour que des provinces. A présent que Nous avons puni sévèrement les principaux coupables, leur infligeant des peines proportionnées à leur culpabilité, Nous ordonnons aux membres du Conseil privé de réunir les décrets parus depuis le 24e jour de la 5e lune (20 juin) jusqu'au 20e jour de la 7e (14 août), et de les présenter à Notre examen, afin que Nous choisissions ceux qui sont faux et en ordonnions l'annulation. De cette manière, Nous voulons faire connaître la portée de Nos décrets et donner du crédit aux historiens chargés de les recueillir.

(Décret impérial.)

Ce décret semble un peu tardif ; il a fallu à la Cour six mois

entiers pour s'apercevoir de la violence subie, et pour essayer d'en détruire les effets. Les décrets désavoués et frappés de nullité sont assez connus ; je ne les analyserai pas ici. Je dirai seulement, que quelques-uns sont adressés aux autorités civiles et militaires du Nord, pour leur enjoindre de reprendre Ta-kou et Tien-tsin et de s'opposer au passage des Alliés vers Pékin ; d'autres décernent des récompenses aux soldats et aux Boxeurs qui se sont couverts de gloire à Tien-tsin. Il y en a un contenant la déclaration de guerre aux étrangers, notifiée par la Cour aux Ancêtres et à son peuple ; un autre qui interdit la tactique européenne dans l'armée, et ordonne aux chefs de troupes de recourir aux anciens usages ; un troisième, qui communique aux ministres chinois à l'étranger une exposition fausse et astucieuse de la situation, etc., etc. Le texte du décret ordonnant de tuer les étrangers des provinces, dont l'existence est confirmée par plusieurs indices, relevés en diverses provinces de la Chine, n'a pas encore été découvert, ni publié par les Européens ; si un jour on met la main sur ce document, il sera aussitôt classé parmi les faux décrets, œuvre des princes, patrons des Boxeurs [1].

La loi chinoise marque des peines très sévères contre les auteurs et colporteurs de faux décrets ; on est étonné que la Cour n'ait pas jugé à propos de rechercher ceux qui se sont rendus coupables de ces crimes, et de leur appliquer la loi dans toute sa rigueur. Les pénalités infligées jusqu'ici ont eu pour but unique de venger les injures et les torts causés aux étrangers ; il serait temps de châtier également les crimes commis contre la nation chinoise. D'après le pli que prennent les choses, nous attendrons encore longtemps avant de voir faire justice entière.

En résumé, la Chine s'est montrée dans les décrets analysés ce qu'elle a toujours été, dans ses rapports avec les Puissances étrangères. Quand comprendra-t-elle que cette politique, à la longue, doit nécessairement lui porter malheur ?

Zi-ka-wey, le 30 mars 1901.

P. S. — Lors du fameux coup d'État de septembre 1898, par lequel l'impératrice Tse-hi reprit la régence de l'empire, elle

1. Quand ce triage de faux décrets aura été fait, il sera curieux de comparer ceux qui sont reconnus authentiques avec ceux que les représentants du gouvernement de Pékin ont communiqués, en son nom, aux ministres des Affaires étrangères.

promit d'introduire en son temps des réformes. Pendant plus de deux ans, les réformes ont été attendues en vain ; la Cour a semblé plutôt marcher à reculons. Ç'a été une surprise générale, lorsque, le 29 janvier, a paru le décret demandant aux grands officiers de l'Empire un plan de réformes. Est-ce sérieusement que l'impératrice veut enfin faire entrer la Chine dans la voie du progrès ? N'est-ce pas un stratagème pour gagner les sympathies des Puissances ? A diverses reprises, la presse d'Extrême-Orient a parlé de la retraite forcée à imposer à l'ambitieuse impératrice et au vieux parti mandchou, et du rétablissement du malheureux Koang-siu à Pékin, avec un entourage pris parmi les hommes du parti progressiste.

Quoi qu'il en soit des intentions, le décret a été publié. L'impératrice saisit d'abord l'occasion pour se justifier de certaines accusations dont elle a été l'objet, telles que le conservatisme outré, et la cruauté à l'égard des réformistes. A son tour, elle flétrit de nouveau ce dernier parti. Après quoi, enfin, elle enjoint aux grands officiers l'étude et l'élaboration du plan des réformes à introduire dans toute l'administration. Un terme de deux mois leur est fixé, pour exécuter leur travail et l'envoyer à la Cour. Les divers projets y seront soumis à un nouvel examen, et l'on recevra enfin de l'impératrice le projet définitif.

On ne sait pas à quoi tout cela aboutira ; mais d'avance on prévoit que le résultat sera maigre et sans portée pratique. C'est que les conseillers écoutés de l'Impératrice sont encore les vieilles têtes du parti conservateur, foncièrement hostiles à ce qui sent l'étranger et le progrès. Voici toujours les principales parties de ce curieux document[1] :

Maintenant que Nous Nous occupons de faire la paix avec les étrangers, c'est le moment favorable pour que toutes les affaires de l'administration intérieure soient mises sérieusement en bon ordre. Cela fait, Nous pourrons espérer d'arriver peu à peu à enrichir l'Empire et à le fortifier. D'après les instructions reçues de l'Impératrice douairière, il Nous semble que l'on peut prendre chez les royaumes étrangers ce en quoi ils excellent pour suppléer à ce qui Nous manque, et que l'on peut profiter des erreurs passées pour en tirer des leçons dans l'avenir.

Depuis les années 1897-98, de faux discoureurs ont donné libre cours à leur imagination, et témérairement ont introduit en Chine la division des partis ancien et nouveau, des conservateurs et des réformistes. Les mal-

1. Quoique le décret soit donné au nom de l'Empereur, on sait bien en Chine qu'il est l'œuvre de l'Impératrice régente de l'Empire.

heurs où le rebelle Kang Yeou-wei fut sur le point de Nous précipiter, étaient au-dessus de ceux causés par les rebelles aux bonnets rouges. Depuis lors, ledit rebelle, fugitif hors de l'Empire, à l'aide des billets des sociétés Fou-yeou, Koei-yeou et d'autres, a essayé de tromper Nos sujets et de les porter à la révolte. Son audace est allée même, il y a deux ans, jusqu'à former des sociétés pour la protection de l'Empereur et de sa race, mais dont le but réel était de mettre astucieusement la discorde entre les personnes de la famille impériale. Nous ignorions alors complètement que les nouvelles méthodes propagées par le rebelle Kang n'étaient que des méthodes de rébellion, et nullement des méthodes que l'on puisse introduire. Ledit rebelle et ses adhérents profitèrent du mauvais état de Notre santé pour glisser peu à peu leurs méchants projets. Heureusement Nous priâmes l'Impératrice douairière de Nous aider de ses conseils pour diriger l'Empire ; elle réussit alors à Nous sauver au bord du précipice, en punissant d'un seul coup les principaux traîtres.

La conduite de l'Impératrice en cette occasion ne visa qu'à faire disparaître les traîtres coupables de rébellion, mais jamais elle n'a voulu s'opposer à ce que, par exemple, Nous retranchions ou ajoutions quelques articles aux règlements des examens. Nous-même, en donnant Nos décrets à ce sujet, comment aurions-Nous jamais pu avoir la pensée de faire table rase des méthodes anciennes ? Dans le gouvernement, entre plusieurs expédients, on choisit le meilleur pour le mettre en pratique. Ce qu'il faut, avant tout, c'est que l'Impératrice douairière et Nous vivions en parfait accord, et que fonctionnaires et gens du peuple soient tous animés des mêmes sentiments.

A présent, après avoir reçu les instructions de l'Impératrice douairière, d'un même cœur, Nous travaillons au relèvement des affaires. A cet effet, Nous défendons rigoureusement les dénominations de nouveaux (Réformistes) et d'anciens (Conservateurs), et, dans notre gouvernement ; Nous suivons sans distinction les traces des Occidentaux et celle des (anciens) Chinois.

Les grands vices de Notre Empire sont les deux suivants : Nous Nous laissons guider par la routine ; et, de plus, les lois sont trop nombreuses et trop étroites. De là, il résulte que les fonctionnaires vulgaires abondent, tandis que les hommes supérieurs sont très rares. Les hommes vulgaires se prévalent des nombreuses lois pour chercher le moyen de cacher leur peu de talent, et les employés des tribunaux s'appuient sur ces mêmes lois comme sur un mandat pour exercer leurs extorsions. Les affaires publiques sont traitées par des communications écrites très fréquentes ; mais on n'obtient pas de résultats sérieux. Les hommes de talent se voient arrêtés par les barrières des lois qui les empêchent de faire valoir leurs talents, et de jour en jour ils se voient plus annihilés. Bref, l'Empire est frustré de beaucoup d'avantages à cause de l'égoïsme des fonctionnaires, et se voit embarrassé sur sa route par le culte excessif des règlements.

Quant à ceux qui, en ces dernières années, se sont adonnés à l'étude des procédés européens, ils se sont arrêtés uniquement à l'étude des langues et à celle de la fabrication des machines. Mais il faut savoir que ces deux points ne sont que l'écorce des connaissances européennes et n'en sont nullement le fondement. Qu'un homme supérieur soit placé en un poste élevé, pour de là répandre partout son action sur ses inférieurs ; qu'il dise peu de paroles, mais qu'elles inspirent confiance à tous ; que ses actions répondent à ses paroles et qu'il conforme sa conduite aux leçons de sagesse laissées à la postérité par les anciens saints : voilà le fondement de la force et de la ri-

chesse sur lequel se sont appuyés les hommes de l'Occident. Or, voici ce que des Chinois négligent, pour ne s'occuper que du seul langage et de la seule industrie des Européens. Ils en profitent même pour fortifier encore l'ancien abus de se guider dans ses actions par des considérations particulières de parenté et d'amitié, et de ne chercher que les moyens de s'enrichir eux-mêmes et leurs familles ! En vérité, en agissant de la sorte, ils négligent le fond des choses et ne regardent que la surface, et encore dans ces connaissances secondaires ils n'atteignent pas la perfection. Comment cette manière d'agir peut-elle servir en quoi que ce soit à enrichir et à fortifier l'Empire ?

En résumé, si les lois ne sont pas changées, les nombreux abus ne seront pas supprimés ; et si l'on veut trouver des moyens de relever l'état des affaires, il faut élargir la voie des conseils. En conséquence, Nous ordonnons aux grands officiers, membres du grand Conseil, du Conseil privé ; aux membres des six Ministères et des neufs Cours ; aux grands Officiers, Ministres envoyés aux royaumes étrangers, aux Vice-rois et aux Gouverneurs des provinces, de considérer l'état actuel des choses, d'examiner les formes administratives européennes et chinoises, et de rédiger un projet sommaire sur les points les plus importants qui pourraient être mis en pratique. En particulier, qu'ils examinent les lois et les usages anciens de la dynastie ; qu'ils s'enquièrent des intérêts du peuple, des écoles, des examens et des grades ; du gouvernement de l'armée et de l'administration des richesses de la nation ; qu'ils voient ce qui peut être encore suivi, ce qui doit être changé, ce qui peut être supprimé et ce qui peut être réuni : que dans cet examen ils interrogent les autres, et fassent appel à leurs propres lumières ; qu'ils cherchent les moyens de relever l'état général de l'Empire ; de faire surgir les hommes de talent, et abonder les richesses publiques et les ressources militaires. Que chacun consigne dans son projet ce qu'il sait sur ces points ; qu'il y expose ce qu'il a vu ailleurs.

Nous donnons aux grands officiers et fonctionnaires indiqués ci-dessus un terme de deux mois, pour qu'ils étudient bien le sujet en question et aient le loisir de préparer leurs projets. Cela fait, ils Nous rendront compte de leurs travaux dans un mémoire spécial. A la fin, Nous-même Nous présenterons les mémoires reçus à l'Impératrice douairière, pour qu'elle les examine, les compare, et choisisse ce qu'elle y trouvera de meilleur et de plus raisonnable pour être mis en pratique.

Il y a quelque temps, Nous avons donné un décret demandant à nos sujets des conseils pour relever l'état des affaires. Depuis lors, Nous avons reçu plusieurs mémoires, et, en général, leurs auteurs suivent tous une des deux voies suivantes : les uns n'ont fait que remplir leurs mémoires avec des compositions semblables à des articles de journaux ; les autres, lettrés à courte vue, se sont opiniâtrement attachés à confirmer leurs manières de voir par des textes des anciens livres. Cependant les uns et les autres s'attaquent dans leurs compositions, et tous se laissent guider par leurs affections particulières. Ils ne veulent pas voir ce qu'il y a de bon chez leurs adversaires, et n'y regardent que ce qu'ils croient trouver de nuisible ; mais, en somme, les moyens qu'ils Nous ont proposés sont tous également difficiles à être mis en pratique. Ainsi, ceux qui dernièrement Nous ont exposé les moyens d'enrichir l'Empire et de le fortifier, se trompent beaucoup, parce qu'ils ont des idées fausses sur les principes fondamentaux. D'un autre côté, les lettrés bizarres qui ne savent que citer des textes sur la vraie doctrine, en général n'entendent rien aux affaires. Vous, nos grands

officiers, tant de la Cour que des provinces, vous devez avoir présents ces deux écueils, lorsque vous ferez l'enquête prescrite et préparerez votre rapport ; visez à Nous proposer des procédés pratiques à tout point de vue et en parfait accord avec les circonstances présentes. Il est de toute nécessité que vos projets soient précis et clairs, de manière que Nous ayons les éléments nécessaires pour Nous former une idée complète de ce dont il s'agit et pour choisir ce que Nous croirons le plus opportun.

Les deux mois marqués pour l'élucubration sont déjà passés ; mais les grands officiers ont été, dans le dernier mois, si préoccupés du traité sino-russe concernant la Mandchourie, qu'on peut bien croire qu'ils n'ont pas eu assez de loisir pour y travailler.

Jérôme TOBAR, S. J.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR

SERVIR A LA DÉFENSE DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES[1]

(*Deuxième série, suite*)

Célibat (Le) ecclésiastique, par M. Pavy. (*Paris, Lecoffre*, 1852.)

Centenaire (Le) du Concordat, d'après des documents nouveaux inédits, par F. Carry. (*Correspondant*, 10 janvier 1901.)

Centenaire (Le) de saint Antoine, par L. de Carvalho. (*La Quinzaine*, 1er août 1895.)

Centenaire (Le 8e) de saint Bernard (1091-1891), par J. Condamin. (*Correspondant*, 10 juin 1891.)

Centenaire (Le) de la Révolution. Le bilan de 1789 à 1889, par P. Bellet. (*Revue du Monde catholique*, 1er février 1888.)

Centralisation (De la) en matière d'enseignement; réponse à Timon, par F. Béchard. *Correspondant*, 10 mai 1847.)

* Certificat (Le) d'études, par J. Roche. (Voir la *Justice*, 9 avril 1880.)

* Ces bons Jésuites. (Voir la *Petite République*, 21 novembre 1899.)

Chapitre (Un) de l'histoire de l'Église de France. — Les patronages d'après le Concordat, par M. Turmann. (*La Quinzaine*, 1er juillet et 1er octobre 1896.)

De la liberté de la charité en Belgique, par l'évêque de Bourges. Article de E. de Fontette. (*Correspondant*, 25 décembre 1854.)

Charité (La) officielle à Paris, par J. Le Vieil. (*Revue du Monde catholique*, 1er février 1887.)

Charité (La) libre en Angleterre et la charité publique, par J. Améro. (*Correspondant*, 25 novembre 1861.)

Charité (La) privée à Paris, par Maxime du Camp. (*Revue des Deux Mondes*.) :

I. Les Petites Sœurs des pauvres. 1er avril 1883.

II. Les Dames du Calvaire. 15 mai 1883.

III. Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu. 1er juillet 1883.

IV. L'Orphelinat des apprentis. 1er août 1883.

V. L'Œuvre des jeunes poitrinaires. 1er février 1884.

VI. Les Sœurs aveugles de Saint-Paul. 1er mars 1884.

VII. L'Hospitalité du travail, 1er avril 1884.

VIII. L'Hospitalité de nuit, la Société philanthropique, 1er mai 1884.

Charité (La) à Paris, par le comte O. d'Haussonville. (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1876.)

Charlemagne au Palais-Bourbon, par le P. Ed. Capelle, S. J. (Voir *Études*, t. LXXXVI, 5 mars 1901.)

1. Voir *Études* des 20 février, 5 et 20 mars, 5 avril, et 20 mai 1901.

Chine (La), l'Europe et le Saint-Siège, par Ét. LAMY. (*Correspondant*, 25 juillet 1908.)

Chine (La) philosophique et religieuse depuis l'antiquité jusqu'à l'établissement de la Propagation de la foi, par J.-A. PETIT. (*Revue du Monde catholique*, 1er juillet 1888.)

Chrétiens (Les) des premiers siècles en face des pouvoirs publics. (*Paris, Maison de la Bonne Presse.*)

Chrétientés (Les) orientales, par P. PISANI. (*Correspondant*, 10 février 1895.)

Christianisme (Le) au Tonkin, par P. DE L'HUYS. (*Correspondant*, 10 novembre 1889.)

Cinquante ans après, par le duc DE BROGLIE. (*Correspondant*, 25 mars 1900.)

Cinquante ans d'instruction et de morale laïques (1762-1808), par l'abbé SICORD. (*Correspondant*, 10 mars 1881, *sqq.*)

Cinquantenaire (Le) de la loi du 15 mars 1850. La conquête d'une liberté (1830-1850). (*Correspondant*, 10 mars 1900.)

Cinquantenaire (Le) d'une mission chez les noirs, par Mgr A. LE ROY. (*Correspondant*, 10 août 1895.)

Cinquantenaire (Le) de la loi de 1850, par le P. J. BURNICHON, S. J. (Voir *Études*, 1900, t. 82, p. 433.)

Clairvaux (Le) d'autrefois, le Clairvaux d'aujourd'hui, par Aug. GEOFFROY. *Revue du Monde catholique*, 1er juillet 1890.

Clergé (Le) et l'école primaire en Prusse, par l'abbé KANNENGIESER. (*Correspondant*, 25 février 1892.)

Clergé (Le) français réfugié en Angleterre, par PLASSE. (*Revue du Monde catholique*, 1er octobre 1885.)

Clergé régulier, par TAINE. (Voir *Régime moderne*, t. II, ch. III, p. 101.)

Clergé (Le) et l'école primaire en Prusse, par M. KANNENGIESER. (Voir *Corresponnant*, 25 février 1895, p. 712.)

Clergé (Le) pendant la guerre de 1870-1871, par Mgr BOURNAND. (*Palmé, Palmé.*)

* Cléricalisme (Le). Question d'éducation nationale, par Paul BERT. (*Paris, Colin*, 1900.)

Cléricalisme et laïcisme, par l'abbé S. JULIEN. (Voir *Correspondant*, 10 décembre 1896.)

Club (Le) des jacobins sous la troisième République. Le dernier convent du Grand Orient de France, par P. NOURRISSON. (*Correspondant*, 10 mars 1899.)

* Collège (Un) de Jésuites, par J. WALLON (*Paris, Charpentier*, 1880.

Colonisation (La) chez les peuples anciens et chez les peuples modernes, par GUILLINY. (*Revue du Monde catholique*, 1er janvier 1886, *sqq.*)

Colonisation noire, par Clarisse BADER. (*Correspondant*, 10 juillet 1899.)

Colonie (Une) bénédictine dans l'Australie occidentale. (*Correspondant*, C. R. de Alphonse DANTIER, 10 septembre 1879.)

Colonies (Les) franques de Syrie aux douzième et treizième siècles, par E. REY-PICARD, éditeur. (*Correspondant*, C. R. de R. DE LONGUEVAL, 10 janvier 1884.)

Colonies (Nos) du Gabon. L'esclavage de la femme, par le P. LEJEUNE. (*Correspondant*, 25 juillet 1896.)

Comment les gouvernements européens civilisent le continent noir, par Mgr LE ROY. (*Correspondant*, 10 août 1900.)

Commune (Une) bénédictine avant la Révolution, par J. DE BONNIOT, S. J. (*Revue du Monde catholique*, 15 février 1884.)

Concordat (Le), par le duc DE BROGLIE. (*Correspondant*, 25 novembre 1892 *sqq*.)

Concordat (Le) autrichien. Appréciation du nouveau Concordat au point de vue du développement de l'Église dans la monarchie autrichienne. Examen de l'histoire de l'Église d'Autriche dans les temps modernes et des principes transmis par le fondateur de la dynastie impériale à ses successeurs pour régler leurs relations avec la puissance spirituelle, par le Dr BUSS. (*Correspondant*, 25 avril 1858.)

Concordat (Le) et les Associations, par le P. P. DUDON, S. J. (Voir *Études*, t. 86, nº du 5 mars 1901.)

Concordats (Les) et l'obligation réciproque qu'ils imposent à l'Église et à l'État, par Mgr TURINAZ. (*Retaux-Bray. Correspondant*, C. R., 25 mars 1888.)

Concordat (Le). Les Congrégations religieuses. Discussion parlementaire, lois, arrêts, décrets. (*Paris, Dupont*, 1880.)

Concurrence (De la) dans l'enseignement. (Voir le *Temps*, 13 octobre 1899.)

Concurrence (De la) et du principe d'association; rapport lu à l'Académie des sciences morales, par M. BLANQUI. (*Correspondant*, 10 juin 1846.)

Condition (De la) légale des communautés religieuses, par Ch. JACQUIER. (*Paris, Palmé*.)

Conférence sur l'éducation chrétienne, par le P. FÉLIX, S. J., 1861.

Confiscation (La) sous Napoléon III, par DE MONTALIVET. (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1871.)

Congrégation (La), 1801-1830, par Ed. BIRÉ. (*Correspondant*, 25 janvier 1890.)

Congrégations (Les), 1801-1830, par G. DE GRANDMAISON (*Paris, Plon*, 1890.)

Congrégations (Les) religieuses et l'Église de France. (*Correspondant*, 10 janvier 1901.)

Congrégations (Les) religieuses, leurs œuvres et leurs services, par Émile KELLER. (*Correspondant*, C.-R. Joubert, 10 mai 1880.)

Congrégations (Les) religieuses devant la loi (Décrets du 29 mars 1880), par Georges GRAUX. (*Paris*, 1880, *A. Cotillon et Cie*.)

Congrégations (Les) religieuses en France, par l'abbé X..., du clergé séculier. *Paris, (Maison de la Bonne Presse,* 1900.)

Congrégations (Les) religieuses en France, leurs œuvres et leurs services, par E. Keller. (*Paris, Poussielgue,* 1880.)

Congrégations (Les) religieuses et la loi Waldeck-Rousseau, par F. Butel. (Extrait du *Patriote des Pyrénées. Pau, impr. G. Lescher-Moutoné,* 1901.)

* Congrégations (Les) religieuses et l'obédience romaine, par J. de Bonnefon. (Voir le *Journal* du 29 décembre 1899.)

* Congrégations (Les) religieuses et professionnelles, par Yves Guyot. (Voir le *Siècle,* 26 janvier 1900.)

Congrégations (Les) religieuses. Lettre de J. Soury à M. Barrès. (Voir le *Journal* des 11 et 21 octobre 1899.)

Congrès de l'Enseignement primaire, par le P. P. Dudon, S. J. (Voir *Études,* 1900, t. 85, p. 93.)

Constitution apostolique de S. S. Léon XIII, sur les instituts de religieux à vœux simples. (Voir *Bulletin des Congrégations* du 23 décembre 1900, avec une lettre de Rome.)

Constitution (La) civile du clergé. Assemblée Constituante 1790, par M. Sepet. — (*La Quinzaine,* 15 mars 1895.)

Consultation, avec adhésions, sur les impôts exigés des congrégations (1897-1898-1899). (*Paris, Maison de la Bonne Presse.*)

Consultation (Une) historique. A propos de la taxe d'abonnement, par A. de Boisandré. — (*La Quinzaine,* 15 juillet 1895.)

Correspondance scientifique d'un missionnaire en Chine, par J. Brucker, S. J. (*Revue du Monde Catholique,* 1er octobre 1883.)

Costume civil. — Costume ecclésiastique. — Costume monastique. A propos de quelques décisions..., par E. Crépon. (*Correspondant,* 10 novembre 1900.)

Coût (Le) de la laïcisation des hôpitaux de Paris, par H. Alpy. (*Correspondant,* 10 novembre 1892.)

Couvent (Un) français en Amérique, par Un Missionnaire. (*Revue du Monde catholique,* 1er août 1882.

Cri d'alarme, par Crétineau-Joly. (*Paris, Palmé.*)

Crise (La) de l'enseignement secondaire, par M. Berthelot. (Voir *Revue des Deux Mondes,* 15 mars 1891, p. 337.)

Criminalité (De la) en France dans les congrégations, le clergé et les principales professions libérales, par G. Bertrin. (*Correspondant,* 25 janvier 1901.)

Criminels (Les jeunes), par A. Fouillée. (Voir *Revue des Deux Mondes,* 15 janvier 1897.)

Crise (La) de l'enseignement secondaire. La science éducatrice, par Marcelin Berthelot. (*Revue des Deux Mondes,* 15 mars 1891.)

Crise (La) récente en Belgique et la question religieuse, par E. de Laveleye, 1885.)

Édouard CAPELLE, S. J.

(*A suivre.*)

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Les Philosophes géomètres de la Grèce. *Platon et ses prédécesseurs*, par Gaston MILHAUD. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 388. Prix : 6 francs.

La culture mathématique tend à développer certaines dispositions d'esprit, telles que le dogmatisme et l'idéalisme, le goût pour les solutions mécanistes et déterministes, et aussi ce qu'on pourrait appeler l'*infinitisme*, c'est-à-dire l'acceptation de l'infini dans les conceptions qu'on se forme de la réalité ; ainsi, on repoussera toute limitation dans le temps et l'espace, tout commencement absolu, toute limite à la divisibilité de la matière.

M. G. MILHAUD étudie le commencement et le progrès de cette culture dans les prédécesseurs de Platon, Ioniens, Pythagoriciens, Eléates, Anaxagore et Démocrite; puis il en recherche l'influence chez Platon lui-même. La théorie des Idées-nombres montre le point extrême de rapprochement entre Platon et Pythagore.

Livre intéressant, savant, nouveau par certains côtés, qui, d'ailleurs, n'a la prétention d'indiquer que l'un des éléments qui sont entrés dans la composition du platonisme.

Le Mystère de Platon ; *Aglaophamos*, par Louis PRAT, avec une préface de Ch. Renouvier. Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. XXII-215. Prix : 4 francs.

C'est une idée ingénieuse que celle de transporter dans un débat entre anciens quelques-uns des problèmes les plus captivants qui s'agitent dans le monde moderne, de faire discuter par des amis de Platon la question de l'empirisme et du positivisme en opposition avec l'idéalisme, de mettre en présence la Religion et la Science. Cette idée, M. Louis PRAT l'a réalisée avec un art très délicat, une grande finesse littéraire, en même temps qu'avec une connaissance approfondie des philosophes anciens et modernes. C'est de la philosophie vivante.

Le héros de ce dialogue, dont la scène est le jardin d'Acadimos, est Aglaophamos, l'envoyé de Dieu, le pontife d'une religion révélée. Celui-ci a de superbes envolées sur l'Être suprême, sur la destinée de l'homme, sur la force de la religion pour moraliser l'humanité et la rendre heureuse. Mais pourquoi dit-il qu'étudier la nature est « une erreur et une impiété », que les sciences sont inutiles, que « l'Être suprême n'a pas de fondement dans la nature », que l'essence de Dieu

nous échappe complètement? Pourquoi donner à ce prophète un regard aux effluves magnétiques? Pourquoi en faire un « fanatique », selon le mot de M. Ch. Renouvier dans la savante et massive préface qu'il a mise à ce dialogue ailé? Voudrait-on dire que catholicisme et fanatisme sont tout un, et que le catholicisme ne rend pas raison des dogmes qu'il propose? Cela se comprendrait de la part de Kalliklès, dont l'ironie légère rappelle, en la poétisant, celle d'un illustre écrivain de nos jours, transfuge du « sanctuaire d'Apollon ». Mais, pareille attitude étonne chez un défenseur du néocriticisme, lorsque, précisément, on présente cette doctrine comme la seule désintéressée, la seule capable de prononcer en arbitre impartial entre les divers systèmes. (P. VII-VIII.)

David Hume, *moraliste et sociologue*, par G. LECHARTIER. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 275. Prix : 5 franc.

Hume ne plane pas comme Platon, ses continuateurs ou ses imitateurs. Il prétend s'en tenir aux faits, aux faits d'observation sensible. Pour lui, ni causalité ni substance : il n'existe que des successions ou des associations de phénomènes. Cependant il sent le besoin de garder à la morale son caractère de généralité et de nécessité. « Ce qui constitue, dit-il, la moralité et le mérite des actes humains, c'est l'utilité sociale »; tout le monde s'accorde à approuver ce qui est utile à la société. La conséquence sera, il est vrai, qu'il n'y a pas de différence essentielle entre la vertu et le talent, le vice et l'incapacité. Hume admet cette conséquence. D'autre part, pour Hume, l'utile se confond avec l'agréable.

Cette morale *spéculative*, que Hume a essayé de tirer de l'empirisme, a été qualifié, depuis, par ses commentateurs de « système d'expédients ». Elle n'a, d'ailleurs, qu'une valeur de probabilité.

Sa morale *pratique*, bien différente de sa morale spéculative, se réduit à cette maxime : ne pas s'écarter des principes de conduite généralement reçus. Au reste, on doit seulement s'y tenir tant que la vie nous paraît bonne; dès qu'elle devient insupportable, on s'y soustraira par le suicide. Quant à la solution des problèmes qui dépassent la raison humaine, la religion chrétienne, la seule vraie, la donnera. Mais on ne cherchera à établir aucun lien entre la science et la religion, il n'y en a pas.

M. G. LECHARTIER a bien mis en relief ces incohérences de la doctrine de David Hume, encore qu'un peu laborieusement.

Le mérite de D. Hume est d'avoir été un des fondateurs de l'économie politique. M. Lechartier reconnaît hautement ce mérite. Il aurait pu dire que D. Hume a trop négligé l'élément *humain* dans l'étude de l'échange et de l'accroissement des produits de l'activité humaine.

Le livre se termine par le *Dialogue* où, sous une forme littéraire, le philosophe écossais tente de concilier sa psychologie sceptique avec sa morale dogmatique.

La Philosophie de H. Taine, par Giacomo Barzollotti, professeur d'histoire de la philosophie à l'Université de Rome; traduit de l'italien par A. Dietrich. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. xxvii-448. Prix : 7 fr. 50.

C'est à un étranger, M. Barzollotti, que nous devons une des meilleures études qui aient paru jusqu'à ce jour sur l'œuvre d'Hippolyte Taine. Il a d'ailleurs mis à contribution tous les travaux publiés à ce sujet en France, depuis ceux de Gabriel Monod et de Paul Bourget, jusqu'au « solide et consciencieux ouvrage de M. de Marjorin ».

Ce travailleur acharné, pour qui vivre était penser, a-t-il eu une doctrine? se demande M. Barzollotti. Peut-être sa philosophie est-elle plutôt une méthode qu'un système à introduire partout la rigueur de la déduction scientifique. Au reste, quoi qu'on ait dit, il a prétendu dépasser et compléter le positivisme, cette négation de la possibilité d'une métaphysique. Il a oscillé constamment entre un idéalisme métaphysique, qui rappelle Hégel et Leibniz, et un réalisme phénoméniste emprunté à Berkeley et à Condillac. Sa métaphysique repose sur l'idée de l'unité organique de l'esprit, de la nature et de l'histoire; elle s'applique à saisir le germe psychologique, la *faculté maîtresse* (expression créée par lui), le fait central d'où tout le reste dérive par une sorte d'évolution; et, d'autre part, son phénoménisme veut tout réduire au fait; de là compromis qui donne peu de cohérence à sa doctrine. En particulier, la nature de l'abstraction, qui tient une si grande place dans sa psychologie, demeure incertaine : l'abstrait est tantôt un simple mot, tantôt une forme réelle de l'entendement.

« Observateur, analyste et critique subtil, philosophe dans tous ses livres, et spécialement dans ses livres d'histoire, par son pouvoir de comprendre les faits sous les idées, Hippolyte Taine, dit M. Barzollotti, n'a été ni un métaphysicien, ni un penseur spéculatif original, dans le sens le plus large du mot; il fut, avant tout, un psychologue artiste, un explorateur hardi, et souvent heureux, du monde moral et de l'histoire, et un grand écrivain. »

Peut-être y a-t-il lieu de regretter que chez M. Barzellotti la quantité de connaissances accumulées ne jouisse pas de ce don de s'organiser et de se distribuer, comme d'elle-même, en ordre méthodique, suivant ce qui a été dit souvent et ce qu'il reconnaît à son tour de l'immense érudition d'H. Taine.

Essai sur l'Esthétique de Lotre, par Amédée Matagrin. Paris, Alcan, 1901. In-18, pp. 166. Prix : 2 francs.

Quand Lotre mourut en 1881, il ne laissait pas de cours complet d'esthétique. Mais en 1884, son disciple et ami Rehnisch publiait, sous le titre d'*Éléments d'esthétique*, un résumé des leçons professées à Gottingen. La doctrine de Lotre y apparaît comme un essai de conciliation entre l'empirisme et l'idéalisme. D'une part, la sensation du beau et du laid est le seul fondement positif de toute doctrine esthétique;

d'autre part, il y a dans le plaisir esthétique « un exercice varié et facile de nos facultés représentatives » : on reconnaît la théorie du *désintéressement* ou du *jeu* développée par Kant.

L'originalité de Lotre, dit M. Matagrin, est dans la part faite en esthétique au bien. Si le beau peut être défini par l'unité dans la variété, il faut ajouter, selon Lotre, que l'unité qui donne beauté à la variété doit venir du bien, du bien moral. De même le fondement du sublime ne peut être que le bien.

Il est regrettable que la profondeur de Lotre s'enveloppe souvent de formes compliquées et subtiles. Nous n'oserions dire que M. Matagrin a toujours réussi à y introduire la simplicité et la clarté.

Correspondance de Théodore Jouffroy, publiée avec une étude sur Jeoffroy, par Adolphe Lair. Paris, Perrin, 1901. In-12, pp. 426. Prix : 3 fr. 50.

C'est toujours avec curiosité qu'on ouvre la Correspondance d'un grand homme, d'un écrivain célèbre, qu'on y cherche ce qu'était l'homme au naturel. Là est l'intérêt des lettres de Jouffroy. Ce qu'elles donnent a été excellemment mis en relief par M. Adolphe Lair dans la vivante étude qu'il a placée en tête du recueil. « Au lieu, il serait peut-être plus juste de dire : à côté du penseur mélancolique qui, de bonne heure, a connu le tourment de la vérité, qui porte au flanc la cruelle blessure du doute, on est tout étonné de trouver un jeune homme gai, boute-en-train, moqueur, promenant sur tous les sujets, même les plus graves, la belle humeur de ses vingt ans, aimant la plaisanterie pour elle-même, excellant à railler ses camarades. » Avec cela, une sorte de passion pour la nature. « La vie libre et saine de la montagne l'a pénétré tout entier. » Elle exalte son imagination et sa sensibilité. Elle lui fait oublier pour un instant cette mélancolie qui fait le fond de son âme. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans ses effusions les plus poétiques quelques réminiscences de Rousseau. Et puis Jouffroy est jeune alors, et la jeunesse se défend mal de l'emphase.

Ce qui est plus regrettable et ce que M. Lair nous confirme, d'après les *Souvenirs inédits* de M. Dubois, c'est que Jeoffroy était porté à travailler ses lettres, à élaborer, au lieu et place d'épanchements intimes, de belles et savantes pièces dont il se plaisait, en fin littérateur, à régaler ses amis. De vrai, il manque un peu à Jouffroy la grâce spontanée, d'autant plus légère et ailée qu'elle s'ignore. Mais telle description de ses lettres mériterait de trouver place dans une anthologie.

Quant au philosophe, il s'y montre très enthousiaste de Cousin et de sa doctrine, défenseur ardent de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. Mais la conviction est moindre que l'ardeur. Sans doute, à de certains moments, il se flatte que la philosophie dégage enfin la "*règle*" (mot bien *cousinien*) laissée trop longtemps dans l'obscurité : « et déjà le calme renaît à mesure qu'elle reparaît » (p. 281). Par contre, il lui

arrive aussi de sentir que la vérité lui échappe au moment où il croit la saisir; mieux vaut souvent « laisser les idées dans le vague : on conserve au moins l'espérance qu'elles peuvent être démontrées vraies » (p. 239).

Celui qui a raconté, en une page célèbre, l'effondrement de ses croyances, a pleuré toute sa vie la foi perdue, impuissant à combler le vide qu'elle lui a laissé. Mais tout en cessant de croire aux vérités révélées, son âme est restée religieuse. Il semble même que, dans ses dernières années, il se soit rapproché de plus en plus des solutions chrétiennes.

Parmi les philosophes de notre temps, dit M. Lair en concluant sa belle étude, « il n'en est aucun que le problème de la destinée humaine ait autant préoccupé et comme obsédé. Il y a mis vingt-cinq années de travail acharné, de recherche inquiète et douloureuse. Et, de tant de labeur, de tant de sincérité et d'effort, aucune lumière vraiment nouvelle ne paraît être descendue dans cette âme affamée de vérité..... Comment ces milliers d'âmes, courbées sur la glèbe ou sur l'outil, absorbées du matin au soir par les dures exigences de la lutte pour la vie, pourraient-elles trouver la vérité par elles-mêmes?... Je ne connais pas, pour ma part, d'exemple qui témoigne plus haut de la nécessité de la religion et qui fasse mieux sentir les bienfaits du catéchisme. »

Dix années de philosophie. *Études critiques sur les principaux travaux publiés de* 1891 à 1900, par Lucien Arréat. Paris, Alcan, 1901. In-12, pp. vi-179. Prix : 2 fr. 50.

Ce n'est pas une histoire complète de la philosophie au cours de ces dix dernières années que nous présente M. Arréat. Il a voulu plutôt grouper ensemble les diverses tendances philosophiques qui se produisent de nos jours et les éclairer par ce rapprochement, se réservant, d'ailleurs, de dire celles qui lui semblent le mieux fondées. Ainsi, il étudie en *sociologie* le triple courant économique, historique et psychologique; en *psychologie*, il énumère et juge rapidement les principaux travaux de psychologie générale ou abstraite et de psychologie spéciale ou concrète ; en *esthétique*, il cherche surtout la part faite par les contemporains à l'élément physiologique; il explique quelques conceptions modernes de la *morale* envisagée surtout comme un produit de la conscience humaine : il ne croit pas du reste, que de longtemps, la morale puisse remplacer la religion. Enfin, il montre comment la tendance monistique, sous différentes formes, est un des caractères de la philosophie contemporaine.

En somme, essai à consulter comme esquisse de classification, bien qu'il ne soit souvent intelligible, par sa concision même, qu'aux initiés qui ont fréquenté nos philosophes contemporains. Nous aurions désiré qu'une part plus large et plus juste y fût faite aux doctrines spiritualistes traditionnelles.

Signalons, en terminant, la deuxième édition revue et augmentée des

Œuvres philosophiques de Leibniz, *avec une introduction et des notes*, par Paul Janet. Paris, Alcan, 1900, 2 vol. in-8, pp. xxviii-820 et 603. Prix des 2 volumes : 20 francs. Lucien Roure, S. J.

LITTÉRATURE

Écrivains célèbres de l'Europe contemporaine, par V. Jeanroy-Félix. Paris, Bloud et Barral, s. d. In-8, pp. 422.

Les écrivains célèbres que M. Jeanroy-Félix nous présente, en ces études de littérature étrangère, ne sont pas tous, tant s'en faut, des écrivains recommandables. Il en est de même qui sont, comme Tolstoï et Gabriel d'Annunzio, de vrais malfaiteurs de lettres.

Dans le nombre, il y a une reine, Carmen Sylva, qui a écrit déjà, sur « quatorze thèmes » différents, beaucoup de fantaisies, et qui a émis, entre autres, cette maxime très peu royale : « La plume console mieux que la religion et torture moins que l'Inquisition. »

Après la reine de Roumanie, voici le soleil du Nord, Ibsen, le scandinave, dramaturge du *Canard sauvage*, et que M. Jeanroy-Félix définit et juge à merveille dans une page d'humour où il décrit une forêt vierge. — Vient ensuite le Tartare, auteur de *Puissance des ténèbres*, et d'un évangile de son cru ; écrivain qui « propage un ennui spécial,... l'ennui russe » (p. 167). S'il ne propageait que l'ennui ! — Kipling, l'Anglais des Indes, l'ami des bêtes, occupe une large place ; une large aussi, l'allemand Nietzsche, un « sur-homme », devenu fou à force de pessimisme. Puis, à côté de Mommsen, voici un romancier espagnol, M. de Pereda ; un catholique, au moins, dans cette Babel ou cette Babylone.

Je glisse rapidement sur les Grecs Paraschos, Typaldos, Tantalidès, Paparigopoulos, et autres héritiers d'Homère ou de Pindare. Le volume s'achève par une quarantaine de pages sur l'italien G. d'Annunzio, dont une main chaste ne doit point feuilleter les œuvres. Pourquoi M. Jeanroy-Félix ne le dit-il pas plus hardiment ? En ces études de littérature étrangère, comme en toutes les intéressantes causeries du même auteur, se révèlent les deux qualités dominantes du critique : l'esprit qui éclate, la bienveillance qui déborde. Elle déborde, et je le regrette, sur Loti, sur Maupassant (p. 125), sur le navrant chef-d'œuvre de Rouget de Lisle (p. 222), même un peu sur les *Misérables* de V. Hugo. Sans doute, on nous dit (p. 125) que cet ouvrage « ne doit être lu qu'avec les plus grandes précautions » ; mais ne serait-il pas plus simple d'écrire : Ouvrage à l'index ? Somme toute, le volume *Écrivains célèbres de l'Europe contemporaine* est un bon livre ; c'est juste le contraire de la plupart des œuvres à travers lesquelles cet aimable guide nous promène.

Les Formes littéraires de la Pensée grecque, par H. Ouvré, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. —

Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, Félix Alcan, 1900. In-8, pp. xvi-573. Prix : 10 francs.

M. H. Ouvré poursuit la *Pensée grecque*, dans tous les recoins de la littérature, dans tous les plis de Papyrus noircis par les penseurs ou écrivains de l'Hellade. Est-ce à dire qu'il dégage toujours cette pensée de tout alliage, qu'il la fait partout reluire comme l'or ou le diamant ? Gardons-nous de trop affirmer, quand il s'agit d'un gros travail de six cents pages, où l'affirmation flotte, et où les *peut-être* ne manquent point.

Les divers genres littéraires y sont explorés avec soin : poésie, prose, drames, odes, histoire, éloquence ; et, comme de juste, philosophie, où la pensée grecque s'affirme ou rayonne. Avec un *peut-être*, moi aussi, j'estimerais que M. Ouvré découvre mieux la pensée grecque, là où elle est gît moins abondante et moins profonde ; chez les poètes, chez Aristophane et Euripide, mieux que chez Platon et Aristote. Et, lorsqu'il s'évertue à débrouiller, vers l'aube des choses humaines, les premiers éléments de la pensée grecque, parmi les symboles, les mythes, les rêveries de l'anthropomorphisme, à force d'hypothèses ondoyant dans le clair-obscur des théories rationalistes, le penseur ressemble quelque peu à Jupiter — pardon, à Zeus — assembleur de nuages.

Quoi qu'il en soit des prolégomènes, on trouvera beaucoup d'érudition, de menus faits, d'idées curieuses dans tout le volume ; énormément de lecture ; et un style aisé, coloré, que la pensée grecque ou française n'alourdit point. Où l'auteur de la *Pensée grecque* brille et excelle, c'est dans l'art des rapprochements ; il en est de neufs, d'inattendus, d'inouïs, et d'autres encore. Par exemple, pour cueillir entre mille : rapprochement entre Euripide et notre journal *Officiel ;* entre Aristophane et les Contes de ma Mère l'Oie ; entre *Œdipe-Roi* et les mélodrames de l'*Ambigu ;* entre la tragédie des *Perses* et le *Te Deum* des peuples chrétiens ; entre les philosophes d'Élée et un indigène de la Nouvelle-Zélande... ; bref, entre tous les Anciens et tous les Modernes, considérés à des points de vue peu familiers à Charles Perrault.

Par malheur, M. Ouvré s'aventure en des rapprochements plus graves, où sa pensée à lui, plutôt renanienne, transparaît et rutile. Selon M. Ouvré, si les Hébreux ont « cru volontiers » qu'ils avaient passé la mer Rouge à pied sec, la raison toute naturelle, la voici : Moïse leur contait que « les flots de la mer Rouge avaient englouti des rustres mal commodes aux favoris de Jéhovah » (p. 6). C'est d'une simplicité antique. Au surplus, qu'est-ce que la Bible ? Une « mythologie » des Hébreux, « réduite à l'indispensable » (p. 558). Voilà encore de la simplicité moderne, celle-là.

L'auteur de la *Pensée grecque* va plus outre encore, quand il ose rapprocher la mort de Socrate des incomparables douleurs du Divin crucifié : « Cette figure blêmie par la ciguë, avec ses yeux mi-clos et pleins

de rêve, ébauche déjà en lignes indécises, le visage exsangue du Galiléen » (p. 373). M. Ouvré aurait bien fait de relire la page de son maître Jean-Jacques, où l'on voit que, si l'agonie de Socrate est « d'un homme », la vie et la mort de Jésus-Christ sont « d'un Dieu ». Mais, M. Ouvré néglige le vicaire Savoyard ; occupé qu'il est à convaincre saint Jean que le style de son évangile n'est pas assez *chrétien*; car enfin, « cette phrase de l'Évangile qui croit être chrétienne,... n'est vraiment qu'hellénique : A l'origine était le Verbe,... et le Verbe était Dieu » (p. 481).

L'écrivain, si bien renseigné touchant la pensée hellénique et la pensée chrétienne, est également au fait de la pensée de Bossuet; et, par lui, nous apprenons que le *Discours sur l'histoire universelle* est une « interprétation strictement *liturgique* des événements » (p. 312). Bossuet aurait-il compris ce « liturgique » ? On a le droit d'en douter ; et, j'en doute.

Quant à la moralité de la « pensée grecque », lorsqu'elle se promène à travers les comédies de l'Hellade, n'appuyons pas plus que de raison. Et, pour finir, demandons-nous, si la philosophie de M. Ouvré admet un dogme quelconque. Si l'on saisit bien certaines formules, tout se bornerait à une vague croyance au « Devenir », au « Devenir universel » (p. 27). Et, avec ce même mot, achevons notre critique, en disant toute notre pensée. Si l'auteur ne se fourvoyait point en des domaines hors de son atteinte et où la pensée grecque n'a rien à voir, le livre de M. Ouvré serait excellent ; du moins, il pourrait aisément le *devenir*.

Victor Delaporte, S. J.

Études de littérature contemporaine, par Georges Pellissier. (Deuxième série.) Paris, Perrin, 1901, pp. 314.

Nous connaissions de M. G. Pellissier quelques autres ouvrages excellents. Il ne parlait en ce temps-là que de ce qu'il possédait très bien, et ses jugements littéraires s'imposaient à l'attention à force de probité, de solidité et d'intelligence. Je ne sais pourquoi le ton de ce dernier volume est devenu plus amer; mais je ne crois pas que la valeur de ces *études* ait gagné à ce changement. Les pages où, à propos de quelques romans contemporains, il étudie le *prêtre catholique*, auront peiné, je suppose, même en dehors des catholiques qu'elles outragent, tous ceux qui s'intéressaient à ce talent original et sérieux. Il suffit de les rapprocher de l'étude consacrée à *Adolphe* pour constater que des passions de journaliste conseillent mal en littérature.

Quelques-uns, par Louis Delaporte. Paris, Fontemoing, pp. VII-360.

C'est bien aussi un peu l'esprit de parti qui a inspiré les différentes esquisses, parues dans le *Siècle* et dédiées à M. Yves Guyot. Mais ici, au moins, nous sommes assurés de ne pas rencontrer trop de violence. M. Delaporte a l'âme bonne et ne pêche que par excès d'admi-

ration ; je crois même qu'il loue sans ironie les grâces légères de M. Gaston Deschamps. Il a de l'esprit pourtant et un certain air de vive jeunesse qui plaît toujours. S'il ne nous donne pas beaucoup à réfléchir, il ne nous ennuie jamais, et son livre est une promenade amusante autour des écrivains dont il s'occupe. Pourquoi faut-il que, par un mauvais scrupule, je me demande parfois à qui je dois ce plaisir, et si, par hasard, je n'aurais pas déjà admiré ces jolies choses en compagnie de *Pierre Nozière* ou de *Sylvestre Bonnard* ?

I. Le Mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIXe siècle. John Ruskin, par J. Bardoux. Paris, Lévy. In-12, pp. xii-552. — **II. Ruskin et la Bible**, par H.-J. Brunhes. Paris, Perrin, pp. x-270.

Ces deux livres, conçus d'une façon différente, vont à un même but. Ils nous montrent tous deux — et cette leçon n'était sans doute pas inutile — qu'on ne connaît pas Ruskin quand on se borne à le considérer comme un critique d'art. Certes, l'art a été une des passions, ou, pour mieux dire, une des fièvres de cette vie fébrile et passionnée ; mais la conception esthétique ne va pas, chez Ruskin, sans une préoccupation morale ; et, pour parler sa langue, « il lit les lois de la nature et les chefs-d'œuvre de la peinture à la lumière de la vertu ». Pour apprécier à sa valeur la théorie de M. Bardoux et le travail de M. J.-H. Brunhes, il faut avoir essayé soi-même de se reconnaître dans la forêt ruskinienne, dans cette inextricable série de contradictions, de phrases éblouissantes, de prophéties, de visions, d'anathèmes, d'associations imprévues, d'ébauches de systèmes et de commencements d'idées. Pourquoi M. Bardoux, au lieu de s'en tenir strictement à l'étude directe de son héros, a-t-il essayé de le situer dans l'histoire littéraire et sociale de son temps ? Il sait mieux que moi combien ce groupement des tendances anglaises est difficile, et comment tous les courants se croisent et se séparent tour à tour. Loin de nous éclairer, cette introduction trop vaste nous déconcerte par des généralisations hâtives et des rapprochements inattendus (entre autres surprises, j'avoue ne pas reconnaître Mathew Arnold aux quelques mots qu'on nous dit de lui. Comment a-t-on pu le comparer à Lamennais[1] ?). La vie de Ruskin est racontée dans la première partie du livre de M. Bardoux avec un grand charme de sympathie et de respect, maints chapitres étudient la pensée, les idées, la langue de ce prestigieux écrivain.

Qu'il étudie un tableau ou qu'il observe un phénomène économique, Ruskin a toujours une idée de derrière la tête : il est le plus inlassable des prédicateurs, il a prêché toute sa vie. M. J.-H. Brunhes n'a pas eu de peine à démontrer le caractère essentiellement biblique de cette pré-

1. Que M. Bardoux me permette de lui rappeler que la division entre *High* et *Low Churche* remonte bien avant l'époque où Ruskin arriva à Oxford, p. 7 et 59.

dication. Aimable livre qui met cette clarté et cette sérénité françaises dans cette œuvre touffue et haletante, et qui donne, en les groupant, leur vraie force à tant d'idées que le « prophète » n'avait pas eu le temps d'approfondir. Henri Bremond, S. J.

HISTOIRE

Campagnes et garnisons. Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot, aide de camp du général Pajol, publiés d'après le manuscrit de M. G. Froberger, son petit-neveu, avec une introduction et des notes, par le comte Fleury. Portrait à l'eau-forte du général comte Pajol. Paris, Vivien, 1901. In-8, pp. xii-554. Prix : 7 fr. 50.

Le comte Fleury a été bien inspiré en donnant au public ces Mémoires d'un héroïque soldat de la grande armée. Ils commencent en 1812, nous conduisent à Moscou et nous ramènent, par la Bérésina et Leipsig, au combat de Montereau. Sur la charge épique qui déblaya les ponts de l'Yonne et de la Seine, Biot, qui, en sa qualité d'aide de camp de Pajol, avait porté au général Delort l'ordre de charger, raconte les plus intéressants détails. En quelques pages, toute la vision grandiose des scènes dramatiques de cette époque glorieuse repasse sous nos yeux. Plus d'infanterie régulière, mais quelques bataillons de gendarmes. Impassibles sous le feu, dédaigneux des balles, ils ne cessent la lutte qu'après avoir perdu bras ou jambes, emportés par les boulets. Et, pour les panser, pas un seul officier de santé. Ceux qui le peuvent, se traînent à Melun. Point de cavalerie exercée; des recrues de quinze jours, qui ne savent pas même se tenir à cheval, le sabre en main. Mais l'empereur est là, avec son coup d'œil d'aigle, profitant des moindres fautes de l'ennemi, pointant lui-même l'*Infernale*, dont chaque coup enlève une ligne de quinze à vingt hommes aux Wurtembergeois. Officiers et soldats ne savent qu'une chose : obéir aveuglément et se ruer à la mort ou la victoire. Biot était un de ces braves. On retrouve dans plusieurs pages, pleines de cœur, quelque chose des accents simples et vrais de Marbot.

Une femme de diplomate. Lettres de Madame Reinhard à sa mère (1798-1815). Traduites de l'allemand et publiées pour la Société d'Histoire contemporaine, par la baronne de Wimpffen, née Reinhard, sa petite-fille. Deux portraits en héliogravure. Paris, Picard, 1901. In-8, pp. xxvii-429. Prix : 8 francs.

Bien ignoré aujourd'hui Charles-Frédéric Reinhard ! Ce Wurtembergeois arrivé en France à la veille de la Révolution pour lier partie avec les Girondins, eut l'habileté de se faire, dans son pays d'adoption, une brillante carrière diplomatique. Il mourut sous l'habit d'un pair de France de Louis-Philippe, créé baron d'Empire par Napoléon et

comte par Louis XVIII, le 25 décembre 1837, âgé de soixante-seize ans. La France révolutionnaire qui chassait les descendants des vieilles familles de notre histoire, prodiguait aisément places et faveurs à des étrangers à peine naturalisés.

Talleyrand avait protégé Reinhard. Il prononça son éloge à l'Académie des sciences morales et politiques. Ce ne fut pas un banal spectacle que cette séance du 3 mars 1838. L'ex-évêque d'Autun parlait pour la dernière fois en public, et, depuis quarante ans, il n'avait pas mis les pieds à l'Institut. Avant de descendre, deux mois plus tard, dans la tombe (17 mai), il fit, sous couleur de vanter Reinhard, son propre panégyrique pour la postérité.

On entendit l'ancien prélat vanter dans ce collaborateur allemand, échappé d'abord du séminaire de Denkendorf et de la faculté protestante de Tübingen, l'utilité de la théologie pour la formation du diplomate idéal. Il rappela le cardinal Duprat travaillant au Concordat de Léon X, le cardinal d'Ossat réconciliant Henri IV avec Rome, le cardinal de Polignac concourant au traité d'Utrecht et Hugues de Lionne, élevé par son père devenu évêque de Gap.

Plus loin, après avoir suivi Reinhard dans presque toutes les grandes villes de l'Europe, il s'arrête, pour détruire, dit-il, « un préjugé assez général, » à savoir que la diplomatie serait « une science de ruse et de duplicité, » et il donne cette description du parfait Ministre des affaires étrangères : « Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable; d'être réservé, avec les formes de l'abandon; d'être habile jusque dans le choix de ses distractions; il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve. » Tout le reste du discours est sur ce ton, et cette pièce n'est pas le moindre ornement du livre.

De Talleyrand à Mme Reinhard il y a quelque distance. Cependant cette fille d'un médecin de Hambourg, née Christine Reimarus, avait un surprenant esprit d'observation, et, chose fort rare chez des contemporains, formulait sur les personnages du Directoire, du Consulat et de l'Empire, des jugements d'une justesse digne de l'histoire. En 1800, elle écrit de Bonaparte qui pourtant ne paraît pas avoir de sympathie pour son mari : « C'est un grand homme, un homme unique. Je suis persuadée que lui seul peut sauver la France. » (P. 116.)

Bien intéressants aussi ses jugements sur l'effacement de la Papauté à cette douloureuse époque. De Florence (4 juin 1798), elle écrit qu'on parle peu du Saint-Père, bien que beaucoup lui baisent le pied, et que son passage a été presque inaperçu. (P. 8.) De Marseille (19 août 1799), après un séjour de quelques heures à Valence : « Nous y avons erré dans les rues, sans nous douter que cette petite ville sert de résidence à Pie VI, et, lorsque nous l'avons appris, nous avons été surpris que rien ne nous eût dévoilé la présence du chef de l'Église dans un endroit aussi petit, et cela dans une partie de la France qui passe pour être croyante. » (P. 82.) A la fin du dix-neuvième siècle, Léon XIII tient plus de place à Rome et dans le monde. Henri CHÉROT, S. J.

MÉTÉOROLOGIE

Traité élémentaire de météorologie, par A. Angot. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-8, pp. vi-417. Prix : 12 francs.

C'est bien tardivement que nous annonçons cet ouvrage; mais, je n'hésite pas à le dire, il est toujours temps de le faire, car ce *Traité* est venu combler une lacune considérable dans la littérature scientifique de notre pays, et, pendant longtemps, il tiendra sa place d'ouvrage classique en la matière.

Sans doute, l'auteur nous dit que c'est un traité *élémentaire*, et il est certain que le météorologiste de profession, qui doit étudier en détail les phénomènes, discuter les systèmes, devra recourir à bien des ouvrages spéciaux; mais il y a grand intérêt à trouver réunis et exposés didactiquement les grandes lois, les théories générales, les principes et les méthodes d'observation, tout ce qui, en un mot, permet de se faire une idée d'ensemble d'une science. Inutile de donner ici une analyse détaillée des matières, citons seulement les titres des diverses parties : température, la pression atmosphérique et le vent, l'eau dans l'atmosphère, les perturbations atmosphériques, prévision du temps.

La météorologie, ainsi que le fait remarquer l'auteur, est fort négligée dans l'enseignement public en France, et, par suite, peu cultivée par ceux qui s'intéressent généralement aux questions scientifiques. Il est cependant peu de science que les travailleurs isolés puissent plus facilement contribuer à développer, par des séries d'observations *bien faites* et suivies. Il est certain que le *Traité de météorologie* de M. Angot est appelé à réparer ce déficit; la haute compétence de l'auteur, la méthode et la clarté de l'exposition en assurent le succès. Il devrait être entre les mains de tous ceux qu'intéressent les lois de l'atmosphère, agriculteurs, physiciens, etc., bref, de tous ceux qui, à un titre quelconque ont des raisons de s'occuper du temps qu'il fait et de celui qu'il fera.

Joseph de Joannis, S. J.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HAGIOGRAPHIE

L. Michel, S. J. (P.). — **Vie de saint Stanislas Kostka**, novice de la Compagnie de Jésus. Paris, Desclée. In-4, pp. 304.

Trouver de l'inédit sur un saint aussi connu et dont on a commencé à raconter l'histoire, dès 1570, ne semblait qu'un vain rêve. Avec son intelligente curiosité et sa patience habituelle, le P. Michel a recueilli bien des documents inexplorés. La physionomie de l'aimable patron de la jeunesse ne s'en trouve pas changée, on le pense bien ; mais les détails empruntés aux sources polonaises permettent à l'historien de rajeunir le récit de cette vie si pleine et si idéale dans sa brièveté. Une illustration qui demeure artistique tout en étant documentaire augmente le charme de ce volume que l'auteur dédie « à la jeunesse des collèges et aux noviciats des communautés religieuses ».

Les circonstances semblent bien menaçantes pour les noviciats, en France, où ce sera peut-être bientôt un crime puni par l'amende et la prison que de vivre de la vie qui a valu à Stanislas les honneurs des autels. C'est une raison de plus pour souhaiter au livre du P. Michel beaucoup de lecteurs.

Un prêtre de la Congrégation de la Mission. — **Saint Vincent de Paul et le sacerdoce.** Paris, Desclée, 1900. Pp. xv-523.

C'est une heureuse idée qui a inspiré ce livre. Trois siècles après l'ordination sacerdotale de M. Vincent, rien n'est diminué de la vertu des exemples de ce saint, une des plus pures gloires de notre France. Quelle haute idée il avait de la vocation sacerdotale ! De quelle abnégation constante, de quel amour de Dieu, de quel zèle pour le prochain il a fait preuve dans sa longue carrière ! Et comme son héroïque perfection a autorisé devant les hommes et fait bénir de Dieu ses efforts pour maintenir la saine doctrine théologique, recruter de bons ordinands et organiser les séminaires !

L'auteur a voulu que son hommage à la mémoire d'un père vénéré demeurât anonyme. Il est dommage qu'on ne sache qui remercier de cet excellent livre, où il est si bien établi et si opportunément rappelé que l'action surnaturelle est l'action propre du prêtre, et que cette action a pour condition indispensable la vertu. Paul Dudon, S. J.

Bellune (abbé de). — **Mgr d'Outremont**, sa vie et sa doctrine spirituelle. Tours, Mame, 1900. Pp. xiii-531.

Deo proximus, proximo devotus, sibi mortuus. C'est une belle devise d'un évêque d'autrefois et c'est le vrai portrait de *Mgr d'Outremont.* Dans cette nature droite, élevée, généreuse, aimable, la grâce de Dieu commandait et régnait. Et quand on a lu dans le récit de M. de Bellune comment était faite la journée du saint évêque, on se demande où il trouvait le temps de se donner à tous, mais on comprend que tous voulussent l'approcher pour être comme pénétrés de la vertu qui sortait de lui. Les journalistes prennent parfois un malin plaisir à parler de

la fièvre violette qui s'empare des prêtres. Mgr d'Outremont ne connut pas cette fièvre, et voici la prière qui jaillit de son cœur à la première nouvelle qu'une mitre lui était destinée : « Mon Dieu, donnez-moi un épiscopat très douloureux ! »

Quelle noble et chrétienne vaillance dans ce simple mot! Et peut-on douter que les douleurs ainsi souhaitées n'aient été fécondes ? Dieu nous donne de pareils prélats, dans ces jours où il semble que les tribulations les attendent, sans qu'il soit besoin de les demander!

A. Coulanges (de). — **Le P. Didon**. Paris, Bloud et Barral, 1901.

C'est un ami qui a écrit ces pages : On le devinerait, sans que l'auteur en avertît. Le récit y gagne en accent personnel et en chaude émotion. Je me hâte d'ajouter que le témoin qui parle sait demeurer indépendant et que la sympathie qu'il garde à la mémoire du P. Didon ne l'entraîne pas à des louanges de pure complaisance. La sincérité absolue du P. Didon n'eût point agréé un pareil hommage.

Le temps est-il venu d'écrire l'histoire de ce moine aux allures hardies et à la parole parfois déconcertante ? Non, peut-être. M. de Coulanges a été trop pressé. Il le sentira lui-même dans dix ans.

Paul Dudon, S. J.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Alfred Franklin. — **La Vie privée d'autrefois. Variétés parisiennes**. Plon, 1901. In-18, pp. xiv-335-15. Prix : 3 fr. 50.

M. Alfred Franklin en est à son vingt-troisième volume de ses curieuses études sur les *Arts et métiers*, *modes*, *mœurs*, *usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle*. De son studieux bureau de la bibliothèque Mazarine il passe aujourd'hui en revue, toujours d'après des documents originaux ou inédits, tirés de cette bibliothèque et aussi de tous les grands dépôts publics de la capitale, les intéressants sujets dont voici la série : Noms des rues et numérotages des maisons, les enseignes, l'emploi des mots madame et mademoiselle, le pain bénit, le viatique, les insignes reliques des églises de Paris, les armoiries et bannières des corporations ouvrières, la noblesse commerçante.

Je rends cette justice au savant auteur, à propos du fameux poème de Carpentier de Marigny sur le *Pain bénit*, qu'il a eu soin, au cours de ses citations, d'omettre « les inconvenances, les grossièretés, les injures », dont cet ecclésiastique, fort mondain et satirique plus libre encore, égaya ses méchants vers ; mais je regrette qu'ailleurs il se soit parfois départi de cette même réserve. Son chapitre sur les reliques n'est pas précisément de nature à en recommander la dévotion, et l'auteur aurait pu se montrer plus respectueux d'un culte recommandé par l'Église, quels qu'en aient été les abus.

E. Cresson. — **Cent jours du siège, à la préfecture de police (2 novembre 1870 — 11 février 1871)**. Paris, Plon, 1901.

Ouvrage d'information historique, précise et documentaire, plutôt que de lecture courante et de vulgarisation. L'auteur est un honnête homme qui fut, en ces heures terribles, un courageux fonctionnaire. Avec une mémoire imperturbable, il rapporte une foule de menus propos qui donnent mieux que des rapports officiels la physionomie authentique des personnages.

La conversation avec Trochu (p. 75) est bien curieuse et prouve que le général éprouvait quelque remords du 4 septembre : « J'avais prêté serment à Napoléon ; j'avais vu l'impératrice

et je lui avais promis mon concours ; soldat chargé d'un poste de confiance, je devais à l'honneur d'y périr. » Mais il crut que la Patrie avait droit de parler plus haut.

Ferry, qui devait se montrer si courageux au début de la Commune, en ne quittant l'Hôtel de ville qu'à son corps défendant, et contraint par M. Thiers, mais qui devait se déshonorer par l'exécution des décrets de 1880, se montre ici bien indulgent pour l'Internationale. Le trop fameux Théophile Ferré se promettait de promener au bout d'une pique la tête des gens de la police. Victor Hugo cherchait à faire élargir Louise Michel, prisonnière ; bref, un affreux désarroi régnait dans les esprits, et un désordre affreux dans la rue (p. 106). Ce dernier tableau, fait par un homme du métier et un témoin impartial, est des plus saisissants.

Henri Chérot, S. J.

Édouard (P.), d'Alençon, archiviste général des Capucins. — **« Frère Jacqueline »**, recherches historiques. Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 1899. In-8 illustré, pp. 40.

Presque à la fin des *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand consacre à son patron, saint François d'Assise, deux pages charmantes qui se terminent par cette phrase : « François... n'avait à léguer à ses frères que la pauvreté et la paix ; une sainte femme le mit au tombeau. » (Édition E. Biré, t. VI, p. 364.)

D'autre part, au *Traité des miracles* du Séraphique *poverello* (*Analecta Bollandiana*, t. XVIII, p. 364), on voit que, sur son lit de mort, le saint patriarche s'écria tout à coup : « Béni soit Dieu qui nous a amené Dame Jacqueline, notre Frère ! » Dame Jacqueline arrivait de Rome, avec des cierges, un suaire et — détail touchant — avec des friandises que le malade goûtait volontiers. A cette « Frère Jacqueline » (Jacoba de Settesoli) François avait jadis légué un héritage digne de lui et, comme parle saint Bonaventure, un « disciple » : c'est-à-dire un agneau dont il avait « caressé la naissante toison » et qui suivait la noble Dame, même à l'église.

La matrone romaine, très estimée du benoît Saint, et si peu connue, que certains auteurs mettaient en doute son existence, vient d'avoir pour historien un docte fils de saint François. Le P. Édouard, d'Alençon, a trouvé, réuni, éclairé tous les documents qui se rapportent à « Frère Jacqueline ». Tous les amis du doux Saint (et ils sont plus que légion) remercieront l'archiviste capucin, grâce auquel « la pieuse et noble amie du petit pauvre du Christ sort enfin de la pénombre, pour entrer dans le plein jour de l'histoire ». (P. 8.)

Édouard (P.), d'Alençon. — **Les Petits-fils du Grand Roi**, documents inédits. Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 1900. In-8 illustré, pp. 35.

Les *Petits-fils du Grand Roi* sont les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Berry. Leur histoire est connue ; mais voici des documents inédits, d'un haut intérêt au point de vue religieux, et qui nous montrent, d'un côté, les rapports intimes de Louis XIV avec le pape Innocent XI ; d'un autre côté, les relations pieuses de la dauphine, mère des trois jeunes princes, avec un capucin, le P. Marc d'Aviano, dont les prodiges émerveillèrent les cours catholiques. Sur l'invitation de la dauphine, le P. Marc se dirigea de Lyon à Paris, accompagné d'une foule qu'on a évaluée à environ deux cent mille personnes, *si della campagna, come della città*. (P. 10.)

C'est aux prières du P. Marc, que

sa royale cliente attribuait l'heureuse naissance des petits-fils du grand roi ; et Louis XIV, même en 1682, sollicitait humblement, de la « bonté paternelle » d'Innocent XI, les bénédictions du Pape, pour lui-même et pour sa famille. Une *Vie* du P. Marc d'Aviano est en préparation. Ces curieux documents concernant la royale maison de France nous font désirer la publication d'un ouvrage complet sur le serviteur de Dieu qui aima notre pays.

Victor DELAPORTE, S. J.

MÉMOIRES

Éd. BIRÉ. — **Mémoires du général d'Andigné**, publiés avec une Introduction et des notes. Paris, 1901, deuxième volume. In-8, pp. 434.

Ce second volume est rempli du récit des plus dramatiques évasions. M. BIRÉ a eu la bonne idée de citer, en *Apendice*, les bulletins et pièces des archives nationales, qui témoignent de la fidélité des souvenirs d'Andigné et de l'embarras que ce prisonnier invraisemblable causait à toute la police de l'Empire. Toutes ces aventures se terminent, après Waterloo, par une vie tranquille et honorée. Malheureusement, de 1815 à 1830, les *Mémoires* sont interrompus. Il eût été intéressant d'entendre le témoignage de ce chouan énergique et fidèle sur cette Restauration appelée de tous ses vœux et qui devait disparaître, après quinze ans, dans les journées de Juillet où l'impéritie incroyable du pouvoir permit seule à la Révolution de se faire.

SALABURY (comte DE), son petit-fils. — **Souvenirs politiques du comte de Salabury**, sur la Restauration, publiés pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1900. 2 vol. in-8, pp. XIX-285-311.

C'est justement de la Restauration que nous parle le comte DE SALABURY, dans ses *Souvenirs*. Il le fait avec toute la vivacité d'une conversation tenue au milieu même des événements qu'il raconte. Que nous voilà loin du bel ordre, de la mesure et de la froideur d'un Pasquier par exemple ! Ici la sincérité déborde : sincérité du sentiment monarchique et sincérité de la foi chrétienne qui ne permettent pas à ce député gentilhomme de concevoir ni d'excuser l'attitude de ces royalistes dont l'opposition, jointe à celle des libéraux de gauche, devait finir par rendre impossible le gouvernement du roi. — Le comte de Salabury était un caractère : aussi doit-on s'attendre à ce qu'il crayonne d'une main impitoyable le portrait d'un Chateaubriand ou d'un Royer-Collard.

Paul DUDON, S. J.

G. VALLÉE et P. PARFOURU. — **Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye (1553-1587)**, publiés d'après le manuscrit original, avec trente-deux planches. Paris, Perrin, 1901. In-8, pp. XXXIV-248.

Ces Mémoires, ou *Brief discours de la vie de Madame Claude du Chastel, dame de La Moussaye*, intéressent surtout la Bretagne et l'histoire du protestantisme. Charles Gouyon fut un grand seigneur, fort tiède dans sa foi, qui épousa une demoiselle de la religion réformée, et fut entraîné par elle, dans l'hérésie qu'il abjura plus tard par motif politique et mobile intéressé.

Enfant d'honneur à la cour de Charles IX, et compagnon d'études de Henri de Navarre, le futur Henri IV, le baron de La Moussaye aurait pu nous conter une foule de curieux détails sur la cour des derniers Valois ; mais il s'étend, avec une complaisance presque exclusive, sur les qualités et vertus de sa bien-aimée Claude. Certains traits de mœurs sont char-

mants et témoignent de la naïveté, de l'honneur, de la dignité qui régnaient dans les demeures seigneuriales d'alors.

L'illustration est excellente. Quelques portraits de famille, et toute une galerie de châteaux d'autrefois, les uns en ruine, les autres restaurés, tous dessinés avec intelligence et reproduits avec goût. L'annotation est également très satisfaisante.

Henri Chérot, S. J.

ENSEIGNEMENT

A. Pinloche. — **L'Enseignement secondaire en Allemagne d'après les documents officiels.** Paris, Delagrave, 1900. In-12, pp. XXVII-129.

Au moment où la crise de notre régime d'instruction secondaire et les projets de réforme de la commission d'enquête ramènent l'attention en France sur les questions d'ordre pédagogique, M. Pinloche, tout à fait qualifié pour cette tâche, a eu la bonne idée de retracer sommairement, dans l'intérêt de ceux qui l'ignorent, et c'est bien un peu tout le monde, le fonctionnement des institutions scolaires allemandes dans les gymnases classiques et les écoles « réales ». Tout ce qui regarde l'administration, le personnel enseignant, l'organisation intérieure, les plans d'études, les examens scolaires et sanctions, est exactement traité, sous une forme claire et fort simple, d'après le *Manuel d'éducation et d'enseignement* édité par les soins de *Baumeister*.

L'ouvrage est précédé d'une Introduction où se trouve apprécié dans ses grandes lignes l'enseignement prussien. Ce qui est dit des méthodes pédagogiques, nous l'approuvons sans réserves. Mais il est impossible de souscrire à certaines assertions trop absolues, au moins dans leur forme. M. Pinloche attribue à l'État la direction de l'instruction publique (p. VI). C'est vrai; mais à la condition que l'on entende bien par instruction publique l'enseignement officiel donné dans les écoles de l'État, et non pas l'enseignement des écoles privées, autonomes, qui correspondent à peu près à nos écoles libres. Sur ces établissements, fort nombreux en Prusse, l'État garde un droit d'inspection et de haute surveillance ; mais il ne peut en revendiquer la direction, car la loi s'y oppose. L'auteur va même jusqu'à affirmer (p. 1) le monopole absolu de l'État « sur les écoles de tous ordres », et il cite à l'appui un paragraphe du Code civil prussien de 1794. C'est oublier la Constitution du 31 janvier 1850, qui est la charte fondamentale de la Prusse, et qui proclame « la liberté de la science et de l'enseignement » (art. 20 et 22). Il est juste de remarquer que l'auteur consacre plus loin un paragraphe spécial aux écoles fondées par des villes ou des associations particulières, et qu'il réduit, cette fois, comme il convient, le rôle de l'État à un simple contrôle.

On pourrait croire aussi, d'après une phrase surprenante (p. XXII), que l'État se réserve également la direction de l'instruction religieuse, en confiant aux professeurs de classe l'enseignement de la religion. C'est une erreur. Tout ce qui concerne le catéchisme, les saintes Écritures, l'histoire de l'Église, qu'il s'agisse des protestants ou des catholiques, est confié aux soins de maîtres spéciaux (*Religions lehrer*), ecclésiastiques pour la plupart. En outre, la direction de cette partie de l'enseignement revient aux évêques ou aux surintendants, qui, de concert avec le gouvernement, nomment les maîtres, tracent les programmes, désignent les livres de texte, tout en exerçant avec vigilance leurs droits d'inspection directe. D'autre part, comme l'État prussien a grand soin de donner à l'instruction religieuse la prééminence dans les programmes, il est

enjoint à chaque professeur de faire servir son enseignement au but moral et religieux qui prime tout le reste, et de contribuer pour sa part, en sous-œuvre, à la formation du chrétien. En ce sens, les professeurs de classe sont bien réellement chargés de l'éducation religieuse.

Enfin, comment croire seulement à « la sollicitude de l'État pour les intérêts matériels de ses fonctionnaires » ? Toute la presse retentit encore à cette heure des doléances formulées contre la sordide avarice du gouvernement prussien, qui laisse mourir de faim ses bons serviteurs. Les faits sont là, et les statistiques. Même les récents débats du Landtag n'ont fait qu'accentuer et la hautaine froideur du ministre des finances, M. von Miquel, et la gravité de la situation.

Malgré ces réserves, l'ouvrage n'en mérite pas moins de sérieux éloges. Aux esprits les moins germaniques il fournira sans doute, grâce à la clarté toute française de l'exposition, une idée approximative, très suffisante, du mécanisme scolaire de nos voisins les Allemands.

Paul Bernard, S. J.

J. Leroy. — **Les Droits de l'enfant.** Paris, Montgredien. In-12, pp. vi-359.

Une femme du monde, une mère, « qui a été nourrice », conviant les femmes du monde, les mères et celles qui ne le sont pas à faire leur devoir, tout leur devoir envers leurs propres enfants et ceux des autres moins favorisées qu'elles par la fortune, tel est ce livre que l'on a cru devoir intituler *les Droits de l'enfant*. L'allaitement maternel — un vrai droit de l'enfant, celui-là, le moins discutable et le plus méconnu, hélas ! — l'école et ses annexes, asiles, refuges, maisons de correction, hôpitaux d'enfants, ce que l'on fait et ce que l'on devrait faire pour ces pauvres petites victimes de l'inconduite des parents ou des rigueurs du sort, c'est de quoi Mme Leroy entretient ses lecteurs et ses lectrices avec l'expérience d'une personne dévouée aux œuvres, une conviction et une chaleur de cœur communicatives et, ce qui ne gâte rien, en une langue excellente. Une dernière partie a pour titre *Maternité* ; après les pauvres enfants, les pauvres mères.

Il y aurait de nombreuses réserves à faire sur des appréciations trop sommaires et peu justes, des idées chimériques autant que généreuses, des théories qui pour être à l'ordre du jour n'en sont pas moins dangereuses, pour ne pas dire antisociales : L'aumône est *dégradante*, les filles-mères sont victimes de *préjugés odieux*... etc. L'auteur s'efforce de rendre justice à la religion ; elle n'y réussit pas toujours. Le nom de Dieu n'est pas venu une seule fois sous sa plume. C'est une lacune dans un livre consacré à la charité, alors même qu'on l'appelle *philanthropie*. Un établissement comme celui de Montesson, créé par le département de la Seine dans un esprit d'irréligion forcenée, ne devrait pas être proposé comme un modèle « dont la supériorité sur tout ce qui avait existé jusqu'ici saute aux yeux [1] ».

1. Montesson est une maison de correction, dans le département de la Seine, luxueusement installée pour recevoir trois cent vingt jeunes détenus. Les membres du Congrès pénitentiaire international de 1894 furent invités officiellement à le visiter. Comme le délégué du gouvernement russe demandait à voir la chapelle, M. Lucipia, alors président du Conseil général de la Seine — et du Grand Orient de France — répondit : « De chapelle, il n'y en a pas et il n'y en aura jamais. » — Et comme son interlocuteur témoignait de l'étonnement. — « Nous sommes ici chez nous, reprit-il ; nous voulons faire des libres penseurs et nous ferons des libres penseurs. »

La bienfaisance laïque, sans « allure confessionnelle » peut secourir bien des misères ; l'auteur le prouve par son livre et mieux encore par son exemple. La religion n'en est point jalouse. Pourvu qu'on ne l'étrangle pas elle-même pour le plus grand bien de la neutralité, la charité chrétienne ne demande pas mieux que d'avoir une rivale.

Paul Strauss. — **Dépopulation et Puériculture.** Paris, Fasquelle, 1901. In-18. Prix : 3 fr. 50.

Avec une méthode plus rigoureuse et en s'enfermant dans un cadre plus restreint, M. Paul Strauss traite le même sujet dans *Dépopulation et Puériculture.* L'ignorance, la misère et l'égoïsme font périr beaucoup d'enfants, soit avant, soit après leur naissance. C'est une sorte de massacre des innocents perpétuel et à quoi on ne prend pas garde. Il est d'autant plus lamentable en notre pays que la natalité y est plus faible que chez aucun peuple civilisé. Le sauvetage des petits enfants, la *puériculture*, apparaît comme une suprême ressource et, partant, comme un devoir national pour enrayer la *dépopulation* de la France. M. Paul Strauss expose en praticien et en sociologue les moyens à prendre, ceux du moins qui sont du ressort de l'hygiène, de la médecine et de l'Assistance publique.

La morale et la religion faciliteraient la guérison en atténuant le mal ; mais on n'en parle pas. Le Play avait été amené par ses longues études sociales à cette conclusion : Le secret de la prospérité des peuples est dans la pratique du Décalogue. De fait, à mesure qu'on s'en éloigne, on s'embourbe dans d'effroyables misères que nulle force humaine ne parvient à conjurer.

Les livres de Mme Leroy et de M. Paul Strauss suggéreront, bien à leur insu sans doute, cette réflexion à quelques-uns de leurs lecteurs.

Joseph Burnichon, S. J.

ROMANS ET NOUVELLES

Auguste Geoffroy. — **La Fille des Boers.** Paris, Téqui, 1901.

A propos de la *Fille des Boers*, une simple remarque : Le roman historique est un genre démodé, mais qui en vaut un autre et a produit quantité de belles œuvres. Seulement, il y faut garder une certaine vraisemblance ; sinon, il tourne au conte de mère-grand.

François du Guy. — **Bédouin.** Paris, Perrin, 1901.

Bédouin aussi est une histoire contée par grand'mère ; mais à qui ? Il y a, de-ci de-là, des tirades passionnées qu'il ne faut pas dire devant les jeunes enfants. Les autres en auront vite assez de ces aventures abracadabrantes.

Mme Maryan. — **L'Épreuve de Minnie.** Paris, H. Gautier.

Les romans de Mme Maryan renferment un véritable cours d'éducation complémentaire à l'usage des jeunes filles qui, n'ayant pas été élevées dans les lycées, ont encore quelque chose à apprendre. Il y a quantité de leçons qu'on ne peut guère leur donner en classe, mais qu'on leur fait entendre très clairement en leur contant un conte, à condition d'y mettre une certaine dose de talent et beaucoup de tact. Mme Maryan excelle à montrer à ses jeunes amies le tort qu'elles se font par leurs défauts et leurs travers non combattus. Dans l'*Épreuve de Minnie*, c'est la coquetterie qui gâche les plus belles années et compromet tout l'avenir d'une petite personne bien intéressante, mais qui avait besoin d'être un peu malheureuse pour devenir sage.

d'Assenoy. — **Les Sabots de la reine Anne.** Paris, H. Gautier.

Les Sabots de la reine Anne servent — comment dire ? d'enseigne ? d'épigraphe ? Oh ! — mettons d'entrée en

matière, à un récit très moderne, très contemporain même, où l'on assiste à la rencontre et au conflit des classes, de la vieille noblesse et de la jeune démocratie, ceci absorbant cela. L'ingénieur de M. D'ASSENOY est cousin germain du maître de forges de George Ohnet. Comme il convient à un roman social, la fable est très peu compliquée; le style ne manque pas de valeur, et tel épisode, comme le dîner chez le grand industriel du Nord, est de tout point un morceau fort réussi. Joseph DE BLACÉ, S. J.

Mme RATAZZI. — **La Fin d'une ambassadrice.** Paris, E. Flammarion. In-18 carré.

Ce livre se compose de deux parties, de longueur très inégale; plus de deux cents pages pour la première, une trentaine pour la seconde. Mais, de même que l'on fait quelquefois le livre pour la préface, je croirais volontiers qu'on l'a fait cette fois pour l'épilogue, auquel seul d'ailleurs, le titre convient.

Mme Ratazzi a cru devoir publier le *Journal* d'une grande dame dont elle fut l'amie et dont elle abrite l'incognito sous le nom de duchesse de Maufrileuse. Fille d'un grand peintre, femme d'un ambassadeur du second empire, elle brilla, paraît-il, comme une étoile de première grandeur, dans toutes les cours de l'Europe. Naturellement, elle écrivit son *tous les jours*. Mme RATAZZI déclare que « ces cahiers renferment un véritable trésor d'observations »; j'avoue que le trésor m'a paru se réduire à quelques paillettes bien clairsemées dans un fatras d'objets insignifiants et quelquefois parfaitement ridicules. Par exemple, l'ambassadrice détaille les grâces de sa personne, de ses toilettes, de ses chapeaux, le nombre de ses dents, la longueur de ses cheveux, etc., avec une vanité niaise jusqu'à l'invraisemblance. Le *Journal* s'arrête à la mort de l'ambassadeur, foudroyé à Madrid par la nouvelle du désastre de Sedan. Mme Ratazzi ramasse la plume tombée des mains de l'ambassadrice pour raconter sa fin, sur laquelle planait jusqu'ici un peu de mystère. C'est un petit roman assez vulgaire, qui serait touchant, s'il était honnête. *Lui*, il avait été l'élève préféré du grand peintre, et on avait joué ensemble dans l'atelier paternel. Mme Ratazzi dit qu'ils se marièrent « devant Dieu et la nature ». Jusqu'ici les gens qui se respectent ont trouvé le rite insuffisant. On le compléta au lit de mort du héros, tué en duel. *Elle* mourut de chagrin trois mois après.

En somme, il est permis d'estimer une telle publication assez peu avantageuse à l'honneur d'une famille mal protégée par un pseudonyme.

Joseph BURNICHON, S. J.

Henri GUERLIN. — **L'Épopée de César.** Tours, Mame. In-12, pp. 300.

« Œuvre de fantaisie poétique » et d'histoire qui « avant tout veut mettre en relief l'atrocité des conquêtes et aussi leur vanité ».

M. Henri GUERLIN a réussi. Dans des pages tour à tour pathétiques, délicates, pittoresques, terribles, il retrace la conquête de la Gaule par César, le farouche patriotisme de nos aïeux, la perfidie raffinée du Romain, sa cruauté et son ambition de despote divinisé.

Il faut lire les chapitres intitulés : « Les roses des Turons. — Chez les forgerons. — La Gaule victorieuse. — Les ensevelis d'Alésia. — Les fées. — Glyptis. — Celle qui conquiert. — La bataille des estropiés. » Ce sont des tableaux grandioses, au coloris puissant, fortement dessinés qui s'accrochent à l'imagination et qu'on n'oublie pas.

Du livre se dégage une leçon : César a pu s'emparer de la terre des Gaulois, mais leur génie, leur esprit, leur âme, il ne les conquit jamais. Et l'auteur a le droit de con-

clure : « Ne touche pas à la patrie des autres, si tu veux qu'on respecte la tienne. Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même. »

Certains chapitres semblent un peu courts d'haleine. Toute forte qu'elle est, l'impression finale, gagnerait, croyons-nous, à un plan moins morcelé.

Le style est sobre, ferme, vigoureux comme la pensée.

Des illustrations de Marcel Pille mettent en lumière les scènes principales.

André Theuriet. — **Illusions fauchées.** Paris, Lethielleux. In-12, pp. 275. Prix : 2 fr. 50.

« Mademoiselle de Lafauche se disait que sa vie désormais ressemblait à la prairie où les faneurs ont passé. Les floraisons de son amour y gisaient coupées en pleine sève ; — seulement, sous les meurtrissures de la faux, elles ne répandaient qu'une odeur amère. Herbes fanées, *illusions fauchées*, tout cela s'en allait... »

Une intéressante idylle suivie d'une déception, et qui finit par le cloître : c'est le thème du roman. Thème ancien, mais rajeuni par l'art du charmant conteur, sa souplesse chatoyante de style, ses descriptions sobres et vivantes, sa passion de la nature, son talent de mise en scène.

Ni heurt, ni soubresaut, pas de ton criard, aucun raffinement de psychologue. M. Theuriet est un délicat, un artiste qui se complaît dans son œuvre, en soigne les plus menus détails, et ne la livre au public que polie et achevée.

Pourquoi faut-il que le romancier s'en tienne à la vieille et fausse légende qui fait du cloître une sorte d'hôpital, où les âmes meurtries vont soigner leurs blessures d'amour ?

J'ajoute que le roman est spiritualiste et moral.

Le volume contient, en plus, un émouvant épisode du siège de Paris, un vrai conte à la Daudet.

Joseph Thermes, S. J.

L. Nemours-Godré. — **Roman d'artiste.** Paris, H. Gautier. In-18 jésus, pp. 312. Prix : 3 francs.

Connaissez-vous la rue Rousselet ? Bien peu, sans doute. Il n'y passe point d'omnibus ; il n'y éclate point de bombes. Les arbres de Saint-Jean-de-Dieu y projettent la verdure et la paix ; naguère un romancier fameux, Barbey d'Aurevilly, y mourait chrétiennement et sans bruit. La rue Rousselet n'a point d'histoire ; mais elle a aujourd'hui son roman : *Roman d'artiste*, œuvre d'art et de foi.

On n'y retrouvera point les sanglants et poignants épisodes de l'année terrible, contés par M. Nemours-Godré dans l'*Ermite de Clamart*. Les teintes sont plus douces, les horizons moins rouges ; au lieu de combats et d'incendies, les scènes intimes y abondent ; et les deuils pénétrants qui arrachent de vraies larmes. Mais on y pleure sur des douleurs qui le méritent et sur de belles âmes. A part deux ou trois vilaines figures, servant de repoussoir et d'ombre au tableau, — il en faut dans un roman d'artiste, — vous ne rencontrez que des honnêtes gens, soit en la rue Rousselet, soit ailleurs ; car l'aimable auteur nous y promène au loin, à Rome, à « Baume-les-Mines », dans le voisinage de Montceau en plein « pays noir » ; et même sur la Seine, qui a ses naufrages comme tout fleuve qui se respecte. On se repose à Notre-Dame-des-Victoires, où le cœur, las d'émotions, bénit Dieu des joies qu'il prête, des peines qu'il permet et que lui seul console.

Ah ! si l'on ne rencontrait que des romans de ce goût, signés par des artistes chrétiens comme M. Nemours-Godré !... et que le monde serait donc heureux, s'il ressemblait à ces romans-là !

Victor Delaporte, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 11. — A **Saint-Étienne**, au moment où M. Piou prend la parole, dans une conférence privée, pour la liberté d'association, la salle est envahie et saccagée par les socialistes sous la conduite de M. Piger, adjoint au maire.

— A **Saint-Pétersbourg**, ukase impérial ordonnant un emprunt de 424 millions de francs à 4 pour 100.

— A **Berlin**, le Reichstag est prorogé jusqu'au 26 novembre.

12. — A **Nancy**, discours modéré de M. Poincaré en vue des élections de 1902.

— A **Bourg** (Ain), M. Authier, radical, est élu député en remplacement de M. Pochon, radical, élu sénateur.

14. — A **Paris**, rentrée des Chambres. Le Conseil des ministres tenu sous la présidence de M. Loubet décide d'associer la protestation de la France à celle des autres puissances contre les mesures prises par la Turquie pour enlever aux employés européens le service des postes sur le territoire ottoman.

15. — A **Paris**, M. de Lur-Saluces, condamné par la Haute Cour et contumace, et rentré en France depuis huit jours, malgré la surveillance de la police, écrit à M. le président de la Haute Cour et demande à être mis en jugement.

17. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, M. Cunéo d'Ornano dépose un projet de résolution d'enquête contre les agissements de M. Monis, garde des Sceaux.

— Le gouvernement accepte la démission de M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, et le remplace par M. Revoil, ministre plénipotentiaire à Tanger.

— En **Suède**, la Chambre vote le service militaire de huit mois.

— En **Angleterre**, la Chambre des communes vote la réorganisation de l'armée.

18. — A **Frescaty**, près de Metz, grande revue passée par l'empereur Guillaume. La présence de l'ambassadeur de Russie défraie les commentaires de la presse.

20. — A **Albertville** (Savoie), M. Proust, antiministériel, est élu député contre M. Denarié, radical.

— A **Pékin**, M. Pichon, ministre de France est remplacé par M. Beau.

— En **Espagne**, élections législatives. Majorité libérale ministérielle. Troubles à Barcelone et dans quelques autres villes.

22. — A **Versailles**, obsèques de l'amiral Gicquel des Touches, ministre de la Marine sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le gouvernement ne s'est pas fait représenter.

23. — A **Paris**, le Sénat nomme la Commission chargée d'étudier la loi sur les associations.

Sur dix-huit membres, douze sont considérés comme favorables à la loi. Les autres demandent des modifications à divers articles.

— Mort de M. Boysset, député de Saône-et-Loire, doyen de la Chambre.

— A **San Stefano**, suicide de Bressi, assassin du roi Humbert Iᵉʳ.

24. — A **Paris**, au Luxembourg, la Commission de la loi sur les associations, élit, pour président, M. Combes ; pour vice-président, M. Demôle ; pour secrétaire, M. Delpech.

— Dans l'**Afrique du Sud**, les Boers obtiennent l'avantage sur plusieurs points, notamment à Ermelo d'où Botha chasse une colonie anglaise. Les commandos se massent en nombre sur les frontières du Natal et de la colonie du Cap.

Plusieurs journaux anglais publient simultanément des nouvelles pessimistes. Dans un discours à l'association unioniste lord Salisbury prononce ces paroles : « Les Boers n'ont aucun titre à la sympathie de l'Angleterre : aussi l'Angleterre met-elle en œuvre ses forces jusqu'à la dernière limite pour les écraser. » Les Zoulous ont été armés par les Anglais contre les commandos Boers.

Cette quinzaine est nettement défavorable aux Anglais.

— En **extrême Orient**, la Chine consent à payer une indemnité de 450 millions de taëls, en 30 annuités de 15 millions.

Une grande partie des effectifs européens attend l'ordre de rentrer en Europe.

Paris, le 25 mai 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE, S. J.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA
LOI WALDECK, MORT DES CONGRÉGATIONS

On connaît le rêve qu'avaient un instant caressé les auteurs du projet de loi des associations. Ils ne voulaient, disaient-ils, que s'inspirer du droit commun. Le droit commun!... c'est-à-dire le droit de tout le monde, cet ensemble de règles sorties de la conscience universelle et qui, d'un consentement unanime, régissent les rapports des hommes vivant en société. Le droit commun!... c'est-à-dire le droit égalitaire qui ne connaît ni les faveurs ni les haines, ni les privilégiés ni les parias. Qui pourrait se plaindre d'être soumis au droit commun?

A quel point il a fallu déchanter, il suffit, pour s'en convaincre, de lire la rédaction définitive du projet. La fameuse loi qui devait, sans distinction, protéger les droits de tous, est devenue ouvertement, sans retenue ni pudeur, une machine de guerre contre les congrégations. Nous ne prétendons pas que les groupements laïcs aient beaucoup à s'en louer; nous avons même dit tout le contraire[1]. Mais les servitudes imposées à la formation comme au fonctionnement de l'association en général, disparaissent devant les mesures tyranniques dont les communautés vont être les victimes. C'est la vie religieuse qui s'effacera du sol de la France; tant il en restera peu, tant les destructions seront lamentables.

I

La loi Waldeck a créé trois formes, trois types d'associations : l'association libre, l'association déclarée, l'association reconnue. L'association entre Français et étrangers, dont il est question dans l'article 12, ne constitue pas, à vrai dire, un cadre distinct de groupement, caractérisé par un ensemble

1. Voir *Études* du 20 mai : « La loi Waldeck et la liberté d'association. »

de règles juridiques spéciales. Elle n'a de particulier que la faculté de dissolution administrative dévolue au pouvoir exécutif; et, par ailleurs, dans le domaine civil, elle peut, comme toute autre association, choisir entre l'un des trois modes que nous venons d'indiquer.

Donc, en général, l'association pourra, selon que le comporteront les clauses du contrat d'origine, être ou libre, ou déclarée, ou reconnue. Mais cela est-il vrai de l'association religieuse, de la congrégation? Non; à celle-ci l'option n'est plus accordée; des trois formes légales, une seule lui reste ouverte : la forme de l'association reconnue. Pour la congrégation, la légitimité, la licéité de l'existence est liée indissolublement à la reconnaissance d'utilité publique.

Sans doute, la reconnaissance confère certains avantages, mais elle a aussi ses inconvénients; par certains côtés, elle est utile; par d'autres, elle est onéreuse : au moyen de la fiction de la personnalité, elle facilite le fonctionnement de l'association et en assure la durée ; par contre, elle la met en tutelle et en fait trop aisément comme une dépendance des services publics régis par l'État. Que si, après avoir balancé le pour et le contre, la congrégation estime que, dans ce système, la somme du mal l'emporte sur celle du bien; si, comme le chien de la fable, elle préfère les hasards d'une vie indépendante à la tranquillité d'une vie assujettie, elle ne pourra aller dans le sens de ses préférences ni réaliser son vœu. Elle aperçoit le compartiment de l'association libre créé par l'article 2; si peu utilisable qu'il soit dans la pratique, elle essayerait peut-être de s'y faire une place; mais non, l'accès lui en est interdit; il est interdit même aux groupements profanes, pour peu qu'ils soient coupables d'attaches ou de tendances religieuses. Repoussée de ce côté, elle avise le compartiment de l'association déclarée, créé par l'article 6; si restreinte que soit la capacité de posséder dont on y jouit, comme cette capacité est acquise de plein droit, elle s'en contenterait; mais, non encore : la porte lui en est fermée; il faut qu'elle entre de force dans le compartiment de l'association reconnue : « Acceptez les facilités, mais surtout subissez les charges et asservissements de la reconnaissance publique. » Voilà ce qui lui est enjoint.

Certes, nous n'avons pas ménagé les critiques au projet de loi voté par la Chambre; nous lui avons justement reproché d'imposer des formalités trop minutieuses et trop compliquées qui paralysent, s'ils ne détruisent pas, l'exercice du droit d'association. Cependant, nous devons reconnaître qu'à l'envisager dans sa généralité et à ne tenir compte que de l'ordre civil, il constitue un progrès sur les règles anciennes. Désormais, en fait d'association, l'autorisation n'est plus le droit commun, comme hier. Le droit commun, la règle, c'est, pour l'association, la faculté de naître et même, jusqu'à un certain point, la faculté de vivre, par la seule volonté des contractants et le libre jeu des conventions honnêtes, en dehors de toute intervention des pouvoirs publics; l'autorisation, c'est l'exception. Lorsque, au début de la discussion et dans leur texte primitif, les auteurs et partisans de la loi déclaraient n'avoir d'autre intention que de faire rentrer les congrégations dans le droit commun, ils pouvaient avoir raison avec la vieille jurisprudence et les traditions de l'ancien régime; mais maintenant qu'ils ont sapé par la base ces systèmes surannés, maintenant qu'ils ont voté l'article 2 et l'article 6, ils vont au contraire faire sortir les congrégations du droit commun pour les rejeter dans l'exception. C'est le renversement de la situation. Au lieu d'être, comme ils le prétendaient, des parlementaires soucieux de ramener dans les limites juridiques des religieux qui s'en écartaient, ce ne sont plus que des hommes de parti, faisant un droit élargi exprès pour avoir le plaisir d'en exclure ceux qui ne demanderaient qu'à l'accepter. L'association ordinaire pourra exister et même posséder sans autorisation. Exception est faite pour la congrégation, qui ne pourra, ni posséder, ni même exister sans licence et permission des pouvoirs publics.

Loi d'*exception* et en même temps de *servitude*. En exigeant des congrégations religieuses, pour qu'elles puissent se former, une autorisation préalable, le projet de loi ne fait en réalité que reproduire et aggraver à leur égard le régime préventif organisé par les articles 291 et suivants du Code pénal, et contre lequel tous les partis, les républicains avec plus de violence que les autres, n'avaient cessé, à toutes les époques, de protester. Un principe semblait acquis, à la suite

de la discussion des nombreux projets de loi suscités, depuis 1870, par la question des associations. Le principe était que la liberté, sur ce point, ne pouvait en aucune façon s'accommoder de l'autorisation préalable, de quelque nature que fût celle-ci, administrative, législative ou judiciaire; on acceptait la sévérité des mesures répressives, on écartait toute mesure préventive. En 1882, Jules Simon, dans son rapport sur la proposition Dufaure, disait : « Nous voulons que la justice reste justice et ne devienne pas la police; que la loi soit répressive, parce que la répression se concilie avec la liberté, et qu'elle ne soit en aucune façon préventive. » Dans le texte primitif du projet en discussion, les associations entre Français et étrangers étaient astreintes à l'autorisation; la majorité républicaine de la Chambre y vit avec raison une atteinte à la liberté et imposa le retrait de cette disposition. Le 14 mai 1872, l'Assemblée nationale, effrayée des doctrines et du développement de l'association internationale des travailleurs, fondée par Karl Marx, avait édicté contre elle une loi spéciale, hérissée de pénalités. La loi du 14 mai 1872 est abrogée par le dernier article de la loi nouvelle ; le socialisme international peut à son aise créér des associations dont les ramifications s'étendent de part et d'autre de la frontière ; il n'a de permission à demander à personne; seuls les ordres religieux, alors même qu'ils seraient exclusivement composés de Français, continueront d'être étroitement tenus en lisière. Le groupement religieux, fût-il composé de moins de vingt et une personnes, devra, pour arriver à l'existence, passer par la formalité de l'autorisation préalable; il perd l'immunité dont il jouissait sous l'austère régime du Code pénal.

Et ce qui aggrave singulièrement le joug imposé aux congrégations, c'est la *nature* de l'acte officiel d'où elles tiendront leur droit à l'existence. L'article 12 stipule que lorsqu'une association laïque estimera que la reconnaissance lui est avantageuse, elle la sollicitera du gouvernement, du pouvoir exécutif, et la recevra sous la forme d'un décret rendu en Conseil d'Etat. Et, en effet, lorsqu'il s'agit d'examiner la situation particulière de telle ou telle association, et non pas de poser, en principe, les conditions auxquelles toutes les associations doivent se soumettre, il semble bien que l'on ne

soit pas dans le domaine législatif, mais dans le domaine de la haute administration du Conseil d'État, chargé d'appliquer, sous le contrôle du Parlement, les volontés générales du législateur. Cela est plus vrai encore quand il est question d'associations au mécanisme compliqué, telles que les congrégations. Eh bien, non; d'après la loi nouvelle, non seulement, comme nous l'avons dit, les congrégations seront réduites à un mode unique d'existence; mais chacune d'elles ne pourra y entrer et s'y faire une place qu'en vertu d'un acte de la puissance législative et après avoir obtenu le vote conforme des deux Chambres. Quoi qu'il en soit des actes législatifs antérieurs, de 1817 et de 1825, le décret-loi de 1852 avait décidé, qu'au moins à l'égard des congrégations de femmes, l'autorisation par décret serait suffisante. A l'avenir, il n'en sera plus ainsi.

La nécessité de l'autorisation législative équivaut, on peut le dire sans exagérer, à la suppression de la vie religieuse en France. La loi d'*exception* et de *servitude* devient une loi de *proscription*. Les congrégations vont se trouver dans l'impossibilité matérielle et morale d'arriver à l'existence ou de s'y maintenir.

Sait-on toutes les formalités qu'une congrégation aurait à remplir pour obtenir l'autorisation législative? En voici une nomenclature abrégée, tirée de la loi de 1825 et qui, selon toute vraisemblance, sera rééditée dans ses grandes lignes en 1901 : 1° Demande d'autorisation adressée au gouvernement; 2° Copie des statuts signée par tous les membres de l'association et revêtue de l'approbation de l'évêque diocésain; 3° État de l'actif et du passif de la communauté; 4° Enquête administrative; 5° Délibération du conseil municipal; 6° Examen des statuts en Conseil d'État; 7° Dépôt du projet de loi au Corps législatif... etc. Nous en avons passé. Aussi n'est-il pas étonnant que jamais pareille procédure n'ait été observée; que, pas plus après qu'avant les lois de 1817 ou de 1825, aucune Chambre n'ait été saisie d'une demande d'autorisation; les textes législatifs que nous rappelons, et sur le sens desquels on dispute d'ailleurs, sont restés lettre morte.

Supposons franchies toutes les étapes préliminaires; se figure-t-on la Chambre ou le Sénat transformés en concile

laïque, pour se faire exhiber les constitutions papales qui, de siècle en siècle, ont organisé les Instituts religieux ; pour examiner si, oui ou non, telle clause de la règle est en opposition avec les idées modernes? Voit-on députés et sénateurs interrompre toute autre besogne pour étudier les titres de chacune des congrégations qui constituent actuellement, en France, des sociétés de fait? Certainement, l'échéance de 1902, autrement dit la fin de leur mandat, les surprendra avant qu'ils aient achevé cette tâche écrasante et si peu en harmonie avec le caractère habituel de leurs travaux.

Mais non ; cette tâche, ils ne l'entreprendront même pas ; nous croyons, pour notre part, que, si quelques demandes de reconnaissance publique parviennent, après avoir heureusement subi les enquêtes administratives, jusque sur le bureau des Chambres, elles n'obtiendront pas les honneurs de la discussion ou du moins d'un vote favorable. Nous ne rappellerons pas l'amendement de M. Zévaès, les déclarations de MM. Rabier, Gras, Gouzy, etc., au moment de voter la loi, et comme quoi les radicaux ne veulent y voir qu'un commencement, un premier pas, un acompte au bout duquel, quand il aura reçu son complément logique, il y a la destruction complète des congrégations autorisées ou non. Sans aller jusque là, combien d'autres, parmi les membres de la Chambre, ne se sont prononcés pour l'autorisation législative qu'avec l'arrière-pensée de la refuser toujours? N'est-ce pas le rapporteur lui-même qui, dans un instant de franchise, s'est écrié : « Il y a déjà assez et trop de congrégations reconnues »? En 1880, M. de Freycinet, après avoir signé les décrets, expliquait au Sénat que l'on s'était mis dans une impasse, que les congrégations ne pouvaient pas, moralement, demander aux Chambres une autorisation qu'elles savaient d'avance devoir être refusée.

Cela étant, on se demandera combien il y a, présentement, de congrégations qui, dûment autorisées, n'ont plus rien à démêler avec l'État, et peuvent, à bon droit, compter sur l'avenir? Ici, les chiffres et les mots sont trompeurs ; il ne faut pas s'y fier trop vite, même quand on les trouve inscrits dans les documents officiels. Ouvrez, par exemple, la volumineuse statistique (deux forts vol. in-4) rédigée par les soins de

l'administration et qui a servi de préface à la discussion de la loi : vous y lirez, sous la rubrique « Congrégations autorisées », une liste de vingt-six congrégations d'hommes. Celles-là, du moins, sont en règle et assurées de l'existence : — Nullement; voici qu'un avis du Conseil d'État ramène à quatre, au plus à cinq, le nombre des congrégations d'hommes dont la situation est régulière. — Comment cela? — Ah! c'est qu'il y a autorisation et autorisation; seule, la reconnaissance par acte législatif est efficace; seule, elle peut donner naissance à la personnalité civile; ainsi le voulait déjà, pour les congrégations d'hommes, la loi de 1817. On usera d'indulgence à l'égard des congrégations d'hommes qui existaient, avant cette date de 1817, par simple décret ou ordonnance : ce sont les Sulpiciens, les Missions étrangères, les Lazaristes, les Pères du Saint-Esprit, les Frères des Écoles chrétiennes. Pour les autres, ils ne sont pas autorisés au sens légal du mot. — Ainsi raisonne le Conseil d'État; et comme s'il craignait d'avoir encore trop concédé, il contestera l'état juridique des Pères du Saint-Esprit, il chicanera avec les Frères des Écoles chrétiennes.

Rien n'a été dit, par la haute administration, au sujet des congrégations de femmes. Mais tout fait craindre une décision analogue. Aucune d'entre elles n'a été reconnue législativement. Le Conseil d'État infirmera-t-il, acceptera-t-il comme valables les autorisations par ordonnance ou décret dont elles jouissent? S'il en retient quelques-unes, sur quoi se basera-t-il pour faire son choix; à quelle date s'arrêtera-t-il comme point de partage : à la loi de 1852, ou à la loi de 1825? On ne le sait; les congrégations sont à la merci de son bon plaisir.

Notons, en outre, — et la remarque est d'importance, — que dans les congrégations autorisées de femmes, un grand nombre d'établissements, les quatre cinquièmes, disent quelques-uns, se sont constitués indépendamment des pouvoirs publics, n'ont aucun lien officiel avec l'administration, et sont, par conséquent, sans conteste possible, assujettis à l'obligation de la demande en autorisation.

Après les coupes sombres que l'on peut prévoir, que restera-t-il de la vie religieuse en France : l'anéantissement à

peu près total du passé; aucune espérance dans l'avenir; on est tenté de dire qu'il eût été plus franc de voter l'amendement brutal de M. Zévaès.

II

Admettons que quelques congrégations survivent à l'hécatombe; il faudra bien en garder un certain nombre pour soigner les orphelins, les malades et les vieillards : dans quelle mesure pourront-elles se développer ? Quel sera leur champ d'action et leur liberté de mouvement ? Aux termes de l'article 13, la même loi qui les aura autorisées « déterminera les conditions de leur fonctionnement ». Voilà une déclaration qui ne laisse pas que d'être inquiétante. Quelles exigences va bien inventer l'esprit tracassier de nos légistes, comme compensation ou contre-partie du droit d'exister accordé à telle ou telle congrégation ? Lui permettront-ils d'avoir un supérieur général étranger, résidant à l'étranger; d'avoir des attaches avec « Rome »; de se relier à d'autres groupements situés par delà les frontières ? Lui permettront-ils de varier ses entreprises, au gré des inspirations du zèle, et, par exemple, si elle a été autorisée à titre d'orphelinat, d'établir, par surcroît, une salle de malades, ou d'ajouter à un ouvroir une école élémentaire ?

Ce qui est certain, c'est que la congrégation, même reconnue, ne pourra pas, au fur et à mesure de l'augmentation de ses ressources et de son personnel, essaimer, multiplier librement ses maisons. Pour chaque établissement nouveau, il faudra une nouvelle intervention des pouvoirs publics. « La congrégation, dit le texte de la loi, ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État. » Qu'on veuille bien en effet le remarquer, il résulte des déclarations réitérées du rapporteur et du président du Conseil, au cours de la discussion, que ce n'est pas la congrégation, en tant que congrégation, qui est reconnue d'utilité publique et investie du privilège de la personnalité. La congrégation n'a reçu, du vote favorable des deux Chambres, que la faculté, la possibilité d'avoir des établissements autorisés. C'est à chacun de ceux-ci, individuellement, que s'attache, avec l'estampille de l'État, la personnification

légale. Les maisons de première fondation, dont l'acte initial du Parlement a déterminé le siège, pourront, *ipso facto* et sans autre formalité, fonctionner comme personnes morales. Mais sitôt que la congrégation voudra, par une fondation nouvelle, agrandir son domaine primitif, il lui faudra recourir au Conseil d'État. Et alors, voici ce qui arrivera. Une bonne occasion se présente, un immeuble est à vendre à des conditions acceptables et précisément dans un endroit où la congrégation a l'espérance fondée de voir prospérer ses œuvres; d'ailleurs, ni l'argent ni le personnel ne font défaut : une demande d'autorisation est adressée au Conseil d'Etat; mais le Conseil d'État est surchargé; la pétition dort dans les bureaux; les semaines, les mois s'écoulent; l'occasion disparaît; et les agents de l'administration ne se sont même pas donné l'odieux d'un refus.

Entravées dans leur organisation interne, entravées dans leurs œuvres extérieures, entravées dans la multiplication de leurs établissements, les congrégations autorisées le seront bien davantage encore, il fallait s'y attendre, du côté de leur patrimoine. Comparons les deux législations, celle qui subsiste encore, celle qui est en préparation.

On peut dire que, dans la législation actuelle, la capacité d'acquérir, de recevoir, de posséder, etc., soit pour la congrégation autorisée, soit pour ses membres, est la règle; l'incapacité est l'exception. Voici les clauses restrictives.

D'abord, comme toute association, même laïque, reconnue d'utilité publique, la congrégation autorisée ne peut recevoir de dons et de legs qu'avec l'autorisation administrative, autorisation qui doit émaner tantôt du chef du pouvoir exécutif en Conseil d'État, tantôt du chef du pouvoir exécutif seul, tantôt du préfet. En outre, les congrégations reconnues, d'hommes ou de femmes, sont assujetties à l'autorisation pour toute acquisition, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit; et même pour toute aliénation d'immeubles et de rentes. La crainte de la mainmorte religieuse, qui obsède l'esprit des légistes, motive la nécessité de l'autorisation pour les acquisitions. On se l'explique moins pour les aliénations : le législateur tiendrait-il à la conservation de ces

biens qui lui causent tant de frayeur ? Il a voulu sans doute s'assurer un moyen d'inquisition dans les affaires des congrégations.

Quant aux individus, membres de la congrégation autorisée, dans les instituts d'hommes, aucune prohibition ne pèse sur eux ; dans les instituts de femmes, la restriction suivante est imposée : Il est interdit aux religieuses de donner ou léguer plus du quart de leur fortune « à l'établissement » dont elles font partie, à moins que le don ou legs n'excède pas dix mille francs[1]. On a craint de leur part une générosité inconsidérée, et, par suite, un accroissement excessif du domaine du couvent. La loi défiante va jusqu'à décider que, dans les congrégations reconnues, la religieuse ne pourra pas donner ou léguer plus du quart de son avoir à une autre religieuse du même établissement ; un tel dépositaire est légalement présumé n'être qu'une personne interposée, chargée de transmettre à la communauté. La présomption d'interposition et l'indisponibilité disparaissent si la donataire ou légataire est héritière en ligne directe de la donatrice ou testatrice.

Voici maintenant comment les choses vont se passer sous l'empire de la loi nouvelle. En ce qui concerne la congrégation elle-même, on garde, bien entendu, la nécessité de l'autorisation pour les dons et legs ; on garde la nécessité générale de l'autorisation pour toute acquisition ou aliénation d'immeubles ou de rentes. On y ajoute, en vertu de l'article 6 de la loi Waldeck, la limitation de la propriété immobilière à la quantité strictement nécessaire au fonctionnement de l'entreprise ; et l'on sait tout ce que cette clause peut comporter de tracasseries et de vexations arbitraires. On y ajoute, ce qui est beaucoup plus grave, toute limitation ou modification de la propriété immobilière et mobilière qu'il plaira au législateur de fixer : ceci rentre en effet dans « ces conditions de fonctionnement » qu'il lui appartient de déterminer, aux termes de l'article 13, en même temps qu'il accorde l'autorisation.

En ce qui concerne les membres des congrégations autorisées, il y aura, comme précédemment, incapacité pour la

1. Loi du 24 mai 1825, art. 5.

religieuse de donner ou de léguer à sa communauté plus du quart de son avoir; incapacité de donner ou de léguer à une religieuse de sa communauté au-dessus de la même quotité; aucune de ces mesures restrictives édictées par la loi de 1825 n'est rapportée par la loi de 1900. Si la libéralité adressée par une religieuse à une autre religieuse du même établissement dépasse la disponibilité légale, il y a présomption d'interposition de personnes, présomption absolue, *juris et de jure*, comme on dit dans la langue du droit; les héritiers de la donatrice ou de la testatrice n'ont qu'à soumettre le fait aux tribunaux pour obtenir la réduction du don ou du legs, tout comme ils l'obtiendraient si le bénéficiaire eût été la communauté.

Mais la loi nouvelle aggrave encore et multiplie les limitations et les cas d'annulation. Désormais, qu'il s'agisse d'instituts d'hommes ou d'instituts de femmes, les membres d'une congrégation autorisée ne peuvent plus rien acquérir à titre onéreux, ne peuvent plus rien acquérir à titre gratuit, si ce n'est, dans ce dernier cas, de leurs ascendants directs, sans qu'aussitôt s'élève la présomption d'interposition de personnes (art. 17, § 1). La présomption n'est pas absolue, *juris et de jure*, comme le voulait le projet primitif; elle admet un débat contradictoire. Mais les rôles sont renversés; au lieu d'imposer la preuve de la fraude, comme le fait le droit commun, aux tiers qui réclament, on la met au compte du religieux, de la religieuse donataire ou légataire; à eux de prouver, alors même qu'ils possèdent en vertu de titres réguliers, qu'ils ne sont pas les intermédiaires déguisés de la communauté. C'est un des nombreux cas d'interposition présumée édictés par l'article 17 et sur lesquels nous aurons à revenir. Pratiquement, l'interversion de charges légales imaginée contre les membres des congrégations autorisées équivaut pour eux à l'impossibilité de se rendre acquéreurs d'un bien. Qu'est-ce qu'un droit de propriété dont la jouissance tranquille n'est pas assurée par les titres les plus corrects? Le congréganiste reculera devant les ennuis et les frais d'un procès qu'il sentira perdu d'avance; il renoncera à faire la preuve qu'on lui demande, mais qu'on lui rend impossible, puisqu'on récuse comme insuffisants les actes les plus authentiques qui constatent son bon droit.

La capacité était la règle, dans l'ancienne législation, soit pour la congrégation autorisée, soit pour le congréganiste; l'incapacité était l'exception: c'est l'inverse qui aura lieu.

Et pour assurer l'effet de l'inhabilité légale d'acquérir et de posséder que l'on décrète, on institue (art. 15) tout un système de surveillance et d'inquisition. Vingt-trois lignes du texte voté par la Chambre obligent les congrégations reconnues, non seulement d'avoir la liste complète de leurs membres, avec nom patronymique, nom de religion, nationalité, lieu de naissance, âge, date d'entrée en communauté, mais encore de tenir, sur un livre coté et paraphé par le greffier du tribunal, un état journalier de leurs recettes et de leurs dépenses. Chaque année, l'inventaire des biens meubles et immeubles doit être dressé, les comptes rendus arrêtés. A toute réquisition du préfet ou de la personne qu'il lui plaira de déléguer, il faudra présenter les listes, livrets, carnets, registres et toutes pièces justificatives à l'appui des comptes et bilans.

C'est au « siège social » que doivent se trouver tous ces documents. Qu'appelle-t-on le « siège social »? Sera-ce la maison-mère, ou bien considérera-t-on comme une série d'associations, ayant chacune sa comptabilité, les divers groupements de religieux d'un même ordre? On ne le dit pas. Et cependant, il ne faut pas le perdre de vue, aucune erreur d'interprétation n'est permise ; l'inexactitude sera réputée fraude et mensonge, passible des peines du paragraphe 2 de l'article 8, l'amende, la prison, et même la dissolution.

La dissolution... car la mort plane à tout instant sur les congrégations autorisées. Ce n'était pas assez d'apporter mille obstacles à leur naissance, mille entraves à leur fonctionnement ; il fallait encore accumuler contre elles les éventualités d'une fin prématurée. Rien de plus précaire que l'existence des congrégations, même après qu'une loi les a reconnues en bonne et due forme.

D'abord elles sont exposées, autant et plus que toutes les

autres associations, aux dangers communs de dissolution créés par la loi nouvelle : — dissolution *obligatoire*, que le tribunal *devra* prononcer, quand l'association aura été déclarée contraire aux lois, aux bonnes mœurs, à l'intégrité nationale, à la forme gouvernementale..., etc. : étant données les idées en circulation dans le monde officiel sur l'état religieux, les congrégations ne risquent-elles pas, à tout propos, d'être atteintes et convaincues de ces crimes ? — dissolution *facultative*, que le tribunal pourra prononcer contre l'association qui aura enfreint les prescriptions légales : étant assujetties à plus de formalités, les congrégations ne courent-elles pas, de ce chef encore, plus de périls ? — dissolution dont la poursuite peut être introduite, dans les deux cas, non seulement par les parties intéressées, mais encore par le ministère public ; — de plus, dissolution *administrative*, qui s'ajoute à la dissolution *judiciaire*, et abandonne au bon plaisir du gouvernement, par application de l'article 12, les congrégations « composées en majeure partie d'étrangers, ayant des administrateurs étrangers, ou leur siège à l'étranger ». Si l'on désirait un prétexte pour dissoudre capricieusement les congrégations, on en a un tout trouvé : il suffit de leur faire un crime de se recruter dans toutes les nationalités, de posséder des établissements dans les différentes parties du monde, ou d'avoir des attaches avec Rome : en un mot, d'être catholiques.

Mais on voulait davantage, on voulait pouvoir se passer même d'un prétexte ; c'est pourquoi il est simplement déclaré (art. 13) que « la dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront, en tout temps, être prononcées par décret rendu en conseil des ministres ». Ce n'est plus seulement la mort sans discussion contradictoire, ni droit de défense ; c'est la mort sans phrases, sans allégation d'aucun motif, uniquement parce que « religieux ». En 1825, le législateur décrétait que les congrégations autorisées par décret — c'était le cas pour celles qui existaient avant cette date — ne pourraient être dissoutes que par une loi, parce qu'il faut plus de garanties pour le retrait que pour la concession de l'autorisation. Le législateur de 1900 ne s'embarrasse, ni de ces précédents, ni des règles les plus

certaines de notre droit public : ce qu'une loi a fait un décret pourra le défaire.

III

Nous aurions achevé l'exposé des conditions draconiennes imposées par la loi Waldeck à la vie religieuse dans notre pays, si nous n'avions pas à tenir compte d'un adoucissement léger, oh! très léger, consenti par nos seigneurs et maîtres, en faveur des congrégations qui se consacrent aux missions lointaines.

Que les principaux représentants et propagateurs de notre influence au dehors soient nos missionnaires et nos religieux de toute robe, il n'est personne qui n'en convienne, même parmi ceux qui, plus anticléricaux que français, se consolent de la diminution de notre prestige extérieur, pourvu qu'elle corresponde à un ralentissement de la propagation catholique. Sans conteste, les ouvriers les plus nombreux, les plus zélés, en beaucoup d'endroits, les seuls qui travaillent pour nous, répandent notre nom, servent nos intérêts, en Orient, en extrême Orient, en Asie, en Afrique, dans les îles du Pacifique, jusqu'au Canada et en Amérique, ce sont nos congréganistes voués à l'apostolat. Par exemple, ce protectorat catholique du Levant et de la Chine, si justement envié de nos rivaux, qui en fournit les agents naturels et nécessaires, sinon nos instituts religieux?

La question était de savoir si la France allait se frapper elle-même, en frappant de ses mains les instruments traditionnels de sa grandeur, parce que le froc des moines ou la cornette des sœurs a le don de surexciter la bile de quelques milliers de sectaires. Beaucoup, en dehors même des catholiques, ne furent pas de cet avis. On sait la noble pétition signée de plusieurs membres de l'Institut, quelques-uns protestants. Parmi les fauteurs mêmes du projet, il y en eut qui ne voulurent pas se donner le tort, devant l'opinion publique, de sacrifier, de gaieté de cœur, la plus belle portion de notre héritage national. Le président du Conseil ne fit aucune difficulté de déclarer que la loi présentée par lui ne serait pas applicable dans nos colonies dites « de domination »; que, sur ce point, comme, d'ailleurs sur tous les autres, ces pos-

sessions continueraient d'être soumises au régime des décrets et gouvernées administrativement.

C'est bien; mais que les congrégations ne soient pas condamnées à disparaître du Tonkin ou de Madagascar, des îles de l'Océanie ou du centre de l'Afrique, comme elles vont l'être de la mère patrie, cela suffit-il pour assurer l'avenir de leur œuvre civilisatrice et patriotique? Nous ne le pensons pas. Nos gouvernants rééditent, pratiquement, le mot célèbre « que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ». Est-ce Gambetta ou Jules Ferry qui l'a prononcé? il importe peu. Ce qui est sûr, c'est qu'il est d'un politique avisé, habitué aux inconséquences utiles. Mais cette formule, acceptable comme compromis temporaire, ne serait, comme règle de conduite définitive, qu'une ineptie. Elle revient à dire : « Faisons couler à son embouchure le fleuve dont nous avons supprimé la source; cueillons des fruits sur l'arbre dont nous avons coupé les racines. »

Quand la France ne produira plus que de l'anticléricalisme, que voulez-vous qu'elle exporte au dehors? Pour semer des missionnaires, il faut au moins en conserver la graine. L'apostolat veut des vocations; chaque année, jusqu'à ce jour, des légions d'apôtres se levaient du fond de nos campagnes, quittaient les rivages de la patrie, emportant dans leur âme ce que la tradition française a de plus noble et de plus pur. C'était la fleur, le fruit exquis de nos vieilles provinces, toutes pénétrées de sève chrétienne. Maintenant que cette sève s'appauvrit tous les jours davantage par les soins de l'impiété officielle, est-il permis d'espérer le retour régulier de cette belle moisson? L'apostolat veut des ressources; où en trouvera-t-on lorsque les patrimoines congréganistes auront été dilapidés? Comment voulez-vous que puissent vivre et prospérer au dehors des établissements dont on aura tari les moyens d'existence à l'intérieur? Quand on ne fermerait pas, chez nous, les séminaires ou noviciats de missionnaires, quelle autorité voulez-vous qu'aient pour enseigner à l'étranger, dans les pays musulmans ou dans les pays chinois, des maîtres que vous aurez privés en France du droit d'enseigner? Ou encore, si la France veut conserver le protectorat catholique, quel sera le crédit du gouvernement de la Répu-

blique pour protéger, au dehors, les religieux qu'il poursuivra au dedans ? Ce protectorat, où nous trouvons tant d'avantages politiques et économiques, est une collaboration morale, il exige une certaine communauté d'intelligence, de cœur, de desseins, entre la religion protégée et l'État protecteur. Où sera cette union si l'on continue à combattre, en deçà des frontières, les doctrines et les hommes que l'on prétend soutenir au delà ? si l'on subventionne, en Asie, les religieux que l'on fait saisir en France ? si l'on signifie aux peuples indigènes que l'on trouve bon pour eux tout ce dont on ne veut pas pour soi ? Croit-on que ces contradictions échappent à la finesse de ces peuples, et qu'elles fortifient notre ascendant sur eux ? Croit-on qu'elles puissent inspirer confiance à Rome, et nous désigner à la papauté comme les tuteurs les plus sûrs d'une vaste clientèle catholique ?

En 1880, au moment des décrets, un publiciste de valeur, M. Gabriel Charmes[1], avait suggéré un système ingénieux destiné à pallier les funestes conséquences que ne pouvait manquer d'avoir, pour notre influence extérieure, la proscription des ordres religieux. On avait eu tort, disait-il, d'arrêter un flot qui pouvait être fécondant ; il fallait le détourner de notre territoire, si on l'y trouvait nuisible, pour le diriger sur les pays où il ferait pousser des moissons françaises. Pour cela, il n'y aurait plus en France de congrégations véritables ; il n'y aurait que des séminaires de congrégations où l'on se préparerait pour les campagnes lointaines, et des asiles de congrégations où l'on se retirerait invalide pour mourir en paix sur le sol de la patrie. De la sorte, serait écarté jusqu'à l'ombre d'un péril d'envahissement clérical, et, en même temps, l'activité et les ressources des instituts religieux se dépenseraient au profit de notre développement extérieur.

Le législateur de 1900 a négligé de stipuler la conservation en terre française des pépinières de l'apostolat. Il veut la moisson, et il oublie la semence. Était-il donc si difficile de comprendre que, si les congrégations disparaissaient de la mère patrie, il n'y aurait plus de congréganistes missionnaires pour les colonies ? Ou bien, en exceptant de la loi nos

1. *Politique extérieure et coloniale,* p. 379.

possessions d'outre-mer, ne voulait-on que faire une vaine déclaration et donner à l'opinion publique une satisfaction illusoire?

IV

Dans tout ce qui précède, nous croyons que nous n'avons ni calomnié les intentions des auteurs du projet, ni outré, pour en aggraver l'odieux, les conséquences de leur œuvre. Il faut en conclure, et la loi elle-même le prévoit, qu'une grande ruine se prépare, qu'une vaste liquidation est imminente : liquidation qui s'étendra à des milliers d'individus des deux sexes; qui portera sur des immeubles, dont nos adversaires, pour surexciter l'opinion, ont exagéré à plaisir la valeur, mais qui, ramenés à leur véritable prix, n'en conservent pas moins une importance considérable. Quel sera, aux termes du projet de loi, le sort des biens, et quel sera le sort des personnes? Voilà ce qu'il nous reste à examiner.

Et d'abord l'attribution des biens. Cette question, une des plus graves qu'ait soulevées le projet de loi, avait été tranchée de façon fort sommaire dans le texte primitif. L'article 14 d'alors, devenu plus tard l'article 18, statuait simplement que, sauf exceptions strictement limitées, les biens des congrégations dissoutes reviendraient à l'État, qui les affecterait à la dotation d'une caisse de retraite des travailleurs. La somme à provenir de la vente des immeubles avait été estimée, dans les discours et documents officiels, à un milliard, non pas à un milliard métaphorique, mais un milliard arithmétique équivalant à mille millions. Laissons de côté ce qu'il y a d'excessif dans cette évaluation. Ce que l'on voulait, c'était la confiscation pure et simple, sous couleur d'œuvre sociale et de bienfaisance démocratique.

De vives protestations se firent entendre; les plus éminents jurisconsultes n'eurent pas de peine à montrer le caractère illégal, inique, de la mesure proposée. A la réflexion, le gouvernement et la commission finirent par comprendre, de leur côté, que la spoliation, telle qu'ils l'avaient d'abord formulée, était tout de même trop peu habillée: il fallait la voiler un peu plus.

De cet accès de pudeur tardive naquit une nouvelle rédaction (art. 17); puis une troisième rédaction (art. 18) : on saisit sur le vif l'admirable esprit de méthode de nos législateurs : jamais, dans aucune discussion, les articles d'une loi n'avaient aussi souvent changé de teneur et de numéros. Le résultat de tous ces remaniements fut d'abord de renvoyer à une date indéterminée la création de la fameuse caisse des retraites. Il était déclaré en effet que l'actif qui résulterait de la liquidation, après l'acquittement des charges, serait versé à la caisse des Dépôts et consignations. Et l'on ajoutait qu'une loi ultérieure en déterminerait l'emploi. Donc à demain les retraites ouvrières. C'est toujours « demain » que l'on « rase gratis ». De la sorte ce qui avait été le prétexte, l'excuse, la raison complaisamment avouée de toute la campagne anticongréganiste était oublié, perdu en route, maintenant que l'on tenait l'essentiel. On avait intéressé la démocratie à la suppression des congrégations ; la démocratie avait mordu à l'espérance du milliard : elle s'aperçoit aujourd'hui que le mirage entrevu reculé dans un lointain sans limites.

De plus, — et c'est une autre modification à noter, — les charges assumées et qu'il fallait acquitter avant tout autre usage de l'actif réalisé, se multipliaient dans le texte nouveau. Après la reprise des apports et des biens donnés ou légués, on s'engageait à pourvoir à l'assistance ou à l'entretièn des enfants, des vieillards, des incurables, etc., au profit desquels il n'existerait pas de fondation spéciale ; à venir en aide aux membres de la congrégation dénués de ressources personnelles. Qu'allait devenir le milliard, à supposer qu'il existât réellement ? Il se fondait à vue d'œil, il se rétrécissait comme la *Peau de chagrin* du conte de Balzac ; il n'en resterait bientôt plus rien.

L'article 18, ainsi transformé, serait-il voté par la Chambre ? L'accaparement de la fortune congréganiste y était quelque peu masqué par les dispositions prises en faveur des nécessiteux que la charité religieuse ne pourrait plus secourir, par les dispositions en faveur des congréganistes eux-mêmes. Mais l'accaparement n'en subsistait pas moins, avec un caractère encore trop marqué d'injustice et de violence. C'était toujours l'État qui s'emparait des biens, l'État qui s'en

établissait le propriétaire, l'État qui se faisait le distributeur des subsides et des aumônes. C'était la confiscation un peu plus décemment habillée, c'était encore la confiscation. Ne pourrait-on pas, tout en dépouillant les congrégations, avoir l'air de respecter le droit et d'observer les formes extérieures de la justice ?

C'est ici que se place l'amendement Lhopiteau. M. Lhopiteau, député d'Eure-et-Loir, radical, ministériel, qui jusqu'alors avait fidèlement soutenu le gouvernement et la commission, vint déclarer, avec l'autorité que lui donnaient ses votes antérieurs, que « l'État a épuisé son droit quand il a ordonné, en même temps que la dispersion des personnes, la dispersion des biens. La liquidation une fois ordonnée, ce n'est pas à lui à faire l'attribution des biens ; ce n'est pas à la Chambre de trancher ces questions de propriété toujours délicates ; en le faisant, elle violerait le principe de la séparation des pouvoirs. Ces questions seront résolues par ceux qui en ont la mission, par les tribunaux... »

L'amendement Lhopiteau a été adopté par la Chambre ; il forme le fond du nouvel article 18. On a dit que « c'était le triomphe du droit de propriété[1] » ; qu'en le votant, « la Chambre écartait la réalité odieuse, et même l'apparence suspecte d'une mesure de confiscation[2] ». Ces appréciations optimistes sont-elles justes ? nous ne le pensons pas. Qu'est-ce en effet que cette liquidation forcée des biens congréganistes ; cette nomination d'un administrateur séquestre commis à leur garde pendant la durée de l'opération[3] ; cette vente par voie de justice, cette répartition entre des « ayants droit » qui n'ont aucun droit, sinon des atteintes, et très graves, portées à la propriété ? Les patrimoines congréganistes ne sont plus considérés comme biens vacants, et immédiatement à la merci de l'État ; peuvent-ils davantage être traités comme biens de *faillis*, saisis par les huissiers, mis en séquestre, vendus à la barre des tribunaux ? Il est possible que ces biens soient grevés de dettes et d'hypothèques ; mais ils constituent un gage plus que suffisant pour rassurer les créanciers, les-

1. *Le Temps*, 30 mars.
2. *Débats*, 30 mars.
3. Voir la dernière rédaction de l'article 18.

quels d'ailleurs ne manifestent aucune inquiétude, certains qu'ils sont de recouvrer intégralement leur dû, capital et intérêts.

Pour quel motif donc et sous quel prétexte venir troubler dans leur jouissance des gens qui, pour être religieux, n'en sont pas moins légitimes propriétaires ? Ils faisaient partie, dit-on, d'une association dissoute. Oui, mais la dispersion des personnes n'entraîne pas, comme conséquence juridique, à moins d'un nouvel abus de pouvoir, la dispersion des biens. Les biens n'étaient pas possédés par l'association comme telle ; ils reposaient, ou sur des individus, ou sur des sociétés civiles, régulièrement fondées à côté de l'association. Prenons, dans cette dernière hypothèse, le cas le plus spécieux, celui où la société propriétaire est exclusivement composée de religieux. Rien, légalement, n'empêche les mêmes personnes, identiquement, de faire partie d'une association et d'une société civile. C'est un phénomène qui n'a rien de spécial aux religieux, que l'on voit se produire couramment dans le monde laïque. Les deux groupements, quoique formés par les mêmes individus, sont distincts et indépendants l'un de l'autre. L'un peut être licite sans que l'autre le soit ; l'un peut cesser tandis que l'autre continue. Prohibée légalement, la congrégation s'est dispersée ; oui, mais la société civile fondée par les religieux pour exploiter des terres ou un collège reste licite et valable. Il leur est défendu de s'associer pour prier, d'habiter dans la même maison pour y pratiquer l'obéissance et la pauvreté ; mais il ne suit pas de là qu'ils ne peuvent plus posséder en commun, pour continuer leur entreprise de culture ou d'enseignement, à laquelle ni la cohabitation ni les vœux ne sont nécessaires, puisqu'une foule de laïques fondent des sociétés de ce genre.

Supposons une association de malfaiteurs conclue en vue de crimes aussi détestables que l'on voudra. Supposons que ces scélérats fondent en outre, entre eux, une société civile qui ait un objet licite, tel que la culture de terres désertes, l'exploitation d'une carrière de marbre, ou d'une institution préparatoire au baccalauréat. Qui osera soutenir que la nullité de l'association criminelle entraîne celle de la société

civile fondée par les mêmes hommes? Ils peuvent être punis, emprisonnés à raison de leurs méfaits, et même peut-être à raison du seul fait de leur association perverse, sans que les liens de la société civile qu'ils ont formée soient le moins du monde relâchés.

On invite « les ayants droit » à se présenter au partage. D'ayants droit, il n'en existe pas d'autres que les congréganistes. Ils ne sont pas complètement exclus ; on offre, à ceux qui ont apporté des biens, de les reprendre : combien feront valoir leurs titres? Combien, qui ont réellement donné, n'ont conservé aucune pièce justificative, aucun gage visible de leur libéralité ? — On fait mention des pauvres, des malades, des vieillards, des orphelins assistés par les congrégations; on leur réserve une part dans les dépouilles : ne fallait-il pas donner le change à l'opinion, en affectant de mêler à une œuvre d'iniquité des préoccupations de bienfaisance ?

Au fond, c'est toujours l'État qui veut prendre. La Chambre a éprouvé quelque honte à satisfaire par ses votes, c'est-à-dire par un moyen politique, les convoitises gouvernementales. Elle a demandé aux tribunaux d'accomplir la besogne à sa place. « Les congréganistes prétendent être les vrais propriétaires ; nous soutenons que c'est l'État : que les juges prononcent; on verra bien qui a raison. » — Non, on ne le verra pas, ou plutôt on verra que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Après avoir restitué quelques apports, après avoir ratifié quelques dotations philanthropiques, les tribunaux feront verser entre les mains de l'État, dans la caisse des Dépôts et consignations, pour une affectation ultérieure, la majeure partie du produit des ventes et de l'actif mobilier. La spoliation aura été accomplie avec toute la correction désirable.

V

Voilà pour les biens. Reste la question des personnes. La question des personnes... le bon sens s'étonne qu'on la pose. Car enfin, du moment que les congrégations sont dissoutes, elles n'ont plus de membres ; et du moment qu'elles n'ont plus de membres, il n'y a pas lieu de prescrire quoi que ce soit au sujet de membres qui n'existent pas.

On comprend que le législateur, ayant décrété, dans son omnipotence, la désorganisation des associations religieuses, édicte des peines contre ceux qui résisteraient à sa volonté tyrannique, contre ceux qui tenteraient de maintenir ou de rétablir l'association prohibée. Nous savons s'il y a manqué, et avec quelle vigueur il a renforcé, dans l'article 16, contre les religieux contrevenants, les pénalités déjà si fortes de l'article 8 : Amende de seize à cinq mille francs, emprisonnement de six jours à un an, pour les simples religieux ; le double pour les fondateurs et administrateurs. Il suffit de se reporter à l'article 8 pour s'apercevoir du *crescendo* dont les congréganistes sont l'objet.

Encore une fois, ces rigueurs, tout excessives qu'elles soient, sont logiques. Disons mieux : elles le seraient, si en même temps qu'on les formule, on voulait bien nous dire le trait caractéristique de l'association religieuse et à quoi on reconnaîtra qu'on essaye de la reconstituer ; si l'on voulait bien nous dire à quel signe le congréganiste se distingue de celui qui ne l'est pas. Ici, nous concevons l'embarras du législateur : la qualité de religieux est, en soi, un fait insaisissable ; c'est une question de for intérieur, une question de conscience ; matériellement il est impossible d'en faire la preuve. Et c'est pour cela précisément que le législateur devrait s'interdire de pénétrer sur ce terrain. Mais si, poussé par la passion sectaire, il y pénètre, au moins devrait-il, pour être conséquent avec lui-même, nous dire ce qui, à ses yeux, caractérise visiblement le religieux. Il ne le fait pas. « A la loi qui contient tant de présomptions, disait un jour M. Massabuau au cours de la discussion, il en manque une. Pour combler cette lacune, je propose d'ajouter l'article suivant : « Les « célibataires des deux sexes sont présumés congréganistes, « sauf preuve contraire. » N'indiquant aucun signe révélateur, la Chambre, implicitement, admet tous ceux qu'il plaira au pouvoir d'invoquer.

Dans ces conditions, le caprice seul dirigera l'application des peines prononcées contre les religieux soi-disant réfractaires. Pour être accusés et convaincus de reconstituer la congrégation dissoute, suffira-t-il que plusieurs, que deux religieux habitent sous le même toit, s'assoient à la même

table ? suffira-t-il qu'ils se visitent de temps en temps, qu'ils s'écrivent ? Bien plus, ce religieux, qui vit solitaire, mais qui continue à faire précéder son nom du mot : *Père* ou *Frère*, ne se dénonce-t-il pas lui-même ? Est-ce qu'il ne manifeste pas, par cette appellation, son entêtement à faire partie d'une association illicite ? Pour être à l'abri de poursuites et vivre en paix, le religieux en sera-t-il donc réduit à fournir la preuve d'une rupture ouverte avec son ordre ?

Il faudra craindre pour soi, il faudra craindre pour les autres. Que ces religieux, chassés de leur demeure, réfléchissent avant de demander ou d'accepter l'hospitalité de leurs amis, de leurs proches. Car « toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent, seront punis des mêmes peines que les contrevenants principaux » (art. 8).

Avec le délit de rétablissement d'association, l'État reçoit encore de la loi un autre moyen de frapper, jusque dans ses membres dispersés, la congrégation. Après les pénalités prononcées contre les religieux présumés rebelles, voici les inhabilités, les incapacités, les annulations d'actes de la vie civile édictées, même contre les plus soumis d'entre eux, pour *cause d'interposition de personnes* (art. 17).

Déjà avant d'être prohibée, la congrégation n'existait pas comme personne légale ; elle n'était pas autorisée ; et ses membres ne pouvaient être dits s'interposer entre elle et ceux avec qui ils contractaient ; on ne peut prendre la place d'une personne inexistante. A plus forte raison en est-il de même, depuis qu'elle a été déclarée illégale, illicite, qu'elle est condamnée à se dissoudre. N'importe, nos législateurs, pour les besoins de la cause, maintiennent le fantôme de cette société de fait, déjà désagrégée ; ils voient en lui le bénéficiaire voulu de tous les contrats : si le religieux acquiert, reçoit, possède, ce n'est pas pour lui, c'est pour la congrégation. Les conséquences de cette fiction, qui crée une interposition de personnes là où l'interposition est matériellement impossible, sont redoutables. C'est la déchéance civile du religieux. A-t-il signé un contrat d'achat ? Le contrat est nul ; le signa-

taire n'a pas stipulé pour lui; et la congrégation, dont il a pris la place, est incapable d'acquérir. Un don, un legs, lui a-t-il été adressé ? Legs et don sont nuls pour le même motif. Dans l'article 18, il est décrété que si plusieurs religieux essayent de posséder indivisément, de fonder une entreprise quelconque, la première mesure à prendre contre eux, c'est la liquidation de la propriété commune. Tout ce que l'on permet aux religieux, en fait d'acquisition de biens, c'est d'hériter de leurs ascendants directs.

La qualité de moine, de congréganiste, équivaut-elle donc à une sentence de mort juridique; et, pour se racheter, ce religieux, déjà expulsé de son couvent, devra-t-il abjurer publiquement, moyennant une forfaiture, sa profession? La législation de l'ancien régime a disparu; la peine de la mort civile a été rayée de nos codes en 1854. Dans notre droit actuel, le moine est citoyen comme tous les autres citoyens ; tenu de respecter la loi, il est protégé par elle ; il peut être propriétaire, recevoir, transmettre : « Le moine n'est plus mort civil, a écrit Laurent lui-même ; il est citoyen, il peut recevoir. » — Mais non, cette parole a cessé d'être vraie. Le moine n'est plus qu'un citoyen amoindri; déjà placé sous la surveillance de la police, il est, en outre, frappé de *deminutio capitis* et d'interdiction légale.

Les incapacités dont nous parlons atteignent indirectement d'autres catégories de personnes que les religieux. Elles atteignent les sociétés civiles ou commerciales composées en tout ou partie de congréganistes et propriétaires de biens immeubles occupés par la congrégation. Dans ce cas, la société est présumée posséder au nom de la congrégation. Le Crédit foncier, par exemple, a-t-il loué un de ses immeubles à une congrégation, et compte-t-il parmi ses actionnaires quelques congréganistes; vite qu'il dénonce le bail, autrement il sera traité, lui aussi, comme personne interposée.

Ces incapacités atteignent des personnes même complètement étrangères aux congrégations, propriétaires de biens occupés par celles-ci. Vous logez dans votre maison quelques congréganistes : prenez garde, priez-les honnêtement d'aller chercher un gîte ailleurs, autrement vous allez être considéré comme personne interposée, et votre

maison comme appartenant à la congrégation, c'est-à-dire à l'État.

Nous le savons, grâce à l'amendement Perreau, si éloquemment soutenu par son auteur, les présomptions prévues dans l'article 17 ne sont plus absolues, *juris et de jure*, comme le voulaient tout d'abord les rédacteurs du projet, par un excès d'arbitraire et de violence véritablement incroyable. Elles admettent la preuve contraire. Mais n'est-ce pas encore une dérogation flagrante à tous les principes du droit, lorsqu'une personne se présente comme propriétaire, légataire ou donataire, et produit un titre régulier, de lui imposer une autre preuve complémentaire ? C'est aux intéressés à démontrer que le bénéficiaire du contrat n'est qu'un prête-nom. Et ce que demandait le bon sens et l'équité, c'était la suppression pure et simple des présomptions établies dans l'article 17, et le retour aux principes si singulièrement méconnus du droit commun en matière de preuves.

Pour infliger à toute une catégorie de citoyens les incapacités personnelles que nous avons dites, l'article 17 se donne au moins la peine d'invoquer un prétexte, celui d'interposition de personnes. L'article 14 s'affranchit de ce souci. Sans ombre même de motif, il frappe les mêmes citoyens d'une nouvelle incapacité, celle d'enseigner. « Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit indirectement, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée. » Il ne s'agit point ici du droit d'association ; il s'agit d'une liberté individuelle. Après que la congrégation s'est séparée de plein gré, ou après qu'elle a été dissoute de force, après que ses membres se sont dispersés, la loi poursuit encore chacun d'eux dans son isolement; elle l'assimile à ceux qui ont subi une condamnation judiciaire pour crime, ou délit contraire à la probité ou aux mœurs; elle le déclare indigne non seulement de diriger une école, mais d'y professer. Il se pourra que, dans un établissement d'instruction, dans une ville, dans un département, ce religieux soit le seul membre de son ordre ; il est, d'ailleurs, amplement muni de diplômes et de certificats de stage ; peu importe ! Il est et

restera incapable. Sa déchéance sera attachée non pas au fait de la vie en commun, non pas au fait de correspondre avec tel ou tel chef, non pas même à l'habit, mais à la qualité de religieux. C'est, de nouveau, une sorte de mort civile partielle. A quel point cette atteinte à la liberté individuelle portera préjudice à la liberté d'enseignement, une autre plume, plus autorisée, le dira ici même. On a beaucoup discuté la question de savoir si l'article 14 était ou n'était pas à sa place dans une loi sur les associations. La vérité est qu'il serait déplacé, choquant et inique partout. Mais, ici ou là, il fallait l'inscrire quelque part; et l'on a pu dire, non sans vraisemblance, qu'il était la raison principale de toute la loi.

Tel est le projet adopté par la Chambre des députés et qui va être voté, avec aggravation, par le Sénat : œuvre de passion froide et de méchanceté calculée ; qui viole manifestement les principes les plus essentiels et les libertés les plus nécessaires, mais dont la teneur, si brutale qu'elle soit, ne révèle pas du premier coup toutes les terribles conséquences qu'une adroite logique en saura déduire au jour de l'application; filet aux mailles serrées, lacets légaux, *legum laquei*, ainsi que disaient les Romains, qu'on passe au cou des gens et qu'il suffira de tirer pour les étrangler.

On parle d'exceptions qui seraient faites en faveur de telle ou telle congrégation, d'adoucissements qui seraient apportés à l'exécution. Que les politiques résistent aux impatiences des sectaires; qu'ils n'exécutent pas leurs victimes en bloc et espacent leurs coups; qu'ils ne manient qu'avec précaution l'arme redoutable qu'ils viennent de se forger, afin de n'en être pas blessés eux-mêmes par contre-coup, c'est à prévoir. Mais la loi n'en restera pas moins inscrite dans le Code, prête à frapper au moment opportun, suscitant moins de protestations à mesure qu'elle multipliera les ruines. On sait le pouvoir qu'a sur les esprits les plus indociles, surtout en France, ce mot si simple : la loi. Soit qu'il cède à l'instinct qui lui montre l'impérieuse nécessité d'une autorité toujours obéie, soit qu'il aperçoive derrière le texte le juge qui l'applique et la force publique qui fait exécuter la sentence, l'homme, le Français, finit par s'incliner; il ne se demande

même plus si le texte invoqué est conforme ou contraire aux règles d'éternelle justice qui sont le patrimoine commun de l'humanité. La loi est irresponsable, elle ne change pas, elle s'enracine, elle produit lentement mais sûrement ses fruits les plus amers.

Parmi ces fruits amers de la loi des associations, il en est un que nous voulons indiquer en finissant. On a dit : « Après tout, il ne s'agit que de quelques moines. » — Il ne s'agit que de quelques moines : ce serait déjà beaucoup ; car, en la personne de chacun de ces moines, les droits de tous sont foulés aux pieds ; — ce serait déjà beaucoup; car ces moines, ces religieux ne peuvent disparaître sans que le christianisme soit mutilé, arrêté violemment dans son développement normal et nécessaire. Mais allons plus loin : la loi de haine ne manquerait-elle pas son but, si elle ne servait qu'à dissoudre quelques communautés de jésuites et de capucins et qu'à ramasser le petit reliquat de la vente de biens grevés d'œuvres et d'hypothèques? Les chefs du radicalisme ont toujours dit que la loi des associations serait la préface et la préparation de l'abrogation du Concordat; que cette seconde mesure serait le dénouement, l'aboutissement suprême de la première. Et qu'il y ait dans le pays et dans les Chambres un parti puissant qui aspire et travaille à cette rupture radicale, il n'est personne qui n'en convienne. Derrière les congrégations religieuses, la loi impie, de l'aveu même de nos ennemis, viserait donc aussi le clergé séculier et tout l'établissement catholique; et il n'est pas chimérique d'entrevoir dans l'avenir le jour où, le Concordat étant dénoncé, elle servira de statut religieux à la France.

Mais alors qui ne comprend à quel état misérable le catholicisme sera réduit dans notre patrie ? Quand il n'y aura plus de diocèses ni de paroisses, au sens concordataire du mot; quand il ne restera plus que des associations religieuses soumises aux conditions générales de la loi; quand les catholiques ne pourront plus se constituer pour le culte qu'aux termes de cette réglementation tyrannique, ne sera-ce pas la destruction de la religion en France ? C'est l'Église de France qui est menacée dans sa vie même et dans son existence.

HIPPOLYTE PRÉLOT, S. J.

LA MÉTHODE APOLOGÉTIQUE

DANS LA QUESTION DES SACREMENTS

La méthode apologétique attire l'attention de nos contemporains, amis de la précision et de l'ordre en toutes choses; les attaques innombrables dont notre foi est l'objet ont contribué, d'ailleurs, à porter les savants catholiques vers un examen plus réfléchi des procédés de défense.

A côté de l'apologétique fondamentale, qui établit, en général, la révélation chrétienne et l'Église, il ne faut pas oublier l'apologétique spéciale, qui répond des détails de notre foi. Elle a ses méthodes diverses, relatives à divers groupes de vérités. Nos mystères, par exemple, comme la Trinité et l'Incarnation, ont leur combat tout spécial sur le terrain de la philosophie. Nos sacrements, eux aussi, ont leur difficulté caractéristique; ici, l'attaque se produira plutôt du côté de l'histoire, avec l'argument négatif comme grande machine de guerre. Quelle tactique lui opposer? C'est ce que nous désirons étudier aujourd'hui.

On ne s'étonnera pas de nous voir choisir nos exemples plutôt dans le sacrement de pénitence, et dans la méthode à suivre pour réfuter les protestants qui l'attaquent. Par là nous atteignons du même coup un autre but. Sans vouloir éterniser une controverse engagée ici [1] à propos de l'ouvrage récent d'un anglican contre la confession, nous demandons qu'on veuille bien nous permettre quelques explications complémentaires, que les circonstances nous ont forcé de différer.

M. l'abbé Vacandard, en nous répliquant dans la *Revue du Clergé français*, a eu l'heureuse idée de porter finalement le débat sur la « question de méthode [2] ». C'est bien là, en effet, qu'il fallait en venir pour trouver le fond du malentendu qui

1. *Études*, 5 septembre 1899, 5 mars 1900.
2. *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1900, p. 264.

nous divise, et qu'il ne semble pas impossible de supprimer. Prenant ainsi la discussion par un côté nouveau, et le plus important de tous, nous négligerons plusieurs points secondaires, qu'il serait facile mais trop long de relever.

I

L'apologiste n'a pas à créer une religion, comme on crée une philosophie. Il part du fait : il prend la religion révélée comme il la trouve, avec les dogmes qu'elle contient, avec les motifs de persuasion dont Dieu l'a pourvue, mais aussi avec les obscurités et les imperfections qu'il lui a plu d'y laisser, comme il convenait à une vie de mérite et d'épreuve. Que l'apologiste, avant tout, connaisse à fond la place qu'il veut défendre; qu'il se rende compte des sources de la révélation dans leur état présent.

L'Écriture sainte est-elle pour nous l'unique source des vérités révélées ? A-t-elle tout dit ? Suffit-elle à tout? Des protestants l'ont prétendu. On leur a montré que cette position est intenable. Pour restreindre la question aux sacrements, sujet de mon travail, je me contenterai de faire observer combien le livre inspiré est laconique sur cette partie du christianisme, si importante qu'elle soit dans la pratique. Aussi, les protestants eux-mêmes se sont-ils vus forcés, dans leur théologie des sacrements, de recourir à certaines bases qui ne sont pas scripturaires; qui, par leur caractère contingent et positif, ne sont pas non plus des données de la raison, et qu'ils ont dû emprunter à la tradition seule. C'est ainsi qu'en se séparant de l'Église, ils ont continué d'admettre avec elle la valeur du baptême des enfants, et celle du baptême conféré par les hérétiques. Sur ces deux points, l'Écriture n'offre pas d'appui solide, elle soulèverait plutôt des objections; d'autre part, les hommes n'ont pas le pouvoir de reconnaître la validité sacramentelle à un rite qui ne l'aurait pas : Jésus-Christ, seul instituteur des sacrements, d'après les protestants eux-mêmes, a pu seul trancher la question; il a dû révéler dans quelles conditions ces rites seraient ou ne seraient pas valides. Nous voilà donc en présence d'une vérité qui ne peut venir que de la révélation, et d'une révélation qui n'a

été transmise que par la tradition. Aussi, nombre de protestants, d'anglicans surtout, avouent la nécessité de chercher le dogme dans la tradition, et non dans la seule Écriture.

Mais la tradition comprend bien des éléments divers. Ceux des protestants qui l'admettent la confondent généralement avec la littérature ecclésiastique des premiers siècles. — Question d'histoire, pensent-ils; avec les textes des Pères, nous déterminerons le contenu de la révélation chrétienne, de même qu'avec les textes des chroniqueurs on fixe l'histoire d'une époque et le détail de ses institutions. — Malheureusement, quand il s'agit de sacrements, le déficit reconnu tout à l'heure dans l'Écriture va se retrouver, proportion gardée, chez les Pères. Est-ce parce que leurs écrits, nés de l'occasion, répondant à une question particulière, liés à une circonstance, n'ont jamais l'allure didactique d'un manuel? Ou bien, cela viendrait-il du ravage causé dans les trésors de l'antiquité par les persécutions, par les siècles d'invasions barbares? N'est-ce pas plutôt parce qu'en matière de rites la primitive Église comptait beaucoup sur la transmission orale, en un temps où l'on écrivait bien moins qu'aujourd'hui? N'est-ce pas surtout un effet de cette discipline du secret, spécialement observée à l'égard des sacrements, des « mystères », comme on les appela dès l'origine? Quoi qu'il en soit des causes, le fait est certain. Vous vous heurtez à une désolante pauvreté de documents clairs et complets, surtout de documents voisins de l'âge apostolique.

Abusant de la situation, les protestants ont beau jeu à nous attaquer. « Ceci ne se trouve ni dans l'Écriture, ni dans les Pères! — Cela se trouve bien dans la littérature ecclésiastique, mais pas dans celle de l'âge apostolique, ni des temps qui suivirent de près. — Vous n'avez que des textes du quatrième ou du cinquième siècle à nous offrir; mais, alors, le christianisme primitif était déjà corrompu. » Et chacun de fixer le début de cette prétendue corruption à une date ou à une autre, suivant son bon plaisir, et d'élever ses exigences arbitraires à tel ou tel degré d'antiquité qu'il lui plaît de réclamer dans les témoignages du passé.

N'est-il pas inconcevable que Dieu ait donné aux générations chrétiennes de l'avenir, qui n'auront pas de révélation

nouvelle jusqu'à la fin des temps, une Écriture si fragmentaire, des monuments ecclésiastiques si défectueux, sans compensation d'aucune sorte ? N'y a-t-il pas là déjà une présomption en faveur de cette infaillibilité perpétuellement attachée, soit à la croyance universelle de l'Église véritable du Christ, soit à sa pratique générale lorsqu'il s'agit des sacrements, soit à ses décisions solennelles dans les controverses ?

Mais, dira-t-on, les protestants ne vous suivront pas sur ce terrain mystique. Ils comprennent la tradition au point de vue historique : des manuscrits, des textes, de la critique, voilà qui est clair, et dans le goût de notre temps. Ils ne la comprennent pas au point de vue théologique, avec cette assistance surnaturelle, qui, d'après les catholiques, vient aider l'Église à garder intact le dépôt des sacrements. Cela leur paraît absurde.

Est-ce bien sûr ? — Comment ! voilà des gens qui admettent l'inspiration de l'Écriture ; autrement, pourquoi ce livre différerait-il d'un autre, et pourquoi l'honorer exclusivement, le répandre partout ; pourquoi vouloir tout en tirer, ou, du moins, ne donner aux autres livres qu'une place très secondaire dans le christianisme ? Ils admettent donc l'inspiration de l'Écriture. Mais l'inspiration, quoi de plus surnaturel ; quoi de plus mystique ? Si l'on entre dans la voie de l'inspiration, quelle absurdité peut-on trouver à un fait moins extraordinaire, à un don moins relevé, l'infaillibilité de l'Église, absolument nécessaire pour sauver cette révélation en péril de sombrer dans le torrent des fausses interprétations et des innovations indéfinies ?

Comment ! voilà des gens qui admettent une efficacité surnaturelle des sacrements, du baptême au moins, le pardon accordé par l'Infini outragé à sa créature criminelle ; quoi de plus mystique ? Et ils auront peine à admettre l'infaillibilité de l'Église pour conserver à tous les siècles les conditions de validité et l'assurance du pardon divin ?

En tout cas, ils ne peuvent rejeter *a priori*, comme impossible et absurde, cette infaillibilité de l'Église. Ils ne peuvent nier, non plus, que certaines paroles de l'Écriture ne la favorisent, soit que le divin Fondateur dise à ses disciples : « Allez, enseignez, baptisez, et voici que je suis avec vous

tous les jours jusqu'à la fin des siècles »; ou encore : « Je prierai mon Père, et Il vous donnera un autre Paraclet, pour demeurer éternellement avec vous, l'Esprit de vérité » ; soit que Paul parle de l'Église, « cette colonne et ce fondement de la vérité ». Ils ne peuvent nier que ce dogme de l'infaillibilité n'apparaisse très anciennement parmi les Pères ; par exemple, lorsqu'Irénée nous atteste ce « charisme », ou don surnaturel « de vérité certaine », attaché à « la succession de l'épiscopat[1] ».

Ils ne peuvent nier que parmi les Pères on ne considère déjà comme infaillible la pratique même de l'Église, l'usage universel, à défaut de tout document ancien et de toute définition nouvelle. Ainsi, Augustin part de la pratique générale du baptême des enfants, existant de son temps, pour conclure contre les Pélagiens; cette coutume à elle seule, en dehors de tout document écrit, c'est pour lui « l'autorité de l'Église, notre mère », la « règle assurée de vérité », le mur inexpugnable où vient se briser qui l'attaque[2] ». Ainsi Fulgence résout une de ces nombreuses questions que fait naître l'administration des sacrements, et sur lesquelles on chercherait en vain un document des premiers âges. Le baptême donné à un adulte auparavant désireux de le recevoir, mais donné quand il a perdu connaissance, est-il valide ? Fulgence invoque l'usage de l'Église, qui est de baptiser en pareil cas, et il dit :

> L'Église n'agirait pas de la sorte, si cet homme ne recevait rien. Car l'apôtre atteste que l'Église est la colonne et le soutien de la vérité. S'il se trouvait un point, dans les mystères de la foi, où la vérité ne fût pas infaillible, l'Église ne serait plus la colonne et le soutien de la vérité[3].

Et Fulgence conclut que tout ce qui dans l'Église est donné ou reçu, l'est avec assurance de réalité, *firma veritate datur*, *firma veritate percipitur*. Ainsi, les Pères eux-mêmes nous renvoient à la tradition non écrite, à la tradition sans document, à la tradition mystérieusement gardée ; et cela en Orient comme en Occident. Saint Basile écrit :

> Les Apôtres et les Pères qui, au commencement, prescrivirent à

1. Iren., *Contra Hæreses*, *l.* IV, c. XXVI; Migne, t. VII, col. 1053.
2. Aug., *Serm.*, 294, c. XVII, XVIII; Migne, t. XXXVIII, col. 1346.
3. Fulg., *Epist.*, 12, c. X; Migne, t. LXV, col. 389.

l'Église certains rites, conservèrent aux saints mystères leur dignité par le silence et le secret. Un mystère n'est pas un mystère s'il est jeté dans le vulgaire et dans la publicité. Voilà pourquoi certaines choses ont été transmises en évitant de les écrire [1].

Mais, disent les protestants, une tradition purement orale se corrompt avec les siècles. — Oui, s'il s'agit d'une doctrine subtile, ou d'un de ces faits qui se prêtent aux embellissements de la légende; non, s'il s'agit d'un simple détail d'administration, que les hommes du métier se passent de l'un à l'autre, et dont la pratique ne chôme jamais; et il en est ainsi dans l'administration des sacrements. D'ailleurs, ce qui donne la pleine sécurité, c'est que Dieu veille sur cette tradition orale, sur la conservation de ces rites sacrés dans ce qu'ils ont d'essentiel.

Je ne prétends pas prouver ici cette assistance divine avec le développement qu'il faudrait. Mais je soutiens que l'étude de cette question s'impose tout d'abord à quiconque admet en principe la révélation chrétienne, et cherche à en déterminer le contenu. En effet, suivant que cette grande question sera tranchée dans un sens ou dans l'autre, la méthode à employer pour fixer le contenu de la révélation variera profondément. Si Dieu a fait l'Église gardienne infaillible des sacrements et des dogmes, il suffira de la découvrir pour connaître avec certitude quantité de points difficiles, fixés par son enseignement ou sa pratique. D'interminables questions recevront du coup une solution indirecte, et cependant raisonnable. Méthode synthétique, bien plus rapide et plus efficace, partant mieux adaptée à la brièveté de cette vie, où chacun doit trouver pour son propre compte la vérité religieuse, et avoir le temps d'en vivre.

Ils l'avaient bien compris, ces anciens Pères, témoins historiques auxquels les protestants accordent leur confiance. Tertullien nous prémunit avec force contre le fatal insuccès de la méthode analytique, qui veut défendre à coups de textes chaque détail attaqué par l'hérésie :

C'est en pure perte, dit-il, que vous serez engagé dans un combat auquel vous gagnerez en fin de compte beaucoup de fatigue et d'indi-

1. Basil., *de Spiritu S.*, c. XXXII; Migne, t. XXXII, col. 187.

gnation... Vous ne perdrez rien, si ce n'est votre voix et les efforts de vos poumons ; mais vous ne gagnerez rien non plus, si ce n'est de la bile en écoutant des blasphèmes[1].

A cette méthode il en oppose une meilleure :

Avant tout débat ultérieur sur les Écritures, il faut commencer par examiner à qui elles appartiennent, de qui émane la foi, par qui, quand et à qui a été transmise la doctrine évangélique. Toutes les questions se ramènent à celle-là ; car du moment que nous savons où existe réellement la doctrine du Sauveur, nous sommes certains que là se trouvent aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations, les vraies traditions chrétiennes[2].

Remarquons ce dernier mot, « les vraies traditions chrétiennes ». Ce n'est pas seulement l'Écriture et son vrai sens, c'est aussi l'antique tradition avec son vrai sens, qui nous est conservée par l'Église, gardienne de toute vérité révélée.

Ne soyons donc pas les dupes de la tactique habituelle des protestants, quand ils évitent cette grande et fondamentale question de l'Église infaillible, pour s'en prendre à un détail de nos pratiques ou de nos dogmes, qu'ils ont naturellement soin de choisir aussi pauvre que possible de preuves scripturaires et même patristiques. Nous ne sommes pas obligés de les suivre sur ce terrain exclusivement choisi par eux, ni de nous lasser à la poursuite de textes directs qui peut-être n'existent pas, ni de torturer les textes que nous avons, pour leur faire prouver plus qu'ils ne prouvent. Mais nous sommes en droit de dire à nos adversaires : Le triomphe que vous croyez remporter ici, en nous reprochant l'insuffisance de nos documents, ne signifiera jamais rien, tant que vous n'aurez pas résolu contre contre nous la question de l'Église.

II

Voilà ce que nous avions voulu exprimer en disant : « La tactique des protestants est de porter sans fin les débats d'un détail à un autre détail : la nôtre doit être de les concentrer[3]. » M. l'abbé Vacandard n'est pas de cet avis.

Croyez-vous (nous dit-il) qu'ils vous suivront sur le terrain que vous

1. Tertull., *de Præscript.*, c. xv; Migne, t. II, col. 28.
2. *Ibid.*, *id.*, c. xix; traduction de Mgr Freppel, *Tertullien*, 28e leçon.
3. *Études*, 5 mars 1900, p. 607.

aurez choisi ? Et s'ils ne vous y suivent pas, les laisserez-vous porter leurs ravages sur tout le domaine de la doctrine, vous contentant de les défier, d'un air hautain, du fond de votre camp retranché ? Ils en prendront alors bien à leur aise, et tout ce que vous y gagnerez ce sera de leur faire croire que « les dogmes particuliers et les pratiques de l'Église » ne sont pas historiquement défendables. Avez-vous le droit de les entretenir dans cette illusion ? Et ne serait-ce pas mettre sur leur chemin une pierre de scandale[1] ?

Je réponds que nous avons le droit de choisir ce terrain, parce que nous avons le droit de procéder d'une manière scientifique et ordonnée, et non pas au hasard et d'après le caprice du premier venu ; parce que de cette question de l'Église dépend la méthode à suivre pour déterminer le contenu de la révélation, et que, dans tout travail qui se respecte, la méthode doit être réglée en premier lieu. En cela donc, pas d'arbitraire, pas d'air hautain, pas de pierre de scandale. On les amène, au contraire, à prendre les débats par le vrai côté, le seul rationnel, et le seul en général qui ait des chances pratiques de convaincre ceux que nous désirons convertir : l'histoire des conversions en fait foi.

La méthode critique (continue M. Vacandard) est-elle suffisante pour défendre le dogme sur le terrain de l'histoire ? Vous en doutez, je le sens. C'est un tort, selon nous. Il n'est pas possible qu'une vérité historique se trouve en contradiction avec une vérité dogmatique. N'ayons donc pas l'air d'avoir peur des faits. Les faits ne sauraient jamais rien prouver contre notre foi. Quand nos ennemis nous les objectent, soumettons-les à un sévère examen. S'ils sont bien et dûment établis, il n'y a plus qu'à les admettre, quitte à rechercher ensuite comment ils se concilient avec le dogme. Et sûrement l'heure de cette conciliation arrivera.

Ici, pour nous soustraire à des reproches immérités et un peu confus, une explication est absolument nécessaire. Les « faits » en question sont les documents patristiques, et les conclusions historiques que l'on en tire. A propos de ces faits, l'attaque contre un dogme ou une pratique du catholicisme peut se produire sous deux formes très différentes : l'argument positif et l'argument négatif.

L'argument positif tend à montrer, par certains textes des Pères, une contradiction positive entre l'Église primitive et

1. *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1900, p. 265.

nous. Exemple : « D'après les anciens documents, l'Église baptisait par immersion : l'Église romaine a supprimé l'immersion. » C'est uniquement à ce genre d'objection que convient la règle de M. Vacandard : « Si les faits sont bien établis, il n'y a plus qu'à les admettre, quitte à rechercher ensuite comment ils se concilient avec le dogme. » Pour l'exemple apporté, cette conciliation se fera en distinguant deux choses dans l'antique immersion : l'application de l'eau, et le mode spécial d'application; la première est essentielle au sacrement, la seconde accidentelle : le baptême reste donc en substance dans l'Église romaine; et là-dessus la grande majorité des protestants est d'accord avec nous et suit le même usage que nous. Je voudrais seulement leur faire observer en passant que si l'on n'admet pas la tradition au sens théologique, je veux dire avec le principe de l'infaillibité perpétuelle de l'Église dans sa discipline générale, c'est sans fondement solide, c'est sans garantie de sécurité, que l'on fera dans les sacrements ce triage de la substance et de l'accessoire. Pourquoi l'immersion, forme unique sous laquelle le sacrement nous apparaît dès le temps des Apôtres, n'est-elle qu'un accessoire dans le rite baptismal ? Les protestants qui ne la pratiquent pas auraient bien de la peine à le prouver.

Venons à l'argument négatif. Il consiste à nous dire : Pour prouver tel point substantiel de votre pratique ou de votre dogme, vous n'avez aucun texte, ou bien vous n'en avez pas d'assez anciens, ou du moins vous n'en avez pas en nombre suffisant.

La différence est grande entre ces deux genres d'attaque. Tout à l'heure, il s'agissait d'un fait positif et bien prouvé, qui semblait renverser la théologie catholique ; et les historiens avaient pour eux la vérité, une vérité passée en principe au point d'en paraître un peu banale, quand ils redisaient aux oreilles du théologien cet encouragement bien connu : « Il n'est pas possible qu'une vérité historique se trouve en contradiction avec une vérité dogmatique. N'ayons donc pas l'air d'avoir peur des faits », etc. — Maintenant, il s'agit d'une espèce de preuve que l'on dit nous manquer ; et la question préalable se pose : Cette espèce de preuve, la

preuve historique directe, nous est-elle absolument nécessaire pour tous les détails de notre théologie sacramentelle ? Et nous avons le droit de répondre : Non ; car, il nous suffit, pour ces détails, de la preuve indirecte ; il nous suffit d'avoir démontré ce grand fait qui domine tous les autres en ce genre, à savoir que Jésus-Christ a remis ses sacrements à la garde d'une Église qu'il assiste pour l'empêcher de les corrompre et de les perdre ; d'où il suit que la pratique même de cette Église, à une époque quelconque de sa durée, et indépendamment de son ancienne histoire et de ses anciens Pères, offre sur tous les points une garantie infaillible de sécurité.

Si donc, par la « méthode critique », expression un peu vague, on entend ici l'ensemble de tous les procédés, analytiques ou synthétiques, directs ou indirects, mais toujours rationnels, qui peuvent servir à déterminer le contenu de la révélation, alors nous proclamons que la méthode critique est très suffisante pour défendre le dogme catholique en tout, et nous n'avons jamais douté de son efficacité. Mais si l'on restreint la « méthode critique » à cette seule méthode historique directe, analytique, depuis longtemps pratiquée d'ailleurs par la théologie positive et excellente quand on peut l'employer ; à cette méthode qui, par des témoignages spéciaux, montre sur chaque point l'accord de notre Église d'aujourd'hui avec l'Église primitive, alors, pour les motifs donnés plus haut, nous affirmons l'insuffisance de la méthode critique à défendre le dogme dans tous ses détails.

Mais, pourrait-on nous objecter, votre distinction d'une argumentation positive et d'une argumentation négative est-elle, dans tous tous les cas, aussi réelle, aussi profonde que vous le dites ? N'y a-t-il pas souvent équivalence ?

Je sais bien que l'on tâche souvent de transformer l'argument négatif en positif, le silence des textes en un démenti formel. La critique protestante et rationaliste a toujours été forte pour ce genre de raisonnement. — Saint Paul ne parle pas de la distinction des évêques et des prêtres, ni de la primauté de saint Pierre : donc il nie ces dogmes. — L'auteur des Actes ne parle pas de la venue de saint Pierre à Rome : donc saint Pierre n'y est jamais venu. — Les Pères aposto-

liques ne citent pas l'évangile selon saint Matthieu, selon saint Marc, etc. : donc ces évangiles n'existaient pas à la fin du premier siècle. — Mais ce procédé, comme le remarquait déjà un grand controversiste du moyen âge, adversaire de Wiclef, est rarement solide, jamais entièrement sûr, *raro validus, tutus numquam*[1]. Se taire, est-ce donc nier ? Est-on obligé de tout dire, surtout quand on écrit brièvement ? Et le silence ne peut-il pas s'expliquer par une foule de raisons ? Deux ou trois bons témoins, affirmant un fait, font plus que mille personnes qui n'en disent rien. L'argument tiré de leur silence ne donne qu'une ombre de probabilité opposée, qui s'évanouit à la lumière des arguments positifs. Ainsi, l'infaillibilité de l'Église une fois démontrée, tous ses dogmes particuliers ont par là même un fondement positif, contre lequel l'argument négatif ne peut prévaloir.

Quel étrange abus ne fait-on pas tous les jours, parmi les savants, de cet argument négatif ! Au moment même où M. Vacandard me faisait l'honneur de me réfuter dans la *Revue du Clergé français*, je revenais du Congrès scientifique des catholiques, à Munich, et je m'arrêtai quelques heures à la chute du Rhin. Que le lecteur se rassure : ici pas de description de ces cataractes écumantes, de leur cadre de verdure, ou du sublime décor des montagnes. Ne nous a-t-on pas déjà reproché une « admirable prosopopée », qu'on a bien voulu « recommander particulièrement aux amateurs de rhétorique », mais que l'on a déclarée grosse de « sophismes », ce qui « fait voir une fois de plus qu'il faut toujours se défier de ceux qui, au cours d'une discussion, apportent, en guise de raisons, des figures de rhétorique[2] ». Je me bornerai donc à dire, qu'ayant prosaïquement ouvert mon Bædeker (édition de 1898 revue et mise à jour), j'y lus ces mots :

> Un fait curieux, c'est qu'aucun auteur romain ne parle de cette chute, et qu'elle est mentionnée pour la première fois en 960. On suppose qu'elle s'est formée peu à peu par l'action des eaux, etc.

Mentionnée pour la première fois au dixième siècle ! Pauvre chute du Rhin ! Si tu étais une tradition ecclésiastique,

1. Thomas Waldensis, *Doctrinale fidei*, t. I, l. 2, a. 1, c. III.
2. *Revue du Clergé français*, 15 septembre 1900, p. 114.

comme la critique protestante aurait vite fait de toi une création du moyen âge! Faute de documents, tu serais condamnée à ne pas remonter plus haut... Mais, pardon! Encore une prosopopée! Affaire d'habitude... Entrons vite dans le château de Laufen, qui surplombe la cataracte. Sur une grande affiche, au milieu d'autres renseignements, vous pourrez lire celui-ci, dont je ne manquai pas de prendre note :

On a prétendu, sur le silence des auteurs, que la chute n'existait pas du temps des Romains. Des monnaies romaines, que l'on vient d'y découvrir, attestent le contraire.

Sans la découverte des monnaies romaines, bien des gens n'auraient jamais aperçu le vice de cet argument négatif; et pourtant le vice y était déjà. Il est aussi dans la plupart des raisonnements de cette espèce. Pour que l'argument négatif équivale au positif, on doit pouvoir établir deux points, deux conditions essentielles de son efficacité, comme l'a montré ici même le R. P. de Smedt :

D'abord, que l'auteur, dont le silence est invoqué comme une preuve de la fausseté du fait en question, n'aurait pu ignorer ce fait, s'il s'était réellement passé comme on le raconte. En second lieu que, s'il ne l'avait pas ignoré, il n'aurait pas manqué de le citer dans tel ouvrage que nous possédons de lui. Plus ces deux points semblent certains, plus l'argument négatif a de force [1].

Ailleurs, le savant bollandiste reprend le même sujet, et maintient qu'en dehors de ces deux conditions on ne peut rien conclure du silence même de tous les écrits parvenus jusqu'à nous. Il ajoute les remarques suivantes :

Bien des choses, qui dans nos idées modernes sont considérées comme très importantes à écrire, ont pu ne pas l'être autrefois, et se voir abandonnées à la seule tradition orale. De plus, nous sommes très rarement certains de posséder dans leur intégrité tous les ouvrages de tous ceux qui ont écrit à une époque reculée, en sorte que nous puissions prononcer en connaissance de cause, que le fait n'a été mentionné réellement par personne [2].

III

Si l'on avait tenu compte de ces règles si sages, on aurait

1. *Études*, IVe série, t. V, p. 520.
2. *Introductio generalis ad Hist. ecclesiasticam*, 1er vol., n. 29.

vu que le défaut de documents sur la pénitence sacramentelle privée, défaut exagéré d'ailleurs, ne saurait être transformé en argument positif contre l'existence d'une semblable institution.

M. Lea, l'auteur protestant qui a donné occasion à cette controverse, après avoir présenté à tort la pénitence publique des premiers siècles comme une pure question de for extérieur, sans caractère sacramentel, un tribunal épiscopal imitant les tribunaux civils, et comme eux punissant certains délits publics portés à sa barre, ajoute :

L'hypothèse moderne qui suppose à côté de cette juridiction *in foro externo* une autorité correspondante *in foro interno*, un système d'absolution pour les péchés secrets quand le pécheur ne voulait pas les confesser publiquement, est entièrement gratuite, et reconnue indémontrable. Que des pécheurs repentants aient cherché à apaiser la justice divine par la mortification et l'aumône, et quelquefois par la confession de leurs péchés, cela va de soi ; sans doute, ils demandaient souvent conseil au prêtre ou à l'évêque, comme à des gens experts dans la médecine spirituelle, et sollicitaient les prières de la communauté. L'Église, toutefois, ne prétendait en cela exercer sur eux aucune autorité : c'est évident par l'absence même de preuve du contraire. Les exhortations au repentir ayant une si large part dans les anciens écrits patristiques, si l'Église eût prescrit des formules, exercé le pouvoir d'accorder ou de refuser l'absolution, on devrait y trouver quelques allusions dans les œuvres des Pères, et dans les séries de canons parvenus jusqu'à nous. La preuve est aussi forte, aussi irrésistible que puisse jamais l'être un argument négatif[1].

Nous pourrions ici faire défiler devant M. Lea, d'après des témoins oculaires, la longue théorie des fidèles qui n'étaient pas traînés comme des prévenus au tribunal de l'évêque, mais qui affluaient comme des pénitents volontaires, par exemple auprès d'un Hilaire d'Arles, qui, le dimanche, recevait ainsi tout le monde, ou auprès d'un Ambroise, qui par ses propres larmes les amenait à pleurer leurs fautes, et leur gardait ensuite fidèlement le secret[2]. Mais il serait peu touché de semblables témoignages. Il a pris soin de nous avertir qu'il concédait cet ordre de faits : seulement, ajoute-

1. *A History of auricular confession...*, by Henry Charles Lea. London, Swan Sonnenschein et C°, 1896, t. I, p. 18.
2. Textes cités dans les *Études*, 5 septembre 1899, p. 582, 601.

t-il, rien ne prouve que l'Église exerçât sur ces pénitents une véritable autorité.

S'il veut dire que l'évêque se comportait alors bien plus en père et en médecin spirituel qu'en juge, et que dans ce tribunal d'un caractère tout spécial, sans analogue dans la juridiction civile, l'autorité ecclésiastique, par comparaison avec son propre for extérieur, ne se montrait point pour ainsi dire, nous sommes d'accord, et les choses se passent encore de même aujourd'hui. S'il veut dire qu'après ces confidences, l'évêque ou le prêtre ne prononçait pas cette formule qui marque davantage l'autorité, *Ego te absolvo*, etc., mais se contentait de prier sur le pénitent, nous pouvons encore admettre cette forme déprécative de l'absolution. S'il veut dire que l'Église n'obligeait pas tous ces fidèles, même coupables de péché mortel, à venir ainsi se présenter le dimanche à l'évêque, c'est encore vrai. Le précepte même de la confession annuelle n'existait pas encore : de là, des conséquences qui n'ont pas été assez remarquées, et que je voudrais mettre en lumière.

Sans doute on connaissait alors, d'une manière générale, la nécessité de la pénitence sacramentelle, l'obligation de soumettre toute faute grave au pouvoir des clés, au moins une fois dans la vie.

Dès le début du deuxième siècle, saint Ignace d'Antioche, dans son Épître aux Philadelphiens, considère l'intervention de l'évêque comme nécessaire pour la réconciliation des pécheurs avec Dieu. « Dieu, dit-il, pardonne aux pénitents s'ils ont recours à l'unité de Dieu (ou de l'Église, à l'Église réunie ?) et au consentement de l'évêque (*ad consensum episcopi*, ou *concilium episcopi*, comme portent d'autres manuscrits). (*Ep. ad Philadelph.*, c. VIII; P. G., t. V, col. 833[1].)

En Occident, saint Augustin blâme la conduite des prêtres qui prennent la fuite à l'approche des Vandales, et dénonce le péril qu'ils font courir à ceux qui demandent le baptême, et à ceux qui demandent « la réconciliation ou seulement l'admission à la pénitence ».

Si les ministres font défaut, s'écrie-t-il, à quel malheur sont réservés ceux qui sortiront de ce siècle sans avoir été régénérés (par le bap-

1. *Dictionnaire de la théologie catholique*, fascicule I, col. 146 (art. de M. Vacandard).

tême) ou déliés (par la pénitence)! *Epist.* 228 *ad Honoratum*, n. 8; P. L., t. XXXIII, col. 1016[1].

Le même Père compare, pour le fidèle en danger de mort, la nécessité de la pénitence faite sous la direction de l'Église, à la nécessité du baptême pour le catéchumène[2].

Mais, après tout, la nécessité du sacrement de pénitence n'est pas plus grande que celle du baptême; elle l'est moins dans un sens, puisque le baptême, outre la purification de l'âme, a d'autres effets de première importance, comme celui d'agréger à l'Église. Si donc alors nombre de gens demeuraient catéchumènes toute leur vie, et se contentaient d'un baptême *in extremis*; si les empereurs chrétiens eux-mêmes, et les empereurs les plus préoccupés de la question religieuse, comme Constantin le Grand et son fils Constance, donnaient à tous leurs sujets cet exemple, on doit penser qu'à plus forte raison les baptisés retombés dans l'état de péché, à moins d'être extraordinairement zélés pour leur salut, attendaient volontiers le moment de la mort pour se mettre en règle avec l'Église. Si les catéchumènes, en attendant ce baptême *in extremis*, espéraient purifier leur âme par la contrition avec le désir de recevoir le sacrement un jour, et pensaient écarter suffisamment ainsi le danger d'être surpris par la mort, les fidèles en état de péché avaient devant eux la même possibilité et la même espérance. Aussi, des documents formels nous les font voir attendant le lit de la mort pour demander un prêtre[3].

1. *Dictionnaire de la théologie catholique*, fascicule I, col. 151 (article de M. Vacandard).

2. Aug., *de Conjug. adulterinis*, l. I, c. XXVIII; Migne, t. XL, col. 470 : « Quæ autem baptismatis, eadem reconciliationis est causa, si forte pœnitentem finiendæ vitæ periculum præoccupaverit. Nec ipsos enim ex hac vita sine arrha suæ pacis exire velle debet mater Ecclesia. »

3. « Scio quosdam dicere, quod ad mortem sibi lavacri gratiam, vel pœnitentiam reservent. » (Ambros., *in Luc.*, VII, n. 221; Migne, t. XV, col. 1758.) — Mais quand vient le moment fatal, comme ils sont pressants! Au troisième siècle, Sérapion dit à sa famille : « Hâtez-vous, hâtez-vous de me procurer l'absolution! Faites venir un des prêtres! » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XLIV; Migne, t. XX, col. 631.) — Les évêques et les prêtres connaissent d'ailleurs leur devoir auprès des moribonds. Saint Augustin va confesser dans sa prison Marcellin condamné au dernier supplice; seul à seul, il l'interroge sur les péchés les plus secrets de sa vie. (*Epist.*, 151, *ad Cæcilianum*, n. 9; Migne, t. XXXIII, col. 650.)

Dans le cas, il est vrai, où ils avaient commis, au moins publiquement, un des crimes soumis à la pénitence solennelle, ils désobéissaient à l'Église en évitant cette pénitence toute leur vie, et quand ensuite ils voulaient se mettre en règle au lit de la mort, l'Église eut son temps de sévérité pour ces « cliniques ». Mais rien ne prouve, nous l'avons dit ailleurs, que toutes les espèces de péchés mortels fussent soumises à l'obligation de la pénitence solennelle. Beaucoup de pécheurs avaient donc un droit réel d'attendre au lit de la mort pour se confesser, sans parler de ceux qui, n'ayant pas conscience de péchés graves, ou du moins de péchés certainement connus comme tels, n'étaient tenus à rien.

Voudrait-on, par voie indirecte et à l'occasion de l'Eucharistie, ramener pour les chrétiens d'alors une obligation de confession fréquente ? Dira-t-on qu'à l'exception des pécheurs soumis à la pénitence solennelle et renvoyés par le diacre avant la communion, tous les fidèles assistant au sacrifice avaient coutume d'y communier ? qu'en vertu de nos principes catholiques, la loi divine obligeait le pécheur secret à se confesser avant de communier ? que la confession, à ce titre, aurait dû être une obligation assez ordinaire pendant la vie, ce qui rend inexplicable qu'on en parle si peu ? — Nous répondrons d'abord que, pour les siècles où nous avons une littérature plus abondante, rien ne prouve cette communion si fréquente, cette communion générale des assistants non exclus par le diacre. M. Lea l'affirme [1] ; mais, pour le prouver, il n'apporte qu'un passage de Chrysostome [2], dont le contexte prouve précisément l'usage contraire : le saint docteur s'y plaint que les fidèles communient à Pâques quel que soit l'état de leur âme, même après des scandales non réparés, et que le reste du temps ils ne communient pas, lors même que l'état de leur conscience le leur permettrait. « En vain, ajoute-t-il, le sacrifice se célèbre chaque jour, en vain nous nous tenons à l'autel, personne ne communie. »

Nous répondrons ensuite, que la loi qui oblige aujourd'hui (sauf cas exceptionnel) à confesser les péchés mortels

1. *Loc. cit.*, p. 21.
2. Hom., III, *in Ephes.*, n. 4; Migne, t. LXII, col. 29.

avant de communier, n'est pas donnée par les théologiens comme certainement divine. Elle peut n'être qu'ecclésiastique, et n'avoir pas toujours existé ; et, eût-elle existé à l'origine, elle ne put être observée au temps des persécutions, quand les fidèles emportaient chez eux l'eucharistie, et que le recours aux ministres de l'absolution était souvent impossible ; de là, une désuétude qui persista ensuite, puisque à Constantinople, où les prêtres ne manquaient pas, nous voyons les pécheurs, d'après le texte cité, se passer de confession même avant leurs rares communions, leurs communions pascales [1].

Dans cet état de choses, est-il étonnant que les homélies des Pères, allant naturellement aux devoirs journaliers des chrétiens, se taisent sur une forme de pénitence qui pouvait ne s'exercer qu'au lit de la mort dans le mystérieux tête-à-tête du prêtre et du moribond ? Aujourd'hui même, on ne trouverait guère de sermons sur l'extrême-onction. N'était-il pas beaucoup plus pratique d'exhorter les auditeurs, comme le fait souvent saint Chrysostome, à cette « confession faite à Dieu », qui n'est autre chose que l'excellente pratique de l'examen de conscience en sa présence, avec le repentir et le ferme propos ? Moyen efficace et journalier de purifier l'âme ; seul moyen commun à tous les auditeurs, aux nombreux catéchumènes, que le sacrement de pénitence ne regardait nullement, comme aux fidèles, pour qui la confession était faite ; aux fidèles qui n'avaient que des péchés véniels sur la conscience, comme à ceux qui en avaient de mortels [2]. Croit-on que nos prédicateurs parleraient si souvent de la confession, si d'abord ils avaient dans leur auditoire beaucoup de catéchumènes, et non pas seulement des fidèles ; si ensuite on supprimait pour les fidèles deux lois, celle de la confession annuelle, et celle de la confession avant la communion ; si enfin la confession des péchés véniels, au lieu d'être si fort en usage, ne l'était presque pas [3] ? On assimile des situa-

1. *Études*, 5 septembre 1899, p. 605.

2. *Ibid.*, *id*, p. 603.

3. *Ibid.*, *id.*, p. 604. — « On ne se confessait pas ordinairement aux prêtres des péchés véniels, comme on fait aujourd'hui ; si bien que si on réduisait la plupart des fidèles qui vivent assez bien à la seule confession des péchés mortels, ils approcheraient très rarement des prêtres ; il y en a même

tions absolument différentes en voulant faire parler les Pères comme parlent nos prédicateurs. Oui, l'Église a fait un grand changement ; seulement ce n'est pas en créant de toutes pièces une pénitence qui n'existait pas, c'est en prenant ce qui existait pour en développer l'usage.

Mais le silence des canons anciens qui nous sont parvenus ? — Les canons des conciles réglaient les détails extérieurs, comme il s'en trouve dans la pénitence publique ; ils se taisaient en général sur l'intime des sacrements, sur ce qui s'administrait en secret.

Mais le silence des livres liturgiques ? — La pénitence secrète n'était pas un sacrement distinct de la pénitence publique, elle empruntait à celle-ci quelque prière, comme l'ondoiement emprunte au baptême solennel[1]. En pareil cas, la transmission orale, la coutume suffisait, comme elle a suffi à la même époque pour le baptême sans cérémonies des cas de nécessité, et pour d'autres pratiques sacramentelles très faciles à retenir et à transmettre.

IV

Nous avons fait voir que sur le terrain des sacrements, région enveloppée de silence et de mystère, les documents des premiers temps ne sauraient suffire ; qu'on ne peut négliger le fait de l'Église, infaillible gardienne des sacrements, fait capital qui s'impose tout d'abord à la discussion, et qui en explique beaucoup d'autres. Ce principe une fois posé est un principe fécond : en combinant avec d'autres vérités certaines les points que l'Église nous garantit, le théologien a le droit d'en faire jaillir des conclusions qui jetteront du jour sur l'histoire même des sacrements. Oui, sur l'histoire ! Nous n'avons pas trop de lumières dans cette pauvre vie pour nous en tenir aux naturelles, et rejeter fièrement celles qui nous peuvent venir, par voie directe ou indirecte, d'un privilège

un très grand nombre qui n'en commettent point ; et ce sont pour l'ordinaire ceux qui se confessent le plus. » (Grancolas, *l'Ancienne discipline*, p. 237.)

1. *Etudes, loc. cit.*, p. 598. — Nous prenons cette comparaison de l'ondoiement dans une thèse présentée en 1900 à la Faculté de théologie d'Angers, par M. l'abbé E. Cesbron, *la Pénitence secrète dans la primitive Église*, p. 59. Nous remercions l'auteur de sa grande bienveillance à notre égard.

divin concédé à l'Église; et s'il faut abandonner aux méthodes purement historiques les faits temporels qui n'ont rien de sacré, ou même la vie extérieure de l'Église, on n'a pas encore démontré, cependant, que l'histoire intime du développement des dogmes doive être traitée absolument comme l'histoire profane, à moins de biffer le surnaturel de la société religieuse et de nous enrôler tous sous le drapeau de Harnack.

C'est dans cet ordre d'idées, que nous avions conclu à l'existence perpétuelle d'une pénitence sacramentelle privée, par le raisonnement théologique suivant :

Le concile de Trente, dans sa quatorzième session, définit que le sacrement de pénitence est nécessaire au salut, Dieu l'ayant ainsi décidé. Et, il n'entend pas cette nécessité de telle sorte qu'il suffise de soumettre au pouvoir des clés sa conscience une fois dans sa vie, après quoi chacun sera abandonné à sa contrition particulière pour les nouveaux péchés mortels qu'il pourra commettre. Non; tous les péchés mortels d'une vie humaine, sans exception, relèvent de la pénitence sacramentelle; et cette nécessité de la confession intégrale, le concile la déduit des paroles mêmes par lesquelles Jésus-Christ a institué le sacrement, et déclare que l'Église universelle a toujours ainsi entendu ces divines paroles. — De plus, Pie VI condamne les jansénistes qui, s'appuyant sur ce qu'ils prétendaient être la vénérable discipline de l'antiquité, proposaient, comme un excellent frein au péché, de refuser d'une manière générale la pénitence aux relaps, même à l'article de la mort. Et le pape déclare cette doctrine contraire au canon treizième du premier concile de Nicée, aux décrétales d'Innocent Ier et de Célestin Ier; « elle respire, ajoute-t-il, la perversité que, dans cette dernière décrétale, le saint pontife repousse avec horreur[1]. »

Voilà notre point de départ. Nous disons maintenant :

Si l'Église, à un moment quelconque de son existence, avait donné au sacrement de pénitence la seule forme de la pénitence publique, elle aurait violé le droit divin attesté par le concile de Trente. Car, la pénitence publique ne s'accom-

1. Pie VI, bulle *Auctorem fidei*, prop. 38; Denzinger, *Enchiridion*, n. 1401.

plissait qu'une fois dans la vie, les Pères le proclament, tous les érudits l'admettent, y compris M. l'abbé Vacandard. Une fois sorti de cette pénitence par la porte ordinaire de la réconciliation solennelle, on pouvait évidemment vivre encore de longues années, et commettre de nouveaux péchés mortels, publics ou secrets. Ces nouveaux péchés n'auraient donc relevé d'aucune pénitence sacramentelle ; l'Église aurait donc violé le droit divin. Au surplus, en refusant d'une manière générale le sacrement aux relaps, même à l'article de la mort, elle aurait pratiqué, comme les jansénistes, cette perversité que Célestin I[er] repousse avec horreur et que Pie VI condamne. — Or, il est impossible d'admettre que l'Église, infaillible dans sa pratique comme dans ses définitions, et par suite gardienne fidèle du droit divin des sacrements, l'ait jamais violé ; qu'elle se soit jamais rendu coupable de cette perversité digne d'horreur. — Il devait donc exister une autre forme moins apparente de la pénitence sacramentelle.

Voilà donc, dans l'infaillibilité de l'Église rapprochée de certaines données de l'histoire, un fondement positif pour la pénitence sacramentelle secrète, contre lequel on ne nous apporte autre chose que l'argument négatif. Mais devant une base positive, nous l'avons vu, l'argument négatif doit céder ; et bien plus encore quand il s'agit des sacrements, où tant de raisons peuvent expliquer le silence des Pères ; et surtout quand il s'agit, dans un sacrement, d'une forme secondaire et secrète, que bien des motifs pouvaient engager à laisser dans l'ombre, par exemple, le désir de ne pas nuire à la forme principale[1].

N'y eût-il pas un seul texte pour cette pénitence secrète, cela ne devrait pas nous empêcher de l'admettre, comme un corollaire du dogme de l'infaillibilité. Nous n'avons pas un seul texte des Pères qui nous énumère les sept sacrements, silence bien plus curieux que celui qu'ils gardent sur la pénitence secrète ; et cela ne nous empêche pas de tenir pour très certain qu'il y a toujours eu sept sacrements, suivant la définition de l'Église. La difficulté est d'autant moins grande pour la pénitence sacramentelle privée qu'elle est loin de

1. *Études*, 5 septembre 1899, p. 594.

tarder autant à se manifester par des documents directs, puisque son existence, pour M. Vacandard lui-même, est un fait certain « à Constantinople, avant l'épiscopat de saint Jean Chrysostome, successeur de Nectaire, et à Rome, au cinquième siècle, sous saint Léon[1] ».

Aussi, quand on vient nous dire à propos de cette pénitence aux siècles précédents : « Il n'y en a pas trace, voilà tout ; on ne démontre pas le néant[2] », nous prions d'observer qu'un corollaire de l'infaillibilité de l'Église, même indépendamment de tout document direct, n'est pas « le néant » ; et qu'il y en aurait dans l'histoire des traces plus anciennes, si, au lieu d'une collection patristique mutilée et par la perte de tant d'écrits, et par la discipline du secret, et par d'autres causes encore, nous avions une littérature primitive exprimant complètement l'état des sacrements dans les premiers siècles.

Quand on ajoute : « Elle existait, dites-vous... Vous l'affirmez, c'est à vous à en fournir la preuve », — nous pouvons répondre que nous en avons fourni une preuve indirecte, et toutefois positive, devant laquelle fléchit votre argument négatif. Que si vous prétendez transformer ce négatif en positif, alors, c'est à vous de satisfaire aux deux conditions indiquées plus haut par le P. de Smedt, surtout à la seconde, et de prouver que, si la pénitence secrète existait, les Pères que nous possédons auraient absolument dû en parler, et qu'ils n'auraient pu avoir aucun motif plausible de la taire dans leurs écrits, ou plutôt dans la partie de leurs écrits parvenue jusqu'à nous. C'est donc bien sur vous que retombe l'*onus probandi*; et, pour faire cette preuve, il vous faut complètement éliminer toute explication vraisemblable de leur silence, élimination qui, je vous en préviens, n'est pas facile. A nous, au contraire, il suffit de signaler, par manière d'hypothèse, telle ou telle raison qu'ils ont pu avoir de passer sous silence la pénitence sacramentelle privée : c'est ce que nous avons fait, soit en général, soit en particulier, pour tel endroit de Tertullien, de saint Augustin[3]. Et nous n'avons pas à les déterminer, ces raisons particulières, avec certitude ;

1. *Revue du Clergé français*, 15 novembre 1899, p. 569.
2. *Ibid.*, 1er octobre 1900, p. 263.
3. *Études*, 5 mars 1900, p. 397 et suiv.

il suffit que l'une ou l'autre soit plausible; on peut même en supposer à l'écrivain d'autres encore, à nous inconnues.

Aussi, nous avons quelque peine à comprendre ce reproche : « Le P. Harent explique le texte de Tertullien par une série de *peut-être*[1]. » — Comment! s'il est un cas où l'on ait le droit de recourir à des *peut-être*, à des hypothèses, c'est bien lorsqu'on vous objecte le silence d'un auteur, silence que l'on voudrait transformer en démenti, en argument positif. Nous ne sommes pourtant pas descendu dans la conscience de Tertullien; nous n'avons pas assisté à ses conseils, pour pouvoir vous dire avec certitude à quel motif précis, en tel endroit de ses écrits, répondait son silence. Il suffit qu'avec vraisemblance, on puisse en supposer un.

On nous reproche, enfin, le petit nombre de documents directs signalés par nous, comme renfermant des allusions à la pénitence secrète :

Le P. Harent s'est mis en quête de ces textes, et il en a découvert trois..., *trois* pour les *quatre* premiers siècles ! On avouera que c'est peu. Encore s'ils étaient probants ! Mais[2] ! ! !

Nous répondrons que c'est assez; car nous ne serions pas obligé d'en fournir un seul. Théologien de profession (il en faut bien quelques-uns), nous ne prétendons pas assumer le rôle d'un érudit, ni pouvoir y suffire. Nous avons voulu seulement mettre sur la voie, indiquer quelques traces, outre celles que l'on avait bien voulu déjà reconnaître[3]. Nous croyons qu'en cherchant bien, on arriverait, sinon à démonmontrer péremptoirement cette forme de pénitence par la voie historique directe, ce qui, encore une fois, n'est pas nécessaire, du moins à faire par cette voie une sorte de contre-épreuve de la vérité que nous tenons par un autre procédé rationnel; ce qui serait utile. A ce propos, nous nous associons de grand cœur au vœu que M. l'abbé Vacandard a formulé avec l'autorité que lui donne sa compétence en matière d'érudition :

Je voudrais qu'un de nos érudits fît pour les documents qui concer-

1. *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1900, p. 252.
2. Art. cit., p. 261.
3. *Revue du Clergé français*, 15 novembre 1899, p. 573. (Cf. *Études*, 5 mars 1900, p. 603.)

nent la discipline pénitentielle primitive ce qu'un savant allemand a fait pour l'histoire du symbole, qu'il recueillît, annotât et classât par provinces, par églises, tous les traités des Pères, tous les canons des conciles, toutes les décrétales des papes, tous les passages des sermons ou autres écrits qui ont trait à la pénitence ecclésiastique. Ce serait là un ouvrage d'une souveraine utilité. Les théologiens auraient dès lors sous la main et dans un ordre parfait les éléments d'informations nécessaires pour l'intelligence d'un sujet extrêmement complexe [1].

V

Nous persistons à croire qu'une partie de ces exemples de la pénitence sacramentelle privée doit être cherchée dans le cas des relaps. M. Vacandard lui-même, ne l'admet-il pas comme « historiquement vraisemblable » ?

En résumé, dit-il, le rigorisme qui refusait aux relaps « le remède d'une seconde pénitence » ne régnait peut-être pas en Orient. Il n'est même pas sûr qu'il se soit étendu à toutes les Églises occidentales. On peut considérer comme historiquement vraisemblable qu'il n'a pas été appliqué par l'Église romaine, et, selon d'aucuns, cela serait dogmatiquement certain, vu la décision du pape Pie VI [2].

Que cette seconde pénitence accordée aux relaps ne fût pas la pénitence solennelle, nous en avons pour garant, le principe absolu de la non réitération de la pénitence solennelle. Au reste, quand la pénitence leur était administrée à l'article de la mort, elle ne pouvait être solennelle, et on nous l'accorde volontiers :

Si le P. Harent entend par là que l'absolution n'était pas administrée aux mourants avec la même solennité que dans la réconciliation publique, nous sommes pleinement d'accord avec lui, et nous ne croyons pas que personne ait jamais songé à contester un fait aussi évident. Mais, où est la pénitence privée dans tout cela ? De pénitence, je n'en vois pas du tout. Je vois seulement que les moribonds recevaient l'absolution, et que l'on confond cette absolution non solennelle avec la pénitence sacramentelle privée [3].

« Où est la pénitence privée dans tout cela ? » demande M. Vacandard. — Étrange question ! Si la pénitence sacramentelle privée, telle que nous la pratiquons aujourd'hui,

1. *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1900, p. 266.
2. Art. cit., p. 258.
3. *Ibid.*, p. 261.

diffère de la pénitence solennelle qui n'existe plus, ce n'est point par la contrition, ni même par la confession, puisque celle-ci pouvait être secrète dans la pénitence publique, comme l'a très bien exposé notre honorable contradicteur ; mais uniquement par la satisfaction et l'absolution. Si maintenant vous remplacez par une absolution donnée dans une chambre de malade, sans cérémonies spéciales, la réconciliation non seulement avec Dieu mais avec l'Église, accomplie devant tout le peuple fidèle d'après une liturgie déterminée, et probablement aussi renfermant ce que nous appelons aujourd'hui une indulgence plénière [1], nous avons déjà quelque droit de reconnaître là une forme non solennelle du sacrement de pénitence, de même que tout le monde reconnaît dans l'ondoiement une forme non solennelle du sacrement de baptême. Toutefois, si le prêtre déclarait alors au malade l'obligation de se soumettre à la pénitence publique en cas de guérison, on pourra dire que la pénitence demeurait virtuellement publique ; mais, dans le cas qui nous occupe, dans le cas du relaps, le prêtre ne pouvait imposer pareille obligation, puisque la pénitence solennelle ne pouvait se réitérer. Quelle que fût donc la satisfaction qu'il imposât, et fût-elle nulle, nous arrivons à ce qu'il fallait démontrer, à une forme du sacrement de pénitence aussi différente qu'elle peut l'être de la pénitence publique, aussi différente que l'est notre pénitence actuelle au vingtième siècle ; car toute la différence, encore une fois, ne peut venir que de la satisfaction et de l'absolution.

Nous persistons encore à penser que d'autres exemples de la pénitence sacramentelle privée doivent être cherchés dans la conversion des hérétiques. Nous avons cité le texte de saint Irénée sur l'hérétique Cerdon, soumis à une nouvelle pénitence, πάλιν ἐξομολογούμενος [2]. Ce ne peut être que la pénitence privée, disions-nous, l'autre ne se renouvelant pas. — Point du tout, répond M. l'abbé Vacandard : d'après Petau, l'exomologèse est la pénitence solennelle [3]. Oui ; le mot *exo-*

1. Cf. *Études*, 5 septembre 1899, p. 592.

2. Iren., *Contra Hæreses*, l. III, c. IV ; Migne, t. VII, p. 857. (Cf. *Études*, 5 mars 1900, p. 604.)

3. *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1900, p. 262.

mologèse, en général, répond à la pénitence solennelle, puisque les textes parlent plutôt de celle-ci. Mais ce mot a certainement, au besoin, un sens plus large, que nous trouvons, par exemple, dans la *Didaché* :

In ecclesia confiteberis (ἐξομολογήσῃ) peccata tua, neque accedes ad orationem tuam in conscientia mala... Dic dominica autem convenientes, frangite panem et gratias agite, postquam delicta vestra confessi estis (προεξομολογησάμενοι), ut sit mundum sacrificium vestrum [1].

Il ne peut être ici question de la pénitence solennelle: elle n'était certes pas chose qu'on pût expédier en quelques instants, le dimanche, avant de communier, ni qui fût imposée, d'une manière générale, aux fidèles.

Revenons au texte de saint Irénée. Pour le comprendre, dit M. Vacandard, « il suffit de supposer que Cerdon interrompit la pénitence publique à laquelle il s'était soumis, pour la reprendre ensuite : πάλιν ἐξομολογούμενος ». Cette ingénieuse hypothèse respecte-t-elle suffisamment le sens du mot πάλιν ? je laisse à d'autres le soin d'en juger. En tout cas, elle ne respecte guère le contexte. D'après saint Irénée, la première exomologèse est jointe à l'entrée de l'hérétique syrien dans l'Église de Rome ; c'est une pénitence de ses erreurs précédentes afin d'y être reçu. De fait, il est reçu parmi les fidèles de Rome. Ce n'est donc pas une pénitence seulement commencée, c'est une pénitence atteignant son but et son terme. Par suite, le πάλιν ἐξομολογούμενος, qui survient après un retour à l'hérésie, ne peut désigner qu'une nouvelle pénitence, et non l'achèvement de la première.

Voilà pour le deuxième siècle. Au troisième, et dans les siècles suivants, nous voyons pareillement les hérétiques reçus dans l'Église sans avoir été préalablement enrôlés parmi les pénitents soumis aux rites déterminés de la pénitence solennelle. C'est une sorte de loi générale, constatée par Morin dans son commentaire historique sur la discipline de la pénitence [2]. — Et qu'on ne dise pas que la pénitence sacramentelle privée n'y gagne rien, parce que ces hérétiques

1. Διδαχή, c. IV, n. 14; c. XIV, n. 1; Funk, *Opera Patrum Apost.*, t. I, p. CLIII et CLXXI.
2. *Commentaire historique*, l. IX, c. VIII.

ou schismatiques auraient été reçus « sans pénitence d'aucune sorte[1] ». Nous voyons clairement le contraire dans cet exemple donné par saint Cyprien :

Comme une grande partie des laïques s'était séparée de l'Église avec Trophime, maintenant que Trophime est revenu, qu'il a donné satisfaction et confessé son ancienne erreur par la pénitence et la prière et qu'il a, avec une pleine humilité et satisfaction, renoué la fraternité rompue, on a exaucé ses prières... Sans lui, cette foule ne serait pas rentrée dans l'Église. On a donc reçu Trophime, pour lequel servait de satisfaction le retour même de ses frères et le salut rendu à un grand nombre[2].

Vous avez là un repentir, une confession, une satisfaction qui consiste soit à s'humilier, soit surtout à ramener ceux qu'on a égarés[3], enfin une réconciliation : rien ne manque des éléments ordinaires de la pénitence sacramentelle. — Appellera-t-on cela « pénitence publique », sous prétexte que la réconciliation l'était[4] ? — Évidemment, il devait y avoir réconciliation au for extérieur et non pas seulement au for intérieur, quand il s'agissait d'un hérétique rentrant dans l'Église. Mais cette publicité de l'abjuration ne suffit pas à constituer la pénitence publique ; autrement nous aurions encore aujourd'hui la pénitence publique, toutes les fois qu'un hérétique est reçu dans l'Église. La pénitence solennelle se composait, avant tout, d'une satisfaction toute spéciale, avec ses peines déterminées par l'usage et relativement longues, qui constituaient pour le pénitent comme un état, un classement à part dans le peuple fidèle. Telle elle nous apparaît, même en dehors de l'Orient, à travers les textes de Tertullien, de saint Augustin et des autres qui y font allusion. Nous admettons parfaitement, quoi qu'on en ait dit[5], que les « quatre stages pénitentiels énumérés par saint Basile ne furent pas, durant la période que nous étudions, connus de l'Occident ». Mais la pénitence publique n'en était pas moins, même en Occident, un état, un enrôlement dans

1. *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1900, p. 263.
2. Cypr., *Epist.* 52 *ad Antonianum*, n° 11 ; Migne, t. III, p. 777.
3. Cette même condition fut imposée à Marcion pour sa pénitence, d'après Tertullien : texte cité dans les *Études*, 5 mars 1900, p. 604.
4. Cf. *Revue du Clergé français*, 15 septembre 1900, p. 117.
5. Art. cit., p. 116.

une sorte de profession particulière, une série durable d'épreuves multiples, avec privation de la communion eucharistique pendant tout ce temps-là. Si vous abandonnez cette conception, la ligne de démarcation entre les deux pénitences devient flottante et disparaît. Si pour vous le temps de l'expiation ne fait rien à l'affaire, si un degré de publicité quelconque dans la satisfaction vous suffit, il faudra dire qu'aujourd'hui encore, nous avons la pénitence publique, par exemple si quelqu'un ayant reçu pour pénitence de faire un chemin de la croix, le fait à l'église devant un certain nombre de personnes.

Ainsi le péché d'hérésie, bien que regardé par les Pères comme un crime d'une énorme gravité (il serait facile d'accumuler les textes), était traité par l'Église, non pas sans pénitence sacramentelle (M. Vacandard le prouve lui-même par un texte de Tertullien[1]), mais sans pénitence solennelle. Comment admettre, après cela, cette théorie de M. l'abbé Vacandard, que si un péché n'était pas soumis à la pénitence solennelle, par exemple le vol, c'est qu'il était regardé comme véniel[2]? Pourquoi prêter aux Pères, sur la gravité de certains péchés comme le vol, de si grossières erreurs, et si évidemment opposées à l'Écriture sainte[3]? Avec la grande majorité, non seulement des théologiens, mais encore des critiques tels que le docteur Funk, ne vaut-il pas mieux admettre que saint Pacien, saint Grégoire de Nysse et les autres ne prétendent pas énumérer tous les péchés qu'ils considèrent comme graves, mais seulement ceux qui étaient soumis alors à la pénitence publique; qui, dans un sens spécial, recevaient le nom de « mortels » ou « capitaux »; qui, enfin, étaient seuls regardés comme ayant besoin d'un traitement déterminé, soit pour la guérison d'une passion plus difficile à guérir, soit pour l'expiation d'un plus grand scan-

1. « Cui enim dubium est hæreticum institutione deceptum, *cognito* postmodum *casu* et *pænitentia expiato, et veniam consequi* et in ecclesiam redigi? » (*De Pudicitia*, c. xix; Migne, t. II, 1018. — Cf. *Revue du Clergé français*, 15 septembre 1900, p. 117.)

2. Art. cit., p. 125, 127, 134.

3. *I Cor.*, c. vi, 9-10 : « Nolite errare : neque fornicarii,... neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces regnum Dei possidebunt. »

dale ? En tout cas, à la manière dont les Pères parlent de l'hérésie, on ne saurait prétendre que s'ils la mettent en dehors de la pénitence publique, c'est qu'ils la regardent comme un péché véniel. Au contraire, on les a vus se poser expressément ce problème : Pourquoi l'hérésie, plus grave que tel péché soumis à la pénitence solennelle, n'y est-elle pas soumise elle-même ?

Un jour (raconte saint Jean Climaque), un savant me posa un terrible problème : « Quel est, dit-il, le péché le plus grave de tous, en dehors de l'homicide et de l'apostasie (ou idolâtrie) ? — C'est l'hérésie, répondis-je. — D'où vient donc, répliqua-t-il, que l'Église catholique reçoit les hérétiques pourvu qu'ils condamnent sincèrement leur hérésie et aussitôt les admet aux mystères ; l'impudique, au contraire, malgré sa confession, malgré le désaveu de son péché, elle ne le reçoit que pour le séparer des saints mystères pendant longtemps (ἐπὶ χρόνους), aux termes des canons apostoliques ? »

Saint Jean Climaque ajoute humblement que lui-même demeura surpris et sans réponse, et le problème sans solution[1].

VI

En terminant, un mot d'explication sur cette « Église », dont nous avons présenté l'infaillibilité comme une base indispensable à l'apologétique sacramentelle.

Quand nous disons « l'Église », il ne peut être question d'une simple Église particulière. La généralité même de cette expression, « l'Église », indique suffisamment l'Église universelle. Mais, entendons-nous : il y a l'universalité de fait et l'universalité de droit ; l'une et l'autre peuvent ici

1. *Scala paradisi*, grad. 15 ; Migne, t. LXXXVIII, col. 889. — Saint Jean, abbé de Raythu, contemporain et commentateur de saint Jean Climaque, propose plusieurs solutions (*Scholia in Climacum*, c. XIII ; Migne, *ibid.*, col. 1233). Ce que la langue a nié, la langue peut en faire profession, comme la rapine peut se réparer par l'œuvre des mains : mais la perte de la virginité ne peut se réparer ainsi. Dans l'hérésie même coupable, on se persuade qu'on est dans le vrai ; il y a toujours une certaine ignorance mêlée qui atténue la faute, et qui n'est pas dans la fornication. L'hérésie enfin est dans l'âme seule : l'autre péché corrompt l'âme et la chair, où elle laisse une blessure de plus difficile guérison : il y faudra du temps, de la peine et des larmes. — Anastase le Sinaïte, cité par M. Vacandard, ne fait que reproduire brièvement les mêmes solutions. (*Hodegos*, c. LXXXV ; Migne, t. LXXXIX, col. 712.)

nous servir. Si toutes les Églises formant la catholicité, à une époque quelconque, suivent la même pratique, celle par exemple de baptiser les enfants, nous avons dans cette universalité de fait, en dehors même de toute définition, un critérium assuré de vérité et de rectitude. C'est celui qu'invoquait saint Augustin contre les Pélagiens. Si un concile général, quoique n'étant pas composé de tous les évêques du monde et n'ayant pas l'universalité de fait; bien plus, si un pape, à lui seul, tranche une controverse, nous avons encore, dans cette universalité de droit, un critérium certain. Car l'autorité centrale a le droit de faire adopter sa décision par toutes les Églises : quiconque refuse de l'accepter ne fera plus partie de la catholicité : il y a donc là, virtuellement, l'Église universelle. Ainsi l'infaillibité de l'Église peut se présenter sous diverses formes; elle se trouve même, en dehors de tout enseignement dogmatique, dans une simple loi de discipline générale, au moins en ce sens que cette loi, par une assistance surnaturelle, ne peut aller contre la foi, contre le droit divin, par exemple ne peut détruire l'essence d'un sacrement.

Au contraire, la discipline d'une Église particulière, ou de quelques Églises, n'offre aucune garantie d'infaillibilité. Le fait même que cette Église ou ces Églises étaient en communion avec Rome ne l'empêche pas d'avoir pu commettre quelque énorme abus, d'avoir pu transgresser le droit divin. Contre une pareille transgression, le pouvoir central ne pouvait réclamer tout de suite, surtout à une époque où les communications étaient bien plus difficiles qu'aujourd'hui, et la centralisation nécessairement moins complète. Il pouvait avoir aussi des raisons de patienter, d'attendre un moment plus favorable pour intervenir. En tout cas, il n'est pas infaillible dans ses omissions comme il l'est dans ses actes solennels. « Rome n'a pas alors réclamé, Rome a laissé faire » : voilà encore une sorte d'argument négatif dont il faut se défier, et qui ne peut servir ni de preuve historique pour manifester le véritable esprit de l'Église, ni de preuve théologique pour garantir en vertu d'une assistance divine, la licéité ou la validité d'une administration des sacrements purement locale et passagère.

Voilà pourquoi il est si important, quoiqu'on ait eu l'air d'en douter[1], de distinguer entre l'Église universelle et quelques Églises particulières; entre une discipline générale de fait ou de droit, et une discipline locale. Voilà pourquoi nous n'avons jamais nié que dans certaines Églises d'Afrique on n'ait vu apparaître un rigorisme intolérable, inconciliable avec la divine mission de l'Église. Cette remarque est de nature à dissiper bien des malentendus, et à nous mettre pleinement d'accord avec nombre de pages érudites de M. Vacandard ; d'autant plus que, faisant un pas de son côté vers la conciliation de nos thèses, il a bien voulu écrire :

Nous avouons toutefois que nous avons eu tort de dire « l'Église », quand il s'agissait d'Églises particulières, d'ailleurs en communion avec l'Église romaine. Il eût mieux valu désigner ces Églises par leur nom. De la sorte, nous n'aurions pas eu l'air d'engager l'Église universelle, ce qui n'était pas dans notre pensée[2].

Même à Rome, il faut mettre d'une part les actes publics du chef de l'Église universelle, et de l'autre certains faits privés, certaines doctrines ou pratiques apparaissant dans une partie du clergé romain, certaines controverses que l'évêque de Rome tolérait sous ses yeux, en se réservant d'intervenir à son heure. A ce propos, nous aimons à suivre M. Vacandard dans la distinction qu'il établit très justement entre la « doctrine romaine officielle » et la doctrine assez obscure d'Hermas.

Hermas semble exclure de la « pénitence », et par là de l'absolution, les relaps. Mais il est fort douteux, à notre avis, qu'il représente exactement la doctrine romaine officielle. Son rigorisme, en matière de pénitence, a eu des partisans, même à Rome, et surtout en Afrique; par exemple, à Alexandrie et à Carthage. Mais, en face de lui, s'éleva, nous l'avons remarqué, une école qui préconisa toujours le régime de la douceur; et c'est de ce côté que se rangèrent les papes, autant qu'on en peut juger par les documents un peu plus tardifs, notamment par les *Philosophumena*[3].

Enfin, dans les actes mêmes où la juridiction suprême se trouve engagée, il faut distinguer entre une violation positive du droit divin, et un défaut qui ne va pas jusque là, une

1. *Revue du Clergé français*, 15 septembre 1900, p. 136.
2. *Ibid.*, *id.*
3. *Ibid.*, 1er octobre 1900, p. 257.

imperfection telle qu'il peut s'en trouver dans la législation ecclésiastique. En fait de rigorisme, par exemple, il en est un qui serait opposé à la mission même de l'Église, au mandat qu'elle a reçu de son Fondateur; nous n'admettons pas que l'Église y soit jamais tombée. Mais on peut encore donner le nom de rigorisme à une discipline plutôt rigide, heureusement abandonnée, qui n'allait pas toutefois jusqu'à violer le droit divin. Ce rigorisme-là aurait pu régner un certain temps, c'est à l'histoire seule de prononcer là-dessus. Tel est, semble-t-il, l'usage de refuser l'Eucharistie aux cliniques, c'est-à-dire aux fidèles qui, après une vie de désordre, attendaient le moment de la mort pour demander la pénitence sacramentelle. Si l'Église, en leur refusant l'Eucharistie, leur octroyait l'absolution quand elle les trouvait suffisamment disposés, on ne peut dire qu'elle leur refusât ce qui était rigoureusement nécessaire, ni qu'elle trahît sa mission. Telle était, sans doute, la *remissio durior* dont parle Innocent Ier dans sa lettre à Exupère, comme étant d'usage à l'égard des cliniques au temps des persécutions, pour faire place ensuite à une discipline plus clémente. Nous sommes heureux de nous trouver d'accord, sur ce point encore, avec M. l'abbé Vacandard, qui n'a pas suivi certains érudits dans leur interprétation plus dure des paroles d'Innocent[1].

Non, quoi qu'il en dise[2], il ne nous scandalise pas, quand il signale des abus locaux, ou les imperfections d'une discipline universelle; pas plus que la théologie et l'histoire ne nous scandalisent en nous montrant le côté humain de l'Église, les pécheurs mêlés aux justes suivant la prédiction du Maître, les obstacles et les défauts qui viennent limiter jusqu'aux attributs surnaturels de cette grande société. Son unité puissante, humainement inexplicable après tant de siècles, dans l'émiettement de tant d'institutions, est cependant traversée par bien des divisions; sa rayonnante catholicité est arrêtée dans son développement par la ténacité du vieux paganisme; sa sainteté souffre des scandales prophétisés; son infaillible

1. Art. cit., p. 245. — Voir les preuves du sens que nous donnons à ce texte dans la Théologie du P. Hurter, t. III, nº 456. (*Theologiæ Dogmaticæ compendium.* Innsbruck, 10e édit., 1900, t. III, p. 429-430.)
2. *Revue du Clergé français*, 15 septembre 1900, p. 134.

enseignement est obscurci par des controverses toujours renaissantes, lent dans ses définitions, contrecarré par l'esprit de schisme et d'hérésie.

Si des catholiques, bien dignes de respect malgré tout, tombent dans un excès, mais dans un excès qui vient de leur amour naïf et profond pour l'Église ; s'ils se font d'elle une image plus céleste que terrestre, comme l'enfant prête à sa mère la fleur de toute perfection créée ; si, l'oreille ravie du son divin des promesses, ils ne remarquent pas les limites que ses prérogatives surnaturelles ont reçu de Dieu même, ce n'est pas nous qui les suivrons dans ce trop poétique essor vers l'idéal au préjudice du réel. Car nous savons qu'il y a là un péril, le découragement qui succède au rêve. Et puis, quand les recherches de l'histoire viennent leur dévoiler quelque douloureux moment de la vie de l'Église et mettre à nu ses plaies, les voilà tentés de maudire la science, d'accuser les critiques, de suspecter leur orthodoxie. Encore une fois, nous ne sommes pas de ceux-là. L'éminent historien qu'est M. l'abbé Vacandard peut continuer ses travaux sans crainte de nous scandaliser. Ce que nous réclamons seulement pour l'infaillibilité de l'Église, c'est la part légitime, qu'il n'entend certainement pas lui refuser, dans l'histoire du dogme et en particulier dans l'apologétique sacramentelle.

Stéphane HARENT, S. J.

DEVANT DES PORTRAITS D'ENFANTS

Il y a, dans une des vitrines du Musée de l'enfance, au Petit Palais, une gravure assez banale mais caractéristique de l'état d'esprit d'un certain nombre de personnes, en un moment, d'ailleurs heureusement assez court, de notre histoire. La gravure représente un enfant assis par terre, en extase devant une couvée de petits oiseaux. Sujet et manière, rien de plus simple ; mais au-dessous du dessin s'étale une légende dont ni l'artiste, ni le public d'alors n'ont soupçonné l'affectation et la sottise. « Qu'il est intéressant ! » porte cette légende en lettres capitales, et on ne pense pas sans colère aux petits cris d'admiration, aux béats sourires, aux larmes aussi, — on sait que cette époque fut baignée de douces larmes, — en un mot à toutes les manifestations de niaiserie sentimentale des pères et des mères qui découvrirent devant cette image que, tout de même, leurs enfants valaient un autre spectacle et pouvaient, au besoin, fournir une distraction.

« Qu'il est intéressant ! » Le public d'aujourd'hui n'a pas besoin qu'on lui tienne un pareil langage. Nous ne nous « intéressons » pas aux enfants, nous les aimons ; ce qui, pour eux et pour nous, est mille fois mieux. Nous les aimons beaucoup, trop peut-être, comme grondent quelques moralistes, ou du moins parfois un peu de travers ; car, en vérité, on ne saurait trop les aimer. Et voici que hommes d'œuvres[1], artistes, marchands, ne voulant pas encore dire adieu aux avantages, aux joies, aux profits de l'*Exposition universelle*, ont téléphoné sur toutes les routes, pour arrêter les énormes fourgons chargés de richesses et pour donner ordre de nous rapporter tout ce qui, dans ces richesses, racontait, de près ou de loin, l'histoire des petits enfants.

En même temps, on adressait aux collectionneurs un pres-

1. On sait que cette idée charitable est due à l'ingénieux dévouement de M. Rollet.

sant appel, et bientôt, sur les routes défoncées qui conduisent au pont Alexandre, on vit passer la plus étrange des cavalcades. Soldats de plomb et de papier, poupées de tous les costumes et de tous les temps, défilèrent sans bruit en lignes interminables. Leurs bagages les suivaient, la panoplie et les sifflets de ces messieurs, la garde-robe et le mobilier de ces dames, un vrai déménagement de poupées, triste et ridicule comme toutes les processions de ce genre. Dans les premiers jours, l'ordre semblait à peu près gardé : bientôt ce fut le chaos. Vainement, je cherchai plusieurs fois, à retenir au passage la gentille fée qui conduisait jadis les destinées de ce petit monde, la reine Mab célébrée par Shakespeare en de si beaux vers. Vous vous rappelez le couplet de Mercutio :

Elle arrive dans son carrosse, à petits pas,
Plus mignonne, vois-tu, que la perle qui brille
Sur une bague, au doigt fin d'une jeune fille.
Des atomes ailés la promènent dans l'air;
Son chariot, qui court plus vite que l'éclair,
Fut taillé par l'habile écureuil et l'avide
Pivert dans la moitié d'une noisette vide;
Le manche de son fouet est un os de grillon
Et la corde est un fil de la Vierge. Un rayon
De lune sert de mors. Les longues pattes frêles
Des faucheux ont formé l'essieu. Les sauterelles
Ont donné, pour couvrir ce beau char diligent,
Leurs antennes de gaze aux nervures d'argent.
Quant aux lanternes, deux tout petits vers luisants
En tiennent lieu [1].

C'est à peu près en cet appareil que nous la retrouvions parfois, l'an passé, à l'Esplanade, dans ce fond de salle réservé aux jouets anciens. Son royaume n'occupait alors que quelques vitrines. Elle y venait le matin, à l'heure où les visiteurs étaient rares et où les infatigables phonographes dormaient encore. Elle arrivait, par des routes inconnues, saluait d'une petite moue ironique les riches jouets automates qu'elle rencontrait sur son chemin, et elle courait tout droit à ces vieilles poupées dont le temps a fané les atours et dont les joues furent décolorées par les trop vives caresses de nos arrière-grand'mères. Alors nous philosophions bonnement

1. La traduction est de M. Georges Lefevre.

avec elle; elle racontant des histoires, et nous lui proposant de vaines théories pédagogiques qui fondaient les unes après les autres, au feu de ses souvenirs.

Mais aujourd'hui, la reine Mab est méconnaissable. Voici qu'un docteur ès lettres s'est fait son chevalier servant. Elle a remisé son joli carrosse dans une toile d'araignée. Elle court, à longueur de journée, en un fiacre vulgaire, aux côtés de M. Léo Claretie. Plus de cesse, plus de repos, plus de douces flâneries. On la promène chez tous les amateurs d'antiquités, dans toutes les collections de bibelots. Elle a dû vérifier le costume des poupées mérovingiennes et passer la revue de toutes les images d'Épinal. En vain, elle voudrait s'arrêter, donner au moins une larme à cette pauvre jaquette de Louis XVII, à la soie blanche des souliers de baptême du duc de Bordeaux, au premier fusil du prince impérial. On ne lui en laisse pas le temps. C'est à peine si entre deux courses, elle peut prendre un peu de repos, au fond de la serviette du jeune maître, sur un tapis de papier buvard. Encore faut-il que ces quelques minutes de rêve soient barbouillées d'encre et qu'elle ait des cauchemars de bas bleu. Pauvre, pauvre reine Mab, si fraîche après tant de siècles, en trois mois la science vous a vieillie de plus de cent ans !

Pour parler en prose, disons qu'on a une certaine peine à se reconnaître, dans la section des jouets confiée à la diligence de M. L. Claretie. Cette collection déconcerte la fantaisie et cependant ne satisfait pas aux légitimes curiosités de la science. Le Petit Palais tout entier ne suffirait pas à abriter une exposition de l'histoire des jouets à travers les âges, et il faudrait au moins autant d'espace pour réunir et ordonner tous les souvenirs du foyer. Telle quelle, cette galerie est très attachante. Mais je crois qu'on a laissé passer trop de bibelots, trop dédaigné les jouets vulgaires. Que me fait cette collection, d'ailleurs si curieuse, d'une centaine de sifflets, si, presque jamais, des lèvres d'enfants ne se sont posées sur ces mignons objets d'art ? Les vrais jouets ne sont ni précieux, ni rares. Donnez-nous moins de riches automates, plus de toupies et de cerceaux. J'ai peur que le plus grand nombre des objets exposés n'ait jamais servi qu'à amuser l'avarice ou la vanité de leurs petits propriétaires.

Et comment seraient-ils là, très bien conservés, en somme, si de précoces enfants n'avaient eu, dix ans trop tôt, l'instinct des armoires et des tiroirs qui ferment à clé. Les vrais jouets ne survivent que par hasard à l'enfance de leurs maîtres, et comme les vieux marbres, pour nous émouvoir tout à fait, il faut qu'ils soient en morceaux.

On ne verra pas non plus sans surprise, disséminées dans un beau désordre, quelques images saintes et de pieuses statues. Cette madone *della Strada* avec une signature autographe du Général des Jésuites, et ce souvenir colorié de Mgr Dupanloup, et cette autre Vierge, par quel contresens les montre-t-on dans le voisinage des poupées! La candeur dont toute la salle est pénétrée excuserait, au besoin, cette irrévérence; mais c'est la psychologie des organisateurs qui est en défaut. Certes, les images religieuses tiennent une grande place dans la vie des enfants, on l'a peut-être trop oublié au Petit Palais; mais, chez ces intelligences qui s'épanouissent, et qui, par conséquent, sont encore si près du mystère, la crainte et le respect gardent scrupuleusement les frontières du surnaturel, et la plus étourdie des petites filles tiendrait à sacrilège de traiter une image de la Vierge comme une ordinaire poupée.

*
* *

Une galerie voisine a été transformée en un campement de photographes. Imaginez, dans un quartier pauvre ou sur un champ de foire, ces étalages de portraits, anonymes et irritants, qui servent d'enseigne à ce genre de marchandises. Images qu'on dirait lavées par toutes les pluies, et qui, dans la banalité de la rue, donnent une telle impression d'ennui, de vanité et de bêtise. C'est bien cela à peu près, avec cette différence qu'ici, un peu plus haut, sur le mur, chantent et bourdonnent les délicieuses petites bretonnes du peintre Geoffroy, et que, dans ces cadres vieillis, il n'y a que des photographies d'enfants. Ces enfants sont devenus célèbres ou quelque chose d'approchant. Il y a là, en germe, des académiciens et des savants, beaucoup de médecins, de peintres, mais surtout des actrices et des hommes politiques. Voici Sarah Bernhardt, longtemps avant l'*Aiglon*; voici Coquelin;

voici M. Georges Leygues tel que sa ville natale l'a contemplé quand il n'avait encore que six ans.

Mais remarquez cette tête malicieuse de « potache » et ce képi de travers. C'est Georges Cain, celui-là même qui, devenu homme, a eu, dit-on, l'idée d'une si bizarre collection. Quoi donc, lui, l'homme de tant de goût, auquel nous devions, l'an passé, les jolies salles du Pavillon de Paris et qui, cette année encore, a si heureusement dirigé l'exposition artistique du Musée de l'enfance, comment n'a-t-il pas reculé devant la réunion lamentable de tant de pâles, imprécises et insignifiantes figures. Je le soupçonne d'avoir voulu s'offrir le spectacle du défilé de ces hommes célèbres apportant chacun leur photographie. La chose n'a pas dû laisser d'être piquante. Pour un prince, un académicien ou un grand artiste qui, de guerre lasse, a gracieusement consenti à être « exposé » comme tout le monde, combien de petits grands hommes ont insisté, intrigué peut-être, afin d'obtenir de M. G. Cain ce brevet d'immortalité !

Voit-on d'ici cette bonne aubaine d'ironie. Le conservateur du Carnavalet tout prêt à couvrir d'or le moindre portrait du petit Racine, et s'excusant de ne pouvoir accepter, pour cette fois, qu'une seule des trois images du futur député de Bombignac !

Laideur, fatuité, insignifiance, cette partie de l'exposition nous choque cependant pour des raisons plus sérieuses. Je parlais tantôt d'étalage photographique. La salle, vue dans son ensemble, donne bien cette impression ; mais chaque coin, pris à part, éveille des souvenirs autrement pénétrants et mélancoliques. On dirait de ces oratoires de famille, ouverts seulement aux intimes entre les intimes, et où, toute idée de luxe oubliée, les mères ont suspendu leurs trésors. Médaillons d'enfants, lauriers dédorés d'une couronne de prix, boutons écrasés de fleurs d'oranger, mèches de cheveux, images d'avant ou d'après la mort, en vérité trop de souvenirs ont fondu en un seul faisceau tous ces ex-voto de l'autel domestique, pour qu'il soit permis d'en abandonner une parcelle au marteau des enchères ou à la froide curiosité des indifférents.

*
*

Des salles consacrées à la protection ou au relèvement de l'enfance, de la section de pédagogie que là-bas, tout au fond, la statue de saint Jean-Baptiste de la Salle semble garder, je ne dirai rien ici, l'étude de chacune de ces œuvres exigeant une compétence spéciale et prêtant à des commentaires infinis. Il semble, d'ailleurs, que cette partie essentielle de l'exposition ait été, comme les autres, trop rapidement ordonnée. Peut-être aussi s'est-on contenté trop souvent d'exposer les chefs-d'œuvre de ces prisonniers et de ces orphelins de huit à dix ans. Mieux aurait valu, semble-t-il, nous initier par le menu aux méthodes et à l'organisation de ces œuvres admirables. Sans doute, on a pensé que le public se soucierait peu de tant de détails, et que, au temps où nous sommes, le vrai moyen d'intéresser la foule à ces œuvres de charité était, après l'avoir retenue longtemps devant les portraits somptueux et les jouets magnifiques des enfants riches, de les mettre brusquement en face de l'immense souffrance des enfants pauvres, malades, abandonnés ou criminels. Que de leçons, en effet, pour notre égoïsme dans ce spectacle de la réalité douloureuse qui essaie de se faire belle pour nous toucher davantage, qui voile habilement ses pires misères et qui, même ainsi fardée, sent encore le besoin de se cacher derrière « une façade de sourires[1] ! »

Faisons comme la foule, et restons devant la façade sans oublier qu'elle est menteuse comme toutes les façades, et que, derrière ces tentures et ces toiles splendides, quatre ou cinq petits infirmes, seule misère vivante qu'on ait osé nous montrer, apprennent péniblement à parler[2].

Lorsque, tournant le dos à cette affreuse machine du guide « rembourseur », on entre dans la galerie artistique du Petit Palais, on aperçoit immédiatement à gauche une grande toile éclatante. C'est le portrait de deux enfants de France, œuvre

1. Le mot est d'un journaliste dont je ne puis retrouver le nom.

2. Cette classe des enfants sourds est extrêmement captivante. On est touché du contraste entre la vivacité de leurs regards et les éclats maladroits d'une voix qu'ils n'entendent point. Il faut voir comme ils reconnaissent et accueillent joyeusement les visiteurs qu'ils ont vus s'intéresser à eux.

fort distinguée de M. Ferrier. La princesse est assise, le jeune prince, son frère, debout, s'appuie contre elle, et je ne sais pourquoi, malgré la fanfare de tous ces rouges, le groupe évoque le souvenir du tableau des *Enfants d'Édouard.* Je ne parle ici qu'en littérateur, c'est-à-dire en ignorant, et je ne puis m'occuper que de ce qui, dans les toiles que nous allons parcourir, peut m'aider à mieux pénétrer l'âme de l'enfant. A ce point de vue, il est très opportun que ces deux portraits de M. Ferrier nous arrêtent dès les premiers pas de notre promenade. C'est, en effet, un des tableaux devant lesquels on pourrait le plus facilement dégager la formule ordinaire d'un trop grand nombre de peintres d'enfants et édifier, au rebours de cette formule, l'esthétique de ce genre de portraits.

Regardez, en effet, le petit prince. N'a-t-il pas l'air de s'ennuyer profondément. Sa sœur n'est pas non plus très à son aise: mais, plus âgée de deux ans, elle s'est déjà presque faite à son métier de princesse, et se résigne gracieusement à l'immobilité et à l'ennui. Le calme de la jeune fille accuse plus vivement l'impatience presque boudeuse du petit-fils de Henri IV. Il veut marcher, il veut jouer, il veut courir. « Venez donc, monseigneur; laissez cette pose. Voici précisément à côté de vous quelques camarades de votre âge qui ne demandent, eux aussi, qu'à s'amuser. Venez... Mais, qu'est-ce donc? — Ah! nous n'y pensions pas. C'est votre gouvernante qui s'inquiète, la digne femme. Elle se voit déjà débordée par ces quatre ou cinq cents enfants qui n'attendent, eux aussi, qu'un signe pour s'élancer de leur cadre et folâtrer avec vous. — Quatre ou cinq cents enfants! Oh! ne craignez rien, madame, le plus grand nombre est en cire et c'est tout juste si nous trouverons assez de petits hommes en chair et en os pour faire une partie de barres avec Monseigneur. »

Je ne pensais pas dire si vrai! Juste ciel! que les enfants sont rares dans cette salle du musée de l'enfance, et par quelle fatalité l'atelier même des grands peintres enlève-t-il à ces jeunes têtes toute apparence de mouvement et de vie? Voyez plutôt ces différents portraits signés par M. Carolus Duran. On en a mis partout. Ici, dans ce coin de lumière, où la *Maternité* de M. Carrière, simple et sublime, eût été plus atten-

drissante; là, sur ce panneau où je regrette de ne pas rencontrer les spirituelles créations de M. Boutet de Monvel. Encore une fois, qu'on pardonne à un profane de parler librement d'un des peintres contemporains qui ont eu le plus de succès. Mais qu'y faire? C'est sans doute de grande peinture; mais ces yeux, remplis d'intentions et vides pourtant, ces bouches trop bien dessinées, cet ordre, ce calme, cette régularité vulgaire, cette fausse élégance, ce ne sont pas des enfants. Regardez celui qu'on nous représente en compagnie de son chien. Rien ne réunit ces deux êtres qu'une même pose insensible, et on se demande quel est celui des deux qui garde le plus de lointaine ressemblance avec la vie. On sait la naturelle affection que les enfants ont pour ces bêtes familières, qui acceptent d'eux, avec la même complaisance, les menues persécutions et les caresses. Mais il s'agit bien ici de jeux et de caresses, et le voisinage de ce chien de carton n'éclaire d'aucun rayon la précoce banalité de cette tête d'enfant. Le fils de M. Carrière, au contraire, voyez comme tout en faisant face au public, il est tendrement occupé de son petit chien. Comme il le serre maladroitement et à l'étouffer contre son cœur, et combien cet amour de chien — un vrai celui-là, et plus vrai même que son jeune maître — accepte gentiment les menus désagréments de cette excessive tendresse! Vivants encore, quoique d'un sang plus épais que le nôtre, ces beaux et bons garçons que Philippe de Champaigne a si joliment groupés autour de leur sœur, une petite marquise bleue toute rondelette et d'une si amusante majesté. Vivants ces délicieux gamins de Boilly, et ce jeune chevalier du Pange qui essaie d'apprendre à lire à son polichinelle. Mais, vivant plus que tous les autres, et que la vie même, le portrait des enfants de M. Besnard.

Cette toile est une merveille; je n'en connais pas de plus saine, de plus attachante, de plus bienfaisante. Au premier plan, les aînés; derrière eux, au bras de sa mère, un gros nourrisson qui vient de prendre son repas et qui, avant de s'endormir, nous regarde avec une inquiétude bientôt satisfaite. La mère, si simplement mère, il est bon qu'elle soit là, heureuse, tranquille dans cette minute de repos, où sans avoir à s'occuper activement d'aucun d'eux, elle est

tout entière à la pensée de ses enfants. Ils sont trois, sans compter le gros nourrisson : deux garçons, et une fillette, en manteau rouge, qui semble promener déjà sur les hommes et sur les choses le regard pénétrant qu'elle doit tenir de son père. Mais bientôt toute l'attention se fixe sur les deux frères. Jolis, je ne sais; mais en tout cas, mieux que jolis, ils sont charmants. D'instinct et de confiance, on les aime. Pas un effort de solennité, pas une ombre de prétention. A ce qu'ils sont, à ce qu'ils nous paraissent, ni l'un ni l'autre ne pense. Ce n'est pas qu'ils se désintéressent de nous. Au contraire; mais ils nous prennent pour ces vieux amis de la maison, pour ces familiers qui viennent à toute heure, qui ont toujours leur couvert mis et en l'honneur de qui on ne songe pas aux mille consignes d'élégance prescrite pour les visiteurs ennuyeux. Ce petit homme, il y a beau temps qu'il nous connaît, qu'il est habitué à nous voir rire de ses cheveux en désordre et de ses yeux malicieux. Il sait bien que nous le regardons ; mais cela ne lui cause aucun embarras, et il n'a garde de conclure qu'il lui faut tirer sa main droite de sa poche et bien se tenir. « Ne bouge pas », lui a dit son père ; mais le cher petit ne s'est pas cru pour autant chez un photographe, et cette libre pose a été un jeu comme tous les événements de sa joyeuse existence.

Quant au frère aîné, il faut l'observer un peu plus longtemps pour le connaître. Aussi vrai que l'autre, mais d'une vie plus profonde. Dix ans, c'est déjà beaucoup d'expérience, surtout quand on est l'aîné. Celui-ci sait bien que sa mère se repose en partie sur lui de la charge des plus jeunes. Aussi voyez la simple affection du bras qui se pose si naturellement sur l'épaule de l'étourdi. Mais je ne puis dire la candeur, la franchise, la douceur, la confiance de ces yeux, la svelte élégance de cette poitrine mince et que pourtant l'on sent robuste, la grâce vive et calme, plus affectueuse encore que timide de toute cette attitude de simple vérité et de vie.

Gentils enfants, qu'il fait bon oublier près de vous la fadeur, le mensonge mièvre, la puérilité solennelle de tant de marionnettes qui vous entourent ! Dieu fasse, puisqu'enfin on sait bien quelle chère ressemblance cherchent les mères

dans tous les portraits d'enfants qu'elles rencontrent, Dieu fasse que beaucoup de mères vous aiment, vous reconnaissent et vous jalousent! J'en vois trop, autour de moi, qui s'arrêtent émerveillées devant d'autres images, et qui, après cette longue contemplation, mettront encore plus d'élan et de complaisance à dévaster le naturel dans l'âme de leurs enfants[1].

L'enfant est plus facilement recueilli que l'homme. Pendant que ses mains jouent comme les nôtres à la surface des choses, son âme va droit aux réalités et s'y absorbe profondément. Aussi longtemps qu'elle reste inconsciente, cette gravité est pleine de grâce. Laissons donc ce jeune marin de M. Lefebvre qui, la tête penchée, un doigt sur la bouche, affecte vainement une profondeur souriante. Ni enfant, ni philosophe, il ne saurait nous intéresser, pas plus que cette mignonne Juliette que M. Dubufe a assise sur un canapé d'épines pour la punir de je ne sais quel méfait. Un peu plus loin, deux petites toiles racontent, expliquent, animent le silence et le sérieux des enfants d'une façon exquise et qui ne sera jamais surpassée.

Sérieuse, elle l'est certes, l'adorable petite fille que Chardin, dans cette perle du Louvre, nous montre, les yeux fixés sur sa mère qui lui apprend à réciter le bénédicité. Le tambour pendu à la chaise, l'autre sœur qui surveille avec un peu de malice le résultat de la leçon, le vieux fauteuil, la mère qui se penche; il n'y a rien de plus délicieux que ce tableau. Par bonheur, revoici la même petite fille. Elle est seule, cette fois, seule avec un panier de cerises qui est à ses pieds. Et, toujours sérieuse comme au Louvre, avec cette intensité de réflexions qu'assurément le bouquet de cerises qu'elle égrène ne suffit pas à expliquer. A côté d'elle, une autre merveille, d'apparence plus légère et d'une vérité peut-être plus profonde, d'un charme plus pénétrant, c'est l'idylle de Reynolds. Laissons cet admirable petit garçon, caressant, mutin et déjà bientôt volage, et ne regardons que son amie. Vous voyez bien que c'est une toute petite fille et que tout à

1. Le mot est de Joubert dans les conseils du « Sorcier » à Christine de Fontanes : « Gardez vos singularités... elles servent de sauvegarde, de points d'appui et de défense au naturel que tout conspire à dévaster. » (Pailhes, *Du nouveau sur Joubert*, p. 339.)

l'heure elle babillera avec sa poupée; mais, pour l'instant, comme elle est grave, comme elle prend au sérieux et ce qu'on vient de lui dire et son propre cœur! Au sérieux, pas au tragique : elle croit à l'affection de cet étourdi en habit rouge qui pourtant l'aura si vite oubliée; mais vous pouvez lire dans ses yeux une sûre promesse de longue patience et de pardons indéfinis. Elle est bonne, elle sera bonne toujours. Jeune fille, jeune femme, mère, on lit aisément dans l'avenir sa paisible histoire. Sensée, vaillante, affectueuse, aucune ingratitude ne lassera son dévouement, et quoi qu'il arrive, on ne découvrira jamais d'amertume dans la pure tendresse de son regard.

Les petits pauvres ne sont pas tout à fait oubliés dans cette galerie des enfants riches. Dans un coin, un amusant petit ramoneur de Bastien-Lepage déjeune de bon appétit, pendant que, en un autre coin, le même maître nous montre un jeune décrotteur anglais, appuyé contre une borne et attendant du travail, pauvre enfant déjà entamé par le vice, bien que son front et même ses yeux gardent encore un reste de limpidité et de fraîcheur. C'est ici qu'il faudrait dire la gloire d'un des plus vrais parmi les peintres d'enfants. Mais la place me manque pour célébrer comme je voudrais les tableaux, les charmantes esquisses de M. Geoffroy, le silence poignant de cette salle d'hôpital, ces têtes de bébés endormis, ces joues gonflées de petits chantres, ces études de jeunes filles bretonnes. Œuvre admirable et qui mérite plus que toute autre d'être populaire, tant elle est pleine de respect pour le pauvre, de pitié, de charité et de tendresse!

*
* *

Autant que de ces peintres naïvement barbares qui pensent faire merveille en enchaînant sur un fauteuil leurs petits modèles, il convient de se défier des honnêtes pédagogues qui, sur les traces de Berquin, ont célébré la vertu des enfants sages. Ils sont légion. La sagesse est à la littérature de l'enfance ce que l'amour est aux romans de l'âge mûr. C'est une vaste conjuration pour persuader aux jeunes âmes que rien n'est plus utile et plus ennuyeux que la vertu. J'ai feuilleté, avec consternation, dans une des salles du Petit

Palais, un cahier de dessins prétendus moraux où de petites mains confiantes, fidèles à la main qui les guidait, ont représenté les vingt manières dont la vertu est récompensée en ce monde. Images scolaires, romans scolaires, tout s'en mêle. C'est une pluie de morale à laquelle ces pauvres petits n'échappent que par leur belle sérénité, leur droiture naturelle et l'inconsciente ironie de leur instinct.

On dirait vraiment que ces hommes n'ont jamais regardé des enfants en face. Car, pour ce qui est d'avoir eux-mêmes été jadis enfants, je vous jure qu'il ne saurait en être question. Ils ne savent donc pas que l'enfant sage est heureusement une merveille introuvable, et que toutes les passions, j'entends les moins sensuelles, les plus humaines, bouillonnent dans les cœurs et dans les cerveaux de dix ans.

Du sein de cette fadeur universelle se détache une petite troupe, vivante et vraie. Bons ouvriers de lettres ou grands écrivains, qui, à force d'observation et de mémoire ont commencé, en quelques livres admirables, l'épopée des petits enfants. J'aurais voulu qu'au centre du musée de l'enfance, on leur réservât une place d'honneur, où on aurait lu aux petits écoliers les plus belles pages de ces livres que trop souvent ils ignorent, où les psycho-physiciens seraient venus contrôler leurs expériences nécessairement défectueuses, où les pédagogues auraient amendé leurs théories, où les peintres eux-mêmes auraient peut-être appris à fixer cette fuyante image qui déconcerte l'observateur en lui montrant dans une même tête l'intensité de l'homme mûr et la légèreté de l'oiseau.

L'analyse d'une âme d'enfant serait facile si cette intensité et cette légèreté se manifestaient tour à tour. Mais ces deux caractères se fondent en une extrême vivacité d'idées et de sentiments, qui fait parcourir en quelques instants à ces petites âmes la gamme de nos émotions les plus compliquées et les plus diverses. Cela est surtout intéressant et poignant à observer dans l'histoire de leurs souffrances précoces, de leurs longues heures d'ennui et de leurs premières déceptions. George Eliot le savait bien et puisque j'ai vainement cherché, à la bibliothèque de notre Musée, le livre merveilleux où elle raconte son enfance, donnons-nous le plaisir

d'en méditer quelques pages, en levant de temps en temps les yeux sur le petit Français que nous admirions tout à l'heure sur la toile de M. Besnard. Prenons le chapitre où Tom Tulliver rentre à la maison, pour les vacances, à la grande joie de sa sœur Maggie.

Mme Tulliver restait les bras ouverts ; Maggie sautait, tantôt sur un pied, tantôt sur un autre ; tandis que Tom descendait du char, et peu démonstratif comme il convient à un homme, disait au petit chien : « Allons, Yap ; allons ! te voilà aussi ! »

Cependant il se soumit assez volontiers à être embrassé, quoique Maggie se pendît à son cou de manière à l'étrangler, pendant qu'il laissait errer ses yeux gris bleu vers les champs, les brebis et la rivière, où il se promettait de commencer à pêcher dès le lendemain matin...

« Maggie, dit Tom à sa sœur, en la menant confidentiellement dans un coin... tu ne sais pas ce que j'ai dans ma poche ! » Et il secoua la tête d'un air d'importance pour mieux éveiller en elle l'idée du mystère.

— Non, dit Maggie. Comme elle est gonflée ! Ce sont des billes ou des noix. » Le cœur de Maggie se serra un peu, Tom ayant toujours dit qu'il n'y avait point de plaisir à jouer avec elle à ces jeux-là ; elle y jouait si mal...

« Ce que c'est... une... neuve... devine, Maggie ?

— Oh ! je ne puis pas deviner, Tom, dit Maggie, avec impatience.

— Ne t'emporte pas, ou bien je ne te le dirai pas, fit Tom en enfonçant la main dans sa poche d'un air bien décidé.

— Non, Tom, supplia Maggie, en prenant le bras qui se tenait serré contre la poche. Je ne suis pas en colère ; seulement je ne puis pas souffrir de chercher à deviner. S'il te plaît, sois gentil ; fais-moi ce plaisir ! »

Le bras de Tom se relâcha lentement, et il dit : « Bien, alors ; c'est une ligne à pêcher toute neuve, deux toutes neuves ; une pour toi, Maggie, pour toi seule... »

La réponse de Maggie fut de jeter les bras autour du cou de Tom et de l'embrasser, puis de tenir sa joue contre la sienne, pendant qu'il détachait tranquillement une des lignes et qu'il disait après un moment :

« Ne suis-je pas un bon frère, dis, de t'avoir acheté une ligne, pour toi seule ? Tu sais, je pouvais ne pas l'acheter, si j'avais voulu... »

Les deux enfants continuent à jaser, et notre petit ami n'a sans doute aucune peine à se mêler à leur conversation. Sans doute il ne ressemble ni à Tom ni à Maggie ; en bon Français qu'il est, il a moins de *self-possession* que celui-là, moins d'affection passionnée que celle-ci. Mais il est, comme nos deux héros, un enfant et rien qu'un enfant, moyennant quoi

tous trois s'entendraient à merveille. Voici d'ailleurs poindre un gros chagrin pour Maggie, et la pauvre petite aura bientôt grand besoin d'être consolée. Son frère, avant de partir pour le collège, lui avait confié la garde d'une famille de lapins. Les lapins sont morts et Maggie se demande avec terreur comment Tom va prendre la chose.

« Je vais voir mes lapins. »

Le cœur de Maggie commença à battre. Elle n'osa pas dire tout de suite la triste vérité. Elle suivit Tom, tremblante et silencieuse, en cherchant comment elle pourrait lui annoncer la nouvelle de manière à adoucir à la fois son chagrin et sa colère... « Tom, dit-elle, timidement,... combien as-tu payé tes lapins ? — Cinq francs cinquante, dit promptement Tom. — Je crois que j'ai beaucoup plus dans ma bourse d'acier là-haut. Je demanderai à maman de te les donner. — Pourquoi ? dit Tom. Que tu es bête ; je n'ai pas besoin de ton argent. J'en ai beaucoup plus que que toi, parce que je suis un garçon... — Mais, Tom, si maman voulait me laisser te donner cinq francs cinquante de ma bourse pour les mettre dans ta poche, tu sais, et acheter avec cela d'autres lapins ? — D'autres lapins ! Je n'en veux pas davantage. — Oh ! mais, Tom ; ils sont morts ! » — Tom s'arrêta subitement dans sa marche et se retourna vers Maggie. « Alors tu as oublié de leur porter à manger, et Henry aussi ? » dit-il, et ses joues prirent instantanément des couleurs qui disparurent aussitôt. « Je ferai renvoyer Henry. Et toi, Maggie, je ne t'aime plus. Je ne te mènerai pas demain pêcher avec moi. Je t'avais bien dit d'aller voir les lapins tous les jours. » Il se remit en marche.

« Oui, mais je l'ai oublié, je n'y puis rien, Tom ; et je suis si fâchée ! » Et les larmes de Maggie coulèrent avec abondance. — « Tu es une méchante petite fille, dit Tom durement, et je n'aurais pas dû t'acheter une ligne. Je ne t'aime pas... » Et il la quitta brusquement.

Maggie resta immobile à sangloter pendant une ou deux minutes ; puis elle se retourna, courut à la maison et monta au galetas, où elle s'assit sur le plancher, la tête appuyée contre les vieilles étagères. écrasée par le sentiment de son infortune. Tom était revenu : elle avait compté qu'elle serait heureuse, et maintenant il était si dur pour elle ! A quoi bon tout le reste, si Tom ne l'aimait pas ? Oh ! qu'il était dur ! N'avait-elle pas voulu lui donner son argent... Elle savait qu'elle était méchante pour sa mère, mais pour Tom jamais...

Qu'ils sont amers, ces chagrins de l'enfance ! Alors que la peine est chose nouvelle et surprenante, que l'espérance n'a pas encore des ailes pour voler par-dessus les jours et les semaines, et que l'espace d'un été à l'autre paraît incommensurable !....

Maggie jugea bientôt qu'elle était restée plusieurs heures dans le galetas, que ce devait être le thé, et que tous le prenaient sans penser à elle. Bien ! Alors elle restera là, malgré sa faim ; elle se cachera der-

rière le réservoir et y restera toute la nuit. Alors tout le monde sera effrayé et Tom bien ennuyé. Ainsi pensait Maggie dans l'orgueil de son cœur, tout en se glissant derrière la cuve. Mais bientôt elle recommença à pleurer à l'idée qu'on ne s'inquiétait pas de son absence. Si elle descendait vers Tom maintenant, lui pardonnerait-il ? Peut-être que son père sera là et prendra son parti. Mais elle a besoin que Tom lui pardonne de lui-même. Non, elle ne descendra pas si Tom ne vient la chercher. Cette résolution tint fortement pendant cinq minutes d'obscurité derrière la cuve ; mais le besoin d'être aimée, ce besoin le plus violent de la nature de la pauvre Maggie, l'emporta bientôt sur sa fierté. Elle sortit de sa retraite, en rampant dans le crépuscule le long du galetas [1].

« Qu'ils sont amers, ces chagrins de l'enfance ! » Et ne voilà-t-il pas, en jupons courts et en tablier à bavette, entre un tabouret d'enfant et une poupée, ne voilà-t-il pas une sœur des héroïnes de Racine. Qu'on ne s'y trompe pas, ces angoisses, cette lutte intérieure, ce paroxysme de souffrance ne sont pas propres aux seules petites filles. Les garçons passent, à leur manière, par de semblables tortures. Je ne parle ni des souffreteux comme de ce pauvre petit héros de Dickens qui écoute avidement la chanson des vagues, ni des souffre-douleurs et des parias de la maison. Non ; les plus entourés de soins, les plus robustes, ceux mêmes qui semblent absorbés par les jeux violents, promènent souvent, au galop de leurs folles aventures, des incertitudes douloureuses et d'amers ennuis. Égoïstes sans doute, puisqu'enfin ils sont déjà des hommes et que d'ailleurs toutes leurs puissances de vie sont tendues vers le développement des muscles et les constantes acquisitions de l'esprit, on ne remarque pas assez que dans ces cœurs fermés en apparence, montent parfois des poussées imprévues de sève affectueuse et de brusques besoins de tendresse. Par malheur la fatuité, mère des illusions bienfaisantes, n'est pas encore épanouie en eux ; ils ont un sens très aigu des réalités, un étrange discernement de la

1. Une lettre d'Amélie Cognet à son frère, lettre exposée dans une des vitrines du Petit Palais, m'a rappelé de loin Maggie Tulliver. Voici cette lettre : « A Monsieur Cogniet, dessinateur, chez son père, rue du Cherche-Midi, « Coco, tu es bien gentil, ce que je t'ai dis hier matin dans ma lettre ce sont des mensonge. Tu es mon petit Coco, tu es un beau garçon, nous sommes bien ami et si c'etait come je le vousdrais nous le serions toutjousre. Ta sœurc, Amélie. » Comment n'a-t-on pas songé à exposer toute une collection de lettres d'enfants ?

sincérité des gestes et des paroles, et plutôt que de se croire aimés de tout le monde, ils sont portés à exagérer la froideur timide, ironique ou insouciante qui répond trop souvent à leurs premières confidences. Leur cœur se replie alors sur lui-même, et ce sont, dans le silence, de vrais drames de jalousie noire et de désespoir[1].

Non; Racine lui-même, ni Shakespeare, ne nous ont montré de situation aussi poignante que celle d'un enfant qui arrive à se convaincre que personne ne l'aime et que ce sera ainsi toute sa vie. La philosophie vient avec les années, traînant derrière elle la résignation qui se retourne souvent pour sourire quand même à l'invincible espérance. Mais ni la philosophie, ni la résignation, ni l'espérance, n'allègent le poids des premiers chagrins. Isolés dans le présent qu'ils croient éternel, prenant pour une aventure unique ce qui est, hélas ! le lot de tous ici-bas, navrés par la quiétude de leurs parents, sentant qu'ils ne peuvent rien demander à l'égoïsme des amis de leur âge, en vérité, ces pauvres petits traversent souvent, dans leur muette détresse, toutes les étapes humaines de la douleur[2].

Mark Twain, dans un livre admirable, a noté très exactement une de ces courbes de souffrance. Son héros — dont je n'ai pas non plus, à mon grand regret, rencontré l'ombre tapageuse dans les galeries du Petit Palais — son héros n'est certes ni un mélancolique, ni un rêveur. Tom Sawyer est, au contraire, très courageux et endurant, et aucune résistance ne lui fait peur. Mais il est arrivé que, par habitude de le prendre en faute, on l'a battu pour un méfait que, par hasard, il n'avait pas commis. Sa tante vient de s'apercevoir, mais trop tard, de sa méprise.

Tante Polly parut perplexe, et Tom espéra qu'elle allait s'efforcer de

1. On se rappelle aussi les paroles navrantes que cite M. Proal dans son livre sur le Suicide. « Un petit ramoneur de douze ans que j'invitai à prendre des mesures de prudence pour éviter un danger, me répondit dernièrement : « Oh! cela nous est égal à nous autres de mourir. » (Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1898 : « Les suicides par misère à Paris. »)

2. Ce qui ne contredit pas absolument les paroles d'Alfred de Vigny sur l'absence du cœur chez les enfants. — « Nous sommes si mauvais dans l'enfance. » — « Tu n'as connu ton père que dans l'âge où la mémoire n'est pas née encore et où le cœur n'est pas encore éclos. Il s'ouvre plus tard en nous qu'on ne le pense généralement. » (*La Canne de jonc.*)

le consoler; mais, dès qu'elle fut revenue de son étonnement, elle s'abstint, par politique, de reconnaître ses torts...

Néanmoins, sa conscience lui adressait des reproches, et elle brûlait de manifester ses regrets par quelque parole aimante. Mais c'eût été avouer qu'elle avait eu tort, et un pareil aveu aurait compromis la discipline. Elle vaqua à ses affaires, le cœur serré. Tom bouda dans un coin, exagérant ses griefs. Il devinait que, moralement, sa tante se tenait à genoux devant lui, et cela le flattait. Il était décidé à ne faire aucune avance et à n'en accepter aucune. Il savait qu'un regard plein de tendresse tombait sur lui de temps à autre; il refusa obstinément d'y répondre. Il se vit étendu sur son lit de mort.

Ce brusque saut d'imagination n'est-il pas une trouvaille de génie?

Il vit sa tante penchée à son chevet, le suppliant de prononcer un mot de pardon; ce mot, il mourrait sans l'avoir dit, le visage tourné vers le mur. Quel remords elle éprouverait alors! Puis il s'imagina qu'on le repêchait dans la rivière, et qu'on le rapportait inanimé à la maison, les cheveux tout mouillés, les mains froides, le cœur à l'abri des souffrances terrestres. Comme elle se jetterait sur lui! De grosses larmes couleraient le long de ses joues; elle prierait le ciel de lui rendre son enfant, promettant de ne plus le tarabuster. Mais il demeurerait immobile, les membres glacés, incapable de remuer un doigt, et elle regretterait trop tard de lui avoir préféré Sidney.

Il se laissa tellement attendrir par les visions pathétiques de son imagination, qu'il dut avaler sa salive, car sa gorge se serrait. Sa vue était obscurcie par un nuage qui se condensait, lorsqu'il abaissait la paupière, et lui coulait le long du nez. Il éprouvait un plaisir si vif à dorloter ses griefs, que toute consolation lui eût paru une insulte dont sa douleur avait le droit de s'indigner... Il erra loin des lieux fréquentés par ses camarades, et chercha un endroit désert où aucun éclat de rire ne viendrait troubler sa douleur. Un train de bois, amarré à la rive, l'attira. Il s'assit au bord du radeau, et contempla le vaste espace liquide qui se déroulait sous ses yeux, souhaitant de se voir noyé tout d'un coup à l'improviste, sans éprouver aucune des sensations désagréables que cause l'asphyxie...; puis il s'allongea sur le sol, étendu sur le dos, tenant entre les mains sa pauvre fleur froissée (souvenir de sa petite amie). C'est ainsi qu'il mourrait *délaissé par le monde entier*, sans abri au-dessus de sa tête, sans personne pour lui fermer les yeux, sans un visage ami penché au-dessus de lui [1].

1. Mark Twain, *les Aventures de Tom Sawyer*, traduction de W. L. Hughes. Paris, A. Hennuyer. — Je ne sais vraiment pas pourquoi ce chef-d'œuvre n'est pas plus connu et ce jeune héros plus populaire. — C'est un des livres dont je parlais plus haut et qui avec les premiers romans de G. Eliot, le *Petit Chose*, les *Souvenirs* de Tolstoï, le *Livre de mon ami*, la *Vie d'enfant* de B. Bonnet, en disent si long sur la psychologie de

Je sais des hommes sages qui hausseront les épaules devant le désespoir de *Tom Sawyer*, disant que ce gros chagrin sera bientôt oublié. Mais, qu'importe, si, au moment où il souffre, le pauvre petit s'imagine que rien ne pourra le consoler !

Que Dieu garde les enfants que nous aimons de cette avare pitié qui se réserve pour les souffrances officielles et raisonnables; et dans cette salle, où tant de tableaux dessinent le même sourire et étalent la même béatitude, qu'on me pardonne d'avoir évoqué, avec peut-être trop d'insistance, le plus spontané et le plus significatif des gestes que la nature nous a appris, geste des tout petits qui s'accrochent à la robe de leur mère, geste que bientôt, hommes déjà, enfants encore, ils ont trop souvent l'affreuse conscience d'étendre démesurément dans le vide, sans qu'aucune caresse, aucune étreinte, aucune parole ne leur réponde.

Henri BREMOND, S. J.

l'enfant. — Les *Aventures de Tom Sawyer* ont une suite, bien amusante aussi, dans les aventures de *Huck Finn*, son ami. (Traduction Hughes. Paris, Hennuyer.) Pour les enfants plus jeunes, les bibliothèques anglaises ont des livres charmants, *Alice in Wonderland*, par exemple, ou les *Bébés d'Hélène*, de Habberton. (Traduction Hughes. Hennuyer.) — Il nous manque une bonne bibliographie critique des livres consacrés à l'étude de l'enfance. On voudrait suivre d'année en année l'action de la fantaisie des auteurs sur l'esprit des enfants et la réaction exercée par ce petit monde de lecteurs sur la fantaisie de ceux qui écrivent pour eux. Jean-Paul Choppart, si injustement détrôné par Jules Verne, a-t-il au moins encore quelques fidèles ? Où en est, à l'heure présente, l'imagination et la sensibilité des enfants? — Curieuse pour l'observateur, la question est encore plus importante pour ceux qui s'occupent activement d'éducation. Trop souvent, ceux qui sont chargés des bibliothèques scolaires et de l'achat des livres de prix, pensent avoir rempli tout leur devoir en excluant les mauvais livres, et, faute de mieux, les enfants se nourrissent de la plus fade des littératures. Citons encore, parmi les livres qu'ils ont grand profit à lire, les Nouvelles de Mme Lavergne (Taffin-Lefort); les romans de Paul Célières : *Docteur Quics*; *le Chef-d'œuvre de P. Schneltz*, etc. (Hennuyer); Eugène Muller, *Nizelle* (Hennuyer), etc., etc.

L'ARTICLE 14

C'est le 25 mars que la Chambre des députés votait l'article 14 de la loi sur les associations, interdisant l'enseignement à tous les degrés aux membres des congrégations non autorisées. Ce jour-là, la majorité anticléricale montra un acharnement au travail digne d'une meilleure cause. Trois longues séances avaient été remplies par la discussion générale sur la liberté d'enseignement soulevée par cet article même. Comme conclusion, on demandait que cette grave question fût réservée; il ne convenait pas qu'elle fût tranchée incidemment, et, pour ainsi dire, de façon subreptice, dans une loi visant un tout autre objet. Les libéraux du centre proposaient donc, non pas de rejeter l'article 14, mais de le disjoindre de la loi sur les associations, sauf à le reprendre plus tard, quand on aborderait les réformes préparées par la grande enquête de 1899. On pouvait adopter la disjonction sans se prononcer ni pour, ni contre le principe de l'article. C'était une porte de sortie ouverte aux volontés flottantes qu'un remords saisissait au moment de ravir au pays une de ses libertés les plus chères. De fait, malgré les adjurations de M. Waldeck-Rousseau affirmant que la disjonction équivalait au rejet, une quarantaine de voix se détachèrent de la majorité acquise au gouvernement dans sa campagne contre les congrégations religieuses. La disjonction n'en était pas moins repoussée, et le résultat du scrutin était salué par les cris de *Vive la République!* Elle venait, paraît-il, d'échapper à un grand péril, et ses défenseurs comptaient un triomphe de plus.

Il était neuf heures du soir. Il semble que ces victorieux auraient pu s'en tenir là et aller dormir sur leurs lauriers. Mais non; ils voulaient en finir avec l'ennemi. Ils avaient juré que la séance durerait jusqu'à ce que l'article fût voté. On sait, d'ailleurs, que cela ne les oblige pas à rester sur leurs sièges. De vrai, les banquettes se vidaient, mais la dis-

cussion allait toujours. Vainement les modérés qui avaient quelques observations à présenter demandèrent le renvoi au lendemain. Jamais on n'avait délibéré sur un texte de loi dans de semblables conditions; jamais l'intolérance d'une majorité ne s'était affichée avec un aussi brutal mépris des convenances parlementaires. M. Prache trouva le mot de la situation. A ses collègues qui s'indignaient : « Laissez-les donc faire, s'écria-t-il; les francs-maçons ne travaillent que la nuit! »

De guerre lasse, on alla au vote, et après une série de scrutins, devant une centaine de députés dont chacun comptait au moins pour cinq, puisqu'il se trouva un total de 557 votants, le président déclarait enfin adopté l'article 14, ainsi conçu :

Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation[1].

C'est là, comme on l'a dit, le point culminant de la loi présentée par le ministère de défense républicaine pour organiser enfin dans notre pays le droit d'association. De même que l'étranglement des congrégations religieuses en est le but réel, leur exclusion de l'enseignement en est la disposition capitale. L'auteur de l'article 14, M. Rabier, n'a pas fait difficulté de l'avouer devant la Commission.

I

De fait, le caractère de cette loi, dite des associations, c'est une magistrale hypocrisie; elle se trahit dans le texte lui-même, pour peu qu'on l'étudie avec quelque attention ; mais

1. Grâce sans doute à la durée insolite de la séance et à la quantité exceptionnelle de paroles à recueillir, le compte rendu qui parut le lendemain dans l'*Officiel* est criblé de fautes. Ni les compositeurs ni les orateurs n'eurent le temps de corriger leurs épreuves. Comme si l'exécution typographique elle-même devait témoigner que, ce jour-là, la besogne parlementaire fut faite à la hâte.

elle saute aux yeux, quand on parcourt dans l'*Officiel*, les débats passionnés auxquels elle a donné lieu. L'accessoire est devenu le principal; ou plutôt une préoccupation unique hante les cerveaux et domine l'assemblée. On a l'air d'élaborer une loi d'intérêt général que l'opinion publique réclame depuis cent ans. En effet, la législation française sur la liberté d'association se résume à peu près en deux articles du Code pénal qui l'interdisent et que le gouvernement applique selon son caprice. Un pareil état de choses n'a que trop duré. Il va cesser enfin, grâce à l'ascendant qu'un ministre de grande envergure a su conquérir sur l'une et l'autre Chambre. On se met à l'œuvre. Mais, dès le début, l'orientation est parfaitement nette; personne ne s'y trompe. La loi sur la liberté d'association est surtout une loi contre la liberté des congrégations religieuses. Leur suppression et la spoliation de leurs biens, voilà ce qui passe au premier plan; tout le reste se confond et disparaît plus ou moins dans la pénombre. A la discussion générale, les intentions se précisent; on ne parle guère d'autre chose, et l'un des orateurs les plus diserts, sinon les plus prudents, de la majorité, M. Viviani, conclut son discours par une de ces déclarations sans artifice qui sonnent comme un clairon appelant à la bataille: La lutte est entre la Révolution et le christianisme, et cette loi est une arme contre l'idée religieuse.

Aussi, tout absorbés par la pensée des congrégations à proscrire, les législateurs du Palais-Bourbon ont un peu oublié la liberté d'association à donner au pays. Comme l'ont fait remarquer des hommes que n'inspirait ni parti pris contre le régime, ni animosité contre les personnes, la loi votée par la Chambre n'est point, même en ce qui concerne les associations laïques, une œuvre libérale; elle ne leur accorde qu'une liberté précaire, incomplète, et, grâce aux restrictions et réglementations dont on l'accompagne, plus apparente que réelle. On l'a démontré ici même[1]. Mais, si

1. *Études*, 20 mai. Dans un article de la *Revue politique et parlementaire*, du 10 mai, M. Eugène Rostand, revenant sur des critiques faites à la Chambre par MM. Renault-Morlière, Ribot, Aynard, etc., au projet de loi du gouvernement, prouve très clairement que les avantages accordés aux associations laïques se réduisent en somme à bien peu de chose, et que plusieurs sont même absolument illusoires.

les associations laïques ne sont guère libres, les congrégations religieuses ne le seront pas du tout. La plupart disparaîtront et les autres seront réduites à merci. Et voilà ce qui importait beaucoup plus que de donner à tout le monde la liberté d'association.

Mais ce n'est pas tout. Quand on en vient aux congrégations elles-mêmes, c'est encore une préoccupation accessoire, et, à vrai dire, étrangère à la matière que l'on traite, qui obsède le cerveau de la plupart de nos législateurs. Il s'agit, en apparence, de fixer le statut des congrégations, c'est-à-dire les conditions légales de leur formation et de leur existence; et, en réalité, on avise à supprimer, à très peu de chose près, tout ce qui reste encore de la liberté d'enseignement.

Ce fut, en effet, la grande pensée de la législature ; au cours de ces trois années, le problème a été abordé de bien des façons et l'assaut livré au moins à quatre reprises. La dernière fois, c'était le stage scolaire, mesure sournoise elle aussi, manœuvre hypocrite qui aboutissait au rétablissement du monopole universitaire. Cela ne prenait pas ; la perfidie était encore trop transparente. Il fallut chercher autre chose pour avoir raison de l'insupportable liberté qu'on n'ose pas attaquer de face. Avec un petit article cousu à la loi des associations on en viendrait à bout. On aurait de la sorte aboli la liberté d'enseignement sans même la nommer.

* * *

Cette destruction était depuis quelque temps devenue une sorte d'idée fixe chez une portion considérable de nos députés. Ces malheureux collèges libres et chrétiens leur apparaissaient comme une menace perpétuelle pour la République et pour ce qu'ils appellent l'ordre de choses issu de la Révolution. N'importe de quelle façon et n'importe à quel prix, on devait les exterminer. Cela revenait à tout propos, comme le *Delenda Carthago* du vieux Caton.

Il faut tenir compte de cet état d'âme pour comprendre la présence de l'article 14 dans la loi sur les associations.

Évidemment, il n'y est pas à sa place. C'est, sans doute, son moindre défaut, mais non le moins apparent, et celui qui choque tout d'abord. La question de la liberté d'enseigne-

ment est certes assez grave par elle-même pour faire l'objet d'une loi spéciale, comme elle a fait l'objet d'un article spécial des Chartes et Constitutions depuis un siècle. En tout cas, c'est dans la législation sur l'enseignement qu'elle doit être abordée et résolue ; c'est le vulgaire bon sens qui l'exige. Pourquoi donc la jeter au travers d'une loi de police générale comme celle des associations, laquelle est déjà, semble-t-il, suffisamment encombrée et touffue ? On sait combien l'élaboration du texte adopté par la Chambre fut laborieuse, embarrassée et incohérente ; le chiffre des amendements dépassa de beaucoup la centaine.

Au bout de quelques jours, disait M. Théodore Denis, dans la séance du 25 mars, une impression domina toutes les irritations et toutes les colères ; ce fut un sentiment de commisération pour cette pauvre Commission accablée de déboires, avec son projet incertain, sans cesse retouché, remanié, amélioré, embelli, enlaidi, modifié à tel point que les auteurs d'amendements, autant à plaindre que les commissaires, se demandaient toujours si l'article 3 de la veille ne serait pas l'article 5, 7 ou 9 du lendemain et erraient à travers les couloirs comme des âmes en peine... C'est dans ces conditions, assurément difficiles, que nous aurons eu la gloire d'élever ce monument législatif, un de ceux qui, suivant la parole orgueilleuse de M. le président du Conseil, vont constituer la charte définitive du parti républicain. Si nous continuons de la sorte, elle promet d'être jolie, la charte définitive.

Et, sur le même ton sarcastique, le député des Landes poursuivait : « Comme la situation n'était pas suffisamment claire, certains membres de la Commission ont jugé à propos, pour alléger la loi et pour rendre son adoption plus prompte et plus facile, d'y introduire la grande question de l'enseignement. »

Quand on songe qu'il s'agit d'une liberté conquise par trente années de lutte, dont le pays jouit depuis un demi-siècle, que l'on s'était accoutumé à regarder comme assurée à tout jamais, que des gens de tous les partis s'accordaient à déclarer intangible, on avait lieu d'être stupéfait de la voir disparaître dans un tour d'escamotage législatif. Toutefois, une telle prétention avait quelque chose de si exorbitant que le président du Conseil crut devoir s'en défendre à plusieurs reprises et non sans véhémence. Dès le discours-programme de Toulouse, il avait déclaré qu'on ne toucherait pas à la li-

berté d'enseignement, et au début de la discussion de l'article 14, il osait répéter encore : « Rien n'est touché dans les lois de l'enseignement. »

Nous verrons plus loin comment la liberté d'enseignement demeure sous l'étreinte hypocrite de cette loi. Pour le moment, une simple remarque : M. Waldeck-Rousseau traiterait sans doute d'escobarderie des affirmations de cette nature dans la bouche d'un adversaire ; nous dirons seulement que, de sa part et en de telles circonstances, elles constituent une indécente plaisanterie.

Si l'article 14 n'intéresse pas la liberté d'enseignement, comment se fait-il que l'objet unique de la discussion qu'il a soulevée à la Chambre et qui a duré trois longues séances ait été précisément la liberté de l'enseignement ? Comment se fait-il que des républicains libéraux comme M. Aynard ou M. Ribot l'aient combattu exclusivement au nom de cette liberté proclamée par la République et à laquelle la République devrait s'interdire de jamais porter atteinte ? Et comment se fait-il que, pour le justifier, nos fiers républicains aient dû invoquer les théories de l'absolutisme royal d'après lesquelles « le droit d'enseigner est un droit régalien qui dépend uniquement de la couronne[1] » ? Comment se fait-il que, pour prouver le droit du gouvernement républicain à écarter de l'enseignement les gens qui lui déplaisent, le ministre de l'Instruction publique lui-même, se soit évertué à montrer que la conquête de la liberté ne fut qu'une sorte d'insurrection et d'attentat contre une des prérogatives les plus essentielles de l'État ?

Au reste, quand on prétend retirer le droit d'enseigner à toute une catégorie de citoyens, il faut bien, si les paroles ont encore un sens, reconnaître que le principe même de la liberté d'enseignement est en jeu. On a beau subtiliser, les équivoques et les arguties ne peuvent rien contre l'évidence.

L'article 14 est donc, dans la loi des associations, non pas, certes, un hors-d'œuvre, — cela veut dire quelque chose qui ne compte pas, — mais une œuvre en dehors, une sorte

1. *Officiel.* Chambre des députés, séance du 20 mars 1901, p. 848, 2. Le compte rendu signale à cet endroit les *Très bien ! très bien !* de la gauche.

d'excroissance monstrueuse. Si les législateurs de la troisième République, ne pouvant plus supporter la liberté d'enseignement, croyaient le moment venu de porter la main sur elle, ils devaient l'aborder de face, dans un de ces grands débats qu'appellent les grandes questions, que l'on voit venir, auxquels on se prépare, où l'opinion s'émeut, se passionne, et, tout au moins, est attentive. L'article 14 est un coup frappé dans l'ombre, par derrière, à la façon d'un malfaiteur honteux de son exploit.

*
* *

Au reste, la Chambre ne paraissait point vouloir procéder ainsi ; ce n'est qu'en se mettant en contradiction violente avec elle-même qu'elle a pu introduire dans la loi des associations ce traquenard contre la liberté d'enseignement.

On se rappelle que M. Rabier avait, il y a deux ans et demi, déposé comme projet de loi le texte même de l'article 14. En même temps, M. Levraud proposait le retour pur et simple au monopole universitaire. C'est alors que fut nommée la grande Commission parlementaire qui devait, à cette occasion, étudier une réforme complète de notre enseignement secondaire. La Commission institua une enquête sérieuse où furent entendus des hommes venus de partout et représentant toutes les opinions. Nous avons ici même parlé à plusieurs reprises de la Commission et de ses travaux ; nous avons rendu justice aux bonnes intentions qui se manifestaient, sans toutefois nous faire d'illusion sur le résultat final. Il nous arriva même d'écrire un jour : « Il est bien à craindre que le plus clair résultat de ce grand effort soit un amoindrissement de notre liberté, si ce n'en est pas la confiscation[1]. » Hélas ! nous ne pensions pas prophétiser si juste. Quoi qu'il en soit, la grande Commission poursuivait sa tâche ; la série de ses douze rapports vient d'être terminée. Avec les cinq gros volumes de l'enquête déjà publiés, cela constitue un monument.

On n'attendait plus que la mise à l'ordre du jour de la Chambre des réformes si consciencieusement élaborées.

1. *La liberté d'enseignement : Cinquante ans après.* Lecoffre, éditeur, p. 18.

C'est alors que l'obsédante question de la liberté viendrait à son tour et serait débattue avec documents à l'appui. Mais, au cours de l'enquête, la liberté n'avait guère trouvé que des partisans; ceux mêmes qui paraissaient avoir contre elle des griefs ne s'étaient pas montrés les moins résolus de ses défenseurs; on avait entendu un ancien ministre de l'Instruction publique déclarer qu'on ne devait ni l'attaquer directement, ni ruser avec elle. Finalement, la grande Commission s'était prononcée contre le vœu des Jacobins du gouvernement et de la Chambre; M. Aynard avait, dans deux vigoureux rapports, magnifiquement combattu pour la liberté et conclu, au nom de la Commission, au rejet des propositions de MM. Rabier et Levraud. C'est pour cela que depuis quinze mois que ces rapports étaient déposés on ne parlait point de les mettre en discussion.

Mais voici qu'au dernier moment, pendant que la Chambre s'occupe de régler le sort des congrégations religieuses, ce même projet Rabier, repoussé par la Commission de l'enseignement, reparaît au jour, est renvoyé à la Commission des associations, adopté par elle au pied levé, sans un quart d'heure d'étude, ni semblant de débat, proposé par elle et soutenu à la tribune de la Chambre non seulement par le rapporteur, M. Trouillot, mais par M. Waldeck-Rousseau en personne. Une telle manière de conduire le travail législatif n'a plus rien de commun ni avec la logique ni avec les habitudes parlementaires. C'est ce que M. Aynard faisait remarquer à ses collègues de la majorité gouvernementale : « Vraiment, disait-il, ce sont là des conditions dont vous ne trouverez pas de précédents...; ce ne sont point des pratiques dignes d'un gouvernement libre[1]. »

La Chambre des députés avait donc estimé d'abord que la question de la liberté d'enseignement devait être étudiée et réglée par les lois sur l'enseignement; elle se déjugeait en acceptant de la trancher à l'occasion d'une autre loi toute différente, « par voie oblique », disait M. Aynard, « pour ne pas la qualifier plus sévèrement ». C'était une incohérence de plus. Emportée par son idée fixe, la majorité sectaire ne

1. *Officiel*. Chambre des députés. Séance du 20 mars 1901, p. 841.

prenait pas garde que, à cette place, dans le voisinage des autres articles qu'elle venait d'édicter, l'interdiction de l'enseignement aux religieux non autorisés était elle-même une incohérence.

II

Quelle est, en effet, la disposition fondamentale de la loi par rapport aux congrégations religieuses ? Évidemment, celle qui est énoncée à l'article 13 : « Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi. » Ajoutez-y l'article 16 qui en est le complément et la sanction : « Toute congrégation religieuse formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2. »

Cela étant, que vient faire, entre ces deux sentences de mort contre les congrégations non autorisées, l'interdiction d'enseigner ? Ces congrégations sont elles-mêmes interdites par la loi ; celles qui existeraient au moment de sa promulgation seront dissoutes à bref délai. Là-dessus on déclare que les membres des congrégations non autorisées sont exclus de l'enseignement !

Mais qu'est-ce que les membres d'un corps qui n'existe pas ? De deux choses l'une : Ou bien vous avez devant vous une congrégation non autorisée, et alors, de par la loi, supprimez-la ; ou bien vous l'avez déjà supprimée, et vous n'avez plus devant vous que des individus et des citoyens comme les autres. M. Trouillot a dit à satiété, en défendant son article 14, que ce n'était rien autre chose que l'article 7 voté jadis par la Chambre républicaine et rejeté par le Sénat, alors clérical. L'argument paraissait très fort, puisqu'il ne s'agissait pour la Chambre que d'être fidèle à sa tradition. En réalité, il reposait sur l'équivoque et le sophisme. L'article 7 se présentait dans des conditions toutes différentes. Il interdisait l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées ; l'article 14 ne fait rien de plus ; c'est vrai ; seulement, du temps de l'article 7, on ne touchait pas aux congrégations elles-mêmes ; aujourd'hui, on les tue. L'article 7 frappait des congrégations vivantes ; l'article 14 frappe des

congrégations condamnées à mort, et, à vrai dire, légalement et juridiquement mortes. La différence est sensible.

C'est ici que l'idée fixe apparaît avec sa persistance comique. On est en train de légiférer sur les congrégations religieuses; on a décrété la suppression pure et simple de celles qui n'auraient pas reçu l'autorisation légale. Il semble qu'on devrait s'arrêter là ; quand on empêche quelqu'un de vivre, il est assez superflu de lui interdire de jouer à la paume. Mais non ; nos législateurs ne veulent pas que les congrégations religieuses non autorisées puissent tenir des écoles ; et après avoir solennellement déclaré qu'elles ne pourront exister, ils déclarent par surcroît qu'elles ne pourront enseigner !

Vraiment, tout cela est assez bizarre. Dans une loi sur les associations, on devait, ce semble, s'en tenir à déterminer ce qui regarde l'association. Quand on a établi que certaines associations seront réputées illicites, qu'elles seront dissoutes, que leurs biens seront liquidés, que leurs membres seront punis d'amende et de prison, il peut se faire que la loi renferme des prescriptions arbitraires, injustes, tyranniques ; mais enfin on est resté dans le cadre d'une loi sur les associations ; le délit d'association et sa répression sont du domaine de cette loi ; il lui appartient d'édicter des peines contre les associés en tant qu'associés et contre les associations elles-mêmes, jusques et y compris la dissolution, c'est-à-dire la mort. Mais quand cette peine-là a été prononcée et appliquée, quand il n'y a plus d'association et par conséquent plus d'associés, la loi sur les associations a évidemment dit tout ce qu'elle avait à dire et fait tout ce qu'elle avait à faire. Aller plus loin, c'est poursuivre non pas cet être moral formé par la collectivité, mais l'individu lui-même.

Et tel est bien, en effet, le sens et la portée de l'article 14.

* * *

Dans la guerre d'extermination dirigée contre les congrégations religieuses on se heurte à des difficultés inextricables.

On décrète leur suppression; mais quels que soient les moyens employés, on ne les atteint que dans leurs manifestations extérieures. On disperse la communauté, on con-

fisque ses biens. Mais le religieux ne cesse pas pour cela d'être ce qu'il était. L'essence de l'état religieux consiste dans les vœux, c'est-à-dire dans des engagements de conscience qui, par leur nature, échappent à la loi civile. Nos législateurs ne peuvent l'ignorer. En vertu de leurs principes ils devraient s'arrêter au seuil de ce domaine inviolable ; mais la démangeaison jacobine et la passion anticléricale ne le permettent pas. Il faut pousser plus avant et relancer jusque dans son for intérieur ce religieux qui, en dépit de leurs lois, est probablement resté fidèle à sa conscience et à Dieu.

C'est ainsi que, après avoir détruit la congrégation religieuse autant qu'il est au pouvoir de la loi humaine de la détruire, alors qu'elle n'a plus d'existence à ses yeux ; après avoir par conséquent supprimé légalement le religieux lui-même, on est amené à le traquer dans sa personne et dans l'exercice de ses droits individuels. Si violente et brutale que soit la loi que l'on vient de forger contre les congrégations, on a des doutes sur son efficacité ; le condamné pourrait bien survivre à l'exécution ; la congrégation supprimée, éteinte, abolie, ses membres pourraient bien rester congréganistes comme devant. Il n'est donc pas inutile de continuer à tirer dessus et de les abattre un à un. Ainsi s'explique l'interdiction d'enseigner superposée par l'article 14 à l'interdiction d'exister. Envisagée à ce point de vue, cette addition à la peine de mort cesse, il est vrai, de paraître absurde, mais non pas d'être odieusement arbitraire et tyrannique.

La loi étant appliquée, la congrégation non autorisée a par le fait même disparu ; c'est donc bien l'individu qui est poursuivi par l'article 14, et frappé d'une véritable déchéance civique.

Or, c'est là tout à la fois un illogisme et un excès dans la persécution qui ne s'était jamais vu. Sans doute, les congrégations religieuses non autorisées furent à certaines époques déchues de l'enseignement ; après les ordonnances de 1828, et sous la monarchie de Juillet, il fallait, pour être admis à prendre du service dans un collège, jurer qu'on n'appartenait à aucune congrégation non autorisée. Toutefois, remarquons-le bien, que l'enseignement soit interdit aux membres de congrégations non autorisées, mais qu'on laisse

vivre, c'est une rigueur déjà fort arbitraire et passablement excessive ; qu'on l'interdise aux membres des congrégations que l'on supprime, c'est toute autre chose. Cette fois, ce n'est plus la corporation illégale qui est atteinte par les rigueurs de la loi, c'est l'homme et le citoyen qui est mis hors la loi.

Rappelons-nous ce qui se passa en 1880. Les décrets de mars prescrivirent l'application aux congrégations religieuses des lois existantes. En vertu de ces lois, les couvents furent envahis et les communautés dispersées. Mais le gouvernement prit soin de déclarer que les religieux conservaient tous leurs droits individuels. Celui d'enseigner n'en était point excepté. Et, pourtant, c'était pour les empêcher d'en user qu'on avait frappé ce grand coup. On sait par quelle étrange combinaison juridique on parvint à rendre illusoire le droit qu'on leur reconnaissait en théorie. Trois jésuites se trouvaient-ils présents dans le même collège, ils avaient reconstitué la communauté. Le directeur qui avait favorisé cette opération illégale était cité devant le tribunal académique ; il se voyait condamné à la peine prévue pour le cas d'*immoralité* ; car c'est un acte d'*immoralité* que d'agir contre la loi du pays ! Conclusion : l'établissement était fermé. Cela ressemble fort à une méchante comédie. Mais enfin on pouvait dire que les principes étaient saufs. Les religieux gardaient tous leurs droits individuels. Ici, c'est tout différent : « *Nul* n'est admis à diriger... un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée. » Il n'est plus question de communauté, ni d'apparence de communauté, c'est la personne même qui, à raison de sa qualité de religieux, est devenue indigne et incapable.

La Déclaration des Droits de l'homme a proclamé l'accessibilité de tous à toutes les fonctions publiques ; d'autre part, toutes nos Constitutions depuis 1830 ont inscrit la liberté d'enseignement au nombre des libertés publiques ; ce qui veut dire apparemment que tout citoyen a le droit d'enseigner, sous les conditions communes de capacité et de moralité. « La République, disait Jules Simon en 1848, n'exclut que les ignorants et les indignes. » Par ces indignes on entendait jusqu'ici les malfaiteurs convaincus et condamnés. Main-

tenant il faudra leur adjoindre les religieux et religieuses, que le gouvernement n'aura pas trouvés selon son cœur. Et, notez bien ceci, point d'autre motif de cette déchéance. J'ai le malheur d'appartenir à un ordre religieux qui n'a pas les bonnes grâces d'une majorité de francs-maçons, de libres penseurs et de mécréants. Il suffit; je suis indigne d'enseigner le français à quelques enfants. Je pourrais être membre d'une association d'aigrefins, de coupeurs de bourses, de voleurs à la tire, je n'encours de ce chef aucune tare; je ne suis pas privé pour autant du droit de faire une classe, si tel est mon plaisir. Mais du moment que j'ai fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, sans que la justice de mon pays ait rien d'autre à me reprocher, je suis déchu de ce droit, sans parler de plusieurs autres. Je suis non pas assimilé aux forçats, aux criminels et aux gredins qui, leur peine achevée, peuvent redevenir des citoyens comme les autres; on en voit qui se font nommer députés. Je suis placé beaucoup plus bas que cette catégorie d'électeurs; car ma qualité de religieux fait de moi un citoyen diminué.

On ne réfléchit pas assez à ce que cela veut dire. Dans nos sociétés fondées sur l'égalité de tous, être privé d'une partie des droits civiques constitue une peine infamante, plus grave, en réalité, que l'amende et la prison. Elle atteint l'homme dans son honneur, dans sa dignité; elle rétablit à son détriment les distinctions abolies; elle le parque dans une caste inférieure.

Sans doute, le soldat n'est ni électeur ni éligible; l'exercice de ses droits politiques demeure suspendu tout le temps qu'il passe sous les drapeaux. Il y a là une nécessité d'ordre public qui ne porte aucun préjudice à l'honneur du soldat. Pendant la durée de son service, alors que le pays peut d'un moment à l'autre exiger le sacrifice de sa vie elle-même, il lui demande, en outre, de renoncer à l'usage d'un droit inconciliable avec la discipline militaire, et qui serait une perpétuelle menace pour l'indépendance des autres citoyens. Mais en quoi l'interdiction du champ de bataille électoral au soldat pourrait-elle justifier l'interdiction de l'école au religieux? Quelle ressemblance de situation oserait-on invoquer?

Pour être exclu de la salle de vote, le soldat ne se sent point lésé, humilié moins encore. Il subit la loi commune, non une loi d'exception; une nécessité, non une injustice; il se soumet à un devoir patriotique, non à l'intolérance et au caprice des gouvernants.

Et, remarquons-le bien, on ne peut pas invoquer davantage la loi de la laïcité qui exclut de l'école publique les religieux, même autorisés. Déjà cette exclusion ne va pas sans un attentat au droit des citoyens. Si l'État pouvait, au gré de sa fantaisie, mettre telle condition qu'il lui plaît à l'entrée des fonctions publiques, il en ferait sa chose, et rendrait illusoire le principe constitutionnel qui les déclare accessibles à tous. A la rigueur, on pourrait dire : Il s'agit des écoles de l'État; l'État choisit ses instituteurs, et il écarte ceux qui n'ont point sa confiance. Mais cela revient à dire que l'État se conduit en maître qui prend à son service qui bon lui semble. Or, il ne se peut imaginer de théorie plus ouvertement contraire aux principes de l'État moderne. Au surplus, ici, il n'est plus question des écoles publiques; le droit que l'État s'arroge d'admettre les uns et d'écarter les autres, sous prétexte qu'il est chez lui, ne saurait couvrir son ingérence dans l'école libre. Cette fois, l'État dit au religieux : Jusqu'à présent je refusais de vous prendre à mon service; maintenant, je vous défends de prendre du service chez les autres. C'est, du même coup, supprimer le droit des religieux à enseigner, et celui des citoyens qui voudraient leur confier l'éducation de leurs enfants. Voilà bien des droits méconnus et des libertés confisquées.

Ainsi donc, en vertu de l'article 14 de la loi sur le contrat d'association, désormais aucun religieux, aucune religieuse appartenant à une congrégation non autorisée ne pourra, même isolément, à titre purement individuel, faire ni un cours, ni une classe, ni donner une leçon, fût-ce de gymnastique ou de couture, de piano ou d'abécédaire, dans une école quelconque, aux champs comme à la ville. En vérité, le contact de ces gens-là doit être bien dangereux pour inspirer de telles frayeurs et de telles précautions. On ne ferait pas mieux s'ils arrivaient de l'Inde avec la peste bubonique. De fait, il s'est trouvé à la Chambre un certain Bourson, dit Zévaès,

pour reprendre et gâter, en la délayant, une boutade du vieux Dupin. Cet Éliacin du socialisme a cru se distinguer en criant bien fort à la tribune que nous sommes, en effet, comme la peste, que l'on supprime, grâce à la science, mais avec laquelle on ne discute pas. Au cours de ces longs débats sur la loi dirigée contre eux, les religieux et même les religieuses de France ont reçu bien d'autres crachats que ceux de ce pauvre jeune homme; les plus abominables outrages nous ont été prodigués, quelquefois par des hommes à qui leur âge, sinon leur fonction, imposerait d'être sérieux. Si les étrangers, comme on le dit, prêtent l'oreille aux échos de la tribune française, les congrégations catholiques de France doivent passer à leurs yeux pour des bandes de voleurs de la pire espèce. Nous ne songeons guère à nous plaindre de ces indignités; nous en serions plutôt fiers. Mais le Parlement et le régime parlementaire y gagnent-ils beaucoup en considération et en prestige?

* * *

Quoi qu'il en soit, la République, dans sa sollicitude pour les générations qui s'élèvent, écarte impitoyablement des jeunes intelligences l'influence funeste de l'enseignement congréganiste. Qu'on en juge. Voici la sanction de l'article 14:

« Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation. »

Il faut donc nous reporter à l'article 8, paragraphe 2 :

« Seront punis d'une amende de 16 à 5000 francs et d'un emprisonnement de six jours à un an les fondateurs, directeurs », etc.

Mais ce n'est pas tout. Notez bien que ce religieux ou cette religieuse qui sera poursuivi pour délit d'enseignement, est déjà passible des mêmes peines par le seul fait d'appartenir à une congrégation non autorisée. D'après l'article 16, en effet, toute congrégation religieuse formée sans autorisation deviendra une association illicite. « Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2. »

En conséquence, le religieux coupable d'avoir fait la classe à quelques enfants, s'entendra condamner : 1° Parce qu'il est membre d'une congrégation non autorisée, à une amende qui peut aller jusqu'à 5000 francs et à un emprisonnement qui peut durer une année ; 2° aux mêmes peines, parce qu'il a donné l'enseignement ; soit au total : 10000 francs d'amende et deux ans de prison ! Il en coûterait moins, pour sûr, d'entrer par effraction dans un lycée et d'emporter la caisse.

Notez bien que, pour écarter de l'enseignement les membres des congrégations non autorisées, l'article 14 et ses pénalités étaient parfaitement inutiles. Puisque le religieux est déjà passible de ces mêmes pénalités, à quoi sert de redoubler ? Vous le surprenez dans un collège ou une école ; vous l'envoyez en prison comme membre d'une congrégation non autorisée. Sa peine achevée, s'il persiste dans son affiliation illégale, vous le frappez encore d'amende et de prison, et ainsi de suite. Est-ce que vous n'êtes pas suffisamment armés pour empêcher ce malheureux de donner des leçons ? Une preuve de plus que cet article 14 n'avait rien à faire dans une loi sur les associations, qu'il n'y vient que comme un supplément où se traduit beaucoup de parti pris et de passion, mais peu de logique et de bon sens. Certes, c'est bien surtout la force publique qui devrait éviter de frapper deux fois quand une seule suffit.

D'autre part, peut-on dire qu'il y ait ici entre le délit, créé par la loi elle-même, et les peines qu'elle lui inflige cette proportion sans laquelle la loi pénale n'est plus qu'un caprice et une violence déraisonnable ? Sans doute, pour protéger plus sûrement les chasses de Sa Majesté, on peut décréter que sera pendu quiconque aura tué un cerf dans les forêts royales. Mais des ukases de ce genre appartiennent au régime du bon plaisir poussé jusqu'à la tyrannie inclusivement. Nous en sommes moins loin qu'on ne pense ; seulement l'autocrate s'appelle la majorité parlementaire. Les membres de la minorité proposaient d'appliquer aux contrevenants de l'article 14 les pénalités inscrites dans la loi de 1880 sur l'enseignement. Il paraissait raisonnable, puisqu'on visait le délit d'enseignement de lui appliquer la peine qui le punit. Mais non ; il plaisait à la majorité sectaire de frapper fort. M. Trouillot ré-

pondit à M. l'abbé Lemire qu'on en était à la loi d'association, et qu'il fallait appliquer les peines contre le délit d'association[1].

Une interruption éclata un jour à propos de ces sanctions draconiennes : « Pourquoi pas tout de suite la guillotine ? » Nous n'en sommes pas encore là tout à fait. Et vraiment ce serait un luxe de précautions. Les membres des congrégations religieuses non autorisées sont bien définitivement, et leur vie durant, exclus de toute participation à l'enseignement. Songez que, indépendamment des amendes et de la prison qui leur sont libéralement octroyées, il y va de l'existence même de l'établissement qui les aurait reçus. Quel est le directeur d'école ou de collège qui voudra donner un emploi à un ancien religieux, la congrégation eût-elle été vingt fois dissoute ?

III

Mais enfin sur quels motifs s'appuie l'incapacité prononcée contre les religieux et renforcée de pénalités aussi formidables ?

Pour répondre, il faudrait reprendre tous les griefs au nom desquels les singuliers libéraux de ce temps, après avoir démoli pièce par pièce la loi de 1850, prétendent abolir ce qui reste de la liberté d'enseignement et ramener le pays aux beaux jours du monopole universitaire. L'unité morale de la France compromise, les deux jeunesses qui grandissent étrangères l'une à l'autre, les fonctions publiques envahies par des jeunes gens hostiles aux institutions républicaines ; enfin, pour tout dire, une éducation inspirée de principes contraires à ceux de la Révolution et de la société moderne, voilà les principaux chapitres du réquisitoire dressé contre les congrégations enseignantes. Ajoutez-y la prospérité de leurs établissements, et, comme contre-partie, certains signes non équivoques de la désaffection des familles pour ceux de l'État, et vous aurez réuni tous les chefs d'accusation.

Nous les avons étudiés un à un ici même. Ils ont été por-

1. *Officiel*. Chambre des députés. Séance du 25 mars 1901, p. 930.

tés à la tribune une fois de plus à l'occasion de l'article 14. Une fois de plus on en a fait justice. Après les discours de M. Aynard, de M. de Mun, pour ne parler que de ceux-là, la bonne foi voudrait qu'on renonçât à les exploiter davantage. Mais que peut la bonne foi devant le parti pris de la passion anticléricale ?

D'ailleurs, il faut bien l'avouer, les méfaits des religieux et le danger que leur enseignement fait courir au pays ne sont plus désormais les seuls arguments qui justifient l'ostracisme dont on les frappe. On a trouvé mieux. Voici le raisonnement véritablement prodigieux avec lequel M. Waldeck-Rousseau écrasa sur la fin de la séance du 25 mars tous les partisans de la liberté : Vous ne pouvez cependant laisser la liberté d'enseigner à des révoltés. Or, les religieux non autorisés sont en révolte contre la loi. La chose est claire, puisque la loi que nous faisons les oblige à nous demander l'autorisation. Donc, ils sont bien des révoltés, et partant indignes d'enseigner la jeunesse. L'argumentation est ramenée à la forme dialectique; mais si nous retranchons beaucoup, nous n'ajoutons rien. Le surplus appartient à l'amplification oratoire.

Une fois sa *position* établie, M. Waldeck-Rousseau, dont l'éloquence est d'ordinaire plutôt froide, ne s'est pas fait faute de mouvements et de tableaux à effet.

« En vérité, que penseront, dans ces maisons ouvertes par des religieux qui n'admettent pas la loi de l'État, que penseront les enfants ?... Ah ! il y a un livre plus éloquent que tous les autres, c'est celui de la vie, c'est celui du fait placé sous les yeux de l'enfant... », etc., etc. Le reste de la tirade se devine.

Eh ! sans doute, des gens en révolte contre les lois du pays sont indignes d'enseigner la jeunesse. Seulement, il s'agit ici d'une loi d'exception qui oblige certaines gens à demander au gouvernement une permission qu'il est décidé à ne pas leur accorder. En dernière analyse, ces gens-là sont indignes, parce qu'il plaît aux gouvernants de les déclarer indignes. Voilà ce qu'il faudrait dire. Ce serait plus simple et plus franc.

Un autre argument que l'on nous a servi à satiété, c'est l'exemple de l'ancien régime, la tradition monarchique. Jamais les ordres religieux n'ont été admis à donner l'enseignement en France, ni même à s'y établir, que moyennant l'autorisation royale. On en conclut que la République a bien le droit, elle aussi, de les soumettre à l'autorisation préalable.

En vérité, c'est chose curieuse que la dévotion avec laquelle nos ardents républicains vont chercher leurs inspirations dans les pratiques de la royauté absolue. Mais il nous semble que la question n'est pas de savoir comment Philippe le Bel, Louis XIV, ou même Napoléon traitaient les ordres religieux. Le pouvoir royal, dans les derniers siècles de la monarchie surtout, ne se piquait point de libéralisme. Vis-à-vis des associations, en particulier, il ne cessa, grâce aux légistes, de s'arroger les droits les plus exorbitants. Aucun corps ne put se former sans le *placet* royal; et, à cet égard, il n'y avait pas de différence entre corps laïques et corps ecclésiastiques ou religieux. Mais, est-ce à nous de dire que quelque chose a changé en France depuis Louis XIV, et même depuis Napoléon ?

Au regard de l'autorisation, les religieux étaient alors sur le même pied que les laïques; ils la demandaient au roi et aux parlements, parce que c'était le droit commun. M. Waldeck-Rousseau a dit le contraire de la vérité en affirmant, par deux fois, dans son discours du 25 mars [1], ce qu'il appelle un « phénomène », à savoir que « les Jésuites n'ont jamais, à un régime quelconque, demandé l'autorisation ». Les Jésuites, comme les autres religieux, ont cessé de demander l'autorisation alors seulement qu'ils pouvaient croire que les libertés publiques leur permettaient de s'en passer. Aujourd'hui que personne ne sera plus obligé de la demander, les religieux s'étonnent qu'on invoque contre eux seuls la législation abusive d'un passé disparu. L'autorisation préalable leur fut imposée sous la monarchie en vertu du droit commun. Par quel étrange logique les maintient-on sous un joug dont le droit commun nouveau va affranchir tout le monde ?

1. *Officiel.* Chambre des députés. Séance du 25 mars 1901, p. 925.

Qu'on cesse donc de nous jeter à la face les rigueurs et le sans-gêne que le pouvoir absolu a montré fort souvent, il est vrai, à l'égard des ordres religieux. Ce n'est pas sur de tels précédents que le gouvernement d'un pays libre doit diriger sa conduite. L'argument est d'ailleurs dangereux; il pourrait se retourner contre les fils de la Révolution, qui ne rougissent pas de s'en servir. Si nos rois ont cru pouvoir donner ou retirer l'existence aux corps religieux selon leur bon plaisir, ils ont parfois usé d'une égale désinvolture avec de puissantes assemblées dans lesquelles nos représentants pourraient reconnaître des ancêtres. Le jeune Louis XIV entrait un jour dans la salle des séances du Parlement en tenue de chasse, botté, éperonné, la cravache à la main, et tenait à la respectable compagnie un petit discours comme celui-ci : « Personne n'ignore le mal qu'ont fait en ces dernières années les réunions du Parlement et son opposition aux volontés de la couronne. J'ordonne donc qu'on cesse à l'instant les remontrances contre mon édit, et qu'on s'en abstienne à l'avenir. » On vit en d'autre temps Messieurs du Parlement de Paris arrêtés par ordre du roi et exilés en province. Il y a dans l'histoire de la Révolution une date qui s'appelle le 18 brumaire, où le futur empereur malmena assez fort les députés et sénateurs d'alors. Plus près de nous, on peut citer encore des jours où le pouvoir personnel a traité sans aucune révérence les élus du peuple. Veut-on que les Césars de demain justifient leurs coups de force en invoquant ceux de leurs prédécesseurs ?

* * *

Puisque, désormais, en vertu de l'article 14, le religieux est frappé individuellement de déchéance civique, et passible de peines considérables, d'amende et de prison, au cas où il viendrait à enseigner, même comme personne privée, une question se pose : Comment s'y prendra-t-on pour le poursuivre et le convaincre juridiquement ? Nous supposons la congrégation dissoute, puisque la loi l'ordonne, la communauté dispersée; comment prouvera-t-on que ce religieux, qui est parvenu à se faire admettre comme professeur dans une école libre, appartient à une congrégation non auto-

risée ? Un moment la Commission voulait que les membres des congrégations dissoutes fussent obligés de fournir la preuve qu'ils avaient cessé d'en faire partie. Ces Messieurs comprirent pourtant qu'ils allaient trop loin. Mais alors, c'est donc le ministère public, l'inspecteur d'Académie, ou tel autre fonctionnaire qui va déférer au tribunal compétent le professeur soupçonné d'être dominicain, jésuite, mariste, etc. ? Mais, la preuve ? Il faudra donc épier ses allées et venues, ouvrir sa correspondance ; et on aura beau faire, on ne mettra pas la main sur les engagements de sa conscience.

Finalement il faudra l'interroger et s'en rapporter à sa parole. Or, le procédé est jugé depuis longtemps. En 1844, M. Thiers déclarait déjà que « cela est excessif, fâcheux, humiliant » ; « et, ajoutait-il, je ne vous vois pas faisant plusieurs procès de ce genre ; je ne vois pas la police correctionnelle ouverte à des questions comme celle-ci : Un Tel, qui êtes assis sur les bancs des prévenus, êtes-vous, oui ou non, jésuite ? »

Songez bien à ce que cela veut dire : Êtes-vous jésuite, êtes-vous religieux ? Maintenant que l'État a épuisé ses moyens pour dissoudre la congrégation, cela ne peut signifier autre chose que : Êtes-vous lié par des obligations de conscience, notamment par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ? Quel est l'honnête homme qui, à une pareille question, ne serait tenté de répondre : Avec tout le respect dû au représentant de la loi, j'ai le regret de lui dire que cela ne le regarde pas.

Et pourtant, pas d'autre moyen d'en finir. « Vous ne pouvez pas, disait à la Chambre M. Ribot, démontrer à un homme, à moins qu'il ne l'avoue lui-même, qu'il est jésuite. » Mais si vous croyez à sa loyauté, il est excessif et odieux de le lui demander, pour le condamner sans autre preuve que sa parole ; si vous n'y croyez pas, votre inquisition est puérile. Vous ne vous tirerez de cette impasse que par l'arbitraire. C'est à quoi mène l'incohérence ; c'est là que devait aboutir une législation qui peut se résumer en deux articles :

Article I. — Il n'y a plus de congrégations non autorisées.

Article II. — Les membres des congrégations non autorisées sont exclus de l'enseignement.

IV

Nous avons vu déjà avec quelle assurance les partisans de la loi, M. Waldeck-Rousseau à leur tête, ont déclaré qu'elle ne portait nulle atteinte à la liberté d'enseignement. Après comme avant l'article 14, la liberté d'enseignement reste pleine et entière. Il nous faut, avant de terminer, revenir sur ces affirmations qui prouvent au moins une chose, c'est que les détenteurs actuels du pouvoir se croient assez forts pour oser se moquer du pays qui les regarde faire.

En effet, ils n'ont pas déclaré la liberté d'enseignement abolie ; mais ils l'enlèvent à la plupart de ceux qui peuvent en user. Ne nous payons pas de mots et regardons les choses telles qu'elles sont.

Toutes les congrégations non autorisées sont exclues de l'enseignement, et l'interdiction frappe non pas l'être collectif faisant œuvre collective, mais chaque personne en particulier. Or, d'après une décision du Conseil d'État provoquée par le gouvernement, entre tous les ordres religieux et congrégations d'hommes existant en France, quatre seulement jouissent de l'autorisation : celles des Sulpiciens, des Missions étrangères, des Lazaristes et des Frères de la Doctrine chrétienne. Les Sulpiciens sont autorisés pour les grands séminaires, les Lazaristes pour les missions ; reste seul autorisé comme institut d'enseignement celui des Frères de la Doctrine chrétienne.

Toutes les autres sociétés religieuses de prêtres ou de Frères enseignants tombent sous le coup de la proscription de l'article 14. Tous leurs collèges, toutes leurs écoles doivent, ou se fermer, ou passer à un autre personnel, à condition bien entendu que pas un membre de la congrégation ne restera dans la maison. Et alors même l'établissement n'aura qu'une sécurité précaire. On pourra, en effet, chicaner les nouveaux maîtres sous prétexte qu'ils dirigent comme personnes interposées, pour le compte des religieux évincés.

Ici, on nous interrompt : Mais point du tout. La loi demande seulement aux congrégations de se pourvoir de l'autorisation.

Fort bien. Mais nous répondrons d'abord qu'il n'y a pas de liberté là où l'on ne peut ni agir, ni même exister sans la permission du gouvernement. En second lieu, cette autorisation que les congrégations iront solliciter de la bienveillance de nos législateurs, ils sont libres, eux, de l'accorder ou de la refuser. Étant données les dispositions clairement manifestées par eux dans la discussion de la loi, il faudrait être naïf pour croire que les autorisations seront délivrées d'une main libérale. En troisième lieu, en donnant l'autorisation, la loi « détermine les conditions du fonctionnement » de la congrégation autorisée. Ce qui veut dire apparemment qu'elle lui assigne la tâche qu'elle pourra remplir et les limites dans lesquelles son action devra se renfermer. Or, comme c'est contre l'enseignement des congrégations que porte tout l'effort de la loi, peut-on se flatter que la liberté va leur être donnée sur ce terrain ?

Quatrièmement, ce n'est pas seulement la congrégation qui ne peut se former et vivre sans autorisation préalable, mais chacun de ses établissements est astreint à la même obligation. Quelle multitude de pensionnats et d'écoles de toute sorte, de garçons et de filles, se trouvent du coup dépourvus de tout droit à l'existence, alors même qu'ils appartiennent à des instituts autorisés !

Cinquièmement enfin, toute autorisation d'institut ou d'établissement particulier est révocable *ad nutum*. Sous le régime de la liberté, une école se fonde, moyennant une simple déclaration ; et, une fois ouverte, elle ne peut être supprimée que dans des cas prévus et après un jugement. Désormais, toute maison d'éducation, depuis la salle d'asile jusqu'au collège de plein exercice et aux écoles spéciales et supérieures, dirigée par des religieux ou des religieuses dont l'institut a été autorisé, doit obtenir d'abord l'agrément de Messieurs du Conseil d'État, sauf à être fermée trois jours après par décision de Messieurs les ministres.

Voilà pour la liberté d'enseignement des congrégations religieuses. Le nombre de leurs élèves dans les écoles primaires est d'environ 1 500 000. Pour les établissements d'instruction secondaire, il est difficile de donner des chiffres précis ; ceux que nous trouvons dans l'enquête de la grande

Commission sont absolument inexacts. On sait, du moins, que la clientèle de l'enseignement secondaire se partage à peu près par moitié entre l'Université et les établissements libres ; or, le plus grand nombre de ces derniers et les plus importants de beaucoup étaient certainement dirigés par des congrégations religieuses.

On ne touche pas au droit des parents catholiques, s'écrie M. Waldeck-Rousseau ; ils peuvent élever leurs enfants selon leur conscience. Car il leur reste les laïques catholiques qui peuvent ouvrir des écoles ; puis les prêtres séculiers, et enfin les congrégations autorisées[1].

En ce qui concerne les congrégations, on voit que leurs établissements d'instruction sont à la merci du gouvernement. Il faut quelque chose de plus que de l'audace à celui qui a institué ce régime pour parler de leur liberté. Restent donc les laïques et les prêtres séculiers. Les catholiques de France savent ce qu'il en coûte pour entretenir des écoles laïques dans les villes, et surtout dans les campagnes. Quant aux collèges, l'histoire toute récente des deux plus grands établissements laïques libres de Paris, Monge et Sainte-Barbe, tombés l'un et l'autre en déconfiture et rachetés par l'État, nous apprend le sort réservé à celles de ces institutions qui n'ont pas la faculté de puiser dans le budget national ou municipal.

Quant aux prêtres séculiers, sans doute ils ne se heurtent pas aux mêmes impossibilités ; la modicité des traitements qu'on leur sert permet à l'établissement de vivre, même avec de faibles ressources. Mais qui ne sait que le clergé ne suffit même pas à desservir les paroisses ? Il est chimérique de compter sur lui pour remplacer dans les collèges les religieux chassés par l'intolérance sectaire.

Et pourtant la liberté subsiste ! Tout citoyen français, pourvu qu'il n'ait point fait les vœux de religion, peut ouvrir une école ou un collège et faire concurrence à l'État !

* * *

Tel est cet article 14, introduit on ne sait comment, à la

1. *Officiel*. Chambre des députés. Séance du 25 mars 1901, p. 925.

dernière heure, dans la loi sur le contrat d'association, où, selon le mot de M. Ribot, il hurle de se trouver, adopté par M. Waldeck-Rousseau qui n'avait rien mis de semblable dans son projet de loi, voté par la Chambre qui l'avait repoussé trois et quatre fois depuis deux ans sous des formes différentes. On avait cru d'abord que le Sénat ferait dans l'œuvre de la Chambre un petit travail d'expurgation. Mais le Sénat paraît être devenu pour la circonstance un simple bureau d'enregistrement. Sa Commission a adopté la loi en une séance et demie; le rapporteur a expédié sa besogne en trois ou quatre fois vingt-quatre heures.

Arrivé à l'article 14, on déclare simplement qu'il a été l'objet de certaines critiques, mais que la Commission n'a pas cru devoir le modifier. La Haute Assemblée est pressée, très pressée; elle a mis la discussion de la loi à son ordre du jour avant même que le rapport fût imprimé. Elle est d'accord avec M. le président du Conseil pour en finir très vite. Elle repousse de parti pris tous les amendements, et elle s'apprête sans doute à étouffer la discussion. Cette hâte donne à la loi elle-même le caractère d'une œuvre de passion et de haine. Il semble que, poussés par une force occulte et irrésistible, ces hommes n'osent mesurer l'étendue des ruines dont ils vont couvrir leur pays et la grandeur du mal qu'ils vont faire à la moitié de leurs concitoyens.

Joseph BURNICHON, S. J.

UNE NOUVELLE TRADUCTION FRANÇAISE

DES

LETTRES DE SAINTE THÉRÈSE[1]

La curiosité historique de plus en plus exigeante de notre époque s'exerce particulièrement sur la correspondance des grands écrivains et des illustres personnages. En Allemagne, c'est le P. Braunsberger qui accumule des trésors d'érudition autour des lettres du bienheureux Pierre Canisius. En France, c'est Dom Mackey qui couronne sa magnifique publication des *Œuvres* de saint François de Sales par un texte soigneusement revisé sur les autographes, où l'on ne reconnaît plus guère les vieilles *Epistres spirituelles* de l'évêque de Genève. Saint Alphonse de Liguori a vu traduire et éditer en français sa correspondance ; il est question de mettre au jour celle de saint Pierre Fourier de Mattaincourt. Encore n'est-il parlé ici que des saints et bienheureux. Au-dessous d'eux, l'on ne travaille pas moins sur Bossuet et Bourdaloue, Descartes et Leibnitz.

Il n'en allait pas de même autrefois, à en juger du moins par la correspondance de sainte Thérèse. Tandis que presque au lendemain de la mort de François de Sales (1622) la mère de Chantal s'empressait de réunir ses lettres et d'en donner une première édition parue en 1625[2], le premier recueil des lettres de la réformatrice du Carmel ne vit le jour qu'en 1657. Or, elle était passée à une vie meilleure depuis trois quarts de siècle, en l'année 1582.

Combien lente cette publication, mais surtout combien incomplète et fautive ! Mutilations et incorrections s'y rencontraient malheureusement à l'envi, sans parler des agglutinations de fragments hétérogènes en une seule lettre. Et ce système continuait

1. *Lettres de sainte Thérèse de Jesus, réformatrice du Carmel. Traduction augmentée de plus de 70 lettres et 400 fragments, d'après les autographes de la Sainte et les copies authentiques des Pères Carmes déchaussés qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Madrid*, par le R. P. Grégoire de Saint-Joseph, des Carmes déchaussés. Édition publiée sous le haut patronage de S. Ém. Lecot, archevêque de Bordeaux. Paris, Poussielgue, 1900. 3 vol. in-8.

2. *OEuvres* de saint François de Sales, édition de la Visitation d'Annecy, XI, XIV.

de fleurir en 1852. L'édition des frères Castro Palomino ne se défit point de ces graves défauts.

La première publication vraiment scientifique et intégrale des œuvres de la grande mystique espagnole est due à don Vicente de La Fuente, un laïque, professeur à l'Université de Madrid. Il la fit paraître pour la *Bibliothèque des auteurs espagnols*[1].

I

Mais ne nous occupons que des traductions en langue française. En même temps que les Carmes déchaussés d'Espagne publiaient les *Cartas* de sainte Thérèse (1657-1771[2]), le pays qui avait vu Mme Acarie introduire la réforme du Carmel, ne restait pas indifférent à l'œuvre épistolaire. En 1660, François Pelicot, prêtre, bachelier en théologie à l'Université de Salamanque, faisait passer dans notre langue le premier et jusqu'alors unique volume des *Cartas*[3]; il y ajoutait même deux lettres inédites dont l'une entrait bientôt dans le deuxième tome espagnol et dont l'autre

1. *Biblioteca de Autores Españoles, desde la formacion del lenguaje hasta nuestros dias. Escritos de santa Teresa, añadidos è ilustrados por don Vicente de la Fuente, catedratico de Disciplina eclesiastica en la Universidad de Madrid.* Madrid, 1877, 2 vol. in-8. En tête on trouve des pièces préliminaires, remplies de précieux renseignements, notamment les chapitres sur les endroits où se conservent les écrits originaux de la sainte, sur l'historique des éditions et traductions diverses, enfin sur les progrès réalisés par la Fuente. Son édition est sans conteste la plus complète et la meilleure qui ait été faite en Espagne, grâce en partie aux collections manuscrites des lettres de sainte Thérèse formées par les Carmes au dix-huitième siècle et déposées depuis à la Bibliothèque nationale de Madrid. Il a rétabli, à l'aide de ces dossiers, beaucoup de fragments supprimés dans les *Cartas*, et comblé bien des lacunes.

2. Je n'ai pas sous les yeux l'édition originale des *Cartas*, mais seulement une des suivantes : *Cartas de santa Teresa de Jesus, madre y fundadora de la reforma de la Orden de nuestra Señora del Carmen, de la primitiva Observancia. Con notas del Exc^mo y R^mo Sr D. Juan de Palafox y Mendoza, obispo de Osma, del Consejo de su Magestad. Dedicadas al rey nuestro Señor don Fernando VI.* Madrid, 1793, 4 vol. in-4. — Les tomes II, III et IV ne sont plus annotés par Palafox, mais par le R. P. Fr. Antonio de San Joseph, Religioso Carmelita Descalzo.

3. *Lettres de la glorieuse mere Ste Terese, enrichies des remarques de l'Illustriss. Seigneur Dom Iean de Palafox et Mendoze, Euesque d'Osme et du Conseil de Sa Maiesté Catholique. Et nouuellement recueillies par les soins du tres-Reuerend Pere General des Carmes Deschaussez de la Congregation d'Espagne.* Traduites d'espagnol en françois, par M. François Pelicot, etc. Paris, Josse, 1660. In-4.

ne reparaîtra plus qu'avec l'édition du P. Bouix. Le total des lettres traduites s'élevait par là à soixante-sept[1]. Un Flamand, carme déchaussé de la congrégation de Saint-Élie, traduisit à son tour en français, vers 1698, le second volume des *Cartas*. Il se nommait Pierre de la Mère de Dieu. Son langage, au dire d'un traducteur venu après lui, « se sent beaucoup du terroir[2] ». Dans la préface de son édition nouvelle, le R. P. Grégoire de Saint-Joseph trouve à cette œuvre d'un de ses prédécesseurs « un mérite réel », tout en convenant qu'on « en a peu parlé ».

L'édition de Pierre de la Mère de Dieu comprenait cent sept lettres réparties en deux tomes. Mais, outre ses défauts de style, ce recueil présentait, comme celui de Pelicot, une mauvaise classification. Il respectait ce qui était à supprimer et conservait ce qui était à retrancher : ordre arbitraire et fatras d'inutiles commentaires[3].

Une carmélite de Saint-Denis, cette maison qu'illustrera Mme Louise de France, fut la première à faire passer en vraie langue française le pur castillan que parlait Thérèse d'Avila. La mère Marie-Marguerite de Maupeou, dite Thérèse de Saint-Joseph, tels étaient ses noms de famille et de religion, n'avait pas séjourné en vain deux ans et demi avec son père à la cour d'Espagne. Grâce à elle, il n'y eut plus de Pyrénées. A sa parfaite connaissance des deux idiomes elle joignait celle de la vie contemplative et du langage mystique. Le bénédictin Dom Lataste,

1. Pelicot raconte avoir trouvé ces deux lettres inédites à Bordeaux L'une lui fut envoyée par les Carmélites du premier couvent de cette ville ; elle appartenait à une dame qui la conservait « dans un portefeuille de maroquin cramoisi » ; l'autre était gardée au « second conuent (*sic*) de l'Assomption des Reuerendes Meres Carmelites du Faux-bourg S. Michel », avec grande « veneration et proprété, dans vn Reliquaire couuert de crystal ». (P. 51 et 55)

2. Chappe de Ligny, Avertissement, p. VIII.

3. « Ces deux traducteurs (Pelicot et le P. de la Mère de Dieu) se sont attachés si servilement à la lettre du texte espagnol, que leur stile en est obscur, embarrassé, et en beaucoup d'endroits inintelligible... Ils ont cru devoir observer scrupuleusement l'ordre du texte, qui, n'étant pas chronologique, jette une confusion fort désagréable dans la lecture des Lettres de la Sainte, et prive les lecteurs de la satisfaction qu'il y a à remarquer successivement les différentes circonstances dans lesquelle chaque lettre a été écrite. Enfin ils se sont aussi fait un devoir de rendre en François dans toute leur étendue les remarques espagnoles qui ont été faites sur ces lettres; quoique la plus grande partie de ces remarques ne soit d'aucune utilité, du moins relativement à nos usages ». Chappe de Ligny, Avertissement, p. VIII.

évêque de Bethléem et visiteur des Carmélites, fut son éditeur posthume. Une traduction du second volume des *Cartas* est leur œuvre [1]. Cette fois, on tenait l'ordre chronologique, et les notes oiseuses avaient disparu.

Un avocat au Parlement, Chappe de Ligny, se pique d'émulation. Le tome I[er] des *Cartas* était resté en souffrance. Avec Dom Lataste, Chappe le traduit et l'annote sur le même plan que le deuxième [2]. C'était en 1753 [3].

Un siècle presque entier s'écoule. Le prodigieux entrepreneur qui s'appelle l'abbé Migne aborde la publication des lettres de sainte Thérèse. Que ne menait-il pas de front? En 1840, il offre au public, au tome II des *Œuvres*, une série de cent soixante-dix lettres [4], plus trois inédites ; en 1845 [5], une deuxième de cent cin-

1. La mère de Meaupeou mourut en 1727. Sa traduction ne parut qu'une vingtaine d'années plus tard, sous ce titre : *Lettres de sainte Therese tradvites de l'espagnol en françois*, par feue la Révérende Mere Marie-Marguerite de Maupeou, dite Therese de Saint Joseph, Religieuse et Prieure du Couvent des Carmelites de saint Denis en France, et ensuite Prieure des Carmelites de Pont-Audemer, *avec des Remarqves et notes théologiques, historiques, critiques.* Tome second. Paris, 1748. In-4.

2. *Lettres de Sainte Therese, tome premier, traduit de l'espagnol en françois*, par M. Chappe de Ligny, avocat au parlement, *avec des remarques et notes théologiques, historiques, critiques. On a joint à ce volume une nouvelle traduction des Avis de la Sainte, avec de pareilles Remarqves et Notes, et de ses Méditations sur le Pater.* Paris, Garnier, 1753. In-4.

3. « Une personne également considérable par ses lumières et par le rang qu'il tient dans l'Église, a bien voulu présider à l'édition de ce second tome, après avoir pris la peine d'arranger lui-même les Lettres dans l'ordre chronologique, et y avoir ajouté des notes de sa main qui ne laissent rien à désirer pour l'intelligence du texte ». Chappe de Ligny, Avertissement, p. IX.

4. On jugera, par l'abrégé du seul titre, du caractère encyclopédique de cette vaste compilation : *Œuvres très-complètes de sainte Thérèse, entourées de vignettes à chaque page; précédées du portrait de la sainte par Th. Blanchard, du fac-similé de son écriture par Bineteau, de sa vie par Villefore et de la bulle de sa canonisation par Grégoire XV; suivies d'un grand nombre de lettres inédites, des méditations sur ses vertus par le cardinal Lambruschini, de son éloge par Bossuet et par Fra Louis de Léon, du discours sur le non-quiétisme de la sainte par Villefore*, etc., etc., publiées par l'abbé Migne. Tome second, *contenant les Pensées sur l'amour de Dieu, les Fondations, la Manière de visiter les monastères, les Lettres, les Avis et la glose de sainte Thérèse*, etc., etc. Paris, chez l'éditeur, 1840. In-8. — C'est un véritable fouillis, où d'utiles éléments ont été entassés pêle-mêle. Traductions et notes sont à l'avenant.

5. *Œuvres*, tome troisième, *contenant la plus grande partie des Lettres inédites de sainte Thérèse, les œuvres complètes de saint Pierre d'Alcantara et de saint Jean de La Croix.* Paris, 1845. In-8.

quante-neuf lettres, sans compter les *Sujets incomplets*, *ou Fragments de lettres et d'autres écrits de la Sainte*, etc., etc., les *Autres papiers et fragments*, les *Différents fragments et notes réunis sur un papier par la Sainte*, *qui se proposait de le faire entrer dans d'autres écrits*. Une réédition eut lieu en 1859-1860.

Un an après, en 1861, le P. Marie Bouix, de la Compagnie de Jésus, qui avait voué sa vie à faire connaître et glorifier la fondatrice du Carmel, complétait la traduction des Œuvres par celle de la Correspondance. Ses trois volumes contiennent trois cent cinquante-quatre lettres numérotées, plus cinq non datées, deux authentiques suivant les *Cartas*, mais selon lui suspectes, et rejetées à la fin d'un volume. Avec deux autres additions inédites, dont une seule numérotée, il a porté le nombre total des lettres de sainte Thérèse à trois cent soixante-cinq. Mais, d'autre part, il a laissé de côté, sans doute par oubli, six lettres des *Cartas* ou de Migne, et une lettre de Palomino. Quant aux fragments, il en inséra seulement trois ou quatre, en les réintégrant dans leurs lettres respectives. Il n'inséra pas les autres non plus que les Avis.

En 1882, le P. Bouix était presque octogénaire. Doublement accablé par la vieillesse et par l'expulsion qui l'avait arraché à sa cellule en vertu des décrets de 1880, il voulut quand même payer un dernier tribut à sa chère sainte Thérèse. L'Église universelle célébrait cette année-là le troisième centenaire de sa précieuse mort. Il fit un suprême effort et publia une réédition de ses Lettres augmentée de quatorze ou quinze inédites empruntées à La Fuente. Il atteignait ainsi le chiffre de trois cent soixante-seize.

Ce fut son chant du cygne. Il cessa d'écrire et s'éteignit le 28 décembre 1889. Mais le mouvement *Thérésien*, auquel il avait si puissamment concouru, ne s'arrêtait point, En l'année du centenaire, le *Siglo futuro* avait publié la première page d'une lettre inédite adressée par la sainte à sa sœur Doña Jeanne de Ahumada (février 1580[1]). L'année suivante, Herrero Bayona ajoutait à sa reproduction photolithographique du *Chemin de la perfection* la lettre du *Siglo*, un reçu et plusieurs fragments inédits, dont un considérable qui complétait une lettre déjà connue[2], la lettre au P. Gratien, du 15 juin 1576. Mais pour ce genre de publication,

1. *Lettres de sainte Thérèse*, édition du P. Grégoire de Saint-Joseph, II, 463.
2. *Ibid.*, I, 245.

rien ne vaut une revue spéciale. On peut s'en rendre compte par les inédits du grand évêque de Meaux, lettres ou sermons mis au jour, en moins de deux ans, dans la *Revue Bossuet*, par M. l'abbé Lévesque. Les *Chroniques du Carmel* faisaient paraître une première lettre inédite de sainte Thérèse en 1896, la soixante-dix-neuvième du P. Grégoire de Saint-Joseph, qui l'avait copiée lui-même à la cathédrale de Gênes[1]; puis une seconde, en 1899, dont il avait trouvé l'autographe chez les Dominicaines de la Havane[2].

Enfin, en 1900, l'auteur de ces récentes découvertes lançait sa traduction complète des *Lettres de sainte Thérèse*, amorcée par ces publications de détail.

II

Quel accueil lui a été fait par la presse ? Demandons-le d'abord à M. Henri Joly. L'auteur de la *Psychologie des saints* avait naguère invoqué, en matière de phénomènes surnaturels, le témoignage de « la grande Carmélite, avec ses distinctions si précises et ses explications si lumineuses[3] ». C'était l'héroïne de la sainteté et l'oracle de la vie mystique, *mater spiritualitatis*, comme Rome l'a appelée, qu'il étudiait alors. A propos de sa correspondance, il se prit à chercher en elle « la beauté d'abord, puis tout le charme, toute la tendresse, quelquefois aussi la douce malice de la femme la plus femme qui ait existé[4] ». Sur ce thème, il a écrit plusieurs pages d'une analyse pénétrante, semée d'observations ingénieuses et de piquantes réflexions. Il estime que des fragments traduits par le P. Grégoire de Saint-Joseph, beaucoup qui sont courts, « séparés, n'offriraient pas toujours une bien grande valeur »; mais que, « restitués aux lettres qu'on en avait appauvries..., ils les éclairent, ils les rajeunissent, ils leur donnent l'accent de la vie réelle[5] ».

A ses yeux, ce dernier résultat était indispensable à obtenir, parce que, nécessaire quand il s'agit des grands auteurs ou des hommes célèbres, il s'impose en présence des saints. L'omission

1. *Lettres de sainte Thérèse*, édition du P. Grégoire de Saint-Joseph, I, 191.
2. *Ibid.*, I, 81.
3. Henri Joly, *Psychologie des Saints*, 1re édition, p. 81.
4. *Ibid.*, *la Correspondance de sainte Thérèse, d'après de nouveaux documents*, dans le *Correspondant* du 10 novembre 1900, p. 555-577.
5. Article cité, p. 557.

des détails secondaires de leur existence a, selon lui, le grave inconvénient de nous décourager.

> Voilà pourquoi il est non seulement curieux, récréatif, amusant même (dans le bon sens), mais très instructif et très pratique de voir une sainte Thérèse s'occupant de questions relatives... aux recettes contre les maux de dents ou les maux de cœur, aux paquets à bien envelopper pour que les flacons de fleur d'oranger qu'on lui envoie ne se cassent pas. Il est encore bien plus réconfortant de voir que, dans ses affections et ses dévouements, elle ne résista pas aux élans de son cœur et crut qu'il ne lui était pas du tout défendu d'aimer... j'allais dire plus passionnément, celui qui entrait le mieux dans les désirs de son âme[1]...

Cet enthousiasme pour la soi-disant sainte Thérèse inconnue qu'on nous révélerait, est un peu prompt. Mais ici nous constatons, nous ne jugeons pas.

Comparant la nouvelle édition, celle du P. Grégoire, à l'ancienne, celle du P. Bouix, M. Joly les juge ainsi :

> Il importe de le dire ici, par équité et aussi dans l'intérêt des curieux ou des personnes pieuses, cette nouvelle édition ne rend pas inutile la précédente. Cette édition Bouix a un mérite que le nouvel éditeur (est-ce par discrétion charitable? est-ce par crainte d'être trop long?) paraît avoir tenu à lui laisser[2]...

Un peu comme le Bossuet Lachat ne dispense pas de garder l'édition Floquet! J'ai connu des gens trop pressés qui jadis lâchèrent l'une pour l'autre et furent obligés de racheter à beaux deniers celle qu'ils avaient trop vite échangée. Ceci ne tue pas toujours cela. Tels érudits en patristique qui à tort ou à raison ne cessent point d'incriminer les éditions Migne, ne se privent pas de s'y référer couramment. Nous verrons bientôt combien M. Joly a raison de ne pas sacrifier l'édition du P. Bouix à celle de son successeur.

Dans la *Revue thomiste*, le savant P. Mandonnet a consacré une critique moins étendue mais non moins intéressante, à l'œuvre du P. Grégoire. Lui aussi regarde comme une bonne fortune « de connaître la grande mystique espagnole, non seulement par ce qu'on pourrait appeler les transcendances de son âme, le feu de son amour et la lumière de sa pensée » ; mais encore « par son côté humain[3] ».

1. Article cité, p. 558.
2. *Ibid.*, p. 557, n. 1.
3. *Notes bibliographiques*, par le P. Mandonnet, O. P., dans la *Revue thomiste* de mars 1901, p. 109-114.

Arrivé à la question des éditions, il reproche au P. Bouix d'avoir retardé de vingt ans sur La Fuente, et il apprécie en ces termes l'œuvre du Père carme :

> Les lettres de sainte Thérèse telles qu'elles nous sont maintenant présentées, forment la collection *la plus complète et la mieux ordonnée qui existe*... Quant à la traduction des lettres elles-mêmes, elle a été très soignée, soit pour l'exactitude, soit pour la forme littéraire. Le R. P. Grégoire a suivi fidèlement le texte, tout en donnant à sa traduction une correction parfaite *et une allure des plus naturelles*. C'est vraiment sainte Thérèse que l'on entend, avec son accent, son tour d'esprit et ses saillies spirituelles.

Passe pour l'édition « la plus complète » ; mais il ne nous semble pas qu'elle soit « la mieux ordonnée. » Trop de documents disparates sont venus se mélanger aux Lettres, là où l'on ne s'attendait guère à les rencontrer. Quant à « l'allure des plus naturelles », nous craignons que ce naturel-là ne confine légèrement au *naturalisme*. Un peu plus de surnaturel dans le ton n'aurait rien gâté, quand il s'agit d'une sainte, qui même à propos des choses les plus simples et les plus familières sait toujours s'exprimer en religieuse[1].

Le R. P. Mandonnet félicite le nouveau traducteur d'avoir, sur certains points en litige, paru céder « à un sentiment de prudence et de charité chrétienne, qui, à ses yeux, ont peut-être des exigences supérieures à celles de la critique. Le point de vue est trop délicat, ajoute-t-il, pour que nous songions à le combattre et surtout à le condamner. En tout cas, les critiques de la Compagnie de Jésus qui auront à parler des Lettres ne manqueront

1. Rien qu'en parcourant la table des matières du tome II, on rencontre les titres suivants dans les sommaires. « Un *bon marieur*. Postulante aux lingots d'or (*bis*). Bonbons, dragées et patates. Excellentes aloses. Elle la remercie de lui avoir envoyé un reliquaire, une timbale, des parfums et de l'eau de fleur d'orange. Novice aux lingots d'or. Coings de Tolède Un peu de fleur d'orange. Recette de sirop. Toile qu'on ne peut vendre. Robes de drap. Réception de cocos. *Bijou* précieux ». En se reportant à la page 141, note 2, on apprend que ce bijou (la sainte le désignait ainsi) est le livre de sa *Vie* par elle-même. Un sommaire plus sérieux n'aurait-il pas dû mentionner l'ouvrage au lieu du nom de convention ? De même pourquoi qualifier de *satire* les critiques de la sainte sur certains ouvrages? (II, 45.) — A travers les sommaires du tome III, on rencontre : « Point de sermon, point de perdrix ». Est-ce donner une idée exacte de ce texte : « Nous nous passerons donc de sermon, si le Père provincial ne vient pas. On ne saurait évidemment insister auprès de quelqu'un qui ne prêcherait pas de bon cœur ; mais on regrettera plus la privation du sermon que la perte des perdrix qu'on voulait donner au prédicateur. Je ne sais ce qu'on fera ». (III, 228.)

pas de reconnaître le tact extrême qui a guidé le R. P. Grégoire, et ils lui en témoigneront sans doute leur satisfaction. »

Volontiers, je m'associe à ces éloges du R. P. Mandonnet et pas plus que le R. P. Grégoire, je n'ai le désir ni l'intention de ressusciter de vieilles querelles. Mais avant d'arriver à l'examen de la nouvelle édition, je dois compléter cette courte revue de la presse par le résumé d'une controverse dans la *Vérité française*. Sous la signature anonyme « Un ami du Carmel », son numéro du 18 mars dernier publiait la note suivante :

Une nouvelle publication des lettres de sainte Thérèse vient de paraître; elle porte ce titre : *Traduction augmentée de plus de 70 lettres et 400 fragments*, par le P. Grégoire de Saint-Joseph, des Carmes déchaussés.

Une augmentation de plus de soixante-dix lettres est bien faite pour attirer l'attention des nombreux lecteurs qui goûtent et admirent les œuvres de la grande réformatrice du Carmel. L'annonce du titre est encore dépassée, lorsqu'en examinant l' « Ordre chronologique » dont le traducteur fait suivre chacun de ses trois volumes, on y compte 83 lettres suivies du mot *inédite*. Mais en parcourant le livre, on s'étonne de ne rencontrer que rarement dans les notes, des indications conformes à celles du titre et de l'Ordre chronologique, et de ne trouver, dans le texte, que *deux lettres inconnues* : toutes les autres, en effet, ont été publiées en espagnol, et, à part trois ou quatre, traduites en français.

Ces remarques fort considérables, il faut l'avouer, sont confirmées par un *errata*, ajouté quelques mois après la publication de l'ouvrage, dans les exemplaires restés en librairie. Le voici :

Errata

1° Au lieu de fragments *inédits*, t. I, p. 411; t. II, p. 198; t. III, p. 375, lire : fragments *traduits pour la première fois en français*.

2° Au lieu de l'indication « fragments *nouveaux* » qui se trouve dans différentes notes des trois volumes, lire : fragments *traduits pour la première fois en français*, ou *restitués à la Collection* : supprimer celle de la p. 303, t. I.

3° Au lieu de l'indication « Lettre *nouvelle* » mise en note, t. III, p. 72, lire : Lettre *restituée à la Collection*.

4° Pour la rubrique *inéd* de différentes tables chronologiques, s'en rapporter, sauf corrections susdites, à la note mise au bas de la page où se trouve la Lettre accompagnée de cette rubrique.

L' « Ami du Carmel » continue en se demandant si le résultat de cet *errata* n'est point « de réduire de 83 à 2 le nombre de fois où la rubrique *inédite* s'applique réellement aux lettres ». Il constate que s'il était juste de signaler des « erreurs aussi nombreuses », « cette loyauté honore le traducteur » ; mais il se plaint que l'*errata* ne soit pas complet, et pose cette question : « S'il n'y a que deux lettres inédites, comment expliquer que la collection soit *augmentée de plus de soixante-dix lettres* et de

quatre cents fragments? « A son avis « le titre demanderait certainement à être rectifié pour ne pas induire gravement le public en erreur ». « De plus, conclut-il, un *errata* d'une si grande importance met néanmoins le lecteur en garde à l'égard de plusieurs affirmations de l'auteur; par exemple, lorsqu'il parle des corrections fort nombreuses qu'il a faites, soit quant à la date et à la destination des lettres, soit quant au texte même. »

La réponse du R. P. Grégoire de S.-Joseph ne se fit pas longtemps attendre. Elle parut dans la *Vérité française* du 25 mars.

L'objection, écrit-il, est spécieuse et habilement présentée. Néanmoins, la réponse est bien simple et mon éminent critique, qui, sans doute, a parcouru tout mon ouvrage, qui reconnaît même ma *loyauté*, aurait pu la trouver à la page XXIV de ma préface. Ma traduction est augmentée non seulement de *deux lettres inédites*, comme il le répète jusqu'à trois fois, après avoir dit precédemment *trois ou quatre*, mais de toutes celles que le traducteur qui m'a précédé immédiatement avait arbitrairement retranchées. Ce traducteur a publié dans sa dernière édition 376 lettres, au nombre desquelles se trouvent les *Relations*; ma collection comprend 438 lettres et 16 *Relations*, soit en tout 454. Cela étant, j'ai cru pouvoir dire : *Traduction augmentée de plus de 70 lettres*, et je n'ai pas changé d'avis...

III

Il nous reste à examiner l'édition du R. P. Grégoire, en critique désintéressé et sans autre point de vue que celui de l'érudition pure ou de la bibliographie.

Réalise-t-elle, comme accroissement, un progrès notable sur les précédentes? Un progrès réel assurément ; moins important toutefois qu'on ne le supposerait à voir se répéter dans l'« Ordre chronologique où sont indiquées sommairement les principales améliorations », la mention *inédit*.

L'auteur, nous l'avons vu dans son *Errata* reproduit par l'« Ami du Carmel », et que j'ai d'ailleurs directement sous les yeux, a fait bon marché, je ne l'ignore pas, de ses tables chronologiques finales. Sous son numéro 4, il les a en quelque sorte désavouées, priant les lecteurs de n'en pas tenir autrement compte et de s'en remettre désormais aux notes du bas des pages, dans le corps de chaque volume. Serait-il téméraire d'en conclure que le R. P. Grégoire, comme il arrive assez ordinairement aux auteurs, n'avait pas fait ses tables par lui-même et en avait confié la direction à quelque secrétaire, lequel, passionné sans doute

pour l'*inédit*, en aura semé un peu partout à tort et à travers ? En effet, cette qualification revient là plus de quatre-vingts fois. Or, si l'on se reporte aux notes du texte, quatre ou cinq lettres seulement en bénéficient ; les autres pièces ne sont plus données que comme *traduites en français pour la première fois*. Peut-être eût-il mieux valu dès lors veiller avec plus de soins sur la rédaction de l'Ordre chronologique et y faire employer des expressions plus nettes, distinguant ce qui était entièrement inédit de ce qui l'était seulement en France.

Les lettres absolument inédites portent les numéros : IV, XXXIV, LXXIX. La XXXIV[e] et la LXXIX[e] avaient déjà paru, il est vrai, dans les *Chroniques du Carmel* ; mais par les soins de l'auteur. Cette revue est si spéciale et la publication était si récente que le R. P. Grégoire était en droit de garder à ces lettres la qualification d'inédites. On constate pourtant que, même avec cet appoint, le chiffre des lettres n'ayant jamais paru ailleurs est très limité dans son ouvrage.

Les deux mentions qui reviennent le plus souvent sont les suivantes : *Traduit pour la première fois*, ou bien : *Restitué à la collection*. Que signifie au juste cette dernière formule ? il est malaisé de s'en rendre un compte exact. L'auteur qualifie ainsi des documents ou des fragments parus déjà dans La Fuente, dans l'édition de Madrid et dans Migne, mais classés par lui à leur place.

Au lieu d'une indication aussi vague et qui ne peut être d'aucun secours aux lecteurs désireux de contrôler par eux-mêmes, n'eût-il pas été élémentaire de renvoyer au tome et à la page de ces publications antérieures ? Ainsi avait procédé en partie le P. Bouix. J'ouvre le tome III de sa première édition et, à la page 489, je trouve ce double renvoi : (Édition de Madrid, t. II, l. XVIII. — *Acta*, p. 228, n° 1005). Il en est de même de toutes les autres lettres, quand elles figurent dans cette édition espagnole ou dans la grande publication documentaire et critique des Bollandistes. Jamais rien de semblable dans le R. P. Grégoire. Son recueil n'est donc point et ne saurait être un instrument de travail. Sans doute, il donne en appendice le texte espagnol de ses fragments nouveaux ; mais pour les autres ? Un ouvrage sans références ne s'élève pas, quel que soit d'ailleurs son mérite, au-dessus d'un ouvrage de vulgarisation et ne vise que des lecteurs ordinaires.

Dirai-je toute ma pensée? J'aurais souhaité, puisque le R. P. Grégoire a réalisé un progrès d'accroissement sur l'édition du P. Bouix, ainsi qu'il nous l'apprend, mais sans le nommer, au titre général de sa traduction et, dans sa lettre de la *Vérité française*, en le désignant clairement; j'aurais souhaité qu'il surpassât son prédécesseur, non seulement par le nombre des lettres, mais encore par celui des références et qu'il indiquât les pièces absentes de Bouix mais présentes dans Migne. Prenons un autre exemple. Le R. P. Grégoire (III, 72) donne, sous le numéro CCCXLI de sa collection, une lettre « à une dame inconnue », de janvier 1581. Dans l'Ordre chronologique, elle est qualifiée *inédite* (p. 522); Dans le corps du volume, elle est désignée en note comme *Lettre nouvelle* (p. 72). Mais l'*Errata* nous a appris que « pour la rubrique *inéd.* des différentes tables chronologiques », on doit « s'en rapporter à la note mise au bas des pages ». Et voilà que cette note elle-même est fautive, si bien que l'*Errata* nous invite, « au lieu de l'indication « Lettre *nouvelle* », à lire : « Lettre *restituée à la collection.* » N'est-ce pas là un vrai casse-tête? Combien, en vérité, il eût été plus naturel de renvoyer à La Fuente (lettre CCCXI), puis de faire observer que cette lettre, manquante dans Bouix, est la LVIII[e] de Migne, au tome III, page 108, de sa première édition? Ainsi du reste [1].

— Mais, dira-t-on, tant pis pour les rares érudits. — Soit! On n'aime pas, je le comprends, à déparer un livre destiné à toutes mains, par des amas de petit texte au bas des pages. Cependant une autre question plus générale et qui intéresse toutes catégories de lecteurs se pose à la suite de la première. Ornées ou non de références, que sont en elles-mêmes les nouvelles pièces? Souvent, hélas! de simples documents, sans aucun caractère épistolaire ou mystique ou littéraire. Ils n'intéressent que la biographie, et, à ce titre, ils avaient été relégués jusqu'ici après les lettres proprement dites, parmi les écrits détachés, les appendices, etc. La lettre III est un acte relatif à la vente d'une maison; la lettre XXIII, un contrat pour acquisition semblable; la lettre XXV, une quittance; la lettre XXXII[e], un reçu.

La clausule de la dernière pièce suggère deux remarques. Le

1. L'honorable M. Joly paraît avoir été induit en erreur par ces rubriques vagues et contradictoires. Autrement, il n'eût pas écrit : « Le R. P. Grégoire nous fait la surprise de soixante-dix lettres *inédites*... ». (Art. cité, p. 556.)

millésime fait défaut. Mais, en tête, l'éditeur a mis la date de 1572. Cette date ne figurant pas dans le texte original, ne devrait-elle pas être mise entre [ ]? On pourrait ainsi faire la différence de la part conjecturale ou même certaine, mais indépendante du texte, et de la part qui s'y rattache directement, en matière de chronologie. De plus, ne serait-on pas heureux d'apprendre, à propos de chaque pièce, en quel endroit elle existe actuellement et si c'est en original ou en copie. On lit au titre général de chaque volume : « D'après les autographes de la Sainte et les copies authentiques des Pères Carmes. » Mais, sur quatre cent trente-huit lettres et seize relations, le R. P. Grégoire ne signale que vingt et quelques fois, dans tout le cours de son ouvrage, un autographe existant. Je ne puis croire qu'il ne lui en ait point passé davantage sous les yeux. Je crains pourtant que plus d'un lecteur n'éprouve le regret de cette pénurie d'information.

Jusqu'ici, je n'ai signalé que trop de *desiderata*. En terminant cette critique d'ensemble et sans m'attarder plus longtemps à aucun détail [1], je tiens à déclarer à l'auteur que je l'approuve d'avoir tenté de reconstituer la suite de la composition, là où le P. Bouix avait interverti l'ordre des phrases. Chaque édition a ses avantages. Le style du P. Bouix est plus noble, celui du P. Grégoire plus précis. Le principal mérite de la récente traduction est d'avoir réuni en français tout ce qui a été conservé de sainte Thérèse, dans l'état actuel des connaissances. L'auteur y a mis tous ses soins.

1. Voici pourtant encore quelques observations que nous croyons devoir présenter. Que fait, parmi les lettres, cette circulaire envoyée aux prieures (1577?), dont l'autographe conservé à Médina del Campo « n'est pas de la sainte », mais de la mère Inès de Jésus, et qui, d'autre part, « a dû lui être dictée par le Père Visiteur » ? (T. II, p. 156.) — Une autre circulaire ou recommandation « pour le jour de la prise d'habit et de la profession », est-elle davantage à sa place ? (T. III, p. 68.) — L'exhortation adressée par la sainte aux religieuses de Valladolid avant de les quitter et que Yépès a relatée dans sa Vie est intéressante, et la doctrine en est bien thérésienne ; mais une exhortation orale est-elle une lettre ? N'est-il pas à croire que ces paroles auront été recueillies par les Carmélites, plutôt que laissées comme Mémorial écrit ? (T. III, p. 347.) Ces divers documents figureraient mieux, à la fin du tome III, parmi les Relations et Appendices formés de fragments détériorés, textes espagnols et extraits divers qui précèdent la table analytique.

Henri CHÉROT, S. J.

QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES

SUR

BOSSUET, BOURDALOUE, FÉNELON

Dans la première de ses *Études critiques et morales sur Bossuet*[1], M. Fortunat Strowski examine quelle a été l'intention du grand orateur en publiant son *Oraison funèbre de Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne* (1669). Bossuet avait alors quarante-deux ans, et ne paraissait pas rechercher la gloire d'auteur. Il est probable, d'après M. Strowski, que son but était d'amener le roi Charles II à se convertir au catholicisme; et c'est pour cela que Bossuet insiste si longuement, trop longuement en apparence, sur le germe révolutionnaire qui couvait au fond des doctrines protestantes. Il faut se placer, pour en bien juger, non au point de vue de l'art, mais au point de vue religieux.

Bourdaloue[2], longtemps moins favorisé que son glorieux rival, commence à voir la critique se prendre, avec un intérêt croissant, à son œuvre oratoire. L'important ouvrage que M. Ferdinand Castets, marchant sur les traces de Feugère, entreprend de lui consacrer, prouve que l'Université entend bien ne pas laisser tout entière à d'autres une étude littéraire dans laquelle un de ses maîtres avait été déjà si heureux.

Analyser « les diverses influences qui ont agi sur le développement du génie de Bourdaloue, et sur le caractère de sa prédication », tel est le but poursuivi par l'auteur. Dans une première partie surtout biographique, il suit le jeune élève du collège Sainte-Marie à Bourges, le scolastique et le professeur, le religieux et le prédicateur, à travers les étapes de sa vie apostolique. Dans la seconde, il se demande quels sont les orateurs de l'âge

1. *Études critiques et morales sur Bossuet*. I. *Origine historique du premier livre de Bossuet*, par Fortunat Strowski, docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal. (*Extrait des Annales de philosophie chrétienne*.) Brochure in-8, pp. 16.

2. *Bourdaloue. La Vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle*, par Ferdinand Castets, doyen de la Faculté des lettres de l'université de Montpellier. Tome Ier. Paris, Delagrave, 1901. In-8, pp. 366. Prix : 6 francs.

précédent auxquels il a été redevable, notamment en quoi il a imité le jésuite Castillon (1599-1671) et le cluniste Biroat († 1666).

Les faits qui composent la biographie sont empruntés au P. Lauras, y compris la date inexacte, universellement donnée jusqu'ici, de la profession de Bourdaloue. Je regrette que M. Castets, fort au courant des dernières publications, telles que le livre de M. l'abbé Pauthe et mon édition de la Correspondance, ne paraisse pas avoir eu connaissance de l'*Étude généalogique sur les Bourdaloue*, par M. J.-B. Tausserat. Il aurait vu, dans ce savant ouvrage, que Claude Bourdaloue, bisaïeul du prédicateur, eut de sa première femme, Catherine du Chièvre, *quinze* et non pas seulement sept enfants. (P. 10.) Mais surtout, il aurait pu remonter plus haut dans le passé.

On aimera à rendre hommage, pour peu qu'on suive M. Castets, à son consciencieux labeur. Il a étudié, par exemple, les sermons de Castillon avec beaucoup plus de soin que M. Jacquinet, dans ses *Prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet*; et quant à ceux de Bourdaloue, il les possède à fond. On le félicitera aussi d'aimer et de faire aimer son personnage, ne parlant jamais de son talent ou de sa vertu qu'avec un religieux respect. Je ne souscrirais peut-être point d'ailleurs à certaines conclusions. A force de savoir son Bourdaloue, M. Castets était exposé à le voir un peu partout. Il est bien possible que là où le grand prédicateur paraît s'inspirer de Castillon et de Biroat, ils aient simplement puisé tous trois à des sources communes. Mais ces rapprochements n'en étaient pas moins curieux à relever et à mettre en lumière. Ajouterai-je que l'érudition de M. Castets, nourrie des classiques grecs et latins, des littérateurs et des philosophes, lui permet plus d'une agréable digression sur le terrain des idées léguées par l'antiquité aux modernes ?

Le P. Griselle offre à ceux que tenteraient des études analogues un précieux instrument de recherche. Sa *Bibliographie critique de Bourdaloue*[1] est parue dans une excellente collection bibliographique en cours de publication. Elle permettra à la fois aux travailleurs et aux conférenciers, aux professeurs et aux écri-

1. *Bourdaloue*, par le P. E. Griselle, S. J., professeur à l'Université catholique de Lille. (Dans la Bibliothèque de bibliographies critiques, publiée par la Société des Études historiques.) Paris, Picard, 1901. Brochure in-8, pp. 23. Prix : 2 francs.

vains, de s'orienter rapidement dans le labyrinthe des questions soulevées par le texte de Bourdaloue, et des jugements prononcés sur son mérite depuis les contemporains jusqu'à nos jours. On peut regretter seulement que le P. Griselle ait à peine mentionné (p. 16) quelques passages des plus connus de Mme de Sévigné, de Boileau, etc., les supposant sans doute trop souvent reproduits.

Il est par contre tout à fait dans le rôle de guide sûr et d'initiateur inspiré, en publiant ses *Quinze sermons inédits de Bourdaloue* [1]. Tantôt c'est la forme qui est nouvelle, le texte ne s'éloignant pas trop considérablement de celui de l'édition Bretonneau ; tantôt c'est le fond, le sujet étant neuf, comme dans cette allocution si originale prononcée, en 1684, au pied de la croix du bois de Boulogne qui termine presque le recueil.

Leur authenticité fût-elle quelque peu incertaine, de pareils documents sont quand même très utiles.

S'agit-il, en effet, d'un peintre de caractères ou d'un ciseleur de maximes, d'un La Bruyère ou d'un La Rochefoucauld, la critique moderne ne s'est laissée rebuter par aucune investigation pour identifier les portraits, pour suivre dans les variantes d'une sentence le travail du penseur ou du styliste. Autant d'efforts louables et utiles. Ils permettent d'admirer un chef-d'œuvre en pleine connaissance de cause, de pénétrer les allusions les plus cachées et les plus fines d'un auteur profond ou ingénieux, de saisir sur le vif le jeu des facultés, intelligence, imagination, mémoire, à la poursuite d'une idée, d'une image, d'un souvenir.

Sommes-nous en présence d'un orateur ? le problème se hérisse d'inconnues. Avons-nous le texte exact de ses discours, c'est-à-dire sa parole prononcée ? Possédons-nous tout au moins soit le texte écrit en vue de la parole, soit le texte arrangé après coup en vue de l'impression ? Ce texte postérieurement remanié, à l'usage non plus des auditeurs, mais des lecteurs, l'a-t-il été par l'orateur lui-même ou par quelqu'un d'autre ? Si c'est par autrui, l'orateur a-t-il du moins reconnu le texte de son vivant, l'a-t-il déclaré authentique et fidèle, conforme à son idéal de revision ? Ou bien encore ce travail de retouche a-t-il été exécuté par

1. *Quinze sermons inédits de Bourdaloue*, par le P. Eugène Griselle, avec préface du P. Henri Chérot. Arras et Paris, Sueur-Charruey, 1901. In-12, pp. 352. Prix : 3 francs.

quelque héritier de ses intentions? Dans ce dernier cas, en quelle mesure se combine la part du rédacteur posthume avec celle de l'orateur? Cet alliage, comment en dissocier les éléments? Et d'abord, comment les déterminer?

Pour Bourdaloue, qui seul nous occupe ici, les sources de son texte peuvent se diviser en deux classes : les manuscrits et les imprimés.

Jusqu'à présent, les manuscrits originaux sont demeurés introuvables, comme ceux de Massillon, comme ceux du grand comique auquel Bourdaloue est opposé dans une étude de Louis Veuillot : Molière. Quelque jour le P. Griselle fixera la dernière date où leur existence fut signalée. Il y a cent soixante-dix ans environ que personne n'a plus ouï parler des autographes du célèbre prédicateur, ni même des copies quelconques qui ont pu être faites sous ses yeux, lorsqu'en 1694, dix ans avant sa mort, il se mit, sur les ordres du général des Jésuites, Thyrse Gonzalez, à préparer l'édition de ses sermons.

On comprend qu'en cette absence des manuscrits personnels de Bourdaloue, les notes des sténographes ou copistes qui recueillirent au vol ses discours soient une source particulièrement importante. Le P. Griselle s'est voué, dans diverses revues, principalement dans *le Prêtre*, d'où il extrait le présent volume, à cette étude ingrate en apparence, mais déjà féconde en résultats. Au fur et à mesure qu'il la poursuivra, nous connaîtrons de mieux en mieux le Bourdaloue qu'entendirent Louis XIV, Sévigné, Maintenon, Lamoignon, Bossuet, Boileau et Condé. Alors seulement nous serons en mesure de formuler un jugement complet sur la valeur des sources imprimées, soit des éditions subreptices, soit de l'édition Bretonneau.

A un tout autre point de vue on trouvera quelques détails sur Bourdaloue dans l'*Église Saint-Paul-Saint-Louis* de M. l'abbé Bazin [1]. Cette église, aujourd'hui l'une des plus pieuses paroisses de Paris, fut, durant deux siècles, l'église de la Maison professe des Jésuites, sous le vocable unique de Saint-Louis. Bourdaloue y prêcha maintes fois, ainsi qu'à la paroisse voisine, Saint-Paul, détruite à la Révolution. Il est fâcheux que de légères inexactitudes se soient glissées dans les pages consacrées au grand ora-

1. *L'Église Saint-Paul-Saint-Louis; notice historique et descriptive*, par l'abbé G. Bazin. Paris 1901.

teur. Ainsi on lui fait prêcher « *dix* carêmes de suite » (p. 144) à la cour. Or, il n'en donna que *cinq*, plus sept avents, ne parlant devant le roi en général que tous les deux ans. On rapporte que la veille de sa mort fut un *samedi* (p. 145). Ce fut un *lundi*. Le 13, qui fut son dernier jour, était non un *mercredi* comme on le lit quelques lignes plus loin; mais un *mardi*. Enfin, au bas de la même page, il faut lire *1670* au lieu de *1610*.

Fénelon a lui aussi ses fervents. Le chercheur anonyme qui a découvert au British Museum sa *Réponse inédite à Bossuet*[1], paraît être de ceux-là. Cette réponse, restée jusqu'ici manuscrite, se lit sur les marges d'un exemplaire imprimé de la fameuse *Relation sur le quiétisme*, par Bossuet[2]. L'éditeur a eu l'heureuse idée de publier le texte de l'archevêque de Cambrai en regard de celui de M. de Meaux. On peut ainsi apprécier, au simple coup d'œil et presque à chaque page, la différence et même l'opposition de ces deux génies, différence et opposition dans la pensée et le style, en tout et partout.

Autant Bossuet est ferme, tranchant, affirmatif, autant Fénelon est souple, délié, fuyant. Chacun des deux excelle d'ailleurs à s'établir sur son propre terrain et à refuser le combat sur celui de l'adversaire. Fénelon prétend bien, par exemple, n'avoir rien de commun avec les erreurs de l'hérétique Molinos. La pureté de sa morale et de ses intentions le met, en effet, fort au-dessus des maximes relâchées de ce personnage sévèrement condamné par l'Église. « Il est dit ici, écrit Fénelon, que j'ai posé *tous les principes* de Molinos. Pour moi, je prétends les avoir tous détruits. » (P. 2.) Et plus loin : « M. de Meaux nie de m'avoir mis avec Molinos. Cependant, il ne cesse de dire que mes *maximes* sont précisément celles de Molinos. » (P. 9.) Enfin Fénelon parle nettement de « la dépravation personnelle » du trop célèbre mystique espagnol. (P. 118.)

Où il se dérobe, c'est au sujet de Mme Guyon. Ici, il cesse d'accepter la controverse directe. Il se rejette toujours sur son ignorance des ouvrages de cette mystique, ou encore sur ce fait

1. Fénelon, *Réponse inédite à Bossuet*. Préface de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, avec un fac-similé d'autographe et un dessin de Paul Lard. Paris, Librairie Internationale, 1901. In-16, pp. x-166-166. Prix : 3 fr 50.

2. Parue au mois de juin 1698. (Voir Gosselin, *Histoire littéraire de Fénelon*, p. 46.)

qu'il l'avait abandonnée entre les mains de Bossuet, et il se prévaut de ce que, dans son diocèse, M. de Meaux lui avait fait fort bon accueil, lui donnait même la communion au lieu de l'excommunier.

Ici pourtant est le point faible des défenses de Fénelon. Il est tout au moins disgracieux et maladroit de sa part de reprocher à Bossuet tantôt sa condescendance envers cette prophétesse aux livres apocalyptiques, tantôt ses bons procédés envers lui-même, lors des conférences d'Issy ou de sa consécration épiscopale. « Il (Bossuet) s'offrit à moi, dit-il, pour cette cérémonie, sans que je l'en priasse. » (P. 51.) Mais raison de plus, semble-t-il, pour lui en être reconnaissant et ne pas lui jeter ses bienfaits à la face !

Fénelon paraît plus grand et plus beau, quand il rappelle comment il a soumis au pape son *Explication des maximes des Saints* « avec une soumission sans restriction, tant pour le fait que pour le droit » (p. 22); comment encore il poussa l'humilité vis-à-vis de Bossuet jusqu'à lui remettre sa confession générale par écrit.

Mais en d'autres endroits le sentiment de sa dignité, peut-être même son amour-propre blessé, lui arrachent des réflexions qui semblent trahir quelque amertume contre « le grand génie de M. de Meaux ». (P. 45.) Bossuet ne veut il pas le *censurer*, le *réfuter*, lui imposer une manière de *formulaire* ? « J'avoue, s'écrie Fénelon, que la *hauteur* avec laquelle il voulait me *flétrir* par ce spectacle en paraissant me vouloir justifier, me paraissait une raison décisive pour ne pas faire ce qu'il voulait. » (P. 60.) Il y avait donc en présence deux maîtres d'égale force, non point un maître et un disciple, comme se l'était imaginé l'évêque de Meaux. Fénelon se croyait trop sûr de son bon droit et de sa valeur pour plier devant d'autres que devant le pape. Mgr de Noailles avait bien compris les situations, lorsque naïvement il disait à Fénelon : « J'évite de vous mettre ensemble, *de peur que les choses ne se passent pas assez doucement.* » (P. 38.) C'est le plus joli mot de ce volume.

Henri CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

La Charité sacerdotale ou *Leçons élémentaires de théologie pastorale*, par le T. R. P. Achille Desurmont, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur. Bureaux de la Sainte-Famille, à Antony (Seine). 2e édition. 2 vol. in-12, pp. 563 et 526.

Condenser dans une puissante synthèse les doctrines et les méthodes qui doivent diriger le prêtre dans l'art sublime de sauver les âmes, c'est ce que personne jusqu'ici n'avait tenté, croyons-nous, avec plus de succès que le R. P. Desurmont.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première expose les doctrines de la charité sacerdotale, la seconde ses méthodes pratiques.

Montrer la charité sacerdotale sortant du sein de Dieu et envahissant le prêtre, l'armant de ses saintes fonctions pour ramener les âmes à Dieu, leur centre et leur félicité suprême ; dans cette marche ascensionnelle des esprits vers Dieu, sous le souffle de la charité sacerdotale, *dépeindre* le rôle des vertus théologales et morales, la nécessité de la lutte contre les péchés, les vices, la tiédeur, les imperfections ; faire ressortir dans ce retour de l'âme à Dieu le rôle de la pénitence, comme vertu et comme sacrement, les énergies surnaturelles de la grâce promise et accordée à la prière, et en particulier à l'oraison mentale ordinaire, supérieure, infuse, la vraie mère de la piété envers Dieu et ses saints; exciter les âmes à suivre les indications de la Providence dans les diverses vocations de la vie, et à remplir tous les devoirs d'état en dépit de toutes les craintes humaines domptées ; se rendre maître de l'avenir par tous les moyens capables d'assurer la persévérance dans les pratiques variées de la vie chrétienne, selon les diverses classifications des âmes en vue de leur fin dernière ; bien établir la part de Dieu et la part du prêtre dans le travail merveilleux de la sanctification, et en déduire l'excellence de cette science pastorale qui met le prêtre en état de réaliser ces deux désirs intimes de tout vrai pasteur: « Que mon église soit digne de Jésus-Christ et mon cimetière peuplé d'élus » : voilà l'ensemble des doctrices énoncées et traitées dans la première partie.

La seconde partie nous montre l'application de ces doctrines dans le jeu des méthodes que le prêtre doit mettre en œuvre, dans les divers champs de son apostolat... Il y apprendra les moyens les plus pratiques de faire fructifier la parole de Dieu, dans les discours, dans les prônes, les instructions, les catéchismes ; la conduite à tenir au tribunal de la pénitence pour garantir l'intégrité de l'aveu, la sincérité du repentir,

la constance du bon propos; l'art éminent de diriger les âmes depuis le minimum de la vie chrétienne jusqu'aux plus hautes cimes de la perfection; comment il faut agir avec l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse, les malades et les moribonds; avec ceux qui vivent dans le mariage ou dans la virginité, dans les professions libérales, le commerce ou l'industrie, ou avec les artisans et les ouvriers; avec les prêtres, les religieux et les religieuses, adonnés à la vie active ou à la vie contemplative, selon les diverses voies d'épreuve ou de consolation, de scrupule, de trouble ou de paix, où la Providence les fait passer; comment il faut traiter certains cas extraordinaires qui vous abouchent avec des sectaires, des possédés, des hérétiques, des schismatiques, des âmes vraiment satanisées. Dans la direction publique, la Pastorale lui enseignera comment on dirige les paroisses, les familles, les maisons d'éducation, les communautés religieuses, les diverses associations; comment il faut mener la lutte contre les suppôts du démon, l'irréligion, les vices régnants.

Surtout, il verra dans quelle forme il faudra exercer l'apostolat; le bien que produisent les missions et les retraites bien préparées, bien menées, continuées et renouvelées, aux diverses classes de la société chrétienne.

Traiter toutes ces questions parfois avec des profondeurs de vue qui étonnent, avec un ordre parfaitement didactique, qui comprend dans chaque leçon le texte, l'explication et ses preuves, les sources ou les auteurs qui ont traité le sujet, et l'application ou l'indication d'une dissertation sur la matière, voilà ce que fait le R. P. Desurmont. Ceux qui l'ont entendu le retrouveront dans ces pages : *Defunctus adhuc loquitur.*

Comme la matière embrassée est immense, beaucoup trouveront ces pages suggestives; d'autres désireraient peut-être que les sujets ne fussent pas seulement indiqués, mais développés avec plus d'ampleur. Puis, sans doute, la doctrine exposée est tirée des écrits des Saints Pères et des meilleurs ascètes et théologiens; mais on aimerait à pouvoir facilement retrouver les sources, et non pas seulement le nom de l'auteur avec la simple indication de ses publications, où l'on court risque de perdre son temps et sa peine.

Mais ces lacunes, dues à la mort qui a arraché trop tôt l'ouvrier à son œuvre, ne l'empêcheront point de rendre à l'Église des services signalés. Les bons prêtres, écrit l'évêque d'Annecy, étudieront toute leur vie la *Charité sacerdotale*: car le traité du P. Desurmont sera, pour l'âge mûr et la vieillesse, ce qu'est, au début de la vie ecclésiastique ou religieuse, le *Traité de la Perfection chrétienne* d'Alphonse Rodriguez, de la Compagnie de Jésus. F. Clauzel, S. J.

Les Infiltrations protestantes et le Clergé français, par le R. P. Fontaine, de la Compagnie de Jésus. Paris, Retaux, 1901, In-18, pp. ix-288.

Il suffit de lire les titres des chapitres de ce livre pour voir quelle

œuvre délicate et difficile a entreprise l'auteur : « Un Christ trop humain. — Le johannisme. — Plus d'enfer pour les chrétiens. » Si de telles questions n'avaient à être débattues que devant les hérétiques, la tâche, tout en étant ardue, serait pourtant simplifiée. Qu'il faille les traiter entre catholiques, comme si une critique plus érudite pouvait faire varier les conclusions que la théologie tient pour certaines, voilà qui est pénible et douloureux. Le P. Fontaine l'a senti lui-même, et il faut le féliciter de n'avoir pas reculé devant un travail qui l'exposait à froisser bien des susceptibilités. On voit, en effet, à la lecture de son livre, que ceux qu'il critiquait n'ont pas manqué de se plaindre; il n'en a pas moins poursuivi son œuvre. Comme il le dit très bien, « c'est devant le tribunal de l'opinion ecclésiastique qu'il faut instruire ce procès dont l'issue ne sera utile qu'autant qu'elle sera pacificatrice; et, pour cela, il faut encore que la sentence rendue ne touche autant que possible que les idées et les théories qui sont en cause, et non des écrivains dont le talent est chez la plupart aussi réel que les intentions ont été excellentes ».

Si, dans le courant de la discussion, il est entraîné contre son gré à reprendre un peu vivement les personnes, c'est qu'en effet il est bien difficile de se contenir en présence d'assertions si manifestement téméraires. En vérité, peut-on croire que l'érudition ait fait dans ces derniers temps de tels progrès que des hommes d'église soient autorisés à proclamer, par exemple, que les synoptiques n'ont pas parlé de la filiation divine de Notre-Seigneur au sens plein qui se trouve dans le quatrième évangile? ou encore que les Pères des quatre ou cinq premiers siècles n'ont pas enseigné l'éternité des peines pour les chrétiens? La sainte Écriture en main et la tradition sous les yeux, l'auteur a fait bonne justice de telles erreurs; ses *Études sur le Nouveau Testament et les origines du christianisme* l'avaient préparé à écrire pertinemment de ces choses. D'ailleurs, ce que j'en dis ne donne qu'une idée très incomplète de cet ouvrage, où le savant écrivain dénonce, sous ce titre d'« Infiltrations protestantes », un esprit mauvais qui a pénétré à leur insu plus d'un critique de notre temps. Ce qui étonne, c'est que l'on veuille couvrir du nom de science des affirmations qui supposent nécessairement l'ignorance ou l'oubli des conditions de la question; car, sans pouvoir suivre ces critiques dans le détail infini des discussions, on se rend au moins compte qu'ils sont très mal informés du point de vue théologique, et l'on est porté à craindre que leur dogmatisme critique ne dissimule aussi beaucoup d'insuffisance. En vérité, quand on touche à de pareilles matières, on n'a jamais le droit de porter devant le grand public des théories qui jettent le doute sur l'enseignement commun des théologiens; on n'a pas le droit, d'ailleurs, de se couvrir des prétendus droits de la critique, que l'on considère, pour un instant sans doute, indépendante du dogme.

Le R. P. Fontaine a fait une œuvre salutaire, et puisqu'il l'a si bien commencée, qu'il continue donc à pourchasser à toutes nos frontières cet ennemi qui rôde tout autour et qui, n'osant attaquer de front, cher-

che à entrer dans la place par l'équivoque. Évidemment en disant ceci, je paraîtrai plus sévère encore et plus outrancier que l'auteur; mais c'est mon droit : car l'observation que je fais va plus loin que les cas visés par lui; derrière les écrivains qu'il nomme, elle en atteint bien d'autres qui sont pleins du même esprit.

Que conclure de tout cela, sinon qu'au lieu de jeter prématurément dans le public des conclusions hâtives, quelquefois téméraires et même erronées, faute de science et de prudence, la critique aurait tout gain à moins parler, à travailler silencieusement, à ne paraître enfin qu'après avoir mis ses découvertes en bon accord avec les thèses théologiques, qui, elles, ne peuvent être ébranlées, quand elles ont été une fois fixées par l'autorité. J. Auriault, S. J.

Des grâces d'oraison : Traité de théologie mystique; par le R. P. Auguste Poulain, S. J. Paris, Retaux. In-18, pp. 424. Prix : 3 fr. 50.

La Compagnie de Jésus a eu la gloire de produire autrefois beaucoup d'ascètes dont les écrits sont universellement estimés, et aussi, bien qu'on les connaisse moins, un certain nombre d'*auteurs mystiques*. Il suffit de nommer parmi ces derniers les PP. Dupont, Alvarez de Paz, Lallemant, Surin, Nouet, Scaramelli, Caussade... Mais, jusqu'à présent, aucun jésuite de la nouvelle Compagnie n'avait écrit sur la *Mystique* avec quelque étendue. Le P. Poulain aborde le premier ce sujet délicat; il le fait, ce nous semble, d'une manière digne de ses prédécesseurs plus anciens, mais en y mettant un certain cachet moderne de bon aloi.

Ce cachet original provient en partie, croyons-nous, de ce que l'auteur, tout en connaissant parfaitement son sujet *Des grâces d'oraison*, est aussi très au courant des sciences exactes.

Aussi, — nous en sommes avertis dès la préface, — le P. Poulain ne va-t-il pas se lancer dans de grandes vues spéculatives et théoriques, mais il étudiera sur faits, documents et témoignages multiples, ce qui se passe dans les âmes elles-mêmes que Dieu favorise des dons surnaturels. Il ne marche donc pas à l'aventure.

Nous ne pouvons donner qu'un aperçu sommaire de ce livre intéressant, riche d'idées et de citations, qui représente certainement de longues années de travaux et de recherches.

Après les *Préliminaires à la mystique* où tout est nettement défini et délimité, l'auteur arrive au point capital, au cœur de son sujet, pour nous apprendre ce qu'est en elle-même cette chose très simple et toutefois si grande, si belle, si sublime, qu'on appelle l'union mystique. Il traite la question dans deux *Thèses fondamentales*, celle de la présence de Dieu sentie, et celle du toucher intérieur. Qu'on lise surtout ces pages-là ! Nous ne croyons pas que la nature et le fond intime des grâces mystiques soient expliqués nulle part ailleurs d'une façon si claire, si sûre et si attachante. Du reste, tout est corroboré à chaque

fois par de nombreux témoignages et citations des saints ou des autres âmes privilégiées qui parlent d'expérience.

Notamment dans les chapitres sur les dix caractères secondaires de l'union mystique et ses différents degrés, l'auteur condense avec méthode, ordre et précision tout ce que les grands auteurs ont dit de ces divers sujets. La quatrième partie traite des visions et révélations. On a soin de prémunir contre les dangers et les illusions de ces faveurs plus extérieures, qui ne tiennent pas à l'essence même de la mystique. Dans le dernier chapitre sont réfutées les erreurs des quiétistes.

Ajoutons que le style est extrêmement clair, très personnel, vif et imagé. La disposition typographique elle-même aide à l'intelligence du texte.

Nous pensons que les prêtres, chargés de la direction des âmes, liront cet ouvrage avec grand profit. Quant aux âmes qui ont déjà reçu de Dieu les grâces d'oraison ou qu'il commence à y attirer, elles se reconnaîtront facilement dans les descriptions du livre ; elles y trouveront la lumière et aussi les encouragements dont elles peuvent avoir grand besoin.

Le but que l'auteur s'est proposé sera atteint, nous l'espérons. Nous souhaitons avec lui « que les âmes élevées aux joies fécondes de la vie mystique deviennent de plus en plus nombreuses dans l'Église et surtout parmi ceux qui sont consacrés à Dieu ! *Emitte spiritum tuum*... et *renovabis faciem terræ.* »

Emmanuel Abt, S. J.

HISTOIRE

Histoire de France depuis les Origines jusqu'à la Révolution. — Tome Ier, 2e partie : Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine, par G. Bloch. Petit in-4, pp. 456. — Tome II, 2e partie : Les Premiers Capétiens (987-1137), par A. Luchaire, pp. 414. Paris, Hachette, 1901.

La maison Hachette entreprend, pour l'*Histoire de France* une publication analogue à l'*Histoire générale* que vient d'achever la maison Colin. M. Lavisse en a la direction. L'œuvre comporte huit volumes ; deux demi-volumes viennent de paraître ; ils sont dus à M. Bloch et à M. Luchaire que leurs travaux antérieurs désignaient pour parler de la Gaule et des premiers Capétiens.

Le travail de M. Bloch est admirable de clarté, de sobriété et de précision. Les institutions sont expliquées en détail, de manière à donner une idée aussi exacte et aussi complète que possible de la vie des Gaulois, avant et après la conquête romaine. Un seul point de vue est négligé et tout le volume en demeure incomplet. Comment parler de Césars comme Julien, ou des grandes écoles comme celles de Bordeaux, ou des antiques cités comme Autun et Lyon, sans donner à la religion chrétienne la place qu'elle avait, dès lors, dans notre pays ?

Dans une étude, où le souci d'être complet, a amené l'auteur à écrire

dix pages sur les sociétés préhistoriques, le silence sur nos origines chrétiennes paraît plus choquant. Sans doute, la question sera traitée ailleurs. Mais cela n'empêchera point le tableau tracé par M. Bloch d'être moins réel et moins vrai. Et c'est dommage.

M. Luchaire a jadis parlé des institutions capétiennes dans des livres qui font autorité. On en trouve, dans le présent volume, comme un écho fidèle. La manière brève, brusque, familière et grave, dont l'auteur mène son récit a son agrément.

L'Église est fort mêlée à l'histoire des premiers Capétiens, et M. Luchaire en parle souvent. Je ne crois pas qu'il le fasse avec une suffisante largeur de vues.

C'est une idée bien arrêtée chez lui, semble-t-il, que le surnaturel est une « légende » ; que les papes du onzième siècle rêvent d'une ambitieuse et intolérable « théocratie » ; que la condamnation des hérésies n'est qu'un odieux effort pour étouffer « la libre pensée » ; que si l'Église, au moyen âge, a eu parfois des inspirations heureuses, comme la trêve de Dieu, ou les croisades, ou la chevalerie, son influence sur les mœurs et les peuples a été à peu près nulle, etc., etc. En cent endroits, ce parti pris ou ces préjugés se font jour. Je dis parti pris ou préjugé, car les faits ne dictent pas nécessairement ces conclusions.

Elles résultent du choix que M. Luchaire fait de certains épisodes auxquels on pourrait opposer des épisodes contraires. Et surtout l'auteur a de l'Église une conception que, malgré lui, il apporte dans l'étude de l'époque capétienne, et dont l'influence impérieuse l'amène à une interprétation fort contestable des données historiques.

On a fait souvent un reproche semblable aux historiens catholiques. Il y en a qui le méritent. Mais il n'est pas inhérent à notre *Credo* d'écrire partialement l'histoire. L'Église n'a besoin que de la vérité et elle y a droit. Nous sommes sûrs que si on respecte ce droit, et la part faite des défaillances humaines, elle aura encore un beau rôle. Et M. Luchaire est un trop savant homme pour n'être pas, au fond, de cet avis.

Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'Édit de Nantes jusqu'en 1890, par G. Bonet-Maury. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. vi-263.

Ce livre est sincère et calme, mais je n'en garantis ni toutes les allégations ni tous les jugements.

L'auteur, étant protestant, pense, comme malgré lui, que la liberté de conscience, dans notre pays, date de 1598 ; que cette cause est liée à celle de la liberté politique, et qu'une « minorité » non catholique y est surtout intéressée. — La liberté de conscience est aussi ancienne en France que le christianisme. Et si Louis XIV s'est trompé en prenant contre les réformés certaines mesures, il n'est ni le premier ni le seul. Le principe *cujus regio illius religio* a couvert toutes les intolérances des princes protestants, au seizième siècle et depuis ; d'autres gouvernants que des princes le connaissent encore ; et la Convention — elle

a eu des successeurs — a montré qu'on pouvait l'appliquer, au nom même de la liberté politique, contre une majorité catholique.

Ces observations générales suffiront. Si j'entrais dans le détail, au sujet des camisards et de Port-Royal et de Voltaire et de J. de Maistre et de la Congrégation et de la loi Falloux, le livre de M. Bonet-Maury prêterait aux contestations. Mais il vaut mieux nous souvenir que l'auteur, en protestant contre la loi Waldeck, a défendu la liberté de conscience, par un acte qui, pour n'avoir pas eu les éloges de la presse réformée, n'en est que plus courageux. Paul Dudon, S. J.

Clovis, par Godefroid Kurth. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, Retaux, 1901. Deux volumes in-8, pp. vi-355 et 328. Prix : 8 francs.

J'ai trop recommandé, il y a quelques années, aux lecteurs des *Études* le beau livre de M. Kurth, honoré depuis par l'Institut du premier prix des Antiquités nationales[1], pour n'en pas signaler avec plaisir aujourd'hui la seconde édition. Cette nouvelle édition est vraiment et réellement revue, corrigée et tenue à jour par son savant et studieux auteur.

La *Vie de sainte Clotilde* qu'il a donnée à la Collection *les Saints*, dans l'intervalle de ces cinq années, lui avait d'ailleurs fourni l'occasion de prouver une fois de plus qu'il est encore possible de concilier en histoire l'art et la science.

Les Appendices forment une partie importante du tome second Ce ne sont pas de vulgaires documents indigestes, mais bien des dissertations critiques sur les sources de l'histoire de Clovis, la controverse relative à son baptême (à Reims ou à Tours ?) et à l'endroit précis de Reims qui en aurait été le théâtre.

La question des sources a été bien remaniée. M. Kurth y fait mention soit des dernières Vies de saint Remi, parues à l'occasion du centenaire, lesquelles « pèchent toutes par la même répugnance que montrent leurs auteurs à débarrasser une bonne fois sa biographie de la végétation légendaire et fabuleuse qui en défigure le caractère » (T. II, p 265); soit des travaux divers publiés par les érudits, notamment sur la question si débattue de la Vie primitive de sainte Clotilde.

Nous avons vu avec plaisir que, sur plusieurs points, le docte historien a admis les solutions proposées par le P. Jubaru dans les *Études* (15 fév. 1896). C'est ainsi qu'il admet, avec notre collaborateur, que la guérison de l'aveugle de Rilly-aux-Oies par saint Vaast, repose apparemment sur une antique tradition locale. (T. II, p. 269[2].)

1. Cf. *Études*, 14 mars 1896, et suiv.

2. Dans sa nouvelle édition de *Clovis*, M. Kurth accepte avec beaucoup de bienveillance les vues que j'avais émises dans les *Études* du 15 janvier 1896. C'est ce qui m'oblige à faire des réserves sur une hypothèse qui pourrait trouver trop de crédit, grâce à l'autorité de l'éminent historien de Clovis.

Je m'étais appuyé sur un passage de la plus ancienne Vie de saint Vaast

M. Demaison, auteur du dernier Appendice, se rallie également à certaines hypothèses du P. Jubaru, notamment à celle qui fixe le lieu du baptême de Clovis, à l'antique baptistère situé dans l'atrium de l'église, au-dessous de la dalle du martyre de saint Nicaise. Mais il s'en sépare sur la question de l'itinéraire du roi, de Toul à Reims, Attigny n'étant devenu villa royale que sous Clovis II.

Le *Clovis* de M. Kurth n'a pas conservé, sous son nouveau format, plus sévère, les gravures qui ornaient le magnifique in-folio de 1896. Il n'en constitue pas moins un ouvrage de première valeur et qui a sa

pour conjecturer que le baptême de Clovis avait été décidé dans la villa mérovingienne d'Attigny, au diocèse de Reims. L'érudit rémois bien connu, M. Demaison, dans un appendice relatif au séjour de Clovis à Reims, oppose à cette conjecture un texte d'où il résulte qu'un « agellum Attiniacum » entra dans le domaine royal sous Clovis II seulement. Je ne veux pas discuter sur l'extension que comporte le terme « agellum » ; j'ai reconnu par ailleurs qu'on ne peut faire fond sur le passage de la *Vita Vedasti,* ouvrage dont la valeur historique est sujette à caution. D'après cette Vie, saint Vaast venant à Reims avec Clovis aurait guéri un aveugle, sur la chaussée, au pont de l'Aisne, près d'Attigny. L'érection en ce lieu d'une église très antique dédiée à saint Vaast m'avait semblé une confirmation du récit. Depuis lors, j'ai constaté que dans le haut moyen âge c'était un usage général de consacrer à saint Vaast les églises et hospices érigés pour les voyageurs sur les grands chemins [1]. L'érection d'une église dédiée à saint Vaast au premier relais entre Reims et Trèves n'a donc rien de caractéristique. La guérison d'un aveugle obtenue en cette église a pu avec le temps passer pour accomplie par saint Vaast en son vivant ; d'où la supposition que saint Vaast aurait fait ce miracle en venant à Reims avec Clovis.

L'abandon de l'hypothèse concernant Attigny n'empêche pas de résoudre une difficulté suscitée par M. Kurth. Le critique belge s'est autorisé d'une phrase du récit de Grégoire de Tours pour soutenir que la conversion définitive et même le baptême de Clovis n'eurent pas lieu à Reims. « La reine fait mander en secret (arcessire clam) Remi, l'évêque de Reims, pour insinuer au roi la parole de salut » ; on n'était donc pas à Reims, conclut M. Kurth. Tout s'explique facilement, si l'on admet, selon mes conclusions favorablement acceptées par M. Kurth et par M. Demaison, que Clovis résidait, à Reims, non dans la demeure de l'évêque, comme on l'a cru communément, mais au palais de la Porte Basée. On comprend que, si Clovis y passait l'hiver après sa campagne contre les Alamans, Clotilde, aux approches de Noël, ait pu demander à Remi d'y venir conférer en secret avec le roi sans donner prématurément l'éveil aux guerriers francs. Quand Clovis et ses compagnons ont décidé de se faire baptiser, on avertit l'évêque qui ordonne (« jubet », preuve qu'il était en sa ville) de préparer le baptistère ; on décore les rues et les églises sur le parcours du cortège, c'est-à-dire de la Porte Basée à l'emplacement de la cathédrale actuelle ; et le baptême s'accomplit sans qu'il soit question de voyage pour venir à Reims. Le récit de Grégoire, le seul qui ait une pleine valeur historique, n'offre aucune difficulté si c'est à Reims même, mais non en la demeure de l'évêque, que se décida le baptême de Clovis.

Fl. Jubaru, S. J.

1. Voir entre autres : *Act. SS. Bened. sæc. VI,* part. I, p. 603, n° 10 ; *Act. SS. Boll.*, VI Febr., p. 820, n° 16.

place nécessaire dans toute bibliothèque sérieuse d'histoire de France.

Henri Chérot, S. J.

Inscriptions mérovingiennes de l'Ivoire Barberini, par M. Henri Omont, conservateur des *Manuscrits* à la Bibliothèque nationale. (Extraits du *Journal des Savants.*)

Une fort précieuse découverte épigraphique, intéressant à la fois l'histoire mérovingienne, si pauvre en sources, et l'histoire du culte catholique, vient d'être présentée avec beaucoup de clarté, par M. Henri Omont, dans le *Journal des Savants* (février 1901). Le docte bibliothécaire publie la liste des trois cents noms (sauf les disparus ou les illisibles) déchiffrés récemment au revers du célèbre diptyque appelé l'*Ivoire Barberini*. Comme il le fait remarquer, c'est un des plus anciens monuments qui témoignent de l'usage chrétien de la prière pour les morts. Parmi ces trois cents noms destinés à être lus pendant le sacrifice de la messe et recommandés aux fidèles, figurent plusieurs rois, princes et princesses d'Austrasie, des sixième et septième siècles : *Heldeberti*, *Theudeberti*, *Theuderici*, *Clothari*, *Sygisberti*, *Childeberti*, *Atanagildi*, *Fachileuuae*, *Ingundae*. La majeure partie de cette nomenclature appartient au monde gallo-romain. Quelques noms plus caractéristiques indiquent comme origine de ces tablettes ecclésiastiques, le pays rhénan et la communauté chrétienne de Trèves.

Henri Chérot, S. J.

Les Jésuites et les humbles, par le P. Auguste Belanger, de la Compagnie de Jésus. Paris, Victor Lecoffre. Un vol. in-12, pp. 256, avec deux gravures. Prix : 75 cent., par unité ; 55 cent., par douzaine; 43 cent., par cinquante et au-dessus.

« A quelque chose malheur est bon. » La persécution actuelle contre les religieux aura eu pour résultat de forcer à projeter beaucoup de lumière sur certaines accusations noyées d'ombre, indécises et, par là même, extrêmement perfides, dont on les accable. De ce nombre est le reproche fait à la Compagnie de Jésus de s'attacher uniquement aux riches, négligeant le soin des petites gens. — C'est à ce reproche que répond le P. Belanger, non par de vagues affirmations ou de flottantes impressions (comme sont les attaques), mais par une argumentation serrée, faite de documents solides, solidement enchaînés.

Après avoir montré la pensée théorique de l'Ordre d'après les constitutions, il en étudie la réalisation pratique dans la vie, toute de charité, des fondateurs, des saints et des grands hommes de la Compagnie de Jésus. Et c'est un spectacle singulièrement touchant que de voir ces docteurs, ces confesseurs de rois, ces orateurs illustres aux pieds des pauvres, au chevet des pestiférés, ou bien se faisant apôtres des paysans, des nègres, des sauvages.

Mais le récit devient plus attachant peut-être, parce que plus actuel,

lorsqu'il décrit ce que font actuellement, pour les humbles, ces Jésuites qu'on en prétend si dédaigneux. Nous voyons passer sous nos yeux, comme en une série de vivants tableaux, une foule d'œuvres d'apostolat, de charité, d'assistance, en faveur des plus pauvres ; le tout relevé d'anecdotes piquantes ou attendrissantes, qui font sourire tout en émouvant.

Il est pourtant un moment où l'on a plus envie de pleurer que de rire, c'est dans la description (avec gravures à l'appui) des asiles de lépreux entretenus à Madagascar et aux Indes par les Jésuites. La vue du Père des lépreux pansant ses horribles et bien-aimés clients est à elle seule une éloquente réfutation de l'odieuse accusation portée contre la Compagnie. Regrettons, néanmoins, que l'auteur, trop pressé, dit-il, n'ait pas donné une plus large place aux œuvres des Jésuites étrangers. Il y aurait trouvé de quoi rendre son plaidoyer plus irréfutable encore.

Tel qu'il est, ce livre dissipera bien des préjugés, et, à ce titre, nous lui souhaitons une grande diffusion. Pour y aider, la maison Lecoffre a heureusement résolu le problème d'unir à une agréable exécution de l'ouvrage une modicité de prix, qui permettra de le répandre largement. M. F.

BIOGRAPHIE

Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme, par J. Brun-Durand, membre non résidant du Comité des Travaux historiques. Grenoble, Falque et Perrin, 1900. 2 vol. in-4, pp. x-413 et 471.

Il serait fort à souhaiter que chaque département possédât un érudit aussi dévoué aux gloires locales et nationales que M. Brun-Durand aux illustrations de la Drôme. Beaucoup de recherches lentes et compliquées en seraient abrégées et simplifiées. Mais les travaux de ce genre demandent une vie et une vie de bénédictin. M. Brun n'aura pas perdu la sienne.

C'est un convaincu de la biographie. D'aucuns préfèrent l'histoire. Lui, a sa manière aussi de la cultiver, qui est de la fondre avec la biographie dont il l'estime une dépendance. Les événements n'ont-ils pas été accomplis par des hommes, collectivités ou individus, ou plutôt uniquement par des individus, puisque les collectivités ne sont que des sommes d'unités ? Par suite, M. Brun-Durand admet le système de Pascal et croit au nez de Cléopâtre changeant la face du monde ? Si le petit Championnet, né à Valence en 1762, eût été bien élevé, il ne fut pas devenu le général Championnet, et il n'y eût pas eu de république parthénopéenne. Si Mme Barnave n'avait point reçu un affront au théâtre, en sa qualité de bourgeoise, son fils, le grand constituant, n'eût pas pris parti pour la Révolution.

— Je le veux bien. Mais n'y eût-il pas eu de révolution quand même ? C'est ce qu'il faudrait démontrer. Il y aurait probablement eu un autre

promoteur de son mouvement; mais, le mouvement n'était-il point nécessaire, presque fatal ?

Les considérations préliminaires que M. Brun a fort bien fait d'exposer suivant ses idées, laissent beaucoup à la volonté et au pouvoir de l'individu. Elles touchent à la philosophie. Restons dans le domaine de la lexicologie. L'auteur s'entend à merveille à rédiger un article complet et bien renseigné. On y apprend les faits et gestes de chaque personnage, les ouvrages dont il a cru devoir faire monter l'océan des livres existants, ses portraits gravés, enfin, les sources à consulter sur sa vie et ses œuvres.

Ce plan excellent en soi et bien suivi a été exécuté avec un vrai plaisir pour les yeux, grâce aux différences des caractères adoptés, aux fréquents alinéas, et à l'emploi de numéros d'ordre pour la bibliographie. De copieuses tables, par communes, ou par noms propres accompagnés des qualités et professions, achèvent de donner toute sa valeur à cet excellent instrument de travail et de recherches.

Encore une fois, chaque département devrait être jaloux d'avoir le pareil, et je ne comprends point les Conseils généraux qui, parmi tant de vœux stériles, ne songent pas, que je sache, à émettre celui-là qui serait utile.

Ce n'est point le lieu d'éplucher les quelque huit ou neuf cents articles de cet important recueil. Tout au plaisir de voir défiler les Adhémar de Castellane, de Grignan, de Monteil, les Faujas de Saint-Fonds, les La Tour-du-Pin, La Charce ou Montauban, ou bien Émile Augier, Auzias-Turenne, Condorcet, l'évêque de Gap, les Chamier pasteurs protestants, Charras, Marie de Valernod, dame d'Herculais, Pluvinel, le premier écuyer du roi Louis XIII, Mgr Sibour et Sieyès, on ne peut s'empêcher de reconnaître, au milieu de cette galerie forcément disparate, la parfaite impartialité de l'auteur. Il expose et laisse au lecteur à juger.

Son érudition est parfois très sagace. Ainsi, dans l'article sur Adhémar ou Aymar, l'évêque du Puy, légat du pape à la première croisade, il renouvelle l'histoire de ce personnage qui ne s'appelait pas *de Monteil*, mais était frère d'un seigneur de Montelier, etc. Sur le prélat Jacques Adhémar de Monteil, quelques détails de plus n'auraient pas été inutiles. Une référence aux *Mémoires* du P. Rapin (II, 327), nous l'aurait montré comme membre de la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement, avant que Mme de Sévigné lui trouvât toutes les qualités.

Les biographies des Jésuites sont exactes, et leur bibliographie, empruntée au P. Sommervogel, est aussi sûre qu'abondante. Pourquoi seulement dire du P. Charles Clair qu'il combattit la fameuse *loi* de 1882 ? C'est des *décrets* de 1880 qu'il s'agit, décrets signés Freycinet (autre nom de ce recueil), et non d'une loi. Espérons pour l'honneur du pays que celle-ci ne viendra jamais.

Henri CHÉROT, S. J.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Vox. — **Couvents et Convents**. Lille ; Paris, Desclée, de Brouwer. In-12, pp. 340. Prix : 2 fr. 50.

Couvents et Convents est un livre de polémique tracé avec belle humeur, *par un disciple de Louis Veuillot*, a-t-on dit, *qui a trempé sa plume dans un encrier du dix-septième siècle*. Elles sont à lire et à faire lire ces scènes tour à tour émouvantes, fines, odieuses ou comiques, qui, du Parlement à la Loge, de l'hôpital au château, du cloître au bar américain... promènent le lecteur dans la compagnie des persécutés, des persécuteurs, et aussi des indifférents. C'est de toutes leurs voix que l'auteur a rempli la sienne ; et en disant n'être que le secrétaire du public, il signe modestement : *Vox*. D. M.

Science et Religion. — **Études pour le temps présent**. Paris, Bloud et Barral. Volumes in-12, pp. 64, compactes. Prix : 60 cent. le volume.

Cette série de volumes forme une collection à la fois très variée et pourtant spécialisée. Très variée, elle renferme des traités sur les questions les plus diverses concernant l'histoire, la théologie, les sciences physiques ou naturelles, morales, sociales, occultes, etc. — Spécialisée, elle n'aborde ces questions si diverses qu'en tant qu'elles se rattachent, directement ou indirectement, de près ou de loin, à la religion. On a ainsi sous la main une petite bibliothèque d'apologétique sérieuse, savante et presque complète, et non pas seulement diverses brochures de circonstance.

Bien qu'encore inachevée, elle peut dès maintenant être fort utile ; car les derniers volumes qui viennent de paraître portent le total au chiffre respectable de cent cinquante et un. Plusieurs ont dû être réimprimés ; le numéro 31 : *Du doute à la foi*, par le P. Tournebize, avec préface de F. Coppée, en est même à son neuvième tirage.

Nous avons déjà signalé, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, quelques-uns de ces volumes ; nous ne pouvons cette fois qu'énumérer les titres des plus récents : 134. *L'Église et le droit des gens*, par le P. de Pascal. — 137. *Le Repos dominical*, par F. Tournebize, S. J. — 138. *Les Miracles de l'Évangile*, par Vallet, S. S. — 142. *L'Origine mosaïque du Pentateuque*, par L. Méchineau, S. J. — 143. *L'Homme animal et l'homme social*, par C. de Kirwan. — 144. *La Révocation de l'Édit de Nantes*, par L. Didier, agrégé de l'Université. — 145 et 146. *Les Doctrines sociales catholiques en France*, par V. de Clercq, avocat. — 149. *Théorie de l'éducation*, par L. Laberthonnière, de l'Oratoire. — 140 et 141. *Pour et contre l'évolution*, par l'abbé Leroy.

Aux prédicateurs et aux conférenciers nous recommandons cette bibliothèque de poche, que son format rend portative et commode. Elle a, d'ailleurs, si peu la prétention de se substituer aux grands ouvrages spéciaux sur chaque matière, qu'elle en donne une bibliographie exacte. Et c'est encore là une de ses nombreuses utilités.

Ch. Auzias-Turenne, S. J.

QUESTIONS PHILOSOPHIQUES

E. Murisier, professeur à la faculté des lettres de l'académie de Neufchâtel. — **Les Maladies du sentiment religieux.** Paris, Alcan, 1901. In-12, pp. 174. Prix : 2 fr. 50.

M. Murisier déplore que la science des religions ne se soit occupée jusqu'ici que des croyances, des mythes et des rites : la psychologie religieuse n'existe pas. Il semble bien que la littérature si nombreuse de la mystique a presque complètement échappé à M. Murisier. Et dans cette littérature, il y a des ouvrages de premier ordre où abondent les observations les plus exactes. D'ailleurs, il ne fait aucune différence entre sainte Thérèse et Mme Guyon, saint François de Sales et Bouddha ou les illuminés protestants.

Parmi les maladies du sentiment religieux, à côté du fanatisme, on voit ranger l'extase et la contagion de l'émotion. M. Murisier ne se demande pas si toute extase est morbide. Quant au fanatisme et à la contagion de l'émotion, ce sont des mafestations qui appartiennent à tous les sentiments. Au moins parle-t-il du fanatisme irréligieux, le plus morbide des fanatismes, que trop d'auteurs négligent.

La tentative originale du livre est de substituer la division en sentiment religieux individuel et en sentiment religieux social à la division classique en vie contemplative et vie active. Reste à savoir si elle est heureuse. C'est dans l'extase, état d'âme tout individuel, au dire de l'auteur, que souvent les mystiques ont conçu ou mûri leurs desseins de rénovation sociale; l'élément social pénètre donc ces sentiments qu'on appelle ici individuels. Nous aimons mieux la façon dont il est montré que chez les mystiques l'ascétisme est un moyen, non une fin. L. Roure, S. J.

Th. Flournoy, professeur de psychologie à la faculté des sciences de l'université de Genève. — **Des Indes à la planète Mars.** *Étude sur un cas de somnambulisme avec Glossolalie.* Troisième édition, avec 44 figures dans le texte. Paris, Alcan ; Genève, Eggimann, 1900. In-8, pp. XII-420. Prix : 8 francs.

Mlle Hélène Smith, de Genève, a dejà vécu deux fois sur notre globe. Il y a cinq cents ans, elle était la fille d'un cheik arabe et devint, sous le nom de Simandini, l'épouse préférée d'un prince hindou. Au siècle dernier, elle réapparut sous les traits de l'infortunée Marie-Antoinette. Réincarnée actuellement, pour ses péchés et son perfectionnement, dans l'humble condition d'Hélène Smith, elle a cependant le privilège de pouvoir, par instants, se mettre en relation avec les habitants de la planète Mars dont elle décrit le pays et parle la langue.

M. Flournoy a longuement étudié ce roman fantastique ainsi que son héroïne; et, dans un livre instructif, parfois amusant, il nous dit où il a cru trouver les éléments d'une si étrange histoire, à savoir surtout dans des souvenirs latents mis en œuvre par une imagination très vive et naturellement bizarre.

Comte Léon Tolstoï. — **Les Rayons de l'Aube,** traduit du russe par J.-W. Bienstock. Paris, Stock, 1901. In-12, pp. VII-414. Prix : 3 fr. 50.

Tolstoï, depuis longtemps, ne sait plus que se répéter, et ce n'est pas travailler pour sa gloire que réunir et traduire les articles qu'il publie çà et là. Toujours même prédication de l'anarchie et mêmes imprécations contre l'état militaire : une armée est une bande d'assassins, et les Doukhobors qui refusent le service

font œuvre chrétienne. Sa pitié humaine est gâtée par un sophisme continu.

Mgr John S. Vaughan. — **La Vie d'outre-tombe** ou *Raison et Révélation sur l'immortalité de l'âme*, traduit de l'anglais par le R. P. Jules Duhamel, C. SS. R. Clermont-Ferrand, Bellet, 1900. In-12, pp. 205.

« Le but de ce livre est de constater, en un langage simple et populaire, la conformité de certaines vérités fondamentales de la croyance chrétienne avec la raison. » Et ce but est atteint par Mgr Vaughan, sans fatigue pour le lecteur, grâce au don de revêtir de formes imagées les vérités abstraites. L. Roure, S. J.

QUESTIONS SOCIALES

Winterer (abbé). — **Le Socialisme contemporain.** *Histoire du socialisme et de l'anarchie.* 4e édition continuée jusqu'en 1901. Paris, Lecoffre, 1901. In-12, pp. xiv-450. Prix : 3 fr. 50.

L'ouvrage de M. l'abbé Winterer sur le socialisme est, en quelque sorte, classique. Ouvrage d'histoire, d'ailleurs, plus que de doctrine. Mais cette histoire du mouvement socialiste et anarchiste est tracée avec une connaissance approfondie du sujet, clarté et précision. Un précieux appendice la pousse jusqu'en 1901. L'impression qui s'en dégage est sinistre, mais instructive. Le socialisme a sa source dans « l'apostasie » des « nations autrefois chrétiennes », et le fond de la négation anarchiste est l'athéisme. Le seul remède qui s'offre aux sociétés contre la destruction qui les menace est le retour à Dieu.

Antonin Rondelet. — **Philosophie des sciences sociales.** Paris, Rondelet, 1901. In-12, pp. 324.

M. Antonin Rondelet a voulu, comme il le dit lui-même, nous donner « un essai d'introduction à l'étude des sciences sociales ». Philosophie théorique et philosophie pratique, hiérarchie des sciences sociales, tels sont les deux titres principaux sous lesquels il groupe ses développements. L'idée maîtresse du livre est de retrouver l'individu dans l'homme social. Ainsi la monarchie absolue répond à l'affirmation de l'unité, de l'identité du moi. La monarchie constitutionnelle représente la séparation dans la conscience humaine des actes psychologiques de délibération et des actes d'exécution. La forme républicaine serait l'application du sensualisme en politique : le pouvoir alors, soustrait à tout principe directeur, est la résultante passagère des différentes forces qui se débattent au sein de la nation, de même que l'empirisme remplace le moi par une série d'états de conscience et de sensations.

L'auteur nous semble ici parler plutôt de l'état d'anarchie que de la forme républicaine. Il n'est pas contraire à l'essence de cette forme que le peuple délègue d'une façon stable la direction sociale à un représentant. C'est plutôt la non-hérédité que le manque d'autorité dirigeante qui distingue la forme républicaine de la monarchie constitutionnelle. Si l'on compare l'ordre social avec la psychologie ou la morale individuelle, on peut dire que, sous la monarchie constitutionnelle, la nation fait vœu de fidélité à une famille élue, qu'elle ne fait pas ce vœu sous la forme républicaine. Au demeurant, ce n'est pas nous qui verrons dans le vœu une source de faiblesse.

Lucien Roure, S. J.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Ch. Égremont. — **L'Année de l'Église.** Paris, Lecoffre, 1900, pp. 510.

On fait, en lisant ce recueil, un

tour du monde. Rien n'est plus catholique. Ce qui se passe à Pékin et à Chicago ne saurait être indifférent à ceux qui veulent que le règne du Christ arrive. Sur les événements de l'année sainte à Rome, et sur les discussions parlementaires qui amoindrissent la France, aussi bien que sur les missions lointaines, qui sont sa gloire, M. Égremont et ses collaborateurs nous renseignent admirablement. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que leur éditeur prenne d'aussi mauvais papier pour nous faire passer leurs renseignements qui méritent un véhicule plus choisi.

Paul Dudon, S. J.

J. de La Faye. — **Un Apôtre au XIXe siècle : l'abbé de Cessac.** Paris, Bloud et Barral. In-8, pp. xxvii-387.

L'auteur de tant de belles études militaires s'est détourné momentanément de l'uniforme pour regarder la soutane. C'est un admirable type de prêtre que cet abbé de Cessac. Non point qu'il ait rien fait d'extraordinaire. Fils d'émigrés, entré au grand séminaire, rentré dans le monde, revenu au séminaire avec l'habitude de fumer la pipe, il fut, dans la bonne ville de Guéret où il naquit et mourut, le type du pasteur charitable et populaire. Correct avec les autorités, aimé de tous, il sut rebâtir l'église où il avait été baptisé, faire fleurir les œuvres de bienfaisance, s'attirer l'estime publique et entretenir la foi dans les masses. Très original, très pieux, très dévoué, distribuant dans les faubourgs des rouleaux de gros sous sans trop savoir à qui il donnait, portant, tête nue, le saint viatique aux extrémités de la ville et jusque dans les roulottes des bohémiens, coiffé en temps ordinaire d'une légendaire barrette qui rappelait le petit chapeau de Bonaparte, il passa en faisant le bien et beaucoup de bien. J. de La Faye, avec son style alerte et spirituel, a finement enlevé ce sympathique portrait.

Henri Chérot, S. J.

THÉATRE

P. Henri d'Arras, S. J. — **L'Homme aux Canaris**; *causerie du* xviie *siècle*. Un acte en vers. Préface du P. Delaporte. Paris, Retaux, 1901.

Santeul redeviendrait-il un petit personnage ? Tandis que dans le *Bulletin du bibliophile*[1], M. l'abbé Urbain nous raconte, d'après des documents nouveaux, avec force billets inédits, lettres latines ou françaises, épîtres en vers et notes savantes, les querelles et les relations du fameux chanoine de Saint-Victor, le R.P. d'Arras vient de le mettre sur la scène des collèges. Le poète poseur qu'il était ne doit pas s'en plaindre. Si, de son vivant, il débitait, comme un fou, des odes, des épigrammes, des hymnes très raisonnables quoique très inspirées, il ne doit pas être mécontent des vers français qu'on lui fait aujourd'hui déclamer. Ils sont frappés au meilleur coin de la langue du dix-septième siècle, pleins de réminiscences de Molière et de La Fontaine, de Corneille et de Racine; — de Boileau surtout. C'est que maître Boileau est, avec le grand Condé, La Bruyère et Gourville, le principal personnage de cet à-propos tout littéraire. La scène se passe à Chantilly en 1685, et tous les souvenirs de la noble demeure sont tour à tour évoqués par les anciens familiers ou les illustres hôtes de M. le prince. Jadis M. Horoy nous avait donné une étude d'érudition : *Santeul, poète de la cour de Chantilly*[2]. Après avoir lu le P. d'Arras, on constatera, avec

1. *Supplément au Santoliana.* Livraisons des 15 février, mars et avril.
2. Paris. In-8, 1856.

plaisir, que la poésie est parfois plus *vraie* que l'histoire. H. Chérot, S. J.

Victor de Brabandère. — **Les Martyrs de la glèbe**. Drame en cinq actes (en prose), représenté à Bruxelles au théâtre de l'Alhambra. Bruxelles, Vromant, 1901. In-12, pp. 177. Prix : 2 fr. 50.

M. de Brabandère est un des jeunes écrivains belges qui honorent la langue française, en ne lui faisant exprimer que de graves, utiles et généreuses pensées. Pour lui, la littérature est, avant tout, un levier qui doit hausser les âmes vers le beau, et les pousser aux virils efforts. C'est le but où il vise dans les *Martyrs de la glèbe*, drame au titre un peu solonnel, mais où éclate, dans un cadre très simple, l'héroïsme des humbles.

La pièce est moins un épisode d'histoire qu'une thèse. De nos jours, les pièces à thèse s'étalent sur toutes les planches; mais la *Robe rouge* n'est pas plus faite que les *Tenailles* pour relever les courages. M. de Brabandère veut chanter et faire aimer la « grande amie », la « Terre qui meurt ». Ses héros sont des paysans; les paysans des Flandres, qui, pendant les horreurs de la Révolution, défendirent, comme nos géants de Vendée, leurs foyers et leurs autels; repoussant l'égalité et la fraternité des régicides, pour demeurer, dans leurs campagnes natales, unis et libres d'adorer Dieu.

A part un ou deux officiers français, qui gardent « quelque chose d'humain », la France — celle de Robespierre — ne joue point un beau rôle, en face des paysans fidèles. Mais à qui la faute ? Ce n'est point celle du jeune auteur de ces cinq actes, vibrants de patriotisme chrétien, et s'achevant par la noble scène du pardon, que les « martyrs de la glèbe », vaincus, mais non réduits, accordent au renégat qui vient de les trahir. L'auteur, parlant de la portée morale qu'il entend donner à son œuvre, écrit : « Dieu veuille qu'elle soit comprise et fasse un peu de bien... C'est mon vœu le plus cher. » — Et c'est le nôtre. Victor Delaporte, S. J.

ROMANS ET NOUVELLES

Ch. Legrand. — **Originales**. Louvain, Giele; Paris, Achille.

Sous ce titre « Originales », M. Ch. Legrand a réuni trois nouvelles d'une gaîté vive, de cette franche gaîté qui naît de l'exubérance de caractères loyaux et heureux. C'est autour du mariage, du juste et bon mariage, tel qu'on l'entendait jadis, tel qu'on l'entendra demain, qu'évoluent ces petits romans de belle humeur, aussi actuels en leur parfaite convenance que beaucoup de récits de nos outranciers actuels, et non moins inattendus en leur originalité. On suit avec un croissant intérêt le récit des manœuvres habiles, grâce auxquelles la nièce de Tante Ursule achemine doucement l'irréductible ennemie de ces « imbéciles » d'hommes à se marier elle-même, et délivre ainsi la jeune fille du serment qu'elle prononça de demeurer fille.

Plus amusante, peut-être, est l'épopée du mariage des sept demoiselles Tonnelet. — Oui, sept filles ! « pas une de plus, mais pas une de moins ! » C'est, à vrai dire, une sorte d'histoire du Petit Poucet. Ainsi que dans le conte de Perrault, c'est la petite sœur, la benjamine qui mène à bien l'irréalisable projet de se marier et de marier ses sœurs le même jour.

La « Coiffe de sainte Catherine » n'intéressera pas moins. Il s'agit d'une malicieuse jeunesse que l'horreur des « beaux partis » conduit à vouloir coiffer le bonnet fatal, ce qui la mène, bien entendu, au résultat contraire. Une amusante silhouette de petit frère, la fine et délicate figure d'un prélat, parent et ami, tout indulgence et bonté, et fort respectueusement caressée par l'auteur, donnent à ce dernier récit un charme tout spécial. St. du Lac, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 25. — En **Norvège**, le Parlement accorde aux hommes le suffrage universel dans leur commune et aux femmes, supposé certaines conditions de fortune, le droit de voter.

26. — A **Lyon**, réunion du **Congrès socialiste**. La première séance, consacrée tout entière à la « question Millerand », est très agitée.

— Dans l'**Aude**, arrondissement de Castelnaudary, scrutin de ballottage pour l'élection d'un **député**. M. Senescail, radical, est élu.

28. — A **Lyon**, au Congrès socialiste, une motion tendant à « déclarer une fois pour toutes que Millerand s'étant placé lui-même hors du parti en entrant au ministère, n'a jamais pu engager le socialisme qu'il ne représente pas », est repoussée, dans le vote par mandats, par 910 voix contre 286. Les blanquistes et les communistes, qui ont voté pour, se séparent du Congrès.

— En **Chine**, 2 000 soldats allemands quittent Pékin.

29. — De **La Haye**, on apprend, d'après des dépêches reçues par le Comité boer, que les Anglais ont subi, au **Transvaal**, le 2 mai, une sérieuse défaite : les Boers leur ont tué 49 hommes, blessé 159, fait 600 prisonniers et enlevé six canons.

30. — A **Paris**, la Commission sénatoriale de la **loi sur les associations** repousse au pied levé les amendements de M. Bérenger et des sénateurs de la droite. M. Waldeck-Rousseau lui présente un nouveau texte de l'article 18.

— A l'**Académie française**, élection de M. le marquis de Vogüé au fauteuil du duc de Broglie, et de M. Edmond Rostand à celui de M. de Bornier.

— Arrivée de l'ex-reine de Madagascar à Paris.

— Une dépêche de Prétoria fait connaître une nouvelle bataille livrée la veille, à Vlakfontein, **Transvaal**, et défavorable aux Anglais, qui ont eu 174 tués ou blessés, les Boers perdant 35 morts.

Juin 1er. — A **Rome**, la reine d'Italie donne naissance à une fille, la princesse Yolande-Marguerite de Savoie.

2. — A **Toulouse**, une réunion de la « Patrie française », présidée par M. Cavaignac et où devait parler M. Jules Lemaître, est rendue impossible par les socialistes qui envahissent violemment la salle.

— En **Espagne**, élections sénatoriales, qui donnent une faible majorité au ministère.

3. — Le maréchal **Waldersée** quitte Pékin avec son état-major.

4. — A **Paris**, M. de Lur-Saluces est arrêté et comparaîtra devant la Haute-Cour le 24 juin.

— Au **Palais-Bourbon**, commence la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

— De **Tien-tsin**, le maréchal Waldersée annonce qu'il a déposé ses fonctions de commandant en chef, et qu'il est en route pour Tokio (Japon).

7. — Au **Sénat**, M. Vallé dépose son rapport sur la loi des associations, et la Haute Assemblée décide de commencer la discussion de la loi, mardi 11.

— A la **Chambre**, on continue à discuter l'interpellation sur l'Algérie.

9. — Sont élus **sénateurs** : dans l'**Isère**, M. Camille Jouffray, radical, en remplacement de M. Rey, décédé ; dans la **Loire-Inférieure**, M. l'amiral de La Jaille, catholique, remplaçant M. de Lareinty, décédé.

Paris, le 10 juin 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE, S. J.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 87

ARTICLES DE FOND

REVUE DES LIVRES

FIN DU TOME 87

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

